

République démocratique du Congo

TSHOPO

Laborieuse construction politico-administrative coloniale muée en bastion du nationalisme congolais



Sous la direction de
Jean Omasombo Tshonda

Jean Otemikongo Mandefu
Jean Omasombo Tshonda
Élodie Stroobant
Noël Obotela Rashidi
Bily Bolakonga
Donatien Olela Nonga Shotsha
Joris Krawczyk
Mohamed Laghmouch



AFRICA
museum

TSHOPO

La série de publications dont cet ouvrage est le quatorzième est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de trente ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.

Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.

La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGD et coordonné par le service Histoire et Politique du Musée royal de l'Afrique centrale, est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections du MRAC, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP, CERDAC et CRGM), qui se sont réparti le territoire de la République démocratique du Congo, et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque province, édictée par la Constitution de la RDC promulguée le 18 février 2006.

LE CEP

Le Centre d'études politiques, (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'études. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la RDC.

LE CERDAC

Le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants : promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

L'IRSA

L'Institut de recherches sociales appliquées de l'Université de Kisangani est un centre de recherche multidisciplinaire, spécialisé sur la RDC, mais ouvert à l'Afrique centrale dans son ensemble. L'analyse est orientée vers les sciences sociales et les sciences naturelles, avec une attention particulière aux questions environnementales.

LE CRGM

Le Centre de recherches géologiques et minières de la RDC est un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique. Il a été créé par ordonnance-loi n° 82/040 du 5 novembre 1982 en remplacement du Service géologique du ministère des Mines. Sa mission principale est de promouvoir, exécuter et coordonner des travaux de recherche scientifique et des études diverses dans le domaine des géosciences. La cartographie géologique, l'inventaire et l'étude métallogénique des ressources minérales, l'étude des risques naturels d'origine géologique, l'expertise des substances minérales et la constitution des bases de données géologiques figurent parmi ses tâches essentielles.

LE MRAC

Le Musée royal de l'Afrique centrale, l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.

Le service Histoire et Politique (qui a intégré l'ancienne section d'Histoire du Temps présent, coordinatrice du projet « Provinces ») est l'un des services du musée. Cette section était née de l'intégration au musée de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'étude et de documentation africaine (1971). Elle poursuit une triple mission de documentation, de publication (la collection des « Cahiers africains ») et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo-Kinshasa.

www.africamuseum.be

République démocratique du Congo

TSHOPO

Laborieuse construction politico-administrative
coloniale muée en bastion
du nationalisme congolais

Sous la direction de Jean Omasombo Tshonda

AFRICA
museum

Coordinateur du projet « Provinces »

Jean Omasombo Tshonda, chercheur au service Histoire et Politique du MRAC, professeur à l'Université de Kinshasa (RDC).

Auteurs

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration entre les chercheurs de terrain, en RD Congo, et les chercheurs du service Histoire et Politique (ex-section d'Histoire du Temps présent) et de différents autres services du MRAC à Tervuren.

Les chercheurs du service Histoire et Politique du MRAC ont complété et enrichi une première version de l'ouvrage, dans les disciplines relevant de leurs compétences. J. Omasombo s'est chargé des chapitres concernant son organisation politique et administrative et E. Stroobant de la partie socio-économique (comprenant les chapitres sur la démographie, la santé, l'enseignement, l'activité économique et les transports). Mohamed Laghmouch est l'auteur des cartes qui illustrent le volume. Joris Krawczyk s'est chargé de l'iconographie. Tous ces chercheurs sont considérés comme les auteurs principaux de la monographie. Leur nom est cité ci-dessous.

Les disciplines non couvertes par les chercheurs congolais ou ceux de la section d'Histoire du Temps présent, telles la géologie, la flore... ont bénéficié de contributions de chercheurs extérieurs ou d'autres services du MRAC. Leur nom est reproduit en regard du titre de leur contribution dans le sommaire et la table des matières.

Jean Otemikongo Mandefu, politologue, professeur à l'Université de Kisangani.

Jean Omasombo Tshonda, politologue, chercheur au service Histoire et Politique du MRAC et professeur à l'Université de Kinshasa.

Élodie Stroobant, historienne, chercheuse au service Histoire et Politique du MRAC.

Noël Obotela Rashidi, historien, professeur à l'Université de Kinshasa.

Bily Bolakonga, agronome, professeur à l'Institut facultaire agronomique/Yangambi.

Donatien Olela Nonga Shotsha, sociologue, professeur à l'Université de Kinshasa.

Joris Krawczyk, attaché au projet « Provinces », au service Histoire et Politique du MRAC.

Mohamed Laghmouch, cartographe, section de Cartographie et Photo-interprétation du MRAC.

*Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, service des Publications, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).
publications@africamuseum.be*

Photo de couverture : Pêcheurs aux chutes Wagonia, Kisangani, Tshopo. (Photo et © Olivier Muteba, 2020.)

Relectures : Benoît Francès et Edwine Simons

Mise en page : Fabienne Richard (Quadrato)

Imprimé par : SNEI GRAFICS (Belgique)

Dépôt légal : D/2020/0254/10

ISBN : 978-9-4926-6970-4

© Musée royal de l'Afrique centrale, 2020

Leuvensesteenweg 13

B-3080 Tervuren

www.africamuseum.be



Belgique

partenaire du développement

Droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays. Toute reproduction (même partielle), autre qu'à usage pédagogique et éducatif sans fin commerciale, de cet ouvrage est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du service des Publications, Musée royal de l'Afrique centrale, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).

Une version en ligne de cet ouvrage est gratuitement consultable sur le site du musée :
<http://www.africamuseum.be/research/discover/publications/open-access/monographies-rdc>

SOMMAIRE

Préface par Guido Gryseels	9
Avant-propos. Kisangani au travers de ses héritages par Jean Omasombo Tshonda	15
PREMIÈRE PARTIE. LA TSHOPO PHYSIQUE	37
Chapitre 1. Localisation, relief et hydrographie	39
Chapitre 2. La végétation	61
Chapitre 3. La faune	71
DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES	97
Chapitre 1. Migrations, compositions, localisations et parlers locaux	99
Chapitre 2. La ville de kisangani : itinéraire historique d'un espace administratif	167
Chapitre 3. Constitution des territoires administratifs de la tshopo	233
TROISIÈME PARTIE. L'ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE	299
Chapitre 1. Les conquêtes arabo-swahili et européennes	301
Chapitre 2. Organisation politico-administrative sous la colonisation	313
QUATRIÈME PARTIE. LA TSHOPO À PARTIR DE LA DÉCOLONISATION	379
Chapitre 1. La tshopo à la décolonisation (1959-1960)	381
Chapitre 2. La tshopo sous la première république (1960-1965)	413
Chapitre 3. Chasser les Simba de Stanleyville : le grand massacre	455
Chapitre 4. De la reconquête de Stanleyville à l'avènement du régime Mobutu	471
Chapitre 5. La tshopo sous le régime de kabila père et fils	503
CINQUIÈME PARTIE. LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	545
Chapitre 1. Démographie	547
Chapitre 2. Activités agricoles et industrielles	577
Chapitre 3. Exploitation forestière et pêche	607
Chapitre 4. Commerce et infrastructures de transport et d'énergie	627
TABLE DES MATIÈRES	653

Carte administrative de la Tshopo :

https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/tshopo_carte_administrative.pdf

PRÉFACE

Avec ses 199 567 km², la province de la Tshopo est la plus vaste du pays. C'est aussi en son sein que se trouve le plus grand territoire administratif de la République démocratique du Congo (RDC), Bafwasende. Elle se situe à la limite entre le bassin du Congo et la région des montagnes de l'est, une zone géographique de forêt dense, ombrophile et sempervirente. Son nom est celui d'une rivière dont la source et l'embouchure se situent dans la province sans jamais sortir de celle-ci. Cette rivière coule presque en parallèle du fleuve Congo dont la longueur à l'intérieur de la province est de 510 km, traversant ses territoires d'Ubundu, Bafwasende, Isangi, Basoko et longeant celui de Yahuma dans sa partie nord-ouest. Aussi, le fleuve Congo et la rivière Tshopo traversent tous deux Kisangani, qu'ils découpent en trois parties : rive gauche (Lubunga) et rive droite (Tshopo, de l'autre côté du pont où se trouve le barrage hydroélectrique), avec au milieu la partie centrale, qui constitue l'essentiel de la ville. La rivière Tshopo se jette à 15 km du centre-ville sur la Lindi qui est l'affluent du fleuve, à seulement 17 km de cette même entité.

1. UNE GÉOPOLITIQUE PARTICULIÈRE

Comme la province de la Tshopo partage une frontière commune d'un périmètre de 3073 km avec huit autres provinces congolaises, Kisangani y occupe une position géographique centrale : elle touche cinq de ses sept territoires constitutifs. Le chef-lieu de la Tshopo est ainsi le lien entre les espaces des anciens districts de l'Aruwimi (dont il hérite les territoires d'Opala, Basoko, Isangi et Yahuma) et de

Stanleyville (les territoires de Bafwasende, Banalia et Ubundu) réunifiés en 1932. Les trois territoires hérités de la deuxième entité ont des superficies plus vastes, mais ils sont démographiquement moins peuplés que les autres, excepté celui de Yahuma. Aussi, deux territoires du sud (Opala et Ubundu) et celui d'Isangi au centre, qui enserrant la ville de Kisangani, concentrent à eux trois plus de 60 % du nombre d'entités administratives (secteurs/chefferies et groupements) de la province. Il faudra aussi observer que la Tshopo est la province du pays qui compte le plus grand nombre de chefferies et secteurs pris ensemble comme entités de même statut administratif¹.

Les localisations tant de la province de la Tshopo que de la ville de Kisangani rompent dans une certaine mesure leur isolement. À Kisangani, le fleuve Congo décrit un arc qui constitue une espèce de charnière faisant basculer ses eaux de l'est vers l'ouest

1. La composition des territoires administratifs de la RDC en secteurs et chefferies, du point de vue quantitatif, est très inégale entre les provinces. Dans l'ordre, allant du plus au moins nombreux, la situation est la suivante : Tshopo 59, Kongo-Central 55, Bas-Uele 50, Kwilu 49, Haut-Uele 45, Bas-Uele 45, Sankuru 42, Maniema 34, Kasai-Central 33, Tanganyika 29, Kwango 26, Lualaba 25, Tshuapa 24, Sud-Kivu 23, Équateur 22, Lomami 21, Haut-Katanga 20, Kasai 20, Mai-Ndombe 19, Haut-Lomami 18, Sud-Ubangi 17, Kasai-Oriental 17, Nord-Kivu 17, Mongala 13 et Nord-Ubangi 11. Il s'agit là d'un indice qui montre combien l'organisation territoriale de la RDC héritée de la colonisation nécessiterait de profonds aménagements, d'avantage lorsqu'on touche aux entités d'en bas que sont les villages (localités), groupements, secteurs et chefferies au-dessus desquels se trouvent le territoire et la province.

du pays. À ce niveau, après s'être heurté à sept cascades dont les dernières sont les chutes Wagenia, le fleuve redevient navigable jusqu'à Kinshasa, un réseau important auquel se rattachent différentes rivières qui s'y jettent. Tout cela fait de la province une région de contacts de cultures (des agriculteurs de savane, de forêt, des éleveurs, des commerçants et des chasseurs-cueilleurs) et de peuples (trois familles linguistiques : bantu, soudanaise et pygmée). Les populations autochtones, au sens où celles-ci furent établies par les Européens à la fin du XIX^e siècle, sont les Bali, Mba, Lombi, Basoo, Enya, Komo, Lengola, Mbole, Likile, Lokele, Mituku, Mwingi, Ngando, Ngelema, Olombo, Popoi, Mbuti, Topoke, Turumbu, Babango, Ababoa, etc. À ceux-ci s'ajoutent les Angwana (Arabisés). D'après divers auteurs, essayer de les classer peut être sujet à des contestations pour diverses raisons : en dehors de quelques groupements supposés restés uniformes, de nombreux brassages ont conduit à plusieurs distributions d'identité ethnique revues plusieurs fois au cours du temps et justifiant une complexité évidente.

Plutôt que ses territoires administratifs, c'est d'abord Kisangani qui constitue l'affiche dominante de l'identité de la province dont l'histoire est marquée par de nombreux événements majeurs. Il y eut les conquêtes arabo-swahili et européennes de la fin du XIX^e siècle, la tutelle de la ville nommée Stanleyville comme chef-lieu, d'abord du district sous l'État indépendant du Congo (EIC), puis de la deuxième province coloniale créée en 1913, après celle du Katanga, dans l'expérimentation de l'organisation politico-administrative du pays (cf. *infra*). À la décolonisation, ce fut la figure politique de Patrice Lumumba, et de son parti, le Mouvement national congolais, qu'elle porta. Au moment où partout ailleurs au Congo l'identité autochtone figeait la participation politique, Kisangani revendiquait l'identité nationale. Cette particularité est l'effet d'une situation locale liée à la géopolitique, au peuplement composite et à l'action du pouvoir colonial dans la Province-Orientale. Celui-ci s'était efforcé de mener une gestion la plus ajustée possible aux réalités locales, suivant une logique de rentabilité économique passant par l'asservissement des populations. Mais confrontée aux difficultés d'appréciation que révélait la complexité du terrain congolais, l'autorité belge était dépassée. Le ressentiment face à cette situation fit de Kisangani (avec cette région qu'elle

entraînait dans son mouvement) le bastion d'une contestation anticoloniale rugueuse.

2. UN LIEU DE TRANSIT, MAIS PAS DE CRÉATION DE RICHESSES

Kisangani, le chef-lieu politico-administratif et seul centre de réelle importance de la Tshopo, « polarise » la faible activité économique en majorité agricole de la province. Si ce n'était cette position héritée de l'époque coloniale, la Tshopo ne ferait pas le poids au niveau économique et démographique, comparée à ses voisines du Haut-Uele et de l'Ituri. Selon les dernières projections les plus récentes², elle comptait 2 241 404 habitants dont 30 % (667 664 habitants) résident à Kisangani. Cette ville qui a pourtant longtemps été considérée comme le potentiel troisième pôle économique du pays, aux côtés de Kinshasa et de Lubumbashi, ne semble en fait n'avoir jamais économiquement décollé. Terminus de la voie navigable principale du pays, à la croisée de routes d'importance : de l'Ituri vers le nord-est, de l'Uele vers le nord et celle de Bukavu au sud-est, la ville a formé une zone tampon entre le monde occidental et arabo-swahili dont la double influence culturelle est restée ancrée dans les domaines de la religion, de la langue, etc.

La fonction commerciale de Kisangani est innée. Comme tête de pont du bief navigable du fleuve Congo, c'est un solide point de connexion avec Kinshasa, la capitale du pays, et donc un point de transbordement, de contrôle et de redistribution pour toute la région du nord-est. Au début du XX^e siècle, la construction d'un chemin de fer doublant la partie du Lualaba non navigable et qui la reliait par voie ferrée et fluviale aux richesses du Katanga aurait renforcé cette position. Mais en 1928, avec l'achèvement de la voie ferrée traversant le Kasai et reliant de la sorte le Katanga à Kinshasa, qui constituait la nouvelle voie nationale, le passage des richesses minières du Katanga via Kisangani fut abandonné.

Le commerce général constitue la principale activité économique de Kisangani. On y vend et on y achète des produits vivriers en provenance des campagnes, de l'or et des pierres précieuses, et on y

2. ADRASS. 2020. Tableaux synoptiques. Estimation de population de la Tshopo et de Kisangani.

redistribue les produits manufacturés importés. Ce qui constitue un sérieux atout, mais fait aussi sa fragilité : elle reste un lieu de transit et non de création de richesses. Les industries de transformation ne sont d'ailleurs pas nombreuses à s'y être implantées et à avoir prospéré. Sans secteur secondaire, il n'y a pas de valeur ajoutée. La ville et la région produisent peu, leur secteur industriel est restreint. Les capitaux restent à Kinshasa ou à Lubumbashi.

Et pourtant, Kisangani connut une période industrielle florissante et prometteuse après la Seconde Guerre mondiale. Elle fut d'ailleurs couronnée, à la moitié des années 1950, non seulement par la construction de la centrale hydro-électrique qui devait permettre l'apport énergétique nécessaire à la future batterie industrielle, mais aussi par l'organisation d'une grande foire commerciale et industrielle à l'occasion de laquelle de nombreuses infrastructures furent érigées en ville. Mais la récession économique à la fin des années 1950 et l'indépendance du pays eurent raison de la plupart des entreprises boyomaises. Celles-ci étaient nombreuses, mais présentaient généralement de petites structures moins stables et donc plus sensibles à la conjoncture (augmentation du chômage à Stanleyville : ralentissement dans le secteur de la construction, mécanisation poussée des entreprises, faillite de sociétés telles Socoga, Sogepo, Lazidis, Peire et Yung). La fin des années 1960 et le début des années 1970 apportèrent un nouveau souffle. On observa un boom économique après 1968. Les recettes de la ville avaient d'ailleurs plus que doublé entre 1968 et 1970 et les entrées à l'aéroport de Bangboka avaient quadruplé. Le gouvernement national avait de nouvelles ambitions pour ce lieu qui devait constituer de manière effective le troisième chapeau du triangle économique national. Mais, à nouveau, malgré les différents projets, le secteur industriel de Kisangani resta limité, au bénéfice des importations depuis Kinshasa. Le faible coût du voyage fluvial rendait au final les entreprises locales peu compétitives.

Kisangani demeure une cité administrative, fonction due à son origine : la juxtaposition de camps de travailleurs davantage que la formation d'une agglomération urbaine naturelle. Les mouvements de population y étaient particulièrement contrôlés, mais le chômage suivit. Il n'y avait pratiquement pas de propriétaires de maison ni de commerçants, bref pas de petites classes citadines. La création du

Centre extra-coutumier (CEC) en 1932 ajouta son quota de travailleurs dans le secteur administratif. Ce n'est qu'avec et après la guerre qu'une frange commerçante de la population émergea avec les Coastmen. Il s'agissait de ces Africains d'origine étrangère qui jouèrent un rôle disproportionné par rapport à leur importance numérique. Sous cette appellation, l'autorité coloniale belge regroupait les Africains non arabes originaires de pays non limitrophes du Congo ; parmi eux, les gens de la Gold Coast (devenue Ghana) étaient les plus nombreux et donnèrent leur nom à tout le groupe. Le 31 juillet 1937, le commissaire de district J. J. Demeur proposa de remplacer la dénomination « Coastmen » par « gens de couleur civilisés », afin de permettre de créer un lotissement spécial pour eux et d'y installer également d'autres « gens de couleur civilisés » tels les mulâtres. C'est là que devraient aussi résider les Asiatiques, employés ou artisans, qui n'auraient pas les moyens de payer les loyers du quartier des Hindous intégré dans un coin de la cité européenne. Ce trait de discrimination raciale prononcée qui avait caractérisé Kisangani viendra figer à la décolonisation l'incompatibilité entre l'autorité coloniale et la population congolaise.

Entre 1942 et 1950, Kisangani subit une augmentation de sa population, suscitée par la fuite des travaux obligatoires en campagne, l'essor économique qui suivit la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée, qui fit grimper le prix de certains produits. À partir de 1963, donc après l'indépendance, la ville devint le siège d'une université (devenue campus universitaire en 1971), ce qui asseyait par là encore ses fonctions administratives l'emportant résolument sur l'économie. Ses recettes venaient des impôts et des taxes. L'argent qui circulait était celui des enseignants, des fonctionnaires et des différents opérateurs économiques de passage. C'est comme si la dépendance à une métropole était gravée dans l'ADN de ce lieu. C'est au travers de sa fonction administrative que Kisangani exerça une influence dans son hinterland, à défaut d'avoir sa propre source de richesses, comme c'était le cas dans les villes des provinces du Kasai ou du Katanga. L'ancienne Province-Orientale avait donc toujours vécu ce décalage entre son espace administratif (territoires des Uele, Ituri et Tshopo) qui lui échappait économiquement et son espace d'échanges commerciaux plutôt situé à l'est avec l'Ouganda et le Kivu qui débordait sur le Rwanda et le Burundi.

Si Kisangani est restée longtemps la capitale de cette ancienne Province-Orientale, elle n'avait en fait que très peu de contrôle sur les économies de ses trois autres districts. Très tôt, elle s'était fait « by-passer » par la construction du chemin de fer des Uele (CFU) au nord, via lequel le coton du Bas-Uele était transporté jusqu'à Aketi, puis vers Bumba dans la Mongala. Même constat pour le café d'Isiro (Paulis) : Kisangani dut subir la concurrence de ce centre qui bien qu'isolé n'en était pas moins doté d'une économie florissante grâce à ses caféiers. Kisangani ne bénéficia jamais vraiment non plus de la production de l'or, davantage tournée vers le Nord-Kivu, ni de la production d'huile de palme de Lokutu (PHC) plus en aval sur le fleuve Congo qui devait toujours lui échapper.

Kisangani est toujours restée dépendante de Kinshasa, exception faite des périodes de guerre et de blocus de la navigation l'ayant obligé à se tourner vers l'est. Le réseau des transports dans la Province-Orientale est la matérialisation des orientations économiques de cette politique coloniale qui privilégiait les axes d'exportation vers les grands centres. Kisangani, dans les années 1970, était restée un centre d'exploitation rurale au profit de l'économie nationale ; elle l'est toujours. L'hinterland de Kisangani est surtout agricole et assez pauvre. Ce désert économique donne pourtant à la ville un certain pouvoir d'attraction. Si ce ne sont les avantages sociaux (structures éducatives, sanitaires, etc.), elle a peu à offrir au niveau des perspectives économiques (nombre d'entreprises réduit et niveau de chômage toujours assez élevé). La pauvreté de ses campagnes, le chômage et sa main-d'œuvre concentrée en ville, essentiellement dans les secteurs de l'industrie du bâtiment et de l'administration, très sensibles aux changements de conjonctures, expliquent en partie l'ampleur particulière qu'y prirent les différents mouvements de contestation. Cette instabilité redondante n'a pas été sans refroidir les investisseurs et opérateurs économiques qui auraient pu être détenteurs de projets à long terme.

Kisangani connut une période de crise économique qui s'étala de 1957 à 1967 et qui muta en crise politique et sociale. Après la rébellion des Simba de 1964, l'appareil administratif de la ville fut durement touché ; il fallut attendre 1966 pour qu'il commençât à être reconstitué. Malgré le sursaut de reprise des années 1970, les décennies 1980, 1990 et 2000 se caractérisaient encore par un marasme économique

pour la ville. La découverte des gisements miniers dans les années 1980 n'a pas changé la donne, comme elle l'a fait dans d'autres villes minières, à Tshikapa ou Mbuji-Mayi. Sans filon probant et dans un contexte politique d'évanouissement de l'État-Zaïre, les diamants de la Tshopo n'ont jamais fait l'objet d'une exploitation industrielle. Le secteur informel ayant dominé, Kisangani n'aura jamais réellement capté les bénéfices de tout cela : elle reste une ville de transit pour les trafiquants étrangers ; la population locale tient le second rôle : intermédiaires, creuseurs, approvisionneurs. Au mieux, l'économie urbaine tire les bénéfices des besoins et dépenses quotidiens de ces commerçants. À cause de sa géopolitique et de la nature de ses richesses, la Province-Orientale dans son ensemble et surtout Kisangani, son chef-lieu, ont servi d'amphithéâtre aux différentes factions des rébellions de l'après Mobutu, sous Kabila père et fils. De 1997 à 2002, s'y déroulèrent les affrontements entre les armées du Rwanda et de l'Ouganda qui soutenaient les factions du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). En résultèrent des industries pillées et détruites, des routes de terre abandonnées et rendues impraticables, des cultures détruites et pillées et une frange de la population exterminée. Aujourd'hui encore, certaines zones forestières reculées et peu habitées ne semblent pas s'être débarrassées des groupes armés dont certains s'approprient les gisements miniers isolés de Bafwasende.

Malgré tout, Kisangani refuse de mourir, revigorée par quelques initiatives politiques dévoilant de nouvelles ambitions économiques : quelques investissements et travaux de réhabilitation. La ville a besoin d'être remise à neuf. Depuis le milieu des années 2010, on voit quelques constructions émerger. Mais les principaux bâtiments datent de l'époque coloniale et l'administration est logée dans les bâtiments d'entreprises désaffectés. Les services sociaux et sanitaires de base ne sont que faiblement fonctionnels : « les infrastructures scolaires sont généralement délabrées ; les structures de financement des initiatives locales n'existent pas ; l'appui des services de l'administration publique au renforcement des capacités des populations ciblées, la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance et les investissements dans les infrastructures

socio-économiques sont presque inexistants³ ». Kisangani a toutes les cartes en main pour jouer le rôle de catalyseur des échanges entre l'est et l'ouest du pays, voire aussi entre le nord et le sud. Elle dispose, en effet, d'anciennes installations industrielles (avec l'industrie du textile, de la brasserie, de la raffinerie ou de la savonnerie). La population de Kisangani en est dépendante pour sa subsistance. C'est par le fleuve Congo et les rivières (Tshopo, Lindi, Lomami...) qu'elle évacue ou fait acheminer ses produits vivriers et manufacturiers. L'exploitation forestière, activité rentable dans la Tshopo, profite aussi de la présence du grand fleuve, notamment pour le transport des grumes vers Kinshasa. Mais Kisangani, comme éternellement maudite, continue à rester au second plan, reléguée derrière les villes et les provinces aux enjeux miniers et industriels prioritaires pour le pouvoir national.

3. L'IMAGE POLITIQUE MARQUE DURABLEMENT LA TSHOPO

La part assez large accordée dans cette préface à la dimension socio-économique ne doit nullement effacer l'implication sociopolitique de Kisangani et de sa région dans les événements de la fin du Congo colonial et dans l'évolution qui s'en suivit. La conquête de Kisangani neut de cesse d'être un enjeu majeur : sa position géopolitique formait une zone tampon entre la partie occidentale (ouest) et l'espace profondément arabo-swahili à l'est dont la double influence reste ancrée aujourd'hui à travers la religion, la langue et même le peuplement. La ville de Kisangani se situe au point de jonction des routes venant du nord-est du pays, du terminus des voies des provinces de l'Ituri, du Maniema, du Sankuru, de la Tshuapa, de la Mongala, du Nord-Kivu, du Haut-Uele et du Bas-Uele. Ce qui justifie l'intérêt porté à ce site à la fois par les Arabo-Swahili, qui ont eu à leur tête Tippo Tip, et par les lieutenants du roi Léopold II menés par H. M. Stanley, qui lui

donna son nom colonial de Stanleyville. L'EIC mit largement Kisangani à contribution pour surveiller les frontières de l'est face aux Allemands et aux Britanniques et voulut profiter rapidement de l'expérience arabe pour une meilleure exploitation de la région. De 1887 à 1893, Tippo Tip (ou son représentant) devint « *wali* » (gouverneur) pour l'EIC de la région des Falls qui s'étendait de l'Est-Tanganyika au sud à l'Ituri au nord, en passant par le Maniema au centre. De 1913 à 1933, Kisangani devint le chef-lieu de la deuxième province (nommée Stanleyville) créée du Congo belge (après le Katanga) dont l'espace contrôlé intégrait 7 des provinces actuelles : Bas-Uele, Haut-Uele, Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema et Tshopo. Si dans la province du Katanga les richesses minières avaient influencé la gestion territoriale, celle de Stanleyville se chargeait quant à elle d'expérimenter une organisation administrative pour l'État congolais à édifier. La création de celui-ci ne partait pas d'un noyau de pouvoir qui devait s'élargir, il s'agissait plutôt de meubler un espace rassemblé et délimité sans connaissance préalable de son contenu pour une meilleure soumission coloniale belge. Cette monographie de la Tshopo souhaite illustrer en détail cette réalité et consacre donc une large couverture aux hommes en rapport aux occupations étrangères qui se sont disputé le lieu. L'explosion viendra à la décolonisation. C'est à Kisangani que Patrice Lumumba venu s'y installer pendant la Seconde Guerre mondiale se construisit ; il y bâtit sa base politique qui ébranla l'ordre colonial dépourvu de vision à moyen et à long terme. Après l'indépendance, de nombreux événements qui ont été décisifs pour l'évolution du pays ont eu la Tshopo pour foyer.

Cet ouvrage est divisé en cinq parties.

La première examine les aspects physiques (géographie, sols...) avec des accents particuliers mis sur l'hydrographie, la végétation et la faune (à la fois de la forêt ombrophile de la Cuvette et de transition des montagnes de l'est) à laquelle plusieurs pages de bibliographie sont consacrées. Il s'agit d'un apport remarquable des chercheurs de l'Université de Kisangani dans le domaine de la Conservation et de la Gestion rationnelle et durable de la biodiversité, une initiative de recherche du consortium de quelques institutions scientifiques, dont le Musée royal de

3. Ministère de l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat. 2017 (février). *Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES). Rapport provisoire*. Disponible en ligne sur : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/572201488790954927/pdf/SFG3110-EA-FRENCH-P157114-Box402893B-PUBLIC-Disclosed-3-2-2017.pdf> (consulté le 17 juillet 2020).

l'Afrique centrale (MRAC) soutenu par le ministère belge de la Coopération au Développement.

Les parties deux, trois et quatre traitent du peuplement, de l'organisation administrative et de la gestion sociopolitique. La province a des caractéristiques particulières : il s'agit d'une région au peuplement très diversifié et au territoire composite, qui a subi des dominations étrangères violentes avant de constituer le bastion du nationalisme congolais. Mais à la suite de l'assassinat de Lumumba et de l'oppression du courant qu'il porta (rejet du pouvoir postcolonial et de ses alliés du Parti national du progrès, pouvoirs coutumiers, élites non accommodées...), la province et son chef-lieu payeront cher leur engagement politique dont les effets se répercutent sur la situation socio-économique traitée dans la cinquième partie (démographie, transport, économie...) largement évoquée dans le point 2 ci-dessus.

Le contenu riche de cet ouvrage bénéficie de la documentation abondante rassemblée et/ou coproduite par Benoît Verhaegen lorsqu'il vécut sur le terrain local comme enseignant à l'Université de Kisangani, de 1972 à 1987. Youyou Baende Bofota, professeur à l'Université de Kinshasa, pour son travail de recherche effectué au MRAC dans ces archives. À cela vient s'ajouter la collection des photos d'archives du MRAC et celles récentes fournies par l'Institut de Recherches sociales appliquées (IRSA) de l'Université de Kisangani. Ayant été initié par Verhaegen sur la particularité de ce lieu, Jean Omasombo présente dans l'avant-propos « Kisangani au travers de ses héritages » ce qui pourrait selon lui former l'origine des traits fondamentaux de la ville et de la région.

Les différents chapitres présentent également de nombreux renseignements très significatifs : à Kisangani, on peut encore aujourd'hui à la fois identifier de nombreux vestiges du passé qui témoignent des étapes de temps des occupations et remonter assez vite le sentiment de désarroi ancré dans la mémoire collective ; « Boyoma, cité d'ambiance » aime bien ses lieux de plaisance, mais se rappelle aussi par cœur les épisodes tragiques de son histoire et semble toujours éprouver de la peine à se trouver un *leadership* : il s'agirait, ici, de s'inventer un modèle adapté à ses réalités complexes. Ainsi cette monographie de la Tshopo revisite de manière critique diverses assertions, dont certaines énigmatiques, jusque-là répandues.

Je remercie tous ceux qui ont aidé à la réalisation de cet ouvrage : tout d'abord Jean Omasombo Tshonda et tout son service, ainsi que l'équipe locale qu'il a animée, ensuite le service de Gestion des Collections, celui de Cartographie, mais aussi les services scientifiques du MRAC qui ont collaboré à ce livre, ainsi qu'Isabelle Gérard, responsable des Publications. Notre reconnaissance va bien entendu à la Coopération belge au Développement (DGD) pour son soutien majeur à ce projet.

Guido Gryseels
 Directeur général
 Musée royal de l'Afrique centrale

AVANT-PROPOS

KISANGANI AU TRAVERS DE SES HÉRITAGES

Par Jean Omasombo Tshonda

Kisangani occupe une position particulière dans l'histoire sociopolitique de la République démocratique du Congo (RDC). C'est une ville tourmentée dont les nombreux événements qui l'ont secouée constituent l'héritage. Kisangani est un lieu de passage, pas une place de pouvoir.

1. DEUX OCCUPANTS REVENDIQUENT SA PATERNITÉ

L'histoire des conquêtes arabo-swahili et européenne à la fin du XIX^e siècle pose les fondements de la ville. Construite à partir d'une île enya au milieu du fleuve Congo pour être étendue à la nouvelle station européenne des Falls (liée au deuxième voyage de Henry M. Stanley en 1877), elle se nomma Stanley-Falls, puis Stanleyville. Par cet acte, les Européens voulurent marquer leur antériorité sur les Arabo-Swahili pourtant arrivés avant eux dans cette région où leur influence était déjà assez répandue. Mais c'est vers 1879 et 1880 seulement, avec l'implantation de Ahmed ben Muhammed El-Murjebi, dit Tippo Tip, dans la région des Falls et du Bas-Lomami que le pouvoir politique des Arabo-Swahili commença à s'homogénéiser, faisant de Stanley-Falls la capitale commerciale et politique.

Les deux occupations arabo-swahili et européenne vont marquer durablement le site. Contrairement à ce qui s'était passé ailleurs, le chef arabisé Tippo Tip avait exercé une grande influence dans la pénétration européenne. De son côté, l'État indépendant du Congo (EIC) voulut dès le départ profiter de la présence arabo-swahili pour une meilleure exploitation de la région. De 1887 à 1893, Tippo Tip devint

« *wali* » (gouverneur) de la région des Falls qui s'étendait de l'Est-Tanganyika à l'Ituri, en passant par le Maniema. Ses fonctions consistaient à surveiller la région jusqu'à Basoko dans le but d'interdire la traite. Il avait aussi la mission d'acheter l'ivoire pour l'EIC et dut recruter des porteurs pour l'expédition de secours à Édouard Schnitzer dit Emin Pacha. Ce qui aidait, c'est que dans ce district des Stanley-Falls des communautés d'Arabisés se trouvaient installées en divers points le long du fleuve, regroupées et réorganisées sur des terres leur attribuées, où elles soumettaient des chefs locaux. Cette expérience se prolongea au sein des populations locales durant la période coloniale, jusqu'à l'accession du Congo à l'indépendance en 1960.

De ces périodes demeurent de nombreux traits. La région des Falls formait une zone tampon entre la partie occidentale (ouest) et l'espace profondément arabo-swahili à l'est dont la double influence resta ancrée à travers la religion, la langue et même le peuplement. Une position reprise par la ville de Kisangani située au point de jonction des routes venant du nord-est du pays, au bout des routes provenant des provinces de l'Ituri, du Maniema, du Nord-Kivu, du Haut-Uele et du Bas-Uele. À part les territoires de Basoko et de Yahuma qu'elle ne touche pas sur les sept actuels de la Tshopo, Kisangani occupe une position géographique centrale dans la province.

Au gré des périodes, le nom Stanleyville désigna la Province-Orientale, un district (de 1910 à 1958), un territoire et une ville. L'espace administratif de Stanleyville comme territoire et ville coïncident, mais il avait été profondément déstructuré à cause des occupations dont la base constitutive pesait sur les souches locales komo et enya auxquelles

s'adjoignirent les peuplements arabisés et européens. Le territoire de Kisangani qui accéda au statut de ville le 6 septembre 1958 s'était développé à partir d'une cité européenne (Stanley), un Centre extra-coutumier (avec ses trois quartiers : Bruxelles, Belge I et II) et trois entités « coutumières » (deux chefferies et un secteur). Lorsque le territoire devint une ville, l'ancien district de Stanleyville fut dénommé « Haut-Congo¹ », nom que porta la « province réduite² » de février 1963 à avril 1967. Aujourd'hui, c'est la province de la Tshopo.

Aujourd'hui encore dans la ville de Kisangani, on peut distinguer dans la commune de Kisangani les parts des anciennes chefferies Arabisés et Wagenia. Lubuya-Bera qui était à l'origine l'espace des peuples komo continue de demeurer un secteur rural avec statut d'entité administrative séparée non dépendante d'aucune commune parce que difficile à intégrer dans une agglomération urbaine à cause de sa large étendue de brousse et de la dispersion de sa population en villages. Sa création était le résultat de la fusion en 1935, pour raison de viabilité démographique et économique, des deux anciens secteurs Lubuya et Bera eux-mêmes constitués des anciennes chefferies supprimées en 1933. Sa survie politique avait été en partie liée à l'estime que l'autorité coloniale portait à son chef Musibasiba. Quant à la chefferie Arabisés, constituée en 1931 et composée en majorité d'Arabisés cultivateurs et de quelques évolués artisans ou clercs, elle était régie par la coutume des Bakusu légèrement modifiée sous l'influence musulmane. La chefferie Wagenia était constituée aussi en 1931 des populations enya non homogènes rassemblées par l'administration coloniale qui leur avait imposé un seul chef pourtant continuellement jugé réfractaire. D'après le rapport AIMO de 1953, il était dit que « les Wagenia restent ce qu'ils sont toujours : turbulents, volontiers bagarreurs, criards, assez indisciplinés, mais par ailleurs sympathiques. Ces populations toujours primitives restent fort peu perméables à la civilisation quoique vivant à proximité d'un grand centre européen ».

1. Haut-Congo n'est pas à confondre avec Haut-Zaïre : le premier correspond à l'ancien district (1959-février 1963 et 1967-1971) de la Tshopo (nom pris en 1971) et le second est l'appellation portée par la Province-Orientale sous l'État-Zaïre entre 1971 jusqu'à 1997.

2. Ce sont les provinces qu'on qualifia de « provincettes », issues de la décentralisation de 1962 et 1963.

2. TSHOPO : UNE AUTOCHTONIE LÂCHE, CARACTÉRISTIQUE DE KISANGANI

On ne connaît rien ou très peu de la situation survenue à Stanleyville à la fin de l'année 1960 lors de l'exode des Azande, Ababoa et Logo en butte aux Lokele et aux Komo considérés comme propriétaires fonciers de la ville. Un sentiment semblable refit surface au début des années 1990, où l'on entendit clamer des thèses exaltant l'autochtonie locale. Une distinction s'établissait entre les « originaires lointains » (ces habitants de Kisangani dont les peuples de souche n'appartiennent pas à l'espace de la Tshopo dans la Province-Orientale) et les « non-originaires proches » (les résidents de la ville dont les peuples de souche situés hors de la Province-Orientale sont apparentés aux peuples autochtones de la Tshopo). Il s'agit des réclamations liées au contexte des crises politiques dont l'une à la décolonisation et l'autre à la fin de règne de Mobutu.

La province de la Tshopo est bien différente des deux autres (l'Uele et l'Ituri) issues toutes de l'ex-Province-Orientale. Elle les avait dominées parce qu'intégrant Kisangani, le centre du pouvoir politico-administratif régional. Pourtant, en termes de production économique et démographique (sauf pour le Bas-Uele), elle restait largement en deçà de toutes. L'administration coloniale recrutait chez les Azande des individus promus chefs de secteurs, pourtant la Tshopo était le district qui comptait le moins de chefferies constituées. Depuis l'indépendance du pays, la majorité des acteurs originaires représentatifs de la Province-Orientale au niveau des pouvoirs nationaux venaient des Uele et de l'Ituri.

Il faut plonger dans l'histoire à la fois longue et proche pour situer les causes de cette réalité complexe. La Tshopo est une région de contacts de cultures (agriculteurs de savane et de forêt, éleveurs, commerçants et chasseurs-cueilleurs) et de peuples (trois familles linguistiques : bantu, soudanaise et pygmée). Pour autant que l'on sache les localiser sur leurs sites actuels, selon leurs établissements à l'arrivée des Européens à la fin du XIX^e siècle, les peuples locaux sont les Bali, Mba, Lombi, Basoo, Enya, Komo, Lengola, Mbole, Likile, Lokele, Mituku, Mwingi, Ngando, Ngelema, Olombo, Popoi, Mbuti, Topoke, Turumbu, Babango, Ababoa, etc. Auxdits « autochtones », s'ajoutent les Angwana ou Arabisés.

Ces peuples ont en général un mode d'organisation de type segmentaire qui rendait leur organisation politique peu efficace (structurée)

et leur identification davantage difficile. L'essai de classement en peuples distincts demeure un sujet ouvert à des contestations pour diverses raisons. Comparée à diverses provinces du pays où un sentiment fut forgé à partir des richesses économiques et de la prégnance des grands pouvoirs tributaires, l'identité à la fois économique et sociopolitique de la Tshopo comprise comme espace unique est difficile à déterminer. En fait, c'est en 1932 que Stanleyville avait déclassé Basoko jusque-là chef-lieu du district de l'Aruwimi supprimé ; une grande partie de son espace a été intégré dans celui de Stanleyville.

En fait, de nombreux brassages ont conduit à plusieurs distributions d'identité ethnique chez les peuples de la Tshopo. Très peu de groupements actuels seraient restés homogènes. Les Mba (Manga) seraient des Turumbu acculturés ; ces derniers, dans leurs récits de migration, se disent « Topoke de la rive droite » par opposition aux « Topoke proprement dits » qui occupent la rive gauche. On déclare que les Lokele, Turumbu et Soko constituent un même ensemble qui se serait morcelé ; les Mboso seraient des Topoke ou des Mbole qui auraient suivi les Lokele, avec les Foma, près du fleuve, et qui se seraient laissés influencer par eux. Parfois les mêmes peuples portent des noms différents suivant les circonstances ; des groupes différents se retrouvent également unifiés sous les mêmes noms. Quelques exemples : au départ, « *Turumbu* » passe pour un sobriquet qui signifie « gens de l'arrière-pays » par opposition à « riverains », alors qu'en parler topoke, il désigne leurs « frères » ethniques de la rive droite ; les Mboso d'Isangi se disent Topoke, tandis que ceux de Lomami se considèrent comme Lokele. Certainement que la position géopolitique de la Tshopo doit avoir influencé cette recomposition. C'est la province la plus étendue du pays, elle n'a aucune frontière avec l'extérieur, mais elle partage une limite commune avec huit autres provinces congolaises. La région se situe aux confins d'écosystèmes variés : la forêt dense, la savane arborée et la forêt de montagne.

3. TSHOPO : UNE GESTION POLITICO-ADMINISTRATIVE ÉCRASANTE POUR LA VILLE

Le nom « Tshopo » désigne aujourd'hui à la fois l'une des quatre provinces issues de la division de l'ex-Province-Orientale, une rivière et une commune de la ville de Kisangani. Le nombre réduit de chefferies dans la Tshopo est une particularité liée

à l'histoire de sa construction politico-administrative comme entité. La Province-Orientale qui fut la deuxième province du Congo belge, créée en 1913 après le Katanga, se caractérisait par une grande dispersion de chefferies généralement de moindre importance par leur taille en espace et en démographie. En 1919, le district de Stanleyville ne comptait pas plus de 342 personnes en moyenne par chefferie. À la fin 1928, il avait 840 chefferies pour une population de 122 000 hommes adultes, soit une moyenne de 150 hommes par chefferie. En 1933 il comptait 127 chefferies et 12 sous-chefferies, mais c'était l'entame du processus de regroupement des chefferies et la nouvelle expérience des secteurs. Alfred Moeller, le gouverneur de l'époque (1926-1933), avait interprété fort largement les directives du ministre des Colonies Louis Franck (1918-1924) préconisant la création de « secteurs d'attente ». Il s'agissait, d'une part, de maintenir de grandes chefferies ou de les faire revivre là où elles avaient existé et, d'autre part, de regrouper en secteurs les entités peu importantes numériquement (les petites chefferies existantes) pour conserver leur autonomie administrative. L'autorité provinciale entendait par « secteurs d'attente » des organismes de transition, préalables à la reconstitution de grandes chefferies, là où la situation se heurtait à certaines oppositions.

La suppression des chefferies et la création des secteurs servaient d'instrument de mesure du degré de décomposition des structures traditionnelles, et la volonté de l'administration coloniale était d'induire une nouvelle organisation de la société colonisée. Le nombre de chefferies se réduisit à 56 en 1939 et à 39 en 1944. L'administration prétendait dorénavant mieux connaître les populations locales. Le nombre des secteurs avait augmenté de 34 après 1933 et de 43 en 1939. Le rapport en nombre entre secteurs et chefferies s'inversa progressivement ; l'année 1945 en constitue le basculement : 36 contre 89 en 1937, 43 contre 71 en 1939, 44 contre 52 en 1943, 44 contre 39 en 1945, 38 contre 33 en 1949, 45 contre 36 en 1950 et 37 contre 33 en 1951 lorsque le territoire de Lubutu est détaché du district de Stanleyville pour intégrer celui du Maniema dans la province du Kivu. Vingt-trois chefferies existaient encore en 1958, mais à la fin 1959, il n'y avait plus que 19 chefferies contre 39 secteurs dans la Tshopo. Cela marque toute la différence avec les trois autres districts de la Province-Orientale totalisant 18 secteurs seulement

contre 120 chefferies³. Cette évolution de l'organisation administrative de la Tshopo ne se fonde pas, comme pour la province de Léopoldville, sur le degré d'acculturation plus poussé de ses populations. La multiplication des secteurs au détriment des chefferies était déterminée par la dispersion des populations et par le caractère rudimentaire de l'organisation politique coutumière. Le cas est assez caractéristique dans le territoire de Bafwasende, qui est le plus étendu du pays et le seul parmi les 24 de l'ex-Province-Orientale qui ne compta aucune chefferie dès 1945. Une situation particulière lorsqu'on prend en compte le nombre toujours foisonnant de celles-ci en 2015 au moment de l'installation des nouvelles provinces : 141 chefferies contre 57 secteurs. La dernière chefferie Arabisés de Bafwasende fut incorporée dans le secteur Bakundumu. La décision se fondait sur le fait qu'à Avakubi⁴, les « Mabudu⁵ » constituaient plus de la moitié de sa population d'autant plus que les Wangwana (ou Arabisés) étaient un groupe composite amalgamant des ressortissants de différentes ethnies. Dans le territoire de Bafwasende, le décret du 2 mai 1910 avait créé 202 chefferies et sous-chefferies ; les Arabisés y étaient comptés comme un nouveau groupe. La chefferie équivalait à un village, rarement plusieurs villages, dit l'administrateur territorial Lepage dans son rapport du 25 février 1918 (dans FABV/SHP-MRAC). C'est l'organisation politique de ces « autochtones » qui pose problème. Après la seconde réorganisation administrative qui s'étale de 1918 à 1926, il y eut 1 chefferie Licenciés, 2 chefferies Arabisés, 6 chefferies Bakumu et 44 chefferies Walengola. Mais, dès l'année 1922, l'autorité coloniale envisageait la formation de secteurs. Ce qui fut fait et définitivement implanté. La justification de l'instauration de secteurs reposait sur ce raisonnement : « Puisque la base de l'organisation coutumière des villages était la famille, gardons cette coutume : un chef de famille défile comme capita, les autres chefs de famille comme leurs *zamu* (sentinelles). » Depuis 1932, l'administration coloniale

disait n'avoir trouvé aucun chef possédant une autorité reconnue dans un groupe de villages ou clans et capable de faire marcher un tel groupement. Les clans fixés sur papier, à savoir Molimo, Wanginda, Bakoroyi, Bankuruye, n'avaient aucune consistance réelle ; ils avaient été forgés de toute pièce pour les besoins de la cause. En 1943, les quatre chefs de clans Lombi d'Opienge ont été démis et nommés « capitans » de leurs villages respectifs. Se fondant sur le dossier de destitution du chef Mabruki du secteur Barumbi, l'administration contestait aux peuples locaux de Bafwasende de posséder une organisation coutumière élaborée permettant d'asseoir un pouvoir de chefferie. Dans les rapports administratifs, il est noté : « [...] il n'existe pas de chefs ayant des pouvoirs s'étendant sur plus de 50 hommes » ; « d'après la coutume, dès qu'une agglomération devenait un peu importante, elle se disloquait, et de nouvelles agglomérations indépendantes se formaient sous l'autorité du nouveau chef de famille, qui exerçait son autorité exclusivement sur sa propre famille » (Siroux 1943a).

On dispose d'un autre commentaire de l'administrateur territorial Siroux :

« La situation chez les Barumbi est la même que les Popoie, leurs frères et que chez les Bakumu, leurs voisins. Ni le chef ni les grands notables ne valent grand-chose. Cela n'a rien d'étonnant. Tous ceux qui ont travaillé chez les Barumbi sont unanimes à dire que l'organisation politique n'existe pas. [...] C'est un leurre de vouloir chercher des chefs de clan. Vous les remplacerez sans cesse ou, ils n'existeront que sur papier. Je pense qu'il faudra nous résoudre [...] à ne reconnaître que les chefs de village.

S'il n'est pas possible de trouver des chefs de clans capables, *a fortiori* il est impossible de trouver un chef de secteur capable. À mon avis, il faut un étranger c'est-à-dire un petit fonctionnaire intermédiaire entre l'administration européenne et les chefs de village. [...] il ne faut pas s'entêter à chercher des chefs de clans. Il faut adopter un mode d'administration directe : chef de village et un bon clerc comme chef de secteur » (Siroux 1943b).

S'il y a eu une organisation sociopolitique au niveau du clan, les coloniaux situent son origine à la présence des Arabo-Swahili « qui ont créé la fonction [de chef] chez certains peuples [de la Tshopo] en investissant le chasseur d'éléphants, parfois le circonciseur et si possible, celui originaire de la région, qui avait séjourné chez eux un certain temps et avait

3. Le Bas-Uele compte 8 secteurs et 42 chefferies, le Haut-Uele a 4 secteurs et 41 chefferies, l'Ituri a 6 secteurs et 37 chefferies.

4. Cette localité constitue aujourd'hui un groupement dénommé « Arabisés d'Avakubi ».

5. Peuple majoritairement implanté dans le Haut-Uele, territoire de Wamba.

donc adopté leurs coutumes et méthodes. La chefferie se formait à la suite de l'appel de l'élu et parfois par adjonction de clans qu'il avait soumis lui-même. La plupart (des chefs) sont imposés, [...] les conseils des anciens n'ont jamais été réunis pour délibérer de la succession d'un chef décédé. C'est qu'on constate que certains ne sont même pas du clan envisagé, mais d'un clan adopté » (Siroux 1943b).

La position de Kisangani dans la Tshopo comme chef-lieu de la Province-Orientale y était aussi pour quelque chose. Tandis qu'il gardait un statut de territoire intégrant deux chefferies et un secteur, Stanleyville comptait déjà le quartier européen et le Centre extra-coutumier (CEC). On devra attendre le statut de ville, qui ne lui fut accordé qu'à la fin 1958, en remplacement de celui de territoire. Sous la pression politique de la décolonisation, son espace dut s'adapter pour répondre aux nouvelles fonctions liées aux charges urbaines.

3.1. UN ORDRE COLONIAL MÉPRISANT

De 1955 à 1959, une dizaine d'ordonnances et arrêtés portent sur l'organisation des territoires dans le district de Stanleyville. Cette cadence de corrections par rapport à ce qui avait déjà été défini auparavant montre que l'autorité coloniale qui, dans le cas de la Province-Orientale, avait cherché à mener une administration assez ajustée aux réalités locales fut en butte à des difficultés d'appréciation : le terrain congolais qu'elle cherchait à profondément dominer révélait sa complexité.

La mise en place et la gestion de Kisangani furent laborieuses. L'autorité coloniale éprouva de nombreuses difficultés et finit par être débordée. Les effectifs territoriaux européens qui étaient réduits, le manque d'agents dans l'administration coloniale de la Province-Orientale furent une réalité constante. 1938 est l'année où le niveau le plus élevé de recouvrement de l'espace au Congo belge avait été atteint et 1948 constitue l'autre borne dans cette évolution. Jusqu'à l'indépendance, l'autorité coloniale s'obstina à ne pas admettre l'évolution de la société congolaise et ne voulut point faire du colonisé un chef de service parce que, dans le vécu, les agents coloniaux (notamment les administrateurs et plus généralement les membres de la territoriale) détenaient des pouvoirs quasi féodaux sur les Congolais. En fait, on asservissait plus qu'on ne civilisait. Le Noir fut exclu de la gestion politique pour éviter de l'élever à l'égal

du Blanc, dont l'autorité était fondée sur sa « civilisation supérieure ». Le ressentiment de cette réalité fit de Kisangani et de sa région le bastion d'une contestation nationaliste frontale.

Pourtant, l'administration coloniale n'avait pas toujours été aussi rigoureuse. Il arrivait que les relations entre l'individu-chef local et l'administration priment sur l'efficacité d'une gestion. Le problème se situait souvent au niveau des incohérences, de la lourdeur et du manque évident de clairvoyance. En 1912, le chef de l'ancienne « zone de Stanley-Falls », qui précédait la création du territoire, avait introduit auprès du gouverneur général la proposition d'associer les Noirs à sa gestion de la colonie. Celle-ci disait :

« Dans le secteur de Stanleyville : Nous pouvons remplacer un Européen par un commis noir comme chef de bureau de perception de Wanie-Rukula. J'ai proposé le commis auxiliaire Diop [un Coastman⁶] pour être nommé commis de 2^e classe : une fois cette nomination obtenue, nous pourrions compter sur Diop pour Wanie-Rukula au même titre que nous comptons Badjoko à Yanonge.

Il y a une autre économie importante à réaliser ; c'est de ne faire qu'une station d'élevage des deux qui existent dans la zone, en transférant le troupeau de Romée à la ferme de la Tshopo-Stanleyville. Cela nous ferait faire économie d'un éleveur européen, de 25 % du personnel noir et de l'entretien des bâtiments de Romée que nous pourrions vendre ou louer à des particuliers. [...] À Stanleyville il y a, également, une économie à réaliser, en remplaçant certains artisans européens, surtout les maçons et forgerons, par des artisans indigènes. Pour les maçons, il n'est pas nécessaire même d'envoyer des gens de la Côte [Ouest-Africains] ; nous avons quelques bons éléments [autochtones] qui peuvent servir de chef de chantier ; pour les conserver à la Colonie, il suffit de leur donner le salaire que l'on donne aux gens de la Côte » (Rapport de M. Renard du 8 mars 1912, dans FABV/SHP-MRAC).

6. Appellation des Ouest-africains (Ghanéens, Sierra-Léonais, Sénégalais, Togolais, Camerounais et AEF) établis dans la province et à qui les coloniaux donnèrent un statut différent de celui des indigènes autochtones, mais inférieur à celui des Européens.

Avec la création de la Province-Orientale en 1913, le vice-gouverneur général⁷ Justin Malfeyt (1913-1917) et son successeur Adolphe De Meulemeester (1917-1926) reprirent la même proposition. Le premier était persuadé que des abus notoires se commettaient dans les attributions du pouvoir par le gouvernement général. En 1914, il accusait ouvertement ce dernier d'avoir mal appliqué l'arrêté royal de 1912 prévoyant que le territoire nouvellement créé fusionne éventuellement en un seul espace administratif les territoires de deux ou trois postes afin de réduire leur nombre et arriver à remplacer les anciens postes par un nombre moins élevé de territoires. L'autorité de Stanleyville jugeait la gestion du cadre territorial non équitable parce qu'elle n'assurait pas à tous les administrés indistinctement une part à peu près égale de contrôle et de surveillance. D'après elle, l'Européen administrateur de territoire ne devrait pas tout faire au lieu de s'attacher aux questions les plus importantes de son administration. Pour cela, elle recommandait d'intégrer les colonisés dans la gestion des territoires parce que « nous avons des sujets d'élite parmi les Noirs qui savent s'acquitter de la perception de l'impôt chez l'indigène avec un tact et surtout avec une patience dont un Européen serait difficilement capable⁸ ». Elle soulignait le fait que les avantages de cette pratique devaient à la fois être appréciables pour le Trésor colonial, pour les « indigènes » et pour l'administration en général.

Le refus d'accepter Joseph Badjoko malgré ses services pour l'instauration de l'occupation européenne fut ressenti comme du mépris. Ce Lokele fut désigné en 1900 comme chef de poste de Yanonge (dénommé Romée) sans que jamais une rétribution égale à celle d'un collègue européen exerçant les mêmes fonctions d'agent territorial ne lui fût allouée. Il y demeura jusqu'à sa retraite en 1925, mettant en valeur cette région qui comptait quelque vingt mille contribuables. Il passa plus de trente-deux ans de service effectif et effectua deux congés en Belgique où Léopold II et Albert I^{er} le reçurent. Adolphe De Meulemeester dit de lui : « Il a obtenu dans la région de Yanonge des résultats dont un Européen d'un mérite supérieur à la moyenne tirerait une

légitime fierté » (De Meulemeester, document non daté, dans FABV/SHP-MRAC). Badjoko demanda de quitter l'administration lorsqu'il fut question en 1918 de diviser en deux le territoire de Stanleyville jugé trop vaste et peuplé. C'est principalement la région de Yanonge qui aurait dû être séparée de Stanleyville. Badjoko avait exprimé le souhait de « [...] quitter le service de la Colonie plutôt que de se placer en sous-ordre [d'un Blanc] à Yanonge. Il ne serait d'ailleurs pas désirable, écrit le vice-gouverneur général au Commissaire de district, qu'il restât en fonction dans ce nouveau territoire ; car, malgré que je sois certain de ses sentiments de dévouement et de fidélité à la Colonie, les populations indigènes continueraient à s'adresser à lui et peut-être à méconnaître l'autorité de l'administrateur territorial. Par les dernières notes semestrielles, j'ai proposé à Monsieur le Gouverneur général d'accorder au commis Badjoko, au moment où il quittera le service et en récompense des bons et loyaux services rendus au cours d'une carrière de plus de 25 années, une pension annuelle et viagère de 1200 francs. [Il faut] que le remplacement du commis Badjoko se fasse sans heurts et en provoquant le moins d'émotion possible parmi une population dont vous n'ignorez pas les sentiments d'attachement à Badjoko. [...] le commis Badjoko devra être avisé de ce qu'au plus tard vers le mois de juillet prochain un administrateur territorial [Blanc] prendra la direction du nouveau territoire ou de la région dans le cas où Monsieur le Gouverneur général ne réserverait pas une suite favorable à mes propositions⁹ » (De Meulemeester, lettre du 31 décembre 1918, dans FABV/SHP-MRAC).

3.2. KISANGANI : L'ÉDIFICATION LABORIEUSE D'UN ESPACE ADMINISTRATIF

En 1932, le district de Stanleyville avait intégré l'ancien district de l'Aruwimi pour raisons de logique économique au détriment des considérations ethniques jusque-là fortement prises en compte dans l'organisation du territoire congolais. La même

7. Le statut que portèrent les gouverneurs de quatre provinces du Congo belge jusqu'à la réforme de 1933.

8. Malfeyt, J. Lettre n° 932/B datée de Stanleyville, le 17 juillet 1914.

9. La récompense de Badjoko pour sa retraite fut une concession agricole au village Lileko, en bordure du fleuve Congo, où il établit une importante plantation. En 1948, âgé de plus de 70 ans et à demi paralysé, il n'hésitait pas à relier cette plantation aux grandes voies de communication en dirigeant personnellement la construction d'une route de trente kilomètres en pleine forêt équatoriale.

année, l'espace du territoire de Stanleyville fut réduit pour mieux l'organiser et le surveiller. Encore à 1927, on trouvait à proximité immédiate de la cité européenne de nombreux villages (Kitenge, Amundala, Lumbulumbu...) juxtaposés à des camps de travailleurs (Licenciés de la Tshopo, village Belge I, village Camp, village Bruxelles, Licenciés de Tshite, village Belge II et camp des travailleurs CFL). Fin 1931, les trois villages auxquels s'étaient ajoutés Belge I et Licenciés Tshopo furent supprimés et leurs habitants réunis en une seule cité dénommée « Belge ». Les anciens villages Camp et Bruxelles furent évacués également et remplacés par la cité Bruxelles. Le camp État, le camp Clercs et Artisans complétaient le regroupement des habitants de la rive droite (de la rivière Tshopo qui traverse le territoire). À la rive gauche (du fleuve Congo qui traverse aussi le même territoire), le village Belge II connut plusieurs chefs successifs, dont Kalema, remplacé à sa mort par Selenge, révoqué vers 1929 et remplacé par Mufaume.

Dans son rapport du 25 février 1932 (dans FABV/SHP-MRAC), l'administrateur territorial Laurent disait qu'il restait à régler le déplacement du village Licenciés de Tshite dont la présence comprenait certes des licenciés, mais également de nombreux travailleurs du centre urbain. Cette présence n'était pas souhaitée à proximité immédiate de la nouvelle cité Bruxelles. L'administration craignait qu'il ne constituât un refuge pour tous ceux qui voulaient échapper à la surveillance de l'autorité territoriale.

Ces différentes localités furent réunies dans une même entité, appelée « Centre extra-coutumier » (CEC) créée en 1932, entendue comme quartier résidentiel des travailleurs indigènes de la ville, des maraîchers et des retraités ; aucun Européen n'était autorisé à y résider. La structure devait avoir à sa tête un chef noir surveillé par un Européen dit « représentant de l'autorité tutélaire » (RAT). Le CEC allait donc coexister aux côtés de la cité européenne, mais aussi, aux trois autres entités (deux chefferies et un secteur) indigènes qui restaient organisées selon le modèle africain de villages recomposés et volontairement grossis autour des noyaux de peuplement enya, arabisés et komo.

Le territoire de Stanleyville était donc un lieu hétéroclite spécifique dans la région qui, assez vite, devint un point d'attraction. L'autorité européenne constatait qu'il se transformait en un « Eden où viennent se réfugier les fuyards des circonscriptions

environnantes, les racoleurs, les sangsues, les prostituées ». La principale préoccupation de l'administration consistait en la collecte de l'impôt et « le dépistage des étrangers, des indésirables et des voleurs ». Le chef de province Rodolphe Dufour (1933-1940) fut accusé par les autorités du CEC de laisser la « plus grande liberté aux fuyards des circonscriptions indigènes qui désirent s'installer ». Pour cette raison, le CEC eut pour chef l'ex-soldat de la Force publique César Lengema. Ce Ngbandi originaire de Yakoma avait été incorporé à la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers (Mankanza) et engagé comme soldat dans la Force publique, puis muté à la Compagnie de Stanleyville. Retraité à la fin de son terme, il s'installa à Stanleyville où il occupa des fonctions de clerc et de comptable dans les sociétés commerciales. Le 1^{er} juin 1932, il fut nommé chef adjoint du CEC de Stanleyville. Dans le rapport du CEC de 1933, il est noté : « Le chef adjoint Lengema est un élément très intéressant. Sa formation intellectuelle dépasse de loin celle du chef de centre » (dans FABV/SHP-MRAC). Le 26 mai 1936, il fut nommé chef du CEC à la place de Songolo, et juge au tribunal du CEC en juin 1936. Il devint membre du conseil de province en 1949 jusqu'à son décès en 1951.

Malgré le contrôle renforcé des mouvements de population, Stanleyville, qui était une agglomération attractive, mais sans réelle richesse, accusa entre 1942 et 1950 une augmentation de la population due aux fuyitifs des travaux obligatoires à la campagne et à l'essor économique consécutif à la Seconde Guerre mondiale. L'arrêté n° 27/AIMO 1940 imposa les cultures obligatoires aux indigènes du CEC n'exerçant aucune profession ou ne justifiant d'aucun revenu officiel. Mais le gouverneur général critiqua cette décision de la Province-Orientale.

Le CEC s'était étendu et sa population devint de plus en plus importante. Les environs de Stanleyville étaient sursaturés jusque dans un rayon de 20 km. Les Arabisés ne voulaient plus perdre des terres ; les Komo et les Licenciés avaient besoin d'une extension vers la forêt de la Maleke, seul endroit encore vacant du territoire de Stanleyville. Pourtant, il fallait agrandir le quartier résidentiel Belge I jusqu'à une limite à déterminer de façon à assurer une certaine réserve. Les espaces entre la circonscription urbaine (ville européenne) et le CEC étaient convoités. Il fallait modifier l'occupation de l'espace du territoire. L'administrateur du territoire de Stanleyville et les

Titres fonciers établirent chacun de leur côté des croquis contradictoires. Il fallait par exemple construire les bureaux du CEC qui jusque-là se situaient entre le CEC et la circonscription urbaine, de sorte que le chef de centre ne pouvait arrêter un Noir dans son bureau parce qu'il ne se trouvait pas dans les limites géographiques de son espace administratif.

La divergence des avis au niveau de la Province-Orientale était forte et, en 1945, le gouverneur général Pierre Ryckmans intervint en faveur du respect de la présence d'une zone tampon entre les espaces résidentiels des populations noires et ceux des populations européennes. Concernant la situation du bureau du CEC, la solution consistait à construire les locaux en bordure de la ville européenne dans l'ancien « espace vert » qui la séparait du quartier Belge I.

Tandis qu'on se préoccupait de surveiller le territoire, on s'aperçut d'un autre problème : le district de Stanleyville était le seul de toute la Colonie où le nombre de femmes était nettement inférieur à celui des hommes. Le Rapport général de la Colonie de 1945 (dans FABV/SHP-MRAC) constatait : « territoire de Bafwasende : population mourante ; territoire de Banalia : situation à tendance régressive et survivance positive en 1946 ; territoire de Basoko : population stationnaire, passe au stade régressif depuis 1942-1943 ; territoire d'Isangi : population qui pourrait être nettement progressive ; territoire de Lubutu : tendance régressive depuis 1942-1943 ; territoire d'Opala : situation stationnaire a cédé le pas au stade régressif avec plus de la moitié de la population stérile ; territoire de Ponthierville : situation légèrement progressive, un pourcentage très élevé d'enfants ; territoire de Yahuma : situation régressive, le quart de la population formé de vieillards ». Pour remédier à la situation, on préconisa les mesures suivantes : « i) Tout polygame qui s'adjoindrait une femme engagée dans les liens d'un mariage monogamique devrait être sévèrement puni. Les sanctions appliquées seraient basées sur le principe de la dot à récupérer ; ii) le monogame qui répudie sa femme sans aucune raison acceptable ne récupérerait qu'une partie ou rien de la dot qu'il a versée » (Houet 1947).

La gestion de César Lengema fut appréciée par l'autorité coloniale. La population du CEC par contre en connut de nombreux désappointements. Les critiques à l'égard de Lengema émanaient le plus fréquemment d'une fraction de la classe des « évolués » et les plaintes se multipliaient. Car au CEC de

Stanleyville, l'autorité coloniale avait voulu tout régenter, tout réglementer ; tout geste ou mouvement du colonisé était soumis à des restrictions. Par exemple, l'arrêté n° 2/1946 du 28 novembre 1946 réglementait : « Tout indigène qui organise une réjouissance où est pratiquée la danse dite "Malinga" est redevable d'une taxe de 50 francs par séance [...]. L'exploitant d'un lieu de danse où la danse dite "Malinga" est pratiquée est redevable d'une taxe annuelle de 500 francs par lieu exploité, quelle que soit la date de la demande ». Il y eut encore d'autres taxes : 1) 20 F par an pour tout adulte titulaire d'un permis d'occupation dans le CEC ; le montant de cette taxe passa à 30 F en 1952 et à 50 F en 1956. Elle fut réévaluée en 1958 selon la largeur de la parcelle : 50 F pour la parcelle ne dépassant pas 10 m², 100 F pour celle de 10 à 15 m² et 150 F pour d'autres ; 2) 20 F par an pour un adulte qui partageait à titre gratuit sa résidence avec une autre personne ; 3) 20 F pour tout indigène de passage à Stanleyville résidant au CEC pendant une période supérieure à 7 jours ; etc.

La taxe la plus emblématique était l'impôt que généraient les « femmes théoriquement seules » (FTS) dites aussi « femmes libres » ou « femmes vivant théoriquement seules » (FVTS). Toute femme adulte (plus de 16 ans) non mariée résidant au CEC était considérée comme une femme libre. Du point de vue de l'administration, il y avait deux grandes catégories de femmes libres : les taxées et les exemptées ; ces dernières étaient des veuves et des femmes âgées. Les femmes libres taxées comprenaient les prostituées, mais également les concubines et les femmes ayant une activité économique tel le petit commerce. En 1945, on comptait 1308 FVTS ; 66 nouvelles présences s'ajoutèrent en 1946.

L'édification de l'agglomération de Kisangani s'était faite donc sous la contrainte au départ des Arabo-Swahili puis des Européens ; le progrès socio-matériel qui s'accomplissait chez les peuples locaux était d'abord à l'avantage des dominants. Ceux-ci n'avancèrent pas dans les réformes qu'imposait l'amélioration de la situation sociale des colonisés. Comparée à celle des autres provinces du pays, l'administration de la Province-Orientale était en règle générale caractérisée par un aspect répressif particulièrement accentué. Pierre Duvivier, l'administrateur au CEC arrivé en août 1957, témoigna : « nous recevions des lettres explosives du département de Léopoldville reprochant le fait que la population

pénitentiaire de la Province-Orientale dépassait à elle seule l'ensemble de la population pénitentiaire du reste du Congo » (interview réalisée par H. Weiss, en 1961, dans FABV/SHP-MRAC).

4. STANLEYVILLE, BASTION DU LUMUMBISME

Patrice Lumumba viendra à la décolonisation impulser la dynamique politique à Kisangani et dans la Province-Orientale. Ni lui ni ses principaux lieutenants Jean-Pierre Finant, Joseph Kasongo, Christophe Gbenye, Alphonse Kingis, Jean-Foster Manzikala et même Victor Nendaka, qui le rejoignit à la dernière minute, n'étaient issus des peuples dits autochtones de la Tshopo. Une réalité différente de celle qui se passait ailleurs dans tout le pays où chaque province portait généralement des mouvements politiques animés par des acteurs originaires. C'est le sens du nationalisme congolais qui s'établit à Stanleyville et dans la Province-Orientale. C'est à partir de la ville de Kisangani comme foyer que le mouvement essaima rapidement dans l'ensemble de la province. De mai 1959 à novembre 1964, soit de l'installation de la section du Mouvement national congolais (MNC/L) par Patrice Lumumba jusqu'aux opérations militaires américano-belges pour mater la rébellion des Simba, l'empreinte du lumumbisme marqua Stanleyville. Celle-ci était le siège national du parti de Lumumba engagé dans l'exigence d'une indépendance du Congo sans concession. Lumumba allait être assassiné quelques mois après qu'il eut accédé au pouvoir, mais Kisangani demeurerait le berceau de la résistance contre le pouvoir central de Léopoldville. La période de la Première République (1960-1965) allait se caractériser par une instabilité politique permanente dont la base allait être la menace que les partisans lumumbistes représentaient pour la poursuite de la domination européenne du Congo. La chronique qui va suivre parcourt le vécu politique de Kisangani qui pesa sur l'ensemble de la Province-Orientale et le pays entier.

4.1. LE TEMPS D'UN ENGAGEMENT POLITIQUE : UNE ÉVOLUTION SOUDAINE

Stanleyville ne passait pas pour être un foyer politique revendicatif sous la colonisation. Jusqu'à la fin 1958, c'était Léopoldville qui impressionnait par le nombre de personnalités congolaises en vue et le Katanga par ses nombreux ouvriers chauffés par les

mouvements syndicaux belges. C'était à Léopoldville que Lumumba allait s'associer à l'élite locale et créer le parti MNC dont la singularité portait sur la réclamation d'une indépendance immédiate dans l'unité du pays. Mais c'est à Stanleyville que Lumumba retourna en 1959 pour asseoir le mouvement, parce que c'était bien là que le cadre paraissait propice. Son expérience dans la capitale lui fit voir que le colonisateur belge n'était pas invincible.

Jusqu'à-là, à Stanleyville, le gouverneur Pierre Leroy en place ne voyait comme danger que la secte Kitawala interdite dont les Komo étaient généralement partisans. Les sentiments d'indépendance qui marquaient ce peuple consistaient généralement à abandonner facilement sa hutte, ses champs et à partir accompagné de sa famille s'installer en forêt où de plus grandes difficultés se présentaient pour l'en faire sortir.

À Stanleyville, on trouvait aussi des regroupements coutumiers¹⁰, et la vie sociale restait cantonnée dans le cadre de diverses organisations à caractère non directement politique, dont la première, l'Association des évolués de Stanleyville, qui continuait à bénéficier de la protection de l'administration, et de nombreuses mutuelles, unions sportives et autres. Patrice Lumumba connaissait bien Stanleyville où il avait immigré en 1944 et où il résida jusqu'en 1956. Il s'y construisit socialement et fit son apprentissage politique dans diverses associations professionnelles. Dans cette ville et sa région, le sentiment de révolte contre la domination coloniale était latent depuis la fin des années 1940 sans pouvoir trouver de cadre pour s'affermir. Lumumba et son parti surent capter les racines locales de ce vécu.

Dans la construction politique de Stanleyville, les premières élections (dites « consultations ») organisées à la fin 1957 pour la désignation des conseillers dans les trois quartiers du CEC sont dignes de mention. Celles-ci furent retardées en janvier 1958 à la rive gauche (quartier Belge II ou Lubunga) parce que certains candidats étaient polygames de fait, une cause d'indignité prévue par les statuts de la consultation. Parmi les résultats obtenus, se retrouvaient

10. À Stanleyville, on peut citer les mouvements Lioto (regroupant les Lokele, fondé par Sylvestre Bondekwe) et Bambostan (regroupant les Mbole) ou encore la Frabako qui était une section locale (assez faible) de l'Abako.

déjà plusieurs personnes qui viendraient faire l'histoire politique future :

- à Bruxelles (Kabondo) : Pierre Saidi, Christophe Gbenye, Jean-Pierre Dubuka, Bernadin Londo, etc. Alphonse Songolo arrivait en sixième position sur quatorze élus.
- au Belge I (Mangobo) : sur les dix-huit élus, Joseph Tabalo était deuxième, Alphonse Abikwa dixième, Jean-Pierre Finant seizième et Jules Takis dix-septième.
- au Belge II (Lubunga) : Augustin Sikoti était premier sur les dix-huit élus, Antoine Akafomo sixième, Augustin Asumani Senghie septième, Ferdinand Tawiti treizième et Charles Badjoko dernier.

Dans ce vote, le réflexe tribal n'avait pas été marquant, à l'exception de ce qui se passa dans le quartier Belge II où sur 9 élus, il y eut 7 Lokele dont 6 en tête de liste et 2 Arabisés. En fait, 202 électeurs choisirent leurs candidats dans une même tribu, les autres répartissant leurs voix entre différentes tribus. Dans les deux autres quartiers du CEC, on ne remarqua aucune prépondérance tribale ; la représentation dans le scrutin était sans rapport frappant avec la représentation tribale de la population. Pourtant, ces consultations créèrent une cassure parmi les évolués et préparèrent le clivage entre le MNC et le Parti national du progrès (PNP). Les « évolués » originaires de l'Uele (Ababoa, Azande, etc.) gagnèrent et les Lokele qui se considéraient comme les « vrais » ressortissants de Stanleyville perdirent. D'où leur frustration. Les Lokele aigris rejoignirent le MNC en 1959 pour prendre leur revanche.

En septembre 1958, Stanleyville accéda au statut de ville, qui remplaçait le territoire du même nom. Les anciens quartiers du CEC et la cité européenne Stanley devinrent des communes urbaines¹¹, excepté les deux chefferies Arabisés (dénommée Kisangani en 1958) et Wagenia qui vinrent constituer la commune de Kisangani, créée le 1^{er} décembre 1960¹²,

11. À la fin de 1959, la commune Stanley (Makiso), un espace résidentiel pour Européens, comptait 228 habitants, Mangobo en avait 26 751, Kabondo 41 043 et Lubunga 23 123.

12. De ces deux anciennes chefferies proviennent aujourd'hui les quartiers Bangboka, Île M'bie, Kilanga, Kisangani, Kongakonga, Maleke et 24-Novembre constitutifs de la commune.

donc après l'indépendance. Aux élections municipales de décembre 1959, le MNC installé quelques mois plus tôt remporta une victoire écrasante sur l'ensemble de la ville avec 98 %. L'opposition entre les partis politiques¹³ fut forte et les conflits se manifestèrent surtout entre les deux grands partis unitaristes : le Mouvement national congolais de Lumumba (MNC-L) et le Parti national du progrès (PNP) porté par l'administration coloniale.

Voici les résultats des communes de Kabondo et Mangobo :

a) À la commune de Kabondo, sur 25 sièges, le MNC en enleva 22, attribués à Ngbenye Christophe, Keleko Dominique, Kitimambo Alphonse, Fataki Jacques, Lebaza André, Gbatala Nicolas, Ateto Albert, Fataki Gilbert, Pero Pierre, Mbawissa Gaston, Bisuta David, Uluwa Gabriel, Motokele Pierre, Kasongbia Jean, Kelema Paul, Akwandelegoto J., Mengazo Martin, Kegbia Léopold, Badipi Joseph, Salumu Bernard, Tupa François et Yogo Hilaire. Songolo Alphonse, Kamavu Bernard et Balongandi Victor détenus en prison au moment du vote n'étaient pas éligibles. Le PNP obtint un siège attribué à Amisi Ferdinand, le bourgmestre sortant. Parmi les 25 candidats du PNP qui avaient échoué, il y avait Zamundu Alphonse, Kanga Ignace, Isia Amundala André, Baruti Victor, Dubuka Pierre, etc. L'AMIWA gagna un siège, attribué à Saidi Albert. Le 25^e siège fut attribué à Kanyama Albert, candidat indépendant.

b) À la commune de Mangobo, sur 19 sièges à pourvoir, le MNC en avait gagné 17, attribués à Finant Jean-Pierre, Kasongo Joseph, Greenfell Georges, Fele Josias, Lengema Marcel, Swalehe Alphonse, Bomandeke Jean-Marie, Mayiti Antoine, Tshimbalanga Louis, Semeli Jean, Kiwewa Antoine, Bangolu Albert, Mefalesi James, Losala Simon, Kiwewa Ignace, Guestan Étienne (devenu Bilambo Kalonda, à partir de 1971) et Goy Jean. Le PNP gagna un siège attribué à Tabalo Joseph, le bourgmestre sortant. La liste des intérêts communaux gagna aussi un siège attribué à Mobe A., président provincial de l'Association du personnel indigène du Congo (APIC). Les 26 candidats individuels recueillirent ensemble 6,5 % des voix, mais aucun d'entre eux ne fut élu.

13. Les candidats se sont présentés sous quatre listes : PNP, Neutres, MNC-L et AMIWA (Amicale des ressortissants des territoires de l'ex-Province-Orientale autres que celui de Stanleyville).

Lorsqu'en avril 1960, le Premier Bourgmestre Franz Dethier nommé en décembre 1958 arriva en « fin de terme », le MNC demanda qu'il fût remplacé par Christophe Gbenye. L'administration coloniale refusa et nomma à la place M. Depoorter. Pour avoir fait emprisonner Lumumba à la fin octobre (cf. *infra*), le gouverneur Pierre Leroy dut quitter ses fonctions dès la fin avril 1960 pour donner suite à l'exigence du MNC. D'après lui : « [...] l'intérêt [entendez la paix] de [dans] la Province-Orientale postule mon départ. [Le gouverneur général Henri Cornelis] fixe celui-ci au 18 mai de Stanleyville » (Leroy 1965 : 177-178).

4.2. LE RÔLE DE PATRICE LUMUMBA ET DU MOUVEMENT NATIONAL CONGOLAIS

Stanleyville et sa région n'intégrèrent donc la vie politique que bien après Léopoldville, lorsque Lumumba vint installer la section MNC. Rapidement, son parti conquiert une opinion sensibilisée par le manque d'emplois et les conditions de vie assez rudimentaires ; ce qui nourrissait des ressentiments pour tout ce qui était proche du pouvoir colonial.

C'est le 8 mai 1959 que, parti de Bruxelles, Lumumba arriva à Stanleyville. À ce moment-là, il savait que la classe politique de Léopoldville, courtisée par les milieux belges, lui devenait hostile, que ses adversaires de plus en plus nombreux attiraient dans leur camp une grande partie d'adhérents appartenant à leurs ethnies ou à des associations dont ils étaient membres. Le 14 mai, il lança le MNC en créant des comités dans les communes et au niveau provincial : le Mukusu Joseph Kasongo et l'Azande Jean-Pierre Finant devinrent respectivement président et vice-président provinciaux ; Antoine Kiwewa (originaire du Kwilu, employé de bureau à Stanleyville), le Topoke Jonas Fele et le Lokele Bonaventure Tawiti furent respectivement secrétaire, secrétaire adjoint et trésorier ; Christophe Gbenye (Ababoa) et Marcel Lengema (Lokele/Topoke/Ngbandi) directeur et secrétaire du Bureau politique. Quatre sections importantes du parti furent créées à Mangobo, Lubunga, Kabondo et dans la zone annexe. Dans la commune de Kabondo, presque toute la population adhéra massivement au MNC. Dans cette section, le parti était présidé par l'Ababoa Alphonse Kingis, assisté de deux vice-présidents : l'Azande Dominique Keleko (1^{er} vice-président) et le Lokele Alphonse Songolo (2^e vice-président sectionnaire) et un secrétaire sectionnaire : le Bira (de l'Ituri) Jean Mayani.

Du côté PNP, on trouvait dans le comité sectionnaire de Kabondo : le Lokele Ferdinand Amisi (bourgmestre de Kabondo) président sectionnaire, l'Alur (de Mahagi/Ituri) Alphonse Zamundu (secrétaire communal) 1^{er} vice-président et le Lega (du Maniema) Ignace Kanga directeur sectionnaire à la propagande.

La radicalisation des thèses du MNC et le succès qu'il allait remporter furent au début fondés sur des facteurs économiques et sociaux. Les animateurs du parti n'étaient pas des sans-emploi, mais plutôt des représentants de la classe moyenne de la ville, menés par l'huissier au tribunal du CEC, Joseph Kasongo, et le stagiaire radio-électricien Jean-Pierre Finant, qui avaient soutenu en 1956 la candidature de Lumumba à l'AES contre Antoine Lopes (appuyé par Alphonse Songolo, Jean-Pierre Dubuka et Sylvestre Bondekwe). Si les deux premiers formaient le noyau de départ du MNC en Province-Orientale, ralliés peu après par Songolo, les autres allaient cependant constituer le comité de l'Union nationale des Anciens Combattants congolais (UNACO), qui fit rapidement figure de rival du parti de Lumumba, et affilié peu après au PNP.

Le passage de Lumumba à Stanleyville permit au MNC de devenir le porte-parole des revendications sociales de la population et le canal d'expression de son hostilité envers l'administration et la colonisation. Lors des émeutes d'octobre 1959 à la suite du congrès du MNC, c'est la masse des sans-emploi, dite « jeunesse du MNC », qui joua un rôle déterminant. Il faut noter que, pour la Province-Orientale, il n'y avait pratiquement pas d'action du MNC hors de Stanleyville jusqu'en octobre. La contestation suscitée par l'installation du parti venait tout embraser. Malgré le soutien obtenu de l'administration, le PNP et l'UNACO menés par Sylvestre Bondekwe brocardaient Lumumba, mais n'avaient pas le don de séduire leur auditoire.

Sur le plan des structures du MNC, la physionomie démographique de la Tshopo et d'une grande partie de la Province-Orientale eut son influence. Tandis que, dans les autres provinces du pays où le MNC/L s'installa, on tendait vers la mise en place d'entités administratives plus vastes que le territoire, dans la Province-Orientale on vit naître au contraire des unités plus petites que le territoire et, même dans des plantations de l'arrière-pays, des sortes de cellules d'entreprise. Le transfert du cœur politique du MNC de Léopoldville et de Luluabourg (cellule

active sous la direction d'Albert Kalonji, avant la scission en novembre 1959) vers Stanleyville eut une incidence sensible sur les structures du parti et, indirectement, sur son contenu idéologique. Motivée par la tactique politique (dans un climat de luttes d'influence personnelles au sein du comité national du MNC unitaire), Lumumba plaça à Stanleyville le parti devant un problème nouveau : celui du contact avec les masses dans une zone de faible densité démographique. Le MNC ne pouvait exercer d'influence sensible s'il ne possédait pas de ressources pour déplacer de nombreux propagandistes sur de longues distances. Réunir ces moyens de transport, entretenir des animateurs permanents nécessitaient des fonds qui ne pouvaient être réunis que par une vente massive de cartes de membre, alors que le recrutement de nouveaux membres dépendait lui-même de l'existence des possibilités de déplacement. Ce cercle vicieux fut rompu de la manière suivante : d'une part, les fonds récoltés à Stanleyville furent consacrés à l'achat de quelques véhicules et de vélos ; d'autre part, les propagandistes furent rémunérés par un pourcentage sur les fonds qu'ils récoltaient. Pour les motiver, le MNC augmenta le prix de ses cartes de 20 à 60 francs, ce qui attira beaucoup de sans-emploi qui s'engageaient dans la vente. Dès lors, la propagande du parti fut surtout entre les mains de jeunes gens qui pouvaient parcourir sans cesse l'intérieur du pays. Très vite, il en résulta une radicalisation des slogans (mal contrôlés par l'appareil du parti), aggravée par le fait que les milieux touchés par les propagandistes n'étaient que rarement encadrés par des permanents.

Si les caractéristiques démographiques particulières de la Province-Orientale influencèrent la forme et le contenu du MNC, dans d'autres provinces les mêmes facteurs ne furent pas suivis des mêmes effets. La démographie de l'est de la province voisine, l'Équateur, n'était pas différente de celle de la Province-Orientale, mais des résistances d'ordre ethnique essentiellement contrecarrèrent la pénétration du parti de Lumumba. Il conviendrait donc de tenir compte de la microanalyse dans chaque situation.

Les émeutes d'octobre 1959 à Stanleyville devinrent le coup politique qui dicta une orientation nouvelle à la crise de la décolonisation. Stanleyville accueillit du 23 au 28 octobre 1959 le congrès du MNC, qui se déroula jusqu'à son terme. La décision de boycotter les élections de décembre était prise, mais celle-ci n'était pas spécifique au MNC ; elle était partagée par l'Alliance des Bakongo (Abako), le Parti solidaire africain (PSA) et l'aile du MNC

d'Albert Kalonji. Plutôt que le rejet, c'était la manière dont Lumumba mettait en condition les foules, sa détermination à abolir le régime colonial qui frappaient. Il affirmait depuis quelques mois ne plus faire confiance aux promesses de la Belgique ; son discours radicalisé alla jusqu'à estimer que seule la lutte devait libérer l'homme noir.

Ce moment constitue un tournant majeur vers l'octroi de l'indépendance ; au Congo, Kisangani bondit au premier plan comme foyer de contestation politique et son champion Lumumba domina désormais la scène politique nationale. La stratégie du chef du MNC était qu'il fallait obliger le colonisateur belge à céder. Il apprit à ses partisans que, lorsque la loi est injuste, ceux-ci avaient le devoir moral de l'enfreindre. La liberté n'est jamais accordée de bon gré par l'oppresser, leur disait-il ; elle doit être arrachée par l'opprimé. Lumumba exigeait la souveraineté absolue dans l'unité du Congo.

Beaucoup de ces idées, Lumumba allait les asséner dans son discours du 28 octobre 1959 qui clôtura le congrès de son parti à Stanleyville. Il était persuadé dès la mi-1959 qu'il allait être assassiné, mais il ne savait ni quand ni sous quelle forme cela allait avoir lieu. D'ailleurs, l'administration coloniale se démenait ouvertement à vouloir le détruire ; elle se mit à rechercher des partenaires pour mener des actions.

Après le congrès du MNC suivit le congrès extraordinaire des partis unitaristes ou nationalistes¹⁴ qui s'ouvrit le 29 octobre, dans les mêmes locaux de la commune de Mangobo, avec un autre discours de Lumumba. Ce second congrès ne put se poursuivre, des émeutes ayant éclaté après sa première session plénière. Les deux discours de Lumumba des 28 et 29 octobre furent considérés par l'administration comme une « atteinte à l'ordre public et à la sûreté de l'État ». Lumumba fut accusé d'excitation de la population contre les pouvoirs, d'attaque contre la force obligatoire des lois, d'exhortation à la désobéissance civile et d'incitation à l'abstention aux prochaines élections. Le gouverneur Pierre Leroy fut mis sous pression par l'administration et les Européens pour le faire arrêter au plus vite. Le pouvoir colonial sourd et aveugle continuait de dire que le Congo était belge et que cela devrait demeurer.

14. Les partis suivants y prennent part : MNC/Lumumba, Centre de regroupement africain (CEREA), Fédération générale du Congo, Parti du peuple, Association des Tshokwe du Congo, d'Angola et de Rhodésie (ATCAR) et Union nationale ruandaise (UNAR).

Le 30 octobre au matin, un mandat d'amener fut émis à son encontre, mais Lumumba ne se présenta pas. Début d'après-midi, les forces de l'ordre reçurent mission d'entourer et d'occuper la salle où se tenaient les séances plénières. Pour les adversaires de Lumumba, il était inconcevable que celui-ci se servît des infrastructures officielles pour monter l'opinion contre eux (le premier objectif à atteindre était l'occupation par la police de la salle des fêtes de Mangobo). Devant la réaction de l'assistance, l'autorité provinciale décida de « passer au régime de l'opération policière puis à l'opération militaire¹⁵ ». L'énervement avait gagné l'administration coloniale qui se sentait défiée. « À 16 h 30 le Premier Bourgmestre se rendit à l'état-major et, d'accord avec l'autorité militaire, décréta à 17 h 15 le régime de l'occupation de police, mesure qui fut approuvée par le gouverneur qui arriva quelques minutes plus tard¹⁶ ». Il y eut 26 tués et plusieurs dizaines de blessés par balles. Assez rapidement, la violence s'installa dans plusieurs lieux à Stanleyville et les territoires du district. Le 1^{er} novembre 1959, Lumumba fut arrêté et détenu d'abord au camp militaire de la Tshopo, puis transféré à la prison centrale de Stanleyville. Le roi Baudouin s'y rendit en décembre et ce voyage le convainquit que la fin de la colonisation belge était proche.

C'est la réussite du MNC à Stanleyville et dans la Province-Orientale qui permit à Lumumba de gagner le pouvoir national. Aux élections législatives de mai 1960, il recueillit 84 602 voix, classé deuxième dans l'ordre de préférence national dépassé par le seul Charles Kisilokele¹⁷, élu à Léopoldville. En fait, même les illettrés connaissaient les candidats et les partis ; le MNC de Lumumba était premier en nombre des suffrages sur l'ensemble du pays ; il avait gagné la majorité absolue des sièges à la fois dans la ville et l'ensemble de la province avec, dans ses listes, plusieurs membres d'origine ethnique diverse. Pour les 70 sièges de la députation provinciale, le MNC obtint 58 sièges contre 6 au PNP, 4 aux listes individuelles et 2 aux chefs locaux. Le parti de Lumumba avait gagné tous les 3 sièges de la ville de Stanleyville et 13 sièges sur les 16 du Haut-Congo. Les 3 sièges revenus aux listes individuelles

furent pris des territoires de Banalia (2 sièges) et de Yahuma (1 siège). Pour le reste de la Province-Orientale, c'était dans le Haut-Uele et le Bas-Uele que le PNP eut quelques sièges : 1 dans le territoire d'Ango, 1 dans le territoire de Dungu, et 2, respectivement, dans les territoires de Niangara et de Paulis.

Le gouvernement provincial composé de 11 membres était présidé par J.-P. Finant et tous les ministres étaient du MNC, à l'exception de l'ancien chef du CEC de Paulis et PNP, Louis Embae, nommé ministre chargé des Impôts, Taxes, Finances et Douanes. Dans l'équipe, on trouvait cinq originaires du Haut-Congo dont trois Lokele.

Dans la Tshopo et à Kisangani, l'administration coutumière pro PNP se trouva face à une opinion de jeunes favorables au MNC. Bernard Salumu, ce Lokele partisan du MNC, fut nommé en août 1960 commissaire de district du Haut-Congo, puis Premier Bourgmestre de Stanleyville. C'était vraiment un « boss », agissant avec le concours d'une organisation politique qui lui était entièrement dévouée, bien que portant l'étiquette de la jeunesse MNC-L¹⁸. À Stanleyville, les adversaires de Lumumba étaient les PNP et les chefs coutumiers que Victor Nendaka, devenu adversaire de Lumumba, avait su persuader et organiser. Ils étaient accusés d'avoir travaillé pour l'édification de la colonisation, et leur cadre de fonctionnement paraissait inadapté pour répondre à la jeunesse porteuse de l'indépendance. Ainsi les premiers mois de la postcolonisation s'avèrent-ils chaotiques dans plusieurs territoires de la Tshopo. Sous l'influence des pouvoirs de Léopoldville qui commençaient à avoir une emprise sur Stanleyville, un changement à la tête de la ville intervint à la fin 1962 avec le remplacement de Salumu par Léopold Matabo.

18. Avant qu'il ne s'engageât aux côtés de Lumumba, Bernard Salumu avait été en 1958 président de l'association Lioto section Bas-Uele. de 1948 à 1949 et de 1952 à 1960 il avait été président du Cercle des évolués à Buta. Il devint président du MNC/L section de Buta dès le début de 1959 à 1960. À l'indépendance, Salumu devint commissaire de district de Stanleyville, puis Premier Bourgmestre de Stanleyville. À ce poste, il se servit de la JMNC et des gendarmes attachés au détachement du service territorial (DSJ). D'après l'organisation administrative héritée de la colonisation, les AT placés sous l'autorité du CDD disposaient de quelques unités de gendarmerie dans l'exercice de leur pouvoir de police. De 1960 à 1962, Salumu attirera autour de lui dans la JMNC un groupe de jeunes Lokele dont Boyoko Atilaoswane Augustin, Kidicho Saidi Norbert, Bumba Michel, Tupa Édouard, etc.

15. Rapport interne (manuscrit) du gouvernorat de la Province-Orientale, p. 10.

16. *Idem*.

17. Fils aîné de Simon Kimbangu.

5. KISANGANI DANS LA TOURMENTE DES LUMUMBISTES

Porté par Stanleyville et la Province-Orientale, Lumumba avait gagné le pouvoir national, qui lui sera assez vite arraché de manière brutale : il sera assassiné. Presque toutes les personnalités politiques pro MNC à la tête de la province furent déportées à Léopoldville pour être, elles aussi, assassinées après Lumumba. Mais au même moment, le vice-premier ministre Antoine Gizenga du gouvernement Lumumba démis par le président Kasa-Vubu et recherché à Léopoldville vint s'installer à Stanleyville. Il se réclamait de la légalité et de la légitimité du pouvoir national démocratique et, ainsi, le vide de pouvoir des Lumumbistes avait été comblé. Gizenga promulgua un arrêté signé le 12 décembre 1960 faisant de Stanleyville le siège provisoire du Gouvernement central de la République du Congo. À Léopoldville, entouré de Kupa, Atoka, Embae Louis, Amisi Ferdinand et Tabalo Joseph originaires de la Province-Orientale, Sylvestre Bondekwe se proclamait, lui, chef du « gouvernement de la Province-Orientale en exil » ; Alphonse Zamundu y collaborait tout en restant à la Sûreté nationale auprès de Victor Nendaka.

Stanleyville allait donc continuer à demeurer le fief des Lumumbistes et, pour cela, la nouvelle autorité de Léopoldville devra encore multiplier les initiatives pour la conquérir. Une délégation conduite par Alphonse Songolo, constituée de dix parlementaires en majorité ex MNC, dont six étaient originaires de la Tshopo, fut dépêchée ; mais elle allait être arrêtée à sa descente de l'avion et ses membres assassinés à Stanleyville, une fois confirmée la mort de Lumumba et ses compagnons.

5.1. STANLEYVILLE SOUS LA GESTION DES LUMUMBISTES

Aucun originaire de la Tshopo ne figurait dans le gouvernement national d'Antoine Gizenga fonctionnant à Stanleyville. Jean-Foster Manzikala devint président du gouvernement provincial. C'est à la suite du « conclave de Lovanium » de juillet-août 1961 à Léopoldville que, poussés par les Américains et le nouveau gouvernement belge Lefèvre-Spaak, plusieurs Lumumbistes de Stanleyville, à l'exception d'un Gizenga hésitant, retournèrent à Léopoldville. Une ouverture s'offrait ainsi aux anti-Lumumba pour infiltrer le pouvoir provincial, mais, encore là,

la résistance demeurera, à cause, en partie, de l'assemblée provinciale, toujours largement constituée de partisans du MNC, malgré quelques défections.

Avec la création des premières « provinces réduites » en juillet-août 1962, le pouvoir de Léopoldville trouva une stratégie pour affaiblir à la fois la sécession du Katanga et l'opposition lumumbiste de Stanleyville. Afin d'isoler leurs noyaux de politisation intense, il s'agissait de réduire la partie sud du Katanga pour la première et le district du Haut-Congo, dont principalement la ville de Stanleyville, pour la seconde. En août 1962, deux provinces furent créées dans l'ancien espace de la Province-Orientale, celle de l'Uele rassemblant les districts du Bas-Uele et du Haut-Uele, et celle du Kibali-Ituri. Restait le district du Haut-Congo où les Lumumbistes persistaient à s'opposer au fédéralisme et à la division des provinces sur une « base ethnique ». Sans l'avoir souhaité, et malgré lui, le Haut-Congo devint une province, en 1963. Par un *forcing* politique de Léopoldville, le vote au Parlement le 18 décembre 1962 avait décidé cette création. Le Conseil des ministres du Gouvernement central dépêcha à Stanleyville une mission conduite par Marcel Lengema, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Gouvernement central, pour contacter les principaux responsables locaux en vue de la constitution d'un collège groupant les principaux « peuples autochtones » afin de gérer les affaires publiques jusqu'à la reconnaissance officielle de la nouvelle province. Léopoldville nomma encore pour le Haut-Congo un nouveau commissaire extraordinaire avec des attributions dévolues au gouvernement provincial par la Loi fondamentale du 19 mai 1960. Le rôle de l'envoyé de Léopoldville consistait à entraver la gestion du gouvernement provincial toujours dominé par les Lumumbistes.

L'assemblée provinciale du Haut-Congo fut reconstituée en reprenant les seuls élus du district, mais l'ordonnance de Joseph Kasa-Vubu ne reprit pas le nom de Dominique Keleko, un Azande élu à Stanleyville ; il retourna dans l'Uele, sa province d'origine. Mais il fit que l'assemblée provinciale ne comptât pas de Topoke ni d'Arabisé. Aussi, le gouvernement provincial constitué par le nouveau président provincial Georges Grenfell (appelé Makulo, en 1972), pourtant du MNC, s'était vu reprocher un acte illégal, en ayant pris cinq ministres MNC et cinq autres PNP, donc trop de non-Lumumbistes, dans son équipe. C'était le résultat de la politique

active du gouvernement de Léopoldville pour installer à Stanleyville un contrepoids au MNC. La tension fut ressentie à Stanleyville, où les jeunes du MNC enlevèrent le Musoko Isia Amundala, un ministre PNP des Affaires économiques du Haut-Congo.

La présence de quatre ministres lokele dans le gouvernement Grenfell devint une autre menace d'aggravation du conflit entre les Lokele et les Topoke. Cet élément conduisit à la création à Stanleyville de l'association Organisation intérieure des Topoke (OITO) par Anicet Afuluta, député national du MNC. Dans le préambule de son statut, on trouvait ce constat : « Les Topoke affiliés au MNC, malgré leur importance numérique, furent méconnus par les autorités du MNC ; aucun Topoke ne fut membre ni dans l'un des quatre gouvernements de Stanleyville [constitués depuis l'indépendance du pays], ni au sein de l'Assemblée provinciale » (Document FABV).

Ces nombreuses fissures internes dans le camp lumumbiste offrirent à Léopoldville une occasion propice supplémentaire de sévir contre le MNC et lui ôter le pouvoir à Stanleyville. Une section locale du nouveau parti « Rassemblement des démocrates congolais » (RADECO) du Premier ministre Cyrille Adoula (août 1962-juin 1964) y fut installée ; la plupart des membres venaient du PNP qui ne réussissait pas à jouer un rôle important pour contrer le MNC. Victor Nendaka, le chef de la Sûreté nationale, vint de Léopoldville et s'arrangea pour faire renverser le gouvernement Grenfell. Ainsi Paul Isombuma, condisciple de Joseph Kasa-Vubu au grand séminaire de Kabwe, réussit à prendre la place de Grenfell et devint président provincial. Il était musoko comme son prédécesseur. Déchu, Grenfell fut aussitôt arrêté et déporté à Léopoldville. Les membres du gouvernement Isombuma étaient les mêmes que ceux du gouvernement Grenfell. La différence portait sur l'équilibre du nombre entre ministres MNC et PNP, qui n'était plus de mise : le RADECO en comptait maintenant sept, contre trois seulement issus du MNC. Léopoldville avait pris le contrôle du pouvoir et l'état d'exception jusque-là en vigueur fut abrogé, mettant fin à la mission du commissaire extraordinaire. Poussée dans l'opposition, l'aile radicale du MNC se retira progressivement dans la clandestinité et s'adjoignit de plus en plus les chômeurs, voire les nouveaux arrivants dans la ville. Le ministre provincial de l'Intérieur Joseph Basoko se mit à refouler des éléments non originaires de la province du Haut-Congo. Parce que l'assemblée provinciale, toujours dominée par le MNC, continuait

à lui résister, le président Isombuma fit arrêter et déporter à Léopoldville six conseillers provinciaux lumumbistes, dont quatre furent appréhendés en pleine séance parlementaire.

À ce moment se déroulaient à Luluabourg, au début de 1964, les travaux de la Commission constitutionnelle. Le projet de Constitution fut soumis au référendum en juillet 1964. L'opinion de l'ex-Province-Orientale, toujours gagnée par les partisans unitaristes, le trouvait pro-fédéralisme. Dans le Haut-Congo, il fut poussé par l'armée et l'administration, qui exercèrent des pressions et des contraintes sur les électeurs ; le RADECO se montra particulièrement actif. À Stanleyville, comme dans l'ancienne Province-Orientale, on se retrouva avec un pourcentage élevé d'absentéisme. Sur 624 527 inscrits en 1960 dans cette province, 392 052 seulement avaient voté en 1964 contre 488 586 en 1960. Les votes « non » atteignirent 39 % à Stanleyville, 42 % à Yangambi ou encore 23 % à Basoko.

Il y avait un profond mécontentement dans l'opinion locale et la situation politique, sociale et économique se dégradait fortement ; une grande insécurité avait gagné Stanleyville et sa banlieue. Les anti-lumumbistes devaient craindre le pire. Isombuma finit par être déposé par l'assemblée. En mai 1964, le Mongelema François Aradjabu Rumaliza fut élu président provincial. À sa prise de pouvoir, il déclara : « Je me déclare MNC/L. Je vous demande d'observer une minute de silence à la mémoire de son fondateur, Patrice Lumumba ». Pour contrôler son pouvoir, aussitôt Léopoldville lui adjoignit Jean-Chrysostome Weregemere, désigné ministre d'État pour la province du Haut-Congo. L'exaspération des Lumumbistes qui avait trop duré ne se calma plus. Aradjabu joua à la fois pour l'apaisement et le rapprochement des partisans du MNC déjà engagés dans la préparation de l'entrée de la rébellion qui se déclarait à partir du Kivu. Selon le plan de stratégie générale des dirigeants simba, Stanleyville devait être occupée immédiatement après Bukavu, et c'était seulement après la prise de cette ville que l'attaque des autres régions du pays deviendrait efficace.

5.2. KISANGANI : DE LA CONQUÊTE DES SIMBA À L'ÉRADICATION DES LUMUMBISTES

On confond assez souvent le mouvement de contestation de l'est du Congo mené par les Simba en 1964 et celui de l'ouest dirigé par Pierre Mulele. Les Simba et les Mulelistes sont donc deux mouvements

insurrectionnels distincts et totalement différents ; le lien qui les rapproche est leur rattachement au gouvernement de Patrice Lumumba en 1960 (juillet-août) auquel Mulele (ministre de l'Éducation et de la Culture) et Gbenye (ministre de l'Intérieur) avaient appartenu. Le premier cité venait du Parti solidaire africain (PSA) qui avait pour base régionale le Kwilu et le deuxième appartenait à la souche qui avait établi le MNC/L à Stanleyville entre 1959 et 1960. Au moment de leurs opérations – et c'est cela qui nourrit davantage la confusion –, les bandes de Simba qui n'en savaient pas assez sur les relations entre leurs dirigeants et la rébellion de Mulele déclenchée une année avant se faisaient appeler « Mulelistes » ; leurs chants et slogans usuels comportaient diverses références au nom du chef de la rébellion de l'ouest.

Les Simba entrèrent à Stanleyville le mardi 4 août, avec à leur tête le général Nicolas Olenga. Il semble que ceux qui pénétrèrent dans la ville n'étaient pas très nombreux, mais ils furent rejoints par un grand nombre de partisans locaux préparés clandestinement. Aussitôt, la nouvelle autorité déclara rétablir la structure du Congo, composé de 6 provinces, et l'ancien Premier Bourgmestre de Stanleyville en 1961 Alphonse Kingis (Kingisha) devint président du gouvernement de la Province-Orientale rétablie. À Stanleyville, l'organisation allait changer ; presque toutes les autorités étaient nouvelles. Des exécutions publiques furent commises ; il semble que les Topoke et, également, les Mbole, en étaient les principaux auteurs. Au moment de l'arrivée des Simba, deux comités MNC étaient en place à Stanleyville : celui de Gustave Ifefeko (Mbole d'Opala) et celui de Victor Benanga (Mbole d'Opala) formé dans le maquis. Ce dernier traitait le comité Ifefeko d'instrument de l'impérialisme, composé de traîtres et de réactionnaires. Estimant que la révolution ne pouvait s'accommoder de dirigeants politiques modérés, le groupe Benanga croyait en la nécessité d'une purge exemplaire. Benanga devint ministre de la Justice avec comme partenaire d'action ses anciens camarades de maquis. Ceux-ci purent ainsi répandre la terreur et la faire régner.

Mais les exécutions à Stanleyville furent moins nombreuses que celles de Paulis (Isiro), plus au nord, une agglomération pourtant démographiquement moins importante que le chef-lieu de l'ancienne Province-Orientale. Avec un pouvoir traditionnel

prégnant¹⁹ mis à rude épreuve lors de l'indépendance du pays, un chômage aggravé par une économie caractérisée par des bas salaires et sensible aux dégradations socio-économiques, le contexte local de Paulis et des Uele fut favorable à une explosion, ou, du moins, à l'exploitation du chaos local.

Dès la décolonisation du pays, les Uele se distancèrent de Stanleyville. Les événements de l'indépendance et, par la suite, les crises politiques, cause de l'écroulement du pouvoir de Stanleyville, ne touchèrent que peu cette région. Celle-ci resta relativement à l'écart, notamment à cause de l'absence de tout pôle urbain important. La prégnance des chefs et notables coutumiers, sur lesquels l'Ababoa Victor Nendaka et l'Azande Jean-Pierre Dericoyard eurent une influence marquante, joua un rôle dans cette caractéristique politique. Depuis la mort de Lumumba, ces deux émissaires de Léopoldville exigeaient la mise en place de structures fédérales contenues dans les résolutions de la conférence d'avril 1961 à Coquilhatville et du conclave de Lovanium de juillet-août 1961. Ils appuyèrent le nouveau Premier ministre Cyrille Adoula, l'inspirateur de la création du RADECO en 1963. Avec la création de la province des Uele en août 1962, l'assemblée provinciale adopta le français et le lingala au détriment du swahili comme langue de travail. Sans constituer une majorité numérique comparée à celle des « notables », les chefs coutumiers formaient un groupe dominant nettement plus homogène. C'était le décor au moment de l'insurrection armée des Simba en août 1964.

Le mouvement Simba se caractérisait par son impréparation et son désordre. À la suite de l'enrôlement massif de gens de Stanleyville parmi les Simba, l'Armée populaire de libération (APL) sous le gouvernement Kingis fut rapidement dépassée. L'indiscipline et la désorganisation y étaient totales. Même avec le retour d'Olenga, qui ne resta pas longtemps, et l'arrivée de Christophe Gbenye, plusieurs autorités détenaient le pouvoir civil et militaire à Stanleyville. La République populaire du Congo, dont Christophe Gbenye était à la fois président et chef du gouvernement, avec Stanleyville comme capitale, avait été créée par le décret du 5 septembre 1964. La détérioration de la situation dans

19. Pour indication, les Uele (Bas-Uele et Haut-Uele) comptent 84 chefferies, contre seulement 11 secteurs.

tous les secteurs de la vie quotidienne s'accroissent et l'autorité réelle du pouvoir Simba s'affaiblit de jour en jour.

Même si Léopoldville se débattait aussi depuis septembre 1963 avec la rébellion de Pierre Mulele dans le Kwilu, à l'ouest, la situation à Stanleyville la préoccupait plus. Celle-ci avait une plus grande audience internationale et sa conquête du territoire était plus grande et rapide. Pour reconquérir Stanleyville et la région occupée par les Simba, les Belges entraînèrent avec eux les Américains, tandis qu'à Léopoldville, Kasa-Vubu, Tshombe et Mobutu s'étaient rassemblés pour la cause ; l'ANC et les ex-gendarmes katangais se trouvèrent ainsi associés.

Dans l'attaque organisée pour la reconquête, il y eut deux opérations combinées sur Stanleyville, capitale de la révolte nationaliste : d'une part, « Dragon rouge » avec les paras belges et américains parachutés ; d'autre part, l'« Ommegang » avec les mercenaires blancs partis en convoi de Kamina. Les officiers belges Charles Laurent et Frédéric Vandewalle les coordonnaient respectivement. En fait, le succès du parachutage dépendait du bon déroulement de la campagne des soldats au sol, et inversement. C'est à Bruxelles que les experts américains et belges fixèrent la date de l'assaut. Le 24 novembre 1964 au petit matin, Stanleyville allait être reprise. Avec l'aide des mercenaires blancs (Sud-Africains, Rhodésiens, Britanniques, Allemands, Français, Belges, Polonais, Italiens et Espagnols) comme fer de lance. Il s'agissait en gros d'éléments « alcooliques, des ivrognes, des artistes buveurs et des gens virés de leur boulot qui pouvaient difficilement trouver du boulot ailleurs et pensaient qu'il s'agissait d'une occasion tombée du ciel de pouvoir gagner de l'argent facilement. [...] il y avait parmi eux un nombre considérable de fumeurs de chanvre et de drogués, dont certains sans espoir » (De Witte 2017 : 164). Il fallut les lancer dans la bagarre contre les Lumumbistes, réduire au silence pour la durée le bastion de Stanleyville ; le prix payé devra être « le sang des Noirs ». On ne fit pas que tuer les Lumumbistes à Stanleyville, on prit plaisir et on s'amusa avec leurs corps.

L'assaut sur Kisangani fut mené avec une efficacité maximale et la répression sur les populations congolaises fut épouvantable. On avait massacré pour reconquérir la ville, mais surtout pour y installer durablement le pouvoir pro-occidental de Léopoldville. Mobutu, chef de l'ANC, et Victor Nendaka, administrateur en chef de la Sûreté, y avaient aussi débarqué. On organisa le regroupement

des otages européens et des ressortissants étrangers en vue de leur évacuation. Mobutu était accompagné d'une escorte de parachutistes congolais entraînés par des Israéliens. Il ordonna d'arrêter l'évacuation des réfugiés congolais, car plusieurs Simba s'étaient échappés en se faisant passer pour des civils. Nendaka installa un poste de contrôle pour filtrer les Congolais en partance pour Léopoldville. Beaucoup de militaires et de civils congolais originaires de Stanleyville engagés dans l'opération, qui avaient perdu leur famille quand les Simba avaient pris la ville, criaient vengeance. Plusieurs membres de la famille de Nendaka dans les Uele avaient été massacrés.

La répression contre tous ceux qui avaient servi les Simba débuta à l'aéroport de Simi-Simi. D'après divers témoignages, il y eut de très nombreux tués. Ceux-ci étaient fusillés, battus à mort ou découpés en morceaux. « Tuer des communistes, dira un chef mercenaire de l'opération, c'est comme tuer la vermine. Tuer des nationalistes africains, c'est comme tuer des animaux. Je n'aime ni les uns ni les autres. Mes hommes et moi-même avons tué entre cinq et dix mille rebelles congolais pendant les vingt mois que nous avons passés au Congo ». Nombre de ces tués étaient des civils tenus pour lumumbistes ou des soldats soupçonnés d'avoir rallié les rangs des Simba. François Radjabu qui fut pris dans ce filet avait aussitôt disparu. Pour l'opinion, Nendaka devint l'Oufkir²⁰ congolais, le « boucher de Kisangani ». À l'occasion, il aurait souhaité transformer l'espace de la ville en un champ des caféiers. Nendaka alias « Kifakio » (balai, en swahili) avait ainsi aidé à nettoyer Stanleyville des Lumumbistes.

Malgré la pauvreté de leur armement, et la désorganisation et l'indiscipline qui les caractérisaient, les Simba n'abandonnèrent pas facilement Stanleyville. Pendant plusieurs jours encore, il avait fallu repousser des contre-attaques des rebelles ici et là. Si la prise de Stanleyville n'avait pas abouti à l'effondrement total des Simba, la colonne vertébrale de l'insurrection avait été brisée. Cette victoire consacra la mise au pas des mouvements lumumbistes et le régime Mobutu, qui viendra s'installer, gagna la paix pour asseoir son pouvoir.

20. Général et homme politique marocain devenu spécialiste des services de renseignement. Il se distingua par une fermeté contre le peuple, notamment en organisant des répressions exécutées avec zèle entre 1957 et 1959.

6. KISANGANI : DE L'ÉTAT-ZAÏRE DE MOBUTU À L'INSTALLATION DES RÉBELLIONS DE L'ÈRE KABILA

Les Lumumbistes de Stanleyville s'étaient tus, mais Moïse Tshombe, Joseph Kasa-Vubu, Victor Nendaka... se mirent à se disputer le pouvoir à Léopoldville. Dans la campagne anti-belge menée pendant les semaines qui précédèrent le coup d'État de novembre 1965, Nendaka s'était montré actif et Kasa-Vubu, quant à lui, recherchait une alliance avec les dirigeants africains anticolonialistes. Ainsi la nouvelle « gauche » signifiait-elle désormais les deux personnages. En face d'eux, Moïse Tshombe, l'ex-chef sécessionniste du Katanga, entouré de ses conseillers belges. Ainsi, une nouvelle crise politique s'installait à Léopoldville. Craignant que cela puisse profiter aux éléments lumumbistes qui erraient encore dans les pays limitrophes du Congo, les pouvoirs belge et américain poussèrent Mobutu à s'emparer du pouvoir. Il contrôlait l'armée avec leur aide, passant ainsi pour le plus raisonnable de tous. Par la convocation à Léopoldville de tous les officiers supérieurs de l'armée congolaise à l'organisation de la cérémonie du premier anniversaire de la prise de Stanleyville, la stratégie du coup d'État fut trouvée. Le 24 novembre 1965 devint ainsi la date du début de la Deuxième République. Mais si l'assaut sur Stanleyville en 1964 s'était passé à l'aube, l'assaut pour la prise de pouvoir de Mobutu à Léopoldville en 1965 aura lieu la nuit du 24 (au 25) novembre.

Sans le danger que représentaient les Lumumbistes, il ne restait à Mobutu, à sa prise de pouvoir, que le problème des ex-gendarmes katangais et des mercenaires entraînés dans la reconquête de Stanleyville. Par deux fois, ceux-ci allaient se mutiner à Kisangani et causer des morts. Mais le rapt, en juin 1967, de Moïse Tshombe, suivi de sa mort en Algérie en juin 1969, conduisit à la fin de leur présence dans la Province-Orientale. Depuis, Kisangani ne connut plus d'effervescence politique particulière jusqu'à l'ouverture démocratique d'avril 1990.

Dans sa construction comme acteur politique, Mobutu avait eu à côtoyer le camp lumumbiste, mais l'Occident lui offrit le pouvoir réel avec des garanties de protection. Très vite, il se mit à puiser dans les deux tendances antagonistes, trouvant dans le premier l'opinion populaire congolaise et dans l'autre le renfort nécessaire pour assurer son autorité. Ceci parce

qu'il avait observé de près le vécu de la décolonisation et connaissait les acteurs de tous les côtés. Il voulait s'aménager un espace bien à lui, en impressionnant les uns et les autres. Ainsi naquit le style Mobutu, à la fois un puissant allié des pouvoirs occidentaux contre tout ce qui paraissait procommuniste, et un porteur du courant africaniste exaltant l'identité autochtone. Le 30 juin 1966, il proclama Patrice Lumumba héros national et Kisangani « ville martyre ». Mobutu promit d'asseoir l'image de Lumumba et de construire Kisangani, mais les actions engagées pour réaliser ces promesses demeurèrent très limitées. D'une part, l'édification du monument Lumumba resta inachevée et Mobutu ramena rapidement tout le pouvoir autour de sa seule personne ; d'autre part, une structure d'accueil social censée venir en aide aux nombreux handicapés et orphelins que comptaient la ville et son hinterland fut construite.

C'est sur la sélection des individus originaires à des postes politiques censés revenir aux quotas attribués à la région que reposait désormais la stratégie du pouvoir. Sous la Première République, de 1960 à 1965, la présence des originaires de la Tshopo dans les différents gouvernements centraux fut assez irrégulière. Dans le gouvernement Lumumba (du 23 juin 1960), Alphonse Songolo (Lokele) était ministre des Transports et des Communications et Georges Grenfell (Musoko) ministre d'État. Les deux gardèrent leur poste dans le gouvernement Ileo (du 5 au 12 septembre 1960), puis seul Songolo fut repris dans le nouveau gouvernement Ileo (du 13 au 20 septembre 1960) auquel s'adjoignit Jean-Pierre Othita (Topoke) nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Joseph Modeste Posho (Lokele) devint commissaire aux Transports et Communications (octobre 1960-février 1961) dans le Collège des commissaires généraux. Aucun originaire de la Tshopo ne se retrouva dans le troisième gouvernement Ileo en 1961. Dans le gouvernement de Cyrille Adoula d'août 1961, on en intégra plusieurs : Ferdinand Mungamba w'Ikumayete (député MNC suppléant de Jean-Pierre Finant) ministre des PTT, Augustin Asumani Senghie ministre des Affaires sociales, Marcel Lengema secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de l'ONU et Désiré Uketwengu secrétaire d'État à la Fonction publique. Ce dernier devint ministre des Affaires sociales, Jeunesse et Sports dans le nouveau gouvernement Adoula de juillet 1962 tandis que Mungamba et

Lengema furent maintenus à leurs postes. Dans les autres gouvernements Adoula d'avril et d'août 1963, Mungamba et Lengema étaient toujours en poste. Jules Léon Kidicho (Lokele), grand frère de Bernard Salumu, devint ministre des Travaux publics dans les gouvernements de Moïse Tshombe de juillet et septembre 1964, de 7 juillet, 17 juillet et 29 juillet 1965. Mais Victor Nendaka avait quitté son poste de la Sûreté pour devenir ministre de l'Intérieur dans les deux derniers gouvernements de Tshombe. Dans les gouvernements d'Évariste Kimba constitués le 18 octobre et le 8 novembre 1965, Augustin Koy (Mbole) était chaque fois secrétaire d'État au Plan et Développement rural.

Mais la prise de pouvoir de Mobutu renforça la position politique de Victor Nendaka qui occupa des postes stratégiques dans les différents gouvernements qui allaient être constitués. Alphonse Zamundu (Alur de Mahagi/Ituri), l'ancien PNP, secrétaire communal de Kabondo à l'indépendance, devenu peu après son attaché à la Sûreté, fut nommé ministre de l'Agriculture. La présence de ces deux originaires de l'Uele et de l'Ituri, adversaires de la domination des Lumumbistes à Stanleyville, paraîtra défavorable à la promotion politique des originaires de la Tshopo. Léon Kidicho dirigea pendant quelques semaines seulement le ministère des Affaires sociales dans le gouvernement Mulamba en 1965, mais il mourut quelques mois après. On ne trouva plus aucun originaire de la Tshopo jusqu'à la formation du dernier gouvernement de Léonard Mulamba en septembre 1966, où l'ancien PNP André Isia Amundala (Musoko) fit une brève entrée (3 mois) comme ministre du Tourisme et des Affaires culturelles. C'est avec Mario-Philippe Cardoso (Losembe Batwanyele, après 1972) dans le gouvernement de mars 1969 que la Tshopo compta un membre de poids autour de Mobutu, à ce moment où Nendaka et le président se querellèrent. Cardoso, devenu ministre des Affaires étrangères en décembre 1970, s'exila en Suisse début 1972. Alors apparut Victor Baruti wa Ndwali, nommé ministre des Finances. La représentation du district de la Tshopo dans les différents gouvernements et les institutions telles que le Bureau politique et le Comité central fut globalement rare. Le quota politique de la Province-Orientale fut généralement accaparé par les districts du Bas-Uele et de l'Ituri. C'était bien le cas en 1977 lors de l'élection des membres du Bureau

politique par quota de deux élus par province ; Victor Nendaka, du Bas-Uele revenu en politique, et Alphonse Zamundu l'emportèrent.

Ce qui précède ne signifie pas que des originaires de la Tshopo, comme les généraux Bangala Oto wa Ngana, Norbert Likulia Bolongo (auditeur militaire, ministre, etc.) ou encore Kikunda Ombala (PDG...) n'eurent pas à jouer de rôles prépondérants dans l'État-Zaïre. Le sentiment qui prévaut dans la Tshopo était que les « originaires lointains » les supplantèrent sous l'étiquette générale d'une grande province mobutiste²¹. Dans l'« Assemblée régionale » comme nouvelle institution créée en 1982 siégeant à Kisangani, Bernard Kasusula Djuma Lukali (Mongelema de Bafwasende) comme représentant de la Tshopo n'occupait que le poste de secrétaire.

Sous la transition politique ouverte le 24 avril 1990, le régime Mobutu promulgua la « territoriale des originaires » pour laquelle l'administration dans chaque province devait être assurée par ses autochtones. Eugène Lombeya qui est ngando du territoire de Yahuma devint gouverneur du Haut-Zaïre dès la fin 1991. À ce moment, une Conférence nationale souveraine (CNS) exigée par l'opposition fut ouverte. Pour la contrôler, Mobutu avait placé des gens, mais la situation se retourna contre lui. Le choix opéré des délégués révéla que ceux-ci s'affichaient plutôt favorables au vote de l'opposition, le camp du président fut battu dans tous les scrutins internes. L'explication trouvée fut que dans la répartition du nombre de délégués par province, le Haut-Zaïre n'arrivait qu'à la sixième place sur onze, encore que dans sa délégation se trouvaient plusieurs non-originaires de la Tshopo vivant à Kisangani où ils exerçaient des fonctions. C'était le cas de l'archevêque Laurent Monsengwo originaire du Mai-Ndombe qui devint président de la CNS. Ainsi poussé par les partisans de Mobutu, une motion incidentielle contre ce déséquilibre fut lue en séance plénière par Célestin Luka Bohme wa Bafeno, un Lokele agent de l'Université de Kisangani

21. Dans la deuxième partie des années 1970, un Conseil supérieur de la Défense, un organe politico-militaire dominé dans sa composition par les originaires de la province de l'Équateur et la Province-Orientale, avait fonctionné autour de Mobutu.

membre du Club de la Tshopo²². Pour affaiblir la CNS, Jean Nguz, Premier ministre, s'employa avec succès à convaincre les délégués de sa province d'origine le Katanga et ceux originaires du Haut-Zaïre de quitter la CNS et de rentrer chez eux. À Kisangani, des marches pro-Mobutu s'organisèrent dans la ville contre la présence des non-originaïres ; les commerçants nande (Nord-Kivu) et les magistrats luba furent particulièrement visés. Diverses interventions publiques du gouverneur Lombeya furent brutales. Il avait pour slogan : « *Kila mamba na kifuku yake* » (Chaque crocodile doit être dans son nid). Mais il finit par être relevé de ses fonctions en 1994, Bernard Kasusula étant devenu vice-Premier ministre chargé de l'Intérieur.

Mobutu demeura chef de l'État quelques années encore, mais son pouvoir et sa santé physique étaient très affaiblis. Il avait espéré encore contrer la rébellion armée de l'Alliance des Forces démocratiques du Congo partie fin 1996 des frontières du Kivu et progressant rapidement pour conquérir tout le pays. Après la prise de Bukavu et de Goma, Kisangani devint le quartier général de la zone opérationnelle de l'armée de Mobutu. Mais la ville tomba en mars 1997, une chute qui ouvrit la route à Laurent Désiré Kabila et ses alliés rwando-ougandais pour la prise de pouvoir à Kinshasa. À la dernière heure avant sa fuite, il nomma Norbert Likulia Bolongo Premier ministre.

Une année après la chute de l'État-Zaïre, le pouvoir de Laurent Kabila eut à son tour ses rébellions. Au départ, certains de ses ex-alliés retournés contre lui reprirent la lutte armée pour le renverser. En août 1998, ceux-ci s'emparèrent de Kisangani après Goma pour en faire le siège de leur organisation et la conquête de la ville fut violente. Mais les acteurs du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) allaient de nouveau se diviser assez vite. Des tendances se créèrent, dont l'une porta l'appellation RCD/Kisangani, voulant marquer son indépendance du RCD/Goma accusé d'être inféodé au pouvoir rwandais. À Kisangani, les anciens commandements militaires des groupements politiques et militaires qui y étaient établis s'affronteront à plusieurs reprises.

À cause de leur répétition, on devra dès lors distinguer les « batailles de Kisangani » et les « guerres de Kisangani ». Les premières étaient par exemple celles de l'AFDL contre l'armée de Mobutu (FAZ) ou celles des troupes rwando-ougandaises du RCD contre les FARDC (la nouvelle armée de Kabila) pour la conquête de la ville. Les deuxièmes dites « guerres de Kisangani », aussi meurtrières, se passaient dans la ville entre des soldats ex-alliés. Il y en eut trois principales qui ont pour noms : guerre « d'un jour », « de trois jours » et « de six jours », comme pour en déterminer leur durée. Elles causèrent de gros dégâts, la ville fut profondément atteinte. Les soldats rwandais et ougandais établis dans différents quartiers de Kisangani se battirent à l'arme lourde.

Dans ce contexte d'occupation armée, on devra noter la création du Mouvement de Libération du Congo (MLC) à Kisangani par Jean-Pierre Bemba. Il était venu à la fin septembre 1998 rencontrer les chefs du RCD. C'est là que va naître un autre acteur politique majeur engagé dans une nouvelle confrontation militaire qui, depuis, continue de revendiquer le pouvoir national. Dans le MLC, l'originaire représentatif de la Tshopo à ce moment était Samuel Simene, un Enya.

22. Association dont le but était de défendre l'identité de la Tshopo dont les intérêts des autochtones paraissaient menacés par la trop grande présence des non-originaïres.

RÉFÉRENCES

- De Witte, L. 2017. *L'Ascension de Mobutu. Comment la Belgique et les États-Unis ont installé une dictature*. Investig'Action.
- Houet, A.M.L. 1947. « Contribution à l'étude de la démographie en district de Stanleyville ». Travail présenté au concours de l'Institut royal colonial belge. Texte manuscrit conservé dans FABV/SHP-MRAC.
- Leroy, P. 1965. *Journal de la Province-Orientale : décembre 1958-mai 1960*. Mons : Presses de la Buanderie.
- Siroux, F. 1943(a). Note du 29 novembre 1943.
- Siroux, F. 1943(b). « Procès-verbal de la réunion tenue à Bafwasende sous la présidence de Monsieur le CDD de Stanleyville », 19 novembre.

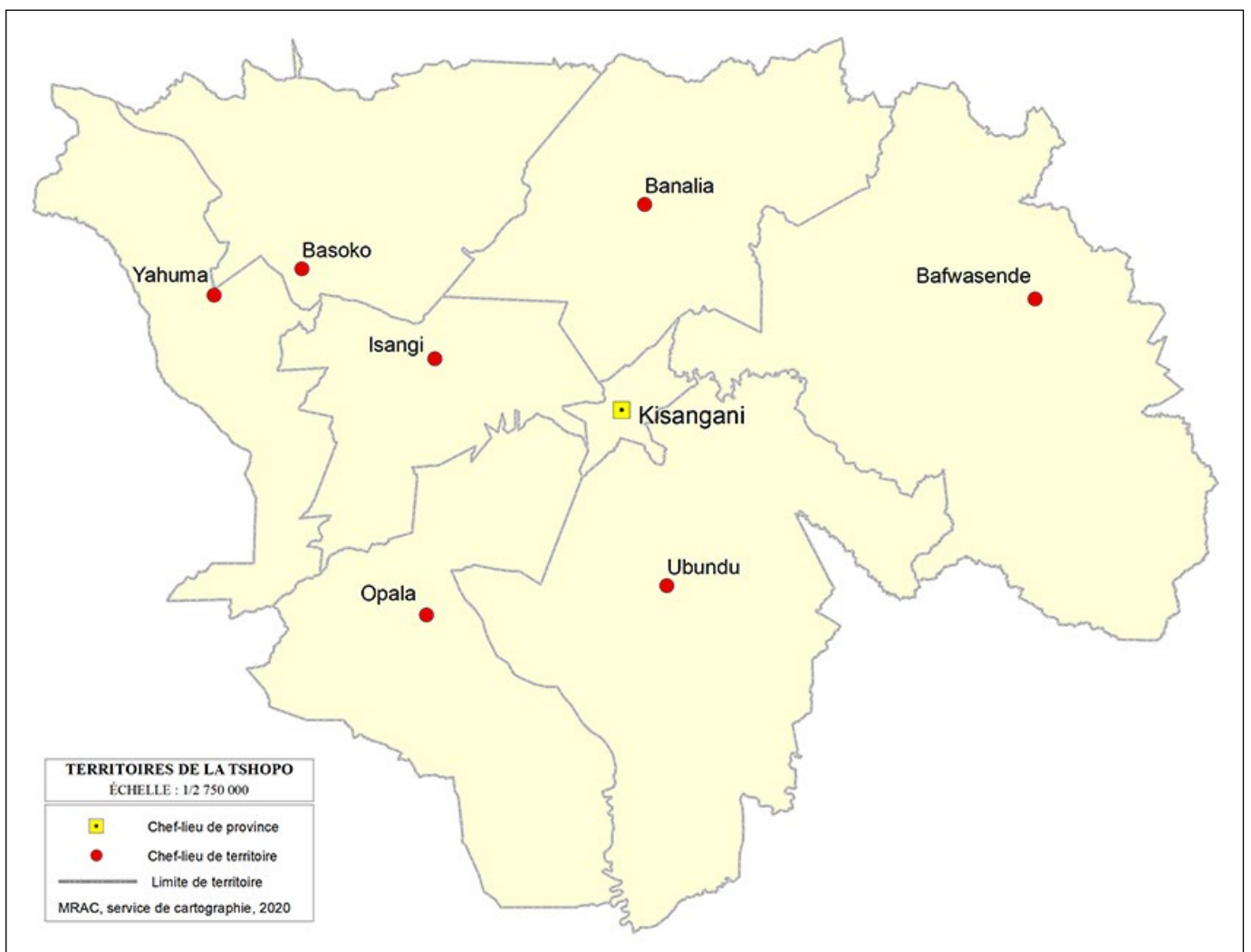
Archives

FABV/SHP-MRAC (Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC). Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classées. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production. Beaucoup de ceux-ci posent généralement un problème de pagination qui n'est pas ordonnée. Par exemple, lorsqu'il s'agit des documents, ceux-ci rassemblent plusieurs textes qui reprennent pour chacun une pagination propre qui se répète pour une autre entité administrative (territoire, secteur ou chefferie...) ou un autre thème (démographie, agriculture...) dans le même volume. Il s'agit en général des divers petits rapports réunis dont la pagination n'est pas continue. C'est le cas pour

- De Meulemeester, A. (5 août 1917-22 juin 1926), document non daté ;
- De Meulemeester, A. Lettre du 31 décembre 1918 adressée au Gouverneur général ;
- Interview de Pierre Duvivier réalisée par H. Weiss, en 1961 ;
- Rapport de M. Renard du 8 mars 1912 ;
- Rapport de l'administrateur territorial Lepage du 25 février 1918 ;
- Rapport de l'administrateur territorial Laurent du 25 février 1932 ;
- Rapport du CEC de 1933 ;
- Rapport général de la Colonie de 1945 ;
- Rapport interne (manuscrit) du Gouvernorat de la Province-Orientale ;
- Rapports annuels AIMO 1953, 1954, etc.

PREMIÈRE PARTIE

LA TSHOPO PHYSIQUE



Carte des territoires de la Tshopo.

CHAPITRE 1

LOCALISATION, RELIEF ET HYDROGRAPHIE

En kekómo, parler des Komo, « *Tshopo* » signifie « jacinthe d'eau », une plante trouvée dans la rivière Tshopo appelée localement « *okyopo* ». Pourtant, d'après les renseignements pris, les archives coloniales précisent : « Apparue récemment au Congo, la jacinthe d'eau, originaire d'Amérique du Sud, y a proliféré au point de devenir un véritable fléau : elle entrave la navigation, rend impossible la pêche au filet, absorbe l'oxygène nécessaire au développement des poissons, envahit les rivières, les canaux d'irrigation et de drainage et favorise l'extension de la malaria. Le gouvernement a organisé une vaste campagne pour

sa destruction. Sur le fleuve Congo, une mission spéciale, disposant des bateaux équipés à cet effet et d'embarcations légères, fut chargée d'exterminer systématiquement la jacinthe » (H. Goldstein s.d. : texte se trouvant dans la légende de la photo ci-dessous, telle que conservée dans la photothèque du MRAC).

Aujourd'hui, le mot « Tshopo » désigne à la fois une rivière, une commune de la ville de Kisangani et l'une des quatre provinces issues de la division de l'ex-Province-Orientale créée en 1913. Cette entité politico-administrative, jadis dénommée « district de Stanley-Falls » (de 1888 à 1910), « district de



Ici, une scène d'épandage d'herbicide dans un chenal bloqué par la jacinthe entre Bumba et Kisangani.
(HP.1956.32.898, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Le roi Albert à l'équateur (territoire d'Ubandu, à 75,5 km de Kisangani), lors de son voyage au Congo le 26 juillet 1928.
(HP.1952.62.16, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1928. Droits réservés.)

Stanleyville » (de 1910 à 1958), « district du Haut-Congo » (à partir de 1959) puis devenue « province du Haut-Congo » (de février 1963 à avril 1967), fut baptisée « district de la Tshopo » en 1971 (changement consécutif à la nouvelle dénomination de la Province-Orientale devenue « Haut-Zaïre »). Son statut actuel est lié à la nouvelle organisation territoriale promue par la Constitution de la Troisième République de la RDC : le district de la Tshopo est passé au statut de province organisée à partir d'octobre 2015.

1. LOCALISATION

1.1. LOCALISATION DE LA PROVINCE

Avec ses 199 567 km², la Tshopo est la plus vaste des provinces de la RDC, représentant 8,5 % de la superficie nationale totale du pays. Située au nord-est, la province de la Tshopo est comprise entre les méridiens 22° et 28° de longitude est et les parallèles 2° de latitude nord et 2° de latitude S. Elle est à cheval sur l'équateur qui traverse cinq de ses sept territoires ; seuls les territoires de Basoko et de Banalia se situent entièrement dans l'hémisphère boréal.

La province de la Tshopo s'étend sur plus ou moins 500 km du nord au sud et 655 km de l'est à l'ouest. Dans sa quasi-totalité, la province de la Tshopo est située dans la région forestière et partiellement dans la Cuvette centrale congolaise. Elle n'a aucune frontière avec l'extérieur même si elle rompt, dans une certaine mesure, son enclavement grâce au fleuve Congo, qui constitue un réseau important auquel se rattachent les différentes rivières qui s'y jettent.

La ligne de l'équateur coupe la province en son milieu à mi-distance entre Kisangani et Ubandu. Le fleuve Congo traverse la province dans toute sa longueur du sud-est au nord-ouest ; Basoko, Isangi et Kisangani sont situés sur le fleuve, respectivement à l'embouchure de l'Aruwimi, de la Lomami et de la Lindi. Des chutes et des rapides en amont de Kisangani rendent la navigation impraticable sur le fleuve jusqu'à Ubandu.

La province de la Tshopo partage une frontière commune, d'un périmètre de 3073 km¹, avec huit provinces différentes, à savoir :

1. Information reçue de Mohamed Laghmouch, 2017.

Au nord :

- la province de la Mongala (au nord-ouest) par les territoires de Bongandanga et de Bumba ;
- la province du Bas-Uele par les territoires d'Aketi, Buta, Bambesa et Poko ;
- la province du Haut-Uele (au nord-est) par les territoires de Rungu et de Wamba ;
- la province de l'Ituri par le territoire de Mambasa.

À l'est :

- la province du Nord-Kivu par les territoires de Lubero et de Walikale ;

- la province du Maniema par les territoires de Lubutu et de Punia.

Au sud :

- une partie de la province du Maniema par le territoire de Kailo ;
- la province du Sankuru par le territoire de Lomela.

À l'ouest :

- la province de la Tshuapa par les territoires d'Ikela et de Djolu.

Limites de la province de la Tshopo

Article 27

La province de la Tshopo a pour chef-lieu Kisangani.

Elle est délimitée de la manière suivante :

Au nord :

- par l'est de la province de la Mongala et le sud de celle du Bas-Uele ;
- depuis l'intersection du thalweg du fleuve Congo avec le parallèle du confluent du fleuve Congo et de la rivière Itimbiri jusqu'à la source de la rivière Ekoko ;
- une droite reliant cette source au confluent des rivières Matari et Lese ;
- la rivière Lese jusqu'à sa source ;
- une droite reliant cette source à la ligne de faite des rivières Aruwimi et Itimbiri ;
- cette ligne de faite jusqu'au point le plus rapproché de la source d'Aketi ;
- une droite joignant ce point à cette source ;
- une droite reliant cette source au confluent des rivières Tele et Elongo ;
- la rivière Tele jusqu'au confluent de la rivière Lindi ;
- cette rivière jusqu'à sa source ;
- une droite de cette source à celle de la rivière Daksa ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Longele ;
- la rivière Longele jusqu'à sa source ;
- une droite de cette source à celle de la rivière Nagoroda ;
- la rivière Nagoroda jusqu'au confluent de la rivière Gula ;
- celle-ci jusqu'au confluent de la rivière Nopida ;
- cette rivière jusqu'à sa source ;
- une droite de cette source au confluent des rivières Nandropida et Noida ;
- la rivière Noida jusqu'à sa source ;
- une droite de cette source au confluent des rivières Nasebene et Nebulu ;
- la rivière Nasebene jusqu'au confluent de la rivière Nabu ;
- la rivière Nabu jusqu'à sa source ;
- une droite reliant cette source à celle de la rivière Alulu ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Nava ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Bongbo ;
- une droite reliant le confluent des rivières Nepoko et Ekango ;
- la rivière Ekango jusqu'à sa source ;
- une droite reliant cette source à celle de la rivière Imva occidentale.

À l'est :

- par le sud de la province du Haut-Uele, l'ouest des provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu ;
- la rivière Imva jusqu'à son confluent avec la rivière N'Gayu ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Ituri ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Animo ;
- cette rivière jusqu'à sa source ;
- une droite reliant cette source à celle de la rivière Aboga ;
- celle-ci jusqu'à son embouchure dans la rivière Ligembe ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Moenge ;
- cette rivière jusqu'à sa source ;
- une droite reliant cette source à celle de la rivière Adelu ;
- une droite reliant cette source au confluent des rivières Musewu et Aginda ;
- la rivière Musewu jusqu'à sa source ;
- une droite reliant cette source au sommet du mont Mambika ;
- une droite reliant ce sommet à la source de la rivière Edale ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Obolangi ;
- une droite reliant ce confluent aux rivières Obiro et Mansombi.

Au sud :

- par le nord de la province de Maniema ;
- une droite reliant ce confluent à la source de la rivière Mombongo ;
- cette rivière jusqu'à son embouchure dans la rivière Mandaye ;
- cette rivière jusqu'à sa source au mont Masombea ;
- une droite reliant cette source au sommet du mont Mahefa en passant par le sommet du mont Masombea ;
- une droite reliant le sommet du mont Mahefa à la source de la rivière Maiko ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Lusu ;
- de ce confluent, une droite jusqu'au confluent des rivières Okufa et Mengoi ;
- la rivière Mengoi jusqu'à sa source ;
- une droite reliant cette source à celle de la rivière Ambata ;
- celle-ci, vers l'aval, jusqu'à sa rencontre avec le méridien passant le confluent des rivières Lilo et Mabesula ;
- une droite reliant cette source à celle de la rivière Masaw ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lokanie ;
- celle-ci, vers l'aval, jusqu'à sa rencontre avec le méridien passant par la source de la rivière Ososo ;
- ce méridien, vers le sud, jusqu'à la rivière Kisao ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Uye ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite reliant cette source à celle de la rivière Bumbu ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Musungura ;
- cette rivière jusqu'à son confluent avec la rivière Lowa ;
- cette rivière, en aval, jusqu'à son embouchure dans le fleuve Congo ;
- une droite joignant ce confluent au point le plus rapproché de la rive gauche du fleuve Congo ;
- la rive gauche du fleuve Congo, vers l'amont, jusqu'au confluent de celui-ci avec la rivière Kasuku ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Beswi (Isimba) ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- une droite reliant cette source à celle de la rivière Lukofu ;
- le parallèle passant par cette source jusqu'à son intersection avec la rivière Mombu ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lomami ;

- la rivière Lomami, vers l'aval, jusqu'à l'embouchure de la rivière Lifongu ;
- celle-ci jusqu'à sa source ;
- le parallèle de cette source jusqu'à son point d'intersection avec la ligne de partage des eaux des rivières Lomami et Tshuapa.

À l'ouest :

- par l'est des provinces du Sankuru, de la Tshuapa et de la Mongala ;
- la ligne de partage des eaux des rivières Lomami et Tshuapa depuis ce point jusqu'à son point le plus rapproché de la source de la rivière Londondo ;
- une droite jusqu'à cette source ;
- depuis la source de la rivière Londondo, la limite est de la province de la Tshuapa jusqu'à la source de la rivière Losali ;
- de cette source, la limite est de la province de la Mongala jusqu'au point d'intersection du thalweg du fleuve Congo avec le parallèle de l'embouchure de la rivière Itimbiri.

Source : Loi organique n° 15-006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des provinces et celle de la ville de Kinshasa.

1.2. LOCALISATION DES TERRITOIRES

L'organisation administrative divise la province de la Tshopo en une ville (Kisangani) et sept territoires : Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, Opala, Ubundu et Yahuma. La ville de Kisangani est le chef-lieu de la province.

1.2.1. VILLE DE KISANGANI

La ville de Kisangani fut dénommée « Stanleyville » jusqu'en 1966. Elle se situe à la courbe du fleuve Congo, c'est-à-dire au point où ce cours d'eau venant du sud-est du pays décrit un arc pour basculer vers l'ouest. Elle correspond à la fin des chutes appelées jadis Stanley-Falls, sous la colonisation, ou chutes Wagenia, dites aussi Boyoma (nom qui traduit « chutes » en parler enya). C'est dire que ce site a une petite histoire. Kisangani tire son origine du poste colonial fondé en décembre 1883 par Henry Morton Stanley, sur l'île Wana-Rusari. Selon Krapf, « *kisingiti* » signifie « un récif de rochers dans la mer, ce qui ne permet pas ici et là, un passage aux navires » (Krapf : 157, cité par Kuda Pombwa 2015).

« *Kisingiti* » ou « *singiti* » signifie donc : cataracte, chute, rapide. Situé près de la septième cataracte, le poste arabe des Falls se nomma « Singitini » (le « ni » étant le suffixe du locatif). L'île était habitée par des clans de pêcheurs enya, en plein milieu des chutes Wagenia, surnommées « Stanley-Falls » par Stanley. Avant de s'appeler « Stanleyville », ce lieu a longtemps été appelé « poste des Stanley-Falls » ou

« les Falls » tout court, et aussi « Boyoma », cet autre nom local des chutes.

L'appellation « Kisangani » comporte un renvoi à l'image de l'île qui, en swahili « *Kisanga* », signifie « île », le suffixe « ni » désignant « l'intérieur de » (ou « dans »). Littéralement, « Kisangani » signifie « à l'intérieur de l'île » ; sans doute parce qu'elle est bordée, presque de toute part, par des cours d'eau : le fleuve (au sud) qui divise la ville en deux rives, gauche et droite ; la rivière Tshopo qui se déverse dans la Lindi, affluent du fleuve à la limite nord-ouest ; et la rivière Masendula sur une frange est de la ville. Gilles Bibeau disait que « Kisangani, "dans l'île", réfère à l'établissement dans l'île Maele de Massaba, le premier musulman blanc à fouler le sol des Falls » (Bibeau 1976 : 181). Il ajoute par ailleurs que l'installation en aval de la station des Européens dans la grande île, séparée de la terre ferme par le ruisseau Abibu, est survenue plus tard, en 1883 (*cf. infra* partie II, chap. 2 : La ville de Kisangani : itinéraire historique d'un espace administratif).

Couvrant une superficie de 1910 km², la ville de Kisangani est implantée sur les deux rives du fleuve Congo qui la traverse ; la rive gauche constitue une extension de la ville, c'est la commune de Lubunga, au sud.

Quant au quartier dit « Rive droite », il s'agit de la rive droite de la rivière Tshopo qui désigne un quartier de la commune de la Tshopo au nord de la ville, à laquelle elle est reliée par le pont Tshopo.



Les deux rives de Kisangani dont la traversée s'effectue avec un bac et des pirogues.

Vue de loin de la commune de Lubunga (rive gauche) à partir des bateaux et baleinières accostés à la rive droite de la ville.
(Photo équipe locale/IRSA, février 2020.)

On parle habituellement à Kisangani des quartiers Rive gauche et Rive droite par rapport au centre-ville situé sur l'île. La Rive gauche est une extension de la ville dont l'espace correspond à la commune de Lubunga.

La localisation de la ville de Kisangani se présente de la manière suivante :

- au point de jonction des routes venant du nord-est du pays, au point terminal des routes provenant des provinces de l'Ituri, du Maniema, du Nord-Kivu, du Haut-Uele et du Bas-Uele. Il s'agit de six routes : route Buta, passant par le pont sur la Tshopo ; route Ituri ; route Lubutu ; route Ubundu (en amont du fleuve) ; route Opala (longeant en aval la rive gauche du fleuve) ; et la route de Yangambi (longeant en aval la rive droite du fleuve) vers Bumba ;
- au terminal du chemin de fer qui supplée au fleuve Congo dans son passage non navigable à partir d'Ubundu (liaison avec les provinces du Haut-Katanga, du Tanganyika et du Haut-Lomami via le Maniema) ;
- le début d'un nouveau bief navigable du fleuve Congo menant jusqu'à Kinshasa, en traversant

les provinces de la Mongala, de l'Équateur et du Mai-Ndombe.

La ville de Kisangani a pour coordonnées géographiques 0° 31' 09" de latitude nord et 25° 11' 46" de longitude est. Son altitude varie entre 376 m (vers le marché de Djubu-Djubu, au nord de la ville, dans la commune de Mangobo) et 460 m (au plateau Boyoma, au nord-est, dans la commune de Makiso) ; sa côte altimétrique moyenne est de 393 m.

La ville de Kisangani est limitée :

- au nord : par les territoires de Banalia et de Bafwasende ;
- à l'est : par le territoire d'Ubundu ;
- au sud : par le territoire d'Opala et une frange de celui d'Ubundu ;
- à l'ouest : par le territoire d'Isangi.

À part les territoires de Basoko et de Yahuma qu'elle ne touche pas, la ville de Kisangani occupe une position géographique centrale dans la province.

En plus d'un secteur (Lubuya-Bera) qui lui est attaché, la ville de Kisangani compte six communes urbaines : Kabondo, Kisangani, Lubunga (à la rive gauche du fleuve), Makiso, Mangobo et Tshopo. À signaler aussi que la rivière Tshopo traverse la ville



Ce monument à l'effigie du MPR sous le régime Mobutu a survécu aux diverses occupations armées de la ville de Kisangani, dont les guerres que les soldats rwandais et ougandais (se) livrèrent en ce lieu entre 1997 et 2002.

Il est situé dans la commune de la Tshopo (ville de Kisangani) au croisement des routes qui mènent aux entreprises brassicoles, pont Tshopo (route Banalia), communes de la Makiso et de Mangobo (ville de Kisangani).

(Photo équipe locale, novembre 2019.)



La vie au quotidien dans la 15^e rue, commune de la Tshopo (ville de Kisangani).

(Photo équipe locale, novembre 2019.)



Une vue de la ville de Kisangani : ici, l'artère principale qui mène du rond-point du Canon vers le quartier Boyoma (ou Imo-Tshopo).

(Photo équipe locale, novembre 2019.)

à l'est en coupant une partie de la commune de la Tshopo. En fait, la rivière Tshopo est un affluent de la rivière Lindi avec laquelle elle conflue à Kisangani. La rivière Lindi se jette dans le fleuve Congo en aval de la ville.

1.2.2. TERRITOIRE DE BAFWASENDE

Avec ses 48 482 km², Bafwasende est le territoire le plus vaste de la RDC. Il couvre près du quart (23,6 %) de la superficie totale de la province de la Tshopo. Paradoxalement, il est également le territoire le moins peuplé de cette province. Son chef-lieu est situé à 262 km de Kisangani. Il partage ses limites administratives avec les territoires de :

- au nord : Poko (dans la province du Bas-Uele), Rungu et Wamba (dans la province du Haut-Uele) ;
- à l'est : Mambasa (dans la province de l'Ituri) et Lubero (dans la province du Nord-Kivu) ;
- au sud : Walikale (dans la province du Nord-Kivu) et Lubutu (dans la province du Maniema) ;
- à l'ouest : Ubundu, Banalia et la ville de Kisangani.

Le territoire de Bafwasende s'étend entre les méridiens 25° et 28° de longitude est et les parallèles 0° à 2° de latitude nord (De Smet 1962).

Du point de vue géologique, Bafwasende est un fragment du bouclier africain tectonisé plus ou moins recouvert de séries sédimentaires meubles de Lualaba-Karoo, surmontant un étage de roches métamorphisées dures (marnes, argilites, schistes) qui affleurent par endroits, surtout dans le lit des rivières. Au pourtour de la région, de grès, logent plusieurs grandes plages du système calcaire inférieur de la rivière Lindi ; les plaines marécageuses occupent dans certains endroits des étendues importantes ; les reliefs sont ici des dômes fortement érodés qui dessinent quelques accidents (monts Maganga) dans une topographie surbaissée.

L'altitude du territoire de Bafwasende varie de 400 m au rebord nord-oriental de la Cuvette centrale congolaise à 600 m aux retombées méridionales du plateau de l'Uele. La topographie s'élève doucement sur 300 km. L'altitude moyenne est de 524 m.

Le relief du territoire de Bafwasende est constitué de quelques montagnes dont les plus caractéristiques sont Maganga Gumbembili (au point kilométrique (PK) 134 sur la RN4 reliant Kisangani et Bunia) et Yekeke (au point kilométrique 324 sur le même axe).

1.2.3. TERRITOIRE DE BANALIA

Il est, avec celui de Basoko, le territoire le plus au nord de la province de la Tshopo. Le territoire de Banalia est situé à 1° 33' 0" de latitude nord et à 25° 19' 60" de longitude est. Sa superficie est de 24 430 km². Le chef-lieu du territoire, la cité de Banalia, est situé à 128 km de la ville de Kisangani.

Le territoire de Banalia est limité :

- au nord : par les territoires de Buta, Bambesa et Poko (dans la province du Bas-Uele) ;
- à l'est : par le territoire de Bafwasende ;
- au sud : par la ville de Kisangani et le territoire d'Isangi ;
- à l'ouest : par le territoire de Basoko.

Le sous-sol du territoire est caractérisé par la minéralisation de la bauxite, du fer, de l'or et du diamant dont plusieurs carrières ont été dénombrées et exploitées artisanalement depuis les années 1990 dans les secteurs Baboa de Kole, Popoy, Banalia-Bangba ainsi que la chefferie Baboro (Rapport annuel du territoire 2016).

L'altitude moyenne du territoire de Banalia est de 432 m (CAID 2017).

1.2.4. TERRITOIRE DE BASOKO

Traversé par trois grands cours d'eau (le fleuve Congo, les rivières Aruwimi et Itimbiri), le territoire de Basoko présente un aspect qui s'apparente à un triangle scalène dont la base au sud est presque entièrement baignée par le fleuve Congo, alors que les deux côtes de l'est et de l'ouest sont partiellement arrosées, respectivement, par les rivières Aruwimi et Itimbiri. Par ailleurs, situé dans sa grande partie en pleine Cuvette centrale congolaise, le territoire de Basoko est un large espace dominé par des bas-fonds entourés par des plateaux qui ne dépassent que très rarement les 10 m. Son altitude oscille entre 120 et 500 m (CAID 2017c) avec une superficie qui couvre 22 436 km². La cité de Basoko, chef-lieu du territoire du même nom, est située à 272 km de Kisangani.

Le territoire de Basoko est limité :

- au nord : par les territoires de Bumba (dans la province de la Mongala), d'Aketi et Buta (dans la province du Bas-Uele) ;
- à l'est : par le territoire de Banalia ;
- au sud : par le territoire d'Isangi ;
- à l'ouest : par le territoire de Yahuma.

Du point de vue géodésique, le territoire de Basoko est compris entre 22° et 25° de longitude est et 1° et 2° de latitude nord (De Smet 1962 ; CAID 2017c).

1.2.5. TERRITOIRE D'ISANGI

Avec une superficie de 15 770 km², le territoire d'Isangi est le moins vaste de la province, mais le plus peuplé. Il est entièrement situé dans la Cuvette centrale congolaise à une altitude moyenne de 376 m. Isangi est le seul territoire de la Tshopo qui ne dispose d'aucune limite avec une autre province. Il est borné :

- au nord : par le territoire de Basoko et de Banalia ;
- à l'est : par la ville de Kisangani ;
- au sud : par le territoire d'Opala ;
- à l'ouest : par le territoire de Yahuma.

Les données géographiques du territoire situent le territoire d'Isangi à 24° 15' 56" de longitude est et 0° 46' 48" de latitude N (De Smet 1962).

1.2.6. TERRITOIRE D'OPALA

Il se situe, dans son entièreté, dans la Cuvette centrale congolaise. Le territoire d'Opala a une superficie de 26 665 km². Son chef-lieu, la cité d'Opala, est situé à 225 km de Kisangani.

Le territoire d'Opala est bordé :

- au nord : par le territoire de Yahuma et d'Isangi (nord-ouest) ainsi que la ville de Kisangani (nord-est) ;
- à l'est : par le territoire d'Ubundu ;
- au sud : par les territoires de Kailo (au sud-ouest, dans la province du Maniema) et de Lomela (dans la province du Sankuru) ;
- à l'ouest : par le territoire d'Ikela (dans la province de la Tshuapa).

Le territoire d'Opala est une large bande de terre qui s'étend de part et d'autre de l'équateur, entre 0° 37' de latitude sud et 24° 21' de longitude est (CAID 2017a). Le territoire va en s'élargissant du nord-ouest au sud-est, à partir de la rive gauche du fleuve Congo, à 28 km de Kisangani jusque dans la vallée du moyen Lomami (Bolakonga 2013 : 110).

1.2.7. TERRITOIRE D'UBUNDU

Deuxième plus grand territoire de la province de la Tshopo par son étendue, le territoire d'Ubundu couvre une superficie de 41 306 km². Il s'étend entre 24° 30' et 27° 0' de longitude est et 1° de latitude sud et 0° de latitude nord. Son chef-lieu, la cité d'Ubundu (jadis dénommée « Ponthierville », *cf. infra*), situé à 126 km de Kisangani, borde le fleuve Congo et constitue la dernière localité accessible par bateau

à partir de son amont. De là, les marchandises débarquées des navires continuent leur trajet par le chemin de fer. Ubundu est également reliée à la ville de Kisangani par voie routière.

Le territoire d'Ubundu partage ses limites administratives :

- au nord : avec le territoire de Bafwasende et la ville de Kisangani (nord-ouest) ;
- à l'est : avec les territoires de Lubutu et de Punia (dans la province du Maniema) ;
- au sud : avec le territoire de Kailo (province du Maniema) ;
- à l'ouest : avec le territoire d'Opala (De Smet 1962).

1.2.8. TERRITOIRE DE YAHUMA

L'une des principales caractéristiques géographiques de ce territoire est son enclavement physique. Il est totalement confiné dans la Cuvette centrale congolaise et fait ainsi partie de la région forestière équatoriale. Le territoire de Yahuma s'étend sur une superficie de 19 073 km². Son chef-lieu, la cité de Yahuma, est situé à 314 km de Kisangani.

Le territoire de Yahuma est bordé :

- au nord : par les territoires de Bongandanga (nord-ouest) et de Bumba (province de la Mongala) ;
- à l'est : par les territoires de Basoko et d'Isangi ;
- au sud : par les territoires d'Opala (sud-est) et Ikela (dans la province de la Tshuapa) ;
- à l'ouest : par le territoire de Djolu (dans la province de la Tshuapa).

Le territoire de Yahuma est situé entre 1° 8' de latitude nord et 23° 07' de longitude est. Son altitude se situe autour de 305 m (Bolakonga *et al.* 2012 : 38).

2. ASPECTS GÉOMORPHOLOGIQUES ET SOLS

2.1. ASPECTS GÉOMORPHOLOGIQUES

La majeure partie de la province de la Tshopo est située dans la Cuvette centrale congolaise qui est une vaste dépression à fond plat, où l'on rencontre, sur de larges étendues, des bas-fonds hébergeant une multitude de marais, particulièrement en saison pluvieuse. Son architecture géomorphologique, quoique peu variée sur l'ensemble de la province, se présente comme un amphithéâtre avec les points les plus bas situés dans le territoire de Yahuma, à 305 m d'altitude. Plus on s'éloigne de la direction sud-ouest de la province, plus l'on monte progressivement sur des

dômes interfluviaux communément appelés « plateaux », occupant une grande extension, disséqués par des vallées à fond plat et de larges plaines littorales dans la périphérie des cours d'eau. Par ailleurs, vers le haut de cette architecture géomorphologique se profile une ceinture, sous forme d'arc, dans la direction nord-est, allant de la partie septentrionale du territoire de Banalia à celui de Bafwasende, au rebord nord-oriental de la Cuvette centrale. Ce prolongement nord-est de la Cuvette centrale congolaise constitue, en fait, la zone de raccord avec la partie périphérique du plateau de l'Uele.

Les points culminants de la province de la Tshopo se situent dans le territoire de Bafwasende où l'on dénombre quelques collines dont les plus caractéristiques sont les monts Maganga Gumbembili (au PK 134 sur la RN4 reliant Kisangani et Bunia) et Yekeke au PK 324 sur le même axe, dont l'altitude moyenne se situe entre 530 et 600 m (PNUD/UNOPS 1998 : 5).

2.2. SOLS

Les sols de la province de la Tshopo sont, dans une très large majorité, ferrallitiques, à texture sablo-argileuse. Ils correspondent aux ferralsols selon la classification de la FAO-UNESCO, et à l'ordre des oxisols selon la Soil taxonomy de l'USDA. On note également la présence des ferrisols dans une frange du territoire de Bafwasende ; et, aux abords des cours d'eau et dans des bas-fonds, l'on observe la présence des sols hydromorphes qui supportent une végétation caractéristique.

2.2.1. SOLS FERRALLITIQUES OU FERRALSOLS

Ils ont souvent une forte teneur en fer (III) qui donne aux horizons une coloration rouge ou jaunâtre. Ces sols sont, par ailleurs, particulièrement riches en oxydes et hydroxydes d'aluminium, mais très pauvres en humus et en bases échangeables. Les processus pédogénétiques à l'origine de leur formation, ainsi que les pluies abondantes et agressives qui s'abattent sur la région, favorisent l'hydrolyse totale des minéraux. Il s'ensuit que les minéraux et la matière organique, pourtant originellement abondants en forêt équatoriale sempervirente, sont éliminés dans les profils des sols par lessivage. Dans ces conditions, seules les argiles de type 1/1, la kaolinite principalement, sont formées. Ce type d'argiles

a une faible capacité d'échange cationique, inférieure à 16 mEq/100 g de sol. Par ailleurs, les fortes pluies entraînent également l'acidification progressive des sols et, de ce fait, la séquestration du phosphore sur les oxydes de fer et d'aluminium (Robert 1946 : 344-345 ; Bolakonga 2013 : 109 ; 114).

Du point de vue physique, la déforestation, entraînant une forte diminution, voire une pure disparition de l'humus, expose les sols aux conditions thermo-pluviométriques drastiques, et ils deviennent, de ce fait, très compacts. Ils s'endurcissent ainsi jusqu'à former une carapace ou une cuirasse. Il en découle des sols à aptitudes agricoles faibles à moyennes, particulièrement pour les cultures maraîchères, vivrières et annuelles telles que le riz, le niébé et le maïs. En revanche, en raison de leur profondeur, ces sols conviennent bien aux cultures pérennes et industrielles telles que le cacaoyer, le caféier, le palmier à huile, l'hévéa, etc. Les principales contraintes de ce type de sols sont la faible teneur en matière organique, la carence en matière nutritive, la séquestration du phosphore par les oxydes et leur forte acidité (Robert 1946 : 344-345 ; Bolakonga 2013 : 109 ; 114).

2.2.2. LES FERRISOLS

Ils sont, quant à eux, des sols à hydroxydes de fer fortement individualisés. Ils renferment généralement une faible proportion de minéraux altérables et l'évolution de la fraction argileuse vers la kaolinite est plus ou moins poussée. On y retrouve quelques traces de la montmorillonite (argile de type 2/1). Ces sols sont, en fait, des sols intermédiaires, ayant une meilleure structure et une activité biologique relativement plus intense et, par conséquent, une fertilité relativement plus intéressante que celle des sols ferrallitiques (PNUD/UNOPS 1998 : 110-112 ; Bolakonga 2017 : CP).

2.2.3. LES SOLS HYDROMORPHES

Les sols hydromorphes se rencontrent principalement dans les plaines inondables à proximité de certains cours d'eau. Ils résultent de l'engorgement permanent des horizons profonds, les rendant asphyxiques et réducteurs (Bolakonga 2017 : CP, sur base d'observations ; voir aussi la carte de la végétation dans le cahier couleur).



Vue de la rivière Tshopo en aval des chutes.

(AP.0.0.10274, collection MRAC Tervuren ; photo E. Verdick, 1905.)



Traversée de la rivière Tshopo en 1928.

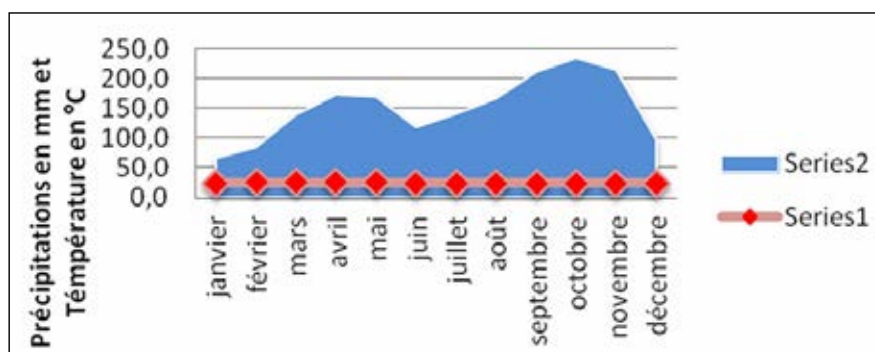
(HP.2010.8.2382, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1928. Droits réservés.)

3. CLIMAT

Le climat général qui prévaut dans la province de la Tshopo est équatorial ou tropical humide. Il correspond au climat de type Af de la classification de Köppen. La pluviométrie annuelle est caractérisée par des précipitations abondantes, violentes et quelque peu agressives, survenant le plus souvent en soirée. Les précipitations annuelles moyennes se situent autour de 1650-1800 mm. Des précipitations plus abondantes sont néanmoins enregistrées dans le sud-ouest de la province, dans le territoire de Yahuma, où l'on recueille une hauteur pluviométrique annuelle maximale de 2000 mm. Cependant, cette hauteur décroît vers le nord-est, dans une frange du territoire de Bafwasende, constituant une zone de transition vers le climat de type Am. La pression atmosphérique est toujours basse et les vents sont très rares (PNUD/UNOPS 1998 : 7).

Quoique le régime pluviométrique connaisse quelques variations inter- et intra- annuelles, il n'existe pas, à proprement parler, de saison sèche marquée dans la province de la Tshopo. Des pics pluviométriques sont, par ailleurs, enregistrés aux mois d'octobre et de novembre avec des moyennes respectives de 235,2 et 215,1 mm de pluie ; les mois les moins pluvieux étant ceux de janvier et de février où l'on ne recueille que des moyennes respectives de 66,7 et 85,2 mm de pluie. Le nombre moyen de jours de pluie est de 183 par an. L'atmosphère reste humide toute l'année ; l'humidité relative, très élevée, est constamment proche du point de saturation, soit 82,3 %. La température, quant à elle, est élevée toute l'année, oscillant entre 19,2 et 31 °C. L'amplitude thermique mensuelle ne dépasse guère 1,5 °C et la moyenne annuelle est de 24,9 °C. En revanche, l'insolation reste assez faible, réduite par la forte

Graphique 1.1 : Diagramme ombrothermique de la station type de Yangambi



Source : diagramme élaboré sur base des données du service d'Agro-climatologie de l'INERA Yangambi (2017).

couverture nuageuse presque toujours présente. La durée annuelle moyenne est de 2020 heures (Service d'Agro-climatologie de l'INERA Yangambi 2017).

Il convient toutefois d'observer une tendance baissière du nombre de jours de pluie lors des décennies 1990 et 2000 (7 jours en deçà de la moyenne des 56 dernières années) avant d'observer une certaine embellie au cours de la présente décennie, qui se situe dans la marge normale. Les totaux des précipitations ont, eux aussi, épousé les mêmes tendances lors de la même période, les décennies 1970 et 1980 s'étant montrées les moins généreuses avec des moyennes inférieures à 1800 mm de pluie. *A contrario*, on a observé une augmentation de 0,9 °C depuis 1960, avec une augmentation plus ou moins régulière de 0,2 °C par décennie (Service d'Agro-climatologie de l'INERA Yangambi 2017).

Ce mélange de forte chaleur couplée à des niveaux d'humidité élevés offre des conditions favorables à l'épanouissement de la forêt équatoriale sempervirente abritant une riche biodiversité (Bolakonga 2017 : CP).

Tableau 1.1 : Températures maximales, minimales et moyennes (1960-2016)

Mois	T max.	T min.	T moy.
Janvier	19,5	30,3	24,9
Février	20,1	31,4	25,7
Mars	20,4	31,1	25,8
Avril	20,5	30,6	25,5
Mai	20,3	30,3	25,3
Juin	20,0	29,7	24,9

Juillet	19,6	28,9	24,3
Août	19,6	29,0	24,3
Septembre	19,6	29,4	24,5
Octobre	19,7	29,5	24,6
Novembre	19,9	29,3	24,6
Décembre	19,8	29,6	24,7
Moyenne	19,9	29,9	24,9

Source : tableau élaboré sur base des données du service d'Agro-climatologie de l'INERA Yangambi (2017).

Tmax. : Température maximale ; Tmin. : Température minimale ; Tmoy. : Température moyenne.

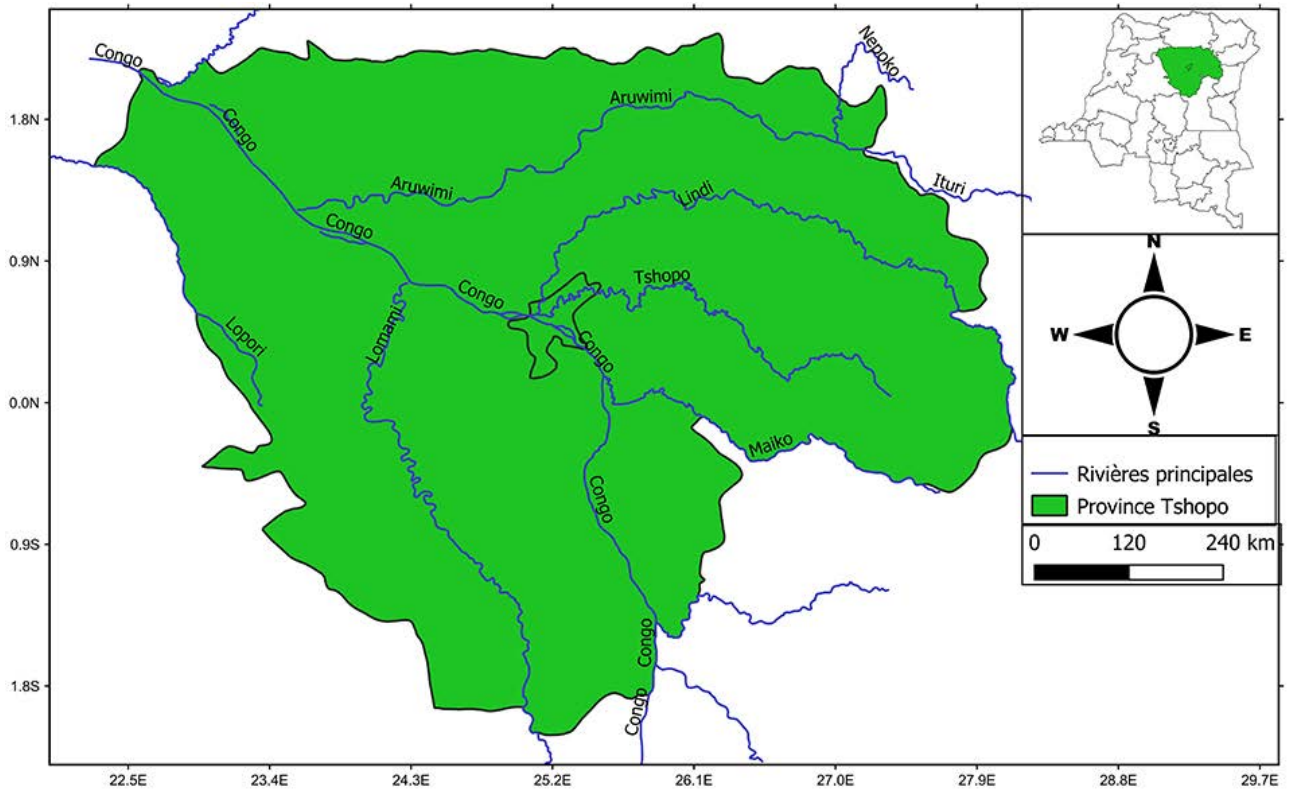
Tableau 1.2 : Précipitations (mm) et nombre de jours de pluie (1960-2016)

Mois	M préc.	NJ préc.
Janvier	66,7	10
Février	85,2	9
Mars	140,2	14
Avril	173,7	16
Mai	170,3	16
Juin	118,7	14
Juillet	141,5	16
Août	167,5	17
Septembre	212,2	18
Octobre	235,2	20
Novembre	215,1	20
Décembre	97,6	14
Total	1823,8	183

Source : tableau élaboré sur base des données du service d'Agro-climatologie de l'INERA Yangambi (2017).

Mpréc. : Moyenne des précipitations mensuelles ; NJpréc. : Moyenne du nombre de jours de pluie.

Carte 1.1 : Les principaux cours d'eau de la Tshopo



Source : faculté des Sciences/Unikis.

4. HYDROGRAPHIE

La province de la Tshopo possède un réseau hydrographique dense. Le fleuve Congo traverse la Tshopo du nord-ouest au sud. Ses principaux affluents sont :

- la rivière Aruwimi, affluent de la rive droite du fleuve Congo à environ 200 km en aval de Kisangani à Basoko. Elle traverse les territoires de Basoko, Banalia et Bafwasende. Ses principaux affluents sont notamment les rivières Logoma, Maishale, Musowa et Nepoko ;
- la rivière Lindi, affluent de la rive droite du fleuve Congo à environ 17 km en aval de la ville de Kisangani. Elle parcourt la ville de Kisangani et les territoires de Bafwasende et de Banalia ;
- la rivière Tshopo, affluent de la rivière Lindi dont la confluence est située à environ 15 km en aval de la ville de Kisangani. Elle traverse le territoire de Bafwasende et la ville de Kisangani ;
- la rivière Maiko, affluent de la rive droite du fleuve Congo (Lualaba) à environ 58 km en amont des rapides Wagenia de Kisangani.

Elle traverse le territoire d'Ubundu et celui de Lubutu situé dans la province du Maniema ;

- la rivière Lomami, affluent de la rive gauche du fleuve Congo à environ 125 km en aval de Kisangani dans le territoire d'Isangi. La carte ci-dessus représente les principaux cours d'eau drainant la province de la Tshopo.

4.1. LE FLEUVE CONGO

Toute l'étendue de la province de la Tshopo appartient au bassin du fleuve Congo. Globalement, l'hydrographie de la province s'articule autour du fleuve qui coule sur une longueur de 510 km en direction générale sud-est-nord-ouest. Le fleuve pénètre dans la province de la Tshopo par le territoire d'Ubundu, dans le secteur Walengola-Lowa. Il passe ensuite par le territoire de Bafwasende, puis par la ville de Kisangani où il décrit un arc qui constitue une espèce de charnière faisant basculer ses eaux de l'est vers l'ouest du pays. À ce niveau, après s'être heurté à sept cataractes dont les dernières sont les chutes Wagenia (anciennement Stanley-Falls), le fleuve Congo redevient navigable jusqu'à Kinshasa,



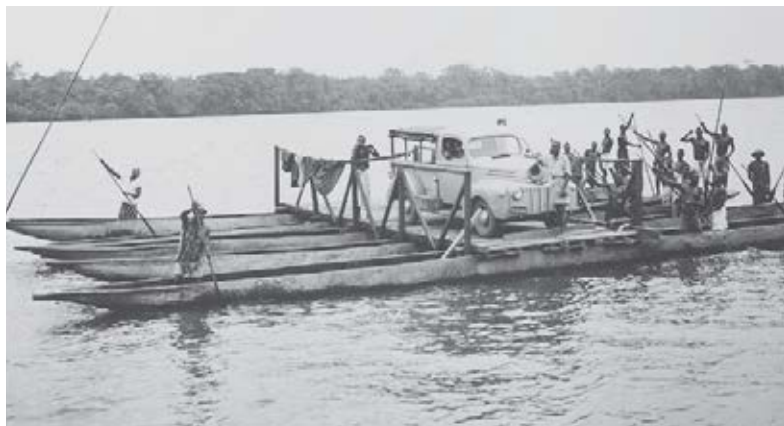
Le fleuve Congo à Stanleyville. À l'arrière-plan, les installations portuaires de la rive droite.

(Il avait été envisagé en 1952 la construction d'un grand pont métallique reliant les deux rives du fleuve, construction problématique moins du point de vue technique que financier. Cf. Discours du gouverneur Ernest-Camille Bock du 15 avril au Conseil de province 1952, dans FABV/SHP-MRAC.) (HP.1956.15.3680, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), 1950-1959 © MRAC Tervuren.)



Flotille de pirogues et marché.

(EP.0.0.2754, collection MRAC Tervuren ; photo C. Vandekelder, 1904.)



En 1948, ce bac servait à la traversée d'un bras du fleuve Congo à Basoko, près du confluent de l'Aruwimi.

(HP.1956.15.16371, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1948 © Sofam.)

coulant de manière presque régulière sur son lit, sans méandre (Robert 1946 : 221). Au sortir de la ville de Kisangani, légèrement en aval, le fleuve s'épanche après que la rivière Lindi l'eut rejoint en s'y jetant. Le fleuve s'élargit alors progressivement en une nappe encombrée d'îles et de bancs de sable, à pleins bords, sur de vastes étendues plates (particulièrement pendant les étiages) sous une végétation forestière. Il évolue ainsi jusqu'à ce que la rivière Lomami (au niveau d'Isangi), puis l'Aruwimi (au niveau de la cité de Basoko) le rejoignent, la première à gauche, la seconde à droite ; ce qui contribue davantage à son élargissement (Goffart 1908 : 45). Il aura ainsi traversé les territoires d'Isangi et de Basoko, longeant celui de Yahuma dans sa partie nord-ouest. C'est finalement au niveau du village Yaolema-Ibolombo (secteur Mobango-Itimbiri dans le territoire de Basoko) que la province de la Tshopo transmet le témoin à celle de la Mongala.

La configuration du système hydrographique du fleuve Congo est dendritique, c'est-à-dire qu'elle se présente telles les branches d'un arbre fort ramifié et très dense. Ses chenaux sont organisés et hiérarchisés en un réseau qui concentre les eaux des ruisseau à l'issue des averses dans les ruisseaux, celles des ruisseaux dans les rivières (dont quelques-unes constituent ses affluents les plus importants), puis celles des rivières dans le fleuve. Celles-ci sont réparties aussi bien sur la gauche que sur la droite du fleuve, dont la position à cheval sur l'équateur lui confère une certaine régularité dans son régime, même s'il connaît deux crues, la première en avril-mai et la seconde, un peu plus importante par son volume, en novembre-décembre. Il importe de signaler que ces crues ne

sont pas subites, mais plutôt partielles (Bolakonga 2017 : CP).

Les principales rivières et affluents du fleuve Congo situés dans la province de la Tshopo sont :

- sur la rive droite : Aruwimi, Lowa et Lindi (à laquelle se joint la Tshopo qui conflue avec celle-ci à Kisangani) ;
- sur la rive gauche : Lomami.

4.2. RIVIÈRE ARUWIMI

L'Aruwimi (appelée « Lifari » par certaines populations locales de la région) constitue le troisième affluent du fleuve Congo par le volume de ses eaux. Elle draine une superficie approximative de 100 026 km². Elle prend sa source dans les monts Bleus, près du lac Albert dans la province de l'Ituri, et coule vers le sud-ouest en passant dans une crevasse profonde où ce cours d'eau porte encore le nom d'« Ituri » ; sa largeur, à ce niveau, varie entre 60 et 300 m. Lorsqu'elle pénètre dans la forêt équatoriale, la rivière voit son volume s'accroître rapidement après que la rivière Nepoko, venant du nord, s'y jette à Bomili. Elle devient alors plus imposante et change de dénomination pour porter le nom d'« Aruwimi ». Sur son parcours, en passant, entre autres, par le territoire de Bafwasende, elle forme de temps en temps une île tout en restant non navigable à cause des nombreuses chutes qui l'entrecoupent.

À sa sortie du territoire de Bafwasende, l'Aruwimi passe ensuite par le territoire de Banalia, longeant son chef-lieu du même nom, avant de franchir les deux derniers rapides à hauteur de Yambuya entre des rives encaissées. À ce niveau, l'Aruwimi, libérée de ses entraves, s'élargit graduellement pour



Pêcherie à Panga aux chutes de l'Aruwimi.

(EP.0.0.7139, collection MRAC Tervuren ;
photo E.-V. Thevoz, s.d.)



Aruwimi à Mupele.

(AP.0.0.5804, collection MRAC Tervuren ;
photo E.-V. Thévoz, s.d.)



La rivière Ituri à Bomili, dans le territoire de Bafwasende.

À Bomili, l'Ituri et la Nepoko se mêlent pour donner naissance à l'Aruwimi qui va rejoindre le fleuve Congo à Basoko. (HP.1956.15.3754, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949 © Sofam.)



Pirogues sur l'Aruwimi à Banalia lors de la visite du prince régent Charles au Congo belge, le 15 juillet 1947.

(Il avait été envisagé en 1952 la construction d'un grand pont métallique à cet endroit, composé de 14 travées de 48 mètres chacune, soit 672 mètres. Cf. discours du gouverneur Ernest-Camille Bock du 15 avril au Conseil de province 1952, dans FABV/SHP-MRAC.)
(EP.0.0.780, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)

atteindre 450 à 1300 m de largeur. Elle reçoit, dans son cours inférieur, la rivière Lulu qui est une rivière profonde et rapide, d'environ 50 m de largeur, avant de se jeter finalement dans le fleuve au niveau de la cité de Basoko. Il importe de signaler que le volume important d'eau de l'Aruwimi tient également au fait

que, dans son cours étendu, elle draine quelques eaux du versant méridional du plateau Congo-Nil. La rivière Aruwimi connaît une forte crue en juin, puis ses eaux baissent avant de remonter en septembre (Goffart 1908 : 56).



Coin de forêt le long de la rivière Lowa (près d'Ubundu) en 1955.

(HP.1955.47.161, collection MRAC Tervuren ; photo R. Planche, s.d. Droits réservés.)

4.3. RIVIÈRE LOWA

Elle prend sa source dans la chaîne occidentale du Graben. Au fil de son parcours, entrecoupé de nombreuses chutes d'une certaine importance, elle traverse une zone forestière considérable. La rivière Lowa reçoit notamment les eaux de la rivière Oso avant de se précipiter dans le fleuve Congo (encore appelé « Lualaba ») au niveau du secteur Walengola-Lowa, précisément au poste d'encadrement de Lowa (en territoire d'Ubundu).

Le régime de la rivière Lowa est fluctuant. Les eaux sont abondantes entre avril et mai (le maximum étant atteint mi-mai) alors que les mois de juillet à octobre correspondent à ceux de l'étiage (Goffart 1908 : 54).

4.4. RIVIÈRE LINDI

Comme la Lowa, la rivière Lindi prend sa source dans la chaîne occidentale du Graben au Nord-Kivu. Elle coule vers le nord en traversant le parc de la Maiko, prolonge sa trajectoire à travers la forêt de Bafwasende. À son entrée dans le territoire de Banalia, la Lindi amorce sa descente en direction du sud-est et longe la localité de Bengamisa. Elle poursuit sa course vers le sud où elle rejoint la rivière Tshopo avec laquelle elle conflue à l'est de la ville de Kisangani avant de se jeter dans le fleuve Congo, légèrement en aval. La rivière Lindi est barrée par des chutes de hauteur importante à fort potentiel hydroélectrique. Par ailleurs, elle est, elle-même, traversée par deux grands ponts vitaux pour la province de la Tshopo. Le premier, le plus long de la province, sur l'axe Kisangani-Bunia, RN4, à 232 km

de Kisangani en territoire de Bafwasende ; le second à 36 km de Kisangani, sur l'axe Kisangani-Banalia (Goffart 1908 : 54 ; Bolakonga 2017 : CP).

4.5. RIVIÈRE LOMAMI

Longue de près de 900 km, la rivière Lomami prend sa source sur les hauts plateaux de Samba à une altitude de 1400 m, près de Kamina, dans la province du Haut-Lomami. Elle effectue ensuite une longue course, en direction générale sud-nord-ouest, presque en parallèle, sur environ 800 km, avec le Lualaba (cours supérieur du fleuve Congo), dont elle se rapproche jusqu'à 50 km à peine et s'éloigne rarement de plus de 200 km. L'étroitesse de sa vallée avant qu'elle n'atteigne la province de la Tshopo ne l'autorise pas à capturer des affluents importants. Cependant, une fois qu'elle s'introduit dans la province de la Tshopo, par le territoire d'Opala, elle reçoit les eaux de plusieurs ruisseaux et rivières dont la Loha, la Lokona, la Lokilo, la Lombo, l'Elipa sur la rive gauche et l'Idula, la Lotanga et la Lobaye sur la rive droite. Avant de se jeter dans le fleuve Congo au niveau de la cité d'Isangi, à une altitude de 393 m, elle décrit de nombreux méandres qui occasionnent, par-ci par-là, la formation de plaines alluviales peu étendues. Par ailleurs, à plusieurs endroits, la rivière Lomami capture de nombreuses têtes de ruisseaux dans des zones mal drainées, particulièrement en période de crue ; ce qui contribue à la formation de nombreux marais abritant une biodiversité aquatique intéressante et où peuvent prospérer des cultures irriguées ou inondées, aussi bien dans le territoire d'Opala que dans celui d'Isangi (Goffart 1908 : 56 ; Bolakonga 2013 : 113 ; Bolakonga 2017 : CP).



Vue de la Lindi dans la région de Bengamisa.

(AP.0.0.29187, collection MRAC Tervuren ; photo Sillye, 1904-1907.)



Le bac de Bafwasende sur la rivière Lindi en 1944.

(HP.1956.15.16375, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié (Inforcongo), 1944 © MRAC Tervuren.)



À Isangi : au confluent de la rivière Lomami avec le fleuve Congo.

(HP.1953.21.174, collection MRAC Tervuren ; photo E.J. Devroey, 1923. Droits réservés.)



Une famille lokele en voyage.

(EP.0.0.1637, collection MRAC Tervuren ; photo R.P.J. Camps, s.d. Droits réservés.)

4.6. RIVIÈRE TSHOPO

La Tshopo est cette rivière qui a donné son nom à la province. Sa source se situe dans la province même, en territoire de Bafwasende, et elle se jette dans la Lindi sans jamais sortir non plus de cet espace provincial. Elle est l'affluent de la rivière Lindi, avec laquelle elle évolue en parallèle sur environ 250 km avant qu'elles convergent, puis confluent à l'est de la ville Kisangani. Là, elle charrie les eaux de cette dernière vers le fleuve Congo, à quelques centaines de mètres seulement de leur confluence. Les eaux de la rivière Tshopo irriguent le territoire de Bafwasende, celui de Banalia et la ville de Kisangani (INFOR Congo 1958 ; Bolakonga 2017 : CP).

L'histoire géomorphologique et la structure géologique du réseau hydrographique de la rivière Tshopo

sont à l'origine de la faible complexification de son réseau hydrographique, peu ramifié, avec deux principaux affluents de faible importance : les rivières Lengwe (dans le territoire de Bafwasende) et Uma (dans le territoire d'Ubundu). Par ailleurs, de par cette même structure géologique, le lit de la rivière Tshopo est jonché, sur sa trajectoire, de nombreux encombrements rocheux qui offrent des dépressions subites, où les eaux tombent avec fracas sur des hauteurs remarquables ; la différence de niveau de l'une des cataractes atteint même 45 m (Goffart 1908 : 54). Ces chutes confèrent à cette rivière une importance vitale, grâce aux possibilités hydroélectriques conséquentes qu'elles génèrent. En revanche, la rivière est peu navigable, accessible uniquement par des pirogues, utiles du reste pour le transport vers Kisangani. Outre la fourniture en électricité



Le pont au-dessus des chutes de la rivière Tshopo à Stanleyville.

(HP.1956.15.13814, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), 1950-1959 © MRAC Tervuren.)



Une autre vue du pont.

(HP.2011.7.9, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1952. Droits réservés.)



Rapides de la rivière Tshopo à Stanleyville en 1903.

(HP.1955.47.210, collection MRAC Tervuren ; photo R. Planche, 1903. Droits réservés.)

(cf. *infra*), la rivière Tshopo joue un rôle économique important. Un zoning industriel la longe au nord de la ville de Kisangani et quelques grandes industries (SNEL, REGIDESO, BRALIMA, SOTEXKI, etc.) s'y arc-boutent (Bolakonga 2017 : CP).

4.7. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES COURS D'EAU DE LA TSHOPO

Hormis les principales rivières ci-dessus énumérées, la province de la Tshopo est drainée par divers cours d'eau. Parmi ceux-ci, on peut citer, de manière non exhaustive : Maïko, Loku, Alolo, Kole, Lokoma, Bosolo, Loleka, Lokombe, Loango, Loono, Lokwelele, Lobilo, Bowamba, Lobaye, Lulu, Etoli, Lombo, Lokona, Lokilo, Lifela, Ilipa, Uma, Lubuya, Lilo, Lopori, Limbase, etc. Par ailleurs, on signale sur l'ensemble de la province de la Tshopo plusieurs étangs naturels et, au moins, deux petits lacs poissonneux, l'un dénommé « Yandja lac » en territoire d'Isangi dans la localité de Yandja (chefferie Yalikoka-Mbosso) et l'autre, connu sous le nom de « Kasenya » en territoire de Banalia, à l'intersection entre la chefferie Baboro et le secteur Baboa de Kole.

Il importe de noter que la quasi-totalité des cours d'eau de la province de la Tshopo recèle une abondante biodiversité animale, ichtyologique et végétale, ce qui fait qu'une partie de sa population vit de la pêche, notamment dans les territoires de Basoko, Isangi, Ubundu et Banalia (Bolakonga 2017 : CP). Mais la plupart des cours d'eau de la province ne sont

que partiellement navigables à cause de la présence de plusieurs cataractes. De ce fait, ils ne reçoivent que très peu d'embarcations classiques (bateaux et baleinières). Ils ne servent principalement qu'au transport local par pirogues, facilitant les relais entre les villages des producteurs agricoles et certains centres. Là où ces cours d'eau sont navigables, ils constituent un point de rupture de l'enclavement de certaines contrées (Bolakonga 2017 : CP).

La localisation des cours d'eau de la province, dont l'espace est intégré en grande partie dans la Cuvette centrale congolaise qui constitue en soi une vaste dépression à fond plat, fait qu'ils n'ont généralement pas de rives nettement marquées. Ainsi, il arrive souvent que les cours d'eau sortent de leurs lits aux moindres crues, épandant alors leurs eaux dans les régions voisines transformées en marécages. En effet, dans la quasi-totalité des territoires, on rencontre de larges bandes où l'écoulement des eaux en saisons des pluies est arrêté par un sol peu perméable, généralement situé à moins de deux mètres de la nappe phréatique et sur des terrains peu éloignés des lits des cours d'eau (Bolakonga 2017 : CP).

4.8. EAUX SOUTERRAINES

Outre l'important potentiel en eau de surface, la province de la Tshopo dispose d'importantes nappes phréatiques exploitables que l'on retrouve essentiellement dans les alluvions et les formations gréseuses (Bolakonga 2013 : 109).

RÉFÉRENCES

- Bibeau, G. 1976. « La communauté musulmane de Kisangani ». In B. Verhaegen (dir.), *Kisangani 1876-1976. Histoire d'une ville*. Kinshasa : Presses universitaires du Zaïre, pp. 181-328
- Bolakonga Ilye, A.B. 2013. « Influence de l'enclavement sur le développement rural (cas du territoire d'Opala, district de la Tshopo, RDC) ». Thèse de doctorat, Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech.
- Bolakonga Ilye, A.B., Bauma, G.N., N'toto, R., Gahiro, L., Lebailly, Ph & Horge, E. 2012. « Rapport de retour de terrain ».
- Bolakonga Ilye, A.B. 2017. Contribution personnelle (C. P.).
- CAID, 2017a. « Fiche du territoire d'Opala ». <https://www.caid.cd/index.php/donnees-par-province-administrative/province-de-tshopo/territoire-de-opala/?secteur=fiche> (consulté le 6 décembre 2017).
- CAID, 2017b. « Fiche du territoire de Bafwasende ». <https://www.caid.cd/index.php/donnees-par-province-administrative/province-de-tshopo/territoire-de-bafwasende/?secteur=fiche> (consulté le 6 décembre 2017).
- CAID, 2017c. « Fiche du territoire de Basoko ». <https://www.caid.cd/index.php/donnees-par-province-administrative/province-de-tshopo/territoire-de-basoko/?secteur=fiche> (consulté le 6 décembre 2017).
- De Smet, R.E. 1962. *Carte de la densité et de la localisation de la population de la Province-Orientale (Congo)*. Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles en Afrique centrale. Bruxelles : CEMUBAC.
- Goffart, F. 1908. *Le Congo. Géographie physique, politique et économique*. Bruxelles : Misch et Thron.
- Inforcongo. 1958. *Le Congo belge*. Tome I. Bruxelles : Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.
- Kuda Pombwa, B. 2015. *Géopolitique supertribale. Ethnopolitique*. Kisangani : IRSA et PUKIS.
- PNUD/UNOPS. 1998. *Monographie de la Province-Orientale*.
- Rapport annuel du territoire 2016. Texte inédit.
- Robert, M. 1946. *Le Congo physique*. Troisième édition. Liège : H. Vaillant-Carmanne S.A.
- Service d'Agro-climatologie de l'INERA Yangambi. 2017. « Données du service d'agro-climatologie de l'INERA, de 1960 à 2016 ».

Archives

FABV/SHP-MRAC (Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC). Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classés. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production voire les pages : par exemple, Discours du gouverneur Bock du 15 avril au Conseil de province 1952.

CHAPITRE 2

LA VÉGÉTATION

Par Joëlle De Weerdt, Benjamin Toirambe, Claire Delvaux, Astrid Verhegghen,
Pierre Defourny et Hans Beeckman¹

La province de la Tshopo est occupée à 87 % par la forêt dense humide (voir tableau 2.1). Les complexes agricoles (près de 10 %) se trouvent principalement de part et d'autre des axes routiers et des cours d'eau les plus importants, ainsi qu'en périphérie des grandes villes comme Kisangani, Isangi et Basoko. Les forêts sur sols hydromorphes se situent le long des rivières à l'ouest de la province. La végétation marécageuse, quant à elle, se trouve au sud du fleuve Congo au niveau de Biondo à l'ouest d'Ubundu (description générale basée sur la carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo du MRAC).

La prédominance de forêts denses humides est justifiée par la présence d'un climat équatorial qui règne au sein de la province (du nord à Basoko au sud à Babote) et qui est caractérisé par des précipitations annuelles de l'ordre de 1500 à 2000 mm et une température constante de 25 °C tout au long de l'année. Les précipitations sont plus élevées de mars à mai et d'août à décembre.

Basoko (nord-ouest) – Forêt dense humide (estimation des précipitations : 1560 mm/an ; estimation de la température moyenne : 25,4 °C).

Tableau 2.1 : Répartition des principaux types de végétation dans la province de la Tshopo et au niveau national

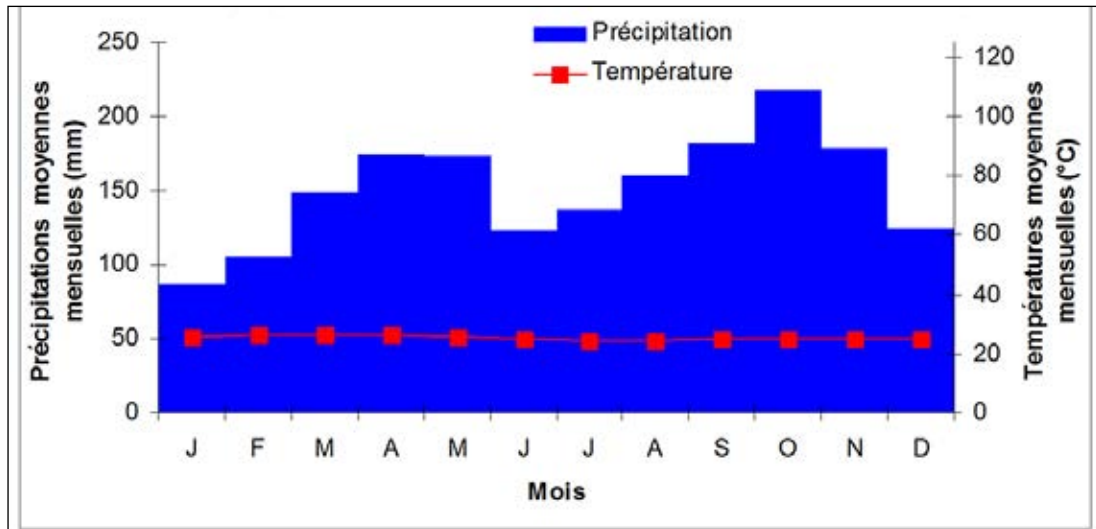
Type de végétation	Tshopo		Tshopo /RDC	RDC
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	16 949 588	87,13	18,12	93 517 825
Forêt sur sols hydromorphes	541 402	2,78	3,57	15 183 214
Végétation marécageuse	1 523	0,01	0,28	535 714
Forêt humide d'altitude	187	<0,01	<0,01	2 734 677
Total végétation naturelle	17 492 701	89,92	10,06	173 855 384
Agriculture permanente	161 439	0,83	10,38	1 555 849
Complexes agricoles	1 800 058	9,25	3,36	53 576 845
Total zones anthropisées	1 961 497	10,08	1,13	55 132 694

Source : Vancutsem *et al.* 2009 ; Verhegghen *et al.* 2010.

1. Pour information, le MRAC a ouvert dans la Réserve de biosphère de Yangambi un tout nouveau laboratoire de biologie du bois dans le cadre du projet FORETS (Formation, Recherche et Environnement dans la Tshopo). Inauguré

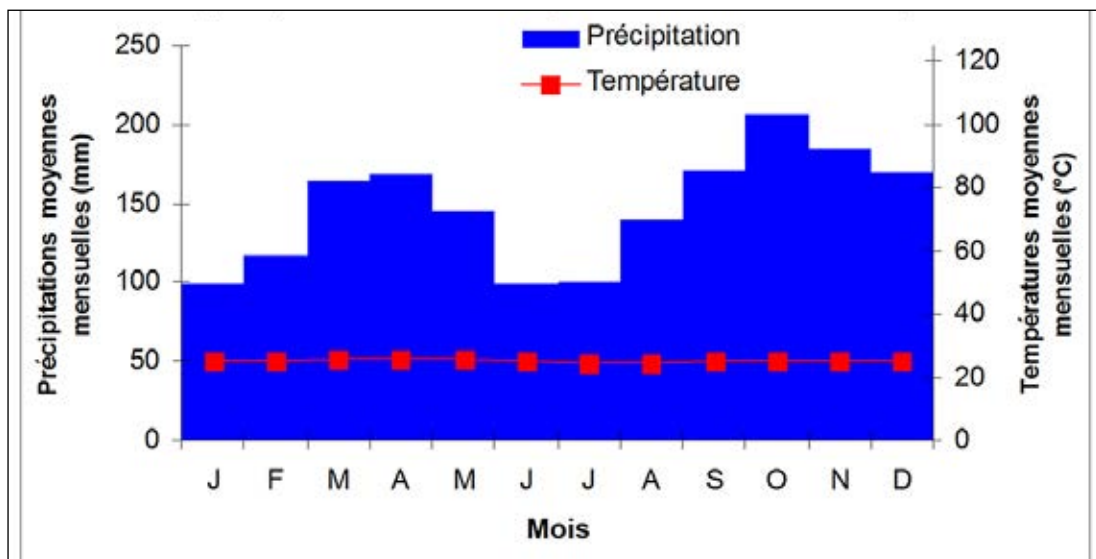
le 28 avril 2019, il est financé par l'Union européenne (UE) et coordonné par le Centre de Recherche forestière internationale (CIFOR). Il sera autonome à la fin du projet, en 2021.

Graphique 2.1 : Graphique ombrothermique du nord-ouest de la Tshopo



Babote (sud) – Forêt dense humide (estimation des précipitations : 1760 mm/an ; estimation de la température moyenne : 25,2 °C).

Graphique 2.2 : Graphique ombrothermique du sud de la Tshopo



1. LES FORÊTS DENSES HUMIDES

De manière générale, les forêts denses humides sont caractérisées par un peuplement continu d'arbres dont la hauteur varie entre 10 et 50 m. Par conséquent, les cimes s'étagent généralement en plusieurs strates. La densité de la canopée empêche le développement important d'une strate arbustive et herbacée et favorise davantage les épiphytes, plantes qui poussent en prenant appui sur d'autres plantes

(ex. : orchidées, fougères, etc.). On rencontre peu de graminées, mais plus souvent des sous-arbrisseaux (ou plantes suffrutescentes) ainsi que quelques rares plantes herbacées à grandes feuilles.

En fonction des espèces ligneuses présentes, se distingue la forêt dense humide *sempervirente* dont la majorité des arbres restent feuillés toute l'année, et la forêt dense humide *semi-décidue* (qui peut représenter jusqu'à 70 % des forêts denses humides) dont une forte proportion d'arbres restent défeuillés une

partie de l'année. La forêt semi-décidue est floristiquement plus riche que la forêt sempervirente et la densité de sa canopée permet le développement d'un sous-étage arbustif continu. Les forêts secondaires, définies comme la régénération d'une forêt après une intervention anthropique, font également partie de la forêt dense humide.

Dans la province de la Tshopo, la forêt dense humide est le type de végétation qui domine, représentant un peu plus de 87 % de la superficie totale de la province. Ce type de végétation s'explique par le climat chaud et humide qui règne plus ou moins uniformément au sein de la Tshopo.

Les forêts denses humides dont les compositions floristiques sont les mieux étudiées sont réparties à travers la province. Voici leur composition détaillée.

1.1. UNE SÉRIE D'ÎLOTS FORESTIERS ET D'AUTRES RÉSERVES SE TROUVENT AUTOUR DE KISANGANI

La réserve forestière des chutes de la Tshopo est dominée par *Terminalia superba*, mais l'on peut retrouver également d'autres espèces comme : *Fagara* spp., *Klainedoxa gabonensis*, *Millettia laurentii*, *Musanga cecropioides*, *Myrianthus arboreus* et *Pycnanthus angolensis*.

L'arboretum de Kisangani contient différentes espèces avec entre autres : *Autranella congolensis*, *Cynometra alexandrii*, *Donella pruniformis*, *Entandrophragma angolense*, *Gilbertiodendron dewevrei*, *Guarea cedrata*, *Pericopsis elata* et *Strombosia tetrandra*.

Une partie de l'arboretum reste intacte, mais est entamée à la coupe pour la production de charbon de bois. Notons que l'arboretum est totalement entouré de complexes agricoles.

La réserve forestière de Masako est dominée par *Gilbertiodendron dewevrei*, lequel est accompagné par les espèces suivantes : *Fagara macrophylla*, *Musanga cecropioides*, *Pycnanthus angolensis*, *Ricinodendron heudelotii*, *Trichilia welwitschii* et *Uapaca guineensis*.

D'autres espèces y sont trouvées comme *Annonidium mannii*, *Cynometra hankei*, *Cola griseiflora*, *Dialium pachyphyllum*, *Diospyros melocarpa*, *Garcinia punctata*, *Isolona hexaloba*, *Monodora myristica*, *Pachystela bequaertii*, *Pericopsis elata*, *Polyalthia suaveolens*, *Scorodophloeus zenkeri*, *Staudtia gabonensis*, *Strombosia grandifolia*, *Strombosia tetrandra* et *Trichilia gilgiana*.

La réserve de l'île Kungulu à *Piptadeniastrum africanum*, lequel est accompagné par les espèces suivantes : *Celtis mildbraedii*, *Musanga cecropioides*, *Pycnanthus angolensis*, *Trilepisium madagascariensis* et *Zanthoxylum gilletii*.

D'autres espèces y sont trouvées comme *Antiaris toxicaria*, *Anthonotha macrophylla*, *Guarea cedrata*, *Hannoa klaineana*, *Heisteria parvifolia*, *Isolona thonneri*, *Milicia excelsa*, *Pentaclethra macrophylla*, *Pericopsis elata*, *Scorodoploeus zenkeri*, *Tabernaemontana crassa*, *Tetrapleura tetraptera*, *Trichilia welwitschii* et *Trichilia prieuriana*.

La forêt de Yalisombo à *Gilbertiodendron dewevrei*, laquelle est accompagnée par les espèces suivantes : *Brachystegia laurentii* et *Polyalthia suaveolens*.

D'autres espèces y sont trouvées comme *Cola griseiflora*, *Diospyros canaliculata*, *Garcinia polyantha*, *Garcinia punctata*, *Isolona bruneelii*, *Julbernardia seretii*, *Monodora myristica*, *Pachystela bequaertii*, *Staudtia gabonensis*, *Strombosia grandifolia* et *Strombosia glaucescens*.

1.2. LA VÉGÉTATION AUX ALENTOURS DE YANGAMBI

La végétation, quant à elle, a une composition légèrement différente et est détaillée comme ceci : la Réserve de la biosphère de Yangambi a une superficie de 230 000 ha et a été créée en 1939. Elle est caractérisée par une très grande diversité de formations végétales, diversité qui s'explique à la fois par le milieu physique (présence de plusieurs rivières, notamment) et par une influence de l'homme qui a remanié à différentes époques les habitats. Un relevé détaillé des espèces a été effectué en 2010 (Kyale Koy 2019 : Annexe 1).

Chaque type de forêt trouvé dans la biosphère de Yangambi est décrit ci-dessous :

– Les **forêts secondaires adultes** sont issues de l'évolution progressive des forêts secondaires jeunes. Cette formation couvre une superficie évaluée à 103 575 ha, soit 41,6 % de l'ensemble des types de végétation cartographiés, et se caractérise par un cortège d'essences héliophiles (*Petersianthus macrocarpus*, *Pycnanthus angolensis*, *Pentaclethra macrophylla*, *Sterculia bequaertii*, *Ricinodendron heudelotii*, *Canarium schweinfurthii*, *Irvingia grandifolia*, *Albizia ealaensis*) accompagnées de quelques essences sciaphiles de la forêt dense humide

(*Beilschmiedia corbisieri*, *Chrysophyllum africanum*, *Hannoa klaineana*, *Chrysophyllum lacourtianum*, *Guarea* sp., etc.). Elle prend également en compte les différentes parcelles expérimentales sylvicoles installées dans les années 1930 et 1940, dont les entretiens n'ont pas été effectués comme planifiés au départ. Elle est bien répartie dans les deux zones (tampon et centrale) dont, malheureusement, les proportions n'ont pas été déterminées.

– Les **forêts secondaires jeunes** couvrent une superficie de 31 480 ha, soit 12,6 % du total de l'ensemble des formations présentes dans la réserve. Ces forêts constituent le type transitoire qui succède à la régénération dans la série évolutive et incluent surtout des formations dégradées d'origine anthropique. Elles se rencontrent le long des axes routiers et à la périphérie des villages. La

présence des parasoleraies, mélangées à des essences à croissance rapide, notamment *Piptadeniastrum africanum*, *Trema orientalis*, *Myrianthus arboreus*, etc., caractérise cette formation.

– Les **forêts denses semi-caducifoliées** sont caractérisées par la présence d'essences perdant leurs feuilles durant la saison sèche en association avec des essences de la forêt dense sempervirente. Bien représentées dans la zone centrale, elles occupent une superficie évaluée à 40 803 ha (soit 16 % de l'ensemble des formations identifiées) et présentent une grande hétérogénéité dans leur composition floristique. Dans ces forêts se rencontrent des essences héliophiles ou semi-héliophiles dont les plus caractéristiques sont : *Scorodophloeus zenkeri*, *Prioria oxyphylla*, *P. balsamifera*, *Pericopsis elata* (voir encadré), *Cola griseiflora*, etc.

***Pericopsis elata* et la CITES**

Pericopsis elata (nom commercial « afrormosia ») fait partie des forêts semi-caducifoliées et est repris sur la liste de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (*Convention on International Trade of Endangered Species*, CITES) sous l'Appendice II. CITES siège à Genève et possède différentes administrations dans des pays qui ont signé la convention. Ce système international permet de contrôler de près la survie des espèces menacées.

Des efforts ont été faits ces dernières années pour retranscrire les réglementations de la CITES en mesures de gestion dans les zones d'exploitation et en protocoles pour gérer le commerce. Les espèces reprises dans l'Appendice II ne peuvent être utilisées dans le commerce que si la survie de l'espèce n'est pas mise en danger. Cela vaut pour toute l'aire de répartition de l'espèce concernée. Par conséquent, l'espèce ne peut pas être disséminée localement (par exemple par une exploitation) alors qu'elle est protégée dans une réserve. Il faut impérativement empêcher l'espèce d'arriver sur l'Appendice I, qui interdit totalement la commercialisation.

Pour pouvoir faire du commerce, dans le cas de l'afrormosia, un permis d'exportation et un permis d'importation sont nécessaires. Ces deux permis doivent être envoyés à une commission scientifique située dans les pays d'exportation et d'importation et ils doivent respectivement veiller à ce que l'inventaire forestier des forêts coupées soit effectué afin qu'il n'y ait pas plus de bois coupé que la régénération naturelle n'en génère. La dynamique de la population est donc prise en considération et *Pericopsis elata* est une espèce qui se prête bien à la gestion forestière durable (fait confirmé par la recherche scientifique). La gestion forestière de l'afrormosia inclut l'entretien des ouvertures dans la forêt afin que cette espèce héliophyte puisse sépanouir. L'absence de lumière provoque en effet un déficit de rajeunissement de l'espèce, ce qui pourrait mener à long terme à son extinction.

• La forêt dense humide semi-caducifoliée : la forêt à *Scorodophloeus zenkeri*.

Strate arborescente

Blighia welwitschii, *Cynometra hankei*, *Entandrophragma utile*, *Pericopsis elata*, *Pterocarpus soyauxii* et *Pterygopodium oxyphyllum*.

Strate arbustive

Alchornea floribunda, *Cola griseiflora*, *Dialium pachyphyllum*, *Gnetum africanum*, *Scaphopetalum thonneri* et *Staudtia gabonensis*.

Strate herbacée

Forrestia tenuis, *Leptaspis cochleata*, *Palisota schweinfurthii* et *Polyspatha paniculata*.

– Les **forêts denses sempervirentes** constituent la quatrième formation forestière au niveau de la superficie qui s'étend sur 28 292 ha (soit 11,4 % de l'ensemble des formations). Elles se localisent sur les bords des rivières et se caractérisent par des peuplements d'essences grégaires dont les plus représentatives sont *Gilbertiodendron dewevrei* et *Brachystegia laurentii* qui occupent près de la moitié de la surface de terre et sont accompagnées par *Diogoia zenkeri* et *Isolona thonneri*.

• La forêt dense humide sempervirente : la forêt à *Brachystegia laurentii*.

Strate arborescente

Angylocalyx boutiqueanus, *Brachystegia laurentii*, *Garcinia kola*, *Julbernardia seretii* et *Xylopia phloiodora*.

Strate arbustive

Campylospermum claessensii, *Memecylon coeruleo-violaceum*, *Pancovia harmsian*, *Quassia africana*, *Trichostachys microcarpa* et *Whitfieldia arnoldiana*.

Strate herbacée

Forrestia tenuis, *Leptaspis cochleata*, *Marantochloa holostachya*, *Mostuea batesii* et *Polyspatha paniculata*.

• Il y a également des forêts à *Gilbertiodendron dewevrei* en grandes formations continues sur les sols argilo-sablonneux des plateaux.

• Les forêts climaciques sont dominées par *Brachystegia laurentii* dans la strate arborescente, accompagné par *Cola* sp., *Garcinia* sp., *Diospyros* sp. et *Isolona prunelli*.

La forêt dense humide est protégée dans le Parc national de la Maïko (PNM) qui a été créé en 1970 et couvre une superficie de 1 083 000 ha. Ce parc s'étend sur les provinces du Maniema, de la Tshopo et du Nord-Kivu. Le parc se situe à Angumu au sud d'Opienge dans le sud-est de la province de la Tshopo.

Le parc est couvert par la forêt équatoriale dense humide. Les formations végétales les plus courantes et les plus communes dans le Parc national de la Maïko



Forêt dense humide près de Kisangani avec en aperçu le fleuve Congo qui la traverse (au milieu de l'image).

(Photo Joris Krawczyk, 2012 © MRAC Tervuren.)

et dans sa zone tampon sont les forêts primaires mixtes, les forêts à dominance de *Gilbertiodendron dewevrei*, les forêts à dominance d'*Uapaca guineensis* et les forêts secondaires. Les objectifs de ce parc sont la protection de la faune et la préservation du bloc de forêt ombrophile. Les espèces qui font partie des essences forestières exploitées sont : *Terminalia superba*, *Autranella congolensis*, *Fagara macrophylla*, *Alstonia congensis*. L'exploitation illégale menace ces espèces.

Il convient de noter que, depuis 2008, les forêts denses humides offrent un avantage supplémentaire

sur la scène nationale et internationale. En effet, la Conférence de Bali (2008) a introduit le concept de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Ce concept serait applicable pour la seconde période d'engagement de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), post-2012. Il est donc primordial d'estimer les Émissions liées à la déforestation et à la dégradation (EDD). Pour cela, il importe d'établir une typologie des forêts présentes sur le territoire en lien avec les stocks de carbone dans chacune d'elles.

Statuts des espèces sur la liste rouge de l'UICN

Les forêts sont menacées par diverses actions humaines, notamment l'exploitation forestière, mais surtout l'agriculture qui est responsable à 90 % des cas de déforestation. Il est donc important de prendre conscience des espèces présentes au sein des forêts afin de mieux les protéger. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) détermine le statut des espèces sur base de recherches de terrain. Elle rédige ainsi des listes d'espèces menacées dont il faut tenir compte dans un objectif de conservation de la biodiversité. Les espèces les plus menacées sont citées ci-dessous ; une attention particulière doit donc leur être accordée. Du plus préoccupant au moins préoccupant :

En danger critique d'extinction (CR)

Autranella congolensis.

En danger (EN)

Pericopsis elata (Annexe II CITES et Annexe B de l'UE) et *Prioria balsamifera*.

Vulnérable (VU)

Afzelia bipindensis, *Afzelia pachyloba*, *Entandrophragma angolense*, *Entandrophragma candolei*, *Entandrophragma cylindricum*, *Entandrophragma utile*, *Guarea cedrata*, *Guarea thompsonii*, *Lovoa trichilioides* et *Pterygota bequaertii*.

Quasi menacées (NT)

Gnetum africanum et *Milicia excelsa*.

2. LES FORÊTS SUR SOLS HYDROMORPHES

De manière générale, les forêts sur sols hydromorphes sont situées le long du réseau hydrographique. Elles résultent de la présence de sols mal drainés et de fréquentes inondations. Plusieurs types de forêts peuvent être distingués en fonction de la richesse du milieu ou de la durée des inondations. Les forêts denses sur sols hydromorphes peuvent dans les meilleures conditions atteindre 45 m de hauteur. Leur strate supérieure, c'est-à-dire les arbres, est plus ouverte et plus régulière que celle des forêts sempervirentes de terre ferme. Ces formations possèdent une flore endémique diversifiée, quoique assez pauvre d'une manière générale : *Uapaca* spp.,

Guibourtia demeusei, *Myragyna* spp. et les palmiers du genre *Raphia*.

Dans la province de la Tshopo, les forêts inondables (près de 3 %) sont caractérisées par *Oubanguia africana* et *Guibourtia demeusei* avec la présence d'autres espèces comme *Aframomum melegueta*, *Scytopetalum pierreanum* et *Xylopia aurantiiodora*.

Les forêts sur sols hydromorphes sont composées de *Coelocaryon bortoydes*, *Dialium corbisieri*, *Entandrophragma palustre*, *Lasiodiscus mannii*, *Hallea stipulosa*, *Pycnanthus marchalianus* et *Symphonia globulifera*.

On distingue particulièrement sur les sols hydromorphes les groupements ripicoles pionniers

qui sont des groupements arbustifs constituant la transition entre les prairies aquatiques et les forêts riveraines :

– la forêt à *Uapaca heudelotii*, qui est une formation de transition entre les groupements ripicoles pionniers et les forêts riveraines ;

– la forêt rivulaire à *Symphonia globulifera* et *Pycnanthus marchalianus*, type de forêt qu'on retrouve dans les vallées mineures et qui est tributaire du fleuve Congo et des rivières importantes.



Forêt rivulaire lianeuse au bord de l'Isalowe à Yangambi.
(HP.1956.15.6328, collection MRAC Tervuren ; photo E. Lebied
(Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)

3. LA VÉGÉTATION AQUATIQUE ET MARÉCAGEUSE

De manière générale, la végétation aquatique et marécageuse est présente lorsque les inondations sont prolongées et les conditions de drainage défavorables. Les prairies aquatiques apparaissent souvent en bordure de forêts inondées. En revanche, bien que le niveau d'eau soit élevé, les prairies marécageuses sont rarement flottantes, donc davantage tributaires du sol. Ces prairies subissent une saison sèche plus longue (d'approximativement cinq mois) en comparaison avec la végétation aquatique.

Les prairies marécageuses sont des formations végétales composées principalement de *Cyperus papyrus* qui, malgré le niveau d'eau élevé – celle-ci étant plus ou moins permanente –, restent tributaires du sol.

Dans la province de la Tshopo, la végétation marécageuse se situe autour de Yangambi, Momonge et Bandu. Elle se compose d'associations à *Rothmannia megalostigma* et à *Lasiodiscus mannii*.

Les forêts marécageuses constituent la septième formation végétale de la réserve de biosphère de Yangambi et envahissent constamment les berges le long des cours d'eau et au niveau de bas-fonds mal drainés. Elles sont relativement peu abondantes, avec une superficie évaluée à 9490 ha (soit 3,8 % de l'ensemble des formations forestières). Elles sont caractérisées par l'hydromorphie qui est, soit à l'origine de formations végétales spécifiques en bordure des rivières (*Rhynchospora corymbosa* Britton, *Echinochloa pyramidalis*, *Eichhornia crassipes*, *Alchornea cordifolia*, *Ipomoea reptans*, *Vossia cuspidata*, *Leersia hexandra*, etc.), soit marquée dans des peuplements purs de *Gilbertiodendron dewevrei* ou de *Brachystegia laurentii*.

Dans les vallées fluviales et leurs affluents, on rencontre des prairies aquatiques à *Cyperus papyrus* (à Masoko), *Echinochloa stagminina*, *Echinochloa pyramidalis* et *Vassia cuspidate*, ainsi qu'une végétation arbustive périodiquement inondée nettement dominée par *Calchoretum cordifoliae*. On y signale également des îlots de forêts, avec une prédominance de *Bridelia ipicolo*, *Ficus mucoso* et *Spondianthus preussii*. Les autres espèces caractéristiques sont : *Entandrophragma palustre*, *Myrianthus scandens* et *Hallea stipulosa*.

4. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE

De manière générale, le complexe agricole en zone forestière constitue un mélange de jachères forestières, de jardins de case, de cultures vivrières (manioc, maïs, arachides, bananes, etc.) et de plantations villageoises qui ont remplacé progressivement la forêt dense humide. Il correspond aux zones de forte activité anthropique.

Dans la province de la Tshopo, les complexes agricoles forment plus ou moins 10 % de la superficie totale de la province et se trouvent principalement le long du fleuve Congo et de ses affluents. Les complexes les plus étendus se trouvent toutefois autour

de Kisangani et d'Opala. Une attention particulière doit être portée aux complexes qui fragmentent les forêts sur sols hydromorphes.

Dans la réserve de biosphère de Yangambi on trouve :

- Une mosaïque de cultures, de parcelles d'expérimentations agricoles et d'habitations. Elle forme un complexe de 24 971 ha (soit 10 % du total des formations forestières de la réserve). Ce sont des milieux nettement marqués par des activités humaines plus récentes, et plus de la moitié de cette superficie est mise en valeur pour l'agriculture itinérante sur brûlis et les habitations de l'INERA.
- Une mosaïque de jachères arbustives et herbacées ayant une superficie de 10 541 ha, soit 4,2 % du total de la végétation de la réserve. C'est un complexe forestier trouvant son origine dans des perturbations, probablement anthropiques, plus ou moins récentes. Cette formation se caractérise par la présence des essences héliophiles (*Vernonia conferta*, *Macaranga spinosa*, *Harungana madagascariensis*) avec un sous-bois très dense constitué surtout des Poaceae de grande taille, des Zingiberaceae et des Marantaceae. Elle est bien localisée à l'est et au nord de la réserve.

5. L'AGRICULTURE PERMANENTE

De manière générale, l'agriculture permanente est un ensemble de zones agricoles cultivées en permanence, en ce compris les plantations industrielles de palmiers, de caféiers, d'hévéas, etc. Pour des raisons de lisibilité cartographique, l'agriculture permanente inclut également les zones urbaines et d'habitat dense souvent étroitement associées à des espaces agricoles permanents.

Dans la province de la Tshopo, l'agriculture permanente forme moins de 1 % de la superficie totale et se trouve principalement autour des axes routiers et en périphérie des villes.

6. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De manière générale, les risques environnementaux sont de trois types.

6.1. L'APPAUVRISSMENT DES SOLS

Les avantages commerciaux liés à la présence du chemin de fer, d'un aéroport ou des routes/pistes prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son complet épuisement. La forte croissance démographique a pesé sur les terres arables en réduisant les périodes de jachère dans le système de culture itinérante, diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit par ailleurs les pâturages disponibles et entraîne un surpâturage, parfois même un ravage des cultures par les bêtes en divagation. Notons aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse (dans le cas d'élevage) qui détruit l'humus, conduisant également à la diminution de la fertilité des sols.

6.2. LA DESTRUCTION DÉFINITIVE DE LA FORÊT

L'extension des zones cultivées force le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt si les cultures s'y développent pendant plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères, empêchant la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches particulièrement, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent, avec comme conséquence un appauvrissement de la flore par la destruction des graines.

6.3. L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

La plupart des exploitations forestières se sont tout naturellement installées à proximité du chemin de fer et des routes, ce qui est particulièrement préjudiciable à la conservation des forêts. L'exploitation du bois par les scieurs de long est très importante. Cette activité réalisée de manière artisanale a tendance à s'intensifier sur presque toute l'étendue du pays pour plusieurs raisons, dont quelques principales sont les suivantes :

- Les entreprises forestières qui jadis exploitaient le bois dans la zone forestière ont arrêté leurs activités à cause de la mauvaise conjoncture (difficultés pour l'entreprise de disposer des crédits et devises nécessaires pour l'achat des pièces de rechange et pour le

renouvellement des équipements ; la non-électrification de la province et des usines de transformation).

– L'absence des sociétés forestières dans les zones de savane ou dans celles dont le potentiel forestier est négligeable amène la population à la recherche de moyens de survie à exploiter les quelques essences de valeur que l'on peut y trouver.

Dans la province de la Tshopo, les trois menaces qui pèsent sur les forêts sont l'agriculture, l'exploitation forestière artisanale et l'exploitation industrielle à fort impact.

L'exploitation forestière pour le bois d'œuvre et le bois de chauffage est l'une des menaces les plus importantes qui pèsent sur les forêts denses de la province. Ces pratiques sont souvent alliées à l'agriculture itinérante sur brûlis et à l'exploitation artisanale de minerais. Cela détruit les habitats et perturbe les écosystèmes, et peut mener à une diminution, voire à une perte de la biodiversité.

Bien que protégés, les îlots forestiers de Kisangani sont menacés, car ils sont progressivement grignotés par des défrichements plus ou moins isolés pour la production de charbon de bois, de bois de feu, de bois d'œuvre et pour la fabrication de divers objets utiles à la communauté. Cela réduit l'étendue des îlots forestiers et favorise l'apparition de clairières, ce qui a un impact sur la disparition d'espèces sciaphiles (c'est-à-dire qui aiment l'ombre) rares. D'autres plantes ont leur importance pour leur caractère médicinal, comme l'espèce *Musanga cecropioides* (contre le diabète) et *Gnetum africanum* (alimentation).

Biodiversité et endémisme

La biodiversité ainsi que le taux d'endémisme sont des considérations supplémentaires dans la gestion de la flore locale. L'endémisme indique qu'une région a une composition floristique rare, et parfois même unique. Notons qu'une bonne gestion des complexes agricoles (9,25 %) est impérative afin d'éviter leur expansion en vue de la préservation des différents types de végétation et de la biodiversité floristique qui caractérisent la province.

Liste non exhaustive des espèces endémiques de la République démocratique du Congo dont l'aire de répartition inclut la Tshopo : *Beirnaertia cabindensis*, *Campylospermum claessensii*, *Chytranthus stenophyllus*, *Cola sciaphila*, *Combretum fuscum*, *Craterosiphon louisii*, *Cyphostemma perforatum*, *Deinbollia cauliflora*, *Dichapetalum germainii*, *Drypetes darimontiana*, *Ficus amadiensis*, *Gravesia lebrunii*, *Grewia trinervia*, *Haplocoelum congo-lanum*, *Impatiens erecticornis*, *Impatiens masisiensis*, *Ledermanniella congolana*, *Millettia dubia*, *Millettia hylobia*, *Millettia vankerckhovenii*, *Normandiodenron romii*, *Platysepalum pulchrum*, *Poggea longepedunculata*, *Polycarpon prostratum*, *Salacia bangalensis*, *Salacia adolphi-friderici* et *Salacia rivularis*.

RÉFÉRENCES

- Angoyo, M.M. 1982. « Flore et végétation des îles du fleuve Zaïre dans la sous-région de la Tshopo (Haut-Zaïre) ». Thèse de doctorat en botanique. Volume I. Kisangani : UNAZA, pp. 28-43.
- Ayinde, B.A., Onwukaeme, D.N. & Nworgu, Z.A.M. 2006. « Oxytotoxic effects of the water extract of *Musanga cecropioides* R. Brown (Moraceae) stem bark ». *African Journal of Biotechnology* 5 (14) : 1350-1354.
- Germain, R. & Evrard, C. 1956. *Étude écologique et phytosociologique de la forêt à Brachystegia laurentii*. Série scientifique, n° 67. Bruxelles : INEAC.
- Kyale Koy, J. 2019. « La gouvernance de la Réserve de biosphère de Yangambi à l'épreuve de la faillite structurelle de l'État. Des dynamiques politico-institutionnelles à la cristallisation des pratiques de survie ». Thèse de doctorat en sciences politiques et administratives, Université de Kisangani, 284 p. et annexes.
- Laghmouch, M. 2008. *Carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo au 1/2 500 000 ; département des Sciences de la Terre*. Tervuren : MRAC.
- Lebrun, J. & Gilbert, G. 1954. *Une classification écologique des forêts du Congo*. Série scientifique, n° 63. Bruxelles : INEAC.
- Léonard, J. 1952. « Aperçu préliminaire des groupements végétaux pionniers dans la région de Yangambi (Congo belge) ». *Vegetatio* 4-5 (3) : 279-297.
- Léonard, J. 1996. « La végétation pionnière à Ranalisma et Eichhornia des petites rivières en forêt dense dans la région de Yangambi (Kisangani, Zaïre) ». *Bulletin du Jardin botanique national de Belgique/Bulletin van de Nationale Plantentuin van België* 65 (3-4) : 293-330.

- Malaisse, F., Gasse, G.N. & Lognay, G. 2004. « *Heisteria parvifolia* (Olacaceae), an underestimated shrub or small tree with oil-producing seeds ». *Systematics and Geography of Plants* 74 : 17-25.
- Nyakabwa Mutabana. « Îlots forestier de Kisangani (R.D. Congo) : observations floristiques et sauvegarde ». En ligne sur : <http://www.fao.org/3/XII/0935-B3.htm> (consulté le 4 mai 2020).
- Pieters, A. 1994. *Natural Regeneration in the Equatorial Forest of the Yangambi Region Applied to Afrormosia elata* Harms. Leuven : A. Pieters & F. Pauwels.
- Sabongo Yangayobo, Prosper. 2006-2007. « Taxonomie, phytogéographie et conservation des espèces de la famille des Euphorbiaceae dans les districts de Kisangani et de la Tshopo ». Mémoire, Université de Kisangani.
- Toirambe, B.B. 2010. « Conduite d'une évaluation de départ de la situation de biodiversité, des impacts des pressions anthropiques sur les ressources naturelles et de la gouvernance environnementale de la Réserve de biosphère de Yangambi ». Inédit.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F., Lubamba, J.-P.K., Blaes, X., de Wasseige, C. & Defourny, P. 2006. *The Land CoverMap of the Democratic Republic of Congo*. Louvain-la-Neuve : Presses universitaires, UCL-Geomatics. En ligne sur : <http://www.uclouvain.be/enge-cartesRDC> (consulté le 4 mai 2020).
- Vancutsem, C., Pekel, J.F., Evrard, C., Malaisse, F. & Defourny, P. 2009. « Mapping and characterizing the vegetation types of the Democratic republic of Congo using spot vegetation time series ». *International Journal of Applied Earth Observation and Geoinformation* 11 (1) : 62-76.
- Verhegghen, A. & Defourny, P. 2010. « A new 300 m vegetation map for central Africa based on multi-sensor times series ». In José A. Sobrino, *Third Recent Advances in Quantitative Remote Sensing*. Université de Valencia.
- Walter, H. & Lieth, H. 1960. *Klimadiagramm-weltatlas*. Iéna : Gustav Fischer Verlag.

Sources internet

- Graphiques ombrothermiques sur la base de données 1901-2009 : CRU TS 3.1 (land) 0.5°. En ligne sur : <http://climexp.knmi.nl/start.cgi?someone@somewhere>
- La réserve de Yangambi. En ligne sur : <http://bch-cbd.naturalsciences.be/congodr/cdr-fra/implementation/monographie/chap53.htm> (consulté le 4 mai 2020).
- Liste rouge de l'UICN. En ligne sur : <https://uicn.fr/liste-rouge-mondiale/> (consulté le 4 mai 2020).
- Vérification des synonymes et de la distribution des espèces sur la base de données des plantes africaines. En ligne : <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/cjb/africa/recherche.php> (consulté le 4 mai 2020).

CHAPITRE 3

LA FAUNE

Par A.M. Dudu^(1,2), A.D. Upoki^(1,2), M.J-L. Juakaly⁽¹⁾, G.B. Katuala⁽¹⁾, M.S. Gambalemoke^(1,2), K.O. Mubenga^(2,3), A.F. Bapeamoni⁽¹⁾, T.G-C. Gembu^(1,2), M.C. Nebesse⁽¹⁾, D.N. Amundala⁽¹⁾, M.C. Danadu^(1,2), B.T Mambo⁽²⁾, B.J. Akuboy⁽²⁾, M.F Masudi⁽²⁾, B.G. Badjedjea⁽²⁾ et C.J. Ngabu⁽²⁾¹

La province de la Tshopo est située à la limite entre le bassin du Congo et la région des montagnes de l'est de la République démocratique du Congo. Elle renferme donc deux faunes : celle typique de la forêt ombrophile de la Cuvette et la faune de transition des montagnes de l'est.

1. INVERTÉBRÉS

Les invertébrés ou animaux dépourvus d'une colonne vertébrale comptent plus d'un million d'espèces dont la majorité sont des insectes. Ils sont ubiquistes et cosmopolites. Leur diversité dans les forêts d'Afrique, particulièrement dans le bassin du Congo, est énorme.

À ce jour, trois principaux phylums y sont signalés :

- les arthropodes : ils sont dominants avec notamment 4 classes : les insectes (30 ordres présents), les arachnides (plus de 62 espèces d'araignées du sol), les crustacés, et les myriapodes (plus de 17 espèces de diplopodes) ;
- les mollusques : 2 classes à savoir les gastéropodes et les bivalves ;

1. Ce chapitre réunit des chercheurs dans le domaine de la Conservation et la Gestion rationnelle et durable de la biodiversité. Chacun dans son domaine de spécialisation résume ce qui est connu de la biodiversité dans la province de la Tshopo. Les numéros correspondent à : (1) Université de Kisangani, faculté des Sciences ; (2) Université de Kisangani, Centre de surveillance de la biodiversité ; (3) Université de Kisangani, faculté de Gestion des ressources naturelles renouvelables.

- les annélides : 2 classes à savoir les oligochètes et les hirudinés.

Les organismes appartenant à ces différents phylums sont impliqués dans le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers. Ils interviennent dans plusieurs activités parmi lesquelles la pollinisation des arbres forestiers, la protection des cultures et des arbres forestiers contre les invertébrés nuisibles, la dégradation de la litière et son intégration dans les cycles biogéochimiques utiles pour la pérennité des forêts.

D'autres, par contre, sont nuisibles tant pour l'homme que pour son environnement. C'est le cas des organismes invertébrés impliqués dans la destruction des forêts et des cultures. D'autres encore sont impliqués dans la transmission des maladies à l'homme.

1.1. PHYLUM DES ARTHROPODES

1.1.1. CLASSE DES INSECTES

Les insectes constituent la grande majorité des invertébrés. Maillon important des chaînes trophiques, ils jouent plusieurs rôles dans les écosystèmes forestiers. Cependant, leur diversité dans le bassin du Congo est encore à découvrir. Ce besoin se fait particulièrement ressentir en ce moment où les changements globaux menacent les habitats forestiers déjà peu explorés.

Au cours de la dernière décennie, la faculté des Sciences, la faculté de Gestion des ressources naturelles renouvelables et le Centre de surveillance de la biodiversité, tous de l'Université de Kisangani, ont déployé plusieurs missions de terrain qui ont permis

de mettre en évidence, non seulement la diversité, mais aussi l'importance de certains groupes entomologiques présents dans la Tshopo.

a) Insectes comme aliment pour l'homme

Les insectes contribuent de manière significative à l'alimentation de nombreuses populations de la province de la Tshopo. Ils font partie des produits forestiers non ligneux. À côté du gibier, des fruits et des champignons, ils favorisent la sécurité alimentaire et améliorent l'apport protéinique dans l'alimentation des populations habitant la forêt. Il s'agit principalement des chenilles comestibles et des larves d'insectes de l'ordre des coléoptères :

- Chenilles comestibles (ordre des lépidoptères)
Il est estimé que la teneur en protéines des chenilles est en moyenne de 50 % de leur poids. Les études conduites dans la région de Kisangani ont mis en évidence un nombre important de chenilles utilisées pour l'alimentation humaine. On peut citer, entre autres, les espèces *Anaphe panda*, *Antheua insignata*, *Bunaeopsis aurantiaca*, *Gonimbrasia hecate*, *Imbrasia truncate* (Okangola 2019).
- Larves du charançon et du dynaste de palmier (ordre des coléoptères)
Les larves du charançon (*Rynchophorus phoenici*) et du dynaste du palmier (*Augosoma centaurus*) sont consommées sur toute l'étendue de la province de la Tshopo.
- Termites (ordre des isoptères)
La faune des termites de la Tshopo comprend plus de 75 espèces (Soki 1994). L'espèce *Macrotermes bellicosus* constitue un aliment apprécié des consommateurs. Les termites sont riches en protéines et en matière grasse. Ils façonnent aussi le sol en le remuant et en enrichissant les couches superficielles avec des substances minérales issues des couches profondes.

b) Insectes nuisibles aux cultures

Les insectes de plusieurs ordres et familles causent des dégâts et transmettent des maladies aux plantes de culture. Dans ce groupe, on rencontre les espèces suivantes :

- La mouche blanche (*Bemisia tabaci*, ordre des homoptères) est responsable de la transmission du virus de la mosaïque du manioc. Elle inflige

aussi des dégâts importants à plusieurs cultures par ses piqûres qui causent la déformation du limbe foliaire.

- Le criquet puant (*Zonocerus variegatus*, ordre des orthoptères), un insecte polyphage dont la présence est rapportée à travers la province de Tshopo.
- Les chenilles foreuses des tiges et épis des graminées (ordre des lépidoptères) : plus de dix espèces recensées dans la Tshopo (Mubenga Kankonda *et al.* 2017). Elles sont responsables de pertes importantes sur le maïs. On retrouve dans ce groupe des espèces comme *Busseola fusca*, *Sesamia calamistis*, *Eldana saccharina*, *Mussidia nigrivenella* et *Chilo aleniellus* rencontrées dans les habitats cultivés. Il faudra leur ajouter celles rencontrées dans les habitats sauvages et qui permettent de pérenniser les parasitoïdes qui assurent le contrôle biologique dans les habitats cultivés : par exemple, *Busseola phaia*, *Busseola quadrata*, *Sesamia nonagrioides* et *Chilo orichalciliellus*.
- Les pucerons (ordre des homoptères) : plusieurs espèces sucent la sève des plantes cultivées et transmettent des virus. On citera *Pentalonia nigronervosa* qui vit sur le bananier en province de Tshopo.

c) Insectes bénéfiques

Ce groupe comprend principalement des insectes de troisième niveau trophique appartenant principalement aux ordres des hyménoptères et des diptères. Par leurs activités, ils permettent de réduire les populations des insectes nuisibles en déposant leurs œufs dans le corps des stades pré-imaginaux. Les hyménoptères ont été rencontrés sur les chenilles foreuses des graminées, exemple *Cotesia sesamiae*, dans les habitats tant sauvages que cultivés.

D'autres hyménoptères, parasitoïdes potentiels, ont été récoltés dans les champs infestés par *Zonocerus variegatus*. Ils appartiennent aux familles Platygastridae, Braconidae, Bethyidae et Scelionidae, le dernier groupe étant le plus abondant (23,6 %) (Bakondongama *et al.* 2017).

d) Insectes d'importance médicale

Dans la Tshopo, certains groupes d'insectes sont impliqués dans la transmission de maladies à l'homme. C'est le cas des moustiques de l'espèce

Anopheles falciparum, responsable de la transmission de la malaria. On signale aussi la présence de la mouche tsé-tsé *Glossina palpalis*, qui transmet la trypanosomiase.

1.1.2. CLASSE DES ARACHNIDES

La classe des arachnides comprend 11 ordres, mais seuls 6 sont bien représentés dans la Tshopo. Ce sont les araignées, les scorpions, les pseudo-scorpions, les opilions, les acariens et les solifuges.

Les études sur les arachnides, notamment les acariens, étaient très développées à l'INEAC/Yangambi. Interrompues depuis l'époque coloniale, elles reprennent timidement à la Faculté des Sciences (UNIKIS), notamment avec l'ordre des araignées. Deux nouvelles espèces sont déjà décrites (Jocqué & Bosselaers 2011), mais il y en a sûrement davantage.

Les travaux de Juakaly (2007), Amisi *et al.* (2011), Juakaly *et al.* (2013), Baelo *et al.* (2016) révèlent plus de 62 espèces dans la région de Kisangani, sur plus de 46 000 connues dans le monde. Dans la forêt, les familles les plus abondantes sont les *Salticidae*, les *Araneidae*, les *Ctenidae* et les *Lycosidae*. Les *Nephilidae*, avec des grandes toiles dorées, bien que moins nombreuses, sont remarquables dans les jachères vieilles et jeunes. Elles appartiennent surtout à 2 espèces, *Nephila fenestrata* et *Nephila constricta*, comestibles à Kisangani.

Parmi les araignées du sol, *Ctenus pilosus* (Ctenidae) est la plus abondante dans les forêts. *Phoneyusa bidentata* (Theraphosidae), araignée poilue et la plus grosse de la région, est connue pour être très venimeuse dans les jachères.

1.1.3. CLASSE DES CRUSTACÉS

Il est probable que plusieurs espèces soient représentées dans la province de la Tshopo. Ceci est révélé par les travaux de certains chercheurs. C'est le cas de Mongindo (2006) qui a fait une étude sur la biologie et l'écologie de la crevette *Macrobrachium sollaudii* (Palaemonidae) du ruisseau Avokoko, à Kisangani, et de Bola (2001), sur la dynamique des populations de *Caridina africana* (Atyidae) dans le ruisseau Masanga-Mabe, à Masako.

1.1.4. CLASSE DES MYRIAPODES

Les myriapodes sont des arthropodes comportant un grand nombre de segments corporels, et sur chacun desquels sont implantées une (sous-classe des chilopodes) ou deux paires (sous-classe des diplopodes) de pattes. Les deux sous-classes sont

représentées dans la Tshopo, mais les diplopodes sont de loin les plus diversifiés et les plus abondants, comme partout ailleurs. L'espèce *Ischiotrichus fossulatus* (Spirostreptidae, Diplopoda), gros mille-pattes de forêt, est la plus importante. *Scolopendra* sp., parmi les chilopodes, est visible, mais plus rare dans les récoltes. Ce constat peut être lié à son statut de prédateur.

1.2. PHYLUM DES MOLLUSQUES

1.2.1. CLASSE DES GASTÉROPODES

Dans la province de la Tshopo, la diversité des mollusques n'est pas très élevée. Ils appartiennent particulièrement à deux classes, les gastéropodes (les plus nombreux et les plus diversifiés) et les bivalves. Le plus gros escargot terrestre africain, *Achatina africana* (Achatinidae), est très abondant au début de la grande saison des pluies (août-octobre), et fait partie des plats préférés de certaines tribus. Cette espèce semble être un complexe, et sa systématique doit encore être approfondie. Dans la Tshopo, l'espèce *Achatina schweinfurthi* serait probablement la plus répandue.

Les escargots aquatiques, comestibles comme *Pila ovata* (Pilidae) (coquille à opercule), sont de temps en temps récoltés par la population, mais sont peu abondants. Mais les vecteurs de maladie/schistosomiase comme *Bulinus globosus* (Planorbidae), un petit mollusque globuleux et *Biomphalaria pfeifferi* (Planorbidae), qui est discoïdal, ont une large distribution dans la région. Ces deux derniers s'amassent souvent dans les cours d'eau, surtout aux endroits où les humains prennent le bain, font la vaisselle ou traversent les rivières à gué.

1.2.2. CLASSE DES BIVALVES (MOULES)

Les moules de la région de Kisangani sont peu connues. Elles sont probablement peu diversifiées, vu la variété des coquilles récoltées quelquefois dans les ruisseaux et rivières pendant les travaux de stage avec les étudiants.

1.3. PHYLUM DES ANNÉLIDES

Le phylum des annélides de la Tshopo comprend 2 classes : les oligochètes terrestres qui dominent les peuplements et les hirudinés aquatiques plus rares.

1.3.1. CLASSE DES OLIGOCHÈTES

Les principales références pour les oligochètes de Kisangani sont les travaux de Mulotwa (2001) et Mulotwa *et al.* (2003). Ils révèlent la diversité du genre *Dichogaster*, avec 8 espèces. *D. drosea* est la plus dominante. Notons en plus que *Lumbricus terrestris* est très répandu dans tous les faciès forestiers.

1.3.2. CLASSE DES HIRUDINÉS

Une seule espèce de sangsue est répandue dans la Tshopo, *Hirudo medicinalis*, mais aucune étude approfondie ne lui a été consacrée. Elle se manifeste en s'accrochant sur les jambes des pêcheurs, et surtout des pisciculteurs pendant la vidange des étangs. Pour ces travailleurs, se badigeonner d'huile de palme avant de descendre sous l'eau est la meilleure solution pour éviter cet ectoparasite.

2. POISSONS

Les poissons sont les produits de la pêche. Ils jouent un rôle important dans la lutte contre l'insécurité alimentaire en offrant une importante source de protéines. Plusieurs villages de la Tshopo ont comme activité principale la pêche. La production de poisson dans la province a diminué à cause de l'augmentation du nombre de pêcheurs et des nouvelles techniques de pêche destructives. Malgré cette situation, il existe beaucoup de zones de marais/plaines inondables et plusieurs cours d'eau qui peuvent augmenter la production de poisson.

Dans la Tshopo il existe la pêche traditionnelle, que pratique presque l'ensemble de la population en utilisant les engins de pêche issus des produits de la forêt comme la nasse et la lance. Cette pêche se pratique à l'aide de pirogues à pagaies dans de petits cours d'eau. Et la pêche artisanale, utilisée fréquemment dans les grandes rivières. Les engins utilisés sont des types modernes fabriqués dans des usines tels que les hameçons métalliques et les filets maillants. Il n'existe pratiquement pas de pêche industrielle dans la Tshopo. Les photos de droite montrent la pêche traditionnelle à la nasse pratiquée au village Yaekama dans le territoire d'Isangi et sur les échafaudages des rapides Wagenia de Kisangani.

La connaissance de la faune ichthyologique de la Tshopo, basée sur les différentes études effectuées dans cette province (Gosse 1963, Moelants 2015 et Decru *et al.* 2017) révèle 12 ordres et 30 familles. La

famille des Mormyridae est la plus riche en espèces. Elle est suivie de celle des Cyprinidae.

La famille des Mormyridae ou poissons-éléphants appartient à un groupe relictuel, les Osteoglossiformes qui sont aujourd'hui l'une des plus grandes familles de poissons d'eau douce endémiques d'Afrique. Certaines espèces de Mormyridae sont bien connues pour leur museau très allongé, en forme de tube, ainsi que pour leur capacité à générer et ressentir des décharges électriques. L'organe se trouve à la base de la queue et peut émettre des impulsions électriques. Leur tête est dotée de récepteurs avec lesquels ils peuvent capter ces impulsions électriques, qui leur permettent de s'orienter et de détecter leur proie et servent aussi à la communication entre individus de la même espèce. Les Mormyridae sont particulièrement abondants dans le bassin du Congo ; ceci est également le cas dans la province de la Tshopo (Roberts 1975 ; Hopkings *et al.* 2007). La famille comprend plusieurs genres dont celui des *Mormyrops*, appelé localement *mupoto*, qui regroupe des espèces de grande taille dans la province de la Tshopo et sont très importantes économiquement, notamment *Mormyrops anguilloides* (Linnaeus 1958). Selon la population de la Tshopo, la sauce de cette espèce est bien délicieuse. Les genres *Petrocephalus* et *Pollimyrus* rassemblent des espèces de petite taille.

Les Cyprinidae ou carpes se placent du point de vue systématique dans l'ordre des Cypriniformes qui est l'une des familles les plus abondantes et comprend plusieurs genres dans la province de la Tshopo. Dans le genre *Labeo* on retrouve une série d'espèces de plus grande taille tandis que le genre *Enteromius* regroupe les petites espèces. Les membres du genre *Labeo* sont très importants économiquement dans la pêche locale de la province de la Tshopo. Ils sont de plus en plus utilisés dans la pisciculture.

Les deux familles Alestidae et Distichodontidae de l'ordre des Characiformes sont deux familles aussi plus riches en termes d'espèces dans les rivières de la province de la Tshopo. L'espèce *Distichodus antonii* Schilthuis 1891, localement appelée *mboto*, fait partie de la famille des Distichodontidae. Elle est l'une des espèces de la famille qui atteint une grande taille et est très importante économiquement pour les pêcheurs locaux. Chez les Lokele, *Distichodus antonii* a de l'importance dans leur coutume tribale ; l'espèce est fréquemment demandée comme une partie de la dot pendant la cérémonie de mariage. Cependant, l'espèce *Hydrocynus goliath* Boulenger,



Nasse fabriquée avec des lianes et bambous prête à être installée à Yaekama.



Pêche à la nasse aux échafaudages des rapides Wagenia de Kisangani.

(Photos Centre de surveillance de la biodiversité, Université de Kisangani.)

1898 (poisson-chien) fait partie de la famille des Alestidae. Le poisson-chien est le plus grand poisson prédateur dans les cours d'eau de la province de la Tshopo. Il se caractérise par un corps fuselé et par une large bouche faite de dents acérées et fortement développées. Cette espèce est très importante économiquement dans la pêche locale. Toujours chez les Lokele, le poisson-tigre est souvent vendu au marché sans tête. La raison évoquée est que la tête du poisson est réservée comme nourriture du pêcheur qui a capturé le poisson.

L'ordre des Siluriformes (poisson-chat) comprend différentes familles qui présentent une grande variété sur les plans morphologique et écologique. Les poissons-chats se caractérisent entre autres par l'absence d'écaillés sur le corps et la présence de barbillons qui sont parfois très longs au niveau de la bouche et du menton. Les genres *Clarias* et *Heterobranchus* de la famille des Clariidae ont une importance commerciale aussi considérable. Un *Heterobranchus* de grande taille capturé est directement vendu au grand restaurant de la ville de Kisangani. Tout comme les poissons-chats, les espèces de la famille des *Cichlidae* de l'ordre des Perciformes présentent une grande variété morphologique et écologique. L'espèce

Oreochromis niloticus, localement appelée *makoke*, est très importante économiquement et en pisciculture. Elle a été introduite dans la région.

Dans l'ordre des Perciformes, *Lates niloticus* (perche du Nil), localement appelée capitaine, appartient à la famille des Latidae qui est une famille monospécifique dans la province de la Tshopo. *Lates niloticus* est une espèce introduite également dans la région. ses représentants peuvent atteindre une très grande taille. Cette espèce est très importante économiquement dans la pêche locale. Capturés, les individus de l'espèce sont vendus frais sans discussion en fonction du poids sur balance dans les grands restaurants de la province de la Tshopo, parce que sa capture est rare et son goût très apprécié par la population.

Les Malapteruridae font partie des poissons-chats qui se distinguent aisément par leur corps épais et charnu, avec de petits yeux situés latéralement. Ils sont dépourvus d'écaillés et des rayons épineux aux nageoires. Les membres de cette famille n'ont pas de nageoire dorsale rayonnée. Ils ont une nageoire adipeuse relativement longue située près de la nageoire caudale. Ils possèdent pour la plupart un organe électrique se présentant sous la

forme de plaques cutanées. Certains peuvent ainsi provoquer de puissantes décharges électriques. La famille des Malapteruridae est endémique d'Afrique avec des affinités phylogénétiques incertaines (Norris 2007). Les espèces *Malapterurus microstoma* et *Malapterurus melanochir* sont les plus communes dans la province de la Tshopo, localement appelées *nika* ou *nina* à cause des décharges électriques. Elles ont de l'importance dans certaines communautés. Par exemple, pour ne pas perdre la bagarre organisée dans le rituel coutumier, dans la communauté mbesa, dans le territoire de Yahuma, les hommes ont l'interdiction de manger les poissons du genre *Malapterurus*.

Les Protopteridae appartiennent à l'ordre des Ceratodontiformes de la sous-classe des Dipneustes, qui forme un groupe de poissons primitifs. À l'heure actuelle, ce groupe comprend trois familles : les Ceratodontidae sont distribués en Australie, les Lepidosirenidae en Amérique du Sud et les Protopteridae en Afrique (Boden 2007). La famille

des Protopteridae compte un seul genre avec 4 espèces valides dont 3 sont présentes dans le bassin du Congo en général (Lévêque & Paugy 2017 ; Fricke *et al.* 2020) et 2 dans la province de la Tshopo, *Protopterus aethiopicus* et *P. dolloi*.

Les protoptères ont un corps cylindrique. Les nageoires dorsale et anale sont allongées. La nageoire caudale est confluite avec les nageoires dorsale et anale et se termine en pointe. Une particularité de ces poissons est qu'ils présentent une vessie gazeuse pouvant fonctionner comme poumon. Ces espèces sont très importantes économiquement dans la pêche locale de la Tshopo surtout dans le territoire de Yahuma. Les poissons fumés sont emballés dans un panier dont la quantité du contenu dépend de la taille des spécimens ou individus. De même que pour *Distichodus antonii*, la plupart des communautés de la province de la Tshopo demandent pour la dot un ou deux paniers de protoptères pendant la cérémonie de mariage de leur fille.

Espèces de poissons d'importance économique de la Tshopo



Mormyrops anguilloides.



Heterobranchus longifilis.



Oreochromis niloticus.



Distichodus lusosso.

(Photos Centre de surveillance de la biodiversité, Université de Kisangani.)

3. HERPTILES

3.1. AMPHIBIENS

Les amphibiens sont des vertébrés à sang froid, c'est-à-dire que la température interne de leur corps varie avec celle du milieu ambiant. Ils ont une peau lisse et nue et sont caractérisés par une double existence, c'est-à-dire qu'une partie de leur vie doit absolument se réaliser en milieu aquatique et l'autre partie sur la terre ferme. Ils ont une circulation sanguine double et incomplète ; leur respiration larvaire est branchiale ; elle est cutanée et pulmonaire à l'état adulte. Sur le plan évolutif, leur existence sur la terre est antérieure à celle des reptiles et ils sont les premiers vertébrés à avoir colonisé la terre.

À travers le monde, trois ordres d'amphibiens sont connus. Deux de ces trois ordres sont présents en RDC, mais un seul est présent dans la province de la Tshopo. Il s'agit de l'ordre des anoures (grenouilles et crapauds). L'ordre des Gymnophiona (les cécilies) et celui des urodèles ne sont pas représentés à Kisangani.

Les amphibiens sont de mœurs généralement nocturnes et arboricoles. Ils colonisent tous les

habitats de la région. En RDC, on compte actuellement 243 espèces et 16 familles, dont 50 espèces et 10 familles sont connues dans la province de la Tshopo. La famille des Hyperoliidae est la plus diversifiée.

Les amphibiens sont perçus différemment par la population de la Tshopo. Certains les repoussent, leur collant la malédiction à cause, entre autres, de la présence de verrucosité sur leur peau, et sont ainsi associés à divers rites de malédiction dans plusieurs ethnies en RDC.

D'autres, par contre, apprécient leur chair et en constituent des mets délicieux. Parmi les espèces les plus consommées, citons *Hoplobatrachus occipitalis* (Dicroglossidae), anciennement appelée *Dicroglossus occipitalis* (Dicroglossidae), en lingala *lingombe*, très appréciée pour sa chair (voir photo) et l'espèce *Amietia chapini* (Pyxicephalidae).

Hoplobatrachus occipitalis est pêchée dans les différentes mares à travers la ville de Kisangani, le soir, par de jeunes garçons qui les vendent. L'activité est lucrative, car un colis de cinq individus apporte trois à six mille francs congolais.



***Hoplobatrachus occipitalis* (g.) et *Amietia chapini* (dr.).**
(Photos Centre de surveillance de la biodiversité, Université de Kisangani.)

D'autres espèces caractéristiques de la région sont notamment : *Leptopelis calcaratus*, *Hyperolius* sp,

Hyperolius ocellatus et *Ptychadena aequiplicata*.



Hyperolius sp.



Leptopelis.



Hyperolius ocellatus.



Ptychadena aequiplicata.



Aubria masako.



Sclerophrys pussilla.

(Photos Centre de surveillance de la biodiversité, Université de Kisangani.)

Même s'il n'existe pas d'espèces venimeuses capables de tuer l'homme par ses toxines en RDC et à Kisangani, en Amérique, les espèces appartenant au genre *Dendrobates* sont venimeuses. Enfin,

les amphibiens sont entourés d'un mythe selon lequel ils seraient capables de provoquer la gale et de tuer.

4. REPTILES

Les reptiles sont des vertébrés tétrapodes (sauf les serpents) à sang froid, mais dont la peau est écailleuse ou couverte de plaques osseuses souvent doubles d'os épidermique. Ils sont nocturnes, mais d'autres sont diurnes. Ils sont caractérisés par une peau sèche et l'absence de glandes cutanées. Ils ont une respiration exclusivement pulmonaire. Ils sont ovipares ou ovovivipares.

L'ordre des ophidiens (serpents) est parmi les plus caractéristiques. La viande des serpents est prisée par certaines communautés locales. Elle est consommée fraîche ou sous forme boucanée. Les serpents sont largement commercialisés.

Parmi ces espèces, seule la vipère rhinocéros est très dangereuse pour l'homme. On la rencontre dans la forêt humide. Les femelles sont plus grandes que les mâles.



De haut en bas et de gauche à droite : *Python sebae* (nguma : lingala, moma : swahili, python de seba : français) ; *Grayia cf. tholloni* ; *Bitis nasicornis* (libate : mongala, vipère rhinocéros : français) et *Grayia ornata*. (Photos Centre de surveillance de la biodiversité, Université de Kisangani.)

4.1. CHÉLONIENS (TORTUES)

L'ordre des chéloniens regroupe toutes les tortues. Ces dernières sont des reptiles à fente cloacale longitudinale et à pénis simple, pourvus d'un plastron osseux sur le dos et sur le ventre, à bec corné, dépourvu de dents, à cloison interventriculaire incomplète (Laurie *et al.* 2009). Elles sont remarquables par leur épaisse cuirasse formée par des ossifications du derme unies à certaines parties du squelette interne. La partie dorsale est appelée carapace et l'autre est le plastron.

Les tortues sont des groupes très cryptiques, aussi leur observation pose-t-elle problème. Parmi les plus connues dans la province de la Tshopo, il faut



Kinixys erosa (Testudinidae). (Photo Centre de surveillance de la biodiversité, Université de Kisangani.)

citer *Kinixys erosa* ; *K. belliana*, etc. Dans l'ethnie de cette région, la chair de tortue est consommée par les hommes uniquement.

4.2. SAURIENS

4.2.1. CAMÉLÉONS

Les caméléons sont des animaux dotés de la capacité de mimer grâce à la contraction des petits muscles qui déforment les cellules pigmentaires modifiant ainsi la distribution des pigments à l'intérieur des chromatophores (cellules liées à la coloration, chroma- : couleur, -phores : qui portent). Au stade actuel de nos recherches ce groupe n'a pas encore fait l'objet d'études dans la région de Kisangani.

4.2.2. GECKOS

4.2.3. LÉZARDS

Les lézards sont diversifiés en RDC également, mais peu d'entre eux sont consommés, à part le varan du Nil (*Varanus varanus*). L'étude plus élaborée est en cours à la faculté des sciences de l'Université de Kisangani. Plus de 10 espèces sont connues dans la région. Dans la région de Kisangani, le genre *Trachylepis* est le plus commun.

4.2.4. GEKKONIDAE

La famille des Gekkonidae est diversifiée en RDC. Dans la région de Kisangani, l'espèce *Agama agama* est la plus commune. Certains membres de la communauté locale consomment l'agame et d'autres le craignent plutôt, car il intervient dans la fabrication du poison. La partie utilisée est la tête.

4.2.5. VARANIDAE

Plus de 10 espèces sont connues dans la région : *Varanus niloticus* (varan du Nil) et *Varanus varanus* sont les espèces les plus consommées.

4.2.6. CROCODILIENS

Les Crocodiliens représentent un groupe important de la faune herpétologique des cours d'eau de la province de la Tshopo. Parmi les Crocodiliens, on distingue les crocodiles nains du genre *Ostelamus* (*O. tetraspis* ou crocodile pygmée) et le genre *Crocodylus* dans lequel nous retrouvons l'espèce *Crocodylus niloticus* (le crocodile du Nil), que l'on rencontre dans la plupart des régions africaines sauf dans sa partie nord et *Crocodylus cataphractus* ou le faux gavial (en danger critique d'extinction selon la liste rouge de l'IUCN). La première espèce attaque

l'homme, mais le régime alimentaire de la seconde est constitué essentiellement de poissons (Pisces).

Les études sur les crocodiles ne sont pas développées dans la région. Cependant, toutes les espèces sont relativement bien connues. Les crocodiles constituent une source de protéines animales pour la population locale.

5. OISEAUX

À part quelques collections sporadiquement réalisées, notamment dans les régions de Yangambi, Ubundu, Opienge, etc., l'avifaune de la Tshopo avait longtemps échappé aux expéditions scientifiques de l'époque coloniale.

Cependant, la position géographique de la province de la Tshopo dans la partie orientale de la Cuvette centrale congolaise, associée à la diversité et à la complexité structurale des habitats forestiers qui caractérisent ces derniers, lui confère une avifaune de basse altitude qui a commencé à se révéler de plus en plus riche. Les forêts originelles ont, jusqu'à présent, révélé environ 277 espèces d'oiseaux qui forment 31 familles, en majorité caractéristiques des forêts équatoriales.

Parmi les espèces déjà recensées, on peut citer, par exemple : des rapaces (*Accipiter castanilius*, *A. toussenelii*), des pintades (*Guttera purcherani*), des pigeons (*Treron calvus*, *Turtur brehmeri*, *Streptopelia semitorquata*, *Columba unicincta*, *C. iriditorques*, *Agapornis pullarius*), des coucous (*Cercococcyx olivinus*, *Chrysococcyx cupreus*), des chouettes (*Strix woodfordii*), des martins-chasseurs (*Halcyon badia*), des martins-pêcheurs (*Ispidina lecontei*), des guêpiers (*Merops muelleri*), des calaos (*Ceratogymna atrata*, *Bycanistes cylindricus* *B. subcylindricus*, *Tockus fasciatus*), des barbions (*Pogoniulus scolopaceus*, *P. atrovlavus*), des indicateurs (*Indicator maculatus*), des pics (*Sasia africana*, *Campethera nivosus*, *C. caroli*), des eurylaimes (*Smithornis rufolateralis*), des bulbuls (*Eurillas latirostris*, *E. curvirostris*, *E. virens*, *Baeopogon indicator*, *Chlorocichla simplex*, *Phyllastrephus xavieri*, *P. icterinus*), des stizhorins (*Stizhorina fraseri*), des hylia (*Hylia prisina*), des nasiques (*Macrophenus flavicans*), des gobe-mouches forestiers (*Fraseria ocreata*), des alêthes (*Alethe castanea*), des rouges-gorges de forêt (*Stiphornis erythrothorax*), des prirts (*Platysteira castanea*), des bias (*Bias musicus*), des tchitreces

(*Terpsiphone rufocinerea*, *T. rufiventer*, *T. viridis*), des akalats (*Illadopsis albipectus*, *I. fulvescens*).

Loriot à tête noire (*Oriolus brachyrhynchus*), drongo brillant (*Dicrurus adsimilis*), choucador splendide (*Lamprotornis splendidus*), choucador à tête pourprée (*Hylopsar purpureiceps*), malimbe à bec bleu (*Malimbus nictens*), malimbe huppé (*Malimbus malimbicus*), nigrette (*Nigrita bicolor*), nigrette à front jaune (*Nigrita luteifrons*), nigrette à ventre blanc (*Nigrita fusconotus*), nigrette à calotte grise (*Nigrita canicapilla*), nalmoptile de Jameson (*Palmoptila jamesoni*), sénégalien sanguin (*Spermophaga haematina*), sénégalien à bec bleu (*Spermophaga poliogenys*) sont également présents dans les forêts de la Tshopo.

Une diversité impressionnante en nectariniidés est à noter (*Cyanomitra olivacea*, *C. cyanolaema*,

Hedydipna collaris, *Deleornis axillaris*, *Cinnyris chloropygius*).

Les modifications paysagères liées à l'anthropisation observable dans certains endroits tels que l'urbanisation, les activités agropastorales, etc., ont permis de constater un apport important dans la composition avifaunistique de telle sorte que les milieux rudéraux révèlent déjà des espèces comme la travailleuse à queue courte (*Brachycope anomala*) qui est endémique, et diverses espèces de tisserins et d'alcéidinidés.

Les zones marécageuses bénéficient également d'une avifaune diversifiée nettement différente de celle des habitats forestiers. Ainsi, les oiseaux d'eau, inféodés à une riche hydrographie forestière caractérisée par le fleuve Congo, par les grandes rivières Maiko, Tshopo, Lindi, Aruwimi, Lomami, etc., et par divers ruisseaux que possède la Tshopo, ont aussi surpris par la présence de 71 espèces dont la majorité



Collection ornithologique de la région de Yangambi datant de la période coloniale.

(Photo et © F. Bapeamoni, 2011.)



Atour de Toussnel (*Accipiter toussenelii*) dans MAB/Yangambi.
(Photo et © Frank Bapeamoni, 2012.)



Autour à flancs roux (*Accipiter castanilius*) dans MAB/Yangambi.
(Photo et © S. Cooleman, 2012.)



Eurylaime à flancs roux (*Smithornis rufolateralis*) dans MAB/Yangambi.
(Photo et © F. Bapeamoni, 2012.)



Coucou foliotocol (*Chrysococcyx cupreus*) dans MAB/Yangambi.
(Photo et © S. Cooleman, 2012.)



Gobe-mouche forestier (*Fraseria ocreata*) dans MAB/Yangambi.
(Photo et © F. Bapeamoni, 2012.)



Nigrette à ventre roux (*Nigrita bicolor*) dans MAB/Yangambi.
(Photo et © F. Bapeamoni, 2012.)

est composée des oiseaux migrateurs paléarctiques et/ou figurant sur la liste des espèces protégées par CITES (*Egretta garzetta*, *Ephippiorhynchus senegalensis*, *Bostrychia rara*, *B. hagedash*, *Threskiornis aethiopica*, *Sarkidiornis melanotos*, *Dendrocygna bicolor* et *Haliaeetus vocifer*).

Une autre caractéristique des zones humides de la Tshopo est l'abondance de martins-pêcheurs (*Corythornis cristatus*, *Alcedo quadribrachys*, *A. cristata*, *A. leucogaster*, *Ceryle rudis*, *Megaceryle maxima*, *Halcyon leucocephala*, *H. malimbica*, *H. senegalensis*, *H. senegaloides*) et de chevaliers (*Tringa hypoleucos*, *T. glareola*, *T. nebularia*, *T. ochropus*, *T. erythropterus* et *T. tetanus*).

Certaines aires de la Tshopo offrent un intérêt en matière de conservation ; c'est le cas des parcs de la Maiko et de la Lomami ; de la Réserve « *Man And Biospher (MAB)* » de Yangambi ; des forêts d'Opienge, Uma, Opala Ubundu, des différentes clairières forestières sites de reproduction des perroquets et des îles du fleuve Congo. Le paon congolais (*Afropavo congensis*), l'une des espèces animales emblématiques du Parc national de la Maiko (PNM), et le perroquet gris d'Afrique (*Psittacus erythacus*), qui a fait l'objet d'un trafic illicite inquiétant ces derniers temps, sont listés sur l'annexe (I) de CITES.

Et localement, certaines espèces aviaires présentent aussi un intérêt socio-économique, faisant ainsi l'objet d'une exploitation traditionnelle comme « gibier à plumes » : c'est le cas du touraco géant (*Corythaeola cristata*), du colombar à front nu (*Treron calvus*) et de certaines espèces de calaos et de chouettes.



Touraco géant (*Corythaeola cristata*) à Yoko.
(Photo et © F. Bapeamoni, 2010.)



Astrild à joues orange (*Astrilda melpoda*) dans MAB/Yangambi.
(Photo et © F. Bapeamoni, 2012.)



Paon congolais (*Afropavo congensis*).
(Photo et © Arnaud Delberghe, www.oiseaux.net/oiseaux)



Perroquet gris d'Afrique (*Psittacus erythacus*).
(Photo et © F. Bapeamoni.)



Colombar à front nu (*Treron calvus*) en vente à Kisangani.

(Photos et © F. Bapeamoni, 2017.)

En fin de compte, les forêts originelles, les espaces rudéraux et les zones humides de la province de la Tshopo offrent un grand intérêt scientifique et socioéconomique en ce qui concerne l'avifaune. Les études réalisées ont indiqué que les familles des plocidés, des pycnonotidés, des alcédinidés, des nectariniidés, des ardéidés et des colombidés sont abondantes. Ainsi, la connaissance et la préservation des oiseaux de la Tshopo demeurent indispensables pour les générations présentes et pour celles du futur.

6. MAMMIFÈRES

6.1. PRÉSENTATION

La province de la Tshopo dispose d'énormes potentialités faunistiques. Elle compte deux parcs nationaux (Maiko et Lomami) qui s'étendent sur d'autres provinces (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema) en plus de nombreuses réserves forestières.

La diversité en mammifères se présente comme suit :

ORDRES	FAMILLES	NOM VERNACULAIRE (FRANCAIS)	GENRES	ESPÈCES	LOCALISATION	AUTRES INFORMATIONS
Proboscidiens	Elephantidae	Éléphant des forêts d'Afrique	<i>Loxodonta</i>	<i>cyclotis</i>	Habitats forestiers moins perturbés	Braconnage intensif à cause des ivoires
Afrotheria	Macrocelidae	Petrodrome ou rat à trompe à 4 orteils	<i>Petrodromus</i>	<i>tetradactylus</i>	Habitats dégradés de la rive gauche du fleuve Congo	Gibiers consommés aux villages
		Rat à trompe à damier ou macroscléide de Cirne	<i>Rhynchocyon</i>	<i>cirnei</i>	Habitats dégradés et forêt primaire de la rive droite du fleuve Congo	
	Potamogales	Potamogale	<i>Potamogale</i>	<i>velox</i>	Habitats environnants des cours d'eau, nageur et se nourrit des poissons	
	Chrysochloridae	Taupe dorée de Stuhlmann	<i>Chrysochloris</i>	<i>stuhmanni</i>	Vie cachée au sol ; densité peu connue	
	Orycteropodidae	Oryctérope	<i>Oryteropus</i>	<i>afer</i>	Vie dans les terriers creusées dans les vieilles termitières ; se nourrit des termites et autres ressources alimentaires	

ORDRES	FAMILLES	NOM VERNACULAIRE (FRANCAIS)	GENRES	ESPÈCES	LOCALISATION	AUTRES INFORMATIONS
Primates simiens	Hominidae	Chimpanzé commun ou géant ou à face claire	<i>Pan</i>	<i>trogodytes</i>	Habitats forestiers de la rive droite du fleuve Congo ; espèce totalement protégée	Les Primates simiens ou diurnes sont largement exploités comme gibiers consommés aux villages et vendus aux marchés urbains de Kisangani et, aussi, exportés vers Kinshasa.
		Chimpanzé nain à face noire ou bonobo	<i>Pan</i>	<i>paniscus</i>	Habitats forestiers de la rive gauche du fleuve Congo, notamment au Parc national de la Lomami ; espèce totalement protégée	
	Cercopithecidae	Colobe noir et blanc d'Angola	<i>Colobus</i>	<i>angolensis</i>	Habitats forestiers ; la sous-espèce <i>C. angolensis cottoni</i> colonise la rive droite du fleuve Congo ; la sous-espèce <i>C. a. angolensis</i> colonise la rive gauche du fleuve Congo	
		Colobe guéreza	<i>Colobus</i>	<i>guereza</i>	Il colonise les forêts relativement ouvertes de la rive droite du fleuve Congo vers Opienge	
		Colobe bai d'Oustalet	<i>Piliocolobus</i>	<i>oustaleti</i>	Il colonise le bloc des forêts inter-rivières compris entre Aruwimi et Ituri à la rive droite du fleuve Congo	
		Colobe bai de Thollon	<i>Piliocolobus</i>	<i>tholloni</i>	Il colonise les forêts de la rive gauche du fleuve Congo	
		Cercocèbe agile	<i>Cercocebus</i>	<i>agilis</i>	Il colonise les forêts de la rive droite du fleuve Congo plus loin vers Lubutu	
		Mangabey à joues grises	<i>Lophocebus</i>	<i>albigena</i>	Il colonise les forêts de la rive droite du fleuve Congo	
		Mangabey noir avec la touffe de poils au sommet de la tête	<i>Lophocebus</i>	<i>aterrimus</i>	Il colonise les forêts de la rive gauche du fleuve Congo	
		Babouin doguera ou babouin à queue cassée	<i>Papio</i>	<i>anubis</i>	Il colonise les forêts de la rive droite du fleuve Congo	
		Cercopithèque de l'Hoest	<i>Cercopithecus</i>	<i>lhoesti</i>	Il colonise les forêts galeries de la rive droite du fleuve Congo	
		Cercopithèque de Brazza	<i>Cercopithecus</i>	<i>neglectus</i>	Il colonise les forêts des deux rives du fleuve Congo	
		Mone (Cercopithèque) de Dent	<i>Cercopithecus</i>	<i>denti</i>	Il colonise les forêts secondaires de la rive droite du fleuve Congo	
		Mone (Cercopithèque) de Wolff	<i>Cercopithecus</i>	<i>wolfi</i>	Il colonise les forêts de la rive gauche du fleuve Congo	
		Cercopithèque à tête de hibou	<i>Cercopithecus</i>	<i>hamlyni</i>	Il colonise les forêts de la rive droite du fleuve Congo	
Lesula (Cercopithèque) à tête de hibou	<i>Cercopithecus</i>		Il colonise les forêts de la rive gauche du fleuve Congo, notamment au Parc national de la Lomami			

ORDRES	FAMILLES	NOM VERNACULAIRE (FRANCAIS)	GENRES	ESPÈCES	LOCALISATION	AUTRES INFORMATIONS
Primates simiens	Cercopithecidae	Cercopithèque bleu à diadème	<i>Cercopithecus</i>	<i>(mitis) heymansi</i>	Il colonise les forêts de la rive gauche du fleuve Congo, notamment le bloc forestier intercallé entre le fleuve Congo (Lualaba) et la rivière Lomami	Les Primates simiens ou diurnes sont largement exploités comme gibiers consommés aux villages et vendus aux marchés urbains de Kisangani et aussi exportés vers Kinshasa
		Cercopithèque bleu à diadème	<i>Cercopithecus</i>	<i>(mitis) stuhlmani</i>	Il colonise les forêts de la rive droite du fleuve Congo, notamment le bloc forestier Lubutu et Ituri	
		Ascagne (Cercopithèque) à queue rouge	<i>Cercopithecus</i>	<i>ascanius</i>	Habitats forestiers ; la sous-espèce <i>C. ascanius shmidi</i> colonise la rive gauche du fleuve Congo ; la sous-espèce <i>C. ascanius whitesidei</i> colonise la rive droite du fleuve Congo	
Primates prosimiens	Lorisidae	Potto	<i>Perodicticus</i>	<i>ibeanus</i>	Il colonise les forêts de la rive droite du fleuve Congo, Banalia jusqu'à Buta	Les Primates prosimiens ou nocturnes sont exploités comme gibiers dont la consommation se limite aux villages
		Potto	<i>Perodicticus</i>	<i>faustus</i>	Il colonise les forêts de la rive gauche du fleuve Congo	
	Galagonidae	Galago de Demidoff	<i>Galago</i>	<i>anomorus</i>	Il colonise les forêts de la rive droite du fleuve Congo	
		Galago de Demidoff	<i>Galago</i>	<i>phasma</i>	Il colonise les forêts de la rive gauche du fleuve Congo	
		Galago de Thomas	<i>Galago</i>	<i>thomasi</i>	Il colonise les forêts des deux rives du fleuve Congo	
Mégachiroptères	Pteropodidae	Roussette jaune africaine	<i>Eidolon</i>	<i>helvum</i>	Elle colonise les forêts des deux rives du fleuve Congo ; très répandue dans la province de la Tshopo ; c'est un gibier de la première ligne parmi les Megachiroptères dans la province de la Tshopo	
		Roussette dorée	<i>Rousettus</i>	<i>aegyptiacus</i>	Elle colonise les forêts des deux rives du fleuve Congo sans trop pénétrer au cœur de la grande forêt équatoriale	
		Roussette d'Égypte	<i>Casinycteris</i>	<i>argynnis</i>	Elle colonise les forêts des deux rives du fleuve Congo	
		Epomops de Franquet (Chien volant)	<i>Epomops</i>	<i>franqueti</i>	Elle colonise les forêts des deux rives du fleuve Congo	
		Hypsignathe monstrueux	<i>Hypsignathus</i>	<i>monstrosus</i>	La plus grande des chauves-souris frugivores d'Afrique continentale ; elle colonise les forêts des deux rives du fleuve Congo	
		Myonyctère à collier	<i>Myonycteris</i>	<i>torquata</i>	Elle colonise les forêts des deux rives du fleuve Congo	
		Epomophore	<i>Epomophorus</i>	<i>labiatus</i>	Elle colonise les forêts de la rive rive droite du fleuve Congo	

ORDRES	FAMILLES	NOM VERNACULAIRE (FRANCAIS)	GENRES	ESPÈCES	LOCALISATION	AUTRES INFORMATIONS
Mégachiroptères	Pteropodidae	Scotonyctère de Zenker	<i>Scotonycteris</i>	<i>zenkeri</i>	Elle colonise les forêts des deux rives du fleuve Congo	
		Mégaloglosse (de Woermann)	<i>Megaloglossus</i>	<i>woermanni</i>	La plus petite chauve-souris frugivore colonise les forêts des deux rives du fleuve Congo	
Microchiroptères	9 familles				C'est le groupe le plus diversifié dont la connaissance s'améliore de plus en plus avec l'acquisition des pièges appropriés ; l'échantillonnage spectaculaire après plusieurs années concerne notamment la présence de <i>Glauconycteris superba</i> sur l'île Mbiye	Les Microchiroptères ne sont pas exploités comme gibiers ; elles peuvent transmettre des zoonoses, mais formellement dans la région de Kisangani, aucun cas n'est établi en relation directe

6.2. MAMMIFÈRES DE MOYENNE ET DE GRANDE TAILLE

La province de la Tshopo regorge de plusieurs espèces de mammifères de petite, de moyenne et de grande taille. Ils figurent sur la liste de la faune la plus étudiée. En effet, ce groupe est remarquable par sa diversité et il subit une forte pression cynégétique.

La faune de la Tshopo est représentée par 12 ordres de mammifères (rongeurs, chiroptères, insectivores, carnivores, proboscidiens, artiodactyles, périssodactyles, hyracoides, lagomorphes, macroscélides, primates, pholidotes) subdivisés en 44 familles, 173 genres, 482 espèces. Cette faune et leurs habitats naturels constituent un patrimoine naturel de grande valeur, susceptible de soutenir le développement de la province de la Tshopo en particulier et du pays en général.

Il s'agit par exemple de : éléphant, okapi, hippopotame, primates (chimpanzé, bonobo, colobes, babouin, cercocèbe agile, mangabeys, cercopithèques – de l'Hoest, d'Hamlyn, de Brazza, Ascagne, Lesula, Mones –, etc.), oryctérope, buffle de forêt, bongo, guib d'eau, potamochère, céphalophes (céphalophe à bande dorsale noire, céphalophe bleu, céphalophe à front noir, céphalophe à ventre blanc, céphalophe de Peters, céphalophe géant), pangolins, etc.

Les carnivores (félins – léopard, chat doré africain –, ratel, loutre à joues blanches, loutre à cou tacheté, mangue du Congo, mangouste rouge, mangouste des marais, mangouste à pattes noires, genette, poiane, civettes, nandines, etc.) et les rongeurs de

grande taille (athérure africain, aulacodes, rat de Gambie) sont représentés. Les mammifères des milieux aquatiques inventoriés dans la province de la Tshopo sont représentés par plusieurs espèces : chevrotain aquatique, hippopotame, potamogale, genette aquatique, etc.

Dans le territoire de Bafwasende, la faune mammalienne de moyenne et de grande taille renferme une diversité d'espèces protégées et non protégées. Parmi les espèces protégées, on trouve l'okapi, le gorille des montagnes, l'éléphant de forêt, le buffle de forêt, le léopard, etc. Le Parc national de la Maiko (créé en 1970) abrite trois des plus spectaculaires espèces animales emblématiques du pays : l'okapi, le gorille des montagnes et le paon congolais. Ces espèces sont totalement protégées.

Les territoires de Banalia, Opala, Yahuma, disposent d'un éventail d'espèces fauniques aussi large que celui de Bafwasende. C'est dans le territoire d'Ubundu que sont signalées des espèces rares comme l'okapi, le bonobo, l'éléphant, etc. C'est pour cette raison que fut créé le Parc national de la Lomami qui couvre les territoires d'Opala, d'Ubundu et de Lomela (en province de Sankuru).

La faune mammalienne de la Tshopo est chassée pour le trafic de gibier et comme source alternative en protéines animales. Ils procurent des revenus importants aux ménages. Les Primates (le cercopithèque ascagne = *kidekide* ; le cercopithèque de l'Hoest = *funga*, le cercopithèque d'Hamlyni = *mapumbu* bleu) et les artiodactyles (le céphalophe

à bande dorsale noire = *koto* ; le céphalophe à front noir = *mbengele*, le céphalophe bleu = *mboloko*) et les rongeurs (le cricétome = *mtomba*, l'athérure africain = *ndjiko*) sont les plus exploités comme gibier. Les hyracoïdes (les damans des rochers et des arbres), les macroscélidés (la musaraigne éléphant tachetée) sont moins exploités. Les gibiers commercialisés comprennent au moins 25 espèces. Les abus de la chasse sur la faune sont considérables. Le moment est venu pour que tout le monde s'engage dans la politique de la conservation et de l'exploitation durable de la biodiversité dans la province de la Tshopo.



Bonobo. (Chimpanzé nain, chimpanzé pygmée.)



Babouin.

(Photos Laboratoire d'Écologie et de Gestion des ressources animales (LEGERA), Université de Kisangani.)



Colobe.



Cercopithèque ascagne.
(Noms locaux : *kide-kide*, *makako*.)

(Photos Laboratoire d'Écologie et de Gestion des ressources animales (LEGERA), Université de Kisangani.)



Cercopithèque de l'Hoest.
(Photo et © J. Ngabu, 2019.)



Lesula (*Cercopithecus lomamiensis*).
Il s'agit d'une nouvelle espèce décrite en 2012 par Hart *et al.* dans le Parc national de la Lomami. *Lesula*, en langue lombole, se traduit, en lingala, par *mundele makaku*.
(Photo Laboratoire d'Écologie et de Gestion des ressources animales (LEGERA), Université de Kisangani.)



Okapis.
(Photo et © André Malekani Bendeke.)



Céfalophe bleu.
(Nom local : *mboloko*.)



Céfalophe à front noir.

(Photos Laboratoire d'Écologie et de Gestion des ressources animales (LEGERA), Université de Kisangani.)



Céhalophe à bande dorsale noire.
(Nom local : *koto*.)



Pangolin.



Rat de Gambie.
(Nom local : *lotomba*.)



Athérure africain.
(Nom local : *ndjiko* ou *nziko*.)



Genette.

(Photos Laboratoire d'Écologie et de Gestion des ressources animales (LEGERA), Université de Kisangani.)

6.3. MICROMAMMIFÈRES TERRESTRES

Les travaux de base sur les rongeurs et les lagomorphes en République démocratique du Congo furent lancés par Hatt (1940) et pour les musaraignes par Hollister (1916) lors d'une expédition américaine au nord-est du pays, notamment à Medje, dans le Haut-Uélé.

Dans la province de la Tshopo, l'étude pionnière sur les rongeurs et les musaraignes fut initiée par Dudu et Gevaerts (1987 et 1991). L'échantillonnage était respectivement effectué dans la Réserve forestière de Masako et sur l'île Kungulu, lorsqu'un accord de partenariat de gestion fut signé entre la division provinciale du ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, l'Institut zaïrois pour la Conservation de la Nature et la faculté des Sciences de l'Université de Kisangani. Quelques années après, Dudu et Marc Colyn (1983) ont poursuivi l'inventaire des rongeurs sur les îles et les îlots du fleuve Congo entre Kisangani et Kinshasa.

Depuis lors, avec la création du Laboratoire d'Écologie et Gestion des Ressources animales (LEGERA, 1993) et du Centre de Surveillance de la Biodiversité (CSB, 2010), les recherches se sont inlassablement poursuivies dans ce domaine. Les études réalisées se réfèrent notamment à Dudu (1991), Mukinzi (2009), Gambalemoke (2008). Dans les volets phylogénie et zoogéographie, Katuala (2009) et Amundala (2013) se sont respectivement focalisés sur les rongeurs et spécialement les rongeurs ravageurs des cultures vivrières, tandis que Gambalemoke (2014) et Mukinzi (2014) ont planché sur les musaraignes.

L'ensemble de ces études ont permis d'inventorier plusieurs espèces de rongeurs et de musaraignes formellement identifiées. Les rongeurs communs comprennent *Deomys ferrugineus*, *Grammomys kuru*, *Hybomys cf. lunaris*, *Hylomyscus aeta*, *H. parvus*, *H. stella*, *Lophuromys dudui*, *Lemniscomys striatus*, *Malacomys longipes*, *Nannomys cf. grata*, *Oenomys hypoxanthus*, *Praomys cf. jacksoni*, *P. misonnei*, *P. mutoni*, *Praomys minor*, *Rattus rattus* et *Stochomys longicaudatus*. Parmi les écureuils très communs, les cinq premières espèces sont régulièrement consommées aux villages : *Funisciurus anerythrus*, *F. pyrropus*, *F. cf. bayonii*, *Paraxerus boehmi*, *Protoxerus stan-geri*, *Heliosciurus rufobrachium*. Les écureuils,

les cricétomes (*Cricetomys emini*), les athérures (*Atherurus africanus*), les aulacodes (*Trionomys gregorianus*, *T. swinderianus*), les rats noirs (*Rattus rattus*) et les *Nannomys cf. grata* sont les principaux rongeurs ravageurs des cultures vivrières.

Les musaraignes comprennent cinq genres (*Crocidura*, *Paracrocidura*, *Scutisorex*, *Sylvisorex*, *Suncus*). Les espèces communes sont : *Crocidura caliginea*, *C. crenata*, *C. denti*, *C. dolichura*, *C. littoralis*, *C. ludia*, *C. olivieri*, *Scutisorex cf. conigicus*, *Suncus cf. infinitesimus*, *Sylvisorex cf. johnstoni*, *S. akaibei* et *Paracrocidura schoutedeni*.

Malgré leurs tailles relativement petites, les rongeurs et les musaraignes s'acquittent de leurs fonctions importantes pour le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers à travers leurs rôles dans le réseau alimentaire, la dispersion des graines, comme le font les écureuils en « plantant » des palmiers dans tout le bassin du Congo, etc. Plusieurs espèces entrent dans l'alimentation courante de l'homme, notamment les grands ravageurs des cultures vivrières (cricétomes, athérures, aulacodes, écureuils et rongeurs de 30-120 g). Certaines espèces de rongeurs et de musaraignes véhiculent des maladies (zoonoses) qu'elles transmettent à l'homme. Les musaraignes jouent un rôle écologique important puisqu'elles consomment de grandes quantités d'insectes, ce qui permet de réduire le nombre ou les agressions de ceux-ci sur les cultures vivrières ou maraîchères.

Des études se poursuivent encore afin de parvenir à dresser la liste assez complète de la diversité des rongeurs et des musaraignes, à comprendre la complexité de leurs rôles dans le fonctionnement des écosystèmes, les dégâts infligés à l'homme et ses activités, leur participation à l'alimentation humaine et la transmission des zoonoses, et pour soutenir la conservation de la biodiversité de ces animaux et leurs écosystèmes.

RÉFÉRENCES

Les invertébrés

- Amisi, K. & Juakaly, M. 2011. « Biodiversité et résilience de la macrofaune du sol dans la forêt équatoriale humide à Masako/Kisangani (Centre d'Écologie forestière au Congo : CEFOC) ». *Annales de la faculté des Sciences de l'Université de Kisangani* 14 : 57-71
- Baelo, P., Kahandi, C., Akuboy, J., Juakaly, M. & Ngbolua, K. 2016. « Contribution à l'étude de la biodiversité et de l'écologie des araignées du sol dans un champ cultivé de *Manihot esculenta* Crantz (Euphorbiaceae) à Kisangani, RDC ». *International Journal of Innovation and Scientific Research* 23 : 412-418.
- Bakondongama, B., Mubenga, K., Mondivudri, A., Ngabu, C., Mpiana, P.-T., Kosele, K. & Juakaly, M. 2001. « *Zonocerus variegatus* (Linné 1758), Orthoptera : Pyrgomorphidae et ses parasitoïdes (Hyménoptères) dans la ville de Kisangani, RDC ». *International Journal of Innovation and Scientific Research* 32 (1) : 64-74.
- Bola, Y. 2001. « La dynamique de populations de *Caridina africana* Kingsley 1882 (crustacés, décapodes, Atyidae) dans le ruisseau Masangamabe à Masako ». Mémoire, faculté des Sciences, UNIKIS.
- Juakaly Mbumba, J.-L. 2007. « Résilience et écologie des araignées du sol d'une forêt équatoriale de basse altitude (Réserve forestière de Masako, Kisangani, RDC) ». Thèse de doctorat, UNIKIS, 162 p.
- Juakaly M., Jocque, R., Baelo, L., Lombo, L., Lomangi, G., Kibundila, T. & Kapita, L. 2013. « Composition de la faune arachnéologique de la Réserve forestière de Masako (Kisangani, RDC) ». *Annales de la faculté des Sciences de l'Université de Kisangani* 15 : 191-203.
- Mongindo, J.-P. 2006. « Biologie et écologie de la crevette *Macrobrachium sollaudii* de Man 1912 (Palaemonidae) du ruisseau Avokoko à Kisangani, RDC ». Mémoire, UNIKIS, 77 p.
- Mubenga Kankonda, O., Dudu Akaibe, B., Otieno Ong'amo, G. & Le Ru, B.-P. 2017. « Diversity of lepidopteran stem-borers and their parasitoids on maize and wild host plants in the rain forest of Kisangani, DRC ». *Phytoparasitica* 45 (1) : 57-69.
- Mulotwa, M. 2001. « Aperçu systématique et économique des Oligochètes terricoles (Octochaetidae) dans un système de culture sur brûlis en forêt équatoriale. Cas de la Réserve forestière de Masako et ses environs (Kisangani : République démocratique du Congo) ». Mémoire, faculté des Sciences, UNIKIS, 94 p, ix Annexes.
- Okangola, F.R., Dudu A.B. & Upoki A.D. 2019. *Bioécologie des chenilles comestibles et screening de plantes hôtes*. Paris : Éditions universitaires européennes.
- Soki, K. 1994. « Biologie et écologie des termites (Isoptera) des forêts ombrophiles du nord-est du Zaïre (Kisangani) », Thèse de doctorat, ULB, 329 p.

Les poissons

- Boden, G. 2007. « Protopteridae ». In Stiassny, M.L.J., Teugels, G.G. & Hopkins, C.D, *Poissons d'eaux douces et saumâtres de basse Guinée, ouest de l'Afrique centrale*, Vol. 1. Paris/Tervuren : IRD/MNHN/MRAC, pp. 165-167.
- Decru, E., Vreven, E., Danadu, C., Walanga, A., Mambo, T. & Snoeks, J. 2017. « Ichthyofauna of the Itimbiri, Aruwimi, and Lindi/tshopo rivers (Congo basin): Diversity and distribution patterns ». *Acta Ichthyologica et Piscatoria* 47 (3) : 225-247.
- Fricke, R., Eschmeyer, W.N. & Fong, J.D. (éd.) 2020. « Catalog of Fishes: Genera, Species, References ». En ligne : <http://research.calacademy.org/ichthyology/catalog/fishcatmain.asp> (dernière consultation 29 avril 2020).
- Gosse, J.P. 1963. *Le Milieu aquatique et l'écologie des poissons dans la région de Yangambi*. Tervuren : MRAC (coll. « Annales du MRAC », n° 11), pp. 113-271, 17 fig., 10 pl.
- Hopkins, C.D., Lavoué, S. & Sullivan, J.-P. 2007. « Mormyridae ». In Stiassny, M.L.J., Teugels, G.G., & Hopkins, C.D, *Poissons d'eaux douces et saumâtres de basse Guinée, ouest de l'Afrique centrale*, Vol. 1. Paris/Tervuren : IRD/MNHN/MRAC, pp. 220-219.
- Katemo, M., Snoeks, J., Decru, E., Bills, R. & Vreven, E. 2019. « *Enteromius thespesios* (Teleostei: Cyprinidae): a new minnow species with a remarkable sexual dimorphism from the southeastern part of the Upper Congo River ». *Journal of Fish Biology* 96 (5) : 1160-1175.
- Lévêque, C. 1989. « Remarques taxinomiques sur quelques petits Barbus (Pisces, Cyprinidae) d'Afrique de l'Ouest (première partie) ». *Cybiium* 13 (2) : 165-180.
- Lévêque, C. & Paugy, D. 2017. « Geographical distribution and affinities of African freshwater fishes ». In Paugy, D., Lévêque, C. & Otero, O. (éd.), *The Inland Water Fishes of Africa: Diversity, Ecology and Human Use*. Paris/Tervuren : IRD/MRAC, pp. 83-95.
- Mambo Baba, T., Kisekelwa, T., Danadu Mizani, C., Decru, E. & Vreven, E. 2020. « Hidden species diversity in *Marcusenius moorii* (Teleostei: Mormyridae) from the Congo Basin ». *Journal of Fish Biology* 96 (5) : 1-23. <https://doi.org/10.1111/jfb.14226>

- Moelants, T. 2015. « Diversity and ecology of the ichthyofauna of the Middle and Upper Congo basin: a case-study in the region of the Wagonia falls (DRC) ». Thèse de doctorat, KULeuven, 320 p.
- Norris, S.M. 2007. « Malapteruridae ». In Stiassny, M.L.J., Teugels, G.G., & Hopkins, C.D, *Poissons d'eaux douces et saumâtres de basse Guinée, ouest de l'Afrique centrale*, Vol. 1. Paris/Tervuren : IRD/MNHN/MRAC, pp. 692-697.
- Roberts, T.R. 1975. « Geographical distribution of African freshwater fishes ». *Zoological Journal of the Linnean Society* 57 : 249-319.
- Van Ginneken, M., Decru, E., Verheyen, E. & Snoeks, J. 2017. « Morphometry and DNA barcoding reveal cryptic diversity in the genus *Enteromius* (Cypriniformes: Cyprinidae) from the Congo basin, Africa ». *European Journal of Taxonomy* 310 : 1-32.

Les herptiles

- Babangenge, G.B., Jocqué, R., Masudi, F.M., Rödel, M., Burger, M., Gvoždík, V., & Pauwels, O.S.G. 2019. « Frog-eating Spiders in the Afrotropics: An Analysis of Published and New Cases ». *Bulletin of the Chicago Herpetological Society* 54 (3) : 57-63.
- Badjedjea, B.G., Akuboy, B.J., Masudi, M.F., Asimonyio, J.A., Museu, K.P. & Ngbolua, K.N. 2015. « A Preliminary Survey of the Amphibian Fauna of Kisangani Ecoregion, DRC ». *Journal of Advanced Botany and Zoology* 3 (4) : 2-6.
- Chifundera, K. 1996. « Amphibians as a Component of Sustainable Development ». *Tropicultura* 14 (1) : 34.
- Chifundera, K.Z. 2019. « Using diversity indices for identifying the priority sites for herpetofauna conservation in the RDC ». *Nature Conservation Research* 4 (3) : 13-33. <https://doi.org/10.24189/ncr.2019.035>
- Jackson, K. & Blackburn, D.C. 2007. « The amphibians and reptiles of Nouabale-Ndoki National Park, Republic of Congo (Brazzaville) ». *Salamandra* 43 : 149-164.

Les reptiles

- Akani, G.C., Ebere, N., Luiselli, L. & Eniang, E.E. 2007. « Community structure and ecology of snakes in fields of oilpalm trees (*Elaeis guineensis*) in the Niger Delta, southern Nigeria ». *African Journal of Ecology* 46 : 500-506.
- Ayal, Y. 2007. « Trophic structure and the role of predation in shaping hot desert communities ». *Journal of Arid Environments* 68 : 171-178.
- Beaupré, S.J. & Douglas, L.E. 2009. « Snakes as indicators and monitors of ecosystem properties ». In Mullin, S. J. & Seigel, R.A. (éd.). *S.d. Snakes: Ecology and Conservation?* Ithaca (New York) : Cornell University Press, pp. 244-261.
- Bokata S. *et al.* 2005. « Épidémiologie et prise en charge des morsures de serpent dans la province du Bas-Congo (RDC) ». *Bulletin de la Société de Pathologie exotique* 98 : 307-309.
- Brown, J.H. & Lomolino, M.V. 1998. *Biogeography* (seconde édition). Sunderland (Massachusetts) : Sinauer Associates, pp. 180-206.
- Bruner, A. *et al.* 2001. « Effectiveness of parks in protecting tropical biodiversity ». *Science* 291 : 125-127.
- Chippaux, J.-P. 2006. *Les Serpents d'Afrique occidentale et centrale*. Paris : IRD.
- Das, I. 2012. « Arboreal reptiles: tree-trunk and canopy dwelling species ». In McDiarmid, R.W., Foster, M.S., Guyer, C., Gibbons, J.W. & Chernoff, N. (éd.), *Reptile Biodiversity. Standard Methods for Inventory and Monitoring*. Berkeley : University of California Press, pp. 175-176.
- Deikumah, J.P., McAlpine, C.A. & Maron, M. 2014. « Biogeographical and taxonomic biases in tropical forest fragmentation research ». *Conservation Biology Journal* 28 : 1522-1531.
- Dudu, A. 1991. « Étude du peuplement d'insectivores et de rongeurs de la forêt ombrophile de basse altitude du Zaïre (Kisangani, Masako) ». Thèse de doctorat, UIA, Anvers, 171 p.
- Faeth, S.H., Warren, P.S., Shochat, E. & Marussich, W.A. 2005. « Trophic dynamics in urban communities ». *BioScience* 55 : 399-407.
- Gembu, T. 2012. « Peuplement et dynamique alimentaire des chiroptères frugivores (Mammalia) de la réserve forestière de la Yoko (Province-Orientale, RDC) ». Mémoire, UNIKIS.
- Giriappa, S. 1995. *Plantation Economy in India*. New Delhi : MD Publications.
- Grenyer R *et al.* 2006. « Global distribution and conservation of rare and threatened vertebrates ». *Nature* 444 : 93-96.
- Jackson, K. & Blackburn, D.C. 2007. « The amphibians and reptiles of Nouabale-Ndoki National Park, Republic of Congo (Brazzaville) ». *Salamandra* 43 : 149-164.
- Jackson, K. & Chippaux, J.-P. 2012. « Snakes of western and central Africa ». Paris : IRD, 301 p.
- Kasturiratne, A., Wickremasinghe, A.R., de Silva, N., Gunawardena, N.K., Pathmeswaran, A., Ranjan Premaratna, A., Savioli, L., Lalloo, D.G. & de Silva, H.J. 2008. « The global burden of snakebite: A literature analysis and modelling based on regional estimates of envenoming and deaths ». *PLOS Medicine* 5 (11) : e218.
- Kielgast, J. & Lötters, S. 2011. « The green heart of Arnica is a blind spot in herpetology ». *Frog Log* 97 : 16-17.

- Mukinzi, I. 2014. « Biodiversité et écologie des Musaraignes (Soricomorpha, Mammalia) de la Réserve forestière de Yoko et des milieux perturbés environnants ». Thèse de doctorat, Université de Kisangani, 228 p.
- Rodrigues, S.L. *et al.* 2004. « Gap species of terrestrial vertebrates ». *Science* 54 (12) : 1092-1100.
- Uetz, P. & Hallerman, J. 2014. The Reptile Database. <http://www.reptile-database.org/>

Les oiseaux

- Bapeamoni, A., Amundala, D., Bakondongama, B., Danadu, M., Kadange, K., Kaswera, K., Mulotwa, M., Gambalemoke, M., Dudu, A. & Upoki, A. 2007. « Les oiseaux d'eau et de milieux humides de la région de Kisangani (RDC) : diversité et abondance spécifiques ». *Ostrich* 78 (2) : 501-504.
- Bashige, E. & Debonnet, G. 2004. « La biodiversité en RDC ». *Nature et culture en RDC*. Tervuren : MRAC, pp. 31-64.
- Brooks, T., Andriamano, L., Gereau, R., Hawkins, F., Wowell, K., Knox, D., Langhammer, P., Lamoreux, J.-L., Lowry, P.P., Luke, Q., Matiku, P., McKnight, M.W., Msuya, C., Mugo, R., Rabarison, H., Rakotobe, Z.L. & Randrianasolo, H. 2007. « Objectifs et priorités pour la conservation des Oiseaux et de la Biodiversité d'Afrique ». *Ostrich* 78 (2) : 115-126
- Christy, P. & Vande Weghe, J.-P. 1999. *Liste des oiseaux d'Afrique centrale : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, RDC Sao Tomé et Principe*. Série « Biodiversité », n° 1. Libreville : ADIE, 32 p.
- Coolman, S., Bapeamoni, A., Louette, M., Lens, L. & Upoki, A. 2015. « Bird functional diversity in the Yangambi Biosphere Reserve, DRC ». *ABC-Bulletin* 22 (2) : 171-182.
- Lippens, L. & Whille, H. 1976. *Les Oiseaux du Zaïre*. Tielt : Lannoo, 509 p.
- Upoki, A. 1990. « Quelques données préliminaires sur les *Pycnonotidae* de la Réserve forestière de Masako et ses environs (Kisangani, Haut-Zaïre) ». *Annales de la faculté des Sciences de l'Université de Kisangani* 7 : 171-181.
- Upoki, A. 1997. « Aperçu systématique et écologique des espèces aviennes de la Réserve forestière de Masako et ses environs (Kisangani, Haut-Zaïre) ». Mémoire, Université de Kisangani, 77 p.
- Upoki, A. 2001. « Étude du peuplement de bulbuls de la Réserve forestière de Masako à Kisangani ». Thèse de doctorat, Université de Kisangani, 160 p.

Les mammifères

- Kingdon, J., Happold, D., Hoffmann, M., Butynski, T., Happold, M. & Kalina, J. 2013. *Mammals of Africa*. Vol. IV : *Hedgehogs, Shrews and Bats*. Londres/New Delhi/New York/Sydney : Bloomsbury.
- Van Cakenberghe, V., Gembu Tungaluna, G.-C., Musaba Akawa, P., Seamark, E. & Verheyen, E. 2017. « The bats of the Congo and of Rwanda and Burundi revisited (Mammalia: Chiroptera) ». *European Journal of Taxonomy* 382 : 1-237.

Les mammifères de moyenne et grande taille

- Dudu, A., Mate, M., Gambalemoke, M., Danadu, M., Gembu, T. & Kaswera, K. 2002. « Précarité de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables (flore, faune) de la Province Orientale en cette période des guerres et de la recherche de la paix ». Communication présentée au séminaire de formation civique sur la « Prévention des crises et l'instauration d'une paix durable en RDC ». Kinshasa : Fondation Konrad Adenauer, pp. 65-85.
- Kingdon, J. 2004. *The kingdon pocket guide to african Mammals*. Princeton : Princeton University Press, 269 p.
- Kingdon, J. 2006. *Guide des Mammifères d'Afrique*. Paris : Delachaux et Niestlé, 272 p.
- Nebesse, M. 2016. « Exploitation et caractérisation de la viande de brousse prélevée du village Basukwambula (PK 92) au village Baego (PK 147) sur l'axe Kisangani-Ituri ». Mémoire, faculté des Sciences, UNIKIS, 84 p.
- Nebesse, M., Van Vliet, N., Gambalemoke, M., Mambweni, M., Nazi, R. & Dudu, A. 2014. « État de gibiers livrés et commercialisés au marché central de Kisangani : principaux axes de provenance, moyens de transport et techniques de capture utilisées ». *Annales de la faculté des Sciences de l'Université de Kisangani* 16 (1) : 254-278.
- Nebesse, M.C., Nyere, G.A., Fatima, M.P., Malekani, B., Gambalemoke, M.S., Gembu, T., Verheyen, E. & Dudu, A.M.B. 2014. « State of play of the registred exploitation of game at the control post Afilondo (Project pro-roads) on the RN4 (PK 123, route Buta, Kisangani, DRC) ». *Zoology* 21 : 224.

Les micromammifères terrestres

- Amundala, D. 2013. « Écologie des populations des rongeurs (*Rodentia*, *Mammalia*) dans une perspective de gestion des espèces nuisibles aux cultures dans la région de Kisangani (RDC) ». Thèse de doctorat, faculté des Sciences, UNIKIS, 266 p.
- Colyn, M. & Dudu, A.M. 1986. « Relevé systématique des rongeurs (Muridae) des îles forestières du fleuve Zaïre entre Kisangani et Kinshasa ». *Revue de zoologie africaine* 99 : 353-357.
- Dudu, A. 1979. « Contribution à l'écoéthologie des rongeurs de l'île Kungulu (Haut-Zaïre), familles Sciuridae et Muridae ». Mémoire, faculté des Sciences de l'UNAZA, Campus de Kisangani, 33 p.

- Dudu, A. M. 1991. « Étude du peuplement d'insectivores et de rongeurs de la forêt ombrophile de basse altitude du Zaïre (Kisangani, Zaïre) ». Thèse de doctorat en Sciences, Université d'Anvers. Tome 1, 171 p.
- Dudu, A. M. & Gevaerts, H. 1987. « Examen de la distribution des Murmidæ (Rodentia, Mammalia) dans quelques associations végétales des environs de Kisangani (Zaïre) ». *Annales de la Faculté des Sciences* 4 : 103-110. UNIKIS.
- Gambalemoke, M. 2008. « Contribution à l'étude de la biodiversité des musaraignes (*Soricomorpha*, *Mammalia*) des blocs forestiers inter-rivières dans la région de Kisangani (RDC) ». Mémoire, faculté des Sciences, UNIKIS. Tome 1, 121 p.
- Gambalemoke, M. 2014. « Phylogénie et biodiversité des musaraignes (*Soricomorpha*, *Crocidurinae*) en Cuvette congolaise (Kisangani, RDC) ». Thèse de doctorat, faculté des Sciences de l'Université de Kisangani, 214 p.
- Hatt, R.T. 1940. « Lagomorpha and Rodentia other than Sciuridae, Anomaluridae and Idiuridae, collected by the American Museum Congo Expedition ». *Bulletin of the American Museum of Natural History* 76 : 457-604.
- Hollister, N. 1916. « Shrews collected by the Congo Expedition of the American Museum ». *Bulletin of the American Museum of Natural History* 35 : 663-680.
- Katuala, G.B. 2009. « Biodiversité et biogéographie des rongeurs myomorphes et sciuriformes (Rodentia : Mammalia) de quelques blocs forestiers de la région de Kisangani (RDC) ». Thèse de doctorat, faculté des Sciences de l'Université de Kisangani, 149 p.
- Mukinzi, I. 2009. « Contribution et structure du peuplement de Soricidae (*Soricomorpha*, *Mammalia*) de la Réserve forestière de la Yoko et de ses environs (Kisangani, RD Congo) ». Mémoire, faculté des Sciences de l'Université de Kisangani, 68 p.
- Mukinzi, I. 2014. « Biodiversité et écologie des Musaraignes (*Soricomorpha*, *Mammalia*) de la Réserve forestière de Yoko et des milieux perturbés environnants (Ubundu, RDC) ». Thèse de doctorat, faculté des Sciences de l'Université de Kisangani, 233 p.

DEUXIÈME PARTIE

LES HOMMES

CHAPITRE 1

MIGRATIONS, COMPOSITIONS, LOCALISATIONS ET PARLERS LOCAUX

INTRODUCTION

La province de la Tshopo est une région de confins de contacts et de rencontres : confins d'écosystèmes, aux limites de la forêt dense, de la savane arborée et de la forêt de montagne ; contacts de langues, avec trois familles linguistiques, celles des Bantous, des Soudanais et des Pygmées ; contacts de cultures, avec des chasseurs-cueilleurs, des agriculteurs de savane, de forêt, des éleveurs et des commerçants.

La localisation des sites historiques est l'un des problèmes les plus complexes de l'étude des peuples de la Tshopo. Dans les villages, les souvenirs des personnages qui sont censés détenir des renseignements sur l'origine et les migrations anciennes se révèlent fragmentaires. Les populations anciennes, de par leur organisation lâche et fort complexe,

ont certainement vécu de nombreux brassages qui ont conduit à plusieurs distributions d'identités villageoises.

Cette complexité faite à la fois d'une diversité et d'une homogénéité des peuples va se lire au travers, notamment, des légendes sur les origines, des récits évoquant les voies de migrations, des traits culturels et des organisations sociopolitiques.

Avant de présenter succinctement les peuples de la province de la Tshopo, c'est-à-dire situer leurs origines, migrations et compositions, notons d'abord qu'il existe plusieurs traits qu'ils partagent. Ces peuples, non seulement auraient suivi les mêmes voies migratoires, mais également se reconnaissent, pour la plupart, des parentés les uns avec les autres. En fait, les affinités ou les imbrications des peuples de cette région imposent une présentation



**Échange de sang des chefs ngelema
Lufu et Bambi.**

(AP.O.0.10847, collection MRAC Tervuren ;
photo Ch. Delhaise, 1909.)

dynamique qui dépasse un cantonnement exclusif des populations au sein des entités territoriales (politico-administratives) constitutives du seul espace de la Tshopo.

Il faut donc distinguer une présentation sur les traits principaux des mouvements migratoires des peuples de la province et une autre présentant les traits spécifiques de chaque groupe de peuples.

1. MIGRATIONS

L'occupation de la région de la Tshopo par ses populations actuelles dites autochtones est le fruit de migrations opérées à une époque reculée. Par conséquent, les origines et voies suivies par chaque groupe ne peuvent pas être déterminées avec certitude, bien que l'on dispose parfois de données relevant des récits de traditions orales et de données linguistiques.

Plusieurs versions existent quant à l'origine du groupe des peuples dits bantu. Pour l'une d'entre elles, celui-ci serait originaire du Tchad actuel ou du Nigeria, dans la région où s'est développée la civilisation de Nok. Pour d'autres, par contre, le foyer originel serait localisé au sud du Congo sur les plateaux du Katanga. Ainsi, au début du second millénaire, la découverte de la métallurgie provoque un essor démographique et une longue période migratoire à travers tout le continent. Peuples d'agriculteurs et d'éleveurs, ils repoussent les occupants trouvés, parmi lesquels les Pygmées au Congo, qui s'isolèrent dans les forêts denses ou dans les zones plus arides.

D'après Jan Vansina (1966 : 62), les Pygmées n'auraient vraisemblablement été cantonnés dans la forêt qu'à partir du XIX^e siècle. Les migrations bantu auraient été déclenchées par l'assèchement effectif du Sahara au début du premier millénaire de notre ère. Bien que rudimentaires, quelques données archéologiques, linguistiques et traditionnelles attestent quelques flux migratoires présentés de nos jours comme itinéraires probables. Les travaux de Coupez, Edvard et Vansina à partir de la méthode dite lexico-statique de Swadesh confirment l'homogénéité des langues de la région, qui sont en fait des langues *ntu*.

L'histoire des populations autochtones, malgré de nombreux travaux de chercheurs, constitue encore dans son ensemble une énigme bien difficile à résoudre, par la multiplicité de ses aspects et la

fluidité de la tradition orale qui se fonde elle-même sur la légende. L'étude des migrations de peuples est d'une rare complication et, dans le plan régional, ne peut le plus souvent se reconstituer correctement que pour quelques décennies, voire un ou deux siècles au maximum.

Entre les traces archéologiques sans identité ethnique, et la répartition géographique des peuples actuels, des étapes manquent à la compréhension. Les aires de peuplement des différentes familles linguistiques suggèrent certains mouvements, sans qu'il soit réellement possible d'établir une succession chronologique pour les mouvements les plus anciens. Ainsi, trois grandes nappes de peuplements, l'une venant du sud et de l'ouest (les Bantous), une autre du nord (les Oubangiens) et enfin une troisième venant de l'est (les Soudanais), se sont rencontrées dans une zone dont la forte densité de population et la végétation très dégradée suggèrent un vieil habitat, la région entre les rivières Bomokandi et Nepoko, entre Isiro et Wamba. La lecture de la carte linguistique (*cf. infra*) montre que les familles linguistiques s'interpénètrent, ce qui suggère que la rencontre de ces trois « nappes » provoqua leur morcellement respectif.

Sur le plan archéologique, les fragments de céramique sont souvent associés à des outils en pierre polie, ainsi que, dans plusieurs sites, à des noyaux d'arbres particuliers, comme le palmier à huile et le *Canarium schweinfurthii* (aux fruits comestibles) qui étaient peut-être cultivés (ou tout du moins favorisés par les installations humaines). On connaît plusieurs styles de céramique dans des localités dispersées, qui semblent correspondre à des communautés humaines isolées les unes des autres : au Sud-Cameroun (X^e-VII^e siècles avant J.-C.), au Gabon (VI^e-III^e siècles avant J.-C.), au Sud-Congo (II^e siècle avant J.-C.), sur l'Oubangui (entre I^{er} siècle avant J.-C. et IV^e siècle après J.-C.) et, surtout, en Imbonga dans le centre du Congo (VI^e siècle avant J.-C.), style dont le développement semble directement en relation avec le fleuve Congo (Bahuchet & Thomson 1991 : 115-147).

Toutefois, malgré l'absence de sites préhistoriques étudiés dans la province de la Tshopo, les connaissances acquises dans les régions voisines indiquent que l'homme y est présent depuis au moins dix millénaires et que des changements techniques se firent jour au cours du dernier millénaire avant notre ère, avec la diffusion de la céramique dans la vallée du

Congo, celle de la pierre polie, la domestication du palmier à huile, et, enfin, autour du début de notre ère, l'apparition de l'usage du fer. Compte tenu de la longue durée des civilisations de chasseurs-cueilleurs qu'attestent les sites de l'Est du Congo, le problème reste posé d'une diffusion des nouvelles techniques auprès des populations préétablies, ou bien de l'immigration de nouvelles populations. On ignore évidemment tout de l'identité ethnique, et même génétique de ces hommes préhistoriques (Bahuchet & Thomson 1991).

Les origines des divers groupes ethniques sont variées et consécutives à des vagues de migrations essentiellement bantu du I^{er} au XVI^e siècle. Le terme « bantu » ne renvoyant pas au départ à un groupe ethnique, mais à une communauté linguistique qui couvre la plus grande partie de l'Afrique centrale et australe avec quelque 400 langues apparentées, dites langues bantu. Les Bantous ont pénétré le Congo en plusieurs endroits et à plusieurs époques, chassant les peuples préexistants ou se métissant avec eux. Parmi ces premiers occupants, on trouve les Pygmées, mais aussi, selon certains auteurs, les semi-Bantous qui se distinguent des Bantous notamment par leur filiation à succession matrilineaire.

À l'instar de certaines contrées de la RDC, il n'existe pas d'ouvrage consacré à l'histoire des peuples de la province de la Tshopo. Les données disponibles sont incomplètes, et retracer les origines de ces populations devient un travail titanesque (Cornevin 1963).

« La diversité de la répartition des ethnies telle que nous la connaissons est le résultat de nombreuses transformations dues aux invasions, aux migrations, aux guerres, aux alliances, au climat, aux épidémies, aux mariages, etc. Il existe plusieurs versions sur les migrations et compositions des peuples de la province de la Tshopo. Toutefois, il semble, de manière générale, que le peuplement de cette région s'est fait depuis le nord, en vagues successives de migrations à caractère souvent guerrier » (Christiane 1962).

Dans certains territoires, les traditions orales sont généralement « muettes » sur l'origine des migrations anciennes, surtout en ce qui concerne les populations qui habitent actuellement la rive gauche du fleuve Congo. La tâche s'avère d'autant plus ardue lorsque les données que contiennent aussi bien les rapports d'enquête des administrateurs territoriaux que les publications récentes ne permettent pas de

reconstituer les itinéraires migratoires (Walle Sombo 1990 : 5).

En dépit de ces difficultés, il est cependant aujourd'hui établi que les populations qui occupent l'espace actuel de la province de la Tshopo sont principalement composées de Bantous, auxquels s'ajoutent des îlots de Pygmées signalés dans les territoires de Bafwasende, Opala et Yahuma. Par ailleurs, cette difficulté est aussi causée par le mode d'organisation de ces populations qui est en général de type segmentaire.

« Le peuplement de cette région semble s'être fait depuis le nord, en vagues successives de migrations à caractère souvent guerrier. Partant du Nord-Est du pays, du Soudan et de la région de Bahr-el-Ghazal, poussées par d'autres peuples, les ethnies que nous connaissons, Topoke, Ngandu, Mbesa, Bangu, Turumbu, Budja auraient atteint le fleuve entre le début du XVII^e et la fin du XVIII^e siècle. Mais il n'est pas exclu que cette poussée se soit produite bien avant, vers le XIV^e ou le XV^e siècle, les opinions des sources divergent à ce sujet. L'axe général de migration de ces populations (Mbango, Soo, Lokele, Topoke, Olombo, Ngandu, Mbole...) part de l'Uele et s'oriente approximativement nord-est/sud-ouest. Pratiquement toutes ces ethnies ont traversé le fleuve entre Kisangani et Bumba, le centre de cette zone est donc Basoko-Élisabetha.

Il nous a été difficile de trouver l'exacte filiation : ces ethnies sont très complexes et le manque de tradition écrite ou orale a fait perdre le fil de la généalogie ; à moins que celle-ci, comme c'est souvent le cas, ne se confonde avec une certaine mythologie. Peut-être une enquête approfondie, sur place, menée par des spécialistes aurait-elle pu encore donner quelques résultats. Il est plus facile d'obtenir des renseignements sur la généalogie des petites ethnies qui sont d'ascendance moins complexe et dont, à cause de leur isolement, les traditions se sont plus aisément conservées » (Christiane 1962).

Jan Vansina (1966) souligne que l'idée d'une poussée soudanaise nord-sud ne peut être acceptée sans condition. La situation est probablement plus complexe. On ne peut exclure certains déplacements de l'ouest, de la région de la Ngiri, vers l'est ; ou encore de l'est, du Haut-Lualaba, vers l'ouest. Ces migrations ne se sont pas faites d'un mouvement régulier, mais avec des à-coups, des retours en arrière ; un peuple se sentant menacé par de nouveaux envahisseurs cherche un autre terrain de chasse, de cueillette ou

de culture, à l'est, à l'ouest, au nord ou au sud de son aire d'occupation et finit par se déplacer vers le point de moindre résistance, parce que de moindre peuplement, souvent la forêt, alors occupée par les Pygmées.

Alfred Moeller (1936) classe les migrations bantu de l'ancienne Province-Orientale en deux grands groupes : les migrations de l'est, soit celles qui sont parties du nord-est vers le sud-ouest, et celles de l'ouest, c'est-à-dire les migrations qui se sont dirigées du nord-ouest vers le sud-est. Le premier groupe comprend les migrations des peuples ayant fait partie des migrations bantu qu'il appelle « archaïques » et qui sont venues du Haut-Nil et de la région des Grands Lacs africains à partir du *xvi*^e siècle. Il s'agit des Komo, Bira, Babudu, Lega, Lengola et Nande. Ce sont ces groupes bantu qui ont pénétré les premiers dans le Nord-Est de la RDC. Ils s'y étaient établis jusqu'à l'arrivée des Nilotiques d'abord, et, plus tard, des Soudanais.

Dans le second groupe de migrations, celles de l'ouest, Moeller (1936) classe les vagues successives de migrations qui, toutes originaires de la rive droite de l'Itimbiri et de la Haute-Likati, se sont dirigées vers le sud-est, sous la pression des Ngbandi et des Abandia (eux-mêmes des Ngbandi azandésés) et ont peuplé les rives des rivières Uele, Itimbiri, Aruwimi et Lomami. Ce sont les Bambole, Bangando, Lokele, Topoke, Turumbu, Bangelema, Bombesa, Babinza, Bobati, Boyeu, Boboa, etc. Ainsi qu'on peut le constater, Moeller range les populations de la Tshopo principalement dans le groupe des migrations du nord-ouest (de l'Uele-Ubangi) vers le sud-est, c'est-à-dire de l'Ubangi vers Basoko à partir de 1700.

Van der Kerken (1944), en revanche, croit plutôt aux migrations du nord-est vers le sud-est, soit vers Basoko. Selon lui, la majorité des Bantous qu'on retrouve de nos jours dans la Cuvette centrale habitaient jadis dans la partie nord-est du pays, soit dans la région de Niangara, Faradje, Rungu et Watsa. Quatre principaux groupes bantu s'y étaient établis : le groupe Mongo, le groupe Ngombe, le groupe Baboa, le groupe Topoke-Lokele-Turumbu-Basoko.

À propos du groupe de la province de la Tshopo, Van der Kerken, sur la base de traditions orales recueillies, déclare que les Basoko, Topoke, Mongando et Bambole vivaient jadis dans une vaste région voisine de la source de Rubi (Itimbiri). Ces

peuples ont été refoulés à l'ouest et au sud-ouest à la suite de pressions venant de l'est, mal déterminées.

Pour les deux auteurs précédents, Basoko est le point de convergence de ces migrations, bien qu'ils soient en désaccord à propos du point de dispersion (Walle Sombo 1990 : 10). Il semble malaisé d'adhérer à une quelconque hypothèse. Mais, en ce qui concerne particulièrement les populations de la Tshopo, l'hypothèse de Van der Kerken serait plus vraisemblable. Elle semble emporter davantage l'adhésion de Walle Sombo (1986), en dépit du fait que les traditions orales de ces dernières populations n'ont nullement pu l'aider à édifier sa pensée (Walle Sombo 1990 : 10).

La seconde divergence qui se dégage des hypothèses relatives aux migrations des peuples du Bas-Lomami s'articule sur la chronologie. Van der Kerken et Moeller notamment présentent des chronologies discordantes, faisant remonter le début des migrations bantu de la région de l'Uele au *xvii*^e siècle pour le premier et au *xviii*^e siècle pour le second (Walle Sombo 1990 : 17). Pour le même auteur (1990 : 20), le *xvii*^e siècle constitue vraisemblablement le repère chronologique le plus acceptable. Toutes les données concourent à affirmer que les premiers mouvements migratoires étaient partis du nord-est vers 1600.

Sur les migrations des peuples du Bas-Lomami, Walle Sombo (1990 : 32), coordonnant les écrits de Moeller, de Van der Kerken et de l'administrateur de territoire Pirson (1923 : 5), conclut que les peuples du Bas-Lomami ont émigré du plateau de l'Uele, dans le Nord-Est du Congo, vers le *xvii*^e siècle ou un peu plus tôt en compagnie de ceux du groupe Mongo répandus actuellement dans presque toute la cuvette du Congo. Ils font partie du noyau bantu qui, venu des savanes à la limite du Nigeria-Cameroun, a contourné la forêt par le Nil, se dirigeant de l'ouest à l'est avant de prendre la direction du sud dans la région des Grands Lacs africains. Les migrations des peuples du Bas-Lomami sont généralement liées au grand mouvement d'exode qui fut causé par l'évasion des peuples parlant des langues dites soudanaises, dont principalement les Azande, les Ngbandi et les Ngbaka. C'est au début du *xviii*^e siècle ou un peu plus tard qu'ils ont atteint, dans leur marche vers le sud, le site du Bas-Lomami. Mais auparavant, ils avaient occupé trois sites : Rungu-Niangara-Watsa, Zobia-Buta-Panga et Basoko-Banalia.

Précisions sur quelques itinéraires de migration suivis

Selon Moeller (1936), tous les peuples habitant l'espace de la province de la Tshopo proviennent du nord et du nord-est et se sont installés dans leur habitat actuel à des époques diverses.

Dans le même ordre d'idées, Gustaaf Hulstaert (1984 : 36) soutient que les populations qui habitent actuellement dans la Cuvette centrale, groupées sous le nom générique de Mongo, ont trois provenances. Certains disent venir de l'ouest : ce sont les Bakutu, dont les Nkwe racontent être arrivés à leurs emplacements actuels après avoir traversé trois grandes rivières, la dernière, la Lomela, ayant été franchie près de l'actuel emplacement des Isongü [Isangi]. Un autre groupe parle d'avoir remonté la Jwafa [Tshuapa], du moins sur un certain parcours, pour déboucher au confluent avec la Lomela.

Un deuxième groupe raconte également être venu de l'ouest, région de Mbandaka, où il aurait résidé un certain temps sur des terres ou des îles nommées Tsabala (île) ou Safala (indéterminé), après un voyage à partir du nord.

La troisième migration part nettement du nord ou du nord-est, selon les groupes, sans qu'il soit fait mention de l'ouest. Nulle part on ne parle des migrations dans des directions inverses, sinon pour de minimes déplacements clairement locaux (Hulstaert 1984 : 36).

Ainsi en est-il des Komo, venus de l'Ouganda et présentant le « type éthiopien bien accentué ». Selon une tradition recueillie par Hulstaert, ces peuples font remonter leur origine aux régions montagneuses de l'est, un grand lac salé, d'où les chassèrent des multitudes d'hommes à peau claire. Ce sont les Nkutu qui les ont poursuivis jusque dans l'entre-Loya-Lindi (Moeller 1936 : 12). Hulstaert (1984) ajoute encore que leurs migrations se sont déroulées en trois colonnes : de l'Okufa, une partie des Bakumu remonte la rivière Maïko vers l'est et atteint la région de Walikale. Les autres atteignent le fleuve Congo, où ils ne s'attardent pas, et se divisent pour se déverser de nouveau dans plusieurs courants : un groupe remonte la rivière Lilu jusqu'à sa source, et de là gagne la rivière Lubutu dont il peuple les affluents ; un autre remonte le fleuve Lualaba, puis la rivière Lowa, puis la rivière Lubutu et se répand au nord-ouest, et même au nord-est, où il rejoint à nouveau la rivière Loya ; le troisième remonte la Lowa au-delà du confluent avec la Lubutu (Moeller 1936 :

13). Ces mouvements furent non organisés, lents et étalés dans le temps (Moeller 1936 : 76).

Une seconde vague de migrations est partie de la rive droite de l'Itimbiri et de la Haute-Likati et s'est dirigée vers le sud-est, sous la poussée des Ngbandi et des Abandia. C'est un sous-groupe de la branche « Itimbiri-Ngiri », dont parle Jan Vansina. Ces peuples se sont établis sur les rives de l'Uele, de l'Itimbiri, de l'Aruwimi et du Lomami. Ce sont les Bambole, les Mangonda [Mongando], les Topoke, Lokele, les Mombesa, les Mobango, etc.

Par ailleurs, il est signalé dans les écrits du XIX^e siècle de Henry M. Stanley, et même de Tippeo Tip, l'existence de l'ethnie enya (« gens d'eau »). Elle serait venue de l'est et habitait déjà à cette époque les deux rives du Lualaba : à gauche, depuis l'embouchure de la Komolondo, jusqu'à la sixième cataracte des chutes Stanley ; à droite, depuis la Lomama jusqu'à l'Oubouie, aussi appelé l'« Oussongora Meno ».

Un autre groupe est constitué par les Babali. À en croire leurs traditions, ils ont habité la région du fleuve avant de se fixer dans leur habitat actuel. Leur migration commence, selon Vansina, au XVII^e siècle à partir de la boucle du fleuve. « Nos pères, déclarent les Babali, habitaient des petites îles marécageuses ; ils se construisaient de petites maisons à cause du grand froid de la nuit. Ils remontèrent la Bomokandi et atteignirent le Kibali. Ils se fixèrent entre Gada et Kibali. Peuplant presque exclusivement l'actuelle zone administrative de Bafwasende » (Makwanza Batumanisa 1975 : 76-77).

En outre, les chercheurs ayant consacré des travaux aux populations de la Cuvette centrale situent leur origine dans la région du bassin de l'Uele-Ubangi. C'est, en effet, en 1600, suivant Van der Kerken, qui s'est basé sur les traditions des chefs avongara, que se serait déroulée l'invasion du bassin de l'Uele-Ubangi par les peuples parlant des langues soudanaises, notamment les Ngbandi et les Azande. Ces populations se sont donc heurtées aux Bantous qui vivaient jadis dans cette région, et les ont acculés à affluer vers la Cuvette centrale. Sous la pression de ces envahisseurs, les Boboa, peuples du groupe Bantou, ont quitté la rivière Mbomu (affluent de l'Ubangi), se retrouvant d'abord sur la Tele (affluent de l'Itimbiri) d'où ils ont émigré pour occuper leurs territoires actuels dans la région de Bambili (dans la province du Bas-Uele).

Dans leur marche, les Boboa ont refoulé à leur tour les Ngombe, Ndoko, Mabinza, Budja, Mobango

et Bombesa vers le sud de l'Uele ; à ce moment, selon Van der Kerken, les Topoke, Mongando, Lokele, Bambole et Mongo vivaient (suivant certaines traditions des Budja, Mabinza, Bobati, Bobenge et Abandia) entre l'Uele et l'Aruwimi. Vers 1700, sous la pression de plus en plus forte des éléments soudanais du nord, les Topoke, Lokele, Boso et une partie des Turumbu furent contraints de franchir le fleuve Congo. Ils vinrent se fixer entre les Mongando à l'ouest et les Bambole à l'est, qu'ils finirent par déloger (Walle Sombo 1975 : 10).

2. COMPOSITIONS ET LOCALISATIONS

La diversité de la répartition des groupements ethniques telle que nous la connaissons est le résultat de nombreuses transformations dues aux invasions, aux migrations, aux guerres, aux alliances, au climat, aux épidémies, aux mariages, etc.

Les alliances, les mariages, les conquêtes, les servitudes unissent souvent plusieurs clans et peuples qui peuvent ainsi changer de nom, parfois temporairement. La famille étant généralement la base de la société, il y a pratiquement un clan par famille. Il s'en crée et il en disparaît donc régulièrement.

2.1. IMBRICATION DES PEUPLES DE LA TSHOPO

Il est encore difficile aujourd'hui de déterminer la classification exacte des peuples de la province de la Tshopo, en dehors de quelques groupements supposés restés non mélangés. Il est symptomatique que l'on ait pris l'habitude d'associer deux ou trois peuples dans un même groupe ; on parle de « Topoke-Lokele, Turumbu-Mbole, Lokele-Mbole, Topoke-Turumbu, de Bali-Lika ». Parfois, on a recours aux appellations relativement péjoratives « pseudo-Lokele, pseudo-Topoke ». L'imbrication des clans, sous-clans, familles et autres groupes de peuples de la Tshopo demeure complexe.

« Les populations anciennes, de par leur organisation fort lâche, ont certainement vécu de nombreux brassages qui ont conduit à plusieurs distributions d'identité ethnique. À partir des habitants actuels de la région, on reconnaît encore une certaine présence de la culture mongo (Mbole, Ngandu), celle des Riverains occidentaux (Soko, Turumbu, Lokele) et celle des Bantous septentrionaux (Manga, Enya). Mais l'harmonie culturelle qui s'est imposée comme héritage

est certainement le résultat des multiples brassages » (*Bulletin administratif* 1958 : 1771).

De ce fait, l'essai de classement des peuples ci-dessous, même s'il semble logique et a été confronté avec les sources recueillies, peut certainement être sujet à des contestations pour diverses raisons. Les traditions affichent de nombreuses parentés entre les groupes en présence ; par exemple, les Manga seraient des Turumbu acculturés ; ces derniers, dans leurs récits de migration, se disent « Topoke de la rive droite » par opposition aux « Topoke proprement dits » qui occupent la rive gauche. On déclare que les Lokele, Turumbu et Soko constituent un même ensemble qui se serait morcelé ; les Mbozo seraient des Topoke ou des Mbole qui auraient suivi les Lokele, avec les Foma, près du fleuve et qui se seraient laissés influencer par eux, etc. D'autres traits de cette complexité ou de ces imbrications ethniques sont liés au parcours migratoire commun des peuples de la Tshopo.

L'ensemble constituerait un tout, mais qui aurait représenté plusieurs formations ethniques. La distribution ethnique a dû être revue plusieurs fois au cours du temps, ce qui justifie une complexité évidente. Les mêmes groupes portent des noms différents suivant les circonstances ; aussi, des groupes différents se retrouvent unifiés sous les mêmes signifiants : « *Turumbu* » passe pour être au départ un sobriquet qui signifie « gens de l'arrière-pays » par opposition à « riverains », alors qu'en parler topoke, il désigne leurs « frères » de la rive droite. Les Mbozo d'Isangi se disent Topoke tandis que ceux de Lomami se considèrent comme Lokele.

Chez les Lokele, spécifiquement, il y a divers peuples qui, attirés par le fleuve Congo, se sont installés dans la région voisine de celle occupée par les Topoke et ont emprunté leur langage et leurs coutumes, mais ne sont pas Topoke proprement dits (Christiane 1962). Aussi, le groupe Lokele est connu comme étant des gens du voyage, riches de leur commerce, de leurs trafics et bien nourris par la générosité du fleuve, très métissés du fait même de leur mobilité et des contacts qu'ils ont toujours eus et qu'ils ont toujours avec les riverains du fleuve et des rivières affluentes.

Le nom « *Turumbu* », pour sa part, est commun à un grand nombre d'ethnies différentes. Il s'agit d'un sobriquet désignant les gens de la forêt par rapport aux riverains. Les premières recherches ethnographiques

les ont classés dans le même groupe, car ils présentaient, en gros, les mêmes caractéristiques ethniques, sans toutefois nécessairement présenter une parfaite similitude de langage. Beaucoup de ces groupes ont emprunté le langage des peuples environnants, ainsi qu'une partie de leurs coutumes. Toutefois, ils sont tous appelés « Turumbu ». Les Topoke de la rive gauche de la Lomami, par exemple, prennent les Turumbu pour les Topoke de la rive droite. Ainsi, on retrouve dans la classification une série de peuples positionnés à tort ou à raison comme des pseudo-Topoke ou pseudo-Lokele.

Ainsi disent les traditions : les Basoko appartiennent au groupe des peuples du Bas-Lomami arrivés en dernier lieu sur le site Basoko-Yahila-Banalia. Ils s'étaient installés successivement dans la région de Yahila, puis dans la vallée de la Loolo. Il semble qu'ils n'avaient point quitté leur site, en dépit de la pression permanente qu'exerçaient les Azande et les Mobango, et ont intégré en leur sein plusieurs peuples, soit qu'ils ont trouvés, soit qui les ont rejoints. Basoko est donc constitué de l'ensemble des peuples appartenant au sous-groupe des Bomenge (ou Bomwenge) ; cependant, cinq groupes sont principalement désignés sous le nom de « Basoko » (ou de « Basoo ») (Moeller 1936 ; Christiane 1962) : Basoo, Babango, Mwingi, Bangelema et Likile.

Aussi, les Bangelema établis dans le bassin de l'Aruwimi sont répartis en deux groupes : les Mongelema de la forêt et de l'eau. Ils embrassent plusieurs peuples (Bakondo, Babindja, Mosanga, Mongandjo, etc.) auxquels les chasseurs d'esclaves ont donné ce nom de « Wangelema », en mémoire d'un chef azande, Ngelima, qui leur avait opposé une farouche résistance. En parlant de leur habitat, Delhaise Harnould écrivait : « Toute la rivière Aruwimi est d'influence mongelema jusqu'en aval de Panga. Le seul village, Popoie, qui s'y trouve a été installé par les Blancs pour les besoins des transports. Ils habitent l'actuel territoire de Banalia et de Basoko » (*Bulletin administratif* 1958 : 1771).

En outre, il est admis, d'après les traditions, que les Lokele, Topoke, Turumbu, Mbole, Mongando..., pour ce qui concerne la province de la Tshopo, sont apparentés aux Mongo et ont tous une origine nordique ; ils habitent les bassins de la Lomami et du fleuve Congo. Au-delà de cette province, plusieurs groupes ethniques se réclament appartenir au groupe Mongo, dont les traditions déclarent des parentés avec les populations de la Tshopo.

Citons par exemple le peuple génériquement appelé « Atetela » dans la province du Sankuru, les Kusu-Ngenguele au Maniema, ou encore cette multitude dite « groupes Mongo » des provinces de la Tshuapa, Kasai, Équateur et Mai-Ndombe.

Parlant spécifiquement des Mongando et Mbole localisés dans la Tshopo, Van der Kerken écrit : « Les Mongandu sont apparentés aux Mongo, dont ils sont les "Nkali" (fils de la sœur) et aux Bambole, dont ils sont les "Miango-mpani" (oncles maternels). Installés primitivement dans le bassin de l'Uele, ils ont émigré plus tard dans l'entre-Congo-Aruwimi, d'où ils ont été chassés par les Topoke, les Mombesa et les Mobango. »

Enfin, plusieurs auteurs et traditions locales affirment concernant l'établissement des populations de la région que les Pygmoïdes sont venus dans la Cuvette centrale congolaise avec leurs suzerains mongo. À ce propos, en comparant les populations du fleuve, Van der Kerken (1944 : 400) conclut – et on ne peut qu'abonder dans son sens : « Les divers groupements de Pygmées et Pygmoïdes, habitant actuellement la grande forêt équatoriale, ne sont pas les anciens habitants du pays..., ils n'y ont pénétré qu'au cours des derniers siècles, précédant ou suivant les Bantous, auxquels ils étaient vraisemblablement assujettis depuis de nombreux siècles. »

2.2. LES PEUPLES DE LA TSHOPO

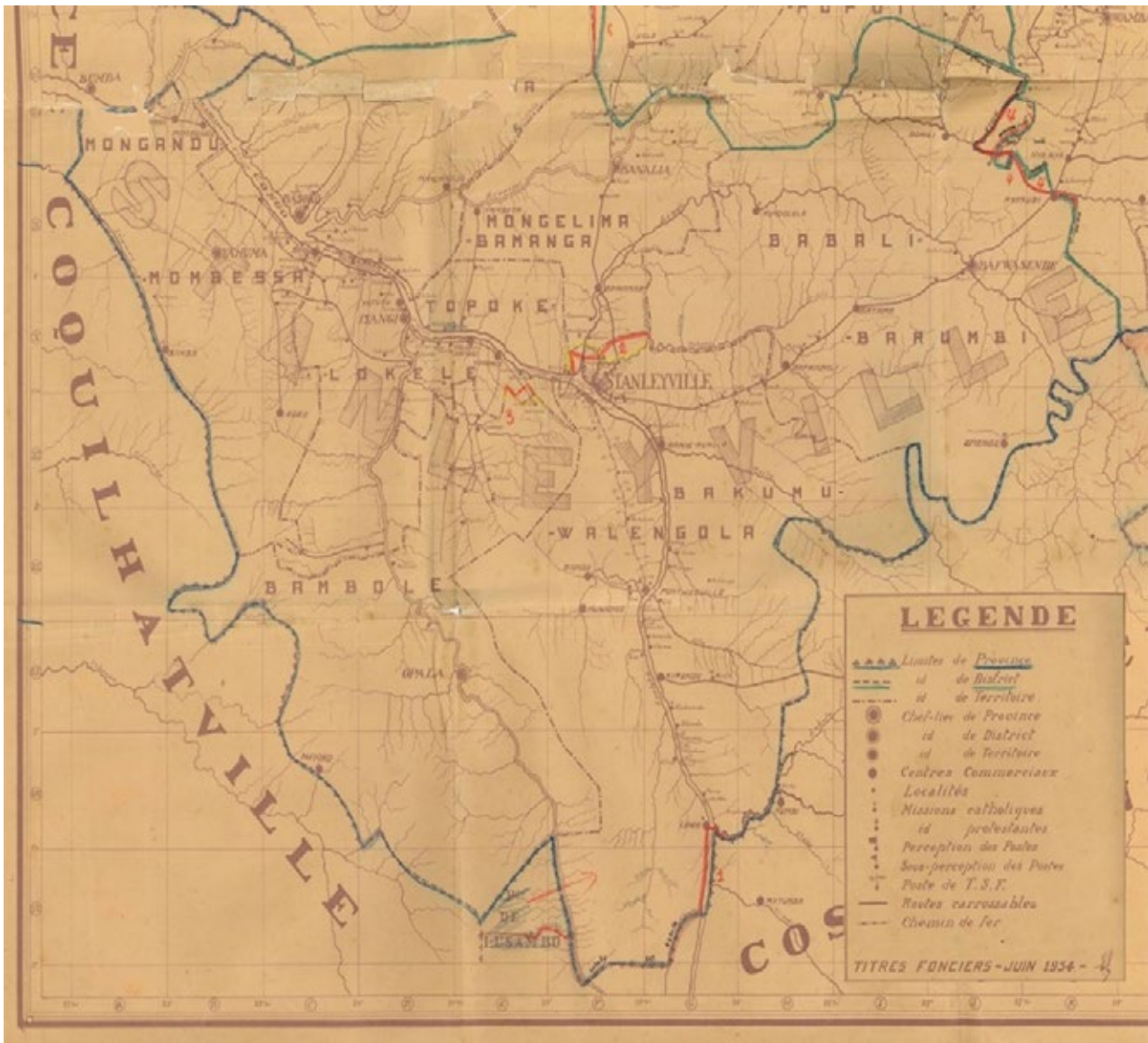
Ils sont nombreux. Parmi les peuples identifiés comme autochtones de la province de la Tshopo au sens où ils ont été trouvés déjà établis par les Européens, on cite généralement les Babali, Babango, Baboa, Bamanga, Bangwana (Arabisés), Barumbi, Basoo, Genia (ou Enyia), Komo, Lengola, Mbole, Likile, Lokele, Mituku, Mwingi, Ngando, Ngelema, Olombo, Popoi, Pygmées, Topoke, Turumbu, etc.

Pour autant que l'on cherche à connaître ces différents peuples, le but visé dans ce paragraphe est de mieux les situer dans leurs territoires actuels.

2.2.1. PYGMÉES

La composition des peuples dits Pygmées aurait dû dépasser le cadre de la seule province de la Tshopo. Les explorateurs ont rencontré dans l'ancienne Province-Orientale des groupes désignés par des noms différents : Efe, Basua, Aka, Basa, Asua, Bakango, Batswa. Ceux-ci correspondent à

Carte des peuples du district de Stanleyville en 1934



Source : VII-BV/RDC/STANLEYVILLE, dans FABV/SHP-MRAC.

des peuples qui parlent des langues différentes et qui vivent dans des régions déterminées (Christiane 1962 ; Bissengue 2004 ; Kaldy 2009). L'ethnologue Colin Turnbull, recherchant des différences sociologiquement significatives, et non plus linguistiques, introduit une discrimination différente : il oppose les groupes chassant à l'aide de filets (« chasseurs aux filets ») et ceux chassant à l'aide d'arcs (« archers »), ces derniers étant les seuls Efe (Turnbull 1965).

Cependant, il paraît pertinent de retenir les ethnonymes authentiques, considérant que les distinctions reconnues par les locuteurs eux-mêmes sont significatives. Cinq groupes pygmées vivent donc dans les forêts de l'ancienne Province-Orientale : à l'ouest, les

Asua (appelés « Aka » par leurs voisins Mangbetu), à l'est les Efe, au sud les Basua, et au centre les Batswa et les Bakango, dénommés également « Bambuti ». Il s'observe des différences culturelles réelles entre ces groupes, en dehors des techniques de chasse.

Le terme « *Mbuti* » peut être conservé pour désigner l'ensemble des groupes pygmées cités de la Province-Orientale. Dans sa partie devenue la province de la Tshopo, les plus connus sont incontestablement les Bambuti de l'est du Congo (forêt de l'Ituri) et, au centre et au sud du Congo, les Batswa. Alors que les Batwa du Rwanda sont spécialisés dans la poterie et forment une caste au sein d'une société



Femme mbuti.

(AP.0.0.10864, collection MRAC Tervuren ;
photo Charles G. F. Fr. Delhaise, 1909.)

complexe, ces autres groupes dispersés dans la forêt congolaise, et tout particulièrement les Aka, les Baka et les Bambuti, ont une économie de chasse et de collecte, menant une vie semi-nomade en relation avec les agriculteurs (Bahuchet & Thomson 1991 : 115-147).

Les Tswa ou Batswa (écriture plurielle en langue bantu) sont parmi les plus anciens habitants du territoire d'Opala.

Plutôt que les Pygmées de ce côté-là, généralement attachés aux populations mongo qui dominent la cuvette congolaise, il y a cet autre groupe du côté de l'Ituri. En mars 1870, Georges Schweinfurth séjourne au royaume mangbetu dans l'est du bassin congolais, lorsqu'on lui présente un être « exceptionnel » : « Un matin, j'entends des exclamations ; je m'informe et j'apprends qu'Abd-es Samate s'est emparé d'un nain de la suite du roi et qu'il me l'apporte. Malgré la vive résistance du capturé, je vois en effet arriver Samate ayant sur l'épaule une étrange petite créature dont la tête s'agite convulsivement et qui jette partout des regards pleins d'effroi. [...] J'ai enfin sous les yeux une incarnation vivante de ce mythe qui date de milliers d'années » (Schweinfurth 1875 : 106). C'est en effet

Schweinfurth qui le premier rencontra ce peuple de petite taille dans l'Est de la RDC, et c'est lui aussi qui le baptisa « Pygmée », remettant à l'honneur un nom et une notion remontant à Homère (Bahuchet & Thomson 1991 : 115-147). Sous ce terme de Pygmées (selon une expression grecque ancienne signifiant « haut d'une coudée » et désignant alors une population mythique) sont réunis, un peu artificiellement peut-être, plusieurs groupes ethniques, différents du point de vue physique, linguistique et dans une certaine mesure culturel, disséminés de la côte atlantique au Rwanda et qui n'ont en commun qu'une taille légèrement inférieure à celle des autres populations.

Le terme « *Mbuti* » est employé depuis des décennies comme désignation générique de l'ensemble des populations pygmées de la Province-Orientale, mais il s'agit d'un mot de la langue des Babira pour dénommer les Pygmées qui vivent en association avec eux, et qui se désignent eux-mêmes par le terme « *Basua* » (singulier « *mosua* », pluriel « *basua* »).

Les langues bantu sont caractérisées par un système de classes nominales, qui sont marquées par des préfixes, et qui déterminent l'accord des autres mots dans la phrase (en particulier les adjectifs) : le radical est précédé au singulier et au pluriel par deux préfixes différents. Ainsi « -sua », au singulier « *mo.sua* », au pluriel « *ba.sua* » ; de même « -mbuti », au singulier « *mo.mbuti* », au pluriel « *ba.mbuti* ». Un changement de classe nominale peut modifier le sens d'un radical ; ainsi « *mombuti* » désigne un individu, alors que « *kimbuti* » désigne la langue parlée par celui-ci.

Mais c'est « *Mombuti/Bambuti* » qui passe ensuite en swahili, cette langue véhiculaire de la région. L'utilisation du terme « *Mbuti* » peut créer parfois une certaine confusion, car il peut servir à désigner l'ensemble des populations pygmées de la province et un sous-groupe de Pygmées vivant au cœur de la forêt de l'Ituri qui s'étend jusqu'à Bafwasende.

2.2.2. LES GENS DU GONG : LOKELE, TOPOKE ET TURUMBU

Sous le nom de « gens du gong », on regroupe trois peuples qui auraient un même ancêtre, Iondjaonja. Ces peuples ont en commun de pouvoir communiquer entre villages au moyen du gong. Une méthode de transmission d'informations basée sur le rythme des syllabes modulées sur un gong à deux tonalités (Christiane 1962).



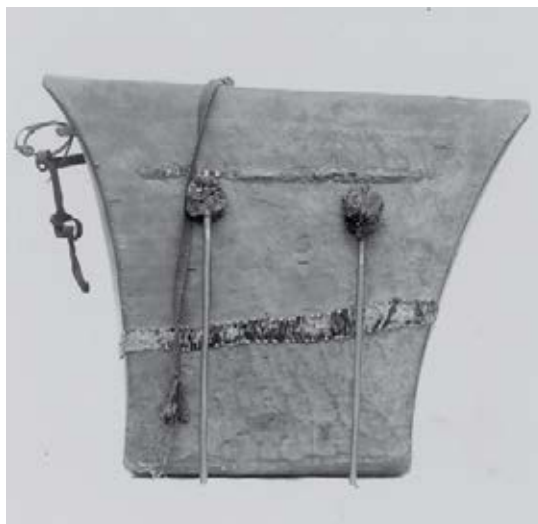
Un Turumbu batteur de gong à Yangambi.

(AP.0.0.30536/EP.0.0.7254, collection MRAC Tervuren ; photo L. Védy, 1894.)



Hangar des batteurs de gong en amont d'Isangi.

(AP.0.0.30534, collection MRAC Tervuren ; photo L. Vdy, vers 1895-1896.)



Un gong (et ses mailloches) aussi trouvé dans la région de Kisangani.

(AP.0.0.17606, collection MRAC Tervuren ; photo © MRAC Tervuren.)

Ces peuples sont :

- Yawembe, fils aîné : il est le géniteur du groupe connu sous le nom de Lokele ;
- Eso ou Ipoke : il est l'ancêtre des Topoke ;
- Bolimo ou Mboso, le cadet : il a généré la lignée des Turumbu.

Il est toutefois difficile de déterminer avec exactitude quels sont les clans descendants de l'ancêtre mythique Iondjaondja à cause de la difficulté de trouver des informations fiables pouvant permettre de les distinguer des groupements ethniques vaincus, assimilés ou disparus. Aussi, à l'intérieur de chaque groupe, il est possible de trouver des clans

dits d'origine ou d'influence d'un autre groupe, et *vice versa*. À la suite de mariages, ou d'alliances avec une ethnie depuis plusieurs générations, les filiations réelles de ces clans se sont perdues. Enfin, certains peuples non lokele, par exemple, portent ce nom, car ils ont pris le langage et les coutumes des Lokele, les gens d'eau (*bantu ya mai*), quoique d'autres ethnies non lokele soient aussi appelées « gens d'eau ».

« Les situations ethniques ne sont absolument pas figées, elles évoluent constamment par le jeu des alliances, des migrations, des assimilations diverses ; un cliché pris à une époque n'est plus valable ne serait-ce qu'un quart de siècle plus tard ; les positions géographiques, les noms des familles dominantes et celui des chefs, changent régulièrement. La généalogie ethnique des peuples à tradition orale ne peut aucunement garantir l'exactitude des informations transmises. Aussi, dans plusieurs traditions, l'on ne reprend que la généalogie de la branche aînée » (Christiane 1962).

Nous sommes en présence de deux généalogies d'origines différentes ; l'une présentée par A. Moeller (1936) et l'autre collectée par E.A. Christiane (1962). Les listes, les tableaux généalogiques sont très entremêlés, peu fiables, ardues et n'intéressent que certains amateurs curieux et avertis. Faute des données généalogiques, certaines classifications seraient plus géographiques que réelles ou sépareraient certains descendants du même ancêtre. Les Lokele, Topoke et Turumbu ont des caractéristiques similaires dans l'ensemble, mis à part quelques particularités notamment alimentaires. Ces quelques différences sont aussi dues à leurs milieux écologiques.

Mais il existe des divergences de détails au sujet de l'occupation de leurs espaces actuels. Les Topoke, par exemple, déclarent occuper leurs terres ancestrales et ne rien connaître de leur migration. Cela leur permet de faire supposer qu'ils sont les premiers occupants du terrain « depuis toujours », par rapport aux Lokele. Il y a eu longtemps divergence de vues entre eux et les Yawembe afin de savoir qui était l'aîné de la descendance d'Eondja-Ondja. Cette palabre aurait été tranchée à la demande des intéressés en 1928 par l'administration établie à Isangi. Elle aurait donné la primauté à Wembe. Cette décision semble avoir été acceptée avec le temps, mais un doute subsiste chez certains Topoke du fait que les Wembe, pragmatiques, avaient d'excellentes relations avec l'autorité coloniale. L'esprit commerçant

et le caractère plus diplomatique des Lokele leur a donné un certain avantage par rapport aux Topoke considérés souvent comme des gens de la forêt, cultivateurs et aussi moins pragmatiques, moins souples dans leurs opinions. Ils étaient exemptés des corvées et des cultures obligatoires, mais devaient, en revanche, effectuer des transports fluviaux à bord de leurs pirogues (Christiane 1962).

A. Lokele

Ce peuple occupe une grande partie des rives du fleuve Congo depuis Kisangani jusque loin en aval, au-delà de Basoko. Il est dispersé le long du fleuve, se fixant parfois dans de petites anses abritées et poissonneuses ; on en trouve jusqu'à Bumba. Le centre géographique des Lokele se trouve cependant à Isangi.

Issus de l'ancêtre commun Wembe, les Lokele sont donc aussi appelés Yawembe. Plus complexe est le cas de l'origine historique du nom « Lokele ». Les versions divergent. À l'embouchure de certaines rivières du pays lokele vivait une espèce de moule de dimension moyenne, à la coquille lisse et aux couleurs chatoyantes. Il était rare de la capturer, aujourd'hui davantage encore. Sa rareté et sa beauté en avaient fait un signe de prospérité, de chance pour l'individu qui l'avait capturée. Ce bienheureux pêcheur accueillait sa proie en exprimant sa reconnaissance aux génies de l'eau en criant : « *kele* », qui signifie : « bienvenue » ou « merci ». Appermans écrit à ce sujet que « le nom Lokele provient, suivant les uns, de "Lokele", mollusque comestible ressemblant à une grande moule, assez abondant dans le fleuve et qui a joué un certain rôle dans l'histoire des populations riveraines ; on écrasait, par exemple, les coquillages de la "Lokele" pour faire un mélange de cette poussière avec de l'eau pour s'asperger dans les pactes de la paix [...] » (Appermans 1932). De là, cette espèce de moule reçut le nom de « *Lokele lwa ndiya* », ce qui signifie : « moule vivant dans des endroits réputés par la mythologie lokele, pour être le domaine du génie aquatique *ndiya* ». « Lokele », par association d'idées, signifie aussi « la cuillère » : la coquille de la moule, emmanchée à un morceau de bois, servait aux ménagères d'instrument pour puiser de la nourriture au pot.

Il existait deux types de pirogues, correspondant à deux techniques de navigation : celle de la pêche et celle du voyage. La pirogue de pêche est légère et de dimension modeste. Celle du voyage est grande



À Stanleyville, dans une longue pirogue lokele en 1905.

(AP.0.0.10276, collection MRAC Tervuren ; photo E. Verdick, 1905.)

Régates des Lokele.

(EP.0.0.1636, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)

puisqu'elle peut contenir plusieurs personnes ou transporter une grande quantité de marchandises. On peut faire la distinction entre la pirogue utilisée pour le commerce à longue distance et celle qui servait à la guerre ou à la danse. La première était couverte d'une toiture en paille (*losambo*), la seconde, plus vaste et sans toiture, avait une capacité pouvant atteindre une quarantaine de personnes pagayant au rythme du tam-tam. C'était la pirogue dite « *Bonanga* ». Sur ces embarcations, de commerce comme de guerre, il y avait toute une vie. On y cuisinait même sur un feu de bois allumé dans la partie arrière sur un banc d'argile ; le poisson pouvait y être boucané. Dans la pirogue à toiture de paille, on pouvait s'étendre pour se délasser, voire pour dormir.

D'une autre version, on apprend que « *lokele* » signifie simplement « pacte », « alliance » ou « entente » constituée par les ancêtres des communautés liande « riveraines », généralement constituées de pêcheurs – par rapport aux Foma et Turumbu, occupant la forêt et généralement agriculteurs et chasseurs. Les Mongandu appellerait « *Etumba ya lokeli* » (« *lokeli* » signifiant « réconciliation passagère ») une époque troublée de guerres intestines, et « *ilongo* » l'échange de sang qui terminait les guerres.

« [...] Lorsque, chez les "Baliandé", deux adversaires décidaient d'enterrer définitivement un différend et de se réconcilier, ils organisaient une cérémonie spéciale de pacification. Les parties s'engageaient expressément et devant les ancêtres, représentés par les vieux,



a



b

À la berge du fleuve à Stanleyville (a) et à Yangambi (b), des pirogues couvertes d'un toit de nattes ou de bambous, véritables maisons flottantes dans lesquelles les commerçants lokele accomplissent couramment des voyages de plusieurs mois.

(HP.1952.19.887/EP.0.0.8786, collection MRAC Tervuren ; photo E. Lebiéd (Inforcongo) © MRAC Tervuren, et EP.0.0.12067, collection MRAC Tervuren ; photo Léopold III, 1957 © Fonds Léopold III.)

c'est-à-dire les plus âgés, à la réconciliation et à l'observance de la paix. Les témoins les aspergeaient des cendres du coquillage calciné mélangées à l'eau et leur disaient : « Si vous violez la paix, soyez frappés de châtimeⁿt ». Cette cérémonie porte le nom de « Lokele » : elle est une variante du pacte de sang [...] » (Saile Wawina 1974).

« *Lokele* » est donc, dans ce troisième sens, une cérémonie d'alliance, de paix irrévocable, d'union engageant l'homme pour toute la vie.

Lors du passage du « premier Blanc » (Sutton Smith écrit dans *Yakusu* que Stanley est le premier

Blanc que les Lokele aient vu, en janvier 1883), disent les vieux, celui-ci fut reçu par les cris « *lokele ! lokele !* » (« paix ! paix ! »), car les riverains craignaient de la part du Blanc le même comportement belliqueux que celui des Arabo-Swahili, qui ont atteint les pays lokele vers 1877, en pillant, massacrant des villageois, incendiant leurs cases, etc. Les autochtones prostrés leur proposaient le « *lokele* » en les amadouant avec des vivres et des pointes d'ivoire. Ce cri aurait été compris comme étant la déclaration de leur identité (Lokomba Baruti 1971 : 31).

Pour avoir entendu ce mot crié par des riverains de plusieurs villages, le Blanc aurait cru que ces gens

déclinaient leur identité et traita avec eux en les nommant « Lokele ». Selon Lokomba Baruti, « l'idée centrale qu'exprime le vocable lokele est celle de la diffusion d'une cérémonie de réconciliation entre des groupes jadis hostiles, venus au fleuve par des voies différentes et à des époques différentes. Ces groupes ont réalisé, en des circonstances et à des époques plus ou moins différentes, la nécessité de s'entendre pour leur survie économique réciproque et pour la paix [...] » (Lokomba Baruti 1971 : 30).

Faut-il aussi dire que les Lokele sont des Ngando adaptés à la vie sur l'eau, ceux-ci étant les premiers arrivés au fleuve (peut-être avant les Topoke et les Turumbu) ? Cependant, les traditions des Ngando rappellent que les Lokele leur firent passer le fleuve (Moeller 1936).

Le mot « *lokele* » peut aussi indiquer une position géographique. Pour les populations situées en aval, notamment les Soko, le nom « Lokele » en vint à désigner les « gens de l'amont » par rapport à ceux « de l'aval ». L'administration européenne qui utilisa leur parler pour coloniser la région finit par donner à ce groupe une extension et une consistance qu'il n'aurait pas eues au départ.

Des thèses concordantes d'auteurs, dont celle de Van der Kerken (1944), affirment que les Lokele étaient installés jadis au sud de l'Uele, mais furent repoussés vers le sud-ouest et le sud lorsque les Ababoa franchirent l'Uele. Vers 1700, sous la pression de plus en plus forte des éléments soudanais du nord, les Topoke, les Lokele, les Boso et une partie des Turumbu furent contraints de franchir le fleuve Congo. Ils vinrent se fixer comme un coin entre les Mongando à l'ouest et les Bambole à l'est, qu'ils délogèrent.

Les Lokele et leurs voisins les Olombe, les Mongando et les Foma (tribus dites notamment de tradition lokele) ont vraisemblablement habité autrefois la région appelée « Isiko », située confusément au nord de Yangambi, entre l'Aruwimi et l'Uele, y précédant les Ababua et leur grand chef Mobeke Niari. On prétend que les forgerons y étaient très nombreux et que la région tout entière bourdonnait des bruits de leur travail.

Cette fameuse région, les Olombe la nommaient « Lia li ambele ». Chez les Yalimba, groupe situé dans le territoire de Basoko et entretenant avec les Lokele d'intenses relations de plaisanterie, cette

région portait le nom de « Baseka Libila », qu'ils situaient dans la forêt derrière le village Lileko, au nord du fleuve.

A. Gevaert, administrateur de territoire d'Isangi, dans un document portant sur les ethnies de la Province-Orientale, écrit, sans citer ses sources : « [...] la vague migratoire bantu venue du nord aurait compris les Mongando, les Olombe, les Lokele et les Foma qui peuplaient alors la région entre l'Aruwimi et l'Uele [...] » (Gevaert 1921).

Du point de vue morphologique, les Lokele comprennent des groupes riverains dits issus de la région forestière de la rive droite du fleuve, et ceux issus de la région forestière de la rive gauche du fleuve.

Quatre sous-groupes forment les Lokele riverains issus de la région forestière de la rive droite du fleuve : 1) les Yaboni ; 2) les Yakutu comprenant les Yalokombe, les Yaliembe, les Yalotcha, les Yaowamia et une partie des Yalitoko ; 3) les Yaolimela, les Yaolokia et les Yeteke ; 4) les Likolo.

Les Lokele issus de la région forestière de la rive gauche du fleuve sont constitués des sous-groupes suivants : 1) les Yakoso ; 2) les Yalisombe ; 3) les Yatuka ; 4) les Balako ; 5) les Lileko comprenant les Yalufi, les Yefeloma et les Yangambi ; 5) les Yawembe.

Bien que tous pratiquent le même dialecte, il existe dans la façon de parler de ces deux entités des différences tonales caractéristiques. Le dialecte



Un couple lokele : on observe leur tatouage du front (homme) et de la poitrine (femme).

(AP.0.0.37993, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. L. A. de Jaeger, s.d. Droits réservés.)

des Lokele du pays Yawembe, par exemple, est plus « musical ». Il comporte beaucoup de mots communs avec le dialecte des Topoke, leurs voisins et leurs apparentés du point de vue ethno-historique.

Les Lokele ne prétendent pas être venus de plus loin que de la région de Yangambi actuelle. Ceux qui disent être venus de l'outre-Aruwimi citent explicitement les populations qu'ils ont absorbées en occupant leurs terrains actuels : les Yuki actuellement disparus ont cédé aux Manga et leur langue et leur terre ; les Baliko, Baoya, Baliele, Bakongo et Boyembo, qui ne subsistent que de nom, se sont laissés envahir par les Enya.

Ébranlés probablement par la poussée topoke en provenance de la vallée de la Lukombe, les Yaokandja remontèrent à nouveau le fleuve, s'établissant progressivement sur ses deux rives depuis Isangi jusqu'à Yakusu, au confluent de la rivière Lindi, près de Kisangani.

Les données cartographiques qui se rapportent à l'occupation de la région du Bas-Lomami par ce peuple sont difficiles à déterminer. Les Lokele sont des riverains pêcheurs. Ils ont toujours été mobiles sur le terrain (Walle Sombo 1990 : 29). Suivant

la cartographie de Maes et Boone (Maes & Boone 1935), quelques branches lokele auraient même remonté profondément la Lomami, allusion faite aux Foma ou Mboso, groupe ethnique composé à la fois des Topoke, Bambole et Turumbu et qui ont adopté la langue et les coutumes lokele. Aussitôt qu'ils se furent retrouvés sur la rive gauche, les Lokele remontèrent le fleuve Congo pour occuper avec quelques branches le confluent de la Lomami. Ils s'étaient organisés en deux clans : les Yawembe (région Yafunga et Isangi) et les Yaokandja (région Yakusu et Yaboni) (Walle Sombo 1990 : 28).

L'activité essentielle de ces populations était caractérisée par des échanges entre les occupants des rives et les habitants de l'arrière-pays. Les Lokele en particulier ont excellé dans le commerce, entrant en contact avec presque toutes les populations du voisinage, allant d'une rive du fleuve à l'autre. Leurs partenaires privilégiés étaient les Mbole (Foma, Mboso) sur la rive gauche et les Turumbu. Avec les Mbole, ils échangeaient du poisson contre de la viande, des bananes, du sel, de l'huile de palme et des produits de l'artisanat (cuivre, poterie).

Suivons le cas de cette dame lokele, Bangala Balimanga. Son commerce consistait à acheter des pailles à Isangi et à Yafela, des pirogues chez les peuples manga pour ensuite écouler ses marchandises au marché de Stanleyville. Elle faisait de même avec de l'huile de palme achetée à Yanonge. Enfin, elle donnait également aux villageois visités sucre, sel, etc., en échange des pointes d'ivoire qu'elle vendait aux Européens. Bangala

put ainsi faire l'achat de son premier camion vers l'année 1947. Avec l'achat de ce moyen de transport – achat majeur à l'époque pour favoriser une large expansion de son activité –, Bangala Balimanga diversifia son commerce. Elle commença à entreprendre le voyage Stanleyville-Opala-Banalia-Bafwasende-Bambole, d'où elle revenait avec son véhicule chargé des *makemba* (« bananes plantains »), *mafuta* (« huile de palme »), *makayabo* (« poissons salés ») qu'elle écoulait à Stanleyville. Elle augmenta ainsi sa fortune ; on dira d'elle qu'elle était



Madame Bangala Balimanga (en robe).
(Photo extraite de Kaisala 1995. Droits réservés.)

très riche. Elle fut la première Congolaise à faire bâtir une chambre froide pour sa boucherie (la plus grande et la plus moderne à l'époque) à Stanleyville.

La fortune de Balanga laissa de nombreuses légendes. L'une des plus répandues est celle d'avoir tenté d'acquérir son propre avion et de construire son propre aéroport ! L'autre est celle d'avoir demandé qu'on lui confectionne un habit unique au monde, un habit que personne d'autre qu'elle n'aurait porté ! Après mûre réflexion, un tailleur de la place lui confectionna un ensemble cousu avec des sacs de farine ! Elle ne trouva pas cela drôle, quoique l'histoire fit le tour de la région.

Bangala devint propriétaire de plusieurs biens, de plusieurs marchandises. Pour son commerce, la possession d'un endroit approprié devint nécessaire. Elle loua un bloc d'immeubles de deux étages comprenant douze appartements et quatorze magasins au rez-de-chaussée, sis place du Marché n° 2, à la commune Stanley. Elle paya ensuite (le 13 septembre 1961) ledit bloc d'immeubles à ses propriétaires, messieurs Stéfanos Papanicolau et Nestor Toussaint au prix convenu de gré à gré et fixé à deux millions deux cent mille francs congolais (2 200 000 FC). Une vraie fortune. Il n'en fallait pas plus pour qu'on commence à chuchoter qu'elle était la femme la plus riche du pays.

Des Turumbu qui sont davantage des gens de forêt, les Lokele recevaient du manioc, des pirogues et des filets de pêche. À leur tour, les Lokele leur apportaient du poisson, mais aussi du sel, de la poterie et de l'huile de palme.

Le commerce avec les Manga et les Enya était moins intense, mais il avait toute son importance. Avec les Manga, les échanges se faisaient par l'intermédiaire des Yakusu. Pirogues, bananes, poteries et viandes s'acquerraient contre le poisson qui était, entre autres, « acheté » chez les Enya. Avec ce peuple, les Lokele ont entretenu des rapports particuliers qui dépassèrent le simple échange commercial. Les Lokele leur empruntèrent la lutte « *Kabubu* » qui les caractérise et ils leur apprirent en retour le maniement du gong pour transmettre des messages au loin (Saile Wawina Tshomo 1974 : 83-87).

Les échanges connurent un développement important à partir de la fin du XVIII^e siècle, grâce au développement des techniques de fabrication de la pirogue. Avec ce perfectionnement, le fleuve devenait davantage un facteur d'unification dans la mesure où il permettait de grands déplacements.

Ainsi des transactions, même lointaines, devenaient possibles. Des produits de la forge, le *Likonga* (lance) puis, plus tard, le *Bokele* et le *Ngwele* (en forme de hache) servaient de monnaie. Le commerce, à partir de la fin du XIX^e siècle, deviendra l'apanage exclusif des femmes. La raison en est que les règles du mariage créaient déjà en elles-mêmes une plus grande circulation interethnique des femmes. La pratique de l'exogamie non seulement au sein du clan, mais aussi au sein du village paternel et maternel rendait obligatoire le recrutement de plus

en plus lointain des épouses. Une certaine compénétration des peuples se réalisait de la sorte. D'ailleurs, la révision constante de la distribution ethnique rendait fréquents déjà les mariages interethniques. La femme était donc choisie non pour ses références ethniques, mais pour sa capacité à procréer et à rendre son mari riche par le commerce (Saile Wawina Tshomo 1974 : 48). Avec les mutations du XIX^e siècle qui amena les Arabisés à pénétrer dans la région, les hommes n'eurent plus tellement le loisir de s'occuper de ces activités pacifiques. La pirogue de pêche se mit à porter des payeuses, circulant d'un marché à l'autre. Cette caractéristique, la riveraine de Kisangani la portera en elle jusqu'au cœur même du XX^e siècle.

Les Lokele, gens du voyage, riches de leur commerce, de leurs trafics et nourris par la générosité du fleuve sont très métissés du fait même de leur mobilité et des contacts avec les riverains du fleuve (et de ses rivières affluentes) auxquels s'ajoutent quantité de voyageurs, dont les Arabisés qui y sont arrivés. Cela devint pour eux un trait distinctif souligné lors de la réunion des chefs et notables lokele, présidée par l'administrateur territorial principal (ATP) du commissaire de district (CDD) S. Lauwers à Yanonge, le 20 juillet 1938 :

« Parce que jugés ailleurs pour l'exogamie dans d'autres tribunaux de chefferies, cela ne répond pas à leurs coutumes :

– “Les Lokele répondent qu'ils sont différents des gens de terre qui sont moins âpres au gain.”

– “Les Lokele ont une forte répugnance pour le travail européen régulier et constant et pas aussi rémunérateur que le commerce intense qu'ils pratiquent. Cette



**Lobanga Balimanga (au centre)
avec les principaux chefs lokele à
Stanleyville en 1910.**

(AP0.0.10320, collection
MRAC Tervuren ; photo
A. De Meulemeester, s.d.)

répugnance s'est changée en antipathie pour la Régie, à la suite du régime assez dur de cette exploitation. Le changement brusque du régime à Yangambi n'a pas réussi à attirer la sympathie des Lokele, mais au contraire, a provoqué une indiscipline qu'il sera difficile de modifier" » (Rapport politique annuel 1930).

Les Lokele sont répartis en plusieurs groupes dont voici les principaux :

1) Groupe de l'ouest

Appelé Yawembe, ou encore Bakokondo, ce groupe compte six descendants de l'ancêtre Wembe. Aux côtés de ces six fils ci-dessous, on trouve dans cette aire géographique de l'ouest des clans dits d'origine ou d'influence Topoke, Turumbu, Mbole, etc.

D'abord les six descendants de l'ancêtre Wembe :

- Ilema : il est le fils aîné de Wembe, installé sur la rive de la Lomami en territoire d'Opala. Il avait subi une forte influence des Mbole, ses voisins, au point de s'intégrer à eux dans leurs coutumes et linguistiquement. À ce titre, certains classeraient les Ilema comme des pseudo-Lokele, parce que d'influence mbole. Leur animal totem est le léopard.
- Engeleke : il a fondé le clan Yendeleke, installé à Isangi même. Un autre clan issu de ce fils, les Yaowende, est installé légèrement à

l'intérieur des terres dans l'angle obtus formé par la Lomami et le fleuve Congo. Toutefois, ce dernier clan semblerait fortement dilué dans les autres clans avoisinants, tels les Ilema, les Yasangandia, les Isangi, etc.

Ce petit coin de terre, angle obtus de la rivière Lomami et du fleuve Congo, a probablement été l'objet de nombreux mouvements de population. Un clan, les Liongo, se serait battu à cet endroit contre les Yendeleke et les Yafunga et, finalement, aurait été partiellement absorbé par ses vainqueurs ; le reste du clan aurait fui vers le sud et se serait assimilé aux Topoke. Leur animal totem est le léopard.

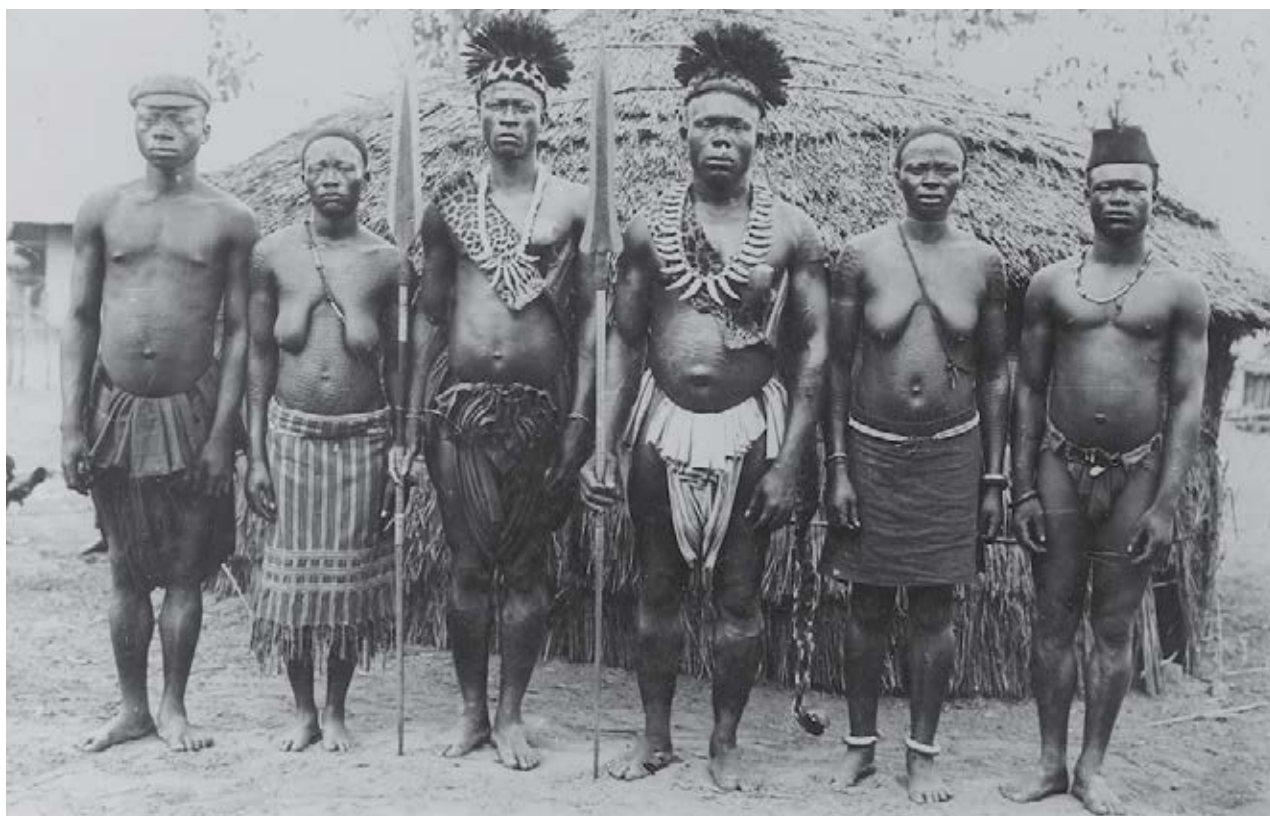
- Funga : ce fils a fondé le clan Yafunga, installé un peu en amont de l'embouchure de la rivière Lomami, sur la rive gauche. Selon la tradition, les Funga se trouvaient originellement sur la rive droite et, suite à une guerre avec le clan des Liongo dont ils sont sortis vainqueurs, ils ont traversé le fleuve et se sont installés à cet emplacement. Leur animal totem est le léopard.
- Isangi : le clan Isangi s'est installé à l'emplacement de l'actuel Isangi. De par sa position géographique et l'importance administrative du lieu, il a absorbé un certain nombre de membres d'autres clans, tels les Liongo, les Yendeleke, etc. Leur animal totem est le léopard.



Lobanga, chef lokele en 1910.
(AP.0.0.10324, collection MRAC Tervuren ;
photo A. De Meulemeester, s.d.)



Notable lokele de la région de Yangambi.
(EP.0.0.175, collection MRAC Tervuren ;
photo E. Lebled (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)



Lupoke et Lobanga, chefs lokele à Basoko en 1902. (EP.0.0.5862, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1902.)



Tombe du chef Lobanga Balimanga à Yalotsha.

(Photo extraite de Kaisala Bokule-Mangubu 1995. Droits réservés.)

- Likina : il a fondé le clan Yalikina, installé sur les deux rives du fleuve Congo, en aval d'Isangi. Deux sous-clans paraissent en être issus : 1) Yaongowa, sur la rive gauche au même lieu que les Yalikina ; 2) Yaoleka, sur la rive droite, en face des Yalikina. Leur animal totem est le léopard.
- Sangandia : c'est le fils cadet. Il a fondé le clan Yasangandia, logeant en aval des Yalikina. Un sous-clan paraît en être issu, les Yalika. Leur animal totem est le léopard.

Ensuite, les clans d'origine ou d'influence lokele. Dans ce groupe de l'ouest se distinguent aussi des clans qui sont soit d'origine lokele, soit d'origines liées à d'autres peuples, mais d'influence lokele. Ces clans sont :

- clans lokele d'origine topoke : les Balimosi, sur la rive gauche du fleuve Congo, en aval des Yasangandia. Ils se divisent en deux sous-groupes : les Yadzali et les Basanga ;
- clans lokele d'origine basoo : les Ilondo, parfois rattachés aux Balimosi. Ils sont aussi intégrés au groupe des clans basoo apparentés aux Topoke ;
- clans llokele d'origine turumbu : les Yaombole, sur la rive droite, en face des Balimosi ;
- clans lokele d'origine mbole : les Ilema, sur la rive gauche de la Lomami.

Pour tous ces clans, l'animal totem est le léopard.

2) Groupe du centre

Le groupe du centre et celui de l'est (ci-dessous) seraient constitués, soit de descendants directs de l'ancêtre Wembe depuis la deuxième génération qui ont émigré, soit des peuples étroitement apparentés aux Lokele, ayant acquis au fil des ans le langage et les coutumes lokele au point de ne plus pouvoir être distingués d'eux. On les appelle les « Yaokandja ». Ils occupent les rives du fleuve Congo en amont d'Isangi, jusqu'aux environs de Yakusu. Ils comprennent :

- Lokele-Likolo : les Lokele-Likolo se trouvent en région de Yanonge (aussi orthographié Yanonghe), en amont des Yafunga. Ils seraient d'origine turumbu, entre le fleuve Congo et la rivière Aruwimi. Ils livrèrent des batailles aux Yawembe, dont ils ont pris les cris de guerre. Leur animal totem serait l'iguane. Les Lokele-Likolo se divisent en deux sous-groupes : 1) les Yangonde qui ont adopté les Yaliombo, probablement d'origine lileko ; 2) les Yaforo qui ont adopté les Yalikako, d'origine turumbu (Bakawu).
- Yaboni : ils seraient venus des Turumbu (rivière Lubili) et ils eurent des guerres avec les Lileko et les Yakusu, refoulant ceux-ci vers l'amont. Ils soutinrent l'attaque des Yawembe. « Venus de la région de Basoko, ils ont remonté la Lomami, mais, rencontrant de la résistance, ils refluent vers le fleuve. Ils eurent de nombreuses guerres

entre eux et s'allièrent enfin aux Arabes, comme la plupart des Lokele, après une courte résistance » (Moeller 1936).

Les Yaboni se trouvent en amont des Lokele-Likolo, jusqu'au-delà de la mission BMS de Yakusu. Ils se divisent en six sous-groupes : Yalutsha, Yaliembe, Yalokombe, Yaliningi, Yaowamia, Yawako (ceux-ci sont parfois considérés comme des Baonga).

Chez les Yaboni, on trouve aussi les Yakusu (chef Lobela) dont le totem est la tortue « Eulu » et le village Bandindia est constitué des réfugiés et des expulsés lokele.

- Lileko : il faut rappeler que les Lileko de Yangambi ne sont pas à confondre avec ceux en territoire d'Isangi, qui sont des Topoke du secteur Luete. Le groupe Lileko se trouve dans la région de Yangambi, plus en amont. Ils auraient comme animal totem l'iguane « *Lokaya* ».

Le chef Dzoku ou Bodzoku (éléphant) de Lileko avait été envoyé par l'administration coloniale dans la région de Yangambi afin d'administrer les trois clans qui s'y trouvaient, à savoir Yalufi, Yangambi et Yafoloma. Ces gens ont gardé le nom de Lileko.

- Yakusu : dans ce groupe, le clan dominant est celui des Yauni. Ils situent leur origine sur le ruisseau Lakai dans les terres en aval de Yalufi et seraient de souche topoke. Pour se soustraire au voisinage des Yawembe et des Yaboni, ils remontent le fleuve Congo.

Les Yakusu ont eu à livrer bataille contre les Turumbu et les Lokele. Ils déclarent avoir embrassé la cause des Européens contre les Arabo-Swahili, contrairement à la majorité des autres Lokele. Ceux du chef Dzoku ont comme animal totem « *Lula* », le serpent cracheur.

- Yauni : ils sont répartis en deux sous-clans : 1) Yakusu, chef Lobela ; 2) Yautondja.
- Yatumbu : ils seraient d'origine turumbu et alliés aux Yauni. Leur animal totem est la silure électrique « *Tula* ».
- Yaolimela : ils viendraient de la rive gauche du fleuve Congo en aval de l'île Bertha ; ils ont dû se soustraire aux attaques des Mbole. Leur animal totem est le long serpent noir « *Lilimi* ».
- Yalisombo : ils seraient venus de Yalufi avec les Yauni. Leur animal totem est le chimpanzé.

3) Groupe de l'est

Ce sont des Yaule ou des Yauna, désignés parfois comme parlant le liande lia likolo, c'est-à-dire le langage de la rivière en amont. Ils sont établis en amont de Yakusu jusqu'à Boyoma (Kisangani).

On rattache parfois aux Lokele certains clans établis le long de la rivière Lomami tels que les Yesambi en région de Yanonge, les Liongo, les Kangala et les Yalisule. Toutefois, ces derniers parleraient le langage des Topoke ou des Mbole et non pas celui des Lokele. On les citera donc parmi les clans liés aux Topoke (Christiane 1962).

Au-delà de ce cadre, on retrouve aux environs de la plantation de Barumbu-Lukumete quelques groupes qui disent être lokele. Il s'agit de :

- centre commercial de Barumbu : mélange hétérogène et très peu coutumier de pêcheurs et de commerçants ;
- village Esanga-Mawa : un petit village de pêcheurs.

B. Topoke

Les Topoke, dont une graphie plus proche du parler serait plutôt « Topfoke », sont connus sous plusieurs appellations : Eso, Geso, Gesogo, Gesoho, Tupuki, Tofoe, Tupuki, Tufuki, Topoke (Bilusa Baila Boingaoli 1993).



Fille topoke. (EP.0.0.8088, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949 © Sofam.)

Photographies de Topoke tatoués



Scène de tatouage chez les Topoke. (EP.0.0.2902, collection MRAC Tervuren ; photo G. Poncin, s.d. Droits réservés.)



Un chef topoke.
(EP.0.0.1735, collection MRAC Tervuren ;
photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)

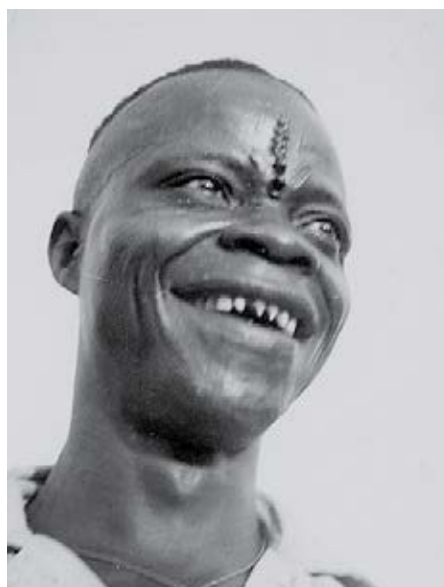


Un chef topoke.
(EP.0.0.1736, collection MRAC Tervuren ;
photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)

Bangaia, Topoke du clan Elanda, près d'Isangi en 1913



(EP.0.0.14449, collection MRAC Tervuren ;
photo mission A. Hutereau, 1913.)



(EP.0.0.1770, collection MRAC Tervuren ;
photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)



(EP.0.0.1750, collection MRAC Tervuren ;
photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)

Bangaia, Topoke du clan Elanda, près d'Isangi en 1913



(EP.0.0.1755, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)



(EP.0.0.1757, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)



(EP.0.0.1777, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)



(EP.0.0.5720, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), 1950-1959 © MRAC Tervuren.)

Les descendants d'Eso ou Ipoke constituent le peuple des Topoke. Gens de terres (en opposition aux Lokele dits gens d'eau ou riverains), installés de part et d'autre de la rivière Lomami dans sa partie proche du confluent avec le fleuve Congo, ils se sont étendus loin vers l'ouest au-delà de la rivière Lokombe jusqu'à leur voisinage avec les Bangando.

Les Topoke ont une tradition de guerriers : au début du xx^e siècle encore, lors de l'arrivée de l'administrateur territorial Jespersen¹, ils étaient en guerre de conquête contre les Boso-Ndongo dans la région de Mondombi (Christiane 1962).

Les Topoke sont réputés pour leurs scarifications de la face, des lèvres, pour avoir l'arête du nez en crête de coq et chez les femmes, sur les fesses, pour la présence de scarifications en forme de grains de café alignés.

Mais les appellations « Eso » et « Topoke » sont l'objet de plusieurs contradictions (Bilusa Baila Boingaoli 1993). En fait, quelle est la forme localement acceptée ?

1. Knud Jespersen avait navigué en janvier 1898 du port belge d'Anvers au Congo par le port de Banana. En 1901, il était de retour sur Bornholm. Il avait eu l'Afrique dans le sang, il y est donc retourné plus tard dans l'année et n'est finalement rentré chez lui qu'après être devenu un homme plus âgé et malade, en 1930.



Danse de jeunes filles topoke pour des mariés.

(EP.0.0.1811, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. J. Camps, s.d.
Droits réservés.)

L'hypothèse la plus vraisemblable sur l'origine du nom « Topoke » (autre graphie « Topfoke ») d'après Bilusa Baila serait due à une déformation de « *Tofoe* », signifiant « nous ne comprenons pas ». « *Tofoe* » est la négation de « *toendoa* », c'est-à-dire « nous saisissons » (nous comprenons), du verbe à l'infinitif « *Ooi* » ou « *Ooa* », signifiant « comprendre, saisir ». On rapporte que lorsque les premiers Européens s'étaient adressés aux Topoke pour connaître leur nom, ces derniers répondirent « *Tofoe* ». Cette réponse, résultant de l'incompréhension entre les deux parties en présence, sera dès lors adoptée pour désigner ce peuple.

Le terme « *tupuki* », précise Bilusa, n'a aucune signification dans la culture topoke. Du point de vue grammatical, les deux formes (singulier et pluriel) seraient respectivement « *Foke* » et « *Tofoke* » ; ce qui paraît conforme à la règle générale, les noms commençant par « *F* » ayant leur pluriel en « *To* ».

À propos de la dénomination « Eso » : en 1948, le père Hulstaert se sert du nom « Topoke » et désigne leur parler par les mots « *geso* » ou « *eso* ». Il relativise néanmoins ses vues en soulignant que cette langue reste peu connue (Hulstaert 1948 : 23). De son côté, Guthrie, dans sa classification, place la langue des Topoke dans la zone C, groupe 50. Il parle de « *puki* », classée C53 (Guthrie 1948 : 75).

Selon Bilusa Baila, le terme « Eso » souvent employé pour désigner aussi les Topoke serait le nom indiqué par les Lokele aux premiers agents européens. À partir de là s'est développée toute une attitude de mépris et d'hostilité entre les Topoke et les Lokele, les derniers considérant les premiers comme des inférieurs. L'expression « *Tototo twa eso* », c'est-à-dire « les petites gens d'Eso », courante chez les Lokele, semble être le reflet de cette attitude (Bilusa Baila Boingaoli 1993 : 7-8).

Selon les traditions recueillies, l'administrateur territorial De Book d'Isangi situe l'origine des Topoke vers le nord dans le bassin de l'Ubangi-Uele. Sous la menace des Ababoa, eux-mêmes poussés par les Azande, les Topoke ont marché vers le sud. Ils se seraient d'abord installés sur la rive droite du fleuve Congo (vers le Bas-Aruwimi). De là, ils traversèrent le fleuve Congo pour s'établir dans l'angle formé par la rivière Lomami et le fleuve Congo, ayant ainsi repoussé les premiers occupants mbole et ngando plus au sud (Betau 1973 : 12). Ainsi, l'espace territorial actuel des Topoke est compris entre 0° et 2° de latitude sud, 23° et 25° de longitude est (Maes & Boone 1935 : 322). Sont concernés par cet habitat les Topoke des chefferies Baluolambola, Bolomboki, Kombe-Litua et des secteurs Bambelota, Lokombe et Luete. Un second groupe de Topoke est localisé dans le secteur Yalikandja-Yanonge, créé en application du décret du 5 décembre 1933 sur les circonscriptions indigènes (chefferies et secteurs). Il s'agit des Topoke ayant constitué l'ancienne chefferie Likolo rattachée, de même que les chefferies de Maringa-Lopori, de Bambole et de Bakusu, au secteur ainsi constitué. Ce groupe, appelé communément « Topoke de Likolo », est la conséquence de mouvements de populations occasionnés par la domination arabo-swahili chez les Topoke.

Quelques familles topoke sont aussi localisées au sein du bloc mongo (Bondombe), dans le bassin de la Tshuapa. Elles sont issues des Topoke qui avaient fui les expéditions punitives conduites par Pimpurnaux, chef de l'ancien district de l'Aruwimi en 1905, à la suite du massacre des agents européens Lhoor et Ruette de la Compagnie du Lomami par les gens de Yaboila. Quelques fractions topoke mêlées aux éléments basoko, lokele et turumbu forment de nos jours le groupe Baonga-Ilondo (Walle Sombo Bolene 1986 : 28).

D'après le rapport de l'administrateur territorial Van Custem de 1922, la vallée de la rivière Lukombe

fut le premier habitat des Topoke sur la rive gauche du fleuve Congo. Walle Sombo croit à cette version qu'il justifie par l'importance du rôle que ce site va jouer à l'époque des migrations anciennes. On trouve encore à cet endroit les marchés périodiques de Malinda et de Ligasa devenus les plus importants de la région qui va du Bas-Lomami, couvrant Basoko, jusqu'à toucher Kisangani.

À la suite de conflits internes ou de problèmes de surpopulation, trois clans se détachèrent du groupe central. Ce sont les Babelota (Bondi et Baluolambila), les Kombe et les Liutua. Les deux autres clans luete et lukombe (Ihoa et Moendu) restèrent sur place. Ceux qui avaient quitté la vallée de la Lukombe remontèrent le fleuve Congo jusqu'à l'emplacement actuel du centre d'Isangi, au confluent de la Lomami. De là, ils occupèrent les deux rives du Bas-Lomami.

Les regroupements des Topoke se présentent de la manière suivante :

1) Topoke (groupe principal)

– Secteur Lokombe : il se situe en territoire d'Isangi, de part et d'autre de la rivière

Lokombe, autour des villages Balembe et Yambosa. Le secteur Lokombe est constitué de deux anciennes chefferies : la chefferie Logoge et la chefferie Ioha. D'après la tradition, la chefferie Lukombe est issue de Gelemba ou Elemba, ancêtre mythique, qui aurait été le second fils de Eso-Ipoke (Christiane 1962).

– Secteur Liutua : situé en aval du secteur Lokombe (dont le chef était dans les années 1960 Bomela), de part et d'autre de la rivière Lokombe, il comprend le poste de Ligasa-Mangala et le village Malinda. Le secteur Liutua est constitué de deux anciennes chefferies : la chefferie Liutua à l'est de la Lokombe et la chefferie Boléa (ou Ibila-Boléa), à l'ouest de la Lokombe. Dans la chefferie Boléa, il y a des apparentés aux Topoke : les Ibisa (ou Ibila) qui seraient de souches basoo.

– Secteur « Bambe-Lota » aussi orthographié « Babelota », qui n'est pas à confondre avec Babelota, la plantation de la Compagnie de la Busira-Lomami à Imbolo, située à quelques kilomètres d'Isangi. Le secteur fut constitué à partir de l'ancienne chefferie Yabaondo qui



Femmes topoke de Yalikombe.

(HP.1956.15.4158, collection MRAC Tervuren ; photo F. Van Goitsenhoven, 1899. Droits réservés.)

avait subi l'influence des Basoo et surtout des Lokele (Christiane 1962).

- Secteur Luete (ou Loete) : il commence à l'embouchure de la Lokombe, et s'étend en aval le long du fleuve Congo. En plus de l'enclave Baonga, ce secteur est constitué de quatre anciennes chefferies : Loete proprement dite (chef Bombula), Bohuma, Mwando et Logoge. À celles-ci s'ajoute la chefferie Bolomboki qui serait issue du second fils de Eso, nommé Elemba.

En territoire d'Isangi, le long de la Loleka, on rencontre les clans topoke Bohema et Bohunga. Les Bohema sont probablement des Ngando de la chefferie Bolesa qui ont passé la rivière Loleka et ainsi créé une enclave en territoire d'Isangi. Ils comprennent les Lileko-Moke, Bonema, Lileko, Yamongwa, Mweto, Yamwambi, Yamolende, Liande et Yeyoloko.

Entre la rivière Lokombe et les Baonga, on trouve un village important sur le fleuve Congo, Mangala, dont les habitants sont vraisemblablement constitués de clans de l'ancienne chefferie Bohuma.



Un chef topoke.

(EP.O.0.1772, , collection MRAC Tervuren ;
photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)

2) Topoke apparentés à d'autres groupes

L'imbrication des clans, sous-clans, familles et autres groupes ethniques est ici très complexe. Les principaux branchements sont :

- Les apparentés aux Lokele : les Yelambi, en amont d'Isangi, sur la Lomami dont beaucoup se considèrent comme de « vrais » Topoke. Les Baluolambila situés à l'ouest de la rivière Lomami.

- Les apparentés aux Baonga : les Baonga de Yanonge, appelés aussi « Turumbu d'eau », occupent la rive droite du fleuve Congo dans l'ancienne chefferie Yaelenge. Ils se composent de trois groupes : Yakako, Yawako et Kombeitole.

Les Baonga d'Isangi résident en aval d'Isangi et se disent apparentés aux Topoke. Ils seraient issus d'un groupe originel ou de migrations différentes.

Les Ilondo seraient apparentés aux Baonga et originaires de la rive droite du fleuve Congo. Ils furent dispersés par une invasion de Topoke-Lokele et arrivèrent à la rivière Aruwimi, anciennement appelée Lohale. Ils ont adopté les coutumes des Bangelema et sont aussi inclus dans les groupes des Lokele d'origine basoo.

- Les apparentés aux Yasanga : d'après la tradition, lorsque les Enya arrivèrent aux Stanley-Falls, les rapides étaient occupés par des pêcheurs yasanga qui furent refoulés. Ceux-ci vinrent habiter chez les Mboso-Topoke d'Isangi ; ils vont apprendre les coutumes et la langue des Topoke. Ils seraient rattachés aux Baonga riverains.

- Les apparentés aux Basoo : les Basoa d'Isangi se trouvent sur la rive gauche du fleuve Congo en amont de la rivière Lokombe ; on les désigne parfois sous le nom de Baonga parce qu'ils sont voisins et parlent la même langue.

Ils ont les tatouages et le gong (tambour téléphone) des Baonga, mais sont d'origine basoo (Bomenge). Fortement apparentés aux Balimosi, ils se constituent en deux sous-groupes :

- a) les Ilondo, repris ci-dessus dans les Topoke apparentés aux Baonga, mais aussi comme Lokele d'origine basoo, à l'embouchure et à l'est de la rivière Lokombe, le long du fleuve Congo ;

b) les Ibisa (ou Ibilia), dans l'ancienne chefferie Bolea à l'ouest de la Lokombe, en face de Malinda (Christiane 1962).

- Les apparentés aux Mbole : sur la rivière Lomami, ces populations sont parfois identifiées comme Lokele ou Topoke, mais semblent être d'origine mbole. Elles parlent à la fois le parler des Mbole et celui des Topoke. Il s'agit des Liongo, en territoire d'Opala ; des Kangala, en amont des Liongo ; des Yahisule, entre les Kangala et les Ilema.

Dans la région de Yanonge, les chefferies anciennes Yalikila et Yalikanda auraient subi l'influence des Lokele puisqu'elles sont riveraines, mais leurs habitants ont gardé leur parler, leur gong et leurs coutumes d'origine mbole.

C. Turumbu

Ils sont les descendants de Bolimo, troisième fils de l'ancêtre Eondja-Ondja. Les Turumbu sont constitués de nombreux petits groupes de peuples, échelonnés entre Yangambi et Basoko. Au nord, ils

s'étendent jusqu'à la limite du territoire de Banalia, dans une bande étroite entre l'Aruwimi et la Lindi.

Le nom « Turumbu » (« Barumbu » au pluriel) est commun à un grand nombre de groupes différents. En revanche, le nom Olombo, relativement peu employé, serait cependant le plus authentique. « Ce sont diverses déformations de Olombo qui auraient donné successivement Orombo, puis Urumbu puis, par dérision, Turumbu ; cette théorie étant évidemment celle des ethnies voisines » (Christiane 1962.)

Turumbu est un sobriquet qui signifierait « gens de l'intérieur, de la forêt » par opposition aux gens de l'eau, les riverains qu'ils appellent « Liyande ». Les Topoke de la rive gauche de la Lomami appellent « Turumbu » les Topoke de la rive droite. D'après les données des anciennes chefferies et les notes du CDD Demptine, les Turumbu revendiquent le nom de Likile, qu'ils rattachent tantôt à un ancêtre éponyme, tantôt au cri d'un singe très répandu dans leurs forêts.

D'après les traditions, les Turumbu sont venus de la Likati, d'où ils se dirigèrent vers l'Itimbiri puis



Une famille turumbu en 1899.

(AP.0.0.1335, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1899.)



Février 1947 : un chef turumbu de la région de Yangambi.

(EP.0.0.174, collection MRAC Tervuren ; photo E. Lebied (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)



Entrée d'un village turumbu.

(AP.0.0.1337, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1899.)



Danses de la flagellation chez les Turumbu : formant deux haies entre lesquelles chacun passe à tour de rôle, les danseurs sont armés de fouets en lianes et se fouettent mutuellement avec vigueur.

(2017.24.221, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, vers 1952 © Sofam.)

gagnèrent la Lese. Ils passèrent l'Aruwimi avec l'aide des Basoo, dans l'onglet Congo-Aruwimi. S'avançant vers l'est, ils se trouvèrent en présence de leurs anciens voisins, les Mongelema, qui avaient passé l'Aruwimi avec les Baondeh. Ils descendent avec les Yanongo (région de Barumbu) de l'ancêtre commun Wokuma. Les Yanongo passèrent le fleuve Congo, tandis que les Likile passèrent l'Aruwimi (Moeller 1936).

Partis de la Basse-Itimbiri, les Turumbu avaient particulièrement connu des attaques des Azande. Selon l'administrateur territorial Dempfne, ils auraient émigré sous la direction d'un patriarche appelé « Lowangi ». Celui-ci se serait établi momentanément à l'emplacement actuel du centre de Basoko. Son groupe peuple dès lors l'angle formé par le fleuve Congo et l'Aruwimi. Le frère puîné de Lowangi, du nom de « Motumania », qui à la tête d'un autre groupe avait traversé l'Aruwimi au niveau du centre de Bomane, pénétra davantage dans la forêt (Moeller 1936).

Suivant une carte du Musée royal d'Afrique centrale à Tervuren élaborée vers 1900 par la Compagnie concessionnaire de Lomami, citée par Walle Sombo (1986 : 33), les Turumbu occupaient à ce moment-là avec les Lokele toute la rive droite de la Lomami depuis le confluent jusqu'au centre de Yahisuli.

2.2.3. MBOLE

Ils se nomment eux-mêmes « Ilombo Okali » ou « Ilombo Otanda ». Il existe, sous l'ethnonyme « Mbole », trois groupes de peuples séparés par la géographie, les variations de la langue, et les divisions administratives. Ceux de la province du Sankuru, ceux de Monkoto dans la province de la Tshuapa et ceux d'Opala dans la province de la Tshopo. L'existence de trois groupes de peuples partageant un même ethnonyme et leurs affinités culturelles n'est pas encore étudiée et peut faire l'objet de recherches intéressantes. Ici, l'on ne parle que de l'identité mbole à Opala.

L'espace occupé par les Mbole s'étend sur la quasi-totalité du territoire d'Opala, jusqu'au territoire d'Isangi, dans les secteurs avoisinant Yanonge et Yasendu, sur les rives du fleuve Congo. Toutefois, l'on cite aussi dans ce territoire une infime fraction de la population metoko et lengola. Ces derniers occupent une partie du territoire située à son



Le chef Kokokoko Lusukya des Yongo-Booli de la Lomela.

(AP.0.0.26269, collection MRAC Tervuren ;
photo S. Molin, 1926-1927. Droits réservés.)

extrême est. Enfin, il faut signaler la présence des Pygmées, les Tswa (Twa) (Vansina 1965).

La littérature attribuée à l'ethnonyme « Mbole » diverses origines et valeurs sémantiques. La première version prend le terme « *mbole* » dans le sens géographique. Le mot « *mbole* » simplifié signifie « aval » ; en y ajoutant l'élément grammatical *ba cl2*, le terme signifie « ceux qui viennent d'en bas ou d'aval ». Outre cette signification, B. Crine-Mavar (1972) attribue au terme « *mbole* » le sens de « gens d'ouest ». Mais appliqué à l'ensemble des groupes ou à chaque groupe mbole séparément, ce sens logique se révèle inexact lorsqu'on réfère à l'habitat actuel, aux voies des migrations suivies et à l'hydrographie. Le système hydrographique de la région des Mbole d'Opala, la Lomami, axe essentiel, ne coule pas dans le territoire des Mbole de l'est à l'ouest, mais du sud-est au nord-ouest. Selon les

Deux photographies des femmes mbole



(EP.O.0.1588, collection MRAC Tervuren ;
photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)



(EP.O.0.1607, collection MRAC Tervuren ;
photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)

traditions orales, c'est ce cours d'eau que les Mbole ont pris pour référence durant leurs migrations du Bas-Aruwimi au territoire actuel. En outre, l'aval ne correspond pas nécessairement à l'ouest. Ainsi, pour les Mbole peuplant le cours supérieur de la Lombo, l'affluent gauche de la Lomami, l'aval correspond à l'est et cet exemple démontre combien il est erroné de traduire « *mbole* » par « gens d'ouest » (Likaka Osumaka 1998).

Selon A. Moeller, H. Marmite, V. Rouvroy et S. Lowers, l'appellation « Mbole » dérive de deux hypothèses. D'une part, la consommation que les Mbole feraient des roseaux dits « *mbole* » et, d'autre part, de l'ancêtre éponyme Mbole. Cependant, ces traditions n'étaient pas suffisamment les deux hypothèses.

Si l'on considère la première hypothèse, on constate que les roseaux dits *mbole* n'existent pas dans la langue des groupes mbole d'Opala. L'absence de l'éponyme « *mbole* » dans le système sémiotique suggère que sa présence dans certaines autres traditions est récente. En second lieu, bien que des sources attribuent l'origine du terme « Mbole » à l'ancêtre fondateur Mbole dont tous seraient descendus, la tradition se révèle mythique.

Les généalogies de différents groupes rassemblées entre 1910 et 1920 ne font en effet pas référence à cette personnalité ; cette absence rend problématique l'historicité de l'ancêtre Mbole. Or les traditions glanées sur l'origine de ce peuple mentionnent plutôt Ilombo Okali comme l'ancêtre fondateur, dont les communications au gong citent le nom. Le droit d'annonce au gong est un symbole d'autorité chez les Mbole. L'intérêt pour la reconstruction historique réside dans le fait que cette annonce se fait selon des formules consacrées de transmission du nom de l'ancêtre d'une génération à l'autre.

L'étude de l'étymologie du terme « Mbole » et l'analyse du système sémiotique basé sur les devises des gongs indiquent que les Mbole ont pris leur ethnonyme après leur établissement dans le territoire actuel. Cette conclusion s'appuie du reste sur le fait que les Mbole de la Lomami ont pris cette rivière comme repère essentiel au cours des migrations (Likaka Osumaka 1998).

Faisant partie des peuples dits mongo en général, la migration des Mbole correspondrait en grande partie à celle de ce groupe. Les Mongo, venus de l'est de l'Afrique dans la région du Haut-Nil, existaient



Gong à main et danseurs Bahota.
(AP.0.0.37956, collection MRAC Tervuren ;
photo R.P. L.A. de Jaeger, s.d. Droits réservés.)

probablement depuis longtemps lorsqu'ils furent amenés à pénétrer dans le bassin du Bas-Aruwimi et à progresser dans le bassin de la haute Maringa-Lopori. Ce mouvement migratoire qualifié de « migration mongo » date d'environ trois siècles (Moeller 1936). Cependant, plusieurs versions de traditions orales présentent les migrations du groupe des Mbole. Celles reprises par les auteurs Van der Kerken, V. Rouvroy et L. Appermans font partir les migrations des Mbole du bassin de l'Uele. Les conflits internes et la poussée des voisins décidèrent les Mbole à abandonner ce lieu. Elles rapportent qu'« il y eut rixe entre les deux frères Linga et Lindja, au sujet d'un singe blessé (à la chasse) par les deux frères. Il s'ensuivit une bagarre qui dégénéra en une véritable guerre fratricide qui fit beaucoup de morts de part et d'autre. Cette lutte se déroula dans l'Uele » (Rouvroy 1926).

Après l'occupation du bassin de l'Uele, les Mbole « se fixèrent sur la rive gauche de l'Aruwimi et y restèrent environ trois générations » (Archives coloniales 1922 dans FABV/SHP-MRAC). À cette seconde étape, des migrations eurent pour causes la diminution des terres cultivables, les conflits d'accès aux forêts de chasse et aux sections de rivières pour la pêche.

Une autre version dit que les Mbole s'établirent dans un premier temps dans le bassin de la rivière

Uele d'où ils furent chassés par les Mangbetu. Ils traversèrent alors au XVIII^e siècle la Lohale (Aruwimi) et le fleuve Congo, les uns vers Yangambi, les autres, plus en aval, vers la frontière entre le territoire d'Isangi et celui de Basoko, sous la pression des Bambesa et des Babango. Ils remontèrent enfin la Lomami et s'installèrent de part et d'autre de cette rivière. Vers l'est, les Mbole se heurtèrent aux Lengola (du grand groupe Walengola-Bakumu-Babira) et, vers l'ouest, aux Mongo (au sens restreint) (cf. Van der Kerken 1944). Les Mbole rencontrèrent sur leurs terres actuelles les Tswa qu'ils repoussèrent dans les profondeurs de la forêt ou assujettirent.

Sans contredire fondamentalement la version qui précède, une autre dit que les Mbole suivirent deux principales voies migratoires dans la traversée du fleuve, l'une à la hauteur de Basoko, et l'autre en amont du confluent de la Lomami avec le fleuve Congo (Van der Kerken 1944 : 41). La première voie était suivie par les groupes Balinga et Yapandu. Ces Mbole traversèrent le fleuve à la hauteur de Basoko, obliquèrent vers l'est, traversèrent la Lomami, et atteignirent le territoire d'Opala. Les Kembe, Yalingo, Yaisa et Lindja suivirent la deuxième voie dont le point de traversée se trouve en amont d'Isangi. Ils occupèrent les vallées de Lobaye et d'Etoli jusqu'au début du XIX^e siècle, avant la rencontre avec les Européens (Likaka Osumaka 1998 : 17).

Il semble probable qu'une partie des Mbole ait pu venir en pirogue. D'après Van der Kerken, les ancêtres des Mbole auraient traversé le fleuve Congo ; ils ont séjourné dans le bassin de la Maringa-Lopori et, plus tard, ils descendirent la rive droite de l'Ikelemba « pour se fixer » sur les rives et dans les îles du fleuve Congo, ainsi que dans les régions environnantes, d'où ils auraient fui les attaques des Nkasa qui sont des Ekonda (Van der Kerken 1944 : 321).

Van der Kerken situe une partie de la migration à partir de l'ouest : il mentionne des clans demeurés en arrière le long de la Ruki, convenant mieux aux deux peuples Bolenge et Isaka de la Loilaka qui, à une époque relativement récente, ont voisiné avec les Eleku au nord de la Busira. Il n'est pas exclu que leur immigration à partir des parages de Mbandaka ait eu lieu en compagnie de ces riverains qui, eux, ont laissé des clans sur les bords de la Ruki, probablement les Ikenge et les Bokuma.

Les Booli, qui habitent plus au sud, diffèrent des Mbole, et peuvent être venus de la direction citée précédemment ; mais après avoir passé et repassé la

Salonga. La démarche ici pourrait bien se réduire à une tentative de concilier deux traditions, l'une indiquant comme point de départ le nord, l'autre l'ouest. Leurs particularités culturelles et linguistiques ne pointent pourtant pas dans cette direction, mais plutôt vers le bassin de la Lukenie. D'autre part, leurs généalogies les séparent nettement des Mbole et les apparentent aux Mpoko (acculturés par les Mbole) et aux Ngombèa Muna (Hulstaert 1984 : 36). Ce dernier groupe décrit sa migration comme venue aussi de l'ouest, mais par la voie fluviale. Comme argument, on cite le village riverain de Ngombèy'alala. Toutefois, eux-mêmes sont terriens, se séparant des riverains Balinga qui habitent à leurs côtés sur le bord de la Lomela. Aussi, une autre tradition se limite à mentionner le moment de la séparation d'avec les Mpoko au nord-ouest de leur habitat présent, entre les rivières Salonga et Lomela.

En se tournant vers le nord, l'on reprend cette même direction migratoire vers le sud, avec une obligation d'aller vers le sud-ouest pour les ethnies occidentales, celles qui habitent au sud de l'Ikelemba jusqu'aux Ekonda, et une direction est-ouest pour les groupes habitant entre Ikelemba et Luwo-Lolongo. Ainsi, tous ces groupes occidentaux disent être venus de l'entre-Luwo-Lopori. Il en est de même des groupes vivant plus à l'est : Lionje, Bosaka, Baseka-Mpetsi, Baseka-Njoku, dont une partie ne s'est pas écartée beaucoup de cette contrée (Hulstaert 1984 : 36).

Se basant sur la tradition orale, les enquêtes ethnographiques du CDD Van de Capelle et de l'administrateur territorial Appermans rapportent que les migrations des Mbole avaient été effectuées entre Isangi et Yanonge. Ce seraient les clans Lindja, qui occupent actuellement la région d'Opala et Olinga, qui auraient quitté les premiers la vallée de la Lulu. Ils seraient passés par Banalia, Mongandjo et Yangambi. Les Lindja se seraient déployés dans la bande de forêt comprise entre Yanonge et le confluent de la Lomami avec le fleuve Congo, avant de s'installer dans la région d'Opala. Les Olinga, en revanche, suivis peu de temps après par un autre clan, les Yampandu, auraient remonté la Lomami jusqu'à l'embouchure de la Lya sur la rive gauche (Van De Capelle s.d. : 3-7).

Une autre version dit que les Mbole situent leur origine sur la rive gauche de la Lomami. Chassés par les Topoke, ils la traversèrent et remontèrent la

Lobaye. Voulant avancer vers le sud, ils trouvèrent la résistance des Lengola. C'est alors qu'ils s'installèrent sur le bassin de la Lobaye et de la Romée. Quelques lignages du clan Olinga auraient atteint la région de Ligasa, chez les Topoke et les Ngando.

Il y a encore cette autre version rapportée par G. Hulstaert sur la base des enquêtes effectuées en 1926 et 1927. Ici, les Mbole septentrionaux ignoraient les migrations antérieures et expliquaient leur origine mystiquement par descente directe du ciel le long d'une corde à Wakitoko. On situe cet endroit près du village Nkengo de Nkânâmongo, où se trouvaient encore, racontait-on, le copalier *waka* et le palmier *itoko*. De là, ils se seraient dispersés vers le sud (Hulstaert 1984 : 36).

Cette multiplicité de versions migratoires permet au moins d'affirmer que les mouvements migratoires des Mbole dans cette dernière région ont vraisemblablement été intenses et diffus. Mais combien de groupes de Mbole existe-t-il dans la province de la Tshopo ?

On retrouve les Mbole dans les chefferies et les secteurs du territoire d'Opala. Ceux-ci se divisent en plusieurs groupes de clans et sous-clans. Il importe cependant de signaler que la rivière Lomami constitue une espèce de ligne de démarcation entre deux grands sous-groupes des Mbole, à savoir : les Yahima (rive droite) et les Ngoya-Ngoya qui sont des chasseurs-cueilleurs.

a) Sur la rive gauche de la rivière Lomami, on trouve :

- les Balinga, qui occupent les rives de la Lomami, entre la Loale en aval et la Moïlo en amont ;
- les Yapandu, établis sur la rive gauche de la Lomami, dans les vallées de la Lokilo et de la Lombo ;
- les Kembe, établis sur les rives du sud. En émigrant vers le sud, ils se seraient séparés du groupe resté au nord par les Yapandu et les Mongo (au sens strict) ;
- les Yalingo, installés sur la rive gauche de la Lomami, dans les vallées de la Lombo et de l'Elipa.

Les Mongo-Lindja occupent les vallées de la Lokilo et les sources de la Mokombe, séparant les Yapandu du nord des Yapandu du sud. Quelques familles du groupe Mongo-Lindja passèrent par la suite sur la rive droite de la Lomami.

b) Sur la rive droite de la Lomami, on trouve :

Les Tooli ou Yaïsa, installés d'abord sur la rive droite de la Lomami et dans le territoire d'Ubundu. Ils furent refoulés vers l'ouest par les Lengola, puis contenus dans leur progression vers l'ouest par les Mongo-Lindja qui les refoulaient vers l'est. Ils occupent actuellement la vallée de l'Etoli. Aux Tooli sont rattachés les Yamba-Botunga, les Yahila-Yalikandja, les Ikoli, les Yangonda, au sud de la Lobaye ; les Yatulia et les Yaosa qui sont plus à l'est, sur l'Etoli ; les Yawelo et les Yaoka. Quant aux Bokuma, installés sur la rive droite de la Lomami, chez les Tooli, ils semblent d'origine Lengola.

Il faut signaler que les populations des chefferies Yalikandja et Yalihila, dans le territoire d'Isangi, seraient d'origine mbole. Elles ont conservé la langue, le gong (caractéristique des Mbole) et les coutumes mbole, mais ont subi l'influence des Lokele. Ce sont les Foma (gens de la terre) par opposition aux Lokele appelés « *Liande* » (« Gens de l'eau ») (Moeller 1936). Ce mélange de culture est parfois à l'origine de l'appellation répandue, mais incorrecte, de « Bambole-Lokele », accordant deux identités à cette frange des Mbole d'Isangi.

2.2.4. NGANDO

Diverses interprétations ont été données au nom des Ngando. Certains pensent qu'ils sont les descendants de l'ancêtre Ngando qui était forgeron ; d'autres émettent l'hypothèse que leur nom vient du procédé *ngandu* qui consiste à extraire l'huile de palme par pression, sans cuisson. D'autres encore trouvent que Bangando veut seulement dire « Gens de terre » (« *Bantu ya mokili* ») par opposition aux riverains (« *Bantu ya mai* »).

Dans leurs traditions, les Ngando, Yela et Mbole font mention des migrations directes à partir du nord, voire de la traversée du fleuve Congo et d'un séjour dans les plaines au-delà de cette grande rivière (Hulstaert 1948 : 39).

Une version indique que les Ngando seraient originaires de la région située entre la rivière Aruwimi (anciennement Lohale) et le fleuve Congo ; ils auraient traversé le fleuve sous la pression démographique des Babango, eux-mêmes poussés par les Ababoa (actuellement en région de Ndingila). Ainsi, les gens d'eau les aidèrent à passer le fleuve Congo dans l'ordre probable suivant : Mbuma, Bokala, Bongemba, Losaila, Bosombo, Yemba et Bosoku



Un Mongando.

(AP.0.2.1476, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

(Cardinal 1931 : 3). Ils ne durent rencontrer aucune opposition de la part des Pygmées Bofoto et autres qu'ils trouvèrent de l'autre côté du fleuve et avec lesquels se sont créées des relations de clientélisme. Poursuivant leurs migrations nord-sud, les Ngando arrivèrent à la Lopori, où ils rencontrèrent les Mongo et durent s'arrêter. Ils incurvèrent alors leur axe de migration vers le nord-ouest.

Les Ngando avaient été obligés de passer sur l'autre rive du fleuve à la suite des guerres avec les Mobango. Ce sont les clans Bokala et Bongemba qui avaient traversé les premiers le fleuve. Ils avaient aussitôt remonté la rivière Loleka. Ils occupèrent successivement les emplacements dénommés « *besingosingo* », « *boelele* » et « *itende* », où ils se disputaient constamment des terres. Puis vint le clan Losaila qui remonta plutôt la rivière Loango pour s'installer à Bokoli et à Mbimba. Le clan Yemba avait traversé le fleuve entre les rivières Loango et Lukombe et s'établit à Yomposo et à Mosau près de



Armes des Bangando.

(EP.0.0.5730, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), 1950-1959 © MRAC Tervuren.)

Koret. Les clans Bolombo et Bosoku sont ceux qui ont quitté les derniers la rive gauche du fleuve. Les Bolombo ont suivi la rivière Loango en occupant les emplacements des Bokala et Bongemba, avant de se diriger vers la rivière Lopori, dans la Tshuapa. Les Bosoku se sont engagés dans la Lukombe, d'où ils atteignirent la Loya et la Loilo, affluents de la Lomami.

D'après une tradition, la rencontre des Ngando avec les Mongo (au sens restreint) a arrêté la poussée des premiers vers le sud. Ces Mongo, venant du sud et envahissant eux aussi la Cuvette centrale, étaient déjà passablement organisés au moment de leur rencontre avec les Ngando.

Les clans des Ngando se présentent de cette manière :

- Ngando Mbolo : ils disent être de la souche primaire ;
- Ngandu Lalia (ou Dzalia) : ils affirment être issus de l'ancêtre Afalalia. Les sous-clans de ce groupe sont : Mbamu (issus de l'ancêtre

Afahuma), Mbuma-Bofongo (issus de l'ancêtre Fongo), Mbuma-Poko (issus de l'ancêtre Afampoko), etc. ;

- Yaseka : les sous-clans de ce groupe sont incorporés dans les territoires de la province de la Tshuapa ;
- Bokote-Dongo : issus de l'ancêtre Afekote, ils comptent les sous-groupes Lindza (issus de l'ancêtre Afolinza) et Pombi (issus de l'ancêtre Batipombo) ;
- Bainsza : issus de l'ancêtre Afainsza ;
- Simba ;
- Pokolo : issus de l'ancêtre Afokolo ;
- Ngolo (ou Lalia-Ngolo) : sont issus de l'ancêtre féminin Ngolo a Ngolumbu a Lola, qui avait épousé Donga et lui donna deux filles : 1) l'aînée Ngosambi épousa Bokutu et leur descendance s'est établie dans le territoire de Djolu ; 2) la cadette Pengele-Pengele épousa Ngonda-Ngonda et leur descendance s'est établie dans le territoire d'Ikela.

2.2.5. BASOO

On regroupe sous le nom de Basoo les peuples appartenant au sous-groupe des Bomenge (ou Bomwenge). Ils habitent le poste d'État de Basoko. Le nom Basoko sous lequel ils sont plus connus est récent. Du point de vue linguistique, les Basoo sont désignés comme des peuples bantu riverains ou gens d'eau de la Cuvette centrale, du groupe de l'est et sous-groupe des Bomenge. Mais les Basoo n'ont pas toujours été des riverains ; ils se sont plutôt adaptés à leur nouveau milieu en s'installant à Basoko. Encore que tous les Basoo ne sont cependant pas des gens d'eau, leur espace s'étendant parfois assez loin dans les terres éloignées des rivières (Christiane 1962).

Les Basoo de Basoko ont la réputation d'être cruels et agressifs. Une image qui date des années de la conquête européenne, dont cette bataille rangée sur le fleuve Congo le 1^{er} février 1877 contre l'arrivée de Henry M. Stanley. C'est en juin 1883 qu'ils furent soumis en signant les contrats d'assistance de l'État indépendant du Congo (EIC) avec le capitaine A. Hanssens.

Les Basoo (Moeller 1936) ou Basoko appartiennent au groupe des peuples du Bas-Lomami arrivés en dernier lieu sur le site Basoko-Yahila-Banalia. Ils s'étaient installés successivement dans la région de Yahila, puis dans la vallée de la Lulu. Il semble que les Basoko n'avaient point quitté leur site, en dépit de la pression permanente qu'exerçaient les Azande et les Mobango. Ils sont constitués de cinq groupes : Basoo, Babango, Mwingi, Ngelema et Likile.

Les Basoo seraient venus des environs de la rivière Itimbiri. Sous la poussée des Ngbandi, ils seraient installés dans les environs de Yahila, ancien chef-lieu de territoire à 100 kilomètres au nord-ouest de Basoko, vers Moenge. Une partie d'entre eux continua sa progression et s'installa sur la rive gauche du fleuve Congo, passant d'abord les Muingi puis les Bandoa.

La migration des Basoo se fit dans l'ordre suivant : Basoo, Bomane, Yaofa, Basoa, Yakoyo et Yambisi. Ils rencontrèrent les Ngando qu'ils repoussèrent au-delà de la rivière Masoa en territoire actuel de Yahuma.

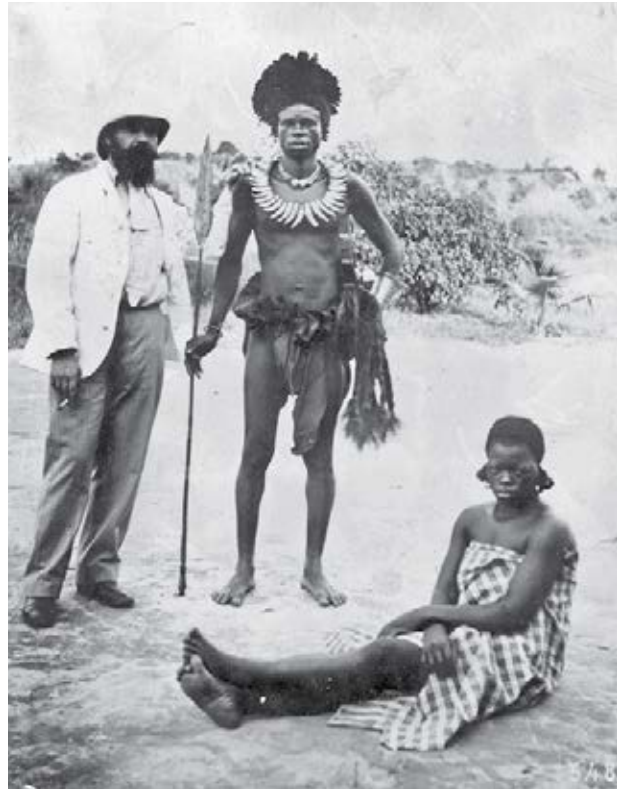


Chefs basoo.

(EP.0.0.1158, collection MRAC Tervuren ; photo Arnould, s.d. Droits réservés.)



Un couple basoo.
(EP.0.0.5791, collection MRAC Tervuren ;
photo S. Lefebvre de Sardans, 1897.)



Chef Ichwa Buri de Basoko, accompagné de l'une de ses femmes, venu à Anvers en 1894.
(AP.0.0.54899, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, s.d.)

Puis, continuant leur progression, ils auraient adopté les familles suivantes :

- d'origine (Bo) Menge : Yahoia, Yangwali, Basolio et Yamaele ;
- d'origine (Mo) Ngelima : Yangolu ;
- originaires des sources de la rivière Lilu (ou Lulu) : Bonkwakwa. Il faut noter que « les Bonkwakwa furent en lutte avec leurs voisins Bahanga (ou Mahanga) à leur emplacement actuel ; ils eurent à souffrir des incursions que les Azande portèrent jusqu'au fleuve.

Les Basoo sont répartis sur les deux rives du fleuve Congo. On les trouve aussi le long de la rivière Aruwimi.

a) Sur la rive droite du fleuve Congo : il y a les Basoo de Basoko et les Basoo de Mokili. Ceux de Basoko habitent le poste d'État de Basoko : ce sont des gens d'eau. Les Basoo de Mokili sont les Bonkwakwa (ou les Bongwagwa), installés derrière le poste d'État de Basoko. On dit qu'ils sont issus d'une famille adoptée originaire des sources de la rivière Lulu.



Le chef Ichwa Buri et sa famille.
(AP.0.0.28544, collection MRAC Tervuren ; photo H.A. Shanu, 1898.)



Le chef Ichwa Buri et ses guerriers.

(AP.0.0.28546, collection MRAC Tervuren ;
photo H.A. Shanu, 1898.)



Chef Malamba.

(AP.0.0.5784, collection MRAC Tervuren ;
photo E.-V. Thévoz, 1898-1906.)

b) Le long de la rivière Aruwimi : en remontant la rive droite le long de cette rivière, on trouve d'autres Basoo :

- Basolio : en amont du poste d'État de Basoko, au lieu dit « Kraal Marcos » ;
- Bomane : ils comptent un sous-clan qui se situe sur la rive gauche du fleuve Congo, les Bangenda. Les Bomane se trouvent à l'emplacement du « secteur Plantations Lever ». Ils auraient émigré et se seraient installés en second sur la rive gauche du fleuve. Les clans suivants se disent bomane : Yaofa, Yakoyo, Yambisi, Basoa et Bandoa. Ils sont appelés aussi « Muingi-Bomane ».
- Yakoyo : en amont des Bomane ;
- Isombo : en amont des Yakoyo, voisins des Mobango.

Sur la rive gauche de la rivière Aruwimi, on trouve les Yangende et les Baonde : 1) les Yangende sont aussi un sous-clan des Bomane. Ils sont riverains, habitent le long de la rivière Aruwimi ; 2) les Baonde ne seraient pas de « vrais » Basoo ; c'est un peuple qui fait plutôt partie du point de vue linguistique du sous-groupe d'Isangi. Les Baonde, Lioto et Yangonde sont des clans originaires des environs de

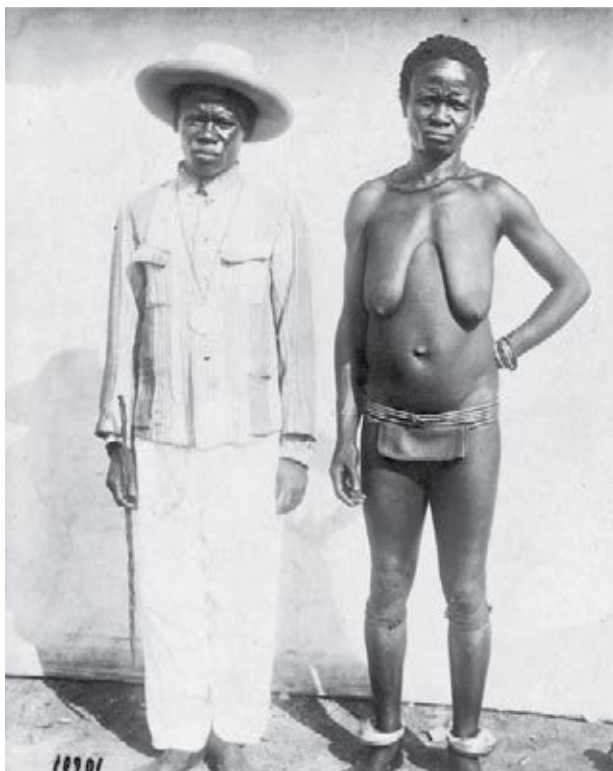
la rivière Likoni, affluent de la rive droite du fleuve Congo ; ils furent dispersés par les Arabo-Swahili. C'est donc un noyau de Baonde qui se retrouve sur la rive gauche de la rivière Aruwimi.

2.2.6. BABANGO

Les Babango peuplent les deux chefferies de Yaliwasa et Yamandundu ainsi que le secteur Mobango-Itimbiri, où on rencontre également les Budja. Ils s'adonnent principalement à l'agriculture et à la pêche saisonnière dans les ruisseaux.

2.2.7. ANGBA, DITS NGELEMA

Le terme « Ngelema » (ou « Ngilima ») est un ethnonyme pour désigner les descendants de Ngelema ou Ongelema. Il aurait été plus indiqué de parler de peuple angba qui serait à l'origine issu du groupe Ababoa. En fait, Ngelema est le nom donné au cadet dans un groupe formé d'Obango (Mobango), Obenja (Mobenja) et Apagabete (Obaboa). Mais les versions divergent sur les itinéraires suivis et les lieux d'origine (Ngbanga s.d.). C'est à la suite de la dispersion causée par l'attaque des Ngbandi et des Ngbaka que le groupe se disloqua. Les Mobango et les Mongelema traversèrent la rivière Itimbiri, laissant les Apagabete à l'Uele. Ils rencontreront les



Chef Lukati et sa femme.
(AP.0.0.10901, collection MRAC Tervuren ;
photo Ch. Delhaise, 1909.)



Pipe ngelema.
(EO.0.0.2241, collection MRAC Tervuren ; © MRAC Tervuren.)

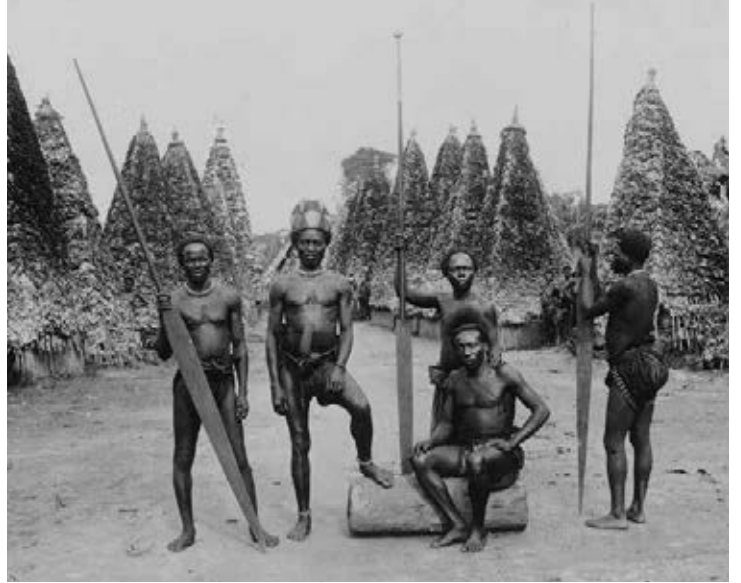


Pagayeurs bangelema à Banalia.
(AP.0.0.5692, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, s.d.)



Mongelema à Banalia.

(AP.0.0.5695, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, s.d.)



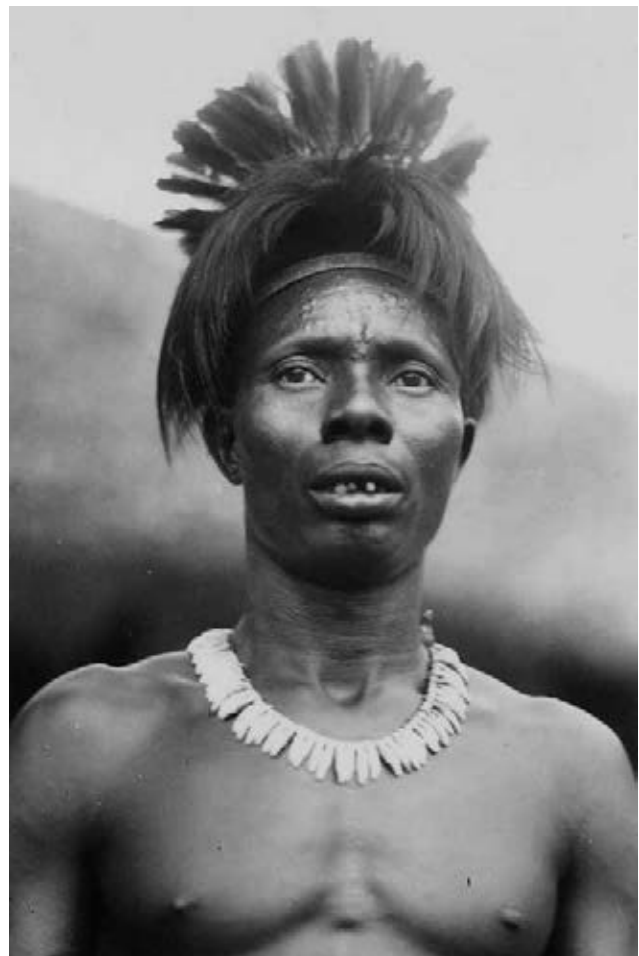
Bangelema à Banalia.

(AP.0.0.5696, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, s.d.)

Notables ngelema de Banalia



(EP.0.0.1027, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Zagourski, avant 1939.)



(EP.0.0.1028, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Zagourski, avant 1939.)

Basoo. Certains y demeureront tandis que d'autres immigreront en se dirigeant vers l'Aruwimi, s'installant momentanément à Laye. C'est à Banalia² qu'ils s'installèrent. C'est ainsi que dans la province de la Tshopo, les Angba se situent à cheval sur deux territoires, s'étendant de l'est du territoire de Basoko jusqu'au centre de celui de Banalia. Ils occupent la chefferie Wahanga et les secteurs de Bangelema-Mongandjo et, en partie, celle des Turumbu.

Les Angba sont cultivateurs et chasseurs. Ils parlent leangba ou lehangba (mieux connu sous la dénomination populaire de kingelima) (Ngbanga Bandombele 2016).

2.2.8. YANONGO ET LIKILE

Les Yanongo et Likile sont majoritairement dans le secteur Turumbu et dans le groupement Yanongo dans le secteur Lokutu. Ils pratiquent l'agriculture et l'extraction de l'huile de palme.

L'ancêtre commun des Yanongo et des Likile est Mokuma ou Wokuma (autre graphie : Bokuma). Mokuma a eu comme fils Nongo et Likile. Nongo vint s'installer sur la rive gauche du fleuve Congo et Likile resta sur la rive droite. Le premier fils Nongo a généré les Yakindwa et les Yasunga, tandis que le second fils Likile a eu comme descendants les Lowangi, les Mbelo et les Motumania. Cependant, il existe plusieurs imbrications avec des clans de Basoko et les Ngelema dont les traditions racontent que les affinités datent d'avant leur migration vers l'emplacement actuel. En ce qui concerne les Olombo-Likile, ils seraient rattachés, en filiation directe ou en filiation collatérale, soit aux Yanongo, soit aux Basoo, ou encore aux Mbole, etc.

2.2.9. MWINGI (OU BASOA)

Ils sont majoritaires dans le secteur Lokutu. Les Mwingi sont agriculteurs et extraient l'huile de palme.

Les Mwingi sont les derniers à avoir quitté le bassin de l'Itimbiri, après les Basoo et les Babango. Selon A. Moeller (1936), les Mwingi résidaient autrefois dans le bassin de la rivière Lokoni, affluent de droite du fleuve Congo et avaient pour voisins les Likombe et les Bakombe (ce dernier groupe

réside actuellement à Gazi). Les Arabo-Swahili de Stanleyville, aidés des Komo, les dispersèrent. Leurs pérégrinations les amenèrent à la rivière Aruwimi, où ils trouvèrent une famille de pêcheurs yaisoa.

Les Mwingi ont mené des conflits avec les Arabo-Swahili, puis avec les Basoo appuyés par les Mobango et, aussi, avec les Européens. Ces différentes luttes les amenèrent à se déplacer et à se disperser.

« Depuis des décennies, le groupe fut chassé, pourchassé et dispersé à travers toute la région du Haut-Congo.

Mon arrière-grand-père avait été publiquement fusillé à Basoko, à la fin du XIX^e siècle, par les autorités européennes de l'époque pour n'avoir pas voulu renoncer au cannibalisme.

Suite à cette exécution, tout le clan s'est déplacé une fois de plus sur la rive gauche du fleuve Congo en amont et en face du confluent de la rivière Aruwimi » (témoignage de M. Likelenge, 1962, agent de cadre de la société Lever, descendant du notable Ondeh fusillé).

Le long de la rivière Lulu

Les habitants sont souvent appelés « Basoa », même s'il est possible que seule une partie seulement soit d'origine basoa.

Ici, au confluent du fleuve Congo et de la rivière Aruwimi, comme au confluent du fleuve Congo et de la rivière Itimbiri, il y a un mélange de populations, restes d'émigrations incomplètes ou reflux d'autres populations.

Moeller renseigne que les Basoa de la rive gauche du fleuve Congo, en amont de la Lokombe, comprennent les Ilondo et les Ibisa qui se disent d'origine basoko. Ils sont parfois désignés sous le nom de Baonga. Ils parlent la langue de leurs voisins baonga et en ont le tatouage et le gong (et non celui des Topoke-Lokele). Ils englobent diverses familles adoptées d'origine lokele-turumbu (les Yamaina, les Yamolebola), topoke (les Yaelingi), etc. Un village Ibisa fut incorporé dans l'ancienne chefferie Kamango (Moeller 1936).

En remontant la rivière Lulu depuis son confluent avec la rivière Aruwimi, on rencontre successivement : les Yaofa, parfois rattachés aux Bomane ; les Mokongo, dont quelques clans se trouvent parmi les apparentés aux Lokele sous le nom de Basoa, souvent confondus avec les Baonga ; les Bafoli ; les Basoa ya Mafuta Mwingi ; les Yambese ; les Nduma, voisins des Ngelema.

2. D'après la légende, ce nom vient du fils de Mongela qui, fatigué de la longue marche, dit : « *Aba nalia* » (« père, je m'assieds »).

Sur la rivière Soanga

- Les Yangolu (*cf. supra*), qui sont un clan d'origine ngelema, adopté par les Basoo.
- Yapoka : ils se trouvent au-delà de la rivière Yola et seraient des apparentés aux Basoo ayant fortement subi l'influence des Mbango, leurs voisins. La rivière Yola semble servir de frontière entre les Basoo proprement dits et les Basoo inféodés par les Mobango (de Yaliwasa).

Certaines cartes administratives indiquent la rivière Lula sur la rive droite du fleuve Congo en aval de Basoko et semblent ignorer la rivière Yola. Il y a donc confusion entre ces deux rivières ; pour les autochtones, la rivière Yola, parfois aussi appelée « Yalo » ou « Yolo », est bien en aval de Basoko. En revanche, il existe sur la rive gauche du fleuve Congo, en aval de la rivière Lonua, chez les Yanongo, une petite rivière appelée « Lula », qui fait frontière entre les deux clans Yanongo. Le long de cette rivière Lula, ainsi que le long de la rivière Yola, sur chaque rive du fleuve Congo, on retrouve des familles Basayo, probablement originaires du même clan qui s'est partagé. Ce clan Basayo se rattache, soit aux Yanongo, soit aux Lielie, suivant les sources.

On doit aussi citer les Ngelema d'eau et les Banalia ; ils se trouvent en amont sur les rives de l'Aruwimi.

2.2.10. BABORO

Historiquement, les Baboro viennent du nord et se fixèrent un certain moment aux environs de Buta, d'où ils se firent chasser par les Mambumbulu (population actuelle de Buta) qui étaient eux-mêmes poursuivis par les Azande. Sous cette poussée, les Baboro se scindèrent. Le clan aîné franchit l'Aruwimi et vint se fixer en aval de Banalia sur les rapides. Le clan cadet traversa également l'Aruwimi et vint se fixer sur sa rive gauche à hauteur de l'embouchure de la Zambeke ; il eut des difficultés avec les Bamanga et les Arabo-Swahili ; ces Baboro repassèrent la rivière pour se fixer à l'intérieur, là où fut fondé par après le poste de Mongandjolo. Ils vinrent s'établir sur la route qui mène à Buta, construite en 1925 (Affaires indigènes, Indice 25/253).

2.2.11. METOKO (AUTRE GRAPHIE : MITUKU)

Insistons davantage sur le fait qu'il faut dire « Metoko » plutôt que « Mituku » comme généralement entendu ; ce qui est plus conforme à la prononciation des originaires. Les Metoko sont

apparentés aux Lega et aux Songola. Ils seraient venus de l'Ouganda au ^{xvi}^e siècle sous la poussée des Nilotiques dans la vallée de la Ruzizi au Bunyoro. Ces groupes Lega et Songola sont venus de la rivière Semliki, entre les lacs Édouard et Albert. Dans leur migration, ils se sont scindés en deux groupes : l'un qui se dirigea vers le sud, et l'autre vers le sud-ouest. Les Metoko se situeraient dans ce dernier groupe qui s'était dirigé jusqu'à Bengamisa dans le secteur Lubuya-Bera. Ils s'étaient séparés d'un (petit) groupe qui constitue les Genya restés à Kisangani. Les Lega, eux, poursuivirent leur migration jusqu'à Ubundu, puis vers le Maniema, le Kivu en passant par l'embouchure de la rivière Lowa vers la basse Ulindi.

Suite aux guerres entre les Kimbimbi (Metoko) et les Lega, le groupe du sud-ouest se divisa en deux : les uns prirent la direction ouest-est alors que les autres, les Metoko, revinrent sur leur ancienne occupation pour s'installer le long de la rivière Lowa jusqu'au fleuve Congo. Ils habitent la rive gauche en face de Kirundu : ce sont les Bamoya ; tandis que les autres se sont installés dans la forêt constituée des palmiers du genre *ketoko* : ce sont les Basikate.

2.2.12. LENGOLA (ET BIRA)

Les principaux peuples du territoire d'Ubundu sont les Lengola (et Bira), Komo, Metoko, Wagwana (Arabisés), Baleka et Enya.



Chez les Metoko, un Bahota et sa famille.

(AP.0.0.37946, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. L.A. de Jaeger, s.d. Droits réservés.)



Chef de la Lowa et ses joueurs de lokombe.

(EP.0.0.7206, collection MRAC Tervuren ; photo C. Vandekelder, 1906.)

Les Lengola et les Komo sont liés aux Lega. D'après les récits, les Lengola sont des enfants de la sœur située à l'origine et les Komo ceux du frère. Dans leur migration, ils ont atteint l'embouchure des rivières Obiatuku et Maïko. Ceux de Maïko sont arrivés jusqu'à Kisangani et constituent le groupe Komo de Babusoko ; ceux de Obiatuku sont plus composés des Lengola-Bira (Babiondo), Bamanga, Komo-Kabalo et Komo-Mandombe.

Les Lengola sont constitués de deux groupes distincts : les Babira qui sont les Lengola terriens et les Baloka qui sont des Lengola riverains ou de l'eau.

Sur la migration des Lengola, voici le récit transmis par l'administrateur territorial Tihon du territoire des Babali-Barumbi dans son rapport envoyé au CDD de Stanleyville par sa lettre du 4 avril 1932 :

« La tribu Walengola semble être originaire du district du Kivu et des limites du district de l'Ituri. Ces populations abandonnèrent leurs terres ancestrales sous la pression des Bakumu [...] qui eux-mêmes fuyaient les attaques perfides des populations "Mambuti". Pourchassés par les Bakumu, les Walengola s'enfuirent jusqu'à la rivière Lowa (poste actuel d'Aluta). Ils séjournèrent un certain temps dans ces parages, mais, pressée à nouveau par les Bakumu, la colonne Walengola se scinda : une partie descendit les rives de la Lowa jusqu'au fleuve, tandis qu'une seconde colonne

traversa le territoire actuel de Lubutu et arriva au fleuve un peu en aval du poste actuel de Ponthierville. N'osant traverser le fleuve, les Walengola s'installèrent dans les terres situées sur la rive droite du fleuve et y séjournèrent durant quelque temps. À ce moment ils étaient groupés en différents clans : les Bafulemba se trouvaient en forêt entre la rivière Lowa et la route actuelle de Kirundu-Lubutu. Les Bamini un peu en aval du poste actuel de Kirundu. Les Baleka s'étendaient depuis le parallèle de Kilindi jusqu'en face du poste actuel de Ponthierville. Les Babira étaient aux environs du poste actuel de Wanie-Rukula et, enfin, les Bafalongo qui se trouvaient sur la route actuelle de Ponthierville-Lubutu.

Pressés à nouveau par les Bakumu, les Walengola ne purent guère résister à leurs ennemis. Les Baminia furent les premiers à traverser le fleuve où ils s'installèrent sur la rive gauche et dans le bassin de la rivière Ruiki où ils sont encore actuellement. Les Bafulemba, une partie des Baleka, résistèrent aux Bakumu et restèrent installés sur la rive droite du fleuve et sur la route Kirundu-Lubutu.

Les Baleka passèrent le fleuve un peu en aval de Ponthierville en s'aidant de lianes et ayant comme point d'appui les îlots se trouvant à l'emplacement dénommé "Mabundu".

Les Babira remontèrent la rive droite du fleuve jusqu'au rapide des Bamanga. Ils furent aidés dans le passage du fleuve par les Bamanga qui moyennant quelques femmes prêtèrent leurs pirogues pour évacuer les



Un comptoir d'achat d'ivoire à Aluta vers 1904-1907.

(HP.1961.1.1631, collection MRAC Tervuren ; photo E. Regel, 1904-1907. Droits réservés.)

Babira sur la rive droite. Les Babira s'installèrent à l'emplacement actuel du rail, mais pressés à nouveau par les Bakumu ils s'avancèrent dans l'intérieur des terres où ils sont encore actuellement (région entre le rail et le poste Biondo).

Les Bafalongo passèrent les derniers aidés dans le passage du fleuve par les Baleka et s'installèrent entre la rivière Ruiki, la rive droite du fleuve et dans la région de Monionge.

La guerre intertribale avec les Bakumu continua sur la rive droite du fleuve et ce n'est que l'arrivée des Arabisés qui sauva de la destruction les populations walengola.

Les Arabisés soumièrent très vite les Walengola et de nombreux contingents de Walengola furent embrigadés parmi les mercenaires arabisés. Ils furent dirigés dans toutes les directions.

À l'arrivée des premiers Européens, les Walengola se détachèrent très vite des Arabes et dans la mesure de leurs moyens prêtèrent aide et assistance aux Européens » (Rapport d'enquête sur la chefferie Babira daté de Ponthierville le 24 décembre 1930, dans FABV/SHP-MRAC).

2.2.13. KOMO

Sur la migration des Komo (Bakumu), nous avons le récit transmis par l'administrateur territorial Tihon du territoire des Babali-Barumbi dans son rapport envoyé au commissaire de district

de Stanleyville par sa lettre de transmission du 4 avril 1932. Les populations Bakumu viennent également du district du Kivu. Ils ont quitté leurs terres d'origine devant les attaques perfides des Mambuti. La légende rapporte ceci :

« Nous étions installés tranquillement dans nos villages, nous n'étions en guerre avec personne. Le matin comme nous sortions de nos huttes pour vaquer à nos occupations, des nuées de flèches s'abattirent sur nous et plusieurs de nos frères furent tués. Ayant fait des recherches pour retrouver nos agresseurs, nous ne vîmes personne. Nous vécûmes pendant un certain temps dans l'inquiétude puis tout rentra dans l'ordre. Quelque temps après la même attaque se répéta et nous vîmes des hommes pas plus grands que des singes qui s'enfuyaient dans la brousse. Nous fîmes des battues, mais nous tîmes sur nos gardes, mais les attaques se répétant et ayant un grand nombre de nos frères tués dans ces escarmouches, le conseil des anciens se décida pour l'abandon de nos emplacements et pour l'émigration vers l'ouest. Dans notre marche en avant, nous avons refoulé les populations walengola qui se trouvaient devant nous. Arrivés sur les bords de la rivière Lowa, une partie d'entre nous se répandirent dans le territoire de Lowa. Les Bakumu qui nous occupent traversèrent l'actuel territoire de Lubutu et aux limites nord-est ils rencontrèrent les

Lombi qui les forcèrent de rester sur la rive gauche de la rivière Maïko. Ils y séjournèrent pendant un certain temps, ensuite ils quittèrent cet emplacement pour se rendre dans la région de Babenge et, de là, sur les environs du poste actuel de Wanie-Rukula. Ils refoulèrent les Walengola vers l'amont et forcèrent les derniers à passer le fleuve. Seul le groupement Bafulemba et une partie des Baleka résistèrent et les Bakumu ne purent les déloger de la rive droite.

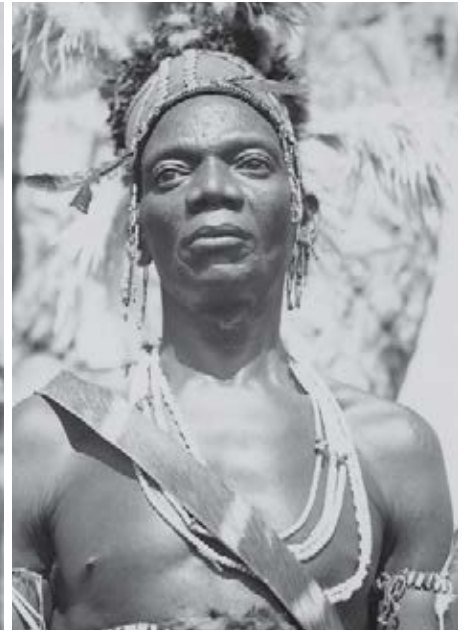
À leur tour une partie des Bakumu passèrent sur la rive gauche et obligèrent les Babira à abandonner l'emplacement actuel du rail. Les Bakumu s'y installèrent, ils y étaient à l'arrivée des Arabisés et y sont encore actuellement. La plus grande partie est restée sur la rive gauche, le long de la piste de caravane Ponthierville-Lubutu. Les Bakumu ne se soumirent que très difficilement aux Arabisés, ils restèrent en luttés continuelles et à l'arrivée des Européens ils se soumirent rapidement. »



Femme komo du village Bilota.
(EP.0.0.9350, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Une cheffesse komo.
(EP.0.0.880, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Zagourski, avant 1939.)



Un sous-chef madula.
(EP.0.0.884, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Zagourski, avant 1939.)



Chef madula.
(EP.0.0.887, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Zagourski, avant 1939.)



Chef madula, vue rapprochée.
(EP.0.0.886, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Zagourski, avant 1939.)



Femme du chef madula.
(EP.0.0.962, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Zagourski, avant 1939.)



Réunion des chefs komo.

(EP.0.0.963, collection MRAC Tervuren ; photo C. Zagourski, avant 1939.)

D'après les récits recueillis par l'administrateur territorial adjoint (ATA) Lucien Hoérée de Ponthierville, les Arabo-Swahili auraient trouvé les Komo en amont de l'Uma, de la Ndjula et de l'Enano, et tout le long de la Maïko, de l'Obiatuku et de la Lubuya. Leurs razzias n'auraient causé que des migrations de moindre envergure, à situer à la fin du siècle dernier (XIX^e siècle). Mais les guerres et les migrations ont eu pour conséquence que les différents clans formant le peuple komo ont été émiettés et dispersés sur une très grande superficie. Ainsi trouve-t-on des lignées d'un même clan aussi bien à Lubutu qu'à Kisangani ou Opienge. Les Komo ont gardé néanmoins leur unité de langue, d'us et de coutumes.

Les membres du premier groupe localisé à Kisangani avaient occupé lors de leur installation les espaces situés respectivement sur l'ancienne route Buta au PK 8, sur une trentaine de kilomètres le long de la rive gauche du fleuve en aval de Kisangani, à l'embouchure de la Lindi, le long d'une route qui relie la Lindi à la nouvelle route Buta au PK 9, et à la route de l'Ituri, donc autour de la ville (Kuda Pombwa 2015 : 18).

2.2.14. ENYA (AUTRES GRAPHIES : ENIA OU GENYA)

Dans le registre des renseignements politiques du territoire de Stanleyville, l'administrateur territorial qui avait recueilli des informations sur les Enya rapporte que ceux-ci seraient originaires des environs de la rivière Kambaola (près de Wanie-Mumbu). Mais on ne sait pas exactement s'ils sont apparentés aux Baleka ou s'ils sont les premiers occupants de la région de Wania-Mumbu dont ils auraient été chassés par les Lengola. Ils se seraient installés à l'endroit où ils se trouvent actuellement depuis un temps assez long (Administrateur territorial Lauwers 1927).

La chefferie Wagenia du territoire de Stanleyville était composée de trois clans enya : les Benasoko (ou Bina-Soko) venus de l'embouchure de l'Obiatuku, un affluent de la Lualaba ; les Benakulu (ou Bina-Kulu) aux chutes d'Ubundu et les Benalombe (ou Bina-Lombe) aux alentours de Wanie-Rukula³. L'ancêtre le plus lointain auquel ils remontent est Tende, père de tous les Benasoko. Il eut un fils, Loa-Mongo.

3. Les Benalombe, selon de Mahieu (1976 : 155), connus maintenant sous le nom de « Bakonga », ne seraient pas de vrais Enya, mais des Lengola.



Îles des Enya.

(AP.0.0.1345, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1899.)



Pêcheur enya.

(EP.0.0.8090, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950 © MRAC Tervuren.)



1912 : portage chez la femme enya.

(AP.0.0.31735, collection MRAC Tervuren ;
photo A. Wibier, 1912. Droits réservés.)



1912 : portage chez les femmes enya.
(AP.0.0.31666, collection MRAC Tervuren ;
photo A. Wibier, 1912. Droits réservés.)



Femme enya, à Stanleyville.
(AP.0.0.31755, collection MRAC Tervuren ;
photo A.E.J. Wibier, 1912.)

Celui-ci prit une femme chez les Bayembo installés sur le fleuve à la hauteur des Stanleys-Falls. Il engendra un fils appelé « Mopeta ». Celui-ci, rendant un jour visite à ses oncles maternels, vit qu'ils pêchaient à la nasse. Les Enya, à cette époque, ne connaissaient que la pêche au filet. Au bout d'un certain temps, Mopeta persuada les Benasoko et les Benakulu de descendre le fleuve pour aller faire la guerre aux Bayembo afin de s'emparer de leurs installations de pêche. En route, ils rencontrèrent les Benalombe qui voulaient s'opposer à leur passage. Après une demi-journée de combat, les Benalombe libérèrent le passage. Ainsi, les Benasoko et les Benakulu arrivèrent à l'île Tendulu, en amont des Falls. Par après, certains d'entre eux habitèrent l'île Maele.

Un jour, les Enya envoyèrent Mopeta chez les Bayembo pour obtenir une partie des rapides afin de pouvoir aussi y pêcher à la nasse. Ce fut le refus, cause de l'attaque des Enya. La guerre dura un mois, les Bayembo furent vaincus. Depuis, les Enya sont devenus propriétaires du lieu.

Les Benalombe s'étaient, eux, installés sur la rive gauche du fleuve à la hauteur des rapides. Les Benasoko et les Benakulu voulurent leur faire la

guerre. Mais Mopeta s'y opposa. Les Benasoko finirent par prendre des femmes chez les Benalombe et la paix s'établit entre les clans.

Les Enya pêcheurs échangeaient des produits agricoles contre du poisson chez les Yasanga installés sur le fleuve en face du lieu où la mission Saint-Gabriel a été érigée. Sous prétexte que les Yasanga, chez lesquels ils prenaient des femmes, s'étaient moqués d'une Enya, il y eut la guerre. Les Yasanga furent battus. Quelques Yasanga dont les mères étaient d'origine enya furent protégés suite à l'intervention de Mopeta. Les descendants de ceux-ci forment un sous-clan dans le groupe Benasoko. C'est l'arrivée des Arabo-Swahili qui vint mettre fin à leur quiétude.

Les Enya occupent les deux rives du fleuve, en amont et en aval des rapides ainsi que des îles M'bie (ou « Bile », autre graphie), Tundulu et Male. Les limites de leur occupation sur les deux rives du fleuve ne sont pas nettement fixées, ce qui provoque des altercations, surtout sur la rive droite, avec les Arabisés.

Toute leur activité coutumière est centrée sur le fleuve : pêche dans les rapides avec des nasses amarrées aux estacades si caractéristiques, pêche



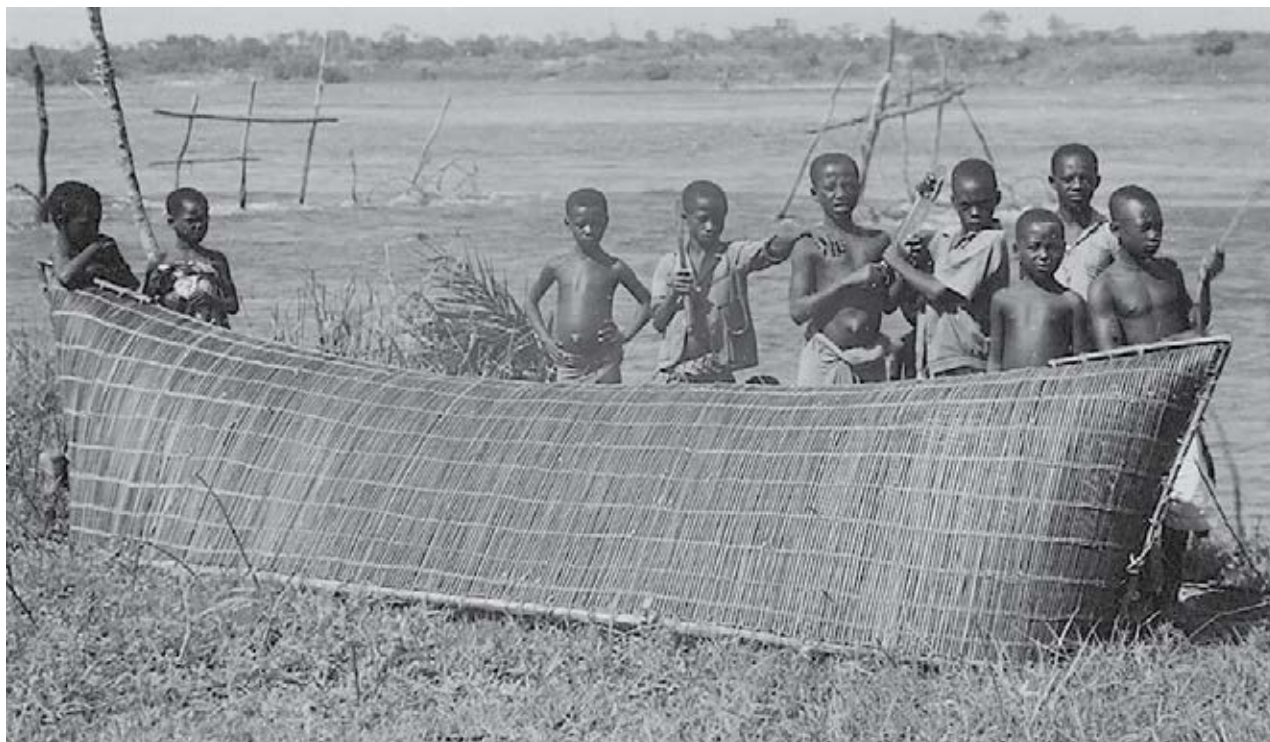
Fabrication de nasses en osier pour la pêche à Stanleyville.
(EP0.0.4316, collection MRAC Tervuren ;
photo François L. Michel, 1894.)



« Pêcheries Wagenia ».
(EP0.0.1058, collection MRAC
Tervuren ; photo C. Zagourski,
avant 1939.)



**Pêcheries des Enya dans le
fleuve Congo, à Stanleyville.**
(EP0.0.8561, collection MRAC
Tervuren ; photo L. Van Bever
(Inforcongo), 1944 © MRAC
Tervuren.)



Les Enya à Stanleyville.

(EP0.0.5232, collection MRAC Tervuren ; photo R.F. Ch. Gérard, s.d. Droits réservés.)



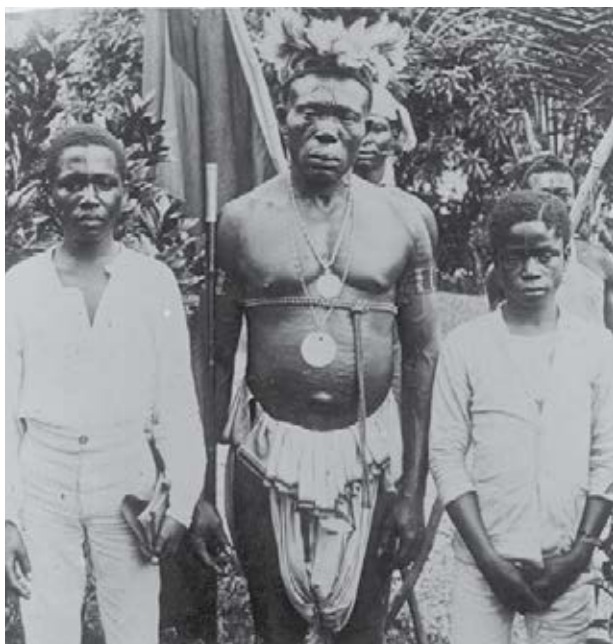
Un pêcheur enya de la région de Stanleyville en 1946.

Il porte à la main une pagaie en bois gravé : son collier est fait de dents de léopard. (EP0.0.8562, collection MRAC Tervuren ; photo E. Lebiéd (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)

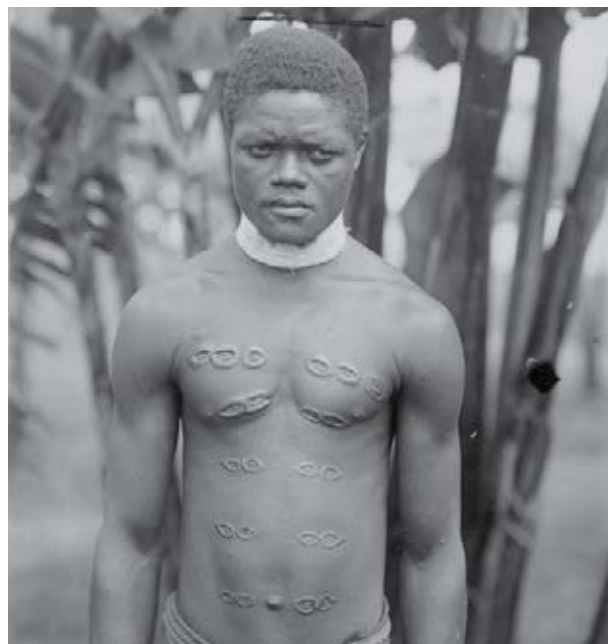
à la senne, pêche à l'épervier et même pêche sous-marine. Les Enya vivaient du fleuve et sur le fleuve. Ils étaient devenus un moment les seuls producteurs de sable (extrait du fleuve) dans le territoire de Stanleyville. Ils s'adonnaient aussi à l'exploitation de carrières de pierre en bordure ou à proximité du même fleuve.

2.2.15. BABALI (AUTRE GRAPHIE BAALI)

C'est le peuple majoritaire du territoire de Bafwasende. D'après un rapport de Mbela Enkata, commissaire de zone de Bafwasende, daté de Bafwasende le 14 août 1974 (FABV/SHP-MRAC), Azande est l'ancêtre commun des Babali et Balika du territoire de Wamba dans le Haut-Uele. Il eut deux enfants, Mbali et Toliko, qui se sont séparés suite à une dispute ayant trait à l'appartenance d'un arbre fruitier *opiso* (« cœur de boeuf »), en kibali, ou *libombi* en kilika. C'est Toliko qui gagna le procès et obtint la surveillance de l'arbre. Mbali, mécontent, quitta le toit paternel pour aller habiter Mangbangbali aux environs de la Nepoko. Mais cet endroit est marécageux. Mbali va alors se fixer plus loin, aux environs des chutes de la Nepoko où il trouva de l'igname en abondance. Ce lieu fut dénommé *Maguna ma Mbali* (ou igname de Mbali), et il en devint propriétaire.



Un chef mbali (ou mbaali).
(AP.0.2.743, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)



Tatouages des Mbali (ou Mbaali).
(AP.0.1.6065, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

Tableau 1.1 : Généalogie de la famille Mbali

Descendance d'Abali (fils aîné)	Descendance de Kundumu	Descendance de Keni	Descendance d'Undaka
Ndabo	Poka	Koli	Bubu
Nduo	Mizo	Zongo	Kuleke
Nzili	Sola	Manda	Umbege
Dea	Mbongo	Tende	Bamba
-	Miti	Gadi	Ngbatala
-	-	-	Tingembi

Source : document non signé dans les archives coloniales, dans FABV/SHP-MRAC.

Mais, envahis par un groupe de Pygmées qui se disaient être maîtres de cette partie de la forêt et à la tête desquels se trouvait le chef Nakia (qui était une femme), Mbali et ses enfants vont descendre la Nepoko jusqu'à son embouchure (intersection avec la rivière Ituri). Suite à leur mésentente continuelle, les enfants de Mbali se dispersèrent en abandonnant sur place l'aîné de la famille qui occupe jusqu'à aujourd'hui les chutes de Bomili d'où provient l'origine du nom « Bafwazabali ». Pour d'autres fils, la situation est la suivante : Kundumu remonta la rivière Ituri qu'il traversa à la hauteur de Choo pour aller s'installer aux environs d'Avakubi ; Undaka descendit l'Aruwimi et occupa le sud-est de Panga. Atteignant la rive gauche de l'Ituri, Keni suivit la

rivière Apale et s'installa dans deux sites à la fois, Bandua et Bafwasengo.

Le tableau 1.1 présente la généalogie de la famille Mbali. Le nom de chacun de ses quatre enfants précédé du préfixe *Bafwa* désigne un secteur, exception faite pour celui de Bemili qui a reçu le nom « Abali », surnom reçu après l'attaque par les *bemilili* (abeilles) lorsqu'il se promenait en pirogue.

2.2.16. LOMBI (DITS BARUMBI)

Il faut dire « Lombi » plutôt que « Barumbi » devenu la graphie courante sous la colonisation belge. Ce peuple habite le territoire de Bafwasende, quoique démographiquement moins nombreux que les Babali. Malgré leur affinité culturelle avec les

Femmes lombi



Ses lèvres, comme les lobes de ses oreilles, sont percées pour pouvoir porter des ornements.

(EP.O.0.8061, collection MRAC Tervuren ;
photo Ch. Dandoy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



Celle-ci porte son enfant.

(AP.O.0.10940, collection MRAC Tervuren ;
photo Charles Delhaise, 1909.)

Babali, les Lombi sont d'origine soudanaise. Leur ancêtre s'appelait « Nape » et il s'installa à Medje. Il eut cinq enfants : Nangbe, Nombi, Belu, Popo et Kele. L'adultère entre Popo et la femme de Nombi fut à l'origine de la séparation de la famille. Nangbe garda la terre ancestrale tandis que ses quatre frères se dirigèrent chacun dans une direction différente. Nombi suivit la rivière Nepoko qu'il traversa et longea jusqu'à son embouchure. Puis il remonta légèrement la rivière Ituri qu'il abandonna avant d'arriver à l'actuelle hauteur d'Avukubu pour s'installer en région de Bigbulu et d'Opienge⁴. Belu traversa la Nepoko vers la région de Wamba. Popo et Kele occupèrent respectivement la partie nord-est du territoire actuel de Banalia et le sud-est de celui de Buta. Cet éparpillement fit que chaque enfant fut à l'origine d'un peuple distinct dont il est reconnu comme ascendant. Ainsi, les Mangbetu sont dits être des descendants de Nangbe ; les Lombi sont attachés à Nombi ; les Babelu à Belu ; les Poko à Popo ; et les Bakele (ou Bakere) à Kele.

4. Il va être question sous la colonisation belge d'« Opienge-Makala ». Ce deuxième nom désigne au départ un trou creusé par les Lombi pour attraper le gibier.

Les Lombi comptent parmi les autochtones de la région d'Opienge. À leur sujet, Jan Vansina dit : « Les Lombi sont parmi les peuples les plus anciens de la région. À une époque plus tardive, mais certainement avant le XVIII^e siècle, les Lombi immigrèrent dans la région, venant du nord. Ils faisaient partie des "proto-Mangbetu" comme les Balese-Mvuba, probablement immigrés du nord vers la même époque que les Lombi » (Vansina 1966 : 93).

Sous la période coloniale, le chef mangbetu nommé « Zebuandra » tenta de les regrouper sous son autorité sans y parvenir. On insiste davantage sur l'affinité de leurs parlers et coutumes comme étant la preuve de leur origine commune (FABV/SHP-MRAC).

Dans le territoire de Bafwasende, les Lombi habitent les villages Molimo, Bakoroi, Banginda et Bigbolo. Une poignée habite Maganga sur la route de Kisangani et elle est rattachée au secteur Bekeni-Kondolole.

2.2.17. ABABOIA ET BOMBWA

D'après les données d'enquête recueillies par l'agent territorial M. A. Boutet, à Toya le 7 octobre 1947 et à Bombwa le 5 mai 1948 auprès des notables toya (Ababoa), dikwa (Ababoa) et budja (Bombwa), il y



**Village Banginda
en mai 1948.**

(HP.1956.15.221,
collection MRAC Tervuren ;
photo Ch. Dandoy
(Inforcongo), 1948 © MRAC
Tervuren.)

a lieu de différencier les Bombwa des Ababoa même s'ils restent très proches. Les premiers ont été fausement présentés comme un clan des Bangelema du secteur Banalia qui s'échelonne le long de la rivière Aruwimi, à l'est de Banalia. Erronément désignés, donc, sous le nom générique « Mongelema », les Bombwa constituent en fait une branche des Baboro, laquelle se serait installée le long de la rivière Aruwimi. Subissant l'influence du milieu naturel, cette branche des Baboro se serait singularisée du reste de la tribu installée à l'intérieur des terres et, bien que conservant la langue et les coutumes de ses ancêtres, aurait eu un pôle d'attraction différent, en l'occurrence la pêche en grande rivière.



Deux Ababoa à Stanleyville.

(EP.O.0.1147, collection MRAC Tervuren ;
photo Arnould, s.d. Droits réservés.)

Les Ababoa de Kole, eux, constituent l'extrême pointe avancée de la migration des Ababoa (majoritairement installés dans le Bas-Uele) devant les invasions des Azande. Ils se sont installés dans l'espace compris entre la rivière Tele au nord et la rivière Zambéke au sud avec la rivière Longele comme limite à l'est.

Les Ababoa et les Baboro (dont notamment le clan Bombwa) ont eu un foyer d'émigration commun situé au nord de la rivière Uele. Mais, tandis que les Ababoa sont demeurés essentiellement cultivateurs et ne possèdent aucune notion de pêche en grande rivière (ils ignorent la construction de la pirogue), se contentant d'exploiter saisonnièrement les ressources alimentaires des rivières peu importantes et non navigables, les Bombwa par contre, sans être exclusivement des pêcheurs (ils cultivent et cultivaient le sol) sont devenus très versés dans l'industrie de la pêche et la pratiquent sur une grande échelle.

Lorsqu'il avait été question de voir la limite territoriale entre les districts de Stanleyville et du Bas-Uele modifiée au début de la colonisation, le commissaire de district A. Landeghem du Bas-Uele voulut rattacher l'ensemble des populations ababoa à son entité. Dans sa lettre écrite de Buta le 25 mars 1918 à son homologue de Stanleyville, il écrit :

« La Longele forme la limite sud des chefferies Gwobo et Deredio (race Makere) ; la droite reliant l'embouchure de la Longele à la source orientale de la Tele forme la limite sud des chefferies Buliane (race Makere) et Kbunduka (race Ababua-Mondongwali),



Combat des Bombwa en 1909.

(AP.0.0.10891, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Delhaise, 1909.)

la Tele coule dans une forêt presque ininterrompue et inhabitée jusque près de son embouchure dans la Rubi-Itimbiri près de Gô.

Les Makere forment une population très homogène dont les principaux éléments sont administrés par le territoire de Zobia tandis que les Mondongwali font partie de la grande tribu ababua qui occupe toute la partie est du Bas-Uele entre l'Uele et la Rubi avec quelques enclaves vers le sud jusqu'à la Tele.

La vaste forêt de la Tele forme comme une séparation plusieurs fois séculaire entre les populations de souche babua parlant le libwale et celles de l'Aruwimi. S'il existe quelques enclaves sur la Lifari, nom donné par nos indigènes à l'Aruwimi, elles ne doivent pas être bien denses. Il y a le groupe Taga d'origine benge près de Kole et peut être les Bokapo du sud de la Longele. »

Pour sa réponse, le commissaire de district Alfred A. Moeller, dans sa lettre n° 62/5 datée de Kondolele le 4 mai 1918, tient à garder cette population ababoa dans sa juridiction. Il écrit :

« Toute la région de Kole (comprend 2643 mâles adultes recensés) est occupée par les Bobwa, corruption d'Ababua, dont les principaux groupes sont les Bongola autour du poste, les Botokwe à l'est vers Bokwana, au sud vers l'Aruwimi les Babenge. Un petit groupe de Makere (de l'Uele) est installé près de Bongondja.

Bokwana : la majeure partie de la population de ce poste est également composée de Bowa, savoir au poste les Bokwana, vers l'ouest, les Bokapo, les Mabuli, les Balisi, les Babenga ; on y trouve également quelques groupes Makere dont les chefs sont : Mazambangwe, Pimbira, Nebula, Alimangwe, Bekandea.

Je ne pense pas qu'il serait opportun de détacher de Stanleyville ces populations qui ont toujours appartenu au secteur de Banalia et au district de la Province-Orientale et qui n'ont sans doute que de faibles relations avec les populations de même souche de l'Uele, dont elles se séparent de vastes étendues inhabitées. »

2.2.18. POPOIE

Ce nom est aussi écrit « Popoy » ou « Popoi ». Ils sont aussi appelés « Bapume ».

Les Popoie font partie du groupe de Makere (ou Mangbetu) dont ils forment l'extrême pointe avancée dans le bassin de l'Aruwimi. Ils se sont installés en glissant le long des Ababoa entre les groupes Babali et Bangelema qui paraissaient être les véritables originaires de la forêt de l'Aruwimi. Pour y parvenir, ils ont vraisemblablement profité du passage précédent d'une avant-garde des Lombi dont ils ont été coupés par la suite à cause de l'expansion des Arabo-Swahili d'abord, et de la stabilisation européenne ensuite (Administrateur territorial E. Declerck & L. Brandt 1922, dans FABV/SHP-MRAC).

Les Popoie sont donc venus du nord où ils avaient résidé près de Zebwandra (Medje). Ils ont passé ensuite l'Aruwimi à l'île Dima. Là, ils se sont divisés pour s'installer dans le bassin de la rivière Yafele. Les Lombi qui les précédaient les ont quittés à la suite de dissensions liées aux butins de chasse. La région étant inhabitée, ils s'installèrent définitivement. C'est ensuite que les Arabo-Swahili arrivèrent par les sentiers de forêt menant vers le confluent Lokoma-Yafele. Ils s'installèrent approximativement à l'emplacement du village Magbunda. De là, les



Poste de Bomili.

(AP.0.0.5775, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1898-1906.)

émissaires leur emportèrent de l'ivoire. Mais cette présence a été lourde de conséquences : plusieurs chefs locaux furent tués. Suite à l'occupation européenne, les Arabo-Swahili quittèrent Magbunda pour se diriger vers l'est chez Mobi d'abord, puis chez Bandjama, Bakobi ; ils s'installèrent chez les Babenge (Babali) du chef Kalagba.

Le recul puis la disparition des Arabo-Swahili dans la région seraient dus à la pression de Chaltin (*alias* Sasa), soit lorsqu'il les refoula vers 1894 lors de la campagne arabe, soit plus vraisemblablement lorsqu'il marcha vers le Nil en 1896 à l'avant-garde de l'expédition Dhanis. Très peu de temps après, Nahan (*alias* Bolangiti) installa le poste de Popoie au bord de la rivière Yafele, près de l'ancien poste arabe ; en 1896, il créa le poste de Panga ; en janvier 1898, ce fut le tour du poste de Bomili. Il retourna alors à Banalia.

Le poste de Popoie fut supprimé et les Popoie furent rattachés à Banalia où ils portèrent leurs prestations. Sur la rive droite de l'Aruwimi, quatre chefferies popoie restèrent ou se réinstallèrent. Il s'agit de :

a) les Bakeda qui retournèrent sur les terres d'ancienne occupation de la tribu (rivière Netolotolo) à la suite du meurtre d'un de leurs notables par d'autres Popoie. Ils s'y joignirent à quelques familles de Babonde fuyards qui les quittèrent et rallièrent le groupe d'origine à Panga (chef Nemboma) ;

b) les Bamboli ont repassé l'Aruwimi pour se soustraire aux incursions des Bangelema (Busalia), leurs voisins directs. En 1922, ils se sont installés sur

la route Mupele-Bokwana, groupés en trois chefferies Badati, Baduma et Bamboli ;

c) les Bapume qui seraient une fraction aget ;

d) les Bangbo installés à cheval sur l'Aruwimi. La parenté bagule qui appartient au clan bangbo est restée installée sur la route de Poko, à 12 km environ de Panga.



Une femme popoie.

(AP.0.2.872, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Delhaise, 1909.)



Habitations popoie en 1909.

(AP.0.0.10827, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Delhaise, 1909.)



Une femme popoie.

(AP.0.0.10826, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Delhaise, 1909.)



Chef popoie ayant seul le droit de porter des plumes d'épervier.

(AP.0.0.10817, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Delhaise, 1909.)

Tout en conservant le parler makere (mangbetu), les Popoie ont vite abandonné divers signes extérieurs qui distinguaient ce groupe, dont la déformation allongée de la tête. Ils ont adopté les parures des populations voisines : bonnets de fourrure, serre-têtes en écorce de figuier, emploi d'huile noire et de *ngula* (espèce de poudre rougeâtre) mélangés pour s'enduire la chevelure et le corps, etc.

Les Popoie se situent principalement dans les bassins des rivières Yafele-Lokoma. C'est une région de forêt dense sans dénivellement important avec des terres peu fertiles qui poussent à une rotation des cultures et à des déplacements rapides des plantations, voire même des villages.

En 1922, les Popoie étaient répartis dans les territoires de Banalia et de Panga dans lesquels ils occupaient dix-sept chefferies pour une population totale de 11 591 habitants (Administrateur territorial E. Declerck et L. Brandt, 1922) :



Village de soldats licenciés (retraités).
(AP.0.0.5778, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1905.)

– dans le territoire de Banalia, treize chefferies :

1) rive gauche de l'Aruwimi

Chefferies	Noms de chef	Population
Magbunda	Kindu-Kindu	1 177 habitants
Bandjama	Apwamangwe	1 357 habitants
Mobi	Mosanda	970 habitants
Magba	– Bâ	324 habitants
	– sous-chef Nekemaye	253 habitants
Mobo	Neduogongwe	893 habitants
Aget	Dadua	708 habitants

2) rive droite de l'Aruwimi

Chefferies	Noms de chef	Population
Bamboli	Pondo	339 habitants
Baduma	Awarangwe (décédé)	257 habitants
Bakeda	Odekabeke	191 habitants
Badati	Bwede	369 habitants

3) à ces chefferies autochtones des Popoie s'ajoutaient les chefferies des licenciés (retraités)

Chefferies	Noms de chef	Population
Likombe	Lola	88 habitants
Okunga	Fariala	63 habitants
Kabisa	(sans chef)	157 habitants

– dans le territoire de Panga, quatre chefferies :

1) rive gauche de l'Aruwimi

Chefferies	Noms de chef	Population
Bagola	Djadjaka	514 habitants
Bakobi	Mabengwe	2 139 habitants

2) rive droite de l'Aruwimi

Chefferies	Noms de chef	Population
Bangbo	Bula	1 580 habitants
Bapume	Siato	209 habitants

2.2.19. MBA (AUSSI DITS MANGA)⁵

Les Mba sont établis dans la partie sud-ouest du territoire de Banalia. Leur espace est limité, à l'est et au nord, par la chefferie Baboro de Banalia et par le secteur Bangba ; au sud et à l'ouest, par les Komo et les Olombo. Une aire qui se situe à partir du PK 18 de la ville de Kisangani et s'étend jusqu'au PK 120, le long de la route Buta. D'autres agglomérations mba

5. Nous devons l'essentiel des données de ce paragraphe aux travaux de Jean-Gustave Baruti Adidige, « Langage prémonitoire chez les Mba ». *Cahiers de Langues et Cultures* 3 (août 2016) : 31-45 ; Jean-Martin Lolema Liumbu, « Le phénomène djuli », mémoire de licence en sociologie, année académique 2003-2004, inédit.



Un groupe de notables mba venus saluer le prince Charles à son passage à Bengamisa le 15 juillet 1947.
(HP.1956.15.2412, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)

sont établies le long des rivières Lindi et Aruwimi aussi bien que dans les forêts environnantes.

Les Mba seraient venus du nord de la RDC. C'est un peuple non bantou soumis à son patriarcat. Les Bamanga ou les MBA sont à l'origine des peuplades nomades du Soudan. Selon la classification de Jan Vansina, les Mba, comme les peuples précédents (Baboro) sont du groupe des peuples de la région d'Itimbiri-Ngiri avec les Ababoa, les Azande, les Topoke et les Turumbu. Lors de leur traversée dans la cuvette de l'Aruwimi, les Mba furent éprouvés par les Baboro qui leur opposèrent une guerre assez rude. Ces hostilités ne cessèrent que vers les années 1800, lorsque le peuple mba a signé un pacte de sang avec le peuple aboro de Banalia.

Se référant à la langue parlée, le « mbane » est le glossonyme autonome. Administrativement appelée « kimanga », cette langue appartient au groupe linguistique non bantou, ayant comme particularité son enclavement en ce sens qu'elle partage ses frontières exclusivement avec des langues bantou, comme l'est aussi l'abulu. Tandis que d'autres langues comme

le mangbetu, le mondo, le kakwa ou le ngbandi se présentent avec des aires fragmentées. Selon Bokula (1976, 1980 et 1982), les Mba appartiennent au groupe ethnique soudanais. Le mbane forme un groupe linguistique dans lequel on retrouve les langues ma, dongo et dunga, ngbandi, ngbetu, moru ma'di, le nilotique (lwo sud), le nilotique-hamitique et le pazande. Greenberg, à qui fait référence Bokula, classe le groupe Mba dans le sous-groupe oriental de la sous-famille étiquetée « Adamawa-Est » de la famille linguistique Niger-Congo.

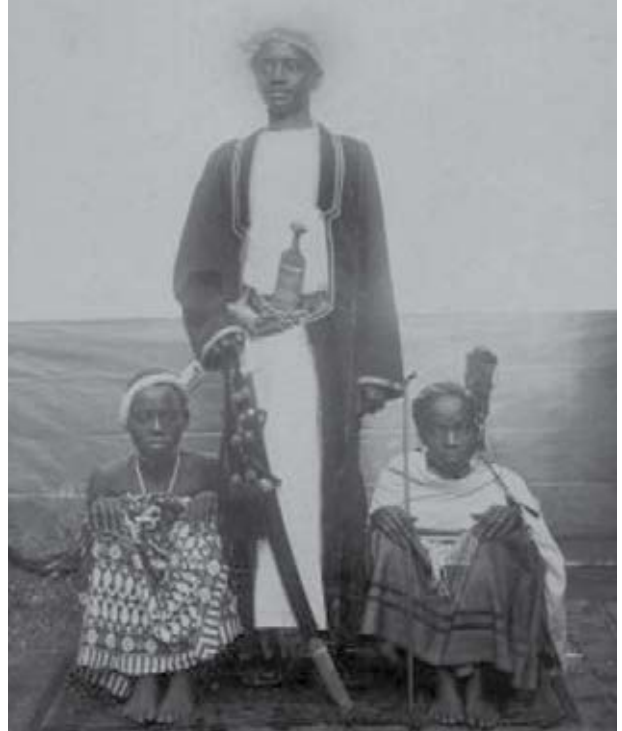
Le peuple mba a ses productions artistiques, dont le *kponga* : la chaise taillée à base du cramoisi, en bois rouge. Sur le plan folklorique, il a une danse nommée « *ilombo* ».

2.2.20. WANGWANA ET/OU ARABISÉS

Communément appelés « Arabisés », on les trouve depuis 1809 à Kirundu, venus du Maniema, majoritairement de chez les Kusu. Parmi eux, on trouve aussi les Mukwange, Wanyangwe, Nonda, Kasenda, Mamba, Wazimba, et même quelques Luba du Kasai. Arrivés à Kisangani, ils se sont intégrés



Abibu bin Salim, traitant arabe, à Kirundu en 1899.
(HP.1958.40.145, collection MRAC Tervuren ;
photo E.-V. Thévoz, 1899.)



Chef arabisé Saïd ben Abedi, et deux de ses femmes. Fils de Saïd ben Abibu, co-chef de Nyangwe avec Mohara. A la mort de son père, Mohara ne toléra plus un partage du pouvoir et Saïd ben Abedi prit le chemin du Nord. Il opéra jusque loin au nord de Kisangani mais son point d'attache resta Kirundu où il avait trouvé refuge auprès de Kibonge. (Bibeau 1976 : 192). (HP.1954.84.4, collection MRAC Tervuren ; photo E. Rahier, 1894. Droits réservés.)

aux autres groupes locaux à travers le mariage et la religion. Certains sont devenus Mbole et Komo. En amont du fleuve, ils se sont intégrés aux Metoko et Lengola et se sont mariés à eux ; il y a eu intégration mutuelle entre peuples dans la mesure où les Metoko et les Lengola se sont convertis à l'islam. Les Arabisés étaient soldats, porteurs et guides des Arabo-Swahili dans la recherche d'ivoire et d'esclaves. C'est la vague de Tipo-Tip, Mwinyi Muhara, Kibonge, Abedi bin Salim et Hamad ben Ali.

Ces migrants ont suivi les cours d'eau, qu'il s'agisse des Lengola, Komo et Metoko, tantôt les rivières Lilo, Lwika, Obiatuku, Lwa ou tantôt le fleuve Congo.

Il s'agit, dans le contexte de Kisangani et de la province de la Tshopo, des Arabisés et des Bakusu, deux « peuples » qui parfois se mélangent lorsqu'on les trouve ici. À l'origine de ceux qu'on va appeler « Arabisés » au sens propre du mot, A. Abel dit qu'il s'agit de métis établis à Zanzibar, issus des marchands-guerriers qui pénétrèrent en Afrique centrale et dans l'Est du Congo après le milieu du

xix^e siècle (Abel 1959). Les métis zanzibarites, qui ne formaient qu'une petite couche aristocratique parmi les conquérants, prenaient pour épouses des femmes des peuples conquis, ce qui favorisa encore leur rapprochement avec les populations locales. Ils étaient, selon Abel, des Arabisés au sens propre du mot.

« Des Arabes en effet, ils avaient reçu la religion musulmane, avec la langue arabe pour idiome liturgique et pour source de culture. C'est d'eux qu'ils tiraient les 72 % des mots de leur langue, le swahili, langue des hommes de la côte, de structure bantu par sa grammaire, intensivement arabisée par ses mots de culture. D'eux aussi, ils tenaient cette aptitude à se trouver chez eux, partout sur la terre, et à s'installer, comme ils le firent, à Kasongo, Kabambare, Kirundu, Nyangwe, où ils firent en quelques années surgir d'éphémères, mais impressionnantes cités, comme toutes celles qui, tout au cours de l'histoire avaient marqué le passage des conquérants musulmans à l'intérieur de l'Afrique » (Abel 1959 : 9-10).

Dans la province de la Tshopo, les groupes des Arabisés sont localisés dans le territoire d'Ubundu

(Ponthierville) et dans le « village de Kisangani » qui avait correspondu administrativement à une chefferie jusqu'après l'indépendance (*cf. infra*). La première caravane des Arabisés qui avait atteint Kisangani aux environs des années 1800 comprenait plus de 200 personnes : des Nyamwezi de Tabora, des Swahili de la côte de l'océan Indien et des Maniema (Kusu, Atetela, Songye et autres Arabisés). Parmi ceux-ci, il y avait des domestiques, porteurs et autres soldats. Toute la caravane était dirigée par Massaba, un associé de Bwana Nzige à Kasongo. La seconde vague conduite par Rachid ben Mohamed ben Saïd el-Murjebi, fils de Nzige et neveu de Tippo Tip, s'était installée sur la rive gauche du fleuve sur les terres des chefs enya. Tippo Tip, dont la résidence principale était à Zanzibar, séjournera également aux Falls.

En 1940, la chefferie Arabisés comptait 5261 habitants et, en 1959, ce nombre passait à 6539 habitants. Mais Abel, se basant sur le rapport de l'ATA De Groote établi en 1940, distingue parmi les « Arabisés » de Kisangani une infime minorité, avec, parmi elle, le chef Sabiti, qui serait constituée des descendants des vrais Arabisés, et une masse composite. Le gros de ceux appelés « Arabisés », selon De Groote, sont « des indigènes de la Colonie, transplantés par les Arabes [c'est-à-dire par les Zanzibarites] et que nous [c'est-à-dire les fonctionnaires de l'EIC, puis la colonie] n'avons pas renvoyés chez eux » (FABV/SHP-MRAC).

Dans sa « Note d'observation au rapport de l'administrateur territorial Vermeire en date du 6 mars 1942 sur la chefferie Arabisés », [Arabisés] datée du 24 août 1942, le CDD Lauwers écrit : M. Vermeire dit que « le 1/3 de la population n'est pas arabisée. Cela est tout à fait inexact. [...] On a l'impression qu'il ne compte que les Bakumu. Or, beaucoup de Babali, Bakumu, Mongelima sont également arabisés. Arabisé n'est pas le nom d'une tribu, mais un qualificatif désignant des indigènes ayant adopté un genre de vie et des coutumes. Ce n'est même pas une question de religion, car je connais des Arabisés qui se sont fait baptiser pour céder à une pression des missions, surtout parmi les jeunes quand ils ont été à l'école : c'est inévitable puisqu'il n'y a au Congo presque pas d'école laïque. On a supprimé l'école des Arabisés » (Abel 1959 : 16).

La plupart des Arabisés de Kisangani venaient du Maniema ; ils étaient des Kusu auxquels s'ajoutaient, à mesure que la collaboration avec les conquérants arabo-swahili paraissait profitable, les Babali,

Lengola, Bangando, etc. Ces Kusu étaient soit d'anciens esclaves des Arabo-Swahili libérés, soit des auxiliaires ayant offert leurs services pour des gains. Cela avait été facilité, particulièrement pour les Kusu, par diverses conditions dont notamment la pauvreté de leur région d'origine (l'ouest du Maniema), l'absence d'autorité politique coutumière centralisée et de fortes traditions guerrières. De Thier note : « Les Ankutshu auxquels les Arabes ont donné le sobriquet de Bakusu furent parmi les premiers habitants des régions du haut-fleuve à subir les contacts du grand courant islamique en provenance de Zanzibar, avec relais aux grands lacs ; ils se montrèrent d'emblée assez réceptifs à cette forme nouvelle de civilisation. [...] Ces auxiliaires bakusu sont pour la plupart des captifs de case (anciens esclaves puis affranchis par suite de leur conversion à l'islam) » (De Thier 1959 : 25).

Entre le 24 février 1887, date de la signature de la convention entre Stanley et Tippo Tip, et mai 1893 qui marque la défaite définitive des Arabo-Swahili des Falls par Chaltin, l'influence arabe se répandit sur une vaste région en aval de Kisangani. À la phase de conquête violente et d'exploitation brutale avait succédé celle de l'organisation politique et de la coopération avec une partie des populations locales. La région contrôlée par les Arabo-Swahili était divisée en trois circonscriptions politiques : Falls (ou Singhitini), Isangi et Yambuya (*cf. infra*). La plupart des chefs principaux et leurs auxiliaires directs étaient des Arabisés originaires du Maniema. C'est en partie grâce aux succès de la coopération entre les Arabisés du Maniema et certains chefs komo, enya, lokele, babali, bangando... que les Bakusu ou Arabisés du Maniema purent se maintenir après la défaite arabo-swahili de 1893 et continuer à jouer un rôle culturel et économique important. Ils le durent aussi au fait qu'ils se rallièrent rapidement au nouveau pouvoir européen qui à son tour apporta son appui aux minorités d'Arabisés qui avaient fait acte d'allégeance.

Le nouveau pouvoir européen, en particulier Dhanis, va regrouper et réorganiser les communautés d'Arabisés en divers points le long du fleuve en leur attribuant des terres et en leur imposant des chefs. Pour la station des Falls, c'est Saïd ben Sabiti, arrivé avec les premières expéditions arabes, notable musulman apparenté à la lignée de Tippo Tip et de Rachid, qui fut choisi (De Thier 1959 : 106). Celui-ci choisit de se fixer sur l'île Lesali qui s'appellera Kisangani. Il mourut en 1899.



Maison de Saidi ben Sabiti à Stanleyville.

(HP.1965.14.103, collection MRAC Tervuren ;
photo E.-V. Thévoz, s.d.)



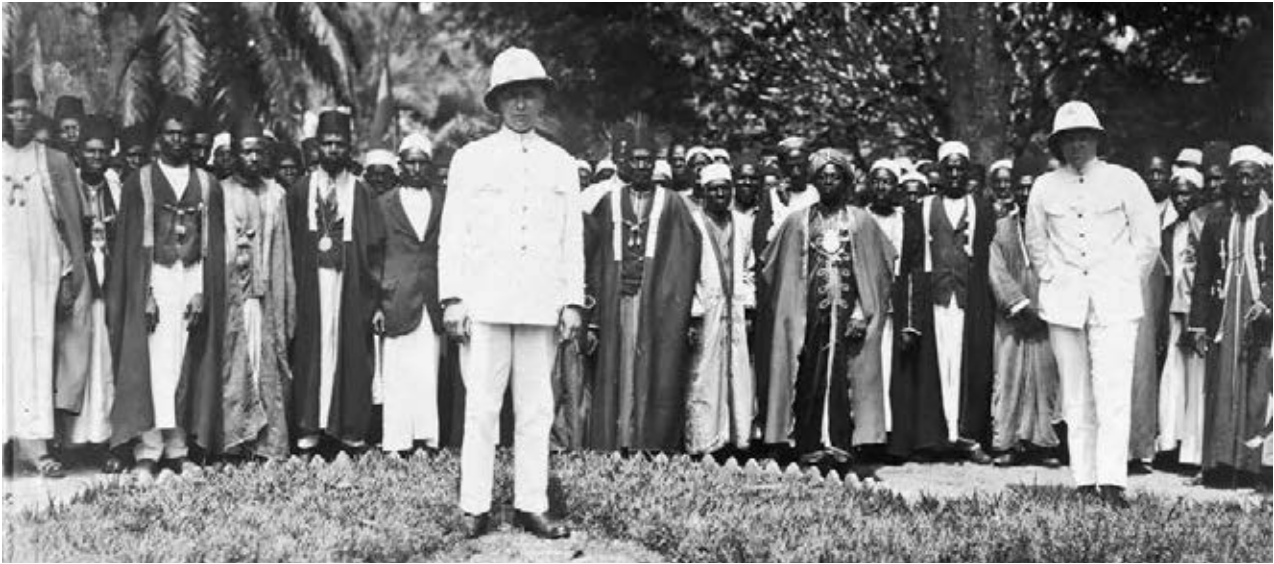
Saidi ben Sabiti et ses notables à Stanleyville.

(HP.1965.14.159, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

Le village arabisé de Stanleyville, en 1899.

(HP.1965.14.174, collection MRAC Tervuren ; photo
E.-V. Thévoz, 1899.)





Le commissaire de district et les chefs arabisés de Stanleyville en 1928.
(HP.1965.14.155, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1928. Droits réservés.)



Arabisés de Stanleyville.
(HP.1965.14.168, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)



Village arabisé de Kaminamina.
(AP.0.0.30533, collection MRAC Tervuren ; photo D' Louis H. J. Vedy, 1931.)

Les successeurs de Saidi ben Sabiti à la tête de la « chefferie Arabisés » sont :

- le premier successeur Bwana Hamadi, d'origine arabe, avait été secrétaire de Tippo Tip. Assez vite, il abandonna sa fonction ;
- le deuxième et le troisième étaient des Bakusu :
 - 1) Kaminamina, ancien lieutenant de Saidi ben Sabiti ; il mourut en 1908 ;
 - 2) Lubangwana fut révoqué pour détournement en 1910 ;
- le quatrième, Bushiri, était petit-fils de Tippo Tip. Il mourut en 1914 et fut remplacé par un fils posthume de Saidi ben Sabiti nommé Sabiti ben Saidi. Sur sa relation avec l'islam, le commissaire de district adjoint (CDDA) Soubry, dans son rapport d'inspection de 1949, note :

« Chef spirituel des Mohamétans indigènes de Stanleyville et environs il s'intéresse d'assez près à la propagande islamique. Lors de sa visite à Zanzibar il a été reçu par le Sultan, un de ses fils a fait un stage de muezzin à Kigoma, le mwarimu principal de l'école coranique Heseni Kitumba est allé prendre un congé de quelques mois également à Kigoma. Ce dernier était payé à raison de 1500 à 1800 F par mois sur une espèce de liste civile constituée par un compte en banque intitulé "Yumilyat el Islam Kisangani" et alimenté par les dons des fidèles à l'occasion de l'anniversaire

de la naissance du prophète. Il a été versé en 1949 quelque 7500 F. Cette somme avec le solde créditeur à fin 1948 soit environ 1150 F a permis de payer le salaire du mwarimu jusque fin mai. Des collectes faites par Halafu clerc à la Sapec, il ne reste aucune trace. Il semble que des listes sont établies au moment des versements, mais elles sont détruites quand les sommes sont versées à la Banque. »

Sabiti ben Saidi eut un règne assez long, jusqu'à sa mort en 1951. Mabe Sabiti, quatrième fils de Sabiti, né en 1927, qui était agent de l'État, succéda à son père. Mais il meurt exécuté par les rebelles Simba en 1964 sous l'inculpation d'être membre du parti RADECO.

En fait, il y avait dans cette communauté arabisée, dit De Thier, l'élément arabe pur, politiquement conservateur et musulman convaincu représenté, entre autres, par la famille Sabiti, à laquelle s'opposait la fraction « révolutionnaire » constituée de « jeunes meneurs bakusu qui firent peu de cas de leur appartenance au monde de l'islam pour suivre des chefs politiques non musulmans, mais frères de race dans la course effrénée vers une part du pouvoir politique » (De Thier 1959 : 106). Déjà en 1959, deux associations rivales s'exprimaient : 1) Chama cha



En 1912, le chef Busheri et ses femmes.
(AP.0.0.31621, collection MRAC Tervuren ; photo A. Wibier, 1912.)



Mabe Sabiti. Photo prise à la conférence de la Table ronde politique de Bruxelles, janvier-février 1960. (HP.2009.3.90, collection MRAC Tervuren ; photographie non identifié (Inforcongo), 1960 © MRAC Tervuren.)



**Plijena Senga, chef arabisé,
avec deux de ses femmes et deux servantes.**

Le 29 octobre 1894, lors de la campagne du commandant Dhanis.
(HP.1954.84.5, collection MRAC Tervuren ; photo E. Rahier, 1894.
Droits réservés.)

imani groupait « autour de la vieille souche zanzibarite les croyants fidèles qui allaient devoir se muer en défenseurs farouches de la communauté musulmane elle-même, dans la perspective d'une désintégration de celle-ci » ; 2) Union de la défense des Arabisés, créée le 16 avril 1959 par la fraction progressiste Mukusu, dont l'un des objectifs politiques était de remplacer les autorités coutumières par des chefs élus (De Thier 1959 : 105-106).

Mais la division entre Arabisés serait beaucoup plus ancienne. Par sa lettre du 29 janvier 1945, le CDD Lauwers informait le gouverneur de la Province-Orientale :

« Les Arabisés de Romée refusent de rejoindre ceux de Sabiti : ils sont séparés par une vieille querelle qui date de 1882 quand Tippu Tip a chassé le groupement de Senga qui occupait les Falls. Certains se sont installés à Romée, d'autres à la Mubi. Ce dernier groupement établi entre Stan et Wanie-Rukula est quasi réduit à zéro : tous les gens sont partis s'engager ou se sont

réfugiés chez Asibu rive gauche. Les gens d'Asibu sont en grande partie originaires de Romée et Mubi.

Un notable de ce dernier village a voulu, il y a quelques années, s'installer chez les Wagenia de la rive gauche, mais je m'y suis opposé et il ne reste que trois ou quatre indigènes qui avaient reçu l'autorisation de l'administrateur territorial Van de Velde.

Je ne vois vraiment aucune autre solution que de laisser s'installer les Arabisés de Romée en prolongement du village Asibu qui lui-même a été incorporé dans le CEC⁶ suite aux difficultés que ces indigènes créaient tant à Sabiti qu'à l'autorité du CEC. Depuis leur incorporation dans le CEC et la désignation d'un conseiller arabisé, il n'y a plus d'incidents. »

Mais le constat du commissaire de district sur la bonne intégration des Arabisés au Centre extra-coutumier (CEC) s'est révélé assez vite erroné. Le même CDD informait par sa lettre du 7 mai 1946 le Représentant de l'autorité tutélaire (RAT) que l'Arabisé Mwinyi Sumari (dit Kayumba) démissionnait de ses fonctions de conseiller et demandait à être remplacé par son fils. Avant que l'autorité coloniale n'accède à sa requête, un incident surgit entre l'intéressé et le chef du CEC Lengema qui se plaignit auprès du RAT. Dans sa lettre du 5 juillet 1946, il dit :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par suite de ma santé, je n'ai pu assister à la prise d'armes à l'occasion du 5^e anniversaire de la prise de Saio qui a eu lieu le 3 juillet 1946 à la place du marché.

Les Conseillers qui ont assisté à cette cérémonie m'ont rapporté que le Conseiller Kayumba, ancien chef de la chefferie Arabisés de Romée, qui se sont versés au CEC de Stanleyville par suite de leur demande, s'est présenté avec sa médaille de chef et s'est permis de se mettre devant une foule de quelques Arabisés réunis à côté du chef Sabiti bin Saidi.

J'étais fort étonné d'apprendre cela. Y a-t-il deux chefs au CEC de Stanleyville ? Si oui, je demanderais que Kayumba et ses hommes quittent le sol du CEC, car il ne peut y avoir deux capitaines à bord d'un seul bateau. Dans le cas contraire, je ne désirerais plus voir Kayumba se présenter avec sa médaille dans une cérémonie publique. »

6. « CEC » est le sigle de « Centre extra-coutumier », à savoir une collectivité de statut officiel vivant en marge de l'autorité et établie à proximité d'une agglomération européenne.

Kayumba fut révoqué, remplacé à son poste par Abdala bin Kigoma. Mais une partie des Arabisés du village rive gauche du chef Asumani exigeaient du commissaire de district par la lettre du 19 décembre 1947 une séparation pour joindre « notre chefferie de Kayumba ». Parti s'installer à Kirundu, Kayumba était déjà de retour en 1948 à Stanleyville où il voulut réorganiser les Arabisés originaires de Romée sur une base coutumière. Mais l'administrateur territorial G. Vossen refusa de l'autoriser à y résider et le CDD accepta qu'il aille habiter Yanonge. Autour de lui viendra s'ajouter l'affaire du refus par Lengema de la construction d'une deuxième mosquée dans une parcelle où les activités religieuses sans autorisation préalable du CEC se déroulaient déjà. Cette mosquée regroupait les Arabisés qui avaient quitté Romée (Yanonge) pour chercher du travail à Stanleyville et ne souhaitaient pas tomber sous la juridiction des autorités du CEC. D'où leur désir de ramener l'ex-chef Kayumba, lequel n'avait pas voulu se soumettre à l'autorité de Lengema et était parti s'installer à Kirundu. Une lettre anonyme du 20 juin 1949 adressée au gouverneur accusait Lengema de maltraiter les Arabisés qui disaient être convoqués au CEC pour rien et également qu'ils étaient condamnés pour rien. (cf. Lettre au gouverneur de province du CDD Kreuz du 19 septembre 1949, dans FABV/SHP-MRAC).

3. PARLERS

Les langues parlées dans la province de la Tshopo, dont le nombre est estimé à une vingtaine, se laissent rattacher à deux blocs linguistiques : les langues bantu et les langues non bantu.

Dans la province de la Tshopo, on parle deux grandes langues véhiculaires africaines, dont le lingala parlé à l'ouest et le kiswahili parlé à l'est. La ville de Kisangani est parfaitement bilingue par l'usage du lingala et du kiswahili (Bokula *et al.* 1979 ; Bryan 1959 ; Greenberg 1966 ; Guthrie 1967 ; Kadima, Mutombo & Bokula 1983 ; Tucker & Bryan 1956).

3.1. LES LANGUES PAR TERRITOIRES ADMINISTRATIFS⁷

1. Ville de Kisangani

- (1) cienyá (406)
- (2) kekómo/ lubuya bera (412)
- (3) kiswahili (590)
- (4) lingála (332)

2. Territoire de Bafwasende

- (1) libaalí (303)
- (2) osyalómbito (111) (non bantu)
- (3) kekómo (412)
- (4) kiswahili (590)

3. Territoire de Banalia

- (1) mbane (124) (non bantu)
- (2) namapopóiti (121) (non bantu)
- (3) lebóá/kole (311)
- (4) leángbá (301)
- (5) kiswahili (590)

4. Territoire de Basoko

- (1) olombo (ikilekile) (324)
- (2) leángbá (301)
- (3) heso (344)
- (4) ebango (307)
- (5) lingála (332)

5. Territoire d'Isangi

- (1) olombo (324)
- (2) lokelé (319)
- (3) topoké (339)
- (4) lingála (332)

6. Territoire d'Opala

- (1) lómbòle (328)
- (2) lingala (332)

7. Territoire d'Ubundu

- (1) kekómo (412)
- (2) elengóla (416)
- (3) kenyametóko (421)
- (4) kiswahili (590)

8. Territoire de Yahuma

- (1) ombesa (326)
- (2) longandó (333)
- (3) lingála (332)

7. Ce texte a été produit à la demande du MRAC par François Xavier Bokula Moiso en 2012. Aussi, pour faciliter la lecture, gardons-nous les tons linguistiques signalés par l'auteur.

3.2. LISTE DES LANGUES

1. **cienyá** : la langue **cienyá** est couramment appelée « kigenya » et est parlée dans un noyau comportant quelques villages situés sur les deux rives du fleuve Congo près de Kisangani. La langue **cienyá** est recensée dans la zone D avec le code 406.

2. **ebango** : la langue **ebango** que les locuteurs désignent aussi par **ewango** est parlée à l'ouest du territoire de Basoko. La langue a, au sud, une longue façade fluviale et se partage, à l'ouest, une frontière commune avec la langue **leángbá** dans le territoire de Basoko. La langue **ebango** appartient à la zone C avec le code numérique 307.

3. **elengóla** : la langue **elengóla** dont le glossonyme alternatif est aussi **ilengóla** est parlée dans le territoire d'Ubundu. Elle forme, au sud-est et au sud-ouest du territoire, une ceinture autour de la langue **kenyametoko**. Les limites de la langue **elengóla** sont formées au nord par la langue **kekómo**, à l'ouest par la langue **lmbòle**. Au point de vue classificatoire, la langue **elengóla** est classée dans la zone D avec le code numérique 416.

4. **həso** : la langue **həso** est connue vulgairement par le glossonyme administratif **kisoko** et est parlée dans un couloir demi-circulaire situé aux environs du chef-lieu du territoire de Basoko, le long du fleuve Congo et de la rivière Aruwimi. La langue est limitée au nord par la langue **ebango**, à l'est par la langue **leángbá** et au sud par la langue **longandó** ainsi que par un noyau **olombo**. La langue **həso** est classée dans la zone C avec le code numérique 344.

5. **kekómo** : la langue **kekómo** dont le glossonyme administratif est **kikumumu** occupe un vaste domaine. Elle est parlée au nord et au nord-est du territoire d'Ubundu jusqu'au nord et au sud-ouest de la ville de Kisangani. Les langues non bantu **mbane** du territoire de Banalia et **odyalómbito** du territoire de Bafwasende font frontière avec la langue **kekómo** qui est classée dans la zone D avec le code numérique 412.

6. **kenyametóko** : le **kenyametóko** est une langue parlée au sud du territoire d'Ubundu et se limite par la langue **elengóla**. La langue **kenyametóko** est classée dans la zone D avec le code numérique 421.

7. **kiswahili** : langue véhiculaire, nationale et interafricaine, le **kiswahili** est une langue parlée dans la ville de Kisangani, ainsi que dans les territoires de Banalia, Ubundu et Bafwasende. Cette langue véhiculaire et nationale est classée dans la zone G avec

le code numérique 590. Le chiffre 5 correspond à la zone linguistique G de Guthrie.

8. **leángbá** : la langue **leángbá** connue sous le glossonyme administratif de **kingelema** est parlée dans une aire située dans la partie centrale du territoire de Banalia ainsi qu'à l'est du territoire de Basoko. La langue **leángbá** est limitée au nord par les langues bantu **libinza** (Bas-Uele) et **leboa**, à l'est par la langue **namapopoiti** (territoire de Banalia) et la langue **libaali** (territoire de Bafwasende), au sud par la langue non bantu **mbane** et le fleuve Congo, à l'ouest par les langues **ebango**, **həso** et une portion de **olombo**. La langue **leángbá** appartient à la zone linguistique C avec le code numérique 301.

9. **lebóá** : la langue **lebóá** ou **lebóale** est parlée par les Ababóá de Kole, aire située au nord du territoire de Banalia. La langue **lebóá** est classée dans la zone C avec le code numérique (311).

10. **libaalí** : la langue **libaalí** est parlée dans la grande partie du territoire de Bafwasende. Elle est limitée au sud par la langue non bantu **odyalómbito**, au nord par la langue non bantu **namapopoítí**, à l'ouest par la langue **leángbá**. Sur le plan classificatoire, certains chercheurs la considèrent (comme Bokula 1979) comme appartenant à la zone D ; les auteurs de l'*Atlas linguistique du Zaïre* considèrent le **libaalí** comme une langue de la zone C avec le code numérique 303.

11. **lingála** : la langue **lingála** est une langue véhiculaire nationale et interafricaine. Elle est parlée dans la ville de Kisangani ainsi que dans les territoires de Basoko, Yahuma, Isangi, Opala. Le **lingála** est classé dans la zone C avec le code numérique 332.

12. **lokelé** : la langue **lokelé** est parlée à l'ouest de la ville de Kisangani le long du fleuve Congo avec extension de l'aire à l'ouest de Yanonge. La langue **lokelé** est limitée au nord par la langue **olombo** avec laquelle elle se partage une longue frontière fluviale ; au sud, elle est limitée par la langue **lmbòle** et à l'est par la langue **topoké**.

La langue **lokelé** est très étudiée ; elle comporte quelques variations (**lokelé** de Yaokandja, de Yawembe, de Foma...) qui n'empêchent pas l'intercompréhension entre les locuteurs **lokelé**. La langue **lokelé** est classée dans la zone C avec le code numérique 319.

13. **longandó** : la langue **longandó** ou **bongandó** est parlée dans la grande partie du territoire de Yahuma. Elle est limitée au nord par la langue

Ombesa ; au sud, elle se partage un petit tronçon frontalier avec la langue **lombole**.

Sur le plan classificatoire, la langue **longandó** est classée dans la zone linguistique C avec le code numérique 333.

14. lombole : la langue **lombole** est parlée dans l'ensemble du territoire d'Opala. La langue **lombole** appartient à la zone C avec le code numérique 328.

15. mbane : la langue **mbane** est une langue non bantu parlée au sud du territoire de Banalia. Elle est limitée au nord et à l'ouest par la langue **leángbá**, au sud par la langue **olombo** et la langue **kekómo**. La langue **mbane** est une langue oubanguienne du sous-groupe oriental de la sous-famille étiquetée Adamawa-Est de la famille linguistique Niger-Congo de la classification de Greenberg. Dans l'*Atlas linguistique du Zaïre*, la langue **mbane** est classée parmi les langues non bantu avec le code numérique (124).

16. namapopóiti : la langue **namapopóiti** est une langue non bantu parlée au nord-est du territoire de Banalia. Elle est limitée par les langues **leboa**, **leángbá** et **libaali**. Les autres glossonymes administratifs sont **popói**, **kipopói**. La langue **namapopóiti** est une langue non bantu du Soudan-Central de la famille nilo-saharienne dans la classification de Greenberg. Elle est classée dans l'*Atlas linguistique du Zaïre* avec le code numérique 121.

17. ooCyalómbito : la langue **ooCyalómbito** est parlée par les Lombi ou Balombi et se localise au sud du territoire de Bafwasende entre la langue **libaali** et le parc national de la Maïko. Le glossonyme administratif courant est **kirumbi**. Cette langue du Soudan-Central est classée dans l'*Atlas linguistique du Zaïre* parmi les langues non bantu avec le code numérique 111.

18. olombo : la langue **olombo** est parlée à l'ouest de Kisangani dans une aire limitée par la rive droite du fleuve Congo qu'elle partage avec la langue **lokelé**. La langue **olombo** est en outre limitée au nord et à l'est par la langue **mbane**, langue non bantu, et à l'ouest par la langue **leángbá**. Les principaux

glossonymes administratifs utilisés pour désigner la langue sont **turumbu**, **tolombo** et **kiturumbu**.

Un noyau de la langue **olombo** est localisé à l'ouest ainsi qu'au sud-ouest de Basoko à Lokutu et ses environs le long du fleuve Congo. La langue **olombo** est classée dans la zone C avec le code numérique 324.

19. ombesa : la langue **ombesa** est parlée au nord du territoire de Yahuma. Elle est limitée au nord par une façade fluviale qu'elle partage avec la langue **ebango** du territoire de Basoko et au sud par la langue **longandó** du territoire de Yahuma. Les glossonymes administratifs couramment utilisés sont **kimbesa** et **mombesa**. La langue **ombesa** est classée dans la zone linguistique C avec le code numérique (326).

La lecture de la carte linguistique localisant les langues les unes par rapport aux autres permet de dégager les trois faits suivants :

Primo : deux grandes langues véhiculaires et nationales sont parlées dans la province de la Tshopo :

- le **lingála** est parlé dans les territoires administratifs situés à l'ouest de la ville de Kisangani ;
- le **kiswahili** est parlé dans les territoires administratifs du nord, du sud et du sud-est de la ville de Kisangani.

Secundo : trois langues vernaculaires non bantu (**mbane**, **namapopóiti** et **ooCyalómbito**) sont parlées à Banalia pour les langues **mbane** et **namapopóiti** ; à Bafwasende pour la langue **ooCyalómbito**.

Tertio : trois langues vernaculaires bantu (**kekómo**, **leángbá** et **olombo**) sont parlées dans plusieurs entités territoriales :

- langue **leángbá** parlée dans les territoires de Basoko et de Banalia ;
- langue **kekómo** parlée dans les territoires d'Ubundu, de Bafwasende ainsi qu'aux environs de la ville de Kisangani sur la route Kisangani-Buta au sud du territoire de Banalia.

RÉFÉRENCES

- Abel, A. 1959. « Les Musulmans noirs au Maniema ». *Correspondances d'Orient* 2. Bruxelles : Centre pour l'étude des problèmes du monde musulman contemporain.
- Appermans, L. 1922. « Historique des chefferies ». Kisangani : Lokilo, ARHZ.
- Appermans, L. 1932. « Notes personnelles ».
- Bahuchet, S. & Thomson, F. 1991. *Pygmées ? Peintures sur écorces battues des Mbuti (Haut-Zaïre)*. Paris : Musée Dapper, pp. 115-147. Disponible en ligne sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00379893/document>

- Baruti Adidige, J.-G. 2016. « Langage prémonitoire chez les Mba ». *Cahiers de Langues et Cultures* 3 : 31-45.
- Benezeth Kambale Visando, 2010. « Caractérisation de la biodiversité aviaire de la forêt de Malimba : exploitation verticale et structure de population des quelques peuplements aviaires abondants ». Mémoire de licence en sciences, option biologie, Université de Kisangani.
- Betau Ng. B. 1973. « L'impact des conflits ethniques sur le pouvoir politique dans la Zone d'Isangi (Haut-Zaïre) : 1957-1964 ». Mémoire de licence en sciences politiques et administratives, UNAZA, Lubumbashi.
- Bibeau, G. 1976. « La communauté musulmane de Kisangani ». In B. Verhaegen (dir.), *Kisangani 1876-1976. Histoire d'une ville*. Kinshasa : Presses universitaires du Zaïre, pp. 181-328
- Bilusa Baila Boingaoli. 1993. « Recherche sur l'identité ethnique du peuple topoke (Haut-Zaïre). Contribution à l'histoire socio-culturelle du Zaïre ». *Civilisations* 41 : 2-10. En ligne sur : <https://doi.org/10.4000/civilisations.1693> (consulté le 14 mai 2020).
- Bissengue, V. 2004. *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées*. Paris : L'Harmattan.
- Bokula Moiso. 1976. « La phrase mba. Étude de sémantique générative ». Thèse de doctorat en linguistique, UNAZA, Lubumbashi.
- Bokula Moiso et al. 1979. *Les Langues de la Région du Haut-Zaïre*. Kisangani : Bureau régional d'IRS.
- Bokula Moiso. 1980. « Les prédicats non-verbaux en mba ». *Aequatoria* 3 : 505-529.
- Bokula Moiso. 1982. « Étude comparée des langues ndunga et mba ». *Aequatoria* 3 : 63-75.
- Bokula Moiso. 1983. « Formes pronominales comparées en ndunga et mba ». *Aequatoria* 4 : 107-129.
- Bryan, M.A. 1959. *The Bantu Languages of Africa*. Londres : Oxford University Press for the International African Institute.
- Bulletin administratif* 1958. Document de Delhaise Harnould sur les populations locales. Archive 1771.
- Cardinal, J. 1931. *Étude d'ensemble sur l'histoire, les coutumes, l'organisation politique et judiciaire des clans bangandu*. Koret, 20 novembre. Archives du Ministère belge des Relations extérieures, Dossier A.I. (1410)-12 : 3.
- Christiane, E.A. 1962. *Notes prises à Lukumete en 1962. Notes complétées à Élisabetha en 1968*, publiées le 14 mars 2010. En ligne sur : <http://e.a.christiane.over-blog.com/article-les-topfoke-eso-territoire-d-isangi-46687720.html> (consulté le 14 mai 2020).
- Christiane, E.A. 1962. *Les Basoo-Territoire de Basoko. Notes complétées à Élisabetha en 1968*, publiées le 7 février 2010. En ligne sur : <http://e.a.christiane.over-blog.com/article-les-basoo-territoire-de-basoko-44460907.html> (consulté le 14 mai 2020).
- Cornevin, R. 1963. *Histoire du Congo-Léo*. Paris : Berger-Levrault.
- Crine-Mavar, B. A. 1972. *La Structure sociale des Foma (Haut-Zaïre)*. Bruxelles : CEDAF (coll. « Les Cahiers du CEDAF », n° 4).
- de Mahieu, W. 1976. « Les Komo ». In B. Verhaegen (dir.), *Kisangani 1876-1976. Histoire d'une ville*. Kinshasa : Presses universitaires du Zaïre, pp. 93-117.
- De Thier, F.M. 1959. *Singatini. Contribution à l'histoire de Stanleyville*. Collection Raymond Lecoq. Disponible en ligne sur : https://www.stanleyville.be/documents/Singatini_de%20Thier.pdf (consulté le 14 mai 2020).
- Gevaert, A. 1921. *Les Ethnies de la Province-Orientale*. Fascicule 42. Division de l'administration du territoire.
- Greenberg, J.H. 1966. *Languages of Africa*. 2^e éd. Bloomington : Indiana University.
- Guthrie, M. 1948. *The Classification of the Bantu Languages*. Londres : Oxford University Press.
- Guthrie, M. 1967. *The Classification of the Bantu Languages*. Londres : I.A.I. (2^e édition 1971).
- Hiernaux, J. 1966. « Les Bushong et les Cwa du royaume Kuba (Congo Kinshasa) : Pygmées, Pygmoïdes et pygméisation ; anthropologie, linguistique et expansion bantu ». *Bulletin et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* 9 (11) : 299-336.
- Hulstaert, G. 1948. *Carte linguistique du Congo belge*. Bruxelles : IRCB.
- Hulstaert, G. 1984. « Éléments pour l'histoire mongo ancienne ». *Mémoires de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, classe des sciences morales et politiques in-8°*. Nouvelle série XLVIII (2) : 36.
- Kadima, K., Mutombo, H.-M. & Bokula, M. 1983. *Atlas linguistique du Zaïre. Inventaire préliminaire*. Paris-Yaounde : ACCT-Cerdotola.
- Kaisala Bokule-Mangubu, F. 1995. *Connaître la famille*. Montréal, 4^e édition.
- Kaldy, P. 2009 (23 février). « L'origine des Pygmées révélée par une étude génétique ». *Le Figaro*. En ligne sur : <http://www.lefigaro.fr/sciences/2009/02/23/01008-20090223ARTFIG00327-l-origine-des-pygmees-revelee-par-une-etude-genetique-.php>
- Kuda Pombwa, B. 2015. « Panorama de la circonscription électorale de Kisangani ». In B. Kuda Pombwa (dir.), *Marché électoral à Kisangani : réflexions sur les élections de 2006 et de 2011 en République démocratique du Congo*. Kisangani : PUK, pp. 13-38.

- Likaka Osumaka. 1981. « L'impact de l'organisation politico-administrative dans le territoire d'Opala, 1913-1960 ». Thèse de doctorat, UNAZA, Lubumbashi.
- Likaka Osumaka, 1998. « Colonisation et construction d'identités : l'administration belge et l'identité Mbolo. 1910-1960 ». *Revue française d'histoire d'outre-mer* 85 (321) : 27-41. Disponible en ligne sur : http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1998_num_85_321_3687
- Lokomba Baruti, M.-S. 1971. « Contribution à l'étude des institutions politiques traditionnelles chez les Lokele ». Mémoire de licence en sciences politiques, Université libre du Congo, Kisangani.
- Lolema Liumbu, J.-M. 2004. « Le phénomène djuli ». Mémoire de licence en sociologie, année académique 2003-2004, université de Kisangani.
- Maes, J. & Boone, O. 1935. *Les Peuplades du Congo belge*. Bruxelles : Imprimerie Veuve-Monnom.
- Makwanza Batumanisa Kivwa. 1975. « Histoire de la population et de l'organisation administrative de l'ancien district de Stanleyville ». Mémoire de licence en histoire, UNAZA, Lubumbashi.
- Moeller, A. 1936. *Les Grandes Lignes des migrations des Bantous de la Province-Orientale du Congo belge*. Section des sciences morales et politiques, Mémoires, T. VI. Bruxelles : IRCB.
- Ngbanga Bandombele, E. 2016. « Les fonctions syntaxiques en lehangha ». Thèse de doctorat en linguistique africaine, UNIKIS.
- Ngbanga Bandombele, E. (s.d.). « Quelques informations sur le peuple Angba ou Ngelema ». Texte manuscrit reçu de l'auteur en novembre 2019 à Kisangani.
- Pirson, J. *Le Territoire Ligasa*, le 31 mai 1923, Archives du Ministère belge des Relations extérieures. Territoire d'Isangi, Dossier A.I. (1407)-2.
- Rouvroy, V. 1926. « Les Bambole », Lokilo le 20 juillet, AZO.
- Saile Wawina. 1974. « Les Lokele et le grand commerce sur le fleuve de la fin du XIX^e siècle au début XX^e siècle ». Mémoire de licence en histoire, UNAZA, Lubumbashi.
- Schweinfurth, G.A. 1875. *Artes Africanæ (Im Herzen von Afrika)*.
- Schweinfurth, G. 1975. *Au Cœur de l'Afrique 1868-1871. Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*. t. I, traduit par Loreau. Paris : Hachette.
- Sutton Smith, H. 1910. *Yakusu. The Every Heart of Africa*. Londres : Marshall & Brothers Ltd, pp.132-136.
- Tucker, A.N. & Bryan, M.A. 1956. *The NON-Bantu Languages of North-Eastern Africa*. Londres : Oxford University Press for the International African Institute.
- Turnbull, C. 1965. *Wayward Servants : The Two Worlds of the African Pygmies*. Garden City NY : Natural History Press.
- Van De Capelle, E. (s.d.) « Les Topoke ». *Aequatoria* : 68-72.
- Van der Kerken, G. 1944. *L'Ethnie Mongo*. Vol. I, première partie : *Histoire, groupements et sous-groupements, origines* (livres II & III). Bruxelles : Librairie Falk fils.
- Vansina, J. 1954. *Les Tribus Ba-kuba et leurs peuplades apparentées*. Coll. « Annales du Musée royal du Congo belge, monographies ethnographiques », vol. 1 - XIII. Tervuren : MRAC.
- Vansina, J. 1965. *Les Anciens Royaumes de la Savane : les États des savanes méridionales de l'Afrique centrale des origines à l'occupation coloniale*. Kinshasa : Université Lovanium, Institut de recherches économiques et sociales IRES.
- Vansina, J. 1966a. *Introduction à l'ethnographie du Congo*. Bruxelles : CRISP.
- Vansina, J. 1966b. *Kingdoms of the Savanna: A History of Central African States until European Occupation*. Madison : University of Wisconsin Press.
- Vansina, J. 1985. « L'homme, les forêts et le passé en Afrique ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 6 : 1307-1334.
- Walle Sombo Bolene. 1975. « Les interventions de l'autorité coloniale dans les conflits de pouvoir entre les chefs traditionnels Topoke de Bambelota (Haut-Zaïre) 1911-1939 ». Mémoire de licence en philosophie et lettres, UNAZA, Lubumbashi.
- Walle Sombo Bolene. 1981. *L'Histoire politique des Topoké à Kisangani (Haut-Zaïre), des origines à 1964*. Bruxelles : CEDAF, coll. « Les Cahiers du CEDAF », n° 3.
- Walle Sombo Bolene. 1986. « L'Occupation arabe dans le Bas-Lomami et son impact sur l'organisation politique des "cheferies indigènes" de la région d'Isangi (Haut-Zaïre) ca 1875-1932 ». Thèse de doctorat en histoire, VUB, Bruxelles.
- Walle Sombo Bolene, 1990. « Les migrations des peuples du Bas-Lomami (Haut- Zaïre) du XVII^e au XVIII^e siècle ». *Aequatoria* 11 : 9-43.

Archives

Archives du Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren :

FABV/SHP-MRAC (Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC). Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classées. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de

manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production voire les pages : par exemple,

Administrateur territorial Lauwers, Fiche établie à Stanleyville le 25 septembre 1927.

Administrateur territorial Declerck, E. & Brandt, L. 1922.

Rapport politique annuel 1930.

Archives de la section d'Ethnographie.

Fonds Georges Hennebert

R.G. 998/21 : Zinco L. Vigneron. (s.d.). *Carte du territoire de la Compagnie du Lomami*.

Affaires indigènes, Indice 25/253. Archives de la division des affaires intérieures au 3^e Bureau chargé des affaires administratives, des collectivités, groupements et villages.

CHAPITRE 2

LA VILLE DE KISANGANI : ITINÉRAIRE HISTORIQUE D'UN ESPACE ADMINISTRATIF

C'est dans la Province-Orientale que débuta dès 1926 l'expérience des secteurs, sous l'impulsion du gouverneur Alfred-Alphonse Moeller (1926-1933). Celui-ci avait interprété fort largement les directives du ministre des Colonies Louis Franck (1918-1924) préconisant la création de « secteurs d'attente ». Il s'agissait, d'une part, de maintenir de grandes chefferies ou de les faire revivre là où elles avaient existé et, d'autre part, de regrouper en « secteurs » les entités peu importantes numériquement (les petites chefferies existantes) pour conserver leur autonomie administrative. Mais, en Province-Orientale, le gouverneur Moeller entendit par « secteurs d'attente » des « organismes de transition, préalables à la reconstitution des grandes chefferies là où elle se heurtait à certaines oppositions » (Dimandja Luhaka 1974-1975). Les secteurs ainsi créés n'étaient donc pas ceux que prévoyaient les instructions contenues dans le rapport de 1928 ; ils étaient sans base légale (Rapport aux Chambres 1931). On peut citer le cas des Babira dans le territoire de Ponthierville, organisés en secteur en 1923 sous la direction du chef Kimembe du clan Bayandjo, qui devint par la suite une chefferie avant de redevenir un secteur intégrant à la fois les Bira et les Lengola. C'est l'administrateur territorial Tihon qui proposa dans son rapport d'enquête du 24 décembre 1930 que le niveau atteint (dans l'évolution qui fut assez longue) autorisait dès ce moment l'autorité coloniale à « constituer sans crainte » une chefferie Babira. Il demandait que Kimembe, qui donnait toujours une entière satisfaction, soit maintenu chef.

En 1933 intervint une grande réforme administrative. Mais cette année coïncidait avec les

conséquences de la grande crise économique de 1929-1930 qui secoua le monde occidental. Dans l'administration, la tendance fut à la centralisation, suivie d'une réduction importante du personnel européen, d'une part, et d'un renforcement des attributions des chefs locaux, d'autre part. Le décret du 5 décembre 1933 supprimait les sous-chefferies et instaurait définitivement le modèle des secteurs. Douze sous-chefferies furent maintenues dans le district de Stanleyville. Le nombre de chefferies tombait à 127 ; celui des secteurs était de 34 en 1933.

Aujourd'hui, la Tshopo est la plus vaste province de la RDC. Des quatre anciens districts de l'ex-Province-Orientale, elle abrite le plus grand nombre de territoires administratifs, mais, à l'inverse, elle a le moins de chefferies et compte le plus de secteurs. Même si les provinces actuelles de l'Ituri, du Bas-Uele, du Haut-Uele et de la Tshopo ont suivi une trajectoire commune sous la même autorité provinciale, des divergences assez grandes apparaissent. En cause : des particularités locales et certaines conjonctures. Il y a tout d'abord les influences araboswahili du Maniema voisin. Soulignons la position de Kisangani comme chef-lieu de la Province-Orientale, dont l'évolution de son statut administratif. Tandis qu'elle gardait un statut de territoire, intégrant deux chefferies et un secteur, Stanleyville comptait aussi le quartier européen en plus du centre extra-coutumier (CEC) à partir de 1932. C'est en 1958 que son espace fut reconnu comme une ville. À la veille de la décolonisation, ses quartiers et ses entités locales s'adaptèrent précipitamment pour accueillir les nouvelles fonctions liées aux communes urbaines. La mise en place et la gestion de cette entité fut laborieuse pendant des années, posant de nombreuses



Pierre Leroy, dernier gouverneur de la Province-Orientale du Congo belge .

(2017.24.1398, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Lamote (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

difficultés à l'autorité coloniale qui finit par être débordée. Le résultat, à la fin de la colonisation, fut un raté complet, détonateur d'une conflictualité violente longtemps couvée. C'est le dernier gouverneur colonial, Pierre Leroy, qui dans son *Journal de la Province-Orientale : décembre 1958-mai 1960* résuma le mieux le désarroi lorsqu'il fut obligé de quitter rapidement ses fonctions dès la fin avril 1960 à la suite de l'exigence du parti Mouvement national congolais (MNC) de Lumumba : « [...] l'intérêt de la Province-Orientale postule mon départ. [Le gouverneur général] fixe celui-ci au 18 mai de Stanleyville, au 26 de Matadi. Demain [le 4 mai], je présume, il rendra public mon limogeage. Lumumba triomphera. Je l'ai fait appréhender le 1^{er} novembre [1959] et avant le 1^{er} mai [1960], il obtient mon renvoi. C'est du bon sport. Quant à moi, je ressens moins l'amertume de la défaite que le soulagement de l'irré-médiable » (Leroy 1965 : 177-178).

En même temps que Stanleyville se transformait, il y eut un afflux de populations venues d'un hinterland austère ou d'autres provinces congolaises. On peut le constater, par exemple, à partir du nombre de cartes de mérite civique attribuées et d'affiliés indigènes dans les syndicats professionnels recensés : Kisangani a été le noyau d'un large espace politico-administratif où s'observait un grand vide. Le manque de vision et le mépris de la gestion coloniale en avaient renforcé les contradictions, ce qui attisa le chaos.

Stanleyville avait donné son nom à la Province-Orientale, au district, au territoire et, enfin, à la ville. Le district de Stanleyville va être dénommé « Haut-Congo » à partir de 1959. Il devient province du Haut-Congo de février 1963 à mai 1967 ; le district (sous-région) de la Tshopo et la province actuelle coïncident alors parfaitement. À la décolonisation du pays, cette ville va marquer, de par certains acteurs qui y ont émergé, l'histoire politique du pays.

1. LE PARCOURS

Kisangani fut dénommée « Stanley-Falls » puis « Stanleyville », un effet de la compétition entre Arabo-Swahili et Européens qui se disputèrent la conquête du site.

Succinctement, la ville tire son origine du deuxième voyage de Henry M. Stanley en 1877. L'explorateur anglais, sous la recommandation du roi Léopold II, créa des sites le long du fleuve. Pour Kisangani, il partit des cataractes pour s'arrêter aux chutes Wagenia. Ainsi, à ses débuts, Kisangani était une île au milieu du fleuve Congo. Stanley y débarqua dans un village enya, qui se situait sur l'île Maele dans les rapides qui deviendront Stanley-Falls (aujourd'hui les chutes Wagenia). C'est là que les Arabes vinrent s'installer avec les Arabisés (Wangwana) venus du Maniema, de Kasongo essentiellement et de Zanzibar ; de même, aux origines du site, les deux communautés enya et arabisés s'y trouvaient (Maindo Monga Ngonga 2001 : 28).

Les Arabo-Swahili furent les premiers étrangers à y vivre au début du XIX^e siècle. Avant que les Blancs ne viennent l'habiter, ils y introduisirent la langue swahili (Renault 1987 : 159) et l'islam. Tipico Tip, chef arabisé, exerçait déjà une très grande influence dans la pénétration occidentale.

Tableau 2.1 : Cartes de mérite civique

Années	1949	1950	1951	1952	1953	1956	1958
Territoires							
Bafwasende						-	1
Banalia						1	-
Basoko						-	-
Isangi						5	3
Opala						-	2
Ponthierville						3	4
Stanleyville						29	29
Yahuma						1	-
Total dist. de Stanleyville	7	21	6	9	10	39	39
Total P.O.	17	46	22	25	22	63	59

Tableau 2.2 : Syndicats professionnels indigènes – Nombre d'affiliés

Années	1949	1950	1951	1952	1953	1956
Territoires						
Bafwasende	-	-	-	-	-	-
Banalia	-	-	-	-	-	-
Basoko	-	-	-	-	-	-
Isangi	-	-	-	-	-	-
Opala	-					-
Ponthierville*	-	125	125	146	-	-
Stanleyville	625	889	776	995	736	429
Yahuma	-	-	-	-	-	-
Total dist. de Stanleyville	625	1 014	901	1 141	882	429
Total Province-Orientale	742	1 199	1 096	1 336	1 071	429

* La situation particulière du territoire de Ponthierville s'explique par la construction du chemin de fer qui a amené des travailleurs salariés.

Par décret du 1^{er} août 1885, le poste des Falls devient le district des Cataractes, attaché au territoire du Katanga. Il sera détaché de ce territoire en 1887 et deviendra province par la circulaire du 16 juillet 1888.

Henry M. Stanley, de son vrai nom John Rowlands, passe pour être le fondateur de la ville de Kisangani. Engagé par le journal américain *New York Herald*, il fut chargé de retrouver le docteur Livingstone réputé disparu dans la forêt. Stanley sera le premier Européen à descendre le fleuve Congo jusqu'à l'embouchure et à parcourir la forêt équatoriale. Il découvrit à cette occasion les potentialités énormes du Congo dont il proposa le contrôle à la Grande-Bretagne, qui déclina l'offre. Entre-temps,

Stanley avait écrit un livre intitulé *À travers le continent mystérieux*, qui intéressera grandement le roi belge Léopold II (Mangubu Lotika 2003 : 19).

Le 28 janvier 1877, Stanley termine son premier séjour aux Falls, ou chutes Wagenia, et repart en Europe avec la promesse d'y revenir. Le 23 janvier 1881, probablement fatigué par une longue et pénible marche à travers la forêt, Henry M. Stanley décide de se reposer un moment, frappé par la beauté des chutes Wagenia. Il installe son camp sur la plus grande île de la série : ce qui deviendra plus tard Stanleyville.

Le 1^{er} novembre 1883, Stanley traverse la région de l'Aruwimi, explorant le cours de cette rivière sur une longueur de 313 km, jusqu'à ce qu'il soit



En 1896, les pêcheries dans les chutes du fleuve Congo aux Stanley-Falls.

(EP.0.0.2747, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1893.)



Au village enya à Stanleyville (l'ancien Kisangani), le site où fut fondée l'ancienne station des Falls.

(HP.1970.47.4-1, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

arrêté par les rapides. Le 2 décembre 1883, Stanley revient aux chutes Wagenia et fonde la station des Falls. L'emplacement retenu pour la station se situe à l'extrémité de l'île Wana-Rusari, du nom d'un clan composé, à l'époque, de plus ou moins 1500 Genya. Il existe aussi deux petites îles des clans genya, respectivement les Wana-Sironga et les Wana-Mukunga. À l'époque, les Enya étaient exclusivement pêcheurs (Mangubu Lotika 2003 : 19). Il quitte la station des Falls le 10 décembre 1883 après qu'il a aménagé le poste où il a construit la maison du chef et un magasin pour l'approvisionnement en vivres et matériels divers (Archevêché de Kisangani 1967 : 5).

Trois raisons sont à la base du choix du site des Falls : la possibilité de l'extension de la station, la fertilité du sol et la facilité d'accès à la rive droite d'où l'approvisionnement en vivres chez les Komo devait être organisé.

Par cette même occasion, Stanley nomme l'ingénieur écossais Adrien Binnie en qualité de chef de station des Falls. Il est chargé d'entretenir des relations commerciales avec les autochtones et de représenter le Comité d'Études du Haut-Congo (CEHC) fondé à Bruxelles en 1879. À noter que l'Association internationale du Congo (AIC) ne sera créée qu'en 1883.

En 1880, les Arabisés avaient pris pied dans la région du Lualaba supérieur, du Lomami, dans ce qui deviendra Stanley-Falls, du Lomami inférieur et de l'Aruwimi (Archevêché de Kisangani 1967 : 5). C'est donc pendant cette même période que Mohamed

bin Alfañ Mujeb, dit Tippo Tip, s'était rendu aux Falls. Après avoir fondé un établissement à Kirundu, sur la route de Kisangani, Tippo Tip pactisa avec les pêcheurs bamanga, les cultivateurs komo (à Wanierukula) et les Enya pour aider ses expéditions à franchir les rapides. À la sortie de la dernière cataracte, il avait également obtenu des Enya l'accès à une des grandes îles de la série.

Le 14 octobre 1884, Stanley signe avec les chefs enya Ayongo et Lomami un « traité de paix, de ravitaillement, d'assistance mutuelle et de non-agression ». Le 1^{er} août 1885, c'est la fondation de l'État indépendant du Congo (EIC) dont Léopold II fait savoir qu'il est le souverain. Le 27 août 1885, fuyant une attaque massive des Arabisés, les officiers Deane (anglais) et Dubois (belge), arrivés en renfort aux Falls avec quarante Haoussas, quarante Bangala et trois canons Krupp, meurent noyés dans le fleuve Congo. Le 28 août 1885, les Arabisés conduits par Tippo Tip occupent les Falls et organisent diverses expéditions vers l'intérieur, au mépris de l'engagement pris par Momi Amani le 14 octobre 1884 de ne pas violer le territoire du Comité d'Études du Haut-Congo.

En février 1886, Tippo Tip renouvelle l'assurance de ses bonnes intentions envers les Belges qui reprenaient le commandement de la situation des Falls.

Du 2 au 28 août 1886, la station des Falls, défendue par le commandement Van Gaule avec un peloton de soldats noirs, subit une attaque des



Camp des Bangala à Stanleyville.
(HP.1966.1.1257, collection MRAC
Tervuren ; photographe non identifié,
s.d. Droits réservés.)



**Vue de la station de l'État à Basoko
en 1893.**
(AP.0.0.115, collection MRAC Tervuren ;
photo F.L. Michel, 1893.)

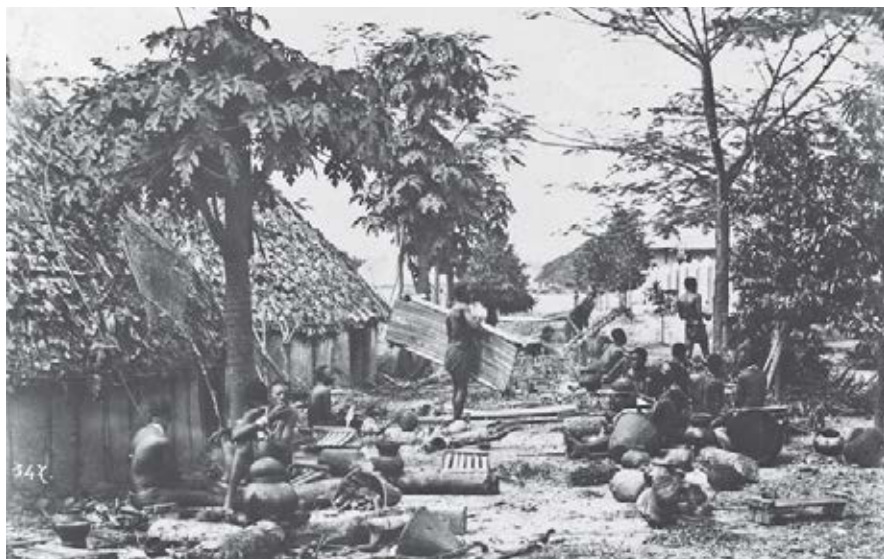
Arabisés conduits par Rachid ben Hamedi, fils de Hamedi ben Saïd.

Début 1887, les relations entre les fonctionnaires de la station des Falls de l'EIC et les Arabisés se détériorent. Des combats sont engagés et les Arabisés reprennent le contrôle du poste. Le 22 février 1887, Stanley et Tippu Tip se rencontrent à Zanzibar pour ouvrir des négociations sur les Falls. Le 24 février 1887, ils signent un traité, toujours à Zanzibar, en vertu duquel Tippu Tip devient *wali* (gouverneur) de la région des Falls qui s'étendait de l'Est-Tanganyika à l'Ituri, en passant par le Maniema. Ses fonctions consisteront à surveiller la région jusqu'à Basoko dans le but d'interdire la traite. Aussi, il a la mission d'acheter l'ivoire pour l'EIC et de recruter 400 porteurs pour l'expédition de secours à Emin Pacha. Tippu Tip retourna aux Falls le 17 juin 1887 et il envoya en 1888 les porteurs demandés à Banalia. Entre-temps, l'EIC renforçait ses positions avec la

fondation des camps retranchés de Basoko et de Lusambo.

Deux nouveaux résidents européens arrivent aux Falls en 1888 : A. Vangèle et G. F. Van Kerkhoven. Le 7 janvier 1890, Tippu Tip quitte définitivement les Falls où Rachid bin Mohamed lui succède. Il se rend à Zanzibar pour se défendre, apparemment, dans le cadre de l'action qui lui est intentée par Stanley devant le tribunal consulaire britannique de Zanzibar en décembre 1889 (Mangubu Lotika 2003 : 22-26). En mars 1890, des combats ont lieu entre les troupes de Rachid et les hommes de Stanley aux Falls. Stanley réussit à s'enfuir en pirogue jusqu'à Lubuya-Bera où il trouve une cachette protégée par les notables enya Davy, Imbele et Bonganda. Ces derniers seront assassinés sur ordre de Rachid qui considérait le secours à Stanley comme un acte de trahison.

Tobback vient résider aux Falls en 1891. En mars 1893, Rachid attaque la station de l'EIC des Falls.



Le quartier des Noirs à Basoko en 1893.

(HP.1960.5.1762, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1893.)



Vue de Basoko en 1902.

(HP.1966.1.1197, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1902. Droits réservés.)



Enceinte fortifiée à Basoko en 1929.

(HP.1966.1.769, collection MRAC Tervuren ; photo Versluys, 1897-1914.)



Aux Stanley-Falls en 1891, Sefu et les résidents belges Tobback, Delcommune et Laugheldt.
(AP.0.0.2710, collection MRAC Tervuren ; photo W. Forfeitt, 1891. Droits réservés.)

Rachid bin Mohamed, d'après une photo prise par M. Sanders aux Falls en 1892.
(AP.0.0.28165, collection MRAC Tervuren.)

Appuyé par Louis Chaltin, Tobback, le commandant de Basoko, repousse les Arabisés. Avec l'attaque de Dhanis contre Rumaliza, le sultan d'Udjidji, la bataille d'Ogella mit fin à la campagne arabe (Archevêché de Kisangani 1967 : 7). Au mois de septembre 1897, les prêtres du Sacré-Cœur de Jésus conduits par Gabriel Grison débarquèrent aux Falls.

Le 25 décembre 1897, Gabriel Grison fonde la mission Saint-Gabriel à Simi-Simi. Il y célèbre sa première messe. Le 2 février 1898, s'ouvre à Simi-Simi la première école des Falls, avec quatre élèves : Ngeleka, Mwandeke, Aliko et Malamoya. Les premiers baptêmes d'enfants ont lieu le 25 mars 1898. Le poste catholique Notre-Dame du Rosaire de Stanleyville est créé le 21 décembre 1899. Le 21 août 1900, arrivent six religieuses sœurs franciscaines missionnaires de Marie (FMM) à Saint-Gabriel. En 1902 furent créées

les missions de Basoko Notre-Dame de l'Immaculée Conception, et de Yanonge Notre-Dame du Sacré-Cœur de Jésus ainsi que le lycée Virgo Immaculata devenu lycée Mapendano sous le régime Mobutu. La mission (poste) de Banalia Sainte-Élisabeth est créée le 7 juillet 1903 et, le 3 août 1904, la mission de Stanleyville est élevée au rang de préfecture apostolique avec à sa tête le père Grison. Le 3 mai 1906, établissement des sœurs FMM à Stanleyville rive gauche. Le 12 mars 1908, la mission de Stanleyville est érigée en un vicariat apostolique confié à M^{gr} Grison.

Événements liés à l'implantation de l'Église catholique dans la Tshopo (1897-1967)

- 6 mai 1909 : modification des limites du vicariat : cession de territoires à la préfecture de l'Uele, devenue plus tard vicariat de Buta.
- 8 septembre (?) : arrivée des Frères maristes à Stanleyville.
- 15 décembre 1912 : fondation de la mission Saint-Joseph de Ponthierville.
- 25 décembre 1913 : consécration de la cathédrale de Stanleyville.
- 27 juin 1922 : la partie nord-est du vicariat est cédée aux Pères blancs pour former la nouvelle mission du lac Albert.
- 1^{er} juillet 1924 : les religieuses FMM s'établissent à Stanleyville rive droite.
- 1^{er} juillet 1926 : fondation de la mission de Panga Notre-Dame de Lourdes.
- 1933 : M^{gr} Grison se retire de la direction du vicariat qui passe à M^{gr} Camille Verfaille (sacré à Bruxelles le 27 mai 1934) ; transfert du petit séminaire Saint-Michel de Bafwabaka (créé le 26 juin 1916) à Stanleyville.
- 28 janvier 1935 : modification des limites du vicariat avec la cession de territoires au vicariat de Niangara ; le 19 mai 1935 : les religieuses de l'Enfant-Jésus s'établissent à Ponthierville.
- 1936 : le siège du vicariat est établi définitivement à Stanleyville. Au cours de cette année, il y aura : i) 15 mars : fondation de la mission Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus à Lubutu ; ii) 10 avril : fondation des missions Notre-Dame Consolatrice des Affligés de Bengamisa et Notre-Dame de l'Assomption de Yangambi ; iii) 15 septembre : arrivée à Banalia des sœurs de Saint-Vincent de Gits.
- 15 octobre 1938 : ordination du premier prêtre originaire de la mission, Jean Agwala, par M^{gr} Grison à Stanleyville.
- 1939 : i) fondation par le père Witteblos du collège du Sacré-Cœur à Stanleyville ; ii) arrivées des sœurs de Sainte-Élisabeth de Luxembourg le 4 mars à Yanonge et le 12 novembre à Yangambi.
- 13 février 1942 : mort de M^{gr} Grison.
- février 1948 : les sœurs de la Sainte-Famille (*Jamae Takatifu*) s'installent à Ponthierville.
- 10 mars 1949 : i) le vicariat apostolique dit de Stanley-Falls s'appellera désormais de « Stanleyville » ; ii) toute la région du territoire de Wamba et du Kibali-Ituri (Nduye et Mambasa) est érigée en vicariat apostolique avec M^{gr} Joseph Cilltebols comme vicaire.
- 15 janvier 1950 : fondation de la mission Saint-Nicolas de Yaleko.
- 1^{er} janvier 1951 : i) fondation de Bafwasende ; ii) débuts de l'École d'assistants agricoles (EAA) à Panga ; le transfert à Bengamisa intervient en 1955.
- 20 mai 1955 : fondation de la mission Saint-Camille de Kabondo.
- 21 novembre 1954 : les religieuses de la Doctrine chrétienne s'établissent à Ponthierville et y remplacent les sœurs de l'Enfant-Jésus.
- 1955 : i) 1^{er} septembre : fondation de la mission Saint-Joseph artisan au Belge I ; ii) 14 novembre : arrivée à Batama des sœurs adoratrices du Très Précieux Sang ; iii) 16 décembre : fondation de la mission Christ-Roi de Mangobo.
- 1956 : i) 15 avril : fondation de la mission Saint-Pie X d'Opienge ; ii) 15 mai : fondation de la mission Saint-Pierre chez les Wagenia (dans l'actuelle commune de Kisangani) ; iii) 30 juillet : arrivée à Stanleyville des sœurs de Saint-Vincent de Kortemark, iv) 8 septembre : arrivée à Bengamisa des sœurs adoratrices du Très Précieux Sang.
- 1957 : i) lors de l'érection du diocèse de Kindu, les postes des missions de Punia (fondée le 25 octobre 1902 par les chanoines de Latran), Kasese et Lokandu (mission Sept Douleurs de la Vierge Marie fondée le 14 décembre 1907) sont détachés du vicariat de Stanleyville ; ii) fondation à Yangambi d'un collège limité au cycle inférieur.
- 7 mai 1958 : nomination de M^{gr} Nicolas Kinsch vicaire apostolique de Stanleyville ; son sacre a lieu le 11 octobre.
- 1959 : i) 15 août : les missions de Bafwasende, Avakubi et Panga sont rattachées au vicariat apostolique de Wamba ; ii) l'École d'apprentissage pédagogique (EAP) est transférée de Simi-Simi Saint-Gabriel à Yanonge ; iii) 10 novembre : le vicariat apostolique de Stanleyville est érigé par le pape Jean XXIII en archidiocèse et M^{gr} Kinsch devient premier archevêque.
- 17 mars 1960 : arrivée à Stanleyville rive gauche des sœurs missionnaires dominicaines du Très Saint-Rosaire.
- 20 juillet 1962 : fondations de la paroisse du Sacré-Cœur de Yangambi.
- 1964 : i) en février : fondation à Lubunga (rive gauche) de la paroisse Très Saint-Sacrement ; ii) suite à la rébellion des Simba qui s'installe à Stanleyville à partir d'août, au total 38 missionnaires de l'archidiocèse sont tués : 1 prêtre congolais, l'abbé Vincent Munyororo qui était aumônier militaire ; 13 pères du Sacré-Cœur de Jésus ; 3 frères du Sacré-Cœur de Jésus ; 2 frères maristes ; 19 religieuses parmi lesquelles 4 dominicaines, 7 sœurs de la Doctrine

chrétienne ; 3 sœurs de Sainte-Élisabeth ; 2 sœurs franciscaines missionnaires de Marie, et 3 sœurs de Saint-Vincent de Gits.

- 30 mai 1966 : le décret n° 2501/66 de la Sainte-Congrégation de la Propagande change le nom de l'archidiocèse de Stanleyville en archidiocèse de Kisangani.
- 1967 : i) 1^{er} octobre : érection de la paroisse de la Sainte-Famille à Kabondo (ville de Kisangani) ; ii) 21 octobre : nomination de M^{sr} Augustin Fataki archevêque de Kisangani ; son sacre a lieu à Kisangani le 28 janvier 1968.

Source : brochure *Archevêché de Kisangani : 1897-1967* (s.l.), 20 pages.

En 1925 fut inauguré le premier bâtiment administratif de la Province-Orientale, situé en face de l'*Hôtel des Chutes* de Kisangani.



L'Hôtel des Chutes et, en face, l'ancien bâtiment administratif intégrant les PTT à Stanleyville.

(HP.1991.7.41, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforconfo), s.d. © MRAC Tervuren.)



Le prince Léopold III à Stanleyville chez les Enya en 1925, en compagnie du gouverneur Moeller.

(HP.1961.7.230, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1925. Droits réservés.)



Visite du prince Léopold III aux chutes Wagenia.

(HP.1966.1.2214, collection MRAC Tervuren ; photo Huysentruyt, 1926. Droits réservés.)

Le 30 mai 1932 fut créé le centre extra-coutumier (CEC) de Stanleyville regroupant toute la population urbanisée.

Le 15 octobre 1936 eut lieu l'ordination du premier prêtre séculier autochtone par M^{gr} Gabriel Grison, en la personne de l'abbé Jean Agwala.

Le 13 février 1942 décède M^{gr} Gabriel Grison, fondateur de la mission catholique des Falls.



En 1899, la mission Saint-Gabriel près de Stanleyville.

(AP.0.0.1447, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1899.)



Le 24 septembre 1927, M^{gr} Grison conduit le gouverneur Moeller à la cérémonie organisée à l'occasion du 30^e anniversaire de la fondation de la mission Saint-Gabriel à Stanleyville.

(AP.0.2.13321, collection MRAC Tervuren ; photo A. Defryn, 1927. Droits réservés.)



Construction de la cathédrale de Stanleyville, en 1912.

(AP.0.0.31619, collection MRAC Tervuren ; photo A. Wibier, 1912. Droits réservés.)



La première église de Stanleyville.

(AP.0.0.23238, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)



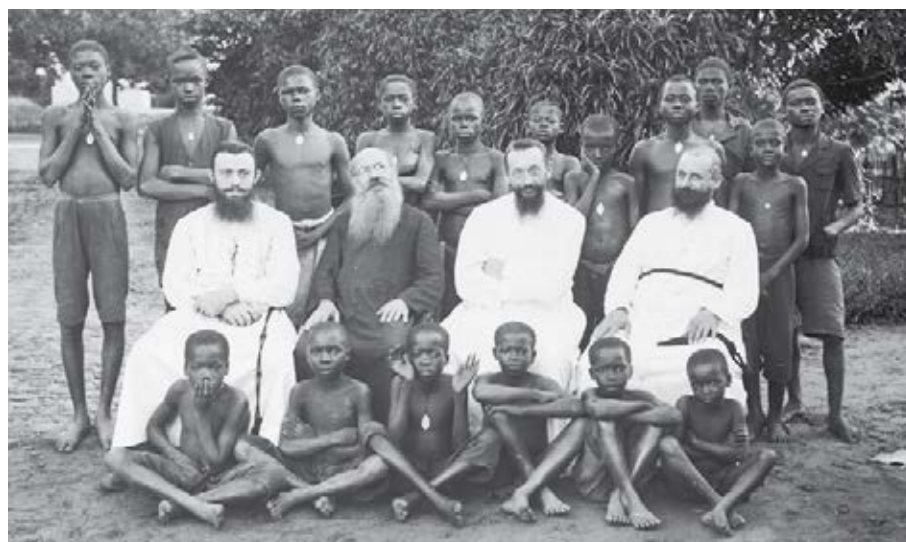
Cathédrale de Stanleyville : la tour écroulée, détruite par une tornade le 30 octobre 1930.

(AP.0.2.10308, collection MRAC Tervuren ; photo Cabu, 1930. Droits réservés.)



Les tours rebâties de la cathédrale de Stanleyville.

(HP.2009.3.360, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforconfo), s.d. © MRAC Tervuren.)



Les frères maristes, avec au centre M^{gr} Gabriel Grison, le 20 mars 1941.

(AP.0.1.4207, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

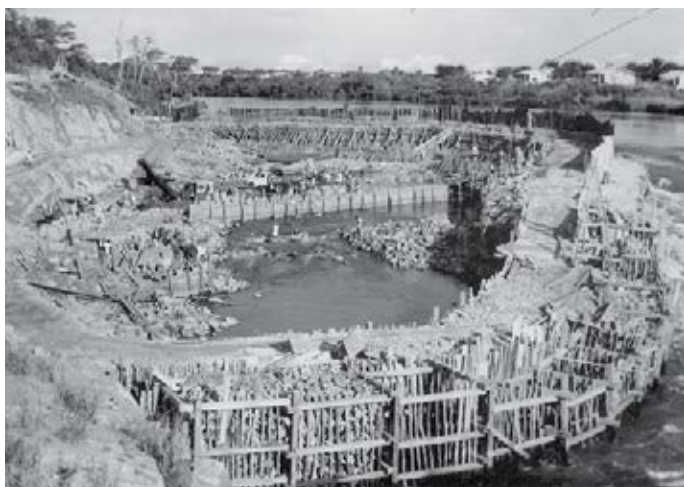
En 1945 eut lieu l'exploitation du port public de l'Office des transports du Congo (OTRACO).

Le 17 décembre 1952 fut organisé le départ par avion d'une cinquantaine d'Enya en Tanzanie avec leur chef Bume Loao et l'administrateur assistant Roger Depoorter pour le tournage, par la MGM au

Tanganyika, du film *Mogambo* de John Ford avec Ava Gardner, Clark Gable et Grace Kelly.

En 1954 eut lieu l'inauguration de la radio aujourd'hui dénommée RTNC. Le 31 juillet 1955, ce fut la mise en service de la centrale hydroélectrique de la Tshopo.

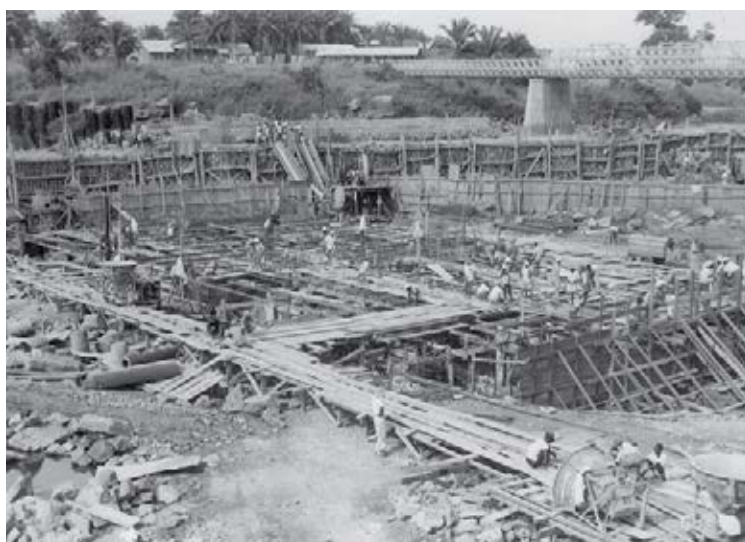
La centrale hydroélectrique de la Tshopo à travers certaines phases de sa construction de 1952 à 1955



Vue d'ensemble du batardeau à la date du 15 juillet 1952. En arrière-plan, les maisons provisoires.

(HP.2011.7.32, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, 1952. Droits réservés.)

(HP.2011.7.2, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, 1952. Droits réservés.)



Travaux de construction de la centrale de la Tshopo.

(HP.2011.7.14, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, 1952. Droits réservés.)

(HP.2011.7.64, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, 1952. Droits réservés.)

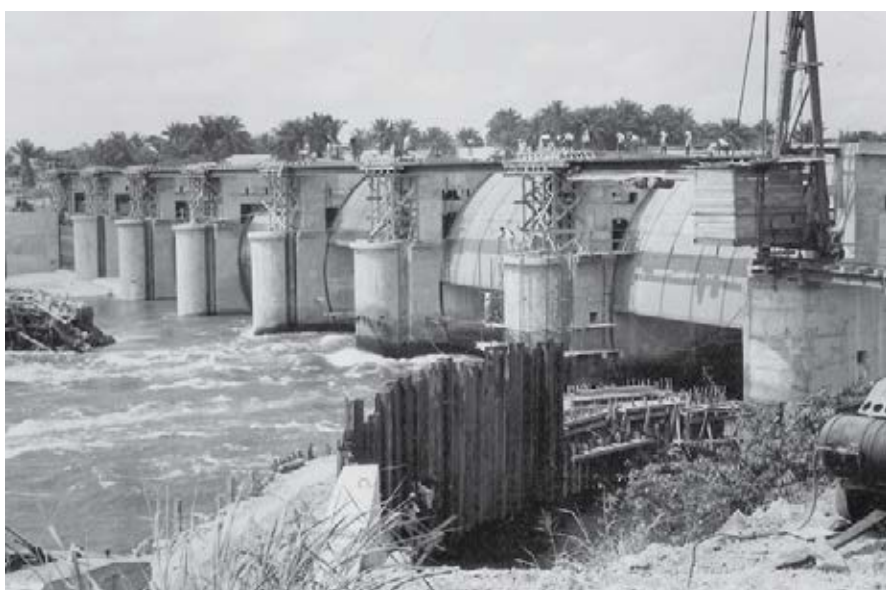
Autres vues de l'état d'avancement des travaux de construction de la centrale



(HP.2011.7.245, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1954. Droits réservés.)



(HP.2011.7.263, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1954. Droits réservés.)



(HP.2011.7.204, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1954. Droits réservés.)



(HP.2011.7.239, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1954. Droits réservés.)



(HP.2011.7.279, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, 1955. Droits réservés.)



(HP.2011.7.272, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, 1955. Droits réservés.)



(HP.2011.7.186, collection MRAC
Tervuren ; photographe non iden-
tifié, 1954. Droits réservés.)

Le 30 mars 1957 arrivent, par train spécial en provenance de Ponthierville, le roi Léopold III et la princesse Liliane à la gare de la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains (CFL) de la rive gauche du fleuve Congo à Stanleyville. Ils avaient effectué le déplacement à bord de la voiture de service du directeur général des CFL, voiture transférée pour l'occasion d'Albertville à Stanleyville. De la gare, les deux monarques se sont

rendus ensuite à l'embarcadère CFL pour monter dans la vedette de la CFL.

Le 6 septembre 1958, l'ordonnance n° 12/357 accorde le statut de ville à l'agglomération de Stanleyville. En vertu de cette ordonnance, la ville de Stanleyville, subdivisée en communes avec chacune à sa tête un bourgmestre, était administrée par un conseil de ville et un Premier Bourgmestre. Le conseil de ville comprenait des membres nommés parmi les

représentants des sociétés, des classes moyennes et des membres représentant les conseils communaux. Les communes étaient administrées par les conseils communaux et les bourgmestres, tous élus.

Le 5 avril 1959 fut projeté au cinéma Palace à Stanleyville, en présence du roi Léopold III et de la princesse Liliane, le film *Les Seigneurs de la forêt*.

Le 29 octobre 1959 fut marqué par la première répression sanglante à Mangobo (Kisangani) des militants du Mouvement national congolais (MNC) revendiquant l'indépendance immédiate et sans délai du Congo. Cette répression retentissante a coûté la vie à 29 partisans (d'après le gouverneur Pierre Leroy et le rapport de l'administration) du

parti de Lumumba et contribué aux décisions prises à la Table ronde politique de Bruxelles sur l'octroi de l'indépendance au Congo, le 30 juin 1960.

2. LA MISE EN PLACE DU CEC

En 1927, on trouvait à proximité immédiate de la ville européenne de nombreux villages groupant quelques centaines ou milliers d'habitants : Kitenge, Amundala, Lumbulumbu, Licenciés de la Tshopo, village Belge I, village Camp, village Bruxelles, Licenciés de Tshite (km 5 de la route Bafwaboli), etc. Sur la rive gauche, il y avait les villages Belge II et camp des travailleurs CFL.



« Un village indigène et au fond Stanleyville. »

(HP.1966.1.1061, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)



Stanleyville en 1926.

(HP.1966.1.1064, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. de Cocquéau, 1926. Droits réservés.)



Panorama de Stanleyville en 1926.

(HP.1966.1.1246, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1926. Droits réservés.)

En 1930, lors de son évacuation, l'agglomération dénommée « Camp » s'étendait en bordure de la grand-route (du km 1 au km 2) et en profondeur, au nord jusqu'à proximité du camp des policiers, au sud jusqu'au village Arabisés.

À noter que les villages dénommés Belge I et Bruxelles étaient de formation relativement récente. À l'emplacement que viendront occuper les établissements de la régie (briqueterie) et les établissements des Frères maristes se trouvait un village dénommé « village de la Tshopo » placé sous l'autorité du chef Poyo. Un certain Victor Ambali, ancien boy du baron Dhanis, avait exercé les fonctions de chef avant Poyo. Vers 1910, le commissaire général De Meulemeester ordonna le déplacement de ce village. Les habitants étaient autorisés à s'installer au km 3 de la route de Bafwaboli où ils formeront la « chefferie conventionnelle » Bruxelles sous l'autorité du chef Poyo. Ce dernier meurt en 1928 et il est remplacé par Kabamba, un ancien boy. Un certain nombre d'habitants, notamment les boys et autres serviteurs d'Européens vont s'installer ou reviennent s'installer sur les terrains situés derrière les établissements des Frères maristes, donc plus près de la ville, où ils formeront le village Belge I. Ce village va se développer rapidement. Ne resteront en majeure partie dans le village Bruxelles que des travailleurs retraités (licenciés), désireux de se livrer à des travaux de culture. En 1930 on y retrouvera encore 200 à 250 habitants dont les permis de séjour portent la mention « cultivateur ». Le village Belge I est placé sous l'autorité d'Antoine Kalonda, ancien catéchiste. Celui-ci rentrant dans son territoire d'origine est remplacé par un de ses capitans nommé Matala qui meurt en 1923. Ainsi Tanganika le remplace, mais il va être révoqué. En février 1925 le chef Songolo Bernard entre en fonction.

Le village du chef Tshite s'étendait vers 1910 le long de la piste qui à cette époque remplaçait la grande route vers Bafwaboli (quartier hôtel Moselmans vers les Hindous). Vers 1911, le village Tshite va être déplacé et ses habitants vont s'installer à l'emplacement du km 5 de la route. Une partie des habitants, presque tous travailleurs de l'État, resta vers le km 1,5. La construction de la route, l'extension du quartier européen, la délimitation du quartier asiatique feront disparaître progressivement un grand nombre de maisons.



Les kiosques se situent devant le camp Ketele à Kisangani.

Cette route avait été une limite de la ville européenne.

(Photo équipe locale/IRSA ; février 2020.)

Dès 1927, des mesures sont prises par l'autorité territoriale en vue du déplacement des villages cités ci-dessus. Fin 1931 les villages Kitenge, Amundala, Lumbulumbu, Belge I, Licenciés Tshopo ont été supprimés et leurs habitants réunis en une seule cité dénommée « Belge ». Les anciens villages Camp et Bruxelles sont évacués également et remplacés par cité Bruxelles. Le camp État, le camp Clercs et Artisans complètent le regroupement des habitants de la rive droite.

Dans son rapport établi le 25 février 1932, l'administrateur territorial Laurent dit qu'il reste à régler le déplacement du village des « Licenciés » de

Tshite dont la présence comprenait certes des licenciés, mais également de nombreux travailleurs du centre urbain. Cette présence n'était pas souhaitée à proximité immédiate de la nouvelle cité Bruxelles. L'administration craignait qu'il ne constitue un refuge pour tous ceux qui voudraient échapper à la surveillance de l'autorité territoriale.

Un autre dossier à régler était l'aménagement du village Belge II sur la rive gauche du fleuve. L'inconvénient signalé ci-dessus se répétait pour ce village : son déplacement permettait d'ailleurs une extension éventuelle de la nouvelle cité à établir. Le village Belge II de la rive gauche a eu plusieurs

chefs successifs. Kalema fut remplacé à sa mort par Selenge. Ce dernier est révoqué vers 1929 et remplacé par Mufaume.

2.1. ÉVOLUTION DU CEC

C'est l'ordonnance n° 30/AO du 30 mai 1932 du gouverneur Alfred Moeller qui crée le CEC de Stanleyville. Celui-ci fut installé sur les terres ayant appartenu anciennement aux Bakumu (P.-V. de la réunion du conseil de secteur Lubuya-Bera du 16 mars 1942, dans FABV/SHP-MRAC). À propos de l'établissement du CEC de Stanleyville, le gouverneur Bertrand (10 mars 1943-18 mai 1945) informait par sa lettre du 13 octobre 1943 le gouverneur général de la situation : « À part quelques terrains d'extension du quartier Bruxelles, les terres incorporées actuellement dans les limites des quartiers résidentiels du CEC de Stanleyville ont fait partie de la circonscription urbaine telle qu'elle fut délimitée par l'ordonnance n° 22/T.F. en date du 25 juin 1930 du gouverneur de la Province-Orientale. [...] il ne fut pas établi de procès-verbal d'enquête. Pour ce qui concerne l'ensemble des terres comprises dans le CEC tel qu'il est constitué actuellement par les arrêtés n° 26 et 114/AIMO (Affaires indigènes et main-d'œuvre) des 5 mars 1940 et 20 novembre 1940, le conseil de secteur Lubuya-Bera a déclaré en laisser la libre disposition au Gouvernement » (Extrait du P.-V. du 24 mars 1942, dans FABV/SHP-MRAC).

« Les personnes de race non européenne autres que les indigènes du Congo belge ou des colonies limitrophes ne peuvent s'établir sur le territoire du CEC qu'à titre précaire, du consentement préalable de l'autorité tutélaire, le chef de centre entendu » (Lettre du commissaire provincial R. Dufour au consul d'Angleterre datée de Stan le 2 juillet 1940, dans FABV/SHP-MRAC).

En fait, les Ouest-africains (Ghanéens, Siera-Léonais, Sénégalais, Togolais, Camerounais et AEF) dits « Coastmen¹ » s'étaient plaints auprès de l'ad-

ministration coloniale du fait que le chef du CEC Lengema avait pris à leur égard une mesure illégale. En rapport avec ce dossier, le commissaire Dufour écrit : « Certains Coastmen, forts du fait qu'ils sont au point de vue judiciaire mis sur le même pied que les Européens, se permettent de manquer totalement de respect envers le chef du CEC. »

À sa création par l'ordonnance n° 30/AO du 30 mai 1932, le CEC de Stanleyville fut divisé en cinq quartiers :

- quartier Belge rive droite : au départ son terrain était un marais que le CEC va assainir ;
- quartier Bruxelles ;
- quartier Travailleurs colonie ;
- quartier Clercs et Moniteurs colonie ;
- quartier Belge rive gauche.

Les limites du CEC initialement déterminées lors de sa création furent modifiées par l'ordonnance n°5/AO du 10 mars 1933. La nouvelle composition du CEC devenait :

- quartier Belge I (rive droite) ;
- quartier Bruxelles ;
- quartier Belge II (rive gauche).

À cela s'ajoutait pour Stanleyville, aux côtés du CEC, le quartier européen (centre-ville) qui ne dépend pas du CEC.

La dénomination du quartier va être identique à celle de la cité. Dans différents documents administratifs, on parlera ainsi de cité Belge I, cité Belge II et cité Bruxelles.

L'article 2 de cette ordonnance fixe les rémunérations des chefs du CEC de la manière suivante : « Le traitement annuel du chef du centre est fixé à 6000 F ; celui de son adjoint à 3000 F ; celui des conseillers à 3000 F, pour chacun des deux premiers conseillers et à 600 F pour les autres. » Le décret du 23 novembre 1932 à son article 1 dispose : « Aucune personne de race européenne n'est admise à résider dans le CEC de Stanleyville. »

1. Un groupe d'habitants du CEC, composé d'Africains d'origine étrangère, joua un rôle disproportionné par rapport à son importance numérique : les « Coastmen ». On regroupait sous cette appellation les Africains non arabes originaires de pays non limitrophes du Congo ; parmi eux les gens du Goldcoast (devenu Ghana) étaient les plus nombreux et donnèrent leur nom à tout le groupe. Dans une note du CDD datée du 31 juillet 1937, à Stanleyville, le

commissaire de district J. J. Demeur proposa de remplacer la dénomination « Coastmen » par « gens de couleur civilisés » afin de permettre de créer un lotissement spécial pour eux et d'y installer également d'autres « gens de couleur civilisés » tels les mulâtres. Dans ce lotissement auraient dû résider aussi les Asiatiques, employés ou artisans, qui n'auraient pas eu les moyens de payer les loyers du quartier des Hindous (Verhaegen 1981 : 15).



Les installations portuaires et la gare de la rive gauche du fleuve Congo à Stanleyville.

(HP.1955.17.463, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforconfo), années 1950 © MRAC Tervuren.)



La maison de la gare en décembre 1951.

(HP.1956.15.13988, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforconfo), 1951 © MRAC Tervuren.)

L'arrêté n° 14/AIMO du 11 mai 1936 du gouverneur Rodolphe Dufour modifie les limites du CEC de Stanleyville dans les limites de ses trois cités (quartiers) Belge I, Belge II et Bruxelles.

La surpopulation rapide du CEC de Stanleyville inquiéta ses gestionnaires. Ceux-ci accusaient le chef de province Dufour de laisser la « plus grande liberté aux fuyards des circonscriptions indigènes qui désirent s'installer ». Or, selon F. Gevaerts, chef du service provincial des AIMO, « le CEC est le quartier résidentiel des travailleurs de la ville, des maraîchers et des retraités, mais non l'Eden où viennent se réfugier les fuyards des circonscriptions environnantes, les racoleurs, les sangsues, les prostituées » (F. Gevaerts, « Note relative à la création d'un quartier

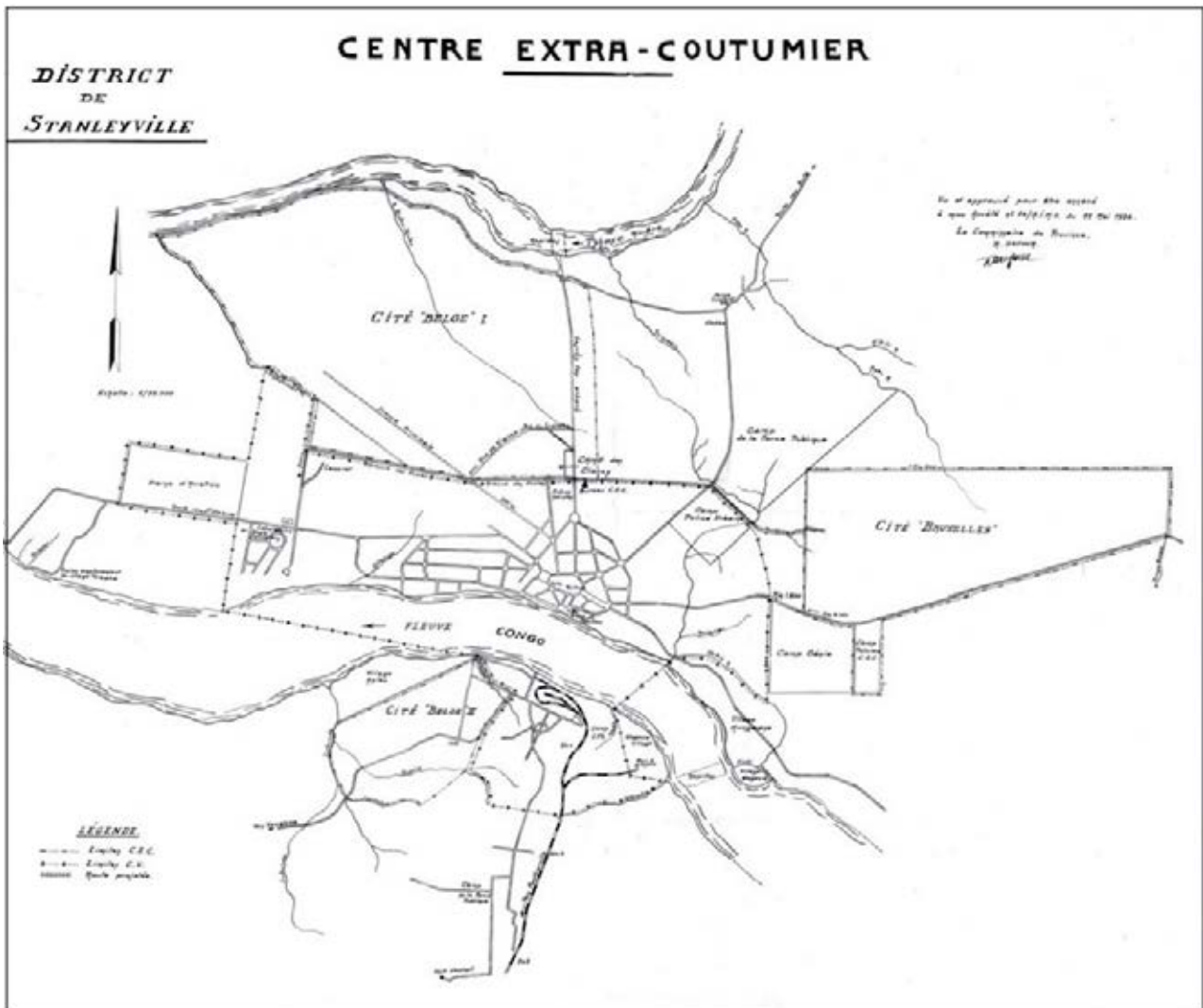
rural du CEC de Stanleyville », écrite à Stanleyville le 3 octobre 1939, dans FABV/SHP-MRAC).

Le chef du service provincial des AIMO dénonçait ainsi les dispositions de la circulaire n° 1/AIMO du gouverneur général qu'il considère comme illégales car contraires aux articles 7 et 16 du décret du 5 décembre 1933. Cela, dit-il, a été renforcé par « les instructions verbales de Mr le chef de province Dufour anéantissant purement et simplement tous les travaux effectués au CEC de Stanleyville depuis 1927 » (Gevaerts, *op. cit.*).

L'arrêté n° 26/AIMO du 5 mars 1940 divise le CEC de Stanleyville en six quartiers :

- trois « quartiers résidentiels » : Belge I, Bruxelles et Belge II ;
- trois « quartiers ruraux » : Lumbulumbu, Kabondo et Lubunga.

Carte du CEC de Stanleyville conçue pour être annexée à l'arrêté n° 14/AIMO du 11 mai 1936 du commissaire de province R. Dufour



Source : FABV/SHP-MRAC.

Cette énumération ne signale pas le quartier des Hindous et des Asiatiques. Les Asiatiques, c'est-à-dire principalement les Hindous et les Arabes, étaient installés sur l'avenue Bafwaboli entre le quartier Bruxelles et le quartier européen. Ils ne relevaient pas de la juridiction du CEC de Stanleyville et étaient soumis, comme les Européens, aux règlements et aux tribunaux de la circonscription urbaine. Ils formaient une communauté totalement repliée sur elle-même (Verhaegen 1981 : 16).

Il faut noter que l'arrêté n° 27/AIMO avait imposé les cultures obligatoires aux indigènes du CEC de Stanleyville n'exerçant aucune profession ou ne justifiant d'aucun revenu avouable ; le gouverneur général va critiquer en 1940 cette décision de la Province-Orientale.

Le CEC s'étend et sa population devient de plus en plus importante. Les espaces entre la circonscription urbaine (ville blanche) et le CEC étaient convoités. Il fallut donc modifier l'occupation de l'espace du territoire. À ce sujet, l'administrateur territorial de Stanleyville et les Titres fonciers établissaient chacun de leur côté des croquis sans qu'il n'y ait accord. Il fallut, par exemple, construire les bureaux du CEC qui, jusque-là, se situaient entre le CEC et la circonscription urbaine, empêchant par exemple le chef de centre d'arrêter un indigène dans son bureau parce que celui-ci ne se trouvait pas dans les limites géographiques du CEC.

Opposé au projet d'arrêté de l'extension du CEC, le chef du service provincial des Terres conteste fermement la modification des limites de



Cet endroit devenu rond-point du stade Lumumba, qui marque l'entrée dans la commune de la Tshopo, avait été le point où passait la ligne de démarcation entre la ville européenne et le quartier Belge I.
(Photo équipe locale/IRSA, novembre 2019.)

la circonscription urbaine au profit du CEC. Dans une note datée du 26 janvier 1940, il écrit : « Il n'y a aucune nécessité formelle à modifier les limites de la Circonscription urbaine pour y inclure le bureau du Centre. L'emplacement rationnel de ce bureau est au milieu de l'agglomération indigène, et la situation actuelle présente toutes les apparences d'un état transitoire. [...] Les Titres fonciers pensent que la mesure envisagée est contraire à l'intérêt de la Colonie et à l'intérêt général, qu'elle n'est pas justifiée de la nécessité, et que l'ampleur du projet est en disproportion avec les besoins du CEC » (FABV/SHP-MRAC).

Dans ses avis émis le 15 juillet 1942, le CDD S. Lauwers, qui voudrait qu'on cède plus de terres aux colons, écrit :

« Le quartier rural de Lumbulumbu n'a pas encore été organisé. Le projet est encore à l'étude au Service de l'agriculture [...] Je dois signaler que ce quartier rural est parsemé de petits champs indigènes. [...]

Je ne puis en tous cas marquer accord à la proposition de Mr le chef du Service des Terres de décider "l'arrêt du développement du quartier résidentiel Belge I". Il est nécessaire que la population ouvrière de Stanleyville habite à proximité de la ville : il n'est pas possible que ces ouvriers fassent 15 ou 20 km chaque jour : il n'y a pas de transports à bon marché organisés. Je désire que le quartier résidentiel ait comme limite la rivière Lumbulumbu, si la Colonie reprend le quartier rural » (FABV/SHP-MRAC).

2.2. DE LA RÉORGANISATION DU CEC À SA SUPPRESSION

Le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 1942 présidée par l'administrateur territorial Pierre Leroy porte sur la réorganisation de l'espace de plus en plus réduit du territoire de Stanleyville. Il fait observer : 1) les environs de Stanleyville dans un rayon de 20 km sont sursaturés ; 2) les Arabisés ne peuvent plus perdre de terres ; 3) il faudra prévoir pour les Bakumu et les Licenciés une extension vers la forêt de la Maleke, seul endroit encore inoccupé du territoire de Stanleyville. Cette réunion tenue en présence du commissaire provincial avait conclu à l'agrandissement du quartier résidentiel Belge I jusqu'à une limite à déterminer de façon à avoir une certaine réserve.

Mais repousser les Noirs dans des espaces aménagés pour eux et où ils ne peuvent se mêler aux Blancs demeurait toujours une préoccupation du colonial. Où devait-on ériger les nouveaux bureaux du CEC de Stanleyville ? Suite à la divergence des avis au niveau de la province, c'est le gouverneur général Pierre Ryckmans qui, de Léopoldville, trancha, par sa lettre du 9 juillet 1945, dont l'objet est « zones neutres ou zones sanitaires ». Il écrit :

« Monsieur le gouverneur,

Mon attention est de plus en plus fréquemment attirée par les dérogations au principe de ségrégation des quartiers indigènes – dans les villes, circonscriptions urbaines et centres importants de la Colonie.

Habitations au centre extra-coutumier de Stanleyville en 1940-1945



(HP.1949.10.13, collection MRAC Tervuren ;
photo CFL, 1940-1945. Droits réservés.)



(HP.1949.10.14, collection MRAC Tervuren ;
photo CFL, 1940-1945 Droits réservés.)

L'abandon de ce principe favorise à n'en pas douter des conditions dangereuses pour la salubrité publique.

Dans la préparation d'une ville à la lutte contre les maladies pestilentiennes (fièvre jaune, typhus exanthématique et variole) et endémiques (paludisme), le principe de la zone neutre séparant les quartiers européens des quartiers est fondamental.

J'ai l'honneur de rappeler à votre très sérieuse attention le prescrit de l'ordonnance du 10 mai 1929. Celle-ci fixe les attributions des directions techniques provinciales des travaux d'hygiène et parmi celles-ci figure la détermination des zones neutres.

La zone neutre idéale doit ménager une bande de séparation d'au moins 800 mètres de largeur. L'expérience congolaise a montré que la bande de 400 mètres préconisée par les conventions sanitaires est insuffisante ; cependant elle réduit déjà d'une manière sensible les dangers d'infection. Il est regrettable que pareille réalisation n'ait pas encore été faite dans la plupart de nos villes et qu'elle doive encore être reportée dans un avenir plus ou moins lointain. Mais il est devenu indispensable de fixer dès maintenant sur la carte de chacun de nos centres importants les limites de cette zone sanitaire pour pouvoir suivre dès à présent une ligne de conduite préparant longtemps à l'avance son évacuation. Il serait de bonne politique de ne pas y permettre des installations durables qui entraîneraient plus tard l'État à des expropriations onéreuses. La zone neutre ne doit pas être envisagée comme un "no man's land". Il n'y a, en effet, aucun inconvénient à ériger dans la zone neutre des édifices et parcs publics, des écoles, des cercles sportifs, des plaines de sport,

voire même des bureaux administratifs de la Colonie ou de sociétés, pour autant qu'ils ne soient pas occupés, la nuit, par l'indigène.

Toujours dans le même ordre d'idées, remarque doit être faite au sujet du nombre de serviteurs indigènes logés dans la cité européenne et des veilleurs de nuit dispensés partout.

Considérer qu'il s'agit là d'un mal inévitable et qu'il appartient aux pouvoirs publics de le réduire, autant que possible, en limitant le nombre de serviteurs par maître européen et en les surveillant du point de vue sanitaire ne résout pas la question (ordonnance du 10 février 1945).

Pour les serviteurs indigènes, l'autorisation de logement dans les quartiers européens devrait être subordonnée à l'aménagement mosquito-proof² de leur logement et à des pulvérisations insecticides périodiques. Ces prescriptions sanitaires sont entrées dans la voie de l'application à Léopoldville » (FABV/SHP-MRAC).

Ainsi, divers bureaux attribués au CEC et aux activités des indigènes vont être érigés en bordure de la ville blanche, cet ancien « espace vert » qui la séparait du quartier Belge I.

Le tableau 2.3 donne un comparatif de la population des entités du territoire de Stanleyville d'après les rapports annuels de l'administration territoriale.

2. Résistant aux moustiques.

Tableau 2.3 : Population du territoire de Stanleyville

Entités	1940	1941	1942	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953
Secteur Lubuya-Bera	-	9362	12 099	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Chefferie Arabisés	-	4123	4118	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Chefferie Wagenia	-	3600	3616	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
CEC	15 378	-	15 570	18 565	19 852	22 441	24 261	26 762	30 669	34 597	35 160	40 224	46 632



Le 12 juillet 1947, au stade de Stanleyville, des jeux et des « danses indigènes » ont eu lieu en l'honneur du prince Charles.

(HP.1956.15.2407, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)

L'arrêté n° 39/AIMO du 4 juin 1949 ajoute dans la composition du CEC de Stanleyville un septième quartier, issu de la division du quartier Lumbulumbu en deux nouveaux quartiers distincts dénommés « Lumbulumbu I » et « Lumbulumbu II ». La population du CEC et du territoire augmente, entraînant de nombreux problèmes auxquels l'administration est appelée à trouver des solutions. Dans son rapport d'inspection du territoire de Stanleyville effectué durant les mois de novembre-décembre 1948 et de juin-juillet 1949, le CDDA Soubry écrit :

« Les autorités coutumières sont inquiètes concernant l'avenir au point de vue occupations indigènes dans la zone comprise dans un rayon de 15 à 20 km du poste de Stanleyville. Ceci n'est pas une critique à l'adresse

du personnel territorial qui a généralement défendu le point de vue des autochtones. Mais il y a des années qu'on étudie la question foncière dans les régions circonvoisines de la circonscription urbaine sans qu'une solution d'ensemble n'ait été prise et les indigènes s'en inquiètent à juste titre.

Dans le CEC ce même mécontentement a été entretenu pendant des mois au sujet du transfert du Belge I, ensuite par la lenteur dans les travaux de parcellement de l'extension au Bruxelles, travaux qui ont été interrompus à plusieurs reprises. Mécontentement au sujet des prix pratiqués dans certains magasins et sur les marchés indigènes le contrôle des prix n'ayant d'une façon générale pas rempli son rôle d'une manière suffisamment efficace.

Mécontentement encore au sujet de l'alimentation en eau potable du quartier Bruxelles. Mécontentement des évolués et de ceux qui croient l'être à l'endroit des autorités indigènes du CEC lesquelles il faut bien le reconnaître rétrogradent quelque peu.

Mécontentement au sujet du nombre grandissant de vols au préjudice des résidents du CEC qui se font molester pendant qu'ils sont au travail par une trop nombreuse population vivant d'expédients et dont le nombre augmente faute de mesures suffisamment sévères. Il est pénible de constater qu'un bon nombre de ces vols sont commis par des écoliers dont l'éducation morale et civique ne semble pas faire l'objet des premières préoccupations des formations scolaires.

À l'actif de l'administration il faut inscrire l'installation du Public Adress qui a la faveur du public du Belge I et l'installation d'un cinéma qui serait une réussite... s'il y avait suffisamment de films. En attendant les bars font de bonnes recettes, la consommation de bière indigène est de plus en plus abandonnée pour celle de fabrication européenne qui se vend 15 F la bouteille et l'ivrognerie continue à gagner du terrain. La police devrait se montrer plus sévère à ce sujet et principalement à l'endroit des débitants qui continuent à servir des clients ivres ce qui leur permet de soutirer tout l'argent de ces derniers.

À signaler également la grande vogue des déplacements en taxis, luxe qui contribue avec la consommation inconsidérée de boissons européennes à alimenter le mécontentement concernant l'insuffisance des salaires. Les employeurs de leur côté constatent que la mentalité des travailleurs devient de jour en jour plus fantasque, les rendements diminuent, les préavis se multiplient. Dans certaines entreprises les travailleurs se montrent solidaires et l'on a vu des capitas quitter leur employeur en entraînant ou tentant d'entraîner toute leur équipe. La plupart de ces manifestations sont inévitables dans des centres à développement rapide, mais il convient de se montrer vigilant dans la poursuite des éléments indésirables et à se montrer conciliant et secourable pour les éléments qui ne demandent qu'à gagner leur vie dans l'ordre. Les autorités du Centre doivent abandonner la politique qui a trop duré de mettre tout le monde dans le même sac. Elles doivent s'appliquer à étudier les cas particuliers dignes d'intérêt qui deviennent de plus en plus nombreux à mesure que se développe la classe d'une élite indigène. Des observations à ce sujet ont déjà été faites à maintes reprises. Il y a lieu également d'exiger une plus grande correction du personnel auxiliaire et particulièrement des policiers parmi lesquels une sérieuse sélection est à faire progressivement » (Rapport transmis le 30 août 1949, dans FABV/SHP-MRAC).

On constate que le colon européen avait déclaré vouloir amener le Noir vers sa « civilisation », mais refuse que celui-ci lui ressemble, voire s'approche trop de son modèle. Les commentaires critiques du commissaire de district assistant Soubry dans ce rapport offusquent le gouverneur E. Bock qui le juge négatif par rapport à l'entreprise coloniale. Le 25 novembre 1949, il dit au CDD Kreutz de transmettre ses remarques à l'intéressé : « Établi sans la moindre objectivité, bourré de critiques, se plaisant à mettre en évidence les situations défectueuses constatées [...]. De plus son style acerbe, allant parfois jusqu'à être impertinent à l'égard de l'autorité supérieure, laisse une pénible impression. Il s'impose que Monsieur le Commissaire de district assistant Soubry relise les instructions sur la matière et s'inspire de l'idée que l'inspection d'un territoire est tout autre chose qu'un simple travail de vaine critique. »

En fait, le colonisateur refuse de considérer toute objection qui dans l'immédiat paraît à son désavantage : voilà l'un des traits qui vont couler la domination belge, qui manque de vision pour le Congo. En 1951, le cinéma exploité en régie par le CEC de Stanleyville ne connaît guère de succès et fonctionne à perte. Il est écrit dans le rapport annuel de cette année :

« Le public indigène boude cette distraction. Pourquoi ? Il est impossible de le dire. Les genres les plus divers de films furent présentés, aucun ne fit salle comble et il est décevant de constater combien les efforts déployés dans ce domaine par les autorités du CEC [...] furent vains ».

Par contre, en comparaison de l'année 1950, les débits de bière augmentaient de 4 (13 au Belge I, 4 au Bruxelles et 4 au Belge II) et ceux de « boissons indigènes » à 20 (41 au Belge I, 49 au Bruxelles et 29 au Belge II). Le pourcentage des affaires pénales va ainsi fortement augmenter, passant de 29 % en 1952 et 1953 à 45 % en 1954. Cette augmentation est générale y compris dans les tribunaux de territoire, mais elle est particulièrement prononcée dans les tribunaux de secteur et surtout de chefferie. Dans le rapport annuel AIMO 1954, il est pensé que cela est dû « en partie, à une plus forte tendance répressive des tribunaux en face de l'indiscipline croissante des populations. Elle représente, dans certains territoires, un bon nombre de jugements sanctionnant sous le libellé "insoumission aux autorités coutumières" des manquements dans le domaine des travaux imposés



Les fils de chefs, internes à l'école de Stanleyville, après avoir terminé leurs études à l'école, retournent dans leur chefferie où, sous le contrôle de l'administration, ils exercent les fonctions de clerc, d'instituteur et de secrétaire du tribunal indigène.

(HP.1961.5.289, collection MRAC Tervuren ; photographie non identifiée, s.d. Droits réservés.)

d'ordre économique. Chefs et notables qui sont rendus responsables de l'activité économique de leurs administrés, ne comprennent pas que les mesures générales prises par eux ou des interventions personnelles dans des cas déterminés, non suivies d'effet, ne puissent être sanctionnées dans le chef des cultivateurs qui font montre d'une insubordination flagrante. Elle est due, pour une bonne partie, à une classification plus correcte des affaires en pénales et civiles en tenant compte uniquement du caractère de la contestation et non du fait de l'allocation ou non de D.I. »

C'est la gestion coloniale en tant que telle qui pose ici problème, depuis plusieurs années déjà depuis son imposition et encore les quelques années qui restent avant sa fin. Autant l'autorité dite coutumière se trouvait de plus en plus déconnectée de l'évolution de la société, autant l'autorité européenne n'avait, elle, toujours pas acquis la maîtrise des colonisés qu'elle espérait soumettre à sa domination.

En fait, les fondations du nouveau cadre construit depuis la domination européenne étaient fragiles, voire déjà en train de craquer. La colonisation déclarait avoir pour projet d'amener le Noir vers la civilisation européenne ; or les colons ne savaient s'y prendre dès lors que celui-ci présentait des traits d'assimilation ou exigeait des avantages. Au cours de l'année 1954 par exemple, sur les 42 candidatures introduites dans le district de Stanleyville pour la carte de mérite civique, 19 seulement ont été accordées ; il y en eut 25 ajournées et 27 rejetées, auxquelles

s'ajoutait une carte retirée. D'ailleurs, depuis la création de cette distinction en 1949, il y eut dans le district de Stanleyville 192 candidatures (jusqu'en 1954). Au total, 73 demandes furent acceptées, 118 rejetées, 69 ajournées, 1 non soumise au vote, 12 en instance pour « procédure non régulièrement suivie », 5 transmises dans d'autres districts. Il faut noter que de « la décision de la commission d'octroi, il appert qu'en cas de rejet d'une candidature, la réintroduction ne pouvait se faire qu'après une période de cinq années, période sous laquelle le candidat était soumis à une surveillance exceptionnelle » (Rapport AIMO 1954, dans FABV/SHP-MRAC).

À chaque demande du colonisé, le Blanc lui apprenait que le monde européen n'était pas le sien. Revenons sur les causes des délits signalés ci-dessus, qui étaient à l'origine d'affaires pénales de plus en plus nombreuses. Le rapport annuel AIMO 1954 écrit :

« Les populations, bien que de moins en moins encadrées par les autorités coutumières qui ne suivent pas le mouvement de l'évolution, sont restées laborieuses, grâce à la vigilance du personnel territorial et agricole dont les effectifs ont progressivement été mieux étoffés vers la fin de l'année. [...]

La criminalité paraît rester stationnaire bien que l'ivrognerie, qui constitue un terrain favorable à son extension, a pris une ampleur inquiétante dans tous les milieux congolais.

Les exodes des cultivateurs vers les riches terrains de chasse vers les limites avec les districts de l'Uele et du Congo-Ubangi ont été partiellement enrayés en territoire de Basoko suite à l'action concertée entreprise

au mois de mars de l'année sous revue. Enfin il a fallu mettre au pas le nombre grandissant de colons en région de Yanonge qui prétendaient ne plus comparaître devant le tribunal de la CI, ne plus payer l'impôt chez leur chef et ne plus répondre aux convocations de ce dernier en arguant qu'à l'instar des colons européens, ils devaient être placés sous contrôle direct de l'administration européenne. [...]

La jeunesse dans les grands centres continue à faire preuve d'un manque absolu de civisme. Il est grand temps que les établissements d'enseignement prêtent autant d'attention à l'éducation et à la formation civique de leurs élèves qu'à leur formation livresque. »

Revenons à ce rapport du CDDA Soubry à propos de la police et du transport en commun dans le CEC de Stanleyville. Il écrit :

« Police du CEC : L'effectif a été quasi double au courant du premier semestre 1949 sans que le rendement ait augmenté dans les mêmes proportions. Ce n'est pas tant le nombre, mais la qualité des policiers qu'il faut augmenter. Le brigadier Ekanzu malgré des observations réitérées continue à faire preuve d'indolence et de négligence dans son service. [...]

Les 2/3 des policiers sont logés dans des conditions très précaires à l'ex-camp de la police militaire et 1/3 dans des conditions farouchement scandaleuses dans des taudis à l'entrée du Bruxelles. Le RAT voudra bien prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à une situation qui a par trop duré. [...]

Transport en commun : Le service instauré vers mi-juillet 1948 a dû être abandonné après quelques mois d'essai l'affaire n'étant pas rentable. Il conviendrait que la Colonie organise elle-même ces transports avec des véhicules STA. On subventionne les entreprises privées. Le transport inter rive par canots à moteurs laisse de plus en plus à désirer surtout le soir. Il y a lieu de procéder à des contrôles aux fins de déterminer à partir de quelle heure et dans quelles circonstances les indigènes sont obligés de payer un ticket de 5 F et si un ticket pour européen de ce montant leur est effectivement remis. »

L'autorité coloniale ne voulait que d'un colonisé productif pour son entreprise et entièrement soumis à son autorité ; pas plus. Mais, dans une ville administrative comme Stanleyville, sans grande entreprise et intégrée au sein d'une large région rurale, édicter des directives coloniales assurant une domination prolongée et sans heurts paraissait au fil des années de plus en plus difficile. Cette difficulté

allait quelques années plus tard entraîner la chute de la domination européenne au Congo, alors que la gestion coloniale avait déjà profondément entamé la population. L'issue de cette évolution ne pouvait être que déstabilisatrice.

En 1953, on trouve le commentaire suivant dans le rapport annuel AIMO du CDD Soubry :

« Depuis le 1^{er} juillet 1953 nous avons enregistré l'arrivée au CEC de 2137 hommes adultes valides (HAV) qui généralement ont déjà payé à l'intérieur. En ce qui concerne le rapport Hommes/Femmes la situation semble s'améliorer. Il serait à mon avis souhaitable d'admettre encore un certain nombre de femmes libres au CEC. Réduire leur nombre à un minimum revient à leur assurer de plus gros revenus. Si plus de femmes libres sont admises je suis d'avis que certaines ne tarderont pas à s'engager dans les liens du mariage. »

Pour l'année 1954, un administrateur territorial assistant fut spécialement affecté pendant plusieurs mois à l'enquête qu'imposait l'ampleur prise par le Kitawala dans le territoire de Stanleyville. Suite aux informations recueillies, des arrestations furent opérées et 100 condamnations à des peines de prison prononcées. Vingt-huit relégations d'individus résidant dans le territoire de Stanleyville furent décidées, 5 hors de la Province-Orientale, 23 hors du territoire de Stanleyville (Rapport annuel AIMO du district de Stanleyville de 1954, dans FABV/SHP-MRAC).

La situation au CEC et dans le territoire de Stanleyville demandait que l'autorité veille à cette question de l'efficacité du contrôle policier. La dernière décision n° 13/48 à propos de la question de la rémunération et des effectifs datait du 14 février 1948. Pour une population masculine de 9812 hommes, il était admis 2 sergents, 2 caporaux et 41 policiers, soit au total 45 unités. Fin 1953, la population du CEC atteignait le chiffre de 18 828. Sur la même base de calcul qu'en 1948, le RAT proposa au commissaire de district une augmentation de l'effectif à 87 unités, indiquant que cette augmentation ne tenait pas compte de l'évolution d'état d'esprit des populations du CEC ni de l'accroissement des biens matériels (bicyclettes, taxis, etc.). D'où sa justification de relever l'effectif pour chacun des trois quartiers Belge I, Belge II et Bruxelles à 3 équipes de 9 policiers encadrées par 3 caporaux et 1 sergent, soit un total de 93 unités. La charge des salaires devenait de plus en plus lourde au vu de ce nombre ; le salaire mensuel d'un policier fixé par l'arrêté n° 21/53 du 17 février 1953

du CEC s'élevait à 200 F. Il restait bien faible, mais l'administrateur territorial justifiait ce montant en le comparant à celui du travailleur ordinaire de l'intérieur (autres territoires du district) fixé à 140 F. En définitive, il proposa que le barème des salaires soit de 300 F pour le policier, 375 F pour le caporal, 450 F pour le sergent et 750 F pour le brigadier-chef.

On observe en 1954 un contraste entre tous les territoires du district et celui de Stanleyville. On lit dans le rapport annuel AIMO de cette année : « La population totale du district a diminué de quelque 1200 unités. La diminution, en 1953, était de quelque 1300. Pratiquement, la population totale est restée constante depuis 1951. Seul le territoire de Stanleyville accuse une différence sensible avec une augmentation de 8 % en 1954 par rapport à 1953. La population, en territoire de Bafwasende, Banalia, Opala et Yahuma, continue à décroître d'une façon continue. Le territoire d'Isangi enregistre une sérieuse diminution de près de 4000 âmes, sensiblement la même qu'en 1953, mais cette population on la retrouve à Stanleyville. Chose curieuse, malgré les nombreux départs signalés dans les CI de Ponthierville, circonvoisines du territoire de Stanleyville, la population de ce territoire a augmenté de 650 unités. Cette augmentation résulte principalement de l'accroissement du nombre des femmes en milieu coutumier ce qui paraît anormal eu égard aux nombreux départs de femmes vers Stanleyville. »

Le contrôle répressif fut maintenu avec la surveillance de permis de séjour au CEC. Mais le rapport annuel AIMO 1955 du district de Stanleyville souligne un changement inquiétant dans l'attitude politique de la population du centre. Il écrit :

« Si en l'absence de vie politique la situation doit se traduire par l'état d'esprit de la population à notre égard, je pourrai conclure qu'en général cette situation reste bonne. Il existe sans doute des cerveaux brûlés dans le CEC, des individus – le plus souvent ratés, qui discréditent notre activité et nos intentions. Ils ne sont guère pris au sérieux par la masse. Car l'indigène a gardé foncièrement sa confiance dans l'Européen, non seulement parce qu'il est venu en maître après Dieu, mais parce qu'il a fait évoluer la vie indigène vers des concepts meilleurs tant matériels que moraux.

L'état d'esprit restera donc ce que nous voulons en faire. Retournons-nous vers l'indigène, recherchons en lui avant tout son aspect humain, et nous constaterons qu'il ne nous a jamais quittés des yeux et que c'est dans nos traces qu'il poursuit la lente marche de son

évolution. Plus que jamais il demande, revendique, réclame, mais n'est-ce pas nous même qui l'avons appris à parler et s'il nous reste attaché il demandera toujours à nous ou par nous et jamais en dépit de nous. Comment peut-on prétendre que l'état d'esprit est encore bon si tous les jours les doléances venant même de vieux coloniaux s'accumulent :

– “Mon boy a flanqué son livret sur la table et a exigé d'être licencié parce que je ne l'augmentais pas de 100 F.”

– “J'ai dit à mon travailleur : tu feras encore ce petit travail avant de partir. Il a jeté ses outils en disant : Je suis fatigué et il est parti.”

– “Aujourd'hui, j'en ai eu six sur mon chantier au lieu de quinze. Il y a eu jour de paie hier.”

– “Alors le chauffeur sort de son camion et il me dit : Si je suis un macaque, tu es un macaque aussi. Je l'avais pris par le bras, et puis il m'a mordu, mais je l'ai donné un bon swing et c'était fini.”

– “Le soulard devant Djokoto en montant sur sa bicyclette sans lumière : je m'en f... des policiers et je m'en f... du Commissaire.”

– Le vieux colonial : “Ah il y a vingt ans ? Dans mon temps ça ne se passait pas comme ça.”

Autant de doléances qui doivent résumer tous les manquements, toutes les faiblesses, tous les vices qu'affectent les Congolais du CEC de Stanleyville. [...] N'oublions pas que la population du CEC a doublé dans un délai de six ans : des milliers d'indigènes qui sont accourus de l'intérieur aspirant de se libérer de l'astreinte coutumière de tout ce qui leur était imposé par leur milieu et les hommes qui les dirigeaient, ne gardant comme base de leur morale qu'un résidu de pratiques superstitieuses et de vagues prescriptions claniques dont l'origine est perdue. Pendant cette période d'acclimatation à défaut de morale extra-coutumière, l'indigène du centre perd l'équilibre et tombe dans les excès qu'on appelle parfois modernes : boissons, snobisme, prostitution, etc. »

Malgré ce qu'elle voit et écrit dans ses rapports, l'autorité de la Province-Orientale veut croire encore à la domination coloniale paisible. Dans ce même rapport annuel AIMO du district de Stanleyville de 1955, il est dit : « Nous vivons actuellement une période de transition comparable à celle que la Belgique a connue lors de l'industrialisation. Cela se tassera avec les années. Le Congolais deviendra conscient de ses devoirs, de ses responsabilités et agira en conséquence. » L'autorité coloniale de Stanleyville croit encore améliorer cette situation



La population du CEC amassée pour accueillir le roi Baudouin lors de son voyage au Congo belge et au Ruanda-Urundi du 15 mai au 12 juin 1955. (HP.2010.8.421, collection MRAC Tervuren ; photo Service cinématographique militaire, 1955. Droits réservés.)



« Groupe scolaire officiel laïc pour Congolais à la cité indigène de Stanleyville. »
(EP0.0.8405, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950 © MRAC Tervuren.)

politique, entre autres par l'éducation d'une jeunesse de plus en plus nombreuse et délinquante. Elle écrit :

« Comme dans le rapport annuel de 1953, j'aimerais attirer la sérieuse attention sur le problème de la jeunesse délinquante. L'afflux des élèves vers les écoles laïques, souvent prétexte afin de pouvoir se rendre librement à Stanleyville, est considérable et pose un problème angoissant : l'éducation de ces enfants. Tirés de leur milieu coutumier, abandonnés à Stanleyville (logés par un vague parent qui ne s'en occupe guère), surveillés seulement une partie de la journée par des instituteurs qui sont déjà surchargés de travail, vu le grand nombre d'élèves, recevant tout juste assez à manger pour rester en vie, il n'est pas étonnant de les voir dégénérer et de voir se transformer un gosse

sympathique en petit voyou et ça, en un rien de temps. Cette théorie est confirmée par des faits : vols dans les voitures, indiscipline générale à la sortie des écoles, jets de pierre lors de manifestations diverses, provocation des policiers, etc.

J'estime que, malgré tout, le territoire d'origine ne devrait délivrer le PPM à un enfant qu'après avoir pris les renseignements sur celui qui l'hébergera à Stanleyville, sa situation sociale et matérielle, sa parenté, son honorabilité. S'il est vrai qu'il faut donner l'occasion aux enfants de s'instruire, il n'est cependant nullement indiqué de les préparer à une vie qui ne pourra leur provoquer que des ennuis. La création d'internats par exemple remédierait également à ce problème. De toute façon il faut qu'on remédie à cette situation de fait et dans le plus bref délai. »

La détérioration du comportement politique des Congolais au CEC de Stanleyville ne fera que s'aggraver. Dans le rapport annuel AIMO du district de Stanleyville de 1956, l'autorité coloniale locale de la ville pense toujours qu'elle tient bon, mais elle affine sa compréhension du problème. Notons qu'il y a, à Stanleyville, la présence gênante de cette association d'évolués que dirige Patrice Lumumba et dans laquelle émerge déjà une certaine conscience politique ordonnée. L'autorité provinciale estime toujours garder la confiance des Noirs à Stanleyville, aveuglée qu'elle est par des considérations paternalistes qui ne l'ont pas encore quittée : « L'impatience d'une minorité ne peut nous induire en erreur. Fondamentalement l'état d'esprit de la population reste sain et bon. » Mais cette autorité s'inquiète pourtant à partir de tout ce qu'elle voit se développer. Craintive, elle stigmatise la lourdeur de sa gestion coloniale : « Nous sommes trop lents pour passer de la réflexion à l'action. Notre machine administrative et législative est effroyablement lourde à se mettre en mouvement », lit-on dans le rapport annuel AIMO du district de Stanleyville de 1956, et ajoute :

« Si la majorité de la population autochtone n'apprécie le progrès que quand elle en bénéficie directement, par exemple dans le domaine de l'assistance sociale, du service médical et de l'enseignement, si, hormis quelques exceptions, elle cesse de s'intéresser aux efforts faits en sa faveur dans l'ordre politique et même dans l'ordre économique, dès qu'ils dépassent ses intérêts immédiats, la minorité évoluée de la population indigène estime cependant qu'aujourd'hui nous avons de nouvelles étapes à franchir dans l'évolution politique et administrative de la Colonie.

Cette minorité parle résolument d'assimilation, de droits civils et de droits politiques à conférer aux indigènes. Elle est convaincue qu'une *colour bar* « *de jure* » ne se créera pas, mais elle n'hésite pas à exprimer sa crainte que certains ne risquent d'en arriver à une *colour bar de facto*, que la main tendue ne soit pas toujours dirigée par la seule sympathie.

Que la minorité se rassure : la période de colonisation systématique ne fait que commencer – ce n'est que maintenant que nous pouvons songer à enrober nos enfants dans un système d'éducation et d'instruction, qui les façonnera depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence. Nous ne les lâcherons ensuite que nantis d'une base qui les aura suffisamment imprégnés pour leur permettre d'agir selon les critères dictés par les sentiments

les plus élevés, qui se trouvent dans la nature humaine et dont nous les aurons rendus conscients.

Dans ce domaine, une fois de plus, nous savons ce que nous voulons, mais malheureusement, il faut beaucoup de temps pour que des réformes promises et étudiées se traduisent dans la vie quotidienne par des institutions nouvelles, par des transformations palpables et apaisantes. Nous sommes trop lents pour passer de la réflexion à l'action. Notre machine administrative et législative est effroyablement lourde à se mettre en mouvement.

C'est devant cette lenteur administrative que la minorité évoluée s'impatiente quelque peu. Il faudrait que dès demain puisse s'élever sur le sol stanleyvillois la structure nouvelle de notre édifice, étudiée en chambre depuis de nombreuses années : mise en application du nouveau statut des villes qui doit permettre aux Blancs et aux Indigènes de diriger en commun les grandes agglomérations de la ville, au sein desquelles ils seront mis en face de responsabilités nouvelles et accrues. [...]

Les évolués lisent les journaux, commentent les nouvelles et sont, en général, au courant de tout ce qui se passe dans le monde. Ils vous parleront aussi bien de Poznan que des élections dans tel pays d'Afrique noire. La situation mondiale a fait réfléchir beaucoup d'évolués au cours des derniers mois, surtout, pensons-nous, parce que certains événements se sont passés sur la terre de l'Afrique même. Bien qu'ils ne comprennent pas toujours les positions prises sur l'échiquier international et que bien souvent la diplomatie mondiale leur échappe, ils discutent ferme et interprètent les événements à leur façon. Ces discussions et interprétations ne donnent toutefois pas lieu à des attaques ou critiques à notre égard. [...]

Plusieurs événements intérieurs tels que le Plan Van Bilsen, le Manifeste Conscience africaine, les revendications de l'Association du personnel indigène du Congo (APIC) et des syndicats de clercs, la nomination de Bolamba en qualité d'attaché de cabinet au Ministère des Colonies... n'ont pas manqué à susciter de vives discussions dans tous les grands centres du Congo et Stanleyville ne fait pas exception.

Sur le plan politique, les évolués ont exprimé à plusieurs reprises, dans la presse et lors de conférences, leur ferme désir de participer d'une façon plus directe à la vie publique.

En matière de salaires, les Congolais demandent une rémunération équitable et suffisante. Cette demande s'offusque évidemment à d'autres intérêts. Toutefois ils ont encore une fois confiance en l'administration et espèrent qu'un compromis apaisera les esprits.

Dans ces deux domaines politiques et salariaux, il sied de leur rappeler que la patience est de mise.

L'arrestation d'un commis indélicat [Lumumba] a fait couler pas mal d'encre. Fait insignifiant en soi et nullement surprenant, il a été gonflé outre mesure. Certains meneurs en ont profité pour accuser des fonctionnaires de la Colonie en service à Stanleyville d'avoir délibérément provoqué l'"incident". Cette rumeur a été répandue et a même été reprise par un journal publié en Belgique. Alors qu'à Stanleyville même cet incident passait pratiquement inaperçu, il n'en fut pas de même ailleurs et à Léopoldville notamment il fut interprété comme étant grave et susceptible d'avoir des répercussions politiques. Il n'en fut rien du tout et la population, excitée pourtant par quelques meneurs frères de race du commis en question, se ralliait une fois de plus à la sagesse de l'administration. »

L'arrêté n° 26/AIMO du 5 mars 1940 avait divisé le CEC de Stanleyville en six quartiers :

1) Quartier résidentiel Belge I. Le commentaire à son sujet contenu dans le rapport AIMO du district de Stanleyville de 1953 : on y trouve la « population la plus ancienne et la plus stable. Dans ce quartier vont être fixés la plupart des mulâtres, évolués et clercs. C'est aussi l'endroit où viennent résider les étrangers : trafiquants d'ivoire, débénisterie et de maroquinerie, venant des colonies françaises et anglaises. Ici on parle Onu et l'on discute l'attitude des Belges devant cette assemblée. Les événements survenus dans les autres colonies y sont commentariés [*sic*] avec une rapidité surprenante. Ici se gagnent les plus gros traitements et il y existe par conséquent plus de bars que dans le reste du CEC (16 sur 27) d'où plus d'ivrognes, plus d'indisciplinés, plus de difficultés. »

Dans le rapport annuel AIMO du district de Stanleyville de 1956, il est dit : « Ce quartier est marqué par une forte concentration d'évolués, de commerçants et d'ouvriers qualifiés et l'opinion publique s'y manifeste le plus clairement. [...] [il] se caractérise également par la gaieté qui y règne le soir, au début du mois et surtout dans les trois premières avenues qui peuvent être caractérisées, *mutatis mutandis*, comme le Broadway de Stanleyville. C'est là également que s'établissent les contacts entre Européens et indigènes, de plus en plus fréquents. »

2) Quartier résidentiel Bruxelles.

3) Quartier résidentiel Belge II : au sujet de ce quartier, le rapport annuel AIMO du district de Stanleyville de 1957 signale : « Le Kitawala subsiste toujours à l'état endémique et les manifestations qui lui sont dues sont rares. À l'occasion du recensement, comme il était requis de s'informer de la religion du recensé, plusieurs Congolais n'hésitaient pas à affirmer fièrement leur appartenance à la secte. Ces actes de vantardise furent réprimés. »

4) Quartier rural Lumbulumbu : pourtant, au cours de cette même année 1940, le commissaire de district marquait son accord pour supprimer le quartier rural dit de Lumbulumbu. F. Gevaerts, qui est l'administrateur territorial principal et chef de service provincial des AIMO, objectait à cela : « Je veux bien, mais n'oublions pas que les Bakumu y ont été enlevés. Tout le monde se plaint de la cherté des vivres indigènes à Stanleyville et l'on marque accord pour diminuer les emblaves des gens du Belge. Ils devront donc traverser la Tshopo et y aller cultiver des terres Bakumu » (« Note pour Mr le Gouverneur : terrains aux environs de Stanleyville », du 2 septembre 1942 dans FABV/SHP-MRAC).

5) Quartier rural Kabondo.

6) Quartier rural Lubunga.

Peu après, de nouveaux quartiers, dont Mangobo et Pumuzika, apparaîtront. On lit dans le rapport provincial annuel de 1955 :

« La population des quartiers Mangobo et Pumuzika, 1/7 de la population totale du CEC est constituée dans sa grande majorité par des co-résidents logés à l'étroit au Belge I et par des nouveaux arrivés à Stanleyville (depuis de 2 ans) qui n'ont pas trouvé un logement suffisant dans les anciennes cités. Composée surtout de travailleurs manuels [...] L'homme et la femme du Mangobo sont gens du CEC superficiellement, plus en apparence, qu'en sentiment. [...]

Quartier Belge II : [...] la situation dans ce quartier est bonne, bien qu'il soit composé de populations assez turbulentes telles que Lokele, Bambole, Turumbu, Topoke, mais dont l'esprit reste très fidèle et attaché à l'Européen.

Les Arabisés de la Rive gauche, indolents de nature renfermés se sont montrés très dociles [...]. »

Dans le rapport annuel AIMO du district de Stanleyville de 1956, il est dit :

« Mangobo-Lumbulumbu-Pumuzika : nouvelle cité construite par l'OCA, à raison d'un logement par parcelle, dont un grand nombre sont déjà clôturées, pourvue chacune d'une adduction d'eau potable. La population se différencie nettement de celle des autres quartiers. Ici la préoccupation principale est l'habitation, son aménagement, son amélioration : mobilier, décoration intérieure, etc. Ici les besoins ont changé. Il semble bien que ce n'est plus la bière qui ait la primauté, mais les tables, les chaises, les coussins, les rideaux. Qu'il y a quelque chose de réellement changé est prouvé par l'intérêt de cette population, anciens locataires OCA, pour l'acquisition de leur logement en dur, plus de mille prêts sur Fonds d'avance ont été accordés depuis mars 1956, et le programme 1957 porte sur plus de deux mille achats. [...] L'esprit de communauté régresse pour faire place à un individualisme familial restreint au ménage proprement dit. »

En 1957, le CEC de Stanleyville était constitué des trois entités : Bruxelles ; Belge I-Mangobo et Belge II. À ce moment où s'affiche de plus en plus d'exigence dans l'attitude politique des Congolais vis-à-vis de l'autorité coloniale, le rapport annuel AIMO du district de Stanleyville de 1957 note que le maintien de l'ordre au CEC de Stanleyville pose problème : trop d'abus d'autorité signalés, et il y règne même un certain désordre, malgré la présence locale de nombreuses autorités hiérarchiques. Il est écrit :

« La décision n° 21/204 du 20 août 1956 du Commissaire de district, fixe le nombre des policiers du CEC à 95 policiers, 12 caporaux et 3 sergents. Cet effectif étant nettement insuffisant le Commissaire de district a autorisé en 1957 de porter le nombre des policiers à 120 et d'engager 4 porteurs de convocation. Les doléances concernant l'insuffisance des policiers du CEC sont légion. Les policiers du CEC ne valent pas plus que les policiers de chefferie ou de secteur. La qualité d'un policier cependant est directement subordonnée à son salaire, qui au CEC, il faut l'avouer, est très bas.

Le nombre des contribuables du CEC étant de plus de 20 000 et en admettant le critère, valable dans les chefferies et les secteurs, de 1 policier pour 100 contribuables, le CEC devrait disposer de 200 policiers.

L'engagement de 100 policiers supplémentaires en une seule année mettrait en déséquilibre grave le budget du CEC. C'est la raison pour laquelle le Conseil du CEC a échelonné l'augmentation de l'effectif sur 5 ans à raison de 20 unités par an.

La police du CEC est mal encadrée. Nul Européen au CEC ne dispose du temps nécessaire à consacrer à l'instruction, à l'éducation et au contrôle des policiers qui en ont cependant grandement besoin. Les abus des policiers sont nombreux. Les condamnations et les licenciements également. Par contre le recrutement est difficile. Les indigènes licenciés à cause de leur famille nombreuse, acceptent bien le travail de cantonnier, mais pas celui de policier, même s'ils meurent de faim. »

La mise en circulation des bus entre les entités du territoire de Stanleyville resserre les liens entre celles-ci. En 1957, 4 lignes étaient servies : Mangobo (3 bus), Bruxelles (2 bus), Wagenia (1 bus) et route Ituri (1 bus).

Mais le spectre de la contestation de l'autorité coloniale s'installe davantage dans le CEC. Le rapport annuel AIMO du district de Stanleyville de 1957 précise :

« [...] si nous laissons à part ces quelques vrais évolués qui posent des problèmes séparés, la masse n'est pas encore sortie de l'enfance dans l'apprentissage de la civilisation ; nous ne sommes nulle part malgré le chemin parcouru et le plus dur reste à faire qui ne réussira que par des méthodes prudentes, malheureusement très lentes et sans doute, aux yeux de certains, peu spectaculaires.

Le Congolais du Centre, dans son for intérieur, reconnaît l'importance de l'apport technique et ingénieux du Belge dans toutes ces réalisations. [...] Il apprécie à sa juste valeur la distance parcourue sur le chemin du progrès depuis l'occupation presqu'octogénaire du Congo par la Belgique. [...] Mais en même temps que se précise le progrès économique et technique, le Congolais lui-même progresse et évolue. Aujourd'hui le Congolais prend davantage conscience de sa personnalité. Il vit quelque peu dans une crise de croissance. Il voit avec un timide plaisir que l'ère où il disait au Blanc "Tu es mon père" commence à disparaître et que les rapports s'établissent sur un plan d'égalité et de fraternité humaine.

Fort de cette conception de fraternité, le Congolais analyse gestes, paroles, discours et déclarations officielles émanant de son partenaire. Il veut y découvrir l'indice de nouvel état d'esprit qu'il croit avoir triomphé du vieux paternalisme social qui certes, a de grands mérites.

Si le Congolais est reconnaissant, il est cependant infiniment susceptible. Il attend qu'on le traite réellement en frère et que l'on voie en lui un fidèle collaborateur.

Tout autre geste, toute autre considération le poussent à s'enfoncer dans son thème favori, empreint d'un fatalisme défaitiste : celui du "pauvre noir". »

Notons que l'« Indépendance Day » du Ghana a fait l'objet, à Stanleyville, d'une manifestation organisée par les ressortissants ghanéens. Mais si la manifestation s'est déroulée dans une espèce d'euphorie béate, les discours prononcés ont porté sur la nécessité de la vérité historique, la reconnaissance des bienfaits du colonisateur et la modernisation politique. En 1957, la psychose qui marqua le CEC de Stanleyville provient plutôt des bruits alarmistes selon lesquels le poisson congelé du lac Albert a été nourri de cadavres déterrés à Stanleyville. Des enquêtes ont été menées par l'administration et des arrestations effectuées.

Après la révocation d'Alamazani, une lettre datée du 5 décembre 1957 et signée « Les Résidents de Stanleyville » est adressée au gouverneur de la Province-Orientale. Elle exige que le choix du successeur soit fait par les Congolais eux-mêmes :

« Il n'est pas inutile que la population vous donne son désir qui peut vous orienter sur la nomination d'un nouveau chef du CEC.

D'abord suivant les coutumes indigènes le chef doit nécessairement être un homme populaire d'une connaissance étendue des coutumes et des mœurs, il est en définitif un juriste qui a une connaissance supérieure de la justice, car la justice est à la base de toute société.

Pour la nomination d'un nouveau chef, il ne faut pas seulement celui qui sait lire et écrire, mais bien quelqu'un ayant une connaissance supérieure de la justice et d'impartialité et qui sait prendre en considération les intérêts de la population, en d'autres termes quelqu'un qui n'est pas égoïste. Par conséquent, nous voudrions en tant que Congolais que le choix de ce chef soit effectué par nous-mêmes. Car, il ne faudrait nommer un tel homme parce qu'il est commis de GOUVERNEUR ou de district..., puisqu'il y a une différence entre le commis de tel bureau et le dirigeant d'intérêt général.

Nous ne voulons pas, en effet, être dirigés par de prétentieux clercs qui sont partisans de racisme et qui adoptent un régime tribal. Que l'Administration prenne conscience des circonstances actuelles et qu'elle laisse la liberté d'élection d'un nouveau chef au choix de la population. L'État ne pourrait servir dans ce domaine que comme d'un guide et conseiller. »

L'administration coloniale de Stanleyville avait voulu tout régenter, tout réglementer. Tout geste ou mouvement du colonisé était soumis à des restrictions. Par exemple, l'arrêté n° 2/1946 du 28 novembre 1946 avait exigé : « Tout indigène qui organise une réjouissance où est pratiquée la danse dite "Malinga" est redevable d'une taxe de 50 F par séance [...]. L'exploitant d'un lieu de danse où la danse dite "Malinga" est pratiquée est redevable d'une taxe annuelle de 500 F par lieu exploité quelle que soit la date de la demande. »

Il y avait de nombreuses autres taxes :

- 20 F par an pour tout adulte titulaire d'un permis d'occupation dans le CEC ; le montant de cette taxe va passer à 30 F en 1952 et à 50 F en 1956. Elle va être réévaluée en 1958 selon la largeur de la parcelle : 50 F pour la parcelle ne dépassant pas 10 mètres, 100 F pour celle de 10 à 15 mètres et 150 F pour d'autres.
- 20 F par an pour un adulte qui partage à titre gratuit sa résidence avec une autre personne ;
- 20 F pour tout indigène de passage à Stanleyville résidant au CEC pendant une période supérieure à 7 jours ;
- 1000 F par an pour tout artisan tailleur ;
- 50 centimes par bouteille de bière avec un maximum de 1000 F par mois pour la vente de la bière dans les débits de boissons ;
- 1000 F par an pour les exploitants de taxis et les transporteurs ;
- 50 F par an sur consommation d'eau (hors REGIDESO) pour tout chef de famille et célibataire adulte du CEC.

Ajoutons à cela l'impôt que génère cette spécificité marquante de Stanleyville : les « Femmes théoriquement seules » (FTS)³. Le rapport administratif AIMO du district de Stanleyville de 1946 signale : « Augmentation de 66 présences par

3. La notion de « femme libre » ou de « femme vivant théoriquement seule » (VTS) ne recouvre pas celle de prostituée. Toute femme adulte (plus de 16 ans) non mariée résidant au CEC est considérée comme femme libre. Du point de vue de l'administration, il y a deux grandes catégories de femmes libres : les taxées et les exemptées ; celles-ci sont des veuves et des femmes âgées. Les femmes libres taxées comprennent les prostituées, mais également les concubines et des femmes ayant une activité économique, comme le commerce (Verhaegen 1981 : 55).

comparaison avec 1945 (1374 - 1308 = 66) – augmentation de 113 taxes perçues (1133 - 1020 = 113) accroissement total de la population : 4812 personnes (22 374 - 17 562 = 4812). »

Les consultations prévues pour la désignation des conseillers dans les trois quartiers du CEC de Stanleyville du 29 décembre 1957 n'ont pu être organisées à la date prévue à la rive gauche (quartier Belge II-Lubunga). Dans ce dernier quartier, elles ont été retardées, pour n'avoir lieu que le 26 janvier 1958, parce que certains candidats étaient polygames de fait, une cause d'indignité prévue par les statuts de la consultation.

Voici les résultats de ces consultations :

1) Bruxelles (Kabondo) : 25 000 habitants, mais seulement 544 électeurs retenus ; en définitive, il n'y eut que 383 participants.

Tableau 2.4

Candidats	Voix obtenues	%
Saidi Pierre	128	31,7
Gbenye Christophe	115	28,3
Dubuka Jean-Pierre	115	28,3
Londo Bernardin	104	25,4
Litanga Alphonse	99	24,2
Songolo Alphonse	84	20,2
Saidi Martin	83	20,0
Kasongo Thomas	76	18,1
Mayani Céline	75	17,8
Dapwama Antoine	66	15,5
Tabora	54	12,4
Tupa François	47	10,5
Ibambi	44	9,7
Bowetombo	40	8,6

N.B. : il y eut 49 bulletins blancs et 7 bulletins nuls.

2) Belge I – Mangobo : 22 000 habitants, mais seulement 731 électeurs retenus ; en définitive, il n'y eut que 500 participants.

Tableau 2.5

Candidats	Voix obtenues	%	Observation
Pierre (?)	280	58,33	-
Tabalo Joseph	264	55,00	-
Nyama Étienne	230	47,91	De l'ethnie lokele
Mateleka Bernard	208	43,33	De l'ethnie popoi
Mwimba Risasi Paul	204	42,50	-
Mayo Raoul	198	41,25	-
Mota Louis	187	39,00	-
Tangemiana Gabriel	186	38,75	De l'ethnie mongelema
Sweli Myanghu Jean	181	37,70	-
Abikwa Alphonse	167	-	De l'ethnie mongelema
Melameka Jean	159	-	Greffier au parquet
Pilipili	164	-	-
Mangambo Pascal	143	-	-
Lehema	128	-	-
Wanduga Michel	126	-	De l'ethnie azande
Finant Jean-Pierre	117	-	Mulâtre non reconnu de mère azande
Takis Jules	104	-	Mulâtre
Mondily	86	-	-

N.B. : il y eut 5 bulletins blancs et 20 bulletins nuls.

3) Belge II-Lubunga : 18 459 habitants, mais seulement 543 électeurs retenus ; en définitive, il n'y que 359 participants.

Tableau 2.6

Candidats	Voix obtenues	%	Observation
Sikoti Augustin	151	40,9	Lokele d'Isangi ; diplômé de l'école moyenne des Frères maristes à Buta en 1941 ; ex-agent BCB, commis-chef en 1952
Kayumba Jean	128	35,6	-
Basila Victor	124	34,5	-
Dipo Alphonse	120	33,3	-
Kafiakamba Léonard	104	28,9	-
Akafomo Antoine	102	28,6	Lokele (décédé en 2015)
Asumani Senghie Augustin	97	27,0	Ngelema de Banalia.
Semeli Charles	96	27,0	-
Manala Hassan	87	24,2	-
Lapama Bernard	85	-	-
Issa Kalikula	82	-	-
Fundi Jean	78	-	-
Tawiti Ferdinand	78	-	-
Tosusula Lomalisa	76	-	-
Lokonda Gaston	61	-	-
Matongo Swalehe	61	-	-
Djike François	45	-	-
Bajoko Charles	44	-	-

N.B. : il y eut 9 bulletins blancs et 20 bulletins nuls.

Les 10 premiers élus dans l'ordre de chacun des trois tableaux furent nommés conseillers du CEC le 31 janvier 1958.

Selon l'agent administratif Pierre Duvivier, le réflexe tribal ne semble pas avoir joué dans le vote, à l'exception du quartier Belge II (sur 9 élus, 7 Lokele dont 6 en tête de liste et 2 Arabisés) ; 202 électeurs choisirent leurs candidats dans une même tribu, les autres répartissant leurs voix entre différentes tribus. Dans les deux autres quartiers, on ne remarque aucune prépondérance tribale ; la représentation dans le scrutin est sans rapport frappant avec la représentation tribale de la population⁴. Pourtant, d'après Pierre Borlée, ce sont les consultations du CEC en 1957 qui ont créé la cassure parmi les évolués et préparé le clivage entre MNC et Parti national du progrès (PNP). En effet, ce sont les évolués de

l'Uele qui ont gagné (Ababoa, Azande, etc.) et les Lokele qui ont perdu. Cela avait terriblement frustré ceux-ci qui se considéraient comme les vrais ressortissants de Stanleyville. Les Lokele aigris rejoignirent le MNC pour prendre leur revanche (informations recueillies par Benoît Verhaegen le 7 octobre 1982, dans FABV/SHP-MRAC).

Le 6 septembre 1958, l'ordonnance n° 12/357 créait la ville de Stanleyville qui remplaçait le territoire du même nom. Le 2 octobre 1958, le secrétaire provincial Borlée signait pour ordre du gouverneur de la Province-Orientale l'arrêté n° 111/104 désignant le commissaire de district de Stanleyville, Franz Dethier, pour exercer jusqu'au 1^{er} janvier 1959 les pouvoirs conférés au Premier Bourgmestre par le décret du 26 mars 1957 et ses ordonnances d'exécution. Les consultations populaires pour la désignation des conseillers eurent lieu le 14 décembre 1958 et les résultats furent rendus publics par la décision n° 450/58 du 18 décembre 1958 par le CDD.

4. Pour une comparaison, lire à ce sujet Kuda Pombwa 2015a.

Le 27 décembre 1958, le gouverneur nommait, par l'arrêté n° 112/152, les bourgmestres des communes de la ville de Stanleyville. Il s'agissait de :

- Ferdinand Amisi (qui l'avait emporté sur les candidats Gbenye, Songolo et Bisuta) pour Kabondo ;
- Joseph Tabalo pour Mangobo ;
- Augustin Sikoti pour Lubunga ;
- Le Belge De La Fontaine pour Stanley.

Cet arrêté entrainait en vigueur le 1^{er} janvier 1959. Ces bourgmestres restèrent en fonction jusqu'aux élections de décembre 1959.

3. ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE 1959

Aux termes du décret du 13 octobre 1959, les élections communales sont organisées à Stanleyville le 20 décembre 1959. L'opposition entre les partis politiques est forte. À Stanleyville, les conflits se manifestent surtout entre les deux grands



Kanga Ignace, membre du PNP de Stanleyville. Appartenant à l'ethnie lega dans le Maniema, il est petit-fils du chef Mopipi des Bakisi. Il va être désigné, à la place d'Antoine Lopes, représentant de la Province-Orientale à la commission politique siégeant à Bruxelles auprès du ministre du Congo mise en place le 8 mars 1960 et composée, pour les autres provinces, de Justin Bomboko (Équateur), Sylvain Kama (Léopoldville), Sébastien Kapongo (Kasaï), Jean-Baptiste Kibwe (Katanga) et Jean-Marie Kititwa (Kivu). (HP.2009.3.949, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié (Inforcongo), 1960 © MRAC Tervuren.)

partis unitaristes : le Mouvement national congolais-Lumumba (MNC-L) et le Parti national du progrès (PNP). À la commune de Kabondo, presque toute la population adhère massivement au MNC-L. Dans cette section, le parti est présidé par Alphonse Kingis (futur Premier Bourgmestre de la ville en 1961 et président provincial lors de la rébellion des Simba en 1964) assisté de deux vice-présidents : Keleko Dominique (1^{er} vice-président sectionnaire du MNC-L et futur président de l'assemblée provinciale en 1961) ; Songolo Alphonse (2^e vice-président sectionnaire et futur bourgmestre de Kabondo début 1960 ; à la proclamation de l'indépendance, il devient ministre des Postes et Télécommunications dans le premier gouvernement à Léopoldville) ; et un secrétaire sectionnaire, Mayani Jean. Du côté PNP, on trouve dans le comité sectionnaire de Kabondo : 1) président sectionnaire : Amisi Ferdinand (bourgmestre de Kabondo) ; 2) 1^{er} vice-président : Zamundu Alphonse (secrétaire communal) ; 3) directeur sectionnaire à la propagande : Kanga Ignace.

Il existait d'autres partis moins importants tels que le Mouvement économique et social congolais (MESCO, fondé par Jean Melameka alors greffier au parquet), l'Union rurale congolaise (URUCO, présidée par André Edindali), l'Amicale des Watoka (AMIWA, c'est-à-dire Amicale des ressortissants des territoires de l'ex-Province-Orientale autres que celui de Stanleyville), etc. Les deux premiers mouvements cités vont fusionner avec les autres lors de la conférence de Coquilhatville en novembre 1959 pour constituer le PNP. Il existait également le groupe des personnes n'appartenant à aucun parti, qui se présentèrent aux élections sous l'étiquette de candidats neutres.

Le 20 décembre 1959, l'administration coloniale organise les élections municipales auxquelles les candidats se présentent sous quatre listes : PNP, Neutres, AMIWA et MNC-L. Les résultats des élections par commune se présentent ainsi :

- À la commune de Kabondo, le MNC-L enlève 22 sièges sur 25. Ils sont attribués à : Ngbenye Christophe, Keleko Dominique, Kitimambo Alphonse, Fataki Jacques, Lebaza André, Gbatala Nicolas, Ateto Albert, Fataki Gilbert, Pero Pierre, Mbwissa Gaston, Bisuta David, Uluwa Gabriel, Motokele Pierre, Kasongbia Jean, Kelema Paul, Akwandelegoto J., Mengazo Martin, Kegbia Léopold, Badipi Joseph, Salumu



**Bureau administratif
de la commune de Mangobo
à Kisangani.**

(Photo équipe locale/IRSA,
novembre 2019.)

Bernard, Tupa François et Yogo Hilaire. Remarquons que Songolo Alphonse, Kamavu Bernard et Balongandi Victor, détenus au moment du vote, n'étaient pas éligibles. Le PNP obtient un siège attribué à Amisi Ferdinand, le bourgmestre sortant (parmi les 25 candidats PNP qui se sont présentés et ont échoué, il y a : Zamundu Alphonse, Kanga Ignace, Isia Amundala André, Baruti Victor, Dubuka Pierre, etc.). L'AMIWA gagne un siège attribué à Saidi Albert. Le 25^e siège est attribué à Kanyama Albert, candidat indépendant.

- À la commune de Mangobo, sur 19 sièges à pourvoir, 17 sont gagnés par le MNC-L. Ils sont attribués à : Finant Jean-Pierre, Kasongo Joseph, Grenfell Georges, Fele Josias, Lengema Marcel, Swalehe Alphonse, Bomandeki Jean-Marie, Mayiti Antoine, Tshimbalanga Louis, Semeli Jean, Kiwewa Antoine, Bangolu Albert, Mefalesi James, Losala Simon, Kiwewa Ignace, Guestan Étienne (devenu Bilambo Kalonda, à partir de 1971) et Goy Jean. Le PNP a gagné un siège attribué à Tabalo, le bourgmestre sortant. La liste des intérêts communaux gagne aussi un siège attribué à Mobe A., président provincial de l'Association du personnel indigène du Congo (APIC). Les 26 candidats individuels recueillent ensemble 6,5 % des voix, mais aucun d'entre eux n'est élu.

Dans ces élections de décembre 1959, le MNC-L remporte une victoire écrasante sur l'ensemble de la ville avec 98 %. Une deuxième promotion de bourgmestres devait donc remplacer la première. Il s'agit de :

- André Dewitte pour la commune Stanley ; il est aussi Premier Bourgmestre ;
- Ambroise Eleo pour la commune de Lubunga ;
- Georges Grenfell pour la commune de Mangobo ;
- Alphonse Songolo pour la commune de Kabondo.

Songolo est nommé bourgmestre par arrêté n° 111/2 du 7 janvier 1960 et il prête serment le 9 devant le gouverneur Pierre Leroy. Le nouveau bourgmestre, qui entre en fonction le 11 janvier 1960, se montre très actif et engagé. Nuit et jour, on le voit à bord de sa voiture surmontée d'un haut-parleur, accompagné d'une foule de militants du parti et de la jeunesse, jouant les chansons de l'indépendance, animant et haranguant ses administrés à travers les quartiers de la commune, voire de toute la ville.

La chefferie Wagenia est dirigée par Loao. Ce chef est certes jugé être le meilleur d'entre les notables enya, mais il lui est reproché une tendance trop marquée à l'indépendance. « Il considère son rôle de chef avec trop de sans-gêne et de liberté..., ce qui est la caractéristique de tout bon Wagenia » (Rapport annuel 1941 de l'administrateur territorial de Stanleyville, dans FABV/SHP-MRAC).

Le rapport annuel AIMO 1957 propose la création de la ville de Stanleyville dont les limites correspondraient à l'actuel territoire de Stanleyville. Sa population était évaluée à plus de 80 000 habitants. On propose que la ville à créer soit divisée en 4 communes et 4 zones annexes :

- 1) commune Stanley-Falls = cité européenne ;



Le chef des Enya, en 1950.

(EP0.0.13589, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), vers 1950 © MRAC Tervuren.)



En 1955, le roi Baudouin est salué par Jérôme Alamazani, le chef du centre extra-coutumier de Stanleyville.

(HP.2009.3.854, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1955 © Sofam.)

- 2) trois communes issues de la composition du CEC, à savoir : Tshopo, Kabondo et Lubunga ;
- 3) zone annexe Simi-Simi-Kabondo (point Simi-Simi et quartier Immotshopo) ;
- 4) trois zones annexes constituées par les CI des Arabisés-Wagenia et le secteur Lubuya-Bera.

4. COMPOSITION ET GESTION DU CEC

Le CEC fait partie du territoire de Stanleyville. Comme les chefferies et secteurs, il dépend de l'AT. Dans sa lettre du 21 septembre 1936, le CDD Stradiot écrit dans une note au gouverneur de la province :

« Le CEC [...] est [...] dans la même situation que n'importe quelle chefferie ou secteur. [...] Une certaine confusion pourrait provenir de l'existence du représentant de l'Autorité tutélaire. Le véritable représentant du CEC est le chef indigène [...]. Ses droits et ses obligations sont réglés par le décret. Quelle différence y a-t-il dès lors entre lui et un chef de chefferie ? Une seule, c'est que le chef du CEC a, à côté de lui, un conseiller à qui le décret donne certains pouvoirs. »

La fonction du chef du CEC était toujours tenue par un élément instruit, mais les conseillers étaient choisis de manière à inclure parmi eux une majorité de non-évolués. Le CEC a été dirigé successivement par Bernard Songolo (1931-1936), Cesar Lengema (1936-1951), Jérôme Alamazani (20 novembre 1951-1^{er} novembre 1957) et Michel Sindano (à partir du 20 novembre 1957). Songolo (qui fut au départ chef du village Belge I à partir de 1925) et Alamazani furent tous deux révoqués, ce dernier pour malversations financières.

De tous donc, seul Lengema, qui fut le mieux apprécié de l'administration coloniale, avait été maintenu à son poste jusqu'à sa mort. Michel Sindano a été nommé chef adjoint du CEC par décision n° 39/51 du 4 juin 1951 ; il devint titulaire le 20 novembre 1957 suite à la révocation d'Alamazani. Ci-après, quelques compositions du conseil du CEC au cours de son évolution.

D'après les archives disponibles, 1939 est la première année pour laquelle on dispose des

données sur la composition du conseil du CEC de Stanleyville. Le mandat des conseillers était de deux ans renouvelables. Au départ de sa composition, la plupart des conseillers étaient illettrés et exerçaient des professions manuelles. C'était en partie le choix de l'administration coloniale qui ne cachait pas sa méfiance et son antipathie pour la catégorie montante des lettrés et préférait s'appuyer sur des catégories sociales moins remuantes.

Le choix d'un conseiller faisait l'objet d'une enquête et de transactions minutieuses qui avaient pour but déclaré de garantir la représentativité du candidat. Chaque réunion du conseil débutait par l'examen des candidats à l'admission au CEC. Par exemple, sur 18 comptes-rendus de réunions mensuelles entre janvier 1942 et décembre 1943, 279 cas ont été traités, soit une moyenne de 15,5 cas par séance. Certaines étaient consacrées exclusivement à l'examen des candidatures. Pour chaque candidat le dossier comprenait l'appartenance ethnique et la

localité d'origine, la profession, l'adresse au CEC, les raisons qui fondaient l'admission. La personne était présente pour plaider sa cause devant le conseil et répondait aux questions des conseillers. Sur toutes les demandes présentées pendant 18 mois, 226 ont reçu une suite immédiate : 110 personnes ont été admises, 86 refusées et une trentaine admises parmi « la population flottante », c'est-à-dire pour la durée d'un contrat de travail (Comptes-rendus des séances du CEC, janvier 1942-décembre 1943, dans FABV/SHP-MRAC).

Le CDD Lauwers avait, dès 1939, évoqué le principe de l'élection des conseillers : « Ils ont été nommés en tenant compte des préférences des habitants. On n'a pas osé introduire l'élection, mais ces conseillers sont surtout nommés pour faire connaître l'opinion de la population » (Lauwers 1939). Jusqu'en septembre 1939, le conseil, un organe consultatif, se réunissait une à deux fois par an.

Tableau 2.7 : Composition du conseil du CEC en 1939

Noms	Fonctions au CEC	Quartiers	Ethnies	Professions	Observations
C. Lengema	Chef et président du tribunal	Belge I	Ngbandi	Chef-comptable	-
J. Kabamba	Chef adjoint et juge	Bruxelles	Kusu (Songye selon certaines sources)	Boy-cuisinier	-
A. Mufaume	Chef quartier Belge II et juge	Belge II	Mbole	Chef de quartier	-
C. Lisasi	Conseiller et juge	Bruxelles	Kusu	Cultivateur	-
A. Poka	Conseiller représentant les clercs	Belge II	Kongo	Commis secrétariat provincial	-
F. Ombi	Conseiller	Belge II	Otetela	Clerc Belgika	-
F. Lifungula	Conseiller	Belge I	Kusu	Vendeur CFAO	-
H. Likumasia	Conseiller	Belge I	Ababoa	Cuisinier	-
Alafu Kasusula Maurice	Conseiller	-	-		Relevé de ses fonctions le 26/11/1940 et remplacé par Kasongo Fikilini
J. Masimango	Conseiller et juge	Bruxelles	Komo	Cultivateur	-
Batamba	Juge suppléant	Belge II	Lokele	Cultivateur	-
F. Twamenene	Conseiller	Belge I	Ababoa	Ex-sergent comptable	-
J. Mabinza	Conseiller	Belge I	Azande	Aide-vendeur	-

Source : CEC, rapport annuel 1939 et compléments d'informations recueillies en 1980 et 1982, dans FABV/SHP-MRAC.

À partir de septembre 1939, le CDD Lauwers décide que le conseil se réunira une fois par mois. C'est parce qu'il a constaté que le conseil du CEC s'occupait surtout des tâches de police et ne jouait pas son rôle. En 1941, il recommandait : « Nous devons de plus en plus intéresser les indigènes à l'administration du centre. Les conseils ne sont pas élus, mais néanmoins ils sont choisis en tenant compte des préférences des habitants. Il faut que par

leur intermédiaire nous soyons au courant des desiderata des habitants, de leurs griefs éventuellement. Il faut inspirer confiance aux conseillers, et dans ces réunions ils doivent jouir d'une grande liberté de parole. » Mais il fixait assez vite les limites : « Ils ne peuvent évidemment attaquer vivement le gouvernement, mais ils ont le droit de demander les motifs de tel ou tel règlement, faire connaître leurs objections, signaler les inconvénients. »

Tableau 2.8 : Composition du conseil du CEC en 1943

Noms	Fonctions au CEC	Quartiers	Ethnies	Professions	Observations
C. Lengema	Chef et président du tribunal	Belge I	Ngbandi	Chef-comptable	-
J. Kabamba	Chef adjoint et juge	Bruxelles	Kusu (Songye selon certaines sources)	Boy-cuisinier	-
Clément Lisasi	Juge	Bruxelles	Kusu	Cultivateur	-
Jean Masimango	Conseiller et juge	Bruxelles	Komo	Cultivateur	-
Batamba	Juge	Belge II	Lokele	Cultivateur	-
Paul Badjoko	Juge	Belge I	Kere (Ababoa selon certaines sources)*	Boy-cuisinier	Il remplace Likumasia relevé le 5/2/1945
Asumani	Juge	Belge II	Arabisé	Cultivateur	Nommé le 17/8/1942
Joseph Mabinza	-	Belge I	Azande	Aide-vendeur (semi-lettré)	-
Michel Sindano	-	Bruxelles	Komo	Ex-sergent FP	-
Jean Kasongo	-	Belge I	Kusu	Menuisier (lettré)	-
Joseph Lokongo	-	Belge II	Kusu	Clerc banque (lettré)	-
Kingombe	-	Belge I	Bangobango	Boy	Nommé le 17/8/1942
Lifungula	Conseiller	Belge I	Kusu	Vendeur CFAO	Révoqué le 5/7/1943

* Ce Badjoko n'a rien de commun avec le Badjoko venu de Lisala au début de la colonisation avec les premiers Européens et dont les fils Charles et Pierre jouèrent un rôle politique en 1960 à Stanleyville.

Sources : Rapport du CEC 1943 et informations recueillies à Kisangani en 1980, dans FABV/SHP-MRAC.

En 1942, les « boys » étaient désignés comme étant « les résidents du CEC les plus turbulents et, surtout, les plus indisciplinés. C'est parmi eux également que l'ivrognerie avait pris la plus grande extension.

« Quant aux lettrés et demi-lettrés [...] le second semestre de l'année a été marqué par la condamnation de plusieurs d'entre eux, pour vols, détournements ou abus de confiance. Cette recrudescence de malhonnêteté a toujours les mêmes causes : i) beaucoup de clercs sont des orgueilleux qui se jugent supérieurs à

la masse des indigènes, estiment qu'ils doivent vivre sur un pied beaucoup plus grand que les "travailleurs", car pour eux "travailleurs" est un terme de mépris, et par suite mènent un train de vie que leurs ressources ne sauraient permettre ; ii) un clerc qui ne mène pas grande vie, qui ne boit pas, qui ne fréquente pas les endroits "où l'on s'amuse" est l'objet des moqueries de ses pairs. Le noir étant très sensible aux moqueries bien rares sont ceux qui résistent longtemps avant de faire comme les autres » (Rapport annuel 1942 du CEC, dans FABV/SHP-MRAC).



Au CEC de Stanleyville, un « fonds d'avances » fournit les crédits aux indigènes qui désirent se faire bâtir une maison en matériaux durables. À Stanleyville, six habitations ont ainsi été construites en 1943, neuf en 1944, douze en 1945.

La photo montre la maison d'un employé de l'administration : elle comporte quatre pièces et a coûté, en 1943, environ 18 000 francs.

(HP:1956.15.1618, collection MRAC Tervuren ; photo E. Lebiéd (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)

Le conseil du CEC continuait à ne plus satisfaire l'autorité coloniale. Le représentant de l'autorité tutélaire (RAT) constatait en 1943 : « Bien rares sont les questions soulevées par les conseillers lors des réunions » ; malgré les efforts du RAT et son délégué pour exposer aux conseillers « le rôle qu'ils ont à jouer dans l'administration de la "commune indigène", rien n'y fait, seuls les conseillers Bajoko, Asumani et parfois Lokongo font un réel effort pour remplir leur rôle » (Rapport du CEC 1943 : 6). Parmi les affaires dites de police qui furent fréquemment traitées, il y avait :

- 1) la question de la polygamie ou l'admission des femmes constituant une deuxième ou troisième épouse ;
- 2) la question des femmes qui étaient nombreuses et tolérées dans la mesure où elles payaient une taxe spéciale ;
- 3) la question de la composition tribale de la population du CEC puisque chaque candidat était identifié selon sa « race », pour désigner l'appartenance ethnique ;
- 4) la question du chômage qui était la hantise de l'administration coloniale.

La plupart des sujets traités au conseil étaient introduits par le RAT ou son adjoint. Les conseillers se ralliaient presque toujours au point de vue de l'administration. Lengema prenait souvent l'initiative de soulever une question relative à l'ordre public

et à la bonne marche du CEC, mais il n'avait pas toujours gain de cause. Pourtant, la docilité et la passivité des conseillers ne satisfaisaient pas les autorités coloniales du CEC qui auraient voulu que ceux-ci collaborent avec elles sur deux points essentiels : la collecte de l'impôt et le dépistage des étrangers, des indésirables et des voleurs. Une attente contradictoire lorsqu'on se rappelle qu'en 1941 le CDD Lauwers avait précisément mis en garde les conseillers contre une telle réduction de leurs fonctions à des tâches de police.

B. Verhaegen fait observer que les fonctions de contraintes et de police avaient pris le pas au conseil du CEC de Stanleyville. Les conseillers s'étaient trouvés à devoir choisir entre l'impopularité liée à ce genre de décisions et la passivité ou l'abstention. La plupart, et notamment le conseiller représentant les clercs et celui des « *Coastmen* », avaient choisi la passivité, ce qui leur valut d'ailleurs les reproches de Lengema. Ayant appris que certains membres du conseil faisaient retomber la responsabilité de décisions sur lui seul, le chef du centre va faire remarquer « que ce geste manque d'élégance, car tous sont consultés un à un et les mesures ne sont prises qu'à la majorité des voix » (Compte-rendu du conseil du centre, Stanleyville, 28 novembre 1939, dans FABV/SHP-MRAC). Mayo-Mokelo, quant à lui, conclut, sans doute excessivement : « Au fond, le chef du centre et les conseillers ne sont que de

Tableau 2.9 : Composition du conseil du CEC en 1950

Noms	Fonctions au CEC	Quartiers	Ethnies	Professions	Observations
Lengema César	Chef et président du tribunal	Belge I	Ngbandi	Chef-comptable	-
Asumani	Conseiller-juge	Belge II	Arabisé	Cultivateur	-
Likumanisia Henri	Conseiller-juge	Belge I	Ababoa	Cuisinier	Il fut démissionnaire en 1942
Sindano Michel	Conseiller-juge	Bruxelles	Muleka (Bangobango)	Commis aux TP, ex-sergent major FP	Il remplace Batamba
Masimango Jean	Conseiller et juge	Bruxelles	Komo	Cultivateur	-
Mabinza Joseph	Conseiller	Belge I	Azande	Aide-vendeur/capita des travailleurs	-
Alamazani Jérôme	Conseiller	Belge I	Terr. de Bafwasende	Commis	-
Elongo Gabriel	Conseiller	Belge I	Kusu	Instituteur	-
Saidi Pierre	Conseiller	Bruxelles	Kusu	Commis	Nommé le 8/1/1946
Hery Joseph	Conseiller	Bruxelles	Komo	Clerc	-
Makope Jacob	Conseiller	Belge II	Lokele	-	-
Songolo Étienne	Conseiller	Belge II	Kusu	Tailleur	-
Elinga Joseph	Conseiller	Belge II	Songye	Cultivateur	-

Source : CEC, Rapport annuel 1950, dans FABV/SHP-MRAC. N.B. : nommés en 1950, leur mandat vient à expirer le 31 décembre 1951.

Tableau 2.10 : Composition du conseil du CEC en 1952

Noms	Fonctions au CEC	Quartiers	Ethnies	Professions	Observations
Alamazani Jérôme	Chef et président du tribunal	Belge I	Terr. de Bafwasende	Commis	-
Sindano Michel	Chef adjoint et juge	Bruxelles	Bangobango	Commis au TP et ex-sergent major F.P.	-
Likumanisia Henri	Conseiller-juge	Belge I	Ababoa	Cuisinier	-
Masimango Jean	Conseiller-juge	Bruxelles	Komo	Cultivateur	-
Asumani	Conseiller-juge	Belge II	Arabisé	Cultivateur	-
Makope Jacob	Conseiller-juge	Belge II	Lokele	-	-
Songolo Étienne	Conseiller-juge	Belge II	Kusu	Tailleur	-
Mabinza Joseph	Conseiller	Belge I	Azande	Aide-vendeur/capita des travailleurs	-
Saidi Pierre	Conseiller	Bruxelles	Otetela	Commis	-
Hery Joseph	Conseiller	Bruxelles	Komo	Clerc	-
Differding Alphonse	Conseiller	Belge I	Kusu	Instituteur	Mulâtre (père inconnu, mère originaire de Kindu)
Mateleka Bernard	Conseiller	Belge I	Popoi	Artisan TP	-

Source : CEC, Rapport annuel 1952, dans FABV/SHP-MRAC.

Tableau 2.11 : Composition du conseil du CEC en 1953

Noms	Fonctions au CEC	Quartiers	Ethnies	Professions
Alamazani Jérôme	Chef du centre			
Sindano Michel	Chef adjoint	Bruxelles	Bangobango	Commis au TP et ex-sergent major F.P.
Likumasia	Conseiller-juge	-	-	-
Masimango Jean	Conseiller-juge	Bruxelles	Komo	Cultivateur
Asumani	Conseiller-juge			-
Songolo Étienne	Conseiller-juge	Belge II	Kusu	Tailleur
Tososola Lomalisa	Conseiller-juge	Belge II	Lokele	-
Mabinza Joseph	Conseiller	Belge I	Azande	Capita des travailleurs
Saidi Pierre	Conseiller			-
Hery Joseph	Conseiller	Bruxelles	Komo	Clerc
Differding Alphonse	Conseiller	Belge I	Kusu	Instituteur
Mateleka Bernard	Conseiller	Belge I	Popoi	Artisan TP

Source : CEC, Rapport annuel 1953, dans FABV/SHP-MRAC.

Le mandat qui vient à expirer le 31 décembre 1953 est renouvelé pour une période de deux ans par décision du commissaire de district n° 182/53.

simples exécutants. Hormis les problèmes les plus courants tels que les petits litiges et les problèmes de moindre importance, tout doit être vérifié par le RAT. En somme, on peut dire qu'il y a mainmise de l'autorité sur les affaires intéressant la cité indigène » (Mayo-Mokelo 1971).

Les compositions du CEC se succèdent, mais, jusqu'à la fin, l'efficacité n'y fut pas. On observe un

changement incessant de membres, ce qui aurait pu être une bonne chose, mais traduit d'abord le mécontentement, voire la perte d'orientation de l'autorité coloniale. Il est certain, dit Verhaegen, que le conseil du CEC avait bénéficié de conditions favorables sur le plan des personnes : le chef Lengema, le CDD Lauwers, les administrateurs Halleux et Vermeire. Mais il avait manqué, souligne-t-il, deux conditions



Un aspect des nouveaux quartiers construits à la cité indigène de Stanleyville par l'Office des cités africaines (OCA).
(HP.1955.96.1323, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950 © MRAC Tervuren.)



Vue rapprochée d'un quartier OCA.

(HP.1955.96.1386, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950 © MRAC Tervuren.)



Un quartier blanc, dit résidentiel, à Stanleyville.

(HP.1955.96.1342, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950 © MRAC Tervuren.)

pour transformer le conseil en un pouvoir communal conscient et actif : 1) les conseillers auraient dû être élus et soumis à la réélection ; 2) leur compétence aurait dû être explicitement délibérative en certaines matières, afin qu'ils s'intéressent vraiment à leur rôle et que la population puisse identifier les responsables de la situation du CEC.

Ces vœux ne pouvaient être accomplis parce qu'aucun pas colonial ne pouvait être fait dans le sens de l'affranchissement du colonisé. Aucune orientation ne rentrant pas dans le sens de l'accroissement des intérêts immédiats de la domination européenne ne pouvait être encouragée.

Tableau 2.12 : Composition du conseil du CEC en 1955

Noms	Fonctions au CEC	Quartiers	Ethnies	Professions
Alamazani Jérôme	Chef du centre			
Sindano Michel	Chef adjoint	Bruxelles	Bangobango (Muleka)	Commis au TP et ex-sergent major FP
Likumanisa Henri	Conseiller-juge	Belge I	Ababoa	Cuisinier
Masimango J.	Conseiller-juge	Bruxelles	Komo	Cultivateur
Asumani	Conseiller-juge	Belge II	Arabisé	Cultivateur
Songolo Étienne	Conseiller-juge	Belge II	Lokele	-
Tososola Lomalisa	Conseiller-juge	Belge II	Lokele	-
Saidi Pierre	Conseiller représentant les clercs	Bruxelles	Otetela/Mukusu	Commis
Hery Joseph	Conseiller	Bruxelles	Komo	Clerc
Mateleka Bernard	Conseiller	Belge I	Popoi	Artisan TP
Ambaito Honoré	Faisant fonction de juge	Bruxelles	-	-
Moliso Paul	Faisant fonction de juge	Belge I	Azande	Ouvrier du bâtiment
Kisangani Raphaël	Conseiller en stage	Bruxelles	-	-
Nabembele André	Conseiller en stage	Bruxelles	-	-
Wanduga Michel	Conseiller en stage (à l'essai)	Mangobo	Azande	Travailleur TP

Source : CEC, Rapport annuel 1955, dans FABV/SHP-MRAC.

Tableau 2.13 : Composition du conseil du CEC en 1956

Noms	Fonctions au CEC	Quartiers	Ethnies	Professions
Alamazani Jérôme	Chef du centre	-		
Sindano Michel	Chef adjoint	Bruxelles	Bangobango (Muleka)	Commis au TP et Ex-sergent major FP
Saidi Pierre	Conseiller	Bruxelles	-	-
Dubuka Jean-Pierre	Conseiller	Bruxelles	-	-
Nabembele André	Conseiller	Bruxelles	-	-
Kisangani Raphaël	Conseiller	Bruxelles	-	-
Sikoti Augustin	Conseiller	Belge II	Lokele d'Isangi	Commis comptable BCB
Yemba Boniface	Conseiller	Belge II	-	-
Asumani Senghi Augustin	Conseiller	Belge II	Ngelema du territoire de Banalia	-
Mateleka Bernard	Conseiller	Belge II		-
Risasi Paul	Conseiller	Pumuzika (Belge I)	-	-
Wanduga Michel	Conseiller	Mangobo	-	-
Motta Louis	Conseiller	Lumbulumbu	-	-
Mufuame A.*	Conseiller	Belge II	Mbole	Chef quartier
Issa Michel	Conseiller	Belge II	Kusu	Hôtelier
Likumanisa H.	Juge	Belge I	-	-
Moliso Paul	Juge	Belge I		
Myango Louis**	Juge	Belge I	Komo	Clerc
Asumani Lokitakita	Juge	Lubunga (Belge II)	-	-
Songolo Étienne	Juge	Belge II	Kusu	Tailleur
Lofonya Simon	Juge	Belge II	Lokele	-
Sadala Matongo	Juge	Belge II	-	-
Sindano Michel	Juge	Bruxelles	Bangobango	Gardien de prison
Masimango Jean	Juge	Bruxelles	Komo	Cultivateur
Ambaito Honoré	Juge	Bruxelles	-	-
Alufani Paul	Juge	Bruxelles	Kusu	Infirmier

* Suspendus de leurs fonctions pour trois mois du 1^{er} octobre 1956 au 1^{er} janvier 1957 (Lettre du CDD n° 5519/AO/C.7 du 29 octobre 1956, dans FABV/SHP-MRAC). ** Décédé le 10 mai 1957 à Stanleyville.

Source : CEC, rapport annuel 1956 et compléments d'information, dans FABV/SHP-MRAC.

Tableau 2.14 : Composition du conseil du CEC en 1957

Noms	Fonctions au CEC	Quartiers	Ethnies	Professions
Alamazani Jérôme	Chef du centre	-		
Sindano Michel	Chef adjoint	Bruxelles	Bangobango Lega	Commis au TP et ex-sergent major FP
Saidi Pierre	Conseiller	Bruxelles	Kusu	Commis AIMO
Dubuka Jean-Pierre	Conseiller	Bruxelles	-	-
Mateleka Bernard	Conseiller	Belge II	Popoi	Artisan TP
Wanduga Michel	Conseiller	Mangobo	Azande	Travailleur TP
Asumani Senghie Augustin	Conseiller et juge	Belge II	Ngelema du territoire de Banalia	-
Yemba Boniface	Conseiller	Belge II	Kusu	Menuisier TP
Issa Michel	Conseiller	Belge II	Kusu	Hôtelier
Likumanisia H.	Juge	Belge I	-	-
Moliso Paul	Juge	Belge I	-	-
Asumani Lokitakita	Juge	Lubunga (Belge II)	-	-
Songolo Étienne	Juge	Belge II	Kusu	Tailleur
Lofonya Simon	Juge	Belge II	Lokele	-
Sadala Matongo	Juge	Belge II	-	-
Sindano Michel	Juge	Bruxelles	-	-
Masimango Jean	Juge	Bruxelles	Komo	Cultivateur
Ambaito Honoré	Juge	Bruxelles	-	-
Alufani Paul	Juge	Bruxelles	Kusu	Infirmier
Kamukete Aloys	Juge	Lese	-	-
Lukata Gabriel	Juge	(Av. Albertville)	-	-
Isiaka Joseph	Juge	(Av. Tabora)	-	-
Nabembele André	Juge	Bruxelles	-	-

Source : CEC, Rapport annuel AIMO 1957, dans FABV/SHP-MRAC.

De 1939 à 1957, on relève de ces différents tableaux que les conseillers et juges qui sont restés les plus longtemps en poste au conseil du CEC sont le cuisinier Likumanisia et le cultivateur Masimango. Ils doivent probablement cette longévité à leur docilité. Autant les changements de membres furent fréquents, autant les raisons qui motivaient ceux-ci étaient nombreuses. On peut citer : « manque de franchise » et « ne nous rendent pas assez de services » ; absentéisme et manque d'assiduité ; « manifeste une indépendance qui pourrait être dangereuse s'il était investi de pouvoirs plus larges, avec cela entêté et même sournois » ; manque de dignité et cas d'adultère ; etc. Notons le cas d'Alphonse Poka qui faisait partie du conseil de 1939 : « Auxiliaire médiocre

donc n'est pas renouvelé. Élément lettré, représentant d'une catégorie d'indigène dont les idées et les réactions gagneraient à être connues et suivies de près, il ne prend pas son rôle au sérieux donnant souvent l'impression de trouver ridicule la discussion des cas soumis au conseil » (Verhaegen 1981 : 48).

Au vu du règlement d'ordre intérieur, le président du conseil du CEC est le représentant de l'autorité tutélaire (RAT)⁵ ou son délégué ; il a tous les

5. Le RAT a deux fonctions : 1) surveiller et diriger le chef du CEC en donnant son accord sur les actes importants d'administration et en l'aidant à la préparation de certains actes (par exemple l'élaboration du budget ; 2) faire l'éducation politique du chef du CEC et du conseil consultatif.

pouvoirs. Les conseillers ne peuvent parler qu'après avoir reçu la parole du président ; celui-ci peut la leur retirer dès qu'ils s'écartent de la question ou « pour un rappel à l'ordre ». C'est le président qui fixe l'ordre du jour. Les votes ont lieu par appel nominal et à haute voix. Toute abstention doit être motivée et toute absence doit faire l'objet d'excuses. La police du conseil est exercée par le président seul. Il peut expulser les membres – ou les invités – qui troublent l'ordre ou contreviennent au règlement ; si ceux-ci refusent, ils sont passibles d'une servitude pénale de huit jours.

La rémunération des conseillers est fixée par le gouverneur de province. En 1945, ils touchaient 500 F par trimestre. Ce montant était porté à 600 F en 1950, soit 200 F par mois (Buyschaert 1950). Les conseillers peuvent cumuler cette rémunération assez dérisoire avec un autre traitement d'activité ; mais il est clair que ce salaire était trop faible pour satisfaire la couche supérieure des commis et des clercs dont le salaire mensuel dépassait 5000 F. Ceci eut une incidence sur la composition sociale du conseil.

4.1. LENGEMA : L'HOMME ET SON POUVOIR

Bien que n'étant originaire ni du district ni de la Province-Orientale, César Lengema fut le chef qui a le plus marqué le CEC de Stanleyville. Il resta à sa tête pendant quinze ans, jusqu'à son décès, le 22 avril 1951. Pourtant, malgré les considérations favorables dont il faisait l'objet de la part de l'administration coloniale, son parcours connut quelques vicissitudes.

a) Éléments biographiques

César Lengema était ngbandi de Banzyville, fils de Yabada (père) et Bekiti (mère) originaires du village Bwaka de la chefferie Mokwangi. Né vers 1893, il fut incorporé à la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers le 1^{er} janvier 1909 jusqu'au 17 mars 1913. Il fut pris de force (engagé) comme soldat de 1^{re} classe dans la Force publique à la Compagnie du Bas-Congo, le 1^{er} avril 1913 (la Force publique était composée à l'époque de 27 compagnies). Le 1^{er} juin, il est déjà nommé sergent-comptable. Le 22 juin 1913, il est envoyé comme moniteur à la colonie scolaire de Nouvelle-Anvers. Le 25 décembre 1913, il est muté à la Compagnie de Stanleyville. Du 22 décembre 1915 au 18 novembre 1918, il participe à la campagne

militaire de l'Est africain allemand. Il est nommé 1^{er} sergent comptable, le 1^{er} novembre 1917 et sergent-major comptable, le 1^{er} février 1920. Le 14 septembre 1919, il est envoyé à la Compagnie cycliste et le 31 mars 1921, il est licencié à la fin de son terme. Il s'installe à Stanleyville où il occupe des fonctions de clerc et de comptable dans plusieurs sociétés commerciales. Le 1^{er} juin 1932, il est nommé par décision n° 67/32 chef adjoint du CEC de Stanleyville. Dans le rapport du CEC de 1933, il est noté : « Le chef adjoint Lengema est un élément très intéressant. Sa formation intellectuelle dépasse de loin celle du chef de centre. » Le 26 mai 1936, il est nommé chef du CEC à la place de Songolo et juge au tribunal du CEC en juin 1936. Et c'est le 2 juin 1936 qu'il va être installé à son nouveau poste.

Kabamba est le nouveau chef adjoint (jusqu'à son décès, le 23 novembre 1947). Le Rapport administratif AIMO du district de Stanleyville de 1946 écrit à son sujet : « Le sous-chef Kabamba reste le vieux serviteur ponctuel dévoué et courtois, mais faute d'activité et d'instruction il ne pourra jamais remplacer Lengema. »

Le nouveau chef du CEC César Lengema se maria à la fin de cette année 1936 avec Élisabeth Makanga, qui était déjà mère d'un fils né d'une relation de concubinage avec un commis lokele du nom de Philippe Basuli.

À la fin 1937, Lengema bénéficiait d'une appréciation flatteuse de l'administrateur territorial chargé de la tutelle du CEC : « Homme très énergique, grand travailleur, intelligent et possède une instruction supérieure à tous les autres membres du centre. Il est de très bonne volonté. Comme juge de tribunal du Centre, il n'a pas d'égal. Il est impartial [...] Il est rare de constater que les habitants ne s'inclinent pas à ses sentences. » Le rapport du CEC 1938 renforçait les mêmes éloges, notant que Lengema n'avait qu'un traitement de 600 F par mois.

Lengema est nommé membre du conseil de province en 1949, 1950 et 1951. Il a conservé ses fonctions au CEC jusqu'à sa mort, le 23 avril 1951.

b) Nécessité d'un standing de vie pour se démarquer de la population

Dans sa lettre du 9 janvier 1946 au gouverneur de la province, le chef Lengema dit :

« J'ai l'honneur de vous exposer avec respect le cas suivant : le Gouvernement de la Colonie vient de relever sensiblement le traitement et les indemnités

Différend autour d'un fils : Gabriel Marcel Lengema

Philippe Basuli était lokele, son père devint pasteur protestant à Yakusu. C'est là qu'il avait grandi, sans jamais être à l'école mais instruit sur le tas au gré des contacts avec les missionnaires. Il finit par trouver de l'emploi à la Banque du Congo belge, et devint même commis-chef. Basuli vivait en concubinage avec Élisabeth Makanga, d'origine topoke par sa mère et ababoa par son père. De leurs relations, un enfant (naturel, non légalement reconnu par l'administration coloniale) naquit à Stanleyville le 3 janvier 1931. César Lengema viendra épouser cette femme-mère avec laquelle il aura une fille née à Stanleyville le 14 août 1936 et nommée Julienne-Marie Lengema. Le mariage religieux et civil de César Lengema et Élisabeth Makanga a eu lieu à Stanleyville le 28 novembre 1936.

Lengema et Basuli se sont querellés, jusqu'à en venir aux mains. D'une corpulence forte et de grande taille lui donnant l'avantage sur Lengema, Basuli arracha le fils né hors mariage pour l'amener vivre à Yakusu. Mais Lengema jouissait d'une position sociale et administrative qui devenait de plus en plus importante. Cinq policiers furent dépêchés pour récupérer le petit Basuli. La nouvelle passait mal chez les Lokele ; Étienne Nyama porta plainte contre Lengema, sans succès. Malade, Basuli se rendit à Léopoldville pour des soins et c'est là qu'il mourut. Le fils disputé, lui, élevé dans le toit de Lengema, prit le nom de Marcel Lengema.

Source : note écrite (à la demande de B. Verhaegen) par Martin Difuma, oncle de Ph. Basuli ; Kisangani le 14 novembre 1981 (Cf. divers documents rassemblés, dans FABV/SHP-MRAC).

du personnel noir à son service. Nous, chef, sous-chef et conseillers, n'avons pas été favorisés par cette augmentation.

Je suis au service du CEC depuis 1933 [*sic*], et ne m'occupe exclusivement que du CEC. Je suis marié civilement et religieusement, je dois élever mes deux enfants dont l'un est à l'école moyenne de Buta et l'autre à l'école des révérendes Sœurs Franciscaines de Marie. J'ai à ma charge les 3 enfants de mon beau-frère impotent. J'habite une maison m'appartenant et ne bénéficie d'aucune indemnité.

Pour me faire considérer par la population du Centre, je suis obligé de tenir un certain rang ; ma femme et mes enfants doivent être vêtus avec soin. Je dois assurer tous ces frais avec mon traitement et j'éprouve de grosses difficultés à le faire.

Le sous-chef et les conseillers ont également leur part de travail et de responsabilité dans l'administration du Centre. Eux aussi ont un traitement inférieur au traitement moyen des clercs de Stanleyville et ils doivent également tenir leur rang.

J'ose espérer, Monsieur le gouverneur, que vous voudrez bien examiner notre cas avec bienveillance et vous prie d'agréer, l'assurance de mon profond respect. »

Les avis du conseiller chargé d'étudier cette requête dans une note manuscrite du 19 janvier 1946 furent : « En 1945, le chef Lengema a touché une rémunération mensuelle de 2000 F et le sous-chef Kabamba de 1000 F, tandis que les conseillers sont rémunérés à raison de 275 F par mois. J'estime que le chef et le

sous-chef devraient être augmentés, surtout le premier, et dans des proportions assez élevées. »

Il avait été entendu que Lengema reçoive une gratification pour avoir protégé les Européens, et une promesse formelle du RAT lui avait été faite. Mais l'administrateur territorial de Stanleyville s'y opposait ; il envisageait que, si cela devait se faire, ce devrait être par la caisse du CEC. Le délégué du RAT l'informait par sa note du 20 avril 1947 : « Le montant des fonds dont je dispose ne me permet pas d'accorder une gratification au chef Lengema. Du reste, ce serait détourner ces fonds de leur véritable destination. »

Lengema avait introduit le 29 juillet 1946 la demande d'un complément de crédit de 20 000 F auprès du gouverneur pour aménager sa maison sise sur la 3^e avenue n° 55 Belge I construite en briques, mais couverte de *ndele*. Pour cette habitation, Lengema avait reçu en 1945 un crédit « Colonie » de 10 000 F pour des réparations. Les avis du délégué du RAT J. Evrad sont favorables ; celui-ci estimait que « l'article 13 du décret du 16 mars 1922 stipule en son second alinéa que l'employeur a l'obligation de fournir à l'employé un logement convenable. Dans les régions déterminées par Pro Grou [Gouvernement provincial] cette prestation peut être remplacée par sa valeur en argent (indemnité de logement). Tout le personnel indigène colonie bénéficie de cette faveur. Lengema chef CEC depuis 1932 n'a jamais touché la moindre indemnité. Les 10 000 F que le conseil du Centre désire lui accorder ne représentent même

Tableau 2.15 : Traitement en 1948 des autorités indigènes

N° P.-V.	Circonscription	Chef	Rémunération fixe en francs	Prime d'impôt en francs	Total 1948
105	Lubuya-Bera	Musibasiba	17 400	6230	23 630
105	Babeda	Kisubi	2 400	630	3 030
117	Wagenia	Aifila Loao	4 800	1 560	6 360
118	Arabisés	Sabiti	8 400	4 670	13 070
120	CEC	Lengema	48 000	-	48 000
		Sous-chef	24 000	-	24 000
		4 conseillers juges (6 000 F x 4)	24 000	-	24 000
		6 conseillers (2 400 F x 6)	144 000	-	14 400
-	-	Totaux	273 000	13 090	156 490

Source : Arrêté à la somme de cent cinquante-six mille quatre cent nonante francs à imputer à charge de l'article 39/B.1 du BO 1948 pour la rémunération fixe et à l'article 39/B.2 du BO 1948 pour la prime à l'impôt. Le gouverneur E. Bock, Stanleyville le 19 mars 1948, dans FABV/SHP-MRAC.

pas les indemnités qu'il aurait normalement touchées depuis 15 ans » (Note pour Mr le Conseiller juridique, dans FABV/SHP-MRAC). Malgré cela, la hiérarchie s'oppose. Dans l'annotation manuscrite de la lettre du 7 mars 1947 du commissaire de district au représentant de l'autorité tutélaire (RAT), il est écrit : « De nombreux chefs de secteur [...] ont construit de leurs deniers leurs maisons en matériaux durables. » En définitive, le gouverneur écrit à Lengema qu'il ne pouvait réserver une suite favorable à sa demande et lui rappelle même qu'il lui restait à rembourser l'entièreté de la première avance de 10 000 F lui consentie.

Une nouvelle demande de Lengema faite au gouverneur le 26 juin 1947 portait sur l'autorisation d'engager un chasseur. Il écrivait : « La vie chère devient de plus en plus intense à Stanleyville et je dois attendre chaque fois trois mois pour y toucher le traitement que le gouvernement m'alloue. Je ne parviens pas ainsi à faire face à mes dépenses. La viande étant difficile à trouver à Stanleyville, elle est la chose qui nous manque le plus. [...] Quoique je loge dans ma maison personnelle, je ne touche ni indemnité de logement, ni indemnité familiale, sous prétexte que je ne suis pas un employé de la Colonie, mais bien un fonctionnaire, et tout est englobé dans mes appointements. »

Le RAT du CEC informait le CDD dans une note manuscrite non datée : « Je pense que Lengema veut faire du commerce, il ne me l'a pas

avoué ouvertement. [...] Je n'ai pu le voir ni hier ni aujourd'hui ; il se trouve dans "état d'ivresse" assez avancé ayant touché son traitement avant-hier ; il est paraît-il "malade" au lit. Je pense qu'il exagère un peu ces derniers temps. »

Sur instruction du ministre des Colonies, la Province-Orientale offrit au chef Lengema le cadeau d'une montre le 2 octobre 1947. Le traitement de Lengema avait été relevé. On dispose d'un tableau comparatif sur la situation des salaires alloués aux chefs indigènes des entités locales pour l'ensemble de la Province-Orientale, qui se présentait en 1947 comme ceci :

- 228 chefs de chefferie ou de secteur au traitement annuel de 12 000 F, soit un total de 2 736 000 F ;
- 30 grands chefs jouissant d'un supplément annuel fixe de 6000 F, soit un total de 180 000 F ;
- 36 anciens chefs et sous-chefs médaillés ancien régime à 3000 F de rémunération (à noter que certains d'entre eux ont eu, en 1946, une rémunération fixe annuelle de 300 F seulement : soit 25 F par mois).

Pour le CEC de Stanleyville⁶ :

- Le chef du centre, Lengema : 40 000 F ;

6. Rapport du Conseil de province, session 1947 : « Commission provinciale du travail et du progrès social indigène », dans FABV/SHP-MRAC.

- Le chef de centre adjoint : 20 000 F ;
- 12 conseillers à 4000 F chacun.

Le traitement de Lengema était de loin supérieur à ceux de tous les autres chefs indigènes des entités du territoire de Stanleyville. La différence était nette, le chef du CEC se plaçant largement au-dessus de tout le monde.

Remarquons que par décision n° 44/51, le CDD Kreutz crée le 6 juillet 1951 une seconde chambre au sein du tribunal du CEC de Stanleyville. Une 3^e et une 4^e chambre sont créées par la décision n° 203/57 du 30 juillet 1957.

c) Les démêlés de Lengema

Admiré par l'autorité coloniale, Lengema avait eu de nombreux désappointements avec la population indigène du CEC. Les jugements rendus au tribunal du CEC ou encore les attributions de certains privilèges à quelques-uns énervait.

La fin de la vie de Lengema fut assombrie par la maladie et par les critiques que lui adressait de plus en plus fréquemment une fraction de la classe des évolués. Contre lui, les plaintes se multipliaient.

Il y a cet incident arrivé à son épouse partie s'approvisionner au marché de Stanleyville et qui se fait bousculer par un policier. Lengema avait porté plainte le 31 janvier 1944. Le certificat médical établi le 29 janvier par le D^r Quintens, médecin directeur de l'hôpital des Noirs, dit : « Elisabeth Makanga est atteinte d'une hydarthrose du genou droit. L'incapacité totale sera de huit jours environ. Il n'est pas possible de dire actuellement s'il y aura invalidité permanente. »

Il arrivait que Lengema soit jaloux des gens qu'il côtoyait et use de son pouvoir de chef pour les brimer. Il y a le cas de Joseph Kirongozi commis à la Justice dès 1927 et clerc à la Belgika en 1937 qui devint secrétaire (1946-1950) puis président (1950-1952) de l'association des évolués de Stanleyville. Ceux dont les accusations sont étayées : 1) Jean Moliso était buveur d'arak ; il buvait avec Lengema, mais celui-ci le punissait après ; Moliso possédait une voiture, la première au CEC ; 2) Louis Abangapokwa (*alias* Amelot) était très lié à Lengema, mais il le fit emprisonner, voire condamner.

Dans la lettre du CDD Lauwers du 10 avril 1943 adressée à l'administrateur territorial de Stanleyville, il est dit :

« Depuis quelque temps, il semble que le chef Lengema s'adonne de nouveau copieusement à la boisson et qu'il faille lui payer à boire pour obtenir quelque chose. [...] Mr Hoppe m'a signalé que, pendant son congé, le chef Lengema a abusé de la bonne foi de M. Cheval et a délivré à tort et à travers des licences de fabricants de boissons alcooliques, alors qu'il sait que la volonté formelle des autorités est de réduire la vente et la consommation de ces boissons ainsi que l'existence de parasites qui vivent de métiers peu intéressants. »

Leur différend aurait porté sur les injures d'Abangapokwa contre Lengema à cause d'une histoire de femmes : Elisabeth Makanga, l'épouse de Lengema, montait la femme d'Abangapokwa contre lui (Verhaegen 1981). Saisi de l'affaire, sur proposition de l'agent territorial André Hope, le CDD Lauwers, par sa lettre du 22 juillet 1942, infligea à Lengema une retenue de sept jours de traitement. Le motif : « S'être compromis en intervenant imprudemment, en faveur d'une femme en instance de divorce et en hébergeant cette femme chez lui, acte qui mettait en évidence sa partialité. Avoir de ce fait été la cause indirecte d'incidents au cours desquels l'autorité, qu'il représente, fut bafouée. »

Lengema n'était pas toujours content de voir beaucoup de ses administrés se plaindre de lui auprès du RAT du CEC. Il arrivait que ce dernier exige de lui des explications et que Lengema s'énervait. M. Buysschaert n'appréciait pas cette attitude et il le lui fit savoir, par sa lettre du 11 janvier 1946 :

« Au chef Lengema,
Pour une deuxième fois en peu de temps, vous vous permettez d'élever la voix de façon inconvenante dans mon bureau et en ma présence ; je ne puis tolérer cette manière de faire et vous préviens qu'à la première récidive, je demanderai l'ouverture de l'action disciplinaire.

Copie de la présente est envoyée à Mr le CDD. »

Lengema, lui aussi, était mécontent. Il répondit au RAT et réagit trois jours après :

« Monsieur le RAT du CEC,
J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 35/A.C.E.C du 11 janvier 1946 et de porter à votre connaissance que si je ne dois pas compter sur votre appui pour être considéré comme chef par les habitants et si les évolués surtout doivent se permettre de venir chaque fois dire à votre présence que c'est le chef pour des choses dont je suis innocent, ils finiraient par me considérer comme un néant et je pense que comme eux, j'ai aussi le droit de lever ma voix. »

On ignore ce que fit le CDD Ruelle. Le 15 janvier 1946, il écrit au RAT : « Il serait préférable à l'avenir d'envoyer les demandes d'explication envoyées aux chefs du CEC sous pli confidentiel. »

Présentons quelques conflits de Lengema avec ses administrés, ainsi que la position de l'autorité coloniale.

- Plainte de Ferdinand Midi, commis adjoint de 2^e classe à la Conservation des titres fonciers, du 29 mars 1943, adressée au CDD de Stanleyville : il accuse le chef du CEC de s'intéresser « beaucoup d'aider rien que ses amis et les amies de sa femme, qui sont actuellement en train de construire leurs maisons au Belge dans les diverses avenues (en leur envoyant des travailleurs du CEC pour construire leurs maisons) ».
- Plainte de Sumbu Emmanuel du 26 mars 1946 au parquet : Lengema est accusé de l'avoir insulté (« espèce de kimbanguiste »), menacé (« je t'apprendrai que je suis le chef ici à Stanleyville »), fait arrêter pendant sept jours de cachot et de lui avoir infligé une amende de 110 F.

Mais Lengema était protégé par l'autorité coloniale de Stanleyville. Les diverses plaintes formulées contre lui ne donnaient lieu à aucun résultat. On peut le constater dans ce cas : dans la lettre du 3 août 1946 au gouverneur E.C. Bock, le CDD Ruelle prenait la défense du chef du CEC. Il est écrit :

« L'obstination de cet étranger, fils de relégué kimbanguiste à faire poursuivre le chef du CEC fait supposer qu'il agit dans un but politique : il jette la suspicion sur le chef Lengema qui s'il n'est pas sans défauts, ne nous est pas moins totalement dévoué. Ce qu'il n'est pas possible de dire de certains "évolués" de Stanleyville. À ma connaissance, le Parquet n'a pas donné suite aux plaintes de Sumbu Emmanuel, mais si celles-ci sont classées sans suite, je me permets de suggérer que Sumbu soit astreint à regagner son pays d'origine en territoire de Thysville. »

- Plainte de Sumbu John, qui serait apparenté à Emmanuel Sumbu. Il s'était lui aussi plaint du manque d'équité de Lengema, en s'adressant au gouverneur général par sa lettre du 3 avril 1946. D'abord hôtelier établi à Watsa dans le district du Kiabali-Ituri, il voulut déménager à Stanleyville. Le chef du CEC ne lui en

donna pas l'autorisation parce qu'il était, dit-il, fils de relégué kimbanguiste.

- Il existait, datant de 1944, un conflit latent entre Lengema et les évolués de Stanleyville. La rivalité avait empiré en 1946. M. Bruyschaert, le RAT du CEC, informait le CDD dans une lettre confidentielle du 25 avril 1946 :

« Les froissements les plus aigus existent entre le chef (Lengema) et les mulâtres Abangapokwa et Takis et le Commis BCB Omari Antoine.

La conduite du 1^{er} a été, au début de la guerre, franchement pro-naziste, alors que Lengema a servi notre cause avec dévouement et non sans danger (l'affaire Korsen). Abangapokwa est très intelligent ; il a une situation enviable à la Compagnie du Lomami et est entouré d'une foule de clients. Très orgueilleux, il n'a pas admis, en 1944, une observation de ma part, faite sur un ton très modéré et de manière absolument correcte : il s'en plaint à Monsieur le CDD Lauwers, qui m'a mis au courant, et à Mr Stocker qui me fit des reproches.

Omari a quitté le grand séminaire peu avant la fin de ses études. Très intelligent également, cauteleux, il donne un exemple déplorable de débauche. Sa méthode est le coup d'épingle et il figure en bonne place parmi les monteurs de cabales contre Lengema. Clerc BCB, il avait donné sa démission, qu'il a retirée par la suite. Il quittera Stanleyville incessamment pour Léopoldville. »

L'administrateur territorial de Stanleyville, T.J. Verachter, apportait dans sa note du 29 avril 1946 son appui à Lengema :

« J'ai déjà à une ou deux reprises eu l'occasion d'attirer l'attention sur les revers de la politique isolationniste que l'on semble vouloir mener en faveur des "évolués". Ce groupe confié à Stanleyville à de jeunes éléments de la territoriale, sans expérience, constitue une certaine menace pour la tranquillité publique.

Le mouvement, de plus en plus accentué, à charge du chef Lengema, élément qui nous est dévoué sur toute la ligne et qui ne semble point si mauvais, sinon les plaintes pleuvraient dans un centre où l'individualisme est presque à son apogée, en est une preuve. Il est encore temps d'enseigner à ces "évolués" qu'ils sont aussi sujets de la même administration, au même titre qu'un simple indigène. Leurs aspirations, énoncées dans les P.-V. de leurs réunions, et dans leur attitude en général, semblent démontrer qu'ils commencent à avoir la conviction qu'ils ne ressortent plus des échelons territoire et CEC. [...]

Le chef Lengema est catholique convaincu et militant, il ne me semble pas que c'est un défaut. Je répète, les plaintes ne sont qu'unilatérales et ne semblent tendre qu'à jeter la suspicion. »

Dans cette « affaire des évolués », le CDD Ruelle, par sa lettre du 2 mai 1946, défend encore Lengema, accusant les évolués et minimisant les charges contre le chef du CEC. Il écrit :

« Les évolués ne tiennent pas à assumer par le truchement d'un des leurs la responsabilité de l'administration du CEC. Un rôle d'opposant est toujours beaucoup plus facile à jouer qu'un rôle de gouvernant. [...] On a l'impression de montrer qu'ils feront tout ce qu'il leur sera possible pour montrer qu'ils sont lésés, victimes de multiples vexations de la part d'un chef comme Lengema qui a le grand mérite de nous être très dévoué. Ce qui n'exclut évidemment pas que celui-ci peut commettre des fautes ou des erreurs.

Lengema est un catholique convaincu et militant. Il n'y a pas de preuves qu'il traite différemment ses coreligionnaires et les autres. Sans doute ses sympathies vont aux premiers et de ce fait leur rendra-t-il plus volontiers de menus services qu'aux seconds, mais sans plus. »

L'administration coloniale aura beau apprécier les services de Lengema, qui lui est soumis, la gestion du CEC finit par en pâtir. C'est le constat que fait le CDDA Soubry dans son rapport d'inspection présenté le 30 août 1949. Il écrit :

« Le Centre traverse une crise d'autorité. Le chef Lengema qui pendant de longues années a rendu d'éminents services devrait pouvoir se retirer. Il ne peut plus s'adapter à l'évolution rapide des populations extra coutumières et son activité principale se résume à passer le plus clair de son temps à présider le tribunal de Centre et à rendre une justice par trop expéditive où dominent les éclats de voix et des interventions intempestives. Lengema est âgé actuellement de 52 ans. Ce n'est évidemment pas de la vieillesse, mais il est usé, est souvent malade surtout après boisson et est facilement irritable. Malheureusement il ne songe pas à passer le commandement à un élément plus jeune et plus progressiste d'autant moins qu'il ne peut prétendre à la pension ne comptant que 25 ans de service (8 ans comme sergent major-comptable, 4 ans comme chef adjoint et 13 ans comme chef ; il compte en outre 3 ans à la BCB et 8 ans à la Lowa).

Une solution acceptable serait de nommer un chef adjoint intelligent et actif pour le seconder. Jusqu'à

présent aucun candidat n'a voulu accepter ces fonctions qu'on estime pas suffisamment rémunératrices par rapport à celles que les candidats devraient abandonner. Le nouveau chef adjoint devrait toucher au minimum 30 000 F par an et toucher en même temps la ristourne de 3 % sur l'impôt effectivement perçu par lui. Cette ristourne est actuellement payée indûment au chef Lengema qui ne s'intéresse pas à la collecte de l'impôt lequel est perçu exclusivement par un auxiliaire de la Colonie. »

Contre les avis de l'autorité provinciale et du district, le commissaire de district adjoint soutient qu'il était opportun pour le CEC de confier un nombre plus important de mandats aux évolués jusque-là représentés par trois membres. S'appuyant sur la décision n° 32/40 du 26 juillet 1940 qui prévoyait 12 conseillers dont 4 évolués, il affirme que les circonstances du moment militaient en faveur de la désignation de 5 à 6 évolués. Pareilles propositions, qui s'écartent de la ligne jusque-là suivie, ne pouvaient que choquer le gouverneur de la province (*cf. infra*).

4.2. CHEFFERIE DES ARABISÉS

Elle fut constituée le 31 décembre 1931 et comprenait en majorité des Arabisés cultivateurs et quelques évolués artisans ou clercs. Cette chefferie Arabisés, dit le CDD Lauwers, « était régie par la coutume bakusu légèrement modifiée sous l'influence musulmane » (Lettre du 1^{er} juin 1943 au gouverneur Bertrand, dans FABV/SHP-MRAC).

Intégrée dans le territoire de Stanleyville, la chefferie Arabisés est dirigée par Sabiti. Dans sa note du 9 septembre 1938, le CDD J. Demeur dit croire que cinq villages de la chefferie Arabisés se trouvaient hors des limites du territoire de Stanleyville : villages km 27 et 120 km de la route de l'Ituri (50 et 60 hommes), Mubi (Wanie-Rukula), Mubi-Mutchangani (30 et 35 hommes) et Mahangari (Wanie-Rukula et Wanie-Mumbi, 25 hommes). Selon lui :

- 1) si les Arabisés obéissent sans difficulté aux chefs des secteurs qui entourent ces villages, il ne verrait aucun inconvénient à les laisser sur place en les englobant dans ces secteurs ;
- 2) si les Arabisés devaient manifester de l'opposition, il y aurait lieu de les inviter à quitter ces endroits pour s'installer dans la chefferie

- de Sabiti à un endroit qu'ils choisiraient, mais qu'ils ne pourraient occuper qu'en cas d'accord du conseil des notables de circonscription ;
- 3) si les Arabisés intéressés et les notables ne peuvent s'entendre à ce sujet, les intéressés devront s'établir au CEC de Stanleyville.

Le tableau 2.16 présente les villages arabisés du territoire de Stanleyville en 1940, d'après l'étude effectuée par l'ATA De Groote :

On observe que plusieurs villages portent les noms de Kisangani et de M'poko. Dans sa lettre n° 157/AIMO/A.I.I. du 19 août 1940,

le commissaire provincial Rodolphe Dufour (1^{er} mars 1933-12 novembre 1940) écrit à l'administrateur territorial de Stanleyville qu'il envisage d'incorporer certains villages arabisés au CEC de Stanleyville. Il déclare qu'on ne peut pas déclarer toute demande de terres en chefferie Arabisés comme non recevable, mais qu'il faudra toutefois que l'octroi soit fait avec un soin tout particulier. C'est parce que, écrit-il : « Il faut empêcher que la circonscription des Arabisés ne devienne un repaire d'indigènes fuyant l'administration sans doute plus sévère du CEC » (l'étude de l'ATA De Groote relevait une liste de 790 femmes libres et 74 sans travail). En fait, il a été observé que des immigrations d'individus

Tableau 2.16 : Démographie des villages arabisés du territoire de Stanleyville

Villages	Noms de chefs	Nombre de cases	Population
Yalombe	Makako	18	53
Wanie-Mumbu	Pene Selemani	47	103
Okungu	Kamango	25	63
Bopundi	Kaparata	92	211
Munié-Katoto	Tuafiki	46	282
Lukungulamamba	Feruzi	11	22
Lumatululu	Obombio	140	379
Mambao	Lumatululu	-	374
Taratibu	Masuri	278	1 085
Masudi	Mukusuri	317	1 080
Lubangwana	Kisangani	1 400	3 750
Lubangwana	Enano	43	104
Kisangani	Amadi	-	42
Balabala	Longo	-	135
Lumbulumbu	Akilimali	-	53
Kisangani	Kisubi	-	73
M'poko	Amisi	-	50
Kisangani	Mabruki	-	65
Kisangani	Mangona	-	108
Balabala	P. Mayutu	-	30
Kisangani	Malimu-Muhamadi	-	112
M'poko	Sudi	-	33
M'poko	P. Milambo	-	110
M'poko	P. Goi	-	90
M'poko	P. Muhinda	-	38
-	-	Totaux	8 445

Source : « Tableaux des résultats de ma révision de la chefferie des Arabisés arrêtée au 1^{er} février 1940 », étude clôturée le 15 février 1940, dans FABV/SHP-MRAC.

ne venant pas d'autres centres arabisés ont été autorisées (Lettre n° 550/AIMO du 9 mai 1940 du CDD de Stanleyville, dans FABV/SHP-MRAC). En conséquence, l'administration constate que les villages des Licenciés sont appelés à disparaître dans le cas où l'administrateur territorial ne continuerait pas de considérer comme « Licenciés » les porteurs militaires, encore nombreux, qui ont fait six mois de campagne.

En 1940, un autre dossier concernait le chef Sabiti qui désirait devenir propriétaire de la maison qu'il occupait. Celle-ci venait d'être achevée, le 14 octobre 1940, pour un prix global de 20 290 F, montant des sommes avancées par la Caisse de la circonscription des Arabisés (CAC) (Convention entre la chefferie des Arabisés représentée par l'administrateur territorial D. Halleux et le chef de cette chefferie Sabiti, établie le 27 décembre 1940). Mais l'administration dit ne pas accepter cette demande, car cette « maison [...] sera la propriété de la circonscription par conséquent la CAC remboursera au chef (Sabiti) la somme de 9956,55 F » qu'il aura engagée dans sa construction. Dans le même courrier daté du 28 octobre 1940 à Stanleyville et adressé à l'administrateur territorial de Stanleyville, le CDD S. Lauwers complète son explication : « Il est évident que Sabiti pourra habiter cette maison jusqu'à sa mort à moins qu'il ne soit révoqué. [...] Il reste le projet de transformer la chefferie Arabisés ou au moins le village Kisangani en quartier du CEC. C'est là la seule difficulté apparente, mais dans ce cas la maison sera attribuée au conseiller chef de quartier. Mais personnellement je ne vois pas la possibilité de passer à ce stade avant longtemps parce qu'il est indiscutable que cette chefferie est viable, a une organisation politique assez forte, et des coutumes tout à fait particulières. À mon avis cette question n'est pas à envisager avant le décès du chef Sabiti ou sa révocation au cas où sa manière de servir justifierait pareille mesure. »

Le commissaire provincial Marcel A. Maquet (12 novembre 1940-10 mars 1943) demande par sa lettre du 12 décembre 1940 au CDD « d'envisager la possibilité de résoudre cette question dans le sens de l'acquisition de la maison par le chef Sabiti et le remboursement par celui-ci de tout ou partie des avances faites par la CAC ». Le chef Sabiti est jugé intelligent, mais assez retors et mou. Mais l'administrateur territorial de Stanleyville lui trouve des excuses : « Vu la composition ethnique de sa

chefferie contaminée moralement, composée de très nombreux travailleurs, clercs, capitas vendeurs difficilement maniables, Sabiti n'a pas mal travaillé. Il ne peut pas se montrer trop énergique sans craindre les inconvénients judiciaires que ne manqueraient pas de chercher ces ressortissants trop houspillés. Il y aurait peut-être avantage à rattacher au CEC cette partie de la population. [...] Je confirme [...] que sa trop grande diplomatie confine parfois à la complaisance et à la négligence coupable envers certains de ses sujets » (Rapport annuel 1941 de l'administrateur territorial de Stanleyville, dans FABV/SHP-MRAC).

L'administrateur territorial Leroy signale que les Arabisés grignotent les terres Bakumu (Lettre n° 463/AIMO du 16 mars 1940 de l'administrateur territorial de Stanleyville, dans FABV/SHP-MRAC). Dans sa lettre n° 487/AIMO/PV 118 du 21 mars 1940, l'administrateur territorial de Pooter conclut à la possibilité de créer un CEC d'Arabisés, mais prévoit la nécessité de faire une distinction entre le village Kisangani et les villages de l'intérieur.

L'administrateur territorial Vermeire va, lui, émettre un autre avis. Dans son rapport du 6 mars 1942, il propose de rattacher plutôt les Arabisés au CEC de Stanleyville. Le village Kisangani deviendrait ainsi le quatrième quartier résidentiel et les agriculteurs formeraient un quartier rural. Il envisageait aussi une autre solution : « Kisangani : quartier résidentiel spécial administré par le chef Sabiti ».

Le CDD Lauwers rejette la proposition de l'administrateur territorial Vermeire, jugeant sa formule peu claire. Il soutient l'idée de la création d'un CEC des Arabisés unifié. Voici son argumentaire :

« i) Le CEC ordinaire est un organe administratif que nous faisons évoluer plus rapidement que les circonscriptions indigènes vers nos idées c'est-à-dire celles contenues dans la doctrine chrétienne. Les Arabisés sont musulmans. C'est d'abord un devoir de respecter la liberté religieuse et ensuite il serait peu politique de les faire évoluer brusquement vers nos idées chrétiennes.

ii) Sabiti est chef depuis 1914. C'est un serviteur très ancien. Il a parfois eu des faiblesses, mais dans l'ensemble il nous a été très dévoué et la guerre passée, il a sacrifié sa chefferie pour nous venir en aide dans la guerre, en nous fournissant de très nombreux porteurs dont beaucoup sont morts en route.

iii) Certains règlements du CEC de Stanleyville ne sont pas applicables aux Arabisés ; certaines taxes ne



Le 12 juillet 1947, pour l'accueil du prince Charles, danses au village des Arabisés à Stanleyville.
(HP.1956.15.2984, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)

peuvent être perçues (règlement concernant la polygamie, taxes sur les parcelles).

La deuxième conclusion est que pour le moment et encore pour de nombreuses années, il serait impolitique d'incorporer les Arabisés dans le CEC de Stanleyville. Il faut créer un CEC distinct de celui de Stan.

[...] La question est de savoir s'il faut faire une distinction entre le village Kisangani et les villages de l'intérieur. Il faut noter la situation de fait existante : beaucoup d'Arabisés ont 2 résidences une au village Kisangani et l'autre à l'intérieur. Scinder ou faire une distinction est donc impossible : il n'est pas question, au moins au début, de prévoir une taxe de parcelle ni même de lotir des parcelles. Cela est impossible, car il faudrait détruire tout le village.

La troisième solution est qu'il faut un CEC Unique.

[...] Limites du CEC : Le CEC des Arabisés engloberait toutes les terres de la chefferie actuelle des Arabisés, c'est-à-dire toutes les terres telles qu'elles ont été délimitées par les enquêtes des administrateurs territoriaux De Groote et Leroy. »

Le CDD Lauwers soumet la proposition de la création du CEC des Arabisés au gouverneur Bertrand par sa lettre du 1^{er} juin 1943. Il fonde sa demande sur le constat que la chefferie Arabisés a beaucoup évolué depuis sa création en 1931, celle-ci comptant désormais une population nouvelle. On y

trouvait de nombreux éléments étrangers non admis au CEC de Stanleyville parce que, écrit-il, « le CEC [de Stanleyville] a édicté certaines réglementations ayant un but social, contrôle des femmes libres, contrôle des chômeurs, contrôle médical, réglementation, etc. Les indigènes qui veulent échapper à ces réglementations vont au village arabisé qui est devenu le rendez-vous des femmes libres, des chômeurs professionnels vivant en parasites. Il y a plus de 400 femmes libres sur 2200 femmes. Beaucoup d'indigènes se disent agriculteurs alors qu'ils sont chômeurs ».

Le gouverneur Bertrand rejette cette proposition. Dans sa lettre du 13 septembre 1943 adressée au CDD, il justifie sa position en évoquant quatre raisons.

- 1) Il doute que le CEC proposé réponde aux vues du législateur à cause de son énorme étendue et du fait qu'on ne pourrait qualifier d'« extra-coutumiers » des gens dont l'existence est régie par une coutume qui, si elle est beaucoup moins ancienne que d'autres, est néanmoins bien définie : la coutume arabisée.
- 2) La création du CEC Arabisés bloquerait toute extension de la ville et de l'occupation européenne.
- 3) Depuis vingt ans, la chefferie Arabisés a vivoté, a créé des ennuis aux administrateurs

territoriaux et au CEC. Il doute que le moment soit opportun dans cette période d'efforts de guerre pour s'imposer la tâche que constituerait la mise en train d'un nouveau CEC, à laquelle s'ajouterait la laborieuse et délicate délimitation des terres enya.

- 4) Il est constaté depuis de longues années la diminution de la population arabisée ; sa disparition d'ici une génération était généralement envisagée sans grands regrets. La suggestion du gouverneur consiste à maintenir pendant quelques années encore la chefferie Arabisés en appliquant strictement les instructions spéciales qui la visent. Il n'en reste pas moins, ajoute-t-il, qu'un problème spécial nous est posé par les chefferies coutumières qui, parce qu'entourant un centre européen ou situées très près de lui, évoluent vers le CEC.

La question posée par la chefferie Arabisés ne va pas être éteinte. La gestion de cette chefferie par l'administration, malgré l'estime que cette dernière continue de porter à son chef Sabiti, paraît délicate. Le rapport administratif AIMO du district de Stanleyville de 1948 dit : « Les Arabisés sont toujours des gens calmes. Ils n'heurteront jamais ouvertement les pouvoirs établis, mais préfèrent travailler en sous-main. Le recel les intéresse plus que le vol étant donné qu'il procure les mêmes avantages avec moins de risques. Il est matériellement impossible que tous ces Arabisés et leur valetaille qui s'organisent pour exploiter le travail des autres ayant eux-mêmes une activité peu efficiente, gagnent honnêtement leur vie. Leur politesse, voire leur obséquiosité, les protège généralement contre une immixtion par trop indiscrète des autorités. »

Rappelant dans son rapport d'inspection de 1949 déjà cité les nombreuses difficultés rencontrées dans la gestion de la chefferie Arabisés, le CDDA Soubry notait : « Il m'a été donné de constater qu'il ne faut pas compter sur la police de la chefferie pour contrôler l'immigration clandestine dans la CI. Elle combat avant tout l'introduction de boissons fermentées ou distillées, boissons défendues par le Coran. »

Il aurait fallu réorganiser cette chefferie Arabisés dont la présence pose problème aux autorités notamment du CEC de Stanleyville et du secteur Lubuya-Bera. En 1952, sous le deuxième mandat du gouverneur E.C. Block (8 octobre 1951-10 décembre 1952), un rapport transmis au chef de la

province recense les positions des différentes autorités en place :

- 1) pour le CDDA : faire de (village) Kisangani un quartier du CEC (soit les groupements Sabiti, Omari, Saidi Matongo et Mulumadi) ; rattacher les 23 autres groupements au secteur Lubuya-Bera ;
- 2) pour le CDD : faire de (village) Kisangani une cité sur la base de l'ordonnance-loi 170/AIMO du 20 juillet 1945 ; rattacher les autres groupements au secteur Bakumu de Lubuya-Bera ;
- 3) pour l'administrateur territorial de Stanleyville : laisser subsister la chefferie Arabisés mais lui donner une organisation urbaine.

Après le constat sur la complexité de la question posée par la chefferie Arabisés, la proposition du CDDA paraît la meilleure.

4.3. CHEFFERIE WAGENIA

Elle fut constituée en 1931 par l'autorité coloniale. Sur sa population enya, l'autorité coloniale dit : « Les Wagenia restent ce qu'ils sont toujours : turbulents, volontiers bagarreurs, criards, assez indisciplinés, mais par ailleurs sympathiques. Ces populations toujours primitives restent fort peu perméables à la civilisation quoique vivant à proximité d'un grand centre européen » (AIMO 1953, dans FABV/SHP-MRAC).

La population enya n'est pas homogène, car elle est issue d'une réunion de plusieurs chefferies et sous-chefferies sous la direction du chef Loao (ou Luwao) de l'ex-chefferie Bena-Singa. Avec la constitution d'une chefferie unique pour les Enya, les anciennes entités vont prendre la dénomination des clans avec à leur tête leurs chefs respectifs.

Le chef Loao n'a pas toujours été apprécié de l'administration coloniale, qui n'est pas satisfaite de sa gestion. Par sa lettre écrite à Stanleyville le 10 octobre 1941, le CDD M. Kreutz lui inflige une sanction disciplinaire.

« Monsieur l'Administrateur territorial, [...] J'inflige 3 mois de retenue de traitement au chef Loao pour le motif suivant : avoir fait preuve de désintéressement complet dans la conduite de sa circonscription :

1° En ne faisant aucun effort pour diminuer ou enrayer le commerce d'arack chez ses indigènes.



Le 12 juillet 1947 : au village enya à Stanleyville.
(HP.2009.3.616, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)



Les chefs enya attendent le prince Léopold III aux chutes de Stanleyville en 1925.
(HP.1966.1.2245, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. M. De Wulf, 1925. Droits réservés.)



Les notables de la tribu, le 12 juillet 1947.
(HP.1956.15.2404, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)

Tableau 2.17 : Composition de la chefferie Wagenia en 1931

Chefferies	Sous-chefferies	Nom du 1 ^{er} chef	Date de son investiture	Date de la suppression ou révocation	Nombre de cases	Population			
						Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
	Bena-Gembola	Yamba-Yamba	29/6/1914	31/12/1931	20	20	20	16	56
	Bena-Ngebeola	Saidi	17/3/1911	31/12/1931	30	30	24	32	86
	Bena-Soko	Saidi	1/10/1916	-	-	-	-	-	-
	Bena-Mungula	Kalimasi	17/3/1911	31/12/1931	53	62	40	20	122
	Bena-Soko	Kalimasi	1/10/1916	-	-	-	-	-	-
(Wagenia) Bena-Zoki (rive gauche)	-	Kamo	25/3/1911	-	516	494	422	388	1304
-	Bena-Soko	Kamo	1/10/1916	-	-	-	-	-	-
Bena-Zoki	Bena-Soko	Mirambo	25/3/1911	-	91	85	70	60	215
Bena-Zoki	Bena-Iba	Kalindula	25/3/1911	31/12/1931	85	77	63	57	197
Wagenia (Bena-Kulu)	-	Guo	17/9/1908	-	338	289	335	264	888
Bena-Mokele	-	Guo	-	-	-	-	-	-	-
Miamba (Bena-Kulu)	-	Miamba	9/10/1916	-	126	135	135	209	479
	Bena-Kutu	Botua	1/10/1916	-	-	-	-	-	-
	Bena-Silekwe	Senga	17/3/1911	31/12/1931	150	154	118	146	418
	Bena-Soko	Singa	1/10/1916	31/12/1931	-	-	-	-	-
	Bena-Silekwe	Soko	29/6/1914	-	-	-	-	-	-
Bena-Moningo	-	Senge-Senge	17/3/1911	31/12/1931	73	74	50	46	170
Wagenia (Bena-Soko)	-	Bume	1/10/1916	31/12/1931	550	716	676	962	2354
	Bena-Soko	Ambili	1/10/1916	-	-	-	-	-	-
	Bena-Bolobisa	Kalonda	17/3/1911	31/12/1931	-	-	-	-	-
	Bena-Soko	Kalonda	1/10/1916	31/12/1931	-	-	-	-	-
Lubenga	-	Lubenga	1/10/1916	-	97	131	130	159	420
Bena-Zoki	Bena-Bela	Lubenga	25/3/1911	31/12/1931	140	131	128	117	376
Kalindula	-	Kalindula	1/10/1916	31/12/1931	65	81	70	79	230
Bena-Ombe	-	Lomame	26/6/1912	31/12/1931	60	64	24	46	164
Bena-Singa	-	Loao (Luwao)	17/3/1911	-	40	30	31	20	81
TOTAUX					2 434	2 573	2 366	2 621	7 560

2° En ne donnant aucune aide à l'administration lors des opérations de recrutement de la Force publique.

3° En se désintéressant du fonctionnement de son tribunal indigène. »

Le choix de Loao pour diriger la chefferie Wagenia ne serait pas totalement conforme aux critères coutumiers de succession. C'est plutôt un

consensus, même si on ignore les raisons qui ont justifié son choix. Dans le rapport établi à Stanleyville le 28 mars 1945 par l'administrateur territorial D. Halieux du territoire de Stanleyville, on lit : « Si l'on se reporte au tableau généalogique établi depuis la reconnaissance de la chefferie, Bendenda est l'aîné de la branche aînée des Bena-Soko ; il devrait être le chef, mais comme lors de la constitution de



À Stanleyville, le 12 juillet 1947 : le chef des Enya et sa suite attendant l'arrivée du prince Charles.

(HP.1956.15.1994, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)



Le chef Loao des Enya au premier plan avec deux médailles.

(EP0.0.2906, collection MRAC Tervuren ; photo G. Poncin, s.d. Droits réservés.)

la chefferie il ne conteste pas que son père Kakula a renoncé volontairement au gouvernement de la chefferie en se retirant chez les Binakulu de Nguo en refusant d'assumer cette dignité vis-à-vis des Arabisés qui dominaient la région. C'est Akumasi, puis son fils Djaki, puis le frère de celui-ci Loao I^{er}, puis Bume, Loao II, fils de Djaki qui ont assuré successivement les fonctions de chef. »

À propos d'Aifila, qui a succédé à Loao, le CDD de Stanleyville notait, le 19 septembre 1949, dans la lettre de demande d'avis lui adressée par le commissaire provincial A. Comouth agissant à la place du

gouverneur de province : « Le chef Aifila est fort peu intéressant, mais je crois savoir que jusqu'à présent l'on ne sait vraiment pas par qui le remplacer s'il était destitué. Je crois aussi savoir que c'est pour ce seul motif qu'il n'a pas encore été destitué. »

Les installations des Enya et des Arabisés continuaient à être enchevêtrées à souhait. Les Wagenia accusent les Arabisés, dont le fils du chef Sabiti, d'établir des cultures sur l'île M'bie appartenant entièrement à la chefferie Wagenia. Dans son rapport d'inspection de 1949 déjà cité, le CDDA Soubry soulignait l'insalubrité des habitations des Enya

dont, dit-il, « 30 % des cases sont de véritables taudis et tout ce quartier constitue un réel danger pour la circonscription urbaine de Stanleyville dans l'éventualité d'une épidémie ».

À la suite de la faiblesse constatée du chef Aifila, une vive contestation surgit en 1950 : Kisubi Senga revendique le droit de diriger la chefferie Wagenia. D'après le rapport daté de Stanleyville du 28 février 1950 de F. Vandenbussche, chef du service provincial AIMO, Kisubi fait partie des Benasilekwe, deuxième sous-clan de Benasoko. Aifila, lui, est issu de Benasinga, du premier sous-clan Benasoko. Kisubi n'était même pas le chef du sous-clan Benasilekwe. Voici le récit :

« Likunda, père de Kakulungu, las du batailleur Imbele, son arrière petit-cousin, et dans le but de s'attirer la sympathie, lui confia le *kasala* (chasse-mouche), sorte de bâton de commandement.

À l'arrivée des Arabisés, Likunda se tint dans les coulisses et chargea Imbele-Sengesenge de traiter avec les nouveaux venus. L'Arabe Kamango a reconnu Imbele-Sengesenge comme chef des Benasilekwe. Lorsque les Arabisés furent attaqués, les Européens (Deane et Dubois) durent abandonner les Falls, Imbele-Sengesenge alla demander à Likunda l'autorisation de prendre les pirogues pour permettre la fuite des Européens. Imbele-Sengesenge considéré comme traître par les Arabisés fut décapité par eux.

À la mort de Likunda, Kakulungu prit le commandement des Benasilekwe. Senga Kisubi qui avait hérité des "qualités" de batailleur de son grand-père Imbele fut admis à servir d'intermédiaire entre les Benasilekwe, les Arabisés et les Européens. C'est ainsi que Kisubi en vint à être considéré par les étrangers comme le chef des Benasilekwe. Mais en fait Kakulungu est le chef, incontesté par les Wagenia, des Benasilekwe.

Tout événement important est toujours soumis à Kakulungu, toute décision importante pour les Benasilekwe est toujours prise par Kakulungu. C'est ainsi que lors de l'investiture de Aifila, dit Loao, actuel chef des Wagenia, c'est Kakulungu qui fut chargé de prêter le serment coutumier d'obéissance au nouveau chef, ce qu'il fit. »

En 1952, il fut question d'agrandir les installations de la CFL. Les Wagenia riverains de la rive gauche qui ont leur village près de la CFL allaient être évacués. La CFL va d'abord demander leur accord ; les

Wagenia ne voulant pas se soumettre, il sera décidé de les évacuer par la force.

Par sa lettre datée du 25 juillet 1952 de Stanleyville, le procureur du roi J. Orban transmet au gouverneur de la Province-Orientale une lettre portant sur les doléances des Enya de la rive gauche :

« Monsieur,

Nous sommes morts ici, si vous ne venez pas vite la CFL et l'Administrateur veulent notre terre par la force. Ils nous forcent de mettre les empreintes digitales et si nous ne voulons pas, disent-ils, ils détruiront notre village par la force.

Monsieur le Procureur du roi, venez, venez, venez, venez, venez, trancher cette affaire.

Nous avons déjà informé Monsieur le gouverneur.

Monsieur le roi Albert [*sic*] vous a envoyé ici au Congo belge pour arranger des affaires.

Vos serviteurs,

Wagenia Rive-gauche » (Lettre datée de Stanleyville le 13 juillet 1952 ; écrite en swahili et traduite en français par les services de l'administration).

Le chef Loao (nom écrit aussi « Luwao ») de la chefferie de Wagenia meurt le 28 février 1945. Son fils Ikwende I-Loao lui succède ; il est illettré. L'autorité administrative décidera que les chefferies Wagenia et Arabisés doivent fusionner pour constituer une seule chefferie.

« À noter que Sabiti en même temps chef religieux des Arabisés était mort en 1952 et remplacé par son fils Mabe Sabiti investi le 30 mars 1953. À ce moment, la réorganisation de la chefferie Arabisés, principalement le déplacement du village Kisangani, était à l'étude. Le CDD dit : "Les avis de l'administrateur territorial et du CDD viennent d'être adressés à l'autorité supérieure". cf. Rapport annuel AIMO du district de Stanleyville de 1953. C'est en 1957 que la décision fut prise : "Le terrain a été aménagé et les voiries tracées. Un premier lotissement d'une quarantaine de parcelles a été réalisé et aborné. 32 expropriations dans le vieux Kisangani ont été menées à bonne fin, les expropriés ont introduit des demandes de prêt au Fonds d'avance de la CI Arabisés afin de pouvoir construire en matériaux durables au nouveau village de Kisangani" » (Rapport administratif AIMO du district de Stanleyville 1957, dans FABV/SHP-MRAC).

Les deux anciens chefs devront travailler dans un même bureau : Mabe Sabiti (au pouvoir depuis 1952, investi en 1953, ex-chef des Arabisés), jugé

intelligent et malin, devenait chef titulaire et Loao (ex-chef des Wagenia) chef adjoint.

« Aifila était un chef amoindri. Le rapport annuel AIMO du district de Stanleyville de 1957 renseigne : “Le chef Aifila Loao qui ne possède aucun prestige en dehors de gens de son clan, et encore, essaya de se mettre en valeur en accusant, d’une façon maladroite et souvent mensongère, le notable Kalonda de vouloir le supplanter. Les autorités locales et le CDD durent intervenir auprès des intéressés afin de mettre fin à leurs zizanies.” Le rapport AIMO 1958 parle de “l’indiscipline notoire des habitants envers les autorités coutumières” dans la chefferie Wagenia. Sur le chef Aifila, il est davantage plus incisif : “Les zizanies qui opposent le chef Loao au notable Kalonda persistent bien qu’elles aient diminué en intensité. Loao qui ne possède aucune des aptitudes requises pour remplir les fonctions qu’il détient en vertu de la coutume, est devenu d’aucune aide dans l’administration de sa chefferie.” »

L’avantage pour la chefferie Arabisés était aussi qu’en 1957 le village Kisangani fut déplacé au site du « vieux Kisangani », où il y eut un aménagement avec des constructions nouvelles en matériaux durables donnant lieu au nouveau village Kisangani. Tout cela finit par décider le gouverneur Pierre Leroy à prendre début 1960 un arrêté changeant la dénomination de la chefferie Arabisés en « chefferie Kisangani ».

Avec le nouveau statut de ville accordé en 1958 au territoire de Stanleyville, il va être question de changer aussi le statut du CEC, de la chefferie et du secteur. La nouvelle chefferie Kisangani et le secteur Lubuya-Bera constituent la zone annexe de la ville. Compte tenu de son statut de secteur (constitué des Bakumu et de Badeda) et d’espace territorial réduit au strict minimum, Lubuya-Bera ne constitue pas un gros problème. Ajoutons aussi le fait que son chef de secteur, Kandolo, illettré, s’adapte difficilement aux exigences d’une administration de plus en plus complexe (Rapport administratif AIMO du district de Stanleyville 1957).

Mais il est surtout question pour la chefferie Kisangani de devenir une commune à part entière. Par sa lettre du 5 décembre 1959 adressée au gouverneur Leroy, le parti Union de défense arabisée (UDA) conteste le statut de chefferie de leur entité au vu de la diversité de ses habitants. Le rapport administratif AIMO du district de Stanleyville de

1946 (P.V.118) notait à ce sujet : « Le chef Sabiti [...] toujours le plus représentatif, ne représente en réalité qu’un beau passé et sa population réduite à des employés et travailleurs des entreprises européennes. Son attitude est loyale et dévouée. Bref, il est le point heureux de ralliement d’une agglomération d’individus hétérogènes. »

La demande vient aussi des membres du parti de Lumumba qui par la lettre n° MNC/Stan/Z.A./27/60 du 27 janvier 1960 au gouverneur informent que « les ressortissants de la chefferie des Arabisés souhaitent passer sous régime communal ». Le chef de la province a vite fait d’informer le chef Mabe Sabiti de cette nouvelle orientation qu’il partage. Mais ce dernier, de retour de Bruxelles où il venait de participer à la Table ronde politique, n’accepte pas ce choix. Dans sa lettre du 25 mars 1960, il répond au gouverneur : « [...] cette question du changement de la chefferie en commune n’est pas un fait nouveau. En effet, le 3 octobre 1959 suite à une demande du parti UDA, la question de transformer la chefferie en commune a été soumise légalement au Conseil de chefferie qui par 15 voix contre 2 a rejeté cette proposition. En conséquence je ne puis vous suivre lorsque vous déclarez [...] “Vous n’ignorez pas...” que ce changement éventuel serait de la compétence du Conseil de province qui n’existe pas encore. J’aime à croire, Monsieur le gouverneur de province, que vous aurez à cœur de faire le nécessaire pour redresser cette situation et empêcher le retour de tels abus. »

La commune de Kisangani va être créée le 1^{er} décembre 1960 par un référendum organisé par Kingis et Makanga, adopté par l’assemblée provinciale, et l’arrêté signé par le président provincial ff. J.F. Manzikala. Le 10 mars 1961, l’Arabisé Mahamudi est nommé bourgmestre. Mais le 30 décembre 1963, le président provincial Isombuma mit fin au mandat du conseil communal de Kisangani. Ce qui favorisera, le 25 avril 1964, la réinstallation des chefferies Wagenia et Arabisés. Le chef Loao, réapparu, occasionna la scission des Bena-Lombe.

Avec l’arrivée du gouvernement Aradjabu, la commune de Kisangani fut réinstaurée ainsi que son bourgmestre Mahamudi. À la suite de la prise de Stanleyville par les Simba en août 1964, Mabe Sabiti fut assassiné. La commune de Kisangani aurait connu à sa tête Saidi Idi, puis Lisondja. Le 10 décembre 1964, la commune redémarra avec Amici (Amisi) Nassor comme bourgmestre et le

chef Loao nommé capita des Wagenia. Au tribunal, Loao redevint l'adjoint de Lumbalumba (successeur de Mabe). Puis il fut nommé président du tribunal de la chefferie, Lumbalumba restant chef de secteur. Après la suppression de la chefferie, Loao devint président de la 5^e chambre du tribunal de la commune de Kisangani et Lumbalumba fut démis de ses fonctions. En 1968, le gouverneur Michel Denge réinstallait les chefferies Arabisés et Wagenia. Mais le 22 juillet 1969, la commune de Kisangani fut de nouveau réinstaurée. Le 1^{er} octobre 1970, Loao devint président du tribunal de la commune de Lubunga.

4.4. SECTEUR LUBUYA-BERA

À la suite des rapports d'enquête établis par l'administrateur territorial Fivé en date des 24 et 29 octobre 1932, il va être décidé de reconstituer la région de Bera en secteur autonome. Du point de vue du peuplement, le secteur Bera intégrait les groupes Batikayia (3 villages), Batiabetua (1 village), Babatume (2 villages), Babeda (1 village), Babasengwe (2 villages), Badumbi (1 village) et Licenciés (1 village). Les chefs les plus revendicatifs de ce secteur étaient Bangaya (Badumbi) à la tête d'un village de 158 habitants et Makako (groupe

Batikayia). À ce moment déjà, le secteur Lubuya voisin était estimé plus viable. Celui-ci ne comptait que 387 hommes adultes valides (HAV), ce qui rendait impossible de constituer un budget équilibré. D'où la décision de l'intégrer au secteur Lubuya plus important tant au point de vue géographique qu'au point de vue des relations et du voisinage des populations qui les composent. Le secteur Bakumu de Lubuya était, lui, constitué, du point de vue du peuplement, des groupes suivants : Babangama (13 villages), Babama (8 villages), Batiafeka (1 village), Babusango (1 village), Batiambuluma (1 village), Batiabuka (1 village), Batiamendje (3 villages), Batiamaleka (2 villages), Bakuba (1 village), Bafamba (1 village), Bapopolo (1 village), Bayangana (1 village), Batiaumba (1 village), Babula (5 villages), Batiabongena (1 village), Batikabondje (1 village), Bangboka (1 village), Batiaimba (1 village), Babonzala (1 village), Batondika (1 village) et Licenciés (4 villages Mongelema, 1 village Babali, 1 village Popoie, 1 village Lubuya divers et 1 village Bangboka).

Les secteurs Lubuya et Bera furent fusionnés en 1935. Ils étaient eux-mêmes constitués des anciennes chefferies, toutes supprimées le 21 juin 1933. Le tableau 2.18 récapitule celles-ci :

Tableau 2.18 : Chefferies de l'ancien secteur Lubuya

Noms des chefferies	N° du P.-V.	Date de création	Noms de chefs
Babangama	380/S (337)	30/05/1912	Mokoniamama
Babangama	368/S (347)	30/05/1912	Musibasiba
Batiambali	302/S (274)	8/12/1912	Bwana-Mokubwa
Balukwama	387/S (354)	30/05/1912	Makele
Batiambomake	393/S (360)	30/05/1912	Mutumbi
Bafwaitu	440/S (374)	30/05/1912	Tumbutumbu
Batiabuka	409/S (374)	30/05/1912	Mokoniamama
Baopolo	412/S (376)	30/05/1912	Mutumbi
Batikabonda	427/S (391)	30/05/1912	Kaluluma
Batiambali	384/S (351)	30/05/1912	Mabruki
Batiambali	302/S27	16/07/1908	Mabruki
Batiambali	633/S (24a)	29/06/1914	Kipala
Bangboka	365/S (337)	30/05/1912	Mokonga
Batiambuluma	422/S (386)	30/05/1912	Mususula
Babama	370/S (339)	30/05/1912	Bwana-Molefu
Babama	170/S (165)	30/05/1912	Kabali
Babama	28/S (25)	24/08/1909	Salumu
Babama	175/S (25F)	19/12/1912	Lupanzula
Batiakanga	434/S (415)	1/08/1912	Kibonge

Batiamalisa	423/S (387)	30/05/1912	Senga Amisi
Batiamalisa	459/S (320)	1/08/1912	Masuli
Batiamalisa	401/S (367)	30/05/1912	Meme
Batiambubi	424/S (364)	30/05/1912	Kisesa
Babula	57/S (54)	24/12/1908	Bula
Babula	622/S (54 a)	29/06/1914	Famba
Batiamaleka	430/S (394)	27/06/1912	Saïdi
Batiamaleka	414/S (388)	30/05/1912	Lumalisa
Batiasimba	403/S (369)	30/05/1912	Saïdi
Batiasimba	377/S (344)	1/02/1914	Kisubi
Batiasimba	377/S -	30/05/1912	Kisubi
Batiabongena	166/S (161)	20/07/1909	Kandolo
Bakuba	374/S (342)	30/05/1912	Kisubi
Batiamendje	404/S (370)	30/05/1912	Amisi
Batiamendje	421/S (385)	30/05/1912	Mongamba
Mofamba	644/S -	29/08/1914	Risasi
Mofamba	372/S (341)	30/05/1912	Omande
Batiakaba	376/S (343)	30/05/1912	Kandolo
Babangama	39 -	7/07/1930	Lufungula
-	368/102	-	Simisimi
-	352/385	-	Kibalanga
-	219/226	-	Simisimi
-	413/452	-	Maombi
-	362/395	-	Kibina
-	338/381	-	Balisa
Licenciés Tshopo	333/367	-	-
-	361/394	-	Malindi
Licenciés	336/367	-	Munie Muhala

Tableau 2.19 : Chefferies de l'ancien secteur Bera

Noms des chefferies	N° du P.-V.	Date de création	Noms de chefs
Babatume	388/S (13)	30/05/1912	Igwandei <i>alias</i> Mongamba
Babatume	355-574	1/11/1916	Igwandei <i>alias</i> Mongamba
Babatume (clan Apili)	13 Lindi (574)	1/11/1916	Sous-chef Kasongo
Babatume (clan Isiongwe)	13 Lindi (574-408S-372)	1/11/1916	Ateimono <i>alias</i> Kusu
Babatume (clan Gomanga)	13 Lindi (574)	1/11/1916	Sous-chef Machikolis
Babasingbe	389 S (356)	15/01/1914	Lufungula (Vula)
Babasingbe	413 (377)	30/05/1912	Lusuna
Babeda (Bera)	40/Lindi (601)	1/11/1916	Mayutu
Babeda (Bera)	391 S (358)	30/05/1912	Sous-chef Pasua
Madumbi	2 Lindi (563-171S) 167-166	1/11/1916	Ayola
Madumbi (groupe Modiamadibu)	2 Lindi (563)	1/11/1916	Sous-chef Bonge
Madumbi (groupe Nakiambo)	2 Lindi (563)	1/11/1916	Sous-chef Makongole
Batiakaia	418 S/382	30/05/1912	Matala
Batabetua	313 S/284	26/01/1912	Malindi
Batiakaia	420 S/384	30/05/1912	Lokangu
Bera	365 (398)	-	-
Bera	364 (397)	-	-

Le secteur Lubuya-Bera fut créé par l'arrêté du 28 décembre 1935. L'autorité coloniale a dû user de tact et organiser des rencontres de notables pour dissiper la très vive répugnance manifestée par les chefs de groupements de Bera, dont Mokako et Bangaya, qui voyaient dans la suppression de leur secteur un asservissement à d'autres clans ; ils craignaient que leur autorité et leur prestige de chef coutumier ne leur soient retirés. Musibasiba fut nommé chef de secteur réuni. Dans le rapport de l'administrateur territorial Piérart du 14 novembre 1935, le chef Musibasiba avait promis d'adopter l'attitude du mari polygame : « Quand on prend une nouvelle femme, ne lui montre-t-on pas plus d'attentions au début pour qu'elle s'habitue ? » L'administrateur territorial, qui apprécia cette attitude, ne manqua pas de réagir : « N'empêche qu'il faudra le [chef Musibasiba] surveiller à ce sujet pour éviter les heurts qui ne manqueront pas de se produire. »

Dans son rapport d'enquête du 14 novembre 1953, l'administrateur territorial Piérart de Stanleyville, qui proposa la nomination de Mokako, notait : « Il en exerce en fait les fonctions depuis plusieurs années (trois ans) à la satisfaction de tous. C'est un homme calme et qui a su acquérir une certaine autorité, ce qui n'est pas facile parmi les populations Bakumu. » Lors de la réunion des « notables réunis Lubuya-Bera » du 26 décembre 1935 dirigée par le CDD Libois, les représentants du secteur Bera insistèrent pour que le nom de Bera figure dans la dénomination du nouveau secteur. La décision fut prise de ne pas nommer de chef de secteur adjoint. Par ailleurs, pour leur accord, les ex-chefs vont recevoir la médaille de l'ordre royal du lion et être récompensés d'une rente annuelle, comme le montre le tableau 2.20.

Le nouveau secteur Lubuya-Bera englobait au point de vue géographique toute la partie nord-ouest de Stanleyville. Les villages sont groupés : 1) le long du fleuve et sur la rive gauche de celui-ci ; 2) sur la piste Tshopo-Lindi ; 3) le long de la route Buta où en plus des Komo et des populations originaires de l'ancien secteur Bera sont également échelonnés les villages des Licenciés, Bangelema, Babali et Popie ; 4) le long de la route Ituri.

Par l'arrêté du 8 août 1940, le secteur Lubuya-Bera agrandi par l'arrêté du 16 juin 1943 du gouverneur Bertrand intégrait :

Tableau 2.20

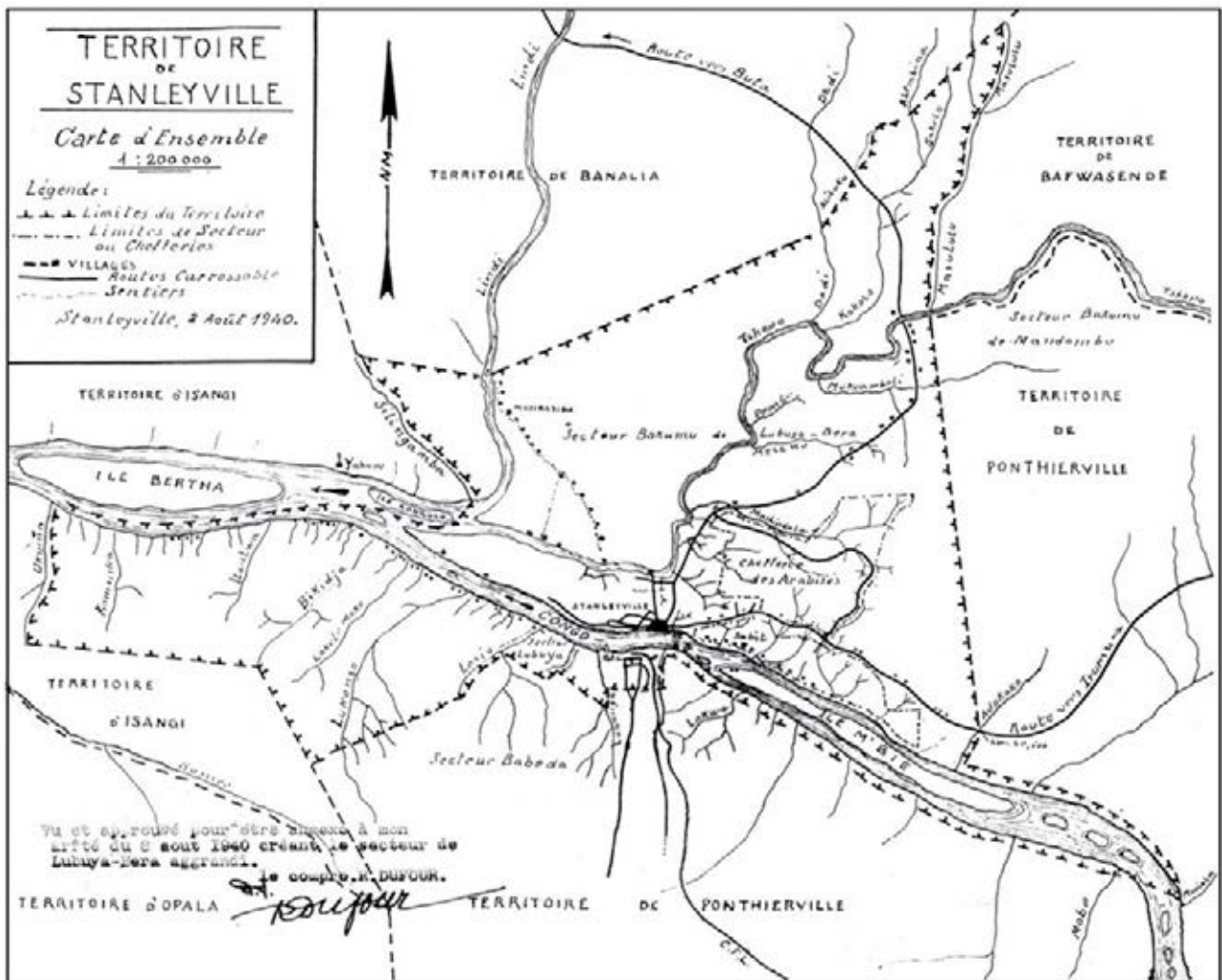
Noms de chefs	Montant de la rente annuelle
Kabali	10 F
Kibonge	10 F
Senga	15 F
Meme	20 F
Lumalisa	25 F
Saidi	15 F
Kandolo	15 F
Lupanzula	10 F
Asumono-Kusu	15 F
Kamusenga	25 F
Masikini	40 F
Mayaribu	20 F
Avungwe	25 F

Source : P.-V. de la réunion des notables Lubuya-Bera tenue à Stanleyville le 26 décembre 1935, établi par le CDD Libois.



Chef Masikini des environs de Stanleyville en 1925.
(HP.1967.1.1359, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Dewulf, 1925. Droits réservés.)

Carte du territoire de Stanleyville établie le 2 août 1940



Source : FABV/SHP-MRAC.

- tous les villages de l'ancien secteur Lubuya-Bera tel qu'il résulte des arrêtés des 28 décembre 1935 et 8 août 1940 ;
- tous les villages de l'ancienne chefferie Babeda telle qu'elle résulte de l'arrêté du 31 décembre 1931 du CDD de Stanleyville ;
- tous les villages des anciennes chefferies susdites : par décisions 122 et 123 du CDD de Stanleyville en date du 29 décembre 1932.

La survie du secteur Lubuya-Bera est en partie liée à l'estime que l'autorité coloniale porte à son chef Musibasiba. Comme dans le cas de Lengema, il y a lieu de constater que la gestion coloniale n'était pas aussi rigoureuse qu'on le dit souvent. Il arrivait fréquemment que les relations entre individus primassent sur l'efficacité d'une administration

efficente. Le rapport d'inspection du CDDA Soubry de 1949 déjà cité rapporte une situation de mauvais traitement administratif. Il écrit :

« Lors de notre visite en octobre 1948, cette circonscription indigène n'avait plus été visitée d'une façon quelque peu approfondie depuis 1945. Malgré cette carence la situation est satisfaisante grâce aux qualités de chef et au dévouement de Musabasiba. L'estime dont jouit ce dernier depuis des années ne doit cependant pas inciter l'Administration territoriale à avoir une confiance aveugle dans les faits et gestes de ce chef. Il est établi que Musibasiba était au courant du retour dans le pays du nommé Basimiya relégué pour Kitawala, retour qui date de deux ans. L'administrateur territorial se doutait de la complicité du chef et préféra condamner seulement en sa qualité de juge de police Busimiya et les deux capitas Mususura et Kisubi ces

derniers sous prétexte qu'ils n'avaient pas signalé la chose. Leur notable Kandolo Aloys ne fut pas inquiet parce qu'automatiquement celui-ci aurait impliqué le chef. Fort de son impunité Musibasiba est allé jusqu'à décider le licenciement de son aide collecteur Okoto Aloys qui avait établi un nouveau livret d'identité au nom de Busimiya et qui avait accepté qu'il s'acquitte de son impôt. Mais Okoto, lokele, ne se laissait pas faire et n'eut aucune difficulté à établir que cela s'est passé au vu et au su de tout le monde y compris du chef. Des dispositions concordantes dont celle de Basimiya même il résulte que Musibasiba a épousé la nièce (coutumièrement la fille) du relégué, qu'il a tranché une palabre au sujet de la femme de celui-ci et que ce dernier est venu encore plusieurs fois au village du chef lequel l'avait autorisé au moins tacitement à établir ses cultures. Musibasiba qui est sorti terriblement mortifié de cette épreuve a continué à nier alléguant qu'il

n'aurait pu protéger un relégué que lui-même avait fait arrêter à l'époque. Les notables et capitas n'étaient visiblement pas mécontents de voir confondre un chef qui à l'occasion sait être très dur avec eux. Le prestige de Musibasiba n'en sortira malheureusement pas grandi. L'organisation intérieure du secteur a été réexaminée. Par suite des exodes vers Stanleyville plusieurs capitas n'avaient plus que quelques hommes [...]. De toute façon la situation actuelle ne peut être tolérée sous prétexte que tôt ou tard le quartier de Simisimi devienne un 4^e quartier du CEC ce qui n'est pas souhaitable pour les raisons exposées dans les commentaires du rapport annuel. »

Comme déjà dit ci-dessus, la commune de Kisangani va être créée le 1^{er} décembre 1960, mais sans intégrer le secteur Lubuya-Bera.



Ce bâtiment, dont la construction s'est arrêtée, avait été initié par le gouverneur Médard Autsai pour servir d'hôtel du gouverneur de la Province-Orientale.
(Photo équipe locale/IRSA, février 2020.)



Bureau administratif de la commune de Kabondo.
(Photo équipe locale/IRSA, février 2020.)



Bâtiment administratif de la commune de Kisangani.
(Photo équipe locale/IRSA, février 2020.)



Bâtiment administratif de la commune de Makiso.
(Photo équipe locale/IRSA, février 2020.)

5. COMPOSITION DE LA VILLE DE KISANGANI

La ville de Kisangani actuelle est divisée en six communes : Kabondo, Kisangani, Lubunga, Makiso, Mangobo et Tshopo.

La commune de Kabondo est formée des quartiers suivants : Bakusu, Bandundu, Basakata, Batamba, Bekemi, Fardc, Fataki, Ibambi, Kasai, Kibali-Ituri, Lokutu, Maniema, Masimango, Musibasiba, Monga, Nsele, ONATRA, Place Congo, Tshopo, Tshuapa et Rwenzori.

La commune de Kisangani regroupe les quartiers Bangboka, Île M'bie, Kilanga, Kisangani, Kongakonga, Maleke et 24-Novembre.

La commune de Lubunga est subdivisée en treize quartiers : Basoko, Buta, Kasai, Kolwezi,

Lokele, Lokwa-Osio, Lukusa, Lula, Maniema, Opala, Salumu, Wagenia et Yalisombo.

La commune de Makiso est constituée des huit quartiers suivants : Artisanal, Commercial, Kilanga, Mama Mobutu, Musiciens, Plateau Boyoma, Plateau médical et Tshatshi.

La commune de Mangobo est composée de dix quartiers : Aruwimi, Elima, Imbolo, Itimbiri, Limanga, Lindi, Monzoto, Okapi, Ruwenzori et Segama.

La commune de la Tshopo est constituée de douze quartiers : Aruwimi, École, Kandolo, Kapalata, Marché, Mbilinga, Lubumbashi, Poste, Pumuzika, Stade, Uele et Zoo.

RÉFÉRENCES

- Archevêché de Kisangani. 1967. *Kisangani 1897-1967*. s. éd.
- Buysschaert, M. 1950. *État de paiement des juges et conseillers du CEC, 4^e trimestre*. 4/10. Stanleyville.
- Compte-rendu du Conseil du centre*, 1939. 28/11. Stanleyville.
- Dimandja Luhaka. 1974-1975. « Histoire du Zaïre moderne. Questions politiques et administratives ». Cours de licence d'histoire, Université de Lubumbashi.
- Kuda Pombwa, B. 2015a. *Géopolitique supertribale. Ethnopolitique*. Kisangani : IRSA/PUKIS
- Kuda Pombwa, B. 2015b. « Panorama de la circonscription électorale de Kisangani ». In B. Kuda Pombwa (sous la direction de), *Marché électoral à Kisangani : réflexions sur les élections de 2006 et de 2011 en République démocratique du Congo*. Kisangani : PUKIS.
- Leroy, P. 1965. *Journal de la Province-Orientale : décembre 1958-mai 1960*. Mons : Presses de la Buanderie.
- Maindo Monga Ngonga. 2001. *Voter en temps de guerre. Kisangani (RD Congo) 1997. Quête de légitimité*. Paris : L'Harmattan.
- Makwanza Batumanisa Kivwa. 1975. « Histoire de la population et de l'organisation administrative de l'ancien district de Stanleyville ». Mémoire de licence en histoire, Lubumbashi, UNAZA.
- Malengreau, G. 1959. « Notes manuscrites ». Cours de politique indigène enseigné à l'Université de Louvain.
- Mangubu Lotika, C. 2003. *Les Principaux Événements de l'histoire de Kisangani*. Kisangani : Éditions Mwangaza.
- Mayo Mokelo. 1971. « Instabilité des institutions communales de la ville de Kisangani 1958-1968 ». Mémoire de licence en sciences politique et administrative, Kinshasa, Université Lovanium.
- Renault, F. 1987. *Tippo Tip. Un potentat arabe en Afrique centrale au XIX^e siècle*. Paris : Société française d'histoire et d'outre-mer.
- Verhaegen, B. 1981. *Le Centre extra-coutumier de Stanleyville (1940-1945)*. Bruxelles : CEDAF, coll. « Les Cahiers du CEDAF », n° 8, 68 p.

Archives

FABV/SHP-MRAC (Fonds d'archives B. Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC). Il s'agit de plusieurs farces de documents non classées. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de manière systématique (au cas ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production voire les pages, par exemple : Rapport annuel AIMO 1953, 1954, etc.

CHAPITRE 3

CONSTITUTION DES TERRITOIRES ADMINISTRATIFS DE LA TSHOPO

Le chapitre précédent portait sur l'organisation de la ville de Kisangani. Il est maintenant question d'étudier les sept territoires administratifs de la province de la Tshopo, à savoir : Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, Opala, Ubundu et Yahuma. Rappelons qu'en 1961, après l'indépendance du Congo, un nouveau territoire fut créé, Yangambi, dont l'espace géographique fut détaché de l'ancien territoire d'Isangi ; mais son existence fut éphémère.

Ce chapitre, comme celui qui le précède, détaille la composition administrative des entités territoriales de la Tshopo. Une difficulté majeure à laquelle on ne peut remédier est la question de l'exactitude du nombre de localités (villages) existantes dans les énumérations qui suivent. D'abord, le comptage est devenu difficile du point de vue officiel : des villages disparus (qui ne comptent plus aucun habitant) continuent d'être repris sur la liste, faute de décision qui valide leur suppression. Aussi, il faut tenir compte de la différence entre les appellations agréées par l'administration coloniale et les noms courants connus de tous. À cela vient s'ajouter l'existence de villages nouveaux, dits de fait, parce que non encore répertoriés/agréés par l'administration. Tout cela crée de la confusion même si, malgré sa précarité, il faut insister sur l'utilité de l'énumération qui suit.

1. TERRITOIRE DE BAFWASENDE

C'est le plus vaste territoire administratif de la RDC, avec 48 482 km². Son chef-lieu, Bafwasende, se situe à 262 km de la ville de Kisangani.

L'espace du territoire de Bafwasende faisait partie de l'immense district des Stanley-Falls.

Formellement, l'entité encore réduite avait été créée au terme de l'ordonnance du 3 septembre 1914. Par rapport à ses limites actuelles, l'espace du territoire débordait jadis dans ceux de Panga, Bafwaboli, Makala-Wandi et certaines contrées qui intégreront le district de l'Ituri.

Le territoire de Bafwaboli va être supprimé en 1925 et une grande partie de son espace fut rattachée à Bafwasende. Jusqu'en 1932, ce territoire faisait plus ou moins 35 000 km². La création par l'ordonnance du 21 mars 1932 du territoire des Babali-Barumbi y intègre celui de Makala-Wandi et la partie orientale de celui de Panga correspondant *grosso modo* au secteur Bafwandaka actuel. C'est dans sa partie sud qu'il y aura encore quelques élargissements (remodelages) par l'ordonnance du 15 mars 1933, avec la perte par le district de Stanleyville des territoires des Bakumu-Est et des Walengola-Wasongola-Mituku (Lowa). Cette limite sud fut à nouveau retouchée par l'ordonnance du 29 septembre 1958 (Makwanza Batumanisa 1975 : 43-46).

Le territoire de Bafwasende actuel est constitué de 4 postes d'encadrement administratif, 6 secteurs, 34 groupements et 417 villages (*cf. infra*). Il a cette particularité de ne plus compter aucune chefferie. Pourtant, il y a quatre peuples dits autochtones qui occupent son espace : Mbuti (Pygmées), Babali, Komo et Lombi. Pour les organiser, le décret du 2 mai 1910 avait créé 202 chefferies et sous-chefferies ; les Arabisés y étaient comptés comme un nouveau groupe. La chefferie équivalait à un village, rarement plusieurs villages, dit l'administrateur territorial Lepage dans son rapport de 1918. C'est l'organisation politique de ces « autochtones » qui pose problème. Suivons plus longuement la présentation



Dans son foyer, la femme principale du sultan Kabumbe de Songola. (AP.0.0.37944, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. L. A. de Jaeger, s.d. Droits réservés.)



Femmes metoko. (AP.0.0.37948, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. L. A. de Jaeger, s.d. Droits réservés.)

que fait cet administrateur colonial qui contribua à l'édification du territoire :

« La signification de clan d'aujourd'hui et d'il y a 20 à 30 ans, n'est donc pas la même. L'un est une subdivision du village, l'autre tout un groupement de villages, ayant un ancêtre commun, remontant à plus de dix générations, donc avant l'arrivée des Barumbi dans cette région.

Ayant un ancêtre commun, les Barumbi se suivaient par familles dans les différentes migrations, occupaient les mêmes terres, nettement délimitées d'ailleurs. Mais chaque village était indépendant l'un de l'autre, les chefs de famille exerçant leur peu d'autorité sur leur propre famille, et ce depuis aussi loin que les souvenirs des vieux peuvent retracer la tradition.

Se sont joints à ces familles ou villages des membres de familles étrangères, qui y sont venus prendre femme, et dont les enfants ou petits-enfants sont restés ou revenus chez leurs oncles maternels (les *moliane* chez leurs *moyomba*), des descendants de beaux-frères, belles-sœurs (*semeki*), des réfugiés venus y chercher asile, des alliés ou soumis de guerre, etc.

Pour certains villages, il ne reste plus grand-chose de la famille fondatrice, l'élément étranger l'ayant submergée ou absorbée. La plupart de ces villages forment actuellement un mélange complet, c'est la superposition et l'interpénétration [...].

Ces familles étrangères, adoptées ou alliées, prennent d'ailleurs part à l'administration du village, pour

autant qu'elles comptent quelques contribuables ; elles ont leur chef de famille, leur *zamu*.

Ces descendants de familles alliées ou adoptées, surtout alliées par les femmes (*moyomba*), sont souvent désignés par les vieux pour représenter leur village, soit qu'ils ne trouvent pas de représentant convenable chez eux, soit que les sous-familles ne s'entendent pas. Ils les mettent au même rang que les descendants par père. Pour eux, ce sont leurs enfants. Ce n'est que lorsqu'un prétendant est revenu au village, est devenu adulte, aspire un peu au pouvoir, ou que le descendant par femme est devenu insouhaitable pour eux, qu'ils relèvent sa descendance par femme, sachant que l'Européen a toujours recherché à former des chefferies dirigées par les descendants aînés de père.

Ainsi, Aboye, chef de l'ancienne chefferie Baliba, était Ungarei (de père). Nengwansa, de l'ancienne chefferie Bangoru était Mubia-Badjabi. Mangnagna, de l'ancienne chefferie Bakoroye-Babule était Balukutway-Baliba. Goma, de l'ancienne chefferie Bakoroyi-Balegi, était Mongengelei-Bogi. Kamenionge, de l'ancienne chefferie Mabondo était Wanginda.

Actuellement : Bunza, capita de Baliba, est Bandinda-Babagulu. Ilasi, capita d'Osakoy, est Mubia-Badjabi. Matandiko, capita du village Wandjango, est Bogi-Mambodi. Mafilifili, capita du village Mutubei, est Basegay-Mayumbi de la Tshopo. Geleza, capita du village Bakoï, est Bangombe. Mangapi, capita du village Belegi II, est Mingbe. »

Après la seconde réorganisation administrative qui s'étale de 1918 à 1926, il y aura 1 chefferie

Licenciés, 2 chefferies Arabisés, 6 chefferies Bakumu et 44 chefferies Walengola. Mais dès l'année 1922, l'autorité coloniale envisageait la formation de secteurs. Ce qui fut fait et définitivement implanté dans le territoire de Bafwasende. La justification de l'instauration de secteurs était ce type de raisonnement : « Puisque la base de l'organisation coutumière des villages était la famille, gardons cette coutume : un chef de famille défile comme capita, les autres chefs de famille comme leurs *zamu*. »

L'administrateur territorial Siroux note, le 29 novembre 1943, dans son P.-V. de la réunion tenue à Bafwasende et dirigée par le CDD : « Depuis 1932 on n'a trouvé aucun chef capable d'avoir une autorité reconnue dans un groupe de villages ou clans et de faire marcher un tel groupement. Les clans fixés sur papier en 1932 à savoir Molimo, Wanginda, Bakoroyi, Bankuruye n'avaient aucune consistance réelle ; ils avaient été forgés de toute pièce pour les

besoins de la cause. En 1943 les 4 chefs de clans des Lombi d'Opienge ont été démis et placés capitans de leurs villages respectifs. Chacun des autres villages a désigné parmi les capitans existants un seul capitaine chef de chaque village. Ces capitans reconnus chefs de village ont sous leur ordre les *zamu* non reconnus, notables des différentes familles composant le village. Tous les capitans chefs de village dépendent directement du chef de secteur. Le tout dirigé par un chef de secteur étranger. »

En tant qu'entité administrative, le territoire de Bafwasende vit le jour avec l'ordonnance du 3 septembre 1914. Sa première délimitation perdurera jusqu'à la suppression du territoire de Bafwaboli en 1925, l'espace de ce dernier étant rattaché en majeure partie au nouveau territoire de Bafwasende créé le 10 octobre 1924 avec comme chef-lieu Avakubi.

La situation administrative du territoire de Bafwasende en 1928 est décrite dans le tableau 3.1.

Tableau 3.1 : Chefferies et secteurs

Chefferies	Noms des chefs	Actes d'investiture des chefs
Secteur Beken-Ouest		
Bafwatende	S/Mukurupembeni	PV.39/B-165-1926
Bafwatende	-Kisanga	
Bafwamanda	Atukwele	PV.18/B-27-I-1925
Bafwamoko	Kondavasa	PV.17/BO-27-I-1925
Batama	Kabali	PV.40/B-I-5-1925
Secteur Bafwasola		
Bafwasola	Kapangapanga	PV.505/S-31-12-1912
Balambi	Nebala	PV. 513/S-31-12-1912
Secteur Boyulu		
Boyulu	Kolese	PV.3/23-10-1922
Bafwaneze	Mabilanga	-
Baigo	S/Lupembe	PV.II/B-I-6-1923
Bafwanasande	S/Pene-Namoti	-
Secteur Beken-Est		
Bafwalipa	S/Kabakaba	Pas de P.-V., successeur Kulungu
Bakalada	Sawasawa	Successeur de Mogada PV/2K-1918
Bafwagina	Azoboko	PV.7/W-12-4-1923
Bafwaburu	Pangapanga	PV.38/B-1-6-1926
Bafwapishi	S/Masumbuku	Sous-ordre du 38/B
Bafwametinda	S/Pene-Madzambi <i>alias</i> Alungabwalala	SS-chef 38/Baf. 1-6-26
Bafwakwanzi (dit Bafwazokoli)	Kulungu	Ou Bakonzi PV.36/B-1-6-26

Chefferies	Noms des chefs	Actes d'investiture des chefs
Bafwagono	S/Azikombe	Notable du 36/B
Bafwakombo	Tumbetumbe	PV.8/B.W. 12-5-1923
Bafwakombo	S/Masimango	Notable
Bafwagosa	Adualibu	PV.37/baf. 1-6-1926
Badumbu	Pene-Naluta	PV.9/B.W. 12-5-1923 (décédé), à joindre à Bafwazongo
Secteur Bakudumu (Kudumu)		
Bafwakense	S/Dufutshomatshoma	Ss/Chef du 32/B
Bakiliso	Mabilanga	PV.32/B.W. 1-9-1920
Wandiko	Pene Baugui	Décédé ; PV.30/B du 1/7/1921
Bafwakengo	Beka	PV.31/B.W. 1-7-1921 (dcd)
Bafwangala	S/Mapuama	-
Bafwabala	Mongala	PV.33/B.W. 1-7-1921
Bafwaluza	Epeti	PV.34/ B.W. 1-7-1921
Bafwaluza	S/Soli	PV.1-7-1921
Besibe	Kamba	PV.35/B.W. 1-7-1921
Besibe	S/Bituo	PV.35/A 1-7-1921
Secteur (Bafwakweni) Bafwaziba		
Bafwasokosa	Mandombela	PV.6/B.W. 12/4/1923
Bafwabou	S/Kozola	Pas investi
Bazua	Pende	PV.2/Baf 23-10-1922
Beju	Lupungu	PV.5/B.W. 5-5-1923
Bayowa	Maduali	PV.4/B.W. 5-5-1923
Bafwabogo	Lufungula	PV.10/B.W. 12-5-1923
Bafwakweni	Alumbi	Notable pas de P.-V.
Bafwasana	Masasa	Notable pas de P.-V.
Chefferie des Arabisés		
Arabisés	Amici	-
Arabisés	Sefu	-
Groupement des Licenciés		
Licenciés	Baruti	-
Licenciés	Kaparata	-

Source : Liste jointe au rapport d'inspection du 15 août 1929 du CDD A.A. Laurent, dans FABV/SHP-MRAC.

N.B. : - Le tableau ajoute une rubrique « Hors chefferie ».

- La lettre « S » placée devant le nom de certains chefs (colonne 2) veut dire « chef réel » d'après l'explication du CDD (cf. texte cité ci-dessous).

Le CDD de Stanleyville proposait au gouverneur de la Province-Orientale une nouvelle organisation administrative du territoire de Bafwasende. À son rapport d'inspection de ce territoire pour l'année 1929, il annexait un document intitulé « Tableau des secteurs actuels à organiser en chefferies » (voir tableau 3.2) dans lequel il détaillait l'organisation projetée. Il demandait que soit régularisée la réorganisation des chefferies. Le CDD informait le gouverneur :

« Il vous suffira d'établir les PV d'investiture pour la réorganisation définitive en notant le chef réel [lettre S à côté du nom dans le tableau] par chefferie ; les autres seront considérés comme notables du village qu'ils représentent. Ils seront destitués par décision. (Travail à vous présenter.)

Je ne crois pas que l'Administrateur de Bafwasende trouvera une difficulté à l'organisation politique et reconnaissance des juridictions indigènes, étant donné que le travail a été effectué par nous et que d'autre part

les indications du rapport d'inspection sont suffisamment claires.

J'ai utilisé le terme "Chefferie" pour la réorganisation et le mot "Secteur" pour les groupements actuels. Évidemment, tant que la "grande chefferie" n'est pas créée, l'en-tête du tableau porte "Tableau des secteurs actuels à organiser en chefferie". Si j'ai écrit la phrase :

"nous avons comme chefs des chefferies organisées", c'est à l'Administrateur que je m'adresse alors que le travail de réorganisation venait d'être fait.

[...] rien n'a été modifié pour l'instant quant au fonctionnement des tribunaux indigènes, les chefs exercent leurs pouvoirs judiciaires par application des dispositions transitoires – art. 39 et 41 du décret [...] »

Tableau 3.2 : « Secteurs actuels à organiser en chefferies »

Chefferies	Noms des chefs	Démographie	Observations
Secteur Bekeni-Ouest			
Bafwatende	Kisanga	845 habitants	-
Bafwatente	Sous-chef Mukurupembeni	904 habitants	-
Bafwamanda	Atukwele	1 179 habitants	-
Bafwamoko	Kondavasa	248 habitants	d'origine bafwabaka
Batama	Kabali	473 habitants	d'origine bafwabaka
Secteur Bafwasola (Kudumu)			
Bafwasola	Kapangapanga (décédé en mai 1928)	1 405 habitants	d'origine bakudumu (décédé)
Balambi	Nebala	479 habitants	
Wandiko	Pene Bangi	142 habitants	
Secteur Boyulu			
Boyulu	Kolese	1 382 habitants	y compris le sous-chef Pene-Namati de Bafwanasande
Baigo	Lupembe	1 610 habitants	y compris le sous-chef Bafwaneso Mabilanga d'origine bakalda
Secteur Bekeni-Est			
Bafwalipa	Kabakaba	604 habitants	le chef Kabakaba est successeur éventuel du chef Kulungu
Bakalada	Sawasawa	377 habitants	est successeur de Moganda
Bafwagina	Azoboko	171 habitants	-
Bafwazongo	Pangapanga	592 habitants	y compris le sous-chef Masumbuku du village Bafwapishi ; le sous-chef Atungabuele ta Pene-Madzambi du village Bafwametindia
Bafwakwanzi (dit Bafwazokoli)	Kulungu	550 habitants	devenu impotent a passé la direction à Kabakaba
Bafwagono	Azikombe	352 habitants	-
Bafwakombo	Tumbetumbe	256 habitants	y compris le sous-chef Masimango du village Bafwakombo
Bafwagosa	Aduilibu	765 habitants	-
Badumbu	Pene-Naluta	70 habitants	à joindre à Bafwazongo – Maluta est décédé
Secteur Bakudumu			
Bakiliso	Mabilanga	440 habitants	c'est Dufu Tshomatshoma, notable du village Bafwakense qui fait fonction de chef
Bafwakengo	Beka	417 habitants	y compris le village Bafwagala dont le sous-chef Mapuama est décédé
Bafwabala	Mongala	284 habitants	le sous-chef Atubiko est décédé

Chefferies	Noms des chefs	Démographie	Observations
Bafwaluza	Epeti	313 habitants	-
Bafwaluza	Sous-chef Soli	259 habitants	-
Besibe	Kamba	270 habitants	d'origine bakalada-clan Baigo
Besibe	Sous-chef Bituo	222 habitants	
Secteur Bafwazila			
Bafwasokosa	Mandombela	782 habitants	clan aîné Bafwaziba, y compris le village Bafwabu
Bazua	Pende	320 habitants	d'origine pygmée
Beiju	Okelo, relégué, successeur Lupungu	1 150 habitants	groupe Ologu
Bayowa	Maduali	988 habitants	groupe Ologu, y compris le village Bafwaniama, sous-chef Bongo
Bafwabogo	Lufungula	760 habitants	groupe Ologu, y compris le village Bafwakweni, sous-chef Alumbi, village Bafwasana
Chefferie des Arabisés			
Arabisés	Amici	122 habitants	-
Arabisés	Sefu	553 habitants	à former qu'une seule chefferie ayant comme chef Amici
Groupement des Licenciés			
Licenciés	Baruri	470 habitants	y compris le village Licenciés de Batama, sous-chef Kaparata

Source : Liste jointe au rapport d'inspection du 15 août 1929 du CDD A.A. Laurent, dans FABV/SHP-MRAC.

Après ces explications et la présentation de ces données, le CDD Laurent présentait le tableau ci-dessous (3.3) des « grandes chefferies » à créer.

Tableau 3.3 : Territoire de Bafwasende

Circonscriptions à créer		Circonscriptions à absorber	
Chefferie	Chef	Chefferie	Chef
Boyulu	Kolese	Dramuli	Namuti
		Bafwanasanda	Penemamati
		Baego	Lupembe
		(idem)	Mabilanga
Bekeni Est	Kabakaba, successeur de Kulungu qui a remis sa démission	Bafwametinda	Atungwabelele
		Bafwakwandji	Kulungu
		Bafwagosa	Adwalibu
		Bafwagono	Lipakala
		Bafwazongo	Pangapanga
		Bafwapishi	Masumbuku
		Bafwametinda	Alungabwelela
		Bafwabulu	Adukusu
		Babengo	Adjata
		Bafwagono	Yambayamba
		Bafwakombo (1)	Tumbetumbe
		Bafwakombo (2)	Masimango
		Madumbu	Naluta (dcd)
		Bafwambako	Abendagula
		Bafwamanga (Bakalada)	Sawasawa
		Bavanza	Gania
Bafwagima	Azoboko		

Bafwasola	Egbinia, aidé de conseillers	Ce chef est le fils de feu chef Kapangapanga. Il n'était âgé que de 16 ans	
Bakudumu	Dufu Tshomatshoma	Ce chef était précédemment sous ordre de Mabilanga, chefferie Bakiliso	
Bafwaziba	Mandombela		
Arabisés	Amici	-	-
Licenciés	Baruti	-	-

Source : Liste annexée à la lettre du CDD de Stanleyville écrite de Panga le 14 octobre 1929 et adressée au gouverneur de la Province-Orientale, dans FABV/SHP-MRAC.



Arrêté au passage par deux indigènes, l'agent territorial tranche la menue palabre qu'ils sont venus lui exposer : c'est une petite scène de la vie quotidienne qui se répète dans tous les postes de brousse.

(HP.1956.15.10153, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1948 © Sofam.)

Jusqu'en 1932, cette situation demeura stable. L'espace du territoire était d'environ 35 000 km². L'ordonnance du 21 mars 1932 créa le territoire des Babali-Barumbi intégrant l'ancien territoire de Makala-Wandi et la partie orientale de celui de Panga, correspondant à la circonscription de Bafwakanda. L'organisation administrative qui voulut s'appuyer sur l'ethnie ne réussit pas, la situation du pouvoir local étant devenue trop complexe à la suite des différentes dominations étrangères. Dans le territoire des Babali-Barumbi, par exemple, le rapport de l'administrateur territorial Tihon du 4 avril 1936 renseigne ceci :

« À l'arrivée des Arabes, les détenteurs du pouvoir chez les populations Walengola et Bakumu ne se firent pas connaître. Ils se firent remplacer par des sujets jeunes et vigoureux qui jouèrent le rôle d'« homme de paille ». À l'arrivée des Européens, cette situation persista et dès la parution du décret du 2 mai 1910 de nombreux imposteurs furent reconnus comme chefs. La première organisation [...] donna la formation [...] :

Arabisés, Walengola et Bakumu = 202 chefferies et sous-chefferies.

La seconde réorganisation datant de 1918 à 1926 donna : Licenciés, 1 chefferie ; Arabisés, 2 chefferies ; Bakumu, 6 chefferies ; Walengola, 44 chefferies. »

Dès l'année 1922 on envisageait la formation de secteurs, et en 1927 ils se répartissaient comme décrit dans le tableau 3.4.

Tableau 3.4

Peuples	Entités administratives
Bakumu	Secteur Bakumu
Walengola	Secteur Baleka
	Secteur Bafalongo
	Secteur Babira
	Secteur Bamini
	Secteur Bafulemba
	Secteur Niakisindi
Arabisés	Chefferie Arabisés
Licenciés	Chefferie Licenciés

L'attente d'une organisation administrative des populations Bakumu et Walengola avait trop duré. Les chefferies vont être reconnues en octobre 1931.

Tableau 3.5

Groupes peuples	Sous-groupes peuples	Entités
Arabisés	-	Chefferie Arabisés
Bakumu	-	Chefferie Bakumu
Walengola	Baleka	Chefferie Baleka
		Chefferie Bamini
	Babira	Chefferie Babira
		Chefferie Bafalongo
		Chefferie Bafulemba
Licenciés	-	Chefferie Licenciés

« Les populations du territoire sont donc regroupées en 8 chefferies dont 6 coutumières : Bakumu, Baleka, Bamini, Babira, Bafalongo, Bafulemba et 2 groupements extra-coutumiers : Arabisés et Licenciés. On pourrait nous reprocher de ne pas avoir regroupé davantage les populations Baleka et Babira seulement à notre décharge je dirai que nous ne possédions pas de chef suffisamment capable de diriger des groupements de cette importance.

L'importance de ces chefferies varie de 1500 à 2500 contribuables.

État d'esprit des populations

[...] la situation est à peu près normale parmi les populations. Le mauvais état d'esprit qui régnait chez les indigènes s'est fortement atténué, seuls quelques petits clans Walengola et Bakumu sont encore plus ou moins indisciplinés.

Il suffit de continuer une politique exempte de toute faiblesse pour ramener ces derniers récalcitrants dans le droit chemin. [...] Lors de la remise des procès-verbaux d'investiture aux 7 chefs du territoire, les insignes des chefs démis ont été repris sans aucune protestation des intéressés. Passant du grade de chef à celui de notable leur autorité sur les membres de leur clan n'a pas été diminuée. [...]

Degré de civilisation

– Arabisés : On pourrait dire que tout Arabisé, homme et femme, est né trafiquant ; ils sont en général plus intelligents que les indigènes. Les membres de la classe aisée savent ordinairement lire, écrire et calculer soit en caractères européens ou arabes. Ils se disent de religion islamique, mais il y a très peu de véritables croyants fréquentant régulièrement la mosquée et respectant les prescriptions de leur religion. De nombreux Arabisés n'ont cependant pas abandonné les croyances superstitieuses de leur chefferie d'origine. L'organisation juridique existe, elle est basée sur certains principes de la religion islamique ainsi que sur certaines prescriptions édictées par les coutumes indigènes de l'endroit. La vie économique est plus développée chez les Arabisés que chez les indigènes. Ils comprennent mieux que l'indigène que sans travail ils ne pourront se procurer dans les factoreries les objets qui leur sont nécessaires. [...]

– Walengola : [...] sont intelligents et très frondeurs. [...] Les Walengola sont assez superstitieux, ils croient encore au "molenge" à la peau de léopard, et si nous n'y tenions la main l'épreuve du poison "kilapo" ferait vite sa réapparition. [...].

– Bakumu : [...] sont essentiellement nomades, c'est une tribu de chasseurs qu'il est difficile de fixer ; pour un malentendu avec son chef le Mukumu s'en va avec sa famille résider en forêt. Cet individu n'est pas intelligent et ne comprend pas du tout, ou très peu nos méthodes de civilisation. Le Mukumu est très superstitieux ; ils croient cependant à l'existence de l'être suprême ; sont également très croyants et se conforment aux avis des féticheurs ; ils croient aussi que l'être survit au corps ; ils vénèrent l'esprit des morts surtout celui de leur chef de clan. Tous les avatars survenant aux populations sont attribués aux mauvais esprits ou à un jeteur de mauvais sort, le sorcier joue alors un très grand rôle dans la recherche du coupable. [...] La vie économique est très peu développée, le Mukumu se contente de la banane et de la feuille de manioc ; ce n'est que sous notre influence qu'il plante du riz et des palmiers. Il est chasseur, mais ne recherche que l'éléphant ; il n'est pas pêcheur. En général le Mukumu ne se revêt que du "milumba", il ne cherche nullement à se couvrir davantage.

Les conditions de logement sont des plus rudimentaires : une maison sans style, ni portes ni fenêtres, l'ouverture nécessaire pour passer, c'est tout. Dans ses habitations il n'est pas rare d'y rencontrer des familles entières. Il m'a été donné de constater qu'en une habitation vivaient 8 hommes, 10 femmes et 16 enfants.

Pour les besoins de la circoncision, ils fabriquent des statuettes des plus rudimentaires, ne fabriquent ni chaises ni autres ornements ; beaucoup d'entre eux n'ont pas d'ustensiles de cuisine. Ils ne travaillent pas le fer, se sont de tout temps fournis chez les Walengola.

[...] Le Mukumu est courageux, ne boude pas au travail et est brave jusqu'à la témérité. Le sens du commerce leur fait totalement défaut ; ils n'exercent aucun commerce entre eux. La vie intellectuelle est nulle et il nous a été donné de constater que les enfants Bakumu fréquentant les écoles rurales ont plus de difficultés que d'autres à s'assimiler les matières enseignées. Leur littérature orale est très limitée, seuls quelques-uns d'entre eux connaissent les traditions coutumières. »

Source : document non daté et sans titre, certainement sorti d'un rapport administratif et, depuis, classé comme « égaré », dans FABV/SHP-MRAC.



Portrait d'un Komo.

(EP.0.0.13657, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Un Komo de Madula.

(EP.0.0.8 83, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Zagourski, avant 1939.)



Portrait d'une femme komo.

(EP.0.0.879, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Zagourski, avant 1939.)



Femmes komo.

(EP.0.0.964, collection MRAC
Tervuren ; photo C. Zagourski,
avant 1939.)



« Féticheurs » komo à Madula.
(EP.0.0.1022, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Zagourski, avant 1939.)



La coiffure de cette femme komo faite de coquillages
est un talisman destiné à chasser une maladie de ventre.
(EP.0.0.8082, collection MRAC Tervuren ;
photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

En 1932, le territoire des Babali-Barumbi comptait 6 chefferies coutumières, une chefferie extra-coutumière et un groupement de Licenciés. C'est à travers la gestion de ces chefferies que l'on peut observer comment l'administration coloniale se nourrit de l'autorité exercée par chaque chef sur sa population. L'autorité coloniale apporte tout son appui à celui qui lui apporte le plus et écarte celui qui ne lui obéit pas assez. Suivons les appréciations portées sur chacune des chefferies par l'administrateur territorial Tihon.

1.1. APPRÉCIATIONS SUR LA COMPOSITION DU TERRITOIRE

1.1.1. CHEFFERIE BALEKA

« Cette chefferie est placée sous les ordres du chef Mongamba Tshimani. Ce dernier possède la médaille de grand chef. Il a énormément d'autorité sur ses populations. Il aide l'administration dans tous les domaines : il contribue au recrutement des nouvelles unités pour la Force publique, il surveille l'établissement des

cultures vivrières et des plantations de rapport, se déplace dans toute sa chefferie afin d'aider ses notables pour la réfection ou la construction des villages. Avant le paiement de l'impôt, il s'assure que tous ses contribuables aient l'argent nécessaire pour s'acquitter de leurs obligations. Il dirige convenablement le service des transports de la Ruiki qui fonctionne pour le compte de la caisse administrative de sa chefferie. Il recherche activement tous les déserteurs de sa chefferie qui se sont enfuis des plantations des particuliers. Il signale à l'autorité les infractions commises par ses indigènes. Il jouit d'un grand prestige comme juge du tribunal des Baleka, les sentences édictées sont bien appliquées. Ce chef mérite tous les éloges et est un auxiliaire précieux pour l'administration. Avec beaucoup de bonne volonté, il défend ses indigènes contre les tentatives quelquefois peu scrupuleuses des capitais de commerce et des commerçants.

En général, tous les notables de cette chefferie sont bien écoutés, l'indigène sachant que s'il y a plainte de leur capita chez le chef Mongamba, ce dernier n'hésitera pas à les traduire devant leur juridiction. »

1.1.2. CHEFFERIE BAFALONGO

« La chefferie est placée sous les ordres du chef Mongamba Mateka. Ce dernier quoiqu'assez jeune est assez bien écouté de tous ses indigènes. Les ex-chefs doivent cependant être surveillés, car quelques-uns font de la résistance passive à son égard. C'est ainsi que dans le courant de l'année 1931, j'ai dû faire reléguer à Kirundu le notable Mongamba Lukombekombe du clan Batikasera. Les nommés Mongamba Ramazani des Limanga et Kalonda des Batimoyoa sont surtout à surveiller. Il est de notre devoir de protéger ce chef, car ce n'est qu'à cause de son jeune âge que certains de ses notables contrecarrent son activité. Mongamba Mateka s'acquitte normalement de ses obligations et fait tout ce qu'il peut pour nous seconder. Appuyé par nous, ce jeune chef deviendra un excellent élément. »

1.1.3. CHEFFERIE BABIRA

« Cette chefferie est placée sous les ordres du chef Kimembe. Ce dernier est un assez bon chef, possède assez bien d'autorité sur ses indigènes, mais manque un peu de suite dans les idées. Il ne comprend pas toujours très bien nos directives. S'acquittant normalement de ses obligations, mais a besoin d'être poussé

par nous pour se mettre en besogne. Dans cette chefferie le clan Bakalumbi a surtout besoin de surveillance. Tous les notables de cette chefferie ont assez bien d'autorité sur leurs sujets. »

1.1.4. CHEFFERIE BAKUMU

« Cette chefferie est placée sous les ordres du chef Dakala ; elle est de loin la plus difficile à conduire. En tenant compte des sentiments d'indépendance qui règnent parmi les populations Bakumu, on peut dire que le chef Dakala possède assez bien d'autorité sur ses sujets. Il n'en est pas de même pour les notables de cette chefferie. Pour un oui ou un non, l'indigène Bakumu abandonne sa hutte, ses plantations et accompagné de sa famille part s'installer en forêt et on a les plus grandes difficultés pour l'en faire sortir. [...] cette population est surtout une race de chasseurs ; afin de se soustraire aux travaux agricoles, l'indigène se rend en forêt à la recherche de l'éléphant. En un mot c'est une chefferie qui doit être constamment surveillée si l'on veut éviter l'émiettement. »

1.1.5. CHEFFERIE BAMINI

« La chefferie est placée sous les ordres du chef Mongamba Kitoko. Ce dernier possède assez bien



Un service de la chasse et de la pêche organisé en 1948 dans la forêt de l'Angumu, pour une campagne de capture en vue de fournir à divers jardins zoologiques des spécimens de gorilles.

Voici comment on procède : une équipe de chasseurs repère une famille de gorilles et abat une femelle accompagnée d'un petit très jeune.

Celui-ci reste auprès du corps tandis que le reste de la famille s'enfuit ; il est alors capturé à l'aide de filets. Ici le groupe de capture est rassemblé à sa base de Bilota avec son chef, l'officier de chasse Jean de Medina. Six des chasseurs sont armés de fusils ; les autres (des indigènes bakumu de la région) portent des filets et des lances dont le fer est protégé par une gaine.

(HP.1956.15.10025, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1948 © Sofam.)

d'influence sur ses sujets, mais doit être surveillé, car il est toujours tenté de commettre l'une ou l'autre exaction ; est à surveiller également au point de vue boisson. Il s'acquitte normalement de ses obligations. Les notables de cette chefferie ont très peu d'influence sur leurs administrés. Cette situation est due aux agissements du chef qui n'écoute que rarement les avis émis par ces derniers et par conséquent leur fait perdre toute influence sur les populations. Le chef Mongamba s'est depuis légèrement amendé, mais il doit être constamment surveillé à ce sujet. »

1.1.6. CHEFFERIE BAFULEMBA

« Cette chefferie est dirigée par le chef Mambosasa. Elle mérite une surveillance spéciale, car les indigènes la composant sont les plus frondeurs du territoire. Le chef Mambosasa possède assez bien d'autorité sur ses administrés directs, mais il n'en possède guère sur les gens des villages dirigés par les notables. Ce peu d'autorité est surtout dû au manque d'appui donné à l'intéressé par les agents de l'administration. Le physique de l'intéressé n'est pas fait pour imposer le respect, mais nous ne devons pas tenir compte de ses défauts de constitution ; or, il suffit qu'un agent le ridiculise pour détruire toute son autorité, si faible soit-elle, sur les indigènes. Tout petit qu'il est, c'est un énergique et animé de la meilleure volonté pour assurer les devoirs de sa charge. Ce chef doit être spécialement soutenu et aidé pour qu'il remplisse ses obligations. »

1.1.7. CHEFFERIE ARABISÉS

« Cette chefferie est placée sous les ordres du chef Abedi bin Uledi. Ce dernier est en possession de la médaille de grand chef. Il s'acquitte parfaitement de toutes ses obligations et bien dirigé est un auxiliaire précieux pour l'agent territorial détaché au poste de Kirundu. Il possède énormément d'autorité sur ses indigènes. Comme la plus grande partie des Arabisés, son caractère est légèrement teinté de roublardise, mais il suffit d'être prévenu pour redresser ce penchant. »

Pour l'administrateur territorial Tihon, le décret du 15 février 1917 avait été d'une « bonté excessive », car il ne donnait pas suffisamment d'autorité à l'administrateur de territoire pour sévir contre ceux qui fuyaient les travaux prévus sur les chefferies. Lorsqu'il fallait punir un déserteur, l'administrateur ne pouvait le condamner qu'à sept jours de services pénitenciers (S.P.), mais non à la destruction de la hutte ; pour cela, l'avis du CDD était requis. Depuis, des améliorations ont certes été apportées, mais le

chef de territoire des Babali-Barumbi jugeait toujours la situation insuffisante.

Au terme de l'ordonnance du 15 mars 1933, le district de Stanleyville va perdre les territoires des Bakumu-Est (Lubutu) et des Walengola-Wasongola-Mituku (Lowa), (Makwanza Batumanisa Kivwa 1975 : 45). C'est l'ordonnance n° 40/AIMO du 15 mars 1935 qui transféra le chef-lieu du territoire d'Avakubi à Bafwasende.

Le territoire de Bafwasende ne va compter que des secteurs, plus aucune chefferie. Ce retournement significatif provient de la suite d'expériences avec les chefs nommés, dont l'autorité coloniale trouva le rendement médiocre. Se fondant sur le dossier de destitution en 1943 du chef de secteur Barumbi nommé Mabruki, l'administration européenne contestait aux peuples locaux de ce territoire de posséder une organisation coutumière élaborée permettant d'asseoir un pouvoir de chefferie. « [...] il n'existe pas de chefs ayant des pouvoirs s'étendant sur plus de 50 hommes ». Ou encore : « d'après la coutume, dès qu'une agglomération devenait un peu importante, elle se disloquait, et de nouvelles agglomérations indépendantes se formaient sous l'autorité du nouveau chef de famille, qui exerçait son autorité exclusivement sur sa propre famille » (Siroux 1943). Poursuivons dans ce rapport :

« La situation chez les Barumbi est la même que les Popoie, leurs frères et que chez les Bakumu, leurs voisins. Ni le chef ni les grands notables ne valent grand-chose. Cela n'a rien d'étonnant. Tous ceux qui ont travaillé chez les Barumbi sont unanimes à dire que l'organisation politique n'existe pas. Cette sous-tribu n'a pas dépassé le stade de l'organisation familiale. [...] [...] c'est un leurre de vouloir chercher des chefs de clan. Vous les remplacerez sans cesse ou, ils n'existeront que sur papier. Je pense qu'il faudra nous résoudre [...] à ne reconnaître que les chefs de village.

S'il n'est pas possible de trouver des chefs de clans capables, *a fortiori* il est impossible de trouver un chef de secteur capable. À mon avis, il faut un étranger c'est-à-dire un petit fonctionnaire intermédiaire entre l'administration européenne et les chefs de village.

En tous cas il faut étudier cela de près, notamment examiner si les enquêtes précédentes (Lepage, Stradiot et autres) ne se sont pas trompées. Si leurs assertions sont confirmées, il ne faut pas s'entêter à chercher des chefs de clans. Il faut adopter un mode d'administration directe : chef de village et un bon clerc comme chef de secteur.

Il s'agit du rapport de l'administrateur territorial Lepage du 25 février 1918 et de l'étude du CDD Stradiot de 1931 qui concluaient à l'inexistence de pouvoir organisé avec de véritables chefs chez les Barumbi et les Bakumu. Pour ce dernier, "Les Arabisés ont créé la fonction [de chef] en investissant le chasseur d'éléphants, parfois le circonciseur et si possible, celui originaire de la région, qui avait séjourné chez eux un certain temps et avait donc adopté leurs coutumes et méthodes. La chefferie se formait suite à l'appel de l'élue et parfois par adjonction de clans qu'il avait soumis lui-même. La plupart (des chefs) sont imposés, car je ne crois pas m'avancer de trop, en disant que les conseils des anciens n'ont jamais réunis pour délibérer de la succession d'un chef décédé. C'est qu'on constate que certains ne sont même pas du clan envisagé, mais d'un clan adopté". »

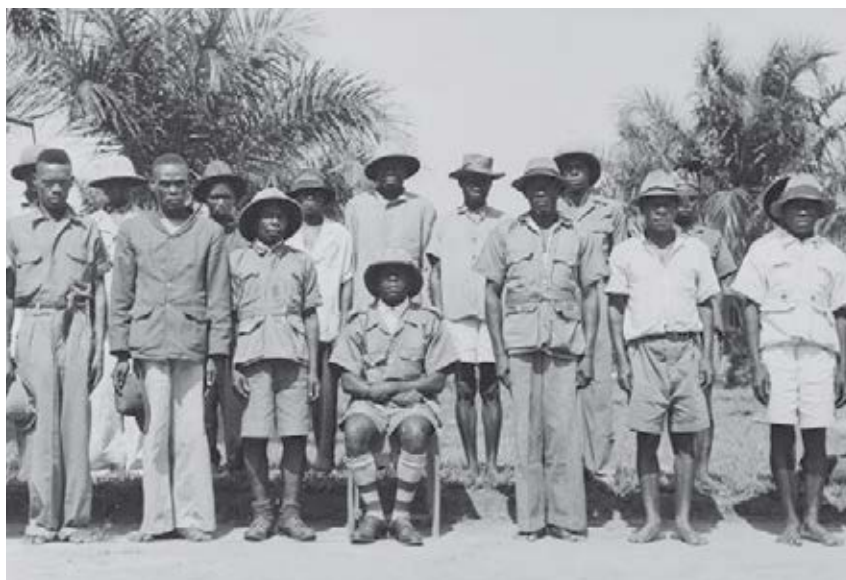
L'autorité coloniale recommandait que cette réorganisation politique comprenne, avec la nomination d'un nouveau chef de secteur, la suppression des petits capitas des familles composant un village pour ne laisser qu'un capita reconnu par village. Cet autre commentaire justifiait cette orientation nouvelle :

« [...] les Barumbi qui ont certainement été en partie mangbetouisés (ils parlent mangbetu et se vantent que

leur ancêtre (?) Tatareta est frère de Mangbetu) sont constitués de divers groupements d'origines diverses soumis et agglomérés un moment probablement par la dynastie royale Mangbetu à qui ils ont finalement échappé par les migrations, les invasions arabes et l'arrivée des Européens. Ce qui suppose que ces Barumbi ne sont en réalité qu'une bande disparate de petits groupements esclaves chez qui un grand chef ne peut matériellement pas exister. Il reste donc la solution de reconnaître des capitas de village dépendant directement d'un chef de secteur étranger de préférence lettré qui serait l'intermédiaire entre l'Européen et les Capitas de village. C'est le système utilisé chez les Bakumu d'Angunu avec Liani : ce système a donné des résultats inespérés. »

Le gouverneur de la province appuya la nouvelle orientation par sa lettre n° 226/AIMO/A.I.13 du 16 mars 1943. Il écrit : « Je devrai bien marquer mon accord au système proposé : autorité aux mains des capitas de village dépendant d'un chef de secteur étranger. Un Mangbetu aurait sans doute le plus de chance de réussir, mais les Mangbetu ayant le sens du commandement deviennent de plus en plus rares et on en a grand besoin chez eux. »

Le maintien et la composition des secteurs étaient influencés en grande partie par la production. Ainsi,



Entouré des notables de sa tribu, Pierre Olimbo, le chef des Lombi.
(HP.1956.15.1354, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1948 © Sofam.)

En 1948, Pierre Olimbo, chef de secteur Barumbi.
(HP.1956.15.1353, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1948 © Sofam.)

Tableau 3.6 : Secteurs du territoire de Bafwasende de 1937 à 1956

Secteurs en 1937		Secteurs en 1939		Secteurs en 1943		Secteurs en 1945		Secteurs en 1950		Secteurs en 1952		Secteurs en 1956	
Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou de secteur (S)	Noms des chefs	Noms de secteur (S)	Noms des chefs	Noms de secteur (S)	Noms de secteur (S)	Noms de secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs
S/Bakundumu	Natongwani	S/Bakundumu	Natondwani	S/Bakundumu	Natondwani Luc	S/Bakundumu	Natondwani Luc	S/Bakundumu	S/Bakundumu	S/Bakundumu	Penamoli	S/Bakundumu	Penamoli
S/Bekeni	Famba	S/Bakeni	Famba	S/Bekeni	Famba, remplacé par Libombi	S/Bekeni	Libombi	S/Bekeni-Kondolole	S/Bekeni-Kondolole	S/Bekeni-Kondolole	Libombi	S/Bekeni-Kondolole	Libombi (1)
S/Bafwanzeke	Agarua	S/Bafwanzeke	Agarua	S/Bafwanzeke	Agarua ; puis Bendesana Laurent	S/Kondolole	Bendesana Laurent (2)	x	x	x	x	x	x
x	x	x	x	S/Bakumu d'Angumu	Liani (il est azande, d'origine).	S/Bakumu d'Angumu	Liani	S/Bakumu d'Angumu	S/Bakumu d'Angumu	S/Bakumu d'Angumu	Liani	S/Bakumu d'Angumu	Mobe Henri (3)
S/Bemili	Yambayamba	S/Bemili	Yambayamba	S/Bemili	Yambayamba	S/Bemili	-	S/Bemili	S/Bemili	S/Bemili	Mongambo	S/Bemili	Mongambo
S/Bafwandaka	Hopla Pierre	S/Bafwandaka	Hopla Pierre	S/Bafwandaka	Hopla Pierre	S/Bafwandaka	Hopla Pierre	S/Bafwandaka	S/Bafwandaka	S/Bafwandaka	Hopla Pierre	S/Bafwandaka	Hopla Pierre (4)
S/Barumbi	Mabruki	S/Barumbi	Mabruki	S/Barumbi	Mabruki	S/Barumbi	Olimbo Pierre	S/Barumbi	S/Barumbi	S/Barumbi	Olimbo Pierre	S/Barumbi	Olimbo Pierre (6)
C/Arabisés de Bafwasende	Asumani bin Kalonga	C/Arabisés de Bafwasende	Asumani bin Kalonga	C/Arabisés de Bafwasende	Asumani bin Kalonga	x	x	x	x	x	x	x	x
S/Bakumu de la Loya	Abiani	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
S/Bakumu de la Wandu	Motoro	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Source : Province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; arrêté n° 21 du 3 octobre 1950 ; note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952 ; note circulaire CI : B.61 n° 21/179 du gouverneur du 12 janvier 1956, dans FABV/SHP-MRAC.

(1) Libombi jugé meilleure autorité indigène du territoire : énergique, mais humain et pondéré, avec un ascendant sur ses administrés. (2) Bendesana Laurent a été étranger à son secteur (3) Mobe Henri a été remplacé peu après par Simeti. (4) Hopla Pierre est décédé en 1956. Le chef de clan Batubila Maurice est chef *a.i.* (5) Mabruki était d'origine morumbi. (6) Olimbo a été jugé trop répressif.

le dynamisme des chefs locaux chargés de les diriger était un facteur important. Sur cet aspect, les changements de chefs étaient fréquents ; tout dépendait des considérations émises par l'autorité coloniale. Le CDD Lauwers, dans son rapport d'inspection du territoire de Bafwasende de décembre 1943, instruisait l'administrateur territorial de cette entité de la manière suivante :

« Secteur Bemili [...] : Le chef Yambayamba devient très vieux. La situation du secteur s'en ressent : l'intervention européenne est plus importante. Vu les grands services rendus par Yambayamba et son autorité morale, il faudra encore patienter.

Secteur Bafwandaka [...] : très bonne situation. Le chef Hopla continue à être un des meilleurs chefs du district.

Secteur Barumbi [...] : Au début de votre gestion, vous avez essayé de donner une vie politique aux Barumbi en les groupant et en leur donnant des chefs de clans. Ce système n'a pas réussi et aucun chef de clan n'a acquis une réelle autorité. Vous avez, cette année, dû les supprimer sauf chez les Mamboti et les Barumbi de la Tshopo à cause de leur éloignement géographique. Cette expérience a prouvé que les Barumbi n'avaient aucun sens du commandement et s'il a été impossible de trouver un bon chef de clan, *a fortiori* n'est-il pas possible de trouver un bon chef de secteur. Monsieur le gouverneur Dufour a essayé d'y placer un Murumbi ancien 1^{er} sergent de la F.P. Cet élément s'est révélé incapable, a accumulé les punitions ; son mauvais état de santé augmente encore son incapacité. Dans ses observations au rapport annuel 1942, Monsieur le gouverneur a admis le principe de son remplacement par un étranger. Au cours de la réunion du Conseil de territoire, j'ai décidé de passer à exécution c'est-à-dire de proposer à Monsieur le gouverneur la destitution de Mabruki¹ et la nomination de Dakpama, élément jeune (env. 35 ans) d'origine azande, très instruit. Il

1. Note appartenant à la citation : « Mabruki a été démis par l'arrêté du CDD du 31 décembre 1943. Le CDD proposa à sa place le nommé Dapwama, un Azande jusque-là clerc jugé "très intelligent et très formé, âgé de 30 ans". Mais les notables sollicités par le CDD demandaient que soit nommé un chef mangbetu. Au moment où cette proposition était faite, il était entendu : "La nomination de Dapwama comme chef de secteur des Barumbi permet d'envisager pour l'avenir, à la mort du chef Liani, la fusion des Bakumu et des Barumbi et d'utiliser Dapwama, comme Aroro à Kole dès que l'activité Sombia sera diminuée (actuellement 1800 h.) ou éteinte." »

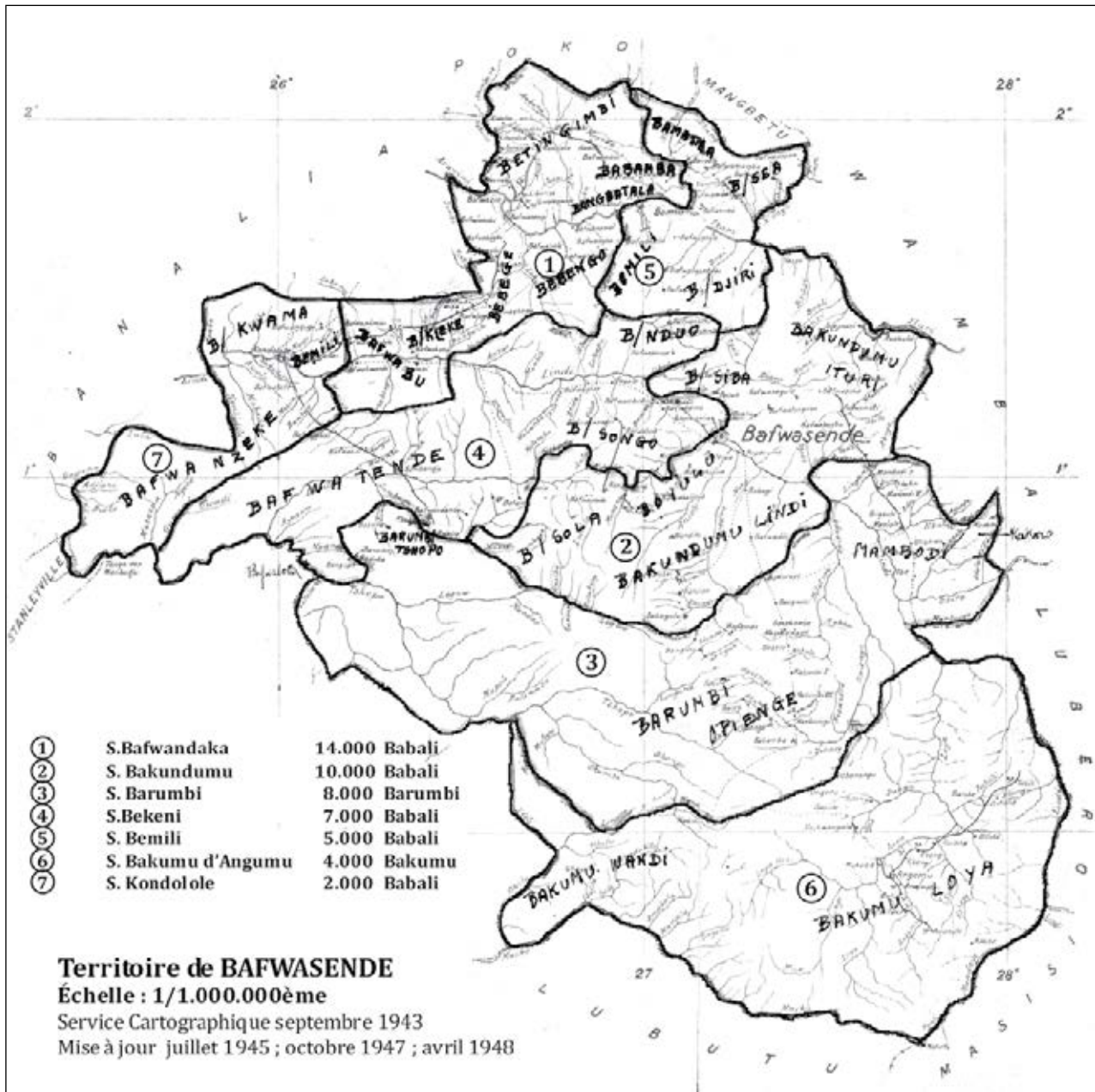
faudra au début, s'occuper de sa formation politique et ne pas en faire un intermédiaire qui cumule les fonctions de moniteur en chef, cantonnier en chef, policier en chef, comme on l'a fait avec Mapela. Avec des éléments aussi capables, il n'est pas difficile d'obtenir rapidement un bon rendement d'exécution, mais une fois qu'ils ont pris le pli d'être un agent d'exécution de l'Européen, il devient difficile de leur inculquer le sens politique. Il faut commencer par l'éducation politique et puis exiger du rendement pratique : donc au début il devra surtout s'occuper du tribunal indigène, étudier l'organisation des villages et des diverses familles qui les composent, réunir le conseil de secteur, en un mot acquérir une réelle autorité politique. Tout naturellement il parviendra à assurer la surveillance des travaux de cultures ou d'entretien de la route [...]. Il faut recommencer les études ethnographiques, car il n'est pas possible de bien connaître les institutions politiques si on ne connaît pas la sociologie de la tribu que l'on a à administrer. »

Sur le rapport d'inspection de 1945 du territoire de Bafwasende, le commissaire provincial E. Verhegge, s'adressant à l'administrateur territorial de ce territoire, faisait la remarque suivante au sujet du tribunal du secteur Bemili : « Vous auriez dû guider Olimbo. Un secteur n'est pas une section de soldats. Les jugements fantaisistes doivent être révisés. » Dans le même document, cette fois au sujet de l'entretien des routes, il ajoute : « J'ai déjà remarqué – à plusieurs reprises – que vous ne tenez aucun compte des instructions et des directives lorsqu'elles ne cadrent pas avec vos idées personnelles. Je vous mets en garde contre de pareils procédés. »

Début 1945, le chef de secteur Bemili est jugé trop âgé et inapte à diriger son entité ; le notable Mongambo fut choisi pour lui succéder. Côté secteur Bakundumu, son chef Natodwani, pourtant jugé « très intelligent » et avec un bon sens de l'autorité, avait été accusé de détournement de fonds et de « vol de femmes d'indigènes » ; il va être destitué et remplacé par Penamoli qui, aussitôt installé, va demander à l'administration une autorisation de port de la plaque sur le casque et l'achat d'un fusil perfectionné. Le CDD A. Soubry dans son rapport annuel 1948 juge ces demandes prématurées.

Le secteur Kondolole avait, en 1948, un chef intérimaire nommé Gengele. Mais celui-ci va être rapidement jugé incompetent ; on lui refusa l'investiture. La situation du secteur Bakumu d'Angundu

Carte administrative du territoire de Bafwasende en 1947



Source : carte Olga Boone, n° TMP 224, archives du service d'Histoire et Politique, MRAC.

est bien différente. Le chef Liani jusque-là en poste se fait vieux et moins dynamique. Lui trouver un successeur ne paraît pas aisé. La stratégie est trouvée par le CDD qui écrivait : « Afin de lutter contre la propension à l'émiettement qui caractérise le régime politique des Bakumu, il faut à mon sens reconnaître des groupements plus importants tels ceux ayant constitué les anciens secteurs Bakumu Loya et Bakumu Wandu commandés à l'époque par Aluna et Mоторo et qui n'ont actuellement plus de

chef de groupe. Les "Loya" désirent Olengo et les Wandu, Aluna. L'un des deux, celui qui aura fourni les preuves les meilleures d'aptitudes au commandement, pourrait être le futur chef de secteur. L'ex-chef Mоторo reste à surveiller » (Rapport annuel d'inspection 1948 du CDD, dans FABV/SHP-MRAC).

Le chef Yambayamba du secteur Bemili avait été remplacé par Mongambo. En 1948, ce dernier demanda à l'administration que soient rattachés à son entité les Bemili, du secteur Kondolole. Mais le

CDD Saubry rejeta cette proposition à cause de la distance qui séparait les clans Babamba et Bangbatala du groupe des Bemeli.

Le CDD reprochait au chef Hopla du secteur Bafwandaka d'administrer son entité en despote et en provoquant la crainte de ses administrés.

Le gouverneur E. Bock fait mention dans la lettre du 1^{er} octobre 1948 du rattachement du secteur Kondolole au secteur Bekeni ainsi que des Lombi de la Tshopo au secteur Bekeni ; il dit attendre les résultats des enquêtes en cours du CDD pour la décision finale. De même, le chef de la Province-Orientale exhortait le chef du district à s'occuper de l'organisation intérieure et de la préservation des groupes pygmées des secteurs Bakundumu et Bekeni tout en exigeant qu'il agisse prudemment et progressivement à leur égard.

La fusion des secteurs Bekeni et Kondolole a été réalisée début 1950. C'est Libombi, qui dirigea le secteur Bekeni, qui devenait le chef du secteur agrandi, tandis que Gengele qui était chef intérimaire du secteur Kondolole prenait la présidence du tribunal secondaire du secteur.

Dans le secteur Barumbi, le chef Olimbo a fait déplacer le siège du secteur de son village d'origine Opienge à Okongo. Le rattachement du clan lombi de la Tshopo au nouveau secteur Bekeni-Kondolole avait été réalisé.

Dans le secteur Bakumu d'Angumu, l'administration n'arrivait pas encore à trouver de successeur au vieux chef Liani de plus en plus affaibli. À son sujet, l'administrateur territorial A. Simon de Bafunsende écrit le 31 mars 1953 :

« Liani investi le 4 décembre 1939 lors de la création du secteur Bakumu d'Angumu est actuellement âgé d'environ 73 ans. Ne pouvant plus se déplacer, Liani reconnaît lui-même que physiquement il est devenu incapable d'exercer normalement ses fonctions. [...] [pour sa succession] Nous nous heurterons aux mêmes difficultés que celles qui ont surgi lors de la création du secteur. Liani lui-même déclare qu'aucun Bakumu ne parviendra à s'imposer aux deux clans (Loya et Wandî) qui composent le secteur. [...] nous nous trouvons en présence de trois candidats possibles : i) Loya, chef du clan Wandî ; ii) Olengo, chef de clan Loya ; iii) Mombe Henri, actuellement greffier du tribunal du secteur – membre du conseil du clan Wandî. [...] En conclusion, j'estime qu'il sera



Le clairon, dans les postes de brousse, règle les différentes étapes de la journée. La photo montre en 1948 celui d'Opienge, dans le territoire de Bafwasende. Son équipement semble indiquer qu'il joint à sa fonction principale celle de ravitailler le poste en viande fraîche capturée en brousse.

(HP:1956.15.1302, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, 1948 © Sofam.)

préférable de nommer Mombe Henri, chef de secteur Bakumu d'Angumu. »

Pour justifier le choix de Mombe, l'administrateur territorial écrit dans cette même lettre : « Mombe Henri, sans être une valeur est le seul candidat possible. Certes qu'il fera un chef de secteur moyen étant plutôt lymphatique. Il a l'avantage d'être admis par les Wandî et les Loya qui craignent qu'en ne se mettant pas d'accord sur un seul candidat, on leur impose un chef étranger. Ils ajoutent que Mombe ayant beaucoup voyagé avec Liani, connaît très bien le secteur et est connu de tous les Bakumu. »

Le CDD signalait dans son rapport d'inspection de 1950 que les Bakumu répugnaient au métier de soldat, ce qui générerait « l'impossibilité de trouver parmi eux des hommes aptes au service militaire, la plupart des indigènes de la région au service militaire n'ayant pas la taille exigée ».

Au cours de cette période, le territoire de Bafwasende connaissait un nombre élevé de relégations. Par exemple, entre la fin de 1949 et 1950,



Pont de bois qui traverse la rivière à l'entrée du village Bilota, dans le territoire de Bafwasende.

(HP.1956.15.13816, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, s.d.)

on observait pour cette entité 16 relégations levées, 17 relégations vers d'autres territoires, 4 relégués du district de Stanleyville vers ce territoire et 24 relégués venant d'autres districts. Beaucoup des relégués étaient kimbanguistes.

La situation du secteur Bakumu, qui s'était éclaircie avec la succession de Liani par Mombe, va à nouveau vite se compliquer. Le chef de secteur récemment nommé mourut, et organiser une nouvelle succession s'avérait difficile pour l'administration coloniale. Parmi les issues qui se présentaient dans ce secteur, le CDD Kreutz faisait observer : « Une bonne partie des indigènes du groupement Bilota ont des attaches sérieuses avec les populations du territoire de Walikale, d'où elles sont d'ailleurs originaires. Je ne vois pour ma part, aucun inconvénient à ce qu'elles rejoignent ces populations » (Rapport établi le 9 février 1956, dans FABV/SHP-MRAC). En fin de compte, c'est Simeti qui va être choisi.

Dans les secteurs Bemili et Bakudumu, les chefs Mongambo et Penamoli, tous deux devenus aveugles, mais continuaient à donner satisfaction à l'administration coloniale ; pas pour longtemps encore, cependant. Libombi, à la tête du secteur

Bekeni-Kondolole, était celui qui donnait le moins de satisfaction, car il était jugé peu actif et jouissait de peu de prestige auprès des notables des clans bafwando et kondolole qu'il visitait trop rarement. Du côté du secteur Bafwandaka, Botubia du clan bebengo avait succédé à Hopla, devenu vieux et écarté par l'administration, qui jugeait sa gestion de la population trop brutale. Dans son rapport du 23 décembre 1956, P. Gueben, l'ATAP, écrit :

« Secteur Bemili : [...] secteur qui vivote et n'est que peu ou prou administré. La personnalité du chef y est certes pour quelque chose. Physiquement décrépi, je doute qu'il ait encore une autorité quelconque sur ses administrés : villages non entretenus, laisser-aller général. »

La succession de Penamoli va être organisée par le CDD F. Dethier. C'est Luc Natodwani, « colon planteur dans son village à Bafwasiba qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages » (Rapport annuel d'inspection du territoire de Bafwasende, établi à Stanleyville le 4 avril 1958, dans FABV/SHP-MRAC).

Avec ces chefs locaux intervient l'indépendance du pays en 1960. Le premier administrateur territorial titulaire congolais est Famba Alphonse ; puis, il aura pour administrateur territorial principal (ATP) Kasongo Camille, et pour administrateur territorial assistant (ATA) Walisi Ibengo Raphaël (secrétaire du territoire) et l'agent territorial Bandui Pierre (comptable territorial) (Rapport d'inspection du CDDA A. Sandusi effectué du 21 mars au 1^{er} avril 1961, dans FABV/SHP-MRAC).

1.2. SUBDIVISION POLITICO-ADMINISTRATIVE

Dans le territoire de Bafwasende, il y a un total de 6 secteurs intégrant 33 groupements. La composition est la suivante :

1. le secteur Bafwandaka, chef-lieu Bavaio, avec 7 groupements : Betingembi, Babamba, Bebege (Bafwasio), Bafwakuleke, Bavaru, Bebengo et Bangbatala ;
2. le secteur Bemili, chef-lieu Tolongo, avec 5 groupements : Bafwazea, Bafwazili, Bembiteli, Bemili et Bamandea ;
3. le secteur Bakudumu, chef-lieu Bafwazana, avec 8 groupements : Bafwasiba, Bakudumu-Lindi,

- Arabisé d'Avakubi², Bakundumu-Ituri, Bafwasola, Kenge, Lindi et Boyolo ;
4. le secteur Beken-Kondolole, chef-lieu Baengo, avec 9 groupements : Bozokoli, Bafwatende I, Bafwatende II, Barumbi-Tshopo, Bafwanzongo, Bafwanduo, Bafwakyama, Bemili II et Bevenzeke ;
 5. le secteur Barumbi d'Opienge, chef-lieu Ndreko, avec 4 groupements : Bambodi, Wanginda, Bakoroy et Molimo ;
 6. le secteur de Bakumu d'Angumu, chef-lieu Angamapasa, avec 2 groupements : Loya et Wandu.

Tableau 3.7 : Répartition des secteurs par superficies

N°	Entité/Secteur	Superficie (km ²)
1	Bafwandaka	5 248
2	Bakumu d'Angumu	10 850
3	Bakundumu	9 168
4	Barumbi	10 680
5	Beken-Kondolole	10 375
6	Bemili	2 161
	Total	48 482

Source : Rapport annuel du territoire de Bafwasende, 2015, dans FABV/SHP-MRAC.

1.2.1. SECTEUR BAFWANDAKA

Le secteur Bafwandaka est constitué des 7 groupements suivants : Betingembi, Babamba, Bafwakuleke, Bangbatala, Bavaru, Bebege et Bebenko.

Le groupement Betingembi comprend les villages suivants : Bafwagele, Bafwanzue, Bafwazio, Bafwazombi, Bakpad, Bambanga, Bangwabi, Bavadime, Bavanza, Bavanzama, Bavayabu, Bavazoko, Bavodini, Bavombo et Bayawa.

Le groupement Babamba est composé de ces villages : Bavadali, Bafwakonzuo, Bafwandebona, Bafwasengi, Bafwatibi, Bafwatoku et Bekpenge.

Le groupement Bafwakuleke est composé des villages suivants : Bafwagamea I, Bafwagamea II, Bafwakiseni, Bafwangbama, Bafwapombu et Bengbendu.

Les villages du groupement Bangbatala sont : Bafwaboto, Bafwakuzi, Bafwamangolo et Batakumbi.

Le groupement Bavaru est formé de ces villages : Bafakato, Bafakato II, Bafangwama I, Bafangwama II, Bafwamadibu, Bafwandambo, Balambi, Bavaboto, Bavagani, Bavazendula et Bebibimbi.

Le groupement Bebege est constitué des villages suivants : Bafwabiobo, Bafwagbogbo, Bafwamangbalu, Bafwambako, Bafwambolo, Bafwangbaga I, Bafwangbaga II, Bafwangbenzi, Bafwaseba, Bafwasengi, Bagbagulu, Balama, Bavagosa, Bavakalapa, Bavambongo, Bavangabu, Bavatoda et Boyolo.

Les villages du groupement Bebenko sont : Bafwadediye, Bafwagali, Bafwakilio, Bafwamangodi, Bafwanakokoko, Bafwanamaya, Bafwanametu, Bafwangbe, Bafwangbesiye, Bafwasali, Boyuhe.

1.2.2. SECTEUR BAKUMU D'ANGUMU

Le secteur Bakumu d'Angumu, chef-lieu Angamapasa, est constitué de 2 groupements : Loya et Wandu.

Le groupement Loya est formé des villages suivants : Andanga, Angamapasa, Babomongo, Babongena, Babule, Bakwame, Balobe I, Balobe II, Banango, Basikwangala, Batike, Bayangana, Kano et Obilota.

Le groupement Wandu, quant à lui, est constitué des villages de Babobyango, Babokabi, Babuse, Badumbe, Basikwamadoka, Makalado, Mangungu et Okelu.

1.2.3. SECTEUR BAKUNDUMU

Le secteur Bakundumu comprend les 8 groupements suivants : Arabisés Avakubi, Bafwasiba, Bafwasola, Bakundumu-Ituri, Bakundumu-Lindi, Boyolo, Kenge et Lindu.

Deux villages forment le groupement Arabisés Avakubi : Keka et Lokombe.

Le groupement Bafwasiba est constitué des villages Basua I, Basua II, Basua III, Bavabisini, Bavagbouma, Bavamazobe, Bavanasoko, Bavangbu, Bavatongono, Bavazagba I, Bavazagba II, Bavazana Centre, Bavazana village, Bayawa, Betike I et Betike II.

Le groupement Bafwasola est constitué de ces villages : Bafwadodi, Bafwalongo, Bafwapada I, Bafwapada II, Balambi I, Balambi II, Basali, Bavoy I, Bavoy II, Belika, Centre PK 211 et Plantation Bamboli.

2. À Avakubi, les « Mabudu » constitueraient plus de la moitié des Wangwana qui sont un groupe composite amalgamant des ressortissants de différentes ethnies.



En mai 1948, le village Bavagombe dans la chefferie Olembu.

(HP.1956.15.216, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1948 © MRAC Tervuren.)

Les villages du groupement Bakundumu-Ituri sont : Badumbu, Bafwabili, Bafwagbogbo, Bafwakobi, Bafwakololo, Bafwakoni, Bafwalongo, Bafwamiti, Bafwanduo, Bafwanzegule I, Bafwanzegule II, Bafwapaya I, Bafwapaya II, Bafwapoka, Bafwasolo, Bagbandia, Bakaray, Balama, Bambandjo, Bangbita, Bazenge I, Bazenge II, Bazenge III, Bembele, Boboko, Ngezi, Unsuwa I et Unsuwa II.

Le groupement Bakundumu-Lindi est constitué des villages suivants : Bafwabala I, Bafwabala II, Bafwakengu, Bafwaluza, Bakiliso, Bandiko, Besibe et Bobogi.

Le groupement Boyolo est formé des villages Bafwabalinga I, Bafwabalinga II, Bafwabiago, Bafwadukuni, Bafwakepuo, Bafwakosumbo, Bafwalondi, Bafwambalo, Bafwamogulu, Bafwanasande, Bafwanezo I, Bafwanezo II, Bafwangalago, Bafwangbesula, Bamodo, Banzingina et Boyulu.

Le groupement Kenge est constitué des villages Bafwamiti, Bafwandue, Balambi, Barazani, Barumbi, Baruti, Kambili, Manganda, Matope, Mbako, Mombe, Natutwani, Ndufu et Tshopo.

Le groupement Lindi est composé des villages Bafwagbogbo, Bafwatibi, Bandumbu, Combattants, Hopla, Libombi et Nkeni.

1.2.4. SECTEUR BARUMBI-OPIENGE

Le secteur Barumbi-Opienge, chef-lieu Ndrekokko³, est subdivisé en 4 groupements : Bakoroy, Bambodi, Molimo et Wanginda :

Le groupement Bakoroy compte les villages suivants : Babagolo, Babule, Balegi I, Balegi II, Bandene, Banguruy et Bayamba.

Le groupement Bambodi comprend les villages Bage, Bakakolo, Bakpodi, Baliange, Bambodi I, Bambodi II, Base, Bavadangbo, Bigbulu I, Bigbulu II, Boliokpo et Bongegoy.

Le groupement Molimo est constitué des villages suivants : Babamba, Babondoy, Babongambey, Bagelengwey, Bakukwama, Baliba, Bandangbo, Bangange, Bangarey, Basokoy, Batubey et Centre Opienge.

Le groupement Wanginda est constitué des villages Babimbi I, Babimbi II, Bakoroy-Wazaka, Bakoy, Bambesinge, Bangbabi, Banginda, Bangolu, Bangombe, Bangory-nyasi, Bavagombe, Bavakalize, Bazabi, Bombay, Kita-Mata et Mambika.

1.2.5. SECTEUR BEKENI-KONDLOLE

Le secteur Bekeni-Kondolole est subdivisé en 9 groupements : Bafwakpama, Bafwanduo,

3. Ce chef-lieu, détruit et incendié en décembre 2000 lors de la bataille opposant le Rassemblement congolais pour la Démocratie-National (RCD-N) et des militaires ougandais avec des Mai-Mai, fut déplacé à Opienge.



Le village Banalia du chef Lupu.
(AP.0.0.5934, collection MRAC
Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, s.d.)

Bafwatende I, Bafwatende II, Barumbi-Tshopo, Bemili II, Bozokoli, Bafwanzongo et Bevenzeke.

Les villages du groupement Bafwakpama sont : Bafwanabuluo I, Bafwanabuluo II, Bafwangbobi, Bafwangbogo, Bafwasiambo, Bavanzete, Bavate, Elimo, Jésus, Makpaka, Mapanza-lindi et Ngbondangboli.

Les villages du groupement Bafwanduo sont : Bafwabendje, Bafwalipa, Bafwamindia, Bafwanzegule et Bafwasaka Plan.

Le groupement Bafwatende I est formé des villages Maduk, Bafwabula, Bafwakondima, Bafwakpumu, Bafwambila, Bafwambosi, Bafwamogo, Bafwamundulu, Bafwandambo, Bafwaneto, Bafwapoto, Batama I, Batama II, Batama II, Begbendu, Beizo et Ngingeli.

Les villages du groupement Bafwatende II sont Baego, Bafwabele, Bafwadengu, Bafwatangbo, Bafwatiba, Bambanzo, Bandambo, Bangala, Bapondi, Bavazeni, Beizo II, Beizo II, Beizo Malanga, Lokumbo et Bavamungu.

Le groupement Barumbi-Tshopo comprend les villages suivants : Babule PK 139, Baliko I PK 138, Baliko II PK 132, Baliko III PK 127 et Bapiro PK 126.

Le groupement Bemili II est constitué des villages Bafwabipoyo, Bafwamadubule, Bafwamalambu, Bafwandomo, Bafwangele, Bengwe, Mapede, Monina Cité et Nedupepe.

Les villages du groupement Bafwanzongo sont : Bafwabolo, Bafwakombo, Bafwametinda I, Bafwametinda II, Bafwananzili, Bafwapise, Bafwatumpele, Bafwayidu, Bambanzo, Bavabili, Bavakabi,

Bavakunduo, Bavalea, Bavamboma, Bavangoso, Bavatete et Bavatingbo.

Le groupement Bevenzeke est composé des villages Bambanzo, Bavabeli, Bavaidu, Bavakabi, Bavakunduo, Bavalea, Bavamboma, Bavangaso et Bavatete.

Le groupement Bozokoli est formé des villages suivants : Bavangboko, Bafalipa, Bakalada, Bapaya, Bavabianga, Bavagusa, Bavambodo, Bavangbangba, Bavazenge, Besele et Ndonga.

1.2.6. SECTEUR BEMILI

Le secteur Bemili est subdivisé en 5 groupements : Bafwazea, Bafwazili, Bamandea, Bembiteli et Bemili.

Le groupement Bafwazea est constitué des villages Bafwabuku, Bafwadoda, Bafwamane, Bafwandabu, Basungu et Bavama.

Le groupement Bafwazili comprend les villages Bafwamate, Banebadu, Bavabuana, Bavangembe et Bepieli.

Le groupement Bamandea est formé des villages Bafwamamba I, Bafwamamba II, Bafwangbolo, Baita et Bangala.

Les villages du groupement Bembiteli sont : Babbitolo II, Bafwakey, Bafwanangala, Bafwangboko, Bafwasele et Bayakoko.

Le groupement Bemili est constitué des villages suivants : Babbitolo, Bafwadili, Bafwangbolo, Bafwangele, Bafwasekute, Bafwayabu, Bafwayana, Bafwazabali, Bagbandea, Bambute I, Bambute II, Bapwanzala, Bengbwaka, Bwambi-Idongo, Centre Bomili, Mission Kimbanguiste et Usungu.



**Avec sa ceinture en peau d'hippopotame,
le chef Lupu de Banalia.**
(AP.O.0.10903, collection MRAC Tervuren ;
photo Ch. Delhaise, 1909.)



Sous-chef de Lupu et ses femmes.
(AP.O.0.10904, collection MRAC Tervuren ;
photo Ch. Delhaise, s.d.)

2. TERRITOIRE DE BANALIA

Banalia évoque cette localité qui fut l'une des étapes importantes lors de l'expédition de secours à Emin Pasha dirigée par Henry M. Stanley de 1886 à 1889.

Pendant la colonisation, l'organisation administrative du territoire de Banalia avait été plusieurs fois reconstituée. Makwanza Batumanisa (1975 : 40-46) note que l'évolution de son espace peut s'analyser en trois phases. De 1883 à 1914, celui-ci (espace) était compris en partie dans le district des Stanley-Falls. Lors de sa délimitation par l'ordonnance du 3 septembre 1914 qui définissait pour la première fois sa configuration, la superficie du territoire de Banalia était estimée à 18 000 km². Avec la suppression du territoire de Panga en 1932 au profit des territoires de Banalia et de Bafwasende, la partie revenue au territoire de Banalia correspondait *grosso modo* à l'actuel secteur Popoie. Ainsi fut créé,

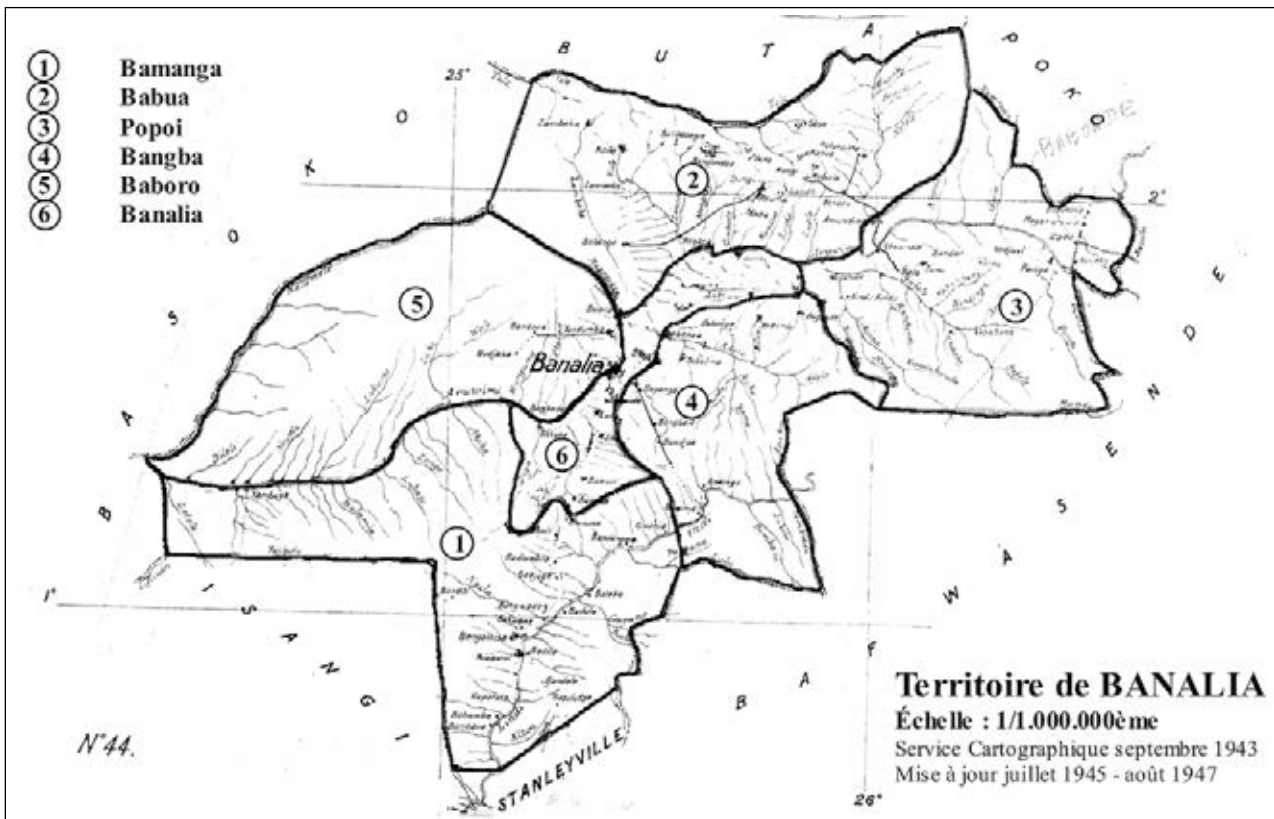
par l'ordonnance du 21 mars 1932, le territoire des Mongelema-Popoie, avec Banalia comme chef-lieu. Les limites administratives de cette année-là subirent de légères retouches à l'issue de l'ordonnance du 29 septembre 1933. Ensuite, la situation demeura inchangée jusqu'à la décolonisation.

Quant à la composition administrative du territoire, le tableau 3.8 des chefferies et des secteurs donne l'évolution entre 1937 et 1956, avant que n'intervienne la réforme de 1957.

En 1958, le nombre de chefferies du territoire de Banalia a été réduit à une au lieu des deux existant encore en 1956, à la suite de la fusion du secteur Banalia et de la chefferie Bangba, qui donna lieu au secteur Banalia-Bangba. Ainsi, le nombre de secteurs va demeurer formellement inchangé, à quatre. Cette composition est restée inchangée jusqu'à ce jour.

Le territoire de Banalia actuel est subdivisé en cinq entités, dont quatre secteurs et une chefferie. Il ne compte plus de cité. Les postes d'encadrement

Carte de l'organisation administrative du territoire de Banalia en 1947



Source : carte Olga Boone n° TMP 223, archives service Histoire et Politique, MRAC.

administratif du territoire de Banalia sont : Bengamisa (situé à 50 km de Kisangani et chef-lieu du secteur Bamanga), Panga (à 273 km de Kisangani et chef-lieu du secteur Popoy) et Kole (à 216 km de Kisangani et chef-lieu de la chefferie Baboa de Kole). Les vingt-six groupements coutumiers du territoire de Banalia sont : Liandumba, Bondjala, Bongandjolo, Bomahei I, Bomboma, Bobiti, Bondjaba, Yambuya, Bobenge, Bongbola, Botopkea, Bambule, Bokapo, Abata, Bamanga de Bengamisa, Boumbwa, Bamanga-Bangelema, Yambuya, Banalia, Boumbwa, Mopepe, Bagba-Bakobi, Bombili, Bapume et Bangbo.

Les quatre groupements de fait du territoire de Banalia sont : Bolama-Bodinga, Bobalima, Bandangi-Bokpata et Bosalea.

Décrivons la manière dont se constituent les groupements administratifs par chefferie et secteurs.

2.1. CHEFFERIE BABOLO (BABORO)

Créée par décision n° 77/39 du 22 juin 1939 du CDD de Stanleyville Nyangara, la chefferie Baboro mesure 3433 km². Elle est composée des groupements

Bobiti, Bondjaba, Bomahey, Bomboma, Bondjala, Bongandjolo, Liandumba et Yambuya.

Le groupement Bobiti est formé des villages Bayange, Bodingboli et Bowedjea.

Le groupement Bodjaba est constitué des villages Bodjaba, Bobukwa, Bochawa, Bodjoe, Bokatu, Lihua, Bongombo, Boyanga et Liandongo.

Les villages du groupement Bomboma sont Bambandjo, Banyungu, Bokele, Bokoy, Bomala et Kondima.

Le groupement Bondjala comprend les villages Bobakpele, Bokobe et Bongbungulu.

Le groupement Bongandjolo est formé des villages Bogbama, Bogungu, Bomboma 2, Bombongo, Bosalea 1, Bosalea 2 et Boyanga.

Le groupement Liandumba comprend les villages Bandangi, Bangadje, Bogata, Bokanea, Bolela, Bonbgakpa, Bopando, Bopepe et Libombo.

Le groupement Yambuya est formé des villages Bese, Dilolo, Gbonga, Kpomoko, Lendaye, Liongo, Lobone, Mekwa, Mwaka, Pecherie, Pekin et Yambuya.

Le groupement Bomahey est constitué des villages Bayanga et Liandongo.

Tableau 3.8 : Chefferies et secteurs du territoire de Banalia de 1937 à 1956

Chefferies ou secteurs en 1937		Chefferies ou secteurs en 1939		Chefferies ou secteurs en 1943		Chefferies ou secteurs en 1945		Chefferies ou secteurs en 1950		Chefferies ou secteurs en 1952		Chefferies ou secteurs en 1956	
Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs
C/Banalia	Amelagbeo	C/Banalia	Amelagbeo	S/Banalia	Tumambe	S/Banalia	Faruzi	S/Banalia	Faruzi	S/Banalia	Faruzi	S/Banalia	-
C/Bangba	Maseko	C/Bangba	Maseko	C/Bangba	Mara	C/Bangba	Mara	C/Bangba	Lupu Boniface	C/Bangba	Lupu Boniface	C/Bangba	Lupu Boniface
C/Baboro	Lupu	C/Baboro	Lupu	C/Baboro	Lupu	C/Baboro	Lupu	C/Baboro	Lupu	C/Baboro	Lupu	C/Baboro	Molaba F.
S/Bamanga de Yambuya	Shagwa	C/Bamanga de Yambuya	Shagwa	C/Bamanga de Yambuya	Shagwa	C/Bamanga de Yambuya	Shagwa	C/Bamanga de Yambuya	x	C/Bamanga de Yambuya	x	C/Bamanga de Yambuya	x
S/Bamanga de Kaparata	Isangi	S/Bamanga de Kaparata	Isangi	S/Bamanga de Kaparata	Isangi	S/Bamanga de Kaparata	Isangi	S/Bamanga de Kaparata	x	S/Bamanga de Kaparata	x	S/Bamanga de Kaparata	x
S/Bamanga de Bengamisa	Ngongo	S/Bamanga de Bengamisa	Ngongo	S/Bamanga de Bengamisa	Ngongo	S/Bamanga de Bengamisa	Ngongo	S/Bamanga de Bengamisa	Ngongo	S/Bamanga de Bengamisa	Ngongo	S/Bamanga de Bengamisa	Itchoko C.
x	x	x	x	x	Aroro Joseph Kole	S/Babua de Kole	Aroro Joseph Kole	S/Babua de Kole	S/Babua de Kole	S/Babua de Kole	Aroro Joseph	S/Babua de Kole	Aroro Joseph
x	x	S/Popoie	-	S/Popoie	Nembapa	S/Popoie	Nembapa	S/Popoie	S/Popoie	S/Popoie	Bagwa J.	S/Popoie	Bagwa J.
S/Bamanga de Banalia	Balingwe	S/Bamanga de Banalia	Balingwe	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C/Bombwa	Amelagbeo (1)	C/Bombwa	Amelagbeo	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C/Baboro de Yambuya	Mogenge	C/Baboro de Yambuya	Mogenge	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C/Busalia	Mangala	C/Busalia	Mangala	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
x	x	S/Bodudododo	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
x	x	C/Mongelema	Nenengwe	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Source : Province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; arrêté n° 21 du 3 octobre 1950 ; note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952 ; note circulaire Ci. : B.61 n° 21/179 du gouverneur du 12 janvier 1956, dans FABY/SHP-MRAC.

(1) Amelagbeo dirigeait en même temps la chefferie Banalia.

2.2. SECTEUR BANALIA-BANGBA

Il est subdivisé en 7 groupements : Banalia, Bangba, Bobalima, Bokpata, Bosalea Bongili, Boumbwa et Mopee.

Le groupement Banalia comprend les villages Bokote 2, Bondjoa 2 et Malile.

Le groupement Bangba est constitué des villages Babode, Badumbe, Bambole, Bambule, Bandangi, Bandjambo, Bangadje, Bobiti, Bodela, Bodinga, Bodjwale, Bogbogbo, Bogbulambango, Bokpeku, Bondjoa, Bondokpe, Bongbae, Bongbaya, Bongbungba, Bosambi, Bosondola, Botoke, Botopi, Botuba, Boyanga, N'sele et Ngode.

Les villages du groupement Bobalima sont Bobolongo 2, Alolo, Babode 1, Babode 2, Babode 3, Bahayo, Baume, Bobolongo 1, Bobolongo 3, Bokalabutu, Bokasola 1, Bokasola 2, Bokasola 3, Bokondo, Bokpolea, Bolemba, Bolima, Botamba 1, Botamba 2, Botukulu, Boumbua, Liambongo 1 et Liambongo 2.

Le groupement Bokpata réunit les villages Balombo, Bandjaga, Banganga, Bobenge, Bobole, Bobuli, Bodela, Bogbodo, Bogboloso, Bolambe, Bombia, Bondole, Bopili, Botongo et Mabanago.

Le groupement Bosalea Bongili est constitué des villages Bagbode, Bogbama, Bolima, Bombongo, Bondokpe et Motoma.

Le groupement Boumbwa est formé des villages Bandangi, Batundu, Bogbamboli, Bolulu 1, Bolulu 2, Bombande, Bondjale et Boumbwa.

Le groupement Mopee comprend les villages Bandindi, Bodadua, Bogbolo, Bokandji et Bokangola.

2.3. SECTEUR POPOY (OU POPOIE)

Il compte 4 groupements : Bakobi, Bamboli, Bangbo et Bapume.

Le groupement Bakobi est constitué des villages Babendja, Baboa, Bage, Bagola, Bavadja, Bika et Natobi.

Les villages du groupement Bamboli sont Babey, Badati, Bagbenya, Bandongoy, Bapaya, Bapele1, Bapele 2, Bebay, Bekeda et Bongwambila.

Le groupement Bangbo est formé des villages Babenza, Babeti, Babise, Babise, Babonde, Badili, Bamboloyi, Bamboloyi 2, Bangbo, Batobi, Nokokpoba, Notiba et Noyidha.

Le groupement Bapume rassemble les villages Babise, Badumbe, Bagba, Bagbunda, Bakango,

Bakeri, Bandandje, Bandima, Bangoli, Banguoguo, Basadjo, Bokobi, Bongoy, Bukpi, Mobo et Natobi.

2.4. SECTEUR BAMANGA

Il est subdivisé en 5 groupements : Abata, Bamanga Bangelima, Bamanga Bengamisa, Bangama Yambuya et Boumbwa.

Le groupement Abata comprend les villages de Badile, Bagbugbuze, Bambae 1, Bambae 2, Bambae 3, Bambae 4, Bambane 2, Bambane 3, Bandele, Bandjwade, Bangbangbe, Bangbanye, Bangbungbe, Bangwade, Baombi 1, Baombi 2, Basule 1, Basule 2, Batchutche, Bawi, Bayakyadu, Bayangene, Bayangonde, Bayanguma, Bayanguma 2, Bayanguma 3, Bayanguma 4, Bayasangi, Bayaswa, Bayoge et Bobiti.

Le groupement Bamanga Bangelima est composé des villages de Babei, Badjamane 1, Badjamane 2, Badjamba, Badjoge, Bakobo, Bakuti, Bambande, Bambudje, Bandindi 1, Bandindi 2, Bangboa, Banyoi, Bogbende et Lohae.

Le groupement Bamanga Bengamisa est formé des villages de Badui 2, Badui 3, Bagbukome, Bakombile, Bakombile 2, Bakpeme, Balila 1, Balila 2, Bambatshe, Bambawe, Amboloi 1, Amboloi 2, Bangbangbe, Bangole 1, Bangole 2, Bangole 3, Banae, Basolombi 1, Basolombi 2, Bayakonge et Bengamisa.

Le groupement Bangama Yambuya est constitué des villages de Bagbanye, Bakangaule, Bakobi, Bandele, Bangbangbe, Bauwamba, Bawombi, Bayangene 2, Ikongofela, Lokeli 1, Lokeli 2, Lotole et Yalibonga.

Les villages du groupement Boumbwa sont Badambila, Badjoge, Badui 1, Badui 3, Bagbamboli, Bagbanye, Bahale, Bakuti, Baleke, Balohae, Bambae, Bambue, Bandangwe 1, Bandangwe 2, Bandjae, Bandjwade, Bangoli, Banyoe, Baume 1, Baume 2, Baume 3, Boliambe 2, Boliambe 1, Dalu et Kpobo.

2.5. SECTEUR BABOA DE KOLE

Le secteur Baboa de Kole comprend 5 groupements : Bambule, Bobenge, Bokapo, Bongbola et Botokpea.

Le groupement Bambule est formé des villages Baboo, Balisi, Bayeu et Bopago.

Le groupement Bobenge est formé des villages Babode, Bagbaze, Bambombo, Bokpau, Bombano, Bomboo et Bonganzale.

Le groupement Bokapo est constitué des villages Bagbe, Bobate, Bodoma, Bogbala, Bogbama 1 et Boyau.

Le groupement Bongbola compte les villages Bangaluma 1, Bangaluma 2, Bobati, Bobuda/Badenga 1, Bobuda/Badenga 2, Bodasia, Bodiale, Bodiale 2, Bodugba, Bodunda, Bogbama, Bogupa, Bokalangbe, Bokpamba, Bokpamba 2, Boma 1, Boma 2, Bombanza 1, Bombanza 2, Bombanzo 1, Bombanzo 2, Bombanzo 3, Bombanzo 4, Bombanzo 5, Bombeya, Bomisa 1, Bomisa 2, Bomisa 3, Bomisa 4, Misa 5, Bomisa 6, Bondani 1, Bondani 2, Bongenda, Bongenda 2, Bongolobo, Bongolobo 1, Bongolobo 2, Bonzoe 1, Bonzoe 2, Bosaa, Bosaa 2, Bosaa 1, Bosuba, Kole, Kole Centre, Licencié Kasongo, Mandolo, Mongboloso, Mongboloso 1, Mongboloso 2, Mozaza, Plantation Mandolo, Tele et Village Tele.

Les villages du groupement Botokpea sont Bobisa, Bobolia, Bokpadisa, Boma, Bombana, Bongbogo, Bongondza, Bosadinga, Bozangani et Bozonga.

3. TERRITOIRE DE BASOKO

Il compte trois chefferies, cinq secteurs, trois cités. Les trois chefferies du territoire de Basoko sont Yaliwasa, Yamandundu et Wahanga. Les cinq secteurs du territoire Basoko sont Bangelema, Bomenge, Lokutu, Mobango-Itimbiri et Turumbu. Ses trois cités sont Basoko, Bandu et Lokutu.

3.1. BASOKO : UN SITE AU PASSÉ COLONIAL CHARGÉ

Dans son ouvrage sur l'histoire politique de l'État indépendant du Congo (EIC), A.J. Wauter rapporte que le 1^{er} février 1877, l'expédition Stanley dépassait le confluent de l'Aruwimi où les guerriers « bazokole » lui livrèrent un combat en règle (Wauter 1877).

La localité Basoko fut fondée en 1890 par l'EIC et servit notamment de base pour l'expédition sur la Lomami commandée par Louis Napoléon Chaltin au printemps 1893 lors des campagnes de l'EIC contre les Arabo-Swahili.

C'est à partir de Basoko, en mars 1893, que Chaltin entama la remontée de la Lomami où, un an plus tôt, les massacres préluant à l'engagement de l'EIC contre les Arabo-Swahili avaient débuté.

Il souhaitait venir en aide aux troupes de Francis Dhanis en attaquant Riba-Riba (Lokandu) du chef Nserera, au nord de la zone contrôlée par les Arabo-Swahili. Riba Riba, à une cinquantaine de kilomètres au nord de l'actuelle ville de Kindu, situé aussi sur le fleuve Lualaba, était accessible en quelques jours de marche depuis la Lomami.

Embarqué de Basoko début mars sur un bateau à vapeur avec 300 hommes pour remonter la Lomami, Chaltin quittait cette rivière à Bena-Kamba le 28 mars. Il prit la localité de Tchari le 6 avril à la suite de la fuite du chef arabo-swahili Lembe-Lembe. De retour sur la Lomami le 14 avril, il accueillit le bateau *Ville de Bruxelles* avec 125 hommes supplémentaires. Lui et ses troupes quittèrent alors Bena-Kamba vers l'est le 22 avril pour rejoindre par voie de terre Riba-Riba. Mais ils doivent faire face à des embuscades et endurer une épidémie de variole. À Lomo, ils retrouvèrent la dépouille de l'agent territorial Jules Pierret qu'ils emportèrent pour l'enterrer à Basoko. Le 25 et le 26 avril, ils construisirent un pont de 200 mètres sur la Wilu. Ils affrontèrent ensuite Kisangi-Sangi, le meurtrier de Hodister. Ils occupèrent le 30 avril Riba-Riba, dont les occupants étaient en fuite vers les Stanley-Falls après un nouveau passage difficile sur la rivière Kasuku.

Chaltin reprit directement le chemin en sens inverse pour secourir la station des Stanley-Falls menacée par les fuyards. Le 6 mai, il était de retour à Bena-Kamba. Chaltin et ses troupes embarquèrent le jour même sur deux navires à vapeur pour rejoindre les Falls ; ils atteignirent le confluent avec le Congo le 8 mai. Réapprovisionnés à Basoko, ils repartirent vers Stanley-Falls qu'ils atteindront au bout de quatre jours.

3.2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE BASOKO

Le territoire de Basoko n'appartenait pas au district de Stanleyville, mais à celui de l'Aruwimi, supprimé en 1932. Au moment de sa création par l'ordonnance du 1^{er} avril 1913, une grande partie de son espace appartenait à ce district. L'autre partie était englobée principalement par le territoire de Yahila, supprimé en 1928. Mais ses limites actuelles sont définies par l'ordonnance du 21 mars 1932, lors de la suppression du territoire de Mongandjo, qui donna lieu à la création du territoire des Mobango-Mongelema.



Poste de l'État à Yakome, entouré d'une palissade (près de Basoko) en 1893.

(HP.1958.40.280, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1893.)

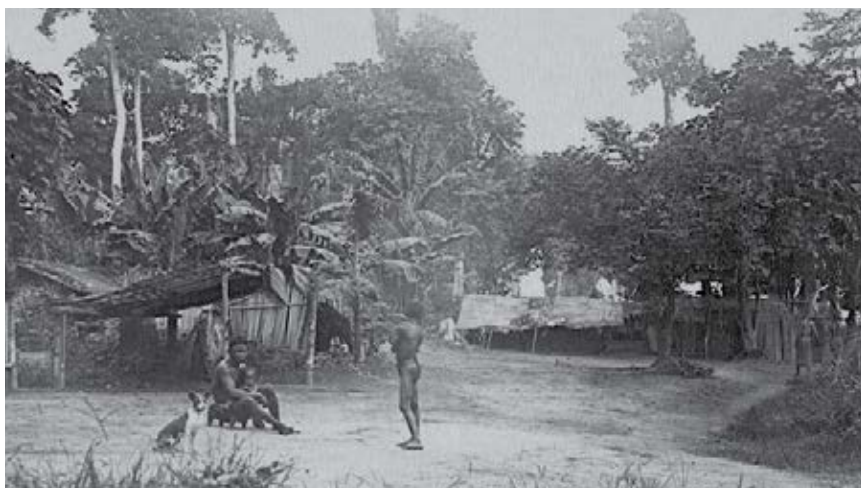


Tombe du missionnaire George Grenfell à Basoko.

(HP.2010.8.2761, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

Prisonniers arabisés de l'EIC : Nserera, ancien chef arabisé de Riba-Riba et son fils Amici, par ordre desquels fut massacrée l'expédition Hudister.

Ils furent faits prisonniers au cours de la campagne arabe, jugés par la cour martiale. Ils furent pendus à Kibonge. (HP.1957.53.662, collection MRAC Tervuren ; photo E. Lemery, vers 1892.)



Village Yamboli, près de Basoko, en 1898.

(HP.1966.1.1212, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1898.)

Le rapport annuel AIMO 1954 notait que le cadre coutumier du territoire de Basoko était nettement en deçà de la moyenne des chefs de circonscriptions indigènes du district de Stanleyville. L'administration était confrontée à la réintégration des Wahanga réfugiés à la limite des territoires de Buta et d'Aketi. À cela s'ajoutait la situation des Mabindja, des Baonde-Mongandjo et des Yamandundu. Il en était de même en chefferie Yamonongeri.

L'évolution des chefferies et des secteurs de 1937 à 1956 est reprise dans le tableau 3.9.

Si en 1956 le nombre de chefferies du territoire de Basoko était encore de 7, la réduction fut drastique suite à la réforme de 1957. Leur nombre passa à 3 en 1958, avec la suppression des chefferies Mabindja, Mokaria, Yamonongeri et Mbole. Le nombre de secteurs avait connu une légère augmentation, passant de 4 à 5, mais il y eut modification dans leur contenu. Seuls deux anciens secteurs furent maintenus, Lukutu et Turumbu-Mongelema. Les secteurs Bomenge et Baondeh-Mongandjo furent reconstitués.

Le territoire de Basoko actuel est divisé en cinq secteurs, trois chefferies et deux cités. Basoko est le

chef-lieu du territoire du même nom et a rang de commune rurale. Les cinq secteurs du territoire de Basoko sont : Bangelema-Mongandjo, Bomenge, Lokutu, Mobango-Itimbiri et Turumbu. Les trois chefferies du territoire de Basoko sont : Wahanga, Yaliwasa et Yamandundu.

3.2.1. SECTEUR BANGELEMA-MONGANDJO

Il est subdivisé en sept groupements : Adjoboa, Baonde, Fimbo, Ilongo, Mongandjo, Likombe et Ngoy.

Le groupement d'Adjoboa est constitué des villages Bobomalo, Bogbogbo, Bongbale et Lialua.

Le groupement Baonde est formé des villages Baonde 1, Baonde 2, Lioto, Yangonde.

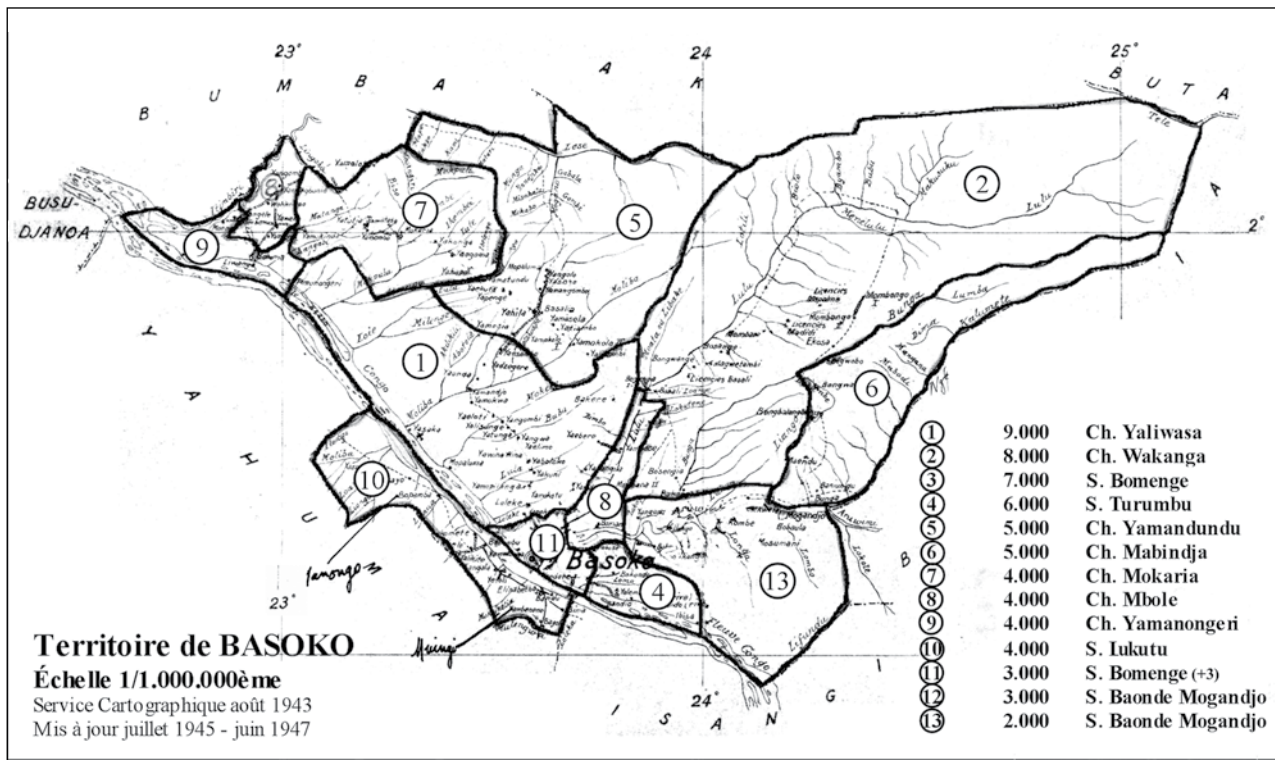
Le groupement Fimbo réunit les villages Banyungu et Bogbalambongo.

Le groupement Ilongo rassemble les villages Bokpoloa, Ilongo Koki, Ilongo Mbutu, Liambe I et Liambe II.

Le groupement Likombe comprend les villages Likombe I et Yambomba.

Les villages du groupement Mongandjo sont Basenga, Bobati I, Bobati II, Bolikango I,

Carte administrative du territoire de Basoko en 1948



Source : carte Olga Boone n° TPM 218, archives service Histoire et Politique, MRAC.

Tableau 3.9 : Chefferies et secteurs du territoire de Basoko de 1937 à 1956

Chefferies ou secteurs en 1937		Chefferies ou secteurs en 1939		Chefferies ou secteurs en 1943		Chefferies ou secteurs en 1945		Chefferies ou secteurs en 1950		Chefferies ou secteurs en 1952		Chefferies ou secteurs en 1956	
Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs
C/Yanongo	Likoy	C/Yanongo	Likoy	S/Lukutu	Molifa	S/Lukutu	Molifa	S/Lukutu	Molifa	S/Lukutu	Molifa	S/Lukutu	Molifa
C/Bokondo	Kamango (*)	C/Bokondo	Kamango	S/Turumbu Mongelema	Kamango	S/Turumbu Mongelema	Kamango	S/Turumbu Mongelema	Kamango	S/Turumbu Mongelema	Kamango	S/Turumbu Mongelema	Kamango
C/Bomaneh	Tengaho	C/Bomaneh	Tengaho	C/Bomaneh	Tengaho	C/Bomaneh	Isoyamba	S/Bomenge	Boyemba	S/Bomenge	Boyemba	S/Bomenge	Boyemba
C/Basoo	Monokoy	C/Basoo	Monokoy	C/Basoo	Monokoy	C/Basoo	Monokoy	x	x	x	x	x	x
C/Mabindja	Obandani	C/Mabindja	Obandani	C/Mabindja	Obandani	C/Mabindja	Obandani	C/Mabindja	Akondo	C/Mabindja	Akondo	C/Mabindja	-
S/Baondeh	Njale	S/Baondeh	Njale	S/Baondeh	Njale	S/Baondeh	-	S/Baondeh-Mongandjo	-	S/Baondeh-Mongandjo	-	S/Baondeh-Mongandjo	Bopingi
C/Wahanga	Tupama	C/Wahanga	Tupama	C/Wahanga	Mokanga	C/Wahanga	Litita	C/Wahanga	Litita	C/Wahanga	Litita	C/Wahanga	Litita
C/Mongandjo	Malinga	C/Mongandjo	Malinga	C/Mongandjo	Malinga	C/Mongandjo	-	x	x	x	x	x	x
C/Mokaria	Alambalamba	C/Mokaria	Alambalamba	C/Mokaria	Alambalamba	C/Mokaria	Alambalamba	C/Mokaria	Mbume	C/Mokaria	Mbume	C/Mokaria	Mbume
C/Yamonongeri	Mangambu	C/Yamonongeri	Mangambu	C/Yamonongeri	Mangambu	C/Yamonongeri	Mangambu	C/Yamonongeri	Mangambu	C/Yamonongeri	Mangambu	C/Yamonongeri	Mbama Michel
C/Mbole	Kolomo	C/Mbole	Kana Albert	C/Mbole	Kana Albert	C/Mbole	Kana Albert	C/Mbole	Kana Albert	C/Mbole	Kana Albert	C/Mbole	Kana Albert
C/Yamandundu	-	C/Yamandundu	Makuba	C/Yamandundu	Makuba	C/Yamandundu	Makuba	C/Yamandundu	Makuba	C/Yamandundu	Makuba	C/Yamandundu	Makuba
C/Yaliwasa	Mohumbwa Cyprien	C/Yaliwasa	Mohumbwa Cyprien	C/Yaliwasa	Mohumbwa Cyprien	C/Yaliwasa	Mohumbwa Cyprien	C/Yaliwasa	Mohumbwa Cyprien	C/Yaliwasa	Mohumbwa Cyprien	C/Yaliwasa	Mohumbwa Cyprien
C/Muingi	Lisu	C/Muingi	Molifa	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C/Likile	Tongula	C/Likile (**)	Tongula	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Source : Province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; arrêté n° 21 du 3 octobre 1950 ; note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952 ; note circulaire Cl. : B.61 n° 21/179 du gouverneur du 12 janvier 1956, dans FABY/SHP-MRAC.

* Kamango, institué chef en 1929, ** La chefferie Likile supprimée a été intégrée dans le secteur Turumbu composé d'une population assez mêlée. On y trouve les Likile, les Bangelema-Langate et d'autres peuples issus de mélanges divers ainsi que des gens d'eau. C'est Kamango, un Mongelema, qui va être choisi chef de secteur, lui qui dirigeait déjà la chefferie Bokondo depuis 1929.

Ainsi, les Likile se sentirent méprisés et tentèrent plus d'une fois, en vain, de faire diviser le secteur Turumbu en deux entités distinctes.



**Début de la mission
des Sœurs franciscaines à Basoko.**
(AP.0.1.4195, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié,
s.d. Droits réservés.)



Village Likombe sur l'Aruwimi.
(AP.0.0.30348, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, s.d. Droits
réservés.)

Bolikango II, Bolongbo, Bomboma, Bosau, Briques, Ekuteme, Lileko, Lohae, Longa, Mebongo et Monda.

Le groupement Ngoy réunit les villages Bodjonga, Bolima, Licencié et Mongandjo Poste.

3.2.2. SECTEUR LOKUTU

Il compte 2 groupements : Mwingi et Yanongo.

Le groupement Mwingi comprend les villages Bandu, Isangamawa, Isombo I, Isombo II, Iyenge, Makongo, Ngima, Poste État Bandu, Yaboloko, Yaluwe, Yambienene, Yamwela, Yangoma Lokele, Yangoma Molifa, Yata et Yakakule.

Le groupement Yanongo est formé des villages Afila, Alonga, Bafamba, Basayo, Botende, Ewolo, Isako, Lokole, Mbutu, Nsele, Sokinex, Yakindwa, Yalifombo I, Yalifombo Pisé, Yamangele, Yandumba, Yasambe et Yasonga.

3.2.3. SECTEUR MOBANGO-ITIMBIRI

Il est subdivisé en 3 groupements : Mbole, Mokaria et Yamonongeri.

Le groupement Mbole est formé des villages Bolikombo, Mogotambi, Moluki, Moonda, Mwandango Woogo et Yamungbumia.

Le groupement Mokaria est formé des villages Gbado, Lokabi, Lokuku, Molinda, Molonde, Ngungu, Yaabelo, Yakandja, Yakonga I, Yakonga II, Yalimbongo, Yamela, Yamokindi, Yamongoya, Yamoombo, Yamotata, Yaoguma, Yaomina, Yaongonde, Yatikala et Yatutia.

Le groupement Yamonongeri rassemble les villages Bolama, Bolila Plaine, Esalo Makungi, Mombango Elumba et Yaolema.

3.2.4. SECTEUR TURUMBU-MONGELEMA

Il compte 2 groupements : Likile et Mongelema.

Les villages du groupement Likile sont : Baema, Boiseka, Bombongo, Bosuku, Yabolonga, Yalisihi, Yalitungembuse, Yambwa, Yamofilele, Yamokanda, Yandani, Yangomu et Basoko.

Le groupement Mongelema est constitué des villages : Bandio, Basakani, Bokondo-rive, Bokondo-route Bumba, Bongbakpa, Boyeye, Monihi, Yabibi-rive, Yabibi-route, Yalamba, Yaolo et Yebisa II.

3.2.5. CHEFFERIE WAHANGA

Elle est subdivisée en 8 groupements : Bahanga-Bakanga, Bombana II, Bomenge, Boyanga, Ikoti-Mangatali, Makalabo, Moenge-Moleka et Mukongo.

Le groupement Bahanga-Bakanga est composé des villages Bahanga I, Bahanga II et Bosengia.

Le groupement Bombana II est constitué des villages Badumbe et Bokpamba.

Le groupement Boyanga est formé du village Boyanga.

Le groupement Ikoti-Mangatali rassemble les villages Bagbetambi, Bomenge Plaine, Bongbange, Bosango, Yabua et Yamatua.

Les villages du groupement Makalabo sont Bombongo I et Bombongo II.

Le groupement Moengey-Moleka intègre les villages Bolika, Bolombo, Bombase et Ligoga.

Le groupement Mukongo rassemble les villages Bongbola et Madidi.

Le groupement Bomenge est formé des villages Basali et Bokongolia.

3.2.6. CHEFFERIE YALIWASA

Elle est subdivisée en 7 groupements : Gbakulu, Maanzo, Mohonge, Mokula, Moliele, Monduka-Opando et Winawina.

Le groupement Gbakulu est composé des villages Baogo, Liteke, Loleke, Yabangia, Yaabelo, Yaelambo, Yakumi, Yalulu, Yamabuki, Yamakoko, Yamangbolia, Yamapete I, Yamokatu, Yamopilinga, Yamosenge, Yamosenge II, Yaodjamba, Yapoka et Yasomboni.

Le groupement Maanzo est formé des villages Yahula, Yalimbili, Yamonzia et Yaonga.

Le groupement Mohonge est formé des villages Mongili et Yalibai.

Les villages du groupement Mokula sont Bolila, Yadgejele, Yaeloti, Yaesambo, Yakuki, Yamokwa et Bafaluma.

Le groupement Moliele est composé des villages Boulo, Kuulu, Mekaki, Monga-Ekula et Yasaka.

Le groupement Mondula-Opando rassemble les villages Yaboloko, Yaelimo, Yalisunge, Yangombi et Yatunga.

Les villages du groupement Winawina sont Yangwa et Yawinawina.

3.2.7. CHEFFERIE YAMANDUNDU

Elle est subdivisée en 4 groupements : Kuma, Lokesa, Maku-Mbaka et Ndeha.

Le groupement Kuma est composé des villages Bapaluma, Yaesele, Yakamala I, Yakamala II, Yangolo, Yasoku I et Yasoku II.

Le groupement Lokesa est constitué des villages Licencié, Mokeke, Yamokombi, Yamolia, Yamonday, Yamosia et Yele.

Les villages du groupement Maku-Mbaka sont Basali, Yakapo et Yamasela.

Le groupement Ndeha rassemble les villages Yaekuta, Yahila, Yamatundu, Yamokolo, Yamosunia et Yapange.

3.2.8. SECTEUR BOMENGE

Il est subdivisé en 2 groupements : Basoo et Bomane.

Le groupement Basoo est constitué des villages Bongbakpa, Koki, Yalinonge, Yamaele II, Yamatonga, Yamumba et Yangolu.

Le groupement Bomane est formé des villages Bafoli, Bafulu, Basoa, Bomane, Bombote, Camp État, Isombo, Mokongo, Yakoyo, Yalihaina, Yamasengele, Yambese-Mbutu, Yambese-Ndumia, Yamele, Yamtumbia, Yangenda, Yangwa, Yaofa et Yasombo.

4. TERRITOIRE D'ISANGI

Il est divisé en six chefferies, cinq secteurs, une cité, deux communes rurales, subdivisés en groupements. Les six chefferies du territoire d'Isangi sont Bolomboki, Baluolambila, Kombe, Liutua, Yalihila et Yalikoka-Mboso. Les sept secteurs de ce territoire sont Babelota, Lokombe, Luete, Yawembe-Basoa, Turumbu, Yaokandja et Yalikandja-Yanonge. Le territoire d'Isangi compte deux communes rurales, Yangambi et Lotokila. Isangi est le chef-lieu du territoire Isangi.

Le site d'Isangi fut jadis un poste d'occupation arabo-swahili (de 1883 à 1897). Il a été établi d'abord à Ligasa ancien avant 1935 dans la chefferie Lokombe, sous le nom de « territoire des Topoke ». De 1908 à 1935, le centre d'Isangi devint un poste d'occupation coloniale belge relevant du territoire de Yanonge dans le district de l'Aruwimi, dont Basoko était le chef-lieu. C'est en 1935 que le chef-lieu de ce territoire a été transféré à Isangi et appelé « territoire des Topoke-Lokele » par les ordonnances loi n° 40/AIMO/35 du 25 mars 1935, n° 156/AIMO/42 du 8 mai 1942 et n° 21/AIMO/58 du 29 septembre 1958.

Pendant la colonisation, l'organisation administrative du territoire d'Isangi avait été plusieurs fois reconstituée. Son espace était passé du district de

Stanley-Falls de 1888 à 1895 au district de l'Aruwimi, à partir de 1895. Comme territoire, il fut créé par l'ordonnance du 1^{er} avril 1913. Dénommé « territoire des Topoke » en 1926, il s'était vu rattacher, avec la réorganisation réalisée par l'ordonnance du 21 mars 1932, la majeure partie de l'ancien territoire de Yanonge. Ce qui justifia sa nouvelle appellation de « territoire des Topoke-Lokele » dont le chef-lieu fut établi à Isangi. Mais il faut souligner que l'organisation administrative de ce territoire était en grande partie le résultat des occupations militaires de la fin 1929 (*cf. supra*).

En 1937, on comptait encore dans le territoire d'Isangi 27 chefferies et 2 secteurs. Deux ans après, ce nombre se réduisit pour les chefferies à 16 et

augmentait pour les secteurs à 5. En 1943, un rapprochement s'opérait avec 9 chefferies et 8 secteurs, pour être équilibré à 7 chefferies et 7 secteurs, de 1945 à 1956. Suivons le travail qui a conduit à cette évolution.

L'administration européenne, qui avait créé/reconnu des entités dites chefferies, s'était rendu compte de la complexité de la réalité ethnique des populations et s'était confrontée aux difficultés de rentabilité économique liée à l'organisation des territoires. Il fallut dès lors revoir/adapter les premières structures établies, afin de les rendre plus cohérentes et donc efficaces compte tenu de sa politique. Quelques renseignements puisés dans les archives du MRAC sont synthétisés dans l'encadré suivant.

Chefferie Lileko

Son chef Lomba a été investi en 1930. Mais la situation de la chefferie, dès le départ, n'a pas été bonne. Les motifs principaux en étaient :

- a) l'éloignement du chef Lomba de ses trois villages Yalufi, Yaforoma et Yangambi. Lomba habite Yatuka, soit à environ 50 km du gros de la chefferie ;
- b) l'opposition des trois notables du bas vis-à-vis de Lomba, qu'ils considèrent comme un étranger. La remise à Lubanga (Yangambi) de l'insigne de chef, à titre honorifique, a un peu diminué cette hostilité, mais la situation de cette chefferie n'est pas réglée définitivement. Primitivement, cette chefferie comprenait aussi les Likolo ; ces derniers en ont été détachés pour former une nouvelle chefferie avec les Yaombole.

Chefferie Likolombole

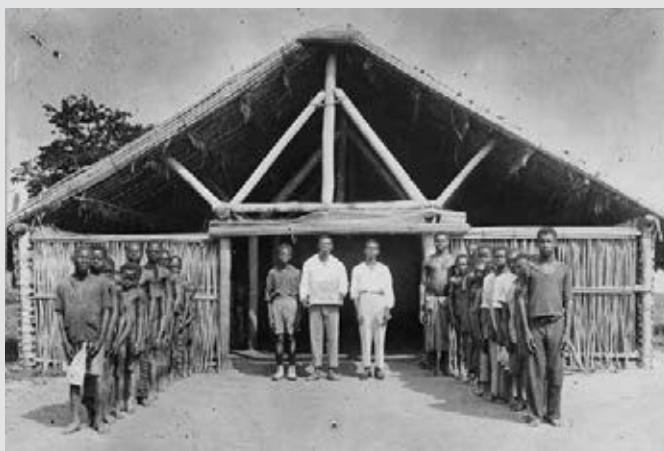
Elle fut organisée en 1930, intégrant les Likolo (Yangambi et Yafolo) et les Yaombole ; Itindi fut le chef investi.

Le chef Itindi éprouva au début d'assez grandes difficultés à se faire obéir par ses sous-clans Yaforo et Yaombole. Une partie de l'aménagement de la plaine Sabena a été exécutée par la chefferie. Ce travail a permis à Itindi de donner des ordres à ses notables et le séjour en commun des différents sous-clans durant deux mois a favorisé la cohésion de la chefferie. Le travail de la Régie avait créé une méfiance vis-à-vis de l'Européen, certes, mais chez les Yaombole elle revêtait un caractère spécial : sur 10 recrutés réguliers fournis en juin 1929, 5 décédèrent à la Régie. La crainte de nombreux recrutements a accentué le mouvement d'émigration des Yaombole vers Bumba et Lisala ; on en a compté en 1930 une bonne centaine. Ce mouvement date de 1923. Le gouverneur intervint et cette émigration fut un temps arrêtée, avant de reprendre peu après.

Chefferie Yawembe

Elle fut « organisée un peu arbitrairement ». Il avait d'abord été proposé de faire passer les villages Yawembe (Yafunga et Yaikelo) dans le territoire d'Isangi où se trouve la grande partie des populations des clans qui constituent cette chefferie ; cela n'a pu se faire pour deux motifs :

- a) l'opposition de Musinga, ayant droit théorique sur tous les Yawembe et qui a été chassé par eux depuis très longtemps ;



École primaire au village Yafunga du Chef Musinga.
(HP.2008.2.39, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié
(Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

b) la difficulté géographique pour déterminer une frontière à cause de la proximité de ces villages lokele avec les propriétaires du sol.

À cause des recrutements à Yangambi, cette chefferie se dépeuple, et un grand nombre émigre vers Bumba et Lisala. Le village Yafunga se vide également. À la fin de l'année 1930 une dispute avait éclaté dans le clan Yaikela et la famille Yaliapa (18 hommes) avait émigré à Isangi. Ce premier départ sera peut-être le commencement d'une émigration de tous les Yawembe vers Isangi ; Musinga resterait seul avec sa famille (Rapport annuel 1930, dans FABV/SHP-MRAC).

Chefferie Yalikandja

Elle doit beaucoup à son chef Albert Elamelo investi le 25 août 1930. Celui-ci était fort jeune, ce qui l'empêcha d'abord d'exercer une grande autorité. Mais il était plein de bonne volonté et apprenait vite. Qui plus est, l'administration de cette chefferie était rendue difficile par sa dispersion géographique. Malgré tout, la production était jugée satisfaisante : le paddy était produit par ceux établis près de Yanonge ; la cueillette des fruits de palmiers par les Yase du fleuve ; les Bolongo alimentent l'huilerie mécanique de Yaforoma. Seul donc le village Yakongo sur le fleuve n'avait aucun rendement économique (Rapport annuel 1930, dans FABV/SHP-MRAC).



Jeunes filles yakongo venues au marché à Lisala.
(AP.0.2.3391, collection MRAC Tervuren ; photo G. Grégoire, 1911.)

Chefferie Bolomboki

Créée en 1931, est issue de l'ancienne chefferie Yahisuli agrandie. Kofunda est le chef investi le 10 décembre 1931 par le CDD E. Schmitz.

Le terme Bolomboki tire son origine de deux mots, l'un mbole, « *Olomo* », et l'autre « *Oki* », qui désignent respectivement une personne et un village ou une contrée. Le préfixe « *ba* » renvoie à un groupe quelconque. « *Olomboki* » est une personne qui habite une contrée ou un village. Bolomboki voudrait donc dire « *Ba-Olomboki* », « *Ba-Olombòki* » ou « *Ba-Olombòki* » devenu « *B'olombòki* ».

Ce peuple descend, avec les Lokele, d'un ancêtre commun, « *Iongia-Ongia* ». Celui-ci aurait engendré deux fils : « *Eso* » et « *Wembe* ».

Le premier fils Eso engendra Gelemba, Getole, Bambelota (chefferie Bambelota), Kangama Yafine, Lokombe (chefferie Lokombe) et Baluolambila (chefferie Baluolambila). Le fils aîné Gelemba engendra Kombi (chefferie Kombe). Le deuxième fils Getole engendra Litwa (secteur Liutua).

Le deuxième fils Wembe engendra Okokonde (chefferie Yawembe), Okandja (chefferie Yaokandja) et Olomboki (chefferie Bolomboki).

L'ancêtre Iongia-Ongia aurait eu comme femme Belenga, mère des Tetela et des Nkusu.

Les fils d'Eso et leur cousin Olomboki préférèrent remonter la rivière Lomami. À partir de cette migration, il y eut des luttes fratricides.

Olomboki préféra s'installer à la frontière des Bangando et d'Opala. Il engendra trois fils, Lisule Kofunda, Otutumba et Atause.

Chefferie Baluolambila

Créée en 1931, elle est issue de l'ancienne chefferie Yaula agrandie. Bofandu est le chef investi le 10 décembre 1931 par le CDD E. Schmitz.

Littéralement, Baluolambila désigne un peuple qui aime fouiller le palmier à la recherche de noix de palme.

Ce peuple constitue un sous-groupe qui aurait gagné le bassin de l'Uele-Ubangi à la suite de la poussée migratoire des populations ngwandi d'origine soudanaise. Il est probable que ces déplacements se soient produits aux alentours du XVII^e siècle.

Au moment où Baluolambila quitte le berceau commun de tous les Topoke et vient semblablement s'installer à l'ancien emplacement de Yaula, rive gauche de la rivière Loya, il avait trois fils, à savoir : Liala, aîné et chef de groupe Liongo ou Yaoleo ; Libande, cadet et chef de groupe Wette, et Bolimbo, puîné et chef de groupe Liembo.

Yaoleo, Wette, Liombo I et Liombo II représentent aujourd'hui les quatre groupements de la chefferie Baluolambila. La rupture interviendra entre les trois frères parce que les groupes étaient devenus trop importants, mais ils avaient conservé les mêmes mœurs et coutumes, et la même langue.

Après des guerres qui les rendirent indépendants les uns des autres, ils seront plus tard fusionnés pour former une seule chefferie Baluolambila. L'acte de sa constitution fut signé le 10 décembre 1931 par décision n° 226 prise à Yahisuli par le commissaire de district de l'Aruwimi, M. Emmanuel Schmitz. Le même acte confia la destinée de la nouvelle entité au village Yaula pour des raisons stratégiques (position géographique au milieu de l'entité).

Depuis 1931, Baluolambila connaît la succession de quatre chefs descendant tous de Yaoleo : Bofando (10 décembre 1931-3 juin 1935) ; Lisomanongo (30 juin 1935-4 mai 1940) ; Lifenge (4 mai 1940-27 septembre 1966) et Makofi (1^{er} juillet 1968 à ce jour).

Aucun de ces règnes n'a été paisible. Parmi les conflits de succession, il faut signaler la dispute de pouvoir entre Makofi et Graciano Imbwatcheke de 1973 à 1980. En effet, Makofi, fils héritier de Lifenge du village Yaondae, est considéré comme le cousin (fils de la tante paternelle) du village Yaula qui tente, par l'entremise d'un de ses fils Graciano Imbwatcheke, de se remettre dans ses droits en tant que détenteur légitime du pouvoir coutumier.

Secteur Yanonge

C'est l'un des premiers secteurs du territoire d'Isangi, créé en 1933. Il est constitué de trois groupes de peuples plus ou moins unis et qui se désignent eux-mêmes sous la dénomination de « Likolo », « Mongandu » et « Licenciés ». Il intègre quatre anciennes chefferies : Topoke-Likolo (chef Lomami), Bambole (chef Fundi Motwana), Licenciés-Bakusu (chef Serenge) et Maringa-Lopori (chef Likunda).



En 1901, un pont construit à l'entrée du village Yanonge.
(HP.1956.15.16334, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, 1901. Droits réservés.)



Sur le pont, M.F. Van Goitsenhoven, chef du poste (à gauche), et M. Welvaert, chef de culture dans les plantations du poste agricole de Romée. Au centre, le chef Lobela et son frère.
(HP.1956.15.16335, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1901. Droits réservés.)



L'orphelinat Sainte-Élisabeth à Yanonge, construit avec l'aide du Fonds du bien-être indigène.
(HP.1955.96.1269, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950 © MRAC Tervuren.)



La maternité Sainte-Élisabeth à Yanonge, construite avec l'aide du Fonds du bien-être indigène.
(HP.1955.96.1270, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950 © MRAC Tervuren.)



Un dispensaire à Yanonge.

(HP.1955.96.1271, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950
© MRAC Tervuren.)

Chefferie Yawenda

Le sous-clan des Boasala n'obéissait pas assez au chef Gongo ; ils étaient assez éloignés. C'est l'aménagement de la plaine Sabena de Yangambi qui donna un peu d'autorité à ce chef. Mais l'activité de la chefferie n'est pas développée : il y a disette de vivres et les gens s'adonnent presque exclusivement à la chasse.

Chefferie Yaelengo

Sa situation politique n'est pas brillante, les sous-clans se disputent entre eux. Une différence oppose les Yawelo et les Yabuya, le rendement économique est minime.

Chefferie Arabisés de Romée

Les Arabisés sont peu nombreux. Leur chef est Kayumba, mais un ancien capita installé à Stanleyville provoque des immigrations.

N.B. : le territoire d'Isangi avait vu se créer une chefferie « Bakumu réunis » le 7 juillet 1930. Il y avait quelque 600 habitants au total et le chef investi fut Lunfugula. Mais cette chefferie va disparaître, confrontée à un mouvement d'émigration vers Stanleyville où se passait un regroupement des chefferies Bakumu.



En 1900, le corps de garde du poste agricole de Romée fondé vers 1898, situé au bord du fleuve à 50 kilomètres en aval de Stanleyville. (HP.1956.15.1304, collection MRAC Tervuren ; photo F. Van Goitsenhoven, 1900. Droits réservés.)



Photographiée vers 1899, la première maison en pisé de la station agricole de Romée. À gauche : M. Van Goitsenhoven, chef du poste ; à droite : M. Welvaert, chef des cultures. Le poste cessa ses activités vers 1912. (HP.1956.15.1332, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1899. Droits réservés.)

Chefferie Yalihila

Une des plus anciennes chefferies, constituée le 10 juin 1930 et intégrant les groupements Yawenda, Yafange, Yaotoke, Yalikombo, Yalikutu, Yaotike et Yamenga. Le nommé Semeli, du groupement Yawenda, avait réussi à prendre l'ascendant sur tous les autres chefs de groupe. Il dirigea les opérations militaires et fut obéi de tous. Lors de la constitution de la chefferie, il fut investi chef le 4 mai 1909 ; pourtant, il n'était pas l'aîné de la branche aînée du clan. À sa mort, le 5 juillet 1930, il fut remplacé par Lifenya (son neveu), investi le 25 août 1930.

Secteur Basoa

L'un des premiers secteurs créés dans le territoire d'Isangi, mais il va être assez vite supprimé. Il fut créé à la suite de la réunion des notables tenue à Ilondo le 26 février 1936 et présidée par l'administrateur territorial Colinet. Ce secteur regroupa deux anciennes chefferies, Basoa dirigée par le chef Basabola, et Logogo dirigée par le chef Libo, auxquelles s'ajoutaient les villages Ilondo I (chef Mandefu) et Ilondo II (chef Sindani). Le chef Basabola de la chefferie Basoa avait été accepté pour diriger le secteur, mais il ne pouvait s'immiscer dans les questions secondaires d'administration intérieure des villages de Sindani et de Mandefu. Le conseil de secteur était composé de Basabola, Sindani et Mandefu, un pouvoir sous forme de trio qui affaiblissait la survie même de l'entité.

Secteur Luete

Il va être créé en 1938, intégrant les chefferies Moendu (chef Bombula), Logoge (chef Libo) et Bohuma (chef Longongo) auxquelles s'ajoutait le groupement Mangala. Les chefs Libo et Longongo résistèrent, mais le CDD Lauwers exerça son autorité pour les persuader d'accepter la décision : Bombula va être chef de secteur, dira-t-il, « parce qu'il est chef de groupement aîné d'Isangi, parce qu'il est le seul dont le travail satisfait l'administration et, enfin, parce qu'il est le chef du groupement le plus nombreux » (CDD S. Lauwers, 1938, dans FABV/SHP-MRAC).

Chefferie Yambau

Les Yangole, d'origine topoke de la Lomami, avaient été rattachés aux Yambauw à cause de leur petit nombre. Ils demandèrent à être rattachés à la chefferie Yawembe avec laquelle ils avaient plus d'affinités (Yalikina). Un simple passeport de mutation avait satisfait leur désir. Mais cette chefferie n'avait que peu d'activité économique ; elle fournissait la main-d'œuvre à la régie (station de Ngazi). Elle sera assez vite supprimée.

Chefferie Weko

Elle fournissait la main-d'œuvre à la régie (station de Ngazi). Elle sera assez vite supprimée.

Secteur Yaokandja

Il va être créé en 1939. Une première mise en place par le commissaire général Bertrand en 1915 divisait les Lokele en deux grands groupes : Yawembe et Yaokandja. Au sujet de ceux-ci, Bertrand écrit : « Les Yaokandja ne présentent pas l'unité des Yawembe. Ils ont au moins trois origines différentes décelables par la différence de leurs totems. » Parmi les Yaokandja, il y a des « ya-Kusu », des « ya-Boni » et les autres (« ya-Lileko », « ya-Folo » et « ya-Angonda »). Il convient d'ajouter que les Yaokandja, plus volontiers que leurs voisins, ont adopté des clans étrangers.

Secteur Babelota

Il va remplacer l'ancienne chefferie Bondi que le CDD Lauwers aurait voulu transformer en secteur en 1938, mais certains chefs refusèrent d'y être associés. C'est le chef Bodjoko qui fit la demande au CDD Lauwers en affirmant que les Bondi, Baluolambila, Ilonga, Yatsasowa et Bosaka descendaient tous du même ancêtre Babelota. Comme les Baluolambila formaient déjà une grande chefferie viable, les trois autres pouvaient de leur côté former un secteur. Mais le CDD Lauwers va décider, lors de la réunion d'août 1938, que soit créée la chefferie Babelota comprenant les Bondi, Ilonga (sauf ceux qui sont elonda, lesquels seront rattachés à la chefferie des Liutua), Yatshasoa, Bosaka et Ifulu. Les Yabwandja et les Tolauw vont être rattachés à la chefferie Liutua.

Le chef Libembe contesta cette décision et fut destitué ; le CDD lui dira qu'il n'était pas ilonga mais plutôt liutua, et que c'était donc par tromperie qu'il était devenu chef de la chefferie Ilonga.

Chefferie Bolea

Le chef Gelige dit au CDD Lauwers que les Bolea et les Ihoa étaient d'une même origine et que ceux-ci pouvaient former un secteur. Cette proposition enchantait l'administration coloniale, mais le chef Bolisa la refusa. Sa chefferie Ihoa (pas viable, ne comptant en 1938 que 300 hommes) ne peut être fondue dans un secteur avec celle des Bolea. La situation paraît ici complexe ; les avis des notables consultés divergent. Le CDD décida de proposer la suppression de la chefferie Ihoa et que « tous les Ihoa soient placés sous les ordres du notable Litete mais celui-ci ne formera qu'une chefferie avec les Bolea, sous les ordres de Gelige qui a toujours donné satisfaction. Quant à Bolisa et autres Ihoa qui veulent être réunis au secteur "Luete", ils pourront s'installer de l'autre côté du poste de Ligasa où se trouve d'ailleurs le Tongo [ancien site] de l'un de leurs villages et ils seront par voie de passeport de mutation inscrits en chefferie Noendu ou ailleurs s'ils préfèrent » (CDD S. Lauwers 1938, dans FABV/SHP-MRAC).

L'organisation mise en place par le commissaire Bertrand avait abouti à la constitution d'une dizaine de chefferies, divisées elles-mêmes en plusieurs sous-chefferies. En 1929-1930, une nouvelle organisation qui poussait à la concentration avait donné 4 chefferies : Yaboni, Lileko, Likolombole et Yakusu. Toutes les sous-chefferies furent supprimées.

« - Chefferie Yaboni constituée en 1929 et constituée des clans Yaliembe, Yakutu, Yalokombe, Yaowamia, Yalutsha et des villages Yalikoko et Bandindia. Elle fut dirigée par : Albert Liakako, décédé le 18 mai 1930 ;

remplacé par son frère Pierre Batamba (ancien commis de l'État) et, en 1938, par Lotika. Il faut noter que le clan Yakutu est étranger aux Yaboni, absorbé par ces derniers à cause de ses relations et des affinités avec eux. Ce village Yakutu qui habitait le poste même de Yanonge a été déplacé par mesure d'hygiène à cause de sa proximité du centre européen et du dispensaire. Il s'est installé en amont.

- Chefferie Lileko dirigée en 1938 par le chef Lomba et constituée des clans Yaefoloma, Yangambi, Yalufi et Yalufi Yul (Yalikulumba).

- Chefferie Likolombole dirigée en 1938 par le chef Itindi et constituée de sous-clans Yanonge (villages Yafeleti, Yaosuku, Yaniongo) et sous-clans Yafolo (villages Yakuni et Yaotondja).

- Chefferie Yakusu dirigée par le chef Djoko et constituée de sous-clans Yuwami et sous-clans Yatumbo » (CDD S. Lauwers 1938, dans FABV/SHP-MRAC).

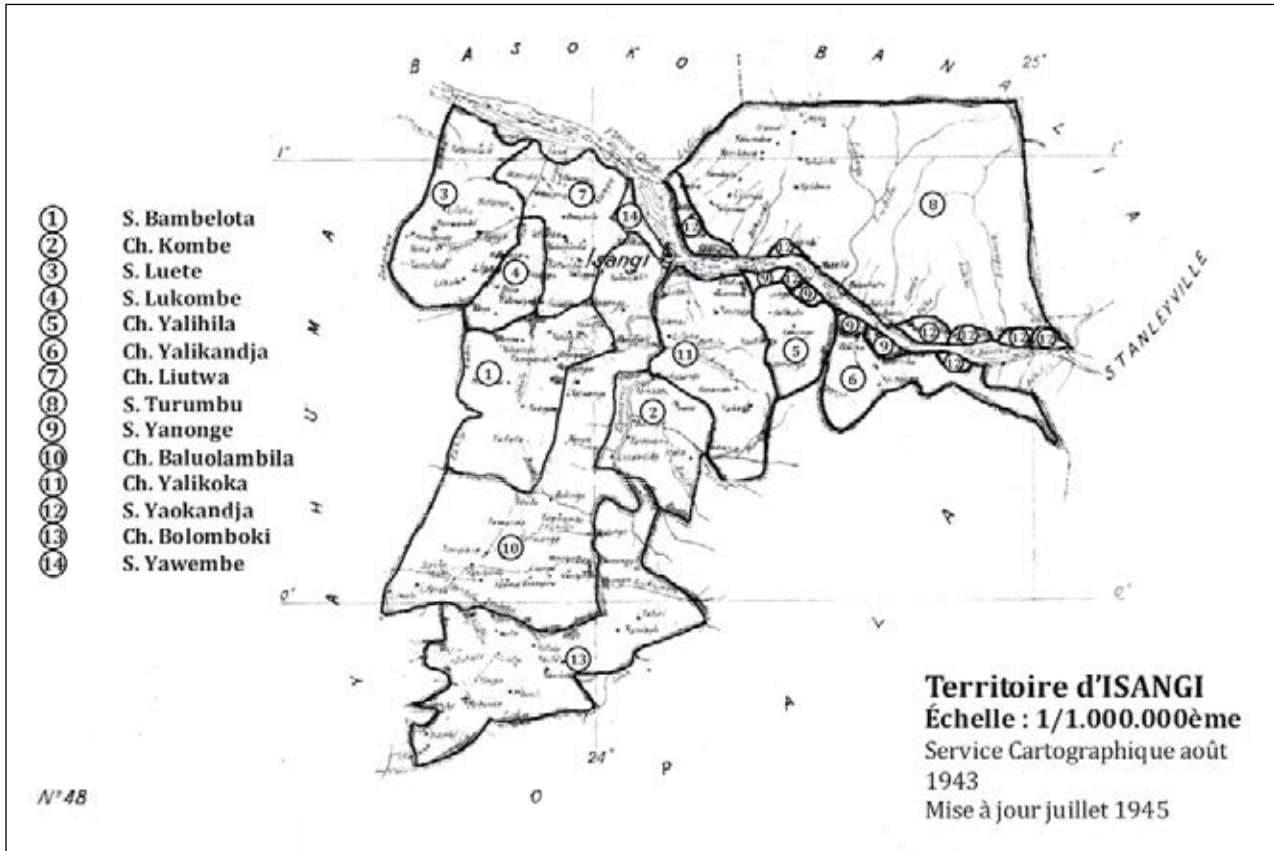
En 1932, l'idée de regrouper ces chefferies en secteur « Lokele-Yaokandja » germa. Le projet fut bloqué parce que le Gouvernement colonial n'admettait pas la coexistence des tribunaux de secteur et de chefferie. À partir de 1935, divers clans lokele demandaient à l'administration coloniale que la structure de chefferie soit remplacée par celle d'un secteur ; seuls le chef Djoko de Yakusu et quelques notables s'y opposaient, affirmant qu'ils étaient yuwami et non yaokandja. Ce qui motiva la demande de création d'un secteur : à cause de la loi de l'exogamie, les Lokele vont ordinairement prendre des femmes dans d'autres chefferies voisines. Lorsqu'une contestation survient, le défendeur est souvent dans une autre

chefferie que celle du demandeur, et ce dernier doit donc s'adresser à un tribunal (de chefferie) qui lui est étranger. S'il y avait un tribunal de secteur, les chefs des deux parties seraient présents et ce seraient des juges étrangers à ces parties qui trancheraient les palabres. Ces différents clans admettent que leur soit trouvé un étranger comme chef de secteur (CDD S. Lauwers 1938).

Les quatre chefferies avaient une démographie faible. En 1933, leur situation était la suivante : 576 hommes pour la chefferie Yakusu, 701 hommes pour la chefferie Lileko, 907 hommes pour la chefferie Yaboni et 1020 pour la chefferie Likolombole. La décision de les fusionner dans un secteur s'imposait, mais le CDD Lauwers note, dans son P.-V. déjà cité : « il semble opportun au point de vue politique de maintenir les chefferies ou tout au moins de laisser les insignes aux chefs jusqu'à ce qu'ils meurent ou s'en rendent indignes, d'autant plus qu'il sera très difficile de trouver un chef de secteur. »

Le 21 janvier 1939, le commissaire provincial et chef de la province de Stanleyville, R. Dufour,

Carte administrative du territoire d'Isangi en 1948



Source : carte Olga Boone n° TMP 219, archives service Histoire et Politique, MRAC.

émet les avis suivants aux différentes propositions de regroupements des circonscriptions du territoire d'Isangi faites par le CDD :

- « 1. Circonscription Babelota [...] groupant Bondi, Yatsasowa et partie Ilonga. Accord si vous voulez donner à cette circonscription la forme du secteur. Si vous voulez une chefferie agrandie, il me faut des preuves que les Babelota "constituent un groupement traditionnel sur la base de la coutume".
2. Circonscription Lukombe : groupant les Bolea et les Ihoa : les mêmes remarques que ci-dessus s'imposent.
3. Chefferie Liutua : groupant les Liutua et une partie des Ilonga. L'agrandissement de cette chefferie dépend de la solution qui interviendra pour les Babelota.
4. Secteur Turumbu : Copie de l'arrêté créant ce secteur (décembre 1938) et croquis.
5. Secteur Basoa : copie de l'arrêté créant ce secteur et supprimant la chefferie Basoa. "Il doit être entendu que la création de ce secteur ne pourra entraîner aucun regroupement des populations pour des facilités administratives. Je ne suis pas d'accord pour Basabola que je viens à peine de révoquer."
6. Secteur Luete : copie de l'arrêté créant ce secteur et copie de nomination du chef Bombula.
7. Secteur Yaokandja : copie de l'arrêté créant ce secteur et copie de nomination du chef Molatia » (dans FABV/SHP-MRAC).

Le tableau 3.10 présente l'évolution des chefferies et des secteurs du territoire d'Isangi de 1937 à 1956.

Voici quelques commentaires liés à la situation de ces chefferies. Le CDD Kreutz note dans son rapport annuel 1956 daté du 9 février 1957 à Stanleyville qu'il n'y a pas de troubles avérés dans le territoire d'Isangi. Pour l'année 1956, la gestion des entités locales se présente ainsi :

« une campagne de paddy moins réussie, une diminution des apports de fruits de palme, une rentrée moins rapide de l'impôt indigène. Aussi importe-t-il de réagir vigoureusement afin d'enrayer une certaine tendance à l'indiscipline qui se manifeste par de trop nombreuses atteintes à l'autorité des chefs. [...] :

1° Secteur Yawembe : la situation politique y est moins bonne que par le passé parce que trop de Lokele sont hostiles au chef Yaele et s'acharnent à sa perte. Je m'occuperai personnellement, à l'occasion de mon prochain passage, du litige qui l'oppose aux fils de Bosongo au sujet des constructions à ériger sur ce que

les plaignants considèrent comme ancien cimetière des Yalikina. [...]

2° Secteur Turumbu : la situation générale y est toujours satisfaisante mais il est certain que le chef Angonda, qui se fait vieux, ne sera bientôt plus capable de diriger un secteur aussi étendu et dont les populations ne sont pas des plus faciles [...]

3° Chefferie Yalikoka : Situation normale. Le chef Mbelo n'a rien perdu de ses qualités et a fini par faire preuve de plus de pondération. C'est la circonscription la plus prospère du territoire.

4° Chefferie Yalihila : cette petite circonscription n'a pas eu de chance avec ses deux derniers chefs qui ont dû être révoqués après condamnation pour détournements. La succession de Dipo ne s'avère pas facile, le candidat Lofanga n'ayant guère d'intérêt à mettre fin à sa carrière d'infirmier et sa désignation n'étant pas uniquement souhaitée par la population. [...]

5° Chefferie Yalikandja : Le chef Elamelo continue à se distinguer et à obtenir d'excellents résultats. C'est probablement le meilleur chef du territoire.

6° Secteur Yanonge : le vieux chef Lomami n'est plus capable de s'occuper de l'administration de ce petit secteur. Il faudrait le décider à demander sa mise à la retraite. Le rattachement de cette circonscription à celle des Yalikandja ne présente aucune difficulté.

7° Secteur Yaokandja : l'individualisme et l'esprit de lucre des indigènes de cette circonscription rendent son administration très difficile. Le départ du chef Itindi ne signifie pas encore que son successeur parviendra à obtenir une meilleure cohésion. Parmi ceux-ci Bolekaleka est certainement le candidat le plus intéressant, mais il importe d'obtenir l'accord quasi unanime sur son nom.

8° Chefferie Kombe : très bonne situation grâce au dynamisme du chef Ngwangwa qui semble s'être définitivement corrigé de ses défauts. Sa reconnaissance par les sujets de l'ex-chefferie Liutua est le fait le plus significatif enregistré au cours de cette année et prouve le sens diplomatique du chef.

9° Chefferie Bolomboki : progrès économique assez marqué par suite de l'installation d'une nouvelle concession. Le chef Komanda n'est pas très courageux mais a le sens du commandement et parvient sans trop de difficulté à se faire aider par ses notables.

10° Chefferie Baluolambila : [...] Il meut intéressé d'être éclairé sur la conduite de certains notables qui n'ont pas toujours réservé un appui suffisant au chef.

Tableau 3.10 : Chefferies et secteurs du territoire d'Isangi de 1937 à 1956

Chefferies ou secteurs en 1937		Chefferies ou secteurs en 1939		Chefferies ou secteurs en 1943		Chefferies ou secteurs en 1945		Chefferies ou secteurs en 1950		Chefferies ou secteurs en 1952		Chefferies ou secteurs en 1956	
Noms de la chefferie (C) ou de secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou de secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou de secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou de secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou de secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou de secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou de secteur (S)	Noms des chefs
C/Bondi	Bodjoko	C/Bondi	Bodjoko	S/Bambelota	Bodjoko	S/Bambelota	Bodjoko	S/Bambelota	Bodjoko	S/Bambelota	Bodjoko	S/Bambelota	Bodjoko
C/Kombe	Walaba	C/Kombe	Ngwangwa	C/Kombe	Ngwangwa	C/Kombe	Ngwangwa	C/Kombe	Ngwangwa	C/Kombe	Ngwangwa	C/Kombe	Ngwangwa
x	x	S/Luete	Bombula	S/Luete	Fataki	S/Luete	Fataki	S/Luete	Fataki	S/Luete	Fataki	S/Luete	Fataki
C/Logoge	Bomela	-	Gelige	S/Lokombe	Gelige	S/Lokombe	Gelige	S/Lokombe	Bomela	S/Lokombe	Bomela	S/Lokombe	Bomela
C/Yalihila (chefferie créée le 10/6/1930)	Lifeny Jean (1)	C/Yalihila	Lifeny Jean	C/Yalihila	Lifeny Jean	C/Yalihila	Lifeny Jean (2)	C/Yalihila	Dipo Bernard	C/Yalihila	Dipo Bernard	C/Yalihila	Dipo Bernard (3)
C/Yalikandja	Elamelo Albert	C/Yalikandja	Elamelo Albert	C/Yalikandja	Elamelo Albert	C/Yalikandja	Elamelo Albert	C/Yalikandja	Elamelo Albert	C/Yalikandja	Elamelo Albert	C/Yalikandja	Elamelo Albert
C/Liutua	Gombe-Monene	C/Liutua	Gombe-Monene	C/Liutua	Gombe-Monene	C/Liutua	Gombe-Monene	C/Liutua	Bilonda	C/Liutua	Bilonda	C/Liutua	Bilonda
C/Litwa	Etefa	C/Litwa	Kayumba	C/Litwa	Kayumba	C/Litwa	x	x	x	x	x	x	x
C/Bolea	Gelige	C/Bolea	-	C/Baluolambila (4)	-	C/Baluolambila	-	C/Baluolambila	Lifenge	C/Baluolambila	Lifenge	C/Baluolambila	Lifenge
C/Yalikoka	Mbelo	C/Yalikoka	Mbelo	C/Yalikoka	Mbelo	C/Yalikoka	Mbelo	C/Yalikoka	Mbelo	C/Yalikoka	Mbelo	C/Yalikoka	Mbelo
C/Boendu	Bombula	S/Yaokandja	Molatia	S/Yaokandja	Molatia	S/Yaokandja	Itindi	S/Yaokandja	Itindi	S/Yaokandja	Itindi	S/Yaokandja	Itindi
C/Bolomboki (5)	Kofunda	C/Bolomboki	Kofunda	C/Bolomboki	Kofunda	C/Bolomboki	Otombolombo	C/Bolomboki	Komanda	C/Bolomboki	Komanda	C/Bolomboki	Komanda
C/Yawembe	Musinga	C/Yawembe	Musinga	S/Yawembe	Bolaya Joseph (confirmé 15/3/1940)	S/Yawembe	Bolaya Joseph (6)	S/Yawembe-Basoa-Baonga	Yaele Bosimba	S/Yawembe-Basoa-Baonga	Yaele Bosimba	S/Yawembe-Basoa-Baonga	Yaele Bosimba
C/Yawenda	Gongo	C/Yawenda	Litafe	S/Yawenda	Litafe	S/Yawenda	x	x	x	x	x	x	x

Chefferies ou secteurs en 1937		Chefferies ou secteurs en 1939		Chefferies ou secteurs en 1943		Chefferies ou secteurs en 1945		Chefferies ou secteurs en 1950		Chefferies ou secteurs en 1952		Chefferies ou secteurs en 1956	
C/Bohuma	Molima	S/Turumbu	-	S/Turumbu	-	S/Turumbu	Angonda	S/Turumbu	S/Turumbu	S/Turumbu	Angonda	S/Turumbu	Angonda
C/Arabisés Romée	Kayumba	C/Arabisés Romée	Kayumba	C/Arabisés Romée	Kayumba	C/Arabisés Romée	Lomami	S/Yanonge	S/Yanonge	S/Yanonge	Lomami	S/Yanonge	Lomami
S/Yanonge	Lomami	S/Yanonge	Lomami	S/Yanonge	Lomami	S/Yanonge	Lomami	S/Yanonge	S/Yanonge	S/Yanonge	Lomami	S/Yanonge	Lomami
Yatiasowa	Lowamba	C/Yatiasowa	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C/Baonga	Likumbe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C/Ihoa	Bolisa	C/Ihoa	Bolisa	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C/Baluolambila	Isoma-nongo	C/Baluolambila	Isoma-nongo	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C/Likolombole (7)	Itindi	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C/Yakusu	Djoko	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C/Lileko	Lomba	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C/Yaboni (constituée en 1929)	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C/Yambau	Singa Albert (8)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C/Weko	Lutilandolo	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C/Yaelongo	Mongambo (8)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
S/Basoa	Basabola	S/Basoa-Baonga	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C/Ilonga	Libembe	C/Ilonga	Lilembe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Source : Province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; arrêté n° 21 du 3 octobre 1950 ; note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952 ; note circulaire C.I. : B.61 n° 21/179 du gouverneur du 12 janvier 1956, dans FABV/SHP-MRAC. (1) Lifenya Jean, issu de la lignée Lufiti, investi à la tête de la chefferie Yalifila le 25/8/1930. (2) Lifenya Jean, condamné à 5 ans de SPP le 11/12/1947, il fut acquitté le 4 mai 1948, mais il ne retrouvera plus son poste, accusé d'être « trop commerçant ».

(3) Dipo Bernard, caporal de la FP ; fils de Semeli, chef chefferie Yalifila décédé le 5/7/1930 ; son neveu Lifenya fut désigné parce que le premier cité était encore enfant. (4) Baluolambila, ancienne chefferie Jaula agrandie.

(5) Bolomboki, ancienne chefferie Yahisuli agrandie. (6) Joseph Bolaya fut révoqué et mis en prison le 19 février 1948. Propagandiste MNC/L en 1959 et 1960, il fut nommé par Lumumba AT d'Isangi en juillet 1960.

(7) Likolombole avait intégré les Yaombole en 1930, qui demandèrent d'être intégrés dans la chefferie Yawembe en 1932, ce qui obligea l'administrateur territorial Appermans à réorganiser la chefferie Likolombole.

(8) Mongambo, succéda en 1933 à Kapula, révoqué.



Yaele Bosimba, chef de secteur Yawembe.

Photo prise lors de la réunion de la Table ronde politique de Bruxelles (janvier-février 1960).

(HP.2009.3.940, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié (Inforcongo) © MRAC Tervuren.)

Joseph Lionga.

Membre du collège permanent du secteur Kombe, il fut cadre de la Société Busira-Lomami. Il fut coopté par l'autorité coloniale pour faire partie de la délégation des chefs coutumiers à la Table ronde politique de Bruxelles de janvier-février 1960. Photo prise lors de la réunion de la Table ronde politique de Bruxelles.

(HP.2009.3.952, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié (Inforcongo) © MRAC Tervuren.)

11° Secteur Babelota : le vieux chef Bodjoko est toujours très estimé de ses sujets dont il obtient un bon rendement. Situation économique très florissante [...]

12° Secteur Lukombe : [...] Le chef Bomela donne satisfaction sans plus.

13° Secteur Luete : le chef Fataki nous est très dévoué et fait tout son possible pour bien administrer sa circonscription mais dans son désir de bien faire il s'expose encore trop souvent à des attaques qu'il pourrait éviter en se montrant un peu souple. La population du secteur a sérieusement diminué au cours de l'année par suite de l'ouverture de la plantation HCB de Lileko où de nombreux jeunes gens sont allés s'engager.

14° Chefferie Liutua : le chef Bilonda a une autorité bien assise et est bien secondé par ses notables. [...] »

Si le nombre de secteurs (qui sont 7) du territoire d'Isangi n'a pas changé depuis 1949, le nombre de chefferies avait connu un léger fléchissement, passant de 7 en 1956 à 6 en 1958. Cette chefferie de moins vient de la fusion de la chefferie Yalikandja avec le secteur Yanonge, pour devenir le secteur Yalikandja-Yanonge.

Après la proclamation de l'indépendance du Congo, le territoire d'Isangi fut coupé en deux, donnant naissance, le 11 février 1961, au nouveau territoire de Yangambi dont le premier administrateur territorial désigné fut Antoine Akafomo. Dans le nouveau territoire d'Isangi amoindri, on comptait les entités Yawembe, Kombe, Bolomboki, Bembelota, Luete, Liutua, Lukombe et Baluolambila. Il était divisé en trois régions : 1) région centrale intégrant

les entités Yawembe et Kombe ; 2) région de Yahisuli intégrant les entités Bolomboki et Balualambila ; 3) région Ligasa intégrant les entités Babelota, Lukombe, Luete et Liutua (Awasendeke 1962).

Dans le nouveau territoire de Yangambi, deux nouveaux postes détachés furent créés, Weko (circonscription Turumbu) et Loholo (circonscription Yalikoka-Mboso). Ce territoire comptait trois secteurs, deux chefferies et deux centres : 1) secteurs Turumbu, Yalikandja-Yahononge et Yaokandja ; 2) chefferies Yalikoka et Yalihila ; 3) centres de Yangambi et de Yanonge.

Il faut noter que le centre de Yangambi va devenir par l'arrêté du président du gouvernement provincial n° 221/19 du 21 juin 1961 la commune rurale de Yangambi. Celle-ci avait repris les limites de l'ancien CEC, englobant ainsi toutes les cités des travailleurs de l'INEAC : N'Gazi, Lumumba (ex-Bernaert et Bruxelles), Lula, Bonde (ex-Paris), Fataki (ex-Coquilhat), M'polo (ex-Belge), Okito (ex-Léopold), Lusambila, Finant (ex-Astrida), Briquetterie, Lokele et INEAC-Yaekama.

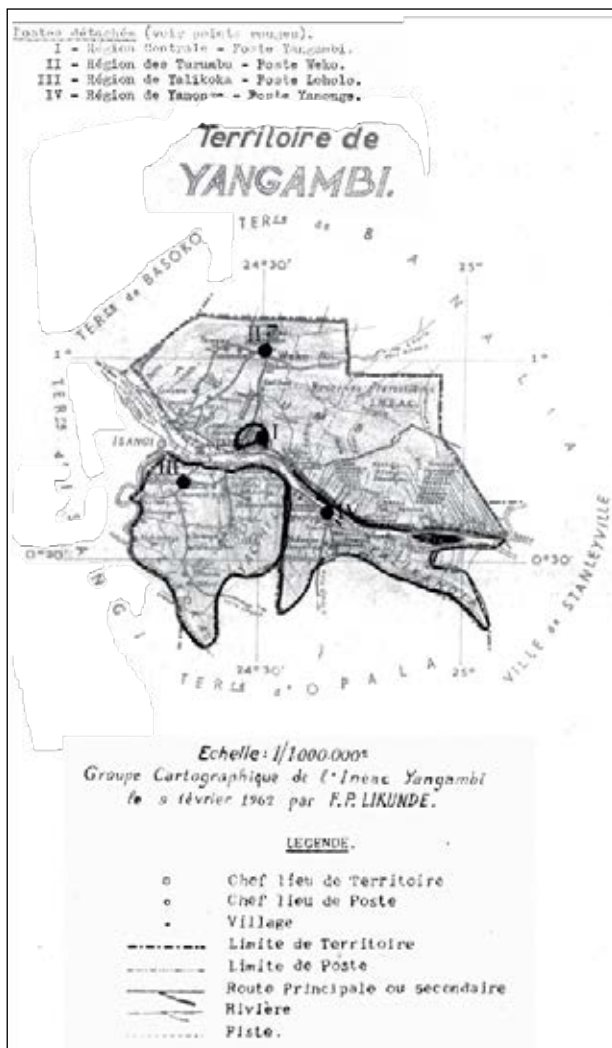
Au sein de ce nouveau territoire de Yangambi furent créées quatre régions : Centrale, Yanongo, Weko et Loholo.

Le chaos est observé dans presque toutes les entités locales du nouveau territoire. Relevons quelques annotations contenues dans le rapport annuel 1961 de l'administrateur territorial Akafomo :

« Secteur Turumbu :

Le chef Angonda : circonscription totalement désorganisée suite à la carence d'autorité. M. Angonda, très

Carte du territoire de Yangambi en 1961



Source : Rapport annuel affaires intérieures 1961 du territoire de Yangambi, dans FABV/SHP-MRAC.

vieux et dépassé par les événements politiques ne jouit plus d'aucune autorité auprès de ses administrés. Pratiquement, le chef n'exerce plus aucune activité administrative auprès des populations de Turumbu qui l'ont plus d'une fois menacé.

Nous avons proposé sa démission honorable au CDD qui s'est rendu à Welo au mois d'octobre pour consulter le conseil de circonscription. Au cours de cette réunion, le conseil s'est prononcé pour la démission de M. Angonda et M. Lindondo, notable du clan Yambau, fut élu chef avec une majorité de voix. [Malgré cela, le CDD n'établissait pas les documents officiels pour entériner cette nomination].

[...] Une partie des Turumbu du groupement Yawenda, notamment le clan Yelenge, ont manifesté la volonté de se détacher du reste du secteur et de créer

avec les Lokele de Yakusu une entité administrative dépendant directement de la ville de Stanleyville.

Une autre dissidence a été relevée au sein de cette circonscription par le groupement Yangole. Les dissidents, instigués par les autorités du territoire d'Isangi, ont manifesté la volonté de réintégrer la circonscription Kombe, du territoire d'Isangi, dont ils sont originaires. La délégation de l'Assemblée provinciale, dirigée par M. Sogbe, membre du gouvernement provincial, fut envoyée en territoires d'Isangi et de Yangambi pour mener une enquête à ce sujet. Cette délégation a conclu que la revendication du groupement Yangole pourrait être prise en considération à condition qu'il accepte d'évacuer les terres de Turumbu sur lesquelles il est installé depuis plus de quatre générations. Cette condition n'a pas été acceptée par les Yangole qui décidèrent de rester sur place et de dépendre de la circonscription Turumbu.

Chefferie Yalikoka-Mboso :

Chef Mbelo : les activités tant administratives qu'économiques y sont stagnantes. Le chef Mbelo quoique nationaliste n'a pas échappé à être l'objet de haine et de calomnie de la part de certains individus qui veulent s'affranchir de son autorité. Tous les notables, sauf celui de son clan, ont, à plusieurs reprises, demandé la déchéance de Mbelo comme chef de chefferie. Une propagande active est menée contre Mbelo notamment par le clan Yalanga, et plus particulièrement par la famille de Boliki qui ne recule devant aucun moyen pour saper systématiquement l'autorité du chef.

Il faut signaler que parmi les chefs coutumiers du territoire, Mbelo était le seul à manifester ouvertement son mépris envers les autorités belges. Et pour avoir extériorisé son esprit nationaliste, Mbelo s'est vu infliger la peine disciplinaire de la suspension avec privation de traitement pendant une période de trois mois (décision n° 269/59 du 16 novembre 1959 du Commissaire de district).

[...] Les villageois du groupement Mboso, menés par Bolafia qui fut jadis l'objet d'une mesure de relégation, ont demandé la séparation d'avec Yalokoa, pour se constituer en entité administrative séparée et dépendant du territoire d'Isangi. Au cours d'une réunion tenue à Isangi au courant du mois de décembre, le CDD a fait comprendre à ce noyau d'habitations que leur importance numérique ne permet pas de faire droit à leur revendication. Mais excités par les autorités territoriales d'Isangi et par certaines autres personnalités influentes de cette même localité, les villageois de Mboso menés par Bolafia ne font que persister dans leur voie de dissidence. [...]



Le débarcadère de Yangambi, sur le fleuve Congo, entre Isangi et Stanleyville.

(HP.1956.15.13597, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950 © MRAC Tervuren.)

Le Kitawalisme a son foyer à Yasendu. Les adeptes n'ont jamais été arrêtés pour appartenance à la secte. En 1972, la cité d'Isangi abrita le chef-lieu de la sous-région de la Tshopo. Pendant ce temps, le chef-lieu du territoire (zone) d'Isangi fut transféré de nouveau à Yanonge, deuxième centre administratif. Après 1981, Isangi redevint le chef-lieu de la zone d'Isangi.

Le territoire d'Isangi compte : i) six chefferies : Kombe, Liutua, Yalikoka-Mboso, Yalihila, Bolomboki et Baluolambila ; ii) sept secteurs : Yawembe-Basoa-Baonga, Turumbu, Yaokandja-Yanonge, Luete, Lukombe et Babelota ; iii) deux cités : Yangambi et Lotokila. Il gère trois postes d'encadrement : Yanonge (Yalikandja-Yanonge, Yaokandja, Turumbu, Yalikoka-Mboso et Yalihila); Yahisule (Bolomboki et Baluolambila) et Ligasa (Lokombe, Babelota, Liutua et Luete). »

De manière détaillée, cette composition administrative se présente de la manière suivante :

4.1. LES CHEFFERIES

4.1.1. CHEFFERIE BOLOMBOKI

Elle est subdivisée en 3 groupements : Elambo, Ilombo et Mbole.

Le groupement Elambo est constitué des villages Boye, Issi, Liotu Ancien, Liotu Loondo, Loha, Mokombe, Monoli, Wete, Yaetala, Yafine, Yakaka, Yakanga I, Yakanga II, Yaokoli, Yaolenga, Yaongo, Yasanga I, Yasanga II, Yasanga III, Yatola I, Yatola II et Yausamo.

Le groupement Ilombo est constitué des villages Balimbola, Bolongo Bas, Bolongo Haut, Bolongo Intérieur, Ligundja, Yaekalamba, Yakoko, Yalimo, Yalofombo, Yambiso, Yandia, Yandjali, Yaolombo Intérieur, Yaolombo Rive, Yaotikali et Yause.

Le groupement Mbole est formé des villages Litho Intérieur, Litho Rive, Litho Route, Loya Yaolifa, Molokay, Yafala Rive, Yahisuli, Yailongo, Yasanga Rive, Yasunga, Yatili Intérieur, Yatili Rive et Yauta.

4.1.2. CHEFFERIE KOMBE

Elle est subdivisée en 6 groupements : Ilambi, Litwa, Mbogi, Yakeleli, Timbo et Yalofeli.

Le groupement Ilambi est constitué des villages Ilambi Bomongo, Ilambi Lionga, Ilambi Matonge, Ilambi Moke, Ilambi Monene, Yalolongi et Yanfira.

Le groupement Litwa est composé des villages Bolanda, Bolinga, Djabir I, Djabir II, Luge

Plantation, Matale, Yaeliliya, Yaengo, Yaliombo, Yambasi, Yanguba, Yankwamu et Yetoli.

Le groupement Mbogi est formé des villages Bula I, Bula II, Tongombe, Yaisonge, Yalikako et Yalomongo.

Les villages du groupement Yakeleli sont Bolambi, Bolambi II, Tofeo, Yabongonga, Yabongonga II, Yagole, Yainonge, Yalokaya, Yandjambi et Yandjambi II.

Le groupement Timbo rassemble les villages Yabotianongo, Yaitalema I, Yaitalema II, Yalosambo I, Yalosambo II, Yambete, Yasendola et Yatuto.

Le groupement Yalofeli réunit les Itindi, Yabisombo, Yabongengo, Yaliaboga, Yalosuna II, Yalosuna I, Yamboi et Yatamba.

4.1.3. CHEFFERIE LIUTUA

Subdivisée en 2 groupements : Liutua et Yalibande.

Le groupement Liutua est composé des villages Bautu, Bombula, Litema, Mosenge, Tolaw, Yabongonda I, Yabosimba, Yabwali, Yabwanza et Yatumbo.

Les villages formant le groupement Yalibande sont Bokone, Bosaka, Ibila Bolea, Malinda, Yabasaka, Yabogela, Yabolako, Yaelomba, Yafole et Yamesema.

4.1.4. CHEFFERIE BALUOLAMBILA

Elle est constituée de 4 groupements : Liombo Intérieur, Liombo Rive, Wete et Yaoleo.

Les villages du groupement Liombo Intérieur sont Elome, Likolo, Limongo, Lingundja, Okonga, Wetty, Yabiango, Yaeme, Yaesongela, Yafala, Yailala, Yaileko, Yailonde, Yaolenda, Yaoloko, Yasuma, Yawembo et Yawiko.

Le groupement Liombo Rive est formé des villages Ilamba, Wenge Bas, Wenge Haut, Yambeke, Yambula et Yekongo.

Le groupement Wete comprend les villages Basongo, Lianga, Mondiba, Yaelinda, Yafeta, Yalongila, Yandibi, Yaolelemu et Yaotungu.

Le groupement Yaoleo intègre les villages Basongo, Bolinga, Yabatuange I, Yabatuange II, Yabetuta, Yabotetele, Yaengo, Yafunga, Yailombo I, Yailombo II, Yaondaie I, Yaondaie II, Yaosuka, Yatwengo Indigene, Yatwengo Plantation, Yaula I, Yaula II, Yoela et Yolema.

4.1.5. CHEFFERIE YALIHILA

Elle est subdivisée en 2 groupements : Yalikutu et Yawenda.

Le groupement Yalikutu est formé des villages Belgika, Yalikutu, Yamenga et Yaotike.

Les villages du groupement Yawenda sont Yafange, Yalikombo, Yaotoke et Yawenda.

4.1.6. CHEFFERIE YALIKOKA-MBOSO

Elle est subdivisée en 2 groupements : Yalikoka et Mboso.

Le groupement Mboso est formé des villages Lieki, Lileke, Yakatu, Yanyongo, Yaokasanga, Yaotonga, Yasanga et Yekila.

Les villages du groupement Yalikoka sont Bieti, Bohole, Iloa, Loholo, Tofeko, Yakoo, Yalanga, Yandja Lac, Yandja Rive, Yaosayo et Yasendu.

4.2. LES SECTEURS

4.2.1. SECTEUR LOKOMBE

Il est subdivisé en 2 groupements : Bolea et Ihoa.

Le groupement Bolea est constitué des villages Balembe, Bogetshi, Bolumbu, Boolu, Iomoi, Lisama, Lobanga, Ogeto, Yaboseo, Yabwesu, Yambosa, Yamosunga et Yaombiti.

Le groupement Ihoa-Yalisingo est formé des villages Ihoa li-Mbole, Liolua, Lisaga li-Mbole et Loali.

4.2.2. SECTEUR TURUMBU

Il est constitué de 4 groupements : Weko, Yambau, Yawenda et Yelongo.

Le groupement Weko est formé des villages Ndjelapanda et Weko.

Les villages du groupement Yambau sont Lilanda, Obiloto, Olembe, Yaboili, Yabongo, Yafake, Yaisowa, Yalundua, Yambele, Yangole, Yasekwe et Yayoli.

Le groupement Yawenda comprend les villages Bakota, Baulo I, Baulo II, Bosukulu I, Bosukulu II, Lianga, Yaboeka, Yaboya I, Yaboya II, Yalolia I, Yalolia II, Yalongosa, Yamanganya, Yandafe, Yandimbia I, Yandimbia II, Yangilimo, Yaokako, Yaondolo I, Yaondolo II, Yaongonda, Yaosalaleka, Yaoseko, Yaosuka, Yasekwe, Yatomba, Yatshaefe, Yawalo, Yawenda et Yelenge.

Le groupement Yelongo est constitué des villages Bokau, Camp Bosolo, Camp Tofamba, Yakako I, Yakako II, Yakombe, Yakpondi, Yalinga, Yalofa, Yalungu, Yanguma et Yaselia.

4.2.3. SECTEUR YAWEMBE-BASOA

Il est subdivisé en 8 groupements : Baonga, Basoa, Balimosisa, Isangi, Yafunga, Yalikina, Yaombole et Yasangandia.

Le groupement Baonga comprend les villages de Boumba, Yamoto et Yengela.

Le groupement Basoa est constitué des villages Ilondo I, Ilondo II et Yebisa I.

**Village Yalibwa.**

(HP.1956.15.8156, collection MRAC
Tervuren ; photo H. Goldstein, s.d.
© Sofam.)

Le groupement Balimosisa rassemble les villages de Bisanga, Yalitombo et Yandjali.

Le groupement Isangi est formé des villages suivants : Ifiti, Yalongolo I, Yalongolo II, Yandja Rive et Yaowendo.

Le groupement Yafunga compte Bondjele et Yafunga.

Les villages du groupement Yalikina sont Yaekama, Yaekela, Yakangala, Yalikina et Yaotange.

Le groupement Yaombole réunit les villages de Yaliloko, Yalohimi, Yambuli, Yanonga et Yasongo.

Le groupement Yasangandia comporte les villages de Yalika, Yaongama I et Yaongama II.

4.2.4. SECTEUR BAMBELOTA

Il est subdivisé en 5 groupements : Basusienge, Boondi-Bwilo, Botolombo, Seloye et Yatshaso.

Le groupement Basusienge est constitué des villages Ifulu et Yaonga.

Les villages du groupement Boondi-Bwilo sont Botoa, Botumanya, Imbolo, Itenge-Bas, Itenge-Haut, Itenge Matala, Itenge Yatindi, Se Yabeunda, Yabalanga, Yabaondo II, Yaboila, Yaboiti, Yaboleso, Yabolonga, Yabotumelase I, Yabotumelase II, Yaeguma, Yaenisa, Yaenisa II, Yaenisa Muke, Yandjali I, Yandjali II, Yangandi, Yanguma et Yawenga.

Le groupement Botolombo est formé des villages Bosaka et Liombo.

Le groupement Seloye réunit les villages de Bobela, Boonda, Gesose, Lihombo, Yabeunda, Yabialea I, Yabialea II, Yabogole et Yalomba.

Le groupement Yatshaso comprend les villages Bolinga Bambelota, Yaenge et Yafeta.

4.2.5. SECTEUR LUETE

Il est subdivisé en 4 groupements : Bohuma, Logoge, Mangala et Mwando.

Le groupement Bohuma rassemble les villages de Botanique, Mbole Bohuma, Oli, Yabasabola, Yabolea, Yabolonga, Yabwamela, Yaitaema, Yaombi et Yembe Mosumbe.

Les villages du groupement Logoge sont Boolo, Bwembe, Bweti, Lihombo, Yamolinga et Yiondo.

Le groupement Mangala est formé des villages suivants : Bolima, Yabombi, Yamelemo et Yeoli.

Le groupement Mwando est constitué des villages Ibole, Isanga, Lileko, Lionge, Lisala Ngomba, Mumba, Tongoso, Yabeonda, Yabongonda, Yalisubu, Yamofaya, Yamohambe, Yamolende et Yema.

4.2.6. SECTEUR YALIKANDJA-YANONGE

Il est subdivisé en 7 groupements : Bolongo I, Lotokila, Totuku, Yaase, Yainyongo Romée, Yangandi et Yanonge.

Le groupement Bolongo I est formé du village Bolongo.

Le groupement Lotokila rassemble les villages de Lotokila État, Yakondi et Yelimba.

Le groupement Totuku est constitué des villages Bolongo II, Yaelimbo, Yakamba, Yakondi, Yaolonga et Yaosenge.

Le groupement Yaase comprend les villages de Yaase, Yakungu I, Yakungu II, Yalutcha et Yaosenge II.

Le groupement Yainyongo Romée est constitué des villages Bokuma, Ikongo, Utisongo, Yainyongo Biondo et Yainyongo Romée.

Le groupement Yangandi est formé du village Yangandi.

Le groupement Yanonge rassemble les villages suivants : Bangelema, Lokomba, Pk 5-1, Pk 5-2, Yangiliotanda, Yanonge Centre, Yawiko et Yelambo.

4.2.7. SECTEUR YAOKANDJA

Il est subdivisé en 4 groupements : Likolombe, Lileko, Yaboni et Yuwani.

Le groupement Likolombe est constitué des villages de Yafolo I, Yafolo II, Yafolo III, Yangonde, Yaokombo et Yaosuka.

Le groupement Lileko comprend les villages de Bisilo, Yalokaya, Yalufi I, Yalufi II, Yangambi Lokele, Yaosongo, Yatuka et Yefolama.

Le groupement Yaboni rassemble les villages de Yakutu, Yaliembe, Yalokombe, Yalotcha, Yaowamia et Yeteke.

Les villages du groupement Yuwani sont les suivants : Campement Kabalo, Campement Lumbulumbu, Campement Tabora, Likoko I, Lotata, Yakusu Bms, Yakusu I, Yakusu II, Yakusu III, Yatumbo I et Yatumbo II.

5. TERRITOIRE D'OPALA

Le territoire d'Opala est divisé en six chefferies et cinq secteurs, subdivisés en groupements et villages. Opala est le chef-lieu du territoire d'Opala, avec rang de cité. Les six chefferies du territoire d'Opala sont Kembe, Mongo, Yalingo, Yapandu, Yeyango et Yomaie. Les cinq secteurs de ce territoire sont Balinga-Lindja, Lobaie, Iye, Tooli et Yawendo-Loolo.

Makwanza Batumanisa (1975 : 46-47) note que sous l'EIC, l'espace administratif du territoire d'Opala était, jusqu'en 1895, compris dans le district de Stanley-Falls, puis dans celui de l'Aruwimi. Comme circonscription administrative, il fut créé au terme de l'ordonnance du 1^{er} avril 1913 et son étendue à cette date est estimée à 16 000 km². À partir de 1926, l'entité fut dénommée « territoire des Bambole ». Son espace augmenta à la suite de l'incorporation de la partie sud de l'ancien territoire de Lokilo. Après l'intégration de l'espace du district de l'Aruwimi au district de Stanleyville en 1932, le territoire des Bambole gagna la région sud-ouest de l'ancien territoire de Stanleyville. À cette date, le territoire de Bambole atteignit au nord, au sud et à l'ouest sa configuration définitive dans les limites qui seront celles du territoire d'Opala à la décolonisation. C'est avec la suppression du territoire des Walengola-Wasongola-Mituku, intervenue au terme de l'ordonnance du 29 septembre 1933, que la région correspondant au secteur Lobaye fut intégrée au territoire d'Opala.

Dans la province de la Tshopo, le territoire d'Opala (suivi de Basoko) ne vit pas la transformation de ses nombreuses chefferies en secteurs. La situation y est assez contrastée. Le 31 décembre 1929, l'ATP Moussel décrivait la situation dans son rapport annuel :

« Chefferie Botunga :

C'est la meilleure des chefferies Bambole. Seuls deux villages Yalianda et Yaongenda ne donnent pas pleine satisfaction, leurs populations habitant la forêt et ne peuvent être atteintes. Au départ, il y avait un chef dynamique. Pourtant cette chefferie va être supprimée, par après.

Chefferie Yamba :

C'est la chefferie numériquement la plus importante du territoire et géographiquement la plus étendue. Sa population n'a pas une grande activité économique mais elle fait assez bien de plantations de riz dont la production vendue à Stanleyville est difficile à contrôler. Il existe un gros village d'insoumis (une centaine d'hommes) originaires surtout des sous-clans Yaenelo, Yangala et Yalikaka. Une opération punitive rapide souhaitée contre ce village.

Chefferie Yaisa :

Constituée le 26 juin 1930, elle est dirigée par un ancien soldat licencié Paul Kingombe qui n'habite même pas dans la chefferie mais au village Yongama. C'est la moins bonne des chefferies Bambole, pour ces motifs :

- i) désintéressement de Kingombe des affaires de sa chefferie et l'absence de direction ;
- ii) émiettement de la chefferie qui détruit même l'autorité des grands notables (ex-chefs) ; chaque capita veut avoir son village. L'administrateur territorial P dit qu'il faut un travail de regroupement de près de 25 petits villages et des sous-clans complètement enchevêtrés. Une proposition a été transmise pour mettre cette chefferie sous le régime de l'occupation : le principal motif est que ces gens ne satisfont pas à leurs obligations fiscales et ne font rien pour se mettre à même d'y satisfaire, ne s'engagent pas dans les concessions et ne font pas de plantations. De plus une grande partie de la chefferie vit tranquillement en forêt sans se soucier de ses devoirs.

Chefferie Yaikoli :

Une situation jugée bonne d'autant plus qu'un gros village Yatanda avait émigré d'Opala pour s'installer près des autres villages du sous-clan Yatanda qui ont toujours appartenu au territoire de Yanonge. Il y a

quelques personnes qui restaient dans l'ancien village et échappaient ainsi à l'administration.

Omangi, le chef de la chefferie n'avait pas encore acquis une autorité très effective, la dispersion géographique et le nombre d'hommes assez réduit constituent des handicaps. Mais son rendement économique est jugé assez bon (il y a assez de plantations de riz), d'ailleurs la chefferie avait fourni en 1929 un très gros contingent de travailleurs (près de 700) pour la route Yahila-Yaleko.

Chefferie Yangonda :

Une situation jugée bonne d'autant plus qu'il y a assez de plantations de riz et que sa population s'adonne à la construction de la route Bamboli. Mais il y a deux difficultés :

i) la question de Yatungatu : les villages Yatungatu, Bikondo et Yaofalu refusent de se rattacher aux Yangonda, se considérant comme liés aux Yanonge (Isangi). Parce qu'il n'était pas question de changer la frontière entre les districts d'Aruwimi et de Stanleyville à ce moment-là, ils se décidèrent d'émigrer en territoire de Yanonge pour s'installer près de Yaokumbaleko ;

ii) la question Yalukula-Yamba : une partie du village Yalukula avait émigré pour s'installer sur les terres des Yaisa. Théoriquement elle dépendait du chef Yangonda mais vu l'éloignement cette dépendance n'est pas réelle. Mais elle refuse de se soumettre au chef Yaisa. Solution envisagée : contraindre ces gens qui sont environ 75 hommes à rejoindre de force leur village d'origine.

Chefferie Yatulia :

Son chef Songana investi le 2 juillet 1930 était décédé le 6 novembre. Rapidement succédé par son fils. »

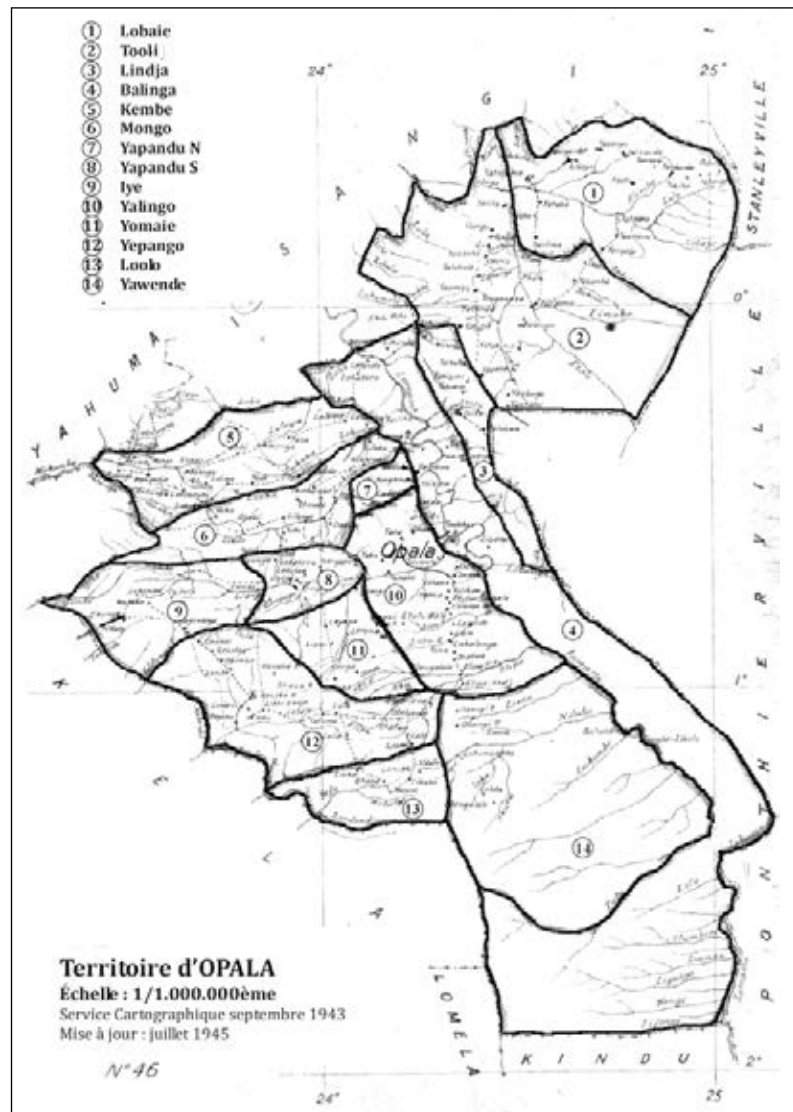
À la fin des années 1920, l'administration de cet espace restait cependant faible. Par sa décision n° 75 du 3 juin 1931, le CDD Schmitz de l'Aruwimi a ainsi supprimé deux chefferies (Opala et Likundu) et deux sous-chefferies (Okuru et Irema) parce qu'elles n'étaient pas « régulièrement constituées » malgré les P.-V. antérieurs

les reconnaissant. Ces quatre entités furent d'autorité rattachées à la chefferie Balinga.

En 1949, il y avait 11 chefferies et 3 secteurs. Le territoire d'Opala, selon le rapport annuel AIMO 1954, avait un « trop grand retard dans son évolution sur la plupart des autres territoires du district ». Le tableau 3.11 présente l'évolution des chefferies et des secteurs de 1937 à 1956.

Si de 1949 à 1956 le territoire d'Opala garda le même nombre de chefferies et de secteurs (11 chefferies et 3 secteurs), ce nombre passa en 1958 à 8 chefferies et 4 secteurs. Il y eut fusion : 1) des chefferies Yapandu-Sud et Yapandu-Nord en une seule

Carte administrative du territoire d'Opala en 1943



Source : carte Olga Boone n° TMP 221, archives du service Histoire et Politique, MRAC.

Tableau 3.11 : Chefferies et secteurs du territoire d'Opala de 1937 à 1956

Chefferies en 1937		Chefferies ou secteurs en 1939		Chefferies ou secteurs en 1943		Chefferies ou secteurs en 1945		Chefferies ou secteurs en 1950		Chefferies ou secteurs en 1952		Chefferies ou secteurs en 1956	
Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs
C/Yapandu-Nord	Lekukenero	C/Yapandu-Nord	Lekukenero	C/Yapandu-Nord	-	C/Yapandu-Nord	Serere	C/Yapandu-Nord	C/Yapandu-Nord	C/Yapandu-Nord	Serere	C/Yapandu-Nord	Serere
C/Yapandu-Sud	Afobali	C/Yapandu-Sud	-	C/Yapandu-Sud	Okali	C/Yapandu-Sud	Okali	C/Yapandu-Sud	C/Yapandu-Sud	C/Yapandu-Sud	Okali	C/Yapandu-Sud	Okali
C/Likunda	Itome	C/Likunda	Itome	C/Likunda	Itome	C/Likunda	Itome	S/Iye	S/Iye	S/Iye	Atilanga	S/Iye	Botuli P.
C/Yawanga	Ifili	C/Yawanga	Ifili	C/Yawanga	Ifili	C/Yawanga	Ifili	x	x	x	x	x	x
C/Yaweti	Toka	C/Yaweti	Toka	C/Yaweti	Toka	C/Yaweti	Toka	x	x	x	x	x	x
C/Yeyango	Monunga	C/Yeyango	-	C/Yeyango	Likaka	C/Yeyango	Likaka	C/Yeyango	C/Yeyango	C/Yeyango	Likaka	C/Yeyango	Ofenandolo
C/Yomaye	-	C/Yomaye	Akendela	C/Yomaye	-	C/Yomaye	Afaito	C/Yomaye	C/Yomaye	C/Yomaye	Afaito	C/Yomaye	Afaito
C/Loolo	Peti	C/Loolo	Peti	C/Loolo	Peti	C/Loolo	Peti	C/Loolo	C/Loolo	C/Loolo	Moteki	C/Loolo	Moteki
C/Yawende	Efendja	C/Yawende	Efendja	C/Yawende	Efendja	C/Yawende	Efendja	C/Yawende	C/Yawende	C/Yawende	Efendja	C/Yawende	Efendja
C/Mongo	Osumaka	C/Mongo	Osumaka	C/Mongo	Osumaka	C/Mongo	Osumaka	C/Mongo	C/Mongo	C/Mongo	Osumaka	C/Mongo	Osumaka
C/Yalingo	Mbilimbili	C/Yalingo	Mbilimbili	C/Yalingo	Eturunya	C/Yalingo	-	C/Yalingo	C/Yalingo	x	x	C/Yalingo	Mbilimbili
C/Kembe	Ponge Moke	C/Kembe	Ponge Moke	C/Kembe	Ponge Moke	C/Kembe	Ponge Moke	C/Kembe	C/Kembe	C/Kembe	Ponge Moke	C/Kembe	Ponge Moke
C/Balinga	Lienge	C/Balinga	Lienge	C/Balinga	Lienge	C/Balinga	Lienge	C/Balinga	C/Balinga	C/Balinga	Ekili	C/Balinga	Ekili
C/Yaoka	Ekole	S/Tooli na Likolo	Kingombe Joseph	S/Tooli na Likolo	Kingombe Joseph	S/Tooli	-	S/Tooli	S/Tooli	S/Tooli	Kingombe Joseph	S/Tooli	Kingombe Joseph
C/Yawelo	Suku	S/Tooli na Ngele	Ikongo	S/Tooli na Ngele	Ikongo	x	x	x	x	x	x	x	x
C/Yamba	Lusambo	S/Lobaye	Lusambo	S/Lobaye	Lusambo	S/Lobaye	Bishombi	S/Lobaye	S/Lobaye	S/Lobaye	Lusambo	S/Lobaye	Osekanongo
C/Bokuma	Liengo	x	x	-	-	C/Lindja	Ofafele	C/Lindja	C/Lindja	C/Lindja	Ofafele	C/Lindja	Ofafele
C/Yangonda	Lileko	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C/Yatulia	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C/Botunga	Atuluke	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C/Yaisa	Kingombe Joseph	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C/Yaikoli	Ikongo	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Source : Province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; arrêté n° 21 du 3 octobre 1950 ; note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952 ; note circulaire Ci. : B.61 n° 21/179 du gouverneur du 12 janvier 1956, dans FABV/SHP-MRAC.

chefferie dénommée Yapandu ; 2) des chefferies Balinga et Lindja pour constituer le nouveau secteur Balinga-Lindja. Puis, en 1959, à la suite de la nouvelle organisation administrative (lettre n° 221/3954 du 5 août 1958 confirmée par la décision n° 40/59 du 18 mars 1959 du CDD du Haut-Congo) supprimant les chefferies Yawembe et Loolo fusionnées en un seul secteur Yawende-Loolo, le territoire d'Opala fut composé de six chefferies et de cinq secteurs.

Avec la publication de l'ordonnance-loi de septembre 1958 et son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1959, Opala devint un centre extra-coutumier (CEC). En 1958, le territoire d'Opala comptait 8 chefferies et 4 secteurs.

Tableau 3.12 : Les chefferies et secteurs du territoire d'Opala en 1964

Entités	Noms des chefs
Secteur Balingalindja	Ofafele Charles
Chefferie Yalingo	Mbilimbili
Chefferie Mongo	Olonga Gabriel
Secteur Tooli	Kokosenge
Chefferie Yapandu	Ekole Letia
Chefferie Kembe	Pongemoke
Secteur Labaie	Selemete
Secteur Yawende-Loolo	Akangalema
Chefferie Yeyango	Ofenandolo
Chefferie Yamaie	-
Secteur Iye	Otuli Pierre

Source : Compte-rendu de la réunion des chefs coutumiers tenue à Opala le 8 juin 1964, dans FABV/SHP-MRAC.

Le territoire d'Opala actuel est constitué de quatre postes d'encadrement administratif, de 6 chefferies, de 5 secteurs et de 53 groupements. La composition des secteurs et des chefferies se présente de la manière suivante.

Subdivision administrative de poste

Le poste encadre deux chefferies, Mongo et Kembe. Le poste de Nongo-Likenge intègre 3 entités : le secteur Iye, la chefferie Yapandu et le secteur Balinga-Lindja. Le poste de Yatolema couvre les secteurs de Lobaye et Tooli. Le poste de Mayoko supervise la chefferie Yeyango, la chefferie Yalingo, le secteur de Yawende-Loolo et la chefferie Yomaie.

Subdivision en secteurs et chefferies

Outre la cité d'Opala, le territoire d'Opala compte 6 chefferies et 5 secteurs. Il s'agit des chefferies

suivantes : Kembe, Mongo, Yalingo, Yomaie, Yapandu et Yeyango. Les secteurs sont : Balinga-Lindja, Iye, Lobaye, Tooli et Yawende-Loolo.

5.1. SECTEUR BALINGA-LINDJA

Il est composé des 7 groupements : Balolo, Bokuma, Ilanga, Ilanga-Ilondo, Lokulu, Yalokuli et Yenga.

Les villages du groupement Balolo sont Obenge, Pene Molalo et Tcheke-Tcheke.

Le groupement Bokuma est formé des villages de Masasi, Ndulu, Olemandeko et Ongwaina.

Le groupement Ilanga comprend les villages de Bokulu, Bosoko, Likundu, Makako, Opala Moke 1, Opala Moke 2, Yanga, Yaolalia, Yaoleka, Yasomba et Yatoma.

Le groupement Ilanga-Ilondo est formé des villages Elome, Laana, Lisuma, Litoko, Oyole-Yole, Yafongilanga, Yalokwa et Yanongo.

Le groupement Lokulu est composé des villages suivants : Bongona, Bosowa, Ikenge I, Ikenge II, Irema, Irema Mission, Lekatelo, Makala, Yafakitulu, Yaketwatale, Yalokombe, Yaluwe Lelende, Yaohu, Yaolika et Yapaka.

Le groupement Yalokuli est constitué des villages Afalimumu, Bosoa Plantation, Lefundalo II, Lefundelo I, Makala, Mboka Yasika, Olife, Yakumba, Yaohosa, Yaosion Yengala, Yengala Plantation et Yoluwa.

Le groupement Yenga comprend les villages Yakongolo et Yate.

5.2. CHEFFERIE KEMBE

Située au nord-ouest du territoire et couvrant une superficie de 1515 km², elle est constituée de 5 groupements : Bokoke, Bosio, Yalina, Yapalake et Yawine.

Le groupement Bokoke est composé des villages de Bosoa, Lifeke, Lisuma Yeye, Lokandu, Loseke et Osuke Yeye.

Les villages du groupement Bosio sont Bolongo, Elome, Lifulututu, Lokoto I, Lokoto II, Lotimo, Makandja, Nongo, Yalinga I, Yalinga II et Yalokondjola.

Le groupement Yalina comprend les villages de Botoko, Kisangani I, Kisangani II, Kisangani III, Lekatero et Liloko.

Le groupement Yapalake est formé des villages Lekolisa 1, Lekolisa 2, Lerema, Lisuma 1, Lisuma et Lisuma 3 et Yahimboli.

Le groupement Yawine compte les villages de Amongo, Boliti I, Boliti II, Liasa I et Liasa II.

5.3. SECTEUR LOBAIE [OU LOBAYE]

Il est subdivisé en 2 groupements : Botunga et Yamba.

Le groupement Botunga est composé des villages de Bohumba, Camp Congo Rubber, Centre Limanga, Losanganya, Ngombari, Yaengo, Yafata, Yaliembe, Yalifoka, Yalokula, Yamboka Yaolonga, Yaoke, Yaongendja, Yataka I, Yataka II et Yatolema Village.

Le groupement Yamba est formé des villages suivants : *Beach* Lobaie II, Bongwela, Camp Botefo, Camp Ofumbola, Camp Yalokumo, Celco Yalikanda, Losaye, Tosengi, Yaengala, Yaeti I, Yaeti II, Yainelo, Yalikaka, Yalikanda II, Yalikanda Village, Yalokombe I, Yalokombe II, Yambela, Yaotumbe, Yasikya, Yasongo, Yatange, Yatoko, Yaune et Yekenge.

5.4. CHEFFERIE MONGO

Située à l'ouest du territoire d'Opala sur une superficie de 1224 km², la chefferie Mongo est constituée des 10 groupements suivants : Ikenge, Ilondo, Yambembekima, Yambetshi, Yandja, Yandjate, Yaokasa, Yaokumbe, Yeolonga et Yasingo.

Le groupement Ikenge est composé des villages de Lerema, Lokilo-Likundu et Yalipanga-Bosoko.

Le groupement Ilondo est formé des villages Opala, Yakuma et Yoko.

Le groupement Yambembekima comprend les villages Lekolisa et Makau.

Le groupement Yambetshi réunit les villages Kisangani et Lilanga.

Les villages du groupement Yandja sont Bokaa, Ekele, Ikangamba, Yalowali et Yambale.

Le groupement Yandjate rassemble les villages Oseki et Yoko.

Le groupement Yaokasa est formé du village Yoko Yaokasa.

Le groupement Yaokumbe comprend les villages Omongo Yaopa et Yoko.

Le groupement Yaolonga est constitué des villages suivants : Basoko, Lelifaloniya, Lerema, Osomo et Yoko.

Le groupement Yasingo est constitué d'Opala Moke, Opala Monene et Yakuma.

5.5. SECTEUR TOOLI

D'une superficie de 3954 km², le secteur Tooli couvre le nord-est et l'est du territoire d'Opala. Il est subdivisé en 8 groupements : Bokuma, Yaikoli, Yaisa, Yangonda, Yaoka, Yatanda, Yatulia et Yawelo.

Le groupement Bokuma est composé des villages de Yaikoto 1, Yaikoto 2, Yaikoto 3, Yaikoto Celco, Yakamba I et Yakamba II.

Le groupement Yaikoli est constitué des villages de Celco Yahila, Ilonga, Ilungu, Itokola, Saka, Yaeseya, Yahila Yatonoli, Yalilo, Yaoyela, Yasonge, Yasonge II et Yehela.

Le groupement Yaisa compte les villages suivants : Yaehela, Yaelengo I, Yaelengo II, Yakendelo, Yaketo, Yakose, Yaliyanda, Yalokundola, Yangandi, Yaongama, Yaongama Celco, Yatakumi et Yatoko.

Le groupement Yangonda est formé des villages de Bikondo, Celco, Ilanga, Yaiho, Yalikulu, Yalisambola, Yalokula Yamba, Yalosuka, Yalukula I, Yaofalu II, Yaokumbaleko, Yaolukola, Yaomiti, Yaosunga, Yaotando, Yatungatu, Yawambay et Yefendja.

Le groupement Yaoka réunit les villages Yafanda, Yaokandu et Yaolonga.

Les villages du groupement Yatanda sont Yalifonde, Yaliyamba, Yalombo, Yanganga, Yaombo I, Yaombo II, Yawikia I et Yawikia II.

Le groupement Yatulia rassemble les villages de Salongo, Yanganga, Yaokondi, Yaotowange, Yefutu et Yoleke.

Le groupement Yawelo comprend les villages de Boyokani Plantation, Plantation Kimoto, Yaelengo, Yahisili I, Yahisili Village, Yakoko I, Yakoko II, Yaliandi, Yalifoka I, Yalifoka II, Yandjelike, Yaongelo, Yaotenga, Yapehe Celco, Yapehe Village et Yawaka.

5.6. CHEFFERIE YALINGO

D'une superficie de 1856 km², la chefferie Yalingo est subdivisée en 7 groupements : Elome, Ilanga, Yalikuma, Yawilo, Yemaka, Yokeli et Yoma.

Le groupement Elome comprend les villages d'Elengalale 1, Elengalale 2, Lehomu, Lerema, Liseke Moke, Liseke Monene, Oilafao, Omaselaka, Otunga et Yalikau.

Le groupement Ilanga est composé des villages de Aleke, Ikoma 1, Ikoma 2, Ilanga Ilipa, Lale Lekongo, Letutu Simbele, Litala 1, Litala 2, Losele Moke, Losele Monene, Losesi, Ofekia, Sayo, Yaata, Yalisengo 1 et Yaluwela.

Le groupement Yalikuma est constitué des villages de Boyole, Lefundelo I, Lefundelo II et Letutu Yakuma.

Le groupement Yawilo est formé des villages suivants : Liloko, Liseke Wete, Lokambo Onyeka I, Lokambo Onyeka II, Omana, Osuke et Songe.

Les villages du groupement Yemaka sont Asosa, Liseke Moke, Liseki Losingo, Litalé I, Litalé II, Lokambo, Osomo, Yoko Konyoki et Yoko Moke.

Le groupement Yokeli rassemble les villages de Lomasi Kotema, Okasa I, Okasa II, Okasa III et Omaselaka.

Le groupement Yoma réunit les villages de Balabala, Lelende Moke, Lelende Monene, Letutuwale, Likelenge, Matoko, Yoko Moke et Yoko Monene.

5.7. CHEFFERIE YOMAIE (OU YOMAYE)

Située au sud-ouest du territoire d'Opala sur 1011 km², la chefferie Yomaie est subdivisée en 3 groupements : Ekele, Nongo et Yaolonga.

Le groupement Ekele est constitué des villages de Lerema 1, Lerema 2, Lokambo, Ohuna, Ohuna Cooperative et Otelema.

Le groupement Nongo est formé des villages de Leyaya, Osongi I, Osongi II, Osongi III, Songe Moke et Yoko.

Le groupement Yaolonga comprend les villages de Leselesele, Lieni, Okasa, Oloke, Otekolekone et Songe.

5.8. CHEFFERIE YAPANDU

Elle est subdivisée en 2 groupements : Yokoko et Yongelo.

Les villages du groupement Yokoko sont Atolo, Buna, Ekoli, Isanga Paka, Lekatero 1, Lekatero 3, Lerema Yotike, Leselesele, Liani, Likelenge, Lilanga, Okeni, Ongo, Otimolieni Yaotike, Plantation Ekoli, Yambwa, Yokoko I et Yokoko II.

Le groupement Yongelo est constitué des villages de Ekekele, Lekatero 2, Lekolisa, Lelende, Okasa, Omongo, Opala Moke, Osuke I, Osuke II, Oula, Yaisau, Yalokotongo, Yalokwa, Yaokandja, Yatosele et Yoko Yate.

5.9. SECTEUR YAWENDE-LOOLO

Situé au sud-est à la frontière avec Lomela, le secteur Yawenda-Loolo a une superficie de 6744 km². Créé par lettre n° 221/3954 du 5 août 1958 et confirmé par la décision n° 40/59 du 18 mars 1959 du CDD du Haut-Congo, il est constitué de 2 groupements : Loolo et Yawende.

Le groupement Loolo est constitué des villages suivants : Amongo, Kenake, Lale Liloka, Lerema, Lieke Asangu, Lieke Lesole I, Lieke Lesole II, Likako,

Lonyeki, Losuke Ekona, Masuwa I, Masuwa II, Okasa, Opala Moke et Osemaki.

Les villages du groupement Yawende sont Kenake, Lale Isayokoli, Lale Moke, Lelende, Lelenga Lale, Letshikola Mongo, Likako, Litoko, Lohumonoko, Lokolia, Osemaki, Osongi I, Osongi II, Osongi III, Osongi IV, Osongi V, Osuke, Otunga et Otunga II.

5.10. CHEFFERIE YEYANGO

D'une superficie de 1900 km², elle est située au sud-ouest du territoire d'Opala. Elle est subdivisée en 4 groupements : Boma, Ngombe, Nongo Wanga et Yawelo.

Le groupement Boma est constitué des villages de Kenake Plantation, Kenake Village, Likekese, Linzanza, Lonyeki 2, Lonyeki I, Mayoko 1, Mayoko 2, Mayoko 3, Mayoko État, Mayoko Plantation, Osomba 1, Osomba 2 et Osomba 3.

Le groupement Ngombe est formé des villages d'Asoko Kumi, Kisangani Muke, Lale Ekili, Lieke Oso, Lieke Songe, Litalé 1, Litalé 2, Lonyeki, Loola, Oilafao, Okasa, Omongo 1, Omongo 2, Yatembe et Yoko Suku.

Les villages du groupement Nongo Wanga sont Lekolisa I, Lekolisa II, Nongo Wanga I, Nongo Wanga II, Nongo Wanga III et Nongo Wanga IV.

Le groupement Yawelo réunit les villages de Losokola I, Losokola II, Okonolene, Omaselaka I, Omaselaka II, Otelakoy I et Otelakoy II.

5.11. SECTEUR IYE

Il est subdivisé en 3 groupements : Likunda, Yawanga et Yaweti.

Le groupement Likunda compte les villages d'Atinekeli, Ekonge I, Ekonge II, Lisomo, Lolenga II, Lolonga I, Osilelo et Otala.

Le groupement Yawanga est formé des villages suivants : Alongo, Lifenge 1, Lifenge 2, Lilanga 1, Lilanga 2, Nongo Likenge, Olondo et Omongo Yawanga.

Les villages du groupement Yaweti sont Efefia, Olahi, Wosoko 1, Wosoko 2 et Wosoko 3.

6. TERRITOIRE D'UBUNDU

Le territoire d'Ubundu est divisé en neuf secteurs et une chefferie, subdivisés en groupements et villages. Ubundu est chef-lieu du territoire du même nom, avec rang de cité. Le territoire d'Ubundu compte une seule chefferie : Kirundu. Les neuf secteurs du territoire d'Ubundu sont Bakumu d'Obiatuku, Bakumu-Kilinga, Bakumu-Mangongo, Bakumu-Mandombe, Mituku-Bamoya, Mituku-Basikate, Walengola-Babira, Walengola-Baleka, Walengola-Lilo et Walengola-Lowa.

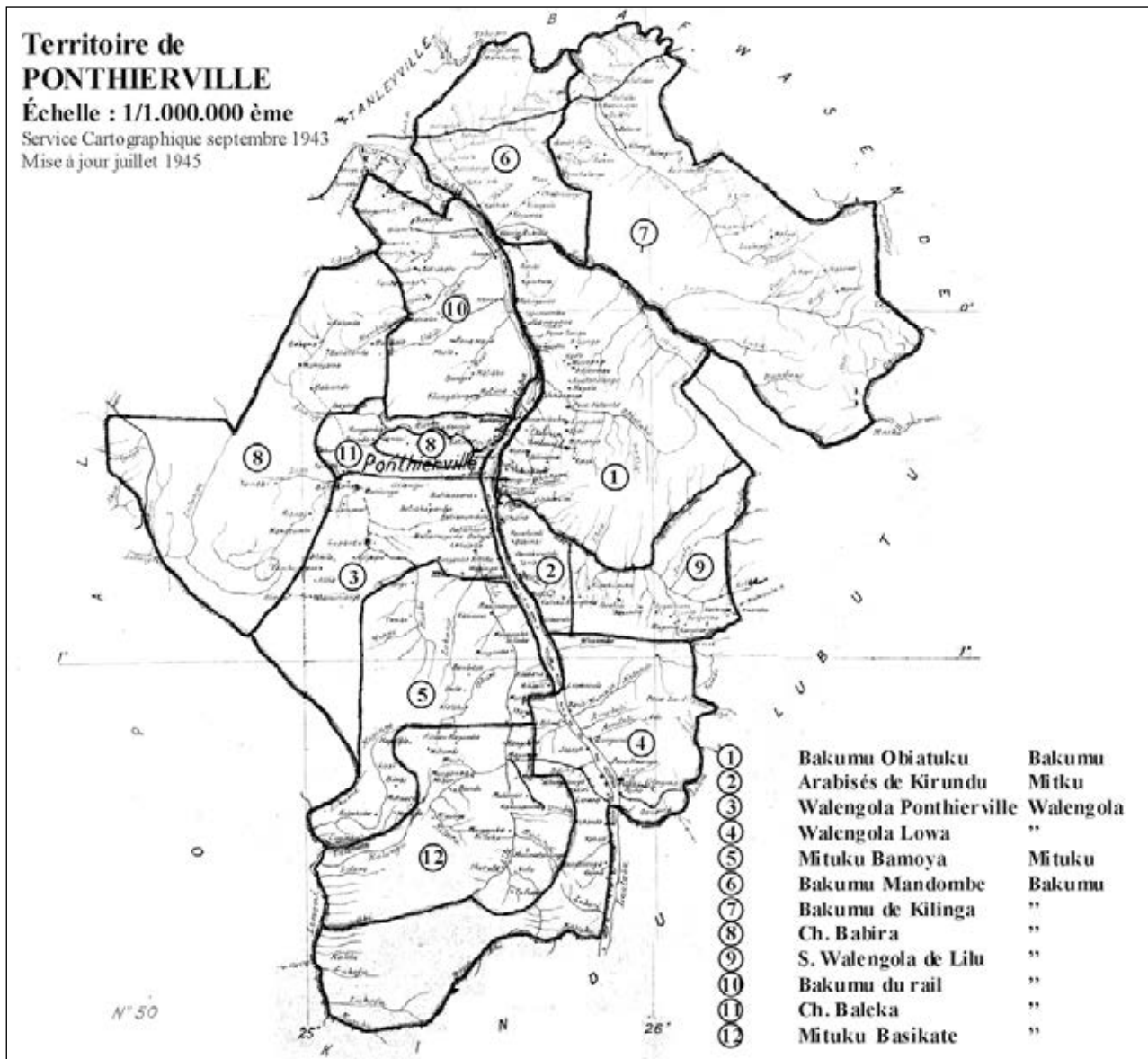
L'espace de ce qui devint le territoire d'Ubundu (ex-Ponthierville) constitué en 1914 fut intégré

jusqu'en 1910 dans le district de Stanley-Falls. L'arrêté royal du 28 mars 1912 intégra cet espace au district de la Lowa supprimé par l'ordonnance du 26 novembre 1922. Dès lors, le territoire de Ponthierville, encore assez réduit, devint le 8^e territoire du district de Stanleyville.

On constate que le nombre de secteurs (qui sont 9) n'a pas changé depuis 1947 ; celui des chefferies connut un léger fléchissement, passant à 3 entre 1949 et 1956. Le tableau 3.13 présente l'évolution des chefferies et des secteurs du territoire de 1937 à 1956.

À la suite de l'ordonnance du 21 mars 1932, l'espace de ce territoire fut rattaché au territoire de

Carte administrative du territoire de Ponthierville en 1947



Source : carte Olga Boone n° TMP 216, archives du service Histoire et Politique, MRAC.

Tableau 3.13 : Chefferies et secteurs du territoire de Ponthierville de 1937 à 1956

Chefferies ou secteurs en 1937		Chefferies ou secteurs en 1939		Chefferies ou secteurs en 1943		Chefferies ou secteurs en 1945		Chefferies ou secteurs en 1950		Chefferies ou secteurs en 1952		Chefferies ou secteurs en 1956	
Noms chefferie/secteur	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs
x	x	S/Bakumu de Babusoko	Mbula <i>alias</i> Komanda	S/Bakumu du Rail	Mbula <i>alias</i> Komanda	S/Bakumu du Rail	Mbula <i>alias</i> Komanda	S/Bakumu du Rail	Mbula <i>alias</i> Komanda	S/Bakumu du Rail	Mbula <i>alias</i> Komanda	S/Bakumu du Rail	Mbula <i>alias</i> Komanda
x	x	S/Bakumu Kilinga	Lukinda	S/Bakumu Kilinga	Bwana Mussa	S/Bakumu de Kilinga	Bwana Mussa	S/Bakumu de Kilinga	Bwana Mussa	S/Bakumu Kilinga	Bwana Mussa	S/Bakumu Kilinga	Bwana Mussa (P.S. on juge qu'il possède une grande autorité sur ses sujets)
x	x	S/Bakumu Mandombe	Madula	S/Bakumu Mandombe	Abedi Kamba	S/Bakumu de Mandombe	Abedi Kamba	S/Bakumu de Mandombe	Abedi Kamba	S/Bakumu Mandombe	Abedi Kamba	S/Bakumu Mandombe	Abedi Kamba
x	x	S/Bakumu d'Ubundu	Risasi	S/Bakumu Obiatuku	Risasi	S/Bakumu Obiatuku	Risasi	S/Bakumu de l'Obiatuku	-	S/Bakumu Obiatuku	-	S/Bakumu Obiatuku	Muzalia Dominique (P.S. jugé très énergique)
x	x	S/Walengola Lowa	Poma	S/Walengola Lowa	Poma	S/Walengola Lowa	Poma	S/Walengola de la Lowa	Poma	S/Walengola Lowa	Poma	S/Walengola Lowa	Poma
x	x	x	Kayumba	S/Walengola Ponthierville	Kayumba	S/Walengola Ponthierville	Kayumba	S/Walengola de Ponthierville	Lomami	S/Walengola Ponthierville	Lomami	S/Walengola Ponthierville	Lomami
x	x	x	Masudi	C/Babira	Masudi	C/Babira	Masudi	C/Babira	Kimembe	C/Babira	Kimembe qui va décéder. P.S. En 1957, Bilali est le chef successeur de fait depuis février 1956	C/Babira	Kimembe qui va décéder. P.S. En 1957, Bilali est le chef successeur de fait depuis février 1956
x	x	x	Etumba	C/Walengola de Lilu	Etumba	C/Walengola de Lilu	Etumba	S/Walengola de la Lilu	Mongamba Baruku	S/Walengola de Lilu	Mongamba Baruku	S/Walengola de Lilu	Mongamba Baruku

Chefferies ou secteurs en 1937		Chefferies ou secteurs en 1939		Chefferies ou secteurs en 1943		Chefferies ou secteurs en 1945		Chefferies ou secteurs en 1950		Chefferies ou secteurs en 1952		Chefferies ou secteurs en 1956	
Noms chefferie/secteur	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs
x		C/Baleka Ponthierville	Mongamba Tshimani	C/Baleka Ponthierville	Isamene Paul	C/Baleka	Isamene Paul	C/Baleka	Isamene Paul	C/Baleka	Isamene Paul	C/Baleka	Isamene Paul
x		S/Mituku Bamoya	Mikaeli	S/Mituku Bamoya	Mikaeli	S/Mituku Bamoya	Mikaeli	S/Mituku Bamoya	Mikaeli	S/Mituku Bamoya	Mikaeli	S/Mituku Bamoya	Mutoro
x		S/Mituku Basikate	Kaminamina	S/Mituku Basikate	Kaminamina	S/Mituku Basikate	Kaminamina	S/Mituku Basikate	Kaminamina	S/Mituku Basikate	Kaminamina	S/Mituku Basikate	Kaminamina
x		C/Arabisés Kirundu	Tambwe	C/Arabisés Kirundu	Tambwe	C/Arabisés Kirundu	Tambwe	C/Arabisés Kirundu	Tambwe	C/Arabisés Kirundu	Tambwe	C/Arabisés Kirundu	Tambwe
x		S/Bakumu de Kabalo	Kingombe	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
x		S/Bakumu Babenge	Adjambau	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
x		S/Baleka Wanie Rukula	Kamango	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
x		C/Bamini	Mongamba Kamango	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
x		C/Babira	Masudi	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
x		C/Bafulemba	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
x		C/Bafalongo	Mutina	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
x		C/Babeda	P. Kisubi	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Source : Province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; arrêté n° 21 du 3 octobre 1950 ; note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952 ; note circulaire Cl. : B.61 n° 21/179 du gouverneur du 12 janvier 1956, dans FABV/SHP-MRAC.



Ponthierville et embouchure de la rivière Lilu vus de la tour en 1899.
(AP.0.0.1340, collection MRAC
Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1899.)



Ponthierville, vue extérieure.
(AP.0.0.1463, collection MRAC
Tervuren ; photo E.-V. Thévoz,
1898-1906.)

Stanleyville pour constituer le nouveau territoire des Bakumu-Ouest. L'ordonnance du 2 décembre 1938 créa le territoire de Ponthierville en scindant l'entité dénommée « territoire de Stanleyville » (cf. ordonnance du 15 mars 1935). La raison en était que Stanleyville, qui comptait depuis 1932 un CEC, prenait de plus en plus d'importance ; il s'avéra donc utile d'alléger la charge de l'administration en réduisant ses dimensions par la création d'un nouveau territoire. Mais une arrière-pensée était également à l'œuvre : la région de Ponthierville était en effet le siège de plusieurs activistes du kitawala, ce mouvement qui contestait la domination coloniale⁴. Pour mieux le combattre, on constitua cet espace en circonscription administrative autonome et on érigea le plus possible de secteurs au niveau local, en élarguant au maximum les chefferies.

4. Sur le kitawala dans cette région, lire par exemple divers rapports établis par Ph. Colinet dont : 1) en 1937, « De la psychose kitawala », 5 p. ; 2) en 1942, « Rapport n° 2 sur les agissements des relégués de la secte kitawala en territoire de Lubutu », 7 p. ; 3) 1942, « Rapport n° 3 sur la diffusion de la secte kitawala en territoire de Lubutu », 4 p.

En 1958, le nombre de chefferies diminua, passa à 3 puis à 2, la chefferie Baleka et le secteur Walengola de Ponthierville ayant fusionné en un seul secteur dénommé Walengola-Baleka. Il faut noter l'évolution dans certaines dénominations : a) le secteur Bakumu du Rail devient Bakumu-Mangongo ; b) la chefferie Arabisés-Kirundu devient chefferie Kirundu.

Même si le nombre de secteurs et de chefferies du territoire d'Ubundu n'a plus changé depuis 1958, il faut toutefois noter que les appellations ont quelque peu évolué. L'arrêté n° 221 du 31 décembre 1961 du ministre Simon Losala avait fixé ainsi les dénominations des circonscriptions :

- chefferies Beleka et Tanganila ;
- secteurs : Bakumu du rail, Bakumu de Kilinga, Bakumu de Mandombe, Bakumu d'Obiatuku, Walengola de la Lowa, Walengola-Babira, Walengola de la Lilu, Mituku-Bamoya et Mituku-Basikate.

Comme dit plus haut, le territoire d'Ubundu actuel est constitué d'une cité (subdivisée en blocs, quartiers et avenues), de quatre postes d'encadrement, de 9 secteurs, de 2 chefferies, de 47 groupements et d'environ 437 villages.

Tableau 3.14 : Subdivisions administratives du territoire d'Ubundu

N°	Postes d'encadrement	Entités	Chef-lieu	Superficie/km ²	Nombre de groupements
1	Babusoko	Walengola-Baleka	Banataba	1 516	4
		Walengola-Babira	Bagwase	7 112	7
		Bakumu-Mangongo	Babusoko	2 426	5
2	Kirundu	Walengola-Lilo	Lokani	1 884	6
		Chefferie Kirundu	Kirundu	367	3
3	Wanie Rukula	Bakumu-Mandombe	Madula	2 411	3
		Bakumu-Obiatuku	Obiatuku	4 837	4
		Bakumu-Kilinga	Uma	7 326	2
4	Lowa	Walengola-Lowa	Mamboleo	5 878	5
		Mituku-Basikate	Mayunga	3 127	4
		Mituku-Bamoya	Muchaliko	4 937	4
5	Cité d'Ubundu	Quartier Mituku	-	495	-
		Quartier Walengola	-		
		Quartier Bakumu	-		
		Quartier Lubamba	-		
		Quartier Administratif	-		
	Total	-	-	41 306 km²	47

La cité d'Ubundu est établie au chef-lieu du territoire. Elle est subdivisée en quatre quartiers : Lubamba avec deux grandes avenues et des annexes (1^{re} et 2^e avenues) ; Mituku avec deux grandes avenues et des annexes (5^e et 6^e avenues) ; Walengola avec deux grandes avenues (3^e et 4^e avenues) ; et le quartier Bakumu qui dispose aussi de deux grandes avenues (7^e et 8^e avenues). Des camps extra-coutumiers sont rattachés à ces grands quartiers (camp SNCC ; camp Bandombe ; camp des infirmiers ; camp de Kimbaguiste et camp de l'Église CENECA).

Les quatre postes d'encadrement du territoire d'Ubundu sont : Lowa et Kirundu en amont du fleuve Congo, Wanie-Rukula vers l'axe Lubutu et Babusoko sur la rive gauche du fleuve à 55 km vers Ubundu centre. Il s'agit ici de « grands centres résidentiels ». Ces postes d'encadrement intègrent les neuf secteurs administratifs constitutifs du territoire et deux chefferies pour un total de 47 groupements et environ 437 villages. Cette situation se présente de cette manière : le poste d'encadrement de Lowa en amont du fleuve Congo à la limite avec le territoire de Punia intègre les secteurs Mituku-Bamoya, Mituku-Basikate et Walengola de Lowa ; le poste d'encadrement de Kirundu se trouve en amont du fleuve Congo dans la chefferie arabisée de Kirundu ; le poste d'encadrement de Wanie-Rukula situé sur la

rive droite du fleuve Congo comprend les secteurs Bakumu-Kilinga, Bakumu-Mandombe et Bakumu d'Obiatuku ; le poste d'encadrement de Babusoko situé sur la rive gauche du fleuve Congo sur l'axe rail intègre les secteurs Bakumu-Mangongo, Walengola-Babira et Walengola-Baleka.

Sur l'organisation et la localisation géographique de certaines entités administratives du territoire d'Ubundu, on peut signaler que :

- la chefferie Kirundu et les secteurs Walengola-Babira et Walengola-Baleka ne constituent pas des unités géographiques unies : la chefferie Kirundu compte 3 espaces distincts ; le secteur Walengola-Babira en a 2 et le secteur Walengola-Baleka 4. C'est le résultat de fusions administratives de ce qui avait jadis constitué des entités différentes. Les décisions politico-administratives les unissaient sans toujours gommer les différences à l'origine des premières créations.
- le secteur Bakumu-Mangongo se situe sur la rive gauche du fleuve Congo entre PK 15 et PK 117 sur le rail ;
- le secteur Bakumu-Mandombe se situe sur la rive droite du fleuve Congo entre le PK 25 sur l'axe Ituri et le PK 55 sur l'axe Lubutu ;

- le secteur Bakumu d’Obiatuku se trouve sur l’axe Lubutu entre le PK 55 et 162 ;
- le secteur Bakumu Kilinga se situe sur l’axe Ituri entre le PK 45 et 122.

Détaillons la composition administrative des secteurs et des chefferies du territoire d’Ubundu.

6.1. CHEFFERIE KIRUNDU

Elle est subdivisée en 3 groupements : Banie Saidi, Kibonge et Ugarawa.

Le groupement Banie Saidi est formé des villages de Kigongo I, Kigongo II, Kigongo III et Kirundu.

Le groupement Kibonge est constitué des villages de Kilima, Mpuku, Mukungu, Mulimani, Olema, Ubondo et Uluko.

Le groupement Ugarawa est formé des villages de Kailenge, Kakolo, Katata, Kirundu Ya Tongo, Lokele, Migombani et Mulima.

6.2. CHEFFERIE WALENGOLA-BALEKA

Elle est subdivisée en 4 groupements : Bamanga, Bamini, Mpuku et Ruiki.

Le groupement Walengola est constitué des villages de Bamanga, Bangengele, Kakaywa et Tubundubundu.

Le groupement Bamini comprend les villages de Bamini, Bananguma et Yamabi.

Le groupement Bamini est composé des villages suivants : Babondo, Babukala, Bakama Kilonga, Bakama Pene Fundi, Bakebena, Banataba, Wanie Kirundu 1, Wanie Kirundu 2 et Wanie Kirundu 3.

Le groupement Ruiki est formé de Babindja, Banakelembo, Banamoli, Basua, Batiabosio et Bore.

6.3. SECTEUR BAKUMU D’OBIATUKU

Il est subdivisé en 4 groupements : Azambau, Baleka, Maiko et Tshakala.

Le groupement Azambau est constitué des villages d’Ayane, Babingi, Babingi PK 140, Babundjuli, Bakelenge, Bamakembe, Bambundje, Bamogoy, Bamokobia, Bamonenga, Bamunya, Basikondjongo, Basikwachema, Batianguma I, Batianguma II, Batiegasi, Batiembobo, Batietili, Batiezue, Batike I, Batike II, Batiobeya, Bayangana, Bayoke I, Bayoke II, Makoka, Metende, Mundeke, Obiatuku, Obolemba, Obongombe, Ukabi et Utukuna.



Le chef baleka Paul Isamene de Ponthierville rendant visite à ses enfants à Stanleyville.

(AP.0.0.23376, collection MRAC Tervuren ; photo S. Peeraer, s.d.)

Le groupement Baleka comprend les villages suivants : Banyakimba II, Banyakimba I, Banyakipanga, Banyamputu, Banyamumbu, Banyasongo, Base Lobilo, Batiboya et Kisaowa.

Le groupement Maiko réunit les villages de Babogombe I, Babogombe II, Babolemba, Bamandea, Batende, Batianyoka I, Batianyoka II, Batiaseмбу, Bavamongo I et Bavomongo II.

Les villages du groupement Tshakala sont Babondjoli I, Babondjoli II, Babondjoli III, Babondjoli IV, Babondjoli V, Babondjoli VI, Babondjoli VII, Baduka, Bamaduka, Bamakulu, Bamonenga, Bamopelele, Bamunya, Banananga, Batiebea, Batiembea, Batike, Bayoke I, Bayoke II, Babandjalo, Bayugu Bamasinda, Bayugu Batilofe, Changada, Du Bois, Lokele Bac, Motema, Ndjale II, Pensionné Lilo, Plantation Ndjale et Walengola.

6.4. SECTEUR BAKUMU-KILINGA

Il compte 2 groupements : Bafwamboli et Kilinga.

Le groupement Bafwamboli est constitué des villages de Babomonga, Babondjongo, Badibu I, Badibu 2, Bafwaboli, Bangelema, Basikwakilo, Basukwambili, Basukwambula, Batiaboli, Laamu, Mandjombo II, Mandjombo I, Masendi et Uma, Babagulu II.

Le groupement Kilinga est formé de Babagume I, Babogombe I, Babogombe II, Babongie I, Babongie II, Babudjala, Babukambole, Babuse, Babwandjao, Bakabi, Balambola, Bambakita, Banango, Bandinda, Batiabundu, Batiabunga I, Batiabunga II et Bavangaso.

6.5. SECTEUR BAKUMU-MANDOMBE

Il comprend 4 groupements : Baleka, Kabalo, Mandombe et Madula.

Le groupement Baleka est composé des villages de Batikalela, Batikamondji Fleuve, Waniepongu et Wanierukula.

Le groupement Kabalo est constitué de Baduka, Bambundje III et Basayo.

Le groupement Madula est formé des villages de Babagulu, Babongena, Babongie, Bakuba, Baliambobi, Banakanuke, Bangoka, Batchepo, Batiabongai, Batiamalenga et Batiapanga.

Le groupement Mandombe est constitué des villages Babagulu, Babagulu II, Babagulu III, Tshopo, Babatume, Babombi, Babongena I, Babongie I, Babongie II, Bachepo, Baduka II, Bakilo, Bakilo I, Bakuba, Bakuba Kainaka, Bamabuka II, Bambundje

II, Bana Kamuke I, Bana Kamuke II, Bangoka II, Bangoka III, Batiemukila, Batiapanga, Bayangana, Bumandelo, Lubuya, Madula et Scierie Makala.

6.6. SECTEUR BAKUMU-MANGONGO

Il est subdivisé en 5 groupements : Bambundje, Babusoko, Bamuyumba, Bandu et Banekwa.

Le groupement Bambundje est constitué des villages de Bambundje III, Batiakasima, Babolemba, Base Obilo, Basukwabongama, Basukwatebe, Batchetuli, Batiabetu, Batiadobe, Batikalofe, Matembwe et Songa.

Le groupement Babusoko est formé de Babayogi, Babongena I, Babongena 3, Babusoko 4, Babusoko I, Babusoko II, Babusoko III, Babute, Baliangoma, Batiamango, Batiamolimba, Batike, Biaro, Kazana I, Kazana II et Kazana III.

Le groupement Bamuyumba compte les villages de Babolea, Babolemba, Bamogoy Yakusu et Bandeyo.

Le groupement Bandu comprend les villages suivants : Babatume, Babogombe, Banango et Kisesa.

Les villages du groupement Banekwa sont Babatume, Babutu, Banekwa, Kisaowa et Obilo.

6.7. SECTEUR MITUKU-BAMOYA

Il est subdivisé en 4 groupements : Bakuta, Banakebuka, Banyalobeke et Bimbi.

Le groupement Bakuta rassemble les villages de Bakuta, Banakelecha, Banambeya, Banamolio, Banamongi, Banisombo et Muchaliko.



L'agent colonial flamand lors de la construction de la route Bafwaboli à Stanleyville, au km 90, en 1925.
(HP.1964.6.320, collection MRAC Tervuren ; photo V. Capelle, 1900. Droits réservés.)



Pont de la Biaro sur le chemin de fer Stanleyville-Ponthierville.
(AP.0.0.5005, collection MRAC Tervuren ;
photo Chemin de fer des Grands Lacs, s.d.)



La pose du dernier kilomètre de rails du chemin de fer Stanleyville-Ponthierville. (AP.0.0.6323, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)



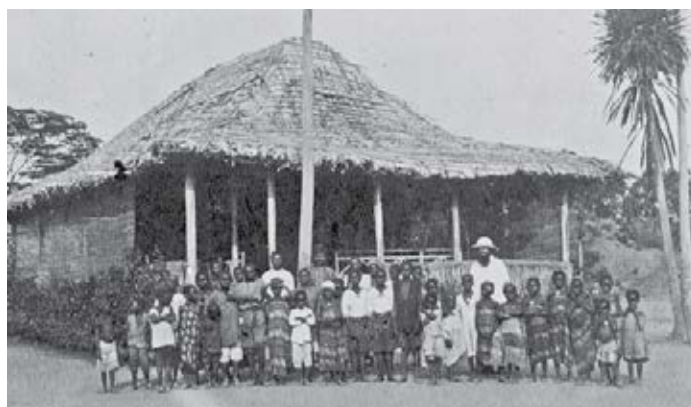
Première installation du chemin de fer le 27 mars 1905 à Ponthierville.
(AP.0.0.7039, collection MRAC Tervuren ;
photo Chemin de fer des Grands Lacs, 1905.)



Ponthierville : gare et débarcadère.
(AP.0.0.11417, collection MRAC Tervuren ; photo E. Verdick, 1907-1911.)



L'église catholique de Ponthierville.
(AP.0.2.6769, collection MRAC Tervuren ;
photo R.P. A. de Cocquéau, s.d. Droits réservés.)



École de Ponthierville : une ancienne habitation des pères démolie en 1924. (AP.0.2.9768, collection MRAC Tervuren ;
photo des prêtres du Sacré-Cœur, s.d. Droits réservés.)



Coiffure de femmes lengola.
(AP.0.2.13284, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Hallez, 1923.
Droits réservés.)



Le centre médico-chirurgical de Ponthierville.
(HP.1956.15.8536 collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo),
années 1950 © MRAC Tervuren.)

Le groupement Banakebuka est constitué d'Atolo, Baileko, Bambala I, Bambala II, Bambay, Banakebuka, Banambea et Ketenge.

Le groupement Banyalobeke est composé des villages de Banabio I, Banabio II, Banisoba, Kababali, Kanyonyo, Kapuluta, Kauka, Kinindi, Mesenge et Numbiamasa.

Le groupement Bimbi est formé de Baibanya, Baisia, Balikumu, Banapene, Lokobekobe, Mukwara et Tshametongo.

6.8. SECTEUR MITUKU-BASIKATE

Il est subdivisé en 5 groupements : Baikuba, Bamoso, Bamutamba, Bariki et Basikonge.

Le groupement Baikuba est constitué des villages de Babukongo Fleuve, Babukongo I, Babukongo II, Baikuba Fleuve, Baikuba I, Baikuba II, Baikuba III et Mangi.

Le groupement Bamoso compte les villages suivants : Babengongo, Banakila, Banakpenga et Banayale.

Le groupement Bamutamba est formé de Banamisoli, Ibongo, Iyalu, Kakolo, Mayunga 36 km, Mayunga Fleuve et Tchenge.

Le groupement Bariki comprend les villages de Babindja I, Babindja II, Banakakala, Bariki Kituo, Bariki Mwarabu, Kasongo, Kunguma, Mbilinyama, Mokonyonyo, Molokay et Mukwanya.

Le groupement Basikonge rassemble Basikayoni I, Basikayoni II, Belongo, Bolale, Ilambo, Ilende, Itondo, Kakungu, Kalindula, Kandjoka, Kateko, Mabondje, Mbolose, Mokanda, Moke, Mokuma, Mokuma Fleuve, Mukwara et Ntulu.

6.9. SECTEUR WALENGOLA-BABIRA

Il compte 7 groupements : Babiondo, Bafale, Bagwase, Bamini, Batiamumbu, Bavalongo et Limanga.

Le groupement Babiondo est composé des villages d'Amabobi, Amadjabe, Babatonde, Badjadja I, Badjadja II, Badjadja III, Bagwasi II, Batikamotuta I, Batikamotuta II, Bayandjo, Bmoka Yasika, Legebabaga, Lusa, Masangandjia, Mosiya, Oluko, Pitayako, Tongonga, Yambi Papa, Yona Nani.

Le groupement Bafale est constitué du village Bafale.

Le groupement Bagwase comprend les villages de Bagwasi Lokando, Bagwasi Kauka, Baluko, Batikamulengena et Sumbuka.

Le groupement Bamini est formé de Bakeka, Bamini I, Bamini Ilinga II, Banakimina, Banandjale, Baoto, Batiamoninga, Batiamukuku, Batisubu, Batitobeka, Batulo, Ilongomulume, Mamboleo, Melili, Tubundubundu I, Tubundubundu II et Wanyakalanga.

Le groupement Batiamumbu rassemble les villages Babote Sud, Batiambinye, Batiamoliko, Batikongo, Batilolofo, Batiokungu I, Batiokungu II, Batiokungu III, Batiseko, Irebo, Mandat, Molokay, Saio I et Saio II.

Le groupement Bavalongo réunit Batiafeli, Batiakanda, Batiakayandja, Batiakope, Batiamoyowa, Batiamundulu, Batiasele, Batiengo, Batiomame, Lokutu.

Les villages du groupement Limanga sont les suivants : Babende, Banamukwa, Batiabilenge, Batiacheindja I, Batiakaunda, Batiacheindja II, Batiomaka, Batissume, Beko, Limanga et Polesamwendo.

6.10. SECTEUR WALENGOLA-BALEKA

Il est subdivisé en 4 groupements : Bamanga, Bamini, Mpuku et Ruki.

Le groupement Bamanga comprend les villages suivants : Bamanga, Bangengele, Plantation Mosiso, Plantation Utway et Tubundubundu.

Le groupement Bamini est composé des villages de Bamini, Bana-Nguma et Yamabi.

Le groupement Mpuku est constitué de Babondo I, Babondo II, Bakama-Kilonga, Bakama pene Fundi, Bakebena, Banapute, Banataba I, Banataba II, Banataba III, Kikongo, Plantation Oluo, Pene-Okeka, Pumuzika, Wani-Kirundu I, Wani-Kirundu II et Wani-Kirundu III.

Le groupement Ruki est constitué des villages de Babindja, Bamamoli, Banakelembo, Basua, Batiabosio et Bore.

6.11. SECTEUR WALENGOLA-LILO

Il est divisé en 7 groupements⁵ : Asombi, Babandu, Bamini, Bangose, Osaba, Baluko et Bakolu.

Le groupement Asombi est constitué de Baduka, Batiakeye, Batiamungamba, Batiaseki, Batiazole, Batiobea, Bationgeni et Bayelima.

5. Certaines sources ajoutent un 7^e groupement nommé Kobeye.

Le groupement Babandu est composé des villages de Batiabefay, Batiaboy, Batiabudumba, Batiachumba, Batiafasia, Batiamunda I, Batiamunda II, Batiangando, Batiapundala, Batiasonge, Batiatebe, Batiéfanga, Batieseni I, Batieseni II, Batiolio, Camp Kimbanguiste, Camp Lokanie et Otiolio Village.

Les villages du groupement Baluko sont Baluko Katuku et Baluko Banandjou.

Le groupement Bamini est formé des villages suivants : Babatonde, Babolambi II, Babulambi I, Bagbou, Batiabungu, Batiandili et Batikaluba.

Le groupement Bangose est formé de Batiamaya, Batiamayumba, Batiamayumba II, Batiangoo, Batiatii, Batiatii II, Batiogoyo et Batiogoyo II.

Le groupement Osaba comprend les villages d'Agiani, Batiabudumba I, Batiabudumba II, Batiébembé I, Batiébembé II, Batiékili, Batiékwendo, Batiékwendo I, Batiékwendo II, Batiénage, Batiésengo, Batikaonga, Batikaoya et Lokoso.

Le groupement Bakolu est constitué du seul village Bakolu.

6.12. SECTEUR WALENGOLA-LOWA

Il est subdivisé en 6 groupements : Babayombo, Babuma, Baimana, Bakolu, Bangbandia et Bayeu.

Le groupement Babayombo est formé des villages Djuudi, Kaki, Kasuku, Kengesunga, Kimbaseke, Lobali, Mapinduzi et Ngoma.

Le groupement Babuma est constitué de Kibonge, Kulukoko, Lichomoya, Lungundu, Mbalambala I, Mbalambala II, Mupira et Penemwanga.

Le groupement Baimana comprend les villages de Buna, Dumbadumba, Kilamba I, Kilamba II, Kilongalanga, Kitambala, Lowa État, Lumbulu, Mangi, Masiri, Mbidje, Mwendekwenu, Nduba et Zuwa Idée.

Le groupement Bakolu rassemble les villages suivants : Bagwasa, Bavili, Beluo, Kilindi et Mangei.

Le groupement Bangbandia réunit Kisale, Mamboleo et Ngbagu.

Les villages du groupement Bayeu sont Bangatu, Bendera, Kafina, Mashindano, Mbilinyama et Ongoka.

7. TERRITOIRE DE YAHUMA

Le territoire de Yahuma est divisé en trois secteurs et une chefferie, subdivisés en groupements et villages. Yahuma est le chef-lieu du territoire du

même nom, avec rang de cité. Mombesa est l'unique chefferie du territoire de Yahuma. Les trois secteurs du territoire de Yahuma sont Bolinga, Bosoku et Buma. La cité de Mosité a rang de commune rurale.

Créé au terme de l'ordonnance du 1^{er} avril 1913, l'espace du territoire de Yahuma est une fusion de deux espaces administratifs. D'une part, il s'était accru à la suite de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1926 qui créait le territoire de Mombesa, fusion du territoire de Lukombe et de la région nord de l'ancien territoire de Lokilo. D'autre part, il existait l'espace administratif du territoire des Mongandu qui du nord à l'ouest était compris entre les territoires de Mombesa, de Basoko, des Topoke, des Bambole et la limite de la province de Stanleyville. L'ordonnance du 21 mars 1932 fusionna les deux territoires ci-dessus en une entité dénommée « territoire des Mongandu-Mombesa ».

L'organisation administrative du territoire de Yahuma fut plusieurs fois reconfigurée, mais le nombre de secteurs et de chefferies est resté inchangé depuis 1945. C'est le territoire qui compte le moins d'entités locales internes dans la province de la Tshopo actuelle, avec seulement 3 secteurs, une chefferie, 17 groupements et environ 192 villages.

Le tableau 3.15 offre un récapitulatif de l'évolution des chefferies et des secteurs du territoire de Yahuma de 1937 à 1956.

Actuellement, le territoire de Yahuma est constitué :

- d'une cité implantée dans le secteur Bolinga, comptant 5 quartiers composés de camps de travailleurs de la société Plantations et Huilerie du Congo, ex-PLC ;
- de 3 secteurs (Bolinga, Buma et Bosoku) et 1 chefferie (Mombesa) ;
- d'une cité, Mosite, subdivisée en 5 quartiers : Mosite, Bolea, Yaholia (Loti), Yalikito et Bayolo.

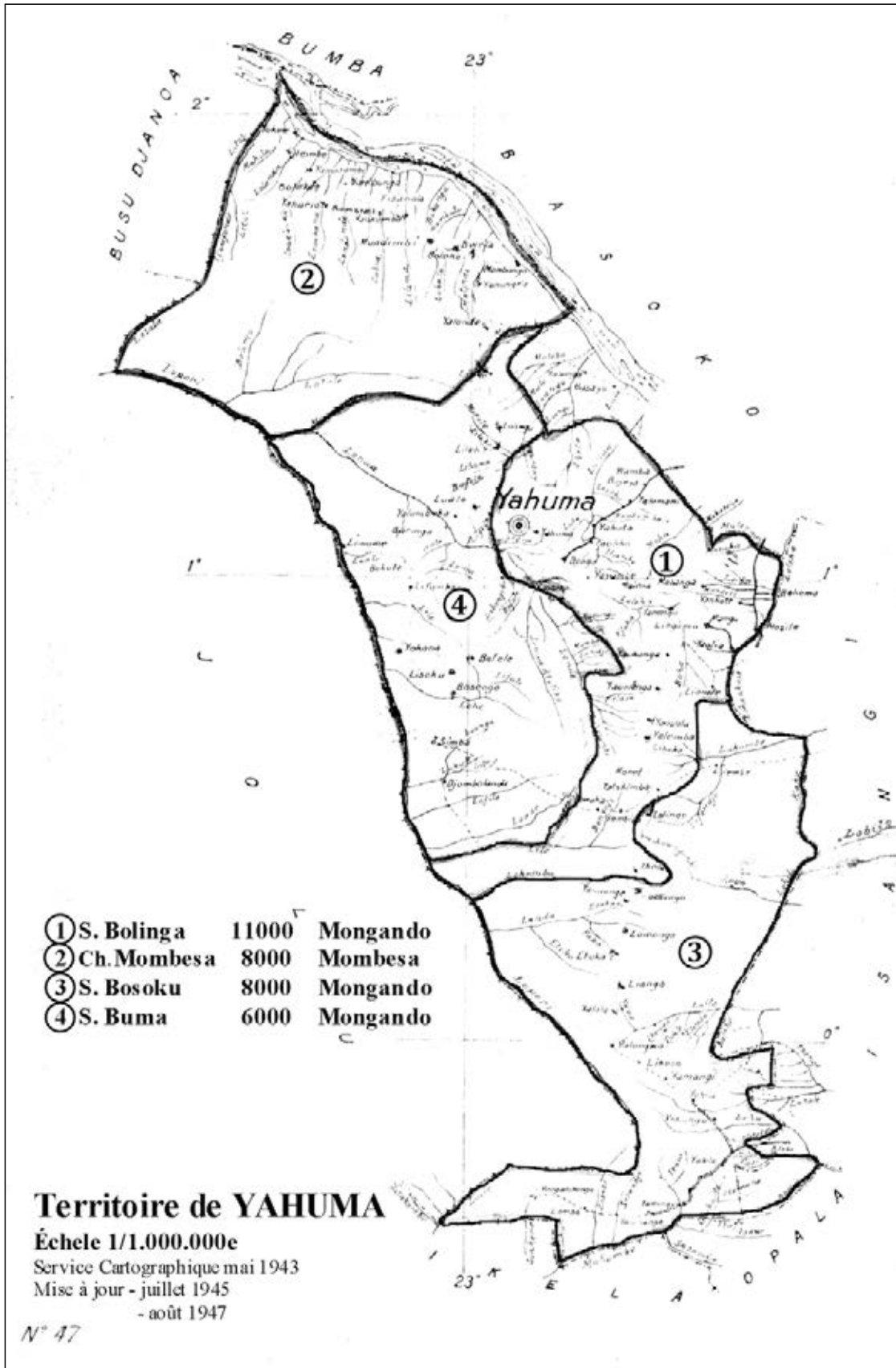
7.1. SECTEUR BOLINGA

Il est subdivisé en 7 groupements : Bokala-Wamba, Bolesa, Bolombo I, Bolombo II, Bongemba, Yahuma-Liongo et Yembu.

Le groupement Bokala-Wamba est constitué de Bokala et Camp Central Pisé.

Le groupement Bolesa rassemble les villages de Bayolo, Boema, Boema I, Liande, Liese Centre, Liese

Carte de l'organisation administrative du territoire de Yahuma en 1947



Source : carte Olga Boone n° TPM 220, archives du service Histoire et Politique, MRAC.

Tableau 3.15 : Chefferies et secteurs du territoire de Yahuma de 1937 à 1956

Chefferies en 1937		Chefferies en 1939		Chefferies en 1943		Chefferies ou secteurs en 1945		Chefferies ou secteurs en 1950		Chefferies ou secteurs en 1952		Chefferies ou secteurs en 1956	
Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs
C/Bosoku	Lokasola	C/Bosoku	Lokasola	C/Bosoku	Lokasola	S/Bosoku	-	S/Bosoku	S/Bosoku	S/Bosoku	Ekandji	S/Bosoku	Ekandji
C/Bolesa	Lokwangolo	C/Bolesa	Lokwangolo	C/Bolesa	Lokwangolo	S/Bolinga	Koy	S/Bolinga	S/Bolinga	S/Bolinga	Koy	S/Bolinga	Koy
C/Bolombo	Bahakungu	C/Bolombo	Lengulu	C/Bolombo	Lengulu	x	x	x	x	x	x	x	
C/Yembu	Lisambwa	C/Yembu	Lisambwa	C/Yembu	Lisambwa	x	x	x	x	x	x	x	
C/Bongemba	Luaniango	C/Bongemba	Luaniango	C/Bongemba	Luaniango	x	x	x	x	x	x	x	
C/Losaila	Bolema	C/Losaila	Bolema	C/Losaila	Bolema	S/Buma	Bolema	S/Buma	S/Buma	S/Buma	Bolema	S/Buma	Bolema
C/Bokala	Boita	C/Bokala	Boita	C/Bokala	Boita	x	x	x	x	x	x	x	
C/Mombesa	Lokeloke	C/Mombesa	Lokeloke	C/Mombesa	Lokeloke	C/Mombesa	Lokeloke	C/Mombesa	C/Mombesa	C/Mombesa	Lokeloke	C/Mombesa	-

Source : Province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; arrêté n° 21 du 3 octobre 1950 ; note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952 ; note circulaire CI : B.61 n° 21/179 du gouverneur du 12 janvier 1956, dans FABV/SHP-MRAC.

Village, Lingomo, Lobolo, Ankote, Yaokoka, Yaolia Yaoselo et Yefoloko.

Le groupement Bolombo I comprend les villages de Bilaka, Lieki I, Lieki II, Lingomo, Ngima, Ngombe I, Ngombe II, Yalolema, Yaosiko.

Le groupement Bolombo II est formé des villages suivants : Ilombisa, Lolingo, Ngelo, Yalikumba, Yaolaki, Yapete I, Yapeteii, Yawaka et Yingole.

Le groupement Bongemba réunit Kawele, Ndongo Bongemba, Ndongo Yokali, Yahuma Localite, Yaoliko, Yatonda, Yauto et Yoyombe.

Les villages du groupement Yahuma-Liongo sont Yahuma Centre, Yalonoko et Yaloposo.

Le groupement Yembu rassemble Belongo, Bolanda, Bongila, Ifoti, Ikela, Koret, Yakahela, Yalokutwambole, Yamongu, Yanzala, Yaokanga, Yaomanga I, Yaomanga II, Yaomboli, Yaosanda, Yaosola, Yaotungu, Yatsimba et Yelemba.

7.2. SECTEUR BOSOKU

Il est constitué de 5 groupements : Bokoka, Bokutchu, Bosoku, Losanga et Okombo-Kombo.

Le groupement Bokoka est composé des villages de Lolingo I, Lolingo II, Yalokele, Yalokenge, Yalolo, Yalongwa, Yandonge, Yatando et Yohe.

Le groupement Bokutchu est formé des villages d'Owama, Yamangi, Yofi et Yoila.

Le groupement Bosoku est constitué des villages Etoka Inone, Etoka Itoko, Etoka Londo, Etoka Mission, Liembe, Likoso, Lomongo, Yaotiti, Yumbi I et Yumbi II.

Le groupement Losanga comprend les villages de Lilumba, Tokolanda, Yafokolo, Yalomboto, Yaloola, Yaokungu et Yawanza.

Les villages du groupement Okombo-Kombo sont Lomba I, Lomba Nongo, Yalokuli, Yalomanga, Yamengo, Yelambi, Yetefela, Yoloko et Yongolokonga.

7.3. SECTEUR BUMA

Il est subdivisé en 3 groupements : Bokala, Bolombo et Losaila.

Le groupement Bokala est constitué des villages de Balinga-Bac, Bokote, Bolaka, Bolembe, Bolengelia (Kisangani), Buma (Yamondoko), Koret Batawetshi,

Lialo, Liango, Libume, Liombo, Lolingo I, Lolingo II, Luali, Luali II (Mafele), Malinga, Mbambo, Yalombuka, Yalonde, Yambaya et Yampetshi.

Le groupement Bolombo est formé des villages de Djombolanda, Djombolimo, Ndonga, Yakambo, Yaloola, Yampanga, Yawendju et Yekonga.

Le groupement Losaila est constitué de Balembu, Befeko, Besenge, Bofele, Bokole, Bosenge, Djombolokutu, Lifumba, Liotshi, Lisoku, Lopori Yangonda, Lopori Yomboli, Mission Samba, Yaokana Mbambo, Yaokana Plantation, Yaokana Yaluke et Yofeko.

7.4. CHEFFERIE MOMBESA

Elle est constituée de 4 groupements : Mombongo, Mondimbi, Yamulemba et Yanduka.

Le groupement Mombongo est constitué des villages suivants : Bangelema, Bosomela, Camp Izb et Centre Commercial.

Le groupement Mondimbi est constitué des villages suivants : Afila 1, Bokongo, Bondamba, Botoko, Buela, Isokambi, Kongolo, Limbase, Matende, Mopaka, Toholoholo, Yafia, Yakaka, Yakate, Yaliambi, Yalilembu, Yalofeko, Yalokolonga, Yambenda, Yamesuela, Yamongala, Yamongenda, Yamonzingo, Yandongo, Yaokemba 1, Yaokemba 2, Yaolembe, Yaolongu, Yasamola, Yatembe, Yatindi et Yayohe.

Le groupement Yamulemba est formé des villages de Boleko Rive, Boleko Route, Mombole, Yahorio, Yambango, Yambongo, Yamonono, Yamosambi, Yandoko, Yaolema et Yasalakumi.

Le groupement Yanduka rassemble Bangi, *Beach* Hembe, Bolinda, Bolua, Bonama, Camp Lolumba, Camp Mabaku, Camp Mombesa, Camp Mongo Plc, Camp Pension/Eloko, Camp Yalofeko Plc, Hembe, Ikoso, Iwe, Likoso, Melanga, Mokeke, Monele, Nele, Yafoli, Yakolonga, Yalikunda, Yalikutu, Yalikutu-Route, Yaliutu, Yalokota, Yamaita-Route, Yamakila, Yamalama, Yamangale, Yamangale-Route, Yamatulumba, Yamboko, Yamokolongo, Yamolimo, Yamombelemu, Yamondombe, Yamosamba, Yamotshaka, Yaosenge, Yasombaya, Yasotomo, Yawaka I, Yawaka II, Yawaka III et Yawaka IV.

RÉFÉRENCES

- Alaly Likunde, S.-P. 2018. « Conflits identitaires et enjeux de développement dans la Collectivité Chefferie des Bolomboki en territoire d'Isangi ». Thèse de doctorat, faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation, Université de Kisangani.
- Awasendeke, A. 1962. *Rapport annuel du territoire d'Isangi*.
- Imbwatcheke Bofonga, E. 1999. « Problématique de l'organisation et de l'exercice du pouvoir des polices administrative et judiciaire en milieu rural. Étude réalisée dans la collectivité-chefferie Baluolambila (Territoire d'Isangi) ». Mémoire de licence, faculté des Sciences sociales, administratives et politiques, Université de Kisangani.
- Makwanza Batumanisa Kivwa. 1975. « Histoire de la population et de l'organisation administrative de l'ancien district de Stanleyville ». Mémoire de licence, UNAZA, Lubumbashi.
- Siroux, F. 1943. « Procès-verbal de la réunion tenue à Bafwasende sous la présidence de Monsieur le CDD de Stanleyville », 19 novembre.
- Wauter, A.-J. 1877. *L'État indépendant du Congo. Historique, géographie physique, ethnographie, situation économique, organisation politique*. Bruxelles : Librairie Falk Fils.

Archives

FABV/SHP-MRAC (Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC). Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classées. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production voire les pages : par exemple, note circulaire CI : B.61 n° 21/179 du gouverneur du 12 janvier 1956.

TROISIÈME PARTIE

L'ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE

CHAPITRE 1

LES CONQUÊTES ARABO-SWAHILI ET EUROPÉENNES

La Tshopo est le lieu où les Arabo-Swahili, qui furent les premiers à arriver, reçurent les Européens dont ils vont d'abord se rapprocher, puis qu'ils vont combattre. C'est vers 1879 et 1880, avec l'implantation de Tippu Tip dans la région des Falls et du Bas-Lomami, que le pouvoir politique des Arabo-Swahili avait commencé à paraître homogène dans cette région, faisant particulièrement de Stanley-Falls sa capitale commerciale et politique. Il devint le premier gouverneur de l'État indépendant du Congo (EIC) du district des Stanley-Falls. Celui-ci comprenait à cette époque la région autour de la station des Falls, l'Ituri, la Lomami, la région occidentale jusqu'au lac Tanganyika et tout le Maniema (Verhaegen 1976). Le 7 janvier 1890, Tippu Tip quitta les Falls où Rachid bin Mohamed lui succéda. Il se rendit à Zanzibar pour se défendre, apparemment, dans l'action qui lui était intentée par Stanley devant le tribunal consulaire britannique de Zanzibar en décembre 1889.

1. INCURSIONS ARABO-SWAHILI

Ceux qui dominèrent d'abord l'espace de la Tshopo riche en ivoire furent les Arabo-Swahili. Il s'agit de commerçants musulmans des villes portuaires de la côte orientale de l'Afrique, de Zanzibar à Mombasa, qui décidèrent de s'aventurer vers l'intérieur du continent africain dès la première moitié du XIX^e siècle, en direction des régions situées au sud de l'équateur. Ces commerçants étaient pour la plupart d'origine arabe omanaise, Zanzibar étant devenue la capitale du sultanat d'Oman en 1840. Mais nombre d'entre eux étaient également des Africains : des Swahili, musulmans originaires de la

zone côtière que se partagent actuellement le Kenya et la Tanzanie ; mais, aussi, des Yao et Banyamwezi qui sont des populations africaines se servant, dès le XVIII^e siècle, de porteurs puis d'intermédiaires entre commerçants de la côte et populations de l'intérieur du pays. La définition de l'identité swahili est donc assez complexe. À l'époque, il pouvait s'agir tant d'Africains musulmans que de métis afro-arabes, généralement de père omanais et de mère africaine.



Ahmed ben Muhammed El-Murjebi (vers 1837-1905)
alias Tippu Tip, le wali des Falls.

(HP.1957.53.564, collection MRAC Tervuren. Droits réservés.)



Tippo Tip (à droite) et son frère consanguin Bwana-Nzige aux Falls en 1888.

(HP.1958.40.71, collection MRAC Tervuren ; photo F. de Meuse, 1888.)

Au début de l'occupation arabo-swahili dans la région, le pouvoir politique n'était pas centralisé. C'était un pouvoir partagé entre les différents conquérants arabes résidant dans des sortes d'« États-cités » et ayant chacun sous son contrôle un certain nombre de villages soumis. Tippo Tip n'avait cessé entre-temps de raffermir son ascendant ainsi que son autorité auprès de ses confrères arabo-swahili et des populations locales jusqu'à son retour définitif à Zanzibar en 1890.

L'organisation politique et administrative des Arabo-Swahili reproduisit celle qu'ils avaient trouvée sur place, l'exercice du pouvoir politique se limitant au niveau du village et chaque chef gouvernant son entité suivant les normes sociopolitiques établies, léguées par ses ascendants. Il était le symbole de l'unité et de la cohésion dans le groupe.

Toutefois, sous le régime arabo-swahili, un autre type de chef de village émerge. Ce n'était pas un chef coutumier qui dirigeait le village, mais un chef militaire dont la tâche principale était d'exécuter les ordres des occupants dont le but premier était l'exploitation des produits locaux en razzias.

Sous la domination arabo-swahili, la région du Bas-Lomami avait été subdivisée en quatre zones opérationnelles : Fleuve, Bas-Lomami, Lopori et Bas-Aruwimi. Cette délimitation n'était devenue beaucoup plus nette qu'avec l'arrivée de Tippo Tip dans la région. C'est lui qui plaça ses hommes à la tête de ces différents districts.

1.1. ZONE DU FLEUVE

Essentiellement occupée par les Lokele et les Turumbu, elle s'étendait de Yalisombo, village situé en face de Yakusu en aval de Stanley-Falls, à Yafunga, de l'autre côté de Yangambi. Yanonge (Lomè) était son principal centre de négoce. L'occupation politico-militaire était si agissante que de nos jours encore on y ressent l'influence culturelle musulmane, voire qu'on y retrouve les traces de cette domination. Le swahili demeure la langue dominante de communication entre différents peuples. Dans la région, beaucoup de non-musulmans portent des noms d'origine arabo-swahili. Au sujet de cette zone, Van Kerckoven avait par exemple noté que « la domination arabe avait été complète » (Salmon 1978 ; Walle Sombo 1986 : 314).

La résidence principale des Arabo-Swahili dans la zone du fleuve était fixée à Yanonge (Lomè). Kayumba, d'origine kusu et ancien « *nyampara* » des Arabo-Swahili à Nyangwe, en était le chef. Il opérait chez les Mbole, Turumbu, Topoke et Lokele. Représentant de Tippo Tip dans cette zone, il se trouva en conflit avec un autre *nyampara* nommé Senga qui occupait initialement le poste de Yatuka, sous Saïb bin Abibu. Plusieurs fois, ce conflit entraîna des échanges de coups de feu entre leurs partisans tant au centre même que sur le terrain, à l'intérieur de la forêt. En effet, c'est la position privilégiée des villages lokele et turumbu situés au bord du fleuve qui attirait davantage les Arabo-Swahili. Ceux-ci se déplaçaient en pirogues tant pour rejoindre les

différents centres de négoce que pour évacuer leurs produits vers Stanley-Falls.

1.2. ZONE DU BAS-LOMAMI

Avec celle de Lopori, la zone du Bas-Lomami fournissait de grandes quantités d'ivoire et des porteurs esclaves. Elle était habitée par les Mbole et les Topoke. Tout le long de la Lomami même, il existait des postes arabo-swahili dont les principaux étaient Isangi, Yafela, Ilambi et Yaokwaombo. C'est là que les *nyampara* Kolongo, Walo, Kilongalongo et Kayumba menaient des opérations à l'intérieur de la forêt. Quelques Arabo-Swahili se retrouvaient aussi dans des postes satellites de l'intérieur dont les principaux furent les villages Yaboïla, Yaboïti, Yatolema, Yaombiti, Yamosunga et Ligasa. Parmi ces postes, celui de Yatolema avait connu une grande extension. Il était commandé par un auxiliaire arabo-swahili nommé Botumbe qui fit cultiver d'immenses champs de riz, de manioc, de bananes, de maïs, etc.

Isangi était le principal centre de négoce arabe de la zone du Bas-Lomami. Il était commandé par Rachid, neveu de Tippo Tip et deuxième gouverneur (*liwali*) de l'EIC à Stanley-Falls. Lorsqu'il se déplaçait, le commandement revenait à Abibu bin Sabiti. L'effectif militaire de ce centre était important. Il

était estimé à 40 ou 50 Arabes et 800 à 1000 auxiliaires militaires par Van Kerckhoven en 1888. L'emplacement ainsi que l'organisation de ce centre avaient été fort appréciés par cet auteur : « Le poste de Lomami, écrit-il, est un point stratégique important et une opération tactique très forte vis-à-vis d'un assaillant qui n'aurait pas d'artillerie ni de force très supérieures. En arrière se trouve une position défensive très forte organisée par les indigènes et dont les Arabes ne manqueraient pas de profiter. On commence à établir des installations ayant un caractère permanent ; il y a des champs de riz, de pommes de terre douces et d'oignons ; on y voit de jeunes citronniers et de goyaviers » (Walle Sombo 1986 : 246).

1.3. ZONE DE LA LOPORI

La zone de la Lopori était habitée par les Ngando et les Bambesa. Elle fournissait des porteurs esclaves. Parmi ces derniers, on trouve de nos jours une communauté bangando arabisée à Yanonge. Cette zone comptait deux centres de négoce, Simba et Kole. Le premier centre porte le nom de son fondateur arabe, Bwana Simba. Les postes satellites les plus importants de la zone se trouvaient à Yafoli chez les Bangando et à Yalifala chez les Bambesa. Ils servaient surtout de bases militaires.



1897 : le chef arabo-swahili Bwana Nze.
(AP.0.0.28547, collection MRAC Tervuren ;
photo S. Lefebvre de Sardans, 1897.)



Village Yambuya en 1905.
(EP.0.0.11389, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)



Le chef arabo-swahili Rachid Mohamed dit « Bwana Rachidy » (assis) et ses ministres, à Boma en 1894.

Fils de Bwana Nzige et neveu de Tippo Tip, ce fut le chef réel des Falls jusqu'en 1893 car son oncle, le *wali* des Falls, était très souvent absent. Bien qu'ayant moins de trente ans en 1893, il était très riche et très respecté de tous. Homme doux, il était très conciliant avec les Européens. En 1893, c'est lui qui décida d'attaquer la station. Fier, il préféra finalement repartir à Zanzibar plutôt que de se soumettre aux Européens (Bibeau 1976 : 192).

(HP.1958.40.100, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1894. Droits réservés.)

1.4. ZONE DU BAS-ARUWIMI

La résidence principale des Arabo-Swahili dans la zone du Bas-Aruwimi était fixée à Basoko et à Yambuya. Ces centres avaient été fondés, le premier par Said bin Sabiti et le second par Salumu bin Mohamed. Un troisième centre non moins important fut également établi à Bumba (Yaminga) dans la province de la Mongala, sous la direction du fils de Tippo Tip, Mwinyi Amani.

Les centres de négoce et postes satellites du Bas-Aruwimi avaient été placés sous l'autorité politique de Rachid, surnommé « Kamango » ou « tueur des chefs » pour avoir assassiné un grand nombre de chefs de village. Il avait deux adjoints principaux : Said bin Sabiti et Salumu bin Mohamed qui assumaient le commandement dans les centres qu'ils avaient respectivement créés.

Quant aux postes satellites, ils se retrouvaient davantage le long des rivières qu'à l'intérieur de la forêt ; le long de la rivière en effet se trouvaient les postes de Yanebaga, Yambuya, Bomane et Ilongo. Ces postes étaient commandés respectivement par Sala-Sala, Nassour Edin Lief, Abilo et Ali Mohamed. Il existait également un poste sur le fleuve, à Yalamba, sous la direction de Mabruki à qui succéda Abedi bin Mutwala. À l'intérieur de la forêt, il y avait sur la rive gauche de l'Aruwimi un poste à Yambau dont le nombre d'auxiliaires militaires arabo-swahili était estimé à peu près à 400 selon Van Kerckhoven, que cite Walle Sombo (1986 : 320).

L'organisation du pouvoir sous l'occupation arabo-swahili (1875 à 1885) tournait autour de leur commerce ; le transport des produits et des biens vers d'autres postes était assuré par des esclaves. Mais dans la région du Bas-Lomami, plus les Arabo-Swahili nouaient de relations « amicales » avec les populations, plus la forme esclavagiste de transport disparaissait au profit d'un nouveau système appelé « *Botiâke* ». Lorsqu'un ou plusieurs Arabo-Swahili arrivaient dans un village, ils chargeaient le chef du village de recruter pour eux un certain nombre de jeunes gens qui devaient transporter leurs biens jusqu'au village suivant. Pour éviter que quelques-uns ne s'enfuient dans la forêt à l'approche des Arabo-Swahili, ces prestations étaient fournies à tour de rôle par différents lignages du village.

Dans un premier temps, les commerçants apportaient différents produits manufacturés destinés à servir de monnaie d'échange avec les populations de l'intérieur : diverses étoffes (mousseline, calicot, tissus *americani* ou *bolikani* en langues locales ; mais aussi coton, laine et soie) ; du sel de table et des articles ménagers tels que des ustensiles, des couverts et des verres ; des objets en fer servant aux travaux des champs comme des haches et des machettes ; des objets de parure comme des perles, des anneaux et des sandales ; des instruments de musique, dont principalement l'accordéon ou *lindanda*, suivant l'appellation locale ; du fil de laiton ; des objets en verre et en porcelaine. Plus tard, il

s'agira également d'armes à feu et de poudre, et aussi d'objets de luxe divers. En échange, les commerçants arabo-swahili ramenaient vers la côte l'ivoire et les esclaves victimes de razzias, mais aussi vendus par les populations locales elles-mêmes.

2. LES EUROPÉENS ACCROCHENT LES ARABO-SWAHILI POUR S'ASSURER DE LA CONQUÊTE DE LA RÉGION

L'arrivée des Européens, qui voulaient eux aussi conquérir cette région, fut un problème pour les Arabo-Swahili. Les Européens parlaient encore d'efforts d'exploration et d'occupation du territoire, une opération qui va se réaliser beaucoup plus difficilement dans la Province-Orientale. La première mesure qui posa les bases de l'administration de l'EIC fut le décret du 1^{er} octobre 1888 qui divisait l'espace congolais en onze districts d'importance inégale au point de vue spatial. Alors que les vastes contrées orientales ne comptèrent que les trois districts de l'Aruwimi, Stanley-Falls et Loualaba (*Bulletin officiel* 1888 : 244), la seule zone du Bas-Congo regroupait cinq districts. La raison en est que l'influence européenne à ce moment-là dans cet espace du nord-est était profondément contrecarrée par la présence arabo-swahili. Les représentants de l'EIC adoptèrent la stratégie de composer avec les chefs arabo-swahili dont Tippo Tip, Mwinyi Amani, M'Serera, Rumaliza, etc. L'accord du 18 octobre 1884 conclu entre l'agent A.M. Wester du Comité d'étude du Haut-Congo (CEHC) et Mwinyi Amani va dicter pendant une période la conduite à tenir par les deux parties. Au terme de cet accord, les uns et les autres s'engagèrent à respecter les obligations suivantes :

- aucun Arabo-Swahili n'avancerait en aval de la 7^e cataracte ni sur tout autre territoire du CEHC pour le commerce ou pour la guerre ;
- la frontière entre les deux zones était formée par une ligne droite nord-sud traversant Stanley-Falls (Bontinck 1973-1974).

Lentente apparente entre Européens et Arabo-Swahili se prolongea jusqu'en 1890, Tippo Tip ayant été nommé le 24 février 1887 « *Liwali* des Falls » par l'EIC. En fait, malgré la reconnaissance officielle de l'autorité de Léopold II, ce territoire échappait dans les faits à son contrôle. D'où la crainte d'une invasion possible des bandes mahdistes et musulmanes dont l'union avec les Arabo-Swahili du Maniema aurait

pu mettre en danger l'existence de l'EIC. Ce dernier exacerbera le prétexte de lutter contre la traite des esclaves afin de se débarrasser de la domination arabo-swahili. L'essentiel du contrôle de l'espace se limitait encore à la zone du fleuve où se situait Basoko (au confluent de l'Aruwimi et du fleuve) comme poste le plus ancien, mais celui des Falls fondé en 1882 devint le plus important.

2.1. ARABO-SWAHILI ET EUROPÉENS SE DISPUTENT L'ANTÉRIORITÉ DE L'OCCUPATION DE STANLEY-FALLS

Il y a d'abord cette controverse autour de l'occupation de Stanley-Falls (Kimena Kekwakwa Kinenge 1979), qui divise les auteurs. Stanley « fonda », en décembre 1883, une station aux Stanley-Falls, au nom du Comité d'Études du Haut-Congo. Les Arabo-Swahili considèrent cette installation européenne comme une intrusion dans la zone qu'ils avaient atteinte déjà plusieurs années auparavant. Le « *linguisterio* » ou interprète officiel H. Johnston qui, en 1883, remonta le fleuve du Pool jusqu'à Bolobo, affirme que les Arabo-Swahili s'étaient déjà fermement établis aux Stanley-Falls en 1879. Stanley affirme, lui, avoir rencontré les Arabo-Swahili de Nyangwe à Yangambi en novembre 1883 : il s'agissait de l'un de leurs camps mobiles, camps utiles à leur activité au cours des expéditions. Par ailleurs, il ne mentionne pas la présence arabo-swahili dans le voisinage des Stanley-Falls. C'est aussi l'avis de G. Bibeau qui soutient que Kisangani a d'abord été une simple étape sur la route du nord pour les expéditions arabo-swahili venant du sud. Bontinck appuie cette thèse et affirme qu'en 1883, les Arabo-Swahili n'étaient pas encore établis aux Stanley-Falls ; en progressant par étapes, ceux-ci avaient atteint et dépassé les Stanley-Falls bien avant 1883, mais ils ne s'y étaient pas établis de façon stable. Leurs postes d'attache les plus avancés ayant été Riba-Riba, l'actuel Lokandu, et Kirundu. Leurs activités se limitaient à l'envoi, indistinctement, à partir de ces deux stations, d'expéditions en direction de Stanley-Falls et au-delà vers l'Aruwimi. L'installation définitive des Arabo-Swahili aux Falls dans l'île Wana-Serunga (actuelle île Maele) n'aurait eu lieu qu'en octobre 1884, en réaction à l'installation des Européens sur l'île Wana-Rusari. Leur installation fut suivie de la signature d'un accord entre Wester et Mwinyi Amani, fils de Tippo Tip.



Emplacement du tout premier Stanley-Falls, acquis des Enya par H.M. Stanley : pointe de Kisangani.
(HP.1957.53.664, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)



Le monument Stanley, à Stanleyville.
(HP.1955.96.1362, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950 © MRAC Tervuren.)

En fait, on se disputait le site, parce que chaque camp voulait assurer sa domination avant de chasser l'autre. Dans ce jeu, ce sont les Européens qui auront le dernier mot, sans pour autant que les Arabo-Swahili aient été les derniers arrivants.

Le problème de la date de cette occupation demeure moins clair. C'est souvent d'une manière assez laconique que les chercheurs qui se sont intéressés à l'histoire des populations des Falls et du

Bas-Lomami situent le début de l'ère arabo-swahili à 1880-1883, dates probables marquant le début de la présence swahili dans cette contrée. Le repère chronologique sur lequel ils basent leurs estimations reste toujours la montée du fleuve Congo par Henry M. Stanley en 1883, qui avait abouti à la fondation d'une station d'État aux Falls. C'est au cours de cette année que ce dernier déclara avoir vu pour la première fois des camps arabes tout au long du fleuve, de Basoko aux Falls.

Cependant, à la suite de Tobback, chef de la station des Falls de 1887 à 1890, Léon de Saint Moulin et Walle Sombo pensent que la pénétration arabe dans la région a vraisemblablement précédé le premier passage de Stanley vers l'océan, en 1877. Pour Walle, l'année 1875 constitue la chronologie la plus vraisemblable quant à la pénétration arabe dans la région. Elle correspondrait à l'époque où, suivant une tradition orale, l'Arabe Bwana Simba, le frère cadet de Manara, fondateur de la cité arabe de Nyangwe avec Dugumbi et Abedi bin Salumu, était parti opérer des razzias à Romée (Yanonge) pendant que ses coreligionnaires s'attelaient à consolider davantage leur autorité dans le territoire en amont des Falls. La pénétration arabo-swahili dans cette région est donc intimement liée à la présence arabo-swahili dans le Maniema et dans les Uele.

À la suite de la fondation de la station aux chutes dénommées Stanley le 2 décembre 1883 par Henry M. Stanley, qui s'était assuré de l'accord du chef local komo Siwasiwa, un nouveau traité fut signé par Tippu Tip. Les Arabo-Swahili arrivèrent



**Marché au village Yanonge,
du chef Badjoko.**

(AP.0.0.5059, collection MRAC
Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)



**Kalonda, un des plus anciens chefs de Stanleyville,
qui a connu H.M. Stanley.**

(AP.0.0.33422, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

en nombre. Pourtant, ils furent les premiers à vivre dans la région au début du XIX^e siècle et à y exercer le commerce de l'ivoire et des esclaves, amenant avec

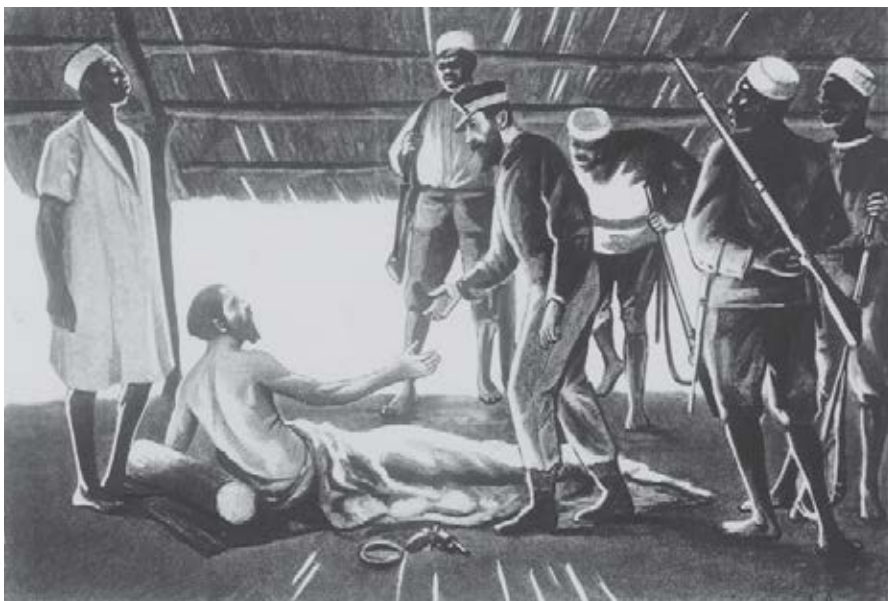
eux la langue swahili (Renault 1987 : 159) et l'islam. Partant de Bandu, village situé dans l'actuel secteur Lokutu, ils traversèrent le fleuve Congo et atteignirent les peuples ngelema, mobango et turumbu. Après avoir fondé un poste à Kirundu, ils pactisèrent avec les pêcheurs manga, wanie-rukula et enya qui frayaient un passage à leurs expéditions à travers les rapides. Au débouché de la dernière cataracte, ils obtinrent des Enya l'accès à une grande île au milieu des chutes. Un engagement dut même être signé, en octobre 1884, par Moni-Amani, qui se dit fils de Tippu Tip, chef des Arabo-Swahili en ce lieu, de respecter les territoires du Comité d'Études du Haut-Congo (Van Campenhout 1948).

Mais les relations entre les représentants de l'EIC et les Arabo-Swahili se dégradèrent à la suite de la maladie de l'agent Deane. Une lutte se déclencha entre Arabo-Swahili et l'EIC. Repoussés une première fois le 15 août 1886, les Arabo-Swahili attaquèrent de nouveau le 24 août et, après trois jours de résistance, les Européens abandonnèrent la station le 27 août.

2.2. NOUVELLE OCCUPATION DE STANLEY-FALLS

La station de Stanley-Falls ne fut à nouveau occupée par l'EIC qu'en 1888, à la suite du traité (après des négociations à Zanzibar) avec les Arabo-Swahili reconnaissant leur chef Tippu Tip comme *wali* (gouverneur) du district des Stanley-Falls créé cette même année.

Quelques faits concourent à porter Tippu Tip au plus haut sommet de sa carrière. D'une part,



**« Où je retrouvai M. Deane » :
Coquilhat retrouve Deane échappé
des Falls.**

(Gravure extraite de Coquilhat 1888 :
461 ; AP.0.0.28110, collection MRAC
Tervuren.)



Tippu Tip à Zanzibar.

(HP.1952.19.574, collection MRAC Tervuren ; photo A.C. Gomes &
Son Zanzibar, s.d. Droits réservés.)

le souci des Européens, qui cherchent à conquérir la région, de normaliser les relations avec les Arabo-Swahili ; ces derniers sont plus nombreux et connaissent mieux celle-ci. D'autre part, l'ambition



**Edouard Schnitzer, également connu sous le nom
d'Emin Pacha (1840-1892).**

(Photo E. Carletti 1875, collection Bibliothèque de France ;
extraite de wikipedia.org)

des Européens de réaliser le projet d'amener les Arabo-Swahili à exporter l'ivoire du Maniema et de Stanley-Falls par la voie de l'ouest. Ajoutons à cela leur souci de prendre des précautions pour assurer le succès de l'expédition de secours d'Emin Pacha.

Stanley-Falls servait de base arrière pour les incursions arabo-swahili vers l'hinterland : le centre de Kisangani était un pied-à-terre temporaire, un lieu de stockage, une base à partir de laquelle



Un groupe d'Arabes et d'indigènes arabisés, photographiés en 1900 devant la maison du chef Masudi ben Nassor, dans un village voisin du poste agricole de Romée.

(HP.1956.15.16365, collection MRAC Tervuren ; photo F. Van Goitsenhoven, 1900. Droits réservés.)

s'organisaient les incursions dans les environs. À partir de Stanley-Falls, les nouveaux Arabo-Swahili organiseront des expéditions vers des régions non encore connues, dont Yanonge (Romée), Isangi et Basoko. Ainsi occupèrent-ils, dans le Bas-Lomami, les principaux postes arabo-swahili suivants :

- Stanley-Falls dont le commandement fut confié à Rachid Ben Mohamed, neveu et successeur de Tippu Tip ;
- Kirundu : sous le commandement de Kibonge ;
- le poste de Yanonge (Romée) : créé en 1889, poste contrôlé par Masudi bin Saidi qui était chef arabo-swahili de la région de Nyangwe, représenté par Munie Bakari en dépendance directe de Nyangwe ;
- le poste d'Isangi, confié à Abibu bin Salim (ou Said), qui jouait le rôle de relais entre Stanley-Falls et l'arrière-pays. D'Isangi, des expéditions s'organisaient vers l'aval, dépassant Lokutu ; en profondeur, en territoire Topoke et même en amont sur la rivière Lomami, razziant les villages riverains dont Yanyongo, Lieki, Ilambi, Yaokwaombo, etc. C'est là que furent commis sous l'EIC en 1905 les meurtres des agents européens Lhoor et Ruelle de la Compagnie du Lomami par les gens de Yaboïla. En voici le récit :

« Tout avait commencé par une dispute entre l'ancien chef Botuma et sa femme. La tradition orale rapporte en effet qu'un jour, un des jeunes frères de Luete Botuma du nom de Bwila avait tué un sanglier. Il donna à l'ancien chef la partie du gibier destinée habituellement à l'aîné du groupe : le bas-ventre ou "*ioo la lotu*" comme le disent les Topoké.

Botuma remit tout naturellement la viande pour la cuisson et partit le lendemain au travail avec tous les

autres membres du village. Au retour, il trouva que la viande n'était pas préparée, Limbaya ayant préféré aller faire la tresse toute la journée chez une amie, femme d'une sentinelle de la compagnie. Celui-ci la fit passer aux tabacs. Limbaya lui lança de ce fait une pointe en disant : "*indé twend'èa ndwa ani baumba bafafonde ?*" Ce qui signifie littéralement "si nous avons réellement le soleil pourquoi nos légumes pourrissent-ils" ?

Cette parole pleine d'ironie contient une sagesse profonde. Elle relate toute la situation que connaissait le village durant l'époque des "blancs de la compagnie". En représentant son mari et tous les hommes du village en général par le soleil et elle-même soit toutes les femmes par les légumes, Limbaya voulait tout simplement dire à son mari que si tous les gens de Yaboïla étaient forts pourquoi restaient-ils passifs devant les atrocités et crimes que commettaient les blancs et leurs "soldats" ? Autrement dit, les gens du village Yaboïla n'étaient forts que lorsqu'il s'agissait de battre les femmes.

Ayant compris le sens profond de cette pointe, Botuma, fort irrité et blessé dans son amour propre, rassembla nuitamment ses frères et guerriers du village pour délibérer du sort de ces trois blancs et leur suite. Et le lendemain matin, quand tout le monde était parti au travail dans la forêt, Botuma et son frère Bosongo en tenue de guerre firent irruption dans la maison des blancs et tuèrent MM. Lhoor et Ruelle, le 8 septembre 1905. C'était, comme l'affirme la tradition orale, pendant qu'ils prenaient le petit déjeuner. Surpris par la visite impromptue des deux chefs retraités, les deux Européens furent assommés au moment où ils cherchaient, semble-t-il, vainement à prendre chacun son fusil pour se défendre. Les assaillants adressèrent le message par gong à tous les membres du village qui étaient dans la forêt en leur recommandant de tuer à

leur tour tous les “soldats” qui les surveillaient pendant les travaux de la récolte du caoutchouc et de regagner le village pour le grand festin.

Les blancs ainsi que les sentinelles les plus zélées furent mangés. Toutes les maisons d’habitation des blancs et les différents dépôts furent incendiés. Le blanc le plus jeune n’avait pas été tué. Il fut gardé au village et assista à toutes les péripéties de la révolte. Pour l’humilier, l’on appliqua des scarifications sur son visage comme un citoyen topoke en souvenir de son séjour à Yaboila. Il n’a été remis aux “blancs de l’État” que lors de l’expédition punitive organisée contre ce village en 1906. La tradition orale rapporte que ce dernier n’avait plus jamais voulu rentrer semble-t-il en Europe. Il décida de s’installer à Basoko d’abord et à Kisangani ensuite pour faire son commerce. Il aurait été devenu très méchant [sic].

L’événement avait mis tout le territoire topoke en effervescence. Le soulèvement s’était généralisé et la factorerie de Ligasa qui était pourtant comprise dans

l’autre concession de l’ABIR, fut brûlée » (Walle Sombo 1998 : 20-22).

– le poste de Yanga : en aval d’Opala où des expéditions partaient pour la région des Mbole.

En octobre 1885 était né l’EIC pour remplacer le CEHC, qui avait d’abord remplacé l’Association internationale africaine (AIA). En 1886, une lutte fut déclenchée entre les Arabo-Swahili et l’EIC. Repoussés une première fois le 15 août, les Arabo-Swahili attaquèrent de nouveau le 24 août ; après trois jours de résistance, les Européens abandonnèrent la station des Falls. L’EIC ne conquist définitivement cette station qu’en juin 1892. De 1890 à 1893, c’est Rachid bin Mohamed, neveu de Tippu Tip, qui occupa la fonction de gouverneur. Les résidents de l’EIC furent Haneuse (1888-1889), puis Tobback (1889-1893).

Pour vaincre les Arabo-Swahili et les résistances locales, la collaboration des auxiliaires congolais à



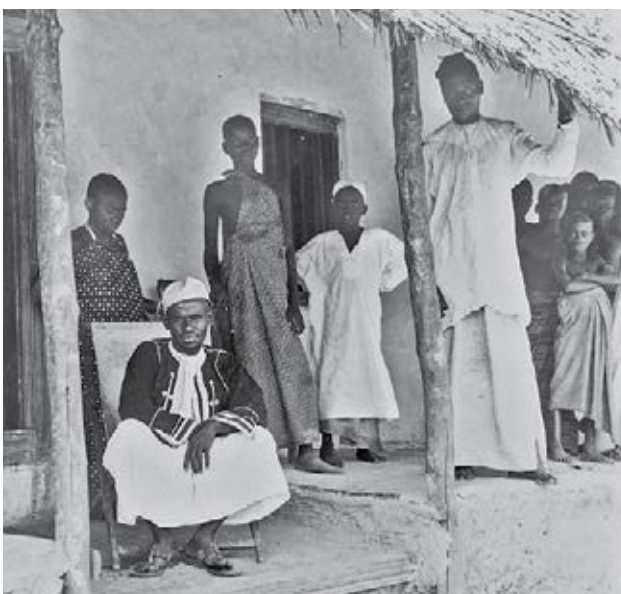
Station d’Isangi en 1893.

(HP.1966.1.1180, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1893.)



Ali bin Salim et sa famille à Kirundu en 1899.

(HP.1958.40.91, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1899.)

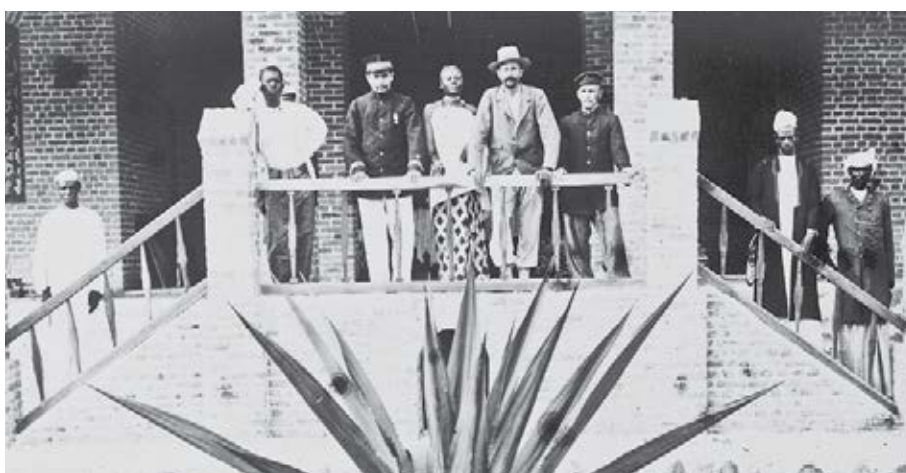


Ben Musa, traitant de Kirundu.

(AP.0.0.1346, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1899.)



Tobback, résident des Falls.
(AP.0.0.28697, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, vers 1892. Droits réservés.)



Sur le perron de la Villa Beau Séjour au poste agricole de Romée (Yanonge), un groupe de résidents du poste en 1900.

De gauche à droite : Joseph Badjoko, le lieutenant. E. De Can, une femme mukusu, F. Van Goitsenhoven (chef de poste), Ar. Solheid (chef de culture) et « deux capitas indigènes », surveillants des plantations.
(HP.1950.8.47, collection MRAC Tervuren ; photo F. Van Goitsenhoven, 1900. Droits réservés.)



Place de la station de Stanleyville en 1898.

(AP.0.0.772, collection MRAC Tervuren ; photo A. Weyns, 1898.)

l'EIC avait été utile. C'est le cas de Joseph Badjoko, né avant 1880 et qui entra dès 1890 au service de l'Européen. La biographie coloniale renseigne à son propos : « Attaché à la personne du Commandant Tobback, alors résident des Falls, c'est grâce à lui que put être maintenue, lors de l'attaque arabe de 1892, l'occupation européenne de Stanleyville : averti en secret de la décision qui avait été prise de massacrer les Européens, Badjoko non seulement prévint le résident Tobback, mais, tandis que celui-ci organisait la défense, il resta seul à la résidence située en pleine ville arabe, exposant volontairement sa vie

pour sauver celle de l'Européen. Les jours qui suivirent, il se distingua dans les combats contre les Arabes. Le calme rétabli, il continua à joindre son effort à ceux des pionniers dont il fut le compagnon respecté. »

Le district des Stanley-Falls est créé en 1888. En mai 1893, les hostilités reprenaient avec les Arabo-Swahili, et pendant trois jours la station est attaquée. Le steamer *Ville d'Anvers* arriva avec des troupes de l'EIC ; les Arabo-Swahili furent défaits définitivement.



Les vanniers à Stanleyville en 1898.
(AP.O.0.801, collection MRAC Tervuren ;
photo A. Weyns, 1898.)



En 1901 à Stanleyville, le groupe de Blancs qui constituaient la population du poste. Debout de gauche à droite : F. Van Goitsenhoven, chef de culture du poste agricole de Romée ; Alfred Autrique, directeur de la *Belgica* ; un lieutenant scandinave, Jespersen ; le commis Peters ; le sous-intendant Vieslet, secrétaire du commissaire de district ; Hubert, sous-intendant ; le commandant Seghers, commissaire de district ; Anezza, médecin italien ; Verschuere, greffier ; Vermeulen (caché) ; le commandant Sandelin, chef de zone ; Frederickx, commis ; De Ceuleneer, lieutenant ; le sous-officier Boissac et le commis Pellet. Assis, de gauche à droite : l'armurier Kam ; le commis Kremer ; le sous-officier Craeybeekx ; le commis Etzel. (HP.1950.8.42, collection MRAC Tervuren ; photographie non identifié, 1901. Droits réservés.)

RÉFÉRENCES

- Bibeau, G. 1976. « La communauté musulmane de Kisangani ». In B. Verhaegen (dir.), *Kisangani 1876-1976. Histoire d'une ville*. Kinshasa : Presses universitaires du Zaïre, pp. 181-328.
- Bontinck, F. 1973-1974. « Les Arabes en Afrique centrale ». Notes du cours, UNAZA, Lubumbashi.
- Bulletin officiel*. 1888. « Décret du 1^{er} octobre 1888 » : 244.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo 1882-1886*. Paris : J. Lebègue et Cie Éditeurs.
- Kimena Kekwakwa Kinenge. 1979. *Tippo Tip. Traitant et Sultan du Manyema*. Kinshasa : CRP.
- Renault, F. 1987. *Tippo Tip : un potentat arabe en Afrique centrale au XIX^e siècle*. Paris : Société française d'Histoire d'Outre-Mer.
- Salmon, P. 1978. *Le Voyage de Van Kerckhoven aux Stanley-Falls et au camp de Yambuya (1888)*. Paris : Académie des Sciences d'Outre-Mer.
- Van Campenhout, G. 1948. *Biographie coloniale belge*. Tome 1, XXXIV. Bruxelles : IRCB.
- Verhaegen, B. (dir.). 1976. *Kisangani 1876-1976. Histoire d'une ville*. Kinshasa : Presses universitaires du Zaïre.
- Walle Sombo Bolene. 1986. *L'Occupation arabe dans le Bas-Lomami et son impact sur l'organisation politique des « chefferies indigènes » de la région d'Isangi (Haut-Zaïre) ca 1875-1932*. Bruxelles : VUB.
- Walle Sombo Bolene. 1998 (mars). « La révolte de Yaboila en 1905 chez les Topoke ». *Revue de l'IRSA* 5 : 12-33.

CHAPITRE 2

ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE SOUS LA COLONISATION

L'histoire de l'occupation coloniale belge de la Tshopo peut être subdivisée en deux périodes : la période de la séparation des districts de Stanleyville et de l'Aruwimi, et la période de constitution de Stanleyville en centre extra-coutumier (CEC), après l'intégration du district de l'Aruwimi.

Au fil de cette évolution, on devra noter l'origine d'un certain nombre de traits qui vont caractériser la domination coloniale belge et fixer le cadre de l'organisation politico-administrative de l'État congolais post-colonial. La situation des entités administratives en RDC actuelle est le résultat d'une accumulation de divers héritages du passé. L'État congolais n'a pas été construit à partir d'un noyau politique ; c'est bien plutôt l'occupation de l'espace avec tout ce qui s'y trouve qui influencera par la suite l'organisation devenue uniforme après de nombreuses restructurations (Munanyi Muntu-Monji 2010 ; Lumanu Mulenda Bwana N'sefu 2015). À ce

niveau, une observation s'impose : la création des entités administratives fut généralement dictée par divers facteurs. Sous la colonisation, en telle année, le nombre de territoires pourra être plus élevé parce qu'il fallut subdiviser/morceler une tribu qui opposait une résistance, afin de réduire sa force. Puis, l'année suivante, ce même nombre sera réduit parce que les moyens financiers ne permettaient plus d'entretenir un assez grand nombre d'agents territoriaux, ou parce qu'il fallait recourir à la réunification de certaines populations autrefois soumises à un seul chef, ou encore qui s'avéraient n'être pas assez nombreuses et ne constituaient donc pas un nombre suffisant de contribuables.

Pendant des années encore, avec la reconnaissance de l'EIC, l'espace qui devint la Province-Orientale restait à conquérir, à explorer et à organiser. L'autorité de l'EIC sur les peuples autochtones demeurait limitée. V.G. Pons dit : « En 1900, tout le Nord-Est du Congo avait été parcouru par des Européens (explorateurs,



La parade de garde de la Force publique à Stanleyville en 1898.

(HP:1967.1.250, collection MRAC Tervuren ; photo CFL, 1898.

Droits réservés.)



Cours des habitations de Blancs à Stanleyville.

(AP.0.0.1453, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, s.d.)



Bâtiments des bureaux de l'administration du district de Stanleyville, en 1928.

(AP.0.0.1452, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, s.d.)



L'appel des soldats sur la plaine d'exercice à Stanleyville en 1893.

(HP.1967.1.254, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1893.)



Tir à la cible à Stanleyville vers 1898.

(HP.1967.1.593, collection MRAC Tervuren ; photo A. Weyns, 1898.)



Vue de profil du sac « oog » d'un soldat à Stanleyville.

(HP.1967.1.247, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Delhaise, 1909-1911.)



Le premier camp de soldats à Stanleyville en 1898.

(HP.1967.1.258, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1898. Droits réservés.)



Le camp militaire de Stanleyville.

(HP.1967.1.259, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1893.)



Exercices à la mitrailleuse « Maxime » à Stanleyville.

(HP.1967.1.261, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)



Exercice d'artillerie à Stanleyville.

(HP.1967.1.263, collection MRAC Tervuren ; photo A. Weyns, 1898.)



L'artillerie de la Force publique à Stanleyville.

(HP.1967.1.592, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)



La Force publique à Stanleyville en 1901.

(HP.1967.1.248, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1901. Droits réservés.)

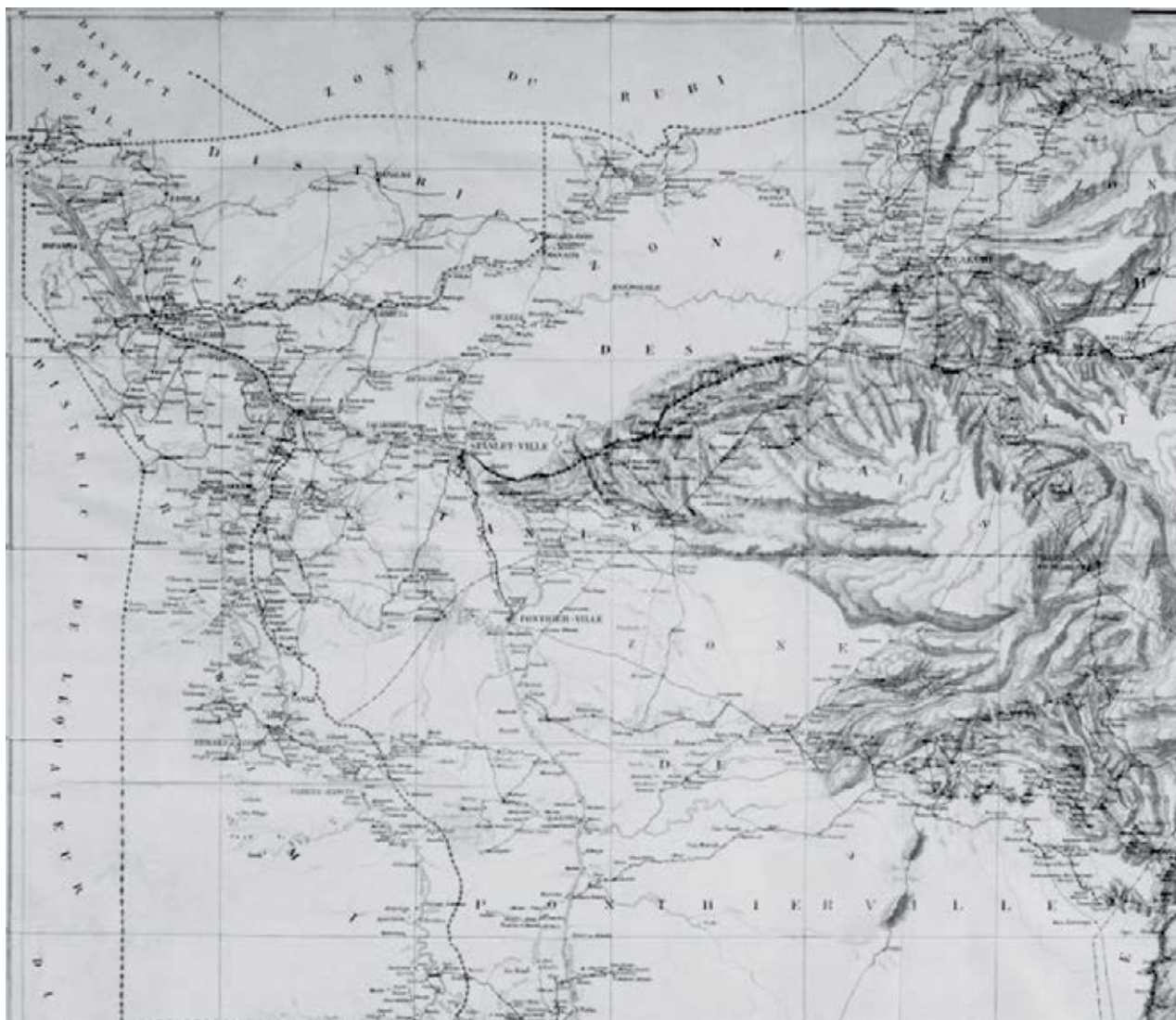
missionnaires, soldats et fonctionnaires de l'État libre du Congo). Mais, quelles qu'aient été les ambitions des nouveaux venus, ils se bornèrent à effectuer dans la région des explorations géographiques et des expéditions militaires contre les Arabes : leur influence économique et politique sur les communautés indigènes fut trop sporadique pour avoir de l'importance » (Pons 1956 : 262).

La circulaire du gouverneur général Théophile Wahis (1892-1912) du 15 juillet 1898 prévoyait que le district de Stanley-Falls se nommerait « Province-Orientale » ; or la province en tant que subdivision coloniale n'existait pas encore. Quant au terme « district », il n'aura pas la même acception avant et après 1914. Sous la période de l'EIC, le district était

l'équivalent de la province dans la hiérarchie administrative coloniale et sa création faisait l'objet d'un décret royal. Avec l'arrêté royal du 28 juillet 1914, le district devint une subdivision de la province et, jusqu'en 1922, il était toujours créé par arrêté royal. Les commissaires de district dépendirent encore directement du gouverneur général jusqu'à la publication de l'arrêté royal du 6 juillet 1922 qui les soumit à l'autorité des gouverneurs de province. Une ordonnance du gouverneur général fixa leur nombre et leurs délimitations.

Il faut comprendre que malgré la création de la province du Katanga en 1910-1912 d'abord, puis de la Province-Orientale en 1913, le principe de mise en place des provinces ne fut généralisé qu'avec l'arrêté royal du 28 juillet 1914. On y prévoyait la création de

Carte de l'EIC (avec partie nord) des districts de l'Aruwimi et de Stanley-Falls en 1904



Source : Universiteitsbibliotheek Gent, BRKZ.KRT.0621/03.



En 1902, le secrétariat de la Province-Orientale à Stanleyville.

(AP.O.0.1444, collection MRAC

Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1902.)

quatre provinces constituées en vice-gouvernements généraux (Katanga, Province-Orientale, Équateur et Congo-Kasaï). Encore que tous ces vice-gouvernements généraux ne furent pas mis en place à la même date. Leur structuration s'effectua avant et après la mesure officielle qui en généralisait le principe. Le vice-gouvernement de la Province-Orientale fut créé par l'arrêté royal du 3 novembre 1913 tandis que celui du Congo-Kasaï ne le sera que le 24 février 1919. C'est à la suite de l'organisation administrative définie par l'arrêté du 25 septembre 1933 que furent créées deux nouvelles provinces : le Kasaï et Costermansville (devenue province du Kivu en 1947). À ce moment, les provinces étaient dirigées par des gouverneurs de province (par moment par des commissaires de province) soumis à l'autorité du gouverneur général.

Quant à l'entité territoire instituée par l'arrêté royal du 28 mars 1912, elle correspondait aux secteurs de 1910. L'administrateur de territoire hérita des pouvoirs et fonctions des anciens chefs de secteur. Subdivision du district, le territoire était créé par ordonnance du gouverneur général.

Le secteur et la chefferie se situent formellement au même niveau de pouvoir, mais ils ont pourtant été constitués différemment.

1) D'abord le secteur : c'est la circulaire du 22 avril 1904 qui divisa les districts et les zones trop vastes en secteurs. Il désignait à l'origine un poste d'État où était établie une garnison militaire. La création faisait alors l'objet d'un arrêté ministériel. Le secteur, dans les années 1920, va s'insérer dans le cadre de la politique de l'administration indirecte préconisée par le ministre Louis Franck (1918-1924). Il devint une circonscription administrative officiellement instituée par le décret du 5 décembre 1933. Leurs nombre, dénominations et limites, au terme de l'article 18 du décret, relevaient de l'autorité du gouverneur de province.

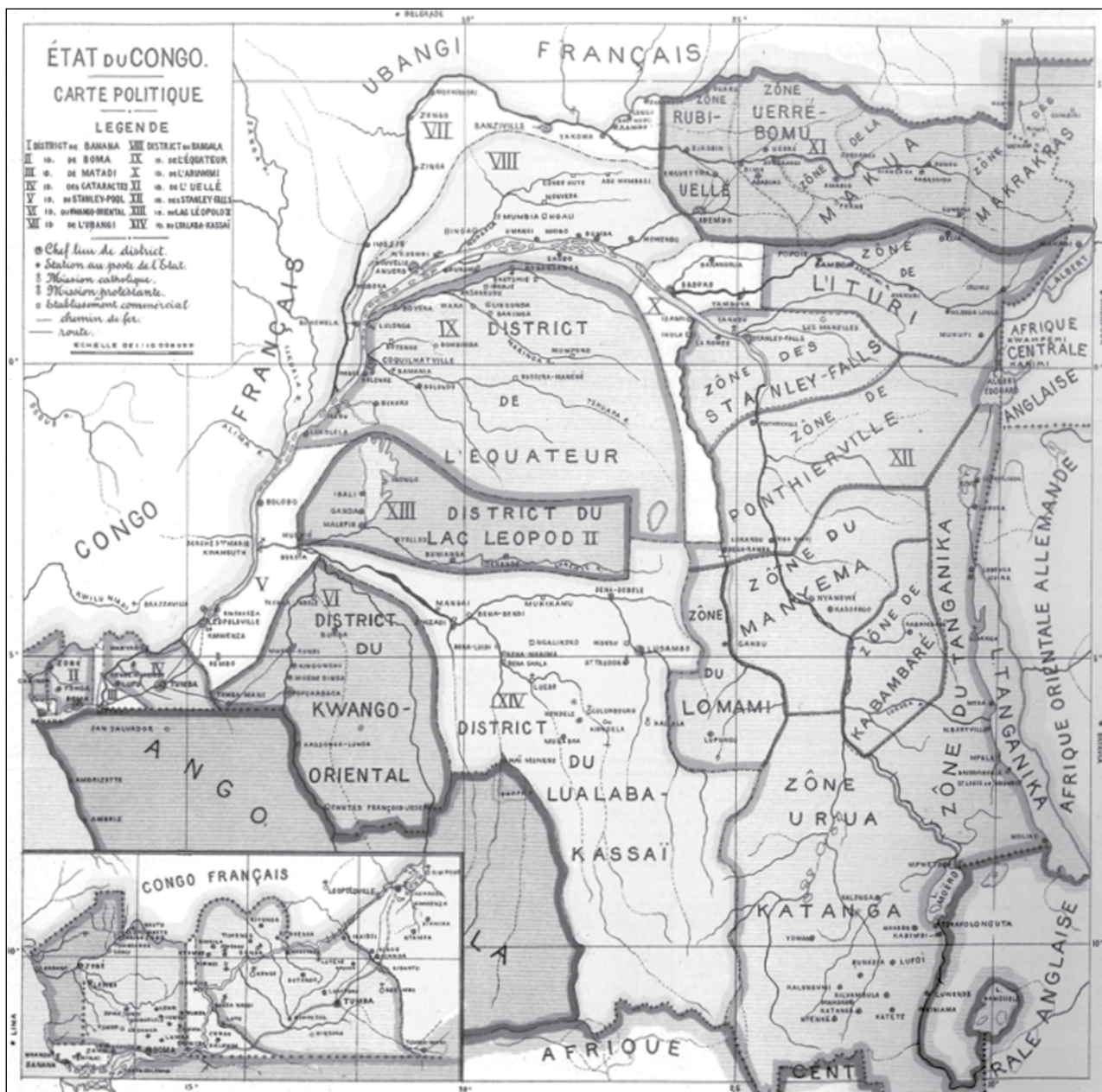
2) Ensuite la chefferie, dite groupement « traditionnel », organisée en principe à partir de la coutume. Elle fut reconnue par le décret de 1891. Les décrets de 1906, 1933 et 1957 définissaient la façon dont les chefferies devaient être structurées. Sous l'EIC, le gouverneur général constituait les chefferies. Mais, à partir de 1910, le pouvoir d'en fixer le nombre et les dénominations revint au gouverneur de province. Les commissaires de district, eux, fixaient « conformément à la coutume » les limites des chefferies et leurs subdivisions éventuelles.

PRÉLIMINAIRES

Henry M. Stanley fonda le poste d'État sur l'île située le long de la rive du site de la ville actuelle de Kisangani, sur le fleuve Lualaba, qui est un ensemble de sept chutes réparties sur 100 km, entre Kisangani en aval et Ubundu en amont. Il y laissa Adrien Binnie, ingénieur écossais en charge d'entretenir des relations commerciales avec les autochtones. L'EIC est né en octobre 1885 pour remplacer le Comité d'Études du Haut-Congo (CEHC), qui avait auparavant remplacé l'Association internationale africaine (AIA). Ainsi, les hommes désignés par Stanley devenaient les représentants de l'EIC.

Par décret du roi du 1^{er} août 1888, l'EIC fut divisé en onze districts, administrés par un commissaire assisté d'un ou de plusieurs adjoints. La carte dessinée par ce décret est à peu près entièrement faite de lignes conventionnelles : parallèles, méridiens, limites de bassins fluviaux, cours d'eau et lacs. Elle reflète une connaissance encore élémentaire de la géographie et des populations. Mais les décisions qu'elle traduisait n'ont pas moins eu un poids considérable sur toute l'évolution ultérieure (de Saint Moulin 1992 : 198).

Carte des districts d'occupation militaire 1897



Source : carte extraite de Goffart 1897.

En 1891, l'EIC reconnut les « chefferies indigènes », confirma les chefs dans leur « autorité coutumière » et les mit sous la direction et la surveillance des chefs de district européens (Ergo 2003). À l'est du Pool, la signification des districts est bien mise en lumière par la configuration donnée à celui des Stanley-Falls. Le territoire y est limité au sud par le 5° parallèle S, par l'est du Congo et par le 3° parallèle à l'ouest (de Saint Moulin 1992 : 200).

Une circulaire du gouverneur général Francis De Winton avait créé en août 1895 la zone des

Stanley-Falls. La nouvelle circulaire du 15 juillet 1898 décida que le district des Stanley-Falls serait désigné sous le nom de « Province-Orientale », et son chef-lieu « Stanleyville ». Pourtant, la province en tant que subdivision la plus importante de la colonie n'existait pas encore à cette période.

D'après F. Goffart, l'influence de l'État indépendant va revêtir dès ce moment une forme nouvelle, sensiblement différente de ce qu'elle était avant. Il écrit : « Dans la partie septentrionale du district de Stanley-Falls [...], aussitôt la guerre terminée,

l'œuvre de pacification s'est faite en remplaçant la plupart des Arabes désarmés à la tête de leurs anciennes propriétés, qu'ils régissaient sous le contrôle de l'État. À côté d'un ou deux centres importants, il existe des postes de soldats réguliers, bien armés, commandés par des Européens et destinés à réprimer toute tentative de révolte de la part des nègres arabisés. Tous les mois ou tous les trois mois, selon les distances, les Arabes et les chefs qui leur sont soumis sont tenus de se présenter dans ces postes où l'on statue sur toutes les plaintes et demandes qui sont produites » (Goffart 1897 : 128).

Sur l'évolution de cette organisation administrative, il faut noter que la circulaire du gouverneur général du 4 août 1895 divisait le territoire de la « zone arabe » en cinq zones. De même, la circulaire du 18 mars 1897 répartissait le district de Stanley-Falls en cinq zones. Dès 1904, celui-ci n'en comptait que quatre (*Bulletin officiel* 1911 : 797). La circulaire du 22 avril 1904 divisa les districts et zones trop vastes en secteurs. Le secteur désignait à l'origine un poste d'État où était établie une garnison militaire. La création faisait alors l'objet d'un arrêté ministériel (Makwanza Batumanisa Kivwa 1975 : 17 ; *B.O.* 1911).

Après l'annexion du Congo à la Belgique en 1908, le ministre Jules Renkin (1908-1918) voulut décentraliser l'appareil administratif. Le territoire fut institué pour la première fois par l'article 3 de l'arrêté royal du 28 mars 1912 ; il correspondait aux secteurs de 1910. L'administrateur du territoire héritait des pouvoirs et fonctions des anciens chefs de secteurs. Le district de Stanley-Falls, dont l'espace à l'époque ne représentait que le tiers de ce qu'il sera en 1960, va compter cinq territoires créés au terme de l'ordonnance du 3 septembre 1914. L'autorité coloniale

voulut s'assurer un meilleur contrôle de cet espace qui demeurerait encore assez réfractaire à la pénétration européenne.

1. PENDANT LA SÉPARATION DES DISTRICTS DE STANLEYVILLE ET DE L'ARUWIMI

1.1. SOUS L'EIC ET LA PREMIÈRE DÉCENNIE DE LA PROVINCE-ORIENTALE

Conformément au décret du 16 avril 1887 portant organisation du gouvernement local, le décret du 1^{er} août 1888 subdivisa et délimita le territoire de l'EIC en onze districts dirigés chacun par de hauts fonctionnaires appelés « commissaires de district », assistés d'un ou de plusieurs assistants. L'espace de la Tshopo était compris entre les districts de Stanley-Falls avec Stanley-Falls comme chef-lieu et de l'Aruwimi-Uele avec Basoko comme chef-lieu.

À cette période, le district de l'Aruwimi comprenait trois secteurs subdivisés en douze postes : le secteur I dirigé par le chef de secteur première classe Gilson comprenait les postes d'Isangi, Lingomo, Balumbu et Basoko-Limbutu ; le secteur II dirigé par le chef de secteur adjoint de première classe Gerensen était constitué des postes Yalulu, Yamongiri, Yahila et Mapaluma ; le secteur III dirigé par le chef de secteur adjoint de deuxième classe était formé des postes Basali, Bomane, Mongandjo et Mongandjolo.

Sept ans plus tard, le décret du 17 juillet 1895 divisait l'EIC en quinze districts, dont Stanley-Falls et Aruwimi. Ce dernier district fut scindé en deux nouveaux districts : Aruwimi, dont le chef-lieu fut maintenu à Basoko, d'une part, et Uele, dont le chef-lieu était Niangara d'autre part.

C'est encore principalement le district de Stanley-Falls qui nous intéresse. L'arrêté royal du 7 mars 1910,



La station de Mongandjolo en juin 1905.

(HP.1966.1.865, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1905. Droits réservés.)

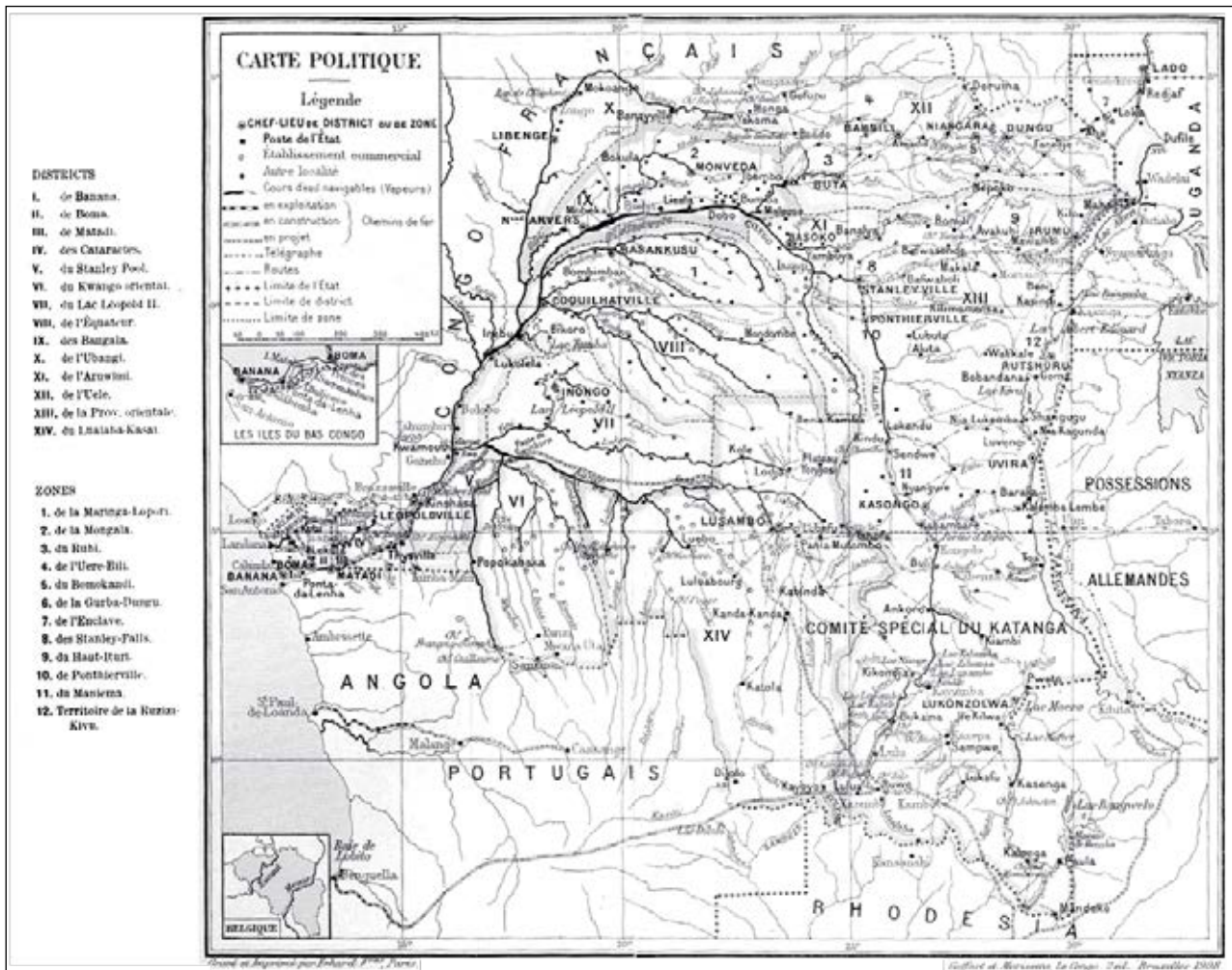


Un magasin à caoutchouc et redoute défensive à Mongandjo.
 Sur la photo : Malfeyt, Mahieu, De Meulemeester, Sinpuriaux et le chef de poste.
 (HP.1968.46.938, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)

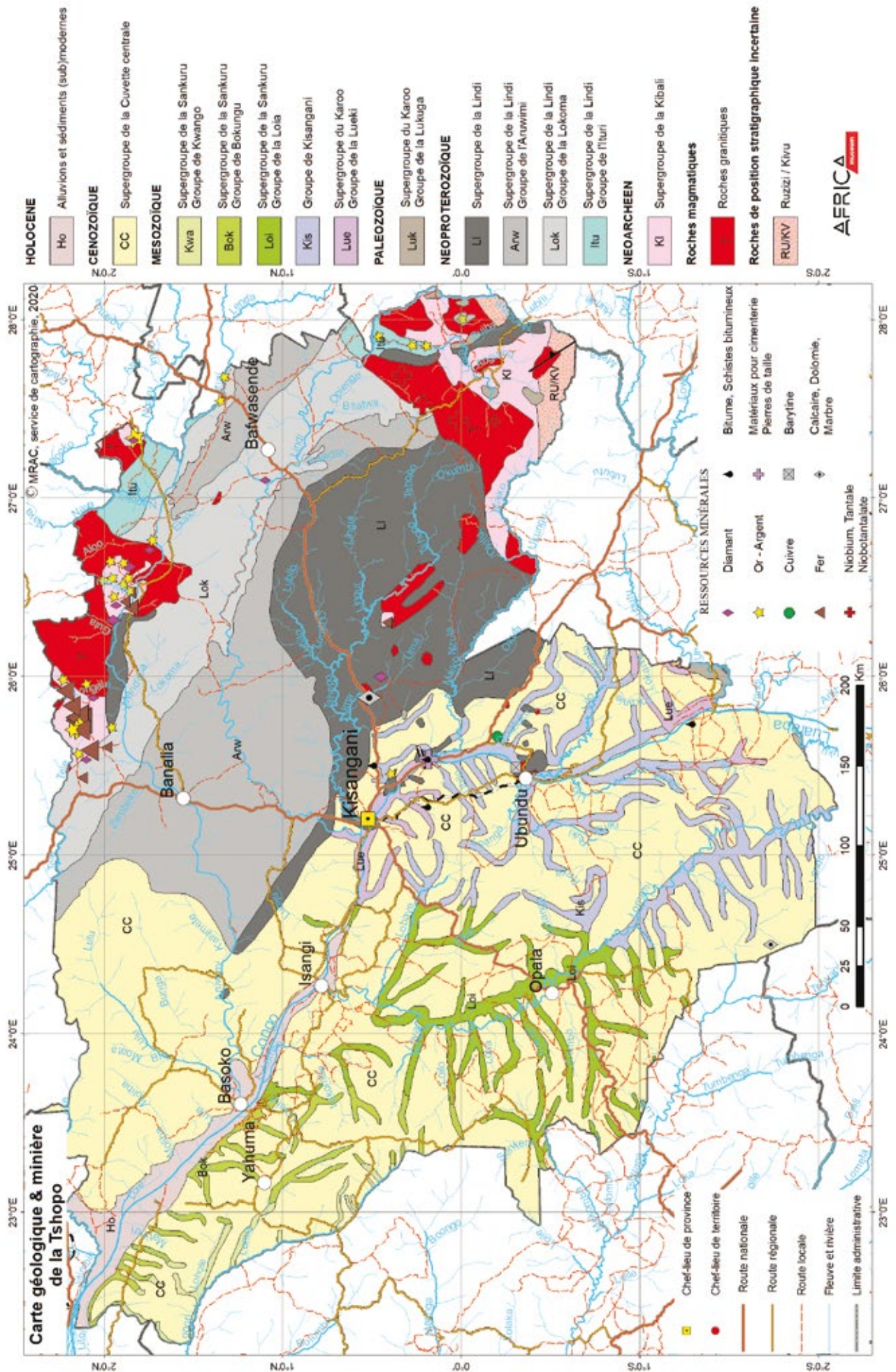
qui procédait à la première délimitation des circonscriptions administratives sous le Congo colonial, renomma le district de Stanley-Falls en « district de Stanleyville ». Celui-ci fut divisé en cinq zones comptant des secteurs décidés par l'arrêté ministériel du 11 septembre 1911. La logique de la mise en place suivait avant tout des principes de rentabilité économique, ce qui passait par la soumission des

populations locales. Celles-ci devaient être utilisées au maximum, nécessitant une plus grande présence d'agents européens jusque-là peu nombreux, car ils devaient être payés. Avec le passage de l'EIC au Congo belge, le but principal de la présence européenne ne change donc pas et demeure l'exploitation économique des ressources locales. Les zones créées ainsi que leurs subdivisions sont les suivantes :

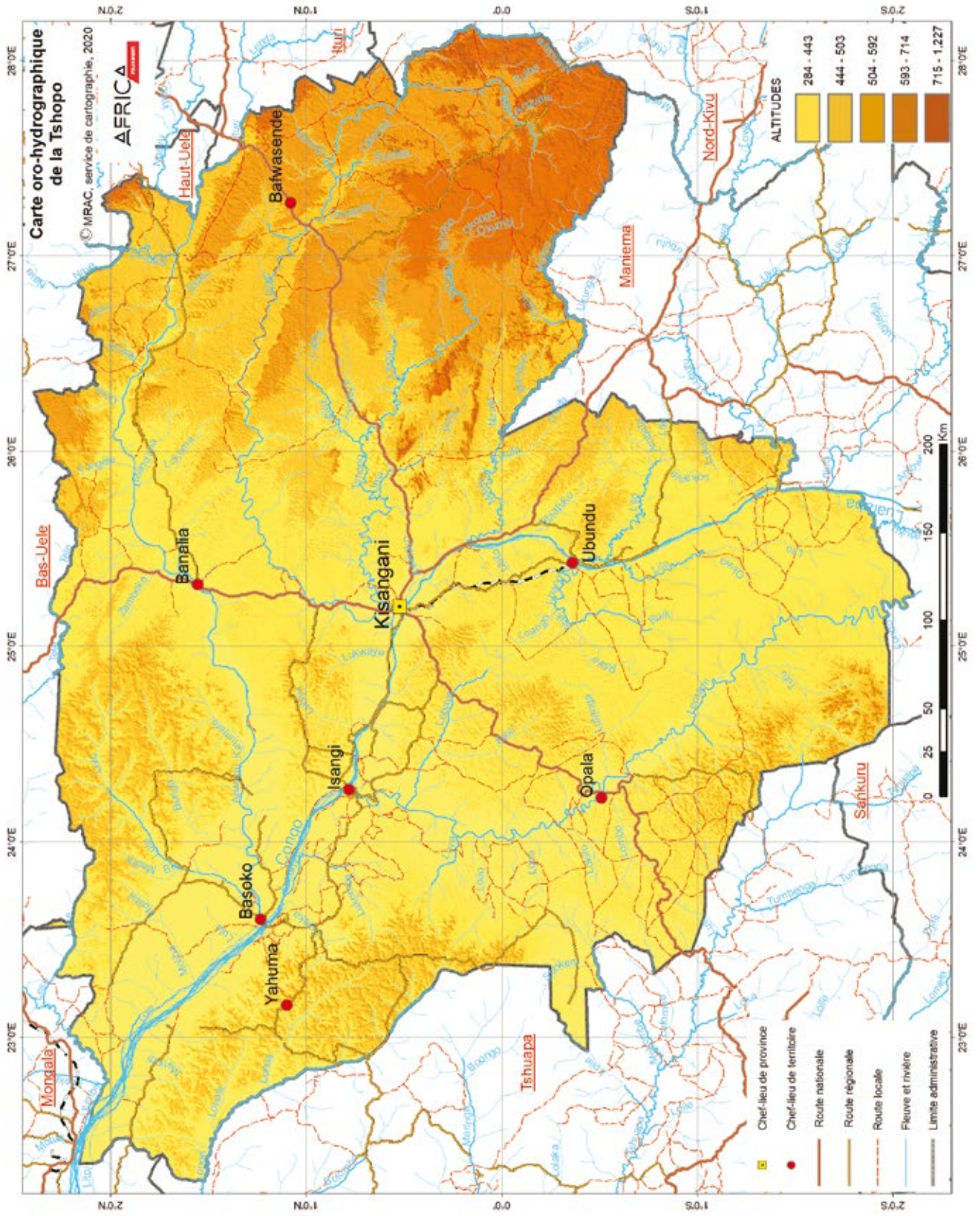
Carte politique à la fin de l'EIC



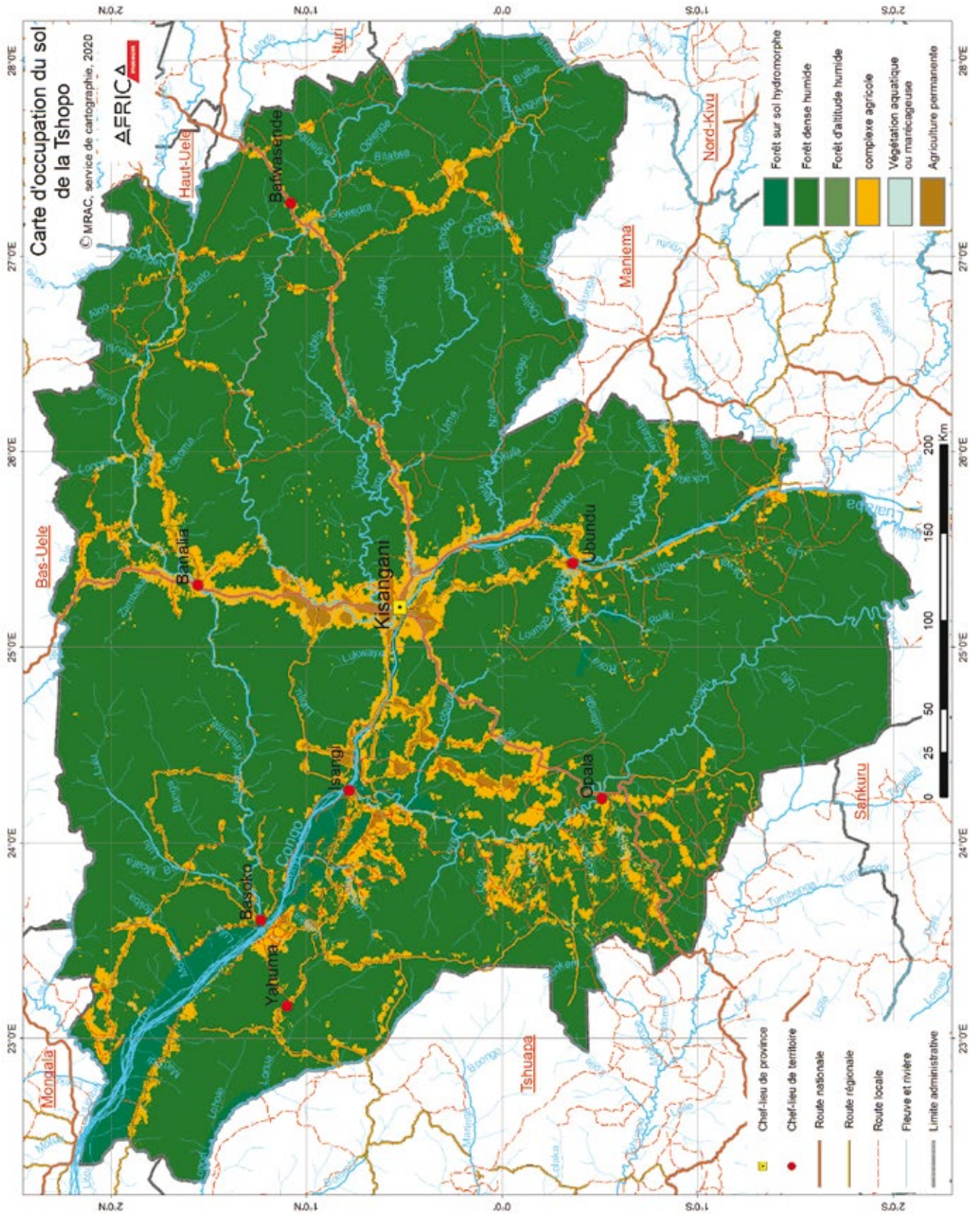
Source : carte extraite de Goffart 1908.



Carte géologique et minière de la Tshopo.



Carte oro-hydrographique de la Tshopo.



Carte de l'occupation du sol de la Tshopo.



Cathédrale de Kisangani.
(Photo J. Krawczyk, 2012 © MRAC.)



La grande mosquée de Kisangani.
(Photo J. Krawczyk, 2012 © MRAC.)



Mairie de Kisangani.
(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)



Bâtiment administratif de l'Université de Kisangani.
(Photo équipe locale, 2019.)



Quelques femmes devant un champ de riz expérimental (CTB) à Opala centre.
(Photo équipe locale, 2016.)



Centre de transformation du manioc, PK 59 en face de Yanonge. Point de traversée.
(Photo équipe locale, 2016.)



Chargement du paddy dans un camion, rive droite de la rivière Lobaie, territoire d'Opala.
(Photo équipe locale, 2016.)



Camion embourbé en plein chargement du paddy, sur la rive droite de la rivière Lobaie, à environ 105 km de Kisangani, territoire d'Opala.
(Photo équipe locale, 2016.)



Abattage d'un arbre.
(Photo O. Muteba, équipe locale, 2018.)



Parc contenant des colis prêts pour l'exportation, à la scierie CFT à Kisangani.
(Photo O. Muteba, équipe locale, 2018.)



Grumes dans la concession CFT à 62 km de Kisangani.
(Photo O. Muteba, équipe locale, 2018.)



Sacs de charbon de bois au marché à Kisangani.
(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)



Immeuble Zambeke, un carrefour animé à Kisangani.
(Photo D. Kabudri, équipe locale, 2020.)



Pêcheurs aux chutes Wagenia.
(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)



Pêcheurs revenant en pirogue d'une pêche de nuit.
(Photo équipe locale, 2008.)



Transport du poisson par moto.
(Photo équipe locale, 2019.)



Poissons vendus sur un petit marché de Basoko.
(Photo équipe locale, 2017.)



Poissons vendus sur un petit marché de Basoko.
(Photo équipe locale, 2016.)

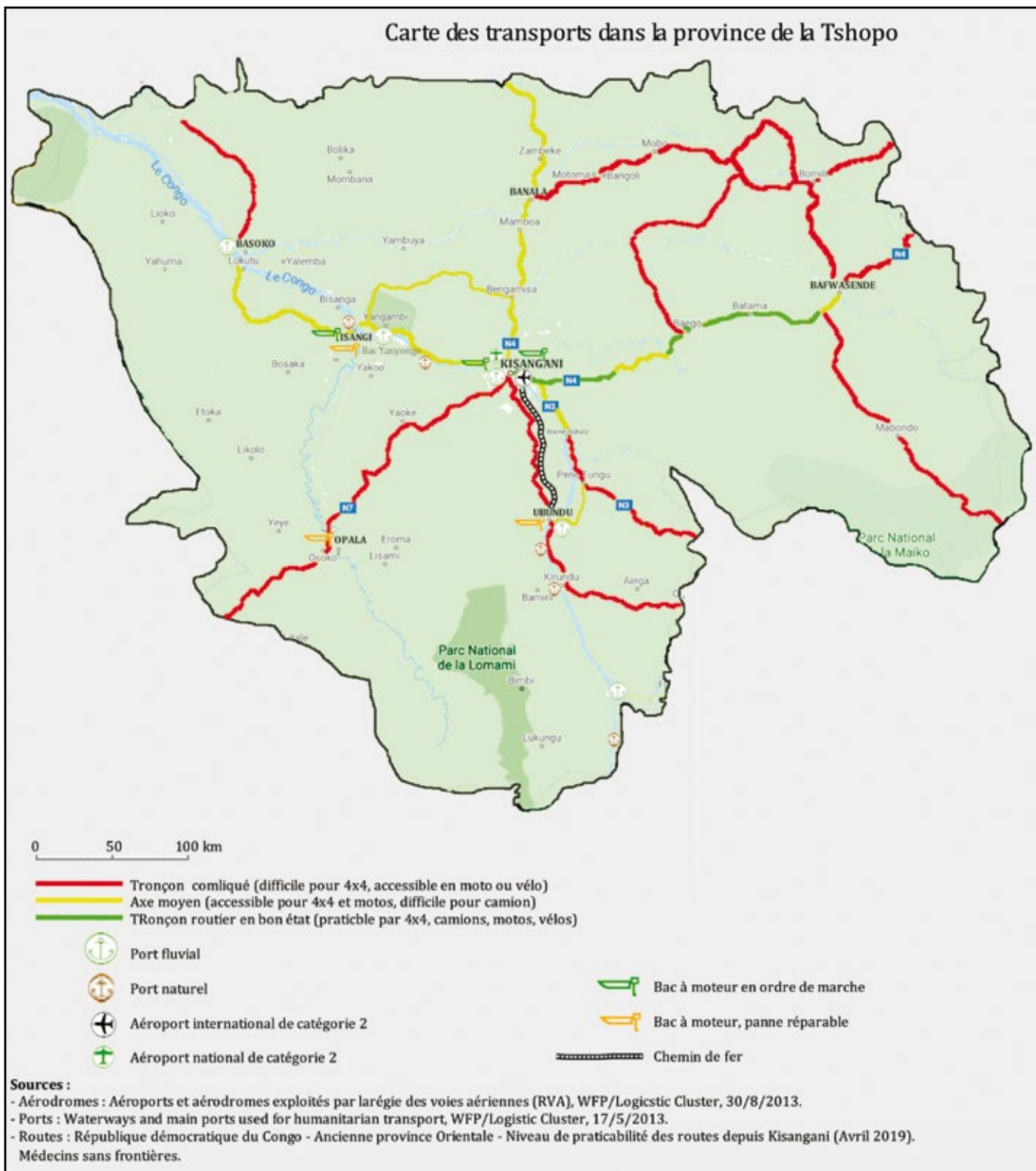


Bac de l'Office des routes assurant la traversée de la rivière Lomami à Yate, à 200 km de Kisangani.
(Photo équipe locale, 2016.)



Bac de l'Office des routes à Banalia.
(Photo équipe locale, 2017.)

Carte des transports dans la province de la Tshopo



Carte des transports dans la Tshopo.



Vue d'est en ouest du marché de Lisaliko.
(Photo équipe locale, 2009.)



Immeuble Congo-Palace, le plus grand hôtel de Kisangani.
(Photo D. Kabudri, équipe locale, 2020.)



Barrage sur la Tshopo à Kisangani.
(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)



Siège de production de la société publique REGIDESO à Kisangani.
(Photo équipe locale, 2018.)



Un magasin à caoutchouc et redoute défensive à Mongandjo.

Sur la photo : Malfeyt, Mahieu, De Meulemeester, Sinpuriaux et le chef de poste.
(HP.1968.46.938, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)



Maison du chef de zone à Stanleyville.

(AP.0.0.1455, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, s.d.)

1.1.1. LA ZONE DE STANLEY-FALLS, CHEF-LIEU STANLEYVILLE

Elle comptait quatre secteurs :

- secteur Stanleyville, chef-lieu Stanleyville ;
- secteur Lindi, chef-lieu Bafwasende ;
- secteur Banalia, chef-lieu Banalia ;
- secteur Bomili, chef-lieu Bomili.

Le problème du personnel européen pour administrer la zone était posé. Dans sa lettre-réponse du 22 avril 1909, écrite de Stanleyville et adressée au gouverneur général, le commissaire général dit avoir apporté les modifications suivantes :

« Le poste de Mandingwe ne percevant, en moyenne, que 200 à 250 kilos de caoutchouc par mois et la région de ce poste ne comprenant que sept villages, j'ai prescrit, au chef de secteur de Bomili, de le lever immédiatement, en le laissant à la garde d'un bon messenger. La région de Mandingwe sera comprise dans celle de Panga ou Bomili et les perceptions seront faites, sur place, par le chef de poste ou l'adjoint d'un de ces postes. Le chef de secteur désignera le poste qui reprendra cette région.

Le Blanc et les 11 soldats de Mandingwe partiront pour Bafwasende, ce qui permettra l'installation du poste de perception à créer au Sud, chez les Barumbi. Avant d'installer ce poste, le chef de secteur de la Lindi a été prié de relever l'itinéraire entre Bafwaboli et Wandi et d'examiner si la région de ce dernier poste ne pourrait

être annexée à celle du nouveau poste de perception. Cette combinaison serait avantageuse parce que la zone des Stanley-Falls reprenant la région de Wandi, le chef de zone du Haut-Ituri disposerait d'un agent à placer en poste de perception au Sud-Est de Makala, sur la Haute-Lindi. Je pense que pour le mois de juin cette question aura reçu une solution définitive.

Tous les autres postes de la zone doivent être maintenus, soit parce qu'ils sont chargés d'un service de transports, soit parce que les prestations qui y sont perçues sont dans les limites fixées par votre circulaire n° 5436/i du 11 juillet 1908, soit parce que leur levée pourrait influencer la situation politique.

Il est vrai, Monsieur le gouverneur général, que le secteur de la Lindi, pour lequel je demandais autant de Blancs que pour celui de Banalia, a fait, en 1908, des récoltes beaucoup moindres que celui-ci. Cette différence provient de ce que, dès que le poste de Popoïe fut fondé, le calme s'est rétabli dans le secteur de Banalia, qui a encore un avantage, tout au moins moral, provenant de la présence des cinquante soldats détachés à la Mission des Mines. Dans le secteur de la Lindi au contraire, la pacification a été beaucoup plus longue à obtenir, malgré les grands efforts déployés par Mr le sous-lieutenant Kesler pour le rétablissement de l'ordre. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître par ma lettre n° 498 du 10 octobre 1908, dès que le lieutenant Steen dut, d'après les ordres formels de votre lettre n° 6070/c du 1^{er} août 1908, rentrer à Stanleyville avec les cinquante soldats de son



Intérieur du village de Mokangula entre Panga et Banalia.
(AP.0.0.5892, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1898-1906.)



Chez les Bangelema, village Bwangua près de Panga.
(AP.0.0.5895, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1898-1906.)



Une autre vue du village Bwangua.
(EP.0.0.7261, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1906.)

détachement, la révolte reprit une vigueur nouvelle chez les Barumbi et, dans un récent combat, Mr Kesler a encore eu 3 soldats tués et 7 blessés. J'ai dû lui faire envoyer un nouveau renfort et j'espère qu'enfin les indigènes comprendront l'inanité de leur résistance. Dans le territoire à l'Est et au sud de Bafwaboli sont installés les postes de perception de Wanie-Mumbu, qui exploite le pays jusque vers le confluent de l'Oiko et de l'Upuka, le poste de Wandu vers la Haute-Tshopo, dépendant de la zone du Haut-Ituri et, au sud de l'Oiko, se trouvent les prestataires du poste de Lubutu. Si j'ai proposé deux agents pour Yambuya, c'est que je comptais en détacher un en poste de perception, au sud de Bakanga, où la population, sachant que le chef de poste de Yambuya, absorbé par le service des transports, ne peut guère se déplacer, ne fournit presque pas de caoutchouc et donne en même temps refuge

aux contribuables récalcitrants de la rive droite de l'Aruwimi. J'avais en effet songé à laisser Yambuya sous les ordres d'un clerc ; mais, le transit par l'Aruwimi ayant considérablement augmenté, tant à la montée qu'à la descente, j'ai estimé que les responsabilités de ce service exigeaient un Européen. »

À ces propositions qui lui étaient faites, le vice-gouverneur général, par sa lettre datée de Boma, le 5 juin 1909, donne accord pour que :

- le poste de Mandingwe soit levé et sa région soit comprise dans celle de Panga ou Bomili ;
- le Blanc et les onze soldats de Mandingwe servent à l'installation du poste de perception à créer au sud, chez les Lombi ;
- tous les autres postes de la zone sont maintenus.

1.1.2. ZONE DE PONTHIERVILLE : CHEF-LIEU PONTHIERVILLE

Elle comptait quatre secteurs :

- secteur de Ponthierville, chef-lieu Ponthierville ;
- secteur Lubutu, chef-lieu Lubutu ;
- secteur Shabunda, chef-lieu Shabunda ;
- secteur de la Lowa, chef-lieu Lowa.

C'est une zone très vaste, difficile à administrer. Dans sa note « Avis et considérations », datée de Stanleyville le 21 février 1909, le commissaire général écrivait :

« [elle] est vraiment trop étendue pour pouvoir être administrée avec 24 agents blancs et occupée par une Compagnie n'ayant qu'un effectif de 350 soldats. [...] Le secteur de Lubutu, qui fournit à lui seul plus de la moitié des produits exportables, comprend un chef de secteur et six agents (deux par poste). Il ne reste donc que 10 agents pour tous les autres postes de la zone, ce qui est tout à fait insuffisant et l'unique cause pour laquelle la situation économique du territoire est en régression continuelle depuis 1907.

Un immense pays s'étend entre le fleuve et la limite orientale de la zone ; toutes les reconnaissances effectuées signalent l'abondance de lianes lactifères et une population nombreuse ; c'est une véritable réserve de caoutchouc, qui ne demande, pour être exploitée, que des moyens d'action. Bref, il faut augmenter le personnel européen pour être efficace. »

Dans sa lettre-réponse du 22 avril 1909, écrite de Stanleyville et adressée au gouverneur général, le commissaire général présente une nouvelle organisation de cette zone :

« Je n'ignore pas que les difficultés de recrutement du personnel blanc et les ressources budgétaires sont l'obstacle à la prise en considération de ces demandes. Puisque le Gouvernement ne peut majorer les effectifs blancs et soldats, il ne me reste qu'à proposer la suppression du poste de Kitofu, qui a exigé jusque maintenant deux blancs et cinquante soldats et au sujet duquel j'ai reçu récemment les renseignements suivants reproduits dans mon rapport annuel pour 1908.

1) Kitofu installé au haut d'une montagne à pic de 2300 mètres (?) d'altitude aurait un climat peu sain, l'eau n'existe qu'au bas de la montagne, dont l'ascension demande cinq heures ; le froid est très vif.

2) Il se trouve à quatre journées de marche de la grande forêt ; les récoltes de caoutchouc qu'il effectue

imposent donc aux indigènes un voyage de huit jours pour l'apport des produits.

3) Bien que la population soit assez nombreuse, on ne peut y effectuer des recrutements de soldats ou travailleurs. L'expérience a prouvé que, dès que ces hommes quittent leurs montagnes, pour entrer dans le pays de forêts, ils s'étiolent et meurent s'ils ne sont vite rapatriés.

4) Le pays ne possède aucune richesse ; il est bien entendu que ceci ne concerne pas le sous-sol, qui n'est pas connu. La population environnante ne fournit pas d'autre prestation que les bananes nécessaires à la nourriture de la garnison.

5) La grande distance de Walikale (15 jours), à parcourir sur une route extrêmement montagneuse, rend les transports des plus fatiguants. Les étapes consistent, après avoir traversé la Lowa, soit à monter, soit à descendre des montagnes.

6) Cette nature montagneuse du pays rend les reconnaissances des plus pénibles et celles-ci sont presque sans effet pour la répression de la fraude.

7) Le poste se trouvant à trois jours de Bodandana, ce dernier poste serait suffisant pour l'occupation du pays.

8) Il semble que les méfaits de Kasuba et Giko ont été quelque peu exagérés et que le plus grand grief qu'on puisse formuler contre eux est la contrebande de caoutchouc, qu'ils font avec les commerçants du territoire allemand.

Je pense que les motifs indiqués ci-dessus sont suffisants pour justifier la levée progressive du poste et l'adoption des propositions suivantes :

i) Retirer immédiatement un Blanc et 25 soldats, qui seraient installés, en poste de perception, dans la forêt au sud de Walikale. Giko et consorts cherchant surtout à se procurer du caoutchouc des forêts domaniales, verraient leur contrebande plus contrariée par l'installation de ce poste que par la présence de Kitofu.

ii) Après que l'installation du nouveau poste serait définitive, le second Blanc et les 25 soldats pourraient être installés en poste de perception au Nord-Est de Lubutu.

iii) Ces postes de perception dépendraient respectivement de Walikale et de Lubutu.

Ces propositions ont surtout en vue de permettre la réalisation du programme économique à réaliser dans le vaste pays, riche en habitants et en caoutchouc, s'étendant entre le fleuve et le pays d'herbes. Je dirai même qu'une question d'intérêt général et supérieur étant en cause, je ne verrais aucun inconvénient à ce que le poste de Bobandana ait sa zone d'action élargie vers l'Ouest.

Le poste de Shuka n'a plus guère d'intérêt pour nous et il ne doit être maintenu que pour la perception du riz destiné au Chemin de fer des Grands lacs. Un agent de ce service ne pourrait-il être détaché dans la province, ce qui permettrait de placer deux Blancs à Lokandu, dont la situation économique se relèverait aussitôt par la remise au travail des populations du Nord et du Nord-Est, qui ne fournissent actuellement presque rien, le chef de poste ne pouvant se déplacer.

Les renseignements donnés par le chef de zone de Ponthierville, dans son rapport annuel, établissent d'une façon péremptoire le grand travail qu'occasionne la perception du caoutchouc sur place ; mais, ils montrent aussi l'augmentation considérable de récoltes qui en est la conséquence. »

À ces propositions qui lui étaient faites, le vice-gouverneur général, par sa lettre datée de Boma le 5 juin 1909, donne accord pour que :

- le poste de Kitofu soit supprimé ;
- un nouveau poste soit installé avec un Blanc et vingt-cinq soldats de Kitofu dans la forêt au sud de Walikale et dépendant de ce dernier poste ;
- le Blanc et les vingt-cinq soldats restants de Kitofu vont être installés en poste de perception au nord-est de Lubutu et dépendent de ce poste.

1.1.3. ZONE DE MANIEMA : CHEF-LIEU KASONGO

Elle comptait trois secteurs :

- secteur de Kasongo, chef-lieu Kasongo ;
- secteur des Wazimba, chef-lieu Wazimba ;
- secteur de Matampa, chef-lieu Mokata.

Le commissaire général informe le gouverneur général, par sa lettre-réponse du 22 avril 1909 écrite de Stanleyville, d'avoir :

« [...] prescrit, au chef de zone, d'abandonner les postes de Nyangwe et Fundi-Sadi comme postes de perception et de charger des clercs noirs, sous la surveillance des agents de la ferme et des cultures fiscales, d'y percevoir les faibles prestations (200 kilogrammes par mois en moyenne à Nyangwe et 150 kilogrammes à Fundi-Sadi).

Le poste de Kabemba n'a qu'une utilité très contestable et pourrait être occupé par un clerc, à condition que, de temps en temps, la région soit visitée par un Blanc de Kasongo.

J'ai donné des instructions au chef de zone pour l'utilisation plus rationnelle et plus avantageuse de ces trois Européens, dans les régions peu productives des Wazimba et des Nonda. »

À ces propositions qui lui étaient faites, le vice-gouverneur général donne accord par sa lettre datée de Boma le 5 juin 1909.

1.1.4. ZONE DU KIVU : CHEF-LIEU RUTSHURU

Elle comptait trois secteurs :

- secteur du Tanganyika, chef-lieu Uvira ;
- secteur de Rutshuru, chef-lieu Rutshuru ;
- secteur du Lac Édouard, chef-lieu Beni.

1.1.5. ZONE DU HAUT-ITURI : CHEF-LIEU IRUMU

Elle comptait cinq secteurs :

- secteur d'Avakubi, chef-lieu Avakubi ;
- secteur de Nepoko, chef-lieu Wamba ;
- secteur d'Irumu, chef-lieu Irumu ;
- secteur de Kilo, chef-lieu Kilo ;
- secteur de Mahagi, chef-lieu Mahagi.

Par sa lettre-réponse du 22 avril 1909 écrite de Stanleyville, le commissaire général informe le gouverneur général que « le gouvernement ayant accordé des moyens de fonder trois nouveaux postes dans la

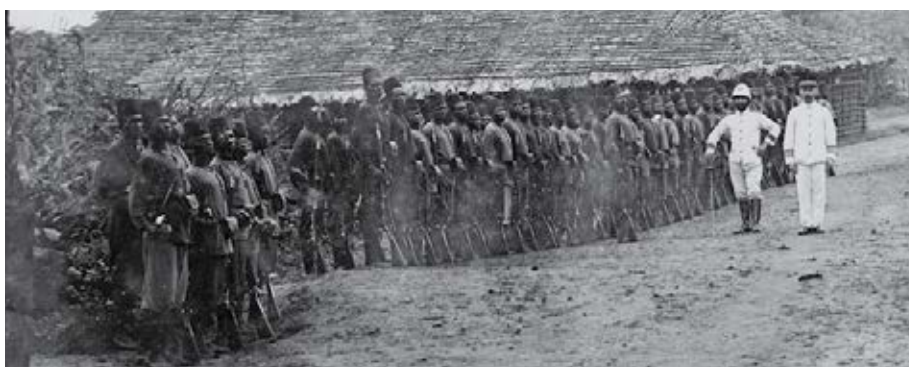


Un bac, à Avakubi, traversait la rivière Ituri ; il fut remplacé peu après par un pont.

(HP.1956.15.16370, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1948 © MRAC Tervuren.)

La Force publique à Ponthierville : retour d'exercice

(AP.0.0.28982, collection MRAC Tervuren ; photo E. Regel, 1904-1907.)



(AP.0.0.28984, collection MRAC Tervuren ; photo E. Regel, 1904-1907.)

région de Nepoko, aucune proposition n'est formulée pour cette zone, sauf l'installation d'un poste de perception sur la Haute-Lindi, dans le cas où Wandï serait repris par la zone des Stanley-Falls ». Dans sa lettre datée de Boma le 5 juin 1909, le vice-gouverneur général donne accord pour que le poste de Wandï soit repris par la zone de Stanley-Falls et, en conséquence, qu'un poste de perception soit installé au sud-est de Makala, sur la Haute-Lindi.

La rentabilité économique des zones du district de Stanleyville défendue par le commissaire général trouvait écho auprès du Gouvernement général. Dans sa lettre citée ci-dessous, le vice-gouverneur général informe le chef du district que des mesures positives sont proposées pour l'année 1910. Il écrit :

« [...] je vous annonce que, par une dépêche récente, le Ministre des Colonies me fait savoir que lors de l'élaboration du budget de 1910, il demandera les crédits nécessaires pour augmenter le personnel européen et indigène des zones de Ponthierville et du Maniema. Ce renseignement vous permettra d'entamer déjà l'étude de l'occupation plus complète des territoires précités. Cette décision a été prise à la suite de l'examen de votre lettre n° 273 du 22 février dernier, adressée au chef de

zone de Ponthierville, ainsi que de la note annexée au rapport modèle 30 sur la situation économique de ce territoire.

Le Ministre ayant demandé d'urgence à connaître le personnel supplémentaire qu'il fallait pour la Province-Orientale, j'avais demandé d'accorder 4 à 5 Blancs et 100 soldats pour la zone de Ponthierville et 6 Blancs et 100 soldats pour le Maniema. Ainsi que je l'ai dit plus haut, le Gouvernement est tout disposé à prévoir ce personnel supplémentaire pour 1910 et il entre dans ses intentions, bien qu'il ait déjà accordé 6 Blancs et 100 soldats pour le Haut-Ituri, de majorer encore le personnel, si la chose est jugée nécessaire pour la création de deux nouveaux postes de perception dans les territoires concédés aux Grands Lacs et auxquels le chef de zone fait allusion dans son rapport modèle 30 "LACS" pour le mois de décembre 1908.

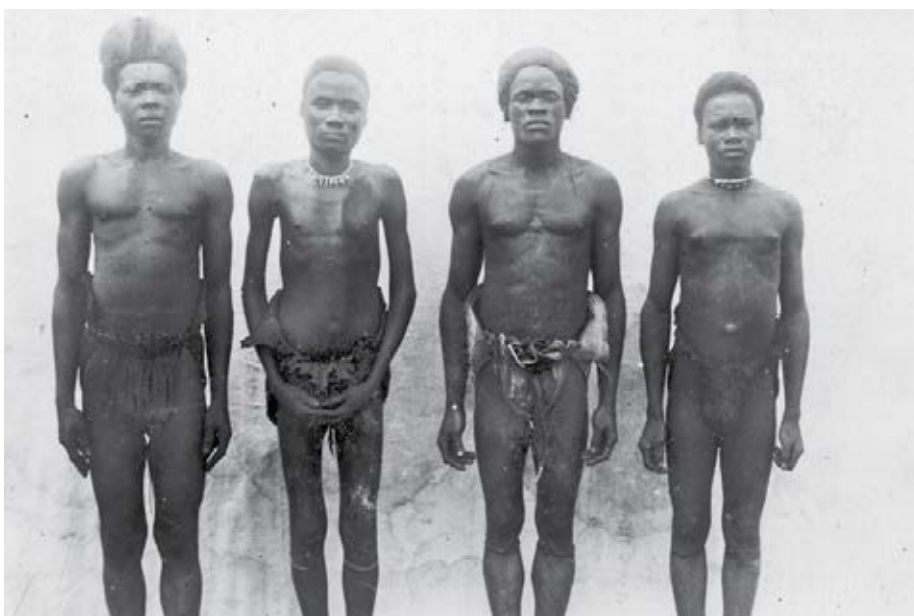
Le Gouvernement central manifeste les mêmes intentions à l'égard de la zone de Stanley-Falls et il sera donc utile de me faire connaître le cas échéant et le plus tôt possible, le nombre d'agents Blancs et de soldats qu'il faudra prévoir pour 1910. »

L'autorité coloniale continuait de pousser afin de s'assurer plus de contrôle de l'espace. La



Poste de Mupele entre Panga et Banalia, sur l'Aruwimi.

(AP.0.0.5896, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1898-1906.)



Les gens de Popoie.

(AP.0.2.873, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Delhaise, 1909.)

reconnaissance que le décret du 6 octobre 1891 avait réservée aux chefferies fut étendue au terme du décret du 2 mai 1910 jusqu'aux sous-chefferies, déclarant le souci de « maintenir intégralement l'organisation politique actuelle des indigènes » (Van der Kerken 1920 : 231). Cette politique produisit des résultats. D'une part, on répartit les populations d'une même tribu entre différentes entités administratives. C'est le cas des Babali qui se trouvèrent, jusqu'en 1932, partagés entre les territoires de Bafwasende, Makala-Wandi, Bafwaboli, Panga, etc. D'autre part, on attisa les ambitions de « petits chefs » demeurés jusqu'à sans importance. Le district de la Tshopo et la région qui deviendra la Province-Orientale en 1913 s'étaient caractérisés par une grande dispersion des chefferies et par leur faible importance. En 1919, le district de Stanleyville ne comptait pas plus de 342 personnes en moyenne par chefferie. Le gouverneur Alfred-Alphonse Moeller de Laddersous

(9/10/1926-31/9/1933) notait que, fin 1928, le district comptait 840 chefferies pour une population de 122 000 hommes adultes, soit une moyenne de 150 hommes par chefferie. « Dans le territoire de l'Elila, écrivait-il, la moitié des chefferies comptent moins de 50 hommes adultes. Le quart restant moins de 100. On y trouve des chefferies de 7 à 8 hommes adultes (20 à 25 individus) et l'on en cite même une où le chef investi reste seul, ses quelques ressortissants ayant pris du service dans les entreprises voisines » (Moeller 1954 : 54).

Le 8 mars 1912, le chef de zone de Stanley-Falls, M. Renard, soumit au gouverneur général à Boma une série de modifications à apporter dans l'occupation de son territoire. Il écrit :

« D'abord, suivant les conseils de votre lettre, nous supprimons le bureau de perception de Popoie qui sera, dorénavant, rattaché à celui de Bokwa. La résidence du chef de bureau de perception de Bokwama doit être

Mupele sur l'Aruwimi, à mi-chemin des Popoie et de Bokwama. Ce changement peut s'opérer sans frais, il y a à Mupele les constructions nécessaires. De cette façon, les relations entre le bureau de perception et la région des Popoie seront assurées.

Mupele ne sera pas un poste de transit, les transports continueront à se faire de Banalia à Panga ; mais étant placé sur la rivière, il pourra surveiller les transports de et vers l'Ituri et le transbordement des charges aux rapides entre Mupele et Bolulu, ainsi que ceux, par terre et par la Longele vers les mines de l'Aruwimi ; assurer aux Popoie la traversée de la rivière que ces indigènes craignent, en organisant un service de passage, et surveiller le travail et l'évacuation de la chaux qui se fait à Mupele.

Le poste de Popoie avait été rétabli à la suite d'une révolte des indigènes ; c'est une raison de plus pour maintenir un Européen près de cette région.

L'existence de Kole reste nécessaire ; l'on vient de supprimer le poste de Mogandjoro dont la région est voisine de celle de Kole. Nous reportons Bokwana plus au Sud. Les régions de Mogandjoro et Kole réunies constituent un territoire étendu, habité par des populations turbulentes. Sans la présence continue d'un agent dans ce pays, on ne peut rien espérer des indigènes. Actuellement, il y a, en plus, la question du ravitaillement des mines de l'Aruwimi. Kole est poste de passage entre les districts de Stanleyville et de l'Uele et poste de poinçonnage pour l'ivoire au nord de l'Aruwimi. Le maintien de ce bureau de perception n'occasionne pas plus de frais que si le chef de bureau passait dans le pays en qualité de collecteur d'impôt de Banalia.

Bomili : nous pouvons réaliser là une sérieuse économie, en supprimant le secteur.

Le secteur de Bomili n'est formé que des régions de deux postes : Bomili et Panga, qui peuvent, très facilement, être inspectées par le chef de secteur de Banalia, ce qui s'est, du reste, pratiqué depuis quelque temps.

Quant au poste de Bomili, il s'impose par sa situation géographique : situé au confluent de l'Aruwimi et du Nepoko, il est poste de transit pour la région importante de Nepoko-Medje ; il se trouve, à distance raisonnable, entre Panga et Avakubi ; en le supprimant on désorganiserait les transports, si importants, du Haut Aruwimi-Ituri.

D'autre part Bomili et Panga ont, actuellement, chacun, au-delà de 4000 prestataires et sont chargés du contrôle des caravanes et des transports par pirogue. Deux agents sont bien nécessaires pour chacune de ces régions.

Nous devons donc nous contenter de l'économie d'un chef de secteur dont la suppression ne nuira pas à la bonne marche des services de ces postes ; à condition qu'ils soient visités périodiquement, par le chef de secteur de Banalia et le chef de zone.

Yambuya : la nouvelle délimitation aux confins de la zone de Stanley-Falls et du district de l'Aruwimi a, considérablement, diminué l'importance du territoire de Yambuya dont un seul Européen pourra assurer le service, à condition qu'il soit secondé par un clerc noir, sachant pointer des bordereaux de transport, en l'absence du chef de poste. Celui-ci pourra toujours profiter des périodes où le bas Aruwimi est inaccessible aux steamers pour visiter les régions les plus éloignées de Yambuya.

Dans le secteur de la Lindi : Batama sera, dorénavant rattaché à Bafwaboli. Néanmoins, la région de Batama devra, presque toujours, être visitée par un agent collecteur appartenant au poste de Bafwaboli.

Dans le secteur de Stanleyville : Nous pouvons remplacer un Européen par un commis noir comme chef de bureau de perception de Wanie-Rukula. J'ai proposé le commis auxiliaire Diop pour être nommé commis de 2ème classe : une fois cette nomination obtenue, nous pourrions compter sur Diop pour Wanie-Rukula au même titre que nous comptons Badjoko à Yanonge. Il y a une autre économie importante à réaliser ; c'est de ne faire qu'une station d'élevage des deux qui existent dans la zone, en transférant le troupeau de Romée à la ferme de la Tshopo-Stanleyville. Cela nous ferait faire économie d'un éleveur Européen, de 25 % du personnel noir et de l'entretien des bâtiments de Romée que nous pourrions vendre ou louer à des particuliers. Il sera fait un rapport spécial sur ces stations avec considérations des vétérinaires, éleveur et médecin.

À Stanleyville il y a, également, une économie à réaliser, en remplaçant certains artisans européens, surtout les maçons et forgerons, par des artisans indigènes. Pour les maçons, il n'est pas nécessaire même d'envoyer des gens de la Côte ; nous avons quelques bons éléments qui peuvent servir de chef de chantier ; pour les conserver à la Colonie il suffit de leur donner le salaire que l'on donne aux gens de la Côte.

Nous pourrions dans ces conditions mener à bonne fin tous les travaux prévus pour l'achèvement de Stanleyville, si toutefois le Gouvernement nous envoie le personnel des travaux publics prévu : c'est-à-dire : un chef de section et un deuxième surveillant des travaux qui sont indispensables ici.

Quant à la réduction du personnel noir nous pourrions supprimer complètement celui-ci dans les postes de l'intérieur, dès la fin du caoutchouc, à l'exception

de 4 travailleurs par poste pour l'entretien journalier des bâtiments et de la propreté des stations, la corvée d'eau, la vidange.

Les bureaux de perception n'auraient que 2 travailleurs. Quant aux chefs-lieux de secteur (il n'en resterait que deux dans la zone, indépendamment de Stanleyville), j'y laisserai 6 travailleurs, y compris le garde du troupeau de petit bétail que je concentrerai dans ces chefs-lieux vu les malheureux résultats qu'on a obtenus des petits groupes de petit bétail répartis dans les postes où les agents n'ont pas le temps de s'en occuper. À Stanleyville même, il ne peut être question de réduire l'effectif à cause des travaux à y faire : Hôpital

des noirs, habitations pour les magistrats, Palais de justice, Marché couvert, Camp des policiers, canalisations et prises d'eau, Maison pour passagers.

Je termine en vous donnant, ci-dessous, le tableau du personnel nécessaire à effectuer à chaque poste ou bureau de perception de la zone des Falls. Je tiens compte dans cette répartition de la défense de maintenir une petite garnison dans un poste sans gradé européen.

Comme, néanmoins, chaque agent collecteur devra avoir une petite escorte pour sa garde et celle des deniers de la Colonie, je mets à exécution les instructions relatives à l'organisation de la police territoriale,

Tableau 2.1 : Personnel de la zone de Stanley-Falls

Noms des postes ou bureaux de perception	Européens du service territorial				Personnel auxiliaire		Personnel noir			Observation
	Force publique	Chefs de secteur	Chefs de poste	Agents collecteurs	Commis noirs	Clercs noirs	F.P.	Police territoriale	Travailleurs	
Stanleyville	4 X	1	-	2	1 XX	-	200	50	152	X dont commandant compagnie
Bengamisa	-	-	1	1	-	1	-	15	4	Commis Katanga
Yanonge	-	-	1 X	-	-	3	-	5	-	Commis Badjoko
Wanie-Rukula	-	-	-	-	1 X	3	-	5	-	Commis Diop
Yongama	1 ^a	-	-	-	-	1	25	-	4	-
Banalia	1 X	1	1	1	-	-	50	-	6	Officier ou agent militaire
Yambuya	-	-	1	-	-	1	-	10	4	-
Kole	-	-	-	1	-	-	-	15	2	-
Mupele	-	-	-	1	-	-	-	15	2	-
Panga	-	-	1	1	-	-	-	20	4	-
Bomili	1	-	1	-	-	1	25	-	4	-
Bafwasende	1 X	1	1	-	-	1	50	-	6	Agent militaire ou sous-officier
Bafwaboli	-	-	1	-	-	1	-	20	4	-
Kondolole	1 X	-	1	-	-	1	25	-	4	-
Wande	-	-	-	1	-	1	-	20	2	-
Babagulu	-	-	-	1	-	1	-	-	2	-
Totaux	9 ^b	3	9 ^c		2	15	375 ^d	175	200	

^a Pouvant cumuler ses fonctions avec celle de collecteur d'impôt. ^b Dont 4 à Stanleyville. ^c Dont 1 commis de 2^e classe noir.

^d L'effectif de la F.P. peut être de 400 hommes.

en diminuant l'effectif de la compagnie de la Force publique d'un certain nombre de soldats dont je forme les détachements de la police.

Si nous pouvons ajouter à l'effectif de la Compagnie celui de l'ancienne police administrative, comme le prévoit la lettre du Gouvernement relative à l'organisation de la police territoriale. Dans ce cas l'effectif de la garnison de Banalia sera porté à 75 hommes.

N.B. : Il n'est pas fait mention dans ce rapport des stations agricoles dont l'effectif est prévu par des

instructions spéciales, ni du personnel des transports et des travaux publics de Stanleyville dont les prévisions sont inscrites dans les états de besoin. »

À ces propositions, le vice-gouverneur général Ghislain marqua son accord par sa lettre réponse écrite de Boma le 16 avril 1912. Il ajoutait : « En conséquence, les bureaux de perception de Popoie et de Batama seront supprimés, et celui de Bokwama sera transféré à Mupele, entre Bokwama et Popoie. »



Chargement de caoutchouc à Kole.
(AP.0.0.10838, collection MRAC
Tervuren ; photo Ch. Delhaise, 1909.)



Distribution du « posho » à Bomili.
(AP.0.0.6057, collection MRAC
Tervuren ; photo E.-V. Thévoz,
1898-1906.)



« Les indigènes de Bomili ».
(AP.0.0.5777, collection MRAC Tervuren ;
photo E.-V. Thévoz, 1903.)



Chapelle de Batama en 1946.
(HP.1951.22.5, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, 1946. Droits réservés.)



Stand à l'exposition commerciale de Stanleyville en 1913. On expose fièrement les pointes d'ivoire comme richesse de la région. (HP.1961.7.203, collection MRAC Tervuren ; photo Stevelinck, 1913. Droits réservés.)



Le roi Albert dans une factorerie à Stanleyville en 1928. (HP.1966.1.2564, collection MRAC Tervuren ; photo Huysentruyt, 1928. Droits réservés.)



Le monument au roi Albert I^{er} à Stanleyville.

(HP.1955.96.1364, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), années 1950 © MRAC Tervuren.)

L'arrêté royal du 28 mars 1912 avait réduit l'espace du district, qui couvrait approximativement la région qui correspondra, en 1951, aux territoires de Banalia, Bafwasende, Stanleyville, Lubutu et Ponthierville ; et les territoires de Yahuma, Basoko, Isangi et Opala formaient approximativement le district de l'Aruwimi (cf. *infra*). Cet arrêté exécuté par l'ordonnance du 15 janvier 1914 subdivisa le district de Stanleyville en territoires en maintenant Stanleyville comme chef-lieu. Les cinq premiers territoires délimités par l'ordonnance du 3 septembre 1914 sont : Stanleyville, Banalia, Panga, Bafwasende et Bafwaboli.

En 1912, les territoires des actuelles régions du Haut-Congo et du Kivu, à l'exception de ceux qui étaient constitués en districts de l'Aruwimi et de l'Uele, devenaient le district de Stanleyville. Le 3 novembre 1913, l'ensemble de ces trois anciens districts prit le nom de Province-Orientale et fut soumis à la direction d'un vice-gouverneur général (Moeller 1954 : 202). C'est donc la deuxième province constituée du Congo belge, après celle du Katanga.

L'introduction des territoires comme entité administrative avait ajouté une dimension nouvelle à une

gestion dont la vision politique demeurait limitée. Dès cette première organisation, les incohérences qui vont marquer durablement la gestion administrative du pays jusqu'aujourd'hui apparaissent. En fait, l'organisation des districts et des territoires qui remplaçaient les zones et les postes cause une divergence dans la compréhension de la directive du gouvernement entre le vice-gouvernement du Katanga et le Gouvernement général. Dans sa lettre n° 932/B datée de Stanleyville le 17 juillet 1914, le vice-gouverneur général de la Province-Orientale, Justin Malfeyt, accusait ouvertement le Gouvernement général de Boma d'avoir mal appliqué l'arrêté royal de 1912.

Celui-ci voulait que le nouveau territoire créé fusionne éventuellement « en un seul territoire les territoires de deux ou trois postes actuels afin de réduire le nombre de ces derniers et arriver en conséquence à remplacer les anciens postes par un nombre moins élevé de territoires ». Le chef de la Province-Orientale, Justin Malfeyt, jugea que la mauvaise application de cette directive portait en germe une stagnation et que la colonie n'était pas gérée de manière plus rationnelle. De plus, l'administration

du cadre territorial n'était pas équitable, car elle n'assurerait pas à tous les « administrés indistinctement une part à peu près égale de notre action de contrôle et de surveillance ». Pour éviter que l'Européen administrateur de territoire s'échine à tout faire au lieu de s'attacher aux questions les plus importantes de son administration, le vice-gouverneur général de la Province-Orientale recommandait déjà d'intégrer les colonisés dans la gestion des territoires. « Nous avons des sujets d'élite parmi les Noirs qui savent s'acquitter de la perception de l'impôt chez l'indigène avec un tact et surtout avec une patience dont

un Européen serait difficilement capable. L'avantage de l'emploi de ces auxiliaires commence d'ailleurs à être connu. Des commissaires de district rebelles à l'idée d'employer des collecteurs d'impôt de couleur comme Monsieur Engh par exemple commencent à se rallier à notre manière de voir et bientôt nous verrons se généraliser une pratique dont les avantages s'ils sont très appréciables pour le trésor sont également très réels pour les indigènes et pour l'administration en général. » L'encadré ci-dessous reprend son argumentaire détaillé :

« Le premier [vice-gouvernement du Katanga] a suivi textuellement les directives du Gouvernement et les territoires ont été constitués par la fusion de deux et de trois postes en un territoire administratif. Quant à Boma, l'interprétation des instructions a été différente et la subdivision territoriale a été beaucoup plus largement appliquée au point que dans certains districts tous les territoires des postes ont été transformés en territoires administratifs. Sans doute le Gouvernement général a été guidé par cette pensée que pour la rendre plus efficace l'action de l'administrateur territorial ne pouvait pas être trop étendue et nous nous rallierons bien volontiers à cette manière de voir si les moyens en personnel capable d'assurer l'administration d'un territoire permettraient de multiplier le nombre de ceux-ci. Mais il est loin d'en être ainsi et s'il fallait suivre la voie tracée par le Gouvernement général, nous nous verrions forcés d'attribuer les fonctions d'administrateur à un grand nombre d'agents incapables. Nous transformerions en chefs indépendants des chefs de poste qui étaient antérieurement sous la tutelle – d'ailleurs indispensable – de chefs de secteurs et en définitive la réorganisation au lieu d'avoir d'heureux effets aurait pour conséquence de laisser agir dorénavant sans contrôle direct des agents subalternes dont on voulait à juste titre restreindre l'autorité. Et circonstance aggravante, les administrateurs devant être investis des pouvoirs judiciaires, ces chefs de postes verraient encore renforcer leurs attributions.

Je n'ai pas à me défendre d'avoir, étant au Katanga, suivi à la lettre les instructions du Gouvernement métropolitain, mais je tiens à dire que j'estimais que celles-ci constituaient un réel progrès sur l'ancienne organisation. Si dans les débuts nous ne pouvions attribuer un administrateur que pour un territoire trop étendu il était à prévoir que grâce à une constante amélioration des recrutements nous aurions pu graduellement augmenter leur nombre. Mais à notre avis, le principe qui doit régir notre organisation territoriale c'est que les pouvoirs ne peuvent être accordés qu'à ceux qui sont capables de les exercer. S'écarter de ce principe c'est s'exposer aux plus graves mécomptes. Et en conclusion il vaut mieux étendre l'action d'un chef territorial capable que d'en confier une parcelle à un incapable.

[...] il m'est nécessaire de commenter quelques chiffres de la subdivision territoriale adoptée par le Gouvernement général. En envisageant l'étendue respective des territoires, cette division donne les résultats ci-dessous :

Tableau 2.2

District	Superficie en km ²	Nombre de territoires accordés	Étendue moyenne de ces territoires
Bas-Congo	37 000	6	6 170
Moyen-Congo	50 000	5	10 000
Lac Léopold II	120 000	10	12 000
Équateur	140 000	18	7 777
Lulonga	85 000	10	8 500
Bangala	125 000	20	6 250
Ubangi	50 000	7	7 143
Bas-Uele	117 000	11	10 640
Haut-Uele	101 000	9	11 222

Je ne crois pas exagérer en disant qu'il y a là une distribution très inégale des "unités territoriales". Tel district, les Bangala par exemple, dispose d'un chef de territoire pour une étendue de 6250 km² et tel autre beaucoup plus peuplé cependant comme le Bas-Uele n'a en partage qu'un chef du territoire pour une étendue de territoire presque double. Et je suis en droit de tirer cette conclusion : ou bien on affecte le personnel des administrateurs de façon peu équitable en favorisant certains districts ou bien on tolère dans certains districts que les fonctions d'administrateurs soient dévolues au premier agent venu. Et je crois bien que c'est la dernière hypothèse qui est la vraie. Mais je n'ai pas pour objectif de faire de vaines critiques. Il serait désirable de voir mettre un terme aux errements pratiques jusqu'à présent et d'adopter une méthode plus uniforme dans l'application du décret de 1912.

Je propose pour ma part de faire une division à peu près uniforme de nos districts en territoires et cela en tenant compte de nos ressources en personnel. La superficie totale de notre Colonie étant d'environ 2 300 000 km², il faudrait disposer de 230 administrateurs pour adopter une subdivision en territoires d'une étendue moyenne de 10 000 km². Cette subdivision me paraît répondre à nos ressources actuelles en personnel, elle pourrait être remaniée à mesure que les ressources seraient augmentées.

On objectera que cette solution n'établit pas l'égalité, qu'il y a territoire et territoire ; que les uns sont presque déserts tandis que d'autres sont très peuplés, que les populations sont soumises ici, encore insoumises là, que les conditions de l'administration sont radicalement différentes dans telle région ou telle région. Je réponds : fixons à 10 000 km² l'étendue du territoire confié à un administrateur et donnons-lui des adjoints en tenant compte des difficultés de sa tâche. Tel administrateur pourra suffire seul à sa tâche alors qu'à tel autre il faudra 2, 3 ou 4 adjoints suivant l'importance de son administration. Si le pays est encore insoumis, l'administration du territoire peut être confiée à un officier qui en même temps que le commandement de la troupe, assurerait l'administration du territoire et ainsi dans chaque district sans augmenter les effectifs militaires deux ou trois territoires pourraient être confiés à un chef militaire. Enfin nous avons plusieurs catégories d'administrateurs. Il y a des administrateurs principaux, d'autres de 1^{re} et de 2^e classe entre lesquels les territoires peuvent être répartis suivant leur importance. Les plus expérimentés des administrateurs dirigeraient les territoires où la politique demande le plus d'expérience et d'habileté.

Pareille organisation sans être idéale constituerait cependant un progrès sérieux sur celle qui existe actuellement. Elle répartirait d'une manière plus rationnelle et je dirai même plus équitable notre cadre territorial et elle assurerait à tous nos administrés indistinctement une part à peu près égale de notre action de contrôle et de surveillance. J'ajouterai que la tâche de nos administrateurs territoriaux serait régulièrement facilitée par l'emploi de collecteurs d'impôts choisis parmi notre personnel indigène qui les déchargeraient de la partie la plus ardue et la plus ingrate de leurs fonctions leur laissant toute liberté pour s'occuper des questions les plus importantes de leur administration. Nous avons des sujets d'élites parmi les Noirs qui savent s'acquitter de la perception de l'impôt chez l'indigène avec un tact et surtout avec une patience dont un Européen serait difficilement capable. L'avantage de l'emploi de ces auxiliaires commence d'ailleurs à être connu. Des commissaires de districts rebelles d'abord à l'idée d'employer des collecteurs d'impôt de couleur comme Monsieur Engh par exemple commencent à se rallier à notre manière de voir et bientôt nous verrons se généraliser une pratique dont les avantages s'ils sont très appréciables pour le Trésor sont également très réels pour les indigènes et pour l'administration en général. »

Le vice-gouverneur général Malfeyt ne pensait-il pas à l'exemple de Joseph Badjoko qui était déjà à l'œuvre et dont l'apport méritait des éloges ? Né dans les environs de Nouvelle-Anvers, avant 1880, Badjoko fut désigné en 1900 comme chef de poste de Yanonge : il organisa ce poste, mit en valeur la région qui comptait quelque vingt mille contribuables, et va y exercer les fonctions d'agent territorial jusqu'en 1925, année où il prit sa retraite. Il comptait à ce moment plus de trente-deux ans de service effectif au gouvernement et avait passé deux congés en Belgique où il avait été reçu par Léopold II et par Albert I^{er}. Rappelant les services rendus par Badjoko, le successeur de

Malfeyt (7 novembre 1913-5 août 1917) à la direction de la Province-Orientale, Adolphe De Meulemeester (5 août 1917-22 juin 1926), écrira à son sujet : « Il a obtenu dans la région de Yanonge des résultats dont un Européen d'un mérite supérieur à la moyenne tirerait une légitime fierté. »

Justin Malfeyt insista sur « les différences trop grandes observées dans la surface des districts du Congo belge [qui] entraînent l'inégale distribution de ressources en personnel et divers moyens d'administration. Or il était question de réorganiser le territoire en attribuant à chaque district un état-major complet de fonctionnaires pour assister le chef



Justin Malfeyt, vice-gouverneur général de la Province-Orientale, photographié à Stanleyville le 1^{er} avril 1916.

Justin Malfeyt a été le 1^{er} vice-gouverneur général de la Province-Orientale dès sa création en 1913 et pendant la période du 7 novembre 1913 au 5 août 1917. Né en 1862 et décédé en 1924, il a d'abord commandé la zone des Falls de 1895 à 1899. Il devient inspecteur d'État en 1900, organise et mène la « Campagne de l'Urua ». En 1902, il est commandant *a.i.* de la région du Kivu (Engels 1952 : 588-592).

(HP.1954.66.2, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, 1916. Droits réservés.)

du district ». La superficie de la Province-Orientale, estimée à 726 000 km², dépassait largement celle du Katanga, chiffrée à 540 000 km². Pour cette raison, le vice-gouverneur général proposait d'amputer la Province-Orientale au profit du Katanga. Il envisageait, par exemple, la suppression des districts du Maniema et de l'Aruwimi. De plus, il voulait étendre quelque peu vers l'ouest le district de l'Ituri qui engloberait la région de Bomili, ce qui deviendrait une « acquisition désirable à cause des ressources en main-d'œuvre que l'Ituri peut y trouver pour les besoins des entreprises minières ». Voici ses autres propositions :

« Le Kivu recevrait un hinterland assez important, lui permettant notamment d'assurer ses communications avec les fleuves par ses propres moyens. La ligne

de transport Rutshuru-Masisi, Walikale et Lubutu-Kirundu relèverait de son autorité.

Le district de Stanleyville serait amputé d'une part du territoire de Bomili mais il acquerrait d'autre part les 2/3 du district de l'Aruwimi et environ 16 000 km² du territoire de la Lowa.

Quant à Lowa, diminuée au nord en faveur des Falls et à l'est au profit du Kivu, il (district) hériterait au sud de la partie du Maniema conservée à la Province et d'une vingtaine de mille kilomètres des territoires de l'Aruwimi.

Il y a lieu de remarquer que dans ce remaniement le Lomami dépendrait de deux administrations différentes, celle de Falls et celle de Lowa. En réalité il y a avantage à ce qu'il en soit ainsi. La Compagnie du Lomami a tout intérêt à ce que les populations de cette rivière soient administrées sur le même pied que leurs voisins qui eux sont astreints à payer régulièrement l'impôt.

L'administration du district de l'Aruwimi a eu pour résultat de créer dans cette rivière un régime d'exception qu'il importe de faire cesser. La station de Ponthierville passerait à Falls.

J'ai souvent signalé l'illogique situation de ce chef-lieu en un point où il n'est pas accessible à ses administrés. Ensuite l'existence à 4 heures du chemin de fer de Stanleyville d'un état-major de district est une superfétation. Tout chef-lieu de district doit constituer un centre de rayonnement. Ponthierville est inexistant à ce point de vue à cause de sa proximité de Stanleyville. Le chef-lieu de la Lowa serait déplacé plus au sud. Mes préférences iraient à Lokandu, principal centre de population de ce district. L'existence du camp d'instruction en cet endroit m'empêcherait seul de réaliser ce projet ; mais comme je suppose bien que le souci des économies aidant, les camps d'instructions organiques aussi inutiles que coûteux ne peuvent tarder à disparaître. Je crois que l'installation du chef-lieu à Lokandu peut être escomptée. [...]

Le déclassement de Basoko, de Ponthierville et de Kasongo comme chef-lieu de district n'a point d'importance sérieuse. D'ailleurs ces stations seraient conservées comme chefs-lieux de territoire et resteraient suffisamment équipées pour les nécessités locales. Rien ne doit empêcher par exemple d'y maintenir un tribunal et un représentant du parquet » (Lettre du vice-gouverneur général Malfeyt n° 490/B datée de Stanleyville le 13 mai 1914 et adressée au gouverneur général).

Le gouverneur général répondit dans sa lettre datée de Boma le 11 mai 1915. Bien qu'il semblât



Quelques chefs des environs venus payer l'impôt au district à Stanleyville.

(AP.0.0.31597, collection MRAC Tervuren ; photo A. Wibier, 1912. Droits réservés.)

laisser des ouvertures positives aux observations de Malfeyt, il affirmait sur le fond que la priorité dans la situation de la colonisation de l'époque était avant tout la protection des frontières du Congo belge.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à l'occasion de votre lettre du 13 avril 1915, n° 585/B, j'ai relu avec grand intérêt vos correspondances relatives à la réorganisation territoriale de la Province-Orientale et à la constitution des territoires. Je partage votre avis sur plusieurs points et, notamment, sur l'opportunité de remettre à l'étude la division des districts en territoires. Toutefois, il nous est impossible en ce moment de résoudre cette question, le personnel étant extrêmement réduit dans toute la Colonie par l'obligation où nous sommes de défendre nos frontières sur plusieurs points. L'organisation de territoires militaires que je vous vois avec satisfaction apprécier dans votre lettre n° 961/B du 17 juillet 1914, serait par la même raison impossible à réaliser. Dès que la paix sera rétablie, je compte reprendre l'examen de toutes ces questions et avec le concours de nos chefs territoriaux et le vôtre particulièrement, Monsieur le Vice-gouverneur général, leur donner la solution la plus avantageuse. Au reste, la situation présente nous amènera sans doute à envisager l'organisation territoriale autrement que nous l'eussions fait il y a un an à peine ; nous aurons dans notre travail de division territoriale à considérer les intérêts de la défense de la Colonie. »

Dans le dernier paragraphe de cette lettre du 11 mai 1915, le gouverneur général de Boma tranchait négativement et de manière péremptoire.

Il dit : « Je vous prie de ne pas insister en ce moment pour obtenir satisfaction au sujet du rattachement du territoire d'un district à un autre. L'Administration centrale n'est pas d'avis d'autoriser les dérogations de l'espèce au principe de l'arrêté royal du 28 mars 1912 et je ne souhaite pas reprendre la discussion sur ce point en ce moment. »

Ce dossier ne va pas pour autant être clos. Justin Malfeyt connaissait bien la construction coloniale du Congo ; surtout, il passait pour quelqu'un de très au fait des réalités du terrain et qui instruisait beaucoup la hiérarchie avec ses rapports détaillés. Jadis fonctionnaire subalterne, il informait même le gouverneur général Théophile Wahis (1892-1912) sur des situations devant amener à la mise en place d'une administration qu'il jugeait efficiente du territoire congolais. Depuis qu'on lui avait confié la mission d'installer la nouvelle Province-Orientale, mission qui était sa deuxième expérience dans la colonie belge, après la province du Katanga (qu'il connaissait pour y avoir opéré comme inspecteur d'État dans certaines de ses contrées), Malfeyt était persuadé que son argumentaire valait la peine d'être défendu. Selon lui, des abus notoires se commettaient dans les attributions du pouvoir par le Gouvernement général à Boma.

Malfeyt n'était pas quelqu'un qui se laissait facilement dominer ; d'ailleurs, il était habitué à prendre des initiatives politiques si nécessaire, sans toujours attendre l'ordre venu d'en haut. Parce que l'autorité de Boma lui avait vivement conseillé de ne plus revenir sur la question de l'organisation administrative de la colonie, voilà qu'il initia une nouvelle lettre datée de Stanleyville le 3 novembre 1915, mais cette fois-ci signée au nom de sa fonction (il est dit « le vice-gouverneur général, absent ») par un collaborateur immédiat, le commissaire général.

« Monsieur le gouverneur général,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre n° 4551 du 31 juillet. Je n'avais pas l'intention de répondre considérant votre décision comme définitive. Mais l'invitation explicite qui m'est faite à un nouvel examen me porte à croire qu'il n'est peut-être pas inutile que je fasse part au Gouvernement des objections que son interprétation actuelle comporte. J'aurais pensé tout d'abord que l'article 21 de l'A.R. du 28 juillet 1914 faisait bien entrer l'organisation territoriale dans les attributions réservées aux vice-gouverneurs généraux sous la dénomination d'« administration spéciale de la province ou du

district ». Il serait extrêmement désirable et cela à un point de vue général que le Gouvernement opérât la démarcation entre ce qui est matière d'administration générale et ce qui est matière d'administration spéciale.

Sur le fond, je me vois forcé d'avancer que je n'ai connaissance d'aucun principe garantissant l'unité de vue dans le fonctionnement des districts en territoires. Sans même parler du territoire d'exception de Kinshasa, je constate entre la division en territoires des districts du Maniema et des Bangala par exemple de telles différences qu'il faut se convaincre que seules les circonstances d'ordre local ont présidé à ces opérations. Le Gouvernement a sans nul doute obéi aux suggestions des autorités locales : en entérinant leurs propositions il a réellement collaboré avec les fonctionnaires les plus qualifiés. J'avais considéré cette diversité révélatrice d'un souci réel des contingences, comme une promesse implicite de décentralisation et de progrès dans l'abandon de ces méthodes dogmatiques qui ont déjà causé tant de mal à la colonie.

Nous ne pouvons perdre de vue que nous sommes toujours en pleine période expérimentale. Une modification en tracé ou d'une voie de transport (route auto, nouveaux chemins de fer, remise en activité des services de paillage sur l'Aruwimi) ; la naissance, la disparition ou le déplacement d'une entreprise (Société des Huileries, mines de Nebula transfert à Babeyru des exploitations de Kanua), la mise en exploitation de nouvelles ressources, ou l'abandon d'anciennes (riz, amandes de palme, caoutchouc) ; une situation politique anormale (état de guerre au Kivu avec conséquences pour les districts voisins, rébellion des populations Logo) constituent des facteurs temporaires ou permanents qui ne peuvent pas être sans répercussion sur l'organisation territoriale ; notre organisation manque évidemment de souplesse, elle ne constitue rien moins qu'un organisme réagissant spontanément au milieu pour s'y adapter. La nécessité d'un recours au Gouvernement général, appuyé de volumineux dossiers retardera dans tous les cas la réaction nécessaire et un régime de déséquilibre s'établira.

Ce déséquilibre s'aggraverait d'un manque de suite dans la direction des territoires. Au hasard des disponibilités du personnel blanc nous voyons ces territoires se commander successivement par des agents destinés aux plus hautes fonctions ou aux emplois éternellement subalternes qui tous jouissent cependant des mêmes pouvoirs. Cette situation paradoxale est certainement un des motifs qui empêchèrent la mise en vigueur des décrets réorganisant les services

judiciaires. Il serait hautement désirable que les limites des territoires puissent être modifiées, même par le Commissaire de district pour des nécessités diverses, par exemple économiques ou politiques ; lorsque la situation du personnel l'exige. Ces mouvements seraient habituellement sans répercussions autres qu'indirectement favorables sur la situation budgétaire ; dans le cas contraire ils devraient évidemment faire l'objet de propositions préalables. À cet égard il est extrêmement intéressant de noter que la guerre en absorbant la majeure partie de cadre européen et la troupe, a réduit les ressources des Commissaires de district, qui avec des moyens réduits, ont dû faire face aux mesures obligatoires, parfois à des obligations aggravées. La question budgétaire domine à présent la situation et elle constituerait en dehors de toute autre, une considération tendant à faciliter les modifications des limites territoriales.

Cet ensemble m'amène à prier le Gouvernement de vouloir étudier l'opportunité de rétablir par exemple sous la forme de l'adjonction au commissaire de district de quelques fonctionnaires ambulants, l'ancien cadre des chefs de secteur. La chose pourrait se faire sans grever le budget, car elle permettrait de ne prévoir pour tenir la place des administrateurs actuels, que des agents subalternes, les adjoints actuels des administrateurs effectifs. Comparée à l'actuelle, cette organisation ne serait pas plus coûteuse ; elle présenterait la supériorité d'une possibilité d'adaptation aux circonstances économiques, ethniques, politiques, etc. ; elle garantirait une suite dans la conduite des territoires caractérisée par une certaine unité à certains égards ; elle permettrait enfin l'entamassions [*sic*] du régime judiciaire que l'on n'ose pas mettre en vigueur » (Lambert-Culot 1972 : 289-292).

Mais, jusqu'à la fin de ses fonctions en août 1917 à la tête de la Province-Orientale, Malfeyt n'obtint pas les modifications souhaitées. Son successeur, Adolphe De Meulemeester (5 août 1917-22 juin 1926), revint aussitôt sur cette même question en écrivant au gouverneur général le 31 décembre 1918 « qu'il est urgent de prendre une décision et de mettre fin à une situation qui, dans les districts de l'Ituri et de Stanleyville n'a que trop duré au point qu'elle entrave le développement moral et économique de ces circonscriptions administratives ». Pour le district de Stanleyville, le vice-gouverneur général De Meulemeester affirmait que les limites occidentale, septentrionale et orientale devraient être modifiées.

« La limite méridionale est répartie à celle des territoires de Ponthierville, Lubutu et Makala. Il convient de tenir compte de ce que le pays compris entre la Lindi en amont de Makala et la Lenda est désertique ou n'est habité que par des Mambuti (nains) avec lesquels nous sommes encore loin d'être en relation. L'entre Lindi-Tshopo est presque désertique de même que paraît-il le pays situé approximativement entre le méridien de Kilimamensa et la ligne de faite Tshopo-Lindi, le 0.30 parallèle N et le 0.30 parallèle S. Ceci dit pour ne pas craindre de donner trop de superficie au district de Stanleyville. District de l'Ituri : s'agrandir du territoire de Beni [...] et perd le territoire de Makala (au profit du district de Stanleyville). »

Par la suppression du district de la Lowa, les districts de la province seront partagés de cette façon :

Tableau 2.3

Districts	Nombre de territoires avant la modification	Nombre de territoires après la modification
Bas-Uele	13	11
Haut-Uele	9	10
Ituri	7	10
Stanleyville	5	8
Maniema	6	7
Kivu	8	11
Aruwimi	7	7 (provisoirement)
Lowa	6	-
Totaux	61	64

Lorsqu'il est question, en 1918, de diviser en deux le territoire de Stanleyville jugé trop vaste et peuplé, c'est principalement la région de Yanonge qui aurait dû être séparée de Stanleyville, d'autant plus que le commis Badjoko qui y était affecté avait un souhait :

« [...] quitter le service de la Colonie plutôt que de se placer en sous-ordre à Yanonge. Il ne serait d'ailleurs pas désirable, écrit le vice-gouverneur général dans sa lettre datée de Bafwasende le 31 décembre 1918 adressée au Commissaire de district, qu'il restât en fonction dans ce nouveau territoire ; car, malgré que je sois certain de ses sentiments de dévouement et de fidélité à la Colonie, les populations indigènes continueraient à s'adresser à lui et peut-être à méconnaître l'autorité de l'administrateur territorial. Par les dernières notes semestrielles, j'ai proposé à Mr le

gouverneur général d'accorder au commis Badjoko, au moment où il quittera le service et en récompense des bons et loyaux services rendus au cours d'une carrière de plus de 25 années, une pension annuelle et viagère de 1200 francs.

[il faut] que le remplacement du commis Badjoko se fasse sans heurts et en provoquant le moins d'émotion possible parmi une population dont vous n'ignorez pas les sentiments d'attachement à Badjoko. [...] le commis Badjoko devra être avisé de ce qu'au plus tard vers le mois de juillet prochain un administrateur territorial prendra la direction du nouveau territoire ou de la région dans le cas où Mr le gouverneur général ne réserverait pas une suite favorable à mes propositions. »



Joseph Badjoko.

Mis à la retraite, Badjoko obtint à Lileko, en bordure du fleuve, une concession agricole où il établit une importante plantation : en 1948, âgé de plus de 70 ans et à demi paralysé, il n'hésitait pas à relier cette plantation aux grandes voies de communication en dirigeant personnellement la construction d'une route de 30 kilomètres en pleine forêt équatoriale. (EP.0.0.9084, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949 © Sofam.)

La situation administrative de la Province-Orientale demeurera loin d'être stabilisée. En fait, les zones et divers postes anciens n'avaient pas toujours disparu. D'ailleurs ils continuaient de bousculer la mise en place des nouveaux territoires créés. Par sa lettre n° 67/A datée de Stanleyville en janvier 1919 et adressée aux commissaires de district de

Stanleyville, Iowa, Ituri, Kivu et Maniema, Adolphe De Meulemeester écrit :

« Messieurs,

Par mon ordonnance en date du 15 courant, j'ai mis en vigueur les dispositions de l'A.R. du 28 mars 1912 transformant en districts les anciennes zones du district de Stanleyville. Cette organisation doit être complétée par la subdivision de chaque district en territoires, question qui a déjà fait l'objet d'un échange de correspondance entre le Gouvernement général et les zones. Je ne puis me rallier aux dernières propositions qui ont été faites à ce sujet par les zones et qui tendaient à la création d'un nombre de territoires absolument en disproportion avec nos ressources en personnel compétent pour prendre la direction de ces territoires. Les fonctions d'administrateur territorial ne peuvent, en effet, être confiées qu'à des agents capables et expérimentés ayant l'instruction et la valeur morale voulues pour exercer les pouvoirs étendus qui leur sont attribués. Ces mêmes pouvoirs ne peuvent plus, d'autre part, être exercés par des agents subalternes qui ne seront désormais que les adjoints des administrateurs territoriaux agissant sous l'autorité et la direction de ces fonctionnaires.

Le cadre territorial dont dispose la province ne permettant guère d'adopter pour l'administration territoriale une division très différente de celle qui existait sous le régime de l'administration par secteurs, c'est nécessairement à une subdivision se rapprochant de l'ancienne qu'il faut nous arrêter en attendant que nos ressources en personnel permettent la création d'un plus grand nombre de subdivisions. Les avantages immédiats de la réforme doivent résulter surtout d'une meilleure utilisation du personnel existant et je vous expose ci-après ma manière de voir à ce sujet.

Le terme "poste" ne doit plus être compris dans le sens antérieurement admis et l'occupation permanente des anciens postes n'est nullement nécessaire. Il est à remarquer d'ailleurs que plusieurs de ces postes avaient été créés sous le régime précédent dans le but d'assurer pratiquement l'exploitation du domaine de l'État. Sous le régime économique actuel où les commerçants ont pu s'installer dans ces différents centres, le maintien de ces postes ne présente plus le même intérêt et il peut suffire que nous gardions en ces endroits un gîte pour le logement éventuel d'un agent en tournée. Seuls les postes établis sur nos voies de communication et qui ont à pourvoir à un service des transports et de courriers doivent continuer à être occupés de manière permanente mais le service pourra le plus souvent y être organisé sans exiger la présence constante

d'un Européen. Je n'envisage évidemment ici que les besoins de l'occupation dans la situation normale pour notre administration telle qu'elle se présente d'ailleurs pour la majeure partie des territoires de la province. La question des postes au point de vue de l'occupation militaire de certaines régions pour des raisons intéressant l'ordre à l'intérieur ou la défense du territoire doit faire éventuellement l'objet de mesures spéciales et qui sont indépendantes de l'action du service territorial. En conclusion, le chef-lieu de territoire doit dans les circonstances normales être le seul poste d'occupation et de police.

Quant au personnel, l'administrateur du territoire assume tous les pouvoirs administratifs. Les adjoints déchargés de ces pouvoirs ne peuvent plus exercer leurs fonctions qu'en vertu d'une lettre de service de leur chef, spécifiant nettement leurs attributions, aucun d'eux ne pouvant plus se prévaloir, par conséquent, d'attributions qui lui étaient conférées par les anciens règlements, comme celles de chef de poste par exemple. Le chef-lieu du territoire devient aussi le seul poste administratif où se tiendront l'administration et la comptabilité embrassant toute la circonscription administrative. Les adjoints, qui détachés ou en route, auraient à pourvoir à des dépenses recevront à cette fin une provision dont ils seront comptables directement vis-à-vis du chef de territoire. Cette provision serait reconstituée à mesure de la production des pièces justificatives des dépenses et conformément, d'ailleurs, aux dispositions spéciales que chaque chef de territoire croira devoir prendre pour la garantie et la bonne gestion des deniers de l'État.

Veillez bien vous inspirer de ce qui précède dans les nouvelles propositions que vous me ferez pour la subdivision en territoires de votre district et sur lesquelles je statuerai aussitôt qu'elles me seront parvenues. »

Comme on le voit ici, ce n'étaient pas nécessairement le Gouvernement central à Bruxelles ni le Gouvernement général à Boma qui définissaient le contenu de la gestion administrative locale du Congo belge. Différentes réformes qui se succédèrent en fonction des événements ou des demandes pressantes ne s'étaient pas toujours avérées être des solutions efficaces. En fait, aux incohérences sur le terrain s'ajoutaient de nouvelles décisions et, finalement, les différences de fond entre régions (districts ou provinces) pour l'ensemble du pays vont demeurer nombreuses dans l'organisation administrative après l'indépendance.

En vue de l'organisation territoriale qui était en préparation, le commissaire de district ff de Stanleyville écrivit au vice-gouverneur général (lettre n° 953 Pol/C) le 15 août 1922 au sujet du passage de l'ensemble de la région des Popoie dans le territoire de Panga.

« Le problème du rattachement des Popoie au territoire de Panga est posé de longue date et son utilité ne peut faire de doute. Des divisions hâtives anciennes, principalement provoquées par la suppression de certains postes (Mupele, Popoie) ont fait en sorte que la tribu Popoie a été scindée et son administration dévolue entre deux territoires. Un premier pas de regroupement fut effectué quand le sous-chef Nekumu dut rattacher à son chef Mabengwe, ce qui provoqua en son temps des affaires assez sérieuses dont la rivalité ou la mésentente entre Européens fut peut-être une des causes. Elles amenèrent la relégation de Nekumu et depuis lors l'entente entre les deux clans ne fut parfaite, pas plus que précédemment.

Il est compréhensible que les Popoie de Banalia n'aient guère de passer à Panga, aimant à vivre en toute quiétude, quoique depuis un an ils ont été sérieusement visités à plusieurs reprises par l'Administrateur intéressé. Dépendant de Panga ils seront bien plus accessibles et ils seront très utiles au développement économique de ce territoire si une exploitation minière s'y crée. À cause de leur éloignement de Banalia ils ne sont d'aucune utilité réelle. Au point de vue politique il est souhaitable que le groupement de tous les Popoie ait lieu, si un jour nous voulons voir fonctionner d'une manière pratique les Conseils de secteurs. Si d'une part le territoire de Banalia est difficile à visiter à cause de son étendue dans le sens S.O. – N.E., sa limite actuelle étant à deux heures à peine de Panga, il est d'autre part bien plus difficile à administrer que ce dernier territoire à cause du caractère et de la diversité de sa population.

Pour ces raisons, j'ai l'honneur de vous proposer de bien vouloir rattacher la région Popoie au territoire de Panga, en admettant les limites nouvelles ouest [...] entre les deux territoires [...]. »

Relevons que dans sa note d'explication adressée au commissaire de district de Stanleyville, l'administrateur territorial E. Declerck de Banalia ajoutait :

« L'éventualité du rattachement à Panga de la région entre Longele-Gula, outre les quatre chefferies Popoie (Bamboli 3 et Bakeda 1) entraînera le passage de trois chefferies de tribus différentes, à savoir :

a) une chefferie Ababua : chefferie Bogbara, chef Azangua et [population : 423 habitants], qui s'apparente au clan Bondongbali de Zobia ;

b) une chefferie Makere : chefferie Bodangi, chef Dokodio et [population : 502 habitants], qui s'apparente au clan Mandie, Makere de la rivière Nebula (Kanwa-Banalia) ;

c) une chefferie Malele : chefferie Bapere, chef Malongondo (successeur de Mabaluto) et [population : 417 habitants], qui s'apparente au clan Manieduie de Panga.

d) une chefferie Mongelima : chefferie Mapele, chef Asonge et [population : 184 habitants], riverains pêcheurs installés aux abords immédiats de l'ancien poste de Mupele.

Les trois premières chefferies qui sont installées sur les limites du district furent formées de fuyards qui se rattachent à des groupes de même tribu installés dans des territoires voisins. La chefferie Bapere est d'ailleurs déjà installée actuellement sur le territoire de Panga (rive gauche Gula). »

Éclairantes sont les annotations (auteur non identifié) datées du 27 octobre et approuvées par le vice-gouverneur général Adolphe De Meulemeester, le 31 octobre 1922, sur le projet d'ordonnance « fixant les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de Stanleyville » préparé pour la prochaine promulgation par le gouverneur général. Il est écrit : « Projet à abandonner : jusqu'à achèvement de la route Stanleyville-Bafwaboli je propose de nous en tenir au *statu quo*, notamment en ce qui concerne le territoire de Bafwaboli, et nous borner au rattachement des Popoie de Banalia à Panga et des Lombi et Bakumu de Babagulu-Wandi à Makala. L'administrateur de Panga aura à recevoir un second adjoint ; celui de Bafwasende pourra rester seul. Le jour où il faudrait faire de Yanonge un territoire distinct, on pourra rattacher à Stanleyville les Bakumu, les Babali de Bafwaboli et Bafwasende avec chef-lieu Bafwapara. »

L'ordonnance du gouverneur général du 28 novembre 1922 modifia les limites du district de Stanleyville dont le nombre de territoires passa de cinq à huit. Aux anciens territoires, on ajouta les territoires de Lubutu et de Ponthierville détachés du district de Lowa supprimé en juillet 1922 et dont les terres furent réparties entre les districts voisins de Stanleyville, du Maniema et du Kivu. Aussi, c'était le territoire de Makala-Wandi qui fut



À Bafwaboli en 1926 : instituteur catéchiste et son école rurale.

(AP.0.2.8511, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Dewulf, 1926. Droits réservés.)

créé, avec Opienge pour chef-lieu. Mais le territoire de Bafwaboli fut supprimé par l'ordonnance n° 4 du 31 janvier 1925, remplacé par celui de Yanonge.

Le ministre Louis Franck (1918-1924) recommanda le regroupement des chefferies en secteurs. Dès 1923, on en comptait 99 dans le district de Stanleyville, et 109 en 1924. Ce fut un effort de recentralisation préparant la création d'ensembles plus vastes, plus peuplés et plus viables économiquement.

1.2. LA NOUVELLE RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE

L'évolution du district de Stanleyville se rapprochait de celle du district de l'Aruwimi. La partie ouest de ce qui allait devenir l'espace du district de Stanleyville à la fin de la colonisation manquait encore. En fait, cet espace avait été rattaché, en 1888, au district de l'Aruwimi-Uele, puis il constitua le district de l'Aruwimi (chef-lieu Basoko), séparé de l'Uele en 1895. L'ordonnance du 1^{er} avril 1913 exécutant l'arrêté royal du 28 avril 1912 avait divisé ce district en sept territoires : Yahili, Basoko, Mongandjo, Isangi, Lukombe (Yombili), Lokilo et Opala. Le 4 octobre 1912, le chef-lieu du territoire de Lukombe fut transféré de Yombili à Ligasa. L'ordonnance du 1^{er} janvier 1920 modifiant les limites des territoires substitua les territoires de Mombongo, Ligasa et Yahisule respectivement aux territoires de Mongondjo, Lukombe et Lokila. Le 10 avril 1920, le territoire de Yahisule reprit la dénomination de « territoire de Lokilo » et celui de Mombongo le nom de « Mondimbi ».

Toute cette organisation administrative restait encore guidée par le souci d'arriver à des limites

ethniques, tout en tenant compte des nécessités économiques. Partant de cet objectif, le CDD *ad interim* de l'Aruwimi écrivait de Basoko le 24 février 1925 au gouverneur de la Province-Orientale :

« Pour la partie du district située au Nord du fleuve Congo, j'aurais voulu vous proposer la réunion en un seul territoire des Mobango de Basoko et ceux de Yahila (avec aussi les Basoo et les Turumbu), les Mongelima de la partie Est du territoire de Basoko devant être réunis à leurs frères de Yambuya pour former un nouveau territoire avec chef-lieu à Yambuya. Ou à Mongandjo. C'est ce que M. Le Commissaire de district Hackars préconisait déjà en 1918. Mais cela nous aurait amenés à réviser aussi les limites Aruwimi-Stanleyville et, peut-être Aruwimi-Bas-Uele. De plus, notre documentation sur les Mongelima est encore fort incomplète. Nous ne sommes pas fixés, notamment, sur l'aire de dispersion de cette tribu dans le Bas-Uele et dans le district de Stanleyville, et nous ne connaissons presque rien de ses rapports avec les autres tribus peuplant ces districts. Dans ces conditions, vouloir profiter de la révision actuelle des limites pour résoudre le problème Mongelima eut retardé encore la solution des litiges Bambole et Mongandu, plus pressants. Je propose donc de maintenir provisoirement le *statu quo* pour les territoires de Yahila et Basoko. [...].

Dans le Lomami, nous avons trois grandes tribus : Topoke, Lokele et Bambole. Il est impossible de diviser les Topoke et les Lokele en deux territoires distincts. Les Lokele sont éparpillés le long des rives du fleuve Congo et du Lomami, alors que les Topoke occupent l'intérieur. La vie économique de ces deux tribus est intimement liée. De plus, les Lokele semblent bien être composés de populations hétérogènes – en majorité

d'origine Topoke. Le nouveau territoire des Topoke-Lokele comprendra donc outre tout le territoire actuel d'Isangi, les Topoke et Lokele de Lokilo et les Topoke de Ligasa (ces deux derniers territoires devant disparaître ainsi que M. Hackars le proposait déjà en 1918). Population approximative : 26 000 contribuables (dont 17 000 Topoke et 7000 Lokele).

Le territoire de Bambole se composera du territoire d'Opala, amputé de sa partie Sud et augmenté des Bambole de l'Équateur (3500) et de ceux de Lokilo (3880). Population approximative : 20 000 contribuables.

Les Mongandu de Lokilo (1723), ceux de Ligasa (2388) et ceux de Mondimbi (1278) seront réunis à ceux de Simba (3500) que le district de la Lulonga va nous passer, pour former le territoire des Mongandu, avec une population approximative de 9000 contribuables.

Abstraction faite de quelques riverains d'origine indéterminée, il reste trois groupes ethniques, moins importants que les précédents, occupant la rive gauche du fleuve en aval de l'embouchure de la Loleka : les Muingi (535), les Yanongo (502) et les Mombesa.

Les Muingi sont groupés derrière Élisabetha et les Yanongo près et au Nord-Ouest de Barumbu. Je vous propose de les réunir en un petit territoire industriel dont la population serait approximativement de 3000 contribuables, dont 1700 indigènes proprement dits et 1300 travailleurs permanents. Les considérations que M. Hackars faisait valoir en 1918 en faveur de l'installation d'un chef-lieu de territoire à Bandu sont, plus encore qu'alors, convaincantes : "L'établissement d'un poste à Bandu ou à Barumbu se justifie surtout par la présence des Huilleries du Congo belge qui demandent le concours continu et l'intervention de l'Administration dans leur vaste organisation. Actuellement déjà il faudrait qu'un Européen y soit détaché journellement pour assurer la police, surveiller les marchés, en un mot veiller à l'exécution des lois et règlements. Dans ces conditions, autant vaut y installer un chef-lieu de territoire. La direction de cette Société a déjà manifesté le désir de voir l'Administration s'installer à Bandu (ancien poste de la Colonie). Il en résultera évidemment pour elle de grands avantages."

Si Élisabetha est englobé dans un grand territoire, l'Administrateur de cette circonscription, ayant la plus grande partie de son temps absorbée par les multiples questions (souvent d'ordre judiciaire) que les Huilleries du Congo belge (HCB) soulèvent journellement et qui requièrent une solution immédiate, se voit contraint de négliger ses indigènes.

Les Mombesa, isolés, séparés des Yanongo et des Mongandu par une forêt de 8 à 13 heures, hier encore

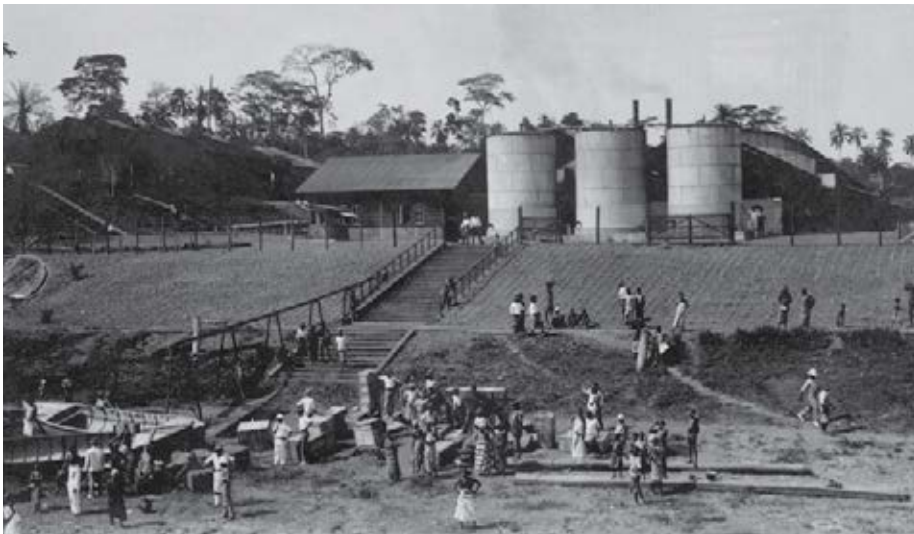
insoumis, ont besoin d'être étroitement, constamment et énergiquement surveillés et dirigés. Il s'impose, à mon avis, d'en faire un territoire (5000 contribuables). Nous ne ferons ainsi qu'entériner une situation existant déjà en fait. Actuellement, l'administrateur de Mondimbi s'occupe, en effet, exclusivement des Mombesa, tandis que son adjoint travaille les environs de Barumbu, et leurs rapports sont peu fréquents, la région Mombesa ne pouvant sans dangers rester dépourvue d'Européen, même pendant quelques jours, et la présence d'un Européen pour s'occuper du ravitaillement de Barumbu étant également impérieusement nécessaire. Si l'administrateur territorial de Mondimbi ne peut pas, pratiquement, s'occuper effectivement de la région de Barumbu, il est préférable que nous ne lui en laissions pas non plus la responsabilité. D'autre part, les communications avec la région de Barumbu sont beaucoup plus faciles de Bandu-Élisabetha que de Mondimbi-Mombongo. »

Dans ces propositions du CDD (*ad interim*) de l'Aruwimi, Opala et Isangi par exemple n'auraient plus été des chefs-lieux de territoire. Il argumentait : 1) pour le territoire de Topoke-Lokele : « [...] il est tout indiqué [...] d'en installer le chef-lieu aux environs de Yaboila, nœud routier important, aux confins des territoires actuels de Lokilo, Ligasa et Isangi ; 2) « M. le Commissaire général Moeller, gouverneur de la province *ad interim*, écrivait le 13 octobre 1923, dans sa dépêche n° 4248 : "Quant aux Bambole de l'Équateur, ils ne sont guère administrables d'Opala et les propositions faites comportent comme première conséquence le déplacement du chef-lieu, par exemple son installation définitive à Nongo-Likenge." Il serait peut-être préférable de choisir le village Lekatero du chef Afogali, sur la Lombo, à 4 heures au Nord de Nongo-Likenge et à 8 heures à l'ouest d'Opala, plus près du centre du nouveau territoire des Bambole. Mais ceci exige un examen approfondi » ; 3) « en ce qui concerne le territoire des Mongandu, c'est vraisemblablement sur la frontière actuelle Simba-Lingasa, aux environs de Koret, que nos études ultérieures nous amèneront à fixer le chef-lieu. Dans les deux grands territoires des Topoke-Lokele et des Bambole, les chefs-lieux actuels (Ligasa, Isangi, Lokilo et Opala) resteraient évidemment des postes d'occupation. Seul Liotu serait peut-être à abandonner et à reporter plus au Nord, aux environs de l'embouchure de la Loya. Ce poste, de création assez récente, n'a d'ailleurs pas grande importance. »



**Huileries du Congo belge
à Élisabetha.**

(HP.1954.85.660, collection MRAC
Tervuren ; photographe non
identifié, 1918. Droits réservés.)



**Huileries du Congo belge
à Élisabetha.**

(HP.1954.85.664, collection MRAC
Tervuren ; photographe non
identifié, s.d. Droits réservés.)



**Camp des Huileries du Congo
belge à Élisabetha,
près de l'ancienne briqueterie
en février 1926.**

(HP.1954.85.292, collection MRAC
Tervuren ; photographe non
identifié, 1926. Droits réservés.)



**À Élisabetha, les ramasseurs
de régimes de noix palmistes
à l'œuvre.**

(HP.1954.85.662, collection MRAC
Tervuren ; photographe non
identifié, s.d. Droits réservés.)



Les gouverneurs De Meulemeester (à droite) et Moeller (le 2^e de droite à gauche) parlant avec Sabiti, le chef des Arabisés de Stanleyville en 1926.

(HP.1959.29.1009, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1926. Droits réservés.)

Dans le district de Stanleyville, les limites des territoires de Ponthierville et de Lubutu furent modifiées par l'ordonnance du gouverneur général du 26 octobre 1926. La demande avait été faite par le gouverneur de la Province-Orientale qui, par sa lettre n° 928 écrite de Stanleyville le 23 septembre 1926, justifiait ainsi sa proposition : 1) grouper sous l'autorité d'un chef unique des populations de même origine, les Walengola ; 2) faciliter leur administration en les faisant dépendre d'un seul territoire. Il ne s'agit en l'occurrence que des chefferies Utiasuri et Utiasiki ainsi que du village arabisé de Bendera qui de tout temps ont dépendu du chef Abedi bin Uledi de Kirundu et qui, se trouvant en territoire de Lubutu, passeront de ce fait à celui de Ponthierville.

Dans le district de Stanleyville, un neuvième territoire, celui d'Avakubi, fut délimité par ordonnance du 25 janvier 1928. Du côté du district de l'Aruwimi, les territoires prenaient les noms de leurs peuples majoritaires et devenaient : Basoko, Mombesa

(chef-lieu Mondimbi), Yahila, Topoke (chef-lieu Isangi) ; le territoire d'Opala est dénommé territoire des Bambole avec Lekatero pour chef-lieu (c'est le 16 décembre 1929 que le chef-lieu du territoire des Bambole fut transféré de Lekatero à Opala). Les territoires de Ligasa et de Yahisule ont fusionné pour constituer les territoires des Mongandu avec Koret pour chef-lieu.

Assez vite, le problème de l'identité des Yasanga, un clan lokele passé administrativement au territoire de Bambole, se posa. Par sa lettre écrite de Basoko le 19 septembre 1928 au gouverneur de la Province-Orientale, le commissaire de district adjoint de l'Aruwimi, H. Thielman, demandait que soient apportées aux limites territoriales les corrections nécessaires pour régler cette question. L'argumentaire s'appuyait sur le rapport de l'administrateur territorial L. Appermans et de l'agent territorial G. Versluys daté de Yokungu le 25 août 1928.



La résidence du gouverneur à Stanleyville en 1919.

(AP.0.2.10941, collection MRAC Tervuren ; photo Pauwels, 1919. Droits réservés.)



Un siècle après, cette même résidence, occupée par la mairie de la ville de Kisangani.

(Photo équipe locale/IRSA, novembre 2019.)

« Chefferies Yasanga : chef Boyokele P.-V. n° 410 et chef Oliko PV n° 409

Extrait de la lettre n° 238/Pol du 19 mai 1927 de M. l'Administrateur territorial du territoire des Bambole à Opala :

“Les Yasanga (Boyokele et Oliko) étaient dénommés jusqu'en 1915 Bambole ; plus tard, ils reçurent la dénomination de Mongandu, alors qu'ils sont indubitablement Lokele de l'intérieur. Les intéressés sont venus protester ici, devant moi, contre la décision qui les avait obligés à dépendre de Simba alors que tous leurs frères relevaient d'Isangi. Je leur ai fait comprendre qu'ils avaient à patienter et que leur situation serait réglée sous peu. Voici les arguments qu'ils m'ont présentés au cours d'une enquête sommaire :

Ils durent fuir devant les Mobango. Traversée du fleuve grâce aux Isangi qui leur raflèrent tout ce qu'ils possédaient. Arrivés aux environs de Yankwamu sur le Lomami (lire rivière Lombay – rapprochement avec le nom de la rivière Lobaye ?) alors qu'eux, remontant le Lomami jusque Yahisuli, suivirent la rivière Loha dont ils occupèrent toute la vallée. Ils ont l'idiome *Yako* qui est parlé par leurs frères les Mokombe, les Monoli, les Liotu, les Yatola, les Yaetala, les Yalimon, les Yambisu, les Yaungu, les Yausamon, les Yakaka et les Yandia.

Ils me disent avoir un totem semblable : *Osunga* (espèce de rat musqué). Et comme restriction alimentaire (pour celui qui n'a encore fait souche et peu importe son âge) le *Likayala* (serval ?, chat sauvage ?) ou le *Undu* (qui ressemble au chien). Ils dénomment de même façon les trois espèces de palmiers : *Nongokolo*, (à l'usage de tout le monde) grande amande ; *Nohe*, (à l'usage de tout le monde) petite amande ; *Kalaw*, (réservé aux notables pour onctions) pas d'amande.

Il existe dans leurs villages respectifs trace des tranchées creusées lors des guerres : les Boyokele contre les Bambole du clan Osio et les Oliko contre les Bambole des clans Yawine et Yokuwa, ceci avant l'invasion arabe” (Sgé administrateur territorial V. Rouvroy).

Historique des chefferies Yasanga établi par M. Verluys, adjoint à Isangi, le 28 septembre 1927.

Les Yasanga, de race Lokele, ayant autrefois porté les mêmes tatouages que les Lokele de la région de Yahisuli, ont toujours habité les terres qu'ils occupent encore ce jour. Ils ont abandonné une partie de leurs tatouages à la suite des recommandations faites en ce sens par les Arabes pendant leur occupation. Certains indigènes Yasanga eurent même la partie supérieure des oreilles percée par les Arabes, afin de pouvoir reconnaître leur origine en cas de fuite. J'ai constaté par moi-même des oreilles percées. [...]

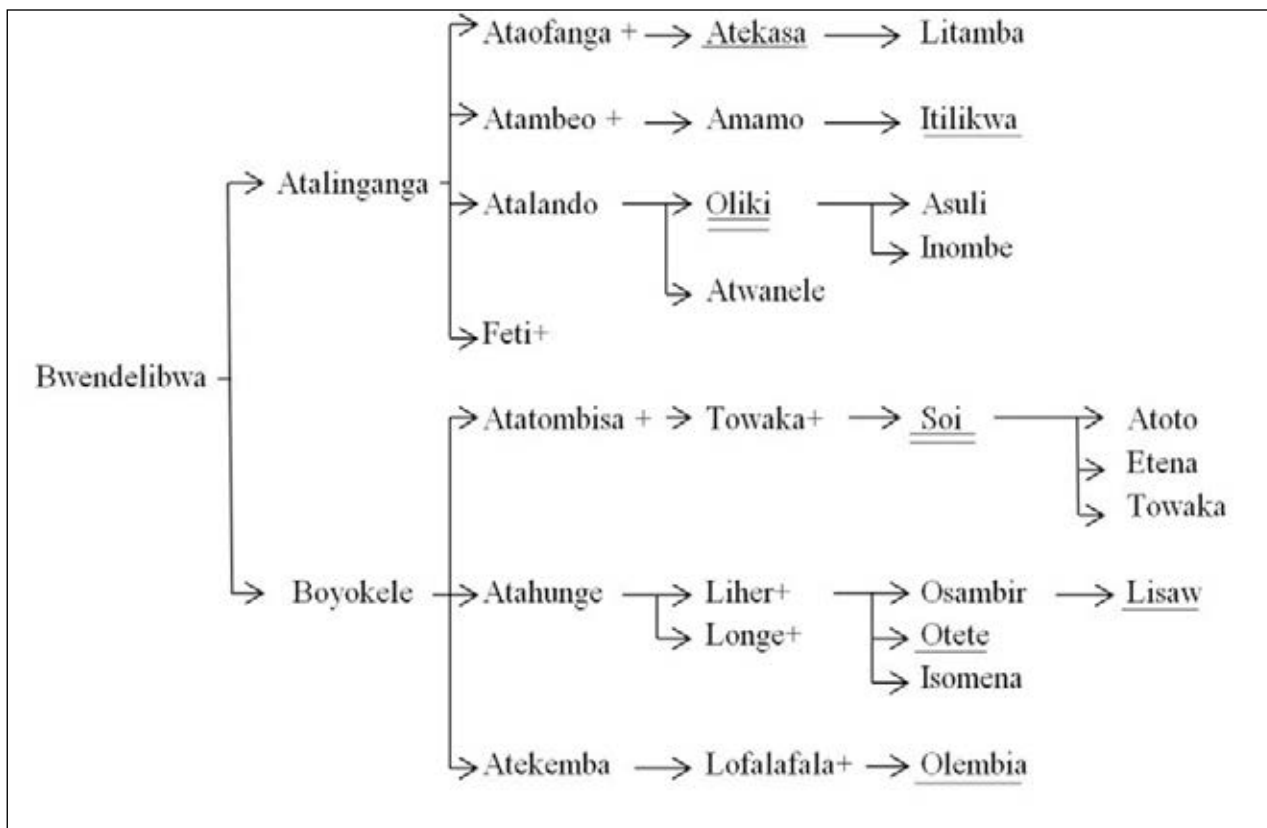
Nous avons commencé (cf. administrateur territorial L. Appermans et l'agent terr. G. Versluys) par établir le tableau généalogique.

La tradition ne remonte que jusque leur père ancêtre Bwendelibwa, qui les aurait installés aux lieux dits *Manga* et *Luale* où ils sont installés encore actuellement, respectivement Olikei et Boyokole. Mais ils ont eu d'autres ancêtres dont ils ne savent plus le nom, mais desquels descendent comme eux les Yasanga (chef investi Balemo) rive gauche du Lomami près de Lieki et le village Yasanga, capita Lokula, près de Jahisuli, tous deux en territoire des Topoke-Lokele. De ce dernier village ils ont retenu la cause de la scission : un jour chassant ensemble, au filet, et ayant pris une petite antilope (*boloko*) l'un et l'autre en voulut la tête. Une bataille suivit à cause de cela et l'ancêtre Bwendelibwa se retira avec ses gens pour venir s'installer où ils sont actuellement.

Les Yasanga qui nous occupent firent des guerres contre les Bambole du clan Osio, pour une question de femme et de dot. Atihinge, dirigeant le clan Osio, tua dans un de ces combats leur ancêtre Bwendelibwa. Les clans Bambole Yawine et Yokuwa firent aussi la guerre aux Yasanga et tuèrent Boyokele, fils du grand ancêtre. Ces batailles furent cruelles : on tua mutuellement les femmes et les enfants.

À cette enquête furent présents plusieurs chefs Mongandu, e.a. Atakungu de Yokongu ; Lokasola de Yumbi ; Likungu de Jamangi ; Geli de Lianga. Tous nous ont confirmé tout ce qui précède. »

Tableau généalogique des chefferies Yasanga : Boyokele et Olikei



Remarques : Olikei, souligné 2 fois, chef investi. Soi, dit Boyekele, souligné 2 fois, chef investi. Itilikwa et Atekasa, soulignés, sont capitas d'Olikei. Lisaw, Otete et Olembia, sont capitas du chef Boyekele. Atwanele, frère du chef Olikei, est un petit garçon d'environ 14 ans.



**Sergent-major Notuke, 35 ans de service,
et un chef arabisé du territoire de Lowa.**

(HP.1967.1.342, collection MRAC Tervuren ;
photographe non identifié, 1929. Droits réservés.)

2. LA RIVIÈRE ITIMBIRI, FRONTIÈRE SÉPARANT LA PROVINCE-ORIENTALE ET LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

L'autorité coloniale fut confrontée à des difficultés pour administrer la région située sur les deux rives de la rivière Itimbiri, devenue frontière de la

province de l'Équateur et de la Province-Orientale. Pour cette première, il s'agit de la partie du territoire actuel de Bumba dans la province de la Mongala dont les populations sont apparentées à celles des territoires de Basoko dans la Tshopo et d'Aketi dans le Bas-Uele. Dans son rapport du 2 septembre 1929, le commissaire de district adjoint de l'Aruwimi, M. Bradt, écrit :

« Depuis 1924 une volumineuse correspondance signale les inconvénients des limites des districts de l'Aruwimi et des Bangala. La situation existante est préjudiciable à une bonne administration.

Toutes les autorités intéressées (territoires, districts et provinces) sont d'accord pour y mettre fin par une modification des limites. Comme conclusion, intervient le 11 mars 1929, l'A.R. qui fait passer sous l'administration du district de l'Aruwimi, la région de la rive gauche de l'Itimbiri depuis son embouchure dans le fleuve Congo jusqu'à son confluent avec la Lese.

Le 28 août 1929, en exécution de l'A.R. précité, l'Administrateur de Bumba remet par PV à son collègue de Yahila l'administration de la région qui nous occupe.

L'Administrateur de Yahila réside un mois sur place ; ses rapports signalent que les groupes Budja refusent de passer sous son administration. Quelques parentés Yamolota, Woonda et Yankow seraient déjà passées sur la rive droite en territoire de Bumba, rejoignant le gros de leurs chefferies respectives. Le chef Mombili (Yaetshowa) reprend le bruit qu'il devient le grand chef de toute la rive gauche et que tous les chefs seront destitués à son profit ; l'agitation augmente.

Du 1^{er} au 8 novembre 1929, nouvelle entrevue des administrateurs intéressés à Moenge, à l'issue de laquelle l'Administrateur de Yahila écrit que la situation s'empire : les Yaetshowa et les Licenciés de Moenge veulent également passer à la rive droite. Le chef Bala de Yawiango et sa parenté ont cherché asile auprès du chef Digbo (son parent) sur la rive droite. Le chef Wasala de Woonda qui est retourné sur ses anciennes terres de la rive droite depuis 1929 se présente pour dire qu'il ne possède aucune terre sur la rive gauche ; il veut toutefois contraindre les deux groupes Yangombe et Yaelunzi – qui ont toujours habité la rive gauche et qui veulent y rester – à le rejoindre : ceux-ci s'y opposent et expliquent que le chef Wasala fut obligé *manu militari* de s'installer au lieu d'eux en 1923. Ils ajoutent qu'ils sont Mobango, qu'ils ont appartenu à la chefferie de Kolomo Musenge jusqu'en 1923, et que ce n'est qu'à cette date qu'ils furent incorporés dans la chefferie des Woonda ayant participé à l'élection de Wasala comme chef sur la rive gauche, espérant être organisés en sous-chefferies avec médailles pour leurs notables. La situation commence à se clarifier : il apparaît que pour des besoins de politique, l'administration a, sans droits, étendu les terres des chefs Budja de la rive droite sur la rive gauche de l'Itimbiri.

Le chef Kolomo Musenge, outre le retour des groupes Yangombe et Yaelunzi, réclame le groupe Wolikombo incorporé dans la chefferie Yaetshowa ; les Wolikombo affirment être de tribu Mobango du chef Kolomo. Les généalogies anciennes confirment leurs dires.

Le groupe Yalikombo est dans la même situation que les Wolikombo, mais sa filiation est douteuse ; quoi qu'il en soit il s'est déclaré d'origine Mobango et refuse de suivre les Budja sur la rive droite.

Dans ces conditions, le chef Mombili se rétracte et décide de rester sur la rive gauche pour maintenir sous son autorité ces deux derniers groupes dissidents.

L'Administrateur de Yahila propose alors l'occupation de la région : celle-ci n'est pas accordée et ordre est donné à l'Administrateur de séjourner personnellement dans la région troublée pendant au moins un mois.

Du 10 au 12 avril 1930, nouvelle entrevue des Administrateurs à Moenge [...]. Nouvelle volte-face : le chef Mobili décide de repasser en territoire Bumba, mais à condition que les groupes dissidents l'accompagnent. Refus de ceux-ci. La Mission de Moenge intervient, demandant que le statu quo antérieur fût maintenu que la mission ne soit pas abandonnée. Les Administrateurs conviennent de laisser s'installer sur la rive droite les groupes spécifiquement Budja qui y possèdent des terres. Sur cette base, les fiches de recensement sont échangées.

Cette entrevue n'apporte aucune solution aux difficultés dans lesquelles se débattent les populations de la région. L'énervement est à son comble. Des incidents vont surgir. Rencontre à main armée imminente entre les Budja qui veulent partir et les groupes Mobango sous la domination qui veulent rester à la rive gauche et se libérer de la tyrannie de Mombili. [...] L'Administrateur de Yahila, prévenu par la mission, arrive à temps pour empêcher toute rencontre sanglante et s'installe entre les belligérants ; il demande l'aide d'un détachement des T.C. [...]

Le 24 avril, le commissaire de district de l'Aruwimi m'envoie d'urgence pour examiner le problème et régler pacifiquement la question.

Le 2 mai 1930, réunion à Moenge des administrateurs intéressés sous ma présidence [...]. Après avoir exposé la situation, j'ai informé la population de la volonté formelle du Gouvernement de mettre fin une fois pour toutes au désordre grandissant. Le chef Mombili affirma avec force sa volonté de ne pas être détaché des Budja et pour cela, de se retirer sur les terres qu'il possède sur la rive droite. Un référendum amène les trois parentés Budja du chef Mombili (Yandong, Yapombo et Yambiru) à accompagner leur chef ; un délai d'un mois leur est donné. Les groupes Yaliombo et Wolikombo décident de rester à leurs emplacements actuels : ils seront regroupés en chefferies avec tout le clan Mbole auquel ils appartiennent. La chefferie Yankow reste réinstallée à la rive droite.

Les décisions prises furent – cette fois – exécutées entièrement et à la date fixée. Le 27 mai 1930 l'Administrateur signale le départ définitif du chef Mombili avec indigènes et troupeaux. Aucun incident n'a plus été signalé [...]

[...] Au début, l'exode des deux villages qui occupaient l'ancien poste de Moenge préoccupa fortement la Mission catholique de Moenge. Celle-ci eut pourtant souvent à se plaindre de la turbulence des Budja de Mombili. Depuis, par sa lettre du 27 juillet 1930, le R.P. Supérieur signale à l'Administrateur que « ... la situation politique est redevenue normale ». Toutefois il demande le déplacement du village Yaliombo éloigné d'une heure de la Mission et dont il désire le rapprochement pour assurer la fourniture de vivres. Ce déplacement, qualifié par le R.P. Supérieur « d'intérêt public » ne peut évidemment être imposé, mais l'Administrateur est prié de rétablir et donner le plus d'extension possible au marché de vivres de Moenge.

En définitive, la situation des populations se présente actuellement comme cela :

Tableau 2.4 : Populations restées sur la rive gauche de l'Itimbiri, district Aruwimi-territoire de Yahila

Peuples	Chefferie et autres	Villages	Populations		
			Hommes	Femmes	Enfants
Mobango	Mbole		376	369	424
		Wolikombo	229	255	223
		Yaliombo	254	236	240
		Yaelunzi	127	126	206
		Yangombe	181	141	219
		<i>Total Mobango</i>	1 166	1 127	1 312
Budja	Yamolota	Yasinga	74	64	74
		Bokota	73	61	77
		Wohaluma	43	35	42
		Yawiango	307	272	282

	Licenciés de Moenge	-	107	104	97
		Total Budja	604	536	572
Mabindza					
(Gens d'eau)	Momenge	-	183	171	129
Totaux généraux			1953	1834	1 013

Tableau 2.5 : Populations ayant émigré sur leurs terres de la rive droite à la suite de l'AR du 11 mars 1929

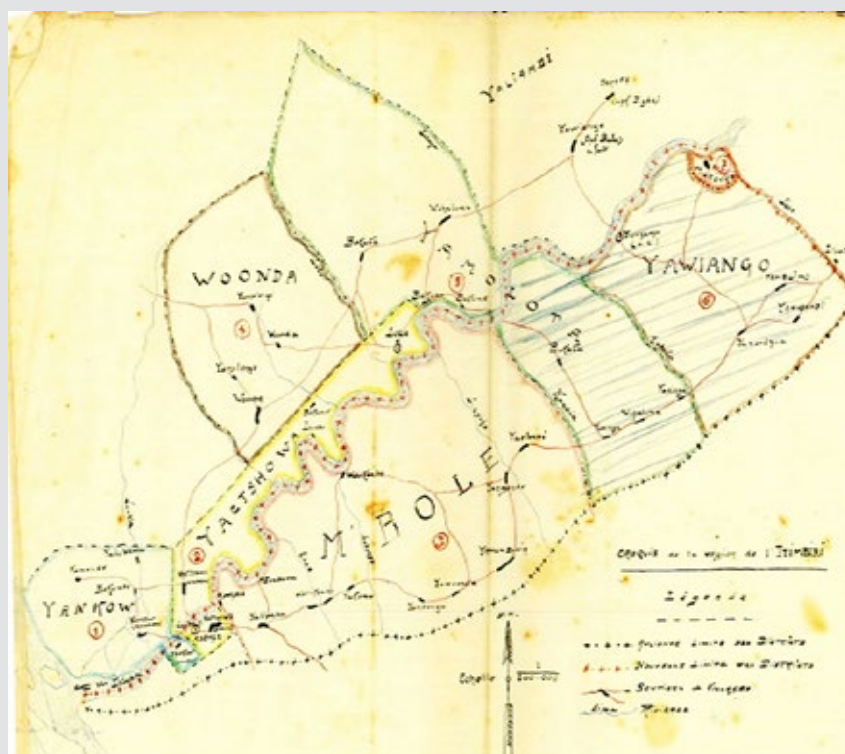
Peuple	Chefferies	Populations		
		Hommes	Femmes	Enfants
Budja	Yaetshowa	357	304	344
	Yankow (en partie)	127	114	127
	Yawiango (en partie)	219	231	118
Totaux généraux		703	649	589

Tableau 2.6 : Populations qui résidaient déjà sur la rive droite avant que l'arrêté royal soit intervenu, modifiant les limites

Peuple	Chefferies	Populations		
		Hommes	Femmes	Enfants
Budja	Woonda	566	437	358
	Yamolota	514	370	370
	Yankow	522	469	441
Totaux généraux		1 602	1 676	1 169

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de ce qui précède, je donne un croquis de la région de l'Itimbiri, appuyé d'une courte notice sur les chefferies qui sont passées à l'Aruwimi en 1929. »

Croquis de la région de l'Itimbiri



Source : Étude du commissaire de district assistant, N2 57-R doc. Mongala, dans FABV/SHP-MRAC.

2.1. CHEFFERIE YANKOW

(Selon le P.-V. n° 243 du district des Bangala.)

Cette chefferie fut organisée en 1902. À cette époque, elle se composait des villages :

Tableau 2.7 : Population chefferie Yankow

Villages	Populations		
	Hommes	Femmes	Enfants
Yankow	401	507	302
Bokumbe	95	103	66
Yaliwewa	65	78	31
Yamuendu	98	103	41
Total	659	791	440

Tous ces villages étaient installés sur la rive droite de l'Itimbiri dans le delta de la rivière Loeka.

En 1915, pour satisfaire les besoins du poste de Moenge qui manquait de payeurs, on fit déménager le village Yankow (proprement dit) sur la rive gauche en aval et à proximité de Moenge. Tous les autres villages restèrent en place. L'abandon de l'occupation du poste de Moenge fit qu'un grand nombre de Yankow regagnèrent leurs terres ancestrales ; les 127 indigènes qu'on parvint à maintenir sur place profitèrent de l'occasion du changement des limites qui divisaient leur chefferie, pour rejoindre leurs frères sur la rive droite, en territoire de Bumba, abandonnant la petite enclave sur la rive gauche où on les avait forcés à s'installer en 1915.

2.2. CHEFFERIE YAETSHOWA OU MOENGE

(Selon le P.-V. n° 289 du district des Bangala.)

Cette chefferie fut organisée en 1903. De même que les Yankow, les Yaetshowa résidaient sur la rive droite de l'Itimbiri. Vers 1908, le chef Mombili vint s'installer à côté du poste de Moenge, probablement sur la suggestion de l'Administration. Il s'y rendit indispensable à l'époque, et par ses intrigues parvint à faire mettre sous son commandement les Yaliombo et Wolikombo, ainsi que les Bokumu (écrit aussi « Bakume ») et Bakusu (Yamolota-Budja).

Tous les rapports depuis lors constatent les difficultés que rencontre Mombili, et la désorganisation de sa chefferie factice. Les Bokumu et Bakusu parviennent à s'en séparer et à rejoindre les Yamolota de la rive droite aux environs du poste de Lolo. Mombili ne se maintient que par la crainte qu'inspirent les exactions qu'il commet habituellement.

En 1929, dès que les modifications de limites sont effectives, les Yaliombo et Wolikombo se séparent du groupe Yaetshowa et proclament bien haut leur origine mobango.

En mai 1930, Mombili évacue la petite enclave qu'il occupait dans le poste de Moenge et va s'installer sur la rive droite. De ce fait, il n'y a plus de Budja sur la rive gauche de l'Itimbiri depuis son embouchure dans le fleuve jusqu'au confluent de la rivière Kandia.

2.3. CHEFFERIE MBOLE OU MOBANGO

(Selon le P.-V. n° 290 du district des Bangala.)

Après une longue période pendant laquelle les Mbole de Kolomo se virent enlever successivement



Marché à Moenge en 1907 : la marchandise aperçue sur la photo est constituée des tubercules de manioc.

(EP.0.0.1252, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

les clans Wolikombo, Yangonde et Yaelunzi, au profit des chefs budja, après qu'en 1923 le commissaire de district du Bas-Uele envisagea le refoulement de tous les Mobango restant à Kolomo, afin de faire place aux Budja, justice leur est enfin rendue.

2.4. CHEFFERIE WOONDA-TRIBU BUDJA

Cette chefferie a toujours été installée à l'intérieur du pays de la rive droite.

À la suite d'une homonymie, semble-t-il, on organisa les Woonda-Budja et les Monda-Mobango en une seule chefferie. À cette fin, on força en 1923 les Woonda à s'installer sur la rive gauche, au milieu des Mobango des groupes Yaelunzi et Yangombe ; on refoula les Yamolota (groupes Yasinga et Woaluma) vers l'est ; c'est avec cette occupation qu'on envisagea le refoulement des Mbole. Seul le village du chef Wasala obéit et s'installa sur la rive gauche : ce ne fut pas pour longtemps. En 1927, Wasala rejoignit ses frères sur la rive droite où il séjourna depuis. Il semble bien que ce fût à l'insu de l'administration ; quoi qu'il en soit, ce n'est pas la modification des limites qui a entraîné l'exode des Woonda.

2.5. CHEFFERIE YAMOLOTA-TRIBU BUDJA

En 1915, ce groupe était divisé en trois chefferies, dénommées Bokata, Wohaluma et Yasinga. En 1922, des études généalogiques donnèrent au groupement le nom de « Yamolota » (Molota, ancêtre éponyme). Les parentés bokusu et bokumu furent détachées du chef Mombili et incorporées dans la chefferie Yamolota.

Afin de peupler la région du sud de l'Itimbiri, le commissaire de district proposa une répartition de dix parentés sur la rive droite, et dix parentés sur la rive gauche. Un pareil programme ne pouvait amener que la division des clans : à l'heure actuelle les parentés wohaluma, bokota et yasinga comptent des villages de part et d'autre de l'Itimbiri. Le gros de la chefferie est toujours resté sur la rive droite.

Tableau 2.8 : Population chefferie Yamolota

Territoires	Population		
	Hommes	Femmes	Enfants
En territoire de Yahila	190	160	193
En territoire de Bumba	514	370	370

Il est étonnant, au vu des conditions dans lesquelles se répartit la population, que l'administrateur de Bumba ait cru devoir passer cette chefferie sous l'administration de Yahila.

2.6. CHEFFERIE YAWIANGO-TRIBU BUDJA

En 1915, le groupe était constitué en deux chefferies, Yamosambi et Yawiango. En 1923, les deux chefs Libulia et Malamu furent destitués et la chefferie regroupée sous les ordres du chef Bala. Ce dernier s'est enfui chez le chef Digba de Bumba, avec 120 hommes. Le groupe resté sur la rive gauche compte 307 hommes (cf. tableaux 2.4 et 2.5).

2.7. CHEFFERIE MOMENGE-TRIBU MABINZA

Composée de gens d'eau, installée au confluent de la Lese et de l'Itimbiri. Le chef Lidjaka qui fut investi en 1910 tient à rester sur la rive gauche de l'Itimbiri où son autorité s'étendrait également sur un petit groupe de Lipoto de la Moyenne-Lese.

2.8. PROGRAMME D'ORGANISATION ENVISAGÉ

- Constitution d'une grande chefferie mobango, dénommée Mbole, comprenant, outre le groupe principal de ce nom, les parentés yaliombo, wolikombo, yangombe et yaelunzi, ainsi que les groupes adoptés Bombuma et Mongela (pêcheurs) ;
- constitution d'un secteur Budja, comprenant les villages Yasinga, Wohaluma, Bokota (de la chefferie Yamolota) ; villages Yamolimo, Mosambi (de la chefferie Yawiango) et la chefferie Momenge.

CONCLUSIONS

Le départ du chef Mombili de Moenge et son retour en territoire de Bumba a clos la question brûlante des incidents de l'Itimbiri.

« La situation troublée de la région n'était pas nouvelle (Extrait du rapport politique pour le 3^e trimestre 1922 - Bumba ; annexe 8). Elle est due, à mon sens :

- À ce que les districts qui administrèrent successivement la région litigieuse dans le passé l'organisèrent au seul point de vue Budja, incorporant dans les chefferies de cette tribu la population de la rive gauche. Les difficultés actuelles eurent à la base l'erreur commise lors de l'application de l'A.R., en transférant - *sans discrimination aucune* - toutes les chefferies chevauchant la limite nouvelle, même quand la majorité de la

population et les villages principaux restaient installés sur la rive droite.

Une autre cause fut le soutien que le chef Mombili trouva auprès de l'autorité de Bumba dans sa résistance à passer sous l'administration de Yahila, dans l'espoir fallacieux – peut-être partagé par d'autres – d'amener ainsi l'abrogation de l'A.R. du 11 mars 1929. On n'eût pu mieux en saboter l'exécution » (Rapport d'étude de CDDA, district de l'Aruwimi, n° 2 57/R du 2 septembre 1930, dans FABV/SHP-MRAC).

Le récit ci-dessus porte sur l'origine du différend et son évolution. Les solutions administratives reprises dans ce document s'appuient sur le rapport conjoint établi à Moenge le 12 avril 1930 par les administrateurs territoriaux J.M. Babillon et V. Rouvroy, respectivement de Bumba et de Yahila.

Rapport du 12 avril 1930

L'entrevue des 10-11 et 12 avril 1930 à Moenge entre les Administrateurs territoriaux de Bumba et Yahila.

Examen de la situation créée par suite du choix laissé aux groupements de s'installer sur l'une ou l'autre rive de l'Itimbiri.

Les déclarations suivantes ont été faites par les chefs et notables :

– Mombili des Yaetshowa : ira s'installer sur la rive droite où il possède des terres. Il présente quelques notables des familles Wolikombo et Yaliombo qui désirent le suivre dans exode. Mombili réclame à ses côtés tous les gens relevant de ces deux familles.

– Mampoko : passa sur la rive droite avec tous ses gens.

– Kambili, des Licenciés de Moenge : reste sur place.

– Wasala des Woonda : maintiennent leur établissement sur la rive droite, mais réclament à leurs côtés les Yangombe et les Yaelunzi.

– Lehanga des Yamolota : reste installé sur la rive droite ainsi que le sous-chef Djengawongo.

Le sous-chef Pangi prétend rester sur la rive gauche mais entouré de cinq hommes seulement.

Le sous-chef Elenga ne veut pas quitter son emplacement actuel où il déclare être entouré de 40 contribuables alors qu'il n'y en avait que 8 exactement chez lui les 13 et 14 mars dernier.

– Lidzaga des Momenge (Riverains) : ne veut pas de Yahila et préfère s'installer sur la rive droite à un emplacement qui doit encore lui être désigné.

**

Les chefs Mombili et Wasala réclament les groupes qui relèvent d'eux d'après leurs documents d'investiture.

Ces groupes : les Yaliombo et les Wolikombo, pour le premier et les Yangombe et Yaelunzi pour le second, sont signalés depuis au moins 1925 dans les archives de Yahila, comme étant de souche Mobango. La généalogie de ces quatre groupes faite par l'administrateur territorial de Yahila en novembre dernier, en même temps que celle des Bobango annexés, a confirmé leur origine.

Toutefois, il a été convenu que pareille étude serait faite sur la rive droite par l'administrateur territorial de Bumba afin de satisfaire aux désirs des deux chefs intéressés.

**

Les fiches de recensement, dont le détail ci-dessous, ont été passées sur le camp :

– Chefferie des Yankow : toutes.

– Chefferie Yaetshowa : toutes à l'exception de celles des contribuables des clans Yaliombo et Wolikombo.

– Chefferie Woonda : toutes à l'exception de celles des contribuables des clans Yangombe et Yaelunzi.

– Chefferie Yamolota : toutes.

– Chefferie Yawiangou : toutes à l'exception de celles des contribuables du notable Lubulia et de son capita Bolia respectivement des villages Yamolimo et Yakuma.

– Chefferie Momenge : toutes.

**

Il a été décidé que, dans le courant de la dernière quinzaine de ce mois, les emplacements définitifs seront déterminés sur la rive droite pour les populations qui franchissent l'Itimbiri.

À partir de ce moment, il leur sera accordé un délai d'un mois pour évacuer.

Mais le problème ne fut pas clos pour autant. Le 17 avril 1930, l'administrateur territorial Victor Rouvroy informait le CDD de l'Aruwimi à Basoko à propos des incidents survenus à Moenge le mercredi 16 avril 1930 : « [...] les chrétiens Yaliombo avaient été convoqués à la Mission [par le R.P. supérieur] ; le chef Mombili avait placé des sentinelles sur la route y conduisant ; celles-ci arrêtaient N'Doko, l'ayant-droit des Yaliombo qui réussirent à s'enfuir. »

Afin de trouver une solution, une réunion se tint à Moenge, présidée par le commissaire de district adjoint de l'Aruwimi, assisté des administrateurs territoriaux de Bumba et de Yahila ; les chefs Mombili et Mapoko, leurs notables et de nombreux sujets étaient présents. Pour le CDDA : « Puisque Mombili refuse d'obéir au nouvel administrateur, qu'il veut à toute force relever de Bumba, qu'il s'en aille ! »

L'administrateur territorial de Bumba déclara qu'il désignerait le nouvel emplacement du village Yaetshowa de commun accord avec le chef Mombili, le lundi 5 mai 1930. Il demanda un délai pour la construction d'abris provisoires et proposa la date du 10 juin pour l'évacuation de la rive gauche par les Yaetshowa.

Le CDDA accepta le délai ; il vint se rendre compte de l'exécution de l'accord et, tenant compte des tergiversations du chef Mombili dans le passé, il se fit accompagner d'un détachement de la Force

publique (sous forme d'une promenade militaire), qui devait amener par sa présence le départ définitif des réfractaires.

Le 27 mai 1930, l'administrateur territorial de Yahila écrit au CDD de l'Aruwimi :

« [...] j'ai pu constater, ce jour, que les villages des Yaetshowa et des Yankow étaient déserts.

Les dernières sentinelles les ont quittés hier.

Les menuiseries (portes et fenêtres) des maisons ont été arrachées ; il en est de même au gîte d'étape qui est inoccupable.

Les maisons indigènes sont rendues inhabitables également. Des pans de murs sont renversés, les toitures arrachées en partie ou tout simplement jetées à terre.

Les Yaetshowa et les Yankow reviennent la nuit pour emporter dans leurs pirogues des sticks de leurs maisons démolies ou le manioc de leurs plantations » (Lettre de l'administrateur territorial V. Rouvroy au CDD avec pour objet « Exode Budja » datée à Yahila (Route) village Yaliombo le 27 mai 1930 dans FABV/SHP-MRAC).

Pour avoir suivi l'évolution de la situation, le CDD Schmitz apporta des observations au rapport reçu de son CDDA du 2 septembre 1930 reproduit ci-dessus (Document non daté, dans FABV/SHP-MRAC). Sur de nombreux points, il s'agit d'une lecture bien différente des généalogies locales :

« [...] »

Il est inexact que l'administration ait sans droit étendu les terres des chefs Budja sur la rive gauche.

En effet, en vue de grouper en une seule chefferie tous les Woonda, M. le Commissaire de district Liaudet estima nécessaire de déplacer les Woonda rive droite et de les installer sur la rive gauche. Il leur donna à cet effet d'autres terres n'appartenant pas aux Bobango de Kolomo mais bien aux Yamolota (Budja).

4. Les Wolikombo de même que les Yaliombo sont à mon avis budja : il n'y a pas lieu de tenir compte de leurs déclarations. Celles-ci sont faites pour les besoins de la cause. En effet, ces deux groupements qui sont des sous-clans des Yaetshowa n'ont jamais voulu admettre l'autorité du chef Mombili qu'ils disent n'être pas coutumier, trop partial et surtout trop égoïste dans l'administration de sa chefferie. Dans ce but ils ont toujours visé à se rendre indépendants.

Ensuite les faits ci-après prouvent suffisamment leur origine budja :

a. Lors de l'immigration par suite de la poussée des envahisseurs, ils n'ont pas accompagné les Bobango de Kolomo.

Ceux-ci ont franchi l'Itimbiri en même temps que leurs frères de race : chefferie Kolomo de Yawawa, Mombili, Magaoke et autres chefferies de Yahila.

b. Leur langue est la langue budja et non la langue mosango ;

c. Ils peuvent pêcher dans l'Itimbiri (*mai ne budja* ou eau/rivière des Budja) alors qu'aucun Bobango n'y est admis.

d. Un de ces groupes, les Liombo, est revenu sur ses assertions et a demandé qu'il fût d'origine Mbole (Cf. lettre de V. Rouvroy n° 66 du 22 octobre 1930).

e. Les Licenciés "Liombo" et "Wolikombo" forment un seul village avec les licenciés Moenge ceux-ci Budja. Aucun licencié Mbole n'y est admis.

f. Les licenciés Mbole sont installés dans leur chefferie.

g. L'historiographie des Bopango et de quelques tribus voisines, étude fournie récemment par V. Rouvroy (en date du 15 décembre 1930) ne prouve pas, bien au contraire, l'origine des Mbole.

[...]

5. La page 8 de cette étude et le 1^{er} paragraphe de la page 10 mentionnent en effet plus de six rixes mortelles entre les Mbole et les Wolikombo-Yaliombo. Ce depuis qu'ils ont franchi l'Itimbiri. Les Wolikombo et les Liombo ont toujours été d'après V. Rouvroy lui-même intimement liés contre leurs prétendus frères de race actuels (Mbole).

De plus pourquoi, s'ils étaient Mbole ne se sont-ils pas réunis à leurs frères pour résister à des envahisseurs communs tels que les Arabes ? Il est à remarquer enfin que les Wolikombo ne sont pas toujours unis aux Yaliombo et ceux-ci de l'avis même de V. Rouvroy sont Budja.

ii) Les Yaelunzi et les Yangombe sont appelés à la page 2 de l'étude de Rouvroy : Woonda et dans une autre étude il prétend que ces Woonda sont des homonymes des Woonda rive droite. Alors comment comprendre que les Woonda rive droite se réfugient [...] chez les Woonda rive gauche ? Les Woonda rive droite se sont réfugiés chez les Woonda rive gauche c'est-à-dire chez leurs "Ndeko" (frère de race) et non chez leurs "Ndoi".

6. Il y a lieu de dire "rencontre entre deux groupes budja" plutôt que rencontre entre Budja et Mobango. Les Yaliombo et les Wolikombo comme dit plus haut dans ma note n° 2 ont toujours voulu s'affranchir de la domination de Mombili mais sont bien budja.

7. Le village Yankow proprement dit a été obligé de se déplacer en 1915, non pas seulement pour les besoins du chef-lieu de l'ex territoire de Moenge mais principalement pour la maladie du sommeil.

8. Le chef Mombili vient s'installer beaucoup antérieurement à 1908 à côté du poste de Moenge : le tableau statistique du 2 mai 1903 joint au PV d'investiture de ce chef situe en effet le village du chef Mombili à Moenge.

9. Les Bokome et les Bakusu ont fait partie au début de la chefferie Mombili ; s'ils en ont été séparés c'est à la suite d'une étude de l'administrateur territorial de Bumba Monsieur Reygaert 1920-1921, étude que ce fonctionnaire fit sur place à la suite d'une enquête contradictoire faite avec les Yamolota rive droite et rive gauche et les Yaetshowa.

10. Il n'y a plus de "Budja" exception faite des Yaliombo, Wolikombo et peut-être (?) des petits villages Bonge et Bombuna, des familles Yaelunzi et Yangombe.

Même s'il n'y avait pas de Budja, il reste des terres budja que l'on ne peut exproprier aux Budja partis sur la rive droite.

11. Le clan Wolikombo n'a jamais appartenu à la chefferie Kolomo. Cf. PV d'investiture du 5 août 1908.

Quant aux sous-clans Yangombe et Yaelunzi, ils sont à mon avis Woonda. Ils ont été enlevés de la chefferie Mombili à la suite d'une enquête contradictoire sur place par le Commissaire de district adjoint Toussaint qui réunit les Woonda rive droite et rive gauche.

À cette époque les deux groupements cessèrent de faire partie de la chefferie Kolomo pour être ralliés à la chefferie Woonda.

L'étude de l'Administrateur principal Hinaux (Cf. sa lettre n° 137 du 30 août 1930 adressée au Commissaire de district de Lisala) conclut de même.

V. Rouvroy à mon avis pas dû uniquement prendre en considération les avis des seuls groupements rive gauche (avis sujet à caution). Avant de conclure il eut dû conférer avec son collègue de Bumba et faire avec lui une enquête contradictoire.

On envisagea à la demande de l'Administrateur territorial Warnier de Yahila le déplacement, dit ici refoulement des Mbole. Ce déplacement n'a pas été approuvé par le district du Bas-Uele.

Les chefferies Yamolo, Yawiang et Momenge sont budja. Si elles ont été incorporées dans le district d'Aruwimi, ce fut non pas dans un but de politique indigène (réorganisation des chefferies) mais dans un but d'ordre proprement dit administratif aux fins de faciliter la recherche des fugitifs Bobango, fugues provoquées par un recrutement intensif de main-d'œuvre.

12. Ce programme, quant au primo sera difficile à exécuter si Yaliombo, Wolikombo, Yangombe, Yaelunzi sont budja, une chefferie doit être homogène.

Quant au secundo la question mérite d'être étudiée, cet "amalgame" de fractions de trois clans différents ne semble pas facilement pouvoir être réunis sous l'autorité d'un chef de secteur. »

Les questions de généalogie ont souvent été délicates à trancher ; déjà quelques décennies auparavant, Camille Coquilhat, qui vécut chez les Bangala, faisait une pertinente observation méthodologique :

« [...] Celui qui n'a pas vécu un temps assez long en Afrique centrale et appris le dialecte du pays qu'il habite, ne peut se figurer combien il est difficile d'obtenir des réponses exactes des indigènes à des questions ethnographiques et géographiques. D'instinct, ils sont portés à vous tromper. Les interrogations leur inspirent toujours la défiance d'une concurrence commerciale ou d'un projet nuisible. Ou bien si l'appât d'une récompense les fait parler, il faut prendre garde à la manière de poser des questions. Si vous demandez : "N'est-ce pas telle rivière qui est là ?" le natif vous répondra presque invariablement : "oui" ; et cela parce qu'il croit vous faire plaisir en abondant dans votre sens et vous disposer ainsi favorablement pour sa rémunération. J'en suis arrivé à ne jamais interroger directement.

À propos du premier incident venu, je fais d'un ton ordinaire une remarque indiquant une opinion quelconque sur un point que je désire éclaircir. Souvent même, j'affirme le contraire de ce qui m'a été dit par un précédent interlocuteur. Si l'indigène est surpris, c'est-à-dire s'il ne soupçonne pas l'importance que j'attache à sa réponse, s'il me croit indifférent, il rectifiera avec exactitude et je serai édifié provisoirement. Je répétais mon enquête auprès d'autres individus, à d'autres jours et dans d'autres circonstances, et c'est seulement après avoir recueilli, comparé et contrôlé un grand nombre de réponses sur un même sujet que je saurai.

L'expérience m'a démontré des erreurs considérables que j'avais commises avant d'adopter cette méthode

– qui exige, je le reconnais, un long séjour et la connaissance du langage indigène » (Coquilhat 1888 : 244).

Cette question reste plus complexe qu'il n'y paraît. Elle s'incruste dans l'évolution même du groupe, voire de la région. Jan Vansina écrit : « La transformation du district, d'une organisation lâche en une organisation rigoureuse, eut lieu dans les terres situées près de l'embouchure de l'Aruwimi. Là se trouvaient les sites de choix, les gros villages, et une communication facile avec le nord d'où provenaient les cimenteries et peut-être le préfixe *y a-*. Vers 1880, les plus fortes densités de population de la moitié septentrionale de l'aire qui nous intéresse ici se trouvaient dans cette zone et, de là, jusqu'aux terres à l'ouest du bas Itimbiri. Ces développements démographiques ont très bien pu commencer durant cette époque, bien avant 1400 après J.-C. De là, la notion de patrilignage se répandit rapidement aux environs de l'embouchure de l'Itimbiri et dans le voisinage de l'embouchure du Lomami. En raison de sa complexité, le processus entier n'a pas pu se développer dans un village unique ou même dans un seul district près de l'embouchure de l'Aruwimi. Plus vraisemblablement, la région entière forma une zone unique d'interaction où tout se cristallisa en un modèle de société originale » (Vansina 1991 : 141).

Après avoir donné les avis repris ci-dessus, le CDD Schmitz fit des propositions pour une solution frontalière entre les territoires de Bumba et de Yahila. Le 12 mars 1931, il écrivit de Basoko au gouverneur de la Province-Orientale à Stanleyville une lettre ayant pour objet « Situation politique dans l'onglet de l'Itimbiri ».

« Monsieur le gouverneur,

[...]

Si on relit la correspondance à ce sujet, on se rend compte que la réorganisation des chefferies Budja ou Mobango n'a pas (sauf au début) été l'objectif poursuivi par les Administrateurs de Yahila et de Bumba lorsqu'ils ont demandé la rivière Itimbiri comme limite de leur territoire.

En effet :

- Le 18 octobre 1922 le Commissaire de district de l'Aruwimi signale que 500 contribuables environ mbole tribu Mobango sont enclavés dans le territoire de Bumba (annexe I/A).
- L'Administrateur territorial de Yahila s'efforce alors d'obtenir des Mbole tribu Mobango leur déplacement volontaire dans son territoire. Il échoue devant l'obstination de cette population qui ne prétend pas abandonner ses belles terres, couvertes de palmiers (annexes II/3 et III/C).
- Le Commissaire de district de l'Uele et le gouverneur estiment devant cette opposition qu'il y a lieu de renoncer au déplacement de la chefferie des Mbole (chef Kolomo de la tribu Mobango, annexes IV/D et V/E).
- La question est de nouveau examinée en 1927 lors des nombreuses émigrations qui se produisent à l'occasion d'un recrutement intensif de la main-d'œuvre.

Les Mobango et Budja sont parents et de même qu'il y avait une population mobango, les Mbole, enclavée dans le territoire de Bumba, il y avait également des populations budja enclavées dans le territoire de Yahila (au cœur même du territoire), les Yamakumbaka installés près du chef-lieu du territoire, indigènes adoptés par le clan Yamandundu ; les Mabinza dont une famille a donné le nom de Yahila.

Des immigrations qui jadis étaient peu fréquentes s'accrochèrent et Mobango et Budja du territoire de Yahila s'enfuyaient dans le territoire de Bumba.

Ces immigrations ont eu plusieurs causes (écrit l'Administrateur de Bumba n° 297 du 14 novembre 1927) dont les principales sont :

- 1) Le manque d'occupation de la région du territoire de Bumba au Nord de Yahila.
- 2) Le recrutement exagéré des HCB Van Belle, Offitra, Force publique fait à Yahila. Je pense écrit ce fonctionnaire que le plus petit territoire du district a fourni le plus gros contingent des travailleurs.

Comment enrayer cette fugue des indigènes administrés par le territoire de Yahila ? Établir une limite naturelle.

Il résulte, écrit Monsieur Noirot dans sa lettre n° 2885 Pol. B. du 15 décembre 1927, de l'examen de la question, avec la documentation que nous possédons qu'il serait impossible de fixer une limite naturelle qui ne se confonde avec la limite ethnique des deux territoires. De plus, il serait même pratiquement impossible d'établir une limite rigoureusement ethnique, car des fractions de clan ou de tribu sont parfois enclavées dans les terres d'autres clans ou tribus. Sous ce rapport nous n'avons aucun intérêt à modifier ou à ne pas modifier la situation actuelle.

Mais il y aurait un avantage sérieux, pour la bonne administration de son territoire, à admettre les propositions du territoire de Yahila, auxquelles, pour ces raisons, je me rallie.

L'application de l'A.R. du 11 mars 1929 (limite Itimbiri) provoque des difficultés.

Le chef Mombili, budja, refusa de passer sous l'administration du territoire de Yahila.

Son opposition a été brisée et ce chef rejoint avec les Yankow et Yaetshowa ses frères de race de la rive droite de l'Itimbiri, son départ comme je le dis dans mon rapport politique a été un signal de l'apaisement.

La mission installée à Moenge se trouve privée de la population qui l'entourait, ainsi que du marché pour ses catéchumènes. Le déplacement volontaire vers la mission des Yaliombo qui se disent (pour ne pas être sous les ordres de Mombili) être Mbole a remédié à cette situation et la mission voit son ravitaillement assuré.

Les raisons d'ordre administratif qui ont provoqué le changement de limite ont cessé : le territoire de Bumba est mieux occupé et le recrutement intensif de main-d'œuvre ne s'opère plus.

Peut-on remanier les limites ne considérant à présent que le point de vue ethnique ?

La limite actuelle permet-elle en d'autres termes une réorganisation des chefferies existantes.

Monsieur le Commissaire de district Barreau dans une lettre qu'il m'adresse n° 4383/A.I. le 17 septembre examine cette question et propose deux solutions (cf. annexe VII/G).

La première la plus simple serait de rapporter l'Arrêté royal.

La seconde serait de regrouper les indigènes par clan et de créer des chefferies jumelles de part et d'autre de l'Itimbiri.

La première solution laisse subsister des Bobango (les Mbole) dans le territoire de Bumba et ne permet pas au district de l'Aruwimi, la création d'une chefferie Mbole. Il faudrait en tout cas détacher cette portion de territoire du district des Bangala. Mais il est auparavant nécessaire d'être fixé sur l'origine budja (c'est mon avis) des Yaliombo, Wolikombo, Yangombe et Yaelunzi. Si l'on veut enfin modifier les limites il y a lieu aussi de tenir compte d'une autre enclave, les terres des Bopandu qui sont des Mobango.

Par contre, il est certain que les Yankow (budja) et Yaetshowa (budja) possèdent des terres rive gauche, terres qu'ils ont, par suite de l'application de l'A.R., abandonnées.

De plus, comme le dit M. Hainaux, annexe VII/H, les chefferies Yawiango, Yamolota et Woonda sont désagrégées de ces trois groupements installés rive droite et rive gauche sont budja.

La seconde solution présenterait l'avantage de ne pas modifier une décision prise. Rien n'empêche s'il n'est pas possible de faire trois chefferies de réunir en un secteur ces trois fractions de population.

Avant de vouloir vous proposer un avis, Monsieur le gouverneur, j'estime opportun de la resoumettre à l'étude et de l'Administrateur de Bumba et de l'Administrateur de Yahila qui mèneront sur place une enquête contradictoire et considéreront cette fois le problème non plus au point de vue administratif mais au point de vue politique en vue de la réorganisation des chefferies » (Lettre du CDD Schmitz au gouverneur de la Province-Orientale n° 154/Pol.B, dans FABV/SHP-MRAC).

Les Budja ne furent pas satisfaits de la solution trouvée à ce problème consistant à les renvoyer à la rive droite de l'Itimbiri. C'est le gouverneur Duchesne de la province de l'Équateur qui, cette fois, écrivit le 3 janvier 1933 à son collègue de la Province-Orientale à Stanleyville.

« Monsieur le gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé Mombili, chef investi des Moenge depuis le 2 mars 1903 et porteur de la médaille de mérite réside dans le territoire des Budja du district du Congo-Ubangi alors que tous ses administrés se trouvent dans le territoire des Mobango-Mongilima.

Le susdit désirerait se rétablir sur ses terres dans sa chefferie mais comme les autorités du district de Stanleyville ont manifesté leur volonté de ne pas voir rentrer Mombili au sein de son groupement, l'administrateur des Budja ne lui a pas accordé jusqu'à présent l'autorisation légale d'émigrer.

J'estime que cette autorisation ne peut lui être refusée plus longtemps et qu'il appartient au Commissaire de district de Stanleyville de prendre les mesures adéquates c'est-à-dire la relégation et la révocation s'il croit que le retour de Mombili au milieu des Moenge compromettra la tranquillité publique dans la région. En fait le chef Mombili se trouve dans une situation qui n'est ni plus ni moins une relégation sans que cette mesure ait été prise et ce qui plus est tout en gardant l'insigne de chef d'une chefferie n'existant plus dans la province de l'Équateur.

Si vous partagez ma façon de voir Monsieur le gouverneur je ferai délivrer à Mombili le passeport qu'il sollicite mais après que les autorités des Mobango-Mongelima auront été informées de la date à laquelle il sera accordé, afin qu'éventuellement les dispositions soient prises en temps opportun pour éviter toute menace d'atteinte à la tranquillité publique » (Lettre du gouverneur de la province de Coquilhatville au gouverneur de la Province-Orientale n° 3/A.I. écrite à Coquilhatville le 3 janvier 1933 ayant pour objet « Chefferie Moenge ; chef Mombili », dans FABV/SHP-MRAC

À cette suggestion, le gouverneur de la Province-Orientale répondit de Stanleyville, le 14 janvier 1933 :

« En réponse à votre dépêche 3/AI du 3 janvier 1933, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai l'impression très nette que le nommé Mombili a surpris notre bonne foi.

L'ex chefferie Yaetshowa dont Mombili était chef (il a été révoqué à la date du 16 mai 1932) comprenait les clans Walikombo et Yaliombo.

Les premiers sont de Mobango, les seconds sont des Budja qui ont marqué leur accord pour être rattachés à la chefferie Mbole.

Il est à remarquer qu'en 1929, lors du rattachement de sa chefferie à Yahila, Mombili préféra abandonner ses terres et ses populations pour émigrer à Bumba. Je ne vois aucun inconvénient à ce que Mombili revienne s'installer en territoire des Mobango-Mongelima s'il se soumet au chef Mangambu des Yamonongeri. »

Ainsi se présentait au moment de la grande réforme administrative de 1933 le dossier qui avait conduit au tracé de la frontière séparant le nouveau district du Congo-Ubangi intégrant le territoire de Bumba et le district de Stanleyville qui remplaçait celui de l'Aruwimi supprimé.

3. DISTRICT DE L'ARUWIMI : DE SA CRÉATION À SON INCORPORATION DANS LE DISTRICT DE STANLEYVILLE

Plusieurs éléments portant sur le district de l'Aruwimi ont déjà été soulignés en parallèle avec le district de Stanleyville dans différents points ci-dessus. Reprenons les principales étapes de son évolution. Il a été fait mention du fait que l'Aruwimi-Uele, chef-lieu Basoko, est l'un des onze premiers districts délimités en 1888. Le 17 juillet 1895, ce district fut scindé en deux : le district de l'Aruwimi et le district de l'Uele avec respectivement comme chefs-lieux Basoko et Niangara. Le 28 mars 1912, l'Aruwimi figurait parmi les vingt-deux nouveaux districts, tandis que l'Uele éclata en deux : le Bas-Uele et le Haut-Uele. C'est par ordonnance du 1^{er} avril 1913 que fut exécuté l'arrêté royal du 28 mars 1912 dans le district de l'Aruwimi, dont le chef-lieu fut maintenu à Basoko, et que le district fut subdivisé en sept territoires : Yahila, Basoko, Mongandjo, Isangi, Lukombe (Yombili), Lokiolo et Opala. Le 24 octobre de la même année, le chef-lieu du territoire, Lukombe, fut transféré de Lukombe à Ligasa. L'ordonnance du 1^{er} janvier 1920 modifiant les limites des territoires du district de l'Aruwimi substitua les territoires de Mombongo, Ligasa et Yahisuli respectivement aux territoires de Mondandjo, Lukombe et Lokilo. Par ordonnance du 10 avril 1920, le territoire Yahisuli reprit la dénomination du territoire

Lokilo, tandis que celui de Mombongo prit le nom de « Mondimbi ». En 1928, les territoires du district de l'Aruwimi prirent les dénominations de leurs ethnies majoritaires. À savoir, les territoires de Yahila, Basoko, Mombesa (chef-lieu Mondimbi), Topoke (chef-lieu Isangi), le territoire d'Opala devenant le territoire Bambole avec pour chef-lieu Lekatero. Les territoires de Ligasa et de Yahisule fusionnèrent et l'ensemble fut dénommé « territoire Mongandu » avec Koret pour chef-lieu. Le 16 décembre 1929, le chef-lieu du territoire Bambole fut transféré de Lekatero à Opala. Mais on s'achemine vers la suppression de ce district. Par exemple, on lit dans cette note réponse à la lettre n° 1493/A du vice-gouverneur général de Stanleyville :

« District de l'Aruwimi : il est presque nul au point de vue économique. Si mes renseignements sont exacts, sa capacité fiscale ne s'élève pas à plus de 50 000 contribuables, c'est-à-dire la moitié du seul territoire de Nepoko où il n'y a que six Européens pour administrer des populations qui comptent plus de 100 000 contribuables. Un état-major de district ne se justifie plus à Basoko et j'estime qu'il y a lieu soit d'incorporer à Stanleyville le district tout entier de Basoko, soit de le diviser entre les districts de Stanleyville et de la Lowa. [...]

District de Stanleyville : dans l'intérêt d'une meilleure administration il s'agrandirait d'une notable partie de l'Aruwimi et du territoire de Ponhierville. Il perdrait

d'autre part le territoire de Bomili et des Mangbele qui dépendaient du poste de Panga. »

En conclusion, on voit qu'à la fin des années 1920 et début 1930, la logique économique l'emporta sur les considérations ethniques jusque-là fortement prises en considération. Ainsi, les études sur la gestion coloniale mettent l'accent sur la nécessité économique qui a conduit soit à la fusion des chefferies, soit à la création des secteurs. Cette orientation, à côté d'autres motivations ayant guidé la création des territoires, des districts et des chefs-lieux qui leur sont liés, a profondément influencé les identités des peuples locaux, quoi qu'on en dise. Comme nous le verrons dans le chapitre portant sur la constitution des territoires, le choix d'un lieu comme mission ou chef-lieu d'une entité administrative allait influencer considérablement la promotion de certains clans/peuples par rapport à d'autres groupes dorénavant asservis parce que rattachés à leur autorité formelle. Cela arriva à Basoko, jusque-là chef-lieu du district au même niveau que Stanleyville, qui a vu son prestige décliner en devenant chef-lieu de territoire en 1932.

Mais ce sont d'abord les occupations militaires de la fin 1929 qui influencèrent considérablement et de manière rapide la réorganisation administrative des territoires du district entamée en 1930. Nous reproduisons ci-dessous le récit de l'administrateur territorial P. Mousel dans son rapport daté de Yanonge, le 31 décembre 1929 :

« Le fait saillant de ce semestre fut l'occupation des villages lokele, topoke et bambole suivant décisions de Monsieur le Commissaire de district des 7 juin et 27 août 1929 prises pour le motif d'insoumission collective, refus de paiement de l'impôt, attitude hostile vis-à-vis des Blancs en général.

L'occupation des villages lokele [...] prit fin le 21 septembre [...]. Elle avait débuté le 13 et s'était étendue un mois environ sur le bief supérieur (en amont de Yanonge) ; à partir du 21 juillet elle fut portée sur le bief inférieur.

Résultats obtenus : retour parmi les populations lokele, dont l'esprit d'indépendance menaçait de dégénérer en pleine anarchie, d'une mentalité de bonne discipline, indispensable à tout progrès moral et économique. Cette bonne disposition d'esprit a pu être mis à profit pour procéder à une réorganisation politique complète. Le recensement fut révisé et complété et la perception de l'impôt achevée. Sur le bief supérieur la création des plantations fut activement poussée. Sur le bief inférieur le principal effort des indigènes portait sur la réfection à fond de la route Yanonge-Yafunga, aux ponts nombreux et immenses, qui actuellement peuvent supporter des autos de n'importe quel tonnage. Cette occupation ayant forcé l'indigène de sortir de son indolence coutumière, a eu une heureuse répercussion sur la question de main-d'œuvre de tous les établissements situés sur le fleuve.

L'occupation des villages topoke et bambole débutait le 21 septembre et prit fin le 17 décembre. Comme elle s'étendit sur un territoire énorme, elle dut prendre nécessairement et par endroit le caractère d'une promenade militaire. Partout où il y eut de la résistance, notamment dans les villages de Yaoka, Iloa, Yapehe elle s'accroissait et le détachement y séjourna plusieurs jours, voire même semaines.

Ce qui rend tout travail administratif dans la région [...] excessivement difficile c'est la multitude des villages et plantations clandestins. Notamment dans l'ancienne chefferie d'Iloa (actuel sous-groupe des Ya-Likoka) se



Embarcations des riverains lokele venant au marché de Yanonge.

(AP.O.0.11409, collection MRAC Tervuren ; photo E. Verdick, s.d.)

trouvent énormément d'agglomérations clandestines, et ce surtout près de la limite des territoires Yanonge et Isangi sur la rivière Lobaye. D'ailleurs le soussigné a demandé et obtenu pour l'ancienne chefferie d'Iloa l'application du décret du 13 février 1917 conformément à la décision n° 39 du 26 novembre 1929 de Monsieur le Commissaire de district.

Résultats obtenus : grâce à l'occupation la réorganisation politique des chefferies topoke et bambole put être faite sans heurt. Les populations revenaient dans leurs villages officiels, le recensement par fiches a pu être fait ou révisé, l'impôt rentrait partout dans les régions visitées. Les routes cyclables furent redressées et la route vers Yongama réfectionnée jusqu'à Lobaye.



Village Yongama en 1914.

(AP.O.0.15679, collection MRAC Tervuren ; photo Dierick, 1914. Droits réservés.)

Naturellement pour que l'amélioration perdure, il faut que ces indigènes – notamment les chefferies au sud de la Lobaye – soient tenus constamment en main et fréquemment visités. Car rien que le fait, que les chefferies Yaoka et Yawelo ne se gênaient pas de déclencher une guerre intestine quand le détachement d'occupation n'était éloigné que d'une trentaine de kilomètres, prouve à satiété qu'il s'agit d'indigènes turbulents et insuffisamment pacifiés. D'ailleurs même à l'égard du détachement des vellétés de résistances ne manquaient pas : un soldat fut légèrement blessé dans les forêts de Yawelo, le chef Yawelo, qui servit de guide au détachement fut à la même occasion blessé à son tour ; les gongs résonnaient plusieurs fois pour exhorter à la résistance, notamment lors de notre voyage vers Yapehe et à l'occasion de notre arrivée dans les villages clandestins d'Iloa ; lors de notre présence dans le village de Yapehe des insoumis de Yaoka venaient à différentes reprises menacer les indigènes restés au village ; des pieux empoisonnés fichés en terre rendaient les abords des agglomérations de forêts quelque peu dangereux, et ainsi de suite.

C'est à cause de cette mentalité frondeuse que j'ai réclamé pour le territoire une augmentation de la garnison. Le district a d'ailleurs bien voulu accéder à cette proposition et a promis de faire porter pour 1930 le nombre de soldats en garnison à Yanonge à 13 » (Récit de l'AT P. Mousel dans son rapport daté de Yanonge le 31 décembre 1929, dans FABV/SHP-MRAC).

Pour conquérir la région et assujettir les populations locales afin qu'elles n'échappent pas à la surveillance coloniale, il avait fallu bien les connaître, c'est-à-dire identifier leurs faits et gestes quotidiens. Ce travail avait été effectué par l'ancien administrateur de territoire de Ligasa qui, dans son « Rapport sur les chefferies indigènes et sur l'exécution des instructions ministérielles exposant la politique actuelle et la politique future à suivre dans l'organisation en chefferies des populations indigènes » du 2 juillet 1921, écrivait au vice-gouverneur général sur les Topoke et les Bangando :

« Les peuplades Topoke descendant d'anciens guerriers sont turbulentes, menaçantes et farouches, mais lâches. Cette lâcheté est caractérisée en ce qu'elles s'en laissent facilement imposer et qu'elles abandonnent vivement leurs villages devant une attitude énergique. Leurs bravades en imposent toutefois à leurs chefs actuels, trop peu fiers et trop peu énergiques que pour faire admettre leur volonté. Ils sont excessivement désunis, l'accord parfait ne règne même pas dans les clans. Ce sont des hommes braves et vigoureux d'une

race pure et saine, ils sont très austères et très peu polygames.

Les peuplades Mogandu sont composées d'individus moins beaux et moins vigoureux ; elles présentent beaucoup de caractéristiques d'une population enfermée et les caractères d'assujettissement sont héréditaires. Elles sont moins austères que les Topoke, leurs mœurs sont plutôt relâchées. Les Mogandu plus serviles sont plus soumis, moins turbulents mais aussi lâches, leur lâcheté et leurs bravades peuvent être combattues par une volonté moins énergique que pour les Topoke. Ils sont plus unis et plus maniables acceptant plus facilement l'autorité de leurs chefs coutumiers.

Les uns comme les autres reconnaissent les bienfaits de notre administration, spécialement en ce qui concerne le maintien de la paix privée, la protection et défense des individus et de leurs biens, etc. Le fait de nos efforts pour les faire évoluer vers la civilisation est considéré comme un ennui et ils profitent de toutes les circonstances pour secouer cet ennui. »

Une application de cette stratégie bien renseignée donna des fruits.



Apparat de chef chez les Topoke.

(EP.0.0.1771, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)



Apparat de chef chez les Topoke.

(EP.0.0.1772, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. J. Camps, s.d. Droits réservés.)

4. LE DISTRICT DE STANLEYVILLE APRÈS L'INCORPORATION DU DISTRICT DE L'ARUWIMI (1932-1959)

La réforme territoriale de 1932 supprimait le district de l'Aruwimi dont la majeure partie fut rattachée au district de Stanleyville. Le district de Stanleyville maintenu constituait l'une des cinq circonscriptions de la Province-Orientale : Stanleyville, Uele, Kibali-Ituri, Maniema et Kivu. En 1932, Stanleyville raffermissait davantage sa position en devenant le siège du commandement du 3^e groupe militaire. La garnison comprenait des effectifs supérieurs à un bataillon.

Si, à part Stanleyville, aucune autre garnison militaire ou centre d'instruction n'était située dans le district, il y en avait dans les autres districts du Bas-Uele, Haut-Uele et Ituri, à Buta, Paulis, Watsa, Gombari et Bunia. Ce déploiement de forces militaires était guidé par la préoccupation de défendre les frontières nationales plutôt que par le souci du maintien de l'ordre (Cf. Carte de la Force publique au Congo belge, ARSC, Bruxelles 1956).

À la suite de cette réforme de 1932, les territoires de deux anciens districts furent réunis pour en ramener le nombre à neuf. Pourtant, en 1928, les deux anciens districts de Stanleyville et de l'Aruwimi comptaient respectivement neuf et six territoires. La réduction du nombre de territoires dans le nouveau district agrandi fut jugée de bon augure, car « les émigrations et immigrations signalées antérieurement aux confins des territoires dont les limites scindaient les populations de même origine étaient de nature à permettre une meilleure connaissance

des mœurs et coutumes autochtones » (Rapports aux Chambres 1932 : 161).

Les neuf territoires du nouveau district de Stanleyville portèrent tous les noms de leurs peuples majoritaires tandis que les anciens noms de ces mêmes territoires désignèrent leurs chefs-lieux respectifs. Ainsi on eut : le territoire Mobango-Mongelema, avec Basoko pour chef-lieu ; le territoire des Mongelema-Popoi avec Banalia pour chef-lieu ; le territoire des Babali-Barumbi, avec Bafwasende pour chef-lieu ; le territoire des Bakumu-Est, avec Lubutu pour chef-lieu ; le territoire des Walengola-Wasongola-Mituku avec Lowa pour chef-lieu ; le territoire des Mongandu-Mombesa avec Yahuma pour chef-lieu ; le territoire des Topoke-Lokele avec Isangi pour chef-lieu ; et le territoire des Bakumu-Ouest dont le chef-lieu était Stanleyville.

Les limites de ces neuf territoires furent revues le 1^{er} février 1933 et, par la même occasion, le territoire de Mongelema-Popoi prit le nom de « territoire Mongelema-Bamanga ». En 1933, le nombre de territoires est réduit à sept. Les Bakumu-Ouest furent fusionnés avec les Walengola-Wasongola-Mituku et l'ensemble fut dénommé « territoire de Bakumu » avec pour chef-lieu Walengola. Le territoire Bakumu-Est passait au district du Kivu, lequel était devenu à son tour la province de Costermansville. C'est par l'arrêté royal du 25 septembre 1933 que l'espace de la grande Province-Orientale avait été divisé en deux provinces distinctes : deux districts (Maniema, chef-lieu Kasongo et Kivu, chef-lieu Rutshuru) constituaient la nouvelle province de Costermansville (devenue province du Kivu en 1947) dont le chef-lieu était Costermansville (Bukavu) ; trois districts



Village Bafwasende du chef Karagba chez les Babali, entre Bomili et Panga.

(AP.O.0.5911, collection MRAC Tervuren ; photo E.-V. Thévoz, 1898-1906.)



Bernard Kinani, premier chef chrétien metoko, clan Bamoso, à Lowa.

(HP.1967.1.1317, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. L.A. de Jaeger, s.d. Droits réservés.)

(Stanleyville, chef-lieu Stanleyville ; Uele, chef-lieu Buta ; et Kibali-Ituri, chef-lieu Irumu) constituaient la province de Stanleyville (redevue Province-Orientale, en 1947).

La réorganisation de 1933 a fortement touché les « circonscriptions indigènes » et leur division en chefferies ou secteurs. En 1933, le district de Stanleyville comprenait 127 chefferies et 12 sous-chefferies, un aboutissement du processus de regroupement des chefferies commencé en 1928 par le gouverneur Moeller. C'est le décret du 5 décembre 1933 qui prévoit la création des secteurs définis comme étant des « circonscriptions administratives formées par la réunion de groupements numériquement trop faibles pour se développer harmonieusement dans tous les domaines » (Magotte 1935 : 107). En prévoyant l'organisation des secteurs, l'administration coloniale entendait trouver la solution liée à l'insuffisance de

certains cadres et de certaines autorités coutumières, due à l'émiettement des structures sociales ou à la carence des chefs traditionnels. Selon Malengreau, la centralisation voulue en 1933 n'avait d'autre but que de « faire contrepoids au particularisme traditionnel des innombrables petits groupements indigènes » (Malengreau 1959). Le remplacement des chefferies par les secteurs constitue donc un instrument de mesure permettant d'apprécier le degré de décomposition des structures traditionnelles et la volonté de l'administration coloniale d'imposer une nouvelle organisation.

L'arrêté royal du 25 septembre 1933 entré en vigueur le 1^{er} octobre 1933 renomma la Province-Orientale en province de Stanleyville. Le territoire Bakumu-Est (Lubutu) passé au district du Kivu en 1933 retournait au district de Stanleyville par ordonnance n° 40/AIMO du 15 mars 1935. L'ordonnance n° 158/AIMO du 2 décembre 1938 restituait à ces territoires leurs anciennes dénominations et délimita le nouveau territoire d'Isangi. Les neuf territoires du district étaient alors : Basoko, Banalia, Bafwasende, Opala, Yahuma, Isangi, Stanleyville, Ponthierville et Lubutu. Dès lors, intervenaient une série de décisions davantage destinées à corriger les limites des entités territoriales ou celles de leurs compositions.

Suivons cette évolution. L'ordonnance n° 444/AIMO du 22 décembre 1943 du gouverneur général Pierre Ryckmans modifia les limites du territoire de Stanleyville à l'est fixées par l'ordonnance de 1938. L'ordonnance n° 18/AIMO du 10 janvier 1947 qui fixait les limites des territoires et de leurs entités internes fut modifiée par l'ordonnance n° 401/AIMO du 6 décembre 1947. Avec l'ordonnance n° 21/279 du 1^{er} juillet 1951, le territoire de Lubutu fut incorporé au district du Maniema, province de Costermansville.



Arrivée du gouverneur Moeller à Stanleyville, en 1929.

(HP.1967.1.55, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, 1929. Droits réservés.)

Tableau 2.9 : Chefferies et secteurs du territoire de Lubutu de 1937 à 1950

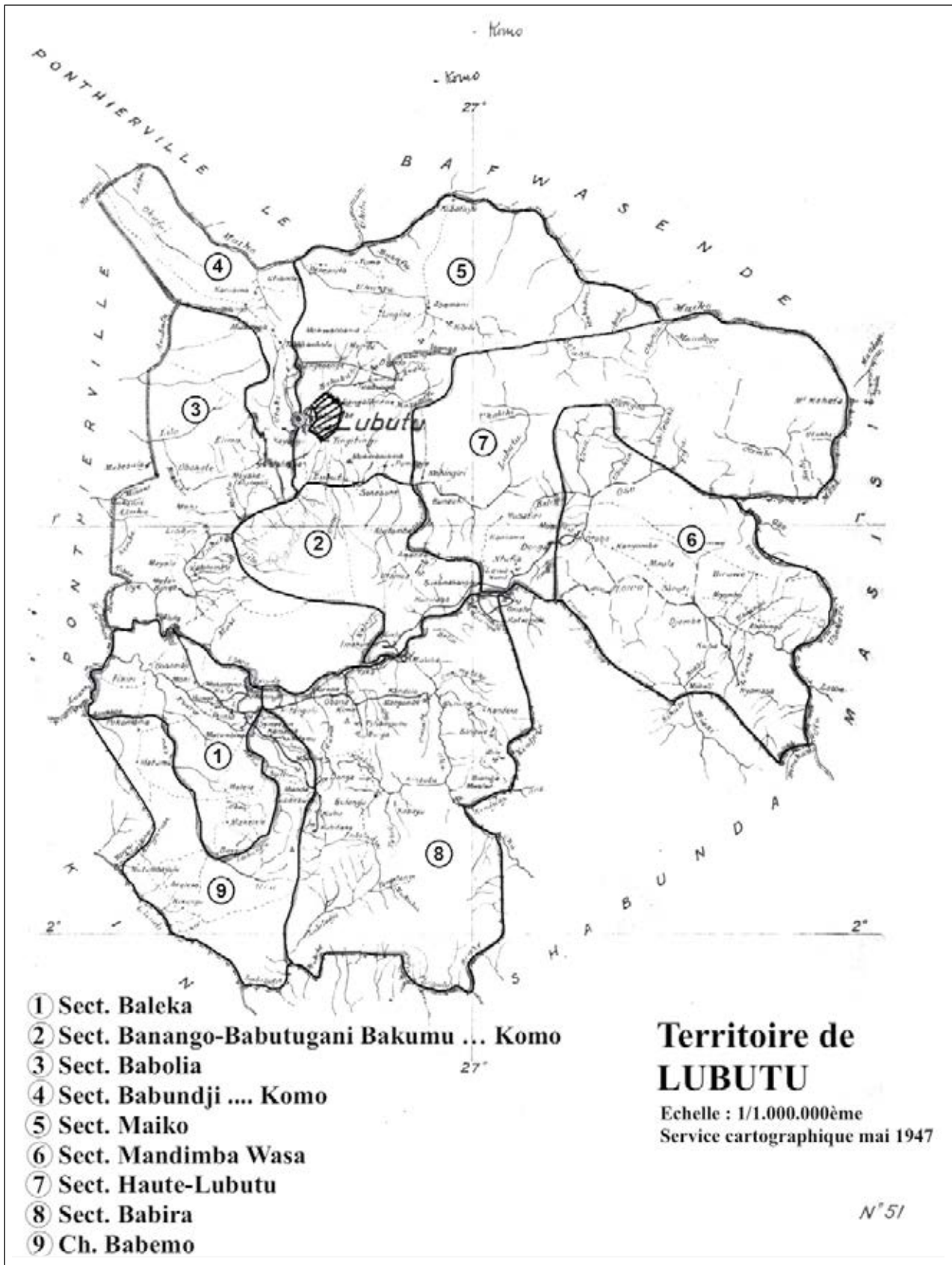
Chefferies ou secteurs en 1937		Chefferies ou secteurs en 1939		Chefferies ou secteurs en 1943		Chefferies ou secteurs en 1945		Chefferies ou secteurs en 1950
Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)	Noms des chefs	Noms de la chefferie (C) ou du secteur (S)
S/Bakumu Babutugani	Tingitingi	S/Bakumu Babutugani	Tingitingi	S/Bakumu Babutugani	Tingitingi	S/Bakumu -Banango-Babutugani	Moke Krutu	S/Bakumu -Banango-Babutugani
S/Bakumu Banango	Umbula	S/Bakumu Banango	Umbula	S/Bakumu Banango	Moke Krutu	x	x	x
S/Bakumu Babolia	Omande	S/Bakumu Babolia	-	S/Bakumu Babolia	Lisa Camille	S/Bakumu Babolia	Lisa Camille	S/Bakumu Babolia
S/Bakumu Babundji	Koli	S/Bakumu Babundji	-	S/Bakumu Babundji	Mayola	S/Bakumu Babundji	Lingala Gabriel	S/Bakumu Babundji
S/Bakumu de la Maiko	Kaniama	S/Bakumu de la Maiko	Kaniama	S/Bakumu de la Maiko	Kaniama	S/Bakumu de la Maiko	Kaniama	S/Bakumu de la Maiko
S/Bakumu de la Haute-Lubutu	Musafiri	S/Bakumu de la Haute-Lubutu	Musafiri	S/Bakumu de la Haute-Lubutu	Musafiri	S/Bakumu de la Haute-Lubutu	Kalombe	S/Bakumu de la Haute-Lubutu
S/Bakumu de la Loya	Abiana	S/Bakumu Baleka	Punia	S/Bakumu Baleka	Punia	S/Bakumu Baleka	-	S/Bakumu Baleka
S/Baleka	Punia	x	x	x	x	x	x	x
S/Bakumu de la Wandu	Mosoro	S/Bakumu Babira	G. Mbako	S/Bakumu Babira	G. Mbako	S/Bakumu Babira	x	S/Bakumu Babira
S/Babira	G. Mbako	x	x	x	x	x	x	x
x	x	S/Bakumu Wasa	Famba	S/Bakumu Wasa	Famba	S/Bakumu Wasa	Huseni	C/Bakumu Babemo
C/Arabisés Mandimba	Huseni	C/Arabisés Mandimba	Huseni	C/Arabisés Mandimba	Huseni	x	x	S/Bakumu Mandimba
C/Arabisés de Lubutu	Kakumbu	C/Arabisés Lubutu	Kakumbu	C/Arabisés Lubutu	Kakumbu	C/Arabisés Lubutu	Kakumbu	C/Arabisés Lubutu
S/Bakumu Basayu	Masala	S/Bakumu Basayu	-	x	x	x	x	

Source : Province de Stanleyville, note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 et arrêté n° 21 du 3 octobre 1950, dans FABV/SHP-MRAC.

L'ordonnance n° 21/193 du 11 juin 1952 revint sur certaines limites des territoires ou de leurs entités internes. L'arrêté n° 21/1 du 4 janvier 1954 du gouverneur Luc Breuls De Tiecken porte sur les mesures d'exécution de l'ordonnance n° 18/AIMO du 10 janvier 1947 en ce qui concerne la composition des circonscriptions indigènes du territoire de Ponthierville. Une légère modification de

l'ordonnance 158/AIMO du 2 septembre 1938 fixant les limites du territoire de Stanleyville avec celui d'Isangi a été proposée par la lettre n° 4.168/AO du 16 juin 1954. Une autre proposition tendant à modifier légèrement la limite du territoire de Stanleyville et du territoire d'Opala a été proposée le 3 mai 1954 (cf. lettre n° 3.190/AO), ce qui va faire l'objet de l'arrêté n° 21/55 du 25 juin 1954.

Carte administrative du territoire de Lubutu en 1947



Source : carte n° TMP 215, service Histoire et Politique, MRAC.

Comme ailleurs au Congo belge, mais cela se remarque de manière significative dans la Province-Orientale et, d'abord, dans son district de Stanleyville, la domination coloniale avait cherché à réglementer les bases de la vie du colonisé en allant le plus loin possible. L'autorité coloniale a voulu ici tout mesurer dans le but de s'assurer une « profonde domination », en prétendant « sauver la race noire en déperdition ».

Dans son étude, l'ATA Houet écrit en introduction : « [...] ne devons-nous pas tout tenter pour essayer de sauver une race qui se meurt et dont nous serons les premiers à subir les conséquences ? » (Houet 1947).

Encore en 1946, par exemple, l'administrateur territorial adjoint Antoine Houet, appuyé par le CDD Paradis et la Commission provinciale de démographie, se chargeait d'étudier la situation démographique du district de Stanleyville parce qu'en 1945 la Province-Orientale (dénommée Province de Stanleyville) « serait la seule de toute la Colonie où le nombre de femmes est nettement inférieur à celui des hommes » (Rapport général de la Colonie de 1945). Parmi les causes identifiées, la coutume locale, dont la polygamie et le « niveau moral » des indigènes.

« Il serait inutile de s'étendre longuement sur la question monogamie et polygamie. Personne, d'ailleurs, ne met en doute l'influence néfaste de la polygamie sur la natalité. Ici, également, les chiffres sont à l'avantage des unions monogamiques, 120,3 contre 83,3 pour les polygamiques. Basoko et Isangi font exception où les chiffres sont à l'avantage des polygames. Notons qu'Isangi est à natalité élevée tandis qu'à Basoko la natalité est faible. Tous les autres groupements démontrent la fertilité beaucoup plus grande des unions monogamiques. La différence y est parfois du simple au double : à Yahuma 146,4 pour 71,1 ; à Opala 99,8 pour 50,6. D'autre part, il ressort des différents rapports annuels que la polygamie est en régression. Les mesures prises en vue de protéger le mariage monogamique visent l'augmentation de la natalité.

Une question qui est bien plus importante est celle du « niveau moral » des populations. Il ne fait aucun doute que l'amoralité fait de rapides progrès. Le nombre d'indigènes qui vivent en dehors des normes augmente de jour en jour. Une indication est la rapidité avec laquelle les maladies vénériennes se répandent. L'indigène, particulièrement dans les Centres non-coutumiers ne

crain plus de vivre en concubinage. En milieu coutumier la situation n'est pas meilleure. Au cours des enquêtes, j'ai pu constater en territoire d'Opala que les femmes avaient changé huit à neuf fois de mari au cours de leur existence » (Houet 1947 : 43-44).

Les conclusions de l'étude de Houet sont : « territoire de Bafwasende : population mourante ; territoire de Banalia : situation à tendance régressive et survivance positive en 1946 ; territoire de Basoko : population stationnaire, passe au stade régressif depuis 1942-1943 ; territoire d'Isangi : population qui pourrait être nettement progressive ; territoire de Lubutu : tendance régressive depuis 1942-1943 ; territoire d'Opala : situation stationnaire a cédé le pas au stade régressif avec plus de la moitié de la population stérile ; territoire de Ponthierville : situation légèrement progressive, un pourcentage très élevé d'enfants ; territoire de Yahuma : situation régressive, le quart de la population formée de vieillards » (Rapport général de la Colonie de 1945¹) ».

L'autorité coloniale se trouvait ainsi les raisons qui fondaient l'utilité de sa présence et justifiaient son modèle de gestion. L'Européen disait qu'il était en train de gagner du terrain chez le Noir. Pourtant, cette même étude mettait en garde, relevant que « la confiance de l'indigène n'est pas sans limite. Malgré toutes les promesses, il se méfie encore [de l'Européen qui cherche à l'approcher afin de l'exploiter davantage]. [...] Les indigènes se représentent trop souvent l'agent de l'État comme un « cerbère » à l'affût des impôts supplémentaires et préoccupé presque uniquement par la production de la région ».

Houet concluait de ces observations : « - Tout polygame qui s'adjoindrait une femme engagée dans les liens d'un mariage monogamique devrait être sévèrement puni. Les sanctions appliquées seraient basées sur le principe de la dot à récupérer. - Le monogame qui répudie sa femme sans aucune raison acceptable ne récupérerait qu'une partie ou rien de la dot qu'il a versée. « Dérogation à la coutume », objectera-t-on ? Sa réponse : il faut asseoir davantage l'autorité coloniale pour espérer « sauver la race noire perdue » ».

1. Houet reprend les données de son travail administratif évoqué dans le Rapport annuel 1945, pour un concours (examen) en 1947.

Insistons sur le fait que divers changements administratifs intervenus dans le district de Stanleyville après la réforme de 1933 portaient sur des adaptations/corrections de la structure mise en place antérieurement. On le voit dans l'évolution des entités locales dites chefferies et secteurs (*cf.* chapitre *infra*). Le nombre de secteurs qui s'était développé rapidement après 1933 pour atteindre 43 en 1939 se stabilisa pratiquement durant la guerre à cause de l'absence de cadres administratifs européens. Par sa lettre du 8 décembre 1941, le gouverneur Marcel Alphonse Maquet (12 novembre 1940-10 mars 1943) trouvait que pour compenser la pénurie d'effectifs européens dans l'administration de la province, il devenait indispensable que chaque service et chaque territoire fassent « un nouvel effort pour initier le personnel de couleur à des besognes jusqu'ici dévolues encore aux Européens. Je suis convaincu que dans certains services ou dans certains territoires, il reste beaucoup à faire dans ce domaine ».

Pendant cette période de guerre où des efforts nouveaux se dessinent, il fallut ajouter de nouvelles charges aux colonisés, instaurer des « peines directes » pour intensifier la production agricole. En 1942, un agent de terrain (Malmendier ?) proposait à la hiérarchie des « Moyens pratiques » pour davantage contraindre le « personnel d'exécution, la main-d'œuvre indigène ». Il écrit :

« L'agent de propagande renseigne à l'autorité territoriale la plus proche le manquement constaté. [...] Nous sommes en temps de guerre, il faut regarder les choses en face. Il faut produire réellement et ne pas s'arrêter à des textes qui n'ont plus leur raison d'exister. Il faut délivrer le personnel d'exécution de la hantise qu'il compromet sa carrière s'il se départit un instant de la ligne de conduite dictée par le code. Pour ce, il serait nécessaire d'apporter quelques rectifications à la législation actuelle.

Les cultures imposées à titre éducatif aux circonscriptions indigènes peuvent être facilement soumises à un calendrier déterminé de commun accord entre les services de l'Agriculture et les Administrateurs territoriaux. [...].

Ce calendrier établi, au lieu de s'en tenir au texte « Est passible au maximum de sept jours de servitude pénale et de cent francs d'amende ou de ces peines seulement ». Une ordonnance décrèterait : « Est passible de 4 coups de fouet, l'indigène coupable d'inexécution

ou de négligence dans l'exécution des travaux qui lui sont imposés, aux dates fixées. Un délai de X jours lui est accordé pour se mettre en règle. En cas de récidive la peine corporelle sera doublée. Le juge de police aurait simplement à tenir un registre : chefferie – Capita ; Nom de l'indigène – Travail non effectué – date punition.

Ce système, qui de prime abord, semble draconien, est plus propre et plus à la portée de la compréhension de nos indigènes. Dans le sens que l'indigène puni saura pourquoi et la répercussion de cette peine immédiate aura la plus salutaire influence sur les planteurs avoisinants. Plus propre, parce que 4 coups de fouet est une punition bénigne. Lorsqu'un natif accomplit ses 7 jours de servitude pénale, il est rare qu'il ne reçoive pas au moins 8 coups de fouet pour des raisons souvent étrangères à l'infraction commise. [...]

Le personnel territorial étant réduit au strict minimum, il faut augmenter son rendement efficient en diminuant la paperasserie des longs jugements pour chaque cas, en augmentant ses prestations par des déplacements rapides lui permettant de suivre efficacement le rendement des exploitations » (document photocopié, dans FABV/SHP-MRAC).

Quant à la faiblesse du nombre de personnel territorial européen, le manque d'agents dans l'administration coloniale de la Province-Orientale passait pour être une réalité constante. On peut le voir à travers les données entre 1938 et 1948 figurant dans le tableau 2.10. Il faut noter l'importance de 1938 qui est l'année où avait été atteint le niveau le plus élevé de recouvrement de l'espace au Congo belge. L'année 1948 constitue aussi une autre borne dans cette évolution coloniale. Dans le rapport annuel AIMO 1947 du CDD Ruelle, il est écrit :

« De plus en plus l'indigène prend conscience de ses droits, réels ou supposés. Cette évolution se caractérise par l'envoi de plaintes, réclamations, requêtes et dénonciations, collectives ou individuelles, signées ou anonymes adressées ou transmises en copie pour information à diverses autorités administratives et judiciaires. Il fait intervenir des hommes de loi pour défendre ses intérêts et requiert l'assistance des avocats pour plaider en sa faveur jusque devant le tribunal de police. En somme il s'europeanise. Et peut-on lui donner tort ? »

Tableau 2.10 : Personnel européen de la colonie en service dans la Province-Orientale

(Les chiffres tiennent compte du personnel sous statut et du personnel engagé par contrat)

Rubriques	Année 1938	Année 1948
I. Personnel des services provinciaux		
Secrétariat provincial, Contentieux et Personnel	6	10
Service des AIMO	3	5
Service de l'Enseignement	-	11
Service des Finances	13	13
Service des Affaires économiques	2	5
Service des Titres fonciers	12	8
Service de l'Agriculture	5	8
Service Vétérinaire	1	2
Service des Travaux publics	5	8
Service des Postes	1	2
Service des Télécommunications	1	2
Service Médical	2	5
II. Personnel du service territorial		
Commissaires de district et commissaires de district assistants	6	7
Administrateurs de territoire et administrateurs de territoire assistants	62	93
Agents territoriaux	91	96
Commissaires et sous-commissaires de police	9	9
III. Service de l'Agriculture		
Agronomes	17	17
Agronomes adjoints	29	41
Colons stagiaires	-	-
Agents forestiers	-	-
IV. Service vétérinaire		
Vétérinaires	4	5
Auxiliaires vétérinaires	2	6
Colons stagiaires	-	3
V. Services des Travaux publics		
Ingénieur	1	-
Conducteur des travaux	1	1
Surveillants, contremaîtres et artisans	5	22
Mécaniciens	1	1
VI. Service des postes		
Percepteurs et sous-percepteurs	11	17
VII. Personnel des Télécommunications		
Opérateurs techniciens	15	18
VIII. Service médical		
Médecins de Laboratoire	3	4

Médecins praticiens	23	30
Agents sanitaires	21	35
Infirmières religieuses engagées par contrat	21	30
Infirmières religieuses agréées	36	42

Source : Rapport du Conseil de province, session d'avril 1949 ; statistique décennale 1938-1948, dans FABV/SHP-MRAC.

On observe que l'évolution dans le recrutement du personnel européen progresse peu, voire stagne ou diminue même dans certains cas ; pourtant les besoins avaient augmenté, les sollicitations étaient de plus en plus nombreuses et les appels des administrateurs de terrain étaient incessants. Cela était conditionné d'abord par un problème de budget et, pourtant, on ne voulait rien céder comme pouvoirs effectifs aux colonisés, au risque de perdre l'estime qui justifiait la domination coloniale. Une situation moins contraignante lorsqu'il s'agit des effectifs du personnel auxiliaire indigène (dans le tableau 2.11), car leurs salaires demeurèrent assez dérisoires jusqu'à la fin de la colonisation (*cf. infra*). Mais, là aussi, l'administration coloniale exigeait davantage de rendement sans augmentation ni des salaires ni des effectifs, qu'on n'obtenait souvent que sous contrainte (événements). Au 31 décembre 1951, le CEC de Stanleyville comptait 73 unités. Sur celles-ci, le rapport annuel AIMO 1951 du CDD Kreutz renseigne :

« [la police] assure les gardes et rondes dans les trois quartiers ; [elle] suffit au maintien de l'ordre dans le CEC.

Nous ne pouvons, malheureusement pas compter sur la grosse majorité des policiers pour rechercher les indésirables ni les irréguliers. Comme les clercs et autres auxiliaires de l'administration, les policiers sont trop enclins non seulement à cacher les infractions commises par leurs frères de race, camarades... mais parfois même à les aider à camoufler les infractions dont ils se sont rendus coupables.

Trop souvent d'ailleurs sur ce manque de conscience professionnelle de nos policiers se greffe une vénalité peu ordinaire ; le moindre cadeau qui leur est offert suffit très souvent à acheter leur silence, sinon leur complicité.

Des sanctions sont, évidemment prises chaque fois qu'un manquement de l'espèce est constaté, mais je doute qu'elles soient suffisantes à amener un changement radical de l'état d'esprit des intéressés et leurs façons de faire.

Il faudrait, à mon sens, qu'un Européen spécialement formé, un très bon commissaire de police, puisse s'occuper exclusivement de la police, la prendre en main, lui consacrer tout son temps. Ainsi, pourrait-on peut-être arriver à constituer, sinon tout un corps de policiers, du moins un cadre de grande valeur sur lequel nous pourrions compter. »

Tableau 2.11 : Personnel auxiliaire dans la Province-Orientale
(Les chiffres comprennent le personnel sous contrat et le personnel engagé par contrat, à l'exception toutefois des plantons, gardiens de cimetières, gardiens de magasins et veilleurs de nuit)

Rubriques	Année 1938	Année 1948
Personnel sous statut en service dans les services provinciaux	37	57
Personnel sous statut des districts et des territoires (service territorial)	43	104
Surveillance des prisons	-	81
Personnel sous statut du service de l'Agriculture	7	41
Personnel sous statut vétérinaire	-	12
Personnel sous statut du service des Travaux publics	38	78
Personnel sous contrat du service des Travaux publics (en grande partie des cantonniers)	2 285	6 314
Personnel sous statut du service des Postes	11	86
Personnel engagé par contrat au service des Postes (facteurs et boys courriers)	32	51
Personnel sous statut du service des Télécommunications	10	77
Personnel sous contrat du service des Télécommunications	83	134
Personnel sous statut du service médical	11	17
Assistants médicaux sous statut	2	6
Infirmiers sous statut	55	103
Aides-infirmiers sous contrat	401	469
Gardes sanitaires sous statut	8	16
Aides-accoucheuses sous statut	8	44

Source : Rapport du Conseil de province, session d'avril 1949 ; statistique décennale 1938-1948, dans FABV/SHP-MRAC.

Le Congo belge, dont le district de Stanleyville, est une construction liée à ces conceptions édictées par l'Européen qui se servait de plus en plus du colonisé au fur et à mesure que s'implantait l'administration

européenne. On objecterait que dans le camp colonial tout n'allait pas dans le bon ordre, certes ; mais plusieurs idées avancées, comme celles évoquées ci-dessus, s'exécutaient en puisant si possible dans le cadre légal établi, quoique de manière anarchique et au gré de l'humeur du personnel dirigeant. Les dispositions liées à ce qui fut appelé « effort de guerre » avaient davantage ouvert la voie à de nombreux abus récurrents. À ce sujet, on peut répertorier à titre d'exemple des rappels à l'ordre émanant de la hiérarchie :

- dans la lettre circulaire datée de Stanleyville le 9 septembre 1941 avec pour objet « Travaux imposés » du commissaire provincial R. Bertrand aux CDD et AT, il est écrit : « Le personnel territorial doit absolument se débarrasser de la conception aussi mauvaise que simpliste de ses rapports avec les indigènes se résumant en ordres et sanctions et se persuader, quand il examine les problèmes que ces rapports lui posent quotidiennement, que la solution de force, si elle est souvent la plus facile, est très rarement la meilleure. »
- dans la lettre circulaire datée de Léopoldville le 7 avril 1944 avec pour objet « Application de l'ordonnance n° 68/AIMO : Récolte de produits à titre d'effort de guerre » du vice-gouverneur général P. Ermens aux gouverneurs de provinces, il écrit :

« J'ai l'honneur d'attirer votre attention toute particulière sur les doléances qui m'ont été présentées à diverses reprises au sujet de l'application qui est faite dans certaines régions de la Colonie, de l'ordonnance n° 68/AIMO du 10 mars 1942.

Les faits signalés constituent un abus réel auquel il vous appartient de mettre fin sans retard et vous devrez prier les autorités territoriales de faire une application plus éclairée des ordonnances sur l'effort de guerre pour ne pas verser dans l'illégalité.

J'ai été amené à constater que la récolte de certains produits est imposée – à titre d'effort de guerre – à de nombreux indigènes qui ne peuvent matériellement pas les récolter. »

- la lettre datée de Stanleyville le 24 septembre 1945 avec pour objet « Travaux imposés » du commissaire provincial au CDD de Stanleyville dénonce les travaux imposés dans le territoire de Bafwasende, car ils n'observent pas les dispositions légales. S'appuyant

sur celles-ci, le CDD L. Ruelle, dans sa lettre circulaire datée de Stanleyville le 4 octobre 1945 aux AT, écrit : « De cette correspondance, il résulte que le système des "travaux non rémunérés" appliqués dans le district est illégal. Il y a donc lieu d'abandonner ce système et de considérer comme nulles les instructions qui vous ont été données précédemment en cette matière. »

En fait, l'autorité coloniale édictait des principes difficiles à respecter en pratique, parce que tout reposait sur la thèse du maître blanc supérieur au colonisé noir comme fondement de la présence coloniale décrétée comme étant « une mission de tutelle » auto-octroyée. Début avril 1944, le gouverneur R. Bertrand contactait tous les vicaires apostoliques et les directeurs des sociétés de sa province, demandant leur appui pour que le personnel européen sous leurs ordres soit aussi impliqué assidûment à maintenir et à développer le contact direct avec les indigènes pour leur bonne soumission. Car, disait-il, « collaborer à la civilisation du noir constitue un devoir individuel de tout Européen qui retire un profit de la colonisation ». À cet effet, il leur transmit la circulaire du 2 avril 1944 ayant pour objet « Manière d'être des Européens à l'égard des indigènes », adressée aux autorités administratives de la province :

« - Messieurs les Chefs de service,
- Messieurs les Commissaires de district,
- Messieurs les Administrateurs territoriaux,
(Tous)

Les récents événements ont démontré que le contact entre les Européens et les indigènes devient de plus en plus insuffisant. La diminution du cadre d'occupation territoriale, la nécessité impérieuse de courir au plus pressé et l'emploi des moyens de locomotion mécanique constituent les principales causes de cette situation. Les conditions actuelles de vie des Européens prennent tous les loisirs qui autrefois étaient mis à profit pour l'étude du caractère des indigènes. Beaucoup de malentendus, d'incidents regrettables entre Européens et indigènes proviennent de la barrière qui existe entre eux.

L'indigène prend normalement une attitude méfiante à l'égard de tout ce qui lui est étranger, et cela suite de son manque de culture et de son faible degré de développement. Il appartient à l'Européen de le visiter, de le mettre à l'aise, de gagner sa confiance. Notre devoir de tuteur des indigènes nous prescrit de faire mettre

fin à l'indifférence que témoignent généralement les jeunes Européens à l'égard des coutumes indigènes. Pourtant l'étude de leur caractère est la base d'une compréhension indispensable.

Le fonctionnaire territorial qui ne s'efforce pas de gagner par ses paroles et ses actions la confiance des indigènes dans ses rapports quotidiens avec eux, qui ne cherche pas à pénétrer leurs relations sociales et l'esprit de leur vie, n'atteindra jamais le but qui lui a été assigné et qu'il s'est engagé à poursuivre.

Tant que les indigènes n'auront pas assez de culture intellectuelle et morale pour suivre et pour comprendre les pensées et les réflexions de l'Européen, les malentendus ne peuvent être évités qu'à condition que l'Européen fasse tout son possible pour comprendre l'indigène, pour connaître le motif de ses actions.

L'effort déployé pour gagner la confiance de l'indigène sera peine perdue si le fonctionnaire ignore les capacités et les dispositions de l'indigène et ne se rend pas compte des circonstances qui obscurcissent ou qui captivent son esprit. Malheureusement, trop d'Européens restent profondément indifférents à la vie des indigènes qui les entourent, pour le relèvement moral, social et matériel desquels ils sont au Congo. Ils professent à leur égard les préjugés les plus rétrogrades.

Collaborer à la civilisation du noir constitue un devoir individuel de tout Européen qui retire un profit de la colonisation. Le problème des demi-civilisés est plus ardu encore. L'évolution comporte trois éléments : l'instruction, l'éducation et le changement de mentalité. Jusqu'à présent l'instruction a été développée mais les bases de l'éducation et les changements de mentalité ne sauraient produire leur effet chez la génération actuelle.

Trop souvent les jeunes éléments qui sortent des écoles ont des idées fausses, une outrecuidance et puérile vanité sans avoir acquis le bon sens, l'énergie, l'esprit de suite, le gouvernement de soi. Nos faiblesses et nos vices leur deviennent coutumiers sans qu'ils assimilent ni nos facultés ni nos vertus. Mais cette situation, plutôt que de provoquer des brimades à leur adresse, devrait inviter nos fonctionnaires à user d'indulgence.

Notre mission de tutelle nous prescrit d'y remédier dans la mesure du possible, chacun dans sa sphère d'action. Les barrières élevées entre les Européens et les indigènes permettent le développement de doutes et d'idées subversives sans que nous soyons avertis à temps des mouvements qui se préparent.

Je souhaite voir le personnel européen consacrer le plus fréquemment possible ses loisirs à des entretiens familiers avec les indigènes pour leur expliquer les

buts que nous poursuivons et les raisons qui doivent les inviter à participer à notre effort de guerre. L'intérêt que nos fonctionnaires ne peuvent manquer de marquer aux indigènes doit les pousser à reprendre ou à amplifier le contact effectif avec nos populations et à mener activement une propagande soutenue et judicieuse pour combattre les rumeurs fantaisistes et les menées xénophobes. »

La soumission généralement brutale du colonisé devenu sujet aux ordres de l'Européen ne s'était jamais arrêtée. Le secrétaire provincial F. Boey dans sa lettre circulaire datée de Stanleyville le 28 juillet 1952 adressée aux CDD et administrateur territorial de la Province-Orientale, disait encore :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un agent territorial vient récemment d'être condamné pour avoir outrepassé ses droits en matière de travaux imposés prévus par les articles 45 et 46 du décret du 5 décembre 1933 sur les circonscriptions indigènes.

À ce propos, le gouverneur général me prie de rappeler impérativement que nul indigène ne peut, aux termes de l'article 47 du décret du 5 décembre 1933, être contraint de coopérer plus de soixante jours par an aux travaux prévus par les articles 45 et 46 du même décret.

Les prestations gratuites ou rémunérées seront donc strictement limitées à celles prévues par les arrêtés fixant la nature et l'importance des travaux impossibles. L'insuffisance de crédits ne peut justifier le recours aux prestations mal ou non rémunérées. Les programmes d'intérêt local et les programmes généraux d'équipement et de mise en valeur doivent donc être coordonnés en vue d'éviter que leur réalisation ne pèse d'un poids excessif sur les populations indigènes. »

Les quelques références ci-dessus font voir que c'est tout le système colonial qui avait été contaminé. Le CDD de Stanleyville Kreutz, dans son rapport annuel 1951, notait : « Plus il s'instruit, plus il évolue, l'indigène devient plus difficile à manier ; les temps sont révolus où l'indigène acceptait sans discussion, sans récrimination tous les ordres, toutes les directives, de l'Européen. » Mais jusqu'à la fin de leur heure, le 30 juin 1960, la majorité des colonisateurs ne se départiront pas fondamentalement de cette logique justifiant leurs méthodes de gestion.

Le 1^{er} octobre 1947, la province de Stanleyville reprenait son appellation de Province-Orientale.

Pendant cette période, l'autorité coloniale voulut encore plus tout régenter, afin de s'assurer une réelle maîtrise de la société des colonisés. Le gouverneur Ernest-Camille Bock s'en vante, soulignant dans son discours repris dans le compte-rendu du conseil de province de 1950 les « profondes réformes » et la « sensible amélioration de la sécurité sociale ». Il ajoute même qu'« il convient de souligner que les trois années 1947, 1948 et 1949 se sont passées sous le signe de la paix sociale sans être marquées par le moindre incident ». On atteignait un moment d'évolution économique et sociale important dans la colonie et l'autorité belge exhibait sa satisfaction. Mais l'accent reste d'abord mis sur l'assujettissement de la société colonisée, « l'économie et le social des indigènes » signifiant l'adaptation de ceux-ci au rythme et selon le modèle que souhaitait l'Européen. Ci-après quelques passages du discours du gouverneur :

« Les ordonnances prises en matière d'organisation professionnelle depuis le début de 1947 ont moins d'importance, car elles ne constituent qu'une mise au point de la législation instaurée par l'ordonnance législative n° 82 du 17 mars 1946 et par la réglementation d'avril 1946 sur le Conseil d'entreprise, les Comités locaux de travailleurs, les Commissions régionales et professionnelles du travail et du progrès social indigènes et sur les syndicats professionnels.

Par contre, dans le domaine familial, trois textes législatifs importants sont à noter :

– l'ordonnance législative n° 37 du 31 janvier 1947 prohibant les pratiques de polygamie ;

– le décret du 25 juin 1948 sur la répression de l'adultère et de la bigamie ;

– le décret du 5 juillet sur la protection du mariage monogamique.

Enfin un décret sur la polygamie est à l'étude.

Sur le plan social je citerai l'ordonnance n° 258 du 12 juillet 1948 instaurant la carte du mérite civique.

Sur le plan matériel le décret du 7 juin 1949 créant les Offices des cercles extra-coutumiers ou des cités indigènes, ouvre de grandes perspectives pour l'amélioration rapide du logement des indigènes détribalisés vivant dans les grands centres.

Enfin, le personnel indigène, à l'instar du personnel européen de l'Administration, a vu son statut et ses conditions matérielles d'existence sérieusement améliorés par l'ordonnance n° 403 du 12 décembre 1947. »



Camions de transport du coton à Stanleyville.

(AP.0.0.32208, collection MRAC Tervuren ; photo Ravoet, s.d. Droits réservés.)



À Bosolo, dans le territoire d'Isangi, un colon, au début de la journée, répartit les tâches entre ses travailleurs indigènes.

(HP.1956.15.13097, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, novembre 1949 © Sofam.)

Malgré l'intervention signalée, la situation sociale des colonisés demeurait élémentaire ; d'ailleurs, la carte de mérite civique n'apporta que peu de changements réels au vécu des bénéficiaires (Verhaegen 1983 ; Omasombo 2009). Plutôt, la présence européenne appelée à assurer profondément sa domination s'était accrue, ainsi que la soumission des « indigènes » à l'administration coloniale. À titre comparatif, la population européenne totale de 1938 à 1948 avait augmenté d'un tiers et la population belge de moitié. Le décret du 1^{er} août 1947 autorisait la création de la Société de crédit au Colonat et, dès lors, de nombreux colons débutants se sont vu efficacement soutenus. Dans la Province-Orientale, 44 prêts avaient déjà été accordés en 1949, s'élevant à 15 231 000 F. Par ailleurs, « la prospection systématique des possibilités de colonisation » se poursuivait et les « recherches entreprises par l'administration pour préserver à l'avance des blocs de colonisation a permis jusqu'ici de retenir le choix de 48 blocs totalisant 19 000 hectares » (Discours du gouverneur, dans FABV/SHP-MRAC). Il faut ajouter aussi : « Le décret cotonnier du 18 juin 1947 et le décret sur les Coopératives indigènes du 16 août 1949 intéressent à la fois l'économie européenne et l'économie indigène ; leur application combinée aura vraisemblablement pour effet de donner, sur le plan social,

une orientation nouvelle à la culture du coton » (*idem*).

Tableau 2.12 : Population européenne de la Province-Orientale

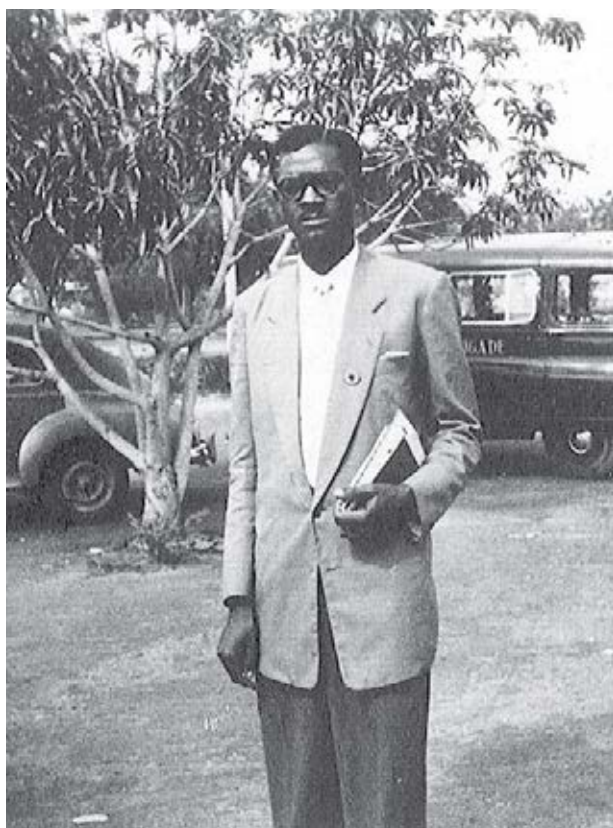
Rubriques	Année 1938	Année 1947
Total population belge	3 192	4 813
Total de la population étrangère se décomposant en :	1 953	2 008
États-Unis	177	148
Îles britanniques	355	488
Grèce	298	478
Hollande	176	206
Italie	116	49
Portugal	162	253
Autres nationalités	669	386

Source : Rapport du Conseil de province, session d'avril 1949 ; statistique décennale 1938-1948, dans FABV/SHP-MRAC.

À partir de la Seconde Guerre mondiale, la présence des Grecs, surtout dans le commerce, s'est accrue. Dehoux observe : « La Province-Orientale est la terre d'élection des Grecs, qui s'adonnent surtout au commerce. Sur 261 colons-commerçants, 223 sont étrangers. À Stanleyville, l'on compte à peine 4

à 5 commerçants belges. Sur le territoire de Bunia, dans l'Ituri, les agriculteurs, une trentaine, sont presque tous originaires de notre pays. Par contre, parmi les quelque 40 maisons de commerce, l'on compte 1 colon belge et 33 grecs. Les deux centres commerciaux de Nizi et de Mombwelo [sic] en zone A des Mines d'or sont presque exclusivement entre les mains des étrangers. On nous a signalé qu'en 1946, une certaine agitation s'était produite parmi la colonie hellénique. Il ne s'agissait rien de moins que de revendiquer la Province-Orientale comme colonie grecque. Revendication d'irresponsables, sans doute, mais combien symptomatique et formulée à cause de la force que confère le nombre. À l'heure actuelle, d'ailleurs, Bunia possède son église orthodoxe qui est le plus beau monument de l'endroit [...] » (Dehoux 1946 : 19).

L'augmentation de la présence européenne accroît l'effectivité de la domination coloniale, ce qui s'accompagne d'un renforcement des mesures de contrôle et de soumission des colonisés. Le tableau 2.13 présente la situation comparée du régime pénitentiaire de la province.



Lumumba, agent postal à Stanleyville en 1954.

(Photo extraite de *La Voix du Congolais*, 1954. Droits réservés.)

Tableau 2.13 : Régime pénitentiaire de la Province-Orientale

Rubriques	Année 1938	Année 1947
Population pénitentiaire en fin d'année		
Prison centrale de Stanleyville	411	754
Prison de district de Buta	266	493
Prison de district d'Irumu	235	584
Total de prisons de territoires	3 790	3 431
Population pénitentiaire durant l'année		
Prison centrale de Stanleyville	1 679	6 784
Prison de district de Buta	3 485	2 546
Prison de district d'Irumu	1 096	2 448
Total de prisons de territoires	37 407	40 636
Nombre de décès durant l'année	103	113
Nombre de libérations conditionnelles accordées	39	317

Source : Rapport du Conseil de province, session d'avril 1949 ; statistique décennale 1938-1948, dans FABV/SHP-MRAC.

Dans la prison centrale de Stanleyville, on observe que l'augmentation est de l'ordre de 1 à 4 alors que dans le district de l'Ituri elle passe de 1 à 2. Le recours à la violence raciale comme mode administratif de gestion va contribuer à faire échouer le projet des évolués et le fonctionnement des syndicats resta extrêmement rudimentaire. En fait, pour ces derniers, les institutions étaient relativement complexes et leur fonctionnement nécessitait l'assistance continue et assidue de conseillers européens plus nombreux que jamais. Dans le rapport du conseil de province de 1954, il est noté : « Il semble bien que les Congolais ne sont pas encore mûrs pour le syndicalisme. Il est évident aussi que ce peu de succès des syndicats découle de leur utilité limitée en raison de la protection du travail organisée par l'administration. »

À chaque fois que des grèves de travailleurs éclataient, l'administration réprimait les manifestants. On peut citer le cas de la plantation HCB de Mokaria, dans le territoire de Basoko, où une trentaine des travailleurs avaient refusé de travailler. Le tribunal de police les condamna pour les obliger à reprendre le travail. En territoire de Lubutu, à la cité des



Vue de Stanleyville et des installations portuaires de la rive droite du fleuve Congo.

(HP.1991.7.39, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



Au port de Stanleyville Rive Gauche, un magasin de transit de la société CFL.

(HP.1956.15.13604, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), 1951 © MRAC Tervuren.)



Le centre commercial de Stanleyville.

(HP.1991.7.38, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

travailleurs de la Symétain à Kaitinda, les travailleurs avaient cessé le travail pendant une journée pour protester contre la désignation d'un chef de camp au sujet duquel ils portaient des accusations ; l'intervention de l'administrateur territorial et du directeur de la société entraîna aussitôt la reprise du travail.

Les Noirs n'auront rien gagné de la hausse de la productivité que leur travail a permis. On peut lire dans le rapport du conseil de province de 1951 :

« Certes on signale un peu de rancœur chez certains travailleurs qui engagés par des colons, n'ont pas vu changer leur situation depuis que les affaires de leur employeur sont devenues remarquablement prospères. Et bon nombre d'employeurs sont dans ce cas depuis le récent boom des produits agricoles. »

« Suite à la productivité engrangée, le port de Stanleyville à la rive droite passait de 142 mètres de quai en 1947 à 350 mètres depuis début 1950, ce qui était suffisant pour un trafic de plus de 300 000 tonnes par an. À ce moment, le quai Citas à Léopoldville n'avait que 300 mètres de quai pour un tonnage de 325 000 tonnes par an. On démolit l'ancien entrepôt des douanes de Stanleyville : le magasin en amont a été agrandi de 825 m², 600 m² mis à la disposition du service des douanes » (Discours du gouverneur Bock au Conseil de province, 1952, dans FABV/SHP-MRAC).

Malgré cette situation, de nombreux Européens continuaient de pousser l'autorité coloniale à presser davantage les colonisés. Dans son discours du 15 avril 1952 au conseil de province, le gouverneur Bock (qui va décéder en décembre) mettait l'accent sur la production agricole dans la province, qui nécessitait du doigté dans la gestion administrative. À cette occasion, il montrait à la fois les succès réalisés et la complexité de la situation. Il exposait le cas type du paysannat dit babua, qui était le plus développé de la Province-Orientale.

« L'établissement d'un paysannat doit tenir compte de l'organisation politique et familiale coutumière des peuplades, notamment de leur droit foncier. Le milieu humain du paysannat Babua comporte des Bakango, des Azande, des Babua, des Makere ayant des tempéraments divers – des modes de vie, voire des activités coutumières différentes et enfin des organisations politiques bien différenciées.

Chez les Babua l'organisation de la société repose essentiellement sur la famille ; les prérogatives du chef ne sont exercées qu'en des circonstances exceptionnelles – guerres, exodes, etc. En temps ordinaire c'est le clan qui décide, notamment en matière foncière.

Dans la société azande au contraire, la terre appartient à l'ensemble de la chefferie et le chef décide de son utilisation.

Sur le plan agricole, il importe d'insister sur la diversité des problèmes à résoudre, suivant les terroirs, et sur la souplesse dont il convient de faire preuve pour faire face à toutes les situations. Chez certaines populations les terres existent en abondance, chez d'autres elles sont rares et partout cependant il faut s'efforcer d'amener l'indigène à un niveau de vie satisfaisant, de manière à pouvoir asseoir sur des bases solides l'action sociale entreprise. [...].

Il convient [...] ici de réfuter certaines objections couramment émises notamment concernant le paysannat Babua. Qu'objectent certains ? "Le paysannat Babua, dit-on, est une organisation qui subordonne la production vivrière à la production cotonnière".

S'il est vrai que les 15 000 fermiers du paysannat Babua produisent entre 6000 et 7 000 tonnes de coton, sur 9000 ha, ils produisent en même temps, sur 19 000 ha, annuellement 60 000 tonnes de bananes et de manioc, 2300 tonnes de maïs, en carottes, 1800 tonnes de graines de courge, 6000 tonnes d'arachides et 600 tonnes de paddy ; en plus les palmeraies et plantations d'élaeis de ces régions fournissent 2200 tonnes d'huile de palme dont 900 tonnes pour l'alimentation des fermiers et de leurs familles ; 800 tonnes produites dans trois huileries, et 500 tonnes vendues sous forme d'huile de palme indigène. Un programme de plantations supplémentaires d'élaeis sur 800 ha est en voie d'exécution. Au total ce paysannat produit au minimum 12 fois plus de vivres que de coton.

Certains prétendent que "le Colonat européen n'est pas suffisamment respecté dans ces régions". Pourtant 14 plantations d'une superficie totale de 4700 ha, 18 % du total des plantations du district de l'Uele, se trouvent incluses dans la région de ce paysannat ; 5800 travailleurs, soit 11 % du total de l'Uele, sont installés sur ces terres. Six nouvelles concessions agricoles ont été accordées après l'installation du paysannat ; de nombreuses installations commerciales ont eu lieu dans ces parages, et les possibilités industrielles, commerciales et agricoles sont loin d'être épuisées.

Les valeurs produites par le paysannat Babua représentent, sur place et au moment des transactions entre planteurs et acheteurs réceptionnaires ou consommateurs, une somme totale de 106 400 000 F ou 7000 F par fermier.

L'effort investi dans cette production par fermier est évalué à 253 hommes/jour par an, dont 26 hommes/jour pour la culture du maïs, des courges et du paddy, 22 hommes/jour pour celle des arachides, 36 hommes/jour pour celles des bananiers et du manioc,

Tableau 2.14 : Évolution du nombre de chefferies et de secteurs dans le district de Stanleyville de 1937 à 1958

Territoires	1937		1939		1943		1945		1949		1950		1951		1952		1953		1956		1957		1958	
	Cheff.	Sect.	Cheff.	Sect.	Cheff.	Sect.	Cheff.	Sect.	Cheff.	Sect.	Cheff.	Sect.	Cheff.	Sect.	Cheff.	Sect.	Cheff.	Sect.	Cheff.	Sect.	Cheff.	Sect.	Cheff.	Sect.
Bafwasende	1	6	1	8	1	7	0	7	0	7	0	6	0	6	0	6	0	6	0	6	-	-	0	6
Banalia	6	4	8	5	3	5	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	-	-	1	4
Basoko	14	1	14	1	10	3	9	3	7	4	7	4	7	4	7	4	7	4	7	4	-	-	3	5
Isangi	27	2	16	5	9	8	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	-	-	6	7
Opala	22	0	13	3	13	3	14	2	11	3	11	3	11	3	11	3	11	3	11	3	-	-	8	4
Ponthierville	x	x	7	10	4	8	3	9	3	9	3	9	3	9	3	9	3	9	3	9	-	-	2	9
Stanleyville	9	11+	2	1+	2	1+	2	1+	2	1+	2	1+	2	1+	2	1+	2	1+	2	1+	-	-	2	1
		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC				
Yahuma	8	0	8	0	8	0	1	3	1	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	1	-	2	3
Lubutu	2	12	2	10	2	9	1	8	-	-	2	8	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Total district	89	36+	71	43+	52	44+	39	44+	33	38+	36	45+	33	37+	33	37+	33	37+	33	37+	33	37+	23+	39
		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC		CEC				CEC

Source : Archives Biblio Affaires intérieures du district du Haut-Congo à Kisangani, dans FABV/SHP-MRAC.

Tableau 2.15 : Comparatif de l'évolution du nombre de secteurs et de chefferies dans les autres territoires de la Province-Orientale

Territoires	1937		1939		1943		1945		1950		1952		1953		1956		1957		1958	
	Ch.	Sec.	Ch.	Sec.	Ch.	Sec.	Ch.	Sec.	Ch.	Sec.	Ch.	Sec.	Ch.	Sec.	Ch.	Sec.	Ch.	Sec.	Ch.	Sec.
Aketi	11	-	9	2+ CEC	5	3+ CEC	5	3	5	3	5	3+ CEC	5	4+	4	4+ CEC				
Ango	5	-	5	-	3	-	4	-	4	-	4	-	4	-	4	-				
Bambesa	x	x	x	x			x	x							9	-				
Bondo	10	-	10	-	10	-	10	-	10	-	10	-	10	-	10	-				
Buta	10	1+ CEC	15	CEC	14	1+ CEC	14	1	14	1	14	1+ CEC	14	2+	4	2+ CEC				
Dungu	7	-	6	-	5	-	4	-	4	-	4	-	4	-	4	-				
Niangara	9	-	11	-	8	CEC	8	-	7	CEC	7	CEC	7	CEC	7	CEC				
Aru	x	x	x	x	x	x	x	x							9	-				
Niapu	7	1																		
Paulis	8	-	9	-	7	CEC	7	-	7	-	7	CEC	7	CEC	7	CEC				
Poko	16	-	17	-	11	2	11	2	11	2	11	2	11	2	11	2				
Djugu	9	-	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1				
Faradje	9	-	9	-	9	-	9	-	9	-	9	-	9	-	8	-				
Irumu	16	1	19	-	19	-														
Bunia							14	-	14	-	14	CEC	14	CEC	14	CEC				
Mahagi	17	-	17	-	17	-	17	-	17	-	17	-	17	-	8	-				
Wamba	18	-	15	-	14	1	12	1	12	1	12	1	12	1	12	1				
Watsa	12	-	12	-	9	1+ CEC	9	1	9	1	9	1+ CEC	9	1+ CEC	10	1+ CEC				
Mambasa							7	-	7	-	7	-	7	-	7	-				
Stanleyville	89	36+ CEC	71	43+ CEC	52	44+ CEC	39	44+ CEC	36	45+ CEC	33	37+ CEC	33	37+ CEC	33	37+ CEC	-	-	23	39 CEC
Total Province- Orientale	-	37	-	-	-	-	-	170	46	169	46	168	47	165	51	162	52	153	54	

84 hommes/jour pour celle du coton, 35 hommes/jour pour la cueillette des fruits de palme et 50 hommes/jour pour la coupe annuelle des nouveaux champs. Un tiers de l'effort est seulement développé pour la production cotonnière. Par homme/jour, notre fermier gagne 28 F.

Cependant, les préoccupations de ceux qui ont la charge d'organiser les paysannats, charge plus redoutable qu'on ne croit, car elle ne supporte pas d'échec, se portent davantage peut-être sur les hommes, car c'est la valeur du cultivateur qui déterminera le succès.

Il faut donc que le propagandiste éducateur soit pleinement conscient de son rôle. Son activité serait stérile si se contentant de visiter les champs, fût-ce cent champs par jour, il ne laissait dans l'esprit des hommes qu'il a rencontrés aucune matière à réflexion préparant le ralliement complet au but d'ordre économique et social que nous voulons atteindre.

[...] La réalisation d'un paysannat n'étant pas une réalisation d'ordre purement agronomique, les fonctionnaires du service territorial y collaborent de droit. Les opérations débutent par un conseil de chefferie groupant le chef, les notables, les *capitas* et les chefs de famille, le fonctionnaire territorial et l'agronome. L'on y discute le but et les méthodes du paysannat ; les avantages que procure le lotissement au point de vue conservation du patrimoine foncier ; les réalisations d'ordre social qui suivront naturellement. Tous les points sont discutés et l'on se met d'accord sur chacun de ceux-ci.

Ensuite, l'agronome procède aux prospections et le fonctionnaire territorial aux études politiques et aux enquêtes foncières : il s'agit de débrouiller les droits de chacun, de reconnaître et de dégager de l'ensemble les règles coutumières présidant à la répartition des terres et à leur usage, les principes de tenure du sol dominant l'organisation coutumière indigène, afin de pouvoir s'appuyer sur ces coutumes.

Il faut attribuer les terres à ceux qui y ont droit : l'enquête politique permet de déceler les étrangers, les intrus. L'enquête foncière est une tâche ardue et qui nécessite souvent beaucoup de doigté, de diplomatie, pour attribuer à chacun ce qui lui revient normalement en se basant sur la situation de fait et en évitant les occasions de contestation. »

La mise en place d'une organisation administrative efficace s'avérait partout être une nécessité afin d'asseoir la colonisation. Dans le district de Stanleyville, à la suite de la réforme de 1933 adoptant l'introduction des secteurs, le nombre de chefferies, réduit à 56 en 1939, tomba jusqu'à 39 en 1944, principalement

à cause de regroupements résultant d'adaptations nécessitées par la connaissance plus approfondie des populations (Rapport sur l'Administration de la colonie du Congo belge, 1939 à 1944 : 11). Ensuite, pendant dix ans, ce fut à peu près le *statu quo*, mais on trouvait encore 33 chefferies en 1955.

Au 31 décembre 1959, le nombre des chefferies était tombé à 19 dans le district du Haut-Congo, résultat de diverses fusions. Le nombre de secteurs se réduisit également à 39 (Rapport annuel de la Province-Orientale A.I. 1959 : 32). Mais cette situation du district du Haut-Congo contrastait avec celle des autres districts de la Province-Orientale qui ne totalisaient que 18 secteurs contre 120 chefferies. On ne peut en conclure, comme on pourrait le faire pour la province de Léopoldville, que les populations du Haut-Congo avaient atteint un degré d'acculturation plus poussé. Bien au contraire, la multiplication des secteurs y est déterminée par la dispersion des populations et par le caractère rudimentaire de l'organisation politique coutumière.

Dès le 1^{er} janvier 1959, le territoire de Stanleyville accède au statut de ville créé par l'ordonnance n° 12/357 du 6 septembre 1958. Le CEC va donc être supprimé et morcelé en communes ; il a donné naissance à trois communes congolaises correspondant géographiquement aux quartiers désignés antérieurement comme Belge I, Bruxelles et Belge II. Ces quartiers sont devenus respectivement les communes de Mangobo, Kabondo et Lubunga. Au total, la nouvelle agglomération va compter quatre communes (Stanley, Mangobo, Kabondo et Lubunga) et une zone annexe comportant le secteur Bakumu de Lubuya-Bera et les chefferies Wagenia et Kisangani (la chefferie Kisangani s'appelait jusqu'en février 1960 chefferie Arabisés). Ce changement administratif est ici important pour l'état d'esprit des populations. Le rapport annuel AIMO 1959 renseigne :

« La propagande active insidieuse et parfois violente menée dans ces circonscriptions par les leaders d'un parti politique extrémiste [MNC-L] eut pour effet d'accréditer l'idée que l'administration belge ne représentait plus qu'une époque désormais révolue et entachée de spoliations et d'abus.

Aussi vit-on ces populations, jusqu'à présent réputées calmes et soumises, s'empresser d'aller entendre "critiquer le blanc" ; il semble donc opportun de pouvoir affirmer que les Lubuya-Bera et dans une mesure moindre les Wagenia et les Arabisés, se sentaient

prêts à épauler une action subversive et généralement menée contre les pouvoirs publics.

Aucun régime spécial ne dut cependant être appliqué à ces circonscriptions si ce n'est le régime de l'occupation au village Batikayaki du secteur des Lubuya-Bera et où plusieurs indigènes avaient été repérés comme ayant participé aux désordres survenus dans la commune voisine de Lubunga et dans une plantation sise à proximité du village.

Le statut de la chefferie semble être actuellement dépassé chez les Arabisés ; il n'a en tout état de cause pas de fondement politique sérieux parce que les Arabisés ne constituent qu'un rassemblement de personnes aux origines fort disparates et n'ayant comme lien entre elles qu'une commune pratique de la religion musulmane. Aussi certains éléments de la fraction évoluée de la population entreprirent-ils au cours de 1959 une campagne en faveur de l'accession de la chefferie au statut communal.

Ces aspirations ne paraissent pas devoir être rejetées *a priori* en raison du fait que le mode de vie des habitants de cette chefferie ne diffère en rien de celui des habitants des communes et que pour le surplus, on y compte un grand nombre d'évolués susceptibles de saisir parfaitement le mécanisme politique et administratif de la commune.

Le chef Mabe Sabiti soucieux de maintenir intactes les prérogatives qu'il détient actuellement est évidemment adversaire du changement de régime.

La modification du statut de la chefferie des Arabisés sera étudiée au cours de 1960.

La chefferie des Wagenia ne joue pas un grand rôle dans la configuration structurelle de la ville de Stanleyville. Il s'agit en fait de deux clans principaux et rivaux qui, depuis de longues années, se disputent le pouvoir : cette rivalité n'est pas sans se manifester paisiblement mais les conflits trouvent cependant toujours à s'apaiser par l'arbitrage paternaliste des agents de l'administration.

Les Wagenia n'ont à Stanleyville qu'un intérêt folklorique apprécié notamment de nombreux touristes étrangers. Le chef Loao encore fort imprégné de préjugés traditionnels évolue peu ; il est nettement dépassé par les impératifs qui directement ou indirectement influencent le processus coutumier d'administration de la chefferie.

[Dans les communes] La consultation qui eut lieu en décembre 1958 a permis de mettre en place des conseils communaux apolitiques et composés d'éléments modérés. Le fonctionnement de ces institutions nouvelles fut forcément laborieux au cours des premiers mois [...]

L'exécution du budget et notamment celui des recettes dans les communes de Mangobo et de Lubunga a laissé à désirer ; la perception de l'impôt indigène et parallèlement celle des centimes additionnels et les taxes n'a pas été poursuivie activement, les bourgmestres n'ayant pas voulu se rendre impopulaires dès l'instant où ils apprirent que leur mandat prendrait fin en décembre 1959.

L'état d'esprit dans les communes se détériora rapidement par l'action des mesures politiques extrémistes qui entreprirent systématiquement de critiquer et de fléchir l'autorité des agents de l'administration ; ces meneurs pour la plupart agents auxiliaires purent ainsi agir impunément et créèrent finalement un aberrant équivoque et dangereux qui aboutit en fin octobre aux troubles qui coûtèrent la vie à 24 Congolais [26 morts, d'après le gouverneur Leroy 1965 : 104-105]. La situation ne redevient normale qu'après l'application du régime spécial de l'opération militaire, de l'opération de police et enfin de l'occupation.

Une seconde opération de police fut encore décrétée quand en fin décembre [17 décembre 1959], une foule de près de 4000 personnes se rassemble devant la prison dans l'espoir de voir le roi venir libérer Monsieur Patrice Lumumba. Il est évident qu'actuellement à Stanleyville tout rassemblement de population est susceptible de dégénérer rapidement en émeute. [...] Les problèmes de la jeunesse et de la résorption du chômage devront être résolus par priorité si l'on veut éviter que la situation ne s'aggrave davantage [...]. »

Rappelons que la nouvelle situation de l'ex-territoire de Stanleyville avait entraîné l'incorporation des policiers ex-CEC à la police du territoire, constituant 436 unités. L'effectif organique va être revu fin 1959 et porté à 509 unités, mais en réalité il n'y aura que 439 policiers, à cause du manque constant de personnel dans l'administration coloniale de la Province-Orientale. De ce fait, l'équipe de policiers de roulage, par exemple, fut reversée au service ordinaire faute de commissaire de police pour les diriger (Rapport annuel AIMO 1959, dans FABV/SHP-MRAC).

Tableau 2.16 : Liste et population des communes en 1959

Communes	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Stanley	113	61	54	228
Lubunga	6 059	5 533	11 531	23 123
Mangobo	7 729	6 700	12 322	26 751
Kabondo	13 238	11 313	16 491	41 043

Source : Rapport annuel AIMO 1959.

Tableau 2.17 : Nombre de chefferies, secteurs et centres de la Province-Orientale par territoire

Entités administratives	Chefferies	Secteurs	Centres	Total
Ville de Kisangani	-	1	-	1
Bafwasende	-	6	-	6
Banalia	1	4	-	5
Isangi	6	7	1	14
Ponthierville	2	9	1	12
Basoko	3	5	2	10
Opala	6	5	-	11
Yahuma	1	3	1	5
District du Haut-Congo	19	40	5	63
Aketi	4	4	1	9
Buta	4	2	1	7
Bondo	10	-	-	10
Poko	11	2	-	13
Ango	4	-	-	4
Bambesa	9	-	-	9
District du Bas-Uele	42	8	2	52
Rungu	7	-	1	8
Niangara	7	-	1	8
Dungu	3	-	-	3
Faradje	8	-	-	8
Watsa	6	3	1	10
Wamba	10	1	1	12
District du Haut-Uele	41	4	4	49
Aru	7	1	-	8
Mahagi	8	-	-	8
Djugu	4	4	-	8
Irumu	11	1	1	13
Mambasa	7	-	-	7
District de l'Ituri	37	6	1	44
Province-Orientale	139	58	12	209

Dans le reste du district, il y avait sept territoires et cinq centres extra-coutumiers (Basoko, Élisabetha, Mosite, Yangambi et Ponthierville). Le tableau 2.17 présente le nombre de chefferies, secteurs et centres de la Province-Orientale par territoire à l'indépendance.

Voici, dans l'ordre chronologique, divers événements administratifs relatifs à l'organisation du territoire dans le district de Stanleyville jusqu'à l'indépendance du pays, le 30 juin 1960 :

- Arrêté n° 21/13 du 21 janvier 1955 du gouverneur André Schöller portant/complétant les mesures d'exécution de l'ordonnance n° 18/AIMO du 10 janvier 1947 sur la modification de la composition des entités indigènes du territoire de Basoko.
- Arrêté n° 42/74 du 27 octobre 1955 informant l'affichage des modifications de la circonscription urbaine de Ponthierville.
- Arrêté n° 21/101 du 30 décembre 1955 portant sur les mesures d'exécution de l'ordonnance n° 18/AIMO du 10 janvier 1947 qui stipule dans son unique article : « À la liste des C.I. énumérées à

- l'article de l'arrêté n° 21/55 du 25 juin 1954 est ajoutée la C.I. des Arabisés de Kirundu, territoire de Ponthierville. »
- Arrêté n° 21/83 du 9 juin 1956 portant modification des entités indigènes du territoire d'Isangi. Son unique article stipule : « À la liste des C.I. énumérées à l'article 1 de l'arrêté n° 21/85 du 25 juin 1954 sont ajoutées les C.I. Yaokandja et Yawembe, Basoa, Baonga du territoire d'Isangi. »
 - Arrêté n° 221/84 du 8 août 1958 du gouverneur de la Province-Orientale qui modifie le tableau annexé à l'arrêté n° 21/34 du 17 février 1956 fixant le nombre et la dénomination des circonscriptions indigènes du territoire de Ponthierville.
 - Ordonnance n° 21/401 du 29 septembre 1958 du gouverneur général Henri Cornelis modifiant l'ordonnance n° 21/376 du 10 décembre 1955 et qui porte sur la nouvelle détermination et révision de certaines limites de sept territoires (exceptés Basoko et Yahuma) du district de Stanleyville.
 - Arrêté n° 221/114 du 15 octobre 1958 du gouverneur de la Province-Orientale modifie le tableau annexé à l'arrêté n° 21/34 du 17 février 1956 fixant le nombre et la dénomination des circonscriptions indigènes du territoire de Banalia.
 - Arrêté n° 221/115 du 16 octobre 1958 du gouverneur de la Province-Orientale : création du CEC de Ponthierville.
 - Arrêté n° 221/118 du 24 octobre 1958 du gouverneur de la Province-Orientale modifie le tableau annexé à l'arrêté n° 21/34 du 17 février 1956 fixant le nombre et la dénomination des circonscriptions indigènes du territoire d'Opala.
 - Arrêté n° 221/42 du 11 mars 1959 du gouverneur de la Province-Orientale modifie le tableau annexé à l'arrêté n° 21/34 du 17 février 1956 fixant le nombre et la dénomination des circonscriptions indigènes du territoire d'Opala.
 - Arrêté n° 221/59 du 9 avril 1959 du gouverneur Pierre Leroy : création du CEC de Mosite (dans le territoire de Yahuma).
 - Arrêté n° 221/60 du 9 avril 1959 du gouverneur Pierre Leroy : création du CEC de Yangambi.
 - Arrêté n° 221/68 du 23 avril 1959 du gouverneur Pierre Leroy : création du CEC à Élisabetha.
 - Arrêté n° 221/80 du 16 mai 1959 du gouverneur Pierre Leroy : création du CEC de Basoko.

Cette cadence de corrections par rapport à ce qui avait déjà été défini auparavant montre que l'autorité coloniale qui, dans le cas de la Province-Orientale, avait cherché à mener une administration assez ajustée aux réalités locales fut en butte à des difficultés d'appréciation : le terrain congolais qu'elle cherchait à profondément dominer révélait sa complexité.

RÉFÉRENCES

- Bulletin officiel (B.O.)*. 1911.
- Bulletin officiel (B.O.)*. 1914.
- Coquilhat, C. 1888. *Sur le Haut-Congo 1882-1886*. Paris : J. Lebègue et Cie Éditeurs.
- de Saint Moulin, L. 1992. « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 261 : 29-54.
- Dehoux, E. 1946. *Le Problème de demain. L'Effort de paix du Congo belge : Colonat blanc et paysannat indigène*. Bruxelles : Stoops.
- Engels, A. 1952. « Malfeyt, J. ». *Bulletin du Congo belge*, III.
- Ergo, A.-B. 2003. *L'État indépendant du Congo (1885-1908)*. Paris : L'Harmattan.
- Goffart, F. 1897. *Traité de géographie du Congo*. Anvers : Clément Thibaut.
- Goffart, F. 1908. *Le Congo. Géographie physique, politique et économique*. Bruxelles : Misch et Thron.
- Lambert-Culot, M.-C. 1972. « Les premières années en Afrique du Comité spécial du Katanga ». *Études d'histoire africaine*, III : 289-292.
- Leroy, P. 1965. *Journal de la Province-Orientale : décembre 1958-mai 1960*. Mons : Presses de la Buanderie.
- Lumanu Mulenda Bwana N'sefu, A. 2015. *Les Provinces du Congo : création-démembrement et regroupement (1910-1915)*. Kinshasa : PUC-IDEBASE Éditions.
- Magotte, J. 1935. *Organisation politique et administrative des populations indigènes, les circonscriptions indigènes*. Bruxelles.
- Makwanza Batumanisa Kivwa. 1975. « Histoire de la population et de l'organisation administrative de l'ancien district de Stanleyville ». Mémoire de licence en histoire, UNAZA, Lubumbashi.
- Malengreau, G. 1959. « Notes manuscrites ». Cours de politique indigène enseigné à l'Université de Louvain.
- Moeller, R. 1954. « L'adaptation des sociétés indigènes de la Province-Orientale à la situation créée par la colonisation ». *Bulletin des Séances de l'IRCB* II (1).
- Munanyi Muntu-Monji, Th. 2010. *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises (1888-2009)*. Kinshasa : EDUPC.

- Omasombo Tshonda, J. 2009. « “Je veux la civilisation, mais le Blanc ne veut pas de moi” ou Le drame du Congo belge au travers de son élite ». In N. Tousignant (éd.), *Le Manifeste Conscience africaine (1956). Élités congolaises et société coloniale. Regards croisés*. Bruxelles : Publications des facultés Saint-Louis, pp. 141-182.
- Pons, V.G. 1956. « Le développement de Stanleyville et la composition de sa population africaine ». In D. Forde (dir.), *Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara*. UNESCO.
- Renkin, J. 1904. *Les Chemins de fer de l'État belge*. Bruxelles : Goemare.
- Renkin, J. 1908. *La Question du Congo*. Bruxelles : J. Pirard.
- Rouvroy, V. 1926 (20 juillet). *Les Bambole : Historique et légende*. Opala A.Z.O.
- Van der Kerken, G. 1920. *Les Sociétés bantoues et les problèmes de la politique indigène : étude de la politique coloniale adoptée au Congo belge et de ses problèmes dans l'ordre sociologique, politique et économique*. Bruxelles : Bruylant.
- Van der Kerken, G. 1944. *L'Ethnie Mongo*. Bruxelles : Librairie Falk fils.
- Vansina, J. 1991 : *Sur les sentiers du passé en forêt. Les cheminements de la tradition politique ancienne de l'Afrique équatoriale*. Louvain-la-Neuve : Centre Aequatoria.
- Vantheimsche, G. 2009. « Le Congo belge pendant la Première Guerre mondiale. Les rapports du ministre des Colonies Jules Renkin au roi Albert I^{er} 1914-1918 ». *Revue belge de philologie et d'histoire*. 2014 92 (2) : 824-825. Bruxelles : RBPH.
- Verhaegen, B. 1983. *L'Association des évolués de Stanleyville et les débuts politiques de Patrice Lumumba (1944-1958)*. Bruxelles : CEDAF (coll. « Les Cahiers du CEDAF », n° 2, 121 p.
- Verhaegen, B. 2006. *Mulele et la révolution populaire au Kwilu (République démocratique du Congo)*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 72).
- Walle Sombo Bolene. 1998 (mars). « La révolte de Yaboïla en 1905 chez les Topoke ». *Revue de l'IRSA* 5 : 12-33.

Archives

FABV/SHP-MRAC (Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC). Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classées. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production voire les pages : par exemple : Houet, A.M.L. 1947. « Contribution à l'étude de la démographie en district de Stanleyville ». Travail présenté au concours de l'Institut royal colonial belge. Texte manuscrit.

QUATRIÈME PARTIE

LA TSHOPO À PARTIR DE LA DÉCOLONISATION

CHAPITRE 1

LA TSHOPO À LA DÉCOLONISATION (1959-1960)

La Province-Orientale n'a pas été reconnue d'abord pour ses richesses économiques, ni même pour ses diamants artisanaux qui ont fait sa renommée pendant les dernières années du régime Mobutu. Elle avait des richesses, mais qui négalaient pas celles de la province du Katanga. La Province-Orientale passait d'abord pour être une région d'économie agricole, malgré la présence de quelques mines. La province de Léopoldville la dominait du fait de ses pouvoirs centraux.

Mais, vers la fin de la colonisation belge, la Province-Orientale devint une référence politique fondamentale du nationalisme congolais, la contestation latente de l'ordre colonial s'y étant installée. C'était là l'effet inverse de celui attendu logiquement de la gestion administrative. Celle-ci avait été laborieuse durant des années. Plutôt que la soumission, la gestion coloniale a ainsi nourri la situation à la base de son rejet radical, ce qui devint le cadre propice au Lumumbisme. Espérant avoir réussi, son autorité provinciale, à l'exemple du gouverneur Joseph Brasseur (1^{er} octobre 1950-8 octobre 1951), déclarait le 3 avril 1951 devant le conseil de province : « Je suis heureux de vous dire à tous ma confiance dans les destinées de la Province-Orientale ; dans les destinées aussi de ce joyau de notre empire [colonial] qu'est Stanleyville : elle porte le nom du grand homme que fut Stanley qui donna tout son service, toute son activité au génie que fut Léopold II notre grand roi, fondateur de notre empire colonial. »

Un espoir rapidement devenu un cauchemar. Stanleyville/Kisangani était une ville de l'intérieur, sans entrepreneurs européens d'envergure. Mais d'elle sortit Patrice Lumumba, dont le rôle marquant contribua à accélérer la décolonisation du Congo. Dans cette ville et sa région, le sentiment

de révolte contre la domination coloniale avait été prégnant depuis la fin des années 1940. Jusque-là, peu de travaux ont mis l'accent sur les racines locales de la contestation de la domination coloniale, que Lumumba et son Mouvement national congolais (MNC) surent capter.

Lorsqu'intervint la décolonisation, sans le parti de Lumumba et le Parti national du Progrès (PNP), la Province-Orientale aurait été absente dans les réunions politiques qui déterminèrent l'évolution du Congo post-colonial. Après la Table ronde politique (20 janvier-20 février 1960), se tinrent la commission politique (6 délégués et 6 secrétaires particuliers congolais), la Table ronde économique et sociale (une quarantaine de délégués congolais), le Groupe de travail (constitué de quinze délégués congolais, du 17 mai au 10 août 1960) et le Collège exécutif général (8 membres congolais) qui ne comptèrent que très peu de ses représentants originaires :

- à la Table ronde économique : Mario Cardoso (devenu Losembe Batanywele) pour le compte du MNC/L, Antoine Lopes (Mongbetu) pour le compte du PNP (il était vice-président du parti), Mabe Sabiti et Nkoy Augustin tous deux pour le compte des pouvoirs coutumiers ;
- à la commission politique : Alphonse Zamundu, le secrétaire particulier d'Ignace Kanga ;
- au Groupe de travail : Nkoy Augustin ;
- au Collège exécutif général : aucun originaire.

Lumumba allait rapidement être assassiné. Mais on méconnaît « l'assassinat » qui suivit de Kisangani et de sa population, qui continuèrent à rejeter le pouvoir post-colonial et ses alliés (PNP, pouvoirs coutumiers implantés sous la colonisation, des élites

non accommodées, etc.). Cette attitude de résistance allait leur coûter cher, très cher.

1. LUMUMBA CRÉE LA SECTION DU MNC À STANLEYVILLE

Patrice Lumumba, un fonctionnaire de la poste qui avait quitté Stanleyville depuis février/mars 1957 et fut jugé en appel à Léopoldville pour une histoire de détournement de fonds, était revenu début mai 1959. Cette fois-ci, c'est un homme politique déterminé qui vient installer son parti, le MNC. Il exigeait désormais la fin immédiate de la colonisation. En Belgique, où il s'était rendu au mois d'avril 1959, il avait constaté qu'il n'y avait plus de terrain d'entente avec le ministre des Colonies Maurice Van Hemelrijck. S'il partageait ses vues quant à l'unité du Congo, il rejetait, avec une vigueur que le ministre belge ne pouvait admettre, autant la domination coloniale que les incohérences d'une Belgique incapable d'ordonner ses actions et sans vision du futur. Kasa-Vubu et Lumumba vont désormais se disputer le leadership anticolonial, tout en se rapprochant parfois au gré de la conjoncture. L'administration ne pouvait plus s'appuyer, pour tenter de sauver la mise, que sur des acteurs congolais de peu d'envergure.

En repartant de Bruxelles pour Stanleyville début mai 1959, Lumumba répondit aux journalistes belges :

« Grâce à tous les contacts que j'ai pris ici, je crois pouvoir dire que je commence à voir clair. L'écrasante majorité des Belges est acquise à l'idée de l'indépendance du Congo. Elle ne veut pas que le Congo



Anciens bureaux de la poste de Stanleyville : c'est ici que Lumumba avait été agent, de 1949 à juin 1956.

(Photo équipe locale/IRSA, novembre 2019.)

devienne une seconde Algérie, elle rejette les croisades coloniales. Elle estime que personne n'a le droit de contester ou de saboter la déclaration royale, comme on le fait au Congo et comme une petite minorité tente de le faire en Belgique. Je crois maintenant qu'il est possible de former, même en 1959, un gouvernement congolais provisoire, qui serait chargé de préparer les prochaines élections. Nous avons des hommes au Congo pour constituer cette équipe grâce à laquelle la confiance renaîtra. Si la Belgique accepte cette idée, elle ne pourra qu'y gagner.

Qui donc voulez-vous qui donne aux investissements les garanties qu'ils réclament, qui donc, sinon un gouvernement congolais, dans lequel siègeront, à côté des Noirs capables, des techniciens belges qui travaillent pour le progrès au Congo et non pour son exploitation » (Dumont 1995 : 118).

À partir du moment où les événements politiques forçaient l'autorité coloniale belge à accepter malgré elle la voie de la décolonisation, Patrice Lumumba savait que la classe politique de Léopoldville lui deviendrait hostile et que ses adversaires de plus en plus nombreux allaient rapidement attirer dans leur camp une grande partie des adhérents appartenant à leurs ethnies ou à des associations dont ils étaient membres. Pour éviter toute surprise et ne pas se retrouver isolé, Lumumba ne regagna pas directement Léopoldville. Il choisit d'organiser de nouvelles sections du parti à Stanleyville où il jugea qu'aucun autre membre du comité du MNC unitaire ne connaissait mieux le terrain que lui et, donc, ne pouvait le concurrencer.

C'est le 8 mai 1959 que Lumumba arriva de Bruxelles à Stanleyville. Son entrevue avec le gouverneur de la Province-Orientale Pierre Leroy révèle qu'il se faisait de la situation une opinion assez différente de celle des autorités coloniales et que le poids de sa personnalité préoccupait ces autorités. Dans son *Journal de la Province-Orientale : décembre 1958-mai 1960*, le gouverneur écrit :

« Je parlais à Lumumba de la confiance que nous accordent encore les populations de la brousse. Il répliqua, comme s'il lisait mes pensées, que l'indigène, partout, en brousse et dans les centres, ne dit au maître que ce qu'il croit conforme à son désir. Il ne révèle guère les causes du mécontentement qui lui viennent de l'Administration ; [...] Et le fait est que Lumumba est maintenant un des leaders et un des espoirs de milliers d'indigènes. Je ne peux pas ne pas en tenir compte. Politiquement, me causent plus de souci cent



Accueilli le 3 février 1959 par Pierre Leroy, gouverneur de la Province-Orientale, le ministre des Colonies Maurice Van Hemerlijck salue sur la photo M. Vandebussche, le commissaire provincial. On reconnaît l'évêque catholique de Stanleyville, M^{gr} Nicolas Kinsch.

(HP.1959.28.236, collection MRAC Tervuren ; photo R. Pierrart (Inforcongo), 1959 © MRAC Tervuren.)

mille hommes unis sur un nom que deux millions qui ne pensent à rien ou pensent dans le vide » (Leroy 1965 : 51-52).

Le gouverneur Leroy demanda, après ce séjour de Lumumba à Stanleyville, un rapport à usage interne à un magistrat, M. de Le Court. Dans ce rapport (de Le Court 1995 : 28-29), il est écrit :

« Le 8 mai arriva à Stanleyville Monsieur Lumumba Patrice, venant de Belgique où il avait parlé devant de nombreux auditoires et spécialement dans les quatre universités. Bien accueilli par la population, il se met aussitôt en campagne et fait de la propagande pour son parti. Le 10 mai, voulant parler dans un bar de la commune de Mangobo mais n'ayant pas demandé l'autorisation préalable, il se vit interdire cette réunion par le Premier Bourgmestre. Elle eut cependant lieu au bar Atomium devant environ cinq cents personnes. Le 11 mai le gouverneur lui accorda une entrevue d'une heure environ et intervint auprès du Premier Bourgmestre pour qu'il reçoive l'autorisation de parler. Il le prévint toutefois que s'il se livrait à des outrances de langage ou si son passage provoquait des troubles, il ne pourrait plus reparler à Stanleyville.

Monsieur Leroy jugeait en effet qu'il eut été impolitique d'interdire de parler à un homme qui avait pu

faire quelques jours avant des conférences aux universités belges ; cela donnerait d'ailleurs l'impression de le craindre. À son avis, il fallait savoir prendre des risques et ne pas trop se raidir si l'on voulait maintenir la confiance entre Blancs et Noirs ; s'il y avait un abcès, il valait mieux qu'il crève de suite. »

Comparé à ses autres discours, surtout ceux qui suivront, le meeting tenu par Lumumba à Stanleyville le 13 mai n'est pas vraiment « révolutionnaire », il est même assez peu agressif à l'égard de la colonisation. En gros, il attire l'attention sur quelques injustices sociales. Mais le climat d'entente entre la population congolaise et l'autorité coloniale, voire la population blanche en général, commence alors à se détériorer. Une partie des « évolués », surtout les chômeurs et la jeunesse des écoles, sont enthousiasmés par les idées nouvelles ; Lumumba en profite pour lancer le 14 mai son parti et créer des comités dans les communes et au niveau provincial : Joseph Kasongo et Jean-Pierre Finant deviennent respectivement président et vice-président provincial ; quatre sections importantes sont créées à Mangobo, Lubunga, Kabondo et dans la zone annexe (il s'agit de trois communes, et des deux chefferies Lubuya-Bera et Arabisés qui étaient annexées à la ville).

En fait, pour la Province-Orientale, il n'y aura pratiquement pas d'action du MNC hors de Stanleyville jusqu'au moment du congrès d'octobre 1959.

Lumumba va vite conquérir Stanleyville, où il avait fait de la prison deux ans plus tôt. La « population indigène » considère que le fait qu'il soit estimé à Léopoldville et en Belgique est bien la preuve que dans le chef-lieu de la Province-Orientale l'administration coloniale et le parquet avaient injustement cherché à lui nuire en lui intentant un procès. Il avait ennuyé les gens de l'administration : à leurs yeux, il portait avec un handicap par rapport aux autres partis et ce préjugé défavorable vis-à-vis du MNC ne fera que s'accroître à partir du discours de Lumumba du 13 mai 1959.

Cependant, jusqu'au mois de mai 1959, la Province-Orientale était quasiment dépourvue de tout réel mouvement politique : on y trouvait des sectes secrètes, comme le Kitawala interdit, ou des associations exclusivement coutumières. On peut citer les mouvements Lioto (regroupant les Lokele, fondé par Sylvestre Bondekwe) et Bambostan (regroupant les Mbole) ou encore la Frabako qui était une section locale (assez faible) de l'Abako.

Tableau 1.1 : Comité provincial du MNC-L au 1^{er} semestre de 1960

Direction MNC-L de la Province-Orientale			
Fonctions	Noms	Observation	
Président	Kasongo Joseph	Il devint le premier président du Parlement congolais à la décolonisation et c'est lui qui donna la parole à Patrice Lumumba pour son discours en réponse à ceux du roi Baudouin et du président Kasa-Vubu le jeudi 30 juin 1960.	
Vice-président	Finant Jean-Pierre	Il devint le premier président provincial de la Province-Orientale. Arrêté en octobre 1960 sur ordre du pouvoir de Léopoldville anti-Lumumba, il est assassiné à Bakwanga en février 1961, quelques semaines après Lumumba au Katanga.	
Secrétaire général	Kiwewa Antoine	Il devint sénateur non coutumier élu à Stanleyville sur la liste du MNC-L. Originaire du Kwilu, il était employé de bureau à Stanleyville.	
Secrétaire général adjoint	Fele Josias	Élu député provincial, puis sénateur en mai/juin 1960 sur la liste du MNC-L, il va rejoindre dès septembre 1960 le camp des anti-Lumumba de Léopoldville. Envoyé à Stanleyville le 17 octobre 1960 dans une délégation conduite par Alphonse Songolo afin d'organiser l'opposition à Lumumba, il va être arrêté par les partisans de Lumumba. Lorsque la nouvelle de la mort de Lumumba fut connue, il fut tué le 21 février 1961 à Stanleyville.	
Trésorier général	Tawiti Bonaventure	Plusieurs fois ministre dans les gouvernements provinciaux à la décolonisation.	
Trésorier général adjoint	Djewani Alphonse	-	
Membres	Keleko Dominique, Eleo Ambroise, Bangoulou Albert et Simba Farayi	- Eleo : plusieurs fois ministre dans les gouvernements provinciaux à la décolonisation. - Keleko : il devint président de l'assemblée provinciale en 1961.	
Bureaux			
Bureau politique : - Directeur : Gbenye Christophe - Secrétaire : Lengema Marcel	Bureau administratif : - Directeur : Selemani Michel - Secrétaire : x - Secrétaire adjoint : Losala Simon	Bureau de propagande : - Directeur : Mobali Georges - Commis : Yambuya Abraham et Bolaya Joseph	Bureau de presse : - Directeur : Tshimbalanga Louis (?)* - Secrétaire : Salumu Bernard - Secrétaire adjoint : Ntay Joseph
Fonctions indépendantes du parti			
Fonctions	Noms	Observation	
Inspecteur provincial des finances	Tawiti Bonaventure	Plusieurs fois ministre dans les gouvernements provinciaux à la décolonisation.	
Inspecteur provincial administratif	Kiwewa Antoine	Originaire du Kwilu, il devint sénateur non coutumier en juin 1960 de la ville de Stanleyville.	
Bureau de la jeunesse			
Fonctions	Noms	Observation	
Directeur	Kiwewa Ignace	-	
Secrétaire	Selemani Michel	Il devint chef de protocole du gouvernement Kingis et Gbenye. Pour cela, il fut tué à la reprise de Stanleyville en décembre 1964.	
Secrétaire adjoint	Guestan Étienne [devenu Bilambo Kalonda après 1971]	Il a été à la décolonisation plusieurs fois ministre dans les gouvernements provinciaux.	
Bureau féminin			
Fonctions	Noms	Observation	
Directeur	Grenfell Georges (dénommé Makulo, sous l'authenticité, à partir de 1972.)	Il a été à la décolonisation plusieurs fois ministre dans les gouvernements provinciaux et, même, président du gouvernement provincial.	
Secrétaire	Sabiti François	Il a été à la décolonisation plusieurs fois ministre dans les gouvernements provinciaux.	
Secrétariat syndical : Eyale Modeste			

Source : FABV/SHP-MRAC.

* Il faut noter que Tshimbalanga Louis, co-fondateur du journal *Uhuru*, était encore conseiller communal titulaire de Mangobo. Luba du Sud-Kasaï, il s'est désolidarisé de Lumumba et a rejoint l'État du Sud-Kasaï.

La vie sociale restait cantonnée dans le cadre de diverses organisations à caractère non directement politique, au premier rang desquelles se trouvait l'Association des Évolués de Stanleyville (AES) qui continuait à bénéficier de la protection de l'administration, mais aussi de nombreuses mutuelles, unions sportives et autres syndicats.

En installant le MNC à Stanleyville, Lumumba se gagna rapidement une opinion sensibilisée par le manque d'emplois et les graves conditions de vie. Ici existe « un sous-prolétariat » plein de ressentiments pour tout ce qui est proche du pouvoir colonial. Cela explique en grande partie le succès de slogans anti-Blancs auxquels Lumumba et son parti auront recours spécialement en Province-Orientale. Empruntons à Pierre Duvivier, administrateur belge de territoire attaché au secrétariat au contentieux du centre extra-coutumier, son analyse de la situation sociale :

« Je suis arrivé personnellement à Stanleyville en août 1957, je n'ai donc pas de renseignements que j'aurais pu recueillir directement moi-même avant cette période, mais j'ai compulsé ce qui existait déjà lors de mon arrivée comme archives du Centre extra-coutumier et comme archives de la Province. La plupart de ces archives ont d'ailleurs entre-temps été détruites et je me suis rendu compte que depuis 1955 au point de vue social et économique la situation n'avait fait qu'empirer spécialement dans les grands centres. On se trouvait déjà en 1955, ou 1954 même, devant les problèmes du chômage, le problème de la jeunesse désœuvrée qui alarmait à l'époque les administrateurs de territoire et tous les membres de l'administration de la province. J'ai eu l'occasion de lire un rapport et un acte du chef du centre européen qui date, si mes souvenirs sont bons, de 1955 et dans lesquels on stipulait qu'il y avait à cette époque plus de 4000 chômeurs officiellement recensés à Stanleyville. C'était un rapport confidentiel alors que les rapports officiels parlaient de 2 à 300 chômeurs seulement. La situation n'a fait qu'empirer ; elle a empiré ici à Stan même et elle a empiré à l'intérieur de la province et nous nous sommes trouvés très vite devant un afflux massif de gens qui venaient de l'intérieur, chercher soit du travail, soit le secours de leurs parents employés dans les industries ou dans des entreprises du centre urbain. On a donc assisté, à mon avis du moins, à partir de 1954 et surtout à partir de 1955-1956, à une prolétarianisation violente des centres extra-coutumiers suite à l'afflux des gens venant de l'intérieur, avec la conséquence de rendre absolument illusoire toute politique salariale,

le salaire étant immédiatement distribué entre le salarié et 10, 20, 30, 40 parasites. Nous avons fait plus tard en 1959 un recensement très complet de la population de l'ancien Centre extra-coutumier, un peu avant les élections, et nous n'avons malheureusement pas pu retirer tous les renseignements que nous aurions voulu de ce que nous avons récolté, parce que nous nous sommes heurtés à la mauvaise volonté du service des statistiques qui a refusé de dépouiller mécaniquement les fiches que nous avons dressées. Mais du dépouillement manuel partiel que nous avons établi à l'époque, on peut considérer qu'il y avait, au moment où la situation s'est politisée ici, où on a commencé à parler d'indépendance, on peut considérer qu'on se trouvait ici devant une population qui comprenait sur un total de plus ou moins 140 000 habitants, au moins 15 000 chômeurs, pour une population de travailleurs de 7 à 8000 personnes à peu près » (Duvivier 1961 : 107, dans FABV/SHP-MRAC).

Parce qu'il a été contredit par des rapports AIMO, notamment, et par des rapports officiels (qui déclarent qu'il n'y a jamais eu plus de 3000 chômeurs), Duvivier commente :

« Mais ce n'est qu'une astuce, une pirouette parce qu'à la différence des rapports officiels que nous avons établis, les rapports officiels considèrent comme travailleur quiconque a travaillé et s'est présenté au bureau du chômage, au bureau de la main-d'œuvre indigène (BMOI) en déclarant "Je suis chômeur". Il faut y ajouter le nombre invraisemblable de chômeurs réels, qui ont travaillé, qui ont déjà été pris dans les liens du contrat de travail et qui ont été licenciés (suspension d'emploi) et qui ne viennent pas au BMOI pour la bonne raison que cela ne leur sert absolument à rien. C'est une formalité administrative qui ne rapporte absolument rien au chômeur. Il faut y ajouter encore, ce que ne font pas les [...] rapports officiels : les anciens adolescents devenus adultes qui sont depuis 2, 3, 4 ou 5 ans en âge de travailler et n'ont jamais travaillé » (Duvivier 1961 : 107, dans FABV/SHP-MRAC).

Duvivier fréquentera peu après le MNC et Lumumba. Il est d'avis que la radicalisation des thèses de ce parti et le succès qu'il a remporté ont été, au début, fondés sur des facteurs économiques et sociaux. Si, début 1959, l'autorité coloniale avait trouvé 10 000 emplois dans la ville, déclara-t-il, il n'y aurait eu aucun trouble ni aucune tension. L'idée de l'amélioration du standard de vie sera étroitement associée à celle d'indépendance.

Duvivier ajoutait que « contrairement à ce qu'on pourrait croire », les revendications des Congolais dans ce domaine ne sont nullement déraisonnables.

« [...] aucun Noir n'est venu demander des traitements de 15 000 F par mois comme on le dit dans une certaine presse tendancieuse, on sentait plutôt chez les Congolais quelque chose d'assez raisonnable. Ces gens paraissaient admettre que les possibilités d'extension du salaire ou du traitement des commis et de l'élite avaient des limites assez strictes. Mais ils demandaient une amélioration de leur standing de vie. [...] On ne se figure pas les conditions sociales, matérielles et morales dans lesquelles vivent ces gens. »

Lors des émeutes d'octobre 1959 survenues à Stanleyville à la suite du congrès de Lumumba (cf. *infra*), c'est ce « sous-prolétariat » qui joua un rôle déterminant.

Le passage de Lumumba à Stanleyville, en mai 1959, a permis au MNC de devenir en quelques semaines le porte-parole des revendications sociales de la population et le canal d'expression de son hostilité envers l'administration et la colonisation. Mais il ne faut pas croire que ce sont les sans-emplois qui animaient le MNC ; au contraire, ce sont les représentants de la classe moyenne de la ville, menés par Joseph Kasongo et Jean-Pierre Finant, qui avaient soutenu en 1956 la candidature de Lumumba à l'AES contre Antoine Lopes (appuyé par Alphonse Songolo, Jean-Pierre Dubuka et Sylvestre Bondekwe). Si les deux premiers forment le noyau de départ du MNC en Province-Orientale, ralliés peu après par Songolo, les autres noms cités ici vont par contre constituer le comité de l'Union nationale des Anciens Combattants congolais (UNACO), qui fit rapidement figure de rival du parti de Lumumba, et sera affilié ultérieurement au PNP.

Face à la concurrence du MNC, le PNP et l'UNACO trouveront leurs principaux appuis auprès de l'administration, ce qui rendra leur opposition rapidement insignifiante et minoritaire. Sylvestre Bondekwe, le président de l'UNACO, brocarde Lumumba, mais il n'a pas le don de séduire ses auditoires.

Les revendications sociales du MNC local à ses débuts étaient peu radicales, voire timides. Pourtant, le parti de Lumumba apparaissait progressiste aux yeux des masses de Stanleyville. Les sections du MNC recevaient quantité de lettres qui dénonçaient tel patron « méchant » ou « qui ne paie pas bien »,

tel autre chef d'entreprise ou fonctionnaire blanc qui traitait les Noirs de « macaques », etc. Les dirigeants locaux du parti réagissaient alors généralement par l'apaisement et le compromis, adressant le plaignant à son patron ou au bourgmestre, sans appuyer systématiquement le Congolais contre l'Européen, au contraire : ils mesurent les difficultés du patron.

« Il faut noter que ce n'est pas le MNC qui crée ce sentiment ou engendre cette réclamation. Bien avant, lors des émeutes de Léopoldville en janvier 1959, la section locale du syndicat FGTB met en circulation à Stan une brochure dans laquelle elle réclame une augmentation générale des salaires d'un niveau de 250 F par mois. Le texte français "La lutte sera dure" devient, traduit en swahili et en lingala : "La guerre sera terrible" ("*Vita itakuwa ngufu*" et "*Etumba ekodjala makasi*". Pourtant il n'y aura aucun trouble...ni aucune augmentation » (Duvivier 1961, dans FABV/SHP-MRAC).

Quant aux revendications touchant au pouvoir politique, elles se résument à des questions locales et de survie. La tactique du MNC est alors de faire formellement confiance aux structures administratives, et de ne pas se mêler de ce qui n'était pas de la compétence du parti. Ainsi les dirigeants renvoyaient la plupart des problèmes qui leur étaient posés vers les autorités, curieux de voir comment elles allaient résoudre ces affaires qu'on savait insolubles. L'administration provinciale se trouva prise au piège du MNC, d'autant qu'elle était liée aux partis adverses. La politique locale était, depuis les premières élections des conseils communaux de décembre 1958, aux mains des milieux coutumiers et du PNP. Le plaignant reçu par un édile, un bourgmestre (Joseph Tabalo, Ferdinand Amisi ou Augustin Sikoti) ou un patron revenait déçu au MNC en stigmatisant ces « nouveaux agents du colonialisme ». Ce jeu attira les masses populaires vers le MNC, isolant davantage l'administration et les partis UNACO et PNP, dont le sigle devint rapidement une insulte¹. Par exemple, un planteur de café ne pouvait envisager aucun plan d'augmentation de 50 % des salaires de la main-d'œuvre congolaise. Toute la pression politique étant au fond d'abord économique et sociale, le colonat s'est féroce ment opposé à l'évolution politique du pays.

1. PNP : « *penepene na mundele penza* », collabos, complices, comparses, suppôts.

Le transfert du cœur politique du MNC de Léopoldville et de Luluabourg (fief d'Albert Kalonji) vers la Province-Orientale va avoir une incidence sensible sur les structures du parti et, indirectement, sur son contenu idéologique. Motivée par la tactique politique (dans un climat de luttes d'influence personnelles au sein du comité national), cette création de la « section » de Stanleyville plaça le parti devant un problème nouveau : celui du contact avec les masses dans une zone de faible densité démographique. Si ce contact paraissait simple à établir à Léopoldville et dans les régions relativement denses de la province du Kasai, où la propagande pouvait s'effectuer « de bouche à oreille », il n'en était plus de même en Province-Orientale où la population était beaucoup plus éparpillée.

Dans un tel contexte, le MNC ne pouvait exercer d'influence sensible s'il ne possédait pas des ressources pour déplacer de nombreux propagandistes sur de longues distances. Réunir ces moyens, entretenir des animateurs permanents nécessitait des fonds qui ne pouvaient être réunis que par une vente massive de cartes de membre, alors que le recrutement de nouveaux membres dépendait lui-même de l'existence des moyens de déplacement. Le cercle vicieux va être rompu de la manière suivante : d'une part, les fonds récoltés à Stanleyville seront consacrés à l'achat de quelques véhicules et de vélos ; d'autre part, les propagandistes seront rémunérés par un pourcentage sur les fonds qu'ils auront récoltés. Pour les motiver, le MNC augmente le prix de ses cartes de 20 à 60 francs, ce qui attirera beaucoup de sans-emplois qui s'engageront dans la vente. Conséquence : la propagande du parti sera surtout entre les mains de jeunes gens qui, par leur situation professionnelle et familiale, pouvaient parcourir sans cesse l'intérieur du pays. Très vite, il en résulta une radicalisation des slogans (mal contrôlés par l'appareil du parti), aggravée du fait que les milieux touchés par les propagandistes n'étaient que rarement encadrés ensuite par des permanents.

Arrêtons-nous sur ce point qui a marqué fortement le MNC-L, et en particulier l'image politique de son chef Patrice Lumumba.

Les slogans évoqués par les propagandistes devant leurs auditoires, surtout en Province-Orientale où le parti tenait une position dominante, ne témoignaient pas d'une culture politique solide ; ils ne sont pas analysés à la lumière d'une doctrine idéologique cohérente. Au contraire, ils se développaient

au hasard des imaginations et du subconscient. C'est à ce moment qu'apparurent également les premières assimilations entre paiement de l'impôt et affiliation au MNC : les journaux de l'époque sont truffés d'anecdotes relatant qu'un propagandiste a abusé la population en présentant le paiement de la carte de membre du MNC comme l'impôt légal, et que des ruraux refusaient ensuite d'acquitter l'impôt, car ils avaient « déjà payé au MNC », etc. Il faut évidemment faire la part des choses : de tels on-dit émanaient généralement de milieux qui se sont rapidement considérés comme ennemis du parti de Lumumba. Il reste que les rumeurs ont un fond de vérité : sans doute dans leur zèle, inspiré soit par un sentiment nationaliste, soit par leur intérêt matériel direct, les vendeurs de cartes MNC, urbanisés, se sont-ils parfois parés d'une aura de puissance publique pour faire de l'effet aux yeux de la masse. Mais ce fait est en soi intéressant : il représentait la première étape – déterminante – d'une évolution qui va conduire à un transfert total des attributs du gouvernement colonial dans les mains du parti de Lumumba.

Sur le plan des structures mêmes du MNC, la physionomie démographique de cette région du pays a eu son influence : alors que partout ailleurs le parti tendra vers la mise en place d'entités administratives plus vastes que le territoire, la Province-Orientale a vu naître au contraire des unités plus petites que le territoire, et même, dans des plantations de l'intérieur, des sortes de cellules d'entreprise.

Les caractéristiques démographiques particulières de la Province-Orientale ont donc eu une influence sensible sur la forme et le contenu du MNC dans cette région. En revanche, dans d'autres régions, les mêmes caractères n'ont pas été suivis des mêmes effets : la démographie de l'est de la province de l'Équateur n'était pas différente de celle de la Province-Orientale, mais là des résistances d'ordre ethnique, essentiellement, ont contrecarré la pénétration du MNC. Il conviendrait donc de tenir compte, dans ce cas, d'une microanalyse des situations locales.

Le 27 mai, Lumumba se rendit de Stanleyville à Coquilhatville où le MNC incorpora dans sa section locale un petit parti : les Amis du Progrès national congolais (APNC). Il y prononça un discours public, le même qu'à Stanleyville quant au fond, mais bien plus nuancé et modéré dans sa forme. La visite du ministre Van Hemelrijck se ressentira pourtant du séjour de Lumumba, comme l'écrit son

attaché G.H. Dumont : « À Coquilhatville, l'accueil par les Africains est chaleureux sans excès, celui par les Européens sans timidité. Patrice Lumumba est passé par ici, il y a quelques jours à peine. Il a fait du charme » (Dumont 1995 : 129).

C'est le 1^{er} juin 1959 que Lumumba reviendra à Léopoldville, radicalisant ouvertement ses exigences vis-à-vis du pouvoir colonial.

Rien ne paraissait plus aller dans la gestion de la ville de Stanleyville, et même dans l'ensemble de la Province-Orientale où diverses tensions et événements sont observés ou se produisent. À Joseph Kasongo, cet huissier au tribunal du CEC devenu président du MNC à Stanleyville, le gouverneur Pierre Leroy adressait, le 4 août 1959, la mise en garde suivante :

« Monsieur,
J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il m'a été signalé que vous vous êtes livré en public à des propos attaquant ouvertement l'Administration. Je vous rappelle qu'en votre qualité d'agent du gouvernement vous avez le devoir de collaborer loyalement à la réalisation de la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959. Cet esprit de collaboration implique *a priori* l'absence de toute critique à l'égard de l'Administration dont vous faites partie.

J'attire votre très sérieuse attention sur ce point. Si vous vous livrez de nouveau à de pareils écarts, vous aurez à choisir entre votre maintien au service de l'administration et l'activité politique à laquelle vous vous consacrez.

J'espère que je n'aurai pas à revenir sur cette question » (FABV/SHP-MRAC).

Le gouverneur colonial de la Province-Orientale se voyait encore maître de la situation, mais pour combien de temps ?

2. LES ÉMEUTES DE STANLEYVILLE : LE DERNIER COUP POLITIQUE QUI DICTE UNE ORIENTATION NOUVELLE À LA CRISE DE LA DÉCOLONISATION

C'est la Table ronde politique qui se tint à Bruxelles du 20 janvier au 20 février 1960 qui « décide » de la date de l'indépendance, fixée au 30 juin 1960. Tandis que Patrice Lumumba est en prison fin 1959, se concrétise l'idée d'une rencontre entre Belges et Congolais pour décider de l'avenir du Congo. C'est le MNC/Kalonji, au cours du congrès d'Élisabethville en novembre 1959, qui relance la

revendication d'une « table ronde » ; le cartel Abako-PSA la reprend. Le ministre De Schryver déclare à la Chambre le 3 novembre 1959 : « À la suggestion des partis politiques de Léopoldville, suggestion déjà communiquée aux provinces, un colloque général aura lieu en cette ville entre le 20 et le 30 novembre. »

La formule « table ronde » paraît pour la première fois le 22 juillet 1959 dans un communiqué du Parti travailliste congolais (PTC) : le comité directeur du PTC demande au Gouvernement belge « la convocation d'une franche discussion autour d'une table ronde afin d'examiner ensemble avec les partis politiques le projet élaboré par lui pour les élections de décembre 1959 ». Mais, en fait, le ministre Van Hemelrijck n'a-t-il pas soufflé cette expression au PTC ? À en croire un communiqué du PNP du 9 décembre 1959, la première suggestion d'une « conférence de la Table ronde » fut faite par le ministre lors d'un passage à Léopoldville (Artigue 1961 : 64).

Sur cette proposition, le président du Parti socialiste belge (PSB) Léo Collard adresse une lettre au ministre le 17 novembre dans laquelle il affirme : « Vous persistez à envisager de simples "colloques", et ce, en dépit des préjugés défavorables qui existent actuellement dans les couches nombreuses et importantes de l'opinion congolaise à l'égard de la formule et qui sont la cause d'un insuccès attesté par le malaise actuel. » Et le président du PSB cite une phrase tirée d'un article de l'hebdomadaire belge *La Relève* du 14 novembre 1959 : « Une solution concédée ou octroyée est dix fois moins acceptable que la même solution préalablement négociée » (Dumont 1995 : 164).

Le 21 novembre 1959, le ministre De Schryver se rend à Léopoldville et fait savoir que le colloque général n'aura pas lieu. Il opte pour des conversations individuelles avec des leaders du cartel (Abako-PSA-MNC/K). Mais celui-ci refuse encore le dialogue et réitère son exigence d'une « conférence de la Table ronde à Bruxelles » avant les élections. Le 26 novembre, le ministre adopte une position médiane : il accepte de convoquer à Bruxelles une conférence de la Table ronde, mais en janvier 1960, donc après les élections de décembre 1959. Au cours d'un déjeuner de l'Association de la Presse du Congo (APC), il n'exclut pas que la conférence puisse se tenir alternativement en Belgique et au Congo et il en limite la participation d'une part à « une dizaine ou une quinzaine d'hommes absolument valables,

désignés par leurs pairs », et d'autre part à des personnalités désignées par la Belgique.

Mais les conversations qu'a le ministre avec les leaders du cartel à Léo ont fait croire à Kasa-Vubu, Gizenga et Kalonji que De Schryver était d'accord pour organiser une Table ronde à Bruxelles entre les 5 et 10 décembre. Ils viennent à Bruxelles le 2 décembre pour constater que le ministre avait simplement suggéré de poursuivre les entretiens commencés à Léo ! Le 7 décembre, au nom du cartel, ils disent leur indignation dans un message au peuple belge, qu'ils concluent ainsi : « Nous ne rejetons pas l'amitié du peuple belge. Connaissant ses convictions démocratiques, nous sommes persuadés qu'il comprendra que nous avons aussi des responsabilités envers notre peuple. Notre position est juste et raisonnable. Nous avons d'ailleurs rencontré plusieurs personnalités politiques belges d'opinions les plus diverses qui partagent notre point de vue et que nous remercions de leur compréhension. »

C'est finalement le 15 décembre, à la Chambre des représentants, que le ministre De Schryver, répondant à une interpellation de Léo Collard, déclare (Dumont 1995 : 164) :

« J'estime que, pour l'instant, il faut s'inspirer de deux principes : écourter la période de transition qui, par définition, est une période de malaise, et éviter les recours trop nombreux au corps électoral, sous peine



Arrivant à Stanleyville pour assister à l'inauguration de la foire commerciale, industrielle et agricole, M. Victor Larock, ministre du Commerce extérieur de Belgique, et M. Ismaël el Azhari, Premier ministre du Soudan, sont accueillis à l'aéroport par M. Schöller, gouverneur de la Province-Orientale. De droite à gauche : M. Ismaël el Azhari ; M. Victor Larock ; M. Schöller.

(HP.1956.15.6948, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1955 © Sofam.)

de provoquer sa désaffection à l'endroit des élections. [...]

Une conférence, dite de la Table ronde – j'accepte cette expression, si romantique soit-elle et même si elle évoque le roi Arthur – devrait avoir lieu à la mi-janvier pour hâter la mise en place des structures politiques au Congo. Cette conférence aura à établir le timing de cette mise en place, à trouver les formules permettant d'aller au plus tôt aux élections législatives. La mise en place des institutions centrales pourrait être avancée. »

Le lendemain de cette séance parlementaire, le roi Baudouin et le ministre De Schryver prennent l'avion pour le Congo. C'est une initiative personnelle et surprenante du Souverain qui, sans doute inquiet de la politique congolaise, veut prendre le pouls de ce qui est encore une colonie belge.

2.1. LA DÉMISSION DU MINISTRE VAN HEMELRIJCK ET LE PROJET D'ÉLECTIONS EN DÉCEMBRE 1959

Au Congo belge, « une main tendue trop tard risque d'être refusée », avait prédit en 1948 le gouverneur général E. Jungers. Ce qui arriva au cours de l'année 1959. Car, depuis la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959, on voit s'accumuler les « attermoiments funestes » qui ne peuvent qu'entraîner de la « précipitation inconsidérée ».

Au début septembre 1959, la continuelle dégradation politique au Congo amène le gouverneur général intérimaire André Schöller (Henri Cornelis est en congé en Belgique), dans un rapport circonstancié adressé au ministre, à demander que soient prises d'urgence des décisions gouvernementales qui appellent les choses par leurs noms et qui fixent des dates précises.

À ce moment à Bruxelles, le ministre Van Hemelrijck fait rapport au Gouvernement. Il propose une déclaration complémentaire rédigée cette fois avec la collaboration de Congolais, qui apporterait des précisions sur le calendrier de mise en place de nouvelles institutions dans la perspective de la formation d'un Gouvernement congolais en 1960. Il s'agit de s'inscrire dans la perspective d'« un plan accordant progressivement l'indépendance au Congo en cinq ans » (Vanden Boeynants 1975).

Les propositions de Van Hemelrijck s'opposent aux vues de Pierre Wigny, ministre des Affaires étrangères et ancien ministre des Colonies, qui rejette l'idée d'une mise en place accélérée d'organes

législatifs et exécutifs centraux (Dumont 1995 : 147-149).

N'ayant pu faire approuver ses thèses par le Gouvernement, le 2 septembre, Maurice Van Hemelrijck démissionne².

Il se déclare « las, fatigué, écœuré ». Dans sa lettre de démission, il écrit : « Le gouvernement sait combien grave est l'absence du pouvoir politique au Congo. Il n'ignore pas davantage le caractère administratif du Gouvernement général. Les avertissements n'ont pas manqué. Bien que la charge du département du Congo belge et du Ruanda-Urundi dépasse maintenant les possibilités d'un seul homme, je demeure seul à assumer d'écrasantes responsabilités avec des pouvoirs peu adaptés aux exigences de la situation. C'est ainsi que, bien souvent, des décisions sont prises au Congo, sans consultation préalable du ministre. Celui-ci se trouve alors devant l'alternative de perdre la confiance des Congolais ou de désavouer l'autorité. »

Le départ du ministre Van Hemelrijck, remplacé par Auguste De Schryver, est bien accueilli par la grande majorité de la population blanche du Congo. L'opinion congolaise, elle, ne se manifeste pas sur le changement de ministre, mais organise son opposition aux nouvelles propositions du Gouvernement belge. D. Gillet, apprenant à Bukavu la démission de M. Van Hemelrijck, dit avoir recueilli de Jean Tordeur, gouverneur faisant fonction, ces propos empreints d'inquiétude : « C'est la manifestation d'une difficulté grave de la Belgique à propos du Congo. La crise risque d'être décisive. Les chances d'une issue favorable me paraissent faibles » (Dumont 1995 : 68).

On lit dans le communiqué du Conseil des ministres du 2 septembre qu'un échange de vues à propos de la situation au Congo a conduit à la mise au point de dispositions relatives à l'organisation des élections. Le communiqué précise que le Gouvernement reste fidèle à sa volonté de conduire

dans l'ordre le peuple congolais vers son émancipation, qu'un Conseil de législation et un Conseil général seront mis en place en 1960 et que la préparation des textes législatifs relatifs à leurs compétences dans le cadre des pouvoirs qui leur seront confiés est en cours.

Dès le 4 septembre, le nouveau ministre du Congo, Auguste De Schryver (De Schryver 1992), confirme, par un message à la radio destiné à la population congolaise, la mise en place prochaine des structures prévues par la déclaration gouvernementale du 13 janvier. L'emploi du mot « gouvernement » est évité dans le message radio, mais celui-ci confirme, pour 1960, la mise en place de deux assemblées – le Conseil général représentant tous les Congolais, et le Conseil de législation – et l'organisation simultanée d'un « pouvoir exécutif » non décrit, présidé par le gouverneur général ; cette structure serait expérimentée durant une première session de trois ans. Mais la Belgique se réserve encore les Affaires étrangères, la Force publique et la monnaie.

Le 6 septembre, au cours de l'assemblée générale du MNC à Luluabourg présidée par Lumumba, allusion est faite à la démission de M. Van Hemelrijck : « Attendu que le ministre du Congo vient d'offrir sa démission du fait que le gouvernement belge a rejeté sa proposition tendant à la fixation d'un timing précis en vue de la constitution des Assemblées au plan national et la formation d'un gouvernement congolais en 1960. »

Le MNC-L a bien compris que les promesses de janvier 1959 ne seraient pas honorées, et il refuse, dans les résolutions votées, de participer aux élections prévues pour décembre tant que celles-ci « [...] ne revêtiront pas le caractère d'élections législatives, destinées à former immédiatement après un gouvernement congolais en janvier 1960 ».

Le 27 septembre, c'est au tour de l'Abako et du PSA de faire connaître leurs points de vue, qui vont dans le même sens que celui du parti de Lumumba.

La situation s'est rapidement et gravement détériorée au Congo. Depuis quelques mois, des grèves et des conflits violents se déroulent en plusieurs lieux de la colonie. Chaque jour qui passe apporte son flot d'événements nouveaux. Le ministre De Schryver ne peut plus se contenter de reprendre à son compte la politique qui, quelques mois plus tôt, a pourtant valu à M. Van Hemelrijck, du fait de son caractère jugé trop audacieux, l'opposition de ses collègues du Gouvernement. Il doit s'engager dans un projet qui

2. Dans sa lettre adressée au Premier ministre, M. Van Hemelrijck, qui remet sa démission, écrit : « Vous savez comme moi que les preuves de méfiance ne me sont pas épargnées depuis quelques mois. Parmi celles des derniers jours, je me contenterai de citer la mission qui a été donnée au comte Harold d'Aspremont-Lynden auprès du Gouvernement général sans même que le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi ait été entendu auparavant » (Dumont 1995 : 148 et 153).

aille encore plus loin : il le propose le 7 octobre au Conseil des ministres, qui approuve cette fois-ci des propositions d'ouverture.

Le 16 octobre 1959, le ministre De Schryver fait savoir à la population congolaise, par un message radiodiffusé (De Schryver 1992), que « [...] la voie de l'indépendance est ouverte et l'émancipation politique qui y mène entre dans une phase définitive d'exécution ».

Puis il propose trois étapes pour atteindre cet objectif :

1° des élections au suffrage universel pour constituer les institutions de base (territoires et communes) auront lieu pour tout le Congo en décembre 1959 ;

2° aussitôt après se fera la mise en place des institutions provinciales ; les Conseils seront composés de 6/10^{es} de membres élus au deuxième degré (par les membres des Conseils de commune et de territoire), 3/10^{es} de membres cooptés par les membres élus, et de 1/10^e de membres nommés par l'administration ; le gouverneur de province et une députation permanente formeront le gouvernement provincial, doté de "pouvoirs extrêmement étendus" ;

3° encore en 1960 se fera la mise en place de deux Assemblées législatives et d'un "exécutif", c'est-à-dire d'un "gouvernement pour tout le Congo" : le ministre évoque une Chambre avec une centaine de députés élus par la population, un Sénat où chaque province disposerait du même nombre de sièges ; quant à l'exécutif, il serait présidé par le gouverneur général, représentant le roi. Sur le *timing*, le ministre déclare : « Avant la fin de la première législature, qui pourrait durer quatre ans au maximum, les Assemblées législatives auraient à élaborer un projet de Constitution définitive qui serait soumis à l'approbation des populations. C'est à ce moment que la Belgique et le Congo, chaque pays agissant en toute indépendance par ses organes législatif et exécutif, auraient à décider des institutions communautaires qu'ils se donneront. »

Le ministre précise, non sans prudence, qu'il n'entre pas dans les intentions de la Belgique « d'imposer des formules toutes faites ». Il entend amplifier et élargir la procédure des colloques « pour aboutir à un dialogue franc sur les principes et les modalités des futures institutions centrales du pays ».

À la lecture de ce message, on peut penser que l'indépendance du Congo interviendra au plus tard en 1964, mais on ne sait pas encore ce que seront les compétences du Gouvernement formé en 1960.

Rien n'est dit sur le choix des ministres nommés par le roi : tous Congolais ? Tous Belges ? Un dosage des deux ?

Au Congo, l'Interfédérale et la Balubakat affichent leur satisfaction. Le Parti du peuple, par contre, annonce qu'il ne participera pas aux "élections bidons" de décembre 1959. Le 25 octobre, l'Abako et le PSA rejettent à leur tour le plan De Schryver : à leur avis, il s'agit d'une « indépendance-fiction », d'une « indépendance belge » et pas d'une « indépendance congolaise ». « L'indépendance, affirme le cartel Abako-PSA, c'est le droit pour un peuple de se gouverner lui-même, de choisir des institutions conformes à ses coutumes, à ses traditions, de se sentir chez lui sur la terre de ses ancêtres, de forger des lois justes et égales pour tous, de permettre l'expression de la volonté populaire » (Dumont 1995 : 162).

Lumumba réagira à son tour dans le cadre du congrès du MNC à Stanleyville.

2.2. L'EXPLOSION SURVIENT AVEC LE CONGRÈS DE STANLEYVILLE

Depuis sa création en octobre 1958, le MNC fonctionne avec des structures provisoires, et divers conflits opposent les cofondateurs entre eux. Nous avons vu que la tendance Ileo a tenu son propre congrès à Élisabethville ; Lumumba a décidé en septembre de maintenir le sien à Stanleyville, à partir du 23 octobre 1959, et, faisant d'une pierre deux coups, il convoque dans la foulée un congrès des partis unitaristes.

Le projet d'organiser un congrès des partis nationalistes unitaristes remonte au premier congrès tenu en avril 1959 à Luluabourg³. L'idée est reprise en juillet à Léo, quand A. Tshimanga profite d'une tentative de regroupement de partis pour lancer son Mouvement de Libération nationale⁴ ; elle est appuyée par Lumumba, pour qui réunir un front avec d'autres partis unitaristes s'inscrit dans sa stratégie d'opposition au pouvoir colonial, qui n'a de contact sérieux qu'avec le PNP. Kashamura, qui a

3. Ce congrès d'avril n'avait pas fixé les lieux et dates des deux congrès suivants : celui du MNC et des partis nationalistes.

4. Il ne faut pas confondre le Mouvement de Libération nationale avec le Mouvement de Regroupement et de Libération du Peuple congolais créé fin février 1959 par les militants de l'Abako dissoute, bien que tous deux aient été lancés à Léo, et aient été éphémères.

assisté à ce congrès, affirme : « Lumumba convoque à Stanleyville un congrès des partis nationalistes prônant le panafricanisme et les structures centralisatrices jacobines. Le but est de mettre au point une stratégie commune de lutte contre le colonialisme en Afrique » (Kashamura 1959).

J. Marrès et I. Vermast estiment même que Bruxelles aurait rêvé d'un bloc unitariste congolais dirigé par Ileo, Adoula ou Ngalula, mais ceux-ci n'ont pas une audience suffisante – « hélas ». C'est encore l'Abako qui triomphe sur le terrain, mais tout se passe comme si un premier dialogue était jugé impossible avec Joseph Kasa-Vubu, qui passe déjà pour « le père de l'indépendance » dans l'opinion : il n'a cédé jusque-là sur aucune de ses exigences essentielles.

L'administration belge est officiellement unitariste, mais elle ne s'engage pas à la base dans la recherche d'alliances avec les unitaristes. Car le MNC a mauvaise presse ; son leader est tenu d'abord pour un démagogue et un condamné de droit commun. « S'il y a donc dialogue dans l'intérieur du pays, il se poursuit surtout à Élisabethville avec la Conakat. Ailleurs avec des mini-partis à prétention strictement régionale. Beaucoup de fonctionnaires et de dirigeants de sociétés rêvent de réaliser avec eux une série de petits États autonomes vivant en symbiose étroite avec la Société-Reine de l'instant. En bref, une addition de Libérias. On aurait ainsi non seulement le Congo du cuivre et du diamant mais encore celui du coton, celui de l'or, celui de l'arabica » (Marrès & Vermast 1974 : 138). Cette tendance, Lumumba sent d'instinct qu'il faut la renverser soit en forçant l'administration au dialogue, soit en s'imposant comme

l'égal de Kasa-Vubu. Il faut, en tout cas, que l'unitarisme s'impose comme une force essentielle (Marrès & Vermast 1974 : 138).

Lumumba affirme depuis quelques mois déjà ne plus faire confiance aux promesses de la Belgique ; son discours s'est radicalisé et il va jusqu'à estimer que seule la lutte peut libérer l'homme noir.

À Léopoldville, Lumumba préconise une campagne de « désobéissance civile non violente », pour obtenir l'indépendance au plus tôt. Il estime que les promesses de la déclaration gouvernementale tardent à se concrétiser et qu'il faut forcer l'autorité coloniale à s'exécuter, en allant même plus loin qu'elle ne s'y était engagée. Lors de l'audience collective accordée par le ministre Van Hemelrijck et le gouverneur général le 24 juin 1959 aux dirigeants des partis, ceux-ci s'étaient vu barrer l'entrée par des manifestants munis de pancartes. Lumumba fut suspecté d'en être le meneur, avec Antoine Tshimanga, président d'un nouveau syndicat, l'Union nationale des Travailleurs congolais (UNTC). On lisait notamment sur ces banderoles (voir photo ci-dessous) : « L'an 59, dernier gouvernement colonialiste. Plus de ministre de colonies, plus de gouverneur général. Le Congo de *Bula-matari* et des colons est mort. Si on ne veut pas le comprendre, nous mourrons tous avec lui ».

Le 14 septembre, Lumumba assiste à Léopoldville à une séance de l'Union de la Femme congolaise et, bien qu'il ne soit pas un créateur de ce mouvement, il y prend la parole pour dénoncer le colonialisme et mener une propagande en vue de l'abstention aux élections de décembre 1959.

À la une du premier numéro de l'organe du MNC-L, *L'Indépendance*, paru à Léopoldville le



« Manifestation à Léopoldville, le 24 juin 1959 : quelques dirigeants des partis politiques congolais exigent l'indépendance du ministre Van Hemelrijck et du gouverneur général. »

(Photo extraite du FABV/SHP-MRAC. Droits réservés.)

25 septembre 1959, les photos de Lumumba, Sékou Touré, N'krumah et Kasa-Vubu ont pour but de comparer ces hommes, et il est écrit : « Tous ces Noirs ont un seul idéal : le bonheur de leurs frères dans la liberté » (le n° 2 de *L'Indépendance* publie le poème de Lumumba « Pleure, Ô Noir frère bien aimé »).

Avant les congrès de Stanleyville, Lumumba s'est rendu, le 3 octobre, à Accra pour les funérailles de Georges Padmore, conseiller du président N'krumah, puis il y participe jusqu'au 9 octobre à la réunion du comité directeur de la Conférence panafricaine où il représente le Congo belge, l'Angola et l'Afrique équatoriale française. Durant son séjour au Ghana, Lumumba se rend à l'ambassade d'URSS à Accra où il remet une lettre contenant une demande d'aide pour l'organisation de la propagande et la formation des cadres. Ce n'est que les 19-20 octobre qu'il rentre à Léo, où il active les ultimes préparatifs pour les congrès qui se tiendront à Stanleyville à la fin du mois.

Anicet Kashamura, qui représentera le CERECA au congrès des unitaristes, écrit :

« Le 18 octobre 1959, d'Accra, je reçois une communication de Michel Pablo, un grec adorateur de Léon Trotski, grande personnalité de la IV^e Internationale, qui était mon représentant auprès du Bureau exécutif du Panafricanisme. Pablo, de son vrai nom : Raptis, m'informe confidentiellement que l'URSS de Nikita Khrouchtchev et la Yougoslavie de Josip Broz Tito, viennent de remettre à la disposition de Patrice Lumumba (1925-1961), un montant dont il ignore le chiffre exact pour tenir un congrès des partis unitaires de la gauche congolaise. Il n'est pas question d'adhésion au communisme, ni d'organiser une lutte armée. Aussitôt de retour d'Accra, Lumumba m'adresse un message me priant de le rejoindre à Stanleyville. À notre rencontre, le 26 octobre 1959, j'avais 30 ans (il est surpris de me trouver si jeune). J'étais svelte, d'une beauté d'éphèbe. "Je te croyais plus âgé que moi, ventru et joufflu... Il y a des affinités physiques, entre nous deux", me dit Lumumba, comme un hommage appuyé à mon adresse.

Après ce compliment, mon futur Premier ministre m'explique longuement en secret la mission que lui a confiée l'Osagyefo Kwame N'krumah (1909-1972)⁵ » (Kashamura 1959).

Kashamura a été élu secrétaire du Bureau du Congrès. La délégation Cereca qu'il conduit va jouer un rôle prépondérant dans le refus de participer aux élections, une des principales résolutions du congrès. Le 4 novembre, Kashamura sera arrêté à Kindu à sa descente de l'avion de Stanleyville, poursuivi pour avoir lors du congrès incité la population à s'abstenir aux élections. Il sera relâché le 12 novembre 1959, sur avis du procureur du roi de Bukavu (Fiche établie par la Sûreté coloniale sur A. Kashamura, 7 p., 15 mars 1960, dans FABV/SHP-MRAC).

Stanleyville accueille, du 23 au 28 octobre 1959, le Congrès du MNC-L. Suivons toujours le témoignage d'Anicet Kashamura : « Lumumba s'est fait accompagner de militants venant de Léopoldville. Ils donnaient l'impression d'être plus royalistes que le "roi". Autant Lumumba a une vision large, autant ils étaient plus fixistes et automates. Les plus remarquables étaient : Joseph Mbuyi, Maurice Mpolo, Alphonse Kithima, Emmanuel Nzuzi, Arsène Dionge, Gabriel Lassiry, Antoine Tshimanga et Raphaël Musampa (Musampa et Tshimanga n'ont pas assisté au congrès de Stanleyville. » Les notes d'A. Kashamura contiennent plusieurs erreurs de date, de noms de personnes, voire de faits). Mais ceux qui tenaient en main l'organisation des assises étaient les locaux : Jean-Pierre Finant, Alphonse Songolo, Léon Jules Kidicho, Bernard Salumu et Jean-Forster Manzikala. Le Congrès du MNC-L se déroule jusqu'à son terme (cf. le rapport détaillé de la Sûreté coloniale à ce sujet, dans FABV/SHP-MRAC). Ses résolutions montrent que les positions du parti se font pour le moins rigides : « [...] ne pas participer aux élections antidémocratiques et antinationales. [...] Voter en décembre, c'est voter contre l'indépendance. [...] Plutôt mourir que de supporter encore le régime d'assujettissement » (Simons, Boghossian & Verhaegen 1995).

La décision de boycotter les élections n'est pas particulière au MNC-L. Elle est partagée par l'Abako et le PSA, puis par le MNC/K. Plutôt que la décision elle-même, c'est la manière dont Lumumba met en condition les foules, sa détermination à abolir le régime colonial qui frappent. Reprenons divers passages de son discours de clôture de ce premier congrès tenu à Stanleyville :

5. Anicet Kashamura devient ministre de l'Information du gouvernement Lumumba.

« J'exige le silence ! Nous arrivons à la conclusion, conclusion importante. C'est la phase décisive de la lutte que nous menons aujourd'hui ! Vous savez très bien que nous avons écrit au Ministre, nous avons demandé au Ministre d'ouvrir des négociations avant les élections, nous avons demandé au Ministre de retarder la date des élections. [...]

Comme il était à prévoir, le Ministre répond par une fin de non-recevoir à la proposition du MNC tendance Lumumba de postposer la date des élections [...].

L'indépendance, les Belges ne veulent pas nous la donner [...] j'ai entendu menacer à la Radio Congo belge qu'il sera pris des positions énergiques du Gouvernement à l'égard du MNC tendance Lumumba, [...] il s'en prend à certains démagogues et extrémistes. La Radio officielle, qu'on paye avec notre argent, se livre à une campagne criminelle à l'égard des Africains. La Radio officielle, qui devrait être neutre et s'occuper uniquement de l'information, mène une campagne... inavouable, et elle le payera très cher ! [...]

On nous a menacés, on nous a traités de démagogues, alors que nous ne le sommes pas. On nous a traités d'extrémistes, alors que nous ne faisons que défendre votre liberté, défendre la justice. On nous a menacés de représailles, mais cela ne doit pas nous arrêter. Et à la suite de ce télégramme, le congrès national du MNC a décidé que le divorce d'avec le Congo et la Belgique était prononcé à partir d'aujourd'hui. [...].

Chers frères ! Chers frères ! Est-ce que vous avez peur ? La foule : Non ! Jamais ! [...] Chers frères, est-ce que vous avez peur de la mort ? (Tumulte) Nous savions très bien ! Nous l'avons toujours dit. Nous vous l'avons toujours répété, depuis des mois, nous crions [dans] le désert ! Nous demandons l'indépendance par la non-violence et dans la dignité. Nous avons placé tous nos espoirs en la Belgique, la Belgique nous a profondément déçus. Nous avons tendu une main fraternelle à la Belgique, la Belgique rejette cette main aujourd'hui, en brandissant l'épée de la répression. On vient de signer un décret : quiconque sabote les élections, on va le mettre en prison. Chers frères, nous nous offrons aujourd'hui, nous qui sommes ici, tous les congressistes, comme les otages de la cause coloniale. Nous allons nous lancer, sans qu'ils nous quittent ; nous vous demandons une seule chose : c'est de vous occuper de nos enfants, nous les laissons à votre charge et nous marchons contre la Belgique, et nous marcherons contre cette politique. Il faut que ce pays soit libéré sans retard. (Brouhaha) – Chers frères, aucune collaboration n'est plus possible avec la Belgique. Nous allons proclamer notre... [mot inaudible]... Indépendance aujourd'hui... [Quelques mots inaudibles dits avec volubilité]... n'avons pas besoin de la Belgique ! (Brouhaha) – Tous les partis politiques vont tenir un congrès, nous allons prendre ensemble des dispositions communes. Nous allons envoyer un télégramme au roi d'envoyer un observateur pour assister à ce congrès.

Chers frères, nous ne poursuivons aucun intérêt personnel, nous n'avons aucun souci électoral. Si nous voulions avoir de l'argent, si nous voulions vivre mieux, nous ne ferions pas ce que nous faisons aujourd'hui. Nous pouvons quitter ce Congo, paisiblement, et aller vivre une meilleure a... ailleurs, qui dépassera celle d'un petit (ou futur) ministre congolais. Nous abandonnons tout cela ; vous serez cités [?]. La révolution française, comment est-ce qu'elle a commencé ? Par une minorité agissante.

Les Belges ont décidé, ils ont utilisé la violence pour se débarrasser de la domination hollandaise. Nous n'avons pas voulu utiliser la violence. [...] Mais nous sommes assidus et nous savons que vous avez placé tous vos espoirs en nous et que nous ne voulons pas vous décevoir ; et que nous ne voulons pas essuyer notre sang qui va couler demain. [...] Et maintenant, mes frères, demandez à aller voter en décembre ! Mais pour votre frère opprimé, qui souffre, qui veut l'indépendance immédiate, ne votez pas ! (Applaudissements) Tous les gens qui souffrent, qui veulent jouir de l'indépendance immédiate, ne se présenteront pas au bureau de vote, parce qu'il y va de votre suicide ! Vous plongez encore dans la domination pendant dix ans. Toutes nos femmes, tous nos enfants, la force du pays, toutes nos énergies, nous les mobilisons au service de la révolution congolaise. Si on nous donne notre indépendance, comme une manne qui tombe du ciel, nous n'allons pas l'apprécier. Il faut la conquérir, comme tous les autres pays l'ont conquise. [...]

L'administration perd la tête ! Les colons perdent la tête ! Ils font ce qu'ils veulent, ils échouent ! S'ils ont voulu vraiment garder l'amitié, ils avaient tout intérêt à collaborer à travailler avec nous. Nous n'avons pas voulu abuser de cette force que nous avons. Ici, parle le maître [douteux]. Mais, s'ils sont contre nous, nous sommes contre eux ! ("Oui", dans la foule). Vous allez apprendre aujourd'hui que tout ce qu'on vous a toujours dit, c'était des mensonges, de la tromperie, propagande ! La fausse promesse contenue dans la déclaration gouvernementale du 13 janvier n'est qu'un instrument de propagande, destiné à tromper l'opinion internationale, pour qu'on dise que la Belgique a promis l'indépendance au Congo. [...]

Les Belges ont décidé ! Ils ont installé deux bases militaires, une à Kamina, l'autre à Kam... à Kitona ; pourquoi toutes ces bases, c'est pour vous intimider, c'est pour opprimer. (Long silence). Toutes ces bases militaires, quelle est

leur utilité ici en Afrique ? Les Noirs sont des hommes paisibles, les Noirs sont des hommes pacifiques. Contre qui nous allons nous battre ? Toutes ces bases, toutes ces armes qui sont là, qui sont dirigées contre nous ! Mais nous sommes décidés ! L'élan d'un peuple décidé, on ne peut pas retenir. Mais pour nous, la mort, ce... C'est... nous sommes devenus insensibles. Nous attendons la mort aujourd'hui, demain, on ne sait pas quand. ("Oui" dans la foule). Pour nous, la mort ne compte pas. Tout ce qui compte, c'est la liberté et quand nous allons mourir demain, avec vous, on va alors, à Stanleyville, à Luluab... à Luluabourg, à... Coq, partout, ériger des monuments, pour les victimes du colonialisme. Marchez, n'ayez pas peur ! Vous recevrez chaque jour des mots d'ordre et nous ne les cachons pas. Le plan d'action politique que nous lançons à partir d'aujourd'hui, nous allons le poursuivre... et c'est fini ! Le divorce est prononcé, il est consommé ! La Belgique va nous tuer... tuer, par des balles. Ce n'est rien ! Et ça sera au nom de la religion et de la civilisation qu'elle nous a apportées. Et c'est au nom de la religion et de la civilisation qui condamne l'esclavage que la Belgique va nous tuer demain. Et alors, soyez forts ! Soyez optimistes ! Ayez confiance de votre dignité et de la conscience de votre personnalité. Songez à vos parents qui sont morts, songez à vos frères, victimes de la colère, qui souffrent sous l'oppression colonialiste. Ce pillage colonial, la spoliation, des brimades de tous les jours, et vous acceptez ça ! ("Non" dans le brouhaha de la foule). Et si vous êtes opprimés, c'est parce que vous le voulez ! Si vous voulez que ce soit empêché demain, vous me suivrez demain ! (Dans la foule on entend "Demain"). Et nous sommes certains que nous mettrons fin à ce régime demain, et nous sommes convaincus, nous le disons publiquement, que la Belgique a complètement perdu aujourd'hui ! [...]

Nous demandons... demandons à Monsieur Bolikango^a, l'instrument de propagande, nous demandons à Monsieur Cornelis, à Monsieur Leroy, au ministre du... [mot inaudible] que quelqu'un descende aujourd'hui à Stanleyville, qu'il convoque une réunion s'il aura une affluence comme celle-ci (Nouveau brouhaha dans la foule. "Non ! Non !") – Est-ce qu'il aura quelqu'un pour l'écouter ? (Voix dans la foule "Non !"). C'est dommage !... Nous n'avons jamais vu au monde un peuple aussi aveugle que le peuple Belge ! (Brouhaha et ricanements). Et ce n'est pas une insulte que je fais ; c'est une constatation. Et nous avons... [inaudible]... voir un pays, qui quand même a beaucoup fait dans ce pays, qu'il veut à tout prix perdre tout ce qu'elle a... tout ce qu'elle a fait en quelques années. [...]^a

Chers frères, qu'on ne nous trompe pas ! qu'on ne nous dise pas ceci, cela ; vous l'avez vu : cette lumière, est-ce qu'elle a été faite uniquement pour éclairer les Blancs ? ("Non" crie la foule). Elle doit aussi nous éclairer. Ce pays est plongé dans l'obscurité la plus noire. [...] Alors il faut décider, avec l'effort de chacun de vous, en nous mobilisant tous ensemble en menant de concert notre lutte, quand nous allons confectionner notre unité nationale et que ce jour-là, nous allons chanter l'indépendance, nous allons oublier la Belgique du passé. Et en avant ! À la marche ! Dès aujourd'hui et jusqu'à l'avènement de l'indépendance congolaise, mots d'ordre : pas de collaboration ! Désobéissance civile ! Lutte pour le peuple congolais ! Pas de querelles, pas de palabres entre nous ! Tous, nous serons des frères de misère, des frères de combat, des frères de victoire ! Ce sont les paroles, peut-être les dernières que nous prononçons devant vous. (Dans la foule : "Oh yaï, oh yaï !"). Parce que demain nous entreprenons une campagne à travers le pays et vous allez entendre que les colonialistes ont payé quelqu'un pour nous lancer des flèches empoisonnées, mais tout cela, c'est un honneur pour notre pays. Et vous, dans votre entourage, vos chantiers, où vous travaillez, partout, écrivez ! Votre téléphone ! Dans les postes, les tam-tams ! Mobilisez ! Alertez tout le monde ! Indépendance immédiate, sans attendre ! Boycottez les élections ! Il ne faut pas voter, parce que vous votez contre le pays, votez contre la Nation, votez contre vous-même, votez contre l'indépendance nationale.

Chers frères, je vous prie tous de crier :

Vive l'indépendance immédiate du Congo ! (La foule reprend)

À bas le colonialisme ! (La foule reprend)

À bas le Conseil de Gouvernement belge ! (La foule reprend)

À bas la politique de l'Administration belge ! (La foule reprend)

Vive l'... [inaudible]... des peuples opprimés, de toutes les populations du Congo !

(Repris par la foule)

Alors, la main dans la main, vous allez... vous êtes des militaires [ou des militants], vous êtes des combattants ; toujours, vous recevrez des mots d'ordre et ces mots d'ordre que nous vous donnons, c'est le calme, ne pas vous livrer à aucun acte pour lesquels vous n'avez pas été autorisés. La discipline, la dignité, de la fermeté dans votre action, ne faites rien, ne bousculez rien ; nous savons que vous êtes prêts ici et c'est le commencement de notre lutte ! J'ai toujours dit : "L'indépendance n'a jamais été donnée, il faut l'arracher !" (Oui ! Oui ! dans la foule). Mais entre-temps, ne vous livrez à aucune voie de fait, ne jetez pas des pierres sur les voitures des Blancs : nous n'avons rien à faire avec les Européens,

ce ne sont pas eux qui nous empêchent d'être indépendants, c'est le Gouvernement qui est là en Belgique. Nous n'avons pas affaire avec les Européens qui sont ici : si nous avons notre indépendance demain, ils vont tous changer de comportement. Nous avons affaire avec l'Administration et avec le Gouvernement qui est en Belgique. »

Source : extrait de Simons, Boghossian & Verhaegen 1995 : 102-115.

^a Jean Bolikango a été nommé à la mi-1959 commissaire général adjoint à l'Information, par le ministre M. Van Hemelrijck, qui espérait ainsi attirer les Noirs et apaiser leurs critiques. Mais Bolikango va démissionner de ce poste, le jugeant incompatible avec sa carrière politique et trouvant surtout le rôle qui lui est confié impossible à remplir en cette fin de l'ère coloniale (Dumont 1995 : 141-142).

Ces propos de Lumumba ne sont pas neufs en soi, il les a tenus à Léopoldville depuis des mois et lors de sa tournée d'août-septembre 1959 dans la province du Kasai. Qu'est-ce qui fait que cette fois il sera arrêté ? Et pourquoi des émeutes ont-elles éclaté ?

Lors du procès qui va suivre, divers commentaires des acteurs (le gouverneur Leroy et Lumumba), ceux de témoins présents au congrès, d'avocats, de la presse, que nous reproduirons, apportent des éléments d'explication. Lumumba et l'autorité coloniale se disputent l'opinion congolaise (en plus du soutien à des partis modérés comme le PNP, les autorités organisent une campagne de défense de l'ordre colonial sur Radio Congo belge). Discours et (ré)actions de chacun doivent se comprendre dans le contexte de l'époque : poursuit-on l'entreprise coloniale ou pas ? Il y a plusieurs stratégies : soit la répression en vue du maintien de l'ordre colonial, soit au contraire la négociation en vue de son abolition brutale, ou progressive. C'est avec l'arrestation de Lumumba que surviennent les émeutes. En l'arrêtant, l'administration cherche à protéger l'opinion de son influence. Les propos de Lumumba constituent le motif factuel de l'infraction, parce qu'ils mettent en péril l'ordre colonial, qui est justement objet de contestation de l'inculpé et de divers leaders congolais. En ce sens, le second procès de Lumumba se révèle différent de celui de 1956-1957. Le premier procès se déroule dans une société coloniale « partagée » par tous, Noirs et Blancs ; Lumumba reconnaît la loi coloniale mais il réclame qu'elle soit appliquée de façon équitable au bénéfice de tous les habitants du Congo et qu'elle soit améliorée pour lui et tous les indigènes. Au procès de 1959-1960, la loi coloniale n'est plus un cadre « partagé » : l'ordre, certes, mais cet ordre qui s'impose à tous « n'est plus seulement un problème d'administration, d'exécution, d'instructions venues d'en haut, c'est désormais le contact, le dialogue, la négociation, la décision aussi démocratique que

possible et tenant compte de la volonté des administrés » (Dumont 1995 : 62).

Pour apprécier l'attitude de Lumumba en 1959, il est essentiel de prendre en compte la crise congolaise dans sa dimension nationale. On constate que plusieurs arguments utilisés par l'autorité coloniale à Luluabourg début août contre Kalonji seront invoqués à Stanleyville contre le président du MNC. À Léopoldville en janvier 1959 et à Stanleyville en octobre, les mesures policières prises entraînent beaucoup de victimes congolaises, ce qui écorne l'autorité blanche tout en servant la popularité des leaders noirs incriminés ; les revendications se font donc plus catégoriques et pressantes. Chaque fois, l'autorité invoque le « contexte local » et des arguments juridiques, mais elle est fortement ébranlée, posant à l'échafaudage colonial plus de problèmes qu'avant la crise. Cet élément est important : il montre qu'un mode de gestion qui fut efficace dans le passé, laissant à chaque territorial un large pouvoir d'appréciation, l'autorisant même à aller au-delà de prescrits légaux déjà vexatoires pour les Noirs, est désormais largement dépassé. Pour n'avoir pas su anticiper, définir en temps opportun une politique cohérente, poser les actes qui pouvaient préparer l'avenir – « le manque de franchise avec laquelle a été appliquée la déclaration gouvernementale [...] a fait perdre un temps précieux » (Dumont 1995 : 147) –, la Belgique ne sachant plus réellement quoi faire va s'embarquer au tournant de son histoire coloniale.

Cette affaire Lumumba d'octobre 1959 constitue une bonne illustration de cette situation. Les pages qui suivent devraient être à cet égard éclairantes.

2.3. LES ÉMEUTES ET L'ARRESTATION DE LUMUMBA

Après le congrès du MNC qui s'est terminé le 28 octobre par le discours de Lumumba (dont de larges extraits ont été cités ci-dessus), le congrès extraordinaire des partis unitaristes ou nationalistes

s'ouvre le 29 octobre, dans les mêmes locaux, avec un autre discours, tout aussi emporté, de Lumumba (Simons, Boghossian & Verhaegen 1995). Les partis suivants y prennent part : MNC-Lumumba, Centre de Regroupement africain (CEREA), Fédération générale du Congo, Parti du Peuple, Association des Tshokwe du Congo, d'Angola et de Rhodésie (ATCAR) et Union nationale ruandaise (UNAR).

Mais ce second congrès ne pourra se poursuivre, des émeutes ayant éclaté après sa première session plénière. Les deux discours du président du MNC lors des plénières des 28 et 29 octobre sont considérés par l'administration comme une « atteinte à l'ordre public et à la sûreté de l'État ». Lumumba est accusé d'avoir excité la population contre les pouvoirs, attaqué la force obligatoire des lois, poussé à la désobéissance civile et incité à l'abstention aux prochaines élections. Le gouverneur Pierre Leroy relate la décision à l'origine des émeutes :

« Les esprits étaient survoltés. Il aurait été criminel de laisser Lumumba et son congrès poursuivre sa campagne d'excitation. La police fut donc chargée d'occuper le local où Patrice Lumumba haranguait quotidiennement les populations et qui, notons-le, était une salle communale. D'un commun accord, le Premier Bourgmestre, M. Dethier et le colonel BEM Logiest, commandant le 3^e Groupement, décidèrent de passer au régime de l'opération de police qui est le premier stade de l'intervention contre des collectivités menaçantes et qui consiste en le recours de la Force publique pour le maintien de l'ordre en exécution des lois en général. Consulté, j'approuvai cette mesure » (Leroy 1965 : 94).

En réclamant dans ses discours « Ne votez pas en décembre », Lumumba n'est pas compris par beaucoup de partisans, qui voient les élections à leur portée, et savent qu'ils pourraient bientôt ravir le pouvoir à leurs adversaires PNP/UNACO. Duvivier témoigne avoir remarqué durant le congrès des protestations dans les rangs des secrétaires de cellules et responsables de sections qui se voyaient déjà conquérir de hauts postes. Mais Lumumba a réussi à faire passer son point de vue, il a réellement dominé le congrès, et tout le monde s'accorde à dire que « le congrès, c'était lui ». Pourtant, face aux autorités judiciaires, il appuiera sa défense sur la forme, se prévalant du statut de simple membre du congrès (ce qui n'est pas faux).

Le gouverneur Leroy a plutôt été mis sous pression par l'administration et l'opinion blanche pour faire arrêter Lumumba au plus vite ; il résistera même quelque temps. Un rapport interne du gouvernement provincial décrit l'amorce des événements de la manière suivante :

« [...] lors de son passage [29 octobre] au Parquet, il [Lumumba] fut avisé par le Procureur du Roi que celui-ci comptait lancer contre lui un mandat à comparaître. Lumumba réussit à obtenir la remise de l'interrogatoire au lundi ou samedi suivant.

L'après-midi le gouverneur revint d'Élisabetha où la situation se calmait et, devant l'agitation de la population stanleyvilloise, il réunit le Premier Bourgmestre, le Colonel, le Chef du service des Affaires Indigènes, de la Sûreté, le Commissaire de Police en chef, etc. Le Procureur du Roi leur apprit le délai accordé à Lumumba pour lui permettre d'achever son congrès. Les assistants furent atterrés de cette mesure qui laissait le champ libre à Lumumba, délinquant, pour un long week-end à un moment où l'excitation croissait d'heure en heure. Mais le gouverneur ne voulut pas demander au Procureur de revenir sur sa décision et l'on décida de voir ce qui se passerait à la réunion du soir.

Cependant le gouverneur, par téléphone 518/Cab, prévenait le gouverneur général des infractions de Lumumba et de la remise de sa comparution au lundi, ajoutait qu'il déplorait ce délai » (Rapport interne (manuscrit) du Gouvernorat de la Province-Orientale, p. 10, dans FABV/SHP-MRAC).

Ce délai ne sera pas respecté. Les pressions pour arrêter Lumumba vaincraient la résistance du gouverneur et de la justice.

Le 30 octobre au matin, un mandat d'amener contre Patrice Lumumba est lancé par le procureur du roi, M. Joseph Orbaen. Lumumba ne se présente pas. Le soir, les forces de l'ordre reçoivent la mission d'entourer et d'occuper la salle communale de Mangobo, où se tiennent les séances plénières. Pour les adversaires de Lumumba, il est inconcevable que celui-ci se serve des infrastructures officielles pour monter l'opinion contre eux (le premier objectif à atteindre était l'occupation [par la police] de la salle des fêtes de Mangobo). Devant la réaction d'une part de la population, les autorités décident de « passer au régime de l'opération policière puis à l'opération militaire ». En recoupant les données de diverses sources, dont les auditions des acteurs et témoins

recueillies par le parquet, on constate qu'un certain énervement a gagné l'autorité coloniale, qui se sent défiée. « À 16 h 30 le Premier bourgmestre se rendit à l'état-major et, d'accord avec l'autorité militaire, décréta à 17 h 15 le régime de l'occupation de police, mesure qui fut approuvée par le gouverneur qui arriva quelques minutes plus tard » (Rapport interne (manuscrit) du Gouvernorat de la Province-Orientale, p. 10, dans FABV/SHP-MRAC).

À 18 h 30, le Premier bourgmestre et le commandant de l'état-major décident de passer à l'opération militaire. Le gouverneur Leroy a décidé de « [...] remettre ainsi le commandement des opérations à l'autorité militaire. [...] La soirée fut tendue et confuse, aussi bien à l'état-major qu'à la permanence de police : les responsables recevaient sans arrêt des demandes de renfort. Plusieurs types d'armes défensives et offensives furent utilisées par les soldats, causant 26 morts et plusieurs dizaines de blessés par balles parmi les partisans de Lumumba » (Leroy 1965 : 95).

Le gouverneur écrit encore : « 7 novembre : Passé trois quarts d'heure à l'hôpital à visiter les blessés. Une centaine de personnes y ont été soignées. Le docteur Declercq me signale le nombre proportionnellement élevé de blessures aux jambes, preuves du souci de réduire la casse. [...] Parmi les cadavres apportés à la morgue se trouvait celui d'un homme harnaché portant encore le fourreau d'un long sabre indigène. Il avait reçu une balle entre les yeux. [...] À côté du guerrier tué gisaient deux mortes dont l'une enceinte » (Leroy 1965 : 104-105).

Les incidents n'ont pas éclaté dans l'enceinte du meeting mais à quelque distance, où s'était massée la foule. Pierre Leroy écrit : « [...] un lieutenant qui tentait de repousser la foule reçut un coup de lance dans le flanc. Il devenait nécessaire de passer au stade de l'opération militaire qui se caractérise par des mouvements éventuellement offensifs. De sept heures du soir à deux heures du matin, dans les communes de Mangobo et de Kabondo (rive droite) et dans la commune de Lubunga (rive gauche), les accrochages se multiplièrent, accompagnés, comme c'est l'usage, de destructions et de pillages » (Leroy 1965 : 94).

Victor Nendaka, allié de Lumumba au moment des événements, donne sa propre version des faits :

« Vers 15 heures, vendredi 30/10, Monsieur Lumumba se rendit à la salle où se tenait le Congrès. Il lui fut signalé qu'à deux reprises deux Commissaires de Police étaient venus le demander. Une foule, plus

nombreuse que d'habitude, se trouvait sur les lieux. Les Congressistes s'étaient réunis en commissions et préparaient les résolutions qui devaient être communiquées à la séance plénière de 17 heures. Vers 16 h 30 on entendit des coups de feu. Signalons qu'avant cet incident tout était calme dans les environs, la foule attendant paisiblement l'ouverture de la dernière séance du Congrès des Partis politiques. Les coups de feu redoublèrent et des grenades lacrymogènes qui étaient utilisées, on passa à l'usage des armes automatiques. Cinq personnes furent abattues par Monsieur Meurer⁶, bourgmestre intérimaire. Alerté, Monsieur Patrice Lumumba qui se trouvait dans une maison à l'étage, descendit et leva les mains pour demander un CESSÉZ-LE-FEU. La gendarmerie tira dans sa direction, et il DUT se réfugier dans une maison. Une deuxième tentative de Monsieur Lumumba afin de calmer la foule et de demander le CESSÉZ-LE-FEU échoua. La gendarmerie tirant toujours dans sa direction dès qu'il se montrait dehors » (cité par Simons, Boghossian & Verhaegen 1995 : 87-88).

Le gouverneur Leroy ne fait pas le même récit mais il confirme avoir engagé l'« épreuve de force » contre Lumumba, et il s'en explique :

« Il fallait faire ce qui a été fait. L'épreuve de force était nécessaire pour que la population respirât. Je ne l'ai pas provoquée, elle m'a été imposée. Le mercredi 28 octobre, Lumumba avait violé la loi. Le laisser continuer sans intervenir, c'était tout abdiquer, tout abandonner, c'était lui livrer le pays et lui céder large ouverte la route vers le pouvoir personnel. Il fallait absolument le "contrer". Je l'ai fait, l'amertume au cœur, y voyant le moindre mal. »

« Suite à l'expérience des émeutes de Léo et puis de Stanleyville, l'autorité coloniale interdira toute présence de la Force publique lors du retour des Congolais de la Table ronde politique, fin février 1960. Malgré les "mises en scènes de guerriers" et les foules importantes, il n'y aura pas d'incident à déplorer. Peut-on alors penser que la décision des autorités de Stanleyville en octobre 1959 a été erronée ? Mais entre les deux dates, il y a une différence essentielle : fin 1959, l'autorité croyait encore conserver le Congo ; en février 1960, l'indépendance venait d'être fixée dans quatre mois » (Leroy 1965 : 99).

6. Joseph Meurer a été aussitôt renvoyé en Belgique par mesure de sécurité : « [...] nous apprîmes que le contenu de ses valises avait été lacéré par des employés de l'aéroport » (Mathieu 2004 : 376).

C'est bien l'opinion congolaise que se disputent l'administration et Lumumba. Mais cette opinion désavoue l'ordre colonial et soutient Lumumba, ce qui cause la nervosité des policiers, puis des soldats de la Force publique durant l'occupation militaire de la ville. On relève aussi plusieurs cas de lapidation de la police par la foule en divers endroits, des actes ou des tentatives de pillage ou d'incendie, etc. « C'est surtout aux bars que se créent attroupements et bagarres. Malgré les ordres et injonctions beaucoup refusent de fermer, ce qui occasionne des accrochages, par exemple au bar Mota, à la commune de Mangobo, où l'on doit faire usage de lacrymogènes et de grenades offensives » (Document, dans FABV/SHP-MRAC).

Les émeutes d'octobre vont embraser de nombreux endroits du district qui entoure Stan, contre tout ce qui est officiel ou revêt une couleur coloniale. « La commune de Kabondo relativement calme jusqu'ici se remue également. [...] les populations s'agitent en territoire d'Opala et à Yangambi, Yanonge, Bengamisa [...] » (Rapport interne (manuscrit) du Gouvernorat de la Province Orientale, p. 14, dans FABV/SHP-MRAC).

Stanleyville est quadrillée par la Force publique : le 3^e groupement (de Stanleyville) est appuyé par une compagnie de fusiliers venus de Luluabourg, l'escadron blindé de Gombari et deux compagnies de fusiliers du 6^e bataillon de Watsa (nord de la province). Un tel déploiement de forces indique à quel point Lumumba est devenu une menace pour le pouvoir colonial.

Patrice Lumumba a pu se cacher durant deux jours avant d'être arrêté. Pierre Leroy note le lendemain de cette arrestation : « J'ai l'âme sombre oh combien ! Quelqu'un m'a dit : "Que n'avez-vous fait arrêter Lumumba par des Noirs !" Un autre, un médecin, fut moins subtil : "Quand on l'a arrêté, comment n'a-t-on pas vu un mouvement de rébellion qui aurait mis la police en état de légitime défense ?" »

L'assassinat serait donc ainsi devenu une « bavure » ! Le gouverneur poursuit le récit de son entretien avec ce médecin :

- « – Si je vous envoie dans sa prison, lui ferez-vous une piqûre efficace ?
- Je ne suis pas un assassin !
- Et moi, docteur ? » (Leroy 1965 : 98).

Le thème de la mort est souvent présent dans les discours de Lumumba. Dans celui du 28 octobre, il

affirme : « On a dit à certains chefs : que si Lumumba arrive chez vous, il faut le tuer. » Lumumba commence à redouter une mort violente, il devient (déjà) la cible d'attaques de plus en plus véhémentes de la part des milieux coloniaux, les accusations de « communiste » et de « révolutionnaire » sont fréquentes. Mais il ne semble ni les craindre ni vouloir vraiment les esquiver ; l'affrontement lui semble une stratégie payante à court terme. Il dit, le 28 octobre : « Je suis allé directement au Kasai, j'ai reçu un télégramme avant d'arriver, l'administration m'a envoyé un télégramme : "Lumumba, n'arrêtez pas ici !" Et j'ai télégraphié : "J'arrive direct [...]" J'arrivai. [...] L'administration tenta de m'effrayer par la ruse, disant au nom de l'ordre, je vous donne un délai de 5 [minutes] pour quitter le territoire. Je dis : "Je ne pars pas ! Je ne rigole pas." [...] Nous ne reculons pas, nous n'avons peur de rien, nous allons aller jusque dans les territoires où on nous menace, pour faire notre propagande [...]. Nous allons porter après ce congrès toute notre propagande à l'échelle du pays, car nous savons que partout où nous arrivons, c'est l'enthousiasme comme celui-ci. Dans chaque coin, dans chaque village, dans n'importe quel coin du Congo, le Mouvement national a connu un succès foudroyant ! » (Simons, Boghossian & Verhaegen 1995 : 106).

Le 31 octobre, alors qu'il n'est pas encore arrêté, Lumumba rédige une version des faits dans laquelle il dément formellement les informations données par Radio Congo belge de Stanleyville. Il accuse l'administration d'avoir déclenché une répression dans le seul but d'intimider la population décidée à conquérir l'indépendance immédiate par des moyens pacifiques. Selon J. Marrès et I. Vermast :

« Lumumba a beau jeu de dire qu'il y a eu provocation et l'administration de répliquer que ses discours étaient eux-mêmes constitutifs de provocation. La mobilisation des gendarmes effraie des gens qui n'étaient nullement décidés à les attaquer et n'en avaient d'ailleurs pas le moindre moyen. Mais la peur éclate dans les deux camps. Elle sera mauvaise conseillère et génératrice d'incidents qui iront s'aggravant. On arrête et on disperse, par action préventive. Les victimes se sentent lésées. Effectivement à ce moment elles n'ont déjà rien fait de blâmable. Allaient-elles passer aux actes ? C'est une question à laquelle nul ne peut répondre. Et, en certains endroits, les forces de l'ordre n'y vont pas de main morte. Un commissaire de police pénètre dans un bar, disperse les consommateurs, et

exécute à la mitrailleuse... les bouteilles qui sont le patrimoine d'un malheureux commerçant.

Toujours est-il qu'est déclenché l'abominable processus d'autant plus irréversible que, de part et d'autre, chacun est convenu de son entière bonne foi. Le gouverneur Leroy interdit la poursuite du congrès, transfère à la Force publique la mission de maintenir l'ordre, estime que l'indépendance peut se réaliser "avec ou sans Lumumba" pendant que le procureur du Roi lance contre celui-ci un mandat d'arrêt. Le 31 octobre 1959 le gouverneur général Cornelis prend la parole. Il est visiblement ému. Lumumba est rangé parmi les ambitieux irresponsables défiant systématiquement l'autorité et la légalité » (Marrès & Vermast 1974 : 139).

Lumumba est arrêté le 1^{er} novembre 1959, de même qu'Emmanuel Nzuzi, dirigeant de l'Union de la Jeunesse du Kongo (UJEKO)⁷. Selon le mémoire qu'il remet au tribunal le 23 novembre, Lumumba est détenu d'abord au camp militaire de la Tshopo (nous ignorons combien de temps) puis il est transféré à la prison centrale de Stanleyville.

Sur les excès commis dans l'intervention policière, l'administration tire les conclusions qui lui sont favorables, mais elle reconnaît des écueils. Écoutons le gouverneur Leroy :

« [...] Le Procureur du Roi m'a transmis les conclusions de l'enquête approfondie qu'il a ordonnée quant aux interventions de la Force publique et de la police, le 30 octobre et les jours suivants. Le rapport constate que partout, à une exception près, les forces de l'ordre n'ont fait usage d'armes à feu qu'en état de légitime défense contre des émeutiers armés et à la dernière extrémité, bien qu'elles fussent sous le régime de l'opération militaire qui autorise les mouvements offensifs. L'exception, c'est un accrochage qui s'est produit du côté du Pont Bailey (sur la Tshopo) où il

semble qu'une perte de sang-froid ait fait tirailler plus qu'il n'était strictement indispensable. On le comprend quand on sait que, toutes les forces étant engagées, il avait fallu envoyer là 15 élèves-policiers sans expérience. Plusieurs, imprudemment avancés, ont dû être dégagés. À cette inexpérience, il faut ajouter l'obscurité, la lueur et l'odeur des incendies, les hurlements, l'ambiance de guerre tribale, la contagion de la nervosité à laquelle n'échappent pas toujours des troupes aguerries » (Leroy 1965 : 134-135).

2.4. LE ROI BAUDOUIIN ARRIVÉ À STANLEYVILLE

Plusieurs interventions sont faites en vain en faveur de Lumumba auprès du gouverneur Leroy, qui note dans son *Journal* : « Chaque jour, je reçois des télégrammes demandant, exigeant la libération de Patrice Lumumba » (Leroy 1965 : 313).

J. Marrès et I. Vermast écrivent : « Alors, que décider ? Suspense ! Chacun attend que l'oracle se prononce. Fuite en avant, ce qui signifie libérer Lumumba ; s'entendre avec lui, consacrer le plébiscite populaire dont est objet le prisonnier. Ou alors, marche arrière toute, pleins pouvoirs au gouverneur général, engagement total de la Belgique pour le maintien de l'ordre ; [...] la réalisation d'une communauté fût-ce avec des États fédérés. La réponse est inattendue. Coup de théâtre : le roi vient au Congo et, stupéfaction, le roi vient d'abord à Stanleyville, c'est-à-dire chez Lumumba. Pour quoi faire ? » (Marrès & Vermast 1974 : 142.)

Le roi arrive à Stanleyville le 17 décembre 1959. Le général Émile Janssens témoigne : « On ne l'a jamais su, mais il est certain que sa [du roi] décision fut prise brusquement. Je ne fus informé de l'intention de Sa Majesté que le jour même de son départ de Bruxelles le 16 décembre. Au premier abord, ce voyage faisait penser à la visite que l'on ferait à un proche parent malade. Le roi ne voulut-il pas voir, une dernière fois, le Congo [colonial] avant que celui-ci ne meure ? » (Janssens 1972 : 416-419).

L.F. Vanderstraeten estime : « On peut, sans grand risque de se tromper, affirmer que le manque de rigueur qui sembla régner dans la conduite des affaires, fut l'origine de la décision du roi de faire un voyage d'information au Congo » (Vanderstraeten 1985 : 39). L'opinion de Stanleyville se rappelle avoir vu en 1955 Lumumba gagner l'estime de *Bwana Kitoko*. Avec beaucoup d'espoir, la foule de Congolais l'accueille. Le gouverneur Leroy écrit : « Le bruit se

7. Né en septembre 1939, Emmanuel Nzuzi habitait Léopoldville. Il a été renvoyé de l'institut Saint-Joseph en septembre 1959, en 5^e des humanités modernes, pour avoir adhéré à l'UJEKO, un groupe créé le 3 septembre 1959, dans lequel il n'est qu'un membre du bureau technique, non un dirigeant (président Arsène Dionge, vice-président T.C. Eckwapo, secrétaire R. Kibangou), mais c'est lui qui se voit désigné comme délégué et porte-parole de l'UJEKO au congrès du MNC d'octobre à Stanleyville. Il a reçu le surnom de « Général de guerre » à cause de sa turbulence. Il sera tué en février 1961 à Bakwanga.



« Sur le tarmac le 17 décembre 1959 à Stanleyville : une vue de l'arrivée du roi Baudouin à Stanleyville où il fut accueilli par Henri Cornelis (gouverneur général) et Pierre Leroy (gouverneur de la Province-Orientale). »
(HP.1960.4.75, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1959 © Sofam.)



« Le 17 décembre 1959 à Stanleyville, les Congolais entourent le roi : pour lui permettre de gagner sa voiture, les soldats de la Force publique chargent la foule congolaise. »
(HP.1959.28.1181, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1959 © Sofam.)



Malgré la présence des troupes de la Force publique venues sécuriser le lieu et des autorités coloniales, les Congolais montés sur les toits des installations de l'aérodrome huent les Belges et crient « Vive l'indépendance ! Vive Lumumba ! ». »
(HP.1960.4.76, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 17 décembre 1959 © Sofam.)

propage que le roi vient libérer Lumumba. On crie «Vive l'indépendance ! Vive Lumumba !» Et tandis que la voiture du roi est entourée d'acclamations, celles qui la suivent sont huées, cognées. »

Quand le roi Baudouin arrive à la résidence, la foule tente d'y pénétrer et c'est une épreuve de vitesse le long des clôtures, les soldats à l'intérieur, les autres au-dehors » (Leroy 1965 : 315-316).

Le jour de son arrivée, le roi prononce à la radio de Stanleyville cette allocution :

« Mes chers compatriotes, Belges et Congolais, Me voici à nouveau parmi vous. Je m'en réjouis. Il me tardait de revenir en cette terre d'Afrique rayonnante d'esprit de nos efforts communs.

De mon premier voyage, j'avais emporté la conviction que notre action civilisatrice devait s'engager dans

une voie nouvelle, que l'heure approchait d'asseoir l'association de la Belgique et du Congo sur la base de l'émancipation des populations autochtones.

Maintenant, il s'agit de saisir et de satisfaire les aspirations légitimes des habitants du Congo, tout en leur évitant les déceptions d'une évolution désordonnée. Cette phase, la Belgique l'a abordée avec résolution. Spontanément, généreusement, elle a appelé le Congo à une indépendance prochaine. Loyalement, elle exécute sa promesse selon des méthodes conseillées par l'expérience et l'intérêt de tous. Loin d'imposer des solutions préconçues, elle souhaite que le Congo préconise les institutions adaptées aux coutumes et aux préférences locales et répondant aux nécessités du pays. De si profondes transformations posent de graves problèmes. Le succès exige de l'ordre, de la bonne foi, le désir de faire œuvre solide et durable.

Continuateur de la dynastie qui a créé cet immense et magnifique pays qui est le vôtre, je recherche avant tout vos intérêts propres et votre bonheur personnel. J'ai tenu à venir en personne m'assurer sur place des aspirations entières des populations dont l'avenir me tient intensément à cœur.

Depuis près d'un siècle, la Belgique et le Congo ont réalisé une œuvre que le monde entier admire. Avec l'aide de Dieu, nos deux pays continueront à faire de grandes choses dans l'union et la fraternité » (Gérard-Libois 1960).



« Le roi Baudouin qui cherche à gagner des partenaires congolais va accorder de nombreuses audiences à Stanleyville. »

Le voici le 18 décembre 1959 serrant la main du chef Yabu Balambala du territoire de Wamba. » Pour sceller ses liens avec le souverain, il viendra apporter début mars 1960 au gouverneur Leroy des cadeaux pour le roi : « deux pointes d'ivoire, un lot d'ivoires et d'ébènes, un chapeau de chef et trois perroquets mis dans une cage, vingt poules » (Leroy 1965 : 148).

(HP.1959.28.1202, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 18 décembre 1959 © Sofam.)

Ce discours du roi qui ne consacre pas un mot à Lumumba stupéfait et indigné la foule qui, le soir, se lance à l'assaut de la prison où il est incarcéré. Comme beaucoup à Bruxelles, c'est aussi le roi qui dit être surpris de ce qui arrive au Congo, des propos qui ressemblent à ce qu'il avait déclaré le 20 novembre 1959 à l'Université libre de Bruxelles : « Les événements se sont précipités à un rythme que nul n'aurait pu soupçonner. Des forces tumultueuses se sont mises en branle sans que des élites sages et expérimentées fussent présentes en nombre suffisant pour les encadrer et les diriger [...] » (Dumont 1995 : 165-166).



« Baudouin I^{er} écoute un exposé de M. Takis, président de l'Unicolaf, un groupement qui réunit les colons européens et africains. »

(HP.1959.28.1203, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1959 © Sofam.)



« Le roi Baudouin s'entretient avec quelques Congolais dits "modérés" choisis par l'administration pour représenter les partis politiques. »

(HP.1959.28.1204, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 18 décembre 1959 © Sofam.)

Lumumba serait l'une de ces « forces malheureuses » qui perturbent la quiétude coloniale ; le roi choisit pour cela de commencer sa visite par Stanleyville. Il ne dit pas que ce sont en fait les émeutes, de Léo en janvier 1959 ou de Stanleyville en octobre, qui bouleversent le rythme de la décolonisation, plutôt que la « bonne volonté » proclamée du colonisateur. Le ton de l'allocution du roi, qui laisse percer ses inquiétudes quant à l'avenir de la colonie, reste paternaliste et condescendant. Baudouin ne rencontre pas Lumumba, bien entendu : il est toujours en prison (par contre le roi s'entretiendra avec Kasavubu et avec le cartel Abako-PSA-MNC/K, non à Léo (comme on le dit souvent), mais à Bruxelles, nous a déclaré Cléophas Kamitatu, lui-même membre de la délégation). Suivons le témoignage du gouverneur Leroy sur le séjour royal à Stanleyville :

« Le roi nous avait dit son intention d'aller fleurir le monument à Léopold II dont c'est le cinquantième anniversaire de la mort. Nous nous préparons à cette cérémonie quand j'apprends que 1500 personnes sont massées devant la prison et qu'il s'y en ajoute de seconde en seconde. Bientôt, ils sont là 3000 qui s'apprêtent à porter en triomphe Lumumba libéré et Baudouin son sauveur. Pour comble, le monument est voisin de la prison et la troupe est bloquée derrière la foule qui remonte vers la ville en une lente poussée bouchant l'unique avenue. Les voitures venues à l'aérogare mettront deux heures pour regagner la ville, non sans être malmenées. L'attente est pénible. Aux officiers et commissaires, je redis : "Pas de casse !" Mais, devant la prison, la foule devient menaçante. Enfin, un peloton y parvient, puis un deuxième. Il faudra des grenades pour dégager la place et, en se repliant, les manifestants se vengent sur les vitres des magasins. Vers 17 h 30, le calme est rétabli et le roi peut se rendre au monument. Vide et silence. À la vue de nos trois voitures, une vingtaine de passants s'arrêtent et acclament le roi. Ces cris maigres dans ce désert ! J'avais peine et j'avais honte. [...]

Le roi nous a longuement interrogés H. Cornelis et moi, ensemble ou séparément. Il me dit soudain : "Si vous aviez tous les pouvoirs, vous prendriez sans doute certaines mesures pour assainir la situation ?"

– Oui, Sire.

– Eh bien ! Prenez-les. Je vous couvre.

– Je remercie Votre Majesté.

Brusquement, je me sens confondu et déprimé. [...]. Quelles mesures prendre encore ? Celles qui auraient une chance d'être efficaces, le roi lui-même ne pourrait les ordonner. Baudouin insiste : "Quelle est la

première mesure que vous prendriez ?" Je réponds par une demi-boutade : "Je rappellerais le colonel Logiest qui vient d'être affecté au Ruanda." Le roi a un geste évasif mais, sans doute, ses pensées sont-elles proches des miennes, car, après quelques pas, il ajoute : "Nous allons abandonner le Congo dans la honte et avec beaucoup de morts." [...]

19 décembre. Le roi nous a quittés ce matin. Les incidents du 17 avaient doublé les gardes. Les Noirs intimidés par ce déploiement de force et déçus du maintien de Lumumba en détention, les Blancs se souvenant des bousculades de l'avant-veille, il n'y avait à la plaine que quelque deux cents personnes. Le départ fut assez morne. Le roi m'a serré longuement la main. Il semblait fort ému et moi, j'avais la gorge dans un étouffement. En me quittant, il m'a dit son espoir de revenir un jour dans des circonstances meilleures » (Leroy 1965 : 116-117).

Ces « temps meilleurs », Baudouin I^{er} ne les verra pas. Lumumba troublera les adieux du souverain du Congo, le 30 juin 1960, par son discours de l'indépendance.

Dans celui-ci, Lumumba ne fera pourtant que rappeler divers éléments répétés dans ses meetings, en particulier lors de sa tournée d'août-septembre au Kasai et au congrès du mois d'octobre à Stanleyville. Le roi Baudouin I^{er} avait parlé, dans son allocution, de « l'aboutissement de l'œuvre conçue par le génie du roi Léopold II ». Lumumba y répond en déclarant que la fin de la colonisation est la fin des tortures et des humiliations (cf. Discours de Patrice Lumumba le 30 juin 1960). En fait, c'est Léopold II qu'il rejette à travers son « héritier » Baudouin : celui-ci tenait à honorer le « fondateur » de l'État indépendant du Congo, tandis que Lumumba désormais dénonce violemment la colonisation.

À la réunion d'octobre du comité directeur de la conférence panafricaine d'Accra, il va jusqu'à nier la légitimité de la colonisation en droit international : « Nous déclarons par ailleurs à l'opinion mondiale que l'indépendance du Congo fut reconnue par les puissances internationales en 1885, et que cette indépendance est fêtée au Congo le 1^{er} juillet de chaque année. Le Congo possède encore aujourd'hui son drapeau propre, lequel fut également reconnu par les puissances. Nous réclamons simplement la passation des pouvoirs aux mains des nationaux, conformément au principe de la libre disposition

des peuples à se gouverner eux-mêmes » (Van Lierde 1963 : 72-73).

À propos de la visite royale, Cléophas Kamitatu écrit : « C'est dans ce climat lourd et tendu que se termine la visite du roi. On annonce officiellement la convocation à Bruxelles d'une conférence de la Table ronde, au cours de laquelle Congolais et Belges arrêteront, par voie de négociations, les étapes et les modalités de l'accession du Congo à l'indépendance. Ainsi s'achève la première grande victoire politique des Congolais sur le régime colonial. Nous pensons que, n'eût été la visite opportune du roi Baudouin, la tension de cette fin d'année 1959 aurait provoqué un deuxième 4 janvier (Kamitatu 1971 : 31).

Les morts des émeutes de Stanleyville vont-ils influencer le « pari congolais » que le ministre De Schryver décide de lancer en décembre 1959, dès lors qu'il a pris conscience qu'une politique de répression était devenue intenable ?



Retiré brutalement de sa cellule de la prison de Stanleyville le 22 janvier 1960, Lumumba menotté descend de l'avion à Élisabethville. L'auteur de cette photo serait un agent italien se trouvant ce jour-là à l'aéroport d'Élisabethville. Aussitôt connue, elle fit le tour du monde et se trouve encore aujourd'hui reprise dans divers sites.

(Photo conservée dans FABV/SHP-MRAC. Droits réservés.)



La prison centrale de Stanleyville où fut incarcéré Lumumba du 1^{er} novembre 1959 au 22 janvier 1960. (AP.O.2.8832, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

3. SUITE DE LA CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS LOCAUX AVANT LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE

En décembre 1959-janvier 1960 :

- Des troubles ont éclaté dans le territoire d'Isangi. Un pont a été détruit et une patrouille de la Force publique s'est rendue sur place afin de rétablir l'ordre. Une autre patrouille est tombée dans une embuscade et un soldat congolais a été tué à coups de lance (*Couraf* 21 décembre 1959).
- Forte tension à Stanleyville suite à l'arrestation de Lumumba. De nombreux travailleurs

sur la route de Kondolole et des plantations environnantes refusent le travail et deviennent menaçants à l'égard de leurs patrons, déclarant que la guerre est proche (*Couraf* 21 décembre 1959).

- Sur la route de l'Ituri : « un garde congolais a été assassiné dans une plantation de caoutchouc, située à 92 km de Stanleyville sur la route Ituri. Selon des indigènes de la région, cet acte constituerait un signe de déclaration de guerre [...]. Des palabres auraient éclaté lorsque les indigènes déclarèrent que les arbres leur appartenaient et qu'ils n'en retireraient aucun profit » (*Couraf* 21 décembre 1959).



« Le 13 avril 1960, M. Scheyven, nouveau ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi, a fait escale à Stanleyville. Le ministre et sa suite sont accueillis à l'aérodrome par Pierre Leroy, gouverneur de la Province-Orientale, et un détachement de la Force publique leur rend les honneurs. »

(HP.1960.4.321, collection MRAC
Tervuren ; photo H. Goldstein, 1959
© Sofam.)

– Message de Nouvel An du gouverneur Pierre Leroy à la population de Stanleyville :

« L'Afrique, sa terre et ses hommes, ont été le champ immense où l'Européen a semé. Nul ne saurait, dans la récolte, dissocier la part des uns et des autres. Et l'État qui est en train de s'élever, quel qu'il doive être un jour, ne peut avoir d'autre socle qu'un indestructible amalgame d'Afrique et d'Europe. Prétendre à de la reconnaissance comme certains le font, c'est montrer que l'on n'a pas compris : Europe et Afrique ont travaillé ensemble et si quelque reconnaissance est due, elle ne peut être que réciproque. [...] Le réveil des luttes tribales survenu à un moment où l'on croit sentir fléchir l'autorité a une signification redoutable et ce ne sera pas trop de l'union totale de toutes les forces saines du pays pour endiguer ces poussées séculaires. Pour l'union, je demande donc à chacun de tendre ses efforts vers plus de lucidité, plus de sang-froid, plus de compréhension » (Leroy 1965 : 120-123).

En février 1960, des grèves avaient éclaté dans les exploitations de Kilo-Moto. Elles sont à peine apaisées que d'autres éclatent à Aketi. Pour les mater, des grenades offensives lancées par la Force publique ont blessé des manifestants dont certains furent arrêtés.

En avril 1960, Franz Dethier, le Premier bourgmestre de la ville nommé en décembre 1958, était devenu fin terme (le 4 avril 1960). Le MNC demande qu'il soit remplacé par Christophe Gbenye, ce que refuse l'administration coloniale qui décide que ce poste revient plutôt à M. Depoorter (nommé le 20 avril 1960). Le chef du service provincial des Affaires intérieures J. Goffinet avait fourni l'explication suivante, dès le 5 avril 1960, dans sa note au collègue exécutif provincial :

« Il ne me paraît pas possible, quels que soient les mérites et les capacités de Monsieur Gbenye, de nommer sans

préparation aucune un agent de l'administration à des fonctions aussi pleines de responsabilités et requérant autant d'expérience et de connaissances administratives que celles de Premier Bourgmestre d'une ville de l'importance de Stanleyville.

Faut-il rappeler qu'il apparaît clairement du rapport du conseil de législation que la ville est un échelon technique, et que c'est pour cette raison que le premier bourgmestre et son adjoint sont choisis parmi les fonctionnaires de l'administration. Le législateur a ainsi indiqué sa volonté de voir confier ces fonctions à des administrateurs chevronnés. »

Christophe Gbenye n'a donc certes pas pu gagner le poste convoité de Premier bourgmestre, mais c'est Pierre Leroy, le gouverneur de la Province-Orientale, qui perdit le sien à la suite de l'exigence du MNC-L. Dans son *Journal de la Province-Orientale*, le gouverneur écrit : « Il paraît que le ministre [De Schrijver] craint pour ma peau et pense que ma présence à Stanleyville le 30 juin pourrait être une occasion d'émeutes. Mon départ mettra l'Administration en meilleure posture devant le MNC [...]. Je suis vraiment torturé » (Leroy 1965 : 173). Jean-Claude Willame présente la situation :

« À Stanleyville et en Province-Orientale, la démoralisation et la crise d'autorité sont [...] [plus] manifestes que dans le Bas-Congo. Les statistiques de l'exode européen en direction des pays voisins en sont le signe le plus évident. Stanleyville enregistre durant la première partie de l'année le plus grand nombre de départs après Léopoldville et le Bas-Congo : 1576 en mai-juin 1959, 637 autres entre mai et la mi-juin 1960, soit près de 10 % de la population blanche de 1959. Autre indice de la crise de confiance : au terme de sa visite à Stanleyville, le ministre Scheyven est hué par une trentaine d'agents belges de l'administration venus

protester contre la mesure de limitation des transferts monétaires vers la Belgique et l'absence de statut juridique après le 30 juin.

Par ailleurs, cette administration provinciale, qui ne parvient plus à imposer son autorité, joue quasi ouvertement la carte du soutien Parti national du progrès (PNP), qu'elle a suscité et qui s'oppose au MNC. Le gouverneur de la province, Leroy, n'a jamais caché son animosité à l'égard de Lumumba, qu'il considère comme un dangereux agitateur. "Extrémiste", "communiste", les étiquettes infamantes sont définitivement associées à Lumumba et à sa formation politique. L'antagonisme entre cette administration et Lumumba se terminera en avril 1960 par le renvoi du gouverneur à Bruxelles, ce qui est un net désaveu de celui-ci par les autorités métropolitaines, mais entraîne aussi un regain d'inquiétude chez les Européens de Stanleyville » (Willame 1990 : 65-66).

Le temps qui restait avant la proclamation de l'indépendance fut fortement chargé en événements, des incidents éclatant dans différents coins de Stanleyville. Outre les membres du PNP, les Européens en général étaient bousculés et hués (*Couraf* 4 mai 1960). Ainsi,

- le 30 avril, se trouvant à Léopoldville, Lumumba prend durement à partie l'administration de la Province-Orientale au cours d'un discours prononcé à l'occasion d'une réception organisée en l'honneur des membres congolais de la Table ronde économique : il accuse les Européens de « livrer des revolvers » aux dirigeants du PNP à Stanleyville, de diffuser des « tracts séditionnels auprès des agents de l'administration », de « préparer un attentat contre lui », de « pourchasser les militants du MNC », de placer des membres PNP « dans tous les bureaux de contrôle des élections ». Il appelle aussi ses partisans à refuser la provocation et à conserver leur calme (*L'Indépendance* 30 août 1960).
- le 2 mai 1960, une réunion de JMNC-L fut tenue dans la salle des fêtes de la commune de Mangobo, en vue de dresser la liste des « mauvais fonctionnaires » qui devaient quitter immédiatement le Congo. Dans un document distribué, il était exigé que soit nommé un gouverneur de province congolais à la tête du collège exécutif provincial, un Premier bourgmestre congolais qui soit un conseiller municipal congolais (Document signé par E. Nzuzi (secrétaire

général), F. Shimba et F. Pembelo (secrétaires généraux adjoints), dans FABV/SHP-MRAC).

- Stanleyville est réputée être un point chaud avec des brèves manifestations contre les PNP et les Européens. Le 3 mai arrive le Collège exécutif. Le MNC souhaite voir le gouverneur quitter la province. Puisqu'il devait aller à l'aéroport accueillir la délégation (dont Lumumba) conduite par le gouverneur général Cornelis, Pierre Leroy qui se sent déprimé décrit ce qu'il voulut faire pour la circonstance :

« Le protocole voudrait que je revête la grande tenue mais je ne veux pas regretter le reste de mes jours d'avoir ceint l'épée en l'honneur de Lumumba. Pas d'épée mais une autre arme ! Et je glisse un automatique dans ma poche. Clara [mon épouse] me regarde. "Si les MNC veulent me faire un mauvais parti, la première balle est pour Patrice [Lumumba]". Sur quoi, je mesure mon ridicule, je ris de moi et je remets le pistolet dans mon tiroir. Puis je me rendis à la plaine » (Leroy 1965 : 176).

- Les 3 et 4 mai, des incidents localisés à Banalia, Kole et Isangi donnent lieu à une occupation militaire.
- Le jeudi 5 mai 1960, des partisans du MNC-L attaquaient la maison du chef Joseph Aroro (PNP) de Kole. Il y eut dix-sept arrestations et un peloton de gendarmerie arriva de Stanleyville à Banalia. Au cours d'une ronde, les soldats dispersèrent la foule estimée à un millier de personnes. L'administrateur territorial Geuben de Banalia, qui était intervenu, fut attaqué et se cassa le bras en tombant dans la mêlée (*Avenir* du 10 mai 1960). La population locale réclamait qu'il soit remplacé par un administrateur territorial congolais et P. Lumumba se rendit à Banalia (*Couraf* 17 mai 1960).
- le samedi 7 mai 1960 à Yafolo dans le territoire d'Isangi : deux manifestants tués par la police (*Couraf* 10 mai 1960). Le même jour à Amafondo dans le territoire de Ponthierville, des incidents avaient éclaté dans une des plantations de la Biaro où des travailleurs nande ont attaqué et saccagé le bureau. Des Européens ainsi que des commis congolais ont été molestés (*Couraf* 11 mai 1960).
- Le 10 mai, la situation de plus en plus agitée à Stanleyville et même dans la Province-Orientale, requiert la présence de Lumumba.

Dès lors, il décide de démissionner du Collège exécutif et d'y rester. « Effectivement, écrit Willame, [Lumumba] calme l'agitation de ses partisans par des interventions sur le terrain, à Stanleyville et ailleurs » (Willame 1990 : 68).

- Le 14 mai, Lumumba réclame l'expulsion d'une cinquantaine d'Européens de Stanleyville, dont certains membres de l'administration qui fomentent des troubles.

Lors des élections qui se tiennent entre le 15 et le 20 mai 1960, les députés provinciaux élus de Stanleyville et des territoires du district du Haut-Congo sont au nombre de trois pour la ville et seize dans les territoires. Pour Stanleyville, il s'agit de : Lumumba Patrice, Sabiti François et Keleko Dominique. Pour les territoires : Bondhe Théodore, Bolumbwaito Jean, Lounga André, Oloba Albert, Shabani Claude, Kipepeyo Édouard, Aradjabu François, Asumani Senghie Augustin, Mopindi Joseph, Othita Jean-Pierre, Bolaya Joseph, Fele

Josias, Losala Simon, Tokoko Joseph, Badjoko François et Lokombe Pierre. Aussitôt, il leur a été demandé, conformément aux articles 57 et 58 de la loi du 23 mars 1960 relative aux élections législatives et provinciales du Congo, pour ceux qui sont agents de l'État ou élus à la Chambre, de choisir la carrière administrative ou d'opter pour le Parlement national. Ainsi, Othita Jean-Pierre (député national du Haut-Congo dans le territoire d'Isangi), Asumani Senghie Augustin (député), Oloba Albert (sénateur, originaire de Ponthierville), Fele Josias (sénateur), Bondhe Théodore (député, suppléant de Patrice Lumumba mais élu député provincial dans le territoire de Basoko) furent remplacés.

Remarquons le cas de Jean Alafu Ramazani, un originaire du territoire de Banalia, élu sur la liste MNC-L dans le territoire de Watsa. Augustin Asumani Senghie devint premier secrétaire du Bureau du Sénat constitué le 22 juin 1960 à Léopoldville.

Tableau 1.2 : Liste des conseillers provinciaux élus en mai 1960 dans la ville de Stanleyville et le district du Haut-Congo

Territoire de l'élection	Noms	Territoire d'origine	Observations
Ville de Stanleyville	Lumumba Patrice	Katako-Kombe	Ayant opté pour l'Assemblée nationale, il fut remplacé par Bernard Salumu
	Sabiti François	Stanleyville (Arabisé)	-
	Keleko Dominique	Bangadi (Bondo/Azande)	Élu sur la liste MNC-L
Bafwasende	Aradjabu Rumaliza François	Banalia	Élu sur la liste MNC-L
	Kipepeyo Édouard	Bafwasende	Mubali, petit commerçant avant 1960 mais illettré. Se présente aux élections sur la liste MNC-L
	Hanus Louis	Bafwasende (métis non reconnu de mère babali de Bafwasende)	Élu sur la liste MNC-L
Banalia	Asumani Senghie Augustin	Banalia	Originaire de Banalia. Il va se désister de son poste de conseiller pour son mandat au Sénat
	Mopindi Joseph	Mongelema de Banalia	Gérant du dépôt M. Lourenço à Stanleyville ; élu de Banalia sur liste individuelle
Basoko	Tofhandele Gabriel Gustave	Basoko (Yakindwa)	1948-1958, commis à l'OCA et Entrel Co ; 1959, directeur de propagande du MNC-L ; élu sur la liste MNC-L
	Lumba Jérôme	Basoko	-
Isangi	Ekongo Gabriel	Yanganbi	Élu de Yangambi
	Ngolo Aloys	Isangi	-
	Sekeke Jules	Isangi	-
	Losala Simon	Lokele d'Isangi	Élu sur la liste MNC-L

Territoire de l'élection	Noms	Territoire d'origine	Observations
Opala	Lokombe Pierre	Opala	Il est mbole ; moniteur à Lokutu, puis gérant de la Busira-Lomami ; premier vice-président du comité MNC-L à Opala ; élu sur la liste MNC-L
	Lobanga Isimo Jean-Baptiste	Isangi (Yawenda)	Il est mbole ; six ans d'école primaire à Yanongo et quatre ans d'école moyenne d'agriculture à Bunia ; en 1959, vice-président du MNC-L section Yatolema dans le territoire d'Opala ; élu député sur la liste MNC-L
Ponthierville	Shabani Claude	Il est mulengola	Élu sur la liste MNC-L
	Tambwe Abdallah Albert	Arabisé de Kirundu d'origine nyassaland	En 1960, président d'honneur du MNC-L à Kirundu ; coopté lors de la séance de l'assemblée du 5 juin 1960
	Yuma Bonaventure	Metoko	-
Yahuma	Selenge Jean	Yahuma (Mombesa de Yalokanga)	Il est chef coutumier ; coopté lors de la séance de l'assemblée du 5 juin 1960

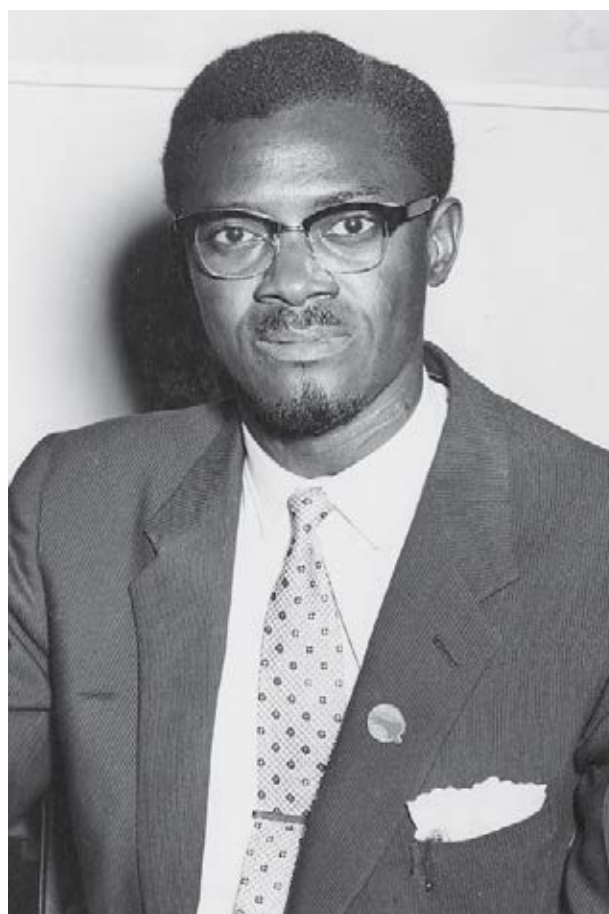
Sources : Lettre n° 102/62 Quest./OA du 14 juin 1962 de l'Assemblée provinciale de la Province-Orientale au ministère de l'Intérieur du Gouvernement central ; Compte-rendu analytique Chambre des représentants – République du Congo, séance du 14 mars 1962, tome 1, p. 406 ; conservés dans FABV/SHP-MRAC.

4. SITUATION APRÈS LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE

Le gouvernement Lumumba qui prit le pouvoir à la suite de l'indépendance n'aura pas le temps de mettre en place les nouvelles administrations territoriales ni, surtout, de les suivre. Et pourtant, de nombreux changements et restructurations administratives devaient être mis en place. Assez vite, il aurait fallu considérablement modifier et adapter, ce qui allait accroître l'instabilité politique déjà amorcée pendant les dernières années de la gestion coloniale. Lors de la réunion du Conseil du gouvernement du 21 septembre 1960 tenue au cabinet de J.-P. Finant, le ministre du Budget François Sabiti, neveu du chef de la chefferie Arabisés, demanda qu'on active la question des communes rurales parce que les autochtones ne voulaient plus qu'on continue de parler de « circonscriptions indigènes ».

Dans le district de la Tshopo dénommé Haut-Congo, le chaos va être constaté dans tous les territoires. Quelques exemples⁸.

8. Pour la situation des territoires de Banalia, de Yahuma et d'Opala, on devra se référer aux rapports annuels de l'AT H. Ch. Lepage du 12 juillet 1963 pour Banalia, de l'AT J.-B. Molima du 10 juillet 1963 pour Yahuma et de l'AT F. Kasusula du 26 juillet 1962 pour Opala.



Patrice Lumumba.

(HP.1960.4.249, collection MRAC Tervuren ; photo E. Zute (Inforcongo), 1960 © MRAC Tervuren.)

Dans le territoire d'Opala, avec la proclamation de l'indépendance, tous les chefs de secteurs et de chefferies installés sous la colonisation étaient *de facto* déclarés démis par le nouvel administrateur territorial Badjoko et son ATAP Tokoka. Mais sans avoir été remplacés. Ces chefs ne reprirent leur fonction qu'avec l'arrivée d'un nouvel administrateur territorial, François Kasusula, en septembre 1961.

Dans le territoire de Bafwasende, le tribunal ne connut aucune activité depuis la proclamation de l'indépendance jusqu'à l'année 1962 incluse. Dans son rapport annuel 1962 daté du 31 janvier 1963, l'administrateur territorial E. Mbaka écrit :

« Avant de présenter le rapport annuel 1962, il est utile de signaler que depuis l'accession du Congo à l'indépendance [...], le territoire de Bafwasende n'a jamais fourni des rapports annuels. Effectivement, il en résulte qu'il y a trois ans que la situation générale du territoire est restée confuse. Le changement, les mutations du personnel et la période chaotique de l'époque demeurent en ordre principal la source de ce malaise. Notamment en territoire de Bafwasende où tout était capharnaüm, les archives du territoire pratiquement n'existaient plus et nous avons repris à zéro l'administration du territoire le 1^{er} août 1962. [...]

Il s'agit des chefs Olonga Gabriel successeur d'Osumaka (chefferie Mongo), Ponge-Moke (chefferie Kembe), Ekole Letiya (secteur Yapandu), Botuli Pierre (secteur Iye), Ofena-Ndolo (chefferie Yeyango), Lilungu Yeni (chefferie Yomaie), Lema (secteur Yawende-Loolo), Mbilibili Konyoki (chefferie Yalingo), Osekanongo Albert (secteur Lobaye), Kingombe (secteur Tooli) et Ofafele Charles (secteur Balinga-Lindja).

Depuis l'indépendance et sous la pression des hommes politiques, la masse ne voulait plus s'acquitter de l'impôt. Elle trouvait que payer l'impôt était double opération puisqu'elle avait déjà payé la carte politique. [...]

Il est à noter que l'état d'esprit de la population du territoire est resté très bon malgré des troubles qui se produisaient du 1^{er} janvier à juillet 1962. La population du territoire étant très crédule, il suffit qu'un meneur de la politique, après un meeting incendiaire, ait toute la population derrière lui. Tel est le cas du conseiller provincial Kipepeyo Édouard, actuellement à Stanleyville pour la même raison. [...]

L'abandon des plantations et des entreprises privées a sensiblement diminué le revenu indigène. [...] Dans certaines régions, beaucoup de produits agricoles sont restés encore invendus. Cette situation s'explique du fait que les commerçants ne désirent plus effectuer de

longues distances avec leurs véhicules en vue d'éviter des pannes mécaniques dont les pièces de rechange deviennent introuvables sur le marché local. »

Pendant cette période, « le territoire [de Bafwasende] est doté d'un administrateur territorial de titre et d'un assistant principal également de titre, tandis que le 2^e assistant principal est commissionné comme tel. Il est revêtu statutairement du grade d'agent territorial principal. Il n'existe qu'un agent territorial adjoint de titre qui actuellement assume les fonctions de secrétaire de territoire. Les quatre régionaux sont des commis, et commissionnés chefs de région » (Rapport annuel 1962 du territoire de Bafwasende, dans FABV/SHP-MRAC).

Dans le territoire d'Isangi, qui va être divisé en deux territoires distincts avec la création du nouveau territoire de Yangambi en février 1961, Antoine Akafomo, l'administrateur territorial de ce dernier territoire, notait :

« Nous avons enregistré tant en milieu coutumier que non coutumier un esprit plus individualiste et revendicatif, surtout chez les jeunes qui, sous étiquette d'un mouvement de jeunesse, veulent à tout prix remplacer les autorités coutumières qui ont servi le gouvernement d'hier [la colonisation].

En mai 1961, nous avons assisté à la naissance d'une secte subversive du nom d'"Angelus". Ce mouvement qui, selon les adhérents, conférerait à ses adeptes, dont la plupart sont des jeunes garçons et jeunes filles, le pouvoir de discerner les possesseurs de mauvais esprits, a causé 11 morts dans le territoire.

Plusieurs personnes, surtout les vieux, ont été victimes de plusieurs épreuves superstitieuses et des pratiques barbares. Trois victimes de ces actes inhumains, découragés et honteux sont allées jusqu'au suicide.

L'indolence du tribunal de Parquet de Stanleyville et la tolérance de cette secte par les autorités urbaines ont rendu inopérante, pendant quelques mois, l'action énergique des autorités locales.

Ce n'est que vers le mois de septembre qu'une action énergique et conjuguée de toutes les autorités a permis de stopper la recrudescence de la secte et de la décapiter de ses meneurs les plus influents. Le village Yakusu fut occupé par les gendarmes suite à la concentration des adeptes Angelus dans cette localité. Plusieurs meneurs furent arrêtés et condamnés.

Dans les circonscriptions Turumbu, Yalihila et Yaokandja, nous avons également constaté une recrudescence, de forme assez virulente, de kitawalisme. Les meneurs du mouvement profitent de la situation

politique actuelle pour transformer cette secte en une doctrine officiellement reconnue (cf. *infra*).

Les autorités coutumières n'interviennent plus pour enrayer le mouvement. [...]

Au moment de la constitution du territoire, nous avons trouvé une situation fort détériorée dans toutes les circonscriptions. Partout nous avons assisté à une crise d'autorité de chefs qui sont tous accusés, à tort ou à raison, d'appartenance au parti d'opposition » (Rapport annuel du territoire d'Isangi 1961 : 35, 56).

La reprise de la gestion administrative dans tous les territoires du district de Stanleyville, et même dans la ville de Stanleyville, va demeurer difficile.

Tableau 1.3 : Conseil de la ville de Stanleyville au 31 août 1962

Noms	Fonctions	Observations
Bernard Salumu	1 ^{er} bourgmestre	Originaire de l'ethnie lokele, territoire d'Isangi
A. Kitimambo	Bourgmestre de la commune de Kabondo	-
H. Mahamudi	Bourgmestre de la commune de Kisangani	-
David Isomela	Bourgmestre de la commune de Lubunga	Lokele
Alfred Boningoli	Bourgmestre de la commune de Mangobo	Originaire de l'ethnie lokele ; il rallia le RADECO
Bonaventure Tawiti	Bourgmestre ff. de la commune de Stanley	Lokele

Source : P.-V. du Conseil de ville du 31 août 1962, dans FABV/SHP-MRAC.

Un changement à la tête de la ville intervient avec le remplacement de Bernard Salumu par Léopold Mataba. Celui-ci aura pour adjoints H. Mutholo et Albert Bushiri. *La Libre Belgique* du 5 octobre 1960 rapportait :

« Une situation anarchique et confuse règne à Stanleyville où le gouvernement provincial a dû faire face aux revendications véhémentes de la police et de la gendarmerie. Les policiers et les gendarmes se sont plaints en effet de n'avoir touché, depuis deux mois, que des avances sur leurs salaires, tandis que

des allocations qu'ils jugent excessives étaient versées aux chômeurs. Ces derniers qui étaient au nombre de 13 500 à fin septembre se sont vu attribuer des allocations supérieures de 8 % au salaire normal payé aux travailleurs. Cette largesse a été vivement critiquée par les délégués des policiers et des gendarmes qui ont fait ressortir en outre que, faute de contrôle sérieux, un nombre important de personnes habituellement non salariées, se sont fait inscrire au chômage. C'est ainsi que les quelque 800 Arabisés, petits commerçants et trafiquants, se sont portés comme chômeurs et émergeant au fonds d'allocations de chômage constitué par des avances importantes versées par les services de l'ONU. En tout état de cause, il est apparu que le nombre de chômeurs "réels" ne dépasserait pas le chiffre de 4000 unités à Stanleyville. Les autorités provinciales ont promis de revoir la question et de prendre des mesures en vue de la liquidation de quelque 8000 à 9000 chômeurs occasionnels.

En ce qui concerne la situation à l'intérieur de la Province-Orientale, celle-ci est dépeinte comme catastrophique sur le plan économique [...]. La plupart des plantations de café sont laissées à l'abandon, les colons et les agents de société qui les géraient ayant quitté le pays à la suite des vexations et de l'hostilité dont ils étaient l'objet. C'est ainsi que dans la région de Ponthierville, où l'on compte 28 plantations de café couvrant 9000 hectares, un seul planteur européen est resté sur place. »

La Libre Belgique du 6 octobre 1960 informe qu'une action militaire vient d'être menée à Stanleyville contre ceux qui s'opposent à l'action du colonel Mobutu. Il s'agit de : 1) le président provincial J.-P. Finant bloqué dans sa résidence ; 2) le ministre de l'Intérieur L. Lumumba bloqué dans les bureaux du ministère ; 3) le commandant de la 3^e compagnie et prévôt militaire, le capitaine Fataki, qui était arrêté.

Installé à Stanleyville à partir d'octobre 1960, Antoine Gizenga, démis par le président Kasa-Vubu, mais qui se dit toujours vice-Premier ministre du gouvernement Lumumba, déclare détenir la légalité et la légitimité (Décision du Parlement du 13 septembre 1960 accordant les pleins pouvoirs au gouvernement Lumumba, dans FABV/SHP-MRAC). Au nom du gouvernement Lumumba, il promulgue un arrêté signé le 12 décembre 1960 : « Article 1.- Le siège du Gouvernement central de la République du Congo est transféré provisoirement à Stanleyville. Article 2.- Ce décret entre en vigueur immédiatement. » De Gizenga lui-même ou de ses



Louis Embae.

Originaire de Buta où il naquit vers 1920 et après des études primaires à Buta, il poursuivit sa formation au petit séminaire de Lemfu, puis aux grands séminaires de Mayidi et de Niangara (Haut-Uele). Il entra, en 1938, au service de la COTONEPOK devenue GOCOBANQUE en 1946, pour passer à la BCB, succursale de Buta en 1955. Il fut nommé chef du centre extra-coutumier de Paulis (Isiro) en 1956. Sa vie sociale et politique était depuis longtemps très active : président de l'Association des évolués de Paulis dès 1950, il fut membre du conseil de la Province-Orientale, membre du conseil de Gouvernement, membre du collège consultatif de la Province-Orientale et membre de la Commission de contrôle des élections de 1959. Il appartenait au PNP. Le gouverneur Leroy le dépeint comme un « chef du CEC de Paulis, homme peu souple et à la dent dure mais de jugement sain » (Leroy 1965 : 144). (HP.1960.4.360, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960 © Sofam.)

ministres, de nombreux autres arrêtés ministériels réglant l'ordre public et la gestion courante de l'État, signés par Gizenga, suivirent.

Le Couraf du 2 mars 1961 rapporte que Sylvestre Bondekwe, chef du « gouvernement de la Province-Orientale en exil » a été reçu à Léopoldville par le

président Joseph Kasa-Vubu. Il se félicite de l'assassinat du « grand criminel Lumumba » qui n'a fait que payer « le fruit de ses nombreux méfaits ».

Dans ce gouvernement que Bondekwe dit avoir constitué, se trouvaient Atoka, Kupa, Louis Embae, Ferdinand Amisi et Joseph Tabalo. Alphonse Zamundu, qui fut conseiller communal suppléant de F. Asani à la commune de Kabondo en février 1960, va évoluer à la Sûreté nationale auprès de Victor Nendaka, à Léopoldville où il s'était réfugié. Il collabora comme secrétaire de Bondekwe à la formation de ce « gouvernement de la Province-Orientale » en exil.

Sylvestre Léopold Bondekwe

Lokele de Yanonge, il fit des études primaires chez les maristes à Stanleyville et des humanités complètes au petit séminaire. Ensuite, il suivit des cours du soir de droit à Elisabethville pendant quatre ans. Il a pratiqué le journalisme, correspondant aux journaux de Stanleyville et à ceux du Katanga. Rédacteur au *Stanleyvillois* et éditeur-propriétaire et rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Mon Pays* paraissant à Stanleyville. Secrétaire syndical à l'UPC Stanleyville, il fut en 1960 arrêté à deux reprises par le gouvernement Finant. Président de l'État du Congo-Oriental reconnu à la conférence de Tananarive à laquelle il participa en mars 1961. Il assista également à la conférence de Coquilhatville en mai 1961. En juillet 1961, il dirigea une mission à Bruxelles pour une reprise d'activité des chefs d'entreprises belges en Province-Orientale. En 1962, il travaille comme magistrat au parquet de Léopoldville. Il est nommé commissaire spécial pour la répartition du patrimoine parmi les entités issues de l'ex-province du Kasai. Candidat à la présidence dans le Haut-Congo, il fonde le parti des « neutres » à Stanleyville mais le gouvernement Isombuma l'accuse de vouloir le renverser. Il devient conseiller au cabinet Aradjabu. Lors de l'entrée des Simba à Stanleyville, il se réfugia dans son village. Il est dénoncé, arrêté et conduit à Stanleyville où il est assassiné le 15 août 1964 devant le monument Lumumba. Certaines sources ont raconté que son cœur aurait été mangé par un Topoke.

Source : fiches biographiques, dans FABV/SHP-MRAC.

La Libre Belgique des 27-28 mai 1961 rapporte : « On enregistre une augmentation en Province-Orientale des Européens, surtout Belges, qui se réinstallent à Stanleyville. Mais la situation

économique reste critique : pas d'essence, transport difficile à cause de l'état des routes et de nombreux véhicules endommagés. »

RÉFÉRENCES

- Artigue, P. 1961. *Qui sont les leaders congolais ? Carrefours africains*. Bruxelles : Éditions Europe-Afrique. *Avenir* 1960 (10 mai).
- Couraf*. 1959 (21 décembre). « Chronique des événements locaux à Stanleyville ».
- Couraf* 1960 (4 janvier, 4 mai, 10 mai, 11 mai et 17 mai).
- Couraf* 1961 (2 mars).
- de Le Court, M. 1995. « Rapport à usage administratif interne à la demande du gouverneur P. Leroy ». In E. Simons, R. Boghossian & B. Verhaegen. *Stanleyville 1959. Le Procès de Patrice Lumumba et les émeutes d'octobre*. Bruxelles/Paris : Institut africain-Cedaf /L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 17-18).
- De Schryver, R. 1992. « Conversation avec Auguste-E. De Schryver, ancien ministre du Congo belge, sur les années 1955-1960 ». In *Recueil d'études : Congo 1955-1960*. Bruxelles : Arsom, pp. 205-228.
- Dumont, G.H. 1995. *De la paix scolaire à la tourmente congolaise, 1958-1960. Mémoires*. Bruxelles : Le Cri.
- Janssens, E. 1972. *Au fil d'une vie*. Bruxelles : Éd. De Meyère.
- Gérard-Libois, J. 1960. *Congo 1959. Documents belges et africains*. Bruxelles : CRISP.
- Kamitatu, C. 1971. *La Grande Mystification du Congo-Kinshasa : les crimes de Mobutu*. Paris : Maspero.
- Kashamura, A. 1959. « Témoignages », texte inédit, 26 mai 1959, conservé par son auteur (consulté en 2020 à Kinshasa). *L'Indépendance*. 1960 (30 août).
- La Libre Belgique*. 1960 (5 octobre et 6 octobre) ; 1961 (27-28 mai).
- Leroy, P. 1965. *Journal de la Province-Orientale : décembre 1958-mai 1960*. Mons : Presses de la Buanderie.
- Lumumba, P. 1960. « Discours du 30 juin 1960 ». In J. Gérard-Libois & B. Verhaegen. 1961. *Congo 1960*, t. 1. Bruxelles : CRISP, pp. 323-325.
- Marrès, J. & Vermast, I. 1974. *Le Congo assassiné*. Bruxelles : Max Arnold.
- Mathieu, J. 2004. *Mémoires : Trente ans d'aventure africaine*. t. 1, édité à compte d'auteur.
- Omasombo, J. s.d. « La décolonisation du Congo belge : un complexe de manœuvres ». Texte inédit, 12 pages, conservé au service Histoire et Politique, MRAC.
- Omasombo Tshonda, J. 2020. *La Décolonisation du Congo belge. La gestion politique des vingt-quatre derniers mois avant l'indépendance. Juillet 1958-juin 1960*. Tervuren : MRAC, 48 p.
- Simons, E., Boghossian, R. & Verhaegen, B. 1995. *Stanleyville 1959. Le Procès de Patrice Lumumba et les émeutes d'octobre*. Bruxelles/Paris : Institut africain-CEDAF/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 17-18).
- Vanden Boeynants, P. 1975 (30 juin). « Interview du ministre d'État ». *La Libre Belgique*.
- Vanderstraeten, L.F. 1985. *Histoire d'une mutinerie*. Gembloux : Duculot.
- Van Lierde, J. 1963. *La Pensée politique de Patrice Lumumba*. Paris : Présence africaine.
- Willame, J.-C. 1990. *Patrice Lumumba : la crise congolaise revisitée*. Paris : Karthala.

Archives

- FABV/SHP-MRAC (Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC). Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classées. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production voire les pages : par exemple,
- Compte-rendu analytique Chambre des représentants – République du Congo, séance du 14 mars 1962, tome 1.
- Décision du Parlement du 13 septembre 1960 accordant les pleins pouvoirs au gouvernement.
- Duvivier, P. 1961. Interview réalisée par H. Weiss.
- Lettre n° 102/62 Quest./OA du 14 juin 1962 de l'assemblée provinciale de la Province-Orientale au ministère de l'Intérieur du Gouvernement central.
- P.-V. du Conseil de ville du 31 août 1962.
- Rapport interne (manuscrit) du gouvernorat de la Province-Orientale.

CHAPITRE 2

LA TSHOPO SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1960-1965)

1. ÉVOLUTION POLITICO-ADMINISTRATIVE

Kisangani et son hinterland sont le bastion de Lumumba et de ses partisans, qui dominent la vie politique. Après les élections de mai 1960, pour la Province-Orientale qui avait compté 70 députés provinciaux à élire et 7 à coopter, la situation se présentait comme les tableaux 2.1 à 2.3 l'indiquent.

Tableau 2.1 : Répartition des sièges par partis politiques

Partis politiques/listes	Sièges gagnés
MNC-L	58
PNP	6
Individuels	4
Chefs coutumiers	2

Source : Gérard-Libois & Verhaegen 1961, t. 1 : 183.

Tableau 2.2 : Répartition des sièges par districts et par partis/listes

Districts	MNC-L	PNP	Indivi- duelles	Chefs	Total
Stanleyville	3	-	-	-	3
Haut-Congo	13	-	3	-	16
Bas-Uele	11	1	-	2	14
Haut-Uele	12	5	-	-	17
Kibali-Ituri	19	-	1	-	20
Total	58	6	4	2	70

Source : Gérard-Libois & Verhaegen 1961, t. 1 : 183.

Lumumba et ses partisans ont raflé la majorité absolue des sièges dans la Province-Orientale. Il n'y a que dans les Uele que le PNP arrive à gagner quelques sièges : 1 dans le territoire d'Ango, 1 dans le territoire de Dungu et 2 respectivement dans les territoires de Niangara et de Paulis. À part les éléments liés au passé colonial, la manière de jouer du MNC-L pour conquérir son terrain a compté. Le 11 juin 1960 furent élus les membres du gouvernement de la Province-Orientale dont la composition se présenta de la manière suivante :

Tableau 2.3 : Répartition des sièges par territoires et par partis/listes dans le district du Haut-Congo

	Territoires	MNC-L	PNP	Listes individuelles	Intérêt local
Stanleyville	-	3	-	-	-
District du Haut-Congo	Bafwasende	2	-	-	-
	Banalia	-	-	2	-
	Basoko	2	-	-	-
	Yahuma	-	-	1	-
	Isangi	4	-	-	-
	Opala	3	-	-	-
	Ponthierville	2	-	-	-

Tableau 2.4 : Composition du gouvernement de Jean-Pierre Finant

Fonctions	Noms	Observations
Président	Finant Jean-Pierre	MNC-L
Budget, Contrôle, Plan décennal	Sabiti François	MNC-L
Éducation, Jeunesse et Sports	Swalehe Alphonse	MNC-L
Travaux publics, Bâtiments civils, Ponts et chaussées, Mécanisation, Urbanisme, Postes et Télécoms	Sogbe Alphonse	MNC-L ; Ababoa de Buta
Affaires politiques, administratives et judiciaires	Yaleko Marcel	MNC-L ; Lokele
Impôts, taxes, finances, douanes	Embae Louis	Ababoa ; élu sénateur PNP
Affaires économiques, Classes moyennes, Cadastre	Eleo Ambroise	MNC-L ; Mukusu du Maniema
Fonction publique	Bumba Frédéric	MNC-L ; Lugbara d'Aru
Affaires intérieures, sociales et jeunesse, Information, Relations publiques, RCB	Lumumba Onema Louis	MNC-L ; Otetela du territoire de Katakombé ; petit frère de Patrice Lumumba
Agriculture, Service vétérinaire	Badjoko Charles	MNC-L ; Lokele d'Isangi par sa mère, son père est Mungala de l'Ubangi
Santé publique	Guestan Étienne [devenu Bilambo Kalonda après 1971]	MNC-L ; Lokele d'Isangi ; formation d'assistant médical.

Source : *Bulletin provincial* 22 novembre 1960.



Frédéric Bumba.

Membre du Collège exécutif auprès du gouverneur de la Province-Orientale durant la période transitoire qui précéda le 30 juin. Né à Irebu en 1932, il termina le cycle complet des études primaires et secondaires chez les Frères maristes à Buta. Il était à l'administration depuis 1953 et accomplissait un stage en quatrième catégorie au parquet de Bunia. Il était membre du PADI affilié au PNP.

(HP.1960.4.357, collection MRAC Tervuren ;

photo H. Goldstein, 1960 © Sofam.)

Lumumba avait triomphé à Stanleyville où il avait recueilli 84 602 voix de préférence, se situant au 2^e rang à l'échelle du pays, seulement dépassé par Charles Kisilokele, le fils aîné de Simon Kimbangu avec 94 300 voix à Léopoldville. Dans l'ensemble de la Province-Orientale, c'est encore le parti de Lumumba qui avait obtenu la majorité absolue des sièges, ce qui le mettait en position de prendre le poste de Premier ministre à l'échelon national. Pour Lumumba, qui comptait déjà beaucoup d'adversaires que le pouvoir colonial va organiser pour l'abattre, un autre redoutable ennemi sorti de ses rangs va s'ajouter, dans le dernier tournant de la décolonisation : Victor Nendaka. C'est avec la scission du MNC unitaire, à la fin du premier semestre 1959, que cet Ababoa, originaire du Bas-Uele vivant à Léopoldville, va approcher Lumumba. Aucune structure du MNC-L ne donne vraiment de renseignements quant à la manière dont il s'y est positionné, jusqu'à se présenter au moment des émeutes d'octobre (suivies de l'emprisonnement de Lumumba) comme le numéro 2 du parti.

Jusqu'à la fin 1959, donc, Victor Nendaka ne se faisait pas encore passer pour un acteur politique. Ce renard allait profiter d'une situation de crise au sein du MNC pour gagner une position politique importante et, immédiatement, trouver un espace à

lui. Alors que Lumumba est en prison, Nendaka aura déjà l'idée de rapprocher le MNC du PNP, à qui il enverra, le 4 janvier 1960, la note suivante :

« Le MNC, conscient de la grande tâche qu'il doit poursuivre en vue de hâter l'indépendance du Congo, ne peut prétendre être capable d'atteindre cet objectif en agissant seul. Constatant que tous les partis, même les modérés, ont adopté le même slogan qui est l'indépendance immédiate, le MNC doit se féliciter que son mot d'ordre populaire a atteint tout le monde. Dès lors, le MNC doit chercher à former des coalitions avec tous les partis congolais, éviter les conflits inutiles, les surenchères politiques, les concurrences stériles. C'est pourquoi dans le cadre du MNC représenté par son vice-président national, et du PNP représenté par son président national Edindali une action commune serait possible. [...] À cet effet, les deux partis se prêteront concours réciproque, l'Uruco gardera son monopole dans ses régions. Le présent projet doit au préalable obtenir l'accord et ratification des organes dirigeants Uruco-PNP-MNC » (*L'Écho de Stan*, 1^{er} février 1960).

Ce projet sera récusé par Christophe Gbenye, « directeur du Bureau politique », et Antoine Kiwewa, « secrétaire général provincial » du MNC (*L'Écho de Stan*, 8 mars 1960). La brusque montée de Victor Nendaka au sein du MNC souligne le manque de cadres formés au sein du parti. La rupture qui intervient peu après entre Nendaka et Lumumba est aussi liée au mode de gestion du parti dont les structures, on l'a vu, reposent en fait sur son seul vrai leader. Les rivaux de Lumumba, de plus en plus nombreux, s'efforcent de créer le vide autour de lui, débauchant ses meilleurs cadres. Ainsi Nendaka, qui jouit d'une réelle influence pour avoir cumulé diverses fonctions dans la société coloniale de Léopoldville et effectué des voyages à travers le Congo et en Europe (où il eut de nombreux contacts avec le monde politique et économique) est l'un des rares dirigeants qui auraient pu amener Lumumba à réviser un point de vue. Dans son audition du 7 novembre 1959, Emmanuel Nzuzi, délégué de l'UJEKO, reconnaît le rôle de Nendaka. À la question de savoir si celui-ci a quelque chose à dire ou à ordonner à Lumumba, Nzuzi répond : « Oui, beaucoup. » La déposition de Nendaka devant la justice de Stanleyville va conforter l'allégation de certains milieux selon lesquels Lumumba est soutenu par « les communistes » et a touché des dizaines de millions de francs des mains de personnalités communistes. Cette rumeur va inciter beaucoup de monde



Jean-Pierre Finant.

Il devint, en mars 1960, membre du Collège exécutif de la Province-Orientale. Fils d'un commerçant portugais et d'une femme Azande, il était originaire de Bondo par sa mère où il naquit en 1922.

Il termina le cycle complet des études primaires et moyennes chez les Frères maristes à Buta. En outre, il suivit pendant un an les cours de l'école officielle des Télécommunications à Léopoldville. Il fut promu en quatrième catégorie de l'administration en qualité de stagiaire radio-électricien. Il était vice-président du MNC/Lumumba et président de l'association du personnel des Télécommunications. Le gouverneur Pierre Leroy le dépeint comme un « garçon compréhensif, paisible et en bloc comestible [sic] » (Leroy 1965 : 344).

(HP.2004.3.159, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, 1960 © Sofam.)

à contester Lumumba, mais elle paraît pour le moins excessive.

La situation politique à Stanleyville et dans la Province-Orientale est relativement calme pendant les deux premiers mois du gouvernement Finant. Dès le début septembre 1960, la situation devient de plus en plus confuse ; la révocation du Premier ministre Lumumba à Léopoldville y est pour quelque chose. Le pouvoir à Stanleyville est de plus en plus partagé entre les partisans du MNC-L, ses adversaires du PNP et les autres groupes issus des listes individuelles, qui se cherchaient des options. À part ceux qui font partie du gouvernement provincial, les partisans de Lumumba actifs déterminants se trouvent dans les jeunesses MNC-L. Il y a également le capitaine Fataki, commandant de la gendarmerie, et Bernard Salumu, nommé en août 1960 commissaire de district du Haut-Congo puis

Premier bourgmestre de Stanleyville. Salumu, dira C. Young, était vraiment un « boss », agissant « avec le concours d'une organisation politique qui lui était entièrement dévouée, bien que portant l'étiquette de la jeunesse MNC-L¹ » (Young 1968 : 246).

À Stanleyville, les adversaires de Lumumba sont les PNP et les chefs coutumiers que Victor Nendaka a su persuader et organiser. Le gouverneur Pierre Leroy, qui s'était rendu le 22 avril 1960 à Dungu pour visiter le parc de la Garamba, songea en route à aller saluer les chefs coutumiers réunis en congrès à Paulis. Il raconte ce qu'il a vu : « J'arrive dans la salle juste à la fin de la session. À ma surprise, je rencontre là Nendaka, Dericoyard et Edindali, les principaux anti-lumumbistes, besognant, en politiciens consommés, à dresser les chefs contre le roi Patrice [Lumumba] » (Leroy 1965 : 169).

À ceux-ci s'ajoutèrent assez vite les soldats de l'Armée nationale congolaise (ANC)² qui libérèrent, sur ordre de Léopoldville, une partie des détenus politiques du camp Ketele à Stanleyville, dont le chef Kupa de Paulis (Gérard-Libois & Verhaegen 1961 : 989). Dans la confusion, les policiers et les gendarmes viendront aussi gonfler les rangs de l'opposition au gouvernement provincial : ils disent n'avoir pas touché leurs salaires depuis deux mois (Gérard-Libois & Verhaegen 1961 : 989-990).

1. Avant qu'il ne s'engageât aux côtés de Lumumba, Bernard Salumu avait été en 1958 président de l'association Lioto section Bas-Uele, de 1948 à 1949, et de 1952 à 1960 président du Cercle des évolués à Buta. Il devint président du MNC-L section de Buta dès le début de 1959 à 1960. À l'indépendance, Salumu devint commissaire de district de Stanleyville, puis, Premier Bourgmestre de Stanleyville. À ce poste, il se servit de la JMNC et des gendarmes attachés au détachement du service territorial (DSJ). D'après l'organisation administrative héritée de la colonisation, les AT placés sous l'autorité du CDD disposaient de quelques unités de gendarmerie dans l'exercice de leur pouvoir de police. De 1960 à 1962, Salumu attirera autour de lui dans la JMNC un groupe de jeunes lokele dont Boyoko Atilaoswane Augustin, Kidicho Saidi Norbert, Bumba Michel, Tupa Édouard, etc.

2. Dans les rangs des soldats de l'ANC fidèles à Léopoldville se trouvant à Stanleyville et dans la Province-Orientale, on comptait le commandant Luso du 5^e bataillon, le 19^e bataillon de réserve (rescapés du Katanga et du Ruanda), la 3^e base de l'infanterie ainsi que les commandos, certains militaires de Gombari et Watsa.

Jean-Pierre Finant, le président provincial élu, fut arrêté et déporté début octobre 1960 à Léopoldville et, par après, conduit à Bakwanga où il fut livré à Albert Kalonji pour être « égorgé » en février 1961 avec Fataki, Elengesa, Yangara, Muzungu, Nzuzi et Lumbala (Muamba 2014 : 193). Cela coïncidait presque avec l'arrivée à Stanleyville le 14 octobre 1960 du vice-Premier ministre Antoine Gizenga (démis en septembre par Joseph Kasa-Vubu). Il vient installer son Gouvernement central national opposé aux anti-Lumumba de Léopoldville. Informé, le pouvoir de Léopoldville dépêcha une délégation conduite par Alphonse Songolo³ et constituée de dix parlementaires élus au mois de mai et en majorité sur la liste MNC-L dans la Province-Orientale. Ceux-ci venaient de se désolidariser de Lumumba. Par cette opération, Léopoldville voulut profiter de la panique et du vide de pouvoir créés par l'arrestation de Finant afin de récupérer la situation, sans que ne soit laissé à Gizenga le temps de s'installer. Mais voilà qu'à leur descente de l'avion à Stanleyville le 17 octobre 1960, tous les membres de cette délégation furent arrêtés par les partisans de Gizenga. Il s'agit de : Alphonse Songolo (Lokele d'Isangi, chef de la délégation), Cyriaque Danga (député indépendant du Haut-Uele), Jean-Pierre Othita (Topoke, député MNC-L et ministre nommé en septembre dans le gouvernement Ilele), Gilbert Fataki (sénateur, Komo), Josias Fele (sénateur non coutumier, Topoke d'Isangi), Victor Iloko (sénateur, Lokele d'Isangi), André-Servais Azanga (député MNC-L, Haut-Uele) et Maurice Mandionge (sénateur), Victor Lazare Baelongandi (Lokele d'Isangi, député MNC-L du Haut-Congo) et Ernest Zambi (député MNC-L en remplacement de Babadet devenu président de l'Assemblée provinciale). D'après des témoignages, le chef de la délégation, Songolo, disposait de 30 millions de francs destinés à gagner des adhérents.

3. Il s'agit d'un personnage qui avait joué un rôle important dans l'implantation du parti de Lumumba à Stanleyville et même dans les régions voisines, dont Ponthierville. Il fut bourgmestre de la commune de Kabondo et vice-président de la section locale du MNC/L en 1959. Mais Songolo et Lumumba s'étaient toujours posés en adversaires tant à l'APIC (Association du personnel indigène congolais, un syndicat) qu'à l'AES (Association des évolués de Stanleyville). Ainsi Lumumba n'appuya pas sa candidature à la présidence de la Province-Orientale, préférant le déplacer de Stanleyville pour lui confier le poste de ministre des Transports.



**Entrée du camp Ketele
à Kisangani.**

(Photo équipe locale/
IRSA ; février 2020.)

D'autres détenus viendront s'ajouter peu après, parmi lesquels les soldats arrêtés par les troupes de l'ANC favorables à Gizenga à Stanleyville après l'échec de la tentative de reprise de Bukavu par les troupes favorables à Mobutu, le 1^{er} janvier 1961. Il y a :

- Gilbert Pongo : capitaine-commandant, agent de liaison du Collège des commissaires généraux et agent de la Sûreté nationale, qui ramena Lumumba, capturé à Léopoldville le 2 décembre 1960 ;
- Pierre Lukusa : Luba du Kasai ; colonel, chef d'état-major du 3^e groupement à Stanleyville ;
- Ferdinand Mutombo : Luba du Kasai ; capitaine ANC ;
- Henri Bononge : capitaine ANC.

Tous (ou presque) vont être assassinés, le 21 février 1961, une fois que la mort de Lumumba, Okito et M'polo ainsi que celle de Finant et autres à Bakwanga aura été confirmée. À la Conférence nationale de 1992, Antoine Gizenga dira que la décision de l'exécution fut « prise par le groupe MNC-L dirigé par Jean-Foster Manzikala et Bernard Salumu ». Louis Lumumba qui, lui, était ministre de l'Intérieur du gouvernement provincial dirigé par Manzikala dira à la commission de la Conférence nationale souveraine (CNS) qu'il avait été invité par Gizenga à assister à l'exécution de Gilbert Pongo en sa qualité de jeune frère de Patrice Lumumba. François Sabiti (ministre du gouvernement provincial) et Victor Lundula assistèrent aux exécutions.

Suite à l'arrestation de Finant et sa déportation à Léopoldville, Jean-Foster Manzikala, au départ vice-président du gouvernement provincial, succéda à ce dernier comme président du gouvernement provincial (*cf. infra*). De Léopoldville, dans la campagne

menée contre le pouvoir de Gizenga, Victor Nendaka déclara que l'ancienne « radio Makala » pro-Abako devenait « radio Uhuru », dont le travail consista en une campagne contre les Lumumbistes de Stanleyville. Les animateurs de cette radio changèrent aussitôt et n'étaient plus des Bakongo ; dans la nouvelle équipe, on trouvait par exemple Pierre Badjoko Bofando Walisaliko et son épouse Joséphine Mauwa qui, eux, animaient en swahili. En fait, Badjoko Bofando, un originaire d'Isangi et membre du gouvernement provincial « en exil » de Bondekwe d'avril 1961, avait été la cheville ouvrière du PNP à Léopoldville lors de la campagne électorale de 1960.

Notons que sous le pouvoir de Gizenga à Stanleyville eut lieu le transfert d'environ 4,5 tonnes d'or au Caire, en Égypte, le 6 août 1961 à bord d'un avion DC6 d'Air Jordan. En 1964, Antoine Kiwewa, devenu sénateur à Léopoldville, témoignait dans son intervention devant le Parlement congolais :

« Vers mi-1961, M. Gizenga a commandé à l'étranger un équipement militaire de 30 000 tenues, 30 000 chaussures et accessoires [militaires]. Il va sans dire que ces fournitures devaient être payées et le Gouvernement central de Stanleyville s'est trouvé en difficultés financières. En accord avec le chef du gouvernement provincial, M. Manzikala, M. Gizenga, chef du Gouvernement central légal de l'époque, a décidé d'envoyer au Caire une quantité d'or brut, pour raffinage. Après raffinage, c'est-à-dire l'usage, l'or fin devait être déposé en garantie auprès d'une banque pour obtenir un prêt en devises en vue d'apurer notamment le solde de l'équipement militaire. Plutôt qu'en Égypte, c'est au Soudan que fut évacué ce butin considérable : des diamants, de l'ivoire, des francs belges et l'or saisi dans les banques locales et les coffres de la Société des Mines de Kilo-Moto qui, durant les

Tableau 2.5 : Gouvernement Gizenga à Stanleyville

Fonctions	Noms	Observations
Vice-Premier ministre et ministre de la Défense	Gizenga Antoine	PSA ; Pende d'Idiofa
Ministre de l'Intérieur	Gbenye Christophe	MNC-L ; Ababoa de Buta
Ministre de l'Éducation nationale (également ambassadeur au Caire, en Égypte)	Mulele Pierre	Mumbunda d'Idiofa
Ministre de l'Agriculture (arrivé à Stanleyville fin février 1961)	Lutula Joseph	MNC-L ; Otetela de Lubefu mais grandit à Wembo-Nyama ; condisciple de classe de Patrice Lumumba à l'école primaire chez les méthodistes de Wembo-Nyama
Ministre de l'Information (parti pour Bukavu le 2 février 1961)	Kashamura Anicet	CERA
Ministre du Travail	Masena Joachim	PSA
Ministre des Mines (arrivé à Stanleyville fin février 1961)	Rudahindwa Edmond	REKO ; Shi de Walungu
Ministre du Commerce extérieur (arrivé à Stanleyville depuis décembre 1960)	Bisukiro Marcel	CEREA ; Munyarwanda
Ministre de la Justice	Mwamba Remy	Issu de la Balubakat
Ministre délégué à l'ONU	Kanza Thomas	Un Mutandu ; fils de Daniel Kanza qui était vice-président de l'Abako jusque fin janvier 1960
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères	Mandi André	Upoto de Lisala
Ministre des Communications	Kihuyu Étienne	Un Otetela de Lomela (nouveau ministre nommé par Gizenga)
Ministre ff du Travail et Affaires sociales	Uketwengu A.	Nouveau ministre à nommer par Gizenga
Ministre ff de la Défense nationale	Tshimanga A.	Nouveau ministre à nommer par Gizenga
Chef de cabinet de Gizenga et ministre de l'Information ai après le départ de Kashamura	Lubuma Valentin	Nouveau ministre à nommer par Gizenga

Source : Gerard-Libois & Verhaegen 1961, t. 1 : 182-183.

décennies 1950 et 1960, en a produit plus de 85 tonnes. Au Soudan, les rebelles sont reçus à Juba par le général Omar el Béchir, qui prendra le pouvoir en 1993. Le trésor est transféré à la Bank of Sudan, à Khartoum. Le gouverneur, El Sid el Fil, délivre un reçu pour la livraison de 27,64 tonnes d'or, le 21 novembre 1964, dont l'auteur publie le fac-similé » (« Intervention de M. Kiwewa », texte manuscrit de 3 pages, dans FABV/SHP-MRAC)⁴.

4. Au sujet de cette affaire dont les sources sont peu nombreuses, cf. « Soumialot et le secret des Simba » (amazon.fr, 418 pages) par Yves Hofmann, fils du confident suisse du dirigeant révolutionnaire Gaston Soumialot qui a fait transférer ce trésor, qui a mené l'enquête.

Les différents gouvernements d'Ileo et le Collège des commissaires généraux mis en place à Léopoldville entre septembre 1960 et juillet 1961 ne parvinrent ni à arrêter la sécession du Katanga ni à déloger le pouvoir de Gizenga à Stanleyville. Il fallut la tenue du « conclave de Lovanium » à Léopoldville, poussé par les Américains, et le nouveau gouvernement belge Lefèvre-Spaak, pour aboutir, le 2 août 1961, à la formation d'un Gouvernement central réunifié à Léopoldville. Antoine Gizenga n'était pas venu de Stanleyville, mais le conclave avait décidé de reprendre dans le nouveau Gouvernement les huit ministres MNC-L aux mêmes postes qu'ils occupaient dans le gouvernement Lumumba de juin 1960. Christophe Gbenye restait donc ministre de l'Intérieur et Antoine Gizenga, du PSA, vice-Premier ministre. On ajouta Jason Sendwe, le chef de la Balubakat, nommé deuxième vice-Premier ministre. Dans ce



Le gouvernement Lumumba au Parlement : on voit Justin Bomboko assis en observateur au deuxième rang, derrière la rangée de Patrice Lumumba en conversation avec Cléophas Kamitatu, lui parlant à l'oreille. Entourant le Premier ministre, Anicet Kashamura à gauche et Antoine Gizenga à droite.
(Photo collection B. Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC, 1960.)

Gouvernement de 27 ministres et de 15 secrétaires d'État, Justin Bomboko de l'Unimo restait ministre des Affaires étrangères, le ministère de la Défense qu'avait occupé Patrice Lumumba en 1960 resta encore vide, l'ancien président du Sénat en 1960 Joseph Ileo devenait ministre de l'Information et des Affaires culturelles. Toujours pas de ministres Conakat ; la sécession du Katanga perdurera encore.

Après l'investiture d'Adoula et de son équipe, Gizenga reconnut ce gouvernement comme étant désormais le seul légal du Congo. Pourtant, il se garda de rejoindre Léopoldville. Accompagné de Gbenye, Cyrille Adoula se rendit à Stanleyville pour donner toutes les assurances nécessaires au président du PSA en vue de l'amener à Léopoldville. Mais Gizenga demeurait à Stanleyville, en dépit de ses promesses. À la suite du Conseil des ministres du 22 août à Léopoldville qui avait décidé que le Congo participerait à la conférence de Belgrade, Christophe Gbenye fut envoyé à Stanleyville auprès de Gizenga choisi pour accompagner le nouveau Premier ministre. Gizenga se décida alors à venir à Léopoldville le 3 septembre,

s'embarquant le même jour avec Adoula à destination de la Yougoslavie.

À son retour à Léopoldville, Gizenga sollicite du Conseil des ministres l'autorisation de retourner à Stanleyville « pour faire ses malles ». Dès son retour, il va écrire au Conseil qu'il ne rentrera à Léopoldville que lorsque les décisions du Parlement prises en septembre 1960 au sujet du Katanga (réduire la sécession) seront entièrement exécutées.

Mais Gizenga avait perdu l'appui des principaux ministres lumumbistes ; même le général Victor Lundula, jusque-là considéré par le camp de Stanleyville comme le commandant en chef légitime de l'ANC, se rallia à Léopoldville, le 11 novembre 1961. Le 15 janvier 1962, le Parlement vota une motion de censure contre Gizenga par 67 voix contre une et 4 abstentions. Le 20 janvier 1962, après une brève fusillade entre les gendarmes pro-Gizenga et les PM pro-Léopoldville, Gizenga est arrêté par le général Lundula et transféré le même jour à Léopoldville ; il va être interné dans l'île de Bula-Mbemba, à l'embouchure du fleuve Congo, jusqu'en juillet 1964, lorsque la rébellion des Simba (*cf. infra*) occupa l'Est du pays.

Tableau 2.6 : Les gouverneurs de la Province-Orientale et du Haut-Congo jusqu'à août 1964, à l'avènement des Simba

Noms	Périodes	Observations
Finant Jean-Pierre	Du 17 juin au 11 octobre 1960	Arrêté le 11 octobre 1960 à Stanleyville
Badjoko Charles	Intérim (octobre-décembre 1960)	Lokele (par sa mère) d'Isangi. Élu député national suppléant (pour P. Lumumba)
Manzikala Jean Foster	Élu le 11 décembre 1960 jusqu'au 25 octobre 1961	Logo de Faradje
Losala Simon	25 octobre 1961-9 septembre 1962	Turumbu d'Isangi
Ekombe Joseph	1962-1963	Commissaire extraordinaire
Grenfell Georges (dénommé Makulo, sous l'authenticité, à partir de 1972)	Du 23 mars au 26 juin 1963	Musoko, territoire de Basoko
Isombuma Paul	26 juin 1963-mai 1964	Gouvernement remanié en novembre 1963
Aradjabu Rumaliza François	Du 20 mai au 23 août 1964	Mongelema de Bafwasende

C'est après l'installation de Gizenga à Stanleyville que se forma le gouvernement de Jean-Foster Manzikala. Le Bureau de l'Assemblée provinciale avait été renouvelé la veille du vote du gouvernement

Manzikala en décembre 1960. L'ancien président Babadet avait été arrêté en même temps que Finant et transféré à Léopoldville d'où il réussira à s'évader et regagner Stanleyville vers la fin de l'année 1961.

Tableau 2.7 : Composition du Bureau de l'Assemblée de la Province-Orientale du 7 juin 1960

Fonctions	Noms	Observations
Président	Babadet Alphonse	Ababoa ; Buta
Premier vice-président	Keleko Dominique	MNC-L ; Azande mais élu à Stanleyville
Deuxième vice-président	Losala Simon	MNC-L ; Turumbu de Yangambi (Isangi)
Secrétaire	Nguruza	MNC-L ; Azande de Bondo
Secrétaire	Nyamadjumi	MNC-L ; Hema de l'Ituri
Secrétaire	Mayani	MNC-L ; Bira de l'Ituri

Source : Ganshof van der Meerch 1963 : 186.

Il faut noter qu'il n'y a pas eu d'élection parce que le nombre de candidats ayant fait connaître leur candidature ne dépassait pas celui des mandats à pourvoir.

Tableau 2.8 : Composition de décembre 1960

Fonctions	Noms	Observations
Président	Keleko Dominique	MNC-L ; Azande ; élu à Stanleyville
Premier vice-président	Tshombe Thimotée	MNC-L ; Alur ; élu dans le territoire de Djugu
Deuxième vice-président	Aradjabu François	MNC-L ; Mongelema ; Bafwasende
Secrétaire	Lumery Venant	MNC-L ; Faradje
Secrétaire	Alafu Ramazani Jean	MNC-L ; Watsa
Secrétaire	Losala Simon	MNC-L ; Turumbu ; Yangambi (Isangi)
Secrétaire	Ekongo Gabriel	MNC-L ; Yangambi (Isangi)

Source : Ganshof van der Meerch 1963 : 186.

Tableau 2.9 : Composition du dernier gouvernement Manzikala (décembre 1960)

Membres du gouvernement	Membres de cabinet	Observation
Manzikala Jean-Foster : président du gouvernement	- Ateto Albert : chef de cabinet - Asumani : chef de cabinet adjoint	Logo de Faradje
Eleo Ambroise : vice-président du gouv. prov. (au départ, il était ministre des Affaires économiques)	- Manga Léopold : chef de cabinet - Moge Vincent : chef de cabinet adjoint	Mukusu du Maniema
Bumba Frédéric : ministre de la Fonction publique	- Ndjia Augustin : chef de cabinet - Tokwaulu Emmanuel : chef de cabinet adjoint	Lugbara d'Aru
Akangay Félix : ministre des Affaires économiques	- Amelo Armand : chef de cabinet - Amisi Hilaire : chef de cabinet adjoint	Fils du chef Akangay des Azande
Yaleko Marcel : ministre de la Justice	- Mondeke Pierre : chef de cabinet - Moliso Jean : chef de cabinet adjoint	-
Sogbe Alphonse : ministre des Travaux publics	- Mandombe Pascal : chef de cabinet - Adungu Alphonse : chef de cabinet adjoint	Ababoa de Buta
Kigoma Pierre : ministre des Finances	- Bahito Paul : chef de cabinet - Benanga Victor : chef de cabinet adjoint	-
Swalehe Alphonse : ministre de l'Éducation nationale	- Salehe Gabriel : chef de cabinet - Bauman Louis : chef de cabinet adjoint	-
Badjoko Charles : ministre de l'Agriculture	- Mbelo Léopold : chef de cabinet - Miron Raymond : chef de cabinet adjoint	Lokele d'Isangi
Guestan Étienne (devenu Bilambo Kalonda, à partir de 1971) : ministre de la Santé publique	- Biyoga Étienne : chef de cabinet - Ebongo Georges : chef de cabinet adjoint	-
Kaisala Augustin : ministre du Budget-Contrôle (au départ, c'est Amelo Arman qui fut titulaire de ce ministère)	- Mbelo Adolphe : chef de cabinet - Yakusu Thompson : chef de cabinet adjoint	-
Lumumba Louis : ministre du Travail (au départ, il était ministre de l'Intérieur)	- Amisi Prosper : chef de cabinet - Lukunku François : chef de cabinet adjoint	-

Source : Compte rendu analytique (CRA) de l'Assemblée provinciale, séance du 11 décembre 1960.

Le gouvernement provincial de Manzikala se montrait favorable à un rapprochement avec Léopoldville, ce qui n'était pas du goût de Gizenga. La tâche de faire tomber Manzikala est confiée à l'Assemblée provinciale. Lors de la session d'octobre 1961, on commença par renouveler le Bureau et Dominique Keleko fut réélu président par 38 voix

pour et 10 contre. Tout l'ancien Bureau d'octobre 1960 était reconduit, moyennant quelques modifications : Aradjabu, qui était 2^e vice-président avait quitté l'équipe, remplacé à ce poste par Venant Lumery jusque-là secrétaire et, à sa place, c'est Jean-Louis Hanus qui fit son entrée.

Tableau 2.10 : Composition du Bureau de l'Assemblée provinciale (octobre 1961)

Président	Keleko Dominique	MNC-L ; Azande ; élu à Stanleyville
Premier vice-président	Tshombe Timothée	MNC-L ; Alur ; élu dans le territoire de Djugu
Deuxième vice-président	Lumery Venant	MNC-L ; Logo ; Faradje
Secrétaire	Hanus Jean-Louis	MNC-L ; mulâtre non reconnu de mère babali de Bafwasende
Secrétaire	Ekongo Gabriel	MNC-L ; Lokele ; Yangambi (Isangi)
Secrétaire	Alafu (ou Alaphu) Ramazani Jean	MNC-L ; Watsa
Secrétaire	Losala Simon	MNC-L ; Turumbu ; Yangambi (Isangi)

Source : Compte rendu analytique (CRA) des réunions de l'Assemblée provinciale, séance du 17 octobre 1961.

À la suite d'une motion de censure déposée contre lui, le gouvernement Manzikala fut destitué après un débat à l'Assemblée pendant trois jours. Aussitôt, on procéda à l'élection d'un nouveau gouvernement. Le MNC-L présenta la candidature de Simon Losala à la

présidence du gouvernement et celle d'Honoré Agoyo à la vice-présidence. Il y eut sept candidats ministres sur la liste MNC-L et sept candidatures individuelles. Tous les candidats du MNC-L furent élus, contre deux (J. Gaikwa et J. Bayaa) pour les individuels.

Tableau 2.11 : Composition du gouvernement Losala (octobre 1961)

Fonctions	Noms	Observations
Président	Losala Simon	Turumbu d'Isangi
Vice-président	Agoyo Honoré	Alur de Mahagi
Ministre de l'Intérieur	Baikpon Louis	-
Ministre de la Justice	Yaleko Marcel	Lokele
Ministre de la Santé	Grenfell Georges	Musoko ; territoire de Basoko
Ministre des Finances	Kigoma Pierre	-
Ministre de la Fonction publique	Sogbe Alphonse	Ababoa de Buta
Ministre du Budget et Contrôle	Kaisala A.	Lokele d'Isangi
Ministre de l'Économie	Akangay F.	Azande
Ministre de Travaux publics	Gaikwa J.	Bira de Bunia
Ministre de l'Agriculture	Bayaa J.	Bodo (autre graphie : Budu) de Wamba

Source : Compte rendu analytique (CRA) des réunions de l'Assemblée provinciale, séance du 23 octobre 1961.

À l'instigation des parlementaires nationaux de l'Ituri, la commission des Affaires intérieures alla enquêter à Stanleyville sur les conditions de destitution de Manzikala et d'investiture de Losala. La commission conclut qu'il y avait eu des vices de

procédure et la Chambre demanda au ministre de l'Intérieur de remettre Manzikala au pouvoir. Mais le gouvernement Losala organisa les jeunesses MNC-L pour s'opposer au retour de Manzikala.

Tableau 2.12 : Composition du Bureau de l'Assemblée de la Province-Orientale en avril 1962

Fonctions	Noms	Observations
Président	Keleko Dominique	MNC-L ; Azande ; élu à Stanleyville
Premier vice-président	Tshombe Thimotée	MNC-L ; Alur ; élu dans le territoire de Djugu
Deuxième vice-président	Lumery Venant	MNC-L ; Faradje
Premier secrétaire	Hanus Jean-Louis	MNC-L ; mulâtre non reconnu de mère Babali de Bafwasende
Deuxième secrétaire	Alafu Ramazani Jean	MNC-L ; élu à Watsa
Troisième secrétaire	Lavula Gérard	MNC-L ; Ango
Quatrième secrétaire	Ali Paoni Paul	MNC-L ; Mambasa

Source : Compte rendu analytique (CRA) des réunions de l'Assemblée provinciale, séances d'avril 1962.

Gérard Lavula va être arrêté par V. Nendaka, puis assassiné au camp Binza, le 7 septembre 1964.

Par ailleurs, le chef de cabinet adjoint du secrétaire d'État à la Défense nationale du gouvernement Adoula en août 1961, le colonel Léonard Mulamba, fut dépêché à Stanleyville, remplaçant le lieutenant-colonel Losso. D'où l'état d'exception : le 23 juillet 1962, une ordonnance du chef de l'État Kasa-Vubu déclarait l'état d'exception dans toute la Province-Orientale et neutralisait les institutions provinciales. Deux commissaires généraux extraordinaires (comextras) furent envoyés à Stanleyville : Joseph Ekombe et Albert Buanamoto, son adjoint. Mais la rivalité ne tarda pas à opposer les deux comextras. Un régime militaire dirigé par le colonel Léonard Mulamba fut instauré ; il va même être nommé commandant du 3^e groupement avec le grade de lieutenant-colonel.

En août 1962 intervint la création des nouvelles provinces aux dimensions réduites. Il y aura au départ 16 provinces créées dont, dans l'ancienne Province-Orientale, l'Ituri et l'Uele. Ainsi, dit J.-C. Willame, « les représentants de l'Uele et de l'Ituri ne trouvèrent pas mieux que de prendre leurs distances à l'égard du foyer de politisation intense et agité que constituait la région du Haut-Congo et principalement la ville de Stanleyville » (Willame 1972 : 163). Dans ces deux régions ainsi séparées du Haut-Congo, les anti-Lumumbistes ou Lumumbistes peu convaincus triomphaient.

Restait le district du Haut-Congo dont la gestion administrative devenait difficile. Par un forcing politique forgé à partir de Léopoldville, le Haut-Congo fut créé comme province en 1963 sans l'avoir souhaité ; comme le dit C. Young, « le Haut-Congo est devenu une province malgré lui » (Young 1968 : 341).

Il y a controverse autour de sa création. D'abord, il y eut un vote au Parlement, le 18 décembre 1962, qui décida de cette création. Sur les 74 votants, 59 sont pour, 2 contre et 13 abstentions. Parmi ceux qui s'abstiennent, Théodore Bhonde et Amani Amici sont originaires du Haut-Congo. Le premier dira : « Je regrette que la totalité des élus originaires de la région à ériger en province n'ait pas engagé la population. L'assemblée est en train de bafouer ses propres lois. » Quant à Amani, il trouve que « le vote qui vient d'intervenir ainsi que le débat qui l'a précédé se sont déroulés avec beaucoup d'injustice et de fraude ; par conséquent, je ne pouvais m'associer à un tel acte... » (Epee Gambwa 1979 : 191).

Ce qui justifie une pétition introduite auprès du ministère de l'Intérieur, signée par 23 des 29 élus nationaux et provinciaux originaires de la Tshopo. Mais ce document non daté ne mentionne pas les noms des signataires, ce qui devait être une stratégie pour affaiblir les Lumumbistes opposés au fédéralisme et à la division des provinces sur une base ethnique. Dans son argumentaire, il est dit que la province du Haut-Congo doit pouvoir regrouper les Lokele, Topoke, Turumbu, Basoko, Bakumu, Arabisés (Bakusu, etc.), Bangelima, Babali, Balengola, Bambole et les Bamanga, et englober les territoires de Bafwasende, Basoko, Isangi, Opala, Banalia, Ponhierville, Stanleyville, Yahuma dans l'ancien district du Haut-Congo. Le Conseil des ministres du Gouvernement central dépêcha à Stanleyville une mission conduite par Marcel Lengema, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, pour contacter les principaux responsables locaux en vue de la constitution d'un collège groupant les principales ethnies afin de gérer les affaires publiques jusqu'à

la reconnaissance officielle de la nouvelle province (*Couraf* 19 mars 1963).

Les ordonnances 56 et 57 du 19 mars 1963 abolirent l'état d'exception dans l'ancienne Province-Orientale mais le maintinrent dans le Haut-Congo. Un nouveau commissaire extraordinaire, Marcel Tshishiku, fut nommé à Stanleyville, le 19 mars 1963. Celui-ci était chargé d'exercer les attributions

dévolues au gouvernement provincial par la Loi fondamentale du 19 mai 1960.

La loi du 27 mars 1963 portait création de la province du Haut-Congo. L'ordonnance n° 83 du 16 avril 1963 nomma Maurice Makolo commissaire spécial pour la mise en place des institutions provinciales. La nouvelle Assemblée provinciale du Haut-Congo fut la suivante :

Tableau 2.13 : Composition de l'Assemblée du Haut-Congo du 20 juin 1963

Fonctions	Noms	Observations
Président	Hanus Louis-Jean	Élu d'Opala ; il est bali
Premier vice-président	Malambu Jean	Élu hors du Haut-Congo, à Bumba ; il est komo
Deuxième vice-président	Yuma Bonaventure	Élu de Ponthierville ; il est lengola
Premier secrétaire	Alafu Ramazani Jean	Élu hors du Haut-Congo, à Watsa
Deuxième secrétaire	Lobanga Isimi	Élu d'Opala ; il est mbole
Troisième secrétaire	Bisuta David	Élu hors du Haut-Congo, à Bambesa (Bas-Uele) ; il est lokele
Quatrième secrétaire	Shabani Claude	Élu de Ponthierville ; il est lengola
Députés provinciaux	Aradjabu François	Élu de Bafwasende ; il est ngelema
	Asumani Senghie Augustin	Élu de Banalia ; il est ngelema
	Bobu Maurice	Élu de Banalia ; il est ngelema
	Kipepeo Édouard	Élu de Bafwasende ; il est ngando
	Lokombe Pierre	Élu d'Opala ; il est mbole
	Mopindi Joseph	Élu de Banalia ; il est ngelema
	Ngolo Aloys	Élu d'Isangi ; il est mokele
	Selenge Jean	Chef coutumier coopté de Yahuma ; il est ngando
	Tambwe Abdallah Albert	Élu de Ponthierville
	Thofandole Gabriel	Élu de Basoko
	Losala Simon Bonaventure	Élu de Yangambi
	Salumu Bernard	Élu de Stanleyville ; il est lokele

Source : Ordonnance n° 125 du 20 juin 1963 du chef de l'État fixant la composition de l'Assemblée législative du Haut-Congo, dans FABV/SHP-MRAC

L'ordonnance présidentielle n'ayant pas repris Dominique Keleko, un Azande élu à Stanleyville, celui-ci retourna dans l'Uele, sa province d'origine. Il n'y a pas de Topoke ni d'Élu arabisé.

En juin 1963, l'Assemblée provinciale fut convoquée et un président du gouvernement élu : Georges Grenfell (*alias* Makulo), qui fut secrétaire d'État à la Santé publique dans le gouvernement

Lumumba. Mais des difficultés surgirent immédiatement. Grenfell se voyait reprocher un acte illégal en ayant pris trop de ministres non MNC dans son équipe. Pourtant, pour départager le MNC et le PNP, Amundala et Tawiti avaient exigé que la répartition des portefeuilles entre les ministres se fasse par tirage au sort, chose qui fut faite.

Tableau 2.14 : Composition du gouvernement Grenfell

Fonctions	Noms	Appartenance ethnique	Partis politiques
Président + Relations interprovinciales	Grenfell Georges (dénommé Makulo, sous l'authenticité, à partir de 1972)	Musoko ; Basoko	MNC-L
Affaires économiques	Isia Amundala André	Musoko ; Basoko	PNP
Intérieur	Basoko wa Boyeye Joseph	Lokele ; Isangi	PNP
Enseignement	Tumilali Cosmas	Metoko ; Ponthierville	PNP
Travaux publics	Tawiti Bonaventure	Lokele ; Isangi	MNC-L
Agriculture	Ingala Dominique	Mobali ; Bafwasende	MNC-L
Fonction publique	Kawaya Joseph	Lokele ; Isangi	MNC-L
Justice	Ifefeko Gustave	Mbole d'Opala	MNC-L
Finances	Lubu Antoine	Mongelema ; Banalia	PNP
Santé publique	Kokonyange Georges	Komo ; Stanleyville	PNP

Source : Progrès du 13 juin 1963.

Un dixième ministre, Abeli Alphonse, nommé par le président du gouvernement Grenfell sans consultation préalable de l'Assemblée, ne put entrer en fonction à la suite de l'opposition de celle-ci. Ce qui caractérise ce gouvernement, c'est le tournant politique qu'il constitue. Voici ses principales caractéristiques :

- Aucun ministre n'a été membre des gouvernements précédents ni des assemblées de la Province-Orientale ou de la nouvelle province du Haut-Congo.
- Le gouvernement a perdu son homogénéité politique : il compte pour moitié des membres du PNP. C'est le résultat de la politique active du gouvernement de Léopoldville pour installer à Stanleyville un contrepoids au MNC-L.
- L'Assemblée provinciale acquise au MNC-L a, curieusement, approuvé un gouvernement dont la moitié des membres appartient au PNP. Il est évident que le chef du gouvernement avait cédé à la pression du Gouvernement central. Les membres de l'Assemblée, selon plusieurs témoignages, subirent les mêmes pressions mais moyennant de fortes sommes d'argent remises individuellement aux élus. Cela va d'ailleurs entraîner la chute rapide du gouvernement, principalement de son président qui était visé.

La présence de quatre ministres lokele devenait une menace d'aggravation du conflit entre les ethnies lokele (quatre ministres au gouvernement) et topoke (non représentée). Cet élément conduisit à

la création à Stanleyville de l'Organisation intérieure des Topoke (OITO) par Anicet Afuluta, député national du MNC-L. Celle-ci entendait affirmer l'identité topoke face aux Lokele dont les membres bénéficiaient d'une importante promotion sociale à Stanleyville. Le préambule du statut déclarait : « Les Topoke affiliés au MNC, malgré leur importance numérique, furent méconnus par les autorités du MNC ; aucun Topoke ne fut membre ni dans l'un des quatre gouvernements de Stanleyville, ni au sein de l'Assemblée provinciale. »

Les partisans du MNC-L étaient mécontents de la composition du gouvernement Grenfell et une tension assez vive fut ressentie à Stanleyville. Les jeunes MNC enlevèrent Isia Amundala, ministre PNP des Affaires économiques du Haut-Congo. Cet acte, entre autres, conduisit, le 26 juin, l'Assemblée, soit treize jours seulement après son investiture, à examiner une motion de censure déposée contre le gouvernement.

À la mi-1963, le déclin du MNC-L commença et une section locale du Rassemblement des Démocrates congolais (RADECO) s'installa à Stanleyville. La plupart des membres du PNP, dont le parti n'avait pas joué de rôle important jusque-là, s'affilièrent à ce dernier parti.

Un conflit opposait le commissaire général extraordinaire Marcel Tshisiku au nouveau gouvernement Grenfell qui estimait que le comextra n'avait plus à engager de dépenses. C'est un homme de Léopoldville dont le rôle consiste à entraver la

Tableau 2.15 : Comité du RADECO de la province du Haut-Congo (septembre 1963)

Fonctions	Noms	Observations
Président d'honneur	Takis Jules	Vice-président du congrès de Luluabourg.
Président provincial	Barmani Mathias	-
Premier vice-président provincial	Basoko Joseph	Lokele d'Isangi, il adhère au MNC/Nendaka et fuit Stanleyville en 1960. Chef au secrétariat de la Sûreté nationale à Léopoldville jusqu'en 1963, nommé au cours du dernier trimestre de cette année commissaire spécial pour l'installation des institutions au Nord-Kivu. Président provincial du PDC à Stanleyville en mai 1963, il est membre actif d' <i>Iswangene</i> , mouvement de solidarité des Lokele.
Second vice-président provincial	Kambili (Abasa Adumanzi) Jacques	Originaire d'Avakubi dans le territoire de Bafwasende, il a été à Stanleyville chef de cabinet du ministère provincial des Finances en 1963.
Secrétaire provincial	Isamene Paul-Ernest	Chef coutumier baleka de Ponthierville.
Secrétaire provincial adjoint	Ofli Ernest	Il deviendra secrétaire général à l'information du Cartel des cultivateurs du Haut-Congo (mai 1964).
Directeur du Bureau politique (Relations extérieures)	Yenga Alexis	Agent de l'État ; Lokele.
Directeur du Bureau politique (Relations intérieures)	Dickie Richard	Infirmier ; Musoko (?).
Trésorier	Nkoy Augustin	Mbole d'Opala, né en 1927. Il avait la réputation d'être orgueilleux
Inspecteur des Finances	Ngondo Léopold	
Directeur des Finances	Mabe Sabiti	Il est chef de la chefferie Arabisés depuis 1952 – investi en 1953.
Inspecteur prov. / propagande	Murias André	Un mulâtre
Directeur à la propagande	Basay François	Topoke de Babelota dans le territoire d'Isangi, il fut moniteur d'école, puis clerc à la société du Lomami et du Lualaba, ensuite agent de l'administration ; membre du MNC-L en 1959 ; bourgmestre de la commune Stanley nommé le 21 juillet 1963 ; président général d'OITO (association des Topoke), tué en 1964.
Chefs de bureau de la propagande	Sadiki	Pour le territoire de Bafwasende.
	Tungwa	Pour le territoire de Banalia.
	Kayumba	Pour le territoire de Basoko.
	Tokoka Joseph et Atala Maurice	Pour le territoire d'Opala.
	Aume Frédéric et Selemani Fidèle	Pour le territoire de Ponthierville.
	-	Pour le territoire d'Isangi.
	Beaka Gaspard	Stanleyville
	Mangabo Pascal	Yangambi
Information	Yanyongo Félix	Nommé directeur RADECO de l'information.
	Bokaiya Pierre et Temo François	Nommés secrétaires chargés du cercle éducatif.
Presse	Akafomo Mongo Lionga Antoine	Après avoir été en juillet AT assistant à Yahuma, en 1961 administrateur territorial à Yangambi, en 1962 CDDA du Haut-Congo, il devint agent de la Sûreté nationale à Léopoldville ; nommé directeur.
	Lifeny Emmanuel	Nommé rédacteur en chef ; Topoke, assassiné en 1964.
	Luhembwe S.	Nommé rédacteur en chef adjoint.
Conseillers	Lubu Antoine	PNP, ministre du gouvernement Grenfell.
	Tumalali	PNP, ministre du gouvernement Grenfell.
	Isia Amundala André	PNP, ministre du gouvernement Grenfell.
	Kawaya Joseph	MNC-L, ministre du gouvernement Grenfell.
	Kokonyange Georges	PNP, ministre du gouvernement Grenfell.

gestion du gouvernement provincial, auquel il s'oppose. Entre-temps, le vice-ministre de l'Intérieur du Gouvernement central, Lunyasi, convoquait un Conseil des ministres extraordinaire du Haut-Congo, auquel étaient également présents Victor Nendaka et le colonel Léonard Mulamba ; ce qui mit fin à la mission du commissaire spécial Makolo.

Léopoldville voulait maintenant sévir contre le MNC, et lui ôter le pouvoir à Stanleyville. Le chef

de la Sûreté nationale, Victor Nendaka, vint de Léopoldville et s'arrangea pour faire renverser le gouvernement Grenfell. Paul Isombuma, un condisciple de Joseph Kasa-Vubu au grand séminaire de Kabwe, va lui succéder. Tous les deux sont des Basoko, mais rattachés à des tendances politiques opposées. Déchu, Grenfell fut aussitôt arrêté et déporté à Léopoldville.

Tableau 2.16 : Composition du gouvernement Isombuma de juillet 1963

Fonctions	Noms	Identités	Nouvelle alliance politique
Présidence + Relations interprovinciales	Isombuma Paul	Musoko de Yanongo (territoire de Basoko)	RADECO
Santé publique	Kokonyange Georges	Komo ; Stanleyville	Ex-PNP, devenu RADECO
Éducation + Jeunesse et Sports	Tumilali Cosmas	Metoko ; Ponthierville	Ex-PNP, devenu RADECO
Agriculture, Eaux et Forêts, Élevage et Affaires foncières	Ingala Dominique	Mobali ; Bafwasende	Il demeure MNC-L
Affaires économiques + Classes moyennes	Isia Amundala André	Musoko ; Basoko	Ex-PNP, devenu RADECO
Intérieur + Travail et Affaires sociales	Basoko Joseph	Lokele ; Isangi	Ex-PNP, devenu RADECO
Travaux publics, PTT, Mines et Énergie	Tawiti Bonaventure	Lokele ; Isangi	Il demeure MNC-L
Justice, Plan et Coordination	Ifefeko Gustave	Mbole d'Opala	Il demeure MNC-L
Fonction publique, Information et Affaires culturelles	Kawaya Joseph	Lokele ; Isangi (?)	Ex-MNC-L, devenu RADECO
Finances + Douanes, Budget et Contrôle, Impôts et Taxes	Lubu Antoine	Mongelema ; Banalia	Ex-PNP, devenu RADECO

Source : *Progrès* du 12 juillet 1963.

À part Isombuma, les autres membres sont les mêmes que ceux du gouvernement de Georges Grenfell remplacé. Mais il y a un glissement politique important : l'équilibre entre ministres MNC-L et PNP n'est plus de mise, et le RADECO en compte maintenant sept, contre trois seulement issus du MNC-L. Ce qui ne va pas dans le sens d'apaiser la situation conflictuelle déjà en place. Ainsi, l'aile radicale du MNC-L commença à se retirer dans la clandestinité et s'adjoignit de plus en plus les chômeurs, voire les irréguliers dont elle fut la propagandiste. De son côté, le ministre de l'Intérieur Joseph Basoko se mit à expulser (refouler) des éléments non originaires de la province.

Un congrès des partis politiques se tint à Lulua-bourg fin août 1963. La délégation parlementaire

du Haut-Congo, arrivée en retard, était composée de François Aradjabu, Jean Alafu Ramazani et Cyprien Moliso (un fonctionnaire). À la mi-septembre 1963 se tint à Boma, dans le Bas-Congo, la troisième conférence interassemblée qui portait sur deux volets : 1) la conférence des secrétaires généraux qui devait traiter du statut du personnel administratif des assemblées législatives et autres questions y relevant ; 2) la conférence des présidents des assemblées portant sur les problèmes politiques, économiques et sociaux posés notamment dans les rapports entre le Gouvernement central et les provinces. La délégation du Haut-Congo comprenait, outre les députés J.L. Hanus, B. Yuma, J.B. Lobanga Isimo et Cl. Shabani, Michel Lokomba (secrétaire général), Michel Bongha (secrétaire général adjoint)

et André Abdallah (secrétaire de la délégation). Dans sa déclaration finale, le Haut-Congo dit rejeter « toutes les propositions favorisant l'affaiblissement du contrôle du Gouvernement central sur les provinces (édits électoraux...) » et souhaite « que les attributions essentielles de l'État (Justice, Armée, Diplomatie et Sous-sol, etc.) restent à la compétence du Gouvernement central » (copie du Rapport de la délégation, dans FABV/SHP-MRAC).

Malgré cela, l'état d'exception en vigueur depuis août 1962 fut levé. Le 8 septembre 1963, l'ordonnance 195 abrogeait l'état d'exception et mettait fin à la mission du commissaire extraordinaire Tshishiku instaurée depuis le mois de mars.

Le 5 octobre 1963, Isombuma déclare dans son discours : « L'état d'exception est levé. Nous sommes maintenant libres chez nous. »

Et le 8 octobre 1963, au début de la deuxième session de l'Assemblée, Isombuma fit arrêter et déporter à Léopoldville six conseillers provinciaux lumumbistes, dont quatre appréhendés en pleine séance parlementaire. Il s'agissait de François Aradjabu, Simon Losala, Jean Alafu Ramazani, Augustin Asumani Senghie, Édouard Kipepeo et Claude Shabani. Dès lors, le quorum ne pouvait plus être atteint pour les délibérations et la tenue des séances, ce qui fit que l'Assemblée provinciale ne siégea plus. Lors de cet événement, le rôle joué par Joseph Basoko, le ministre provincial de l'Intérieur, fut important.

Joseph Basoko

Lokele d'Isangi né en 1934. Sous la colonisation, il travaille dans les sociétés privées à Stanleyville. Il adhère au MNC/Nendaka et fuit Stanleyville en 1960. Chef du secrétariat de la Sûreté nationale à Léopoldville jusqu'en 1963, nommé au cours du dernier trimestre de cette année commissaire spécial pour l'installation des institutions au Nord-Kivu.

Président provincial du PDC à Stanleyville en mai 1963, il est membre actif d'Iswangene (*Biso moko*, en lingala), mouvement de solidarité des Lokele. Premier vice-président du comité provincial du RADECO pour le Haut-Congo (septembre 1963 à début 1964).

À la création de la province du Haut-Congo, il se porte candidat à la présidence et au poste de membre du gouvernement. Il est élu membre du gouvernement Grenfell. À la destitution de celui-ci, la candidature de Basoko à la présidence est parmi les trois retenues par l'assemblée. Mais l'intéressé se désiste en faveur d'Isombuma qui présentait plus de chance. Devenu membre du gouvernement chargé de l'Intérieur, il supprimera le « District du Haut-Congo » en alléguant que les pouvoirs de celui-ci concurrençaient ceux du gouvernement.

Il est impliqué dans l'arrestation de six députés et dans leur déportation à Léopoldville pour que le quorum ne soit pas atteint. Il aurait monté ce coup après avoir appris de source officielle que l'assemblée se préparait à le censurer à la rentrée d'octobre 1963.

Il s'est distingué par une opposition farouche contre le président Isombuma pour la destitution de qui il avait collaboré. Parti à Stanleyville en mars 1964 pour la campagne électorale, il est écarté de la liste unique de candidats. Avec quelques autres, il dénonce dans la presse ce qu'il appelle des manœuvres tendant à écarter les originaires de Stanleyville du suffrage des électeurs.

Lors de l'entrée des Simba à Stanleyville, il avait réussi à gagner Léopoldville après s'être efforcé de communiquer avec elle jusqu'à trois heures avant l'occupation.

Source : fiches biographiques, dans FABV/SHP-MRAC.

Le 19 octobre, Isombuma s'adressa à la population, mettant en garde les partis politiques (il s'agit du MNC-L, sans le nommer). Il dit : « Il me revient de source informée que certains gens sont en train de dresser des groupes de bandits en vue de poursuivre leurs actes barbares du passé : ceci dans le seul but de boycotter la création des autres partis politiques à travers la province » (Epee Gambwa 1979 : 217-218).

Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1963, dans la commune de Lubunga, les jeunesses MNC-L procédèrent à l'arrestation des partisans du gouvernement provincial et des autorités locales. Le 25, Isombuma réunissait dans son cabinet les dirigeants responsables des partis politiques, qu'il invitait à mieux se comporter.

Le 19 novembre intervenait un léger remaniement du gouvernement portant sur la permutation de Lubu avec Tumulali, et sur celle de Kokonyange avec Basoko.

Tableau 2.17 : Composition du gouvernement Isombuma remanié (novembre 1963)

Fonctions	Noms	Identités	Nouvelle alliance politique
Président du gouvernement, Relations interprovinciales, Information et Affaires culturelles	Isombuma Paul	Musoko de Yanongo (territoire de Basoko)	RADECO
Affaires intérieures, Santé publique et PTT	Kokonyange Georges	Komo ; Stanleyville	Ex-PNP, devenu RADECO
Éducation nationale, Jeunesse et Sports	Tumilali Cosmas	Metoko ; Ponthierville	Ex-PNP, devenu RADECO
Agriculture, Élevage, Eaux et Forêts	Ingala Dominique	Mobali ; Bafwasende	Il demeure MNC-L
Affaires économiques, Classes moyennes, Titres fonciers et Cadastre	Isia Amundala André	Musoko ; Basoko	Ex-PNP, devenu RADECO
Plan et Coordination économique	Basoko Joseph	Lokele d'Isangi	Ex-PNP, devenu RADECO
Travaux publics, Mines et Énergie	Tawiti Bonaventure	Lokele ; Isangi	Il demeure MNC-L
Justice	Ifefeko Gustave	Mbole d'Opala. Membre du MNC-L, opposé à Benanga	Il demeure MNC-L
Fonction publique, Travaux et Affaires sociales	Kawaya Joseph	Lokele ; Isangi	Ex-MNC-L, devenu RADECO
Finances, Impôts et Taxes, Douanes, Budget et Contrôle	Lubu Antoine	Mongelema ; Banalia	Ex-PNP, devenu RADECO

Source : *Le Haut-Congo*, n° 9 du 23 novembre 1963, pp. 1-2.

En décembre 1963, le président provincial Isombuma publia un arrêté qui mit fin au mandat du conseil communal, du collège échevinal et des bourgmestres de toutes les communes de Stanleyville (Verhaegen 1965).

François Aradjabu, Simon Losala, Jean Alafu Ramazani, Augustin Asumani Senghie, Édouard Kipepeo, Claude Shabani : les conseillers arrêtés finirent par être libérés.

Du 10 janvier au 10 avril 1964, lors de la tenue des travaux de la Commission constitutionnelle à Luluabourg, le Haut-Congo fut représenté par François Aradjabu, Albert Tambwe, Joseph Kawaya, Victor Liolocha (il est topoke mais pas député) et Isia Amundala. Le projet de Constitution de Luluabourg

fut soumis au référendum en juillet 1964. L'opinion de l'ex-Province-Orientale gagnée par les partisans unitaristes trouvait celui-ci pro-fédéralisme ; il passa parce qu'il était poussé par l'armée et l'administration, qui exercèrent de multiples pressions et contraintes sur les électeurs. Dans le Haut-Congo, le RADECO s'était montré particulièrement actif en ce sens.

Le trait dominant qui se dégagait du référendum constitutionnel à Stanleyville, comme dans l'ancienne Province-Orientale, est le pourcentage élevé de l'absentéisme. Sur 624 527 inscrits en 1960 dans cette province, 392 052 seulement ont voté en 1964 contre 488 586 en 1960. Ajoutons à cela les votes

Tableau 2.18 : Résultats du référendum constitutionnel pour la province du Haut-Congo

Territoires	Votes « Oui »	%	Votes « NON »	%	Votes « NULS »	%	Total
Stanleyville	19 712	58,44	13 379	39,66	642	1,90	33 733
Bafwasende	1 142	92,02	95	7,65	4	0,32	1 241
Banalia	12 362	98,94	131	1,05	1	-	12 494
Basoko	3 463	71,67	1 143	23,65	226	4,67	4 832
Isangi	5 719	84,15	1 055	15,52	22	0,32	6 796
Opala	4 083	98,31	34	0,82	36	0,87	4 153
Ponthierville	395	95,18	20	4,82	-	-	415
Yahuma	32 834	76,86	5 064	11,85	4 823	11,29	42 721
Yangambi	3 354	54,70	2 598	42,32	183	2,98	6 135
Totaux	83 064	73,82	23 519	20,90	5 937	5,27	112 520

Source : *Courrier africain*, n° 45 du 20 mars 1965, p. 17.

« non » qui atteignaient 39 % à Stanleyville, 42 % à Yangambi ou encore 23 % à Basoko.

Revenons au gouvernement provincial. Le 6 avril, lors de l'ouverture de la première session ordinaire de 1964, l'Assemblée provinciale se trouva à nouveau dans l'impossibilité d'entamer ses travaux : le quorum n'était à nouveau pas atteint. De nombreux députés étaient absents ; certains se trouvaient dans leurs territoires d'origine ; d'autres siégeaient à la Commission constitutionnelle à Luluabourg ; et d'autres encore étaient à la disposition du Gouvernement central à Léopoldville. Tout empirait ; la situation politique, sociale et économique était fortement dégradée. Il se racontait de surcroît que le gouvernement avait détourné des millions de francs au préjudice des salariés et arriérés des agents sous contrat, qui restèrent ainsi impayés pendant plusieurs mois. Il n'était pas rare de les entendre dire : « Nous lapiderons le président Isombuma. »

Le président Isombuma fut accusé d'avoir détourné 10 millions de francs envoyés par le Gouvernement central comme avance pour liquider les arriérés des agents sous contrat de la province. Le gouvernement soutiendra que ce fonds avait servi à payer les arriérés des chefs coutumiers privés de leurs salaires pendant plusieurs mois. En fait, on privilégia les chefs coutumiers qui étaient généralement partisans du PNP, et donc les adversaires du MNC-L ; le RADECO favorisé trouvait parmi les chefs coutumiers des alliés qui adhèrent à son mouvement.

Pendant ce temps, à Stanleyville, « le nombre des chômeurs allait croissant ; les initiatives privées n'étaient pas encouragées et dans certains cas (surtout si la demande vient d'une personne appartenant

à une tribu que le président avait en horreur), elles étaient même combattues⁵ ».

Reprenons quelques récits plus précis, même si ceux-ci accusent chaque camp comme étant à l'origine du désastre. On entendait raconter, par exemple : « Immédiatement après l'indépendance, le peuple s'attendait à voir se réaliser les diverses promesses formulées par les politiciens locaux. Mais, hélas, ce peuple a dû rapidement déchanter. L'insécurité entretenue surtout par les éléments de la JMNC-L avec à leur tête Salumu a fortement déçu la population et surtout les éléments instruits de la communauté urbaine qui étaient spécialement visés. Il suffisait d'avoir une belle maison, une situation assez aisée, un emploi enviable pour être inquiet par la JMNC-L. Cela a commencé sous le gouvernement Finant, mais c'est sous le gouvernement Isombuma que la situation s'est nettement détériorée : retard des salaires chez les agents de l'administration, chômage croissant, tribalisme, concussion, corruption... Bien plus, il était créé des magasins spéciaux qui n'étaient accessibles qu'aux membres du RADECO qui y achetaient à un prix réduit, tandis que les autres devaient acheter les mêmes articles, notamment les pièces de tissu wax, dix fois plus cher dans les magasins ordinaires » (Epee Gambwa 1979 : 219-220).

Dans ce climat, le retour à Stanleyville vers la mi-avril 1964 de six députés lumumbistes retenus à Léopoldville permit de renverser le gouvernement Isombuma.

5. Propos d'un fonctionnaire de l'administration provinciale, cités par Jacques Epee Gambwa (1979 : 220).

Tableau 2.19 : Composition des bureaux de l'Assemblée provinciale du 20 avril 1964

Fonctions	Noms	Identités	Affiliations politiques
Président	Aradjabu Rimaliza François	Mongelema ; Banalia (élu à Bafwasende)	MNC-L
Premier vice-président	Alafu Ramazani Jean	Mongelema ; Banalia (élu à Watsa)	MNC-L
Deuxième vice-président	Lobanga Isimo J. B.	Mbole ; Opala	MNC-L
Premier secrétaire	Yuma B.	Metoko ; Ponthierville	MNC-L
Deuxième secrétaire	Ngolo A.	Lokele ; Isangi	MNC-L
Troisième secrétaire	Bisuta D.	Lokele ; Isangi	MNC-L
Quatrième secrétaire	Tambwe Abdallah Albert	Lengola ; Ponthierville	MNC-L

Source : FABV/SHP-MRAC.

En mai 1964, le président provincial Isombuma et le ministre de l'Intérieur Kokonyange furent déposés à la suite de motions de censure. Dominique Ingala, partisan du MNC-L, devenait ainsi président intérimaire du gouvernement du Haut-Congo. Le ministre des Affaires économiques, André Isia Amundala, fut démis de ses fonctions à la suite du vote d'une

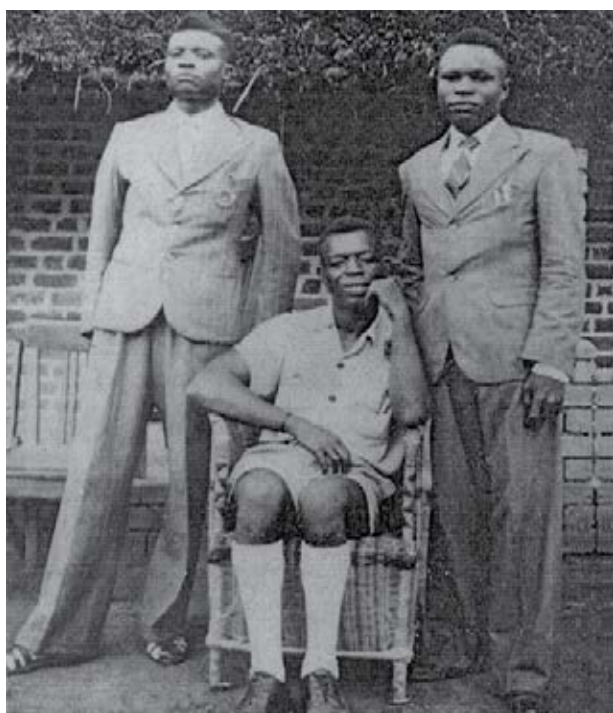
motion de censure. Mais une autre motion de censure collective à l'encontre des ministres Lubu, Tumilali, Ifefeko, Kawaye et Tawiti ne put être votée par manque de quorum.

C'est François Aradjabu, issu lui aussi du MNC-L, qui fut élu le 30 mai 1964 président provincial ; il devint donc le successeur du RADECO Isombuma.

Tableau 2.20 : Composition du gouvernement Aradjabu (juin 1964)

Fonctions	Noms	Identités	Affiliations politiques
Président + ministère Plan, Coordination et Santé	Aradjabu Rumaliza François	Mongelema de Banalia	Il demeure MNC-L
Intérieur	Badjoko Charles	Lokele (par sa mère) d'Isangi	PDC
Économie	Bondjala A.	Topoke de Yabaondo (Isangi)	Parti du Travail ou MNC-L
Finances	Mulalo Pascal	Arabisé de Stanleyville	MNC-L
Éducation	Tumilali Cosmas	Metoko de Ponthierville	Ex-PNP, devenu RADECO
Justice	Lubu Antoine	Mongelema de Banalia	Ex-PNP, devenu RADECO
Fonction publique, Affaires sociales, Jeunesse et Sport	Ifefeko Gustave	Mbole d'Opala	Il demeure MNC-L
Santé publique	Kokonyange Georges	Komo ; Stanleyville	Ex-PNP, devenu RADECO
Travaux publics	Tawiti Bonaventure	Lokele d'Isangi	Il demeure MNC-L
Agriculture et Classes moyennes	Ingala Dominique	Mubali de Bafwasende	Il demeure MNC-L

Source : FABV/SHP-MRAC.



Dès son élection à la présidence de la province, Aradjabu affirme son attachement politique. Il affirme : « Je me déclare MNC-L. Je vous demande d'observer une minute de silence à la mémoire de son fondateur, Patrice Lumumba. Je sévirai avec énergie contre les fauteurs, qu'ils soient Blancs ou Noirs, car mon gouvernement n'a aucun rapport ni de près ni de loin avec le CNL et le mulélisme, comme certains individus mal intentionnés, à court d'arguments, cherchent à le faire croire pour tromper l'opinion » (Epee Gambwa 1979 : 228).

François Aradjabu étant élu président du gouvernement provincial, le Bureau de l'Assemblée va être renouvelé.

Au milieu des années 1950, François Aradjabu Rumaliza, debout à droite.

(Photo reçue de la famille Aradjabu. Droits réservés.)

Tableau 2.21 : Composition de l'Assemblée provinciale du Haut-Congo (juin 1964)

Fonctions	Noms	Identités
Président	Hanus Jean-Louis	Mobali ; Bafwasende
Premier vice-président	Malumbu Jean	Musoko (?)
Deuxième vice-président	Yuma Bonaventure	Metoko ; Ponthierville
Premier secrétaire	Alafu Ramazani Jean	Mongelema ; Banalia
Deuxième secrétaire	Shabani Claude	Lengola ; Ponthierville
Troisième secrétaire	Lobanga Isimo Jean-Baptiste	Mbole ; Opala
Quatrième secrétaire	Bisuta David	Lokele ; Isangi

Source : FABV/SHP-MRAC.

Jean-Chrysostome Weregemere, désigné ministre d'État pour la province du Haut-Congo par l'ordonnance du 29 mai 1964 du chef de l'État Joseph Kasa-Vubu, arriva à Stanleyville le 6 juin (*La Gazette* 8 juin 1964).

L'Assemblée parlementaire parvint à tenir la session parlementaire ; le ministre d'État et le nouveau président provincial multiplièrent les contacts. Malgré leurs efforts, l'insécurité grandissait à Stanleyville et Weregemere décréta, le 22 juin, le couvre-feu. Mais Aradjabu n'approuva pas cette mesure, qu'il qualifia d'usurpation de pouvoir, d'autant plus que ni lui ni le Premier Bourgmestre n'avaient été consultés. Le ministre d'État s'entêta ; le 23 juin, il renforça le couvre-feu en signant l'arrêté suivant :

- « Article 1 : aucun membre du gouvernement provincial ou toute autre autorité n'est habilité à patrouiller ou à circuler la nuit, durant la période du couvre-feu ;
- Article 2 : la responsabilité du maintien de l'ordre incombe au commandant du 3^e groupement ;
- Article 3 : seuls les services judiciaires, la sûreté nationale et la police régulière sont appelés à travailler conjointement avec l'ANC ;
- Article 4 : toute contravention à ces dispositions sera sévèrement punie par les lois pénales en vigueur. »

Dès le lendemain de l'entrée en vigueur du décret instaurant le couvre-feu, la population de Stanleyville fut soumise à des brutalités. Mais le 2 juillet sortait un arrêté signé par Aradjabu précisant la nature du couvre-feu applicable à la ville de Stanleyville, et qui abrogeait les arrêtés pris en la matière par le ministre d'État. En fait, Aradjabu et les partisans du MNC-L préparaient l'entrée de la rébellion déjà déclarée à partir du Kivu. Selon le plan de stratégie générale des dirigeants rebelles, Stanleyville devait être occupée

immédiatement après Bukavu, et c'est seulement après la prise de cette ville que l'attaque du Sud-Kasaï serait efficace (ARS, APL Stan 245, dans FABV/SHP-MRAC). Les émissaires de la rébellion se trouvaient à Stanleyville plusieurs semaines avant l'entrée dans la ville des troupes du général Nicolas Olenga. Ils auraient eu comme mission de prendre contact avec des milieux leur étant favorables, de recruter des propagandistes chargés de diffuser le mythe de l'invulnérabilité, et d'entretenir une atmosphère d'insécurité et de panique. La JMNC, sous l'étendard de Benanga, se rallia et participa activement à cette action psychologique qui se serait infiltrée jusqu'au sein des camps militaires pour recruter des complices, décourager et miner le moral, enfin préparer la défection (ARS, Documents généraux 1 : 2). La plus claire manifestation de cette action en coulisse des dirigeants MNC-L fut un vol d'armes et de munitions aux camps Ketele et de l'Otraco dans la nuit du 22 au 23 juin 1964. Fusils, revolvers et cartouches furent enlevés par les jeunesses lumumbistes qui s'enfuirent dans la cité africaine (*La Cité* 23 juin 1964). Le journaliste Zambite écrivit : « Il n'est pas exagéré décrire que M. Benanga, qui brûle du désir de prendre le pouvoir par la force, organise à l'heure actuelle quelque part en brousse un maquis » (*La Gazette* 30 juin 1964 : 27-29). D'autres témoins parlaient également de chômeurs et de jeunes désœuvrés entraînés secrètement à l'avance par les dirigeants du MNC-L (Document ARM, QMA6, dans FABV/SHP-MRAC).

Malgré cette situation, François Aradjabu leva, par un arrêté, le 9 juillet, le couvre-feu (*La Gazette* 10 juillet 1964). C'est en partie parce que Rigobert Maliani, un proche de Victor Hippolyte Benanga, et l'un des auteurs du vol d'armes avaient été arrêtés. Mais ceux-ci, assez vite, vont s'enfuir, aidés par

la police urbaine. La situation s'aggrava davantage à Stanleyville à cause du chômage et de la hausse des prix des biens à un moment où certains salariés n'étaient pas payés (ARS, Documents généraux 1 : 4). Un détail éloquent concernant le climat psychologique à Stanleyville : selon un témoin, le ministre Lubu s'amusait à fumer des billets de mille francs devant tout le monde. Cela scandalisait les pauvres qui espéraient que les Simba apporteraient un changement (ARS, I Stan 21 : 3, dans FABV/SHP-MRAC).

Le 22 juillet, Kindu tombait aux mains des Simba. Un observateur notait : « Ce fut une grande émotion à Stanleyville. Dans les jours qui suivirent, on a pu contempler une vague de rescapés tant militaires que civils des régions contrôlées par l'Armée populaire de Libération (APL). Parmi ceux-ci, on pouvait compter près de 500 militaires qui, jugeant inutile tout combat avec des adversaires immunisés contre les balles, avaient préféré se dérober plutôt que de risquer une bataille où leur extermination était certaine » (ARS, Documents généraux 4, page 2, dans FABV/SHP-MRAC).

De Kindu, le général Olenga rédigea quatre messages à l'intention de Stanleyville. Le premier de ces messages disait : « L'Armée populaire fait appel aux Européens de Stanleyville pour leur demander de rester sur place et de ne pas interrompre leurs activités. Leur sécurité est garantie de façon la plus formelle. » Dans le deuxième message, l'armée populaire protestait contre l'allusion faite par Tshombe



Aussitôt devenu Premier ministre, Moïse Tshombe se rendit le 17 juillet 1964 à Stanleyville où il va déposer une gerbe de fleurs au pied du monument Lumumba, qu'il ne cessait de vilipender.

(Collection J.-P. Sonck ; photo Jean Kestergat. Droits réservés.)

à Stanleyville à une réconciliation nationale, et soulignait l'impossibilité de réconcilier les vrais nationalistes et les assassins de Lumumba. Le troisième message visait la presse étrangère et protestait contre le fait qu'elle cessait de qualifier l'armée nationale de rebelle. Le quatrième message était adressé à U. Thant, le secrétaire général des Nations unies, pour protester contre l'ingérence des troupes de l'ONU dans les affaires intérieures du Congo.

Selon un témoin, lorsque le 2 août François Aradjabu fut informé des événements de Wanierukula, il voulut se rendre sur place pour s'informer de la situation mais, en route, le colonel commandant la garnison s'y opposa et le président provincial dut s'incliner. Notons à ce propos que selon ceux qui soutiennent la thèse de la trahison, Aradjabu aurait pris contact avec les rebelles ce jour-là.

2. CHRONIQUE SUR LA CONQUÊTE ET LA FIN DES SIMBA⁶

La colonne des Simba venant de Kindu pénétra dans le Haut-Congo, le 27 juillet, par la route Lubutu-Stanleyville (cette description de l'entrée des Simba est extraite d'un récit de M^{re} Fataki, voir ARS, Documents généraux 3, dans FABV/SHP-MRAC). Elle comptait une quarantaine de camions chargés de combattants armés de lances et recouverts d'herbes, et trente voitures pour les officiers. Bon nombre d'entre eux étaient éméchés. Dans les villages où ils étaient annoncés, l'effervescence était grande ; la foule était rassemblée et l'atmosphère pleine d'un brouhaha d'appels et de rires. Des propagandistes des Simba haranguaient cette foule en critiquant le pouvoir de Léopoldville. Le passage de la colonne recueillait des ovations. Les Simba tiraient en l'air tout en avançant.

La colonne fut arrêtée quatre jours à Lubutu par un barrage de soldats. Le 2 août, les Simba se heurtèrent à l'ANC à Wanierukula situé à 68 km de Stanleyville. À la suite de la débâcle des soldats de Mobutu, les Simba « firent alors le carnage. Aucun prisonnier ne fut toléré » (ARS, Documents

6. Le texte de ce paragraphe puise ses données dans un manuscrit non publié de B. Verhaegen, conservé dans FABV/SHP-MRAC. Voir aussi le roman de Frans Quinteyn, paru en 2004, *Stanleyville sous la terreur Simba. Mateka, le temps des ombres*. Paris : L'Harmattan.



Un groupe de Simba prend la pose dans un studio photo de Stanleyville.

(Collection J.-P. Sonck ; photo Associated Press. Droits réservés.)

généraux 4, page 4, dans FABV/SHP-MRAC). Selon un récit, il y avait à Wanie-Rukula 100 hommes de l'ANC : 80 se sont enfuis, 20 ont résisté et se sont fait tuer (ARS, I Stan 16, dans FABV/SHP-MRAC).

Le chef de poste Omari aurait quitté Wanie-Rukula le jour même (ARS, I Stan 21).

Après la prise de Wanie-Rukula, l'avancée des Simba fut rapide. La colonne était sans cesse grossie par des recrutements de villageois. « Les barrages de route formés par des soldats plus enclins à fuir qu'à combattre se désagrègèrent pratiquement à l'approche des Simba. À l'entrée de la ville, les fuyards forcés par les autres soldats qui y avaient pris position essayèrent de s'y regrouper. Là encore, les soldats de l'ANC durent battre en retraite, leur moral était sérieusement atteint » (ARS, Documents généraux 4, page 4, dans FABV/SHP-MRAC).

2.1. L'ARRIVÉE DES SIMBA À STANLEYVILLE

C'est le mardi 4 août que les Simba entrèrent à Stanleyville, avec à leur tête le général Olenga. En fait, il semble que ceux qui pénétrèrent dans la ville n'étaient pas très nombreux, mais ils furent rejoints par un grand nombre de partisans locaux préparés clandestinement par les émissaires et par le groupe MNC/Benanga. Dès 15 heures on signalait l'occupation du camp Ketele puis du camp Otraco. Peu après, de violents combats de rue s'engagèrent au centre de la ville, près du consulat des États-Unis et ensuite vers le quartier général, où il y eut un combat acharné (ARS, QMA 6, dans FABV/

SHP-MRAC). Selon Inbel, le consulat américain est le seul bâtiment abritant une délégation étrangère qui fut attaqué. Le personnel a dû chercher refuge dans la « chambre forte » du bâtiment (Inbel 1964, Léopoldville, 12 août, dans FABV/SHP-MRAC).

Dès le mercredi matin, les Simba occupaient toute la rive droite de Stanleyville ainsi que l'aérodrome. Le jeudi matin, ils contrôlaient la station radio, mais la rive gauche était toujours occupée par l'ANC. Voici comment un témoin raconta les dernières heures de résistance de cette partie de la ville :

« Tandis que la rive droite était tombée sous le contrôle de l'armée populaire de libération, la rive gauche résista encore pendant 8 jours au cours desquels une rafale pleuvait sans interruption sur la rive droite. À en croire ses oreilles, on aurait cru l'autre rive plate. Les Simba en furent immobilisés.

Mais cette intensification de la lutte au lieu d'être un sursaut d'énergie de la part de la résistance ne fut qu'un moyen pour permettre aux épouses militaires d'évacuer leurs biens du camp et préparer la fuite. Quand toutes les familles eurent évacué le camp, le commandant Lianganda, après consultation, envoya une délégation munie d'un drapeau blanc pour demander la paix. À peine eut-elle atteint le milieu du fleuve, qu'une rafale Simba les faucha tous sur le canot qu'elle avait emprunté. Le seul survivant fut le chauffeur qui réussit à se glisser à l'intérieur de la chambre du moteur. Les soldats profondément découragés par ce massacre se dispersèrent. Les uns se cachèrent dans la cité après avoir eu soin de se débarrasser de l'uniforme et du fusil ; les autres se sauvèrent avec leur armement sur la route Opala. C'était vendredi 7 août à 10 heures. Les hommes d'Olenga ne sentant plus aucune résistance de la rive gauche, se jetèrent sur les pirogues, et après avoir "purgé" les îles y débarquèrent vers 3 heures » (ARS, Documents généraux, dans FABV/SHP-MRAC).

On connaît mal le bilan en vies humaines des combats auxquels donna lieu la prise de Stanleyville par les Simba. Du côté Simba, un témoin les estima à 50 ou 60 tués et à une centaine de blessés graves soignés par les infirmiers et par les « sorcières » (ARS, I Stan 16, dans FABV/SHP-MRAC). Un bateau avait quitté Stanleyville le mercredi avec plusieurs soldats ANC à son bord. Parmi la communauté belge, on signalait un mort et un blessé grave : tous deux avaient été pris dans un échange de tirs entre soldats et Simba à Maleke (Inbel, Léopoldville 13 août 1964, dans FABV/SHP-MRAC).



Les recrues simba.

(CP.2007.1.507, collection MRAC Tervuren ; photo CRISP, 1964. Droits réservés.)

Le général Nicolas Olenga.

(Coll. J.-P. Sonck. Droits réservés.)

2.2. LE PREMIER MOMENT DU POUVOIR DES SIMBA À STANLEYVILLE

Dès les premiers jours de l'occupation de Stanleyville, Nicolas Olenga y exerça l'autorité suprême tant civile que militaire. Il était arrivé avec les Simba ; Soumialot et Gbenye, autres chefs de la rébellion, ne l'y rejoindraient que plus tard. Le 6 août, Olenga lut un discours à la radio annonçant que son armée avait mis en déroute l'ANC et que « rien ne pouvait plus arrêter la révolte du peuple contre un régime impopulaire » (*La Libre Belgique* 7 août 1964). Le 7 août, il adressa un message à toute

la population de la Province-Orientale, les anciennes structures administratives étant rétablies dans le cadre des six provinces.

François Aradjabu fut remplacé le 9 août 1964 à la présidence du gouvernement provincial par Alphonse Kingis (Kingisha), un homme qui était bien connu à Stanleyville. Il avait été Premier bourgmestre en 1961 sous le régime Gizenga et puis avait été révoqué (Van der Dussen 1965 : 124-125). Selon certains, Kingis, en prison depuis 1962, fut libéré par les Simba.



Christophe Gbenye, Nicolas Olenga et Alphonse Abikwa.

(CP.2007.1.493, collection MRAC Tervuren ; photo CRISP, s.d. (1964 ?). Droits réservés.)

Tableau 2.22 : Composition du gouvernement Kingis

Fonctions	Noms	Observations
Président du gouvernement, plus ministère de l'Intérieur, Santé publique, Justice et Information	Alphonse Kingis	Parti MNC-L ; Ababoa de Buta. Né d'un père ababoa soldat de la F.P. au Lomami, il reçut une éducation influencée par le milieu songye. Il fut kitawaliste.
Budget et Contrôle, Mines et Énergie, PTT, Travaux publics, Transports et Communications	François Sabiti	Parti MNC-L ; Arabisé de Stanleyville. Neveu du chef Mabe Sabiti, il devint membre influent du MNC-L (<i>cf. supra</i>) ; arrêté et déporté à Léopoldville, libéré en juillet 1964 par le gouvernement Tshombe.
Affaires économiques, Classes moyennes, Finances, Douanes, Impôts et Taxes	Jean Kpalegbia	Parti MNC-L ; Mubenge de Likati. Il fut échevin MNC-L de la commune de Kabondo ; nommé CDD à Buta en 1960 ; arrêté par le gouvernement de F. Manzikala en 1961, il fut libéré puis disparaît jusqu'à l'arrivée des Simba.
Plan et Coordination, Développement communautaire, Jeunesse et Sport	Victor Benanga	Parti MNC-L ; Mbole d'Opala.
Éducation nationale et Affaires sociales	François Olela	Parti MNC-L. Otetela de Katako-Kombe; demi-frère de Patrice Lumumba par le père biologique François Tolenga.
Agriculture, Élevage, Eaux et Forêts, Titres fonciers et Cadastre	François Badjoko	Parti MNC-L ; Mbole d'Opala. Il fut conseiller communal titulaire de la commune de Lubunga en 1960 ; administrateur territorial d'Opala en 1960-1961 ; président sectionnaire du MNC-L à Stan rive gauche.
Fonction publique et Travail	Rigobert Maliani	Parti MNC-L ; Kusu de Kibombo dans le Maniema.

Dès le soir du 10 août, Benanga devenu ministre de la Justice convoqua tous les commissaires de police. Le 11 août, une réunion à la présidence regroupa tous les fonctionnaires de l'Intérieur. Le Premier bourgmestre Léopold Matabo (1963-1964) y assistait. Craignant sans doute des représailles de la part de ses administrés, il venait d'adresser au président provincial un relevé des arriérés dus aux travailleurs des communes, lui demandant de mettre cette somme (soit 15 200 000 F) à sa disposition pour régulariser les comptes (ARS, ADM, Stan K5, dans FABV/SHP-MRAC).

Le quotidien de Stanleyville, *La Gazette*, fut suspendu et ses installations d'imprimerie furent utilisées par les nouveaux maîtres de la ville pour la publication d'un périodique dénommé *Le Martyr*, avec comme sous-titre « La Patrie ou la Mort ». Le périodique se présentait comme étant l'organe de combat du Conseil national de libération (CNL) et c'est le gouvernement révolutionnaire de la Province-Orientale qui en était l'éditeur responsable. Léonard Unganda fut désigné par Kingis pour diriger l'imprimerie et le journal *Le Martyr*.

La mise en place de la nouvelle administration s'opéra dans les jours qui suivirent. « Cela va du chef du bureau au directeur. Ceux qui sont mis en place,

les nouveaux, sont des illettrés choisis parmi les jeunes MNC. Les anciens doivent leur apprendre le métier » (ARS, I Stan 5 : 2, dans FABV/SHP-MRAC). De nouveaux bourgmestres furent élus dans les communes de Stanleyville. Diverses décisions aussi désordonnées que populistes ont été prises, ce qui aggrava une situation socio-économique déjà précaire. Pour le positif, des ordres furent donnés par le général Olenga en vue de régulariser le paiement du personnel des communes. Ainsi, 9 000 000 de francs furent affectés à cette fin par Kingis, le 22 août 1964 (ARS, ADMSTAN K 14, dans FABV/SHP-MRAC).

Pendant cette période, de nombreuses exécutions publiques furent commises. Différents témoignages recueillis par Benoît Verhaegen et les versions des exécutions concordent généralement sur le fait que les Topoke en étaient les principaux auteurs. Certains désignent également les Mbole (ARS, I STAN 4, dans FABV/SHP-MRAC).

Le public qui assistait aux exécutions était assez nombreux. Njete Bolo, infirme et premier conseiller de la ville, y assistait toujours dans sa petite charrette. Lorsqu'il s'agissait d'une personnalité importante, comme ce fut le cas pour Sylvestre Bondekwe, ancien président provincial du PNP en 1960, l'heure et le lieu de l'exécution étaient radiodiffusés.



**« Place des martyrs »
à Kisangani.**

Sur ce piédestal toujours debout trônait le monument de Léopold II sous la colonisation, aussitôt enlevé sous Alphonse Kingis après l'assassinat de Lumumba en 1961. (Photo équipe locale/IRSA, novembre 2019.)

Il y eut neuf tués le 15 août ; parmi eux, il y avait Léopold Matabo, Sylvestre Bondekwe, Jean-Louis Hanus (président de l'Assemblée), Alphonse Litanga (frère de Bondekwe), G. Zambite, A. Banningoli, P. Alamazani, F. Bassay, L. Lokela, L. Balepe. Le magistrat Marcel Yaleko fut exécuté le 17 août ainsi que huit autres. Il faut remarquer qu'en plus des exécutions au monument Lumumba, des victimes furent tuées de nuit sur les rives de la Tshopo ainsi que dans les camps militaires et sur les routes, sans qu'on en connaisse le nombre exact. Le 20 août, une dizaine de chefs coutumiers furent exécutés devant le monument, notamment Mabe Sabiti, Paul Isamene (chef de Ponthierville) et un chef coutumier de Buta (ARS, ISTAN 24 et 25, dans FABV/SHP-MRAC)⁷.

Parmi les victimes, on cite encore les noms de Joseph Aduamboli (chef du parquet de Stanleyville), Louis Lokela (magistrat), Lufungula (magistrat), Litanda (de l'ethnie lokele, directeur adjoint aux Affaires économiques), Pierre Alamazani (membre RADECO, directeur aux Affaires intérieures à Stanleyville début août 1964), Joseph Badjoko (membre du PNP, il avait été blessé le 28 mars 1960 à Bunia par les éléments du MNC-L), G. Balepe

(il avait été secrétaire de la Province-Orientale en 1962), François Bassay (bourgmestre de la commune Stanley 1963-1964), Joseph Tabalo (président du RADECO pour l'Uele). D'une manière générale, les personnes visées étaient les anciens et actuels militaires ANC, les policiers, les dirigeants de la Sûreté, les politiciens de tendance modérée, les hommes bien placés, même du MNC-L, comme ce fut le cas de plusieurs fonctionnaires, et les hommes instruits. Les arrestations résultaient en réalité des manœuvres des jeunesses MNC-L, d'anciens prisonniers ou de femmes nationalistes. Les motifs étaient intéressés : rancune pour refus d'emploi ou licenciement, question de femme, désir de supprimer quelqu'un pour occuper son emploi. Badjoko fut tué pour une question de femme et Nicolas Ngbatala a voulu la mort de Léopold Matabo pour devenir le maire de la ville. Ngbatala fut conseiller communal titulaire de Kabondo en février 1960, puis suppléant de l'échevin, membre du comité MNC/section de Kabondo et administrateur territorial à Basoko après l'indépendance en 1960. Mais, arrêté en 1961 jusqu'à l'arrivée des Simba, il devint Premier bourgmestre de Stanleyville en brousse (de Masindula) sous Gbenye et, enfin, secrétaire permanent du comité provincial provisoire du MNC-L en août 1964.

Les anciens prisonniers libérés se vengeaient des magistrats, juges et directeurs de prison : Aduamboli fut tué sur les ordres de Kingis parce qu'il avait instruit son cas, Yaleko parce qu'il l'avait jugé. Les femmes cherchaient à ôter à leurs rivales un mari ou un amant. Des témoignages recueillis par

7. La plupart des chefs coutumiers avaient été partisans du PNP en 1960 et continuaient d'apporter leur soutien à l'administration coloniale (*Couraf* du 9 mai 1960). L'on cite un certain Kamoni qui était attaché de cabinet au ministère des TP-ME « gouvernement révolutionnaire » de la Province-Orientale, parmi ceux qui auraient complété à l'assassinat de Mabe Sabiti.

B. Verhaegen affirment que le colonel Joseph Opepe, qui détenait le pouvoir militaire à Stanleyville en l'absence du général Olenga, désapprouvait ces actes de violence, mais que son rival, le colonel Jean Kasongo *alias* Kifakio, appuyait Kingis. En ce qui concerne Kingis lui-même, certains estiment qu'il faudrait voir l'origine de son ressentiment dans les répressions dont furent victimes les adeptes de Kitawala en 1964 (ARS, ISTAN 14, dans FABV/SHP-MRAC).

2.3. LE MNC SOUS LE GOUVERNEMENT KINGIS

Deux comités MNC étaient en place à Stanleyville au moment de l'arrivée des Simba : le comité de Gustave Ifefeko connu publiquement (ARS,

MNC-L Stan 3, dans FABV/SHP-MRAC) et le comité de Victor Benanga formé dans le maquis. Ce dernier traitait le comité Ifefeko d'instrument de l'impérialisme, composé de traîtres et de réactionnaires. Estimant que la révolution ne pouvait s'accommoder de dirigeants politiques modérés, le groupe Benanga croyait en la nécessité d'une purge exemplaire (ARS, QSTAN 2, dans FABV/SHP-MRAC). Pour atténuer l'extrémisme de Benanga, Nicolas Olenga imposa aux deux ailes de se réconcilier ; Alphonse Kingis fut désigné médiateur (*Le Martyr* 22-23 août 1964, dans FABV/SHP-MRAC). À la suite d'une réunion dans la salle de l'hôtel de ville, le 20 août 1964, le nouveau comité provincial provisoire constitué se présenta de la manière suivante :

<p>Bureau administratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kingis Alphonse : président - Badjoko François : vice-président - Ilambi Dominique : secrétaire - Ndjia Augustin : membre - Bushiri Albert : membre 	<p>Bureau politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gbagbu Dominique : directeur - Sabiti François : secrétaire - Olela François : membre - Aradjabu François : membre - Wembo Lambert : membre - Saïdy François : membre 	<p>Bureau des finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Benanga Victor : directeur - Yuma Cyprien : secrétaire - Tawiti Bonaventure : membre - Kigoma Pierre : membre - Ifefeko Gustave : membre - Losala Simon : membre
<p>Bureau des affaires sociales et économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kasongo Alphonse : directeur - Baikpon Louis : secrétaire - Lisondja Léonard : membre - Omwatikala Jean : membre - Tupae Denis : membre^a - Amisi Jean : membre 	<p>Bureau de propagande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mansaka Albert : directeur - Maliani : secrétaire - Baruti Venant : membre^b - Bolaye Alphonse : membre - Lotika Jean : membre - Kamango Jérôme : membre - Kaisala Augustin : membre - Lugbu : membre - Amisi Gérard : membre - Bene Dominique : membre 	

Source : ARS, MNC-L Stan 2, dans FABV/SHP-MRAC.

a. Tupae Denis deviendra directeur de la Sûreté provinciale à Stanleyville sous le pouvoir des Simba.

b. Baruti Venant sera secrétaire particulier de Kingis en septembre 1964 lorsque ce dernier était devenu membre du COMEXTRA.

Plutôt que d'apporter une solution, ce nouveau comité ne rajoutait que de la confusion. Un document daté du 24 août 1964 évoque ainsi trois comités provinciaux pour lesquels une solution de réunification était proposée. Il s'agit des comités Benanga et Ifefeko, théoriquement réconciliés, et du comité Kingis que l'on juxtaposait aux deux autres alors qu'il devait les remplacer (ARS, MNC-L Stan 3, dans FABV/SHP-MRAC).

Le 20 août, un Comité de libération nationale (CNL) fut constitué à Stanleyville sous la présidence

de Kingis. Ce comité n'était autre que le comité provincial provisoire du MNC-L constitué le même jour. Dans une lettre adressée le 22 août à Gaston Soumialot à Bukavu, le CNL Stanleyville écrivait : « En effet, étant dépourvus des instructions nécessaires pour le fonctionnement de ce comité, nous vous demanderions de vouloir bien nous communiquer au retour de notre délégation le programme y afférent » (ARS, POLEX STAN 114, dans FABV/SHP-MRAC).

En fait, avec l'occupation Simba, le MNC devenait un organe totalitaire entre les mains de Benanga, devenu ministre de la Justice, et de ses anciens camarades de maquis. On notait un vide entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil ; ce dernier insuffisamment organisé tomba rapidement entre les mains des aventuriers. Ainsi, le MNC s'occupa de tout : dénonciations, nominations à tous les postes, recrutement des Simba, organisation territoriale, etc. (ARS, MNC-L Stan 19, 8, 113, 25bis, 25, 107, dans FABV/SHP-MRAC). De nouveaux organes furent créés au sein du MNC. On peut citer : 1) « Les sources » : petites sections locales de quartier composées d'un nombre restreint de personnes ; 2) « Le Conseil des sages » ou les adultes du parti ; 3) « Groupe de choc » chargé d'arrêter et de tuer après décision du « Conseil des sages ».

La Jeunesse MNC prit une importance considérable en raison de l'afflux de jeunes chômeurs venus de la brousse. Son rôle était important : elle servait de police secrète, organisait des commissions propres, une assemblée semblable à l'assemblée provinciale et un comité qui faisait pression sur le gouvernement (ARS, ISTAN 13 ; ARS, QSTAN 2,

dans FABV/SHP-MRAC). La Jeunesse MNC était la principale voie de recrutement des Simba : on passait à la Jeunesse MNC avant de devenir militaire. Le président du MNC, qui avait la Jeunesse MNC bien en main, exerçait ainsi une influence considérable sur les Simba (ARS, ISTAN 11, dans FABV/SHP-MRAC).

Il y eut aussi le rôle ô combien important des « femmes nationalistes » (FNC-L) qui dénonçaient et collaboraient aux arrestations. Elles parcouraient les communes pour recueillir argent et vivres pour les Simba. Elles étaient aussi chargées du contrôle des prix et faisaient la police (ARS, ISTAN 13, dans FABV/SHP-MRAC). Certaines d'entre elles cependant se plaignirent au général Olinga de la liquidation systématique de toutes les forces vives de la nation et stigmatisèrent l'attitude de ceux et celles qui dénonçaient pour assouvir des passions personnelles (ARS, QSTAN 2, dans FABV/SHP-MRAC). Anne-Christine Libondo, présidente des « Femmes nationalistes », aurait notamment pris part à cette démarche, et c'est peut-être la raison pour laquelle Kingis désigna Élisabeth Mukufu à sa place (*Le Martyr* 22-23 août 1964).

Tableau 2.23 : Composition des Femmes nationalistes fin 1961-début 1962

Lieux	Noms	Fonctions
District du Kibali-Ituri (Bunia)	Tembanakwa Zelephis	Présidente
	Perpetoin (?)	Vice-présidente
District du Bas-Uele (Buta)	Ortesta Dungane	Présidente
	Tabu Cécile	Vice-présidente
	Mabele Régine	Conseillère
Territoire de Bambesa	Tepetekwa Marceline	-
Province de Bukavu	Ateti Marie	-
District du Maniema (Kindu)	Mauwa Émiliène	-
Territoire de Ponthierville	Sakina Edaya	-
Poste de Kirundu	Fataha Mauwa	-
Poste de Yahila	Mikanda Thérèse	-
	Jege Mucis	-
Territoire de Yangambi (poste de Yanonge)	Onyonyo Régine	-
	Feza Hélène	-
	Wiza Safi	-
Poste de Lukutu (Territoire de Basoko)	Wambongo Madeleine	Présidente
	Watenge Odile	Vice-présidente
Section-Angunu	Elumbu Marie	-
	Asako Suzanne	-
Lieux	Noms	Fonctions

Territoire de Banalia	Olefi Élisabeth	Présidente
	Mwayuma Joséphine	-
	Tongolo Thérèse	-
Poste de Kole	Aziza Rose	-
	Wama Henriette	-
	Balebamiso Victorine	-
Poste de Songodja	Mangombe Élisabeth	-
	Ambanga Claire	-
Poste de Panga	Isumbe Thérèse	-
	Banguma Charlotte	-
Territoire de Bafwasende	Angubanja Madeleine	Présidente
	Mangaza Francisca	-
Poste de Batama	Manga Marthe	-
	Anipa Fatuma	-
	Nyota Régine	-
Camp central section	Makilamobe Cécile	-
	Makombo Catherine	-
	Mboli Marie	-
Section Gangala	Wawali Catherine	-
	Alina Hélène	-
Lokumete section	Lechola Marie	-
	Mabati Albertine	-
	Masopa Marthe	-

N.B. Les éléments non repris en gras sont des sous-entités dépendantes de celle nommée juste au-dessus.

Cette liste communiquée par Dominique Keleko (président provincial du MNC-L et notable à Stanleyville le 23 janvier 1962 dans le cadre du programme des cérémonies à l'occasion du deuxième anniversaire de la mort de Patrice Lumumba) ne serait pas exhaustive. Mais on tient là une source importante sur un sujet peu traité et non maîtrisé. Nous la répercutons sans apporter de corrections.

Source : FABV/SHP-MRAC.

Tableau 2.24 : Femmes nationalistes de la ville de Stanleyville en août-septembre 1963

Communes	Noms	Observations
Mangobo	Tiba Joséphine	2 ^e vice-présidente provinciale
	Katanga Loucias	-
	Mayaza Catherine	-
Kabondo	Tetanebis Thérèse	1 ^{re} vice-présidente provinciale
	Malembo Jeanne	-
	Zamuda Élisabeth	-
Kisangani	Aziza Malimu	-
	Dodo Machafu	-
	Fatuma Bakali	-
Lubunga	Mashuda Binti Ambali	-
	Mukufu Binti Omombo	-
Territoire de Bafwasende (section Batama)	Mazanga Marthe	-

Source : Lettre de F. A.A. Lomata n° 175/LAAF/63, dans FABV/SHP-MRAC.

À la suite de l'enrôlement massif des gens de Stanleyville parmi les Simba, l'APL, sous le gouvernement Kingis, fut dépassée. L'indiscipline et la désorganisation y étaient totales. Le 16 août, le président Kingis lui-même adressa à l'état-major de l'APL une lettre dans laquelle il demandait qu'on sursoie au recrutement et qu'on instaure un contrôle des éléments engagés.

2.4. DIVERSES ATTITUDES ET RÉACTIONS DU POUVOIR SIMBA À STANLEYVILLE

2.4.1. FACE AUX OCCIDENTAUX QUI APPUYÈRENT LE GOUVERNEMENT DE LÉOPOLDVILLE

Dès le 12 août 1964, le général Olenga demanda à l'ambassadeur des États-Unis à Léopoldville la fermeture du consulat général américain à Stanleyville et le retrait de M. Hoyt, représentant des États-Unis, et de ses adjoints (Imbel, Léo 12 août 1964, dans FABV/SHP-MRAC). Par contre, le 11 août, un porte-parole d'Olenga prit contact par téléphone avec l'ambassadeur de France à Léopoldville auquel il affirma que les ressortissants français installés à Stanleyville étaient en parfaite sécurité et qu'il n'y avait pas de raison de les évacuer. Il lui demandait d'informer toutes les ambassades accréditées à Léopoldville que le nouveau pouvoir de Stanleyville n'admettrait aucune ingérence étrangère dans les affaires intérieures du Congo (*La Libre Belgique* du 13 août 1964). Les communications radio avec Stanleyville furent coupées le 18 août (*L'Essor du Katanga* 19 août 1964).

Lorsqu'il eut appris que la Belgique et les États-Unis avaient décidé d'accorder au Congo une aide militaire accrue, le général Olenga déclara que dans ce cas, il ne donnait aucune garantie pour les citoyens belges et américains résidant dans les régions occupées par son armée (*La Dernière Heure* 14 août 1964 ; *Le Martyr* 22-23 août 1964, dans FABV/SHP-MRAC).

2.4.2. FACE À LA RELIGION CHRÉTIENNE

Lorsqu'ils s'étaient installés à Stanleyville, l'attitude des Simba vis-à-vis de la religion avait été tolérante. Certains d'entre eux fréquentaient les églises et allaient au culte. On ne se souvient pas de cas de profanation des choses sacrées (ARS, QSTAN 2, dans FABV/SHP-MRAC). Cependant, sous le gouvernement Kingis, le Kitawala prit une importance grandissante. Une hostilité croissante se développa ainsi vis-à-vis des autres religions. On

raconte que la statue de Jésus devant la cathédrale Sainte-Anne de Stanleyville fut détruite sur ordre de Kingis.

À la veille du 15 août, Kingis annonça qu'en ce jour d'Assomption, tout le monde devrait travailler et qu'il ne pourrait y avoir de culte pendant les heures de travail. Cet ordre communiqué par la radio ne fut cependant guère suivi. À une autre occasion, Kingis déclara qu'il était interdit de sonner les cloches des églises parce que cela dérangeait les habitants. L'interdiction fut respectée à la cathédrale de Stanleyville, mais partout ailleurs les cloches continuèrent à sonner (ARS, Documents généraux).

Le kimbanguisme fut également suspecté et mis en difficulté. Le pasteur kimbanguiste de Yangambi se plaignit au colonel Opepe de ce qu'ordre avait été donné de détruire toutes les églises kimbanguistes (ARS, POLSTAN 4 : 54, dans FABV/SHP-MRAC). Mais Gaston Soumialot interviendra en faveur de la liberté de culte (ARS, QSTAN 2, dans FABV/SHP-MRAC).

Le Kitawala était relativement répandu dans la région de Ponthierville, et particulièrement parmi les Lengola. Kingis, qui en était le chef, faisait une grande propagande ; il s'efforça, semble-t-il, de faire du Kitawala la religion du MNC-L, mais ses efforts furent toujours repoussés par le comité national du parti (ARS, POLSTAN 52, dans FABV/SHP-MRAC). Sous le pouvoir Simba, les Kitawalistes créèrent « l'église de Patrice Lumumba », la dotant d'un drapeau à six étoiles (ARS, ISTAN 7, dans FABV/SHP-MRAC). Ils professaient que Lumumba mort reviendrait tel le Christ. Cette religion lumumbiste serait l'œuvre d'un déséquilibré mental du nom de Lazare Kolokota, ancien infirmier. Rétabli, il reprendra ses fonctions au « grand laboratoire » de Kisangani (ARS, QSTAN 2, dans FABV/SHP-MRAC).

2.4.3. FACE AUX SYNDICATS

Par prudence, les bureaux des syndicats restèrent fermés au cours des premiers jours de l'occupation de Stanleyville par les Simba. Lorsqu'une semaine après, les nouvelles autorités de la ville invitèrent la population à reprendre le travail, les syndicats rouvrirent leurs bureaux. Ils reçurent alors les doléances des travailleurs licenciés qui réclamaient de leurs employeurs le paiement des salaires et indemnités de préavis légal (ARS, POLSTAN 58, dans FABV/SHP-MRAC).

Alphonse Roger Kithima, secrétaire national de la Confédération des Syndicats libres du Congo (CSLC), déclara à Léopoldville lors d'une conférence de presse que le secrétariat de la CSLC de Stanleyville devait rester indépendant des Simba, ce qui mécontenta gravement les nouvelles autorités du mouvement. Le 18 août, Dominique Gbagbu annonça aux syndicalistes la fermeture des bureaux CSLC et SNTC⁸/FOMEKO. Ceux-ci furent pillés, papiers et machines furent saisis. Philippe Kitiko (secrétaire général de la CSLC) et Aloni furent arrêtés, ainsi que Yenga, dirigeant de l'Union des Travailleurs congolais (UTC) et Narcisse da Silva de la CSLC (ARS, ISTAN 18, dans FABV/SHP-MRAC).

Les nouvelles autorités de Stanleyville formèrent un nouveau syndicat : le Syndicat national des Travailleurs congolais (SNTC) du MNC-L. Il était dirigé par Maître Denis, major de l'APL originaire d'Opala. La principale occupation du nouveau syndicat fut de vendre des cartes de membre dont le prix

était fixé à 360 F. Les dirigeants du syndicat instaurèrent un système de paiement des primes syndicales par le patron lui-même. De plus, les commerçants devaient payer une taxe de 500 F aux syndicats (ARS, ISTAN 25, dans FABV/SHP-MRAC).

2.5. LA FIN DU GOUVERNEMENT KINGIS

La population de Stanleyville, qui avait accueilli avec joie l'arrivée des troupes du général Olenga et qui avait cru à la fin de ses souffrances et au retour du temps de Gizenga (ARS, ISTAN 25, dans FABV/SHP-MRAC), fut choquée par les premiers massacres et les exécutions auxquels se livrèrent Kingis et d'autres dirigeants. Le 23 août, le général Olenga rentra à Stanleyville et, aussitôt, il reçut les doléances d'une délégation de femmes nationalistes qui protestaient contre les exécutions massives des derniers jours. Elles faisaient valoir que la plupart des victimes étaient de bons Lumumbistes (Van der Dussen 1965 : 126). Le 26 août, Olenga prononça à la radio de Stanleyville une déclaration au cours de laquelle il décida de neutraliser le gouvernement Kingis :

8. SNTC : syndicat national des travailleurs congolais.

« Article 1 : Vu la loi fondamentale du 19 mai 1960 sur la structure du Congo, le pouvoir que le parlement congolais avait confié au gouvernement Lumumba en date du 13 septembre 1960 reste en vigueur jusqu'aujourd'hui et le CNL bénéficie également de ce pouvoir.

Article 2 : Vu les accusations fondées de la population à l'endroit des autorités civiles du CNL.

Vu les arrestations arbitraires et disparitions de plusieurs nationalistes dans les zones libérées, nous sommes amenés à prendre les mesures suivantes :

1° Tous les membres de l'actuel gouvernement provincial révolutionnaire de la ville de Stanleyville sont considérés comme des suspects, mauvais serviteurs du CNL.

2° Je suspends immédiatement les activités de l'actuel gouvernement provincial.

3° Les intéressés sont mis en résidence surveillée jusqu'à l'arrivée à Stanleyville de son Excellence M. Christophe Gbenye chef suprême du CNL et du Premier ministre Gaston Soumialot.

Article 3 : Pendant la période de transition, les affaires courantes seront expédiées par un Collège composé des vrais CNL, présidé par M. Sabiti François.

Article 4 : Promotions au sein de l'armée : compte tenu de plusieurs mécontentements, nous sommes obligés à prendre ces mesures très graves :

1° La liste des officiers et sous-officiers nommés le 25 août 1964 est nulle ;

2° Cette liste élaborée par un certain Kasongo Jean *alias* Kifakio qui s'est donné lui-même le grade de lieutenant-colonel, est considérée comme nulle et non avenue ;

3° L'intéressé ainsi que sa bande de voleurs, pillards et assassins vont subir une punition qui leur convient ;

4° Officiers, sous-officiers de l'Armée populaire : celui qui ne figure pas sur la liste qui sortira bientôt est prié de céder sa place à un nouveau promu, sinon il subira le même sort que la bande citée ci-dessus.

Article 5 : La population.

1° Les bourgmestres renvoyés illégalement restent en fonction puisqu'ils reconnaissent l'insurrection populaire. La population doit se mettre déjà au travail ;

2° Il n'y a plus question de couvre-feu, plus question des arrestations arbitraires, l'Armée populaire n'est pas une armée de voleurs, de pillards. La population doit se sentir libre et jouir de la véritable indépendance ; les bars doivent rester ouverts toute la nuit. N'oublions pas que nous avons notre doctrine le Lumumbisme et le Nationalisme.

Article 6 : En attendant l'arrivée incessamment à Stanleyville de son Excellence M. Christophe Gbenye le chef suprême de la Révolution CNL au Congo et du Premier ministre M. Soumialot, le colonel Opepe Joseph commandant le 3^e groupement et le commissaire général extraordinaire Sabiti François, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur le jour de sa signature. »

Source : Notes d'écoute de la radio de Stanleyville, quartier général de l'ANC, Léopoldville 27 août 1964, dans FABV/SHP-MRAC.

François Sabiti, président du collège exécutif nouvellement constitué, expliqua en ces termes les raisons pour lesquelles Olenga avait été amené à prendre de telles mesures :

« Comme vous le savez, le Général s'était rendu au front à Bukavu où sont cantonnés les ennemis de notre libération. Il vient seulement de rentrer il y a quelques jours. Depuis son retour, il n'a cessé d'enregistrer des plaintes de la part de la population contre

le gouvernement révolutionnaire et certaines autorités militaires.

Ces plaintes bien fondées d'ailleurs dénoncent notamment des actes qui vont à l'encontre des notions élémentaires des droits de l'homme, tels que les arrestations arbitraires, les tueries, en un mot la barbarie et le vandalisme avaient fait leur apparition.

Dans le domaine économique, il y a un effondrement déplorable. La sécurité des commerçants et de leurs biens n'était plus garantie. Leur domicile était



La visite de Soumialot à la Havane
(CP.2007.1.541, collection MRAC
Tervuren ; photo et © Prensa Latina,
1965. Droits réservés.)



« El Primer Ministro, comandante Fidel Castro, con el presidente del Consejo Supremo de la Revolución del Congo (Léopoldville), Gaston Soumialot, y sus acompañantes : Lumona, Usseni, Diounga et Kitungwa. »
(CP.2007.1.539, collection MRAC
Tervuren ; photo et © Prensa Latina,
4 septembre 1965. Droits réservés.)

constamment violé. Aucune mesure salubre n'était prise pour enrayer ce pourrissement de la situation. Certains militaires incontrôlés s'étaient attribués d'une façon illégale des grades et se substituaient aux officiers supérieurs. Ces agissements peu éducatifs ne nous honorent guère et sont indignes d'un nationaliste-Lumumbiste.

Pour sauvegarder l'honneur de l'Armée populaire de libération qui doit agir conformément au désir de notre chef Christophe Gbenye, le Général a décidé de punir sans tarder les auteurs de ces actes ignominieux » (*Le Martyr*, 1-2 septembre 1964, dans FABV/SHP-MRAC).

Olenga et l'APL avaient subi une défaite à Bukavu, du 15 au 21 août.

D'après un témoin interrogé par B. Verhaegen, Kingis fut mis en prison avec les autres membres de l'équipe gouvernementale, sauf Badjoko, mais il fut libéré dès le 3 septembre, et le 5 septembre il participa au cortège triomphal de Gbenye. Quant au colonel Kasongo *alias* Kifakio, il fut exécuté peu après sur l'ordre d'Olenga (ARS, ISTAN 12). Il faut noter que François Sabiti, nouveau président du

collège exécutif constitué, avait fait partie lui aussi du gouvernement révolutionnaire de Kingis (*cf. supra*).

Gaston Soumialot, président du CNL, section Est, rejoignit Stanleyville le 28 août 1964. Et le mouvement des Simba déclara haut et fort qu'il n'était pas avec Antoine Gizenga. Le 31 août 1964, à propos du MNC-L, la direction provinciale de la propagande annonçait à la radio de Stanleyville : « Gizenga se trompe bougrement en se permettant de former un soi-disant parti politique dénommé "Parti des Lumumbistes unifiés" sans même consulter les dirigeants du MNC-L. Il s'est permis de prendre des éléments révoqués depuis longtemps pour former avec, ce prétendu parti politique que nous ne reconnaitrons jamais » (Notes d'écoute de la radio de Stanleyville, Léopoldville, 31 août 1964, dans FABV/SHP-MRAC).

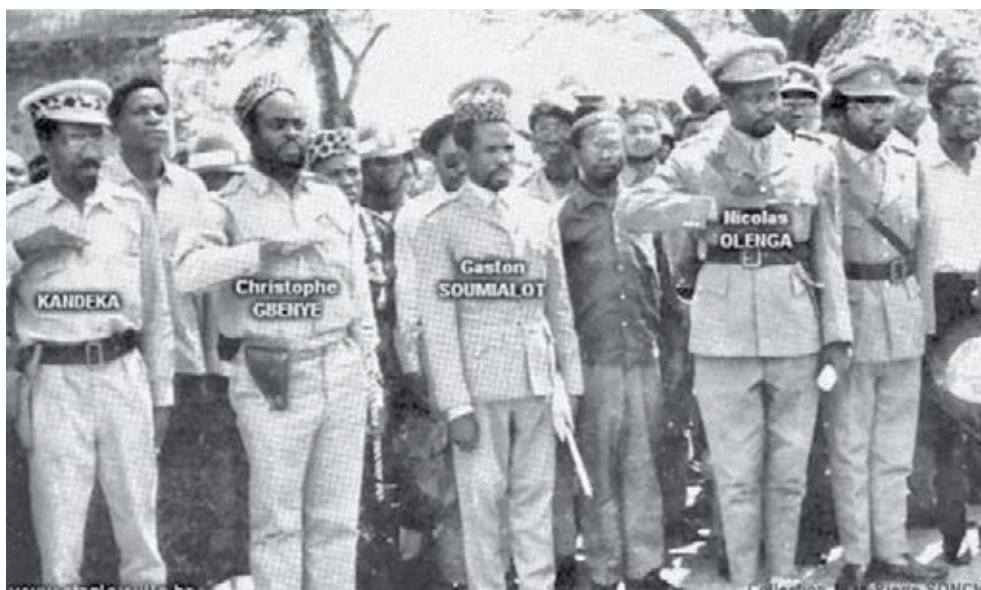
2.6. LE POUVOIR DES SIMBA À STANLEYVILLE

L'installation officielle du collège exécutif provincial de Sabiti eut lieu le 2 septembre. Les cérémonies furent organisées devant le monument Lumumba. Sabiti présenta au public les autres membres du collège et notamment les trois femmes Anne Libondo,

Tableau 2.25 : Comité provincial du MNC-L

Direction provinciale : - président : Sabiti François - secrétaire : Bushiri Albert (CDD du Haut-Uele en 1962). - membre : Ndjia Augustin	Bureau politique : - directeur : Dominique Gbagbu - secrétaire : Aradjabu François - membre : Wembonyama Lambert (administrateur territorial de Faradje en 1962)	Bureau des finances : - directeur : Yuma Symphorien - secrétaire : Sadi François - membres : Kygoma Pierre, Tawiti Bonaventure, Losala Simon et Ifefeko Gustave	Inspection provinciale : - inspecteur : Bangwele Janson - membres : Luku Gilbert, Amili Gérard, Selemani Michel, Bene Dominique, Lokale et Basila Raphaël
Bureau social et économique : - directeur : Kasongo Alphonse - secrétaire : Baikpon Louis - membres : Lisondja Léonard, Omawatikala et Amisi Jean	Bureau de propagande et presse : - directeur : Masanka Albert - secrétaire : Baruti Victor - membres : Lotika Jean, Bolaye Alphonse, Bokangola Modeste et Kamango Jérôme		Secrétariat permanent : - secrétaire : Ngbatala Nicolas - membres : Kaisala Augustin, Bosso Ignace, et Isomela David - conseillers : a) Commune de Kabondo : Likaya Pierre, Balenga Henri, Ramazani Kusba et Njete b) Commune de Mangobo : Bolisa Jean, Mamedje Simon, Masimo Dominique et Libebele Simon c) Communes de Kisangani et de Lubunga (liste des candidats était encore attendue au bureau provincial)

Source : *Le Martyr*, 1^{er}-2 septembre 1964, dans FABV/SHP-MRAC.



Après la prise de Stanleyville, en août 1964, le lieutenant général Olenga, commandant en chef de l'Armée populaire de libération.

(Coll. J.-P. Sonck. Droits réservés.)

Anne Atosha et Élisabeth Mukufu. Il engagea un travail ordonné pour réinstaller un tant soit peu les structures administratives et ramena un certain ordre. Mais en réalité, plusieurs autorités détenaient le pouvoir civil et militaire à Stanleyville. Olenga avait installé son état-major au camp Ketele. Le 3 septembre, la radio de Stanleyville annonçait la création par Olenga d'un Conseil de guerre compétent également dans les matières civiles (Notes d'écoute de la radio de Stanleyville, Léopoldville, 4 septembre 1964). À cette même date, le colonel Opepe, chef du 3^e groupement nommé par Olenga responsable militaire à Stanleyville après la liquidation du régime Kingis-Kifakio, fut désigné par Olenga pour participer aux opérations militaires de Beni-Butembo. Le major Sébastien Mulamba assura son intérim.

Le collège exécutif de Sabiti fut chargé de la réorganisation du comité provincial du MNC-L. La nouvelle composition s'inspirait certes de ce qui avait été fait par Kingis, mais il y eut des ajouts.

Sur la question du syndicat, la tendance générale consistait à lui reconnaître une certaine indépendance vis-à-vis du mouvement des Simba. Malgré cela, un Bureau du syndicat avait été constitué le 3 septembre, composé de Maître Denis, Jean Lotika et Dominique Bene.

Par le décret du 5 septembre 1964 est créée la République populaire du Congo dont Christophe Gbenye est à la fois le président et le chef du gouvernement. Stanleyville est déclarée capitale de la République et Gbenye décide de rétablir les six anciennes provinces dans les limites du 30 juin 1960. Le gouvernement est constitué le même jour, mais son premier Conseil ne se tiendra que le 25 septembre.

Ses membres sont repris dans le tableau 2.26.

Tableau 2.26 : Gouvernement Gbenye à Stanleyville

Fonctions	Noms	Observations
Président de la République et chef du gouvernement	Ngbenye Christophe	Ababoa
Ministre de la Défense	Soumialot Gaston	Mukusu
Ministre de l'Intérieur	Asumani Senghie Augustin	Mongelema
Ministre des Finances	Kama Sylvain	Mumbala
Ministre des Travaux publics	Sabiti François	
Ministre des Affaires étrangères et Commerce extérieur	Kanza Thomas	Muntandu

Source : d'après Gerard-Libois & Van Lierde 1966 : 268.

Il faut noter que Louis Baikpon fut nommé commissaire extraordinaire pour l'ex-province de l'Uele par ordonnance n° 3/64 du 9 septembre 1964 de Gbenye.

Tableau 2.27 : Composition du Commissariat général extraordinaire de l'Uele

Fonctions	Noms	Observations
Commissaire général extraordinaire	Baikpon Louis	Ngbandi ; ministre de l'Intérieur du gouvernement Losala en octobre 1961, il fut directeur de cabinet adjoint à la présidence des gouvernements Aradjabu et Kingis.
Membres	Mboyo Ferdinand	-
	Babadet Alphonse	Ababoa ; premier président de l'Assemblée provinciale à l'indépendance
	Asangame Marcel	Bodo
	Mayougou Victor	Muyogo
	Motora Pierre	Mungbetu
	Litanda Richard	Lokele : il fut élu conseiller du quartier Bruxelles lors de la consultation du 31 décembre 1957

Source : d'après Gérard-Libois & Van Lierde 1966 : 275.

L'ordonnance n° 4/64 du 14 septembre 1964 institua le Commissariat général extraordinaire pour l'ex-province du Haut-Congo. Sa composition était la suivante :

Tableau 2.28 : composition du Commissariat général extraordinaire de l'ex-Haut-Congo

Fonctions	Noms	Observations
Commissaire général extraordinaire, chargé des PTT	Abikwa Alphonse	Mongelema ; il fut élu conseiller du quartier Belge I lors de la consultation du 31 décembre 1957.
Membres	Ilambi Dominique	Membre chargé de l'Intérieur, Fonction publique, Travail et Sécurité
	Badjoko François	Lokele ; membre chargé de l'Agriculture, Classes moyennes et Titres fonciers
	Kingis Alphonse	Ababoa ; membre chargé de l'Éducation nationale, Travaux publics et Santé publique
	Losala Simon	Turumbu

Source : d'après Gérard-Libois & Van Lierde 1966 : 276.

L'institution de ces deux commissariats généraux extraordinaires mettait fin au régime du Collège exécutif provincial présidé par Sabiti. La cérémonie de remise-reprise entre Sabiti et le commissaire général extraordinaire pour le Haut-Congo eut lieu le 18 septembre 1964 (*Le Martyr* 26-27 septembre 1964, dans FABV/SHP-MRAC).

Lors du premier Conseil du gouvernement qui se tint le 25 septembre, comme seulement cinq ministres étaient nommés dont seulement deux (Soumialot et Sabiti) se trouvaient à Stanleyville, il fut décidé que les ministères inoccupés seraient assumés par intérim par les ministres présents dans cet ordre :

1. Christophe Gbenye, chef de l'État et président du Conseil assumera par intérim les

- portefeuilles de : 1) Finances ; 2) Affaires économiques ; 3) Affaires étrangères et commerce extérieur ; 4) Éducation nationale ; 5) Santé publique, 6) Plans et Coordination.
2. Gaston Soumialot, ministre de la Défense nationale, assumera par intérim les portefeuilles de : 1) Intérieur ; 2) Justice ; 3) Information ; 4) Affaires sociales, Travail, Jeunesse et Sports.
3. François Sabiti, ministre des Travaux publics, Transports et Communication, assumera par intérim les portefeuilles de : 1) Fonction publique ; 2) Mines, Terres et Énergie ; 3) Postes et Télécommunications ; 4) Agriculture, Eaux et Forêts.



À la sortie de la salle de réunion de Mangobo : Gbenye suivi de Soumialot avec à ses côtés Kandeka et, derrière, Olenga (mains croisées).

(CP.2007.1.501, collection MRAC Tervuren ; photo CRISP, 1964. Droits réservés.)

Le 26 septembre, Christophe Gbenye annonça au cours d'une allocution le programme gouvernemental. Son but : « devoir de rendre au peuple congolais son indépendance réelle et de consolider la révolution dans la politique, l'économie et le social. À ce fait il mobilisera à ses côtés tous les hommes, femmes et enfants pour extirper le mal dès sa racine. Ce mal est l'existence des traîtres et leur participation dans la gestion du pays » (*Le Martyr* 26-27 septembre 1964).

Dans la gestion quotidienne du pouvoir Simba, tous les chefs dont Gbenye, Soumialot et Sabiti déploraient de mauvais comportements qui s'étaient enracinés. Dans une note aux commissaires généraux extraordinaires, Soumialot écrivait : « Malheureusement, plus d'un parmi nos militants portés au pouvoir à l'occasion de cette révolution se livre, avec une inconscience coupable [...] » (Gérard-Libois & Van Lierde 1966 : 283-284). Sabiti, lui, s'adressait au Conseil des ministres : « Je me permets d'attirer l'attention du président de la République en particulier, et de mes collègues en général, qu'en notre qualité de dirigeants du pays, l'espoir de tous les habitants repose sur nous et qu'ils attendent de nous aide et protection. N'oublions pas que nous avons comme devoir sacré d'assumer la protection des personnes et de leurs biens quelles que soient les circonstances. À constater, en effet, l'insécurité dans laquelle vivent actuellement les paisibles citoyens de la ville de Stanleyville, je ne fais, du moins personnellement, que regretter amèrement ce climat de peur et d'inquiétude permanent qui continue à persister au sein de nos frères qui ne demandent d'ailleurs de nous qu'une seule chose :

la jouissance de la vraie liberté humaine » (Gérard-Libois & Van Lierde 1966 : 278). Peu après, Sabiti revenait à la charge : « Il est regrettable de constater que depuis les événements, la plupart de nos frères n'ayant aucune notion sur la révolution que nous menons ou tout simplement agissant souvent par mauvaise foi, profitent de la situation actuelle pour se comporter d'une manière insupportable vis-à-vis de leurs employeurs : insolence, arrivées tardives, absences, abandon de travail et enfin des menaces d'expulsion, tels sont les actes que ne cessent de commettre actuellement certains employés congolais » (Gérard-Libois & Van Lierde 1966 : 279).

La détérioration de la situation dans tous les aspects de la vie quotidienne s'accroissait et l'autorité réelle du pouvoir Simba s'amointrissait de jour en jour. En fait, la catégorie d'individus devenus Simba s'était trouvé un cadre pour justifier de se servir autant qu'elle le pouvait. Tout semble s'être accéléré avec les mises en place effectuées par les membres du gouvernement Kingis neutralisé, que Gbenye semblait protéger. D'ailleurs, Gbenye fera remarquer à Soumialot « éviter d'adresser des remarques en public vis-à-vis de vos collègues » (Gérard-Libois & Van Lierde 1966 : 295).

À cela s'ajoutèrent les frictions entre Gbenye et Soumialot en ce qui concerne le CNL, section de l'Est. Gbenye écrivit à Soumialot : « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à partir du moment où le gouvernement révolutionnaire a été officiellement investi, il a été mis fin aux activités du comité révolutionnaire pour la section de l'Est que vous dirigez. J'attends que votre comité me remette

sa démission endéans 24 heures » (Gérard-Libois & Van Lierde 1966 : 294). Cette exigence de démission du CNL n'est pas acceptée par Soumialot qui tenait à garder des tâches aussi importantes que le recrutement des militaires, le ravitaillement des populations et la relance économique.

2.7. DÉRIVES ET TUÉS SOUS LE POUVOIR SIMBA

Le mouvement Simba va se caractériser par son impréparation et son désordre. Il y eut de nombreux tués sous le pouvoir Simba, dont beaucoup

demeureront inconnus. À la prise de Stanleyville le 7 août 1964, les Simba ou leurs partisans avaient ainsi établi une « liste noire » reprenant les noms de cent vingt-sept *Kumambele* (terme swahili pour « anciens ») : des fonctionnaires, des hommes politiques, des hôteliers, des garagistes, des directeurs de banque ou des gens du parquet, etc. Cette liste (tableau 2.29) avait été confectionnée avant la prise de la ville par les partisans ou les émissaires des Simba, et fut probablement complétée dans les moments qui la suivirent.

Tableau 2.29 : « Liste des opposés, les *Kumambele*^a »

Noms	Fonctions	Adresses	Observations
Basoko Joseph	Affaires intérieures	En ville	-
Alamazani Pierre	Affaires intérieures	En ville	Assassiné, frère d'Alamazani Ignace
Zimbi Édouard	Affaires intérieures	En ville	-
Yenga Alexis	Affaires intérieures	En ville	-
Alubu Philippe	Affaires intérieures	En ville	-
Halafu Joseph Robert	Affaires intérieures	En ville	Assassiné
Ngandi Aloys	Affaires intérieures	En ville	-
Saidi Pierre	Affaires intérieures	En ville	-
Abule Henri	Affaires intérieures	En ville	Mubali de Bafwasende
Kayumba Daniel	Affaires intérieures	En ville	-
Banonoko Victor	Affaires intérieures	8 ^e Trans, n° ?	-
Mundala Pierre	Affaires intérieures	En ville	-
Manala Hassan	Affaires intérieures	En ville	-
Wembo Fidèle	Affaires intérieures	En ville	-
Elongo Jean	Affaires intérieures	En ville	-
Goy Joseph	Affaires intérieures	En ville	-
Mondaoko Pierre	Affaires intérieures	En ville	-
Baleno Gilbert	Affaires intérieures	Belge 1, quartier Mangobo	-
Lobela Augustin	Affaires intérieures	En ville	-
Basongo Samuel	Affaires intérieures	En ville	-
Osandu Jean	Affaires intérieures	En ville	-
Ngenzu Michel	Affaires intérieures	Quartier Mangobo	-
Balembo Célestin	Affaires intérieures	Quartier Lubunga (Rive gauche)	-
Basani Victor	Affaires intérieures	En ville	-
Santos Sandusi Albert	Affaires intérieures	En ville	-
Twana Ali Sébastien	Affaires intérieures	En ville	-
Likongo Jean-Marie	Affaires intérieures	Belge 1, 1 ^{re} avenue	-
Lindjandja René	Administrateur à Yangambi	Yangambi	Assassiné

a. Liste adressée à Monsieur Kifakio avec pour texte : « Il faut exterminer ces gens avant la proposition entendue dans la radio. Les *Kumambele*. Sé/Olenga. » N.B. : il s'agit d'une copie reproduite et nous ne savons si elle est authentique.

Mbaka Elie	Administrateur à Basoko	Basoko	-
Ingala Dominique	Agriculture (Ministère)	En ville	-
Kawaya Joseph	Fonction publique	En ville	-
Atali Raymond	Enseignant	En ville	-
Bonde Alphonse	Commerçant	En ville	-
Poyo-Vingas Joseph	Poste (percepteur)	En ville	-
Mayola Amuzati	Service médical (Directeur)	En ville	-
(?) Jean	T.P. Bac	5 ^e Trans, n° 164 Kabondo	-
(?) Elisabeth	Commerçante	14 ^e avenue, n° 2 Belge 1	-
Yuma Frédéric	CEGEAC	10 ^e avenue, n° 79 Kabondo	-
(?) André	CEGEAC	7 ^e avenue, n° 79 Kabondo	-
Ngwangola Norbert	Affaires intérieures	En ville	-
Zapama Bernard	Directeur prison centrale	En ville	-
Adulumba François	Inspection du travail	En ville	-
Elamba Albert	État	Commune de Mangobo, Belge 1	-
Takis (mulâtre)	Président de la RA-DECO	Commune de Mangobo, 12 ^e avenue	-
Litanda Augustin	Directeur à l'Olivetti	En ville	-
Lipaso Augustin	Directeur CGT	En ville	-
Litoke Augustin	État	En ville	-
Lituku Basila Jean	Affaires intérieures	Rive gauche, commune de Lubunga	-
Natiki Albert	Instituteur en chef	Mission catholique Saint-Gabriel	Enseignant
Mangombe Pascal	T.P. provincial	Quartier Bangwandi, Mangobo	-
Bassay Alexis	Hôtelier	4 ^e Trans	-
Mosilamu Augustin	Fonction publique	5 ^e Trans, n° 91 Kabondo	-
Kasongo Thomas	Hôtelier	5 ^e avenue, n° 15 Bruxelles	-
Amundala Isia André	Affaires économiques	En ville	-
Mongama Pascal	Affaires intérieures	En ville	-
Makaka Ramazani Angapito	17 ^e Trans	17 ^e Trans, n° 170 Kabondo	-
Lindeko Jean-Pierre	17 ^e Trans	Commune de Kabondo	-
Mokololia Charles	17 ^e Trans	16 ^e Trans, n° ?	-
Isombuma Paul	Président provincial	En ville	-
Yahuma Jean	à la présidence	En ville	Musoko
Lokombe Antoine	à la présidence	En ville	Musoko
Monele Losendji Raphaël	à la présidence	En ville	-
Aikenzambe Alphonse	à la présidence	En ville	-
Mikanda Bernard	à la présidence	Commune de Mangobo	-
Lingulongo Norbert	à la présidence	Commune de Mangobo	Musoko

Koy Augustin	Classes moyennes	Commune de Mangobo	Fils d'un chef coutumier d'Opala ; a œuvré à la Sûreté ; en 1963 membre du parti « Cartel des cultivateurs » et il se montre opposé aux Lokele ; en 1964 il est représentant des chefs coutumiers du Haut-Congo, hostile au MNC-L
Moyangwa Nicolas	Maison hollandaise	4 ^e Trans, 169 Kabondo	-
Olangi Antoine	T.P. Ville	En ville	-
Ngato Raphaël	Garage Difco	En ville	Musoko
Kayumba Pierre	Commerçant	12 ^e avenue, Belge 1 Mangobo	-
Thofandole Gabriel	Député provincial	En ville	-
Ngolo Aloys	Député provincial	En ville	Lokele
Mangubu Simon	Commune Stanley	Commune de Mangobo	-
Mangubu Philippe	Maison Redina -Al-hadeff	Commune de Mangobo	-
Motwafu Pierre	Banque Socobanque	Commune de Mangobo, 15 ^e av. B. K.	-
(?) Mathias	Sedec	Av. du 30 juin, 15 ^e av. B. K.	-
Mapele Joachin	Service médical	en ville	Infirmier, Musoko
Mapele Joseph	Service territorial	à Basoko	Musoko
Bakwen Ela Jacques	Service médical	Commune de Mangobo	-
Bakumi Jean	Service T.P.	Commune de Pumuzika	-
Lofundji Antoine	Agriculture (directeur)	En ville	Assassiné
Ndakala Patrice	Agriculture	En ville	-
Aembe Charles	T.P.M.	4 ^e Trans, n° 152 Kabondo	-
Ndjala Maurice	T.P.M.	4 ^e Trans, n° 154 Kabondo	-
Famba Alphonse	Hôtel de ville	En ville	1 ^{er} Bourgmestre, Mobali de Bafwasende
Lifungula Honoré	Parquet	Quartier Medje, Commune de Mangobo	-
Mutolo Hubert	Hôtel de ville	En ville	-
Tangemiana Gabriel	Hôtel de ville	Commune de Mangobo	Mongelema
Nobei Thomas	Hôtel de ville	Commune de Mangobo	-
Kasusula Léon	Tribunal de ville	1 ^{re} avenue Belge 1	Mongelema de Banalia
Litete Alphonse	Sedec	en ville	Lokele
Enia Ferdinand	Service médical	à Isangi	-
Mbulamatari Pius	État	Avenue Mosilikanda n° 4	-
Singa Antoine	Banque du Congo	(illisible)	-
Ka mango Joseph	Banque du Congo	Commune de Mangobo	-
Molia Jean	Banque du Congo	10 ^e bis Bruxelles	-
Ambwa Arsène	Banque du Congo	Commune de Kabondo/ Bruxelles	-
Isamene Paul	Affaires sociales (directeur)	En ville	Muleka de Ponthierville (Ubundu)
Mondeke Jean-Claude	Affaires sociales	En ville	-

Kokonyange Camile	Finances (directeur)	en ville	Komo
Kokonyange Georges	Ministère de la Santé publique	En ville	Komo, assassiné
Kokonyange Charles	Directeur impôts et Taxes	En ville	Komo
Swaleh	Finances	En ville	Assassiné
Ali Idi A.	Finances	En ville	-
Lokomba Georges	Affaires intérieures	Belge 1, Mangobo	-
Wawina Augustin	Fonds d'avance	Belge 1, Mangobo	-
Alamba André	T.P. provincial	5° Trans, n° 166 Kabondo	-
Muza André	T.P.	En ville	-
Akafomo Mongo Lionga Antoine	Ex-CDDA	En ville	Il était lokele, s'était rattaché à Victor Nendaka à la Sûreté, jusqu'à obtenir un poste de rang élevé au niveau national
Bassay François	Bourgmestre de la commune Stanley	En ville	Topoke, assassiné
Isomela David	Bourgmestre de la commune de Lubunga	Lubunga (Rive-gauche)	-
Alingi Martin	Tailleur	Commune de Mangobo	-
Andulu David	Agriculture	Commune de Kabondo/ Bruxelles	-
Mataku Thomas	Parquet	Commune de Kabondo/ Bruxelles	-
Magbau Antoine	Parquet	9° av. Konga-Konga n° 1	-
(?) Marie-Louise	Femme Libre	2° Trans. Avenue n° 6 Bruxelles	-
Lobanga Augustin	Juge du tribunal de Kabondo	Commune de Kabondo	-
Tambwe Abdillayh Albert	Député provincial	2° avenue n° 1 Bruxelles	-
Tribunal Antoine	Budget contrôle	Commune de Kabondo/ Bruxelles	Musoko
Ngolima Emmanuel	Propagandiste RADE-CO	Commune de Kabondo/ Bruxelles	-
Kabwe Gabriel	Propagandiste RADE-CO	Commune de Kabondo/ Bruxelles	-
Basire	Propagandiste RADE-CO	Commune de Kabondo/ Bruxelles	-
Angiole Jean	Propagandiste RADE-CO	Commune de Kabondo/ Bruxelles	-
Wasi Pierre	Propagandiste RADE-CO	Commune de Kabondo/ Bruxelles	-
Matiana François	Propagandiste RADE-CO	Commune de Kabondo/ Bruxelles	-
Kalakua Bernard	Propagandiste RADE-CO	Commune de Kabondo/ Bruxelles	-
Sikama Aloys	Propagandiste RADE-CO	Commune de Kabondo/ Bruxelles	-

N.B. : la note « assassiné » à côté du nom veut dire que ces personnes avaient déjà été tuées au moment de la saisie de la liste.

Sur cette liste, moins de dix furent exécutés, mais d'autres encore furent des victimes des Simba.

Citons-en quelques-uns :

- Alfred Boningoli : de l'ethnie lokele, comptable au journal *Uhuru* (organe du MNC-L) en 1961. Il devint bourgmestre de Mangobo le 11 juin 1964, rallia le RADECO et en fut président sectionnaire. Il fut tué à Stanleyville le 4 août 1964.
- Yuma Bonaventure : Metoko de Ponthierville, devint suppléant de François Aradjabu à la Commission constitutionnelle de Luluabourg. Il fut tué à Lowa (vers juillet 1964 ?).
- Kabasele : agent de la Sûreté provinciale de Stanleyville, tué début août 1964.
- Djabir Benoît : député provincial élu en mai 1960 dans le territoire de Faradje, il fut tué à Faradje le 23 août 1964.
- Paul Ali Paoni devint administrateur territorial de Mambasa pour le CNL début septembre 1964 et va être abattu quelques semaines après, avant l'invasion du Kibali-Ituri par les Simba.
- Pierre Bangwali, Lokele de Yakutu, abattu en décembre 1964 alors qu'il était à la poursuite de ses deux filles enlevées par les Simba.
- Baonoku : lié avec le président de la province de l'Uele, Mambaya, qu'il a toujours défendu à l'Assemblée provinciale ; c'est chez lui que C. Adoula avait passé une nuit lors de sa visite en Uele. Il fut assassiné à Paulis en septembre 1964.
- Ignace Kanga : originaire du Maniema qui vécut à Stanleyville où il fut comptable (employé clerc) chez M. Alladéff. Il était PNP, membre suppléant de la délégation de ce parti à la conférence de la Table ronde politique de Bruxelles (20 janvier-20 février 1960). Tué à Stan après avoir fui Kindu avant l'arrivée des Simba.
- Kokonyange Georges : ministre de l'Intérieur du gouvernement Isombuma, il joua un rôle important dans le maintien en détention à Léopoldville de six conseillers provinciaux déportés. Après avoir quitté le gouvernement, il regagna l'administration où il venait d'être nommé sous-directeur. En 1964, sous le pouvoir Simba, il se cacha. Cédant aux menaces de mort, l'un des siens le dénonça. Arrêté et accusé d'entretenir des relations radiophoniques avec Léopoldville, il fut tué au bord de la rivière Tshopo fin octobre ou début novembre.

- Bassay François, Topoke originaire d'Isangi ; il fut moniteur d'école, clerc de société et agent d'administration avant de devenir bourgmestre de la commune Stanley (nommé le 21 juillet 1963) ; il participa en août 1963 au congrès de Luluabourg, puis devint président général de l'OITO (association des Topoke). Il fut assassiné en novembre 1964.

- Etc.

Lors de la prise de Stanleyville, Nicolas Olenga, dans son discours devant la foule qui avait accouru, demanda à son auditoire de ne pas cacher de soldats clandestins de l'ANC. Il menaça de châtier très sévèrement ceux qui profiteraient du changement de pouvoir pour piller, voler et tuer. Mais il y aura des dérapages : l'armée des Simba comptait à peine assez de cadres et d'officiers pour accueillir l'afflux de recrues et empêcher les dérives, et le désordre va assez vite devenir la règle. La majorité des exécutions à « Stanleyville révolutionnaire » furent l'œuvre de chefs locaux qui agissaient de leur propre initiative, souvent lorsque les chefs Olenga, Soumialot, voire Gbenye, étaient absents (De Witte 2017 : 138) ; cela fut aussi le cas dans le Maniema (Omasombo 2011 : 69-74).

Mais les exécutions des Simba à Stanleyville furent moins nombreuses en comparaison de ce qui se passa plus au nord à Paulis (Isiro), une agglomération pourtant démographiquement moins importante que le chef-lieu de l'ancienne Province-Orientale :

« Paulis était un important carrefour routier pour le transport des récoltes de café et de coton depuis la riche région [agricole] de l'Uele vers d'autres destinations. C'était une ville qui "collaborait" avec Léopoldville et qui était détestée par les Simba. Les retombées s'exprimèrent particulièrement par les chiffres. Alors qu'à Stanleyville, quelque cent cinquante personnes furent liquidées, ce chiffre pour Paulis, une ville pourtant bien plus petite, fut plusieurs fois dépassé. Selon le consul [belge] Nothomb, toute personne qui, à Paulis, faisait partie de l'élite – depuis les fonctionnaires jusqu'aux concierges – fut tuée. Sur ce plan, Nothomb n'est pas une source fiable et je mentionne donc son chiffre avec toutes les réserves nécessaires : quelque deux mille personnes, toutes "portant une cravate", comme les rebelles les appelaient, auraient été exécutées (Nothomb 1993 : 190-191).

Les événements de l'indépendance et, par la suite, les crises politiques qui firent s'écrouler le pouvoir de Stanleyville, ne touchèrent que peu la région de l'Uele. Celle-ci resta relativement à l'écart, notamment par l'absence » (De Witte 2017 : 139).

Avec un pouvoir traditionnel fort prégnant, mais mis à rude épreuve lors de l'indépendance du pays, un chômage aggravé par une économie caractérisée par de bas salaires et sensible aux dégradations socio-économiques, le contexte local de Paulis et des Uele fut favorable à une explosion, ou, du moins, à l'exploitation du chaos local. Insistons davantage sur la particularité politique des Uele qui se distancient de Stanleyville dès la décolonisation du pays.

En fait, les événements de l'indépendance et, par la suite, les crises politiques qui firent s'écrouler le pouvoir de Stanleyville, ne touchèrent que peu la région des Uele. Celle-ci resta relativement à l'écart, notamment à cause de l'absence de tout pôle urbain important. La prégnance des chefs et notables coutumiers, sur lesquels Victor Nendaka et Jean-Pierre Dericoyard eurent une influence marquante, joua un rôle dans cette caractéristique politique. Ceux-ci exigeaient, depuis la mort de Lumumba, la mise en place de structures fédérales en se référant aux résolutions de la conférence de Coquilhatville d'avril 1961 et du conclave de Lovanium. Ils appuyèrent le nouveau Premier ministre Cyrille Adoula, celui-là même qui poussera à la création du RADECO en 1963 (le Rassemblement des Démocrates congolais, fondé en août 1963, était devenu le parti gouvernemental de Cyrille Adoula à partir de mars 1964). Avec la création de la province séparée des Uele le 14 août 1962, l'Assemblée provinciale adopta le français et le lingala au détriment du swahili comme langue de travail. Les chefs coutumiers, sans constituer une majorité numérique en comparaison des « notables », formaient un groupe dominant nettement plus homogène. C'était le décor au moment de l'invasion en août 1964 par l'insurrection armée.

Une partie des gendarmes katangais stationnés à Paulis étaient partis, et ses éléments se dirigèrent vers Wamba avec leur armement. Ce vide profita aux groupes de la Jeunesse du MNC qui, le lundi 10 août, se rassemblèrent aux alentours de la ville, en s'armant de bâtons et de gourdins, avant de la conquérir. Il n'y eut pas alors de tueries ; il fallut encore attendre plus d'une semaine.

Le mercredi 19 août à 14 heures, à bord de quatre camions, les Simba entrèrent à Paulis. Ils tirèrent en l'air, confisquèrent tous les véhicules qu'ils trouvèrent et cherchèrent des soldats de l'ANC et des membres du RADECO dans les rues et les maisons. Ils n'inquiétèrent pas les Blancs. Plusieurs témoignages, ceux des Blancs comme des Noirs confondus, dirent par la suite que les premiers Simba n'étaient pas mauvais. En revanche, les recrues qui se joignirent à eux n'étaient pas du même acabit. À Paulis, Paul Mambaya, le gouverneur de la province des Uele, Joseph Tabalo, son secrétaire provincial, ainsi que les membres du RADECO, les fonctionnaires, les enseignants, les magistrats et les prisonniers militaires furent exécutés en nombre. Certains furent forcés de boire de l'essence, après quoi les Simba les éventraient et les brûlaient.

Rappelons que dans le camp lumumbiste, plusieurs figures marquantes originaires de la Province-Orientale à la décolonisation, dont Jean-Pierre Finant, Christophe Gbenye, Alphonse Kingis, Jean-Foster Manzikala... et même Victor Nendaka, étaient tous originaires des Uele. Pourtant, il y eut à Stanleyville dès la fin 1960 un exode des Azande, Ababoa et Logo en butte aux Lokele et à d'autres peuples dont les Komo considérés comme propriétaires fonciers, et donc autochtones de la ville.

RÉFÉRENCES

- Bulletin provincial*. 1960 (22 novembre).
- Compte rendu analytique (CRA) de l'Assemblée provinciale* : séance du 11 décembre 1960, séance du 17 octobre 1961, séance du 23 octobre 1961 et séances d'avril 1962.
- Couraf*. 1960 (9 mai) et 1963 (19 mars)
- Courrier africain*. 1965 (20 mars), n° 45.
- De Witte, L. 2017. *L'Ascension de Mobutu. Comment la Belgique et les États-Unis ont installé une dictature*. Investig'Action.
- Epee Gambwa, J. 1979. « Institutions et vie politique à Kisangani : 1957-1967 ». Thèse de doctorat en sciences politiques et administratives, Université libre de Bruxelles.
- Ganshof van der Meerch, W. 1963. *Fin de la souveraineté belge au Congo*. Bruxelles : IRRI.
- Gérard-Libois, J. 1960. *Congo 1959. Documents belges et africains*. Bruxelles : CRISP.
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1961. *Congo 1960*. Bruxelles : CRISP.
- Gérard-Libois, J. & Van Lierde, J. 1966. *Congo 1964*. Bruxelles : CRISP.
- Hofmann, Y. 2018. *Soumialot et le Secret des Simba : un rebelle et un trésor oubliés au Congo*. Hofmann.

- L'Écho de Stan.* 1960 (1^{er} février ; 8 mars).
L'Essor du Katanga. 1964 (19 août).
La Cité. 1964 (23 juin).
La Dernière Heure. 1964 (14 août).
La Gazette. 1964 (8 juin ; 30 juin ; 10 juillet ; n° 33).
La Libre Belgique. 1964 (7 août ; 13 août).
Le Haut-Congo. 1963 (n° 9 du 23 novembre), pp. 1-2.
Le Martyr. 1964 (22 et 23 août ; 1^{er}-2 septembre ; 26-27 septembre).
 Leroy, P. 1965. *Journal de la Province-Orientale : décembre 1958-mai 1960.* Mons : Presses de la Buanderie.
 Muamba Mumbunda, Ph. 2014. « Le procès des leaders nationalistes ». In J. Omasombo Tshonda, *Kasai-Oriental, un nœud gordien dans l'espace congolais.* Tervuren : MRAC (coll. « Monographies des provinces de la République démocratique du Congo », n° 10).
 Nothomb, P. 1993. *Dans Stanleyville.* Paris/Louvain-la-Neuve : Duculot.
 Omasombo Tshonda, J. (dir.). 2011. *Maniema. Espace et vies.* Tervuren/Bruxelles/Kinshasa : MRAC/Le Cri Éditions/ Afrique Éditions (coll. « Monographies des provinces de la République démocratique du Congo », n° 1).
Progrès. 1963 (13 juin ; 12 juillet).
 Quinteyn, F. 2004. *Stanleyville sous la terreur Simba. Mateka, le temps des ombres.* Paris : L'Harmattan.
 Van der Dussen, J.M. & Kerstergat, J. 1965. *Congo-Congo, de l'indépendance à la guerre civile.* Paris : La Table ronde.
 Verhaegen, B. 1965. *Congo 1963.* Bruxelles : CRISP.
 Willame, J.-C. 1972. *Patrimonialism and political change in the Congo.* Stanford : Stanford University Press.
 Young, C. 1968. *Introduction à la politique congolaise.* Kinshasa/Bruxelles : Éditions universitaires du Congo/CRISP.

Archives

FABV/SHP-MRAC (Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC). Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classés. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production voire les pages : par exemple,
 Fiches biographiques
 Ordonnance n° 125 du 20 juin 1963 du chef de l'État fixant la composition de l'Assemblée législative du Haut-Congo.

CHAPITRE 3

CHASSER LES SIMBA DE STANLEYVILLE : LE GRAND MASSACRE

« Pendant que nous luttons avec des lances, sagaies et flèches, les Américains [et les Belges] utilisent des bombes et des armes de la dernière invention pour exterminer les populations innocentes du Congo »

(Christophe Gbenye, in *Le Martyr* 14-15 novembre 1964).

Léopoldville et ses alliés annoncèrent une contre-offensive militaire. À part l'ANC et les unités des ex-gendarmes katangais, la Belgique et les États-Unis durent jouer un rôle déterminant pour vaincre les Simba. Peu importe que cela puisse provoquer trop de dégâts. À l'aide des mercenaires étrangers comme fer de lance, l'opération fut menée avec une efficacité maximale et la répression sur les populations congolaises fut épouvantable. Des atrocités qui ne peuvent être réduites à des représailles non conformes aux lois de la guerre ; il s'agit de crimes, le nombre de tués ayant atteint des dizaines de milliers.

Paradoxe de l'histoire : Lumumba fit partir du Congo en 1960 le pouvoir colonial belge ; même assassiné, il incarne pour cette raison la plus grande force politique du pays. En 1964 encore, ses partisans révoltés continuent d'exiger cette même indépendance : « Car, dira Soumialot, tous les Congolais sont, en fait, unis. Unis contre l'impérialisme et la domination économique. Unis pour leur véritable libération et leur progrès économique et social » (Gérard-Libois & Van Lierde 1966 : 475-477). Placide Kitungwa, un ancien commandant Simba, répondra plusieurs années après les événements à Ludo De Witte : « Nous ne combattons pas le gouvernement belge ou les Belges au Congo, mais bien les Congolais qui, à Léopoldville, avaient renversé

Lumumba et s'étaient illégalement approprié le pouvoir » (De Witte 2017 : 183).

Pour reconquérir Stanleyville et mater la rébellion, les Belges entraînent avec eux les Américains, parés ainsi d'une image de colonisateur. Les Britanniques et les Français refusèrent d'être impliqués dans cette opération unilatérale, pour ne pas avoir l'air de revenir en équipe avec d'autres pays au Congo après en être partis (De Witte 2017 : 257). Au-delà de l'objectif de libération des otages blancs, la détermination était profonde : il fallait casser toute impression de victoire de ces nationalistes indépendantistes africains qui prônaient la lutte contre l'impérialisme occidental.

1. UNION DES FORCES MILITAIRES POUR REPRENDRE STANLEYVILLE ET CONTRER LES « LUMUMBISTES » : ENCORE UN NOUVEAU RÔLE À JOUER POUR BRUXELLES

« Tant que le Congo sera menacé par les communistes, les gouvernements des États-Unis et de la Belgique soutiendront tout gouvernement congolais qui ne sera pas ouvertement anti-américain ou anti-belge », déclara le professeur belge René Clémens, qui fut le mentor de Moïse Tshombe dans la « construction » de la « sécession du Katanga » (juillet 1960-janvier 1963) (Clémens 1965 : 442). Les Américains et les Belges, auxquels s'ajoutaient

des mercenaires blancs, se sont impliqués directement aux côtés du pouvoir de Léopoldville tenu par Kasa-Vubu, Tshombe et Mobutu. Ainsi, l'ANC et les ex-gendarmes katangais s'y trouvaient associés.

Il y eut deux opérations combinées sur Stanleyville : d'une part, « Dragon rouge », avec les paras belges et américains parachutés ; d'autre part, l'Ommegang, avec les mercenaires blancs partis en convoi de Kamina. Les deux opérations avaient été coordonnées par les officiers belges, l'une par Charles Laurent et l'autre par Frédéric Vandewalle.

En fait, le succès du parachutage dépendait du bon déroulement de la campagne de l'Ommegang, et inversement. Ludo De Witte reconstitue de manière détaillée la composition et l'organisation de ces opérations engagées contre les Simba. Le tout déboucha sur des tueries massives à Stanleyville (De Witte 2017 : 135-313).

D'abord, un rappel de la chronologie des événements lors des quatre semaines qui précédèrent l'intervention militaire sur Stanleyville :

– Le 24 octobre : prise de Boende par un peloton de mercenaires et de soldats de l'ANC avec le soutien aérien de B-26, sous la conduite du major Pierre Lemerrier. La répression qui eut lieu envenima la situation à Stanleyville qui était au courant des opérations de guerre.

– Le 28 octobre : en apprenant que l'opération Ommegang allait être déclenchée, tous les Belges et Américains de Stanleyville furent officiellement arrêtés. Gbenye fit savoir que les Blancs détenus étaient des prisonniers de guerre en raison de « la guerre de leurs gouvernements contre le peuple congolais ». Il chargea son ministre des Affaires étrangères, Thomas Kanza, d'entamer les négociations sous les auspices de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) : les otages contre la non-ingérence. Cette situation fut confirmée par le consul belge Patrick Nothomb le 29 octobre : « Les Belges et les Américains de Stanleyville étaient mis en résidence surveillée. »

– Début novembre (au lancement de l'opération Ommegang), Paul-Henri Spaak (ministre belge des Affaires étrangères) et son chef de cabinet Étienne Davignon firent savoir à Léopoldville et à Washington qu'une mise à l'arrêt de l'offensive militaire contre Stanleyville était hors de question pour Bruxelles, même si cet arrêt aurait pu se solder par l'évacuation des Blancs. Donc, renonciation à tout espoir de compromis négocié avec les Simba. Spaak informa l'ambassadeur britannique à Bruxelles : Stanleyville devait être reprise « le plus vite possible ».

– 2 novembre : Spaak rencontra le secrétaire général de l'ONU, U Thant, à New York et suggéra une action de l'ONU en faveur des civils de Stanleyville.

– 5 novembre : la 5^e brigade mécanisée occupait Kindu.

– 7 novembre : selon une dépêche Associated Press, Christophe Gbenye réaffirmait à la radio de Stanleyville ce qu'il avait dit le 28 octobre : « [...] les quelque 800 Belges et 60 Américains » qui se trouvaient derrière les lignes rebelles dans le Congo oriental étaient considérés comme des prisonniers de guerre « en raison des bombardements opérés », mais aurait en même temps donné mandat à son ministre des Affaires étrangères, Thomas Kanza, pour « négocier au sujet de ces captifs ».

– 8 novembre : à Washington, Spaak et le sous-secrétaire d'État Harriman se mettent d'accord pour monter une opération aéroportée, avec des paras belges transportés par des appareils américains.

– 9 novembre : entretiens du secrétaire d'État américain Dean Rusk et Paul-Henri Spaak sur l'idée d'une action commune belgo-américaine pour libérer les Blancs à Stanleyville.

– 12 et 13 novembre : première préparation d'une opération parachutée et état d'alerte le 13 après-midi pour les parachutistes.

– 15 novembre : radio Stanleyville annonçait la condamnation à mort du D^r Carlson, un médecin protestant. Le soir, à Bruxelles, la décision fut prise d'envoyer les parachutistes.

– 16 novembre : entretien à Léopoldville entre l'ambassadeur belge et le président Joseph Kasa-Vubu, puis avec le Premier ministre Moïse Tshombe en vue d'obtenir l'accord du pouvoir congolais sur une opération à Stanleyville.

– 17 novembre (à 16 heures) : les C130 américains décollèrent de l'aérodrome de Kleine-Brogel en Campine, transportant le 1^{er} bataillon de parachutistes et une compagnie de commandos. Direction : l'île de l'Ascension (une possession britannique).

– 18 novembre : une délégation de l'opposition PLP s'entretint avec Spaak des moyens d'action envisagés. La commission de la Chambre quasi unanime (selon les termes de Spaak) avait « marqué de façon très nette ce qui doit être

fait pour sauver éventuellement les Blancs. [...] Je prends mes responsabilités, toutes mes responsabilités » aurait dit Spaak à la commission. « Tout sera fait pour sauver les Européens en danger au Congo. »

Le même 18 novembre, entretien entre Gbenye et le consul américain à Stanleyville à propos du D^r Carlson. Le Département d'État rendait les chefs du CNL responsables en cas de mort du D^r Carlson, un médecin protestant américain de 36 ans. Le D^r Carlson, surnommé « major Carlson » à Stanleyville, était accusé d'espionnage.

Il faut noter que le 16 novembre, le secrétaire d'État Rusk demanda au président kényan Jomo Kenyatta d'intervenir pour le D^r Carlson. Ce qui fut fait le 17 novembre : le président du Kenya fit un message à Gbenye.

– 19 novembre : Spaak lançait un appel direct à Gbenye, le priant d'accepter immédiatement « l'évacuation des étrangers qui le souhaiteraient » par les soins de la Croix-Rouge internationale. Treize pays ayant des ressortissants à Stanleyville faisaient ensuite la démarche analogue. Gbenye se déclara prêt à toute négociation sur le sort des Européens, mais il accuse les Américains : « Je vous tiens pour responsables de la mort de nombreux Congolais ».

– 20 novembre : U Thant estima que la situation au Congo gagnerait à être examinée par le Conseil de sécurité. La condamnation du D^r Carlson est confirmée.

– 21 novembre : des entretiens étaient prévus à Nairobi sous les auspices de la commission *ad hoc* de l'OUA entre William Attwood (représentant des États-Unis) et Thomas Kanza (représentant de Stanleyville). À cette occasion, le président Kenyatta précisa que « le but de ces négociations est de passer en revue tous les moyens possibles d'épargner la vie des populations civiles, y compris tous les étrangers se trouvant à Stanleyville » et il lança un appel à la cessation des hostilités au Congo. Aussitôt, le Premier ministre Tshombe réagit en déniaut tout droit aux Occidentaux de négocier avec le CNL et ne reconnaissait pas le droit de l'OUA à se mêler des affaires du Congo.

– 22 novembre : transfert des parachutistes belges de l'île de l'Ascension à la base de Kamina dans la province du Nord-Katanga. D'après Spaak, un télégramme de Gbenye à Kenyatta, intercepté, aurait fait état des mesures envisagées contre les Européens « si une solution négociée n'intervenait pas ». Gbenye refusait l'envoi d'une mission de la Croix-Rouge mais démentait que les Européens fussent des « otages » à Stanleyville. Il ajoutait que la vie des Européens serait menacée si la ville était bombardée.

– 23 novembre : les entretiens entre Thomas Kanza et William Attwood étaient engagés à Nairobi. Kanza réclamait l'arrêt de l'avancée des mercenaires sur Stanleyville. Le représentant des États-Unis suggéra une mission de Kenyatta à Stanleyville mais le président du Kenya, lui, exigeait un cessez-le-feu préalable et préconisait une table ronde entre le gouvernement de Léopoldville et celui de Stanleyville, sans ingérence extérieure. Washington se déclara « déçu » des entretiens de Nairobi.

1.1. LA MISE EN PLACE DE L'OMMEGANG

Qui sont les forces armées engagées dans l'opération ? Comment celles-ci furent-elles organisées ? Quel a été le trajet suivi pour atteindre Stanleyville le 24 novembre 1964 ?

Ludo De Witte (2017) explique dans le détail comment on est arrivé à un plan d'attaque contre les Simba. À la suite de la prise de Stanleyville, et après diverses concertations, le colonel Vandewalle élaborait un plan qui reçut le soutien du Premier ministre Tshombe et dont les grandes lignes furent esquissées à Léopoldville lors d'une concertation entre quatre colonels belges : Frédéric Vandewalle, Louis Marlière, Guillaume Logiest et E. Monmart.

« Leur accord était complet sur un plan mettant en œuvre contre la rébellion des colonnes composées de volontaires spéciaux, euphémisme pour mercenaires, dotées de blindés légers, suivies de Congolais sous commandement ANC, appuyées par l'aviation et des

équipes logistiques avec protection. Unanimité aussi sur un autre point : il fallait neutraliser les officiers africains du quartier général de l'ANC pour arriver à un résultat.

La force offensive serait composée de cinq colonnes avec, chaque fois, de cinquante à cent cinquante mercenaires comme avant-garde. À partir du sud et de l'ouest, elles devaient réduire le territoire rebelle et converger autour de Stanleyville, citadelle de la révolte. Le but était la conquête de la ville avant que le gouvernement rebelle ne bénéficie de la reconnaissance internationale. Le but ultime était la liquidation de la révolte. Pierre angulaire du plan, le commandement devait être aux mains des officiers belges, avec le colonel Vandewalle en personne comme « chef d'orchestre » de la force de combat. Les forces d'assaut furent baptisées « 5^e brigade mécanisée » (ou 5^e BRIGMEC).

Le plan s'appuyait sur deux principes de base : le rôle de l'ANC dans la reconquête était ramené à zéro (même si l'ANC allait jouer un grand rôle dans la répression qui devait suivre) et la force offensive recourrait à la

tactique du *shock and awe* avant la lettre : la brigade annoncerait son arrivée à l'avance – “par une action psychologique adéquate” – et donnerait ainsi la possibilité à l'adversaire de se replier et de céder le terrain conquis. [...] La force de combat serait mise sur pied à l'importante base de l'armée de Kamina, dans le centre du Katanga. En février 1964, lorsque les Casques bleus avaient commencé à plier bagage, la base avait été restituée à des officiers belges actifs dans l'armée congolaise. Le commandement opérationnel de la 5^e BRIGMEC se retrouva aux mains d'officiers et de sous-officiers belges » (De Witte 2017 : 128-129).

Le 18 août 1964, les ministres belges Spaak des Affaires étrangères et Segers de la Défense avaient donné leur approbation au plan d'attaque. Mais Bruxelles ne voulut pas engager de mercenaires belges et, par conséquent, Vandewalle devait essayer de « recruter sur place ». Le 23 août 1964, Vandewalle vint à Léopoldville afin de mettre le plan à exécution.

Avec Tshombe au pouvoir à Léopoldville, tous ceux qui l'avaient côtoyé pour faire la sécession du Katanga se retrouvèrent pour contrer les Simba :

« C'était un embrouillamini d'anciens militaires et autres baroudeurs en quête d'aventure et d'argent rapidement gagné ou fuyant la justice, et d'"idéalistes" qui rêvaient d'une extension de "l'Afrique blanche". Les plus connus étaient les Sud-Africains Michael "Mike" Hoare et le colonel aviateur Jeremy Puren. Ils étaient arrivés à Léopoldville quelques jours après la prise de fonction de Tshombe, en tant que poste avancé d'une armée de mercenaires qui allait entrer dans l'histoire sous le nom de 5^e Commando.

Mike Hoare était d'origine britannico-irlandaise. Il fut capitaine dans l'armée britannique, pendant la Deuxième Guerre mondiale. Immigré en Afrique du Sud où il va travailler comme comptable et comme organisateur de safaris. Puis, il va gagner la sécession du Katanga.

Hoare et Puren n'étaient pas venus seuls : à l'hôtel *Memling* [...] l'attaché militaire britannique dénombra une dizaine de personnages suspects avec en poche des passeports sud-africains, britanniques ou australiens. [...] Ils n'avaient pas de visa, mais bien une lettre personnelle de Tshombe et, là, les gardes-frontières n'avaient qu'à s'incliner. Au troisième étage de l'hôtel, Jeremy Puren supervisait le recrutement des mercenaires. À Salisbury (Rhodésie) et à Pretoria (Afrique du Sud), des bureaux de recrutement avaient été ouverts. [...] Les recrutements se faisaient publiquement en Rhodésie et en Afrique du Sud via des

annonces dans les journaux locaux du type : “Jeunes hommes sportifs en quête de quelque chose de différent sur le plan de l'emploi, comme soldats de fortune au premier stade ou en devenir” » (De Witte 2017 : 158).

« [...] [L'Afrique du Sud] attachait une grande importance au maintien du Congo à l'abri du communisme, car ce pays stratégique était “la clé de tout le problème africain” » (De Witte 2017 : 155-156).

Le 24 août 1964, une centaine de Sud-Africains, Rhodésiens, Belges, Italiens et Allemands avaient été transportés par avion de Johannesburg et Salisbury à Kamina. Le recrutement des mercenaires eut aussi lieu à Bruxelles (De Witte 2017 : 160). À Kamina où ils reçurent un entraînement, « les mercenaires étaient répartis en sept commandos composés de Blancs uniquement. Leur salaire mensuel était de quarante-sept mille francs congolais pour un volontaire et de cent cinq mille pour un lieutenant, agrémenté des primes de risque et des allocations familiales, de séjour et de repas. En cas de décès durant une opération, de perte des deux yeux, de paralysie totale, de perte ou d'invalidité totale des deux mains, des deux pieds ou d'une main et d'un pied, il était payé au mercenaire ou à ses descendants un million de francs belges, augmentés de cent mille francs par enfant légal ou reconnu. Une partie de ces montants était payée en cas de perte ou d'invalidité totale du bras droit (75 %), de l'avant-bras droit (65 %), d'un œil (30 %), de la main gauche (9 %), de l'ouïe d'un côté (15 %), de surdité totale (40 %), etc. » (« Acte d'engagement et contrat des mercenaires » ; Gérard-Libois 1969 : 357-361).

Les 5^e et 6^e commandos étaient les plus importants. Le 5^e Cdo était constitué d'effectifs « germaniques » : Sud-Africains, Rhodésiens, Britanniques, Allemands. Sa langue véhiculaire était l'anglais et il était sous le commandement de Mike Hoare. Le 6^e Cdo était un groupe « roman », avec des Français, des Belges, des Polonais, des Italiens et des Espagnols. En outre, il y avait encore le 10^e Cdo de Jean Schramme et des gendarmes katangais, que l'on avait également surnommé le bataillon Léopard (De Witte 2017 : 162).

Les officiers belges vont faire de la petite armée de mercenaires une force à lancer au combat. Il s'agit en gros d'éléments « alcooliques, des ivrognes, des artistes buveurs et des gens virés de leur boulot qui pouvaient difficilement trouver du boulot ailleurs et

pensaient qu'il s'agissait d'une occasion tombée du ciel de pouvoir gagner de l'argent facilement. [...] il y avait parmi eux un nombre considérable de fumeurs de chanvre et de drogués, dont certains sans espoir » (De Witte 2017 : 164). Il fallut les lancer dans la bagarre contre les Lumumbistes ; le prix payé devra être « le sang des Noirs ». Quelques témoignages recueillis résumant leurs motivations :

« On en est actuellement à ce que des journalistes en mal de copie, pour cinq cents FC puissent se voir offrir le spectacle d'une exécution de quiconque se trouve disponible, rebelle ou non. [...]

Navrant, dégoûtant, mais vrai [...] un mercenaire expliqua à un journaliste ce que c'était que de tuer un Africain : « Eh bien, j'ai élevé pas mal de bétail et ça ressemble à tuer des bêtes. Cela ne me fait absolument rien. » Un missionnaire hollandais raconta dans le journal *De Standaard* qu'il avait vu comment les mercenaires avaient exécuté six Congolais innocents. Ils lui avaient expliqué pourquoi ils s'étaient engagés : « Nous gagnions 42 000 F par mois et, en outre, ici, nous pouvons bousiller les Noirs. » La journaliste de la RTBF, Frédéric François, s'entretint avec un officier belge de l'afflux de « volontaires » :

— Les mercenaires viennent pour l'argent, ils font un très bon travail. Un très bon travail. [...] Il faut les payer beaucoup, mais leur travail est très efficace.

— Est-ce qu'on peut compter sur le travail d'un soldat qui ne travaille que pour l'argent ?

— Le danger, c'est de les retrouver de l'autre côté, bien sûr, au plus offrant. Mais vous avez un pays noir, ils font un peu ce qu'ils voudraient faire chez eux et qui n'est pas permis. Ici, c'est régulier. Ils sont autorisés à le faire et ils le font très bien.

— De tuer du Noir ?

— Oui, oui » (De Witte 2017 : 165-166).

On ne faisait pas que tuer, on prenait plaisir et on s'amusait. Les mercenaires avaient « accroché par les pieds à une jeep un Simba fait prisonnier aux alentours de Stanleyville. Ils l'ont traîné sur sept kilomètres à travers la ville africaine » (De Witte 2017). Sur des photos envoyées par les mercenaires à leurs familles, on les voit « hilares », se chamaillant « pour savoir qui aura le privilège de pendre deux Noirs ». Elles « montrent comment les mercenaires abattent, pendent ou même utilisent comme cibles humaines des prisonniers qu'ils ont torturés : « Ils organisent des paris autour du nombre de balles nécessaires pour les tuer » » (De Witte 2017 : 166).

Au mois d'octobre, le colonel belge Vandewalle informa les Américains que le 5^e Cdo comptait 287 hommes et avait été conçu comme une force d'infanterie. Le 6^e Cdo avec 78 hommes comptait des unités de dix à quinze hommes qui seraient engagés dans la surveillance et la protection des endroits stratégiques. Mobutu, craignant que le colonel belge Vandewalle ne fragilise sa position de chef de l'armée, va se rapprocher de Hoare, et ordonna « à une colonne d'une quarantaine de mercenaires sous la direction du lieutenant Gary Wilson, un adjoint de Hoare, de passer à l'action. Pas via le sud, où Vandewalle préparait sa brigade à une marche vers le nord, mais quelques milliers de kilomètres plus loin, via le nord-ouest. Wilson et ses hommes, avec, dans leur sillage, des troupes de l'ANC, s'emparèrent de Gemena et, très vite aussi, de Lisala. Wilson fit savoir qu'avec le soutien aérien nécessaire, il pouvait progresser vers Bumba et, de là, encore approcher et attaquer Stanleyville par le nord avant la fin octobre » (De Witte 2017 : 163).

La poursuite d'une opération trop rapide sur Stanleyville fut bloquée par les Américains préoccupés par les enjeux électoraux en cours aux États-Unis et par les risques pour leur personnel diplomatique et leurs citoyens présents dans la ville congolaise aux mains des Simba : « On doit reconnaître que l'opinion publique occidentale est plus sensible à la mort d'un Blanc qu'à la mort de vingt Noirs », dira Gleijeses, citant le journal *Le Monde* (De Witte 2017 : 167).

L'opération baptisée Ommegang¹, avec sa brigade mécanisée (5^e BRIGMEC) mise sur pied à Kamina, avait Stanleyville comme principal objectif.

Le colonel belge Frédéric Vandewalle et l'officier de liaison de l'armée américaine, le lieutenant-colonel Donald Rattan, supervisaient l'arrivée du matériel de guerre en provenance de la FN Herstal (Belgique) et des armées belge et américaine. On réceptionnera durant les mois de septembre et octobre 1964 : cinquante mortiers, trois mille uniformes, des fusils et mitrailleuses FAL, six mille roquettes, un million de cartouches. S'y ajouta ce qui se trouvait déjà sur place : la 5^e BRIGMEC se servit du parc de camions, jeeps et blindés rafistolés que l'ONU avait laissés ;

1 Le nom Ommegang renvoie à une procession folklorique qui défile chaque année dans Bruxelles et qui remonte à l'accueil festif reçu en 1549 par l'empereur Charles Quint et son fils, le futur Philippe II.



Colonel Vandewalle.

(CP.2007.1.478, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

quelques camions furent achetés à Malta Forrest. Quant au colonel Vandewalle, il se déplaçait avec un avion Cessna d'Air Brousse et ayant pour pilote un Français ou un Suédois ancien Casque bleu resté après le départ de ses compatriotes (De Witte 2017 : 187-188). Le 28 octobre 1964, tout était prêt pour la bagarre contre les Simba. Ludo De Witte présente l'état des forces avant l'attaque : « Le gros des troupes se composait de 65 officiers belges et 65 officiers et sous-officiers congolais – Vandewalle les appelait “des officiers parvenus” –, 390 mercenaires et 4200 soldats. À deux exceptions près, tous les officiers belges étaient des anciens de la Force publique coloniale. Le nombre total d'hommes impliqués dans l'Ommegang, y compris l'arrière-garde et le personnel logistique, s'élevait à quelque dix mille » (De Witte 2017 : 189).

L'opération Ommegang est déjà prête : le 1^{er} novembre 1964, à 10 heures, à la base militaire de Kamina, le colonel Albert Liégeois donna le signal du départ ; Stanleyville se situait à plus de 1500 km. La 5^e BRIGMEC était composée de trois colonnes : Lima 1 et Lima 2 qui partaient de Kamina et la troisième, Papa, qui partait de Manono.

« L'Ommegang était une force d'assaut hétéroclite mais impressionnante composée de plus de cent véhicules avec chaque fois, entre l'un et l'autre, une distance de 50 à 100 mètres. La colonne s'étirait donc sur une distance de cinq à dix kilomètres, ce qui devait empêcher de lourdes pertes, car les rebelles n'avaient pas les moyens de dresser une embuscade sur une distance aussi importante. [...] Le soutien aérien fut assuré par des B-26 et des T-28 aux équipages cubains. [...] Un avion reconnaissait l'itinéraire au préalable ; un deuxième se trouvait en *stand-by* à Kamina en vue d'une intervention armée. Chaque B-26 était équipé de huit mitrailleuses lourdes et de quatre lance-roquettes. Le chef d'état-major de l'Ommegang, [c'était] Henri Diericx [...] » (De Witte 2017 : 202-203).

Pendant la nuit du 5 au 6 novembre, la ville de Kindu est reprise. On y délivra 84 Belges, 35 Portugais ou Grecs, une centaine d'Indiens et quelques Pakistanais. Les mercenaires se mirent ensuite à nettoyer les lieux de ce qui restait des Simba et de l'image de leur pouvoir : « Au cours des heures et des jours qui suivirent la prise de Kindu, les mercenaires “nettoyèrent” les quartiers noirs de la ville. [...] Le monument de Lumumba fut dynamité. Les mercenaires allaient de hutte en hutte, défonçaient des portes à coups de pied, renversaient les pauvres meubles en quête d'armes, de documents, de rebelles. [...] La répression devait installer la peur, une peur assez grande pour briser toute volonté de résistance ou, du moins, la paralyser » (De Witte 2017 : 206-207).

Une fois Kindu conquise, le matériel militaire et tout le renfort nécessaires à l'opération Ommegang convergèrent dorénavant vers ce poste. Pas d'entrave majeure sur le parcours vers Stanleyville, car pas un seul pont ou bac n'a été détruit. « De la stratégie militaire des Simba, il n'y a pas grand-chose à dire : elle existait à peine. Les rebelles adoptaient rarement des positions défensives (et quand il leur arrivait de le faire, elles étaient anéanties par les bombes de l'aviation). Les embuscades étaient rares. En cas de retraite, ils ne prenaient pas la peine de détruire ou d'emporter les documents, ils les abandonnaient tout simplement. Ils abandonnaient même leur armement » (De Witte 2017 : 207-208).

En face des Simba, chez ceux qui viennent les combattre, on observe une attitude de destruction poussée à l'extrême. « La route de Kindu à Stanleyville, 700 km à travers la forêt du Maniema



La 5^e brigade mécanisée sur la route vers Stanleyville.
(CP.2007.1.449, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

[...]. Mais la résistance était pratiquement inexistante. [...] [Pourtant on rase avec férocité tout ce qui bouge, comme ce] “pauvre diable [Noir] qui se baigne dans la rivière, entièrement nu, [...] pris de panique et fuit sur la route. C’est son arrêt de mort. Il sécroule transpercé de vingt balles” » (De Witte 2017 : 208-209).

À Kindu, les trois colonnes d’assaut de l’Ommegang fusionnèrent pour l’ultime marche sur Stanleyville. Le 20 novembre, Punia tombait aux mains de la 5^e BRIGMEC ; le lendemain, c’était le tour de Yumbi. Une unité de la CIA baptisée « Low Beam » [Feux de croisement, faible faisceau] rejoignit les troupes de l’Ommegang : dix-huit Cubains lourdement armés, sous la direction de l’officier de la CIA William « Rip » Robertson. En compagnie des officiers Rattan et Weisel, ils formaient le contingent américain des troupes de Vandewalle. Leur mission principale consistait à sortir les Américains vivants de Stanleyville (De Witte 2017 : 221-222).

1.2. L’OPÉRATION AÉROPORTÉE

C’est le 8 novembre qu’à Washington, le ministre belge des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak et le sous-secrétaire d’État américain Averell Harriman se mirent d’accord pour monter une opération aéroportée sur Stanleyville, avec des paras belges transportés par des appareils américains. Le 12 novembre, à Bruxelles, les experts américains et belges fixèrent une date possible pour celle-ci : le 23 novembre. Ainsi se mit en marche l’organisation « Dragon rouge » avec des troupes belges qui sautèrent sur Stanleyville en plus du convoi des mercenaires de l’opération « Ommegang » au sol. Ludo De Witte écrit :

« Le 15 novembre 1964, à 14 heures, à la caserne de Lawinne, les officiers belges se penchaient sur une carte d’état-major de Stanleyville, en quête d’endroits propices à un largage de parachutistes. La compagnie de paracommandos qui veillait sur le palais royal fut rappelée anticipativement à la caserne. Un général de brigade américain de la 322^e Air Division reçut l’ordre de transférer des appareils C-130 d’Évreux (France) à Kleine-Brogel (Limbourg, Belgique) et, une fois sur place, de s’y tenir en stand-by. [...] L’opération aéroportée en préparation reçut le nom de code “Dragon rouge”. Le nom était une trouvaille du colonel parachutiste belge Charles Laurent : les C-130 allaient attaquer le bastion des insurgés à la manière d’un dragon et le souffle chargé de feu de la bête était symbolisé par les bérets rouges des paracommandos. Le lendemain, le 16 novembre, le président congolais [Kasa-Vubu] transmit son accord écrit avec l’ambassadeur belge pour une opération aéroportée belgo-américaine. Les colonels Monmart et Williams s’envolèrent pour Kindu, afin de se concerter avec leur collègue Vandewalle dont les troupes dans la ville étaient prêtes à parcourir le dernier trajet en direction de Stanleyville. [...]

Kleine-Brogel, 17 novembre. Sur le tarmac, les pilotes américains font chauffer les moteurs des quatorze appareils C-130. Le colonel Charles Laurent, assisté du major Roger Hardenne, a inspecté ses effectifs : 400 para commandos du 1^{er} bataillon de parachutistes, stationné à Diest, et 140 hommes de la 12^e compagnie de commandos de Flawinne. Laurent était un vétéran du Congo : il dirigeait les paras lors de l’intervention en 1960 et, au cours d’entraînements, il avait sauté plusieurs fois au-dessus de Stanleyville. Ce n’était pas la confiance en soi qui faisait défaut, chez Laurent. Les officiers américains se demandaient si quelques centaines de paras allaient affronter des milliers de



Edisak, *La Rébellion au Congo 1964*, s.d. (HO.2013.57.1618, collection MRAC Tervuren ; photo © MRAC Tervuren. © Edisak, droits réservés.)



Tshibumba Kanda Matulu, *Libération de la ville de Kisangani*, 1974.

(HO.2013.57.336, collection MRAC Tervuren ; photo © MRAC Tervuren. © Tshibumba Kanda Matulu, droits réservés.)

Londe, *Parachutistes sautent sur l'aéroport de Kisangani*, 1990.

(HO.2013.57.1878, collection MRAC Tervuren ; photo © MRAC Tervuren. © Londe, droits réservés.)

Simba, à quoi Laurent répondit : “Vous savez, avec mon régiment, je pourrais être roi du Congo”. Les appareils décollèrent à partir de 22 h 40, un toutes les dix minutes. Chaque avion transportait 64 soldats et leur matériel, en tout 70 tonnes. Après le décollage, les hommes ouvrirent l’enveloppe avec la note expliquant la mission. Le lendemain, les troupes arrivèrent à Ascension, après une escale en Espagne. Le gouvernement britannique avait donné son accord en vue d’utiliser l’île de l’océan Atlantique, qui se trouve à hauteur du Congo, comme lieu de stand-by. Les militaires, qui avaient quitté une Belgique froide et maussade, profitèrent de baignades dans l’île ensoleillée. Les Américains étaient soucieux du fait que les Belges ne s’entraînaient pas, mais ce n’était pas nécessaire : les commandos venaient d’avoir une formation poussée

de dix mois. Dans un communiqué, la Défense prétendit que les paras participaient à des manœuvres de l’OTAN [...]. Entre-temps, le gouvernement belge reçut chez lui carte blanche pour l’attaque. L’opposition libérale assura Spaak qu’elle ne s’opposerait pas à la politique et la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés exprima plutôt unanimement sa confiance dans le gouvernement pour toute action qui pourrait sauver des Blancs. Le même jour, le 18, donc, l’Ommegang quitta Kindu avec Stanleyville comme objectif » (De Witte 2017 : 215-217).

Le 22 novembre, les C-130 emmenant les hommes du colonel parachutiste belge Charles Laurent avaient décollé d’Ascension. Bruxelles et Washington avaient décidé que les paras sauteraient

le lendemain, aux premières heures de l'aube. Mais Vandewalle insista sur le fait qu'il serait avisé que le lâcher des paras coïncidât avec l'entrée en ville de l'Ommegang : la 5^e BRIGMEC était mieux équipée que les paras légèrement armés, qui ne disposaient pas des moyens de transport adaptés pour ratisser la ville et libérer les otages. L'Ommegang pouvait difficilement atteindre Stanleyville le 23, mais le matin du 24, la chose était faisable (De Witte 2017 : 224).

Les paras avaient passé une partie de la nuit du 22 au 23 novembre en avion. Les codes d'attaque étaient « BIG » pour les Américains et « PUNCH » pour les Belges.

« Le 23, Vandewalle mit toutes voiles dehors afin que ses troupes puissent arriver à temps aux limites de la ville [Stanleyville]. Ce jour-là, son avant-garde se trouvait à Lubutu, à deux cents kilomètres de la ville. À 17 h 30, heure locale, il donna l'ordre aux principaux officiers de l'Ommegang – Albert Liégeois, Robert Lamouline, Mike Hoare et son assistant Alistair Wicks – d'avancer durant toute la nuit, pour être au rendez-vous à temps à l'aube » (De Witte 2017 : 232-233).

2. LE GRAND MASSACRE À STANLEYVILLE

La conquête militaire de Stanleyville va provoquer de nombreux massacres et plus de dégâts que sous le pouvoir Simba quelques semaines auparavant. C'est un épisode auquel s'associèrent plusieurs forces, toutes unies pour écraser, le plus rapidement et profondément possible, la résistance.

Le 24 novembre 1964, Stanleyville va être reprise par les parachutistes belges du 1^{er} bataillon de Diest qui y accueillirent la 5^e GRIGMEC. Suivons le récit de Ludo De Witte :

« Le 24 novembre, à la pointe du jour, et cent onze jours après la prise de Stanleyville par les rebelles, deux B-26 pilotés par des hommes de la CIA survolèrent la ville. On leur avait ordonné de voler bas, pour localiser les positions des Simba et de tester leur défense antiaérienne [...]. Quelques minutes plus tard, cinq C-130 apparurent au-dessus de la ville. [...] Les avions de transport Hercules larguèrent leur chargement à basse altitude au-dessus de l'aéroport : trois cent vingt parachutistes s'attelèrent à ce qui allait être la première action internationale de libération d'otages depuis la Seconde Guerre mondiale. Lors du largage, on tira sur eux, mais les seules blessures furent trois jambes cassées. Quatre des cinq appareils furent touchés par de légers tirs anti-aériens, mais sans gravité.

Environ quarante minutes plus tard, le tarmac fut libéré [...]. C'est alors qu'atterrit le premier C-130 transportant des véhicules : quatre jeeps Minerva blindées, huit jeeps ordinaires et une vingtaine de tricycles motorisés AS-24. Le reste des troupes fut également débarqué. [...]

Un peloton prit d'assaut la tour de contrôle et fit deux prisonniers. Un sergent en attrapa un par la gorge et lui hurla : « Où sont les Européens ? » Les deux hommes répondirent, presque en chœur : « Ils sont à l'hôtel *Victoria*. » [...]. C'était la première information sur l'endroit où les otages étaient retenus. Accompagnées de quelques jeeps blindées, les 11^e et 12^e compagnies allèrent à pied en ville, à 3,5 km de là. La 13^e compagnie se rendit à la résidence de Gbenye, sur le fleuve, mais les hommes se trompèrent d'endroit et firent irruption dans une construction délabrée où ils découvrirent un vieux Congolais. Finalement, Gbenye s'échappa de toute justesse. [...]

Vers 7 heures, les hommes de Laurent étaient dans le centre de la ville, avenue sergent Ketele, à l'hôtel *Victoria* qui hébergeait plus de trois cents otages. Ou mieux, avait hébergé, car les commandos arrivèrent quelques minutes trop tard. Le colonel Simba Joseph Opepe et une vingtaine de Simba avaient conduit à l'extérieur quelque deux cent cinquante otages et les avaient fait asseoir sur le sol à quelque distance de là (les autres avaient pu se cacher dans l'immeuble et y étaient restés à attendre, apeurés, la suite des événements). [...] Dans la rue, il y eut vingt-deux morts et quatre blessés, dont cinq devaient encore mourir plus tard. L'un des morts était le missionnaire américain Paul Carlson. Le tribut aurait pu être bien plus lourd encore [...] : « les rebelles tiraient surtout en l'air. Un FAL a un solide recul et ils n'avaient pas appris à le compenser. Ce matin-là, ça a sauvé bien des vies. » [...] Une compagnie s'était entre-temps rendue à l'*Hôtel des Chutes* où les commandos avaient trouvé quelques Blancs. Après cela, les paras étaient allés au camp Ketele, avaient occupé le camp sans résistance notable et avaient ainsi fermé la possibilité de fuite à l'est de la ville. À 10 h 30, l'avant-garde Ommegang était à l'entrée du camp Ketele [...] : la liaison était faite.

Les dirigeants rebelles s'étaient enfuis, mais sans direction non plus, les Simba ne s'avaient pas vaincus. Ils attaquèrent les paras, dans la ville et à l'aéroport. [...] « malgré le fait que les Simba n'étaient pas organisés, qu'ils étaient peu disciplinés et qu'ils tiraient exceptionnellement mal, ils ne sonnèrent pas la retraite. Ils continuaient à revenir et, avec deux tiers de ses hommes en ville, Laurent ne parvint pas à établir un périmètre fermé autour de l'aéroport. [...] Les Simba prouvèrent



En 1948, l'aérodrome de Stanleyville. À droite, un des avions quadrimoteurs DC-4 qui assurent, depuis le mois de juin 1947, une liaison directe régulière entre Bruxelles et Stanleyville. (HP.1956.15.13409, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1948 © Sofam.)



Paras belges, entre l'aérodrome du Plateau médical (de Simi-Simi) et la ville. (CP.2007.1.421, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

qu'ils étaient des adversaires plus redoutables qu'on ne s'y attendait". Les troupes de l'Ommegang tombèrent donc à point [...], car c'étaient "des renforts essentiels pour les hommes assiégés de Laurent". Dans l'intervalle, Hoare et ses mercenaires occupèrent le pont Tshopo, du côté nord de la ville : toutes les issues étaient désormais coupées. Vandewalle, Rattan et le détachement de la CIA se rendirent à l'aéroport et se concertèrent avec l'officier des paras, Hardenne : l'Ommegang allait occuper la ville et délivrer les Blancs pendant que les paras concentreraient tous leurs efforts sur la sécurité de l'aéroport et l'évacuation des Blancs. L'arrangement plut à Laurent, car il s'attendait à ce que les troupes de l'Ommegang se livrent à des massacres en ville [...]. Peu après la prise de Stanleyville, un officier de liaison de la force aérienne américaine arriva. Le major Hardenne l'attendait et l'escorta jusqu'au centre de commandement improvisé des Belges. Hardenne lui expliqua avec du dégoût dans la voix que les soldats de l'ANC y achevaient lentement des Simba blessés. [...]. Le soir, quelque mille quatre cents Blancs furent évacués [de Stanleyville] [...] » (De Witte 2017 : 234-239).

L'intervention belgo-américaine et de l'ANC provoqua de nombreux massacres. Ludo De Witte écrit :

« Le 25 novembre [1964], 26 heures après que le premier para avait mis les pieds dans la ville [...]. Le chef des paras [belges], Laurent, estimait lui-même que ses hommes avaient tué environ cent cinquante rebelles. Des témoignages univoques de cinq anciens paras [...] présentent une tout autre version des faits : les paras avaient tué "un grand nombre de civils congolais désarmés, hommes, femmes et enfants". Et ce n'avaient pas toujours été des dégâts collatéraux, raconte au moins l'un des paras : "J'ai vu de mes propres yeux des Noirs, surtout de jeunes enfants et des femmes, accourir et agiter les bras pour se rendre. Aucun n'était armé. Tout en riant, les hommes du peloton Bravo (de la 11^e compagnie) se sont mis à tirer sur ces gens tant que plus aucun n'a encore remué". Personne ne doutait de ce qui attendait la ville une fois aux mains des mercenaires et des unités de l'ANC : des massacres massifs de rebelles avec des dommages collatéraux pour chaque Noir qui s'était trouvé au mauvais endroit et au mauvais moment.



Mercenaires blancs à Stanleyville.

(CP.2007.1.431, collection MRAC Tervuren ; photo J.K., s.d. Droits réservés.)



Mercenaires blancs dans les faubourgs de la commune de Kabondo à Stanleyville.

(CP.2007.1.435, collection MRAC Tervuren ; photo J.K., 1964. Droits réservés.)



Les cadavres jonchent la rue et, derrière, on aperçoit un soldat belge en opération.

(CP.2007.1.427, collection MRAC Tervuren ; photo J.K., 1964. Droits réservés.)

[...]. Vers midi, un avion flambant neuf atterrit avec, à son bord, le général Mobutu et trois Belges : les colonels Marlière et Bouzin, ainsi que le journaliste Pierre Davister. [...] Peu après atterrit également un peloton de paras congolais : la garde personnelle de Victor Nendaka. [...] Vandewalle [dit] : “Elle [garde de Nendaka] s’occupa tout de suite des rebelles ou suspectés tels, prisonniers dans le hangar (à l’aéroport).” Les malheureux étaient des Simba (supposés) que les paras avaient livrés aux troupes de Mobutu. Après une intervention de Laurent, Mobutu ordonna de les liquider un peu plus loin, hors de la vue des

Belges. [...] En ces jours-là, Stanleyville semblait bien être le chaudron du diable [...]. Les commandos de Nendaka emmenaient les rebelles faits prisonniers au fleuve Congo, les poussaient dans l’eau et les tuaient ensuite en leur tirant dessus. [...] Par la suite [...] des centaines d’habitations de quartiers africains furent systématiquement incendiées. [...].

Attaché direct de Victor Nendaka au secrétariat de la sûreté nationale à Léopoldville, Alphonse Zamundu avait fait partie de la délégation de la sûreté nationale arrivée à Stanleyville.

L'évacuation [de Stanleyville] des Congolais "amis" n'était manifestement pas une priorité. Nendaka couvait des projets de vengeance [...], les Simba avaient tué des proches du super-barbouze détesté. Aucun Congolais ne put quitter la ville sans son autorisation. Tous les Congolais qui affluaient vers l'aéroport furent transférés au Guest House. [Le consul belge] Nothomb [dit] : "demain soir, les paras partis, l'ANC s'occupera d'eux. Nombre d'entre eux seront jetés dans le fleuve, une balle dans la nuque, avec comme dernière recommandation : 'Vous voulez aller à Léo ? Eh bien, bon voyage !' Une fois de plus, le fleuve va charrier des cadavres gris, [...] des rebelles, des victimes de la rébellion ou des innocents complets, tués par 'erreur' ou amour de la performance." [...]

Selon le diplomate belge Vilain XIII, la répression fut moins cruelle au bout d'une dizaine de jours : "Sous la conduite de Nendaka, tous les civils récupérés dans les cités sont rassemblés et triés. Les responsables des rebelles sont livrés par la population elle-même et soumis à une sorte de jugement populaire. Par opposition aux massacres du début, la méthode actuelle d'épuration paraît assez efficace et, selon les normes africaines, plutôt clémentes. Par exemple, sur environ quinze mille hommes triés en trois jours, trois cent cinquante à peu près furent exécutés." [...] Des reporters du *New York Times* estimaient que, lors de la répression, dix à vingt mille Congolais avaient perdu la vie. [...]

[...]. "L'action d'épuration à Stanleyville" [...] montre encore mieux à quel point la 5^e BRIGMEC et les commandos de Nendaka ont collaboré pour organiser la répression. Ce fut d'abord le tour de la commune de Mangobo, car c'était de là que les rebelles menaçaient la liaison entre le champ d'aviation et la ville. L'action fut dirigée par le lieutenant-colonel Lamouline. Le 1^{er} décembre, aux premières lueurs de l'aube, l'Ommegang boucla la commune : au nord, avec les mitrailleuses du 5^e Cdo, à l'est à l'aide d'un peloton de blindés, à l'ouest, à l'aide d'une patrouille de T-6. Le fleuve Congo, au sud, formait une barrière naturelle. Une trentaine d'obus de mortier "tirés sur le lieu de rassemblement habituel des Simba" marquèrent le signal de départ de l'action. Via des haut-parleurs, tout le monde fut prié de se rendre au stade Lumumba ; ceux qui seraient encore découverts dans les maisons seraient traités comme des Simba. Lisez : abattus. Deux bataillons de Katangais avec des mercenaires du 5^e Cdo en seconde ligne, pénétrèrent dans la ville. Vers midi, ils se heurtèrent à des concentrations de rebelles : "Un grand nombre de Simba furent tués par balles ou à la grenade dans les habitations, quand ils ne

voulaient pas sortir." Le lendemain, les maisons furent systématiquement fouillées : "On tua tout autant de Simba que la veille." Entre-temps, environ cinquante mille personnes avaient été rassemblées dans le stade. L'une d'elles était Matthias Elonga, encore adolescent à l'époque, mais en 1964, il rallia la lutte contre le régime dans l'Est du Congo. [...]

Elonga parle du rassemblement de masse dans le stade. Nendaka est agressif et provocateur : "Qui est le plus fort, désormais ? Tshombe ou Soumialot ?" Quelqu'un dans la masse répond : "Il a tout volé et il est parti." La réponse était censée disposer Nendaka à la bienveillance, dit Elonga. Les commandos de Nendaka que Diericx [officier belge, chef d'état-major de la base de Kamina] appelle les "tontons macoutes" du régime [...] sortirent de la foule les Simba – ou mieux, ceux qui étaient désignés comme tels par la masse terrorisée. Ce qu'il advint d'eux "est difficile à décrire" [...], "car trop atroce. En tous cas, le service d'hygiène eut beaucoup de travail". [...] "Les mercenaires étaient disposés à délivrer rapidement les blessés en leur donnant le coup de grâce ; toutefois, les Congolais tiraient un grand plaisir à voir leurs adversaires mettre du temps à souffrir et à mourir." [...] le chef d'état-major de l'Ommegang fut satisfait du résultat : "L'action à Mangobo a été une réussite totale sur le plan militaire. Les troupes gouvernementales avaient perdu deux soldats katangais. C'était de la faute des victimes mêmes : vu la chaleur, elles s'étaient mises torse nu et les mercenaires avaient pensé qu'il s'agissait de rebelles. [...]" (De Witte 2017 : 240-250).

Comment repérait-on les personnes à tuer ? On peut suivre le récit recueilli ou rassemblé par Jean-Pierre Sonck. Dans l'après-midi du 24 novembre, le général Mobutu et l'administrateur en chef de la Sûreté, Victor Nendaka, débarquèrent à l'aérodrome de Simi-Simi à Stanleyville, qui était sous le contrôle des parachutistes belges. Ils organisaient le regroupement des otages européens et des habitants étrangers en vue de leur évacuation vers l'Europe. Le général Mobutu était accompagné d'une escorte de parachutistes congolais entraînés par des Israéliens. Il ordonna d'arrêter l'évacuation des réfugiés congolais, car plusieurs Simba s'étaient échappés en se faisant passer pour des civils. Victor Nendaka installa un poste de contrôle pour filtrer les Congolais en partance pour Léopoldville et les parachutistes congolais traitèrent les suspects selon des méthodes assez brutales. Beaucoup de militaires et de civils congolais originaires de Stanleyville engagés dans



Vue de l'entrée du stade Lumumba à Kisangani.

(Photo équipe locale/IRSA, novembre 2019.)



Mobutu et ses Blancs à l'aérodrome du Plateau médical à Stanleyville.

(CP.2007.1.451, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)



Victor Nendaka, le chef de la Sûreté.

(CP.2007.1.637, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960 © Sofam.)

l'opération avaient perdu leur famille quand les Simba avaient pris la ville ; ils criaient vengeance. La répression contre ceux qui avaient servi les Simba débuta à l'aérodrome où les parachutistes congolais avaient mis la main sur plusieurs d'entre eux.

Le colonel Charles Laurent, commandant des paras, témoigna : « Je n'ai jamais vu un tel bain de sang. Il n'y a pas eu de prisonniers. Les ennemis étaient fusillés, battus à mort, ou découpés en morceaux » (Reed 1966 : 264). Le Sud-Africain Mike Hoare, dit « Mad Mike », chef des mercenaires, raconta, une fois rentré dans son pays : « Tuer des communistes, c'est comme tuer la vermine. Tuer des nationalistes africains, c'est comme tuer des animaux. Je n'aime ni les uns ni les autres. Mes hommes et moi-même avons tué entre cinq et dix mille rebelles congolais

pendant les vingt mois que nous avons passés au Congo » (Déclaration à l'agence Associated Press, 14 décembre 1965 ; cité par Langellier 2017 : 123-124). Nombre de ces « communistes abattus sont des civils innocents, tenus pour lumumbistes, ou des soldats soupçonnés d'avoir rallié, volontairement ou non, les rangs des Simba » (Langellier 2017 : 122-124).

On a massacré à Stanleyville pour reconquérir la ville, mais surtout pour s'y installer ensuite. Avant d'être tués, les Simba ou d'autres victimes subissaient souvent d'horribles tortures de la part des soldats de l'Ommegang ou de l'ANC. Aussitôt, les mercenaires se mettaient à piller. Ludo De Witte écrit ce que lui avait raconté un agent belge de la brasserie Bralima :

« Les mercenaires volaient plus que les rebelles, car ils savaient “fourbement bien comment faire sauter une porte de coffre-fort au bazooka”. La brasserie tourna jusqu’au dernier jour de l’occupation rebelle grâce aux stocks importants. Les rebelles et les commerçants payaient toutefois la boisson qu’ils achetaient de façon irréprochable, en liquide. Un collaborateur de l’ambassade fit savoir à de Kerchove [ambassadeur de Belgique] que les expéditions de pillage étaient “presque exclusivement le fait de volontaires blancs qui ont razzé systématiquement tous les billets de banque et objets de valeur pas trop encombrants”. Même le coffre-fort du consulat de Belgique fut forcé. [...] les mercenaires n’avaient plus été payés depuis des mois et [...] beaucoup avaient décidé “de se procurer eux-mêmes le nécessaire”. Le transport du butin ne posa aucun problème, car à un jet de pierre, il y avait des avions avec un stand-by du personnel conciliant : “Parfois, cela se faisait avec des avions aux équipages belges de la force aérienne, mais généralement quand même en concertation avec les équipages des avions américains (de la CIA). Un nombre inouï d’objets furent ainsi évacués de Stanleyville.”

La nouvelle des opérations militaires sur Stanleyville suscita des protestations virulentes et des manifestations en Afrique et ailleurs. “Au Caire, à Moscou et à Djakarta, les manifestants s’en prirent aux ambassades et institutions belges et américaines. À Pékin, sept cent mille personnes manifestèrent contre les lâchers de paras. Les réactions officielles les plus vives vinrent d’Algérie, d’Égypte et des pays voisins du Congo. Jomo Kenyatta, président de la Commission de conciliation de l’OUA, déclara qu’il était “révolté”. Le président algérien réclama des actions de la part de l’Afrique. Et d’ajouter qu’il allait déjà aider les insurgés avec “des armes et des volontaires”. [...] l’opinion publique africaine, de Rabat au Cap et de Dakar à Mogadiscio, était profondément choquée. [...] Nasser, Ben Bella, Sékou Touré, Nkrumah, Nyerere, Kenyatta, Modibo Keita et Massamba-Debat avaient convenu de façon

informelle de faire tomber le régime de Tshombe » (De Witte 2017 : 269-270).

À la mi-décembre 1961, une session extraordinaire du Conseil de sécurité se tint même à New York à propos de cette crise congolaise. « L’opération humanitaire de Stanleyville (prouve) qu’un Blanc, surtout lorsqu’il s’appelle Carlson ou s’il est de nationalité américaine, belge ou britannique, vaut des milliers et des milliers de Noirs » (Charles Ganao, dans Gérard-Libois & Van Lierde 1966 : 499-500).

« Les largages de paras au-dessus de Stanleyville et de Paulis sont perçus dans le droit international comme des cas d’école d’interventions humanitaires – d’interventions légitimes parce que les autorités locales “ne respectent pas les droits fondamentaux de l’homme et heurtent la conscience de l’humanité”. [Mais] il est clair que la chaîne des causes et conséquences des événements est plus complexe que cela : les chefs simba ne respectèrent pas les droits de l’homme fondamentaux des résidents occidentaux, mais ils ne le firent qu’après que les bombardements occidentaux et la répression avaient foulé aux pieds ces mêmes droits des Congolais. Mais, en dehors de cette analyse contextuelle, on peut poser [la] question de comptabilité : combien de vies humaines les largages de paras ont-ils sauvées, et combien de vies humaines ont-ils coûtées ? Le colonel Vandewalle estime l’opération aéroportée responsable de la mort de nombreux otages, car l’action déboucha sur “une opération de sauvetage qui secourut des centaines de gens et en condamna plus de trois cents à mort”. Selon Vandewalle, les paras n’étaient pas nécessaires à Stanleyville. Ils auraient toutefois pu intervenir utilement en des endroits où se trouvaient beaucoup de Blancs mais l’Ommegang, après la prise de Stanleyville, n’aurait pu les libérer qu’après un temps assez long, comme à Bunia, Paulis, Aketi et Kilo-Moto. Mais la sécurité des Blancs en dehors de Stanleyville “n’avait rien pesé à Washington



La brasserie Stanor à Stanleyville.
(HP.1955.96.187, collection MRAC
Tervuren ; photo C. Lamote
(Inforcongo), années 1950 © MRAC
Tervuren.)

et Bruxelles. Les responsables ne voulaient intervenir qu'au chef-lieu de la Province-Orientale, comme si seul comptait le sort du docteur Carlson, celui des diplomates américains et belges, et, par extension, puisqu'ils étaient là, celui des étrangers de la ville" » (De Witte 2017 : 276).

Pour mieux situer le commentaire amer du colonel belge, Ludo De Witte considère qu'il s'agit d'un homme lésé pour n'avoir pas été honoré bien que les efforts de l'Ommegang soient entachés par les cruautés commises. Ludo De Witte demande de revenir aux chiffres nus.

« Début mars 1965, quelque trois mille cinq cents Blancs furent rapatriés : environ deux mille par les paras, mille cinq cents par l'Ommegang et les mercenaires. Ici, il convient de remarquer que tous les rapatriés n'étaient pas des otages. Du 27 mai 1964 au 30 juin 1965, trois cent nonante-deux non-Congolais furent tués ; dont soixante-deux dans la période allant jusqu'au 24 novembre 1964 et trois cent trente après cette date. Cinq fois plus, donc, après la prise de Stanleyville qu'avant. Parmi les trois cent nonante-deux morts, il y a deux cent soixante-huit

Belges, trente-neuf Néerlandais, quinze Grecs, treize Portugais, dix Italiens, huit Luxembourgeois, sept Américains, six Espagnols, cinq Français et cinq Britanniques. Mais dresser le bilan requiert davantage qu'une simple considération comptable. L'opération aéroportée a-t-elle sauvé des centaines de Blancs, ou juste abouti à la mort de centaines de Blancs ? » (De Witte 2017 : 278).

Si la chute de Stanleyville n'avait pas abouti à l'effondrement total des Simba, la colonne vertébrale de l'insurrection avait été brisée. Et malgré la pauvreté de leur armement, la désorganisation et l'indiscipline qui les caractérisaient, les Simba n'abandonnèrent pas facilement Stanleyville. Pendant plusieurs jours encore, il avait fallu repousser des contre-attaques des rebelles ici et là. De Witte écrit : « Au nord-est dans la partie Watsa, par exemple, toutes les conditions pour une solide guérilla étaient disponibles. La CIA déclarait : "Le gouvernement conserve l'initiative militaire mais, dans bien des régions, les rebelles opposent une résistance acharnée et reconquièrent des villes où la garnison a été insuffisamment complétée par l'armée congolaise" » (De Witte 2017 : 280).

RÉFÉRENCES

- Clémens, 1965. « Blake (ambassade américaine à Léopoldville) à State Department », 8 septembre. In *LBJ Library*, NSF, Congo, Box 85.
- De Witte, L. 2017. *L'Ascension de Mobutu. Comment la Belgique et les États-Unis ont installé une dictature*. Investig'Action.
- Gérard-Libois, J. & Van Lierde, J. 1966. *Congo 1964*. Bruxelles : CRISP.
- Gérard-Libois, J. 1969. *Congo 1967*. Bruxelles : CRISP.
- Langellier, J.-P. 2017. *Mobutu*. Paris : Éditions Perrin.
- Le Martyr*. 1964 (14-15 novembre).
- Nothomb, P. 1993. *Dans Stanleyville*. Paris/Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Reed, D. 1966. *111 Days in Stanleyville*. Londres : Collins.
- Soumialot, G. 1966. « Déclaration dans *Jeune Afrique* du 21 septembre », cité par Gérard-Libois, J. & Van Lierde, J., *Congo 1964*. Bruxelles : CRISP.

CHAPITRE 4

DE LA RECONQUÊTE DE STANLEYVILLE À L'AVÈNEMENT DU RÉGIME MOBUTU

« [À Stanleyville] Dans les années 1963 et 1964, un Blanc en rue entendait encore bien crier “*Uhuru Lumumba*” derrière son dos, un cri de résistance et d'espoir. Mais, après l'écrasement de la rébellion, nous n'avons plus entendu ce slogan » (De Witte 2017 : 417).

1. LE « NETTOYAGE » DE STANLEYVILLE VA CONTINUER DURANT DES MOIS

Après la reprise de Stanleyville, le 24 novembre 1964, les opérations de ratissage se poursuivirent. À la suite de l'occupation de Stanleyville par les troupes de la 5^e brigade mécanisée, la garnison reçut immédiatement en renfort le 12^e bataillon commando des Katangais « *diabos* » qui avait rejoint Stanleyville par la voie aérienne ; l'administrateur en chef de la Sûreté Victor Nendaka prit la résolution d'organiser des opérations de ratissage dans les cités indigènes, car on pensait que de nombreux Simba s'y cachaient. Il se rendit au QG de la 5^e brigade, où il prit contact avec les officiers de l'état-major.

Le 29 novembre, le colonel Vandewalle établit l'ordre d'opération n° 5 qui donnait pour mission à sa brigade de défendre Stanleyville, de créer une tête de pont sur la rive gauche et de « nettoyer » les diverses cités indigènes établies autour de la ville européenne. Cette opération consistait à tendre un rideau de troupes entre la ville européenne et les cités avant de les vider de leurs habitants indigènes qui étaient filtrés, puis regroupés dans un endroit public afin de permettre la recherche des rebelles Simba et des armes. Avant l'opération, des tracts en trois langues furent imprimés de toute urgence à Léopoldville et des mégaphones furent demandés au ministre de l'Intérieur Godefroid Munongo. Le ratissage des cités Mangobo et Belge I fut suivi, le 8 décembre 1964, par le bombardement à coups

de mortiers lourds de la cité Bruxelles rebaptisée Kabondo, où une patrouille blindée du lieutenant Kowalski avait subi des pertes. Cette cité s'étendait le long de la route de l'Ituri, mais la majorité avait fui dans la brousse où beaucoup périrent de maladie ou de la faim. Il ne restait que deux à trois mille personnes. La population de Kabondo fut rassemblée le 11 décembre au camp Ketele tout proche et cette cité fut également nettoyée de ses Simba.

Sur la participation des gendarmes katangais, Erik Kennes relevait la composition de la force qui occupa Stanleyville (un exposé détaillé dans Sonck, s.d). « Il y eut un bataillon de mercenaires sud-africains, le 5^e Bn sous Mike Hoare (*cf. supra* ; un bataillon des Hemba, le 7^e Bn, de l'ancienne garnison de la gendarmerie katangaise de Kongolo, encadré par des officiers belges ; un bataillon de Luba de Kasongo-Nyembo sous des Belges et des mercenaires (8^e Bn) ; un bataillon de Luba de Manono (!) sous le Major Protin (9^e Bn) ; un bataillon avec les militaires de Schramme (10^e Bn) ; et finalement cinq bataillons avec les militaires de Tshipola (11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e Bn) » (Kennes 2009 : 428-429). Contrairement aux autres, les bataillons de Tshipola, en provenance de l'Angola, ne furent pas utilisés dans les opérations de reconquête de Stanleyville, mais plus tard pour son occupation. Apparemment, les moyens logistiques manquaient pour les transporter par la route. De plus, après une longue absence due à leur présence en Angola, il était nécessaire de leur permettre de visiter leurs familles. Ils agirent donc



Un mercenaire fait la fête devant le monument Lumumba à Stanleyville.

(Collection J.-P. Sonck. Droits réservés.)

essentiellement comme renforts après la prise de Stanleyville.

Parmi les « tués de cette reconquête », on citera François Aradjabu (assassiné en présence de Victor Nendaka), Opepe Joseph (commandant du 3^e groupement à Stanleyville de l'APL d'août à novembre 1964) et Alphonse Kingis, dont le cadavre fut promené sur le capot d'une jeep avant d'être exposé sur les ruines du monument Lumumba.

Énumérons d'autres tués :

- Alphonse Sogbe : ancien ministre provincial dans différents gouvernements et encore en 1964 à Paulis, devient vice-président MNC-L. Arrêté avant l'occupation des Simba, il a été assassiné au camp Binza le 7 septembre 1964.
- Adrien Lekumukasi : ancien étudiant à Lovanium, il devient chef de cabinet au ministère des Affaires étrangères de Stanleyville



Le corps dénudé de Kingis fut arrimé sur le capot d'une voiture.

Les hommes de Nendaka trimbalèrent le cadavre à travers la ville et le déposèrent sur les ruines du monument Lumumba : « Il gonfla sous le soleil tropical pour atteindre des proportions inimaginables. » (Collection J.-P. Sonck. Droits réservés.)

début novembre 1964. Il aurait été exécuté après la reprise de la ville, le 24 novembre 1964.

- Simon Losala (ancien président du gouvernement provincial constitué en octobre 1961), Alphonse Abikwa et Selemumbu furent tués le 3 décembre 1964. (Notons que Michel Lokomba (un Lokele) qui fut chef de cabinet d'Alphonse Abikwa fut arrêté le 15 décembre 1964, puis relâché.)
- Michel Selemani, Mongelema de Banalia qui devint chef de protocole du gouvernement Kingis et Gbenye, fut tué à la reprise de Stanleyville en décembre 1964.
- Tokoka Joseph : membre du MNC-L élu député provincial en mai 1960, administrateur politique du territoire d'Opala en 1960-1962, il fut tué lors de la reprise en décembre 1964.
- Albert Bushiri : né à Stanleyville en 1935, études primaires et secondaires chez les Frères maristes à Stanleyville. Après avoir été enseignant chez les Frères maristes, il devient membre actif des JMNC-L. Il est nommé CDD à Paulis, puis, avec la création de la province de l'Uele, rentré à Stanleyville il occupe les

fonctions de Premier bourgmestre adjoint de la ville. Désigné administrateur territorial à Yahuma, il trouve la mesure vexatoire et s'arrange pour aller à Léopoldville aux Affaires étrangères. Le gouvernement Aradjabu le rappelle à Stanleyville en mai 1964 comme chef de cabinet à la présidence. Sous le pouvoir des Simba, sollicité par G. Soumialot, il travaille au cabinet de celui-ci en tant que directeur aux Affaires intérieures. Après la fuite de Soumialot et d'Olenga, il prit l'initiative de libérer un certain nombre de prisonniers politiques détenus par les Simba.

L'intervention belgo-américaine sur Stanleyville va être sévèrement condamnée par plusieurs pays africains et par certains pays de l'Europe orientale. Vingt-deux États déposeront le 1^{er} décembre 1964 une demande de convocation urgente du Conseil de sécurité de l'ONU. Il y aura de nombreux débats, mais l'intervention s'est imposée malgré les condamnations.

Un rapport de la CIA, rapporte Ludo De Witte, relevait que dans les environs de Stanleyville, dans

un rayon de plus ou moins deux cents kilomètres, des groupes rebelles erraient sans but, « pas assez efficaces pour vaincre des patrouilles, mais assez nombreux pour décourager la reprise d'une économie à l'agonie ». Pourtant, « à quelques exceptions près », les unités régulières de l'ANC « n'étaient pas mieux qu'elles ne l'avaient jamais été » (De Witte 2017 : 397-398).

Le décret n° 28 du 30 janvier 1965 proclama l'état d'urgence dans le Haut-Congo ; le ministre de l'Intérieur Godefroid Munongo et le colonel Léopold Masiala furent nommés respectivement haut-commissaire et commissaire de la République pour cette province ; Ferdinand Amisi (un proche de Bondekwe), Ignace Michel Alamazani (un proche de Bondekwe) et Simon Linkuku furent nommés membres du comité d'urgence.

2. LES ÉLECTIONS DE 1965 CRISPÉES

Dans la province du Haut-Congo, les élections législatives nationales et provinciales de 1965 prirent fin le vendredi 30 avril. À l'échelon national, la liste unique Conaco avait obtenu 21 839 voix sur 22 950 votants.

Tableau 4.1 : Les députés nationaux élus en mai 1965

Noms	Voix obtenues	Observations
Alamazani Ignace Michel	1 252	Ethnie bali de Bafwasende ; il fut dans la Force publique dans l'administration coloniale ; 1 ^{er} administrateur à Basoko ; nommé le 30 janvier 1965 membre du comité d'urgence du Haut-Congo ; responsable Conaco à Stanleyville
Likungu Léon	580	-
Bofalu Denis Jean	386	Mbole d'Opala
Murias André	241	Un mulâtre
Afinobebe Antoine	206	Musoko
Molimasio Ephrem	200	Originaire du territoire d'Ubundu
Lokanzola Adolphe	167	Originaire du territoire de Yahuma
Badjoko Léopold	159	-

Tableau 4.2 : Les députés nationaux élus suppléants

Noms	Observations
Ingala Dominique	Mobali de Bafwasende
Ndondo Victor	Venu de la province de l'Équateur
Mbalanga Aubain	Musoko ; il fut instituteur chez les catholiques à Stanleyville, poussé en politique par ses supérieurs
Asangu Albert	Il fut rapporteur de la commission politique de l'UPOCO ; il signe en avril 1965 le mémorandum des ressortissants du Haut-Congo adressé au colonel Mulamba contre Ignace Alamazani ; il avait rallié la Conaco

Au conseil provincial, la liste Conaco obtint 22 089 voix sur 23 089 votants.

Tableau 4.3 : Conseillers provinciaux en 1965, ville de Stanleyville

Noms	Voix obtenues	Observations
Moliso Jean	703	Quelqu'un d'instruit, défenseur judiciaire
Babusia Josephat	583	Komo de Simi-Simi (Lubuya-Bera)
Nemeza Joseph Désiré	326	Komo de Lubuya-Bera
Kalokola Mariano	304	Lokele
Badjoko Léopold	300	-
Yenga Joseph	269	-
Osandu Jean	265	Mbole d'Opala
Temo François	251	Enya, mais il n'était pas assez instruit
Ali Alici Nasor	212	Mungwana

Source : Rapport du Bureau et de la commission spéciale de vote, signé respectivement par leurs présidents Pascal Mbaky et Norbert Vangu.

Les conseillers provinciaux suppléants sont : Joseph Sosongo, Ernest Elamelo, Modeste Mayapa, Louis Bauman et Henri Sambo.

Tableau 4.4 : Conseillers provinciaux en 1965, dans les territoires

Territoires	Noms	Fonctions
Bafwasende	Ingala Dominique	Conseiller
	Kirongozi Louis	Conseiller
	Tambwe Pierre	Conseiller suppléant
Banalia	Yanghe André	Conseiller
	Kasusula Léon	Conseiller
	Betuma Louis	Conseiller
	Mbomo Évariste	Conseiller suppléant
	Amwato Marc	Conseiller suppléant
Basoko	Moneli Raphaël	Conseiller
	Limbaya Maurice	Conseiller
	Mangubu Simon	Conseiller
	Dhikale Joseph	Conseiller suppléant
	Lokombe Antoine	Conseiller suppléant
Isangi	Bosongo Samuël	Conseiller (liste PDC)
	Lombo François	Conseiller
	Lotika Jean	Conseiller
	Bombi Théodore	Conseiller
	Bonjala Alphonse	Conseiller
	Konga-Konga Gilbert	Conseiller
	Lobunda Gustave	Conseiller suppléant
	Wembola Frédéric	Conseiller suppléant
	Ngoy Crispin	Conseiller suppléant
Opala	Kingombe Fidèle	Conseiller
	Asase Victor	Conseiller
	Asangu Victor	Conseiller
	Nangole Nestor	Conseiller
	Silwa Casimir	Conseiller suppléant
	Kinga Kay	Conseiller suppléant

Territoires	Noms	Fonctions
Ponthierville	Botangala Bernard	Conseiller (liste Conaco)
	Mosiso Gabriel	Conseiller
	Mwadika François	Conseiller
	Kichinja Laurent	Conseiller
	Adulumba François	Conseiller suppléant
	Selemani Fidèle	Conseiller suppléant
Yahuma	Mokondo Dieudonné	Conseiller
	Bilefo Gabriel	Conseiller
	Kaway Joseph	Conseiller suppléant

Source : Rapport du Bureau et de la commission spéciale de vote, signé respectivement par leurs présidents Pascal Mbaky et Norbert Vangu.

Joseph Nemeza fut élu président de l'assemblée provinciale. Originaire du secteur Lubuya-Bera, il avait été directeur Belgika rizerie Kisangani-Maniema (1957-1963), membre du PNP (1959-1960), sous-directeur au ministère provincial de l'Intérieur (1964).

Tableau 4.5 : Composition du Bureau de l'Assemblée provinciale du Haut-Congo (juin 1965)

Fonctions	Noms	Observations
Président	Nemeza Joseph Désiré	Komo de Lubuya-Bera
Vice-président	Kasusula Léon	Mongelema de Banalia, ancien moniteur, conseiller communal suppléant de Mangobo en février 1960, président du tribunal de ville (1960-1965), emprisonné par les Simba
Secrétaire	Botangala Bernard	-

Source : Archives du service des affaires politiques à Kisangani, dans FABV/SHP-MRAC.

Il était prévu quatre secrétaires dont un seul fut directement désigné ; pour les autres, il était dit « à pourvoir ».

À l'issue du vote intervenu à l'assemblée provinciale le 17 juin 1965, Ignace Michel Alamazani,

membre du comité d'état d'urgence, fut élu gouverneur de la province du Haut-Congo. L'équipe gouvernementale présentée le 19 juin 1965 à l'assemblée provinciale avait été approuvée.

Tableau 4.6 : Composition du gouvernement provincial (juin 1965)

Fonctions	Noms	Observations
Gouverneur de province, chargé des Affaires intérieures, Affaires économiques, Information et Relations interprovinciales	Alamazani Aganya Piani Ignace Michel	Mobali de Bafwasende
Ministre de la Justice et du Travail	Komanda Salathiel Jean Léonard	Sénateur MNC-L en 1960, mais il se désolidarisa de Lumumba assez vite
Ministre des Finances, Budget et Contrôle	Mukondo Dieudonné	Mongando du territoire de Yahuma
Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique	Isamene Paul	Lengola de Ponthierville (Ubandu) ; formation d'assistant médical
Ministre de l'Éducation, Jeunesse et Sports	Mbalanga Hahe m'Omba Aubain	Musoko (Mubango) de la chefferie Yamandundu dans le territoire de Basoko
Ministre de l'Agriculture, Élevage, Cadastre, Titres fonciers	Liolocha Victor	Topoke d'Isangi
Ministre du Plan et Coordination, Fonction publique, Travaux publics et PTT	Kokonyange Charles	Komo de Stanleyville

Source : ACP du 21 juin 1965.



Alain Mbalanga.

(Photo archives familiales, 2000. Droits réservés.)

Léopoldville continuait à juger la situation socio-politique dans le Haut-Congo peu rassurante et va, ainsi, prolonger l'état d'urgence en prenant un autre décret n° 290 du 20 août 1965 pour une période de trois mois. Mais ce nouveau décret mettait fin au mandat du haut-commissaire Godefroid Munongo et du commissaire Masiala, ainsi qu'à celui des membres du comité d'état d'urgence Amisi, Alamazani et Linkunku dans le Haut-Congo. Un autre décret n° 292 du même 20 août 1965 nommait le colonel Léonard Mulamba commissaire de la République. Ce dernier décret stipulait que le haut-commissaire de la République était le ministre de l'Intérieur du Gouvernement central.

3. À L'AGONIE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE : L'ÉPOPÉE DES MERCENAIRES TOUJOURS ACTIFS SUR LE TERRAIN À STANLEYVILLE

Après avoir été des alliés contre Lumumba et ses partisans, Moïse Tshombe, Joseph Kasa-Vubu et Joseph Mobutu allaient se disputer la direction du Congo indépendant ; chacun d'eux, à ce moment, chercha à rallier les Occidentaux à sa cause. Curieusement, les effets de l'affaire Lumumba et la casse de Stanleyville étaient aussi devenus des atouts à exploiter. En fait, Kasa-Vubu et Mobutu

présentaient Tshombe à l'Occident comme un élément qui entravait une réconciliation de l'Afrique avec le Congo. Sur lui pèse l'assassinat de Lumumba régulièrement évoqué dans les réunions officielles. Il était aussi perçu comme la façade politique derrière laquelle les Belges et les Américains venaient d'écraser féroce­ment les soulèvements populaires de l'Est.

Mais il fallait travailler pour stabiliser politiquement le Congo. La première stratégie qui semblait s'imposer à tous était de rapprocher Tshombe, Kasa-Vubu et Mobutu, parce que chacun d'eux disposait d'atouts :

- pour Kasa-Vubu : on estimait que la paix et la stabilité dans la région stratégique du Bas-Congo, auquel s'attachait la capitale Léopoldville, dépendaient de sa position ;
- pour Tshombe : il passait pour le « maître du Katanga » producteur de richesse et il contrôlait les gendarmes katangais et les mercenaires.
- pour Mobutu : il disposait des paracommandos entraînés par les Israéliens qui constituaient une garde prétorienne redoutée.

La constitution d'un Gouvernement stable disposant d'un minimum d'autorité et de prestige avait pourtant ses exigences. Dans son appréciation de la situation, l'ambassadeur belge Charles de Kerkove, rapporte Ludo De Witte, semble avoir été la personne ayant pressenti le mieux l'avenir proche. Il affirmait : « La sécurité dans les espaces publics n'était certes pas encore assurée, mais le Congo était sur la bonne voie, grâce aux mercenaires, aux milices d'entreprise composées de travailleurs blancs et à la lassitude de la population qui ne s'enthousiasme plus pour des slogans. » Il n'avait toujours guère confiance dans « le système parlementaire » qui était un véritable creuset de « zizanies tribales » et de « grenouillage : au Congo ce sera toujours le parlementarisme dans ce qu'il a de pire, ou pas de parlementarisme, et il semble plus aisé de passer de tout à rien dans ce pays que dans aucun autre [...] » (De Witte 2017 : 398-399).

Jusque-là, Mobutu qui ne disposait pas de base politique populaire au Congo penchait encore pour une combinaison Kasa-Vubu – Tshombe, mais celle-ci devenait de plus en plus difficile, d'autant plus que les deux hommes convoitaient le même poste de chef de l'État. Mobutu se voyait gagner le centre du jeu, d'autant plus que Kasa-Vubu allait chercher ses idées chez Mobutu et qu'au même moment Tshombe à Léopoldville dépendait du chef de

l'ANC¹. Cet homme s'avancé vers le pouvoir politique pour combler le vide qui se présentait. Belges et Américains pensaient le moment propice pour instaurer un régime présidentiel fort, et ni Tshombe ni Kasa-Vubu ne présentaient des carrures suffisantes : le premier, bien que grand de taille et tribun, était versatile et changeait continuellement d'avis devant chaque interlocuteur qui le courtisait ; le second était prudent, peu discret, doté d'une petite voix fine et aiguë, passant pour un taciturne renfermé, plutôt petit et corpulent.

Après que Nendaka eut remplacé Munongo en juillet 1965 comme ministre de l'Intérieur, l'ancien triumvirat Mobutu-Bomboko-Nendaka du Groupe de Binza reprit à nouveau le leadership. Les Britanniques qui suivaient l'évolution politique de l'heure arrivaient à la même conclusion (De Witte 2017 : 406). Le trio Mobutu-Bomboko-Nendaka était à la fois complémentaire et concurrentiel. La conjoncture de l'accession du Congo à l'indépendance, dominée par l'incertitude du lendemain, favorisa leur rapprochement, fondé sur l'influence de chacun d'entre eux (*Bulletin de la Sûreté* 1961). Le premier était uniquement un politique ; le deuxième, au départ seulement un soldat ; et le troisième, d'abord un technocrate, qui s'affirma, ensuite, dans le secteur de la Sûreté.

Bomboko et Nendaka étaient les pires rivaux de Tshombe ; le nouveau ministre de l'Intérieur allait exploiter à fond sa position politique, d'autant qu'il disposait du réseau de la Sûreté. Il s'attaqua aux partisans de Tshombe, allant jusqu'à expulser du Congo le Belge Pierre Davister, cet homme qui était allé chercher (à la demande d'Adoula et de Mobutu) Tshombe dans son exil à Madrid pour qu'il devienne Premier ministre. Un geste symboliquement payant : Nendaka fut encensé par la presse congolaise comme un homme qui luttait pour « un Congo pour les Congolais » et qui savait remettre les Blancs à leur place. Ludo De Witte écrit :

« Début octobre 1965, Nendaka fondait le Front démocratique congolais (FDC), une alliance de partis et d'hommes politiques qui s'opposaient à la Conaco de Tshombe. Le parti, avec, entre autres, Kamitatu, Lengema et Bomboko, installa son quartier général dans les bâtiments d'Impremco, au-dessus des

bureaux du journal *Le Progrès*. Lors de conférences de presse, Nendaka stigmatisa « certaines ambassades » pour leur ingérence dans la politique congolaise. Il accusa aussi les puissances financières et les sociétés privées d'apporter un appui financier « à un seul homme et à un seul parti ». C'était du pur verbiage, car en même temps, il envoyait des gens à lui à l'ambassade de Belgique pour rassurer les Belges : il avait été tout à fait séduit par les « équipes polyvalentes » des Belges qui avaient pris l'administration en main dans les territoires reconquis. Nendaka tranquillisa également [Henri] Fortemps de l'Union minière et Lentz de la fédération patronale FEC : il soutenait l'armement de leurs gardes d'entreprise à l'intérieur du pays. À huis clos, il déclara que les mercenaires n'en étaient pas, mais des soldats congolais, car ils étaient soumis aux mêmes règles disciplinaires que les autres soldats de l'ANC » (De Witte 2017 : 406-407).

Le Premier ministre Tshombe perdait du terrain politique à Léopoldville, et ses jeux en coulisses paraissaient de plus en plus maladroits. D'abord, il fut bloqué dans son accord conclu avec la compagnie aérienne française UTA à qui il avait attribué le trafic aérien intérieur au Congo ; une action qui mécontenta les intérêts belges, car la position de la Sabena vacilla (d'après cet accord, le Congo devait acheter des caravelles françaises). Tshombe fut aussi contré lorsqu'il engagea l'Italien Enzo Generali² pour monter un service d'espionnage indépendant de la Sûreté afin de s'affranchir des réseaux de Nendaka ; la France aurait eu une influence dans ce dossier dans le but de surveiller le Groupe de Binza jugé pro-américain. Début octobre 1965, Tshombe recruta 80 mercenaires espagnols, aidé par le régime de Franco ; cela envenima la situation et diminua l'attraction belge pour le Premier ministre (De Witte 2017 : 401-407).

Le 13 octobre, Kasa-Vubu démit Tshombe. Mais le chef de l'ANC, Mobutu, et l'officier Léonard Mulamba (nommé en août commissaire de la République du Haut-Congo dans le cadre de l'état d'urgence toujours en vigueur) craignaient que la rupture entre Kasa-Vubu et Tshombe n'aboutisse à la perte de l'ex-Province-Orientale au profit des rebelles.

2. Déjà venu à Léopoldville en septembre 1964, Enzo Generali avait servi Tshombe en lui fournissant des combattants à la sécession.

1. Et dire que Mobutu avait été et restait l'un des *Binza boy's*.

La destitution de Tshombe fit applaudir les pays africains progressistes en faveur de Kasa-Vubu. À ce sujet, le colonel Vandewalle, qui avait été au Katanga sous la sécession et qui était venu diriger l'opération Ommegang en 1964, écrivit : « Il était bien commode [...] de laisser en apparence toute la responsabilité [de l'engagement de mercenaires pour la répression des Simba] au seul Moïse Tshombe puis, quand il eut réussi l'affaire en sacrifiant son avenir politique, de l'abandonner, sans une intervention, à son destin » (Vandewalle 1970 : 201). Ludo De Witte ajoute son commentaire : « L'Afrique perçut le départ de Tshombe comme le début de la liquidation de tout ce qui faisait horreur au continent : les mercenaires, les interventions occidentales, le néo-colonialisme. Politiquement, Tshombe était brûlé, il s'était consumé dans la lutte contre le nationalisme congolais » (De Witte 2017 : 409). Kasa-Vubu avait écarté Tshombe certes, mais il ne put pas le remplacer. Les institutions du pays étaient dans l'impasse. Deux gouvernements dirigés par Évariste Kimba furent constitués, d'abord le 18 octobre, puis le 8 novembre. À chaque fois, à l'instar de Moïse Tshombe, le Premier ministre s'attribuait plusieurs portefeuilles : ceux de « Premier ministre chargé du Plan et du Développement industriel et ministre de l'Information et du Tourisme ». Chaque fois, ces gouvernements furent rejetés par les Chambres. Lors de la première présentation, le 14 novembre 1965, le résultat des votes fut le suivant sur 262 membres, 121 se prononcèrent en faveur du gouvernement Kimba, 134 contre et 7 abstentions. À propos de ce vote, De Witte écrit : « La corruption avait lourdement pesé sur le résultat du vote. Selon l'ambassadeur américain, Tshombe avait acheté neuf membres de la délégation de l'Ubangi, "pour huit cent mille francs congolais chacun". Tshombe pouvait faire appel à sa fortune personnelle et au soutien des hommes d'affaires belges, ce qui lui conférait "un important avantage dans les opérations de corruption" » (De Witte 2017 : 413).

« Le 19 novembre, la température politique monta encore plus. Selon la radio nationale congolaise, les autorités avaient déjoué un complot des "ennemis de la nation congolaise". Des noms de comploteurs furent cités : le colonel Lamouline et le major Protin de l'Assistance technique militaire belge, et les pilotes Bracco et Libert qui, à ce moment, étaient sous contrat à la CIA. [...] Dans *Le Progrès* [...], on pouvait lire qu'ils

voulaient ramener Tshombe au pouvoir. L'Agence de presse congolaise (ACP) fit savoir que Tshombe s'était entouré d'une garde de mercenaires. La légation belge confirma à Spaak que Lamouline et Protin avaient fait transférer cinq mercenaires vers la capitale pour protéger Tshombe. Le chef de l'Assistance technique militaire belge Delperdange et le général Mobutu décidèrent de régler l'affaire à l'amiable : les militaires belges concernés furent renvoyés dans leurs foyers. Mais la presse anti-tshombiste ne laissa pas passer l'occasion de tirer à boulets rouges sur l'ancien Premier ministre. Des détails saillants du plan – inventés ou pas – furent révélés : lors de la manifestation de la commémoration du premier anniversaire de la reconquête de Stanleyville, les pilotes auraient dû profiter du défilé aérien pour mitrailler la tribune d'honneur et tuer ainsi Mobutu et consorts » (De Witte 2017 : 414).

Mais ça continuait de balloter entre Tshombe et Kasa-Vubu. Ce dernier retrouva soudainement son radicalisme anticolonial d'avant l'indépendance. D'après De Witte, Victor Nendaka, qui multipliait à ce moment les contacts et se faisait voir dans la sphère politique, expliqua à l'ambassadeur belge à Léopoldville que le Groupe de Binza était l'huissier du régime, l'arbitre dans le jeu des factions rivales, avec un œil sur l'équilibre entre les extrémistes : Tshombe et sa suite d'une part, et « les nationalistes à outrance » d'autre part. Mais, ajouta-t-il, cette position de conciliateur ne devait plus être maintenue à la fin de l'année, quand les candidatures à la présidence devaient être introduites pour l'élection de février 1966. En fait, une victoire de Tshombe se laissait pressentir et les membres du Groupe de Binza, dont Bomboko et Nendaka qui comptaient parmi ses farouches adversaires, ne pouvaient l'accepter. C'est Cyrille Adoula, lui aussi l'un des *Binza boys*, qui lâcha l'information selon laquelle « quelque chose » se mijotait en coulisse « dans le genre coup de force », sans que cela soit encore assez précis. À l'ambassade de Belgique, on notait que le colonel Alexandre Singa (originaire d'Aketi dans le district du Bas-Uele, comme Nendaka), nouveau chef de la Sûreté, avait demandé un visa pour ses enfants (De Witte 2017 : 411).

Le secteur privé durement touché depuis la décolonisation exigeait la stabilité politique et le choix du prochain chef de l'État dans une telle situation ne rassurait pas. La dictature militaire devenait une option

possible et envisagée, comme ailleurs en Afrique où divers pays retournaient vers l'autorité militaire³.

Le Congo connaissait déjà un haut degré de militarisation. Il a déjà été noté que le colonel Léonard Mulamba fut nommé commissaire de la République dans le Haut-Congo en août 1965 dans le cadre de l'état d'urgence toujours en vigueur. Dans plusieurs endroits de l'ex-Province-Orientale, mercenaires, gardes civils et milices d'entreprise avaient repris à leur compte le maintien de l'ordre, ou bien on voyait des coloniaux de retour assurer eux-mêmes la justice. À Paulis, c'était l'ancien militaire de carrière français Havrez, un vétéran de la guerre d'Algérie, qui avait son mot à dire sur tout. Il était retourné dans sa plantation, amenant avec lui un FAL et, depuis, les travailleurs congolais revenus en nombre lui obéissaient à merveille (De Witte 2017 : 411-412).

De Witte écrit : « Avec le départ de Tshombe, la "droite" avait été éliminée, ce qui fit que la balance pencha à "gauche". Dans le Congo débarrassé des nationalistes, la "gauche" signifiait Kasa-Vubu et Nendaka, et leur grandiloquence anticoloniale. Cela donna de l'oxygène aux aspirations nationalistes : à Léopoldville, des manifestations de rue furent organisées et, çà et là, on bouta le feu au drapeau tricolore belge. Des voix s'élevèrent pour traîner Tshombe devant les juges. La poussée vers la "gauche" mit en danger le rôle d'arbitre du Groupe de Binza qui, jusqu'à la destitution de Tshombe, avait fait jouer la "gauche" contre la "droite" et les avait ainsi neutralisées. Bill Schaufele, un haut fonctionnaire américain du Département d'État, craignait qu'après la destitution de Tshombe, Kasa-Vubu et son entourage ne glissent encore plus vers la gauche, et ce, sans contrepoids. Le candidat tout désigné pour contrer cette évolution était Mobutu, déclara Schaufele » (De Witte 2017 : 413).

Le contexte était favorable à Mobutu. Après la révolte, la population congolaise était dégrisée, abattue, voire désespérée. Un rapport britannique portant sur la situation du moment faisait observer qu'après des années de chaos et de violence, « bien des gens ordinaires s'étaient réconciliés avec les diables incompetents qu'ils connaissent ». Dès lors,

un régime militaire grâce à une discrète révolution de palais était devenu une possibilité réaliste (De Witte 2017 : 417). C'est parce qu'à cet instant-là le pouvoir était comme un fruit mûr n'attendant que d'être cueilli. Jean-Pierre Langellier écrit : « Washington et Bruxelles s'inquiètent de voir le président [Kasa-Vubu] virer au rouge vif, même si, pour beaucoup de Congolais, le rapprochement envers l'Afrique progressiste opère seulement un recentrage par rapport à la politique de Tshombe. Belges et Américains craignent que les rebelles de l'Est, encouragés par les Chinois, très actifs à Brazzaville, n'exploitent l'instabilité et la confusion qui règnent à Léo. Ils perdent confiance en Kasa-Vubu. L'ambassadeur américain, George McMurtrie Godley, et le chef d'antenne de la CIA, Larry Devlin, n'encouragent pas Mobutu à arbitrer la querelle au sommet. Le diplomate écrit au Département d'État : "Mobutu est le meilleur interlocuteur auprès de qui exprimer notre inquiétude. Au bout du compte, c'est son influence qui fera la différence. C'est pourquoi nous restons en contact étroit avec lui" » (Langellier 2017 : 130).

On est dans la dernière ligne droite. Les pouvoirs belge et américain poussèrent Mobutu à vite se décider. De Witte écrit :

« Effrayé par un pogrom contre les Blancs, il [le ministre belge Spaak] exigea que soit mis fin à la campagne médiatique à propos d'un complot occidental : "Mobutu doit comprendre que son silence compromet la confiance qui doit exister entre l'armée congolaise et la Belgique et qui est la condition fondamentale pour le maintien de l'assistance technique militaire." Mobutu obéit et déclara dans un communiqué qu'il n'avait nullement été question de complot. Le communiqué fut repris dans la presse écrite, mais Nendaka poursuivit sur sa lancée et empêcha qu'il soit diffusé par la radio nationale. Godley [ambassadeur américain] proposa à Mobutu de diffuser dans ce cas le texte via *La Voix de l'Amérique*, ce qui fut effectivement fait. Cela ne servit pas à grand-chose, car la surenchère anti-occidentale fiévreuse des ennemis de Tshombe devait définitivement discréditer le très populaire ancien Premier ministre. Le 23 novembre, un important collaborateur de la Maison-Blanche fit savoir que Kasa-Vubu avait demandé à Mobutu de jeter Tshombe en prison, ce que Mobutu avait carrément refusé. Les États-Unis avaient trois options : laisser les Congolais vider leur querelle entre eux, soutenir Tshombe ou soutenir Mobutu. À l'instar de l'ambassadeur Godley, le collaborateur du

3. De la mi-1965 à la fin 1966, il y eut l'Algérie, la RCA, le Dahomey (Bénin), le Ghana (où Nkrumah fut renversé), le Nigeria et le Togo.



Le colonel Malila, un originaire du Bas-Uele.
(CP.2007.1.374, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

président Johnson opta pour le soutien au général : “Il contrôle l’armée (avec notre aide). Il est le dirigeant le plus raisonnable dans l’actuelle pagaille. Il connaît la situation d’aujourd’hui mieux que nous.” Godley allait devoir exercer des pressions sur Mobutu pour mettre de l’ordre dans les affaires. [...] Pour le premier anniversaire de la reconquête de Stanleyville, tous les officiers supérieurs de l’armée congolaise se rendirent à la capitale : le lieutenant-général Mobutu, le général-major Bobozo, les colonels Masiala, Mulamba, Nzoigba, Itambo et Bangala, et les lieutenants colonels Ingila, Tshatshi, Monyango, Singa, Basuki, Malila et Tukuzu. Le 24 novembre 1965, à 17 heures, le régime organisa une messe de commémoration des victimes de la République populaire. Tous les hommes politiques d’envergure, y compris le Premier ministre démis de ses fonctions, étaient présents. Lors de la sortie des fidèles de la cathédrale, les applaudissements en faveur de Tshombe furent bien plus nourris que ceux en faveur de Kasa-Vubu et Mobutu. À la radio, le ton demeura violemment anti-occidental, bien que Nendaka eût promis une amélioration à Godley. Aux commerçants étrangers, il était reproché de retenir des



Colonel Loso, un originaire de la Tshopo.
(CP.2007.1.375, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

marchandises afin de faire grimper les prix. Godley, furieux, s’en prit vertement à Nendaka pour sa “xénophobie” qui mettait des vies humaines en danger et qui anéantissait tout espoir d’investissements étrangers. Le soir, les officiers se glissèrent à table en compagnie de Mobutu. Le même soir, de Kerchove apprit que cela “remuait ferme” chez les militaires. Au cours des années 1964 et 1965, Mobutu avait considérablement renforcé sa position au sommet de l’armée. Il était devenu le ministre de la Défense *de facto* – une fonction que le gouvernement Tshombe n’avait pas assurée – en accordant des promotions à des officiers de l’ANC qui lui étaient fidèles et en rassemblant autour de lui un “cabinet” d’officiers belges de l’Assistance technique militaire qui lui étaient favorables, comme les colonels Delperdange et Goossens. Lors d’une réunion au domicile de Mobutu, était également présent l’auditeur militaire belge Van Halewijn. Vers 2 heures du matin, Van Halewijn avait rédigé l’annonce du coup d’État. Le texte fut diffusé quelques heures plus tard via Radio Léopoldville » (De Witte 2017 : 419-420).

4. ET MOBUTU PRIT LE POUVOIR CE JOUR ANNIVERSAIRE DE LA RECONQUÊTE DE STANLEYVILLE

À la suite du coup d'État, le général Joseph-Désiré Mobutu remplaça Joseph Kasa-Vubu comme chef de l'État et le colonel Léonard Mulamba devint Premier ministre. Justifiant son acte, Mobutu raconta : « J'attendais avec inquiétude d'être convoqué par Kasa-Vubu et Tshombe, chacun ordonnant l'arrestation de l'autre. Nous n'allions pas tout de même rejouer le même scénario pour leur faire plaisir ! » (Remilleux & Mobutu 1989 : 66).

Le 24 novembre 1965 devint ainsi la date du début de la Deuxième République. Cet événement effacera celui de l'anniversaire de la reconquête de Stanleyville. Car, si l'assaut sur Stanleyville en 1964 s'était passé à l'aube, l'assaut pour le pouvoir de Mobutu à Léopoldville en 1965 aura lieu la nuit du 24 (au 25) novembre. Dans les deux événements, il y a un fond commun : le rôle prépondérant de la Belgique et des États-Unis.

Peu après l'annonce du coup d'État, écrit De Witte, l'ambassadeur américain Godley téléphona à Mobutu et lui demanda comment les choses se passaient avec Victor Nendaka tenu comme important instigateur de la campagne anti-occidentale. Mobutu répondit qu'il pensait que l'ex-chef de la Sûreté dormait encore. À un officier belge, un Nendaka encore endormi déclara qu'il était étonné que le coup eût déjà eu lieu. À l'ambassadeur belge De Kerchove, Mobutu répondit que son régime attachait « une priorité absolue » au soutien belge. Il reconfirma sa décision de passer l'éponge sur le passé et de respecter tous les accords du passé, « notamment le contentieux, même si nous avons été roulés ». Mobutu leva les bras au ciel quand il s'écria : « Le rêve de ma vie est que la Belgique et moi puissions reconstruire ce pays. » L'ambassadeur belge faisait aussitôt part au ministre Spaak de ce qu'il pensait de la situation politique à Léopoldville. Il parla de l'installation d'« un régime démocratique militaire » : accepté par la population, mais exclusivement établi sur l'armée et dirigé par un général visiblement bon enfant, mais décidé, « qui est plus politicien que militaire » (De Witte 2017 : 421, 423-424).

4.1. SUR LA FIN DE LA PROVINCE DU HAUT-CONGO

L'ordonnance n° 66/87 du 18 février 1966 nommait le colonel Joseph Tshatshi commissaire de la République en remplacement du général Mulamba devenu Premier ministre du Gouvernement central. À chaque fois, la durée de l'état d'urgence était prolongée de trois mois.

Dès sa prise de pouvoir en novembre 1965, assez vite il fut question pour Mobutu de réduire des provinces créées en 1962 et 1963. Mais il ne paraissait plus possible de revenir à la situation identique au moment de l'accession du pays à l'indépendance en 1960.

Alphonse Nguvulu, le Haut-commissaire au Plan, conçut le premier projet, « Restructurer le pays », paru début 1966. Il proposait une réduction du nombre des provinces à neuf, plus le district fédéral de Léopoldville (Gérard-Libois & Van Lierde 1966 : 222) :

1. la province du Congo-Occidental qui intègre les provinces du Kongo-Central, du Kwango et du Kwilu ;
2. la province de l'Équateur qui intègre les provinces de la Cuvette-Centrale, du Lac Léopold II et du Moyen-Congo ;
3. la province du Congo septentrional qui intègre les provinces de l'Ubangi et de l'Uele ;
4. la province du Congo-Oriental qui intègre les provinces du Haut-Congo et de Kibali-Ituri ;
5. la province du Kivu qui intègre le Nord-Kivu et le Kivu-Central ;
6. la province du Nkonga-Baluba qui intègre les provinces du Sud-Kasaï et du Nord-Katanga ;
7. la province du Congo-Central qui intègre les provinces du Maniema, du Sankuru et du Lomami ;
8. la province du Katanga qui intègre les provinces du Katanga-Oriental et du Lualaba ;
9. la province du Kasaï qui intègre les provinces de Luluabourg et de l'Unité-Kasaïenne ;
10. le district fédéral de Léopoldville.

À la suite de cette proposition à caractère privé, un mémorandum du président Mobutu discuté au préalable au Conseil des ministres le 22 mars 1966 fut envoyé aux présidents des Chambres. Il envisageait ce qui suit :

a) L'ex-province de Léopoldville comporterait, outre la capitale ayant le statut de collectivité

décentralisée, soumise à la tutelle de la République, deux provinces :

- une province formée du Kwango, du Kwilu et du Lac Léopold II. Son chef-lieu est Banningville mais le nom de la province reste à trouver ;
- l'actuelle province du Kongo-Central aurait comme chef-lieu Matadi ou Songololo.

b) L'ex-province de l'Équateur devrait regrouper les provinces de la Cuvette-Centrale, du Moyen-Congo et de l'Ubangi pour reprendre sa forme d'avant, la province de l'Équateur et son chef-lieu Coquilhatville.

c) L'ex-Province-Orientale devrait garder sa division en trois provinces de 1962 parce que celles-ci sont jugées viables. (Il se pourrait que cela fût influencé par la position de plus en plus influente de Victor Nendaka depuis son passage en 1965 dans le gouvernement de Moïse Tshombe.)

d) L'ex-province du Kivu comporterait deux provinces :

- la province du Kivu qui regrouperait les provinces du Kivu-Central et du Nord-Kivu, ayant Bukavu comme chef-lieu ;
- la province du Maniema avec Kindu comme chef-lieu.

e) L'ex-province du Kasai devrait être divisée en trois provinces :

- la province du Kasai-Central comportant les provinces de l'Unité-Kasaïenne et de Luluabourg et ayant Luluabourg pour chef-lieu ;
- la province du Nord-Kasai intégrant les provinces du Sankuru et du Lomami et ayant Lusambo pour chef-lieu ;
- la province du Sud-Kasai conservée dans ses limites à cause des événements qui l'ont créée.

f) L'ex-province du Katanga devait garder sa division en trois provinces (Nord-Katanga, Katanga-Oriental et Luluaba) parce que celles-ci sont estimées être viables. (Il se pourrait que cela fût influencé par la menace d'une nouvelle sécession de la part de Moïse Tshombe parti en exil.)

Entre le 24 mars et le 6 avril 1966, date à laquelle le président Mobutu mit fin aux controverses sur la nouvelle organisation territoriale, seules les provinces de l'Unité-Kasaïenne, du Kwilu, du Lomami, du Lac Léopold II et du Nord-Kivu avaient réagi au mémorandum du chef de l'État. C'est même dans l'Unité-Kasaïenne que les manifestations furent les

plus violentes à Tshikapa contre l'« opération suicide de réunification du Kasai ».

Le 6 avril 1966, le président Mobutu prit l'ordonnance ramenant le nombre des provinces à douze. Il y eut donc quelques ajustements par rapport au mémorandum : Bandundu, Équateur, Kasai-Oriental, Kasai-Occidental, Sud-Katanga, Sud-Kivu, Kongo-Central, Nord-Katanga, Kibali-Ituri, Uele, Haut-Congo et Nord-Kivu.

4.2. DE NOUVEAU, L'AFFAIRE DES MERCENAIRES ÉCLATE À STANLEYVILLE

Une nouvelle réduction du nombre de provinces va intervenir en 1967. Sa motivation est liée à la « rébellion katangaise » de Stanleyville (devenue Kisangani en mai 1966) qui ébranla le nouveau régime, en montrant la fragilité des relations entre le pouvoir central et certaines provinces. On épinglea un grand problème de collaboration entre les exécutifs provinciaux et les assemblées provinciales. L'exercice du pouvoir exécutif devint dans certains cas presque impossible à cause de l'obstruction des conseillers provinciaux ou d'une partie d'entre eux.

Mais il y eut d'abord cet autre événement à Kisangani. Les Américains avaient informé Mobutu qu'un coup d'État en faveur de Tshombe était programmé pour le 21 juillet 1966. Celui-ci impliquerait deux cents mercenaires sud-africains et rhodésiens (Mémorandum de la Maison Blanche, classé « secret sensible », 13 juillet 1966, cité par Langellier 2017 : 153). À la date prévue, rien ne se passa certes, mais, deux jours après, les unités du colonel Ferdinand Tshipola investirent Stanleyville. La rive gauche de la ville resta sous le contrôle des troupes de l'ANC. Dans un mémorandum, Tshipola n'accusait pas seulement le commandement de l'armée de discrimination dans son traitement, entre autres, en ce qui concerne les promotions, mais il mettait en cause la légitimité du coup d'État de Mobutu du 24 novembre parce qu'il n'y avait pas été associé (Gérard-Libois & Van Lierde 1967 : 348-349). Bien que les mercenaires de Bob Denard restassent à l'écart, d'autres groupes de mercenaires de l'encadrement des ex-gendarmes prirent Watsa et Isiro, pillèrent les banques et descendirent sur Stanleyville. Fort de ces renforts, Tshipola défia le pouvoir central. Romain Yakemtchouk écrit :

« [...] le 23 juillet 1966 une mutinerie éclatait à Kisangani ayant pour objectif de réaliser le retour de Tshombe au pouvoir. Il faut rappeler qu'après l'échec

de la sécession du Katanga au début de 1963, quelque milliers de gendarmes katangais ainsi qu'un certain nombre de mercenaires se sont réfugiés en Angola, et en 1964 la plupart d'entre eux ont regagné le Congo pour être versés par le gouvernement Tshombe dans l'Armée nationale congolaise. Comme les combats contre les rebelles [Simba] se poursuivaient toujours au nord et dans le nord-est du pays, les nouvelles autorités de Kinshasa n'ont pas touché à ces troupes, à telle enseigne qu'en juillet 1966, trois bataillons (le 11^e, le 12^e et le 14^e formant le régiment Baka) sont restés exclusivement composés de gendarmes katangais encadrés par des mercenaires. Suspectées pour leurs sympathies tshombistes, ces troupes étaient assez durement traitées par le nouveau régime, et en fin de compte elles se sont mutinées, mais cette révolte de Kisangani a échoué grâce à l'ancien chef des mercenaires Mike Hoare lequel a prévenu Mobutu. Selon ce dernier, « si le complot avait réussi, on aurait vu des mercenaires recrutés en Afrique du Sud et en Rhodésie s'emparer de l'aérodrome de Lubumbashi, attaquer l'armée nationale, occuper les points stratégiques de cette ville et notamment la radio, et tenter de s'allier une fraction de la police locale. Sitôt ses objectifs atteints, on aurait vu M. Tshombe arriver à Lubumbashi, s'adresser à la population congolaise par radio et lui expliquer qu'il revenait en tant que Premier ministre, sa destitution ayant été, selon lui, illégale ». Et de réitérer ses remerciements : « c'est grâce à certains mercenaires actuellement en service dans la République que nous sommes parvenus à découvrir ce réseau qui se tramait à l'intérieur du pays » (Yakemtchouk 1988 : 388-389).

Les négociations avec le pouvoir de Léopoldville et les ex-gendarmes en mutinerie exigeaient la présence de Godefroid Munongo à Kisangani. Accompagné de deux de ses ministres provinciaux, Édouard Bulundwe et Frédéric Kibasa, le gouverneur Munongo du Sud-Katanga passa un séjour d'une semaine à Stanleyville. De retour à Élisabethville, il fut convoqué à Kinshasa, le 8 septembre 1966, avec son vice-gouverneur Dominique Diur pour le conflit opposant les deux hommes, notamment à propos de la répartition des ministères entre les anciennes provinces du Lualaba et du Katanga-Oriental réunifiées dans la nouvelle province du Sud-Katanga. Il y eut diverses interventions du ministre de l'Intérieur afin de préciser les pouvoirs respectifs du gouverneur et du vice-gouverneur. Le Sud-Katanga fut placé sous l'autorité militaire et des commissions d'enquête du parlement du ministère de l'Intérieur, dont



Joseph Damien Tshatshi Ohanu.

(Photo extraite de Monheim 1985 : 79. Droits réservés.)

les rapports ne furent pas rendus publics, y furent dépêchées.

Jean-Pierre Langellier présente les étapes de cette scène : « Les négociations avec les mutins se heurtent à leur intransigeance. Ils menacent Mobutu de mort et exigent la démission du général Bobozo, chef de l'ANC. Le colonel Tshatshi, commandant local de l'armée, est abattu par un jeune capitaine, qui sera exécuté⁴. Ni le Premier ministre, Léonard Mulamba, ni le gouverneur du Katanga, Godefroid Munongo, dépêchés sur place, ne peuvent convaincre les gendarmes. Le rôle, parfois trouble, des quelque cinq cents mercenaires complique la situation. La majorité d'entre eux, dont le Belge Jean Schramme, sont fidèles à l'ANC. Le Français Bob Denard tergiverse, reste neutre, puis se rallie à Mobutu, après avoir été grassement soudoyé » (Langellier 2017 : 154).

À la suite de l'échec des opérations de réconciliation avec la rébellion katangaise, l'ANC s'engagea dans une opération militaire pour vaincre la mutinerie.

4. On donnera le nom Tshatshi au « camp des commandos » à Kinshasa, lieu d'hébergement futur de la « Division spéciale présidentielle » de Mobutu, symbole de la répression de la révolte des « *diabos* ».

Le 23 septembre, une opération militaire contre Stanleyville réussit à vaincre les « ex-gendarmes », cette fois avec l'aide des mercenaires de Bob Denard et celle, de moindre ampleur, des unités de Schramme qui aidèrent à désarmer les troupes des gendarmes en retraite (Gérard-Libois & Van Lierde 1967 : 354-355). Jean-Pierre Langellier résume cet épisode :

« Les combats s'engagent. La majorité des gendarmes fuient vers le Sud. Les autres sont capturés et désarmés. Mobutu demande aux Américains de bombarder la colonne katangaise, qui comprend des civils, dont nombre de femmes et d'enfants entraînés de force ou enlevés en cours de route. Pour cette raison, l'ambassadeur à Kinshasa, George McMurtrie Godley, rejette la requête de Mobutu, qui enrage. Son refus fixera le sort du diplomate qui a surtout eu le tort de faire, lors d'un dîner privé, une remarque désobligeante sur la maîtresse du président. Godley, devenu indésirable, demandera son rappel à Washington.

À Kisangani, Schramme, Denard et leurs hommes scellent la victoire de l'ANC. Le 6 octobre, les fuyards rendent les rames. Mobutu décore les deux chefs mercenaires de l'ordre du Léopard. Le 26 octobre, il limoge Mulamba. Le haut-commandement a jugé cet homme intègre et pacifique trop conciliant envers les mutins. Mobutu, qui lui garde sa confiance, le nomme ministre de la Défense. Mais cette révocation marque une date importante, l'instauration d'un véritable régime présidentiel. Car Mulamba n'est pas remplacé. *Exit* la fonction de Premier ministre. Mobutu devient chef de l'État et du gouvernement. La dualité au sommet, précisera-t-il, provoquait un mal immense au pays. Pas question non plus, ajoutera-t-il, de créer une vice-présidence » (Langellier 2017 : 154-155).

Après la victoire sur les mutins, Mobutu convoqua à Léopoldville Godefroid Munongo et Dominique Diur, Dieudonné Boji et Pascal Luanghy ainsi qu'Ignace Alamazani et Henri Ndala Kambola, respectivement gouverneur et vice-gouverneur du Sud-Katanga, gouverneur et vice-gouverneur du Sud-Kivu et gouverneurs respectifs du Haut-Congo et du Nord-Katanga. Après des entretiens et/ou enquêtes, le gouverneur et le vice-gouverneur du Sud-Kivu sont déclarés innocents tandis que les autres vont être suspendus de leurs fonctions, le 4 novembre 1966, accusés de sentiments pro-Tshombe. C'est en lisant sa biographie (voir encadré) que l'on situe cette relation coupable.

Alamazani Aganya Piani Ignace Michel

Il est Mobali de Bafwasende, né à Stanleyville le 1^{er} février 1936. Il effectue ses études primaires de 1942 à 1948, puis secondaires à la section commerciale et administrative jusqu'en 1955. Après deux années passées à la Force publique, il est engagé en 1957 comme commis à la direction provinciale de l'Agriculture à Stanleyville. À la proclamation de l'indépendance, il est AT à Basoko, secrétaire de cabinet au ministère provincial de l'Éducation à Stanleyville (1^{er} novembre-31 décembre 1960), chef de cabinet au ministère des Affaires économiques à Léopoldville (1^{er} janvier-30 septembre 1961). Il se remet aux études à l'Université libre de Bruxelles (de 1961 à 1964) où il passe la 1^{re} et la 2^e candidatures en philosophie et lettres. En 1963, il est président de la Solidarité des étudiants de la Province-Orientale en Belgique. De retour au Congo, il devient en 1964 chef du personnel à la plantation Lever (district de Léopoldville) puis président du Bureau du travail à Stanleyville. Le 30 janvier 1965, il est membre du comité d'état d'urgence de la province du Haut-Congo à Stanleyville. Il intègre la Conaco de Moïse Tshombe et est élu député national en mai 1965. Le 20 juin 1965, il est élu gouverneur de la province du Haut-Congo à Stanleyville. Le coup d'État du 24 novembre 1965 le trouve dans les fonctions de gouverneur.

Source : fiches biographiques, dans FABV/SHP-MRAC.

Alamazani, Munongo et Kambola sont gardés dans une résidence à Binza. Puis Alamazani est remis en liberté, le 25 avril 1967, mais repris en juin de la même année pour être emprisonné sur l'île de Bula-Bemba dans le Bas-Congo, avec Munongo et Kambola. Le 23 novembre 1967, il est amnistié⁵.

Au governorat du Haut-Congo, Alamazani est remplacé provisoirement par Augustin Nkoy (du 18 au 28 décembre 1966), un Mbole d'Opala qui avait été, à la décolonisation (avril-juin 1960), à Bruxelles, membre de la Table ronde économique et, puis, du Groupe de travail avec Mobutu. Lorsque Jean-Foster Manzikala va être élu gouverneur, le 28 décembre

5. Alamazani devient en 1968 administrateur-délégué de la Pourvoyeuse de Koret et propriétaire de la pharmacie Palace à Kisangani. Nommé député en 1970 pour la circonscription de la ville de Kisangani, il acquiert les plantations Koret et Lotingo à Koret (Yahuma). Il décède le 16 avril 1975 à Kinshasa des suites d'un accident de la circulation.



Peu après son débarquement à l'aérodrome de Kisangani le 5 mai 1967, Mobutu, qu'accompagne Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères, se fait présenter les chefs coutumiers par le gouverneur Vital Moanda. (CP.2007.1.151, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1967.)

1966, de la Province-Orientale réunifiée par l'assemblée provinciale résultant de la fusion des trois anciennes assemblées (Haut-Congo, Uele et Ituri), Nkoy, lui, devint commissaire provincial. Ce dernier va occuper ce poste jusqu'au 29 août 1968, puis sera muté au Kasai-Orientale jusqu'au 2 août 1969 lorsqu'il fut muté à Kinshasa au poste de commissaire urbain⁶.

Le président Mobutu, par l'ordonnance du 27 avril 1967, mit officiellement fin à l'autonomie des provinces réunifiées, dont le nombre passa de douze à huit, en plus de la ville de Kinshasa. Cette réduction maintenait l'existence du Kongo-Central et la division du Kasai en deux provinces. Pour le reste, on revenait à la situation du 30 juin 1960, la Province-Orientale étant restituée. Le régime Mobutu basa sa conception de l'administration sur le retour à la structure administrative coloniale caractérisée par une forte centralisation. Il y eut suppression des partis politiques et fermeture des cabinets des membres des gouvernements provinciaux et des présidents des assemblées provinciales.

Le 27 octobre 1971, le Bureau politique du Mouvement populaire de la Révolution (MPR) changea le nom du pays en République du Zaïre. Par la même occasion, les provinces furent renommées ; la Province-Orientale devenait le Haut-Zaïre. Le président Mobutu, qui suivit pendant quelques années une politique nationaliste culminant avec

la zaïrianisation de 1973, va décider, par l'ordonnance du 25 décembre 1966, que les gouverneurs à la tête des provinces seraient désormais permutés de manière à ce que plus personne ne puisse diriger sa province d'origine. Dans la Province-Orientale « pacifiée », Jean-Foster Manzikala, élu gouverneur et en poste du 28 décembre 1966 au 3 janvier 1967, fut affecté au Katanga.

Jean-Foster Manzikala

Il est né à Léopoldville le 27 février 1937, de père militaire, originaire de la tribu logo, clan des Ogambi dans le Kibali-Ituri en Province-Orientale. Élu président sectionnaire du MNC-L à Faradje en 1959, il participe au congrès d'octobre du MNC-L à Stanleyville ; il écrira à plusieurs reprises à Lumumba qu'il a connu à la prison de Stanleyville, mais celui-ci ne lui répondit pas. Il écrit des articles dans la presse dans lesquels il s'oppose à l'indépendance et rend hommage à l'œuvre civilisatrice de la Belgique. Il se présenta sur la liste individuelle aux élections de 1960, devint administrateur du territoire de Faradje, puis vice-président du gouvernement provincial avant de succéder à Jean-Pierre Finant ; mis en résidence surveillée en octobre 1961 après avoir été destitué par l'assemblée provinciale, il est élu en août 1962 président de la province du Kibali-Ituri ; il devient membre du RADECO en 1964, puis président provincial de Conaco en mars 1965 ; élu député national en 1965, puis élu gouverneur du Kibali-Ituri ; élu gouverneur de la Province-Orientale en décembre 1966, mais nommé par Mobutu gouverneur du Katanga.

6. Augustin Koy était devenu propriétaire des établissements Kaugus à Kisangani et propriétaire de plantations dans le Haut-Congo.

Affecté au Katanga, Manzikala aurait reçu de Mobutu pour mission de traquer les tshombistes et les ex-gendarmes katangais en débandade, maintenant qu'ils étaient infiltrés dans la masse ou traversaient la frontière avec l'Angola. Langellier écrit : « Au Katanga, Mobutu donne le feu vert à une répression féroce. Il nomme comme gouverneur l'un de ses hommes de main, connu pour sa grande cruauté, Jean-Foster Manzikala. Chargé de mettre au pas la province, il impose la terreur. Il préside lui-même à des séances de tortures et fait enterrer ses victimes dans les jardins de sa résidence. Un journaliste belge témoigne : « Dans chaque village que quittait M. Manzikala, il laissait plusieurs éclopés, battus par ses paras. À deux reprises, la population, s'armant d'arcs et de flèches, l'a attaqué et mis en fuite. [...] À Lubumbashi, son sinistre souvenir est associé aux horreurs du puits de l'Enfer, un gouffre où sa milice faisait disparaître ses victimes. Elles étaient ligotées et précipitées vivantes dans les puits. Épouvantés, les paysans de la région entendaient les plaintes des malheureux dont l'agonie se prolongeait parfois pendant plusieurs jours » (Langellier 2017 : 155).

Cela s'appela « donner de la discipline », ce qui semblait bien être dans la ligne du nouveau pouvoir instauré par Mobutu.

José Nimy, qui fut directeur du Bureau du président Mobutu de 1977 à 1987, dit de ce personnage :

« Qui fut Manzikala? Un personnage atypique. Violent et cynique. Très riche et arrogant. Diabolique, il travaillait la nuit, il dormait la journée. De formation scolaire moyenne. Politiquement puissant et "branché" directement sur Mobutu en personne. [...] Gouverneur du Katanga, en 1966, il sera chargé de "réduquer", à sa manière, les Katangais sortis, il y a quelques années, de la sécession de triste mémoire. Un peu comme pour les "corriger" et bien les tenir à l'œil, les pauvres Katangais! Ce fut une période infernale pour nos compatriotes de la province du cuivre. [...] Manzikala. Voilà un homme tout-puissant, très proche du pouvoir et qui n'en était pas à ses premières frasques politiques. Il opérait au vu et au su de tous, sans n'avoir jamais été inquiété. Durant son mandat de gouverneur du Katanga, il n'avait pas hésité à ordonner l'enfermement, pour 24 heures, dans un congélateur en marche, de son commissaire de sous-région, l'infortuné Pascal Mazamba. Au motif que celui-ci n'était pas présent à la gare de Likasi pour l'accueillir [...] » (Nimy 2006 : 108, 113).

Dans la Province-Orientale, Vital Moanda, un Yombe de Seke-Mbanza dans le Bas-Congo, se voit confier la province lumumbiste. À la décolonisation, il avait été actif dans l'Abako où il exerça les fonctions d'éditeur responsable de *Notre Kongo* (en 1959) et avait participé au congrès de Kisantu (décembre 1959) aux côtés de Joseph Kasa-Vubu ; vice-président de l'Abako en remplacement de Daniel Kanza (1960), il fut élu député national sur la liste de l'Abako dans le district du Bas-Congo (mai 1960), et nommé par Kasa-Vubu ministre de la Défense nationale en septembre 1960 dans le gouvernement Ileo appelé à remplacer celui de Patrice Lumumba. Moanda assista à la conférence de Léopoldville et à celle de Tananarive (mars 1961) en tant que président de l'État du Kongo-Central.

Pendant cette période, des membres de l'ex-Gendarmerie katangaise ou de la police fuirent en Angola. D'après Kennes, un des tout premiers groupes était celui de Pascal Kapend (ancien de la Sûreté sous la sécession) et Antoine Luembe (futur chef d'état-major des « ex-gendarmes ») qui entrèrent en Angola le 24 mai 1967 (Kennes 2009 : 437). En mars 1967 déjà, le procès du colonel Tshipola était en même temps le procès de la sécession et de l'action de Moïse Tshombe. Thomas Tshombe, frère de Moïse Tshombe et futur Mwaant Yav Kawel ii-a-Kat'a-Kamin (1983-2005), fut condamné par contumace à quinze ans de prison pour avoir assuré la liaison entre les mutins et les ex-gendarmes en Angola. En plus de la mutinerie de Stanleyville en juillet 1966, une des raisons de la condamnation à mort de Tshombe fut la constitution d'une « armée irrégulière, dite "Gendarmerie katangaise", constituée de voyous incontrôlables et de mercenaires recrutés principalement en Afrique du Sud » (Gérard-Libois 1969 : 318). Avec cette armée, selon le ministère public, « il [Tshombe] procéda à l'extermination systématique des populations du Nord-Katanga hostiles à son autorité et opposées à la sécession katangaise ; [...] le bombardement de plus de 80 000 personnes réfugiées au camp de l'ONU a été exécuté sur ordre de M. Tshombe après une action mûrement réfléchi » (Gérard-Libois 1969 : 318).

Et Mobutu finit par capturer Moïse Tshombe. Jean-Pierre Langellier décrit le rapt :

« T'éguidée par l'ambassadeur congolais à Bruxelles, Bernardin Mungul-Diaka, l'opération est préparée pendant des mois, puis mise à exécution par un redoutable repris de justice français, Francis Bodenan.

Cet aventurier a fondé une fausse agence de tourisme administrée par un homme étroitement lié à la CIA. L'important est d'amener Tshombe à quitter l'Espagne. En lui faisant miroiter la gestion de deux projets, l'un, financièrement lucratif, dans l'immobilier aux Baléares, l'autre, philanthropique et moralement gratifiant, à Palma de Majorque. Le [29] juin 1967, il propose un vol d'agrément vers Ibiza à bord d'un petit avion privé qui transporte neuf passagers, dont Tshombe et ses deux gardes du corps espagnols. Sur le chemin du retour, Bodenan ordonne aux pilotes de mettre cap sur Alger et tire deux coups de feu, blessant légèrement au pied un passager récalcitrant. À Alger, où il est attendu, Tshombe est jeté en prison.

À Kinshasa, Mobutu jubile. Dans son esprit, ce kidnapping aérien ne peut avoir qu'un seul épilogue : l'exécution publique de Tshombe. Il déclare à la presse belge : "Pour nous, Tshombe est un homme mort." Et il ajoute : "Plus jamais l'Occident ne pourra compter sur ce garçon de courses pour ses méfaits en Afrique." Il demande aussitôt à l'Algérie d'extrader son malheureux rival, comme le président Houari Boumediene lui en a fait la promesse avant le rapt. Mais maintenant, ce dernier hésite. Son inimitié pour Tshombe n'a d'égale que celle qu'il voue à Mobutu. Il saisit la Cour suprême qui prononce un avis favorable. Malgré cela, il fait encore traîner les choses. Les émissaires envoyés à Alger par Mobutu reviennent bredouilles. Des manœuvres diplomatiques se déploient en faveur de Tshombe. L'Union minière serait prête à verser une grosse rançon pour sa libération. Le département d'État américain ne veut pas d'une nouvelle pendaison publique qu'elle jugerait nuisible pour l'image du Congo. Il invite Mobutu à y renoncer en le menaçant de représailles financières. Comme si Washington voulait surtout protéger le président congolais contre lui-même. De son côté, De Gaulle fait pression sur Boumediene pour empêcher l'extradition.

Le président algérien, insatisfait de la tiédeur révolutionnaire de Mobutu, hésite à lui livrer son précieux colis. Il veut monnayer politiquement l'extradition de Tshombe. Il la conditionne, au lendemain de la guerre des Six Jours, à une rupture des relations diplomatiques entre Kinshasa et Jérusalem. C'est trop demander à Mobutu, qui n'aime guère les dirigeants arabes et entretient des liens étroits avec Israël. Kinshasa fait de vagues contre-propositions, jugées insuffisantes à Alger. Résultat : Tshombe ne sera jamais extradé. Il mourra en prison, à l'âge de 49 ans, dans des conditions restées mystérieuses, le [dans la nuit du 29 au 30] juin 1969, juste deux ans après son enlèvement dans le ciel des Baléares. D'une banale crise cardiaque,

selon l'acte de décès contresigné à la demande de Boumediene par onze médecins, dont trois Français. Empoisonné, selon une autre version qui a la faveur de nombreux Congolais » (Langellier 2017 : 157-158).

D'un côté Tshombe capturé ; de l'autre côté, au Katanga le 30 août 1967, Foster Manzikala fut remplacé par Denis Paluku (Nande originaire du Nord-Kivu). Sur le terrain, Mobutu n'en aura pourtant pas fini avec ses partisans gendarmes katangais et mercenaires étrangers encore basés à Stanleyville et dans la région. L'épilogue de ce dernier combat fut d'autant plus complexe. Langellier en fait un long panorama sous le titre « Schramme et Denard attaquent ».

« [...] Schramme et Denard, basés à Punia et Kisangani, sont inquiets. Mobutu n'a plus vraiment besoin de ses anciens alliés qui ternissent son image de leader nationaliste. Il s'apprête à dissoudre leurs unités, par la force si besoin, et à les fondre dans l'ANC. Les deux soldats de fortune décident donc de prendre les devants, pour leur propre compte et au service du chef katangais. Le mercenaire sud-africain Jeremiek Puren leur a promis le renfort de deux cents volontaires rhodésiens. Mais le 1^{er} juillet, ils apprennent par la radio le rapt de Tshombe. Faut-il continuer ? Schramme est résolu. Il n'a plus aucune confiance dans le président. [...] Denard semble hésiter. Les deux compères ne s'aiment pas. Le premier accusera d'ailleurs le second de trahison.

Le 5 juillet, ils passent à l'attaque. À Bukavu, elle réussit et la ville tombe ; à Kisangani, elle échoue. Le mitraillage à l'aube de la garnison fait plusieurs centaines de morts et de blessés, militaires et civils. "La surprise fut totale et la garnison bousillée", racontera Schramme. Mais sa stratégie de la terreur ne provoque pas la débandade espérée. L'armée de Mobutu a changé. Au combat, les soldats de l'ANC ne détalent plus comme naguère face aux Simba. Ils ont appris à se battre. Plusieurs centaines d'officiers ont été formés par des instructeurs, notamment belges et israéliens. La troupe, en voie de détribalisation, est mieux encadrée. Sa contre-attaque oblige Schramme à se replier. Avec cent cinquante mercenaires, huit cents Katangais et quatre cents auxiliaires encombrés de femmes et d'enfants, il entame une longue errance vers Bukavu où il trouvera refuge un mois plus tard. Denard, blessé à la nuque, est évacué en Rhodésie. À Kinshasa, une trentaine de mercenaires forment une antenne logistique. Ignorant ce que trament leurs chefs à Kisangani,

ils sont livrés à la vengeance de Mobutu qui les fait exécuter sur-le-champ.

[...] Mobutu veut en finir au plus vite avec l'ennemi. Il parle à la radio, galvanise ses troupes et presse Washington d'intensifier son aide. Malgré l'hostilité du Congrès, l'administration Johnson lui expédie deux avions de transport C-130 pleins de matériel et de munitions. L'Éthiopie envoie des avions, le Ghana prête des pilotes. Le continent noir se range derrière Mobutu. En septembre, le sommet annuel africain se tient à Kinshasa [...]

Très bien préparée par la diplomatie congolaise, la conférence de l'OUA promet d'aider Mobutu à se débarrasser une fois pour toutes des mercenaires. Assiégé dans Bukavu, Schramme n'a qu'une option : quitter le Congo via le Rwanda. Mais les négociations par l'entremise de l'OUA et la Croix-Rouge internationale traînent en longueur. Pour soulager Schramme, Denard, vite remis de sa blessure à la nuque, monte une opération rocambolesque et totalement bâclée : avec cent cinquante hommes et l'appui de militaires portugais, il attaque l'ANC par le sud... à bicyclette. Après deux escarmouches, il se replie vers l'Angola. Le 3 novembre, Schramme et ses hommes capitulent. Accueillis au Rwanda, ils déposent les armes et sont internés dans un camp contrôlé par la Croix-Rouge. On y dénombre cent vingt-neuf mercenaires et deux mille cinq cents Katangais, familles comprises. Maintenant que ces rebelles déçus ne présentent plus aucun danger, Mobutu fait de la surenchère. Des pays dont les mercenaires sont originaires, il exige une indemnisation des dommages de guerre commis à Bukavu, tout en offrant l'amnistie aux Katangais, ces Congolais fourvoyés, dont il garantit la sécurité. Pour les mercenaires, l'épilogue finalement accepté par Mobutu ne surviendra que le 4 avril 1968, jour de leur évacuation du Rwanda. Ils prennent l'engagement de ne jamais remettre les pieds en Afrique. Nombre de Katangais, prudents, s'exileront en Angola. Ceux qui retourneront au Congo seront transférés dans les forêts de l'Équateur. On n'entendra plus jamais parler d'eux. Tout indique qu'ils ont été massacrés » (Langellier 2017 : 158-160).

Sur les détails qui ont toute leur importance, suivons certains commentaires. D'après Erik Kennes, des mercenaires commandés par Jean Schramme *alias* « Black Jack » et les ex-gendarmes katangais furent associés au mouvement. La mutinerie éclata à Bukavu et à Kisangani le 5 juillet 1967, date anniversaire de la mort du colonel Joseph Tshatshi.

Ludo De Witte décrit l'attaque qui se passa à Kisangani :

« Le groupe de Schramme fut formé après les combats contre l'ONU de décembre 1961, avec des recrues locales dans la région de Moba-Kalemie. Il était donc composé en grande partie de Tabwa.

Par ailleurs, avec dix mercenaires et une centaine de Katangais de son bataillon Léopard, les véhicules de Schramme franchirent le portail ouvert du camp Ketele, à Stanleyville. Il positionna ses jeeps au centre du camp, au moment où quelque cinq cents militaires se rassemblaient pour le salut au drapeau. Sur les jeeps, des mitrailleuses avaient été fixées. Sans avertissements ni sommations, les hommes ouvrirent le feu sur les soldats pendant plusieurs minutes. Des femmes et des enfants tombèrent aussi sous la pluie de balles, car de nombreux militaires résidaient dans le camp avec leur famille. Dans le massacre, il y eut trois cent cinquante tués et blessés. Par la suite, à propos de cet acte de terrorisme, Schramme déclara à un journaliste : « Surprise totale, garnison bousillée ». Dans son autobiographie, il décrit ainsi ce crime : « Il nous fallait être aussi foudroyants qu'impitoyables. [...] En moins de dix minutes, il n'en resta rien. Les soldats se trouvaient rassemblés pour la parade. Ils furent fauchés par nos armes automatiques, poursuivis à la grenade et au fusil. Toutes les armes tiraient en même temps. Ce fut un feu d'enfer. Un des plus terribles que j'aie entendus de toute cette guerre. Le peloton entreprit aussitôt le nettoyage du camp. L'ANC perdit là un de ses bataillons entiers. L'heure n'était pas à faire des prisonniers. [...] une vingtaine de minutes après le début de notre raid éclair, tout était calme à Stanleyville. Parfois une courte rafale. Presque rien » (De Witte 2017 : 440-441).

Mais le plan fut mal exécuté et Schramme avait clairement sous-estimé la capacité de réaction des nouvelles unités de l'ANC. Un groupe de militaires à peine sortis de l'instruction riposta. Deux mercenaires et huit Katangais furent tués. Ce qui obligea Schramme et sa troupe à se retrancher dans la ville ; les contre-attaques de l'ANC se succédèrent. À Kinshasa séjournèrent trente mercenaires ; ils furent tous massacrés. Schramme somma tous les mercenaires de se rendre à Kisangani ; environ 500 y arrivèrent (De Witte 2017 : 441).

Les renforts attendus de Puren et Denard n'arrivèrent pas et la combativité de l'ANC ne faiblissait pas. Dès lors, malgré la présence de 600 « Katangais », Schramme dut quitter Kisangani après sept jours. Les

mutins s'en allèrent dans des camions réquisitionnés auprès des entreprises locales. En battant en retraite, sa petite armée prit Bukavu le 7-8 août.

Après la fin de la rébellion Simba et la mise au pas des Lumumbistes, le rapt en juin 1967 suivi de la mort en juin 1969 de Tshombe en captivité en Algérie et la fin de la présence des mercenaires au Congo, la Province-Orientale ne connut plus d'effervescence politique particulière, jusqu'à l'ouverture démocratique d'avril 1990. De manière très habile, dès sa prise de pouvoir à la fin 1965, Mobutu avait cherché très rapidement à se redonner une image de nationaliste. Demeurant pourtant un fervent allié de l'Occident, avec en tête la Belgique et les États-Unis, il proclama Lumumba héros national le 30 juin 1966 et décréta Kisangani « ville martyr ». Il y construisit une structure d'accueil social censée venir en aide aux nombreux handicapés et orphelins victimes des guerres passées. Victor Nendaka va demeurer pendant quelque temps un allié du pouvoir et la principale figure représentative de la Province-Orientale jusqu'à la fin 1969. Il va ensuite connaître la déchéance, jusqu'à être emprisonné avec Justin Bomboko, avec lui accusé d'avoir fomenté un coup d'État contre Mobutu.

Sous le régime Mobutu, le premier gouverneur non originaire de la Province-Orientale fut Vital Moanda (3 janvier-17 juillet 1967), rapidement remplacé par Michel Denge (30 août 1967-29 août 1968), un Ngbaka de Gemena dans la province de l'Équateur. Après celui-ci, c'est le Luba Lubilanji Jonas Mukamba qui arriva pour n'y rester que sept semaines (29 août-19 octobre 1968). Il fut remplacé par un autre Luba Lubilanji, Analet Kaniki Shambuvi (19 octobre 1968-5 août 1969). Puis le rythme des remplacements s'accéléra, comme cela fut aussi le cas des différents gouvernements constitués au niveau central.

5. LA REPRÉSENTATION DE LA TSHOPO DANS L'ÉTAT-ZAÏRE DE MOBUTU

Sous la Première République, avant l'avènement du régime Mobutu, la présence des originaires de la Tshopo dans les différents gouvernements centraux était assez irrégulière. Dans le gouvernement Lumumba (du 23 juin 1960), Alphonse Songolo était ministre des Transports et des Communications et Georges Grenfell ministre d'État. Les deux vont

garder leurs postes dans le gouvernement Ileo (du 5 au 12 septembre 1960), puis seul Songolo est repris dans le nouveau gouvernement Ileo (du 13 au 20 septembre 1960) auquel est adjoint Jean-Pierre Othita, Topoke d'Isangi, nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Joseph Modeste Posho, un Lokele de Yakusu, devint commissaire aux Transports et Communications (octobre 1960-février 1961) dans le Collège des commissaires généraux. Pourtant, Stanleyville était mise sous embargo alors que Patrice Lumumba, en résidence surveillée, allait bientôt être emprisonné avant son assassinat, le 17 janvier 1961. Aucun originaire de la Tshopo ne se retrouve dans le troisième gouvernement Ileo formé en 1961. Dans le gouvernement de Cyrille Adoula, formé le 2 août 1961, on trouvera Ferdinand Mungamba w'Ikumayete comme ministre des PTT, lui qui avait été le remplaçant député national MNC-L de Jean-Pierre Finant à la tête de la Province-Orientale ; Augustin Asumani Senghie devint ministre des Affaires sociales ; Marcel Lengema est secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de l'ONU ; et Désiré Uketwengu est secrétaire d'État à la Fonction publique. Ce dernier devint ministre des Affaires sociales, Jeunesse et Sports dans le nouveau gouvernement Adoula du 11 juillet 1962 ; Mungamba et Lengema furent maintenus à leurs postes. Dans les autres gouvernements Adoula du 14 avril et du 1^{er} août 1963, Mungamba et Lengema sont toujours en poste. Jules Léon Kidicho⁷ devint ministre des Travaux publics dans les différents gouvernements de Moïse Tshombe constitués le 9 juillet 1964, 17 septembre 1964, 7 juillet 1965, 17 juillet 1965 et 29 juillet 1965. Il va être nommé ministre des Affaires sociales dans le gouvernement Mulamba du 28 novembre 1965. Mais il disparut aussitôt de ceux reconstitués quelques jours après le 1^{er}, et puis le 7 décembre 1965. Kidicho meurt le 11 janvier 1966 à la suite d'un accident de circulation à Kinshasa. Avec Nendaka, il s'était montré actif dans la campagne anti-belge pendant les semaines qui ont précédé le coup d'État. Si Nendaka va, lui, se maintenir pendant des années au côté de Mobutu, c'est à cause de son poids dans les réseaux de pouvoir depuis la constitution du Groupe de Binza en 1960 et, davantage, grâce au cadre de la Sûreté qu'il avait mis en place ; Mobutu, dont le pouvoir n'était

7. Il était le grand frère de Bernard Salumu.

pas encore stabilisé, avait encore besoin de lui pour un certain temps.

Dans les deux derniers gouvernements Tshombe, Victor Nendaka avait remplacé Godefroid Munongo au ministère de l'Intérieur. Dans les deux gouvernements d'Évariste Kimba constitués le 18 octobre et le 8 novembre 1965, Augustin Koy, un Mbole d'Opala est chaque fois secrétaire d'État au Plan et Développement rural. Mais c'est Nendaka installé au poste de ministre de l'Intérieur qui s'était joint l'ancien PNP secrétaire communal de Kabondo à l'indépendance devenu peu après son attaché à la Sûreté, Alphonse Zamundu (Alur de Mahagi), nommé ministre de l'Agriculture. Dès lors, la présence de ces deux originaires de l'Uele et de l'Ituri va paraître défavorable aux originaires de la Tshopo.

On ne trouvait aucun originaire de la Tshopo jusqu'à la formation du dernier gouvernement de Léonard Mulamba le 14 septembre 1966 où le Musoko Isia Amundala fit son entrée comme ministre du Tourisme et Affaires culturelles ; il est même dernier dans l'ordre de préséance protocolaire. Isia disparut aussitôt dans le gouvernement constitué trois mois après, le 17 décembre de cette même année. Alors va apparaître Mario-Philippe Cardoso (Losembe Batwanyele, à partir de 1972) dans le gouvernement du 5 mars 1969⁸.

8. On aurait pu ajouter Dominique Iloo, nommé vice-ministre de l'Enseignement primaire dans le

Le district du Haut-Congo trouve en lui un représentant politique au niveau central assez visible, qui aurait pu valoir un Nendaka ou un Zamundu continuellement maintenus dans différents gouvernements. Mais la survie politique de Cardoso devenu ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement du 7 décembre 1970 va s'arrêter début 1972, avant qu'il ne s'exile en Suisse pour une affaire de détournement de fonds (Nendaka et Zamundu venaient justement d'être tous deux sortis des gouvernements constitués). Victor Nendaka était en prison et la Province-Orientale ne compta plus d'acteur politique au niveau central susceptible d'inquiéter Mobutu. Dès la sortie de Losembe Cardoso, Baruti wa Ndwali va être nommé ministre des Finances, mais le président en profite en réalité pour promouvoir dans le quota de cette grande province de nouvelles figures de par leurs origines ethniques proches de lui. Eugène Duga Kugbe Toro, et peu après Mozagba Ngbuka, tous deux des Abandia, un clan ngbandi intégré dans le territoire de Bondo, vont émerger pour demeurer longtemps. Ils trouvent un colistier dans l'Ituri, D'zbo Kalogi qui, lui, est Hema-Nord (Gegere) du territoire de Djugu.

gouvernement du 5 mars 1969. Certaines biographies indiquent qu'il était originaire de la Tshopo, mais d'autres sources concordantes le situent plutôt dans la Tshuapa. D'ailleurs, c'est à Mbandaka qu'il va exercer plusieurs fonctions, dont celle de directeur provincial de l'enseignement de 1961 à 1966.

Tableau 4.7 : Originaires de la Tshopo dans les différents organes de la II^e République

Noms	Fonctions exercées	Observations
Akafomo Mongo Lionga	Vice-ministre des TPAT, Urbanisme et Habitat (gouv. du 6 juillet 1994 ; du 22 juillet 1995)	Lokele d'Isangi. Il devint administrateur général de la Sûreté en 1971, chef du département intérieur en 1972. Mais il fut arrêté peu après, accusé d'atteinte à la sûreté de l'État
Ali Risasi Kitenge Jacques	Ministre de l'Éducation nationale (gouv. du 7 décembre 1970)	Arabisé de Kisangani
Ameneyeni Koko Kose Osukola	Élu commissaire du peuple de la Tshopo en 1982	Originaire d'Opala
Atiwiya Masikita	Ministre du Travail et Prévoyance sociale (gouv. du 6 mars 1979 ; du 18 janvier 1980 ; 28 août 1980 ; 18 février 1980)	-
Ayomo Alife	Élue députée en 1982 dans la Tshopo	Originaire d'Opala ; son époux, Asangu, fut député du district du Haut-Congo (1970-1975)

Noms	Fonctions exercées	Observations
Bandole Bakalinde	Élu député en 1982 dans la Tshopo, mais il décède en 1983	-
Bangala Basila	Élu député en 1977 dans la Tshopo ; élu député suppléant en 1982 ; il remplace en 1983 Bandole Bakalinde décédé	Lokele d'Isangi
Bangala Oto wa Ngana	Général de brigade dans les FAZ ; gouverneur de la ville de Kinshasa (1966-1969) ; nommé membre du Comité central le 29 janvier 1985	Foma, peuple apparenté aux Lokele. Il s'appelait Solomo Alphonse lorsqu'il était élève à l'école primaire à Yangambi
Baruti wa Ndwali	Ministre des Finances (gouv. constitué le 21 février 1972 ; le 17 juillet 1972 ; 18 octobre 1972 ; 8 mars 1974 ; 11 novembre 1974)	Originaire d'Opala
Bofenda Bokaba Yenga	Élu député suppléant en 1982, il remplace au Parlement Bangala Basila en 1985	Originaire de Yakusu
D ^r Bolonge Toleki	Membre du Bureau politique (équipe constituée le 4 février 1976 ; 22 février 1978 ; 28 août 1978)	Originaire d'Opala
Bongeli Okuli (dr)	Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec les partis politiques (gouv. du 5 décembre 1991)	Mbole, petit frère du prof. Émile Bongeli Yeikelo
Bosunga Loombe Ifindi Mathieu	Membre du Comité central (équipe constituée le 2 septembre 1980) ; ministre de l'Intérieur et Sécurité du territoire (gouv. du 29 août 1992) ; ministre des Affaires sociales (gouv. du 19 mars 1993)	Lokele ; coordinateur national des écoles conventionnées protestantes
Cardoso Mario-Philippe (devenu à partir de 1972 : Losembe Batwanyele)	Après avoir été membre du Collège des commissaires généraux à ses débuts (septembre-octobre 1960), chargé de l'Éducation et de la Culture, il devint porte-parole à New York du gouvernement de Léopoldville dès octobre 1960. Ministre de l'Éducation nationale (gouv. du 5 mars 1969 ; du 1 ^{er} août 1969 ; du 17 avril 1970 ; du 15 septembre 1970 ; du 16 octobre 1970 ; du 12 novembre 1970) ; ministre des Affaires étrangères (gouv. du 7 décembre 1970 ; du 2 juillet 1971)	Métis né d'un père portugais et d'une mère lokele
Etitimoto Ekanga Mengo	Élue députée en 1982 à Kisangani	Territoire de Basoko
Isia Amundala	2 ^e vice-président du Conseil législatif (Bureaux de : novembre 1977-mai 1979 ; de mai 1979 à avril 1980 ; avril 1980 à novembre 1982). Membre du Comité central (ajouté par après dans l'équipe du 2 septembre 1980 ; équipe constituée le 26 septembre 1986) ; ministre du Tourisme et Affaires culturelles (gouv. du 14 septembre 1966)	Musoko de la chefferie Yaliwasa
Isia Masukaka Finasi	Élu député à Basoko en 1982	Musoko de la chefferie Yaliwasa, dans le territoire de Basoko ; petit frère d'Isia Amundala
Isiaka Tabu	DG d'Air Zaïre (1968-1970) ; président du conseil d'administration de la Sozacom (mai-octobre 1978) ; PDG de l'Okimo (1978-1984)	-
Kasusula Djuma Lukali Bernard	Commissaire d'État à l'EPS (juillet-décembre 1977) ; vice-Premier ministre chargé de l'Intérieur (gouv. du 4 avril 1993)	Mongelema du territoire de Bafwasende

Noms	Fonctions exercées	Observations
Kiamodja Mungamba	Élu député en 1982 dans la Tshopo	Territoire d'Ubundu
Kidicho Léon Jules	Ministre des TP (gouv. du 9 juillet 1964 - 26 juillet 1965) ; ministre des Affaires sociales (gouv. du 28 novembre 1965-1 ^{er} décembre 1965)	Lokele d'Isangi ; diplômé de l'école moyenne des Frères maristes de Buta en 1947
Kikunda Ombala	Membre du Bureau politique (équipe constituée le 12 août 1974 ; le 22 novembre 1977)	-
Lengema Dulia Makanga	Secrétaire d'État à la Coopération internationale (gouv. du 18 février 1981 ; 9 octobre 1981 ; 7 mai 1982 ; 5 novembre 1982 ; 18 mars 1983 ; 1 ^{er} février 1985 ; 5 juillet 1985)	Son identité est complexe, mais son point d'ancrage social est Kisangani
Lofoly Lyande Bosenghi	Membre du Comité central (équipe constituée le 2 septembre 1980)	Lokele ; professeur à l'UNAZA/ Campus de Kinshasa
Lofoli Lobanga	Membre du Comité central (équipe constituée le 2 septembre 1980)	Professeur à l'UNAZA/Campus de Lubumbashi
Lombeya Bosongo Eugène	Ministre de l'ESURS (gouv. du 12 mai 1989)	Territoire de Yahuma
Lubu Agbadele Mak'Okoko	Élu député en 1982 dans le territoire de Banalia	Territoire de Banalia
Mwandika pene Lulipa	Élu député national en 1982 dans la Tshopo	Territoire d'Ubundu
Mwinyi Badjoko	Vice-ministre aux Transports et Communications (gouv. 4 avril 1993)	Il n'occupa pas ses fonctions (désistement)
Nangole Kapaki	Élu député national en 1982	Territoire d'Opala
Nsengi Biembe	Membre du Comité central (équipe constituée le 2 septembre 1980 ; le 29 janvier 1985)	Président du Conseil d'administration de la FIKIN
Ombilingo Sabilo Minoito	Élu député national en 1977 et 1982	Territoire de Bafwasende
Yaleko Liyoko	Membre du Comité central (équipe constituée le 12 décembre 1988)	-
Tepatondele Zambite	Ministre de l'Agriculture (gouv. du 8 juillet 1977 ; 18 août 1977 ; 13 décembre 1977)	-
Tokwaulu Bolamba	Ministre des Postes, Téléphones et Télécommunications (gouv. du 18 février 1981 ; du 10 février 1987 ; 29 juillet 1987).	Lokele ; devenu ambassadeur du Zaïre au Mozambique, il meurt dans l'accident de l'avion qui transportait le président Samora Machel

Source : Banyaku Luape Epotu 2000.

En plus des acteurs cités dans le chapitre ci-dessus, le tableau 4.8 présente les gouverneurs de la Province-Orientale dénommée Haut-Congo, puis Haut-Zaïre, qui vinrent s'installer à Kisangani sous l'État Zaïre de Mobutu jusqu'à l'avènement de la « territoriale des originaires » inaugurée par Eugène Lombeya Bosongo Likundelio en novembre 1991.

Tableau 4.8 : Gouverneurs de la Province-Orientale de 1969 à 1997

Noms	Périodes
Bulundwe Édouard	5/08/1969-8/12/1970
Ndebo Akanda Yalutete Bernard	23/12/1970-24/02/1972
Geyoro te Kule	24/02-17/09/1972
Asumani Busanya Lukili	17/09/1972-10/02/1976
Konde Vila ki Kanda	10/02/1976-21/01/1978
Mabolia Inengo tra Buato	21/01/1978-18/01/1980
Tshiala Mwana Tshingombe	18/01-27/08/1980
Mbenza Tubi	27/08/1980-10/10/1981
Ntikala Ilobe Moludiki	10/10/1981-19/01/1983
Sukadi BulayMudimbe Bana	23/01/1982-1/01/1985
Salumu Amisi Mbundayatama	1/01/1985-20/07/1987
Sampasa Kaweta Milombe Godefroid	20/07/1987-20/01/1990
Samba Kaputo Guillaume	11/01/1990-3/03/1991
Lombeya Bosongo Likundelio	3/03/1991-14/03/1997

Source : Banyaku Luape Epotu 2000 : 675 ; Lumanu Mulenda 2015 : 351.

Il faut reconnaître que sous le régime Mobutu, la représentation du district de la Tshopo dans les différents gouvernements formés et dans les institutions telles que le Bureau politique et le Comité central avait été globalement faible, les leaders de la Province-Orientale étant choisis généralement dans les districts du Bas-Uele et de l'Ituri. Même en 1977, lorsque fut organisée l'élection des membres du Bureau politique par quota de deux élus par province, c'est Victor Nendaka du Bas-Uele et Alphonse Zamundu de l'Ituri qui l'emportèrent. Cela ne veut pas dire que des personnages originaires de la Tshopo, comme les généraux Bangala Oto wa



Bangala Oto wa Ngama, nommé Solomo Alphonse dans sa jeunesse.

(CP.2007.1.377, collection MRAC Tervuren ; photographe non identifié, s.d. Droits réservés.)

Ngana, Norbert Likulia Bolongo (auditeur militaire, ministre, etc.) ou encore Kikunda Ombala (PDG...), par exemple, n'aient pas eu à jouer de rôles prépondérants auprès du président de l'État-Zaïre. Mais les originaires de la Tshopo avaient le sentiment que des « originaires lointains⁹ » occupaient les postes de représentation qui les engagent, sous l'étiquette générale de ressortissants du « Haut-Zaïre ».

9. Terminologie en usage au cours des années 2000 pour désigner les autres acteurs venus de la Province-Orientale qui n'étaient pas originaires de la Tshopo.

5.1. PERMUTATION DES CHEFS DE CHEFFERIES ET DES SECTEURS DE LA TSHOPO SOUS LE RÉGIME MOBUTU EN 1974

On observe qu'ici les permutations se font entre deux entités.

Tableau 4.9 : Territoire de Bafwasende

Secteurs	Nom du chef	Nouvelles affectations	Nom du nouveau chef	Entité d'origine du nouveau chef
S/Bafwandaka	Usombu Avanday	S/Walendu Pitsi (Djugu)	Gaikpa Gebru	S/Walendu/Pitsi (Djugu)
S/Bakumu d'Angunu	Simeti Mombe	Cité de Watsa	Nadi	C/Andobi (Watsa)
S/Bakundumu	Abema Nagosi Amiti	C/Kakwa (Aru)	Okondji Koropo	C/Kakwa (Aru)
S/Bekeni-Kondolole	Maonea Musamusa	C/Otso (Aru)	Aloma Uzi	C/Kaliko-Omi (Aru)
S/Barumbi-Opienge	Tambwe Lomba	C/Babelebe (Irumu)	Nobamuzi Likakani	C/Babelebe (Irumu)
S/Bomili	Gelembe Naga	C/Kaliko-Omi (Aru)	Lasa	Cité de Watsa

Tableau 4.10 : Territoire de Banalia

Chefferies et Secteurs	Nom du chef	Nouvelles affectations	Nom du nouveau chef	Entité d'origine du nouveau chef
C/Baboro	Molaba Bisilihopu	C/Baboro (Banalia)	Molaba Bisilihopu	C/Baboro (Banalia)
S/Baboa de Kole	Aroro Toya	C/Alur (Aru)	Duani Pete	C/Otso (Aru)
S/Bamanga	Alemba Gomba M.	C/Wangongo (Mahagi)	Angomoko Muswa	C/Wangongo (Mahagi)
S/Banalia-Bangba	Kitoko Mara Ngondra	C/Mambasa	Yuma Mboko Sangali	C/ Bakwanza (Mambasa)
S/Popoy	Esymandra Akisa M.	S/Popoy (Banalia)	Esymandra Akisa M.	S/Popoy (Banalia)

Tableau 4.11 : Territoire de Basoko

Chefferies et secteurs	Nom du chef	Nouvelles affectations	Nom du nouveau chef	Entité d'origine du nouveau chef
S/Bangelema-Mongandjo	Linete Mabalanga	S/Bangelema-Mongandjo (Basoko)	Linete Mabalanga	S/Bangelema-Mongandjo (Basoko)
S/Bomenge	-	-	-	-
S/Lokutu	Litunge Likoy	S/Lokutu (Basoko)	Litunge Likoy	S/Lokutu (Basoko)
S/Mobango-Itimbiri	Kana Kalomo wa Mojenge	C/Baniari Tchabi (Irumu)	Mulinga Tchabi Batangi	C/Baniari Tchabi (Irumu)
S/Turumbu	Mwene Mboho	S/Ndo-Kebo (Aru)	Assan Djokito	S/Ndo-Kebo (Aru)
C/Yamandundu	Masitaki Matundulu	C/Basili (Irumu)	Katho Makabo	C/Basili (Irumu)
C/Wahanga	Litita Modoku Eyanga	S/Baniali-Kilo (Djugu)	Djumbu Gordia	S/Walendu-Djatsi (Djugu)
C/Yaliwasa	Ilinga Mohombwa	S/Walendu Djatsi (Djugu)	Sabo Dramani	C/Alur (Aru)
Cité Bandu	Bilalule Ligasa	Cité Bandu (Basoko)	Bilalule Ligasa	Cité Bandu (Basoko)
Cité Basoko	Ndjombo Mozombone	Cité Basoko	Ndjombo Mozombone	Cité Basoko
Cité Bomenge	-	-	Mwango Kpakpa	Cité Bomenge

Tableau 4.12 : Territoire d'Isangi

Chefferies et secteurs	Nom du chef	Nouvelles affectations	Nom du nouveau chef	Entité d'origine du nouveau chef
C/Baluolambila	Makofi Lifenge	C/Walendu/Bindi (Irumu)	Munaza Kaliaka Zata	C/Walendu/Bindi (Irumu)
C/Kombe	Ngwanga Bofando	C/Bahema-Boga (Irumu)	Kaboyo Taboyo	C/Bahema-Boga (Irumu)
C/Bolomboki	Okokolo Lohuku	C/ Bandaka (Mambasa)	Tambanakumange Nangame	C/Bandaka (Mambasa)
C/Liutua	Bilonda Libua Bometa	Bombo (Mambasa)	Isiaka Kayumba	Bambo (Mahagi)
C/Yalihila	Lifeny Lofiti	Yalihila	Lifeny Lofiti	Yalihila
C/Yalikoka-Mboso	Mbelo Mofiolo	Mokambo (Mahagi)	Ketha Amula Abock	Mokambo (Mahagi)
S/Bambelota	Maingolo Bondjala Bodjoko	C/Mabendi (Djugu)	Bubu Drugese	C/Mabendi (Djugu)
S/Lukombe	Batolemanziba Lolesa	C/Andisona (Irumu)	Mangiliyo Bisangbolo	C/Andisoma (Irumu)
S/Luete	Boumo Maembo	Luete (Isangi)	Boumo Maembo	Luete (Isangi)
S/Turumbu	Bangwale Ndulia Alukelo	Turumbu (Isangi)	Bangwale Ndulia Alukelo	Turumbu (Isangi)
S/Yalikandja-Yanonge	Elamelo Bomachaka	Yalikandja-Yanonge (Isangi)	Elamelo Bomachaka	Yalikandja-Yanonge (Isangi)
S/Yaokandja	Lisisha Baelongandi	C/Bahema d'Irumu	Bamuhiga Nyaruhonde	C/Bahema d'Irumu
S/Yawembe-Basoa	Katenga Bofando	C/Nio-Kamule (Aru)	Okwaye Odru	C/Nio-Kamule (Aru)
Cité de Yangambi	Kapita Motema	C/Bakwanza (Mambasa)	Abdaldasudi Shafiko	C/Mambasa

Tableau 4.13 : Territoire d'Opala

Chefferies et secteurs	Nom du chef	Nouvelles affectations	Nom du nouveau chef	Entité d'origine du nouveau chef
C/Kembe	Ndiya Ataisengi	C/Walendu Watsi (Mahagi)	Aigo Djawoto	C/Alur/Djuganda (Mahagi)
C/Mongo	-	-	Uzele Djalkunga	Walap/Palar (Mahagi)
C/Yalingo	Bolia Mbilibili	C/Madi (Poko)	Inga Ngbangala	C/Madi (Poko)
C/Yamaie	-	-	Kabakaba	Baniari de Kilo (Djugu)
C/Yapandu	Alakoy Selelu	C/Ndo-Okebo (Djugu)	Londri	C/Bahema-Nord (Djugu)
C/Yeyango	Ononga Asambi Ekili	C/Bahema Nord (Djugu)	Agemama	Ezo (Ango)
S/Balinga-Lindja	Tolenge Sumaka	C/War/Palar (Mahagi)	Pelo	C/Walendu/Watsi (Mahagi)
S/Iye	Tito Likaka	Iye (Opala)	Tito Likaka	Iye (Opala)
S/Lobaye	-	-	Faliala Sumbwabo	Bakumu d'Obiatuku (Ubundu)
S/Toolii	Etuka Ohelesa wa Likon	Mondongwale (Bambesa)	Aponza	Mondongwale (Bambesa)
S/Yawende-Loolo	Ndolo Peti Lokwa	C/ Alur Djuganda (Mahagi)	Kwama Mangala	C/Ndo-Okebo (Djugu)

Tableau 4.14 : Territoire d'Ubundu

Chefferies et secteurs	Nom du chef	Nouvelles affectations	Nom du nouveau chef	Entité d'origine du nouveau chef
C/Kirundu	Abdalay Tambwe	Kirundu	Abdalay Tambwe	Kirundu
S/Bakumu-Kilanga			Honoko	Mongo (Opala)
S/Bakumu-Mandombe	Pene Tumba wa Mandombe	Bakumu-Mandombe (Ubundu)	Pene Tumba wa Mandombe	Bakumu-Mandombe (Ubundu)
S/Bakumu-Mangongo (du rail)	Ngoy Asumani	Logo Bagela (Faradje)	Monzengo Sambuluma	Walengola (?) (Ubundu)
S/Bakumu d'Obiatuku			Makasi Osekanongo	Lobaye (Opala)
S/Mituku-Bamoya	Teale Opendo	C/Soa (Bondo)	Nzongo Mbari Sony	C/Soa (Bondo)
S/Mituku-Basikate	-	-	Mafi	Walengo-Babira (Ubundu)
S/Walengola-Babira	-	-	Mungwaye	S/Mituku-Basikate (Ubundu)
S/Walengola-Baleka	-	-	Angebdi Lokilo Lokusu	Bosoku (Yahuma)
S/Walengola-Lilu	Sengela wa Afanya	Mongbandi (Aketi)	Yango Mundeke Tshabi	Cité d'Ubundu
S/Walengola-Lowa	Bushiri Busia Kato	C/Surongo (Poko)	Motoba Tulu	C/Surongo (Poko)
Cité d'Ubundu	-	-	Lomana	Yomaie (Opala)

Tableau 4.15 : Territoire de Yahuma

Chefferies et secteurs	Nom du chef	Nouvelles affectations	Nom du nouveau chef	Entité d'origine du nouveau chef
C/Mombesa	Selenge Lokeloke	C/Mombesa	Selenge Lokeloke	C/Mombesa
S/Bolinga	Ankangiwa Likumoli	C/Mabanga (Poko)	Konzo	C/Mabanga (Poko)
S/Bosoku	-	-	Lupembe Yafali	Baleka (Ubundu)
S/Buma	Losaila Mbolema	S/Buma	Losaila Mbolema	S/Buma
Cité Mosita	-	-	-	-

Tableau 4.16 : Ville de Kisangani

Chefferies et secteurs	Nom du chef	Nouvelles affectations	Nom du nouveau chef	Entité d'origine du nouveau chef
S/Lubuya-Bera	-	-	Lokoka Lobenza	Cité Mosite (Yahuma)

Affaibli par des années de mauvaise gestion politique et économique, le régime Mobutu imagina plusieurs stratégies pour garder encore sous son contrôle l'État-Zaïre. À partir de 1977, il réintroduit les élections à l'Assemblée nationale (dite Conseil législatif) et au Bureau politique. Puis il créa en 1980 le Comité central et, à partir de 1982, l'assemblée régionale dans les provinces. Dans la Province-Orientale, la Tshopo occupa dans cette dernière institution le poste de secrétaire en la personne de Bernard Kasusula Djuma Lukali de 1982 à 1991.

Sous la transition démocratique ouverte le 24 avril 1990, le régime finit par promulguer la « territoriale des originaires » : dorénavant, l'administration de chaque province doit être assurée par ses autochtones. Eugène Lombeya Bosongo Likund'Elio devient gouverneur de la province du Haut-Zaïre le 11 novembre 1991. Il est ngando, originaire du territoire de Yahuma, sociologue et professeur d'université et va occuper plusieurs postes comme recteur à Kinshasa et à Lubumbashi, avant de devenir ministre de l'Enseignement supérieur et

universitaire. Pendant cette période de fin de règne de Mobutu, sa gestion à la tête de la province fut brutale. Il s'était élevé contre la présence des « non-originaux », dont notamment les fonctionnaires et commerçants luba et nande. Dans ses harangues publiques, il avait pour slogan : « *Kila mamba na kifuku yake* » (Chaque crocodile dans son nid). Il finit par être suspendu de ses fonctions en 1994 par Bernard Kasusula, mongelema de Bafwasende nommé vice-Premier ministre chargé de l'Intérieur (cf. *infra*).

Il faut préciser le contexte politique qui amena Lombeya au pouvoir. Lorsque Mobutu céda à la pression – voire recula – en acceptant l'ouverture démocratique, une Conférence nationale souveraine (CNS) fut exigée par l'opposition, menée principalement par les partis UDPS de Tshisekedi-Kibasa et UFERI de Nguz-Kyungu, qui devinrent des alliés pour occuper l'espace de pouvoir qui se dégageait. La CNS plaça à sa tête Isaac Kalonji Mutambayi, un Luba-Lubilanji. Cette désignation par la mouvance qui soutenait Mobutu était tactique. Isaac Kalonji était originaire de Ngandajika, comme le Premier ministre Crispin Mulumba Lukoji, successeur à ce poste en mars 1991 du Katangais Vincent de Paul Lunda Bululu.

Avant novembre 1991, opposé au président Mobutu, le mouvement politique Union des Fédéralistes et des Républicains indépendants (UFERI) prétendait regrouper tous les peuples du Katanga et était l'allié de l'UDPS. Lors des assises de la CNS, le choix des délégués fut guidé d'abord par l'alliance ou l'opposition à Mobutu. Dans sa composition, il se révéla que plusieurs de ses membres, pourtant choisis par les pro-Mobutu, s'affichaient plutôt favorables au vote de l'opposition. Le camp du président fut battu dans les scrutins portant sur la composition du Bureau de la CNS ; la représentation des institutions publiques telles que la présidence, l'Assemblée nationale et le Gouvernement fut réduite. La plénière décida que la CNS organiserait désormais elle-même ses réunions, et que le Gouvernement cesserait donc de jouer le rôle de pouvoir organisateur. Ceci entraîna la réaction du camp Mobutu, qui souligna le déséquilibre « géopolitique ». En effet, le poids démographique des différentes provinces du pays dans la composition de la Conférence n'avait pas été respecté. Les ressortissants luba étaient visés. D'après le tableau présenté par le journal *Le Soft de Finance* du 11 janvier 1992,

la répartition du nombre de délégués par province était la suivante : Kasai-Oriental 492, Bandundu 400, Bas-Zaïre 350, Kasai-Occidental 302, Équateur 248, Haut-Zaïre 214, Shaba 198, Maniema 152, Sud-Kivu 148, Nord-Kivu 114 et Kinshasa 11.

5.2. LES DÉLÉGUÉS DE LA TSHOPO À LA CNS (1991-1992)

Tableau 4.17 : Les politiques

Noms et post-noms	Partis politiques représentés	District/ Ville
Saile Mbalanga	MPR	Kisangani
Kasusula Mamboyao	MPR	Tshopo
Limbombe Li Bomaya	MPR	Tshopo
Posho Koko	MPR	Kisangani
Bomboli Angomo	MPR	-
Kifuku Martin	MPR	Tshopo
Labama Lokwa	MPR	Tshopo
Bokula Moiso	MPR	Tshopo
Ikombele Baelongandi	MPR	Tshopo
Kasusula Nusula	MPR	Tshopo
Dipo Lotchale	MPR	Tshopo
Mendela Kikola	MPR	Tshopo
Saile Wawina	MPR	Tshopo
Liyeye Balonga	UDPS	Tshopo
Feruzi Kimina	UDPS	Tshopo
Bene Kabala	UDPS	Kisangani
Mutuba Motema	UDPS	-
Ramazani Mwenyewe	UDPS	-
Ngoy Lihemba Musafiri	UDPS	Kisangani
Loma Bikobi	PDSC	-
Ikenge Lisambola	PDSC	Tshopo
Kabangambe Tubani	PDSC	Ituri
Utway Mungamba	PDSC	Tshopo
Asase Lotongo	PDSC	Tshopo
Mayani	PDSC	Tshopo
Kasusula Djuma	PDSC	Tshopo
Bisele Angiso Bange	PDSC	-
Biseke Loho Bolongola	PDSC	Tshopo
Akafomo Mongo	DLD	Tshopo
Falanga Liyeye	UDI	Tshopo
Bugento Lombabati	FCN	-
Lola Asani	FCN	-

Noms et post-noms	Partis politiques représentés	District/ Ville
Sumbu Zola	UFERI	-
Komba Kanyonyo	UFERI	Kisangani
Ukoko Upidkic	Parti démocratique (PD)	-
Wetshi Kange	PDM	Kisangani
Mugamba Basua	MPD	-
Abibu Sakapela	DCI	Tshopo
Nyafutela	Parti politique	Tshopo
Kikuni wa Solela	Parti politique	Kisangani
Baelongandi Folo	Parti politique	Kisangani
Badjoko Litula	Parti politique	Kisangani
Keboya Mwenda Peke	Parti politique	Tshopo
Alamazani Atwele	Parti politique	Tshopo

Dans ces tableaux, on note la présence de plusieurs non-originares de la Tshopo qui vivent à Kisangani où ils exercent des fonctions. Tout d'abord, l'archevêque Laurent Monsengwo (tableau 4.18) qui, de surcroît, devient président de la CNS. De même, on trouve plusieurs professeurs et agents de l'Université de Kisangani, dont le recteur Clément Mwabila Malela (tableau 4.18) qui est songye de Kabinda. À la CNS, la motion incidentielle des pro-Mobutu contre ce déséquilibre viendra de B. Luka qui est directeur administratif à l'Université de Kisangani et membre du « Club de la Tshopo », une association dont le but est de défendre les intérêts des autochtones de l'entité menacés par la trop grande présence de non-originares.

Il s'avéra que les ressortissants du Kasai-Oriental étaient effectivement en surnombre à la CNS. Ceci ne s'expliquait pas seulement par le poids de l'UDPS, un parti national, au sein de l'opposition, mais aussi par sa forte implantation en milieu luba. Il faut souligner que le Premier ministre en fonction au moment où la CNS fut constituée et composée était un Luba, Crispin Mulumba Lukoji. Son cabinet aurait favorisé les associations luba lors de l'agrément des associations appelées à représenter la société civile. Baudouin Banza Mukalayi témoigne :

« Pour revenir au gouvernement Lunda Bululu, avouons qu'il s'était plus occupé de la gestion administrative, économique et financière du pays que de la gestion politique. Il était littéralement débordé par des manifestations, des grèves. Quand on reprochait au Gouvernement de manquer d'autorité, de laisser le

pouvoir dans la rue, le Premier ministre répondait que c'était plutôt la démocratie qui était dans la rue.

Après moult hésitations, Mobutu demande à monsieur Lunda de déposer sa démission. [...] Le professeur Mulumba Lukoji est désigné Premier ministre. Outre les questions économique-financières, il s'occupe également des questions politiques, notamment la préparation et l'organisation de la Conférence nationale qu'il voulait vraiment à sa solde. Il espérait être désigné Premier ministre à l'issue de celle-ci. Aussi, avait-il dépêché, discrètement, l'un de ses cousins, Pierre Mulumba, à travers toutes les régions afin d'influer sur le choix des délégués à ce forum. Les ONG n'étaient pas encore connues du grand public. C'est Pierre qui a contribué à leur éclosion à travers sa tournée. Résultat : le nombre élevé des ressortissants des deux provinces du Kasai provenant de toutes les régions.

Il [Mulumba Lukoji] constitue son gouvernement sur base des consultations des partis politiques. Pour la préparation et l'organisation de la Conférence nationale, il avait dépensé beaucoup d'argent » (Banza Mukalayi 2005 : 55-56).

Il faut aussi prendre en compte le phénomène dit des « Baluba du président ». Mobutu s'était associé à des ressortissants de cette ethnie nombreuse et réputée dynamique. La volonté de contrer l'UDPS constitua une raison supplémentaire. Pendant la CNS, le dernier exemple en date de cette stratégie fut la désignation de Kanku Ditu comme candidat de sa mouvance à la présidence du Bureau provisoire. Kanku Ditu était un homme fort peu connu. Baudouin Banza Mukalayi, un Lubakat de Malemba-Nkulu devenu coordonnateur des activités du nouveau parti MPR, donc la deuxième personnalité après Mobutu, explique ce choix :

« La date du dépôt des candidatures était déjà close. Il fallait parer au plus pressé. Face à ce vide, l'ambassadeur Mananga Eugène présente à Mobutu, qui l'avalisera, la fameuse candidature de Kanku, photographe originaire du Kasai-Oriental, conférencier dans la composante de la société civile. C'est donc Mananga, et non Tshimbombo ni Jonas Mukamba, qui a présenté Kanku. Il l'avait connu à Mbuji-Mayi du temps où il fut gouverneur.

Ainsi donc, faute de candidats, Kanku, photographe de son état, croise le fer, au nom de la Mouvance présidentielle, avec Monseigneur Monsengwo, archevêque de Kisangani et président de la Conférence épiscopale du Zaïre (CEZ). Les partisans de Mobutu alors regroupés sous la dénomination des Forces démocratiques unies

Tableau 4.18 : Société civile

Noms et post-noms	Ordre professionnel	District/ville
Asani Baraka	ECZ	Kisangani
Iyolo Songe (Rév).	Église kimbanguiste	Kisangani
Monsengwo Pasinya Laurent (M ^{sr})	Archevêque catholique de Kisangani	Kisangani
Mousa Salumu	COMIZA	Kisangani
Masudi Walal	UNTZA	-
Yanvu Makasu Prosper	Professeur à l'UNIKIS	Kisangani
Wonganombe Diowo Paul	Agent administratif à l'UNIKIS	Kisangani
Losanganya Katanga	UNIKIS	Kisangani
Sadiboko Mupwedi	UNIKIS	Kisangani
Dikoba Pia N'toto	UNIKIS	Kisangani
Meya N'sona	UNIKIS	Kisangani
Danga M'buza	UNIKIS	Kisangani
Buse Falay	UNIKIS	Kisangani
Mwabila Malela Clément	Recteur de l'UNIKIS	Kisangani
Mambani	IFA	Kisangani
Tshamala Mutambayi	IFA	Kisangani
Kakunda	ISC	Kisangani
Kabambi	ISC	Kisangani
Leteta za Maduwa	ANEZA	-
Osundja Bawa	ANEZA	Kisangani
Liangé Louise	ANEZA	Tshopo
Ndivio	ANEZA	Kisangani
Luka Bohme Wa Bafeno	Club de la Tshopo	Kisangani
Kirongozi Faliaia	Club de la Tshopo	Kisangani
Kasongo Ndjadi	Ordre des Pharmaciens	-
Dhechuvi Ngs'ks	Ordre des Pharmaciens	Ituri
Siyaka Totillesse	ASSOC INFIR	Tshopo
Mobiani Aye	Association défense judiciaire	-
Lofofu Yenga	Ligue de Haut	Tshopo
Lofo Lisongi	Anciens Combattants	Tshopo
Ramazani wa Mangongo	Anciens Combattants	Kisangani
Senga Batchombe	Anciens Combattants	Kisangani
Lisebele	ONG : GTR	-
Lombe Lele	ONG	Kisangani
Nemeza	ONG	Kisangani
Amayomari	ONG	Haut-Uele

Tableau 4.19 : Entités/Institutions publiques

Noms et post-noms	District/ville	Territoires
Liyeye Batulia	Kisangani	Tshopo
Lengema Dulia Makanga Marcel	Kisangani	-
Bosandja Mbutu	Tshopo	Basoko
Bokwa Aede	Tshopo	Bafwasende

Source : Etukumalo Inola 2009 : 357-351.

(FDU) ne veulent pas de Monseigneur Monsengwo. Mobutu le redoute. Malheureusement, tous les candidats de la société civile qu'ils souhaitaient opposer à Monseigneur Monsengwo Pasinya s'abstiennent. D'abord Monseigneur Dieudonné Nsanda, évêque de Kenge, qui ne trouve pas correct de concurrencer son confrère catholique, puis Monseigneur Marini, alors vice-président de l'Église du Christ au Zaïre (ECZ), qui se désiste à son tour. Certains disent qu'il avait été menacé.

La candidature de Kanku divise la famille politique de Mobutu. Pour beaucoup de "mouvanciers" [...], proposer un inculte comme celui-là à la présidence des assises d'une aussi grande importance trahit le mépris, le désintérêt que cette famille manifeste vis-à-vis de la conférence. La guerre ne pouvait qu'être perdue d'avance; car même parmi les membres du FDU et malgré le mot d'ordre, certains votent pour Monsengwo et d'autres s'abstiennent. D'autres encore pensent que Monseigneur Monsengwo, qui avait publiquement déclaré n'accepter le poste de président de la Conférence que si le consensus se dégage autour de sa personne, se désisterait. Erreur. Monsengwo non seulement s'est soumis à toutes les conditions exigées pour la course à la présidence, mais il a aussi attendu avec un particulier intérêt le déroulement des élections, le décompte des voix et le résultat définitif.

Une autre erreur de la Mouvance présidentielle était d'espérer renverser la situation par la magie de l'argent. Malgré quelques primes versées aux électeurs, le miracle n'a pas eu lieu. Le candidat Kanku est, comme on devait s'y attendre, radicalement battu » (Banza Mukalayi 2005 : 63-64).

Kanku Ditu avait la qualité d'être muluba, qualité d'autant plus précieuse dans cette compétition pour la présidence que son concurrent, M^{gr} Monsengwo, passait pour méfiant à l'égard de la dynamique et de l'emprise luba (Wamu Oyatambwe 1997 : 119). Il faut relever ici que Kanku Ditu avait, selon la rumeur publique, un autre atout. On le disait dirigeant d'une secte, celle des *Bapostolo*, et doté de pouvoirs magiques lui permettant d'opérer la transmutation des bulletins de vote contenus dans les urnes.

Dans la mesure où elle résultait de manœuvres du camp présidentiel, la surreprésentativité des Luba eut des effets boomerang. Il semble bien qu'elle contribuât à expliquer le large soutien dont bénéficia Tshisekedi de la part de la CNS. Et lorsque, le 6 janvier, sa plénière refusa de prendre en compte le critère géopolitique, on put observer qu'un certain nombre de « Baluba du président » s'étaient ralliés à cette position.

Ainsi, le 14 janvier, M^{gr} Monsengwo confirma et justifia devant la CNS le refus de reconsidérer la composition régionale de l'assemblée. Il déclara habilement que la géopolitique était susceptible de « ruiner l'unité nationale, présentée, nous le savons, comme un des acquis de la Deuxième République ». Et il exprima sa crainte que cette thématique ne provoque « une réaction de repli et de regroupement des Kasaiens dans un réflexe d'auto-défense ». Soulevant l'enthousiasme de la salle, il dit encore que, poussé à l'extrême, le débat sur la représentation régionale proportionnelle risquerait de détruire de nombreux ménages intertribaux.

M^{gr} Monsengwo évoqua surtout un argument politico-juridique. Il souligna que la composition de la CNS résultait d'une série d'actes légaux pris au niveau de la présidence de la République, de l'Assemblée nationale, des précédents gouvernements; et d'actes qui concernaient notamment l'agrément des partis politiques et des associations civiles représentés à la Conférence. Il conclut sur ce point en ces termes : « Une remise en cause de ces actes légaux poserait inévitablement et de manière prématurée la question de la souveraineté de la Conférence nationale, ce qui n'est certainement pas de la compétence de son bureau provisoire. » L'argumentation était adroite, mais les partisans d'un rééquilibrage géopolitique pouvaient se prévaloir du fait que la commission préparatoire à la CNS avait mis en avant la « nécessité d'une répartition géopolitique et sectorielle équitable pour les différentes composantes de la société civile, des partis politiques et des institutions publiques de façon à assurer une représentation significative de la base » (de Villers & Omasombo 1997 : 63).

L'offensive du camp présidentiel s'engagea contre ce refus de l'argument géopolitique. Le 6 janvier puis le 14, un certain nombre de délégués issus du camp présidentiel annoncèrent leur décision de suspendre leur participation à la Conférence aussi longtemps que le critère de la géopolitique n'aurait pas été pris en compte. Quant à Gabriel Kyungu, devenu gouverneur du Katanga, et entre-temps éloigné de l'UDPS, tout comme Jean Nguz nommé Premier ministre par Mobutu, il s'employa avec succès à convaincre les délégués du Katanga et du Haut-Zaïre de plus en plus entraînés dans la manœuvre pro-Mobutu de rentrer chez eux. À Kisangani, des marches pro-Mobutu s'organisèrent dans la ville contre la présence de non-originaires, notamment M^{gr} Monsengwo qui est sakata du Mai-Ndombe et les magistrats luba.

RÉFÉRENCES

- Agence congolaise de presse (ACP). 1965 (21 juin).
- Banyaku Luape Epotu, E. 2000. *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 1960 aux années 1990*. Kinshasa : Ciedos et éd. Compodor.
- Banza Mukalayi, B. 2005. *Ma vérité sur le maréchal Mobutu Sese Seko et la transition*. Kinshasa : Éditions Africa Text.
- Bulletin de la Sûreté*. 1961.
- De Witte, L. 2017. *L'Ascension de Mobutu. Comment la Belgique et les États-Unis ont installé une dictature*. Investig'Action.
- de Villers, G. & Omasombo Tshonda, J. (en collaboration avec). 1997. *Zaire. La Transition manquée. 1990-1997*. Bruxelles : Institut africain (CEDAF) (coll. « Cahiers africains », n° 27-28-29).
- Etukumalo Inola. 2009. « La position géostratégique de la Province-Orientale et son poids dans la politique congolaise : du 30 juin 1960 au 6 décembre 2009 ». Thèse de doctorat en histoire, Université de Kisangani.
- Gérard-Libois, J. & Van Lierde, J. 1966. *Congo 1964*. Bruxelles : CRISP.
- Gérard-Libois, J. & Van Lierde, J. 1967. *Congo 1965*. Bruxelles : CRISP.
- Gérard-Libois (sous la direction de). 1969. *Congo 1967*. Bruxelles/Kinshasa : CRISP/INEP (coll. « Les dossiers du CRISP »).
- Kennes, E. 1998. « L'État zairois et la guerre de l'Est ». *Afrique politique 1998*. Paris/Bordeaux : Karthala/CEAN.
- Kennes, E. 2009. « Fin du cycle post-colonial au Katanga, RDC. Rébellions, sécession et leurs mémoires dans la dynamique des articulations entre l'État central et l'autonomie régionale 1960-2007 ». Thèse de doctorat en cotutelle, Université Laval, Québec et Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, Paris.
- Kennes, E. & Larmer, M. 2016. *The Katangese Gendarmes and War in Central Africa: Fighting Their Way Home*. Bloomington, Indianapolis : Indiana University Press.
- Langellier, J.-P. 2017. *Mobutu*. Paris : Perrin.
- Le Soft de Finance*. 1992 (11 janvier).
- Lumanu Mulenda Bwana N'sefu, A. 2015. *Les provinces du Congo : création-démembrement et regroupement (1910-2015)*. Kinshasa : PUC -IDEBASE Éditions.
- Monheim, F. 1985. *Mobutu, Maréchal du Zaïre*. Paris : Éditions J.A.
- Nimy Mayidika Ngimbi, J.-P. 2006. *Je ne renie rien. Je raconte... L'histoire d'un parcours sur un parcours d'histoires*. Paris : L'Harmattan.
- Rapport du Bureau et de la commission spéciale de vote, signé respectivement par leurs présidents Pascal Mbaky et Norbert Vangu. 1965.
- Remilleux, J.-L. & Mobutu, J.-D. 1989. *Dignité pour l'Afrique. Entretiens*. Paris : Albin Michel.
- Sonck, J.-P. s.d. *Commandos Katangais (1964-65)*, 6 p. Disponible en ligne sur : http://www.albertville.stools.net/Documents_WORD/Sonck/commandos_katangais.doc (consulté le 14 août 2008).
- Vandewalle, F. 1970. *L'Ommegang. Odyssée et reconquête de Stanleyville. 1964. Témoignage africain*. Bruxelles : F. Vandewalle.
- Wamu Oyatambwe. 1997. *La Quête démocratique. Église catholique et pouvoir politique au Congo-Zaïre*. Paris : L'Harmattan.
- Yakemtchouk, R. 1988. « Les deux guerres du Shaba ». *Studia Diplomatica* XLI (4-5-6).

Archives

FABV/SHP-MRAC (Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC). Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classés. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production voire les pages : par exemple,
Archives du service des affaires politiques à Kisangani ;
Fiches biographiques.

CHAPITRE 5

LA TSHOPO SOUS LE RÉGIME DE KABILA PÈRE ET FILS

Le 18 octobre 1996, un mouvement rebelle dénommé « Alliance des Forces démocratiques de Libération du Congo-Zaïre » (AFDL) se crée à Lamera, dans le Sud-Kivu¹. Il s'agit d'un regroupement de quatre partis d'opposition armée, dont Laurent-Désiré Kabila est le porte-parole. Son objectif est le renversement du régime Mobutu et l'instauration de la démocratie au Zaïre.

1. KISANGANI : QUARTIER GÉNÉRAL DE LA ZONE OPÉRATIONNELLE DE L'ARMÉE DE MOBUTU POUR CONTRER L'OFFENSIVE DE L'AFDL

La conquête du territoire congolais par l'AFDL va être rapide. Du 23 au 25 octobre 1996, les troupes de l'AFDL, d'abord à Kiliba et, ensuite, à Uvira, firent passer ces villes sous son contrôle. Déjà à la fin octobre, les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu étaient occupées. Comme en 1964 face aux Simba, le mouvement gagna facilement du terrain grâce à la fuite massive des soldats zaïrois qui évitaient la confrontation. Le 19 novembre 1996, le général d'armée Sébastien Eluki Monga Aundu, le chef d'état-major général des Forces armées zaïroises (FAZ), déclara à Kisangani que le gouvernement de Léon Kengo n'avait pas donné à l'armée de moyens conséquents pour faire la guerre. Sur le terrain, les forces de l'AFDL occupèrent successivement Butembo, Rutshuru et Lubero, mais le

Gouvernement zaïrois s'opposa à l'envoi par l'ONU d'une force d'interposition.

Pour mieux souligner le changement d'attitude qui arrivera en mars 1997, avec la prise de Kisangani, notons que jusque-là prévalait, du moins à l'égard de l'opinion étrangère et de la diaspora, un discours de l'AFDL prétendant accepter l'idée de partager le pouvoir avec l'opposition intérieure au régime de Mobutu. En novembre 1996, Kabila déclara à Colette Braeckman que l'Alliance était prête à participer à un gouvernement de transition formé par l'opposition intérieure et elle-même. Il ajouta même que le Premier ministre pourrait éventuellement ne pas provenir de l'AFDL. Ce qu'il excluait était d'associer au pouvoir une quelconque composante de la « mouvance présidentielle » (*Le Soir* 23-24 novembre 1996).

Le 2 janvier 1997, le général Likulia Bolongo, vice-Premier ministre chargé de la Défense, annonça l'imminence d'une grande offensive militaire contre l'occupation de l'AFDL. Le 20 janvier, le Premier ministre Kengo ordonna à l'armée de conduire la guerre à l'Est du pays. Le nouveau chef d'état-major, le général Mahele Lieko Bokungu, concentra le matériel militaire à Kisangani pour recouvrer le terrain perdu. Mais voilà que le 11 février, l'AFDL occupe Lubutu. Menacés, les réfugiés hutu du camp de Tingi-Tingi firent mouvement vers Ubundu sur le fleuve et vers Kisangani. Le 12, c'est Isiro qui fut pris par l'AFDL.

Plutôt que le combat sur le terrain, la partie zaïroise choisit l'offensive militaire aérienne. Le 21 février, il y eut intensification des frappes sur Bukavu, Walikale, Shabunda et Bafwasende. Mais l'avancée des troupes dites « de libération » approchait de plus en plus de

1. Plusieurs sources concordantes situent le lieu de création de l'AFDL dans la banlieue de Kigali au Rwanda. Lire à ce sujet de Villers & Willame 1999.



Rams, Événement historique de Kisangani zone Makiso 15-3-97, 1997. (HO.2013.57.1958, collection MRAC Tervuren ; photo © MRAC Tervuren. © Rams, droits réservés.)



ABC JAZ, Mobutu akasikia Kisangani inanguka akan-guka, 1998. (HO.2013.57.367, collection MRAC Tervuren ; photo © MRAC Tervuren. © ABC JAZ, droits réservés.)

Kisangani, d'autant plus que Kindu avait été pris le 6 mars. Entre le gouvernement Kengo et l'état-major des FAZ, c'est la discorde. Le 8 mars, le ministre des Finances, réagissant aux accusations de l'état-major des FAZ, indiqua que les dépenses globales de la guerre de l'Est se chiffraient au 31 janvier 1997 à 76 453 705,54 USD. Ces dépenses comprenaient la dotation des FAZ, les équipements et munitions, les affrètements d'avions, les véhicules et matériels roulants. Ce qui sous-entendait que la mauvaise gestion se situait du côté de la hiérarchie militaire.

Dès lors, l'AFDL voulut que Mobutu déclare forfait au plus vite et quitte le pouvoir. On redoutait encore l'étape de Kisangani où le pouvoir de Mobutu avait concentré ses forces. Le 11 mars, dans un meeting en swahili à Kindu devant près de 10 000 personnes, Kabila, le chef des troupes de l'AFDL, demanda à la population s'il devait oui ou non continuer la guerre, ou signer un cessez-le-feu avec Mobutu. La foule répondit « *hapana* » (« non » ou « pas d'accord », en swahili). Se sentant encouragé, il promit de prendre Kisangani dans un délai très proche. Réaction immédiate du Premier ministre Kengo devant la presse le 12 mars : il affirma que la ville stratégique de Kisangani ne tomberait pas, que les FAZ se défendraient jusqu'au bout, et que d'importants moyens matériels et logistiques seraient déployés à cet effet.

Mais dans la nuit du 14 au 15 mars 1997, les troupes de l'AFDL envahirent les environs de

Kisangani, s'emparant de l'aéroport Bangboka situé à 17 km de la ville. Il n'y eut pas de résistance de l'armée zaïroise ; les mercenaires croates et italiens engagés avaient, eux, fui vers Gbadolite, emportant les avions bombardiers tels que les MiG-21. Le 15 mars, les troupes de l'AFDL occupèrent Kisangani. La ville fut prise presque sans combat après avoir été livrée au pillage des soldats des FAZ. Ce qui donna la mesure de la fin inéluctable du régime Mobutu. Les troupes de l'AFDL occupaient ainsi tout l'Est du pays, comprenant les provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu, Maniema, Haut-Zaïre [Province-Orientale], le district du Tanganyika dans la province du Shaba [Katanga]. Pweto dans le Haut-Katanga fut pris, ouvrant à l'AFDL la route vers Lubumbashi.

La chute de Kisangani constitue un tournant : on s'imagine déjà posséder le pouvoir. Kisangani fut la « ville-étape » ; désormais, le discours de l'AFDL va ouvertement changer. Du côté international, le ministre belge des Affaires étrangères confirma, le 16 mars 1997, que la Belgique avait lâché le président Mobutu, car son époque était révolue et qu'il serait totalement erroné de ne pas tenir compte de Kabila dans l'évolution politique actuelle au Zaïre. Sur le plan interne, le Premier ministre Kengo voulut encore afficher une certaine sérénité face à la panique qui gagna l'opinion. Le lundi 17 mars, la rumeur alla jusqu'à donner Mobutu pour mort en France. Ce qui amena le porte-parole du Gouvernement à épingle

par ailleurs le concours de l'armée ougandaise dans la chute de Kisangani, qui aurait justifié le repli des FAZ.

Kabila tint un grand meeting, le 22 mars, au stade Lumumba de Kisangani où il annonça que tous les partis politiques étaient interdits durant la « guerre de libération » menée par les forces de l'AFDL. Le premier gouvernement de transition va être formé par le seul mouvement AFDL pour une durée d'une année. Pour le vote, il pratiquera « la démocratie directe ». Ainsi, il fit élire les nouvelles autorités de la province : le Dr Yangi Sitolo (Ababoa de Buta, médecin et chef de travaux à l'Université de Kisangani ; président provincial de l'UDPS), et l'historien Noël Obotela (Topoke d'Isangi, professeur à l'Université de Kisangani ; il était DG à l'ISC/Kisangani à l'entrée de l'AFDL) furent élus gouverneur et vice-gouverneur de la Province-Orientale.

Quels furent les effets immédiats de la prise de Kisangani ? Le 23 mars, Kabila reçut à Kisangani Mohamed Sahnoun, l'envoyé spécial de l'ONU et de l'OUA. Le projet de cessez-le-feu que celui-ci proposa fut refusé. Mobutu affaibli voulait négocier, mais Kabila exigeait la démission pure et simple du président de l'État-Zaïre. L'AFDL entendait désormais

assumer elle-même la pleine direction de l'État, en recourant à la cooptation de personnalités acceptant de collaborer avec elle. C'est pourquoi elle ne voulait « négocier » la passation du pouvoir qu'avec le seul Mobutu, en obtenant de lui une pleine et entière capitulation. À Kinshasa, le 24 mars, Mobutu prit acte de la décision du HCR-PT (Parlement) de déchoir le gouvernement Kengo. La situation n'allait plus s'améliorer du côté de Kinshasa, jusqu'au 17 mai, lorsque les troupes de l'AFDL investirent la capitale.

2. AU DÉPART, PEU D'ORIGINAIRES DE LA TSHOPO INTÈGRENT LE POUVOIR DE KABILA

Laurent-Désiré Kabila eut le pouvoir à Kinshasa dès le 17 mai 1997. Dans les différents exécutifs qu'il constitua ou parmi son entourage immédiat (comité exécutif de l'AFDL), il n'y aura pas d'originaire de la Tshopo jusqu'au mois d'août 1998. Même dans des institutions comme la Commission constitutionnelle, qui comptait 43 membres, la Tshopo était oubliée. On devrait même dire que la Province-Orientale et l'Équateur dans leur ensemble étaient les moins représentées en comparaison d'autres provinces du pays.

Tableau 5.1 : Origines provinciales des ministres dans les premiers gouvernements de L.-D. Kabila

	Bandundu	Bas-Congo	Équateur	Kasaï-Occ.	Kasaï-Or.	Katanga	Maniema	Prov.-Or.	Sud-Kivu	Nord-Kivu
Gouv. de juillet-nov. 97	3	5	1	2	5	4	2	1	2	2
Gouv. de janvier 98	4	4	1	3	5	5	2	1	3	1
Gouv. de juin 98	7	4	3	4	4	8	2 (?)	2	3	1

La position du Katanga apparaît désormais particulièrement forte, de même que celle de la province de l'Équateur sous Mobutu. Mais rien ne semble directement expliquer la faiblesse de la Province-Orientale, si ce n'est l'absence de leaders évidents ou d'individus ayant été au premier plan lors des événements majeurs dans l'histoire récente du pays. Christophe Gbenye aurait pu avoir cette stature, mais, sous la Transition de 1990-1997, il s'était rapproché du camp Mobutu. Cette attitude avait été également affichée par certains originaires de la Tshopo, qui

avaient adopté un discours populiste selon le modèle katangais de Gabriel Kyungu et de Jean Nguz Karl I Bond, prônant la chasse aux non-originaires. Mais dans la Tshopo, même s'il y eut quelques effets sur les magistrats kasaïens, le succès de l'opération n'était pas garanti.

Tableau 5.2 : Les originaires de la Province-Orientale dans les gouvernements formés par L.-D. Kabila

Gouvernements constitués	Originaires de la Tshopo	Observations
Gouvernement mis en place le 22 mai 1997 (il y a 22 membres)	Aucun	Augustin Kamara Rwakaikara, Hema de l'Ituri, était ministre de l'Éducation nationale
Gouvernement mis en place le 6 juin 1997 (il y a 23 membres)	Aucun	Augustin Kamara Rwakaikara, Hema de l'Ituri, était ministre de l'Éducation nationale
Gouvernement mis en place le 1 ^{er} juillet 1997 (il y a 24 membres)	Aucun	Augustin Kamara Rwakaikara, Hema de l'Ituri, était ministre de l'Éducation nationale
Gouvernement mis en place le 8 août 1997 (il y a 24 membres)	Aucun	Augustin Kamara Rwakaikara, Hema de l'Ituri, était ministre de l'Éducation nationale
Gouvernement mis en place le 25 novembre 1997 (il y a 27 membres)	Aucun	Augustin Kamara Rwakaikara, Hema de l'Ituri, était ministre de l'Éducation nationale
Gouvernement mis en place le 3 janvier 1998 (il y a 27 membres)	Aucun	Augustin Kamara Rwakaikara, Hema de l'Ituri, était ministre de l'Éducation nationale ; Pascaline Birwinyo Thoin, Alur du territoire de Mahangi (Ituri), est nommée ministre du Tourisme
Gouvernement mis en place le 1 ^{er} juin 1998 (il y a 37 membres)	Anastasié Moleko Moliwa, ministre des Affaires sociales	Augustin Kamara Rwakaikara, Hema de l'Ituri, était ministre de l'Éducation nationale ; Pascaline Birwinyo Thoin, Alur du territoire de Mahangi (Ituri), est nommée ministre du Tourisme
Gouvernement mis en place le 22 mars 1999 (il y a 38 membres)	Aucun	La Province-Orientale est occupée par le RCD ou par d'autres mouvements rebelles. Augustin Kamara Rwakaikara, Hema de l'Ituri, était ministre de l'Éducation nationale ; Pascaline Birwinyo Thoin, Alur du territoire de Mahangi (Ituri), est nommée ministre du Tourisme
Gouvernement mis en place le 15 mars 1999 (il y a 33 membres)	-	La Province-Orientale est occupée par le RCD ou autres mouvements rebelles. Augustin Kamara Rwakaikara, Hema de l'Ituri, était ministre de l'Éducation nationale ; Yagi Sitolo, Ababoa du Bas-Uele, est ministre des TPAT. Pascaline Birwinyo Thoin, Alur du territoire de Mahangi (Ituri), est nommée vice-ministre de l'Information et du Tourisme
Gouvernement mis en place le 22 mars 1999 (il y a 38 membres)	Dr. Anastasié Moleko Moliwa, ministre des Affaires sociales. Elle est musoko du territoire de Basoko	La Province-Orientale est occupée par le RCD ou par d'autres mouvements rebelles. Augustin Kamara Rwakaikara, Hema de l'Ituri, était ministre de l'Éducation nationale ; Yagi Sitolo, Ababoa du Bas-Uele, est ministre des TPAT ; Odette Babandoa Etoa, originaire du Bas-Uele, est ministre des Transports et Communications ; Pascaline Birwinyo Thoin, Alur du territoire de Mahangi (Ituri), est nommée vice-ministre de l'Information et du Tourisme
Gouvernement mis en place le 1 ^{er} septembre 2000 (il y a 38 membres)	- Norbert Likulia Bolongo, général de division (militaire) sous le régime Mobutu et professeur de droit à l'Université de Kinshasa, est nommé ministre du Portefeuille. Il est musoko du territoire de Basoko. - Dr. Anastasié Moleko Moliwa, ministre du Travail et Prévoyance sociale. Elle est musoko du territoire de Basoko	La Province-Orientale est occupée par le RCD ou par d'autres mouvements rebelles. Augustin Kamara Rwakaikara, Hema de l'Ituri, était ministre de l'Éducation nationale ; Yagi Sitolo, Ababoa du Bas-Uele, est ministre des TPAT ; Odette Babandoa Etoa, originaire du Bas-Uele, est ministre des Transports et Communications ; Pascaline Birwinyo Thoin, Alur du territoire de Mahangi (Ituri), est nommée vice-ministre de l'Information et du Tourisme

Anastasié Moleko Moliwia, Musoko originaire de la chefferie Yaliwasa dans le territoire de Basoko, devint la première originaire de la Tshopo à gagner un poste important de pouvoir sous les Kabila. Sous l'AFDL, elle est nommée ministre des Affaires sociales et Famille (1^{er} juin 1998-septembre 2000), ministre du Travail et de la Prévoyance sociale (1^{er} septembre 2000-avril 2001), conseillère principale (pour le socioculturel) du chef de l'État et ministre de la Santé. Membre cofondateur du Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement (PPRD), elle va être élue députée nationale en juillet 2006 sur la liste PPRD dans le territoire de Basoko. Dans le dernier gouvernement de l'ère Kabila constitué en septembre 2000 va apparaître Norbert Likulia Bolongo, nommé ministre du Portefeuille. Il est, lui aussi, musoko du territoire de Basoko, ancien général de Mobutu dont il était resté proche jusqu'à la fin du régime en 1997.

3. À PARTIR D'AOÛT 1998 : KISANGANI DE NOUVEAU ENJEU DE POUVOIR ENTRE KABILA ET SES EX-ALLIÉS DE L'AFDL

À partir de fin 1997, les relations entre le président Laurent-Désiré Kabila, le Rwanda et les militaires tutsi présents au sein des Forces armées congolaises (FAC) se dégradèrent fortement. Les autorités rwandaises et certains militaires tutsi congolais reprochaient notamment au président congolais de privilégier son clan katangais, de ne pas respecter ses engagements en matière de reconnaissance du droit des Banyamulenge à la nationalité congolaise et de se montrer trop conciliant envers les ex-Forces armées rwandaises/Interahamwe (ex-FAR/Interahamwe) et les milices maï-maï hostiles à la présence de l'Armée patriotique rwandaise (APR) au Congo. En juillet 1998, craignant un coup d'État, le président Kabila releva le général rwandais James Kabarebe de ses fonctions de chef d'état-major des FAC, et ordonna le départ des militaires de l'APR du territoire congolais.

Cette décision va déboucher sur une forme de réédition de la rébellion/invasion qui avait porté au pouvoir, quinze mois plus tôt, Laurent-Désiré Kabila. Les deux événements sont opposés au sens où ce sont ses parrains et premiers alliés d'hier qui aujourd'hui se rebellent contre Kabila et agressent le pays qu'il gouverne ; mais, dans les deux cas, des Tutsi congolais et rwandais sont les instigateurs d'un mouvement qui prend rapidement la forme d'une

invasion du pays par le Rwanda, invasion concertée avec l'Ouganda et bientôt épaulée par lui.

Nous puisons l'essentiel du paragraphe qui retrace la chronologie des événements dans l'ouvrage *Guerre et droits de l'homme en RDC. Regards du Groupe Justice et Libération* (Badidike 2009).

Le 29 juillet commence à Kinshasa l'opération d'évacuation des alliés de la guerre de l'AFDL (1996-1997), désormais indésirables. L'ancien chef d'état-major des FAC James Kabarebe quitte Kinshasa avec 600 soldats rwandais.

3.1. KISANGANI AVANT L'ENTRÉE DES NOUVEAUX REBELLES

Dans son rapport fait à Kisangani le 18 septembre 1998, le Groupe Justice et Libération (une association chrétienne de défense des droits de l'homme basée à Kisangani) résume la situation pendant les quarante-cinq premiers jours de la nouvelle rébellion à Kisangani. Le rapatriement des soldats rwandais à Kisangani a connu un début d'exécution le 31 juillet et le samedi 1^{er} août, lorsqu'une partie des soldats rwandophones (d'origine tutsi) est conduite à l'aéroport de Bangboka pour être acheminée à Kigali, à bord d'un avion de la compagnie Blue Air Lines, affrété par le Gouvernement.

Ces soldats trouvent à l'aéroport des militaires non armés du régime Mobutu avec leurs familles, qui attendent d'être évacués sur Kamina. Mais voilà qu'ils refusent d'embarquer, exigeant d'abord leurs indemnités pour le service rendu à la RDC. L'avion retourne ainsi à Goma, sans eux.

Le dimanche 2 août 1998, des militaires rwandophones se sont mutinés et ont lancé, avec l'aide de l'APR, de l'armée ougandaise, l'Ugandan People's Defence Force (UPDF), de l'armée burundaise, les Forces armées burundaises (FAB), et de certains militaires des ex-FAZ, une rébellion visant à renverser Kabila accusé d'instaurer une nouvelle dictature. Les 2 et 3 août, la rébellion des soldats bannis se déclenche simultanément à Kinshasa, à Goma et à Bukavu. Dans cette dernière région, elle est d'emblée appuyée et encadrée par des forces rwandaises qui franchissent la frontière et aussi, semble-t-il, par des troupes rwandaises qui étaient déjà en opération au Kivu où Kigali, de son propre chef, les avait envoyées combattre les rebelles hutu (Interahamwe et soldats de l'ex-armée d'Habyarimana).

Mais intéressons-nous à Kisangani. La journée du lundi 3 août est calme dans le centre-ville, tandis que l'après-midi des coups de feu épisodiques sont entendus à l'aéroport de Bangboka. Dans la nuit du lundi au mardi, l'aéroport de Bangboka est le théâtre d'une fusillade nourrie. Les soldats rwandophones restés au centre urbain assiègent le camp Ketele et se procurent des armes pour commencer le siège de la ville avec la complicité des éléments de la Police militaire. Ils rencontrent la résistance des forces loyalistes et des ex-FAZ précipitamment réarmées pour la circonstance. Les loyalistes contrôlent l'aéroport et empêchent l'atterrissage d'un avion qui amenait des renforts aux insurgés.

Le mardi 4 août, Kisangani vibre des tirs à l'arme automatique et au canon. Entre-temps, des perquisitions sont faites dans les maisons rwandophones tutsi, civiles et militaires. Par la même occasion, les Congolais soupçonnés d'être de connivence avec les insurgés sont arrêtés.

Le mercredi 5 août, les soldats loyalistes, avec l'appui des troupes venues en renfort de Kinshasa, contrôlent toute la ville et l'aéroport. Les insurgés évacuent Kisangani par la route de l'Ituri et celle de Lubutu. Le gouverneur Jean Yagi Sitolo aurait commandé la défense face aux « rebelles », mais il va être dépassé et finit par fuir Kisangani pour Kinshasa.

À Kisangani, les mutins ont pu être maîtrisés dans ce premier round de la guerre. Alauwa Lobela, le maire de la ville, a fait un récit de la défense de Kisangani. Entre le 5 août, date de l'évacuation de la ville par les rebelles provisoirement défaits, et le 23 août, date de leur retour victorieux, le gouverneur de la Province-Orientale, Yagi Sitolo, aurait vainement demandé des renforts en armes et en hommes. « [...] Chaque jour qui passe nous place devant de nouvelles épreuves. D'un côté les soldats n'ont plus le moral, de l'autre l'entourage militaire du chef de l'État semble continuer à rêver. En effet, malgré l'insistance du gouverneur de vouloir, au nom de tout notre Conseil provincial de sécurité, parler au chef de l'État pour lui décrire la réalité que nous vivons sur le terrain, cette opportunité ne lui est jamais donnée. Nos demandes de renforts tant en hommes qu'en matériel ne sont jamais respectées. Il nous est arrivé plus d'une fois de voir descendre d'un avion, dans lequel étaient censées se trouver quelques centaines d'hommes de troupe, quatre à cinq officiers envoyés en mission. Parfois un envoi d'armement lourd était débarqué pour s'apercevoir par la suite

que les munitions correspondantes manquaient ou vice versa. » Et une trahison dans le haut commandement local contribue à la défaite. Selon le récit du maire de Kisangani, le dimanche 2 août, « le nommé Risasi », commandant la 25^e brigade, celle de la Province-Orientale, quitte une réunion de sécurité à la résidence du gouverneur, « et part en trombe, suivi de son adjoint, Vunga » : « Pour nous tous, le commandant partait organiser la protection de la ville et de l'aéroport, mais en réalité il s'en allait pour se terrer en lieu sûr ignoré de tous afin de laisser l'ennemi s'emparer de la ville » (Groupe parlementaire de la Province-Orientale à l'ACL-PT 2001).

Jeudi 6 août, les Forces armées congolaises réquisitionnent des véhicules et font appel à la Croix-Rouge pour évacuer les victimes – civiles et militaires – des affrontements. Les morts sont enterrés dans des fosses communes au bout de la piste d'atterrissage à l'aéroport de Bangboka et derrière la morgue de l'hôpital général.

3.2. LE RCD EST CRÉÉ, MAIS BIENTÔT NAISSENT LES DISSIDENCES

À Kinshasa, les troupes ou bandes rebelles qui pénètrent dans la capitale à partir du 26 août sont composites. Elles comprennent des Tutsi congolais et rwandais. Il s'agit pour une part d'éléments banyamulenge et de « coopérants » militaires qui s'étaient réfugiés aux environs de la ville après l'échec de leur mutinerie des 2 et 3 août, pour une autre part de ceux des envahisseurs du Bas-Congo qui n'ont pas été faits prisonniers ou rapatriés à l'Est (des avions « rebelles » ont évacué une partie des agresseurs). Mais la majeure partie de ces « rebelles » est faite de soldats congolais, des ex-FAZ généralement : « recyclés » de Kitona, mais aussi éléments de la Division spéciale présidentielle (DSP) réfugiés dans la clandestinité depuis mai 1997. Leur alliance avec les rebelles de l'Est est donc rien moins qu'évidente.

La déroute des envahisseurs est acquise en quelques jours. Ils ne réussissent pas à s'emparer de l'aéroport défendu par les forces zimbabwéennes dont des contingents sont à Kinshasa depuis le 20 août. Avec l'appui, en particulier aérien (des Mig angolais), de leurs alliés et avec l'aide de la population, les FAC reconquérèrent les quartiers occupés par les rebelles.

Vaincue à l'ouest, la nouvelle rébellion/invasion se renforce et s'étend à l'est. Elle occupe, fin août/

début septembre, le grand triangle que l'on peut tracer entre Bunia, Uvira et Kisangani. Les Ougandais sont entrés en scène peu après leurs voisins rwandais, en occupant les agglomérations de Bunia, Beni, Isiro, Watsa, au nord-est du pays (cette occupation est d'autant plus aisée que des forces ougandaises n'auraient jamais cessé, depuis 1996-1997, d'être présentes au Congo, dans la région frontalière).

La nouvelle rébellion va prendre le nom de « Rassemblement congolais pour la démocratie » (RCD). D'après Colette Braeckman, écrivain de Goma, il n'est encore question à la date du 12 août que d'un Mouvement congolais pour la démocratie ; ce n'est que quelques jours plus tard que la création du RCD sera annoncée (*Le Soir* 13 et 17 août 1998)².

La Déclaration politique qu'adoptent les fondateurs du RCD est datée du 12 et fixe au 1^{er} août la création du mouvement (la date officielle sera par après reportée au 2). En fait, il semble que celui-ci ait été constitué au Rwanda dès le début du mois, mais lors d'une réunion à huis clos gardée secrète. Selon un texte rédigé par Ernest Wamba dia Wamba après la scission du RCD (*cf. infra*), quand les rebelles conçurent le projet de mettre en place une organisation politique « pour appuyer et peut-être conduire la rébellion militaire », c'est le commandant rwandais Dan Munyoya qui, avec d'autres, fut chargé « de recruter des Congolais et de les réunir à Kabuga, dans la banlieue de Kigali. Ceux-ci durent même lui fournir des éléments de leur curriculum vitæ » (Wamba dia Wamba 1999).

Le RCD est au moins aussi composite que ne l'était l'AFDL. Il comprend : d'anciens hauts responsables tutsi du régime Kabila (Bugera, Bizimana Karahamuheto, Nyarugabo...) ; des barons du mobutisme mais que l'on peut aligner, à la suite de J.-C. Willame, dans la catégorie des « mobutistes réformistes » (Vincent de Paul Lunda Bululu, Alexis

Thambwe Mwamba) ; des déçus du régime Kabila, soit qu'il ne leur ait pas accordé la place qu'ils estimaient mériter (Ilunga, Jacques Matanda), soit qu'il leur ait fait subir quelques déboires (Kalala Shambuyi) ; une personnalité politique singulière, définissable seulement par son opposition constante à Kabila : Arthur Z'Ahidi Ngoma ; deux intellectuels/ idéologues eux aussi difficilement classables sur l'échiquier politique et dans le jeu de clans : Ernest Wamba dia Wamba et Jacques Depelchin³ (Willame 1999 : 226).

Il a d'abord été question d'une commission politique de la rébellion, dont on savait seulement ou croyait savoir qu'elle était présidée par Z'Ahidi Ngoma. Mais celui-ci se retrouve à la vice-présidence dans l'équipe finalement constituée à une date qui ne sera pas exactement déterminée. C'est Wamba dia Wamba qui prend la présidence du mouvement rebelle. Quand le Rwanda, puis l'Ouganda auront reconnu en novembre 1998 leur intervention militaire, la presse de Kampala annoncera la mise en place d'un état-major conjoint pour la rébellion et les forces des deux pays. Mais les scissions vont aussitôt apparaître entre les dirigeants du mouvement et elles deviennent chaque jour plus nombreuses.

À partir de mars 1999, Wamba dia Wamba établit ses quartiers généraux à Kisangani, alors que les organes du RCD ont toujours leur siège à Goma. Dans une interview accordée au *Palmarès* (9 avril 1999), il reconnaît à mi-mots, tout en niant l'éclatement du Rassemblement, que sa sécurité dans la capitale rebelle n'était plus assurée : « Il est vrai, dit-il, qu'ici [à Kisangani] ma sécurité a été renforcée par des Ougandais et par une poignée de Congolais. »

C'est à Kisangani qu'il signe le 20 mars un document sous le titre : « Under the leadership of the Congolese Rally for Democracy, the Congolese people must emerge victorious this time ». Le texte s'en prend à deux composantes du mouvement qui ne cherchaient rien d'autre jusqu'à s'emparer du pouvoir d'État par les armes et par la terreur exercée sur la population : les anciens mobutistes, d'une part ; des dissidents de l'AFDL s'employant à instaurer un kabilisme sans Kabila, d'autre part. Il caractérise la tendance que lui-même entend représenter par le souci qui l'habiterait de mettre en œuvre effectivement les quatre principes dont se

2. Dans l'édition du 17, Braeckman publie aussi une interview de Jean-Charles Magabe, le gouverneur du Sud-Kivu confirmé par la rébellion : interrogé sur le nom et le programme du mouvement insurrectionnel, il répond : « Ne me demandez pas le sexe ou le nom d'un enfant qui n'est pas encore né ». Selon le feuillet d'information publié au Canada par Entraide missionnaire (*Table de concertation sur les droits humains au Congo-Kinshasa*, n° 141, 31 août 1998), c'est le 12 août que les leaders de la rébellion se rencontrent à Goma en vue de structurer le mouvement et le 16 qu'ils se donnent un nom et une direction politique.

3. Il est de père belge et de mère tutsi.

réclame verbalement le RCD (ouverture, responsabilité [*accountability*], leadership collectif, éthique de vérité), et par sa volonté de construire dès le temps de guerre (en procédant par élection pour la mise en place de comités de base) cet État démocratique qui est l'objectif affiché du mouvement, « un État de tout le peuple respectueux de toutes les différences » (entre vieux et jeunes, entre hommes et femmes, entre régions, entre les « 450 » ethnies du pays, entre religions...).

On s'attendrait à de sévères critiques de sa part concernant la lourde tutelle qu'exerce sur le mouvement le voisin rwandais. Mais, sur ce point, le président se montre étonnamment discret. Peut-être parce qu'il sait qu'en développant une telle critique il apparaîtrait peu crédible : il a dû, pour être nommé à la tête du RCD, recevoir la « bénédiction » rwandaise, et il va maintenant se mettre sous la dépendance de l'Ouganda.

Le coup de force opéré au sein du RCD-Goma (remplacement de Wamba dia Wamba par le D^r Ilunga, cf. *infra*) va encore envenimer les relations entre l'Ouganda et le Rwanda. Les Ougandais retirent leurs forces (UPDF) des zones où se trouve l'armée rwandaise. Désormais, les armées des deux pays occupent des régions distinctes (sauf à Kisangani), et il n'y a plus entre elles aucune coordination (Leloup 2000).

Si Wamba a rejoint Kisangani c'est, dit Shambuvi Kalala, afin d'échapper à l'emprise de Kigali et de se mettre sous la protection de l'armée ougandaise après avoir échappé à Goma à une tentative d'assassinat. Le 16 mai, la rupture se consomme. Lunda Bululu, alors coordonnateur du Comité exécutif du RCD, convoque une assemblée spéciale des « fondateurs ». Wamba dia Wamba, bien que présent ce jour-là à Goma, aurait omis de s'y rendre. Selon des déclarations de Lunda Bululu à *La Libre Belgique* (18 mai 1999), 38 des 51 membres fondateurs participent à la réunion, ainsi que les responsables militaires. Ils décident la dissolution de tous les organes du RCD. Le lendemain, ils nomment à la présidence Émile Ilunga⁴, et révoquent Wamba dia

Wamba. Une recomposition générale des organes du mouvement est opérée.

N'acceptant pas sa révocation, Ernest Wamba dia Wamba retourne à Kisangani accompagné d'une importante fraction du RCD, peut-être de la majorité des membres de l'Assemblée. *Le Soft* (10 juillet 1999), organe lié (à travers la personne de son rédacteur en chef, Kin-Kiey Mulumba) à la fraction demeurée à Goma, écrit que le président déchu « disposait de l'appui, au moins, d'une bonne moitié des membres de l'Assemblée, tenus en laisse par le très activiste Willy Mishiki⁵ ».

Le RCD-Wamba est né. Du côté RCD-Goma, la scission de Wamba dia Wamba ne met cependant pas fin aux querelles intestines. Wamba dia Wamba annonce en septembre 1999 le transfert du « quartier général » de son mouvement de Kisangani à Bunia, chef-lieu de l'Ituri. Le RCD-Kisangani (RCD-K, autre nom du RCD-Wamba) prend le nom de RCD-Mouvement de libération (RCD-ML). Très provisoirement, car au début de l'an 2000, les documents officiels du mouvement seront à l'en-tête : « RCD/Kisangani Quartier Général/Bunia », et le sigle du mouvement redeviendra RCD-K.

Au début du mois d'octobre 1999, Wamba dia Wamba forme son « gouvernement » à Bunia, dans lequel se trouve un originaire de la Tshopo : Marcel Walle Sombo (Topoke d'Isangi), chargé, entre

(combattants ex-gendarmes katangais de Bumba Nathanaël). En même temps, il faisait le lien entre le mouvement rebelle (PRP) de L.-D. Kabila et le FNLC. Né à Nonge le 4 juin 1941, Ilunga fit des études de médecine à Élisabethville avant de les poursuivre en Belgique. Son parcours fut long dans les mouvements anti-Mobutu : d'abord membre de l'Union générale des étudiants congolais (UGEC), il adhéra au PRP en 1978 et devint son représentant une année après pour le Benelux, intégra le FCD créé par Jean Nguz Karl I Bond jusqu'au 1^{er} août 1983, passa au Front congolais de libération (FCL), qui devint Rassemblement national démocratique (RND), en 1987. Il créa avec un ami le Conseil national de résistance active (CNRA).

5. Le journal commente à son propos : « Celui-ci se faisait appeler "prince" et disait être à la tête de guerriers *mayi mayi* prêts à attaquer ». Notons que Mishiki, porteparole du « courant rénovateur », avait critiqué lors de la restructuration de la direction du RCD intervenue en janvier (cf. *infra*) le poids excessif des Tutsi au sein de cette direction et l'absence de représentants des ethnies du Kivu (celles dites autochtones) au Conseil politique et dans le Comité exécutif (*La Libre Belgique* 27 janvier 1999).

4. Ce choix était tactique, l'homme connaissait les milieux rebelles. C'est un Hema du territoire de Kongolo (Katanga) dont le rôle dans le FNLC (Front national pour la libération du Congo) contre le régime de Mobutu avait permis de mobiliser ses « frères » du Nord-Katanga au sein des Tigres

autres de l'Éducation nationale (Wamba dia Wamba l'avait nommé en mai gouverneur de la Province-Orientale, prétendant ainsi remplacer le gouverneur désigné par le RCD-Goma). Dans le réel, le RCD-Wamba « contrôle » deux (nouvelles) provinces : celle de Kibali-Ituri qui avait été constituée par le général ougandais Kazini, avec à sa tête M^{me} Adèle Lotsove Mugisa ; celle de Beni-Lubero (qui correspond au pays nande) créée par le mouvement rebelle après son installation à Bunia et qui a pour gouverneur Kaisazira Mbaki, un originaire de Butembo. Mais, en fin de compte, le Hema John Tibasima et le Nande Antipas Mbusa finissent par démettre Wamba.

3.2. LES BATAILLES DE KISANGANI

L'armée de Kabila replit dans un premier temps le contrôle de Kisangani. Mais sa désorganisation est totale, tant la coordination militaire et politique est chaotique entre Kinshasa et Kisangani. Les journées du vendredi 21 et du samedi 22 août 1998 sont agitées. Des rumeurs font état de l'entrée imminente des rebelles prévue pour la nuit du vendredi au samedi. Les informations sont propagées par les militaires revenus du front de l'axe Lubutu, où des combats violents auraient eu lieu au PK-47 toute la journée de vendredi.

Les premiers éléments rebelles entrent à Kisangani dans la nuit du samedi ; les soldats gouvernementaux décrochent sans grande résistance. Le matin du dimanche 23 août 1998, un communiqué radiodiffusé, signé par le commandant Bernard Biamungu, annonce la prise de la ville. Du dimanche au lundi, les soldats de la rébellion sillonnent la ville en triomphateurs, réquisitionnent des véhicules et des motos. Certains ne parlent que l'anglais, d'autres le kinyarwanda ou un swahili inhabituel, d'autres le lingala et le français. Visiblement, trois composantes dans ce mouvement armé : ougandaise, rwandaise et congolaise.

Le mercredi 26 août, des militaires tentent de dévaliser les paroisses Saint-Joseph à la Tshopo et Christ-Roi à Mangobo. Aux sons des cloches des églises, la population sort armée et les jeunes gens affrontent les militaires. Des affrontements qui s'étendent à la commune de Kabondo et à une partie de la Makiso (aéroport militaire) et se prolongent jusqu'à la mi-journée de jeudi. Bilan : 15 tués dont 6 militaires et 9 civils. Les soldats rwandophones

sont progressivement remplacés par des éléments congolais qui patrouillent dans la ville et essaient de ramener le calme.

Les autorités civiles du régime Kabila ont disparu depuis la nuit du samedi 22. La vie est difficile à Kisangani où tout est désorganisé. Pas de communications nationales ni internationales parce qu'elles sont interdites. Sans téléphone, sans trafic aérien ni fluvial, Kisangani est coupée du reste du pays et du monde. Pendant que règne l'anarchie, on compte les morts et les disparitions (Badidike 2009 : 25-37).

Le 29 août, pour une durée d'une semaine, une délégation politique de l'autorité rebelle conduite par Joseph Mudumbi (chef du département de l'Intérieur) est venue de Goma pour engager des pourparlers. Le 24 septembre arrive une autre délégation, plus importante, conduite par Lunda Bululu. Un meeting populaire, qu'il préside le 26, est marqué par la présentation des nouvelles autorités politico-administratives. Il s'agit de :

- gouverneur de la province : Denis Bene-Kabala Luthia ;
- vice-gouverneur : Adèle Lotsove Mugisa ;
- maire de la ville de Kisangani : Gabriel Boondo Lotika ;
- coordonnateur provincial du RCD : Marcel Walle Sombo ;
- inspecteur provincial de la police : Emmanuel Kimputu.

Les anciennes autorités municipales des communes de la ville de Kisangani restent en place.

Le mardi 29 septembre, Jean-Pierre Bemba arrive. C'est le début d'un long séjour. Jusque-là PDG de l'entreprise de communication COMCELL, il est aussi fondateur du parti politique Mouvement de Libération du Congo (MLC) et membre RCD. Il n'est pas militaire et tient plusieurs rencontres politiques au nom de son parti, mais il devient subitement commandant des opérations d'une branche théorique du RCD partageant la même dénomination que son parti politique MLC. Il est gardé et escorté par des soldats ougandais qui le pistonnent et avec lesquels il se rend parfois au front. Il va demander à ceux-ci de lui céder la tutelle de la prise d'Aketi, ce territoire du nord-ouest frontalier de la province de l'Équateur.

Lundi 19 octobre : visite d'une délégation rwando-ougandaise, conduite par le ministre ougandais à la présidence de la République.

Mercredi 21 octobre, le gouverneur Denis Bene-Kabala signe l'arrêté interdisant les manifestations politiques, en dehors du RCD.

Jeudi 29 octobre, on annonce au stade Lumumba la mesure d'exécution publique – extrajudiciaire –, prise par le commandant militaire local, d'un « incivique », ex-soldat des Forces armées congolaises. Mais le commandant Jean-Pierre Ondekane Inkale (*alias Golf One*) suspend *sine die* l'exécution de la sentence.

Vendredi 30 octobre : suppression de l'Agence nationale de renseignement (ANR, service de sûreté) instaurée par le régime AFDL de Kabila par Jean-Pierre Ondekane.

Le 23 novembre, Ernest Wamba, président du RCD, arrive à Kisangani à la tête d'une importante délégation de son mouvement. Sa mission consiste d'abord à examiner la possibilité de transférer de Goma à Kisangani l'état-major du RCD. Wamba s'active à organiser des séminaires de formation des cadres, comme le faisait l'AFDL depuis son installation une année auparavant. Mais la participation est faible. Les rencontres avec les fonctionnaires, les élèves et plusieurs couches de la population sont nombreuses. La difficulté est que le RCD n'a pas d'argent pour payer les salaires. À l'Université de Kisangani, une empoignade éclatera lorsque les étudiants réunis dans l'amphithéâtre exigent de Wamba que son premier vice-président Moïse Nyarugabo, identifié comme sujet rwandais, quitte la salle avant d'entamer les échanges. Ondekane réussit à sortir l'incriminé et Wamba a pu parler aux étudiants.

Pendant ce temps, l'insécurité règne et de nombreux cas de tortures et de vols sont signalés (Badidike 2009 : 53-56 ; 121-122). Les fonctionnaires et les soldats restent sans salaires tandis que les activités commerciales et d'exploitation des mines menées par les acteurs rwandais croissent dans la région. Ainsi, le 8 décembre, Marcel Walle Sombo, le coordinateur provincial du RCD, s'en prend durement, à la télévision de Kisangani, aux autorités du RCD-Goma. Il les accuse de se nourrir des efforts de la Province-Orientale sans contrepartie. L'inspecteur urbain du RCD, Mangubu Lotika, appuie ce constat, dénonçant à son tour la signature d'un contrat léonin entre la direction du RCD à Goma et une société sud-africaine dénommée SAPRO pour l'exploitation du diamant dans la province. En réaction, le gouverneur Bene-Kabala signe, le 11 décembre, un arrêté suspendant la diffusion des émissions « Antenne

RCD ». Le 17 décembre, Kalala Shambuyi, chef de département de mobilisation et propagande du RCD, suspend à son tour Walle de ses fonctions de coordinateur provincial. Cependant ce dernier déclare ne pas lui reconnaître cette compétence. D'ailleurs, il installe un comité du RCD, le 18 décembre, à Lubuya-Bera. Le gouverneur Denis Bene-Kabala a été remplacé par Théo Baruti Amisi, un Lokele. Justin Yogbaa, un Budu originaire du Haut-Uele, est son vice-gouverneur chargé de l'administration.

La deuxième période de la guerre de Kisangani va de janvier 1999 à juin 2000. Elle est caractérisée par des affrontements entre les alliés de la rébellion⁶, c'est-à-dire les Rwandais et les Ougandais. Ces deux alliés n'ont pas été appelés au secours de la rébellion ; ils y étaient impliqués dès son déclenchement. Ce qui fait toute la différence avec les alliés du gouvernement de Kinshasa. À vrai dire, ils étaient les « pourvoyeurs » de la rébellion, d'après le Groupe Justice et Libération ; la résolution 1238 de l'ONU parle de « forces non invitées ». Les affrontements à Kisangani opposant les troupes rwandaises et ougandaises s'inscrivent dans un scénario de repositionnement avant l'issue de la crise.

La situation à Kisangani est complexe. C'est la seule zone, dans les territoires conquis par la rébellion, où cohabitent les envahisseurs ougandais et rwandais. La ville est occupée par des forces ougandaises, des forces rwandaises et une brigade congolaise (dans laquelle sont en principe intégrés les militaires banyamulenge) commandée par Tango-Tango, nom de code de William Balengele. La brigade congolaise est en principe restée fidèle au RCD-Goma, et donc à l'alliance avec les Rwandais. Wamba dia Wamba est sous la protection de l'armée ougandaise.

Voici à cet égard comment, dans un rapport, le Groupe Justice et Libération décrit la manière dont Ernest Wamba s'est installé en mars dans la ville (Groupe Justice et Libération 1999) : « Monsieur Ernest Wamba dia Wamba, président du RCD, est

6. Le gouvernement de Kinshasa a ses alliés angolais, namibiens, zimbabwéens et tchadiens. Mais ceux-ci n'ont pas été directement impliqués dans les guerres de Kisangani. Il y eut le cas des Tchadiens à Buta, mais cette présence n'a pas duré longtemps et l'impact fut insignifiant sur la progression des hostilités. Il y eut également la présence des Zimbabwéens, encerclés par les troupes rebelles à la frontière avec la province de l'Équateur.

arrivé à Kisangani le mardi 9 mars. Le jeudi 11 mars, après des entretiens avec des officiels militaires ougandais jusque tard dans la nuit, il est ramené à son lieu de résidence à la SOTEXKI [Société textile de Kisangani, principale entreprise de la ville avec une brasserie, la Bralima] sous forte escorte rwandaise, assortie de deux chars de combat, en lieu et place de son habituelle garde rwando-congolaise. Le lendemain, monsieur Ondekane, chef d'état-major du RCD, se rend à la SOTEXKI pour y rencontrer monsieur Wamba. Les soldats ougandais interdisent à sa garde d'accompagner monsieur Ondekane dans l'enceinte de l'usine. Sans l'intervention de monsieur Ondekane pour calmer ses propres gardes, les soldats ougandais auraient ouvert le feu sur eux. »

Un incident dont fait état le même rapport montre combien les relations entre la brigade congolaise et les Rwandais sont en fait complexes et tendues. « Le jeudi 25 mars, une unité rwandaise fait irruption dans les appartements de l'état-major [congolais] et emporte un appareil de phonie. Cette phonie était aussi demandée par le service de contre-espionnage de monsieur Wamba dia Wamba. Le commandant de brigade, Tango-Tango, furieux, s'en prend aux militaires congolais qui n'ont pas su se défendre devant cette agression : il leur ordonne de se rouler dans l'eau boueuse. Malheureusement, un Munyamulenge, commandant en second de la sécurité, du nom de Laurent, se trouve dans les parages pour un autre problème. Tango-Tango ordonne son arrestation [on suppose qu'il le préjuge complice des Rwandais et donc du vol de la phonie]. Les militaires congolais qui exécutent l'arrestation extrapolent l'ordre ; ils déshabillent Laurent, le frappent, l'obligent à se rouler lui aussi dans la boue, et puis le jettent au cachot. Une heure plus tard, des Rwandais fortement armés font irruption à l'état-major pour libérer Laurent. Celui-ci est finalement relâché, les Rwandais promettant de le venger. »

Quelques jours plus tard, les Rwandais pourront croire, grâce à une initiative de Wamba dia Wamba et de ses alliés, faire d'une pierre deux coups : être vengés du commandant congolais et voir consommée la rupture entre les forces congolaises et les Ougandais. « Le mardi 30 mars à 20 heures, Tango-Tango est enlevé par une vingtaine de militaires ougandais qui ont neutralisé sans grand effort son chauffeur. Il est conduit à la SOTEXKI où réside désormais monsieur Wamba [le commandant avait refusé de se rendre à une réunion présidée par Wamba dia Wamba].

Toute la nuit, les Congolais menacent sans moyens conséquents d'attaquer la SOTEXKI pour libérer leur commandant. Les Rwandais se réjouissent de la tournure que prennent les événements, car les Ougandais les ont souvent humiliés⁷. Une forte agitation se fait sentir en ville toute la journée du mercredi. Le marché se vide et plusieurs bureaux ferment. » Ondekane ayant dépêché de Goma son adjoint, le commandant Bob Ngoy Kalubi, l'affaire se dénouera sans dégâts.

Avec l'éclatement du RCD, les affrontements pour le contrôle de Kisangani (qui ont aussi, sinon avant tout, pour enjeu le contrôle du commerce des matières précieuses dans la ville et à sa périphérie) se feront sanglants. Ils se déroulent en deux phases : en mai-juin et surtout au mois d'août.

Le 22 mai, une fusillade qui aurait fait trois morts parmi les militaires oppose les forces ougando-congolaises et les forces rwando-congolaises. Il y aura dans les jours qui suivent des déploiements de force dans la ville, des échanges de coups de feu et des tirs à l'arme lourde (Justice et Libération 1999). Pris en main par une délégation venue de Goma que conduit Ondekane, le RCD de la « tendance » rwandaise (que l'on désigne parfois comme l'« aile militaire » du RCD, Wamba dia Wamba se distinguant aussi de ses anciens frères d'armes par des appels à une solution politique, c'est-à-dire à la négociation avec Kinshasa) a cherché à empêcher la tenue

7. Par exemple : 1) l'arrestation des officiers Étienne Nzimbi et Philémon Baramoto, qui s'étaient rendus à Kisangani, par la hiérarchie rwando-congolaise. Mis dans un avion le 28 janvier 1999 pour être conduits à Goma où ils allaient être déférés devant une cour militaire. S'y ajoutait le commandant Kibonge arrêté par le contingent rwandais. Alertés, les militaires ougandais s'interposèrent et interdirent au pilote de décoller alors que les Rwandais le lui ordonnaient. Vu l'inégalité des forces en présence à l'aéroport de Bangoka, le pilote avait obtempéré face aux Ougandais qui ont récupéré leur allié Kibonge ; 2) le vice-gouverneur Justin Yogbaa (un originaire d'Isiro), nommé par le RCD-Goma, parti en mission à Isiro le samedi 13 février 1999, est empêché de séjour. L'armée ougandaise ne reconnaît pas l'autorité des membres du RCD d'obédience rwandaise sur les territoires sous son contrôle : Buta, Isiro, Bumba, Lisala, etc. Avec l'ensemble des passagers du voyage, le vice-gouverneur passera la nuit dans l'avion. Le matin, après négociations, certains passagers ont été autorisés à quitter l'aérogare et à aller en ville ; Yogbaa et sa suite ont reçu l'ordre de regagner immédiatement Kisangani et de ne plus se risquer à des aventures.

d'un meeting populaire convoqué par le mouvement concurrent, et veut s'assurer le contrôle de la ville.

Un certain apaisement s'observera ensuite. Les factions en compétition se partagent Kisangani. Les deux RCD et le troisième mouvement rebelle, le MLC, se rencontrent le 8 juin à Kabale (Ouganda) pour tenter, sinon de refaire leur unité, du moins d'établir un front commun. Le principe d'un front uni est adopté : le principe seulement. Leurs parrains étrangers jouent désormais, chacun, leur propre jeu : ainsi, laissant le Rwanda mettre sous tutelle la région du Kivu, l'Ouganda, pour sa part, s'attribue une sorte de droit éminent sur les régions du Congo qui lui sont frontalières. Dans la seconde moitié de juin, le commandant des forces ougandaises, le général de brigade Kazini, à partir de son quartier général de Kisangani, procède à la création de la province de Kibali-Ituri, par la fusion des districts de l'Ituri et du Haut-Uele qui sont ainsi détachés de la Province-Orientale (le district de l'Ituri présente l'intérêt particulier de contenir les mines d'or de Kilo-Moto). Le 18 juin, il nomme M^{me} Adèle Lotsove, jusque-là vice-gouverneur de la Province-Orientale, gouverneur à titre provisoire de la nouvelle entité. On lit dans l'acte de nomination que M^{me} Lotsove est, entre autres, chargée de réorganiser le secteur minier, et dispose à cette fin du pouvoir d'accorder des concessions. Le « proconsul » signale qu'il transmet une copie de cet acte au lieutenant-colonel Sula Semakula à Isiro et au capitaine Kyakabale à Bunia, en leur enjoignant de conclure un arrangement en vue de faire assurer la sécurité de cette région par les soldats de l'UPDF (l'armée ougandaise). Le document, rédigé en anglais, précise : « Les forces militaires et civiles congolaises, après leur réorganisation, déchargeront l'UPDF de ces tâches de sécurité intérieure. Cette réorganisation ne doit pas excéder deux mois. »

Cette initiative unilatérale ajoute aux griefs du Rwanda. À Kisangani même, le général Kazini semble de plus en plus « envahissant » : il ne respecte pas le partage de la ville et prétend mettre sous le seul contrôle ougandais l'aéroport international de Bangboka (ICG 2000).

Les affrontements reprennent le 7 août, le jour où Wamba dia Wamba revient d'un séjour de plusieurs semaines en Ouganda. Ils vont revêtir, du 14 au 17, l'aspect d'une véritable guerre. Le camp rwando-congolais est désormais renforcé par un important contingent burundais. Le bilan sera lourd.

De Standaard, sur base d'informations données par des médecins de Kisangani, parle d'au moins 50 morts (17 août 1999). Un rapport du Groupe Justice et Libération fait état d'un bilan beaucoup plus dramatique : environ 650 morts chez les militaires et une trentaine dans la population civile (Groupe Justice et Libération 1999).

Du fait des tirs, des combats, des pillages, les dégâts matériels sont très importants. Le Groupe Justice et Libération décrit ainsi le sort réservé à la SOTEXKI : « Les installations ont été massivement soumises à l'artillerie légère et lourde du 15 au 17 août. La principale unité de production, à savoir le département de finissage avec son primordial accessoire la chaudière centrale, a été gravement endommagée. Après la signature du cessez-le-feu, les militaires rwandais et burundais se sont livrés, du 17 au 20 août, à un pillage systématique des installations de cette société. Ce pillage a notamment touché toute la production réalisée et d'autres outillages de maintenance, tous les bâtiments administratifs (bureaux cassés, documentations détruites ou emportées, fournitures de bureau, autres matériels informatiques sabotés ou emportés, la caisse centrale cassée, espèces emportées) et le centre médical. La valeur de la production pillée (plus de 300 ballots de tissu) peut être estimée à 500 000 USD. »

La résidence de M^{gr} Monsengwo, gardée par des militaires ougandais, sera pilonnée par des artilleurs du camp adverse. Le prélat se réfugie à la Maison du Sacré-Cœur.

Wamba dia Wamba, quant à lui, devra fuir l'hôtel *Wagenia* au centre-ville (quartier général du camp ougando-congolais) pour rejoindre sa base de la SOTEXKI, avant de quitter la ville avec ses partisans.

Le 17 août, le président ougandais et le général major Kagame se rencontrent à Moya, en Ouganda, et concluent un cessez-le-feu. Sur le terrain, le camp rwandais paraît globalement vainqueur. Selon le Groupe Justice et Libération, les politiciens et militaires du RCD-Goma sillonnent la ville en célébrant leur « victoire », et ils tiennent des meetings au cours desquels ils « culpabilisent » la population, l'accusant de s'être rendue responsable des affrontements en ne se désolidarisant pas de Wamba dia Wamba et des Ougandais.

Dans une lettre qu'il adresse au quotidien de son pays, *New Vision*, lettre publiée sous le titre « *There was no battle for Kisangani town* » (23 août 1999), le président Yoweri Museveni s'interroge ironiquement :



Le bâtiment de l'hôtel Wagenia délabré à la suite des nombreuses violences subies.
(Photo équipe locale/IRSA ; février 2020.)

quelle bataille pour Kisangani et, dès lors, quelle victoire et quelle défaite ? Le centre-ville, que les forces adverses ont conquis moyennant de lourdes pertes, ne présente, observe-t-il, aucun intérêt militaire. Ce qui compte, ce sont les deux aéroports et le contrôle des voies de communication de la ville, par la route et par le fleuve.

La population est traumatisée. Du fait des combats, des victimes, des destructions. Mais aussi parce que l'issue de la bataille a renforcé la mainmise rwandaise sur la ville. Contraints de choisir entre deux maux, les Boyomais semblent avoir considéré que le moindre était l'occupation de la ville par Wamba dia Wamba et son allié (il serait sans doute plus juste d'écrire : par l'Ouganda et ses protégés congolais).

Fondée sur le farouche rejet de ce qui est perçu comme un assujettissement aux Tutsi, cette préférence va, d'après le Groupe Justice et Libération, justifier les représailles du vainqueur. Ainsi, celui-ci interdit la pratique du *toleka* (vélo-taxi qui est devenu le moyen presque unique de locomotion dans la ville), les *tolekistes* étant accusés de s'être rendus complices des Ougandais. Par ailleurs, des militaires rwandais et ougandais auraient détruit les installations de pêche des Wagenia, ces échafaudages en bois – attraction célèbre des touristes d'un autre temps – bâtis dans les chutes du fleuve⁸ : il

est reproché aux pêcheurs wagenia d'avoir servi de guide aux militaires ougandais.

La bataille pour Kisangani se situe dans le contexte de la conclusion de l'accord de Lusaka. Celui-ci a été signé le 10 juillet par les États belligérants, mais pas (pas encore au moment de cette bataille) par les deux factions ennemies du RCD qui se contestent mutuellement le droit de représenter la rébellion. Le 7 août, une mission de vérification mise sur pied par le président zambien Chiluba et composée de son ministre à la présidence, E. Silwamba, et de la ministre sud-africaine des Affaires étrangères, M^{me} Zuma, est présente à Kisangani aux fins de juger des prétentions rivales portant sur le leadership de la rébellion. C'est peut-être cette visite qui a mis le feu aux poudres. La mission assiste, le 7, à un meeting populaire tenu par Wamba dia Wamba. Dans une adresse au Parlement ougandais, le président Museveni déclarera à ce propos, le 30 août : « La démonstration de force et de popularité de Wamba a apparemment irrité les Rwandais, qui se sont mis à renforcer leurs troupes à Kisangani. J'ai été informé par le brigadier Kazini de la nécessité d'envoyer nous aussi des renforts [...]. Je l'ai autorisé à le faire. » Quoiqu'il en soit de la justesse de cette relation, les Rwandais ont de nombreuses raisons de vouloir en découdre : constitution du Mouvement de libération du Congo, soutien ougandais à la « dissidence » de Wamba dia Wamba, création de la province de

8. Si cette destruction a bien eu lieu, elle a dû être limitée. Un habitant de Kisangani, circulant souvent dans la zone des pêcheries, s'est étonné de l'information donnée par

l'association Groupe Justice et Libération, et nous affirme que les installations des Wagenia sont toujours en place.

Kibali-Ituri, remise en cause par Kazini de la partition de la ville intervenue après les affrontements de mai-juin. Et puis les commandants des forces ougandaises (sémancipant de tout contrôle politique) se comportent de plus en plus, plutôt qu'en chefs de guerre *stricto sensu*, en chefs d'une entreprise de pillage des ressources du pays à travers le contrôle de l'exploitation des matières précieuses, de la perception des taxes et des trafics aux frontières. Par-là, ils gênent le Rwanda et « ses » rebelles dans la poursuite de leurs objectifs politico-militaires et de leurs propres activités de prélèvement et de pillage (voir pour tout ce paragraphe et celui qui suit : ICG 2000 ; Prunier 1999).

En octobre, Kigali et Kampala institueront une commission d'enquête conjointe à propos des événements d'août. Curieusement, puisqu'il s'agit d'un rapport conjoint, signé du côté ougandais par un haut responsable militaire⁹, le rapport de cette commission mettra principalement en cause l'UPDF dans le déclenchement des combats le 7 août. L'Ouganda rejettera ces conclusions.

3.3. BEMBA CONSTITUE SON MOUVEMENT À PARTIR DE KISANGANI

Jean-Pierre Bemba entre assez vite en contact avec la rébellion du RCD (*cf. supra*). Selon lui, celle-ci refusa de l'accueillir dans le mouvement¹⁰. On ne sait pas exactement ce qui s'est passé, mais peut-être n'avait-il pas obtenu à Goma le poste auquel il croyait pouvoir prétendre. Ne renonçant pas à tenter d'exploiter les événements en cours pour jouer le rôle politique qu'il ambitionne, Bemba va alors prendre (ou reprendre) contact avec l'Ouganda.

Jean-Pierre Bemba se serait dans un premier temps rendu à Libreville avec l'idée de mettre en relations des éléments des ex-FAZ et les rebelles angolais de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), qui ont un bureau de liaison dans

la capitale gabonaise et avec lesquels Bemba, héritage du mobutisme, entretiendrait des liens¹¹.

Ce projet ne débouche sur rien, mais sa visite à Libreville lui aurait permis d'entrer fortuitement en contact avec le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'Ouganda. C'est ainsi qu'il aurait été invité à Kampala en septembre 1998 où ses ambitions auraient trouvé bon accueil puisqu'il en serait reparti « enrichi » de deux compagnies (deux fois 200 hommes) de jeunes recrues du RCD qu'il aurait accompagnées à Bumba, en Équateur, pour leur faire suivre un entraînement assuré par des instructeurs ougandais.

Un haut responsable du MLC et proche de J.-P. Bemba conteste cette version. L'épisode de Libreville n'aurait pas eu lieu. C'est d'une autre manière que se seraient noués les contacts entre Bemba et l'Ouganda. D'une part, dès le milieu des années 1990, Bemba serait entré en relations d'affaires (dans le cadre d'opérations commerciales par avion-cargo entre Ostende, Kinshasa et Entebbe) avec le demi-frère de Museveni, Salim Saleh ; d'autre part, le président ougandais, très vite soucieux d'assurer le remplacement de Laurent-Désiré Kabila à la tête de l'État congolais aurait entrepris de sonder les disponibilités et capacités de Jean-Pierre Bemba déjà quelques mois après la conquête de Kinshasa par l'AFDL. Ces liens entre les deux hommes auraient effectivement été renoués vers septembre 1998. À cette période, selon notre seconde source, Museveni aurait permis à Bemba de se rendre à Kisangani, à bord de son avion personnel et en compagnie du général Kazini. C'est à Kisangani, précise notre source, que Bemba procède à de premiers recrutements et se met à s'initier à l'art militaire.

Selon le rapport du Groupe Justice et Libération daté du 23 novembre 1998, c'est le 29 septembre que J.-P. Bemba arrive à Kisangani. Il serait « gardé et escorté par des éléments ougandais qui le pistonnent et avec qui il se rend des fois au front ». La version officielle date du même mois de septembre la création de la nouvelle rébellion, le Mouvement de libération du Congo.

D'après un rapport en date du 5 avril 1999 établi par le Groupe Lotus, une autre ONG « des droits

9. Il s'agit du major général Jeje Odongo qui a succédé à Kazini à Kisangani, ce dernier restant, semble-t-il, le commandant en chef réel de l'UPDF au Congo, tout en exerçant un commandement militaire à Kasese en Ouganda.

10. D'après la liste publiée par *Le Soft International*, J.-P. Bemba figure parmi les membres de l'Assemblée du RCD constituée en janvier 1999. Lui-même affirmera qu'il s'agit là d'une « usurpation » (*Le Soft International* 1999).

11. Selon un document du Conseil de sécurité des Nations unies, en décembre 1998, « J.-P. Bemba aurait, à la demande de Savimbi, acheté du pétrole en Zambie pour le compte de l'UNITA » (ICG 1998 : 38).

de l'homme et de développement » de Kisangani, c'est seulement au cours de la première quinzaine de novembre 1998 que Bemba séjourne dans le chef-lieu de la Province-Orientale avec la bénédiction et l'appui des Ougandais. Ceux-ci auraient jeté des tracts favorables à Bemba au marché central de Kisangani. Le rapport mentionne qu'un officier ougandais, sous la menace de son revolver, aurait contraint les journalistes de la radio-télévision à diffuser un communiqué faisant état de la venue de Jean-Pierre Bemba. Celui-ci se fait désormais appeler « président » en même temps que « commandant ». Il rencontre les « dirigeants du RCD » (en réalité sans doute la seule fraction de Wamba dia Wamba) à la SOTEXKI. La rencontre « aurait permis d'harmoniser les points de vue et d'éviter l'éclatement de la rébellion ». Mais à Goma, on n'est vraisemblablement pas dupe. Une rébellion concurrente est bel et bien née.

Au cours du même mois de novembre, des forces principalement ougandaises s'empareront au nom de la nouvelle rébellion de différentes localités en Équateur et au nord de la Province-Orientale. Selon Justice et Libération, Bemba se serait rendu à Aketi par hélicoptère deux jours après la conquête de cette localité par les Ougandais (intervenue vers le 7 novembre) et aurait « (demandé) à ses mécènes de lui céder la tutelle de la prise d'Aketi ».

Relevons la manière dont le Groupe Lotus analyse les réactions de la population boyomaise face aux divisions de la rébellion, face en particulier au « conflit de leadership » qui oppose, selon le rapport, les « commandants » Bemba et Ondekane. L'« opinion publique » reconnaît au second le mérite d'être un chef militaire capable et peut-être un antimobutiste convaincu, mais lui ferait le grief majeur, décisif à ses yeux, d'avoir trahi les « Congolais authentiques » en ralliant un mouvement qui est l'instrument de l'hégémonisme tutsi. Quant au premier, il apparaît certes comme l'homme des Ougandais et il est quelqu'un dans l'ombre duquel se profile la menace d'une restauration mobutiste, mais il a cette qualité qui fait pencher la balance, qui emporte l'adhésion : il est (il serait) « anti-Tutsi ».

À sa constitution, on trouve au « Conseil politico-militaire de libération » du MLC deux originaires de la Province-Orientale :

- Samuel Simene, secrétaire national en charge de l'administration du territoire. C'est un Enya né à Kisangani en 1966, licencié en sciences économiques de l'UNIKIN ;

- Valentin Senga, secrétaire national en charge des commissaires politiques, est né à Bondo en 1964. Licencié en sciences politiques et administratives de l'UNIKIS, il fut commissaire de zone assistant à Watsa de 1991 à 1997, puis, sous Kabila, directeur adjoint à la direction générale des Migrations pour la Province-Orientale.

Et parmi les conseillers du nouveau mouvement, on trouve Raymond Ramazani Baya, un originaire de Buta.

4. LES DIFFÉRENTES GUERRES DE KISANGANI : « UN », « TROIS » ET « SIX JOURS »

Kisangani va connaître une série de guerres dont le cadre est la ville. Après le déclenchement de la rébellion à partir de Goma, l'armée rebelle est parvenue à avancer jusqu'à atteindre les lignes de front tracées par la jonction des points Basoko et Ubundu dans la Province-Orientale ; Lodja, Lubao et Kabinda au Kasai-Oriental ; Kindu au Maniema ; Kabalo, Kongolo, Manono, Nyunzu et Kalemie au Katanga. Pendant que le RCD s'établissait dans ces localités, un avion de l'ANC en provenance de Kinshasa bombardait la nuit du 10 janvier 1999 la ville de Kisangani sur quatre objectifs : derrière le sanatorium de Kisangani, une parcelle dans la vallée du boulevard Lumumba dans le quartier vétérinaire à proximité de l'IFCEPS, deux parcelles sur la deuxième avenue bis de la commune de la Tshopo, et la 5^e avenue du quartier des Musiciens en face de l'hôtel *Zongia* dans la commune de Makiso. Selon le rapport de l'ONU, ce bombardement a tué 12 civils et en a blessé 27 (ONU 2010 : 203).

Avançons sur les guerres qui se déroulèrent dans la ville, opposant les soldats rwandais aux Ougandais.

4.1. D'ABORD, LA GUERRE D'UN JOUR

En août 1999, alors que s'intensifiait la pression internationale pour que les responsables du RCD-Goma signent l'accord de Lusaka, la crise latente entre le Rwanda et l'Ouganda pour le contrôle du RCD a dégénéré en conflit ouvert à Kisangani. Le 7 août au matin, les militaires de l'APR et de l'UPDF se sont affrontés à l'arme lourde pendant plusieurs heures sans faire de blessés parmi les civils. Au cours des jours qui ont suivi, le calme est revenu. Toutefois la tension n'a cessé de monter et les deux camps ont renforcé leurs positions et acheminé de grandes quantités d'armements autour de la ville. Le 14 août



À Kisangani, le rond-point des Chutes Wagenia.

(Photo équipe locale/IRSA, novembre 2019.)

au soir, les combats ont repris entre les deux armées au niveau de l'aéroport avant de s'étendre aux principaux axes routiers et au centre-ville.

Avant cette guerre, d'autres escarmouches entre l'APR et l'UPDF ont eu lieu auparavant dans la même ville de Kisangani. Après la scission du RCD et le limogeage de Wamba dia Wamba par le RCD-G, des affrontements entre soldats ougandais et rwandais pour le contrôle de la ville eurent lieu à Kisangani, le 21 mai 1999. Le lendemain, un meeting organisé par Ernest Wamba afin d'installer les autorités de la ville, qu'il venait de nommer, dégénéra devant la maison communale de Mangobo.

4.2. ET PUIS, LA GUERRE DE TROIS JOURS

Du samedi 14 au mardi 17 août 1999, les militaires de l'APR et de l'UPDF ont fait usage d'armes lourdes dans des zones à forte densité de population civile lors des combats qui les ont opposés pour le contrôle de la ville de Kisangani. Ces combats ont provoqué la mort de plus de trente civils et en ont blessés plus d'une centaine. L'APR a tiré sur des cibles militaires ainsi que sur des résidences privées appartenant à des civils soupçonnés de soutenir les Ougandais. Après la fin des hostilités, les militaires rwandais et ougandais ont pillé plusieurs sites à Kisangani (ONU 2010 : 195).

C'est au terme de trois jours de combats que l'Ouganda et le Rwanda ont signé un accord de

cessez-le-feu prévoyant la démilitarisation de Kisangani et la relocalisation à Bunia, le 1^{er} octobre 1999, du quartier général de la branche pro-ougandaise du RCD, le RCD-Kisangani-Mouvement de Libération (RCD-K-ML) dirigé par Wamba dia Wamba. Mais en mai 2000, cependant, la tension à Kisangani entre les armées ougandaise et rwandaise est à nouveau montée d'un cran. L'UPDF avait renforcé ses positions militaires au nord-est de la ville et l'APR réagit en acheminant de l'armement supplémentaire.

4.3. LA GUERRE DE SIX JOURS

Les affrontements d'août 1999 à Kisangani ont été conclus par un accord de cessez-le-feu entre Ougandais et Rwandais et, nous l'avons vu, par la constitution d'une commission mixte d'enquête. Cette commission ougando-rwandaise a adressé aux protagonistes une série de recommandations. Seules certaines de celles-ci seront prises en considération : changement par les deux pays de leur commandement militaire à Kisangani ; retrait de la ville des leaders des deux fractions du RCD ; rencontres régulières entre les commandants des deux corps expéditionnaires (ICG 2000).

Mais les Rwandais étant sortis vainqueurs des combats, la ville apparaît dominée, tant sur le plan politique que sur le plan militaire, par le RCD-Goma et son allié.

Les tensions autour de Kisangani vont bientôt se raviver. La concurrence pour le pillage des ressources de la région joue certainement un grand rôle à cet égard. Un incident survenu en décembre 1999 témoigne de cette concurrence, ou plutôt la fait entrevoir (Groupe Justice et Libération 29 décembre 1999). Le 25 décembre, un avion Iliouchine, en provenance de Kampala et affrété par l'armée ougandaise (il y aurait au moins un vol hebdomadaire du même type), atterrit à l'aéroport de Bangboka (qui est placé sous le contrôle conjoint des Ougandais et des Rwandais). L'avion a à son bord 36 sacs d'argent en francs congolais, pour une somme d'environ 600 000 USD. Ces colis sont convoyés par un représentant d'une maison d'achat de diamant, la Victoria, dirigée par un Libanais et placée « sous la protection ougandaise ». Après l'atterrissage à Bangboka, un groupe de militaires ougandais escorte les colis.

Mais des commerçants congolais qui étaient du voyage dénoncent la « contrebande » auprès d'un agent du département de Sécurité et Renseignements (DSR), qui intervient alors et s'empare d'un des sacs. Des militaires ougandais vont chercher à récupérer celui-ci : ils arrêtent l'agent du DSR et deux de ses collaborateurs (« une rumeur persistante, lit-on dans le rapport de Justice et Libération, fait état des traitements inhumains et dégradants dont ils sont victimes »). Les autorités civiles de la ville (mises en place par le RCD-Goma) tentent d'obtenir la libération des détenus. Le Groupe Justice et Libération écrit : « Devant la gravité de la situation qui risque de dégénérer en conflit armé entre l'armée ougandaise et l'armée rwandaise, le Comité provincial de sécurité [organe mixte ?] s'est réuni le soir même. »

Il semble qu'avec la constitution de leur Front commun les trois « mouvements de libération » aient décidé d'assurer une administration conjointe de Kisangani. En tout cas, selon le bulletin *REC-Info* du 2 avril 2000, le RCD-Wamba entreprend d'y réinstaller progressivement son quartier général, tandis que le MLC entend lui aussi y assurer une présence au moins politique.

Et l'UPDF (les forces militaires ougandaises) réinvestit une partie de la ville et de ses environs. Faisant état de ces mouvements de troupes et des divergences générales de stratégie politique et d'intérêt mercantile entre Ougandais et Rwandais, International Crisis Group écrit dans son rapport « Uganda and Rwanda: Friends or Enemies » : « Si des efforts ne sont pas bientôt entrepris pour apaiser les tensions, l'Afrique pourrait connaître une autre guerre "fratricide" après celle qui est survenue entre l'Éthiopie et l'Érythrée » (nous traduisons). Ce rapport est daté du 4 mai. Le lendemain, la guerre reprend à Kisangani (ICG 2000).

Les nouveaux affrontements s'étalent, avec des interruptions, du 5 mai au 11 juin. Le 14 mai, les présidents ougandais et rwandais se sont rencontrés en Tanzanie et ont réaffirmé leur volonté de démilitariser la ville, mais il faudra attendre le 22 pour que les chefs d'état-major des deux pays belligérants concluent un accord sur ce point. Et les combats reprendront encore. La MONUC (la Mission des observateurs des Nations unies au Congo), qui a été renforcée à Kisangani après le déclenchement des combats, cherche en vain à faire respecter les cessez-le-feu successivement conclus : elle sera elle-même prise pour cible par les combattants.



Cimetière de la guerre de six jours à Kisangani, derrière l'Hôpital général et le terminal de l'aéroport militaire.

(Photo équipe locale/IRSA, novembre 2019.)



À Kisangani, le quartier de la rive droite de la rivière Tshopo.

Il s'agit d'un quartier de la commune de la Tshopo au nord de la ville à laquelle elle est reliée par le pont Tshopo.

(Photo équipe locale/IRSA, novembre 2019.)

La violence est extrême. Des armes lourdes sont utilisées massivement. Selon un officier de la MONUC, plus d'un millier d'obus ont pilonné la ville. Des témoins accusent les belligérants de prendre la population civile pour cible ou pour bouclier. Le quartier très peuplé de la Tshopo a été en grande partie dévasté par les obus. La cathédrale, un hôpital, la centrale électrique sur la rivière Tshopo sont endommagés par les tirs. Arrivée en plein combat, Colette Braeckman titre un reportage qu'elle câble à son journal « Un génocide est en cours à Kisangani ». Ce titre évoque des propos qui lui ont été tenus par le responsable de la MONUC : « Des commandants militaires qui placent leurs hommes et leurs armes au milieu d'une population civile doivent répondre de crimes contre l'humanité, de génocide » (*Le Soir* 9 juin 2000).

Une semaine après la fin des combats, le Comité international de la Croix-Rouge a dressé un bilan : 398 civils et 120 militaires tués, 1668 civils blessés selon un recensement encore incomplet (*Le Soir* 20 juin 2000, d'après AFP). La population et les organisations de la société civile de Kisangani font des estimations beaucoup plus lourdes. Des dizaines de milliers de civils ont fui la ville pendant les combats, pour se réfugier dans les forêts avoisinantes.

Conformément à l'accord de démilitarisation, les troupes ougandaises et rwandaises opèrent un retrait. Mais entendant bien tirer profit de la (relative) victoire que semblent avoir à nouveau remportée ses alliés rwandais, le RCD-Goma renforce sa présence militaire et prétend assurer la police et l'administration de la ville (*REC-Info* 19 juillet 2000).

Suivons la chronique des événements : le 5 juin 2000, aux environs de 9 h 45, les troupes ougandaises cantonnées à la rive droite de la rivière Tshopo

commençaient à pilonner la ville à l'arme lourde et à traverser le pont Tshopo pour prendre position en pleine cité de la commune de la Tshopo et à l'Immo-Tshopo, un des quartiers résidentiels de la commune de Makiso où s'observait une forte présence militaire rwandaise. Six jours durant (du 5 au 10 juin 2000), près de 6200 obus auraient été largués systématiquement sur la ville de Kisangani, et ont provoqué des morts et des dégâts matériels importants. Six jours d'intenses et violents combats sans interruption avec usage d'armes de plusieurs types, de la Kalachnikov individuelle à la BM (YANNA) en passant par le tank, les mortiers 60, 80, 120 et les batteries anti-aériennes, au cœur d'une ville de plus ou moins 700 000 habitants, dans des maisons soit en pisé, soit en matériaux durables mais datant des années 1960, ont créé d'énormes et irréparables dégâts documentés par les organisations de défense des droits de l'homme.

L'ONU rapporte à ce sujet que les deux camps se sont livrés à des attaques indiscriminées à l'arme lourde, tuant entre 244 et 760 civils selon certaines sources, en blessant plus de 1000 et provoquant le déplacement de milliers de personnes. Les deux armées ont également détruit plus de 400 résidences privées et gravement endommagé des biens publics et commerciaux, des lieux de culte, dont la cathédrale catholique Notre-Dame, des établissements consacrés à l'éducation et des établissements sanitaires, dont des hôpitaux (ONU 2010 : 204).

Les avis étaient partagés sur la cause immédiate de cette guerre. Les Ougandais justifient cette attaque par la destruction à la roquette de leur véhicule d'approvisionnement au point kilométrique 6, sur la route de l'aéroport de Bangboka, par un militaire rwandais. Selon cette même version, cet incident

avait causé la mort d'un de leurs officiers. Les soldats rwandais, de leur côté, accusaient les Ougandais d'avoir trouvé un prétexte en détruisant eux-mêmes ce véhicule pour pouvoir déclencher les hostilités.

4.4. CHRONIQUE DU « MASSACRE » DU 14 MAI 2002

Les soldats du RCD, dont de nombreux officiers de rang intermédiaire, ont lancé la mutinerie à minuit dans la nuit du 13 au 14 mai 2002 depuis la maison d'un de leurs commandants. De là, plusieurs groupes se sont rendus d'un poste militaire à l'autre à travers la ville pour recruter des partisans et auraient sommé les soldats et policiers de les rejoindre sous peine d'être tués. Un détachement maîtrisa les gardes de la prison militaire et libéra les détenus.

Le 14 mai 2002, vers six heures, les coups de feu sont tirés dans la commune de Makiso aux alentours de la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC). La radio annonçait une mutinerie dans les rangs des militaires du RCD et propageait un message d'intoxication contre les éléments rwandais. Des groupes de jeunes de la commune de Mangobo agissaient en tuant un soldat rwandais au niveau de la maison communale, puis un deuxième au niveau de l'hôtel *Congo Palace*, enfin un troisième devant le building Lengema. Les mutins avaient pris le contrôle de la station de radio RTNC et obligeaient les techniciens à diffuser leurs déclarations, détaillant leurs griefs à l'encontre des « Rwandais connus comme des partisans du RCD ».

Les mutins se sont adressés en particulier à plusieurs groupes de jeunes constitués en bande



Hôtel Congo Palace à Kisangani.
(Photo équipe locale/IRSA, novembre 2019.)

et connus. On peut citer les Bana États-Unis et les Vendôme, mais ils en ont aussi appelé au soutien du gouvernement de Kinshasa, et même à celui des Casques bleus de la MONUC.

Les foules de mutins et de civils vont tuer six personnes présumées rwandaises. Dans l'immeuble Lengema, qui abritait un nombre important de Rwandais et de Congolais d'origine rwandaise, les soldats et policiers mutins ont capturé, battu puis tué par balles Ndayira Magobe, directeur adjoint rwandais de la compagnie aérienne Sun Air, âgé de 50 ans, accusé d'être un proche du président Paul Kagame. À la prison militaire, les mutins ont capturé un soldat « rwandais » détenu puis exécuté près de l'hôtel *Congo Palace*. Le corps de la victime a été brûlé par la foule. Les mutins ont tué par balles un soldat et son cousin civil, Félicien Bongungu, dans une maison dont on disait qu'elle était habitée par des Rwandais dans la commune de Makiso. Leurs balles ont également tué le petit Dieu-Merci Bonganga, 4 ans, qui dormait près de sa mère dans la maison voisine.

Écoutant les émissions de radio, des foules de civils, surtout des membres de groupes de jeunesse, armés de bâtons, machettes et pierres ont commencé à converger vers le centre de la ville. Un groupe de ce type a rencontré un soldat nommé Saidi et l'a tué en le prenant pour un Rwandais.

Aux alentours de 9 heures, la situation fut changée et le discours à la radio diffusait l'information selon laquelle si la population devait rester au service, les mutins étaient déjà arrêtés et que tout était revenu au calme. Bien que les mutins aient officiellement rallié quatre à cinq mille personnes, il n'a fallu que quelques heures pour les écraser. Les commandants loyalistes ont repris le contrôle de la station de radio vers 8 heures du matin le 14 mai. Aucun coup de feu n'a été tiré lors de la reprise de la radio et les mutins qui avaient lancé leurs appels sur les ondes n'ont apparemment pas été arrêtés. L'officier le plus gradé présent à Kisangani, le commandant Yvon Ngwizani, chef adjoint de la 7^e brigade, a diffusé sur les ondes l'ordre à la population de rentrer chez elle ou de regagner son travail. Il a également prévenu : « S'il y a des insurgés parmi vous, nous leur donnerons une bonne leçon. » Un autre officier a ajouté : « Les civils qui désobéissent mourront comme des poulets. » Le gouverneur a ensuite condamné la mutinerie dont il a rendu explicitement responsable la bouillante société civile de Kisangani. Il a d'ailleurs, dans la foulée, interdit toutes les activités des

organisations de la société civile dans l'ensemble de la Province-Orientale, dont Kisangani est la capitale.

Que la mutinerie ait été si rapidement et si facilement écrasée a amené certains responsables de la société civile à spéculer sur le fait que le soulèvement eût été un leurre orchestré par le RCD pour trouver ainsi prétexte à lancer une vague de répression. Les informations recueillies par Human Rights Watch suggèrent plutôt que la mutinerie fut bien réelle, mais mal préparée.

Le 14 mai vers 11 heures, deux avions avec des militaires en provenance de Goma arrivèrent à l'aéroport de Bangboka, amenant les officiers qui prirent ensuite la tête des opérations, écrasèrent la mutinerie et dirigèrent les repréailles contre les civils en tuant les gens à Mangobo et en pillant leurs biens ainsi que partout où l'on pouvait soupçonner leurs ennemis dans la ville, entre autres des policiers qu'ils ont arrêtés. Parmi eux se trouvait le commandant Bernard Biamungu¹² de la 5^e brigade, un ancien chef maï-maï.

Autre officier également arrivé de Goma, Gabriel Amisi Kumba – connu sous le pseudonyme de Tango-Four (T4). Adjoint au chef d'état-major chargé de la logistique, il a été impliqué par des observateurs internationaux et une source locale à Goma dans l'exécution sommaire d'un soldat nommé Joe Lona Bifuko et dans la torture de plusieurs détenus de la prison militaire G2 à Goma, en 2001. Figuraient encore dans le groupe Laurent Nkunda, commandant de la 7^e brigade s'exprimant en kinyarwanda ainsi qu'au moins trois officiers, s'exprimant eux aussi en kinyarwanda, habituellement basés à Goma et inconnus à Kisangani. Les officiers ont débarqué avec deux bataillons, soit environ 120 hommes, pour la plupart rwandais ou congolais d'origine rwandaise, semble-t-il. Un des bataillons est resté posté à l'aéroport tandis que l'autre gagnait le commandement central en ville.

12. En avril 2001, Biamungu avait été condamné à Goma pour avoir donné ordre à son garde du corps de frapper le policier Mwetombe Kamwizi, qui avait arrêté la voiture de l'officier pour permettre à des écoliers de traverser la route à un passage piéton. Il était décédé. Le Conseil de guerre opérationnel du RCD avait jugé et condamné Biamungu à dix ans de prison. En novembre 2001, Biamungu avait été officieusement remis en liberté. Selon des observateurs internationaux basés à Goma, les gardes de la prison prétendaient qu'il se trouvait à l'hôpital général de Goma pour un traitement médical, mais en janvier 2002, Biamungu suivait un entraînement militaire au Rwanda.

Selon des témoins interrogés par Human Rights Watch, Biamungu, Nkunda et Amisi semblent avoir été présents sur la scène de nombreux crimes, en situation d'en être informés et, dans certains cas, les ont dirigés ou y ont participé. Les officiers cités plus haut, arrivés de Goma, ont dirigé les tueries et autres crimes perpétrés le 14 mai et les jours suivants ; les commandants locaux Mungura, Kamindja, Charles, Claude, Christian et Santos ont également joué un rôle important dans les crimes commis à Kisangani par les troupes du RCD.

L'opération a duré une semaine, à la fin de laquelle les corps des cadavres égorgés ont refait surface au niveau du pont de la rivière Tshopo. Selon l'ONU, entre le 14 et le 22 mai 2002, des éléments de l'ANC/APR ont tué au moins 276 civils (Badidike 2009 : 238-247) et en ont blessé des centaines d'autres à Kisangani, notamment dans les quartiers de la commune de Mangobo, au camp Ketele, à l'aéroport de Bangboka et au pont Tshopo. Au cours des opérations de ratissage, les militaires ont aussi commis un grand nombre de viols et pillé des biens civils. De nombreux corps ont été jetés dans la rivière Tshopo, certains après avoir été mutilés et éviscérés (ONU 2010 : 231 ; Badidike 2009 : 209-215).

5. LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES POLITICO-ADMINISTRATIVES DU RÉGIME KABILA

En avril 1998, le ministre d'État chargé de l'Intérieur, Gaëtan Kakudji, organisa à Kinshasa et dans chaque chef-lieu de province de la RDC un concours de recrutement d'administrateurs territoriaux. 15 762 candidats se seraient présentés ; 2278 d'entre eux furent retenus, dont 145 reçurent une affectation à l'administration d'un territoire le 11 juin, après un séminaire de formation destiné aussi aux gouverneurs et vice-gouverneurs de province. Les séminaristes arboraient une tenue évoquant celle des administrateurs coloniaux : pantalon, veste et casquette de couleur blanche. Les autres candidats sélectionnés restèrent en tant que recrues à nommer ultérieurement à des fonctions d'adjoints territoriaux, de chefs de poste et de cité, à partir du mois d'août. La sélection fut telle qu'au moins un originaire par territoire fut nommé pour devenir administrateur de territoire, mais dans un autre territoire que celui dont il était originaire, à l'intérieur de sa province. Pour les originaires du district de la Tshopo, la situation était la suivante :

Tableau 5.3 : Origine et affectation des administrateurs de territoire

Noms	Territoire d'origine	Territoire d'affectation
Etula M'Otute Jean-Delphin	Yahuma	Ubundu
Abdallah pene Mbaka	Mambasa	Opala
Bitso Ngedza	Djugu	Isangi
Solomo Asoyo Kamango Albert Robert	Isangi	Yahuma
Tengame Gondite Bakwamali Gilbert	Bambesa	Basoko
Laglie bin Saleh	Ango	Banalia
Iyuba Kombo	Ubundu	Bafwasende
Ayaka Atilome Alany Jean-René	Opala	Mambasa
Baseu Lohombe Mathieu	Isangi	Djugu
Angali Kabola Jean-Willy	Basoko	Buta
Longema Osembe Roger	Banalia	Ango

On sait que la nouvelle guerre du RCD et du MLC contre le régime Kabila n'a pas permis une réelle installation de ces nouvelles autorités dans leurs territoires d'affectation. Mais il est dit *supra* que, dans un premier temps, la nouvelle rébellion RCD avait maintenu en place les autorités territoriales ; une situation qui va rapidement être dépassée sur le terrain, car autant la gestion rebelle devint anarchique, autant divers mouvements armés locaux opposés à celle-ci compliquaient encore davantage la gestion des affaires. C'est bien le cas du territoire de Bafwasende où l'on trouve divers groupes maï-maï opposés à la domination du RCD. La situation s'était alors davantage envenimée, non seulement à cause de l'occupation rebelle, mais davantage encore à cause de l'enrichissement de l'armée ougandaise et de ses alliés par l'intermédiaire du pillage des ressources du pays. En représailles, les armées ougandaises et rwandaises engagées dans le mouvement rebelle réagirent violemment et incendièrent des villages entiers accusés d'héberger des Maï-Maï et tuèrent des personnes accusées d'être en intelligence avec eux.

5.1. À LA SUITE DE L'OCCUPATION REBELLE, LES MOUVEMENTS DITS « MAÏ-MAÏ » S'INSTALLENT DANS L'ESPACE AU NOM D'UNE LÉGITIMITÉ AUTOCHTONE REVENDIQUÉE

À Bafwasende, l'exploitation et le pillage des ressources naturelles du territoire, surtout l'exploitation artisanale des mines (*cf.* partie socio-économique de ce volume) par les différents mouvements politico-militaires, ont été à la base d'un mécontentement

des populations qui y habitent. Une situation qui se renforça suite à la publication de l'arrêté département du RCD-National n° 001/Rts/Dép./MOPOL. Fin/RCD.N/2000 au regard de l'ordre de mission n° 003/Prés/RCD.N/2000 du 29 novembre 2000 pour saisir à titre conservatoire douze carrières de la société NJOKAM (société de M. Njoka Kabasele, un Komo d'Opienge) au profit du RCD-N dirigé par Honore Lumbala qui est muluba (originaire du clan Bakwa Dishu, secteur Kakangayi, territoire de Miabi dans la province du Kasai-Oriental). À cela s'ajoutaient les conflits armés entre peuples locaux, dont principalement celui entre Komo et Lombi d'Opienge ou encore contre les Nande du Nord-Kivu.

Michel Botoro Bodias avait conclu dans son étude en 2001 sur la difficulté actuelle de déterminer l'origine des Maï-Maï dans le territoire de Bafwasende (Botoro 2001). Certaines sources qu'il a répertoriées renseignent que ses acteurs seraient venus des territoires voisins de Walikale et Lubutu dans le Maniema, voire de celui de Lubero dans le Nord-Kivu. Mais Botoro privilégie l'hypothèse de Walikale à cause de certains individus identifiés dans les différents groupes, qui étaient des Nyanga. L'année 1977 considérée comme le début du mouvement correspond à l'arrivée des hommes de l'AFDL qui se sont fait accompagner de Maï-Maï venus des territoires voisins.

Botoro a suivi la situation particulière de la région d'Opienge (de 1997 à 2006) d'où le mouvement avait commencé pour s'étendre dans tout le territoire de Bafwasende. À la suite de la réunification du pays en 2002/2003, ce mouvement s'était transformé en une

division armée et, ensuite, avait constitué la 96^e brigade des FARDC dans la 9^e région militaire, dont l'état-major est basé à Kisangani. Au départ des civils, certains de ces Maï-Maï sont devenus militaires et officiers supérieurs au sein de l'armée congolaise.

Dans le territoire de Bafwasende, entité administrative caractérisée par une faible scolarisation de la population locale, les acteurs maï-maï recourent constamment à la Bible pour s'inspirer des événements du passé portant sur l'occupation (ce qu'ils qualifient d'impérialisme) et la résistance (ce qu'ils appellent le nationalisme). En vogue, le récit de Naboth (dans la Bible Rois 21 : 1-7) considéré comme le premier nationaliste pour avoir refusé l'aliénation des terres ancestrales au profit d'Achab (roi de Samarie). Ce dernier et son épouse Jézabel se sont attirés la colère de Dieu à cause de leur conduite criminelle (confiscation de la vigne de Naboth après avoir commandité sa mort) : le roi est comparé à

l'Américain (impérialiste) et son épouse au Tutsi (expansionniste). Les pratiques fétichistes (*mai* = sans effet) ou la préparation des fétiches (*dawa*) avec des feuilles de plantes ou d'autres substances végétales sont justifiées par la Bible (Apocalypse 22 : 1-4 ; Ezechiel 47 : 12-13). La pratique guerrière consistant à combattre nu et déchaussé (« *kabuchibuchi* », terme swahili) est soutenue par Esaïe (20/1-5). L'impossibilité de négocier avec les « *Adui* » (terme swahili pour dire « ennemi », donc les Tutsi) est appuyée par Romains (3 : 9-19). La participation des populations à l'effort de guerre (ration alimentaire appelée « *posho* », en swahili) est expliquée par Jérémie (52 : 30-34). La divinisation du chef suprême du mouvement nommé Kabambe wa Kabambe et comparé à Jésus-Christ comme libérateur des captifs est justifiée par divers évangélistes dans la Bible (Deutéronome 18 : 18 ; Jérémie 1 : 4-8 ; Matthieu 2 : 6 ; Esaïe 61 : 1-3 ; Luc 4 : 14-18).

KABAMBE WA KABAMBE, Fiancé (parfois écrit KABAMBI OU KIBAMBE)

Né au milieu des années 1950. Il est engya, originaire du village Kokolo (appelé aussi « Ma Campagne ») sur la rive de la Lowa, en Province-Orientale. Il passe pour avoir été d'abord féticheur et spécialiste réputé de la préparation des « *dawa* » (potions « antiballes » rendant invulnérables ses partisans). Il constitua ainsi le groupe maï-maï le mieux structuré, nommé milice « *Bana Lowa* » ou Révolte populaire contre les Envahisseurs (RPE), revendiquant jusqu'à 21 000 miliciens^a, dominant dans la province du Maniema durant la guerre de 1998-2003. Il opérait surtout au nord de Kindu, près du fleuve Congo, son fief se situant à Pemberiba, collectivité Ambwe, dans le territoire de Kailo ; sa principale victoire a été la reprise de Punia sur les troupes du RCD le 1^{er} juillet 2000. Il recevait de l'aide militaire de « Padiri » (installé près de Lulingu en territoire de Shabunda, et qui était fourni en armes par J. Kabila) mais il ne voulait pas le reconnaître pour chef. Il exerça une forte pression sur la ville de Kindu. Plusieurs groupes maï-maï de diverses ethnies locales ont été fédérés autour de lui, de gré ou de force, contre « l'ennemi Tutsi et le RCD », et il n'est pas en très bons termes avec d'autres chefs maï-maï. Il se serait financé par le trafic d'ivoire. En août 2004, à la suite de longues négociations par l'entremise de la MONUC pour l'intégration des rebelles, il est nommé général de brigade dans les FARDC ; il accepte de rejoindre Kinshasa plusieurs mois après la mise en place des institutions de la Transition. Nommé en juillet 2005 commandant en second de la 3^e Région militaire, chargé de l'administration et de la logistique, il devient, lors de la mise place de juin 2007, commandant adjoint de la 5^e Région militaire (province de l'Équateur), chargé des opérations et du renseignement. Malgré son intégration dans les FARDC, il a pris pour symbole de son pouvoir un balai ; il se dit « inspiré par la Bible chrétienne », et se considère comme le « Moïse » du peuple congolais.

a. Il aurait compté une brigade à Kailo (3500 hommes) dirigée par Mwejo Musa *alias* Mobomi, d'ethnie songola ; une à Kampeme (4500 hommes) dirigée par Haruma, d'ethnie ngengele ; une à Kibombo (4000 hommes) dirigée par Kiwis, d'ethnie zimba/binja ; une à Ferekeni (4000 hommes) dirigée par Lazare Kisanga, d'ethnie lengola ; et une brigade à Lomela (axe Nopary, en province du Kasai-Oriental) (5000 hommes). Mais ces données communiquées par Marc Bembia, secrétaire particulier du général Kabambe wa Kabambe, semblent gonflées pour le valoriser : dans le cadre de l'intégration et du brassage des troupes rebelles, certains avantages, les grades notamment, ont souvent été attribués en fonction des effectifs. La MONUC estime au tiers les effectifs moyens de Kabambe. Cf. par exemple les déclarations du major maï-maï Imani (MONUC-Kisangani Sector HQ2003 : 3).

Les Meveganga



En 1950, un Meveganga revêtu de ses attributs.

(EP.0.0.13027, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)

(EP.0.0.13685, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, 1950 © Sofam.)



Revêtus des divers attributs de leur fonction, un groupe de *Minaganja* exécutant une danse traditionnelle *lombi* à l'occasion du retour au village des jeunes gens nouvellement circoncis, qui après cette opération ont vécu pendant un temps cachés dans la forêt. Chaque village a son *Menaganza*, élu par les anciens pour présider aux rites de la circoncision.

(EP.0.0.13029, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



Danse de clôture.

(EP.0.0.13032, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)

Les Maï-Maï de Bafwasende sont à majorité komo et lombi. Les Bali désapprouvaient le mouvement, mais ils finirent par s'y joindre, à la suite des atrocités qui se commettaient dans la région, dont plusieurs des leurs furent victimes.

Dans leur organisation, les Maï-Maï de Bafwasende se regroupent en quatre tranches d'âge :

– Les personnes ayant plus de 50 ans : elles sont dépositaires des valeurs traditionnelles et chargées de prier les mânes des ancêtres, de faire l'« *efelya* » (incantation et offrande aux esprits surnaturels et aux ancêtres) avant toute opération de guerre. C'est la tranche des conseillers composée généralement 1) des « *Isumu* »,

savants des gris-gris, gardien de village, décideur de la guerre et de la mort ; 2) de « *Motikotiko* », connaisseur des feuilles ou plantes qui servent de gris-gris ou de fétiche, collaborateur direct des *Isumu* ; 3) de « *Minaganja* », chef des rites de circoncision ; 4) d'« *Ekitombo* », infirmier traditionnel de circoncision ; 5) des « *Odho* » (sorciers) ; 6) des « *Mopilo* » (jumeaux).

- Les personnes ayant entre 25 et 50 ans : elles sont chefs d'équipe, *leaders* ou guides, les conseillers leur donnant le pouvoir de mener des actions sur le terrain.
- Les personnes entre 11 et 25 ans : elles sont des combattants qui doivent être impitoyables envers les ennemis.
- Les garçons ayant 8 à 12 ans, souvent incirconcis : ils sont les « docteurs », gardiens et donneurs des gris-gris, fétiches, à qui les vrais « docteurs », *Isumu* et autres, remettent tous les pouvoirs de « purification » et de « sacralisation » des Maï-Maï. Ils ne connaissent pas la sexualité, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas encore eu de relations sexuelles avec les femmes ; ils sont discrets et dociles, respectant scrupuleusement les interdits et autres tabous liés aux principes d'invulnérabilité du mouvement maï-maï.

Soulignons que la majorité des éléments maï-maï sont analphabètes, rares parmi eux sont ceux qui ont fini l'école primaire. Cela souligne la faible scolarité dans le territoire de Bafwasende (cf. *infra*, 5^e partie de cet ouvrage).

Les Maï-Maï s'habillent de peaux d'animaux (léopard, crocodile, civette...), portent des plumes de perroquet ou d'aigle et se couvrent de feuillage. Ils prennent rarement un bain et portent des amulettes, se maquillent souvent de couleurs rouge, noire et blanche afin de symboliser le dragon ou les différents esprits surnaturels. Ils croient détenir leur principal pouvoir des fétiches ancestraux et magiques qui les rendraient invulnérables au combat contre l'ennemi et toute autorité qu'ils n'acceptent pas.

Au départ lié au mouvement maï-maï du général Padiri Bulenda, le premier groupe local autonome se constitua à Opienge. Tous, ou presque, ont fréquenté la même école primaire d'Angamapasa et appartiennent à la même tranche d'âge. Les premiers acteurs furent tous de Komo. Il s'agit de :

- Michel Motoya Mapasa, *alias* Michigan : né de père komo et de mère lombi en 1973, il est au départ chasseur. On lui reconnaît l'attaque à Kisangani du 25 mai 2005 contre les militaires de la 9^e Région

militaire et la Garde spéciale de Sécurité présidentielle (GSSP). Intégré dans les FARDC au grade de général, il n'a pas de fonction.

- Zonga Mukoba : né en 1969, lui aussi ancien chasseur, il est le numéro 2 du mouvement.
- Luc Asani : frère aîné de Motoya, né en 1969. Il affronta les soldats des FARDC à Opienge le 12 août 2006.
- Linjanja, dit « Commandant » : né en 1972, il fut tué au PK-43 sur la route Bomili lorsque les Maï-Maï reprirent Bafwasende aux soldats du MLC et du RCD-N.
- Bavon, dit aussi « Commandant » : né en 1974, ancien chasseur, il fut tué par la GSSP lors de l'attaque de Kisangani en mai 2005.

S'estimant dominés par les Komo, les acteurs d'origine lombi vinrent intégrer le mouvement maï-maï en créant, le 6 août 2001, leur groupe séparé dénommé « Autodéfense d'Opienge ». Ses acteurs furent :

- Donatien Muzambali Kangweneto, *alias* Debis : c'est le chef de file des Maï-Maï chez les Lombi. Né à Opienge en 1963, il fut au départ chasseur. Il a été tué dans son village Bondangbo le 26 août 2006 par les soldats des FARDC.
- Mashaka Shabani Neliko, *alias* Shiko : il passait pour l'élément opérationnel redouté du groupe. On dit qu'il avait tenu en échec les Maï-Maï de Vurundo chez les Nande, s'apprêtant à attaquer Opienge. Il fut tué le 7 août 2002.
- Asani Mafutala, *alias* Rocheron : né à Bafwasende en 1971, un des rares Maï-Maï à avoir fréquenté l'école secondaire jusqu'à la 5^e année des humanités à l'Institut technique agricole et forestier (ITAF) d'Angasende. Il ne demeurera pas Maï-Maï, s'étant démobilisé pour rentrer vivre dans son village, Banginda.
- Ramazani Bora Uzima, *alias* De Roy : né à Kisangani en 1963, études secondaires jusqu'à la 3^e année des humanités pédagogiques à Boyulu. Il fut d'abord chasseur et avait opéré dans la région avec des officiers militaires sous le régime Mobutu. Premier Maï-Maï de Bafwasende à avoir intégré la 9^e Région militaire à Kisangani où il fut fait gardien de l'entrée à la porte de la région d'Opienge. Démobilisé, il va rentrer vivre à Babagulu et sera tué au PK-49 sur la route d'Opienge.
- Mambemani Movembo : né en 1973, il devint le second opérationnel après Mashaka Shabani

Neliko. Il s'est démobilisé pour rentrer vivre dans son village Balegi.

- Sabuni Nekama, *alias* Sabin : né à Opienge en 1970, études secondaires jusqu'à la 3^e année des humanités pédagogiques à Opienge en 1994. Féticheur du mouvement.

Les Bali à leur tour comprirent que pour se défendre contre les groupes armés qui sévissaient dans la région, eux aussi devaient se prendre en charge. Six Bali avaient été tués le 10 décembre 2000 sur le pont Tshopo au PK-122 sur la route Ituri par des éléments du MLC et du RCD-N. Quelques noms des acteurs d'origine bali qui intégrèrent le mouvement maï-maï :

- Jean-Marie Alafu, *alias* Mey : né en 1958 à Bafwasende, il fait un parcours scolaire jusqu'à la 3^e année des humanités en 1976. Ex-soldat de l'AFDL, il alla rencontrer Michigan à Balobe pour ainsi intégrer la 9^e Région militaire à Kisangani.
- Thomas Angabu : né en 1972 et originaire du PK-16 sur la route d'Opienge, il arrête ses études secondaires en 1^{re} année en 1983 à Boyulu. Ex-soldat de l'AFDL, il viendra intégrer la 10^e brigade des FARDC.
- Sébastien Kasongo : né en 1970, il fait des études secondaires jusqu'à la 3^e année à l'Institut technique agricole et forestier (ITAF) d'Angasende en 1987. Au départ trafiquant de diamant, il perdit sa petite fortune à la suite de la succession des événements lors de l'avènement de l'AFDL. Il arriva à Opienge où il entra en contact avec Donatien Muzambali Kangweneto qui l'intégra dans le mouvement maï-maï. Il devint soldat à la 10^e brigade des FARDC.

Les Maï-Maï sont parvenus à chasser ou à limiter l'autorité de divers groupes de soldats congolais, de rebelles du RCD (Ougandais et Rwandais), du RCD-N et du MLC dans plusieurs carrières d'exploitation artisanale de diamant, de coltan et d'or de la région. Parmi les affrontements engagés par les Maï-Maï de Bafwasende, il faut citer :

- Le 9 juillet 2000, au chef-lieu du territoire, contre les Ougandais. L'objectif était de récupérer l'espace territorial occupé par ces derniers.
- Le 2 décembre 2000, à Opienge, lorsque Roger Lumbala, chef du RCD-N, amené par les soldats ougandais, voulut installer le siège de son ministère des Finances et de l'Économie.
- Le 12 décembre 2000, à Ndrekoko, lorsque les soldats ougandais voulurent faire intervenir

leur état-major afin de soumettre toute la région d'Opienge riche en diamant, coltan, or et ivoire.

- Le 9 juin 2001, au chef-lieu du territoire, lorsque le commandant ougandais dénommé Afande Mamba décéda et qu'un autre commandant ougandais, Afande Mungu, fut blessé. À la suite de ces incidents, les soldats ougandais vont quitter Bafwasende pour Beni, le 27 août 2001.
- Du 5 au 8 novembre 2002, contre la coalition MLC-RCD-N, les Maï-Maï ont imposé leur autorité sur l'ensemble de l'espace du territoire de Bafwasende.

Mais s'ils se sont opposés à cette domination extérieure, eux-mêmes s'adonnèrent à des exactions : vandalisme et tueries des populations civiles, pillages des ressources, etc.

« Les carrières de Njka Kabasele étaient occupées par le groupe de Michigan. Les carrières d'Opienge étaient sous contrôle de Debis et celles de Banginda sous le contrôle de Rocheron. D'ailleurs et en juin 2005 [*sic*], le général Michigan est allé s'installer dans les carrières de Vodovodo (axe Bomili) où il était le seul "seigneur". Par ailleurs, la perception des cotisations quotidiennes des commerçants était monnaie courante. Les Maï-Maï extorquaient des marchandises d'autrui et faisaient vendre les leurs, surtout des cigarettes d'une manière obligatoire en instituant un régime de monopole. Les Maï-Maï ont accentué la pratique de braconnage des éléphants et la chasse aux autres espèces animales. Cette situation a favorisé la vente illicite des armes à feu, des munitions. Ils ont distribué des armes et des munitions aux populations pour faire la chasse à leur profit.

Les activités champêtres avaient sensiblement diminué, car les jeunes gens et les adultes actifs étaient attirés par l'affairisme des Maï-Maï en l'absence de tout danger des agresseurs. Chacun voulait devenir Maï-Maï pour avoir une arme officiellement, c'est-à-dire sur l'initiative des Maï-Maï et commencer à opérer librement dans les coins du territoire. L'élevage du petit bétail avait presque disparu, car les Maï-Maï ne sont favorables qu'à la chair [*sic*]. Ils ne devraient manger que de la chair et, surtout, les chèvres et poules. En effet, la possession de ces animaux domestiques constituait une "infraction" aux yeux des Maï-Maï. L'intéressant avec les Maï-Maï, c'est qu'il y avait la libre circulation des personnes et de leurs biens, c'est-à-dire sans les diverses barrières de "mabonza" (contribution forcée imposée par les soldats et autres agents de l'État

pour leur survie), de « laissez-passer » des services militaires-administratifs » (Heri Baraka 2007 : 98).

Avec la présence des groupes maï-maï, c'est l'organisation administrative du territoire qui va exploser. Plusieurs autorités parallèles vont se côtoyer, consacrant une partition de fait de l'espace territorial et une militarisation de l'administration. Ainsi Opienge, bastion du mouvement, devenait un territoire autonome avec Thomas Jonathan Ngomianji comme administrateur. Certains secteurs connaissent un dédoublement des chefs : 1) Mandindi Mustafa et Tambwe Lomba dans le secteur Barumbi ; 2) Jean Odiko et Nebula Bebana dans le secteur Bafwandaka ; 3) Gaspard Adonio et Masumbuko Fataki dans le secteur Bekeni-Kondolole.

Une alliance va être conclue par les Maï-Maï de Bafwasende avec le RCD-K-ML d'Antipas Mbusa Nyamwisi par son vice-ministre de l'Intérieur Bovic Bolanga wa Lokilo en 2002. Ainsi, la région d'Opienge fut détachée de la Province-Orientale pour désormais dépendre de Beni devenu l'autre chef-lieu d'une portion du Nord-Kivu. Les politiques locales de la région¹³ venaient là de rapprocher les deux principaux groupes maï-maï des Komo de Michel Motoya et des Lombi menés par Donatien Muzambali pour constituer le 1^{er} février 2002 le Conseil de résistance pour la démocratie (CRD) à Opienge. Une situation qui attisa des contestations ; Mashaka Shabani Neliko opposé au rattachement de Bafwasende au Nord-Kivu va ainsi être tué le 7 août 2002 à Opienge.

À partir de 2004, les Maï-Maï de Bafwasende vont commencer à réintégrer les FARDC pour la réunification du pays. Certains allaient au centre de Mushaki et d'autres à Bunia. Plusieurs deviendront des officiers dont les colonels Zonga Mukaba et Mapoli, les majors Joseph Manika, Sébastien Kasongo et Thomas Angabu. Seule la situation du général Michel Motoya Mapesa demeura confuse, car il ne fut ni brassé ni démobilisé.

En 2005, beaucoup de Maï-Maï se sont démobilisés et sont retournés dans leurs villages. Mais certains demeurent actifs en forêt, sous le commandement de Luc Asani. Une situation qui entraîna

des affrontements à partir de mai 2006 entre soldats FARDC et maï-maï dans la région d'Opienge. Le 12 août, les Maï-Maï réussirent même à chasser les soldats congolais d'Opienge.

5.2. DE LA REPRÉSENTATION DE POUVOIRS REBELLES ET DE KINSHASA SUR LES ENTITÉS DE LA TSHOPO

Les originaires de la Tshopo sont peu nombreux dans le nouveau pouvoir de Kabila. De même dans les directions des mouvements rebelles RCD et MLC. Même dans l'Assemblée du RCD comptant 51 membres cofondateurs, qui fut mise en place le 24 janvier 1999 et présidée au départ par Antipas Mbusa, les listes constituées ne renseignent aucun originaire de la Tshopo. Il est vaguement dit que dix membres de cette assemblée seraient issus de la Province-Orientale, mais, de toute façon, ceux qui viendraient de Kisangani et du district qui l'entoure paraissent ne pas être présents ou, du moins, n'ont pas eu de rôle déterminant à jouer. C'est dans le comité exécutif constitué de 24 membres, mis en place au mois de mai 1999, qu'apparaissent les noms de Denis Bene Kabala (chef de département des Affaires foncières) et de Frédéric Esiso Asia Amani (chef de département de l'Éducation nationale). Dans le comité RCD du 3 novembre 2000, Théo Baruti Amisi est chef du département Mobilisation, Propagande, Jeunesse et Sports et Esiso Asia Amani est, lui, chef du département de l'Éducation nationale. Dans le MLC que dirige Jean-Pierre Bemba, l'originaire représentatif de la Tshopo est Samuel Simene, un Enya.

En fait, lorsque la ville de Kisangani fut devenue une autre capitale rebelle avec Wamba dia Wamba, la situation allait un peu évoluer. Passons rapidement en revue la représentation de la Tshopo ou de la Province-Orientale dans les structures du RCD. Dans le premier Conseil politique du RCD encore réunifié que dirige Ernest Wamba dia Wamba, on ne trouve aucun originaire de la province. C'est la même situation au Bureau de l'assemblée du mouvement rebelle. Sur les 24 membres du Comité exécutif, dont le coordonnateur est Vincent de Paul Lunda Bululu, on trouve deux membres ayant cette origine, Denis Bene Kabala (un Topoke de la Tshopo) qui a la charge du département des Affaires foncières, Urbanisme et Habitat et John Tibasima Mbegemu Atenyi, Hema de l'Ituri, qui a l'Énergie.

13. Il s'agit de Bovic Bolanga (Lokele), Emmanuel Kimputu (Ngando), Didier Mandey (Budu) ou encore Thomas Jonathan Ngomeanji (Komo).

Tableau 5.4 : gouverneurs et vice-gouverneurs de la Province-Orientale de mars 1997 à février 2007

Gouverneurs	Observations	Vice-gouverneurs	Observations	Maires de la ville de Kisangani	Observations
Yagi Sitolo Jean	Ababoa, originaire du Bas-Uele ; docteur en médecine ; élu en mars 1997, sous l'AFDL, quitte Kisangani le 22 août 1998	Obotela Rashidi Noël	Topoke ; historien ; élu en mars 1997, sous l'AFDL. Après sa fuite à Kinshasa où il va résider définitivement, Joesph Kabila le nomme le 23 novembre 2001 gouverneur de la Province-Orientale au moment où une grande partie de la province est sous le contrôle du RCD	Alauwa Lobela François René David	Métis né de mère lokele de Yalihila ; avocat
Bene Kabala Luthia Denis	Topoke d'Isangi (secteur Kombe) ; nommé par le RCD le 26 septembre 1998, en poste jusqu'au 6 décembre 1998	Lotsove Mugisa Adèle, Hema de l'Ituri	Nommée par le RCD	Gabriel Boondo Lotika	Nommé par le RCD
Yogbaa Litanandoto Bazono Justin	Originaire du Haut-Uele (terr. de Wamba) ; nommé par le RCD le 20 juillet 2000, en poste jusqu'au 20 avril 2001	- Bilusa Baila Boingaoli Jean-Pierre (vice-gouverneur chargé de l'Administration) ; - Dechuvi Ngz'ks Jean-Baptiste (vice-gouverneur chargé des Finances)	- Topoke d'Isangi (secteur Kombe) - Hema de l'Ituri	-	-
Baruti Amisi Ekumaiyete Théo	Lokele d'Isangi (secteur Yaokandja) ; nommé par le RCD le 23 décembre 1998 (ou le 6 décembre 1998), en poste jusqu'au 20 juillet 2000	- Lola Kisanga Jean-Pierre (vice-gouverneur chargé des Finances) ; - Abibu Sakapela Maurice (vice-gouverneur chargé de l'Administration). Notons la présence de Yogbaa Justin, un Budu originaire du Haut-Uele, qui vient remplacer Abibu	- Logo de Faradje, originaire du Haut-Uele - Lengola	-	-
Bilusa Baila Boingaoli Jean-Pierre	Topoke d'Isangi ; nommé par le RCD de 2001 au 16 mai 2004	- c'est d'abord Tshoko Lisungi décédé, remplacé par Asiane Bamukwiemi Floribert (vice-gouverneur chargé de l'Administration), - Dechuvi Ngz'ks Jean-Baptiste (vice-gouverneur chargé des Finances)	- Asiane est un Budu du Haut-Uele ; il est resté membre du RCD-Goma jusqu'en 2007 - Hema de l'Ituri	-	-

Gouverneurs	Observations	Vice-gouverneurs	Observations	Maires de la ville de Kisangani	Observations
Baruti Amisi Ekumaiyete Théo, du 16 mai 2004 au 15 novembre 2005	Lokele ; pendant la Transition 1+4 dans le quota du RCD	- Moliso Nendolo Hubert (vice-gouverneur chargé de l'Administration) ; - Gelengi Didier (vice-gouverneur chargé des Finances)	- Mongelema - Topoke	-	-
Lola Kisanga Jean-Pierre, du 15 novembre 2005 au 24 février 2007	Logo, originaire du Haut-Uele ; devint gouverneur pendant la Transition 1+4 dans le quota du RCD	- Moliso Nendolo Hubert (vice-gouverneur chargé de l'Administration). Élu député national en septembre 2006, il est remplacé par Kuseyo Gatanga Henri (Azande) ; - Autsai Asenga Médard (vice-gouverneur chargé des Finances). Élu député national en septembre 2006, il est remplacé par Gelengi Didier	- Mongelema - Lugbara d'Aru en Ituri	-	-



Denis Bene-Kabala Luthia.
(Photo reçue de l'équipe locale/IRSA. Droits réservés.)



Théo Baruti Amisi Ekumaiyete.
(Photo reçue de l'équipe locale/IRSA. Droits réservés.)



Jean-Pierre Bilusa Baila Boingaoli.
(Photo reçue de l'équipe locale/IRSA. Droits réservés.)



Floribert Asiane Bamukwiemi.
(Photo reçue de l'équipe locale, Kisangani, mars 2014. Droits réservés.)



Justin Yogbaa Litanondoto.
(Photo reçue de l'équipe locale/IRSA. Droits réservés.)



Jean-Pierre Lola Kisanga.
(Photo reçue de l'équipe locale/IRSA. Droits réservés.)

Du côté parlementaire, le premier Bureau de l'Assemblée de la Province-Orientale fut installé le 1^{er} novembre et demeura en place jusqu'au 13 avril 2003. Sa direction était la suivante : 1) Abibi Azapane Mango, président ; 2) Maurice Abubu Sakapela, 1^{er} vice-président ; 3) Étienne Bongeli Osombetamba, 2^e vice-président ; 4) Clément Mangubu Lotika, 1^{er} rapporteur ; 5) Marie-Hélène Wawa, 2^e rapporteur.

Le nouveau Bureau reconstitué et qui resta en place du 29 mai 2003 au 17 avril 2004 avait pour membres : 1) Martin Kifuku ya Lometsha, président ; 2) Louis Baigba Lonu, 1^{er} vice-président ; 3) Lambert-Fontaine Bopenda Bona, 2^e vice-président ; 4) Jean-Stanislas Bilanga, 1^{er} rapporteur ; 5) Nicolas Lambengba.

Le tableau 5.5 présente la composition de l'assemblée provinciale sous le RCD.

Tableau 5.5 : Assemblée provinciale instituée par le RCD

Noms	Identités	Observation
Abibi Azapane Mago François	Mangbetu	Il fut destitué par le RCD à la fois de sa fonction de président et celle de recteur de l'Université de Kisangani
Amundala bin Ramazani Jean-Claude	Vice-président la commission socio-culturelle et rapporteur	-
Gbaigba Lonu Louis	Hema ; président de l'assemblée, après la destitution d'Abibi	-
Kumbatulu Sita Bangbasa Charles	Azande, originaire de Poko dans le Bas-Uele. Il est membre de l'assemblée, membre du Bureau politique du RCD et secrétaire général du Comité exécutif du RCD	Après qu'il eut terminé son mandat comme sénateur coopté du RCD pendant la Transition 1+4 (2003-2006), il quitta le RCD
Mondole Eso Libanza Ebeyogo Léon	Ngombe de Lisala dans la Mongala ; il est membre de l'assemblée, membre du Bureau politique du RCD et directeur de cabinet au département de la Jeunesse, Sports et Loisirs	Député national coopté du RCD pendant la Transition 1+4 (2003-2006)
Okangola Ekili Frédéric Robert	Mbole ; il est membre de l'assemblée	-
Tibamwenda Basara Byuga Anicet	Hema de l'Ituri ; il est membre de l'assemblée et président de la commission socio-culturelle	Il va quitter le RCD pour adhérer au PPRD
Abibu Sakapela bin Mugamba	Lengola	-
J.S. Bilanga	Musoko	-
Bongeli Osombetamba	Mbole	-
Bopenda Bona	(Mongo)	-
Nicoals Gbelango	Azande	-
Kifuku ya Lometsha	Lokele	-
Lamengba	Azande	-
Mangubu Lotika	Enya	-
Momoty Lemnd'Azuato	Ababoa de Kole	-
Lagine	Azande	-
Marie-Hélène Wawa	Aboboa de Buta	-

Source : Équipe locale/IRSA, février 2020 ; Données de l'Annexe II : Trajectoires des élites intellectuelles depuis l'avènement des mouvements politico-militaires jusqu'au processus électoral (Yuma Fikirini 2014).

Tableau 5.6 : Membres de l'ACL-PT instituée par L.-D. Kabila désignés comme originaires de la Tshopo

Territoires	Noms	Observations
Ville de Kisangani	Katenga Lohomba	-
	Kamoni Mokota	-
	Litoma Justin	-
	Atadra Scholastique	Originaire du Haut-Uele, elle fut choisie dans le quota de la ville de Kisangani
	Baraka Lumbu	-
Bafwasende	Malili Abule Jean-Marie	Licence en sociologie (UNIKIS, 1990)
Banalia	Moke Mambango Marie	-
Isangi	Litoma Akungu Justin	-
	Loleko Ndia Victor	Licence en droit
	Walle Lufungula Louis-Marie	Topoke du secteur Babelota dans le territoire d'Isangi. Président de l'AFDL de la Province-Orientale de mars 1997 à mars 1998, assistant de l'AG de l'ANR (septembre-décembre 1999) et conseiller du SG des CPP (juin-septembre 2000)
Basoko	Monyano wa Muntuli Luc	-
Opala	Limbole Bakilo Emmanuel	-
Ubundu	Daruwezi Apendeki Marcelline	Mituku de Masimango dans le secteur Mituku-Bamoya (territoire d'Ubundu). Licence en droit, conseillère auprès de la Commission constitutionnelle (octobre 1997-juin 1998) et secrétaire à la Commission des réformes institutionnelles (octobre 1998-2000)
Yahuma	Amisi Herady	-

Tableau 5.7 : Délégués originaires de la Tshopo à Sun City (2002)

Noms	Partis politiques	Observations
Abibu Sakapela bin Mugamba	RCD	Lengola
Baruti Amisi Ekumayete Théophile	RCD	Lokele du secteur Yaokandja (terr. d'Isangi)
Bazaiba Masudi	UDPS	Lengola du secteur Lubuya-Bera dans la ville de Kisangani. elle milite dans l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès social) dès les années 1990, occupe les postes de secrétaire nationale chargée des relations avec la MONUC et le CIAT, secrétaire générale et représentante pour l'Afrique au Comité international pour le Respect et l'Application de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, déléguée UDPS au Dialogue intercongolais
Bilusa Baila Jean-Pierre	RCD	Topoke d'Isangi
Libote Yangambi Firmin	Forces vives	-
Etula Delphin	MLC	Il est originaire du territoire de Yahuma

Il faut noter que le Cdt Kibonge Roger-Louis (MLC), M^{re} Masimango Katanga Zacharie (Forces vives) et Bosaga Sumaili (PPRD) ont été identifiés au départ comme des membres de la délégation de la Tshopo.

Source : Etukumalo Inola 2009 : 369-370.

Tableau 5.8 : Ministres, députés et sénateurs de la Transition (juillet 2003-juin 2006)

Territoires d'origine	Noms	Qualité
Banalia	Kasusula Djuma Lokali Bernard	Sénateur désigné sur la liste de l'opposition politique non armée (quota ROC)
	Molisho Nendula Bolita Hubert Pierre	Vice-gouverneur en charge de l'administration et de la politique de la Province-Orientale quota MLC à partir du 16 mai 2004
	Monewia Malonga Pikoro Henri	Député désigné sur la liste du MLC
Isangi	Alauwa Lobela René-David	Sénateur désigné sur la liste du Gouvernement
	Bolamba Blaise	Député désigné sur la liste de la société civile, remplaçant le D ^r Abisa Bokanga qui avait refusé d'occuper le poste
	Bangala Basila Benjamin	Député sur la liste de l'opposition non armée (quota FSD/DC), en 2003
	Baruti Amisi Ekumaiyete Théophile	Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale (juillet 2003-mai 2004), gouverneur de la Province-Orientale (à partir du 16 mai 2004) et ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire (à partir de novembre 2005)
	Bene-Kabala Luthia Denis	Député désigné sur la liste du RCD/Goma
	Bilusa Baila Boingaoli Jean-Pierre	Directeur de cabinet adjoint d'Azarias Ruberwa devenu vice-président de la République chargé de la Commission politique, défense et sécurité ; en 2005, il est secrétaire général adjoint chargé du processus électoral représentant du RCD-Goma
	Bolanga wa Likilo Bovic	Député désigné sur la liste du RCD-K-ML en 2003
	Bongeli Yeikelo ya Ato Émile	Député désigné sur la liste du Gouvernement ; devient ministre de la Santé publique le 3 janvier 2005
	Bonyoma Falanga Jacques Yves	Député désigné sur la liste du Gouvernement en 2003 ; nommé en mars 2005 conseiller principal chargé du Parlement au cabinet de Joseph Kabila ; il est remplacé à l'Assemblée par Walle Lufungula
	Bosunga Loombe Ifindi Mathhieu	Député désigné sur la liste de l'Opposition politique non armée (quota PDSC), en 2003
	Essiso Asia Amani Frédéric	Député désigné sur la liste du RCD-Goma
	Ikombele Baelongandi Jeanne	Députée désignée sur la liste du MLC.
	Isakoliane Efoko-Kasa Isaac	Député désigné sur la liste de la société civile.
	Isomela Iyongha Lofalata Freddy	Député désigné sur la liste de l'opposition politique non armée en 2003 ; nommé le 3 août 2005 administrateur de l'Okimo, il perd son mandat de député.
	Walle Sombo Bolene Marcel	Député désigné sur la liste RCD-K-ML
Opala	Ekili Tabu Gabriel	Député désigné sur la liste du MLC. Il est Mbole du secteur Tooli.
Ubundu	Buse Falay Georges	Sénateur désigné sur la liste du Gouvernement.
	Daruwezi Mokobe Jean-Pierre	Licencié en économie de l'Université de Kinshasa. La majeure partie de sa carrière s'est accomplie dans les services de la Sûreté : agent à l'AND, puis en 1985 conseiller économique d'Honoré N'Gbanda, alors administrateur général de l'AND ; conseiller économique du directeur général de l'Immigration, Goga Lingo wa Ndodo (1986-87) ; il devient en 1988 directeur de cabinet adjoint de Goga devenu administrateur de l'Agence nationale d'Intelligence (ANI), et est en 1989 directeur des services généraux du SNIP, toujours avec pour administrateur Goga. Il devient directeur provincial de la Sûreté à Kananga (1990-97). Après la conquête du pouvoir par l'AFDL, il revient à Kinshasa, où il est directeur à l'Agence nationale de Renseignement (ANR) et conseiller à la présidence de la République (1998-2003), puis assistant (adjoint) du conseiller spécial du chef de l'État, G. Samba Kaputo (2003-06).

Les territoires de Bafwasende, Basoko et Yahuma ne comptent aucun représentant ; le territoire d'Opala a un député et celui de Banalia a un sénateur et un député. Rien de comparable avec le territoire d'Isangi qui a douze députés en plus d'un sénateur et même d'un ministre. C'est le résultat de la désignation laissée aux quatre composantes retenues par le Dialogue intercongolais.

5.3. LA REPRÉSENTATION DE LA TSHOPO SOUS LE MODE DES ÉLECTIONS

À la fin juillet 2006 eurent lieu les élections présidentielle et législatives nationales. L'élection à la députation provinciale intervint au mois d'octobre, lors du second tour de l'élection présidentielle qui avait opposé cette fois les candidats Joseph Kabila et Jean-Pierre Bemba retenus au premier tour. Joseph Kabila fut élu président de la République en gagnant beaucoup de voix dans la Tshopo, dont l'opinion était défavorable à la présence des rebelles. À la fin janvier et au début février 2007 eut lieu l'élection du gouverneur et de quatre sénateurs prévue cette fois au suffrage indirect.

Tableau 5.9 : Acteurs originaires de la Tshopo élus députés nationaux et sénateurs en 2006 et 2007

Territoires	Noms	Voix obtenues	Fonctions, tendance politique et identité ethnique
Ville de Kisangani	Bongeli Yeikelo ya Ato Émile	22 986	Professeur d'université, député élu sur la liste du PPRD ; il devient ministre de la Santé pendant la Transition 1+4, ministre de la Communication et des Médias le 25 novembre 2007, puis vice-Premier ministre chargé de la Reconstruction dans le gouvernement d'Adolphe Muzito. Il est mbole
	Bamanisa Saidi Jean	15 288	Homme d'affaires, il est élu comme indépendant. Métis né d'un père médecin colonial belge installé à Stanleyville depuis la Seconde Guerre mondiale, Alexandre Barlovtz, et d'une mère hema (Violette Nyakato Kweli) d'Irumu en Ituri
	Isomela Iyongha Lofalata Freddy	11 792	Licence en psychologie, il évolue dans les cabinets ministériels à Kinshasa. Député élu sur la liste ARC/ Forces du renouveau. Il est lokele d'Isangi (secteur Yalikoka-Mboso)
	Molisho Nendula Bolita Pierre Hubert	12 480	Licence en droit, il est magistrat et, puis, vice-gouverneur de la Province-Orientale. Député élu sur la liste Camp de la patrie. Il est manga de Banalia
	Yagi Sitolo Jean	50 641	Médecin et ancien gouverneur ; député élu sur la liste du PPRD. Il est boa de Buta (Bas-Uele)
Bafwasende	Botoro Bodias Michel	-	Député national élu sur la liste MSR. Mubali, originaire du secteur Bakundumu. Lorsqu'il devient ministre de la Fonction publique en 2008, il va être remplacé au Parlement par son suppléant Famba Zakwani Gérard
Banalia	Moke Mambango Marie	-	Députée nationale élue sur la liste du PPRD
Basoko	Likulia Lifoma Claudien	-	Député élu comme indépendant
	Moleko Moliwa anastasia	-	Députée élue sur la liste du PPRD ; originaire du secteur Bangba

Isangi	Bonyoma Falanga Jacques Yves	-	Député élu sur la liste du PPRD et nommé administrateur de la REGIDESO en janvier 2008. Il est topoke d'Isangi (village Tongombe, secteur Kombe)
	Lititiyo Afata Joseph	-	Nommé ministre de la Recherche scientifique (quota UDEMO) le 26 octobre 2008
	Losembe Batwanyele Mario-Philippe	-	Sénateur élu sur la liste Forces du renouveau
Opala	Labama Lokwa Bernard	-	Sénateur élu sur la liste du PDC
	Likunda Ndolo Alexis	-	Député élu sur la liste du MSR
Ubundu	Daruwezi Mokobe Jean-Pierre	-	Après son élection comme député provincial dans la ville de Kisangani en octobre 2006, il fut nommé vice-ministre de la Sécurité du territoire le 5 février 2007. Le 13 juin 2007 il remplace Mira Ndjoku comme administrateur de l'ANR (avec pour adjoint Mate Cirimugo ; Kalev Mutond dirige le département Intérieur, Kibelisa Ngabsui l'Extérieur, et Lofembe Ekofo le département d'Appui)
	Musemena Bongala Gaston Olivier	-	Mituku du secteur Mituku-Basikate. Licence en Sciences politiques et administratives à l'Université de Kisangani en 1988. Il devient fonctionnaire à la présidence de la République (1989-2006), agent puis chef de poste Migrations à l'aéroport de Ndolo (Kinshasa) puis au cabinet du président, secrétaire permanent de la Commission de lutte contre la fraude, directeur de cabinet adjoint de D. Sakombi (secrétaire des CPP), conseiller de G. Samba Kaputo (conseiller spécial du chef de l'État). Député élu sur la liste du PPRD
Yahuma	Etula Libange Ernest	-	Originaire du secteur Mombesa. Licence en Sciences politiques et administratives de l'UNIKIS. Il devient successivement enseignant, préfet des études, puis notaire de la ville de Kisangani, conseiller politique à l'hôtel de ville de Kisangani, administrateur assistant du territoire de Faradje, administrateur de territoire de Bambesa, commissaire de district assistant de Buta et de Bunia, maire de la ville de Kisangani, du 21 juillet 2005 au 22 septembre 2006. Député élu sur la liste du MLC
	Lombeya Bosongo Likund'Elio Eugène	-	Sénateur élu comme indépendant.

On observe, dans la ville de Kisangani, que sur les 157 candidats inscrits, aucun issu de l'opposition ne gagne de siège. D'ailleurs, la famille politique de Joseph Kabila rafle 4 des 5 sièges. L'opposition est en

gros rejetée, ses candidats appartenant à des composantes ou entités issues des anciennes rébellions (Ngumbi Kitete 2015).

Tableau 5.10 : Acteurs originaires de la Tshopo élus députés provinciaux en 2006

Territoires	Noms des originaires	Observations
Ville de Kisangani	Basango Makedjo Léon-Dehon	Topoke d'Isangi ; MSR
	Bondekwe Kicho Eleki Jean-Michel	Lokele ; Forces du renouveau
	Bosenge Akoko Gaspard	Originaire du territoire d'Isangi ; bourgmestre de la commune de Mangobo (2000-2002), maire adjoint de la ville de Kisangani et président sous-fédéral du RCD-Goma de la ville de Kisangani ; RCD-Goma
	Daruwezi Mokobe Jean-Pierre	Originaire d'Ubundu
	Ilongo Tokole Jean	Mbole ; PDC
	Salumu Mangila Bernard	Originaire du territoire de Banalia ; Forces du futur/ Camp de la patrie
Bafwasende	Agbodu Odiodi Senghor	Bali de Bafwandaka ; RCD
	Heri Baraka Cyprien	Lombi ; Camp de la patrie
Banalia	Nendolo Moliso Pierre	Camp de la patrie.
	Ngbolu Aningo Daniel	Mumanga ; PPRD
Basoko	Masikini Kamango Philippe	MSR
	Ponde Lisuma Jean-Florent	PPRD
Isangi	Apaka Tombila Frédéric	-
	Bafambu Yaweli Joël	Forces du renouveau
	Lisasi Watho Alphonse	PDC
	Lokinda Litalema Faustin	PPRD
	Losotono Lisago Dieudonné	MSR
Opala	Iloka Ngandi James	Mbole ; MSR
	Ndiya Ataisengi	Chef coutumier ; coopté député provincial
	Yeni Asambi Jonas	RCD/K-ML
Ubundu	Lupungu bin Mbalaka Alphonse	PPRD
	Masanga Kisigay Étienne	Forces du renouveau
Yahuma	Bambembe Ituli wa Sengi Gabriel	Camp de la patrie
	Selenge Lokeloke	Chef coutumier ; coopté député provincial

Batshambale Ikolonga Patrice qui est lokele d'Isangi fut élu député provincial sur la liste du PPRD dans le territoire de Watsa.

Le 24 février 2007, Médard Autais Asenga, un Lugbara d'Aru présenté par la Majorité présidentielle, est élu gouverneur de la Province-Orientale. Joseph Bangakya Angoya, Mangbetu du territoire de Dungu dans le Haut-Uele, est vice-gouverneur. Le duo demeura en poste jusqu'au 5 mars 2012.



Médard Autais Asenga.
(2018. Droits réservés.)

Tableau 5.11 : Originaires de la Tshopo dans les gouvernements centraux de 2007 à 2012

Gouvernements dirigés par	Noms des originaires	Postes occupés
Gvt Gizenga I (du 5 février au 25 novembre 2007) : 61 membres	Ikenge Simon	Ministre de l'Urbanisme et Habitat
	Okoyo Vincent	Vice-ministre à la Fonction publique
	Daruwezi Mokombe	Vice-ministre à la Sécurité
Gvt Gizenga II (du 25 novembre 2007 au 10 octobre 2008) : 45 membres	Bongeli Yeikelo Émile	Ministre de la Communication et Médias
	Ikenge Simon	Ministre de la Fonction publique
Gvt Muzito I (du 26 octobre 2008 au 19 février 2010) : 55 membres	Bongeli Yeikelo Émile	Vice-Premier ministre chargé de la Reconstruction
	Botoro Michel	Ministre de la Fonction publique
Gvt Muzito II (du 19 février 2010 au 11 septembre 2011) : 44 membres	(Aucun)	-
Gvt Muzito III (du 11 septembre 2011 au 6 mars 2012) : 47 membres	Daruwezi Mokobe Jean-Pierre	Ministre de l'Économie nationale

Source : Bongeli, Lingule & Lombeya 2018.

À la suite des élections de 2011, qui n'ont pourtant connu que le renouvellement de l'Assemblée nationale, Jean Bamanisa Saidi fut élu gouverneur, le 30 octobre 2012.

Tableau 5.12 : Résultats de l'élection législative nationale de 2011

Territoires	Députés élus	Voix obtenues	Partis politiques	Observation
Ville de Kisangani	Apaka Tombila Frédéric	10 797 voix	Mouvement pour l'Intégrité du Peuple (MIP)	Député provincial élu en 2006 ; il est lokele d'Isangi
	Awenze Makiaba Alphonse	39 973 voix	Convention pour la République et la Démocratie (CRD)	Cycliste « toleka » de la ville de Kisangani. Il est budu de Wamba (Haut-Uele)
	Basango Makedjo Léon-Dehon	11 802 voix	FC	Président de l'assemblée provinciale ; il est topoke d'Isangi
	Daruwezi Mokombe Jean-Pierre	17 712 voix	CPR	Fonctionnaire à la Sûreté nationale ; il est metoko d'Ubundu
	Simene wa Simene Samuel	8 442	MSR	ADGA de la DGDA (ex-OFIDA) ; il est enya de Kisangani
Bafwasende	Botoro Bodias Michel	-	-	-
Banalia	Pikoro Monewiya Henry	-	PPRD	-
Basoko	Bazaiba Masudi Ève	-	MLC	-
	Moleko Moliwa Anastasie	-	-	-
Isangi	Asumani Likalanganyo Jacques	-	PPR	-
	Bolengetenge Balea Dieudonné	-	MSR	-
	Botombula Tabu Albert	-	-	-
	Bombelosanda Baluma Patrick	-	-	-
Opala	Ayomo Alife Jeanne	-	PPRD	-
	Okoyo Nembe Vincent	-	RCD-KML	-
Ubundu	Daruwezi Apendeki Marcelline	-	FC	-
	Musemena Bongala Gaston	-	PPRD	-
Yahuma	Bombelosanda Baluma Patrick	-	PPRD	-

Source : CENI 2019 : 129.

Le parti présidentiel PPRD n'a pas de siège dans la ville de Kisangani. Aucun peuple ne gagne d'ailleurs deux sièges, ce qui accredit le caractère cosmopolite de la ville. En fait, comparé au scrutin de 2006, il n'y a plus d'originaire du Bas-Uele ni de l'Ituri. Les originaires de la Tshopo gagnent 4 sièges et un seul revient cette fois à un originaire du Haut-Uele (Ngumbi Kitete 2015). Mais le cas de l'élection de Simene mérite qu'on s'y arrête. En fait, Jean Bamanisa a obtenu 8909 voix, donc plus que les 8442 voix gagnées par Simene. L'éviction de Bamanisa a été décidée par la loi électorale, à cause de son statut d'indépendant, Simene ayant profité de la somme des voix des listes de son parti, le CPR.

Après l'élection des députés nationaux, on passe à l'élection du gouverneur et de son vice-gouverneur de la Province-Orientale. L'élection à la législative provinciale ne s'étant pas déroulée en 2011 et les nouvelles provinces n'ayant pas encore été instituées, c'est l'ancien cadre qui demeure. Dans celui-ci, il faut tenir compte de la répartition des députés provinciaux de la Province-Orientale : Bas-Uele : 18 ; Haut-Uele : 24 ; Ituri : 30 ; Tshopo : 24, soit un total de 96 députés provinciaux votants.

Cinq candidats gouverneurs ont déposé leurs candidatures. Il s'agit de :

- Daruwezi Mokombe Jean-Pierre : Metoko d'Ubandu et licencié en sciences économiques. Candidat désigné de la Majorité présidentielle. Il passe pour un proche du camp Kabila qui lui apporte le soutien politique et les moyens financiers. Son colistier vice-gouverneur est Joseph Udaga Jozoo Cora, un Alur de Mahagi élu député provincial sur la liste CODECO en 2006.
- Ilongo Tokole : Mbole d'Opala et ingénieur agronome, il se convertit dans les affaires (comptoir de diamant). Il est député provincial élu dans le cadre du PDC et, aussi, questeur de l'Assemblée. Il se présente candidat indépendant à l'élection du gouverneur, avec pour vice-gouverneur Lonu Lonema (originaire du secteur Walendu Pisti en Ituri), lui aussi député provincial.
- Liotho Mbula Jeff : sans parti politique défini, il est originaire de Basoko et avocat de profession. Jean-Claude Mabi Natchono (originaire de l'Ituri) est son colistier vice-gouverneur.
- Unega Ege Étienne : candidat affiché CODECO, c'est un kakwa d'Aru dans l'Ituri, fonctionnaire dans l'administration publique après avoir

été un moment agent dans le privé. Motuba Abuodiodio, un Mangbetu du Haut-Uele, est son colistier vice-gouverneur.

- Bamanisa Saidi Jean : Hema d'Irumu (*cf. supra*) et homme d'affaires, qu'on espérait être l'égal du Katangais Moïse Katumbi dans la Province-Orientale. Il a pour adjoint au poste de vice-gouverneur Pascal Mombi Opana, un Lika du territoire de Wamba (Haut-Uele).

Il n'y a pas de candidature d'un originaire des Uele, probablement à cause de la faiblesse de leur électorat. Ce sont les districts de l'Ituri et de la Tshopo qui se disputent le leadership de la province. Le Bas-Uele, longtemps dominant dans la Province-Orientale sous le régime Mobutu, a perdu de l'influence. Le Haut-Uele joue davantage un second rôle en s'alliant tantôt avec l'Ituri, tantôt avec la Tshopo.

L'opposition est minorée à l'assemblée provinciale avec 24 membres, la Majorité présidentielle en comptant, elle, 64. Huit chefs coutumiers sont cooptés. Mais d'autres éléments interfèrent. La campagne électorale est impressionnante et on a vu les partisans du MSR pourtant associés à la Majorité présidentielle faire campagne pour le candidat Bamanisa considéré comme un membre de leur parti. D'ailleurs, il se disait que ce même candidat était le suppléant de son épouse élue députée pour le compte du MLC en octobre 2011 (Kuda & Ngumbi 2015 : 155).

Au premier tour de l'élection, le 28 octobre 2012, Jean Ilongo Tokole arrive premier avec 42 voix et Bamanisa second avec 27 voix. Le candidat Unega Ege obtient 0 voix sur 95 votants. Pourtant, au deuxième tour du vote, le 30 octobre, Ilongo ne gagne pas le poste, en n'obtenant que 45 voix face à Bamanisa, qui est élu avec 48 voix.



Jean Bamanisa Saidi.
(Photo reçue de l'équipe locale/
IRSA. Droits réservés.)



Jean Ilongo Tokole.
(Photo reçue de l'équipe locale/
IRSA. Droits réservés.)

Tableau 5.13 : Originaires de la Tshopo dans les gouvernements centraux de 2012 à 2017

Gouvernements constitués	Noms	Fonctions
Gvt Matata I (du 6 mars 2012 au 7 décembre 2014) : 37 membres	(Aucun)	-
Gvt Matata II (du 7 décembre 2014 au 14 novembre 2016) : 49 membres	Bolengetenge Balea Dieudonné	Ministre des Affaires foncières jusqu'au 25 septembre 2015
Gvt Badibanga Samy (du 17 novembre 2016 au 7 avril 2017) : 68 membres	Musemena Gaston	Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel
Gvt Tshibala (du 7 avril 2017 jusqu'en mai 2019) : 59 membres	Musemena Gaston	Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel

Source : Bongeli, Lingule & Lombeya 2018.

En 2015, Kabila se décida finalement à mettre en place les nouvelles provinces ; il était pris de cours par l'opposition par rapport à sa stratégie de modification de la Constitution afin d'obtenir un troisième mandat. Mais en attendant d'organiser l'élection des gouverneurs de province, le 29 octobre était finalement adoptée l'ordonnance n° 15/081 portant nomination des commissaires spéciaux et des commissaires spéciaux adjoints du Gouvernement chargés d'administrer les nouvelles provinces. Pour la province de la Tshopo, Jean Ilongo Tokole (membre dissident du PDC de José Endundu) fut nommé commissaire spécial et ses adjoints étaient : 1) Dieudonné Mata Ambangene du PPRD, commissaire spécial adjoint chargé des questions politiques et administratives ; 2) Lily Botwetwe wa Koko du NAD (parti d'Athanase Matenda, lega de Pangî dans le Maniema qui était allié du pouvoir Kabila), commissaire spéciale adjointe chargée des questions économiques, financières et de développement. La tendance politique dominante penchait en faveur de l'anti-kabilisme, ce qui rendit l'organisation de l'élection du gouverneur de la Tshopo peu urgente aux yeux du pouvoir de Kinshasa.



Constant Lomata Kongoli.
(Photo reçue de l'équipe locale/
IRSA. Droits réservés.)

Le 28 septembre 2017, Lomata Kongoli Constant fut élu gouverneur avec 12 voix sur 19 votants contre Patrick Matata, candidat indépendant. Il conserva son poste jusqu'au 13 mai 2019. Il eut pour adjoint Bosenge Akoko Gaspard.

Élection présidentielle de 2018

La candidature de Jean-Pierre Bemba, libéré par la CPI en juin 2018, a été invalidée par la CENI pour raison de condamnation judiciaire. D'après les résultats publiés par la Conférence épiscopale de l'Église catholique du Congo (CENCO), qui contredisent les résultats proclamés par la CENI, le vote du 30 décembre 2018 à l'élection présidentielle tourne à l'avantage de Lamuka, cette opposition anti-Kabila portée par Jean-Pierre Bemba et Moïse Katumbi. Mais il est profondément défavorable à Félix Tshisekedi qui, ici, n'existe presque pas.

Le rejet du camp Kabila et de Tshisekedi est partout manifeste, mais davantage dans les territoires. Dans le territoire d'Ubundu, frontalier du Maniema, dans celui d'Isangi et dans la ville de Kisangani où l'on trouve des originaires swahili venus jadis du Kivu-Maniema, le candidat Shadari engrange des voix. Mais, partout, il reste largement devancé par Martin Fayulu. Le candidat Tshisekedi ne décolle nulle part ; les scores obtenus sont trop faibles.

Tableau 5.14 : Résultats de l'élection présidentielle de décembre 2018 par territoires

Territoires	Voix pour l'opposition Lamuka	Voix pour camp FCC/Kabila	Voix pour candidat opposition/Cash	Voix pour tous les 17 autres candidats
	Fayulu Martin	Ramazani Shadari	Tshisekedi Félix	-
Ville de Kisangani	17 239	2971	354	310
Bafwasende	2929	156	99	341
Banalia	2888	464	120	581
Basoko	5512	622	62	364
Isangi	12 538	1299	63	457
Opala	3624	635	88	496
Ubundu	2586	1146	91	342
Yahuma	2787	387	64	405
Totaux	50 103	7680	941	3296

Source : Résultat PVT JPC/CENCO.

Tableau 5.15 : Résultats de l'élection législative nationale de décembre 2018

Territoires	Députés élus	Partis politiques	Observation
Ville de Kisangani	Simene wa Simene Samuel	CPR	Réélu. Ancien partisan de Jean-Pierre Bemba dans le MLC, mais il passa par après dans le camp de Joseph Kabila
	Osumaka Lofanga Koy Okenge Augustin	PPRD	Mbole, ancien maire de la ville de Kisangani
	Bolila Lola-ga-Tshina Delvaux	ADRP	Topoke d'Isangi
	Boliki Bokota Abraham	AA/a	-
	Ilongo Tokole Jean	AAB	Mbole d'Opala ; avait été élu député provincial en 2006 sur la liste PDC dans la ville de Kisangani. Il devint questeur de l'assemblée provinciale
Bafwasende	Ipakala Abiye		Heri Baraka Cyprien, un Lombi, ancien député provincial sur la liste Camp de la patrie en 2006, est d'abord proclamé élu avant d'être invalidé
Banalia	Asani Kabina Alu	AFDC-A	-
Basoko	Bazaiba Masudi Eve	MLC	Réélue. Avait été élue sénatrice en janvier 2007 sur la liste du MLC dans la ville de Kinshasa
	Toengaho Lokundo Faustin	RRC	Il fut recteur de l'Université de Kisangani pendant près de dix années successives
Isangi	Bolengetenge Balea Dieudonné	MS	Réélu. Il avait été élu député national en 2006 sur la liste MSR ; devint questeur de l'Assemblée nationale élu le 17 avril 2009
	Maembo Gelingi	MLC	Chef de travaux à l'Université de Kisangani où il fut représentant (syndicaliste) du personnel scientifique
	Ikenge Lisambola Laurent Simon	AAD	Candidat non élu à la députation nationale dans la ville de Kisangani en 2006, il est nommé ministre de l'Urbanisme et Habitat le 5 février 2007, puis ministre de la Fonction publique le 25 novembre 2007
Opala	Okoyo Nembe Vincent	AAD	
Ubundu	Musemena Bongala Gaston	PPRD	Élu député national en 2006, il fut ministre de l'Éducation physique et sportive dans le gouvernement de Bruno Tshibala à partir d'avril-mai 2018
	Masanga Kisigay Étienne	AAB	Il avait été élu député provincial en 2006
Yahuma	Mekta Likoy Didier	MLC	-

Tableau 5.16 : Députés provinciaux élus en décembre 2018

Noms	Partis politiques	Territoires d'élection	Peuples d'origine
Aita Osoko Koya Florices	ACO /FCC	Bafwasende	Mbole
Alakoy Ekanda Eric	Alliance NE	Opala	Mbole
Alungu Walisaya Luc	PPRD/FCC	Basoko	Bango
Bafandu Belina Trésor	AABC/FCC	Isangi	Topoke
Bangala Basila Héritier	AABC/FCC	Isangi	Lokele
Bauma Bofinga Zacharie	AAB/FCC	Isangi	Topoke
Bokungu Isongibi Gilbert	AAB/FCC	Ubundu	Enya
Bolonge Limote Bienvenu	AAA/FCC	Ville de Kisangani	Lokele
Bomele wa Bakemo Benjamin	ACO/FCC	Yahuma	Ngando
Botondi Boliso Bosco	RIA/FCC	Ville de Kisangani	Topoke
Lendongolia Lebabanga Paulin	AAB/FCC	Banalia	Ngando
Letondo Lisile André	AAB/FCC (Suppléant Tokole)	Ville de Kisangani	Mbole
Ngandi Likaka Jean-Marie	AFDC-A/FCC	Opala	Mbole
Moonde Boseo Bogetele Crispin	PPPD (Suppléant Litema)	Isangi	Topoke
Lotika Likwela	RIA (Suppléant Bamanisa)	Ville de Kisangani	Lokele
Lotoyano Likele Serges	RIA	Ville de Kisangani	Lokele
Lusangi Aziz Dedosh	ACO	Ville de Kisangani	Lega
Mabikinyambe Saidi Tryphène	ACO	Bafwasende	Mobali
Mandiongwe Saidi Jacques	ADRP	Ville de Kisangani	Ababoa
Masitaki Molangi Justin	Coopté	Basoko	Bango
Masikini Kamango Philippe	MS	Basoko	Ngelema
Mbilingo Angula Bernardin	AMK	Banalia	Mba
Djumaini Masombola Jean Bedel	ABCE (Suppléant Mesemo)	Ubundu	Mituku
Mosema Kosino Alphonse	AAD	Basoko	Ngelema
Mussa Hamadi Moïse	AFDC-A	Ubundu	Lengola
Mwamini Léonie Irène	AFCD-A	Ville Kisangani	Nande
Selenge Matetende Falonne	AFDC-A	Yahuma	Mbesa
Tambwe Abedi	Coopté	Ubundu	Mituku

Source : Équipe locale/IRSA 2020.

Pour 26 sièges à pourvoir (sans les chefs cooptés), 778 candidats furent retenus, dont 673 hommes et 105 femmes (CENI 2018 : 120).

À travers ce tableau 5.16, on observe que l'élément ethnique est bouleversé. L'élection des sénateurs intervient en mars 2019. Pour la Tshopo, les élus sont :

Tableau 5.17 : Les sénateurs élus en mars 2019

Noms	Partis	Observation
Nikomba Sabangu Madeleine	Indépendante	Née le 3 juin 1983, élue avec 5 voix
Mosisi Makota Mike	AFDC-A	Né le 20 mai 1979, élu avec 4 voix
Firiki Alimasi Dieudonné	FNSD	Né le 10 mars 1955, élu avec 4 voix
Bayukita Makula James	Indépendant	Né le 30 octobre 1964, élu avec 4 voix

Source : Décision n° 037/CENI/BUR/19 du 15 mars 2019.

Walle Lufongola Louis-Marie (Topoke d'Isangi et petit frère de Walle Sombo Marcel, *cf. supra*), est élu gouverneur au second tour, le 13 mai 2019. Il a pour vice-gouverneur Abibu Sakapela bin Mugamba, un Lengola. Quant à la ville de Kisangani, ses maires et vice-maires de l'année 2000 à février 2020 sont :

Tableau 5.18 : Maires et vice-maires de la ville de Kisangani

Périodes	Noms et fonctions	Identité
2000-2001	Choko Lisungi Willermy, maire	Lokele
	Bopenda Bona Joseph, vice-maire	Mongo (?)
	Kanena, vice-maire	Lega
2001-2002	Bongeli Osombetamba, maire	Mbole
	Selenge wa Selenge, vice-maire	Lokele
2002-2005	Bakoy Bakunguo Pierre, maire	Budu
	Kanena, vice-maire	Lega
2005-2006	Etula Libange Ernest, maire	Mombesa
	Bosenge, vice-maire	Lokele
2006-2007	Bosenge Akoko, maire intérimaire	Lokele
2007	Kambili Lofemba, maire intérimaire	Lokele
2007-2008	Osumaka Lofanga Augustin, maire	Mbole
2008-2010	Baendo Tofuli Guy, maire	Mombesa
	Bonane, vice-maire	Ngando
2010-2017	Osumaka Lofanga Augustin, maire	Mbole
	Ramazani Tabora, vice-maire	Turumbu
2017 -	Alaso Boselekolo	Lokele
	Wandandi Eugénie	Mobango

Source : Équipe locale/IRSA février 2020.

RÉFÉRENCES

- Badidike, J.-P. (éd.). 2009. *Guerre et droits de l'homme en RDC. Regard du Groupe Justice et Libération*. Paris : L'Harmattan.
- Bongeli, Y.E., Lingule, K.J. & Lombeya, B.K. 2018. « La marginalisation de la Tshopo au sein des gouvernements de la première et deuxième législature pendant la Troisième République au Congo-Kinshasa : causes et thérapies ». *International Journal of Innovation and Applied Studies* 23 (4).
- Botoro Bodias, M. 2001. « Le phénomène maï-maï dans le territoire de Bafwasende sous contrôle du RCD-National ». Thèse, Université de Kisangani.
- Braeckman, C. 1996 (23-24 novembre). *Le Soir*.
- Braeckman, C. 1998 (13 et 17 août). *Le Soir*.
- CENI. 2018. *Rapport portant sur les candidatures retenues*. Kinshasa.
- CENI. 2019. *Rapport général du processus électoral de 2012 à 2018*. Kinshasa.
- de Villers, G. & Willame, J.-C. 1999. *République démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux-guerres, octobre 1966-juillet 1998*. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 35-36).
- Etukumalo Inola. 2009. « La position géostratégique de la Province-Orientale et son poids dans la politique congolaise : du 30 juin 1960 au 6 décembre 2009 ». Thèse de doctorat en histoire, Université de Kisangani.
- Groupe Justice et Libération. 1999. « La guerre du Congo : des pratiques mafieuses ». Kisangani.
- Groupe Justice et Libération. 1999 (12 mai). « La guerre du Congo à Kisangani et le droit international humanitaire ». Kisangani.
- Groupe Justice et Libération. 1999 (5 juin). « Tous vigilants et solidaires pour gagner la sécurité et la paix ». Kisangani.
- Groupe Justice et Libération. 1999 (31 août). « La guerre des alliés en RDC et le droit à l'autodétermination du peuple congolais ». Kisangani.
- Groupe parlementaire de la Province-Orientale à l'ACL-PT. 2001 (9 juin). « Le drame de Kisangani (Journée de souvenir) ». Lubumbashi.
- Heri Baraka, C. 2007. « L'avènement des Maï-Maï dans le territoire de Bafwasende 1997-2006 : de la prétention de libération à la réalité de l'asservissement ». In M.N.A Maidond (sous la direction de), *Des conflits locaux à la guerre régionale en Afrique centrale. Le Congo-Kinshasa oriental 1996-2007*. Paris : Karthala, pp. 77-104.
- International Crisis Group (ICG). 1998. « Scramble for the Congo ».
- International Crisis Group (ICG). 2000 (4 mai). « Uganda and Rwanda: Friends or Enemies ».
- Kuda Pombwa, B. & Ngumbi Kitete, C. 2015. « Contours des élections des 28 et 30 octobre 2012 au sommet de la Province-Orientale ». In B. Kuda Pombwa (dir.), *Marché électoral à Kisangani : réflexions sur les élections de 2006 et de 2011 en République démocratique du Congo*. Kisangani : PUK, pp. 151-180.
- La Libre Belgique*. 1999 (18 mai).
- Le Soft international*. 1999. « Interview à M.-F. Cros de *La Libre Belgique* » du 27-28 mars 1999.
- Le Soir*. 1996 (23-24 novembre).
- Le Soir*. 1998 (13 et 17 août).
- Le Soir*. 2000 (9 juin ; 20 juin).
- Leloup, B. 2000. « Rwanda-Ouganda : chronique d'une guerre annoncée ? ». In S. Marysse & F. Reyntjens, *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1999-2000*. Anvers/Paris : Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique/L'Harmattan, pp. 127-145.
- MONUC-Kisangani Sector HQ. 2003. « Special Report on Assessment Mission to Punia and Sulia (November 7, 2003) ».
- Ngumbi Kitete wa Yuma. 2015. « Configuration des résultats des élections de 2006 et de 2011 dans la ville de Kisangani : analyse sociologique ». In B. Kuda Pombwa (dir.), *Marché électoral à Kisangani : réflexions sur les élections de 2006 et de 2011 en République démocratique du Congo*. Kisangani : PUK, pp. 113-134.
- ONU, 2010. *Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*.
- Prunier, G. 1999. « L'Ouganda et les guerres congolaises ». *Politique africaine* 75 (3) : 43-59.
- REC-Info*. 2000 (19 juillet).
- Wamba dia Wamba. 1999. *Crisis in the Congolese Rally for Democracy: struggle of antagonist political lines*. Kisangani.
- Willame, J.-C. 1999. *L'Odyssée Kabila*. Paris : Karthala.
- Yuma Fikirini, D. 2014. « La participation de l'élite intellectuelle de la ville de Kisangani aux rébellions et à leurs mutations de 1996 à 2007 ». Mémoire de DES en sciences politiques et administratives, Université de Kisangani.

CINQUIÈME PARTIE

LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

CHAPITRE 1

DÉMOGRAPHIE

GÉNÉRALITÉS ET SOURCES

La revue démographique de la Tshopo est indissociable de celle de son chef-lieu Kisangani qui concentre, en 2005, 29,4 % de la population de la province selon l'Association pour le Développement de la Recherche appliquée en Sciences sociales (ADRASS)¹. En 2010, Léon de Saint Moulin estime la population de la Tshopo à environ 13 habitants au km², mais ce chiffre englobe la population de Kisangani (environ 450 habitants au km²). Lorsqu'on exclut le chef-lieu du calcul, on redescend à une moyenne de 4 à 5 habitants au km² (de Saint Moulin 2011b : 675). En 2020, la population de la Tshopo compte 2 241 404 personnes selon les estimations de l'ADRASS (scénario de constance).

Jouxtant la Cuvette centrale connue jadis pour ses taux d'infécondité plus élevés qu'ailleurs, la Tshopo présente de manière générale une faible densité de population (Makwanza 1975 : 105), à l'exception de son chef-lieu Kisangani, qui a connu une croissance urbaine importante, proportionnelle à celle de Kinshasa et de Mbuji-Mayi. Cette situation est visible sur la carte de densités de population estimées par le père de Saint Moulin (2010). Elle laisse apparaître un îlot de peuplement plus dense correspondant à Kisangani et Isangi, qui se distingue des territoires limitrophes et des régions voisines ;

1. Selon Léon de Saint Moulin, ce rapport s'élevait à 43 % de la population provinciale habitant Kisangani. Mais les estimations de l'ADRASS affinées par le résultat des élections de 2005 montrent l'impossibilité de ce résultat (*cf. infra* dernier point du chapitre Démographie). En 1984, 28 % de la population de la Tshopo habitait Kisangani.

celle presque déserte de la Tshuapa à l'ouest, et celle beaucoup moins peuplée du Sankuru au sud et du Maniema à l'est (de Saint Moulin 2011a : 25).

L'occupation de l'espace par la population, dont l'intensité varie selon les régions, date de bien avant les expéditions d'Henri M. Stanley. Il décrivait déjà lors de ses premiers passages dans la région (1877, 1883) les concentrations humaines particulièrement importantes le long du fleuve (Makwanza 1975 : 105). Les abords du fleuve étaient habités en grande majorité par les Lokele, qui étaient réputés pour leur natalité élevée (Pons 1969 : 63). L'axe de peuplement dans la province suit la ligne du fleuve de Kisangani à Basoko et continue en dehors de la province vers Gemena via Bumba. Un autre axe traverse la province de Kisangani vers Ikela au sud-ouest. Enfin, on note dans la Tshopo deux autres poches de densité qui se distinguent du reste (presque désert) de la province : les centres d'Ubundu et de Mosite (territoire de Yahuma) (Makwanza 1975 : 84). L'explication de l'alternance entre les régions très peuplées et moins habitées fit couler beaucoup d'encre et l'omniprésence de la forêt tropicale revint régulièrement dans la littérature des années 1950 comme étant la cause du faible peuplement. Pourtant, il semblerait que ce furent moins les éléments physiques que ceux économiques et humains qui auraient été déterminants dans l'occupation humaine de la province.

Les informations qualitatives relatives à l'histoire de l'occupation humaine du district de la Tshopo ont été puisées dans les cartes anciennes et les récits des premiers voyageurs. Les cartes de Pierre Gourou et de De Smet ainsi que les récits des explorateurs ont été étudiés par Makwanza dans le cadre de son mémoire sur l'histoire de la population et de l'organisation

administrative de l'ancien district de Stanleyville. Il faut également citer le travail de Masikini-Ngongo Katubule qui consacra son mémoire, dans les années 1970, à l'histoire de la population de Kisangani. Au niveau de l'histoire de l'urbanisation de Kisangani, l'ouvrage de Valdo Pons, qui a pu y mener une enquête à la fin des années 1940, demeure l'ouvrage de référence qui a été cité systématiquement dans tous les travaux ultérieurs concernant la ville. Enfin, un peu plus récents, les articles rédigés dans les années 1970, notamment par Léon de Saint Moulin et Benoît Verhaegen ont pu étayer le sujet. Le professeur Verhaegen s'est appuyé sur un important fonds d'archives² et de témoignages qu'il avait lui-même pu collecter sur place. Toute une série de travaux autour de l'économie sociale de la ville de Kisangani réalisés par les étudiants de l'Université de Kisangani (UNIKIN) dans les années 1980 vient compléter le tableau avec notamment des éléments sur l'occupation des quartiers et sur le logement.

Au niveau des chiffres démographiques, nous nous sommes basés sur les enquêtes démographiques de 1957, le recensement général de la population congolaise et de l'habitat (RGPH) de 1984, les estimations de Léon de Saint Moulin et celles de l'ADRASS, qui constituent d'ailleurs un point à part entière. Il faut rappeler que, passé 1984, date du dernier recensement, il s'agit uniquement de projections de population. Aussi, parmi le large panel des statistiques démographiques congolaises, nous avons évité autant que possible les données provenant de l'administration territoriale, dont nous ne connaissons pas les méthodes de calcul et qui ont souvent tendance à être surévaluées par rapport aux estimations de population de Léon de Saint Moulin et de l'ADRASS, qui sont suffisamment proches. Si les travaux statistiques de l'administration souffrent du manque de moyens, il est également possible qu'ils soient manipulés pour des raisons politiques ou encore financières. Ce sont pourtant le plus souvent ces chiffres officiels qui sont relayés dans une grande partie de la littérature relative au Congo. Nous nous y référons le moins possible, ou alors pour souligner les écarts avec les chiffres que nous leur préférons. L'ADRASS et Léon de Saint Moulin ont l'avantage de présenter les résultats chiffrés dont les méthodes de calcul sont expliquées. Les écarts que présentent

leurs chiffres avec les chiffres officiels sont interpellants. À titre d'exemple, la population de la Tshopo avoisine les 2,7 millions d'habitants selon la Cellule d'Analyses des Indicateurs de Développement (CAID 2016), alors que les chiffres de l'ADRASS pour 2016 tournent autour des 2 089 957 d'habitants (scénario de constance). Et en 2020, l'ADRASS estime la population de la Tshopo à environ 2 241 404 (scénario de constance).

Il faut aussi souligner l'utilité qu'a constituée pour nous l'Enquête de Démographie et de Santé-EDS (2013-2014) de la RDC qui nous a permis de mettre à jour ou d'expliquer certains indicateurs démographiques qui permettent d'évaluer la situation actuelle et future. Nous émettons toutefois quelques réserves par rapport à ces enquêtes socio-économiques nationales³. De même, certaines enquêtes anthropométriques, agricoles, des études d'impacts environnementaux, qui contiennent quelques informations sur la situation démographique et sanitaire, ont permis d'avoir une idée qualitative de la situation générale de certains indicateurs (mortalité, natalité, sécurité alimentaire, etc.).

Enfin, pour étudier la structure de la population par âge de la Tshopo, nous nous sommes référée au travail démographique réalisé par l'ADRASS, qui prend appui sur les données de 1984 et sur les données issues de l'enregistrement électoral (2005). Ses méthodes sont détaillées dans le dernier point.

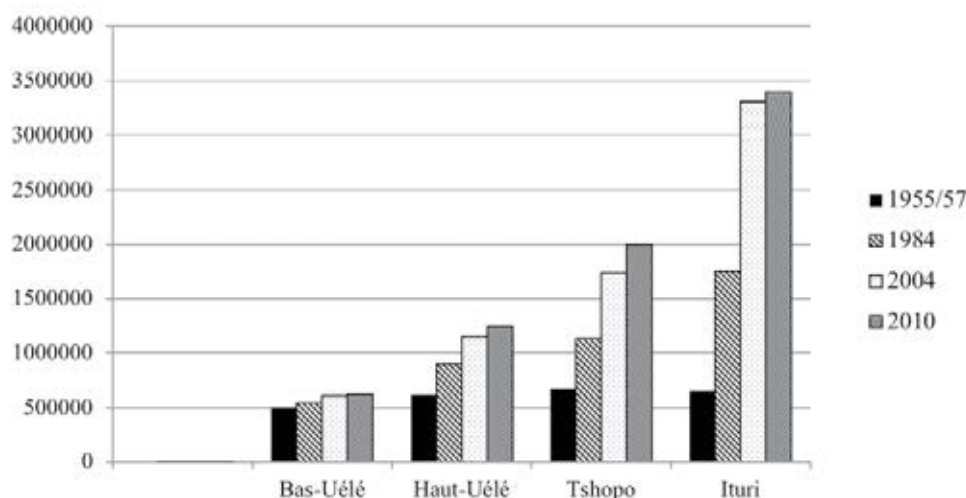
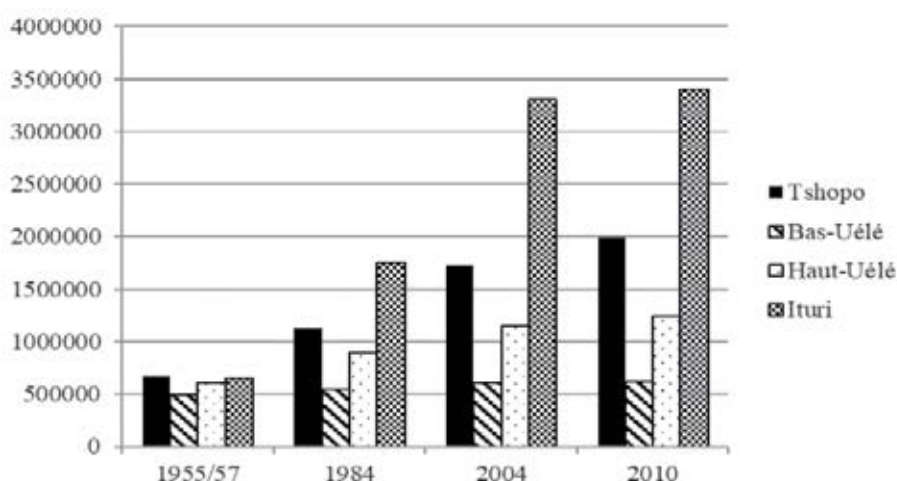
1. PAYSAGE DÉMOGRAPHIQUE

1.1. LA TSHOPO DANS L'ANCIENNE PROVINCE-ORIENTALE

Dès le départ, Henri M. Stanley observe une plus grande densité de population le long du fleuve, de Kisangani à Isangi. La population est également plus dense dans la région montagnaise de l'est d'Irumu à la frontière soudanaise (Ituri). Le reste de l'ancienne Province-Orientale, par contre, est très peu peuplé (de Saint Moulin 1977 : 47 ; 105). Cependant, cet écart, assez petit au départ (1955-1957) s'est petit à petit accentué depuis les années 1970 et 1980, surtout en Ituri. Alors que la population du Bas-Uele

2. Conservé dans FABV/SHP-MRAC.

3. Pour plus d'informations, nous invitons le lecteur à consulter : Marivoet & de Herdt (2017).

Graphique 1.1 : Évolution et répartition de la population dans l'ancienne Province-Orientale**Graphique 1.2 : Évolution et répartition de la population dans l'ancienne Province-Orientale**

Sources : les graphiques 1.1 et 1.2 ont été réalisés par l'auteur s'appuyant sur les données chiffrées de l'enquête démographique par sondage (1955-1957) de l'Institut national de la Statistique (INS) lors du recensement de 1984 et sur des projections de Léon de Saint Moulin (2004 et 2010) : INS 1992 ; de Saint Moulin 2006 ; Ministère du Plan et de la Coordination économique 1961.

stagne, que celle du Haut-Uele augmente timidement, celle de la Tshopo a triplé entre les années 1950 et 2010. La Tshopo abrite 27 % de la population de l'ancienne Province-Orientale en 2010, mais elle doit ces performances à la ville de Kisangani. À côté, la démographie de l'Ituri « explose » ; elle a presque quintuplé en cinquante ans. Toujours en 2010, l'Ituri abrite presque la moitié de la population de la Province-Orientale.

La province de l'Ituri est donc de loin celle qui accuse l'augmentation la plus importante de sa population. La démographie de la province de la

Tshopo (Kisangani compris) augmente relativement constamment. Sa démographie est sans aucun doute poussée par la croissance de la ville de Kisangani vers laquelle la population des autres provinces (du Bas-Uele et Haut-Uele) afflue. Alors que la population du Haut-Uele, continue d'augmenter timidement, celle du Bas-Uele dépourvu de pôle urbain attractif, stagne. À partir de 2004, l'écart démographique entre les différents districts appartenant alors à la Province-Orientale est impressionnant au regard d'entités qui présentaient des situations démographiques quasi équivalentes avant 1960.

1.2. APERÇU SYNTHÉTIQUE DE L'ÉVOLUTION DES LIMITES DE L'ESPACE ACTUEL DE LA TSHOPO

En 1887, Tippeo Tip était nommé au nom de l'EIC gouverneur du district des Stanley-Falls qui, dix ans plus tard, fut divisé en six zones auxquelles le Katanga, détaché du district du Lualaba, fut rajouté. Le district des Stanley-Falls devint en 1898 la Province-Orientale, qui avait pour chef-lieu Stanleyville. En 1910, deux des districts parmi les onze qui composaient le Congo belge se partageaient la superficie actuelle de la Tshopo : le district de Stanleyville (territoires de Banalia, Bafwasende, Stanleyville, Lubutu et Ponthierville) et celui de l'Aruwimi (Yahuma, Basoko, Isangi, Opala). Ceux-ci, en 1913, étaient rassemblés au sein de la Province-Orientale, qui chapeautait également le Kivu. En 1933, la Province-Orientale fut divisée en deux avec la création de la province de Costermansville (province du Kivu). Un an avant, le district de l'Aruwimi avait été absorbé par celui de Stanleyville. Enfin, en 1959, le territoire de Lubutu fut rattaché au Kivu et le district de Stanleyville fut appelé le district du Haut-Congo.

1.3. RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA TSHOPO ET SA CROISSANCE

1.3.1. AUX RACINES DE L'OCCUPATION HUMAINE : CONSTANCE ET BOULEVERSEMENT

La description de Pierre Gourou ainsi que les cartes de De Smet en ce qui concerne la répartition démographique de la Tshopo dans les années 1950 mettent en évidence les inégalités au niveau de l'occupation humaine des régions. Ces écarts de densités de population s'ancrent dans un passé plus lointain. Leur comparaison avec les témoignages d'explorateurs de la fin du XIX^e et début du XX^e siècle (Stanley, Delcommune, etc.) et les cartes de Goffart et Morissens laisse apparaître des changements (Makwanza 1975 : 85-87). La majorité des villages étaient situés le long des principales voies navigables (fleuve Congo, Itimbiri, Aruwini, Lomami) qui étaient également les voies empruntées par les explorateurs. Stanley, par exemple, parlait des « villages peuplés de Yangambi » ou du confluent du Lomami avec le fleuve (Makwanza 1975 : 85). Certains n'avaient pas hésité à les chiffrer : « Le capitaine

Tobback⁴, chef des forces coloniales à Kisangani de 1887 à 1893, estimait le nombre d'habitants des bords de la rivière depuis la Lomami jusqu'à la jonction avec le fleuve Congo à 28 000, environ 20 000 à Kisangani et 60 000 entre Kisangani et Riba-Riba. Selon lui, les marchands d'esclaves arabes faisaient état d'immenses populations à l'intérieur des terres » (Bongoma Koni Botoke 1980 : 28). En revanche, toute la zone à l'ouest du Lomami était presque inhabitée, tout comme la rive droite du fleuve à hauteur de Basoko. S'il existait donc une certaine continuité générale entre les époques précoloniale et coloniale au niveau des foyers de peuplement et des zones moins habitées, l'arrivée des Arabes, suivie des Européens a tout de même bouleversé la région. Elle provoqua le dépeuplement de certaines zones (arrivée de maladies, fuites en forêt, etc.) ou, au contraire, favorisa le rassemblement de population autour de chantiers et de nouvelles infrastructures. Comme ce fut le cas du chemin de fer de Stanleyville (Kisangani) à Ponthierville (Ubundu) : c'est davantage la présence de la voie et l'attraction qu'elle créa que les travaux qui eurent un impact sur la répartition de la population dans cette partie de la Tshopo. La population s'y est rassemblée, et à côté d'elle se sont développées des activités économiques liées aux travaux, comme le commerce, l'exploitation du bois, les scieries et l'industrie du bâtiment (chaux, briquetterie, etc.). La Fédération pour les intérêts belges au Congo rapportait :

« Les ouvriers noirs habitent des camps formés de huttes indigènes qu'ils construisent très rapidement au moyen des matériaux trouvés sur place. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ils s'y installent, s'ils le désirent, avec leurs femmes [...]. Ils ont d'autre part toute latitude pour se grouper à leur gré dans le camp. Ils forment ainsi spontanément autant de petits quartiers que de villages ou de tribus dont ils sont originaires [...] » (Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger 1906 : 36-37).

1.3.2. RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DE L'ÉPOQUE COLONIALE À AUJOURD'HUI

Les territoires de la Tshopo sont donc inégalement occupés. Les zones à fortes densités, souvent situées le long des routes principales et des cours d'eau navigables, côtoient de vastes zones presque

4. Coosemans 1951 : col. 915-917.

désertes, souvent forestières. Pour commencer, Bafwasende est le plus grand territoire de la province et de la RDC et aussi le moins peuplé de la Tshopo. Une grande partie du territoire est d'ailleurs couverte par la forêt, qui abrite notamment la réserve à okapis. À l'époque, ce même territoire était connu pour des taux de natalité bas et de mortalité hauts. En 1958, sur les cartes de De Smet, on ne comptait que 2,63 hab./km² en moyenne. On notait tout de même deux foyers de peuplement plus concentré : Bemli et Bafwandaka qui, en 1984, continuaient de constituer les deux centres principaux, avec la collectivité de Bakundumu, dont la densité était un peu plus élevée que celle du reste du territoire (INS 1992). Aujourd'hui encore, le territoire de Bafwasende a la densité de population la moins élevée (cf. tableau ci-dessous) et sa frange occidentale est toujours inhabitée (cf. carte de la végétation dans le cahier couleur).

Le territoire de Banalia, sur les cartes de Gourou, était également situé dans le prolongement de la zone peu peuplée du district de Stanleyville. En 1984, la situation semblait s'être améliorée, avec 2 à 4 hab./km² dans ses collectivités, atteignant même 8 hab./km² à Bamanga, qui n'avait que 5 hab./km² quatorze ans plus tôt (Makwanza 1975 : 82). Ce dernier centre avait été distingué par P. Gourou comme étant le territoire le plus peuplé (Makwanza 1975 : 82). La majorité de sa population est encore aujourd'hui rassemblée le long de la route Kisangani-Buta (RN4) réhabilitée en 2012 dans le cadre du projet Pro-routes, financé par la Banque mondiale. Quant à la partie occidentale du territoire, elle est toujours constituée de vastes espaces inhabités.

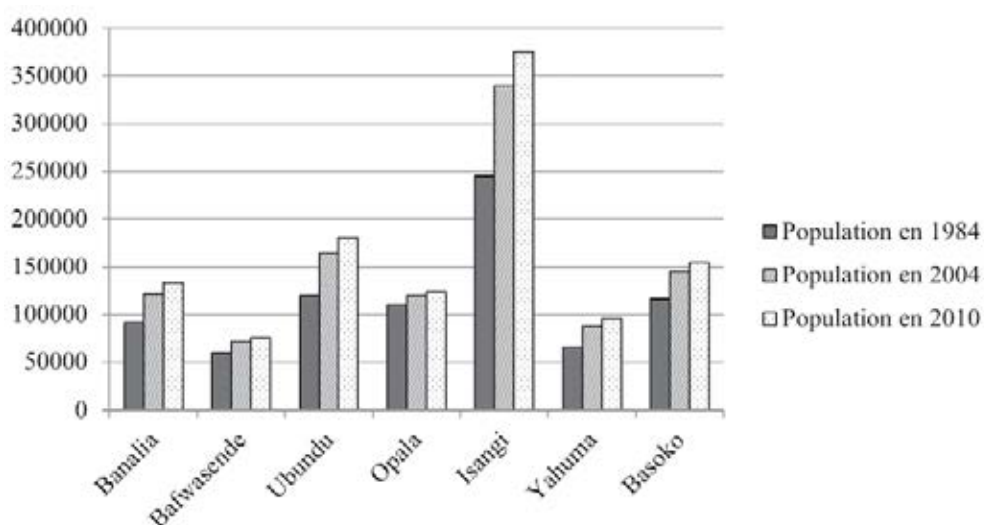
Les territoires de Basoko et de Yahuma, qui étaient caractérisés par une zone au nord complètement vide de toute occupation humaine, avaient été classés par P. Gourou parmi les zones à faibles densités. La population du territoire de Basoko était concentrée autour de la cité du même nom, celle du territoire de Yahuma, autour de son centre, également homonyme. Une autre partie de sa population était également rassemblée le long de la route allant du nord au sud ainsi que de celle allant vers Djolu. Les taux de natalité des groupes habitant-là étaient connus pour être bas et les taux de mortalité, élevés (Makwanza 1975 : 105). En 1984, on notait pourtant une plus grande densité de population dans les centres secondaires de Basoko, Bandu ainsi qu'à

Lokutu. Ces trois foyers de peuplement devaient leur densité démographique élevée aux plantations industrielles d'huile de palme (ancien groupe Unilever, maintenant PHC-Feronia) qui y étaient implantées ; elles y ont attiré un grand nombre de travailleurs agricoles. Si les campagnes environnantes sont toujours aussi vides, les centres précités sont toujours peuplés, comparativement aux chefs-lieux du reste de la Tshopo.

Le territoire d'Opala, quant à lui, était déjà modestement habité, selon P. Gourou, et les cartes de De Smet des années 1950. Celui-ci tendait vers une densité moyenne de 4 hab./km² en 1984 avec une concentration plus élevée à Yapandu, Iye et Tooli. Aujourd'hui encore, la population est plutôt localisée au nord-ouest du territoire. Il s'agit de la partie à proximité des zones d'échange. Sa partie au sud-est, longeant la frontière occidentale de la réserve Lomami-Lualaba, est totalement déserte. Sur les onze collectivités d'Opala, deux (Tooli et Lobaie) comptent à elles seules 34,3 % de la population totale du territoire (Bolakonga 2013 : 117)

Dans le territoire d'Ubundu, au sud de Kisangani, la population se concentrait en son centre, le long du fleuve Congo et du chemin de fer reliant Kisangani à la ville d'Ubundu. La région y aurait plus particulièrement subi les conséquences démographiques de la rébellion (1964) et des guerres (1997-2002). Cependant, le territoire possède, historiquement, un taux de natalité élevé et un taux de mortalité assez bas, sans doute à cause de sa proximité avec la ville de Kisangani et ses infrastructures médicales. En 1984, elle présentait toujours une densité moyenne d'environ 3 hab./km² à l'exception d'une plus forte densité dans le secteur de Bakumu-Mandombe. La réhabilitation récente de la route Kisangani-Ubundu a amené des villages situés le long du chemin de fer à se déplacer d'eux-mêmes au bord de la route. Leurs habitants procurent des services pour les pédales qui effectuent les trajets entre les deux villes (Mbemba & Chinamula 2007 : 31).

Enfin, le territoire d'Isangi, jouxtant la ville de Kisangani à l'ouest, était déjà à l'époque des premiers explorateurs le plus peuplé. Stanley y avait remarqué une occupation humaine importante lors de ses expéditions. Sur les cartes de De Smet, cette densité élevée était aussi bien visible, de même qu'au travers des chiffres du recensement de 1984, où l'on comptait en moyenne pas moins de 16 hab./

Graphique 1.3 : Répartition de la population par territoire (1984, 2004 et 2010)

Source : graphique réalisé par l'auteur avec les données de l'INS lors du recensement de 1984 et des projections de Léon de Saint Moulin (2004 et 2010) ; INS 1992 ; de Saint Moulin 2006 ; Ministère du Plan... 1961.

km² (République du Zaïre 1992). Dans la littérature des années 1950, les Topoke et les Lokele, qui occupaient en majorité Isangi, étaient réputés pour avoir des taux de natalité élevés. Le territoire a également accueilli de nombreux « migrants travailleurs » pour ses plantations. Isangi continue d'être le territoire le plus habité aujourd'hui (cf. graphique ci-dessus). Il abrite toujours la station de Yangambi, un important

centre de recherche datant de l'époque coloniale et qui fit de ce village le plus important (numériquement) de la Tshopo (21 884 habitants à Yangambi en 1984). Celui-ci fut d'ailleurs le chef-lieu du district du Haut-Congo (1968-1973) (Moleko Mumba Monongo 1983 : 74). La pression démographique génère dans ce territoire de nombreux litiges fonciers (Van Laer & Matthysen 2014 : 22).

Tableau 1.1 : Évolution de la population par territoire (1984)

Territoire	Superficie (km ²)	Population (1984)	Densité	Population (2004)	Densité	Population (2010)
Kisangani	1 910	317 581	166	682 599	357	858 734
Banalia	24 430	91 226	4	122 144	5	133 321
Bafwasende	47 087	59 646	1	71 777	2	75 877
Ubundu	42 196	119 637	3	164 339	4	180 760
Opala	26 665	110 411	4	120 304	5	123 442
Isangi	15 770	245 548	16	339 961	22	374 815
Basoko	22 436	116 871	5	145 312	8	155 124
Yahuma	19 073	65 927	3	87 923	4	95 815
Total	199 567	1 126 847	/	1 734 359		1 997 888

Source : INS 1992 : 118-129.

1.3.3. CROISSANCE DE LA POPULATION DE L'APRÈS-GUERRE À AUJOURD'HUI

En 1945, le conseil de province se plaignait d'une population « vieillissante » et d'une diminution de 15 % des contribuables. De 1945 à 1953, la population aurait stagné, voire régressé, avant de se redresser, entre 1956 et 1958. Ces observations font suite à un contexte particulier : la guerre avait non seulement mobilisé des soldats et des travailleurs, mais avait aussi temporairement réduit les efforts médicaux, permettant la résurgence de maladies éradiquées auparavant. L'exode rural n'était pas non plus pour rien dans la diminution de la population, d'autant qu'au départ les entreprises privilégiaient les travailleurs célibataires, laissant leurs familles au village. Dans la littérature de l'époque, on prenait également en compte les effets gynécologiques à long terme, notamment les maladies vénériennes diffusées par les dominations étrangères successives dans la région à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Le redressement démographique à la fin des années 1950 était dû aux effets de la reprise économique d'après-guerre, aux efforts médicaux, à la qualité des recensements plus précis et incluant certains groupes non recensés jusque-là, à l'accompagnement des maris par leurs femmes dans les cités de travailleurs, au retour de nombreux travailleurs sur leurs terres d'origine à la suite des licenciements provoqués par la crise économique de 1955 et aux mesures plus strictes prises à Stanleyville à l'encontre de ceux qui n'avaient pas de travail.

L'évolution de la population entre la fin de l'époque coloniale et maintenant prend l'allure d'une courbe de croissance qui globalement s'élève (1,8 % de taux de croissance entre 1958 et 1970). Elle stagne dans les années 1970, 1980, 1994 à 1,7 % (1970-1994). Cette pause n'est sans doute pas étrangère à la situation démographique de la ville de Kisangani dans les années 1980, que Bruneau qualifie de « marasme » (Bruneau 1995 : 106). Les estimations de taux de croissance qui suivent sont basées sur des hypothèses d'une augmentation de la croissance, avec des taux de 2,6 % (1994-2004) et 2,3 % (2004 et 2010). En cinquante ans, la population aurait presque triplé, accusant un taux d'accroissement annuel d'environ 2 % entre 1958 et 2010, contre 3,14 % pour l'ensemble du pays.

Tableau 1.2 : Comparaison de plusieurs chiffres de la population de la Tshopo (2008, 2010, 2016) de l'administration territoriale et de Léon de Saint Moulin

Territoires	2008 (Bureau de la pop.)	2010 (L. DSM)	2016 (CAID)
Bafwasende	213 162	75 877	455 657
Banalia	217 785	133 321	464 694
Basoko	249 588	155 124	332 117
Isangi	652 316	374 815	701 548
Opala	219 102	123 442	270 308
Ubundu	204 577	180 760	320 047
Yahuma	136 193	95 815	242 243
Total	1 892 723	1 139 154	2 786 614

Tableau 1.3 : Population de la Tshopo (2008)

Territoires	Hommes	Femmes	Total
Bafwasende	100 346	112 816	213 162
Banalia	106 894	110 891	217 785
Basoko	124 318	125 270	249 588
Isangi	313 346	338 970	652 316
Opala	104 993	114 109	219 102
Ubundu	98 154	106 423	204 577
Yahuma	62 012	74 183	136 193
Total	910 063	982 662	1 892 723

Source : Bureau de la population 2009, *Rapport annuel, exercice 2008* (données récoltées par l'équipe locale) ; CAID (rapport annuel de l'administration territoriale).

2. LE PROCESSUS D'URBANISATION AU SEIN DE LA TSHOPO⁵

2.1. STANLEYVILLE-KISANGANI

2.1.1. CONTEXTE

Durant l'époque coloniale, la concentration urbaine dans le district de Stanleyville était faible, si ce n'était à Stanleyville. À la veille de l'indépendance, la plupart de la population urbaine du district de Stanleyville était concentrée soit à Stanleyville, soit à Yangambi (16 292 en 1958) (de Saint Moulin 2010 : 128). À l'époque coloniale, Stanleyville constituait en fait pour la Province-Orientale un véritable pôle attractif, presque le seul pour une province ne

5. FABV/SHP-MRAC : dossier (T19) « Stanleyville. Haut-Congo ».

comptant que l'agriculture comme richesse économique. À côté de Yangambi et de Kisangani, le district comptait tout de même plusieurs centres ruraux de plus de 1000 habitants, regroupés surtout le long du fleuve et de la Lomami : Ponthierville (3839 hab.), Basoko (4 130 hab.), Opala (1000 hab.), Yanonge (1000 hab.), Banalia (1141 hab.). Et, parmi eux, cinq centres reconnus « centres extra-coutumiers », dont les CEC d'Élisabetha et Mosite. Il s'agissait le plus souvent de camps de travailleurs de plantation des entreprises de la région (HCB, Cie Lomami, Busira-Lomami, Bamboli, Ineac, Biaro). La région d'Ubundu était peuplée par les travailleurs des sociétés CFL et CAFKO (Culture africaine Kikunda Ombala) implantées dans le milieu (Masheka Bahige 2009 : 76). Par contre, le territoire de Yahuma, en pleine Cuvette centrale et n'accueillant pas de société sur son territoire, ne comptait aucun centre. Kisangani ne s'est donc pas formée autour d'une ressource en particulier ou d'une seule et même entreprise d'exploitation, comme cela avait été le cas dans d'autres régions du Congo (Mbujimayi, Isiro).

Aujourd'hui, c'est toujours Kisangani qui concentre la majorité de la population urbaine de la province. Elle a l'apparence d'une ville « semi-rurale ». Certains la qualifient de « très gros village » (Alaruka & Choma 1985). Kisangani doit sa physionomie à son histoire, qui la fit passer du statut de territoire à celui de ville. Avec ses 1910 km², elle est plus étendue que la ville de Lubumbashi, avec une densité de population plus faible (FPM 2014 : 19). Cette dernière découle évidemment de son importante superficie. Stanleyville, comme on l'appelait, regroupait un centre urbain et des centres dits « extra-coutumiers », puis des circonscriptions indigènes dites « coutumières » et des enclaves « extra-coutumières » (missions, camps de travail, etc.). Jean Omasombo écrivait à propos de la population de Kisangani dans les années 1980 : « Si d'un point de vue administratif, tous reçoivent l'étiquette d'urbains, seuls certains vivent dans un cadre réellement urbanisé et adoptent un comportement urbain spécifique. Il y a très peu de points communs entre les amateurs des films projetés au ciné Eros, des pièces de théâtre jouées au Centre culturel français... et ceux préoccupés par le vol des poules, chèvres ou ananas au quartier Kilanga ou Masindula » (Omasombo Tshonda 1990 : 60). Les quartiers comme Batiabongene, Mogbamboli, Lubuya-Bera, Matete, Kibibi, Simi-Simi présentent davantage les

caractéristiques de la vie rurale que celles de quartiers d'une zone urbaine.

2.1.2. FONDATION DE LA VILLE

Kisangani, au cœur de la Tshopo, fut fondée par les Arabisés en 1875 lors de leur installation dans la région, qui précéda celle des Européens. Dans tout l'Est du Congo, ils ont développé le commerce à longue distance en réorganisant à leur avantage les réseaux, filières et routes qui préexistaient (de Saint Moulin 1977 : 31). Les deux groupes considérés comme ceux qui occupaient principalement les terres en lieu et place de l'actuel Kisangani, et qui firent valoir leur droit d'originaires sur la terre étaient les Kumu et les Wagenia, pêcheurs de leur état, mais il y en eut d'autres comme les Lokele, Bamanga, Topoke, Bambole, etc.

C'est lors de son deuxième passage en 1883 que Stanley fonda le premier poste aux Stanley-Falls sur l'île Wana-Rosari des Wagenia. Celui-ci fut abandonné par les Européens trois ans plus tard, puis récupéré. Les soldats et porteurs du Kasaï, Maniema et d'autres régions commencèrent à s'y rassembler au fur et à mesure de l'avancée des campagnes contre les Arabisés, qui se soldèrent par la fin de la domination arabe dans la région (1894) (de Saint Moulin 2010 : 247). La période arabe laissa une empreinte solide (culture, religion, etc.) et un facteur de cohésion dans la région : une langue commune, le swahili. Les premiers travaux de construction remontent à l'installation des missionnaires catholiques, et un peu plus tard des religieuses de la mission de Saint-Gabriel (1897) (quartier Simi-Simi). Pour leurs besoins, ils avaient mis en place une briqueterie et une menuiserie qui servirent pour les travaux postérieurs du centre. Selon Bogumil Jewsiewicki : « L'urbanisation du poste administratif y trouvera sa base technique. » Elle se résumait à un centre administratif, siège du commissaire de district et des juges européens à partir de 1908. Parmi les Africains, y logeaient seulement les soldats de la Force publique dans le camp militaire près de la station, et les boys (Jewsiewicki 1978 : 10). Kisangani était en fait née du regroupement de plusieurs villages qui se trouvaient au départ à la périphérie du premier centre urbain. L'importante production de l'industrie du bâtiment pendant les années 1920, et qui continua jusqu'à la crise, montrait que Stanleyville s'agrandissait (Jewsiewicki 1978 : 16). C'est au début des années 1930 que le centre urbain commença à se

dessiner ; il y eut d'abord le décret de 1931 sur la stabilisation de la main-d'œuvre (de Saint Moulin 2010 : 247). Puis, en 1932, le CEC⁶ fut créé avec ses trois quartiers distincts (Bruxelles, le Belge I, le Belge II) entourant le centre urbain (CU, ou quartier européen) auquel il fournissait ses travailleurs. En 1938, ce furent les délimitations du territoire de Stanleyville correspondant à l'actuelle ville de Kisangani (1910 km²) qui furent fixées, englobant ainsi les entités coutumières (circonscriptions indigènes, ou CI) ; la chefferie des Wagenia, des Arabisés et le secteur des Bakumu de Lubuya-Bera (de Saint Moulin 2010 : 251).

2.1.3. MOUVEMENT DE LA POPULATION

Pendant la colonisation, les déplacements de personnes étaient très contrôlés, notamment pour éviter l'exode rural et le dépeuplement des campagnes, mais aussi pour éviter l'éventuelle propagation de la fièvre jaune et d'autres maladies, dans le cadre d'une politique sanitaire spécifique selon les régions. L'État colonial veillait également à ne pas empirer la crise du logement et le chômage dans les centres urbains. Certaines taxes, comme la taxe du « co-résident », avaient été créées pour cela. Pourtant ces mesures ne suffirent pas à enrayer le flux de nouveaux venus fuyant leur village d'origine pour la ville. Ils étaient motivés par l'attrait en ville du travail salarié, le désir d'échapper aux corvées et à l'autorité coutumière, de se rapprocher des écoles et des infrastructures de santé [...] (Magwani-Bosi-Mukokole 1973 : 47). Après l'indépendance, la population dans les agglomérations continua d'augmenter, et plus intensément encore, notamment grâce à la simplification et la suppression des démarches administratives pour les déplacements. L'histoire de Kisangani et de ses environs fut aussi marquée par la rébellion de 1964 qui ratissa une grande partie de la population, faisant particulièrement plus de victimes parmi les hommes. D'autres mouvements de population plus ponctuels correspondent à des opportunités économiques ou politiques. Ce fut déjà le cas au début du xx^e siècle avec la construction du chemin de fer, et plus tard dans les années 1980 avec la découverte des gisements de diamant et d'or dans la province. La

6. Le CEC, à la base, est un lieu de passage. On y travaille puis, quand le contrat est terminé, on retourne dans son village (Lokomba Baruti 1977 : 65).

libéralisation dans le secteur d'exploitation amplifia le mouvement d'un grand nombre de personnes qui s'étaient investies dans la filière comme creuseur ou négociant. Sous Mobutu, on nota également l'arrivée des « frères » (notamment topoke) pour les élections communales du bourgmestre de la commune de Mangobo. Enfin, il fallait également compter les déplacés de l'Est, qui s'étaient installés dans la province pour fuir la guerre. Toute une série de personnes originaires du Nord-Kivu (de l'ethnie yira ou nande) avaient fui les violences des groupes armés qui sévissaient chez eux. Ils s'installaient en général à l'est de la ville. Si ces mouvements de population sont loin d'être négligeables, il n'est pas pour autant facile de les chiffrer.

2.1.4. ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

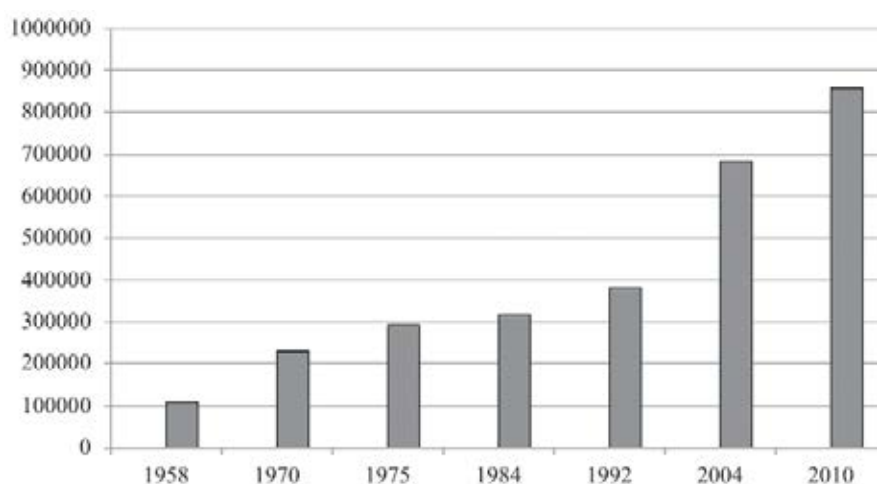
L'étude de l'évolution démographique de Kisangani peut porter à confusion, car les limites actuelles de la ville étaient celles d'un territoire. La population a également été catégorisée de manière différente : « population rurale/non rurale » ou « population coutumière/extra-coutumière » selon les auteurs. Dès les années 1930, on dispose de chiffres relativement cohérents pour les différentes entités qui constituaient Kisangani. Au départ, la politique coloniale ne favorisait pas le regroupement familial. Les camps de travailleurs restaient des camps dédiés aux hommes et au travail et les femmes et les enfants restaient au village. En 1936, on estimait à 17 000 le nombre d'habitants dans le centre (centre urbain-CU et Centre-extra-coutumier-CEC) et 37 835 dans les trois CI du territoire. Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, beaucoup de travailleurs du centre habitaient dans les villages des circonscriptions des alentours. Aussi, la population du CEC à cette époque ne représentait en fait que 35 % de la population du territoire. En 1949, elle atteignait 50 % et en 1958, 68 %. La croissance moyenne de 6,5 % de la population du CEC entre 1935 et 1958 cache un bond de population de 1945 à 1958 (de Saint Moulin 1977 : 35 ; 42). Durant les années 1940, la population doubla : passant de 15 378 habitants en 1940 à 30 669 en 1949, malgré une chute de la natalité pendant les années de guerre (1942-1943)⁷. Ce déclin peut être imputé à l'effort de guerre fourni par la population indigène. La Force publique recrutait des porteurs et

7. Houet 1949 : 20-36.

le régime des travaux imposés fut rétabli (caoutchouc et *Urena Lobata*). La problématique de la baisse de la natalité au sein de certains groupes, voire leur infécondité, qui était apparue dans les études démographiques des années 1930, continuait à hanter les esprits des observateurs au début des années 1950. S'y rajoutèrent des discussions au sujet de l'augmentation de l'imposition des femmes dites « libres » de Stanleyville, qui était ressassée lors des conseils de province. En 1952, le réaménagement du régime des allocations familiales favorisa le rassemblement en ville des familles. Le début des années 1950 marquait donc une période prospère pour l'industrie du bâtiment à Stanleyville. Les autorisations de bâtir gonflèrent en comparaison d'autres villes de la Province-Orientale. La situation perdura jusqu'en 1956, quand le secteur du bâtiment et du logement s'effondra, dans le contexte d'une récession économique générale qui perdura après l'indépendance (de Saint Moulin 1975 : 45 ; de Saint Moulin 2010 : 260 ; van Egroo 1971 : 74). Après 1960, la population en ville était toujours en augmentation, malgré les difficultés économiques du pays. La démographie urbaine fut tirée vers le haut par la fin des restrictions coloniales en matière de mouvements de population. C'est son hinterland (dépassant les limites de l'ancien district de Stanleyville) qui lui avait fourni la majorité de sa population (Pons 1956 : 255). Malgré les conséquences de l'indépendance et la révolte Simba, la fin des années 1960 et le début des années 1970 sont caractérisés pour Kisangani par une forte croissance de sa population. Des industries furent créées

ainsi qu'une université ; les plantations de café et les entreprises forestières de la région prospéraient. C'est également à cette époque que de nouveaux bateaux à vapeur et de nouvelles barges furent mis à l'eau. Dans le centre de Kisangani, de nouveaux cinémas, une boîte de nuit, ainsi que deux casinos virent le jour. Kisangani fut ensuite marquée par un revirement. La croissance de sa population tendit à s'atténuer dans les années 1970, avec un taux de croissance passant, selon Léon de Saint Moulin, de 6,64 à 4,92 au début des années 1970 à 0,94 à la moitié des années 1980 (1975 à 1984). Un phénomène qui ne fut pas propre à Kisangani, mais qui s'inscrivait dans un tournant général que prit l'histoire urbaine congolaise. Avec la crise du début des années 1970, une grande partie de la population urbaine de Kisangani retourna dans les campagnes pour faire face aux difficultés économiques communes à tout le pays. À la fin des années 1980 toutefois, le taux de croissance avait remonté (2,84) (de Saint Moulin 1977 : 34, 42 ; Bruneau 1995). Même si Kisangani n'était pas encore sortie de son marasme économique qui perdura jusqu'aux années de guerre et au-delà. La population de Kisangani en 1998 était estimée à 549 709 habitants, avec un taux de croissance de 5 % pour l'ensemble de la ville et une densité moyenne de 260,65 habitants au km² (Mikwa Ngamba 2010 : 16). En 2010, la ville comptait 858 734 habitants selon de Saint Moulin ; un nombre qui se rapproche des estimations de l'ADRASS, qui chiffrait à 667 664 personnes la population de Kisangani en 2010. Le Fonds pour l'inclusion financière en RDC (FPM) l'estimait

Graphique 1.4 : Population de la ville de Kisangani (1958-2010)



Source : de Saint Moulin 2010.

à 1 152 338 habitants selon le gouvernement provincial (2011) (FPM 2014 : 19). Les données de la CAID, quant à elles, l'estiment à 1 602 144 d'habitants (mises à jour en 2016). Même si la population de Kisangani peut avoir sensiblement augmenté entre 2010 et 2016, il est peu probable qu'elle ait presque doublé en moins de dix ans. L'écart est évidemment dû aux différences de méthodologie appliquée pour l'estimation démographique selon les sources.

2.1.5. DÉVELOPPEMENT ET EXTENSION DES QUARTIERS À KISANGANI

En plus de la ville européenne (CU ou centre urbain), Stanleyville dans les années 1950 était constituée d'un centre extra-coutumier divisé en trois communes Belge I, Belge II et Bruxelles. Autour de ce noyau se trouvaient le village arabisé et le camp des travailleurs du chemin de fer. C'est dans le CU, ou « ville des Blancs » qu'on trouvait les bureaux administratifs, la poste, les hôpitaux, les écoles (pour Africains aussi) et les bureaux administratifs. Les trois quartiers du CEC (Belge I et II et Bruxelles) s'étaient formés vers 1910-1915 pour abriter les travailleurs congolais. Au fur et à mesure du développement urbain, le Belge I est devenu le quartier le plus « huppé » où se retrouvaient les « évolués », les clercs, les ouvriers qualifiés et les commerçants. Dans les années 1950, c'était d'ailleurs le quartier qui comptait le plus de bars, car les salaires y étaient plus élevés (Rapports AIMO 1952, dans FABV/SHP-MRAC).

Les quartiers Belge II et Bruxelles ressemblaient davantage à des villages qu'à des centres urbanisés. Le premier s'était construit au départ du rail vers Ubundu (créé entre 1903 et 1906) (de Saint Moulin 1977 : 34 ; 42). Il était peuplé en grande partie par les Lokele et Walengola et les Bambole. Le deuxième s'était développé plus tardivement. Ses habitants avaient des revenus plus modestes. À l'époque, un administrateur décrivant ce quartier disait : « [...] Les gens vous saluent au passage, ils s'approchent de vous lorsque vous avez besoin d'un renseignement. Leur comportement rappelle les indigènes de brousse. » Les trois entités ainsi que les anciennes circonscriptions coutumières étaient très diversifiées au niveau de leur population, à l'exception du village des Arabisés et du quartier Lokele du Belge II qui présentaient une concentration ethnique. Ces quartiers étaient davantage peuplés à leur périphérie. En général, les nouveaux

arrivés en ville s'installaient par commodité le long des routes qui les ramenaient à leur village (de Saint Moulin 2010 : 263). Aussi, les Babua s'installèrent au nord de la ville, les Lokele à l'ouest ou au sud-ouest (habitant le Belge II), et les Babali de l'est s'étaient installés dans le quartier Bruxelles.

En 1958, quand Stanleyville acquit son statut de ville en même temps que Bukavu, Kananga et Mbandaka, elle couvrait alors l'ensemble de l'ancien territoire de Stanleyville. Elle fut divisée en quatre communes : Stanley, Mangobo, Kabondo sur la rive droite, Lubunga sur la rive gauche et une zone annexe comportant le secteur Bakumu de Lubuya-Bera et la chefferie Wagenia. C'est la commune de Kabondo (qui s'est pourtant développée tardivement après Tshopo et Lubunga) qui était la plus vaste et la plus peuplée de Kisangani (Magwani-Bosi-Mukokole 1973 : 147). En 1984, la ville se déclinait en sept zones qui, plus tard, deviendront des communes. En plus des cinq précédemment citées, on note les zones de Tshopo et Makiso (INS 1992). Actuellement, c'est toujours la commune de Makiso qui héberge la quasi-totalité des bureaux administratifs de la ville et des institutions (gouvernorat, ministères provinciaux et divisions provinciales, mairie, poste, université et institutions supérieures, parquet général et de grande instance, tribunal de grande instance, cour d'appel, état-major de la troisième région militaire et de la police, les régies financières nationales et provinciales, le principal centre commercial de la ville, le marché central et les grands commerces, etc.). Il convient de préciser que certaines entreprises situées géographiquement dans les communes de Tshopo et de Mangobo sont administrativement considérées comme faisant partie de la commune de Makiso et bénéficient des avantages liés à la fourniture régulière de l'électricité. Il s'agit de la SOTEXKI, géographiquement située à Mangobo, de la Brasseries, Limonaderies et Malteries (BRALIMA), de la Société nationale d'Électricité (SNEL) et de la Régie de distribution d'eau (REGIDESO) dans la commune de Tshopo, mais administrativement enregistrée dans la commune Makiso. C'est le résidu d'une pratique courante à l'époque coloniale. Selon un témoignage, il s'agissait d'éviter que les Européens qui résidaient dans les communes dites « indigènes » ne soient amalgamés avec la population locale.



Bâtiment de la faculté des Sciences sociales de l'Université de Kisangani.
(Photo équipe locale, 2009.)

Tableau 1.4 : Équivalences entre quartiers, communes et zones (Kisangani)

Agglomération (1950)	Communes (1958)	Zones (1984)
CEC		
Belge I	Mangobo (incl. Tshopo)	Mangobo
Belge II	Lubunga	Lubunga
Bruxelles	Kabondo (incl. Makiso)	Kabondo
/		Tshopo
/		Makiso
CU		
Quartier européen	Stanley	Kisangani (incl. Wagenia et Arabisés)
CI		
Chefferie Wagenia	<i>idem</i>	
Chefferie Arabisés	<i>idem</i>	
Secteur Lubuya-Bera	Lubuya-Bera	Lubuya-Bera

Tableau 1.5 : Répartition de la population de la ville de Kisangani par zone/quartier (1984)

Zone	Superficie (km ²)	Population	Densité
Lubunga	768	64 664	84
Makiso	59,9	31 662	529
Mangobo	18,5	67 378	3 642
Tshopo	809,5	62 298	77
Kabondo	23,9	62 622	2 620
Kisangani	230,2	28 957	126
Total	1910	317 581	166

Source : INS 1992 : 116-117.

2.1.6. LES QUARTIERS ET LE TYPE D'HABITAT À KISANGANI⁸

Dans les années 1970, un large programme de réaménagement d'anciens bâtiments avait été mis au point : il concernait l'hôtel *Zaire Palace* (1969), l'hôtel *Wagenia* (en 1974) et le réaménagement des anciens établissements de Tabac-Congo (Tabac-Zaire) entre la zone Makiso et Kabondo qui abritait l'UNAZA. Il y eut également de nouvelles constructions en face du stade Lumumba, du collège Maele et aux environs du foyer social Mangobo, le long de la route allant de cette zone à la zone Tshopo. Enfin, à la même époque, une liste de travaux ont été effectués et d'autres devaient l'être : l'asphaltage du boulevard du 24-Novembre (en 1973), l'électrification de certaines artères des zones Tshopo, Mangobo, Makiso, Kabondo et Kisangani, et enfin la centrale thermique (Ahuka Omangu 1977 : 11).

Aujourd'hui, les maisons de Kisangani sont généralement construites soit en briques adobes, soit en pisé. La toiture la plus courante était en Eternit, comme c'était le cas des maisons types du quartier de l'Office national de logement (ONL). Actuellement, un grand nombre de ces toits ont été remplacés par des tôles métalliques. Les toits en tôles de récupération ou en chaume appartiennent aux ménages disposant d'un revenu modeste, qu'on retrouve généralement dans les quartiers périphériques. C'est la commune de Makiso qui des six est la plus urbanisée. Il s'agit d'ailleurs de la mieux desservie en électricité. S'y concentrent les bars et les centres

8. La plupart de ces données nous ont été transmises par une personne-ressource à Kisangani, au cours de l'année 2020.

(l'hôtel *Zambeke* (ex-*Victoria* sous la colonisation) et le rond-point du Canon). Aujourd'hui, cet espace est même connu sous l'appellation de « l'axe de la mort ». Cette commune, particulièrement au centre-ville, est quasiment la seule où les routes sont asphaltées. Les prix immobiliers y sont de loin plus élevés.

On note l'apparition de nouveaux quartiers résidentiels. Le quartier Météo (officiellement, il s'agit d'un bloc, les quartiers étant subdivisés en blocs) est situé dans le quartier Plateau médical de la commune de Makiso, juste après la tour de contrôle de l'aéroport de Simi-Simi et avant d'arriver à la SORGERI. Ce nouveau quartier borde le fleuve Congo vers le sud. Il remonte à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Mais il a connu son essor vers 2010. De nouvelles constructions modernes y ont poussé et sont l'œuvre de cadres congolais. Le quartier Motumbe (faisant lui-même partie du quartier Plateau Boyoma), toujours dans la commune Makiso, est situé au nord-est de la ville, vers le bâtiment des prêtres du Sacré-Cœur de Jésus et le grand séminaire de l'archidiocèse de Kisangani, et au-delà du rond-point des Comboniens. La plupart des maisons sont de construction moderne, avec presque la moitié d'entre elles en chantier. Le développement de ce quartier remonte à la deuxième moitié de la décennie 2000, voire au début de la décennie 2010. Le quartier Cimestan, situé au sud-est de la ville, porte le nom de la cimenterie de Stanleyville dont l'érection avait déjà été prévue à l'époque coloniale. Ce quartier borde également, dans sa partie sud, le fleuve Congo ; au nord du quartier c'est la route qui mène vers l'aéroport de Bangboka (qui est en même temps la route Ituri). Ce quartier est le plus récent des quartiers résidentiels et la plupart des maisons (modernes) sont en chantier. Par ailleurs, comme les deux précédents quartiers, il venait d'être connecté à la ligne de la SNEL et bénéficie d'une desserte en électricité et en eau. Il a pris de l'ampleur vers la fin de la décennie 2000. En dehors de ces quartiers résidentiels modernes, quelques nouveaux quartiers populaires sont nés, notamment dans les communes de Mangobo et de Kabondo.

Dans la commune de Mangobo, on peut citer les quartiers Matete (situé à l'ouest du Medje où il y avait des maisons du fonds d'avance), Mingazi (situé au sud de la SOTEXKI et à l'ouest du quartier Babudu) et Segama (situé au-delà de l'aéroport de Simi-Simi et au nord de la route Kisangani-Yangambi). Ils sont peu urbanisés, pratiquement sans électricité et avec

une faible desserte en eau. Les habitants de ces cités recourent encore à l'eau de puits, notamment pour les besoins hygiéniques. Pour l'eau de boisson, la plupart d'entre eux s'approvisionnent dans le quartier auprès de ceux qui ont des robinets de la REGIDESO et s'organisent pour le paiement des factures. La très large majorité de ces maisons sont en matériaux non durables (pisé, briques non cuites) et presque la moitié des toitures sont soit en paille, soit en chaume, et l'autre moitié en tôles galvanisées.

La commune de Kabondo connaît quant à elle une forte extension vers le nord et le nord-est dans les transversales et dans le quartier Basakata vers le cimetière de Kamba Kamba, au point que les sœurs de la Doctrine chrétienne y ont construit une école moderne. Cette extension va jusque dans le quartier Kibibi, presque à l'entrée de la ville vers le nord-est, tout autour de la paroisse Saint-Paul. Ces différents quartiers populaires (comme à Mangobo) n'ont quasiment pas de courant, ont une faible desserte en eau et connaissent une situation similaire.

La commune de la Tshopo, jadis considérée comme la plus vivante et ayant de l'ambiance, n'a plus autant d'activité, étant donné que la faible disponibilité de l'électricité par la centrale de la SNEL ne favorise pas sa desserte. Cette commune n'a pas connu beaucoup de modifications et est restée une commune où règne une très grande promiscuité ; la plupart des constructions sont celles de l'ONL.

En revanche, la commune de Kabondo se développe et connaît une certaine dynamique impulsée par les habitants, au point que même quand ils deviennent un peu plus riches, ils préfèrent bâtir sur place des constructions plus ou moins modernes, à l'inverse de ceux de Mangobo qui, une fois qu'ils ont un peu plus de moyens, ont tendance à migrer vers le centre-ville (commune de Makiso).

2.2. DÉVELOPPEMENT DES CENTRES SECONDAIRES ET SPÉCIFICITÉ DE YANGAMBI

L'importance des petits centres ne l'est pas du point de vue numérique, mais ils servent de tremplin avant le déplacement vers Kisangani pour la population des campagnes en quête d'une autre vie que celle du village (ou du milieu dit « coutumier »). L'étude sociologique de Valdo Pons montrait que les habitants de Kisangani venaient davantage de petits centres de travail en campagne (plantation par exemple) que directement du village (Pons 1956 :

Tableau 1.6 : Évolution des petits centres urbains

Zone	Superficie (km ²)	Population				
		Cité	Superficie	Population 1984	Densité	Population 2004
Bafwasende	52		8 611	166	10 336	14 410
Opala	119		9 243	78	10 106	15 467
Ubundu	16		7 915	495	10 847	13 245
Isangi	4		6 752	1 688	9 179	11 299
Basoko	16*		12 894	/	15 984	24 502
Bandu	*		14 026	/	17 437	26 654
Yangambi	69	/	/	/	30 257	41 586
Yahuma			2 884			4 826

Source : INS 1992 : 145-146.

* La superficie de Basoko inclut celle de Bandu selon le volume I des totaux définitifs groupements/quartiers de l'INS (1992 : 128).

255 ; Huybrechts 1970 : 277). Concernant l'explosion démographique entre 1975 et 1984 du centre de Basoko-Bandu (cf. Tableau 1.6), elle aurait le mérite qu'on s'y arrête, mais nous n'avons pas trouvé davantage d'informations à son sujet. Enfin, concernant Yangambi, son histoire mérite un développement particulier. Celle-ci est étroitement liée au centre de recherche qui s'y installa : l'Institut national des Études et Recherches agronomiques (INERA) qui à l'heure coloniale s'appelait l'Institut national pour l'Étude agronomique du Congo belge (INEAC). Yangambi était à la base peu peuplée. Si la création du centre de recherche en 1933 fit venir de la main-d'œuvre destinée à la fondation d'abord, puis au fonctionnement de l'institution, l'espace commença par être vidé de sa population. Des villages turumbu occupant la zone furent déplacés hors des terres acquises par le centre de recherche qui occupaient 20 000 ha ainsi que des réserves floristiques sur 200 000 ha, dont les forêts aux alentours du centre de Yangambi et les abords du fleuve (Moleko Mumba Monongo 1983 : 60). Entre 1934 et 1958 y furent construits, en plus des laboratoires, les camps des travailleurs et les quartiers résidentiels d'Européens (Camp plantation Yangambi, suivi du Camp Yaosuka). À partir des années 1940, la politique, par l'intermédiaire des paysannats, était plutôt au maintien de la population locale sur ses terres, moyennant une organisation et un contrôle européens. Après la Seconde Guerre, les extensions des camps se sont accélérées (Camps Léopold et Albert, le Camp Bruxelles et Lulua). En 1953, les quartiers pour Européens furent construits : Guest House, Camp belge, Camp Hévée (Paris) et Camp Coquilhat ainsi

que le centre commercial de Yangambi. Entre 1954 et 1955, ce furent le Camp Astrid (Ekutsu), le centre dit « des évolués » et le bureau de la direction générale qui furent fondés. Entre 1957 et 1960, d'autres bâtiments furent encore construits comme des résidences d'Européens et l'extension des camps de travailleurs. Il fallut attendre 1953 pour que le nouvel ensemble soit institué « centre extra-coutumier » (Moleko Mumba Monongo 1983 : 49-50). En 1960, Yangambi comptait plus de 4000 agents et leurs familles (Hiergens 2010 cité dans Kyale Koy *et al.* 2017). Si les activités de l'INEAC diminuèrent fortement, elles connaîtront un grand revirement à la suite de l'indépendance. Les extensions successives du centre ne cessèrent pas pour autant. La population continuait à occuper les maisons prévues pour les employés. Les grandes plantations qui étaient à la base directement liées au centre de recherche devinrent des champs vivriers pour les travailleurs ou les paysans des alentours (Kombele 2004 cité dans Kyale Koy *et al.* 2017). Lors du recensement de 1984, la cité de Yangambi comptait 21 884 habitants, répartis dans dix quartiers (République du Zaïre 1992 : 116-117). Peu avant le tournant des années 2000, le centre fut agrandi par la construction de plusieurs camps pour les membres du personnel qui étaient à la retraite. La population qui était originaire d'autres localités s'y était finalement bien fixée (Kombele 2004 cité dans Kyale Koy *et al.* 2017). Selon Léon de Saint Moulin, la population du centre aurait doublé depuis, estimée à plus de 40 000 habitants en 2010. Depuis 2013, Yangambi dispose du statut de ville (décret n° 13/002 de 13 juin 2013).

3. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE LA TSHOPO ET DE KISANGANI, EN PARTICULIER SELON L'ADRASS

3.1. LES SOURCES ET LA MÉTHODE

Pour étudier la structure de la population par âge de la province de la Tshopo, nous nous basons sur les projections de l'Association pour le Développement et la Recherche appliquée en Sciences sociales (ADRASS), dont la démarche scientifique est exposée ci-dessous.

La méthode adoptée est celle dite « par composante » : on applique à chaque effectif par sexe et âge des probabilités de décès et des nombres d'immigrants et d'émigrants spécifiques à ces âges. Aux femmes de 14 à 49 ans, on applique des taux de fécondité par âge, en tenant compte de leur propension à mourir et à migrer. Ainsi, la population qui a 14 ans en 1984 devient celle de 15 ans en 1985. Les naissances survivantes de 1984 deviennent les populations par sexe de 0 an en 1985, et ainsi de suite.

Les hypothèses de mortalité sont introduites par des niveaux d'espérances de vie par sexe à la naissance. Ces espérances de vie peuvent varier d'année en année et sont appliquées à des jeux de tables théoriques de mortalité permettant de calculer des probabilités de décès par sexe et âge. Les tables retenues sont celles dites « OCDE-famille D ». Les taux de fécondité sont calculés à partir de l'indice synthétique de fécondité, appelé encore « nombre moyen d'enfants par femme ». Cet indice est transformé mathématiquement en 36 taux de fécondité, par âge des femmes de 14 à 49 ans.

Les nombres d'immigrants ou d'émigrants par sexe et âge sont calculés à partir d'effectifs totaux par sexe, qu'on répartit selon une ou des structures par âge propres aux migrants. Ces répartitions par âge sont toujours caractérisées par un pic aux jeunes âges adultes (mariage, choix professionnel...) et une « queue » de jeunes enfants, entraînés par la migration des adultes.

En ce qui concerne les effectifs de la population, le recensement le plus récent de la RDC date de 1984 et est réputé être de bonne qualité. En 2005, un dénombrement de la population de 18 ans et plus a eu lieu, en vue des élections. On s'accorde à dire que ce dénombrement a été de bonne qualité. Généralement, la population dénombrée en 2005 est très proche de celle calculée depuis 1984. Cette proximité valide les hypothèses.

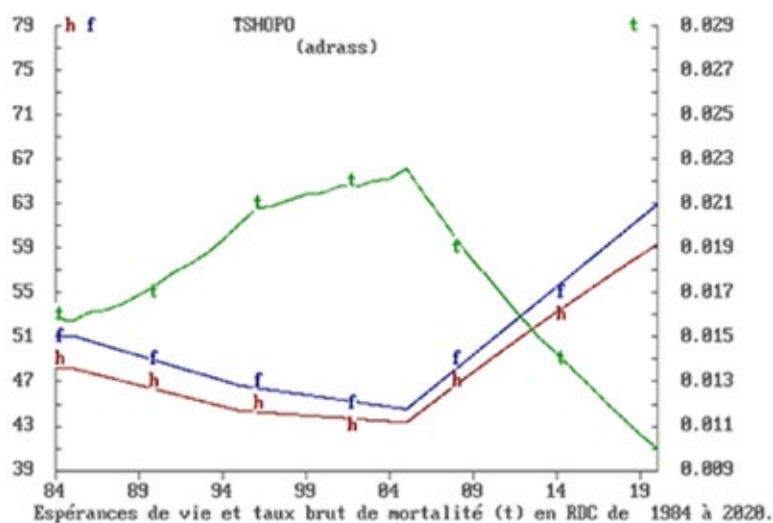
3.2. LES BASES SUR LESQUELLES SE FONDENT LES ESTIMATIONS DE L'ADRASS : ESPÉRANCE DE VIE ET FÉCONDITÉ

L'ADRASS estime l'espérance de vie en 2020 chez l'homme à 39,5 ans et à 41,8 ans chez la femme (scénario de constance), ce qui est inférieur à l'espérance de vie moyenne dans la Tshopo dans les années 1955-1957 (43,5 ans) et vingt ans plus tard, en 1975 (44,4 ans).

En 2005, l'ADRASS estimait l'espérance de vie à 44 ans. Cette estimation très basse peut surprendre ; en effet, si l'on accepte l'estimation ADRASS de 2005 et celle de la Banque mondiale de 2017, on reste dubitatif devant l'extraordinaire accroissement de la valeur de l'espérance de vie en si peu de temps, alors que la situation socio-économique du pays ne s'est pas améliorée. Sauf à penser que la disponibilité de médicaments, fussent-ils périmés, sur les marchés, joints par exemple aux campagnes de vaccination ou de lutte contre le paludisme ne produisent, à relativement bas coût, une amélioration significative des conditions de vie. Le graphique ci-dessous présente l'évolution estimée par l'ADRASS entre 1984 et 2005 puis scénarisée par la suite afin de correspondre, vers 2020, aux estimations proposées par la Banque mondiale.

Il faut souligner qu'il ne s'agit pas d'une estimation arbitraire de l'ADRASS ni même d'une extrapolation à partir de quelques données empiriques d'enquête. Au contraire, il s'agit d'un résultat basé sur un long processus d'analyse dynamique de l'évolution de la population congolaise sur les cinquante années qui précèdent, en s'efforçant de tenir compte de l'essentiel des informations sérieuses disponibles en matière de tendance de la fécondité et de la mortalité. En 2005, on dispose de deux sources d'information indépendantes sur la population congolaise qui servent de pierre de touche. D'une part, il y a la reconstitution démographique de l'évolution entre 1956 et 1984, année du dernier recensement, prolongée par un dispositif de simulation permettant de tester après 1984 toutes les combinaisons d'évolution de la fécondité et de la mortalité. D'autre part, il y a le recensement électoral de 2005-2006 qui a porté sur les populations de nationalité congolaise âgées de 18 ans et plus. Ces données ont été analysées avec les meilleures techniques d'évaluation qualitative et de détection/correction d'erreurs d'observation ; on a ainsi pu établir les structures d'âge (« pyramides des

Graphique 1.5 : Espérances de vie à la naissance et décès totaux de 1984 à 2030 (scénario 4)



âges ») des 165 territoires et villes de l'époque, ainsi forcément que des entités administratives de plus haut niveau : district (approximativement les nouvelles provinces actuelles), provinces et pays entier. Ces pyramides ont été dressées pour les populations âgées de 20 ans et plus pour éviter d'inclure parmi les adultes un certain nombre de jeunes dont on sait qu'ils se sont un peu « vieilliss » pour pouvoir disposer d'une carte d'électeur tenant lieu de documents d'identité. Une telle structure, présentée par année d'âge, est en quelque sorte la synthèse graphique de la combinaison des paramètres démographiques que cette population a connus dans le passé. Cette structure peut être considérée dans sa forme comme unique, car ne pouvant représenter que cette seule évolution; cependant, les facteurs aléatoires qui peuvent affecter les paramètres aussi bien que les erreurs et incomplétudes des mesures obligent à considérer une certaine marge, minime, de fluctuations possibles de ces paramètres.

Enfin, comme déjà dit ci-dessus, la reconstitution de la population congolaise de 1984 est un point de départ solide à partir duquel diverses évolutions sont possibles, mais pas n'importe lesquelles. Il est par exemple constant qu'en dehors de facteurs exceptionnels connus et dont les estimations tiennent nécessairement compte, les fluctuations de la fécondité et de la mortalité d'une année à l'autre sont relativement faibles et toujours cohérentes dans une tendance donnée, qui peut bien sûr évoluer. Ainsi, les indices de fécondité (« nombre

d'enfants par femme ») et de mortalité (espérances de vie) peuvent fluctuer d'une année sur l'autre de quelques pourcents, mais pas du simple au double ou d'un facteur d'échelle. Par exemple, une fécondité de 6,4 enfants par femme sur une année donnée peut raisonnablement être attendue entre 6,2 et 6,6 l'année suivante, mais ne peut atteindre ni trois ni huit enfants. On peut ainsi constituer des combinaisons de paramètres de mortalité et de fécondité, nombreuses, mais pas illimitées, dont chacune fait l'objet d'une simulation jusqu'à l'année cible, 2005 dans ce cas. À ce moment-là, on peut dessiner pour chaque combinaison une pyramide des âges qui doit conserver nécessairement la cohérence du « trajet » que l'on a simulé; cette cohérence s'observe par des formes éventuellement changeantes de la pyramide, mais sans anomalie brutale en plus ou en moins d'un âge à l'autre.

Même si le traitement réel est numérique, on réalise par ordinateur ce que l'on ferait visuellement : on superpose la pyramide calculée à celle qui était observée par le recensement électoral. Il s'agit bien ici de comparer des formes, c'est pourquoi on parle de structures sans prendre en considération le nombre de personnes concernées (« effectifs absolus »). On repère très vite ainsi une zone de combinaison des paramètres qui permettent une superposition raisonnablement précise des deux pyramides; on recommence alors un travail de simulation beaucoup plus précis : si dans la première phase, on peut explorer la fécondité par sauts de $1/10^e$ d'enfants et la mortalité par sauts d'une année d'espérance de vie,

on recommence alors avec des intervalles beaucoup plus serrés. L'expérience indique que les structures se rapprochent de plus en plus puis se mettent à diverger : c'est à ce point-là que l'on peut fixer les valeurs des paramètres et obtenir ainsi les chiffres précis que l'on proposera comme fécondité et mortalité en 2005 et que l'on peut utiliser dès lors comme base de simulation pour les années après 2005. L'analyse des paramètres utilisés entre 1984 et 2005 permet de se faire une idée assez précise des tendances et, lorsque ces tendances ne s'éloignent pas clairement d'une relative constance, on choisit de conserver, au moins dans un scénario de base, ces paramètres effectivement constants.

3.3. LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

Si nous possédons de bonnes assurances sur la reconstitution de la dynamique démographique entre 1984 et 2005, vu la concordance de forme entre la pyramide ainsi calculée et l'observation émanant du dénombrement électoral, nous n'avons que des indications partielles, et parfois douteuses, sur les évolutions de la fécondité et de la mortalité entre 2005 et 2020. Nous avons donc imaginé différents scénarios inspirés des données que nous avons pu glaner ci et là. Le tableau en annexe présente les principaux résultats des scénarios suivants :

- 1) Scénario de constance (C) des espérances de vie et de la fécondité depuis 2005.
- 2) Scénario accéléré (sc.4) avec des changements rapides et profonds en fécondité et mortalité à partir de 2005.
- 3) Scénarios de la Banque mondiale :
 - le premier scénario (BM1) en supposant que les espérances de vie croissent linéairement entre 2005 et 2020, de telle sorte qu'on ait en 2017 des espérances de vie de 59,2 ans (H) et 62,0 ans (F). La fécondité baisse à partir de 2005 ;
 - le deuxième scénario (BM2) en supposant que les espérances de vie croissent linéairement entre 1984 et 2020, de telle sorte qu'on ait en 2017 des espérances de vie de 59,2 ans (H) et 62,0 ans (F). La fécondité baisse à partir de 2005.

De ces quatre scénarios, un enseignement important se dégage : quelles que soient les hypothèses introduites dans ces scénarios, pourtant très

différents les uns des autres, les différences produites en 2020 dans la répartition en grands groupes d'âge sont insignifiantes. Ainsi, en 2020, les « 0-14 ans » représentent 35,6 % dans le scénario 4 ; valeur minimale, ou 36,9 % dans le scénario BM2, valeur maximale ; mais on disqualifiera ce scénario plus loin.

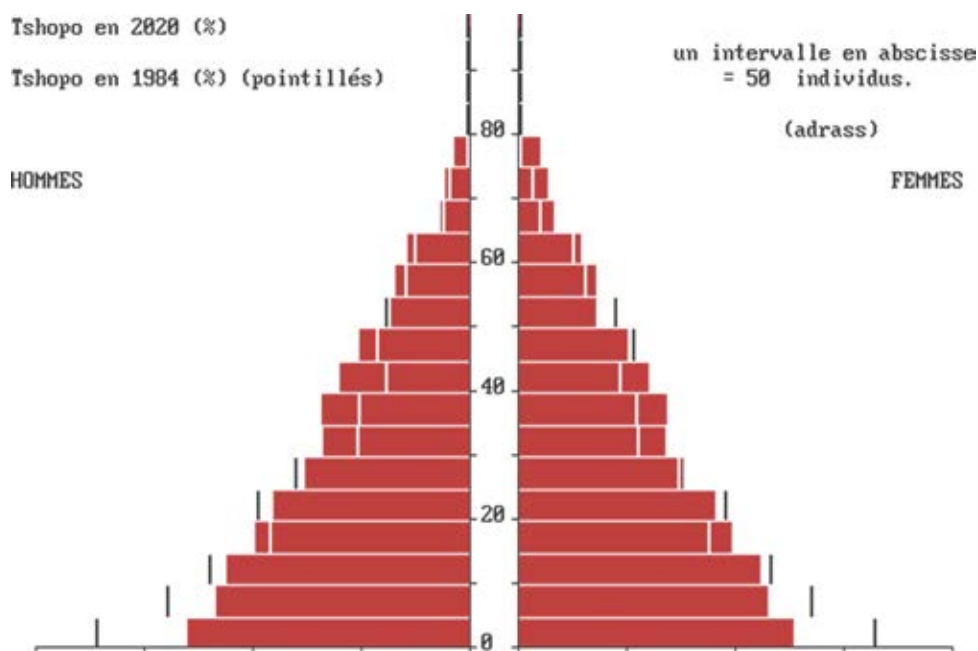
Cette grande proximité dans les résultats provient de ce qu'on appelle le phénomène « d'inertie démographique » qu'on peut expliquer comme suit : il y a dans la pyramide des âges de 2005 une puissance de croissance qui s'exprime par un nombre considérable de femmes en âge d'enfanter et même si dans un scénario particulier elles diminuent progressivement le nombre d'enfants qu'elles mettent au monde, elles sont tellement nombreuses que cette baisse de fécondité ne se traduit pas immédiatement dans la pyramide des âges. On peut donc dire, en faisant la moyenne des valeurs des quatre scénarios, qu'on compte en 2020 36,6 % de personnes âgées de 0 à 4 ans, 59,9 % de personnes de 15 à 64 ans et 3,5 % de personnes de 65 ans et plus..

Dans les graphiques 1.6 et 1.7, on compare les pyramides de 1984 et de 2020 dans le cadre du scénario 4, d'abord en termes absolus, puis en termes relatifs. Le premier graphique permet de bien visualiser la formidable croissance démographique entre les deux dates, tandis que le deuxième graphique montre bien que la forme de la pyramide n'a pas fondamentalement changé : en termes relatifs, entre 1984 et 2020, on observe une réduction du pourcentage des enfants et un grossissement modéré de certaines classes adultes. Rappelons qu'en 2020, cette pyramide en termes relatifs, ici issue du scénario 4, ne diffère presque pas de celles issues des autres scénarios.

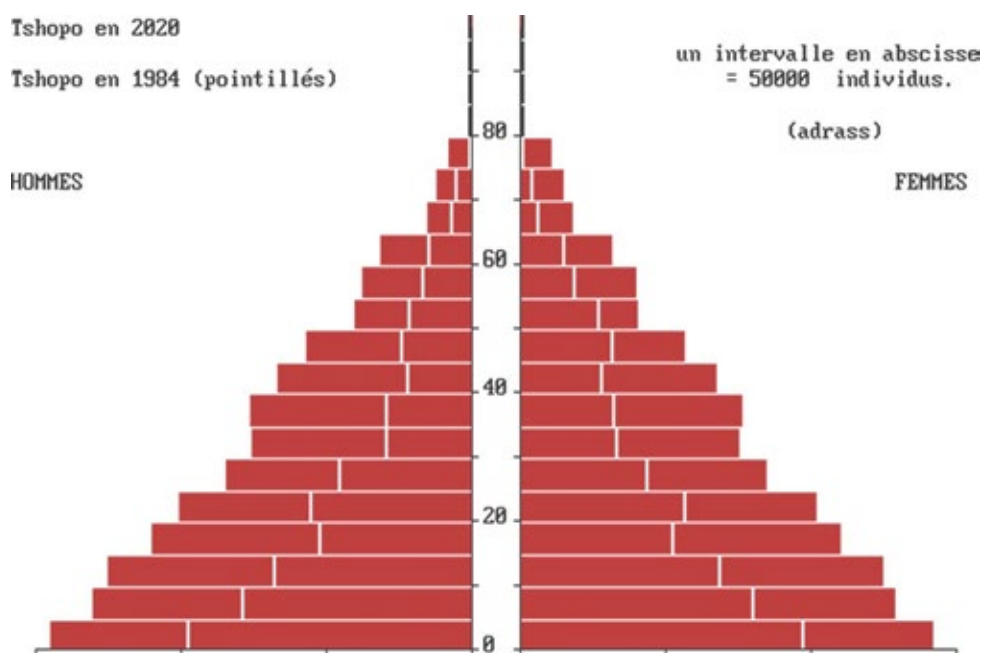
Le graphique 1.8 dessine les évolutions des grands groupes d'âge, exprimés en termes relatifs, de 1984 à 2030. La baisse du poids relatif des jeunes est modérée et se fait au profit des individus âgés de 15 à 64 ans ; les seniors restent très peu représentés dans la population. Notons que si l'on poursuivait la simulation au-delà de 2030, on observerait une baisse plus nette du pourcentage des jeunes au profit des deux autres groupes d'âge.

Même la croissance annuelle de la population est quasi identique dans chacun des quatre scénarios. Ainsi, qu'on prenne le scénario de constance ou celui appelé BM1, on observe un accroissement de 40 000 unités entre 2019 et 2020. Soulignons toutefois que

Graphique 1.6 : Pyramide des classes quinquennales d'âge en termes absolus en 1984 et 2020 dans la Tshopo



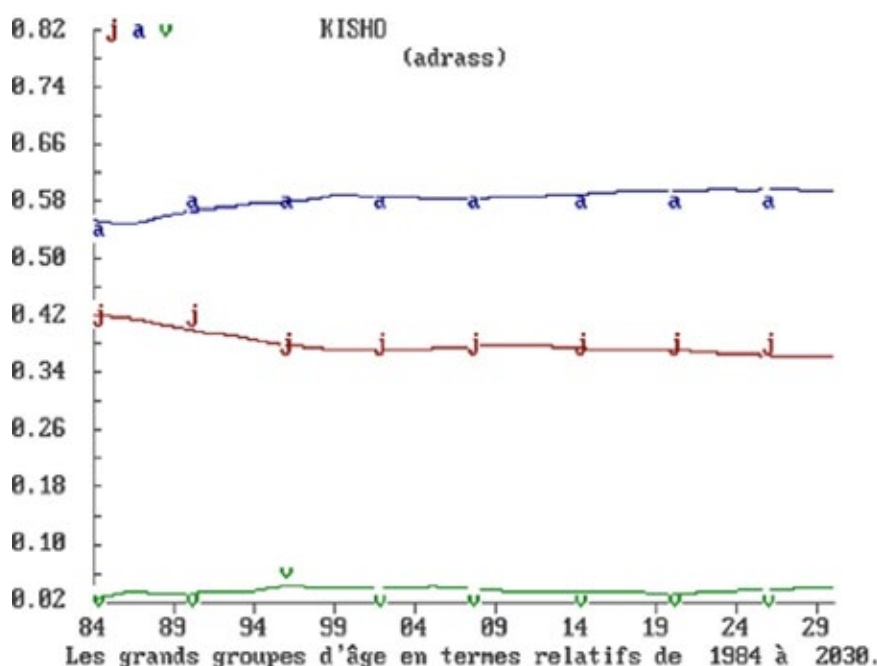
Graphique 1.7 : Pyramide des classes quinquennales d'âge en termes relatifs, en 1984 et 2020 dans la Tshopo



ce volume d'accroissement est le résultat de nombres de naissances et de décès très différents d'un scénario à l'autre. Ainsi, dans le scénario de constance, on observe en 2020 environ 85 000 naissances et 45 000 décès. Dans le scénario BM1, on découvre au contraire 69 000 naissances (puisque l'on a fait l'hypothèse que la fécondité baisse depuis 2005) et 29 000 décès (puisque la mortalité baisse aussi).

Enfin, notons que les effectifs absolus de la population en 2020 ne diffèrent pas non plus entre le scénario de constance, celui de transformation accélérée (sc4) et le scénario proche des hypothèses de la Banque mondiale (BM1). Les résultats obtenus vont de 2 241 000 individus à 2 232 000 ou 2 317 000. Certes, le volume total obtenu dans le scénario « BM2 » diverge plus nettement des totaux

Graphique 1.8 : Répartition par groupes d'âge en termes relatifs de 1984 à 2030 dans la Tshopo



obtenus dans les trois scénarios précités. Mais on peut contester la vraisemblance de ce scénario pour plusieurs raisons.

Si l'espérance de vie augmentait depuis 1984, son impact se marquerait principalement sur les 18-19 ans, qui ont été moins affectés par la mortalité infantile dès 1984, et sur les 60 ans et plus, qui sont des âges où la mortalité a un gros impact.

De plus, quand on compare les pourcentages par groupes d'âge des électeurs dans la population totale, il est normal que ceux-ci soient plus élevés dans le scénario de baisse de l'espérance de vie entre 1984 et 2005 (colonnes « C ; scénario de constance » ci-dessous) que dans le scénario de la Banque mondiale (lignes « BM2 ») puisque les espérances de vie, en croissance depuis 1984, font survivre plus d'individus. Les signes positifs du calcul « C ; scénario de constance-BM2 » sont donc attendus. Mais on voit que les écarts entre pourcentages d'électeurs selon qu'ils sont rapportés à la population « C ; scénario de constance » ou à la population « BM2 » augmentent pour les âges 18-19 ans et les 60 ans et plus. La baisse des pourcentages d'électeurs très jeunes et âgés observée dans le scénario BM2 est plus sensible que dans le scénario « C ; scénario de constance » et donne à penser que les effectifs de population du scénario BM2 sont sans doute surestimés. Certes, il ne s'agit pas ici de démonstration, mais d'indices, comme on en trouve dans les enquêtes policières.

Il est donc impossible pour la population de la Tshopo d'atteindre cette espérance de vie de manière constante et « faisable » sans créer une anomalie statistique démographique. Cette hypothèse optimiste de la Banque mondiale concernant l'espérance de vie est donc disqualifiée.

Mais qu'en serait-il d'un scénario où l'espérance de vie déclinerait entre 1984 et 2005 comme dans le scénario de constance, mais augmenterait très vite pour atteindre le niveau d'environ 60 ans en 2017 ? Il faudrait alors que l'espérance de vie croisse d'environ 11 mois par an, ce qui n'est pas envisageable sauf dans le cas d'une récupération après un cataclysme. Ainsi, au Cambodge, nous avons estimé que durant la dernière année de gouvernement khmer rouge, en 1978, l'espérance de vie était de 7,5 ans. En 1979, elle était déjà remontée à 39,3 ans et en 1980, elle atteignait 50,9 ans, soit à peu près la valeur du pays en 1970, avant les bombardements américains et la folie khmère rouge qui avait suivi.

On pourrait, à la limite, envisager une augmentation de 11 mois par an si, depuis 2005, il était de notoriété publique que le pays était particulièrement bien gouverné, mais à l'évidence, on est loin d'un revirement comme la situation chinoise d'après 1989 quand le pays a connu un essor économique et social marqué, causé par une réorientation fondamentale de l'économie dans un environnement de contrôle social absolu.

3.4. POURQUOI LA POPULATION DE KISANGANI NE POUVAIT-ELLE PAS REPRÉSENTER 43 % DE LA POPULATION DE LA TSHOPO EN 2010, COMME LE SUGGÉRerait LÉON DE SAINT MOULIN ?

L'ADRASS a effectué une reconstitution par sexe, âge et bords d'un an de la population de l'actuelle ville de Kisangani depuis le recensement de 1984 jusqu'au dénombrement électoral de 2005. Les tableaux 1.7 et 1.8 indiquent pour 2005, par sexe et par groupes quinquennaux d'âge, les effectifs de population et ceux des électeurs. On calcule les différences absolues et on établit aussi les rapports des électeurs aux effectifs globaux. Ainsi, pour les hommes de 40 à 44 ans, les électeurs représentent 80 % des effectifs dans le tableau 1. On a effectué la correction pour tenir compte des non-nationaux. Dans l'ensemble, les effectifs d'électeurs et ceux de la population totale par groupes d'âge concordent, si l'on pense qu'il y

a des abstentionnistes. Cette concordance est semblable partout en RDC, sauf dans quelques districts connus pour leur attitude de boycott. Ce n'est pas le cas de Kisangani. On rappelle que les pourcentages élevés aux jeunes âges proviennent de jeunes de moins de 18 ans qui pouvaient obtenir des papiers, s'ils déclaraient avoir 18 ans.

La seule différence entre les deux tableaux est que dans le deuxième, on a instauré une immigration annuelle entre 1984 et 2005 de telle sorte qu'on atteigne un effectif démographique de Kisangani qui représente 43 % de la population de la Tshopo. Pour arriver à ce pourcentage, il faut instaurer une immigration de 8000 personnes par an entre 1984 et 2005. Mais alors, les pourcentages d'électeurs chutent et Kisangani devient une anomalie. Il est donc vraisemblable que Kisangani représente en 2005 non pas 43 % de la population provinciale, mais environ 29,4 %.

Tableau 1.7: Kisangani : reconstitution de 2005

AGES	HOMMES				FEMMES			
	Reconstitution	Électeurs	Diff. abs et %		Reconstitution	Électrices	Diff. abs et %	
18 - 19	9 695	14 436	-4 741	149	9 760	17 074	-7 314	175
20 - 24	24 117	25 579	-1 462	106	23 808	27 127	-3 318	114
25 - 29	21 947	20 144	1 804	92	21 172	21 874	-702	103
30 - 34	18 582	16 671	1 911	90	18 995	16 845	2 150	89
35 - 39	13 798	12 408	1 390	90	14 631	11 714	2 917	80
40 - 44	13 357	10 686	2 671	80	14 693	11 727	2 965	80
45 - 49	10 475	10 912	-437	104	11 046	10 447	599	95
50 - 54	7 058	6 421	637	91	7 869	6 491	1 378	82
55 - 59	6 220	5 164	1 056	83	6 572	5 978	594	91
60 - 64	4 336	3 039	1 297	70	4 368	3 924	444	90
65 - 69	3 579	2 730	849	76	3 701	3 958	-257	107
70 - 74	2 237	1 411	827	63	2 160	1 917	243	89
P75+	1 724	1 326	398	77	1 709	2 026	-317	119
Total	139 693	130 926	8 767	94	142 889	141 102	1 787	99

Note : Les colonnes « reconstitution » sont les effectifs reconstitués en 2005 à partir de 1984, celles des « Electeurs(trices) les personnes inscrites sur les listes électorales en 2005, celle intitulées « Diff. abs et % » sont d'abord les différences entre les effectifs reconstitués depuis 1984 et les électeurs et ensuite les rapports des électeurs aux effectifs reconstitués.

Tableau 1.8 : Kisangani : reconstitution avec 8000 entrées par an de 1984 à 2005

AGES	HOMMES				FEMMES			
	Reconsti- tution	Électeurs	Diff. abs et %		Reconsti- tution	Électrices	Diff. abs et %	
18 - 19	13 921	14 436	-515	104	13 996	17 074	-3 078	122
20 - 24	34 271	25 579	8 692	75	33 934	27 127	6 807	80
25 - 29	32 869	20 144	12 725	61	32 017	21 874	10 143	68
30 - 34	29 384	16 671	12 713	57	29 701	16 845	12 856	57
35 - 39	22 967	12 408	10 559	54	23 726	11 714	12 012	49
40 - 44	19 997	10 686	9 311	53	21 309	11 727	9 582	55
45 - 49	14 810	10 912	3 898	74	15 402	10 447	4 955	68
50 - 54	9 607	6 421	3 186	67	10 462	6 491	3 971	62
55 - 59	7 681	5 164	2 517	67	8 080	5 978	2 102	74
60 - 64	5 096	3 039	2 057	60	5 161	3 924	1 237	76
65 - 69	3 937	2 730	1 207	69	4 073	3 958	115	97
70 - 74	2 391	1 411	980	59	2 314	1 917	397	83
P75+	1 783	1 326	457	74	1 766	2 026	-259	115
Total	204 700	130 926	73 774	64	207 744	141 102	66 642	68

Source : ADRASS 2020.

Annexes A

Les 0-4 ans, la population totale et les grands groupes d'âge dans la Tshopo entière et à Kisangani en 1984, 2005 et 2020

Toute la province de la TSHOPO	0-4	0-4 (%)	Pop.totale	0-14 (%)	15-64 (%)	65 +
1984	194 543	16,8	1 158 432	42,2	55,5	2,3
2005 (C)	250 685	14,5	1 720 577	37,5	58,4	4,1
2005 (BM2)	281 129	14,8	1 843 473	39,2	56,4	4,4
2020 (C)	322 471	14,2	2 241 404	37,3	59,5	3,2
2020 (sc 4)	286 719	12,8	2 232 877	35,6	60,9	3,5
2020 (BM1)	307 267	13,1	2 317 296	36,6	59,8	3,8
2020 (BM2)	336 354	13,2	2 543 712	36,9	59,4	3,7
KISANGANI						
1984	55 375	17,2	322 099	44,8	53,6	1,6
2005 (C)	74 624	14,7	506 230	38,3	58,6	3,1
2005 (BM2)	83 697	15,3	541 973	40,1	56,6	3,3
2020 (C)	96 335	14,2	667 664	37,3	59,7	3,0
2020 (sc 4)	85 651	12,8	664 960	35,6	61,1	3,3
2020 (BM1)	91 787	13,2	689 970	36,6	60,0	3,4
2020 (BM2)	100 525	13,1	757 462	36,9	59,6	3,5

Source : ADRASS 2020.

Notes explicatives du tableau :

– 1984 : recensement de la population.

– 2005(C) : reconstitution ADRASS.

– 2005 (BM2) : scénario de la Banque mondiale en supposant que les espérances de vie croissent linéairement entre 1984 et 2020, de telle sorte qu'on ait en 2017 des espérances de vie de 59,2 ans (H) et 62,0 ans (F). La fécondité baisse à partir de 2005 (en 2005, le « (sc 4) » et le « (BM1) » ont les mêmes valeurs que « (C) »).

– 2020 (C) : scénario ADRASS de constance des espérances de vie et de la fécondité depuis 2005 (scénario n° 1 dans les tableaux produits précédemment).

– 2020 (4) : scénario 4 produit précédemment : changements rapides et profonds en fécondité et mortalité à partir de 2005.

– 2020 (BM1) : scénario de la Banque mondiale en supposant que les espérances de vie croissent linéairement entre 2005 et 2020, de telle sorte qu'on ait en 2017 des espérances de vie de 59,2 ans (H) et 62,0 ans (F). La fécondité baisse à partir de 2005.

– 2020 (BM2) : scénario de la Banque mondiale en supposant que les espérances de vie croissent linéairement entre 1984 et 2020, de telle sorte qu'on ait en 2017 des espérances de vie de 59,2 ans (H) et 62,0 ans (F). La fécondité baisse à partir de 2005.

Annexe B
Dossier technique : scénario appelé « scénario 4 » de déclin important de la fécondité et de la mortalité,
à partir de 2005 pour la province de Kisangani prise dans sa totalité

Tableau 1 : Synthèse des hypothèses (FEC, E0M, E0F); taux de croissance naturelle, migratoire et totale ; population totale, nombres de naissances, de décès et de migrants

Années	FEC	E0M	E0F	CNATU	CMI	CROTO	PT	NAI	DEC	SOLMI
84	5.03	48.1	51.0	0.021	-0.000	0.021	1158432	42948	18147	-264
85	4.92	48.1	51.0	0.021	-0.000	0.020	1182969	42878	18369	-264
86	5.05	47.7	50.6	0.021	-0.000	0.021	1207215	45118	19176	-264
87	4.66	47.3	50.1	0.019	-0.000	0.018	1232893	42736	19580	-264
88	4.66	47.0	49.7	0.019	-0.000	0.019	1255785	43911	20193	-264
89	4.74	46.6	49.2	0.019	-0.000	0.019	1279239	45848	20978	-264
90	4.70	46.2	48.8	0.019	-0.000	0.019	1303846	46709	21794	-264
91	4.85	45.8	48.3	0.020	-0.000	0.020	1328497	49374	22798	-264
92	4.65	45.4	47.9	0.018	-0.000	0.018	1354809	48625	23572	-264
93	4.58	45.0	47.4	0.018	-0.000	0.018	1379599	49226	24455	-264
94	4.67	44.7	47.0	0.018	-0.000	0.018	1404106	51664	25574	-264
95	4.70	44.3	46.5	0.018	-0.000	0.018	1429932	53393	26854	-264
96	5.04	44.2	46.3	0.021	-0.000	0.021	1456208	58710	28228	-264
97	4.81	44.1	46.1	0.019	-0.000	0.019	1486425	57330	28844	-264
98	4.89	44.0	45.9	0.020	-0.000	0.020	1514647	59911	29681	-264
99	4.92	43.8	45.7	0.020	-0.000	0.020	1544614	61580	30563	-264
0	4.70	43.7	45.5	0.018	-0.000	0.018	1575367	60043	31125	-264
1	4.83	43.6	45.3	0.019	-0.000	0.019	1604021	63013	32073	-264
2	4.54	43.5	45.1	0.017	-0.000	0.017	1634698	60282	32478	-264
3	4.72	43.4	44.8	0.018	-0.000	0.018	1662239	63624	33391	-264
4	4.61	43.3	44.6	0.017	-0.000	0.017	1692208	63046	34039	-264
5	4.96	43.2	44.4	0.019	-0.000	0.019	1720952	68872	35409	-264
6	4.70	43.9	45.2	0.018	-0.000	0.018	1754152	66237	34828	-264
7	4.75	44.6	45.9	0.019	-0.000	0.018	1785297	67872	34352	-264
8	4.55	45.3	46.6	0.018	-0.000	0.017	1818554	65904	33632	-264
9	4.53	46.0	47.4	0.018	-0.000	0.018	1850563	66529	33053	-264
10	4.56	46.7	48.1	0.018	-0.000	0.018	1883776	67883	32737	-264
11	4.31	47.4	48.9	0.017	-0.000	0.017	1918657	65229	32096	-264
12	4.22	48.1	49.6	0.017	-0.000	0.017	1951526	64857	31491	-264
13	4.03	48.8	50.4	0.016	-0.000	0.016	1984628	62852	30815	-264
14	4.19	49.4	51.1	0.018	-0.000	0.017	2016400	66468	30616	-264
15	3.96	50.1	51.9	0.016	-0.000	0.016	2051989	63879	30095	-264
16	4.03	50.7	52.5	0.017	-0.000	0.017	2085510	66144	29872	-264
17	3.96	51.2	53.1	0.017	-0.000	0.017	2121518	66068	29533	-264
18	3.96	51.7	53.8	0.017	-0.000	0.017	2157788	67216	29331	-264
19	3.87	52.3	54.4	0.017	-0.000	0.017	2195410	66732	29001	-264
20	3.90	52.8	55.1	0.018	-0.000	0.017	2232877	68575	28927	-264
21	3.66	53.4	55.7	0.016	-0.000	0.016	2272263	65588	28625	-264
22	3.37	53.9	56.3	0.014	-0.000	0.014	2308962	61451	28090	-264
23	3.68	54.4	57.0	0.017	-0.000	0.017	2342059	68368	28329	-264
24	3.43	54.9	57.6	0.015	-0.000	0.015	2381836	64906	28114	-264
25	3.37	55.4	58.2	0.015	-0.000	0.015	2418364	64996	27928	-264
26	3.48	55.9	58.8	0.016	-0.000	0.016	2455167	68158	27939	-264
27	3.41	56.5	59.3	0.016	-0.000	0.016	2495123	68082	27884	-264
28	3.16	57.0	59.8	0.014	-0.000	0.014	2535056	64110	27640	-264
29	3.34	57.5	60.4	0.016	-0.000	0.016	2571263	68897	27783	-264
30	3.12	57.9	60.9	0.014	-0.000	0.014	2612112	65376	27664	-264

Tableau 2 : effectifs absolus et relatifs des 0-14 ans, 15-64 ans et 65 ans et plus ; effectifs de moins de 18 ans et de 18 ans et plus ; probabilités de décéder des garçons et des filles entre la naissance et l'âge de 5 ans ; coefficient représentant la charge en jeunes de moins de 15 ans et en âgés de 65 ans et plus reposant sur les épaules d'un adulte de 15 à 64 ans (scénario 4 de déclin important de la fécondité et de la mortalité)

Années	0014	1564	6599	JE	AD	VI	P0017	P1899	Q05M	Q05F	CHARGE
84	489249	642607	26577	.42	.55	.02	551249	607183	.2119	.1789	0.80
85	497026	652289	33655	.42	.55	.03	565425	617544	.2119	.1789	0.81
86	504663	662670	39881	.42	.55	.03	577569	629646	.2158	.1826	0.82
87	512065	680588	40240	.42	.55	.03	588619	644274	.2198	.1864	0.81
88	514205	701687	39893	.41	.56	.03	595831	659954	.2238	.1902	0.79
89	518928	720717	39594	.41	.56	.03	603756	675483	.2278	.1940	0.77
90	523071	739261	41514	.40	.57	.03	611141	692705	.2319	.1979	0.76
91	527225	757272	44001	.40	.57	.03	616198	712300	.2360	.2018	0.75
92	535139	774787	44883	.39	.57	.03	624956	729853	.2402	.2057	0.75
93	540191	792550	46857	.39	.57	.03	630540	749059	.2444	.2097	0.74
94	543244	811697	49165	.39	.58	.04	635881	768225	.2486	.2137	0.73
95	546548	827065	56319	.38	.58	.04	644707	785225	.2529	.2178	0.73
96	551552	843449	61207	.38	.58	.04	652847	803360	.2541	.2197	0.73
97	561141	864274	61010	.38	.58	.04	663191	823234	.2553	.2217	0.72
98	568531	885465	60651	.38	.58	.04	670253	844395	.2564	.2237	0.71
99	574792	910795	59026	.37	.59	.04	679953	864660	.2576	.2256	0.70
0	587146	927601	60620	.37	.59	.04	690912	884455	.2588	.2276	0.70
1	597937	942788	63297	.37	.59	.04	699666	904355	.2600	.2296	0.70
2	609640	960995	64063	.37	.59	.04	707718	926980	.2612	.2316	0.70
3	620537	976096	65606	.37	.59	.04	717942	944297	.2624	.2336	0.70
4	633556	991148	67504	.37	.59	.04	731148	961060	.2636	.2356	0.71
5	644472	1005719	70761	.37	.58	.04	742016	978936	.2648	.2377	0.71
6	659858	1023101	71193	.38	.58	.04	759742	994410	.2568	.2306	0.71
7	671438	1044459	69400	.38	.59	.04	774749	1010549	.2490	.2237	0.71
8	685747	1064213	68594	.38	.59	.04	790534	1028020	.2413	.2168	0.71
9	698447	1085867	66249	.38	.59	.04	804549	1046014	.2338	.2101	0.70
10	710646	1107169	65961	.38	.59	.04	817928	1065848	.2263	.2035	0.70
11	723426	1128195	67036	.38	.59	.03	833706	1084951	.2191	.1969	0.70
12	730532	1153502	67492	.37	.59	.03	847254	1104272	.2119	.1905	0.69
13	738949	1176163	69517	.37	.59	.04	859444	1125184	.2049	.1842	0.69
14	744305	1200390	71705	.37	.60	.04	869242	1147159	.1981	.1781	0.68
15	752398	1225958	73633	.37	.60	.04	879218	1172771	.1914	.1720	0.67
16	759645	1252692	73173	.36	.60	.04	888285	1197225	.1859	.1669	0.66
17	767300	1280876	73342	.36	.60	.03	898125	1223393	.1805	.1619	0.66
18	777101	1305723	74964	.36	.61	.03	907085	1250703	.1752	.1569	0.65
19	785817	1333569	76024	.36	.61	.03	918564	1276846	.1700	.1521	0.65
20	794640	1360402	77835	.36	.61	.03	927793	1305085	.1649	.1473	0.64
21	801014	1390973	80275	.35	.61	.04	940950	1331312	.1599	.1426	0.63
22	806280	1418791	83891	.35	.61	.04	949145	1359817	.1550	.1380	0.63
23	806375	1447135	88550	.34	.62	.04	954143	1387916	.1502	.1335	0.62
24	814322	1472736	94777	.34	.62	.04	961576	1420259	.1454	.1290	0.62
25	818268	1498405	101690	.34	.62	.04	967342	1451021	.1408	.1247	0.61
26	821167	1528186	105815	.33	.62	.04	971861	1483306	.1363	.1211	0.61
27	828890	1556704	109528	.33	.62	.04	980585	1514537	.1318	.1176	0.60
28	836593	1583096	115367	.33	.62	.05	988487	1546569	.1275	.1141	0.60
29	841953	1608309	121000	.33	.63	.05	991394	1579868	.1232	.1107	0.60
30	848901	1637243	125968	.32	.63	.05	1000713	1611400	.1191	.1074	0.60

Tableau 3 : effectifs d'âge particulier : les 0-2 ans, les 3-5 ans, les 6-11 ans, les 12-17 ans, les 15-39 ans, les 40-64 ans, les 65-74 ans, les 75 ans et plus ; l'âge moyen de la population (scénario 4 de déclin important de la fécondité et de la mortalité)

Années	0002	0305	0611	1217	1539	4064	6574	7599	ÂGE M
84	121018	108109	182709	139413	426307	216300	21404	5173	23.26
85	119414	109006	186057	150949	439291	212998	26939	6716	23.29
86	117340	108822	192697	158709	450160	212511	32414	7467	23.37
87	113732	112684	196549	165654	463899	216689	32994	7246	23.49
88	113192	111248	199730	171661	477830	223857	32831	7061	23.65
89	113748	109166	205104	175737	489618	231100	32882	6712	23.81
90	114163	105489	211950	179539	503726	235535	34305	7209	23.90
91	117211	104871	211333	182783	521996	235276	36891	7110	24.02
92	121563	105196	208957	189240	537523	237264	38202	6681	24.12
93	123478	105318	208773	192971	552530	240020	39644	7213	24.20
94	125177	107948	206713	196044	570567	241130	41168	7997	24.26
95	126831	111729	204897	201250	588961	238104	44975	11344	24.16
96	130477	113325	201161	207883	605523	237926	47314	13893	24.08
97	138291	114727	202939	207234	619710	244564	47760	13250	24.10
98	142666	116032	206706	204849	632491	252975	48259	12392	24.18
99	147912	119269	208168	204604	645551	265244	47315	11711	24.23
0	150233	126249	211891	202538	652062	275538	48385	12235	24.21
1	152150	130252	216564	200699	662348	280440	50269	13028	24.22
2	154644	134965	221097	197013	674593	286402	51062	13001	24.24
3	153270	136935	229013	198724	681382	294714	52053	13552	24.29
4	156137	138675	233961	202376	688802	302346	53235	14269	24.29
5	156004	140787	241429	203796	698088	307631	53474	17288	24.22
6	163110	139491	249724	207418	711415	311687	52197	18997	24.14
7	165448	142097	255213	211991	727146	317313	51155	18245	24.22
8	170099	142195	261785	216454	740359	323854	51052	17542	24.28
9	168593	149098	262620	224238	751368	334498	49888	16361	24.40
10	169791	151832	267122	229183	762833	344336	49064	16897	24.45
11	170873	156646	269568	236618	775282	352913	49065	17971	24.47
12	171082	155764	275493	244915	789732	363770	49390	18103	24.57
13	170512	157352	281104	250475	800748	375414	50831	18686	24.66
14	167052	158775	286340	257075	815012	385379	52217	19488	24.77
15	169140	159501	292509	258068	828645	397313	52645	20989	24.82
16	169060	159426	297165	262635	840809	411883	52119	21054	24.95
17	172704	156600	303631	265190	856577	424299	53305	20037	25.10
18	173122	158858	303956	271150	868932	436791	55321	19643	25.25
19	176727	159170	305840	276827	881886	451683	57551	18473	25.41
20	177900	162940	304822	282131	893236	467166	59328	18507	25.54
21	180830	163653	308110	288357	909640	481333	60977	19299	25.64
22	179939	167405	308721	293080	924829	493962	64188	19703	25.78
23	175682	168860	310023	299578	941326	505809	67600	20950	25.95
24	176397	171950	313196	300034	954128	518608	72609	22168	26.04
25	176340	171469	317515	302018	972271	526133	78549	23141	26.18
26	180012	167780	322931	301139	992071	536115	83088	22726	26.36
27	180540	168602	326951	304492	1008962	547742	86801	22726	26.50
28	183961	168860	330456	305210	1027725	555370	91830	23537	26.63
29	183516	172692	328580	306605	1044702	563607	97076	23924	26.81
30	184841	173382	332636	309854	1063805	573438	101285	24684	26.93

Sources : André Lambert (www.adrass.net).

Annexe C

Dossier technique : scénario appelé « scénario 4 » de déclin important de la fécondité et de la mortalité, à partir de 2005 pour la ville de Kisangani prise dans sa totalité

Tableau 1 : Synthèse des hypothèses (FEC, E0M, E0F); taux de croissance naturelle, migratoire et totale ; population totale, nombres de naissances, de décès et de migrants

Années	FEC	E0M	E0F	CNATU	CMI	CROTO	PT	NAI	DEC	SOLMI
84	5.03	48.1	51.0	0.025	0.021	0.046	322099	12920	4808	6927
85	4.92	48.1	51.0	0.024	0.020	0.044	337138	13394	4981	6927
86	5.05	47.7	50.6	0.026	0.019	0.045	352477	14601	5339	6927
87	4.66	47.3	50.1	0.023	0.018	0.042	368667	14293	5588	6927
88	4.66	47.0	49.7	0.023	0.018	0.041	384298	15111	5915	6927
89	4.74	46.6	49.2	0.024	0.017	0.041	400420	16198	6306	6927
90	4.70	46.2	48.8	0.024	0.016	0.040	417238	16899	6700	6927
91	4.85	45.8	48.3	0.025	0.016	0.041	434364	18237	7171	6927
92	4.65	45.4	47.9	0.023	0.015	0.038	452357	18275	7559	6927
93	4.58	45.0	47.4	0.023	0.014	0.037	470000	18795	7970	6927
94	4.67	44.7	47.0	0.023	0.014	0.037	487751	19989	8472	6927
95	4.70	44.3	46.5	0.023	0.013	0.037	506194	20908	9007	6927
96	5.04	44.2	46.3	0.025	0.013	0.038	525023	23224	9613	6927
97	4.81	44.1	46.1	0.023	0.012	0.036	545560	22910	9981	6927
98	4.89	44.0	45.9	0.024	0.012	0.036	565415	24124	10437	6927
99	4.92	43.8	45.7	0.024	0.012	0.035	586029	25021	10908	6927
0	4.70	43.7	45.5	0.022	0.011	0.033	607069	24617	11249	6927
1	4.83	43.6	45.3	0.022	0.011	0.033	627363	26065	11739	6927
2	4.54	43.5	45.1	0.020	0.011	0.030	648616	25172	12023	6927
3	4.72	43.4	44.8	0.021	0.010	0.031	668691	26826	12518	6927
4	4.61	43.3	44.6	0.020	0.010	0.030	689926	26847	12908	6927
5	4.96	43.2	44.4	0.022	0.010	0.032	710791	29630	13602	6927
6	4.70	43.9	45.2	0.021	0.009	0.030	733746	28793	13516	6927
7	4.75	44.6	45.9	0.021	0.009	0.030	755950	29819	13507	6927
8	4.55	45.3	46.6	0.020	0.009	0.029	779190	29269	13378	6927
9	4.53	46.0	47.4	0.020	0.009	0.029	802007	29867	13312	6927
10	4.56	46.7	48.1	0.021	0.008	0.029	825489	30800	13336	6927
11	4.31	47.4	48.9	0.019	0.008	0.027	849880	29899	13194	6927
12	4.22	48.1	49.6	0.019	0.008	0.027	873512	30031	13085	6927
13	4.03	48.8	50.4	0.018	0.008	0.026	897385	29390	12917	6927
14	4.19	49.4	51.1	0.020	0.007	0.027	920785	31379	12968	6927
15	3.96	50.1	51.9	0.018	0.007	0.026	946122	30439	12857	6927
16	4.03	50.7	52.5	0.019	0.007	0.026	970631	31800	12907	6927
17	3.96	51.2	53.1	0.019	0.007	0.026	996450	32045	12920	6927
18	3.96	51.7	53.8	0.019	0.007	0.026	1022502	32881	12971	6927
19	3.87	52.3	54.4	0.019	0.007	0.025	1049339	32920	12972	6927
20	3.90	52.8	55.1	0.019	0.006	0.026	1076214	34097	13066	6927
21	3.66	53.4	55.7	0.018	0.006	0.024	1104172	32865	13019	6927
22	3.37	53.9	56.3	0.016	0.006	0.022	1130944	31021	12872	6927
23	3.68	54.4	57.0	0.019	0.006	0.024	1156020	34764	13078	6927
24	3.43	54.9	57.6	0.017	0.006	0.023	1184632	33234	13062	6927
25	3.37	55.4	58.2	0.017	0.006	0.022	1211731	33504	13064	6927
26	3.48	55.9	58.8	0.018	0.006	0.023	1239097	35365	13197	6927
27	3.41	56.5	59.3	0.017	0.005	0.023	1268192	35553	13286	6927
28	3.16	57.0	59.8	0.016	0.005	0.021	1297386	33692	13266	6927
29	3.34	57.5	60.4	0.017	0.005	0.022	1324740	36429	13452	6927
30	3.12	57.9	60.9	0.016	0.005	0.021	1354642	34776	13476	6927

Tableau 2 : Effectifs absolus et relatifs des 0-14 ans, 15-64 ans et 65 ans et plus ; effectifs de moins de 18 ans et de 18 ans et plus ; probabilités de décéder des garçons et des filles entre la naissance et l'âge de 5 ans ; coefficient représentant la charge en jeunes de moins de 15 ans et en âgés de 65 ans et plus reposant sur les épaules d'un adulte de 15 à 64 ans (scénario 4 de déclin important de la fécondité et de la mortalité)

Années	0014	1564	6599	JE	AD	VI	P0017	P1899	Q05M	Q05F	CHARGE
84	144292	172660	5146	.45	.54	.02	163926	158172	.2119	.1789	0.87
85	148508	182518	6112	.44	.54	.02	170598	166540	.2119	.1789	0.85
86	153302	192214	6962	.43	.55	.02	176959	175518	.2158	.1826	0.83
87	158133	203448	7086	.43	.55	.02	183491	185176	.2198	.1864	0.81
88	161689	215436	7174	.42	.56	.02	188679	195620	.2238	.1902	0.78
89	166033	227244	7143	.41	.57	.02	194650	205770	.2278	.1940	0.76
90	170918	238463	7858	.41	.57	.02	200518	216721	.2319	.1979	0.75
91	175160	250707	8497	.40	.58	.02	206002	228362	.2360	.2018	0.73
92	181341	262032	8984	.40	.58	.02	212661	239695	.2402	.2057	0.73
93	187074	273359	9567	.40	.58	.02	218840	251160	.2444	.2097	0.72
94	192079	285744	9927	.39	.59	.02	224210	263541	.2486	.2137	0.71
95	197444	297433	11317	.39	.59	.02	231359	274835	.2529	.2178	0.70
96	203539	309135	12348	.39	.59	.02	238834	286188	.2541	.2197	0.70
97	211785	321143	12633	.39	.59	.02	247188	298372	.2553	.2217	0.70
98	219260	333341	12815	.39	.59	.02	254507	310909	.2564	.2237	0.70
99	226389	346955	12685	.39	.59	.02	262885	323144	.2576	.2256	0.69
0	234978	358787	13304	.39	.59	.02	272116	334953	.2588	.2276	0.69
1	242697	370624	14043	.39	.59	.02	280548	346816	.2600	.2296	0.69
2	250719	383261	14636	.39	.59	.02	288872	359745	.2612	.2316	0.69
3	258056	395602	15034	.39	.59	.02	297067	371625	.2624	.2336	0.69
4	266211	408148	15567	.39	.59	.02	306304	383622	.2636	.2356	0.69
5	273460	420743	16589	.38	.59	.02	314529	396262	.2648	.2377	0.69
6	282577	434162	17007	.39	.59	.02	325356	408390	.2568	.2306	0.69
7	290125	448679	17146	.38	.59	.02	334983	420967	.2490	.2237	0.68
8	298817	463011	17362	.38	.59	.02	344987	434202	.2413	.2168	0.68
9	306845	477817	17345	.38	.60	.02	354199	447809	.2338	.2101	0.68
10	314803	492818	17868	.38	.60	.02	363242	462247	.2263	.2035	0.68
11	323158	508107	18615	.38	.60	.02	373325	476554	.2191	.1969	0.67
12	329233	524812	19467	.38	.60	.02	382437	491075	.2119	.1905	0.66
13	335907	541116	20362	.37	.60	.02	391091	506294	.2049	.1842	0.66
14	341364	557994	21427	.37	.61	.02	398761	522024	.1981	.1781	0.65
15	348243	575424	22455	.37	.61	.02	406858	539264	.1914	.1720	0.64
16	354710	592973	22947	.37	.61	.02	414500	556130	.1859	.1669	0.64
17	361568	611176	23706	.36	.61	.02	422735	573715	.1805	.1619	0.63
18	369383	627969	25150	.36	.61	.02	430698	591804	.1752	.1569	0.63
19	376875	645976	26487	.36	.62	.03	439860	609478	.1700	.1521	0.62
20	384434	663853	27926	.36	.62	.03	448146	628067	.1649	.1473	0.62
21	391082	683413	29676	.35	.62	.03	458266	645905	.1599	.1426	0.62
22	397073	702206	31665	.35	.62	.03	466135	664809	.1550	.1380	0.61
23	400536	721648	33836	.35	.62	.03	472374	683645	.1502	.1335	0.60
24	407871	740628	36133	.34	.63	.03	480182	704450	.1454	.1290	0.60
25	413180	759430	39120	.34	.63	.03	487007	724724	.1408	.1247	0.60
26	417983	779499	41615	.34	.63	.03	493275	745822	.1363	.1211	0.59
27	425137	798988	44068	.34	.63	.03	501598	766595	.1318	.1176	0.59
28	432244	818125	47018	.33	.63	.04	509514	787872	.1275	.1141	0.59
29	438014	836965	49761	.33	.63	.04	514864	809875	.1232	.1107	0.58
30	444761	857157	52725	.33	.63	.04	523426	831216	.1191	.1074	0.58

Tableau 3 : effectifs d'âge particulier : les 0-2 ans, les 3-5 ans, les 6-11 ans, les 12-17 ans, les 15-39 ans, les 40-64 ans, les 65-74 ans, les 75 ans et plus ; l'âge moyen de la population (scénario 4 de déclin important de la fécondité et de la mortalité)

Années	0002	0305	0611	1217	1539	4064	6574	7599	AGE M
84	34014	31539	54928	43445	124907	47753	4321	826	21.48
85	34771	31680	56593	47554	133584	48934	4983	1129	21.58
86	35679	31560	58947	50772	141626	50587	5694	1268	21.71
87	36208	32960	60850	53472	150321	53127	5805	1281	21.83
88	37283	33672	61355	56368	159661	55774	5825	1349	21.99
89	38655	34470	63038	58486	168442	58802	5822	1322	22.14
90	39957	34866	65769	59925	177439	61024	6455	1403	22.25
91	42068	35824	66563	61546	188269	62439	7095	1402	22.38
92	44630	37032	67161	63839	197640	64392	7595	1389	22.47
93	46235	38145	68771	65689	206059	67300	8095	1472	22.57
94	47682	40027	70330	66170	215511	70233	8354	1573	22.68
95	49057	42303	72198	67802	225174	72259	9313	2004	22.72
96	51134	43718	73531	70452	234022	75113	10012	2336	22.76
97	54798	44986	76190	71215	242029	79114	10356	2276	22.81
98	57101	46166	79456	71783	249801	83540	10600	2215	22.90
99	59711	48028	81803	73343	258453	88502	10572	2113	22.98
0	61185	51314	84759	74858	264935	93852	10907	2397	23.01
1	62473	53421	87983	76671	272262	98362	11428	2616	23.08
2	64057	55773	91074	77968	280306	102955	11890	2747	23.15
3	64064	57057	95382	80563	287103	108499	12114	2920	23.26
4	65860	58227	98467	83750	294482	113666	12589	2978	23.35
5	66445	59603	102436	86044	301996	118746	13053	3536	23.42
6	70142	59591	106694	88930	310858	123303	13125	3883	23.44
7	71853	61224	109819	92088	320066	128613	13287	3859	23.55
8	74609	61851	113400	95127	328602	134408	13561	3801	23.64
9	74738	65405	114694	99362	336758	141059	13726	3620	23.78
10	76067	67230	117517	102427	344932	147886	14037	3832	23.88
11	77381	70000	119576	106368	353857	154250	14508	4106	23.97
12	78274	70345	123204	110614	363600	161212	15161	4306	24.09
13	78811	71790	126733	113757	372368	168747	15950	4413	24.23
14	78000	73200	130222	117339	382110	175884	16822	4605	24.39
15	79757	74275	134139	118687	392221	183203	17409	5046	24.48
16	80475	74989	137509	121527	401081	191892	17776	5171	24.64
17	82949	74423	141742	123620	411764	199412	18545	5161	24.78
18	83905	76214	143329	127250	421596	206374	19945	5204	24.93
19	86381	77075	145610	130795	431771	214205	21357	5131	25.07
20	87693	79568	146586	134300	441572	222281	22565	5361	25.20
21	89863	80626	149548	138230	453622	229792	23971	5704	25.31
22	90128	83137	151255	141615	465515	236692	25573	6092	25.45
23	88664	84550	153312	145849	478165	243483	27355	6481	25.64
24	89718	86765	156219	147480	489507	251121	29193	6940	25.75
25	90334	87202	159678	149793	502265	257166	31772	7349	25.90
26	92819	85993	163644	150819	515654	263845	34170	7445	26.07
27	93737	87072	166990	153799	527799	271190	36359	7709	26.20
28	96124	87823	170023	155544	540490	277635	38659	8359	26.31
29	96487	90367	170378	157633	552371	284593	40867	8894	26.47
30	97802	91343	173716	160565	565337	291820	43280	9445	26.59

Sources : André Lambert (www.adrass.net).

RÉFÉRENCES

- ADRASS. 2020. *Tableaux synoptiques. Estimation de population de la Tshopo et de Kisangani*.
- Ahuka Omangu. 1977. « Économie urbaine de Kisangani ». Mémoire, UNAZA, Kisangani.
- Alaruka, A.A. & Choma Nyembo Kisombe. 1985. « Les femmes de Kisangani et la pratique agricole ». *Revue de l'ISP* 14 : 83-95.
- Bolakonga Bily Ilye, A. 2013. « Influence de l'enclavement sur le développement rural (cas du territoire d'Opala, district de la Tshopo) ». Thèse de doctorat, Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech.
- Bongoma Koni Botoke. 1980. *Population trends in Zaïre and their implications. 1885-2005*. Canberra : Université nationale d'Australie.
- Bruneau, J.-C. 1995. « Crise et déclin de la croissance des villes au Zaïre. Une image actualisée ». *Revue belge de géographie* 58 : 103-114.
- Bureau de la population. 2009. *Rapport annuel, exercice 2008*.
- CAID. 2016. « Rapport annuel de l'administration territoriale ». En ligne sur : <https://www.caid.cd/> (consulté le 26 juin 2020).
- Coosemans, M. 1951. « Tobback ». In *Biographie coloniale belge*, tome 2. Bruxelles : Institut royal colonial belge, col. 915-917.
- de Saint Moulin, L. 1968. « Pons, V.G., Stanleyville, an african urban community under belgian administration, compte-rendu ». *Culture et développement* [1945-1950].
- de Saint Moulin, Léon. 1974. « La répartition de la population du Zaïre en 1970 ». *Cultures et Développement* 2 : 331-349.
- de Saint Moulin, Léon. 1977. « La formation de la population ». In B. Verhaegen (sous la dir. de), L. de Saint Moulin *et al.* 1977. *Kisangani 1876-1976. Histoire d'une ville*, tome 1 : *La Population*. Kinshasa/Kisangani : Presses universitaires du Zaïre/Centre de Recherches interdisciplinaires pour le Développement de l'Éducation (CRIDE).
- de Saint Moulin, L. 2006. « La réalité démographique du Congo post-conflit ». In Th. Hanf, P. Mabilia Mantuba-Ngoma & B. Schlee (dir.), *La République démocratique du Congo : une démocratisation au bout du fusil*. Kinshasa : Fondation Konrad Adenauer.
- de Saint Moulin, L. 2010. *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 77).
- de Saint Moulin, L. 2011a. *Atlas du jubilé d'or de la RD Congo*. Kinshasa : CEPAS.
- de Saint Moulin, L. 2011b (novembre). « La répartition des enrôlés en 2011 et 2006. Les défis des élections ». *Congo-Afrique* 459 : 663-677.
- Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger. 1906. *Le Chemin de fer du Congo supérieur. De Stanleyville à Ponthierville*. Bruxelles : Imprimerie des Travaux publics.
- Gourou, P. 1955. *La Densité de la population rurale au Congo belge*. Gembloux : Duculot.
- Houet, A. 1949 : « Archives. Contribution à l'étude de la démographie en district de Stanleyville (1949) ». *Bull. Assoc. Anciens Étud. Univ. Colon. Belgique* 3 : 20-36.
- Houyoux, J. 1972. *Kisangani - Enquête sur les budgets ménagers*. Kinshasa : SICAI.
- Huybrechts, A. 1970. *Transports et structures de développement au Congo. Étude du progrès économique de 1900 à 1970*. Paris/La Haye : Mouton (coll. « Recherches africaines », n° XII).
- INS. 1992. *Recensement scientifique de la population - juillet 1984 - totaux définitifs. Groupements/quartiers*. Vol. I : *Kinshasa, Bas-Zaïre, Bandundu, Équateur, Haut-Zaïre*. Kinshasa.
- Jewsiewicki, B. 1978. *Histoire économique d'une ville coloniale, Kisangani : 1877-1960*. Bruxelles : CEDAF (coll. « Cahiers africains », n° 3).
- Kyale Koy, J., Kicha, K., Ibofa, R., Yalanga, B., Gala Kamanda, M. & Tagba Munzonzo, G. 2017 (juillet). « La filière bois de construction dit "sticks" à Kisangani et à Bumba (République démocratique du Congo) : de la survie des acteurs aux menaces des forêts périurbaines ». *Tropenbos*.
- Lokomba Baruti. 1977. « Kisangani centre urbain et les Lokele ». In B. Verhaegen (sous la dir. de), L. de Saint Moulin *et al.* 1977. *Kisangani 1876-1976. Histoire d'une ville*, tome 1 : *La Population*. Kinshasa/Kisangani : Presses universitaires du Zaïre/Centre de Recherches interdisciplinaires pour le Développement de l'Éducation (CRIDE).
- Magwani-Bosi-Mukokole 1973. « La zone de Kabondo : son évolution politico-administrative ». UNAZA, Lubumbashi.
- Makwanza-Batumanisa Kivwa-Nda Swana Batu. 1975. « Histoire de la population et de l'organisation administrative de l'ancien district de Stanleyville ». Mémoire, UNAZA, Lubumbashi.
- Marivoet, W & De Herdt, T. 2017. « Tracing Down Real Socio-Economic Trends From Household Data With Erratic Sampling Frames: The Case of the Democratic Republic of the Congo ». *Journal of Asian and African Studies* : 1-21.
- Masheka Bahige. 2009. « Étude socio-économique des communautés riveraines de la réserve forestière de Yoko (Province-Orientale, RDC) ». Mémoire. UNIKIN, Kisangani. Disponible en ligne sur : <http://www.biodiv.be/>

- rdcongo/implementation/centre-de-surveillance-de-la-biodiversite-csb/botanique/ecologie-forestiere/etude-socio-economique-des-communautés-riveraines-de-la-reserve-forestiere-de (consulté le 9 avril 2020).
- Masikini-Ngongo Katubule. 1972. « Histoire de la population de Kisangani. 1971-1972 ». Mémoire, UNAZA, Lubumbashi.
- Mbemba, B. & Chinamula, I. 2007 (décembre). *Rapport. Évaluation. Projet de réhabilitation de l'axe Kisangani-Ubundu. (K2Link)*. UNOPS. En ligne sur : <https://erc.undp.org/evaluation/documents/download/1905> (consulté le 3 mars 2020).
- Mikwa Ngamba, J.-F. 2010 (décembre). « Évaluation par télédétection des effets de la déforestation et de la dégradation des forêts à Kisangani (Cas de la Région forestière de Masako) ». Mémoire, Kisangani.
- Ministère du Plan et de la Coordination économique, service des Statistiques, Bureau de la démographie, IRES. 1961 (juillet). *Tableau général de la démographie congolaise. Enquête démographique par sondage 1955-1957. Analyse générale des résultats statistiques*. Kinshasa.
- Moleko Mumba Monongo. 1983. « L'INEAC et l'organisation de l'espace dans la région de Yangambi ». Mémoire, UNILU.
- Ngondo a Pitshandenge, S., de Saint Moulin, L. & Tambahse Oleko, B. 1992. « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 ». *Zaïre-Afrique* 268 : 487-506.
- Omasombo Tshonda, J. 1990. « La petite économie marchande à Kisangani. Nouvelles études de cas ». *Notes de recherche* 8. Kisangani : Institut de Recherches sociales appliquées.
- Pons, V. 1956. « Influence changeante de l'origine ethnique et du degré d'occidentalisation sur la répartition de la population africaine de Stanleyville ». In Daryll Forde (sous la dir. de), *Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au Sud du Sahara*. Paris : Unesco.
- Pons, V. 1969. *Stanleyville. An African Urban Community under Belgian Administration*. Bath : International African Institute.
- République du Zaïre, ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire. Institut national de la Statistique. 1992. *Zaïre. Recensement scientifique de la population. juillet 1984. Totaux*
- van Egroo, F. 1971. « Kisangani : étude d'économie urbaine ». Mémoire, UNAZA, Kisangani.
- Van Laer, T. & Matthyssen, K. 2014 (mai). *La Coopération belge au développement et les États fragiles : un écart entre politique et pratique ?*. Rapport du CNCND 11-11-11. En ligne sur : <https://ipisresearch.be/publication/la-cooperation-belge-au-developpement-et-les-etats-fragiles-un-ecart-entre-politique-et-pratique/> (consulté le 26 juin 2020).
- Verhaegen, B. (sous la dir. de), de Saint Moulin, L. et al. 1977. *Kisangani 1876-1976. Histoire d'une ville, tome 1 : La Population*. Kinshasa/Kisangani : Presses universitaires du Zaïre/Centre de Recherches interdisciplinaires pour le Développement de l'Éducation (CRIDE).

Archives

- FABV/SHP-MRAC (Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC). Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classées. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production voire les pages : par exemple,
- AIMO. 1952. *Rapport de l'inspection territoriale*.

CHAPITRE 2

ACTIVITÉS AGRICOLES ET INDUSTRIELLES

INTRODUCTION

Pour la population de la Tshopo, l'agriculture au sens large est la principale activité économique. Même en ville, à Kisangani, une grande majorité des habitants vit des activités agricoles intra-urbaines ou périurbaines (Alaruka & Choma Nyembo Kisombe 1985 : 83-95). Dans les années 1970, la zone de Lubunga, par exemple, pourtant située en ville, était classée comme une « zone à vocation agricole ». Que ce soient les chômeurs, les salariés, les commerçants, tous cultivaient leurs champs en vue d'engranger des rentrées financières complémentaires (Ahuka Omangu 1977 : 25). La province jouit de manière générale d'un climat équatorial continental avec une saison pluvieuse et des épisodes de saison sèche¹. Le sol est argilo-sablonneux, assez fertile en général², et largement recouvert par la forêt équatoriale. L'agriculture y est traditionnelle et extensive : il s'agit d'agriculture itinérante sur brûlis. À l'époque coloniale, les cultures vivrières de manioc, maïs et riz ainsi que les patates, les bananes, les légumineuses (arachides, haricot, niébé) côtoyaient celles dites pérennes (cacao, palmier à huile, hévéa, café). Aujourd'hui, elles sont cultivées séparément. À côté de leurs champs, les ménages agricoles possèdent généralement un jardin potager autour de leur maison avec des arbres fruitiers

1. Notons que la partie sud des territoires d'Ubandu et d'Opala, située au sud de l'équateur, connaît un régime des pluies un peu différent.

2. C'est le territoire de Bafwasende qui était le plus réputé au niveau de la fertilité au début des années 1950 (Ministère des Colonies 1955 : Introduction).

pour agrémenter l'alimentation quotidienne de la famille. Sur des parcelles un peu plus éloignées, ils cultivent d'autres cultures à plus large échelle qui sont destinées à être commercialisées, comme le riz. Les revenus des ménages sont complétés par l'élevage, principalement le petit bétail et les animaux de basse-cour. Enfin, la chasse, la cueillette, le ramassage et la pêche viennent s'ajouter au produit des cultures (Van Damme *et al.* 2014 : 4 ; 21). Certaines de ces dernières activités requièrent un savoir-faire qui suppose un sérieux héritage culturel. Enfin, les alentours forestiers de Kisangani n'ont cessé d'être exploités pour leurs richesses ligneuses. Ce secteur particulier a fait l'objet d'un chapitre à part.

Le secteur agricole connut dès le début de la colonisation un certain cloisonnement. L'agriculture industrielle était exclusivement réservée aux Européens et les cultures vivrières, en plus du coton, étaient aux mains des Congolais. Les changements dans le secteur furent l'assouplissement du régime des concessions, la modernisation de l'exploitation du caoutchouc avec la création de plantations d'hévéa, l'implantation de l'Institut national pour l'Étude agronomique du Congo belge (INEAC), l'expansion de la culture du riz, l'élargissement et la ramification du réseau routier, l'installation des plantations de palmiers à huile des frères Lever (anciennes Huileries du Congo belge, HCB, devenues PLZ), le début de l'industrialisation de l'agriculture, et, enfin, un début de structuration de la communauté paysanne en organisations diverses.

Concernant les industries à Kisangani, il s'agit avant tout d'entreprises de transformation de produits agricoles (rizerie, etc.), de scieries et de l'industrie du bâtiment. Il reste quelques entreprises



Usine Bralima, Kisangani.
(Photo équipe locale, 2019.)

agro-alimentaires comme la BRALIMA, héritage de l'époque coloniale. L'apparition de la SOTEXKI dans le cadre de la planification économique des années 1970 est un cas extraordinaire. L'entreprise, qui survécut à la conjoncture politique et économique zaïroise, reste encore aujourd'hui « le fleuron » de l'industrie boyomaise.

1. NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT D'UN TISSU ÉCONOMIQUE AVANT 1960

1.1. CULTURES VIVRIÈRES AUX MAINS DES CONGOLAIS

1.1.1. POPULATION AGRICOLE ET BASSINS DE PRODUCTION

L'analyse de l'enquête démographique réalisée en 1955-1957³ montre qu'à la fin des années 1950, 87 % de la population active congolaise du district de Stanleyville⁴ habitaient en zone rurale ou mixte. Par ailleurs, 98 % de la population salariée de l'ancien district et 79 % des indépendants étaient occupés par les activités agricoles. À Stanleyville, par contre, 98 % des hommes salariés étaient également occupés par des activités agricoles, lesquelles concernaient seulement 53 % des hommes indépendants. Si les femmes salariées étaient presque toutes versées dans l'agriculture, seulement un cinquième d'entre elles la pratiquaient comme indépendantes. En 1955, le district de Stanleyville comptait 91 862 agriculteurs autonomes sur une population totale de 612 601 personnes (Verheust 1978 : 12 ; 63).

3. Cf. l'article du CEDAF (Verheust 1978 : 2-107) pour explorer la méthodologie adoptée.

4. Correspondant à la Tshopo dans ses délimitations actuelles.

La population rurale cultivait le manioc, le maïs, les arachides ainsi que le riz et la banane plantain. Parmi ces cultures, le manioc et la banane plantain étaient les plus répandus. À la fin des années 1950, la culture de manioc dans la Tshopo s'étendait sur 18 000 ha avec une production de 165 000 tonnes, dont le tiers était commercialisé. Et les bananes plantains occupaient 28 000 ha, tout en produisant 235 000 tonnes (CEE 1963 : 2).

De manière générale, l'agriculture vivrière congolaise est restée traditionnelle, et en priorité destinée à la consommation des ménages. Il n'y avait pas de logique d'accumulation : au mieux, un modeste surplus était revendu de manière à boucler le budget familial (Jewsiewicki 1978 : 38-39). Le surplus des territoires était acheminé à Stanleyville. Les territoires d'Opala et d'Isangi, par exemple, fournissaient la ville en bananes plantains et en manioc. Les pénuries alimentaires en ville étaient récurrentes. Stanleyville ne comptait pas assez d'agriculteurs pour s'autosuffire. La main-d'œuvre agricole y était bien moins élevée en nombre que celle des autres districts, surtout de Ponthierville, d'Isangi et d'Opala (Rapport annuel AIMO 1952, dans FABV/SHP-MRAC). Mais avec le développement des paysannats et de l'agriculture périurbaine, après-guerre, la situation vivrière de Stanleyville s'améliora. Les sociétés qui achetaient leur production pour la redistribuer à leurs travailleurs commencèrent à rémunérer leurs ouvriers en valeur monétaire. La ville se transforma en un marché vivrier (Jewsiewicki 1978 : 38).

1.1.2. L'ÉTUDE D'UNE FILIÈRE : LE RIZ

Dès le début du xx^e siècle, la culture du riz fut encouragée. Elle avait notamment permis de nourrir les travailleurs de la nouvelle ligne ferrée

Kisangani-Ubundu entre 1903 et 1906. La Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger publiait en 1906 : « [...] Bien que les indigènes eussent été avertis que la création de chantiers populeux allait provoquer des besoins auxquels il était dans leur intérêt de pouvoir satisfaire, ils ne se décidèrent à augmenter leurs cultures qu'à l'intervention répétée de l'administration. À l'époque de la récolte, un agent visite les principaux villages de la région pour y effectuer les achats. » Après 1902, dans la zone du rail, le riz était décortiqué avec des machines qui devaient soulager la main-d'œuvre essentiellement féminine occupée à cette tâche (Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger 1906 : 38). Le riz devint dans la zone Kisangani-Ubundu une culture obligatoire. Il aurait été difficile selon Bogumil Jewsiewicki d'obtenir de tels résultats grâce à la seule propagande coloniale, comme s'en enorgueillissait à l'époque la société CFL. Avec la reprise du Congo par la Belgique s'institua un programme agricole général qui devait définir l'orientation et l'organisation des activités agricoles par le Gouvernement colonial. Des zones agricoles furent établies pour promouvoir l'une ou l'autre culture, en les rendant obligatoires. Pendant la Première Guerre mondiale, le riz fut produit pour l'effort militaire. Le territoire d'Opala fut particulièrement visé : il exportait son riz, produit à grande échelle, via Yanonge. D'autres territoires furent aussi mis à contribution, notamment ceux de Basoko, Isangi et Ubundu. Après la Première Guerre mondiale, le programme agricole continua ; il s'agissait alors d'approvisionner la population vivant dans les centres miniers, extra-coutumiers et les plantations. Ces programmes agricoles entraînaient toute une série d'obligations contraignantes et de mesures coercitives en cas de non-respect. Celles-ci sont détaillées dans les rapports d'inspection du territoire de Bafwasende de 1946 et 1947. La valorisation du riz servait les sociétés cotonnières qui l'associaient à la culture du coton. Dans les années 1950, la production de riz avait encore augmenté, poussée par la création de nombreuses rizeries à Stanleyville dont la production totale était passée de 14 850 tonnes en 1951 à 20 141 en 1959. Au début des années 1960, on remarquait déjà que le riz était de plus en plus consommé non seulement par les citadins et les travailleurs d'entreprises, mais également par la population paysanne qui commençait à le substituer au manioc et à la banane (CEE 1963 : 45).

1.1.3. CRÉATION DE L'INEAC ET SON RAYONNEMENT

En 1933, l'Institut national pour l'Étude agronomique du Congo (INEAC) fut créé pour promouvoir le développement scientifique du Congo, moderniser le secteur agricole et ainsi augmenter sa production. Cet institut devait remplacer les jardins d'essais implantés autour des anciens postes de l'EIC près du fleuve Congo, qui avaient été transformés en régies, dont celles de Yangambi et de N'gazi. Petit à petit, ces champs en régie s'étaient orientés vers des cultures industrielles telles que le caféier, l'hévéa et le palmier à huile, rendant des services aux planteurs européens et aux sociétés agricoles des alentours (Moleko Mumba Monongo 1983 : 46). À sa création, le domaine de l'INEAC s'étendait sur 20 000 ha entourés de réserves floristiques (200 000 ha) dont la gestion lui avait été confiée. Il s'agissait du plus grand centre de recherche agronomique du pays avec des programmes sur les cultures vivrières et industrielles. La présence du centre et son développement métamorphosèrent le paysage régional (nouvelles plantations, habitations, etc.) (Moleko Mumbwa Monongo 1983 : 46). Après 1936, les plantations nécessitèrent de nouvelles usines de traitement, notamment pour extraire l'huile de palme, décortiquer le café et transformer le latex en caoutchouc sec. L'INEAC les installa en même temps que des scieries. À cette même époque, il s'équipa d'un centre de montage et d'une centrale électrique, en plus d'une briqueterie pour la construction de nouveaux bâtiments qui continuaient à fleurir au fur et à mesure que le centre prenait de l'ampleur. Ces travaux nécessitèrent de la main-d'œuvre d'Isangi, de Turumbu et des territoires voisins. Celle-ci ne cessa de croître pendant l'époque coloniale. La connexion directe de Yangambi avec le fleuve Congo, le long duquel fut aménagé un port, fut également un atout qui favorisa les relations commerciales (Moleko Mumbwa Monongo 1983 : 46, 76). À partir des années 1950, on lui attribue son véritable essor (personnel, logements, laboratoires et plantations) et son rayonnement comme centre de recherche international, aux premiers rangs des institutions scientifiques d'agriculture tropicale. Yangambi devint un haut lieu de la science agronomique, réalisant d'impressionnantes recherches qui marqueront le développement mondial de plusieurs recherches agricoles du point de vue de la productivité (Moleko Mumba Monongo 1983 : 76).



**Aperçu de la route
de Yangambi au PK 100,
beach INERA.**

(Photo équipe locale, 2009.)

1.1.4. MISE EN PLACE DES PAYSANNATS : LE CAS DE TURUMBU

Dans la zone d'influence de l'INEAC (Basoko, Isangi, Opala) se développèrent de nouvelles techniques agricoles par l'intermédiaire des paysannats (1936), notamment celui de Turumbu, d'abord installé à Yalibua, puis dans la périphérie immédiate de Yangambi (Moleko Mumba Monongo 1983 : 50). Il s'agissait d'un paysannat de forêt essentiellement axé sur les cultures vivrières (Mokili Denga Kassa 1998 : 150). Le paysannat de Yanonge, quant à lui, était spécialisé dans les cultures vivrières et le palmier à huile. Celui du territoire de Banalia, le paysannat Bamanga, s'occupait de cultures d'appoint de caféiers et de palmiers en plus des cultures vivrières traditionnelles. Dans le territoire de Ponthierville, à Wanie-Rukula, un paysannat collectif avait été conçu sur le modèle du paysannat Turumbu. Enfin, près de Stanleyville, la mission économique européenne recensait également l'établissement d'un paysannat dans les zones annexes (équivalant à environ 2000 parcelles) dont le nom n'avait pas été spécifié (CEE 1963 : 4). Peut-être s'agissait-il du paysannat de Lubuya-Bera qui avait été créé après la Seconde Guerre mondiale pour ravitailler la ville à moindres frais⁵. Dans tous les cas, en intégrant ces nouvelles structures dans le Plan décennal (1949) (Malengreau 1949 : 18 ; Gourou 1952 : 31), le pouvoir politique visait trois principaux objectifs d'ordre agronomique (productivité, fertilité des sols), socio-politique (stabilisation

5. On parle dans la littérature d'un paysannat « de la ceinture de Stanleyville composé de 2198 fermettes organisées sur base individuelle » (Ergo s.d.).

de la population dans les campagnes)⁶ et économique (écoulement de la production, ravitaillement de la main-d'œuvre) (Mokili Denga Kassa 1998 : 150). Dans les années 1950, le paysannat Turumbu et la station de recherche de Yangambi fournissaient quant à eux les semences sélectionnées pour toutes les plantations qui avaient les mêmes contraintes écologiques. Le concept du paysannat fut étendu à toute la colonie. Les moyens accordés à cette politique agricole d'après-guerre gonflèrent (équipement de nouveaux laboratoires, etc.).

À titre d'exemple, les cultures du paysannat de Turumbu étaient pratiquées en couloirs orientés est-ouest d'une largeur de 100 m séparés par des bandes forestières. La terre était mise en culture pendant trois ans, suivis de quinze ou vingt ans de jachère. Un centre de multiplication des semences y avait été créé. Parmi elles, certaines étaient sélectionnées par le service des plantes vivrières de Yangambi. On y cultivait aussi le maïs, le riz, le manioc, les arachides, les bananes, le soja, la vigne, les noix, les ignames et les arbres fruitiers sur les parcelles des paysans (Moleko Mumba Monongo 1983 : 64 ; Malengreau 1949 : 41).

Le principe de la propriété clanique y avait été maintenu⁷. Le producteur, membre du clan, jouis-

6. Un inspecteur territorial de Bafwasende rapportait à ce propos : « Il y a un danger pour un district de posséder trop d'ouvriers et pas assez de cultivateurs. »

7. « Sa particularité était que la répartition des terres n'était pas en permanence individuelle. Les terres étaient réparties chaque année selon la coutume et devaient rentrer, après exploitation, dans le domaine communautaire. La rotation était essentiellement basée sur les cultures vivrières » (Mokili Denga Kassa 1998 : 150).

sait de l'usufruit de sa parcelle (Mokili Denga Kassa 1998 : 150). Les agriculteurs du paysanat vendaient leur production à une coopérative spécialement créée à cet effet (1944) par l'intermédiaire de laquelle l'INEAC s'assurait une partie de la production des paysans. Mais ce n'était pas à proprement parler une coopérative puisqu'elle n'était gérée que par des Européens et fonctionnait comme une succursale de l'INEAC (Malengreau 1949 : 2 ; 6). Son emprise sur la population paysanne de Turumbu devint d'ailleurs de plus en plus importante, jusqu'à interférer dans leur vie quotidienne à tous les niveaux. Il y eut des dérives, au niveau des prix notamment d'achat de la coopérative qui étaient inférieurs à ceux du marché libre local. Une situation qui déboucha sur des fuites de production vers des marchés parallèles par l'intermédiaire des Lokele qui ravitaillaient Kisangani (Moleko Mumba Monongo 1983 : 69 ; 70).

1.2. LES GRANDES PLANTATIONS : UNE AFFAIRE EUROPÉENNE⁸

1.2.1. PÉRIODE DE CUEILLETTE ET RÉGIME DOMANIAL

À la fin du XIX^e siècle, avec la pénétration arabo-swahili et l'arrivée des Européens dans l'actuelle Tshopo, la récolte de l'ivoire et du caoutchouc primaient dans la région. Après la victoire des Européens sur les Arabo-Swahili, le régime domanial s'instaura. Il venait remplacer celui de la liberté de commerce en vigueur depuis le traité de Berlin. L'EIC s'appropriera les terres vacantes⁹ qu'elle céda en partie à des monopoles ; des sociétés dans lesquelles l'État avait aussi des parts. L'exclusivité des récoltes d'ivoire et de caoutchouc sur ces terres leur était accordée. Les produits intéressants financièrement appartenaient donc à l'État ou à la société concessionnaire en place. Il n'était plus possible pour un commerçant d'y acheter de l'ivoire ou du caoutchouc sans commettre un délit (Mokili Denga Kassa 1998 : 41-42). La partie de la Tshopo qui fut davantage concernée par ce régime économique était celle située à l'ouest, dans la Cuvette centrale, voisine de l'ancienne province de l'Équateur (Tshuapa actuelle). Il s'agissait plus précisément d'une grande partie du territoire de Basoko, du sud-ouest du territoire d'Opala et de quelques franges des territoires d'Isangi et de Yahuma.

8. À l'exception de l'huile de palme.

9. Par terre vacante il faut entendre les terres qui ne sont ni occupées, ni exploitées par les indigènes.

1.2.2. MISE EN PLACE DES GRANDES PLANTATIONS

L'État avait favorisé l'initiative privée en fournissant des appuis financiers et des collaborations techniques à des sociétés occidentales à grands capitaux plutôt qu'à un petit colonat. La communauté des colons n'atteignit d'ailleurs jamais dans la Tshopo l'importance qu'elle revêtit dans les Uele ou les Kivu.

Petit à petit, les produits « spontanés » ont été « domestiqués ». Alors qu'au départ, la province ne comptait que du caoutchouc issu de lianes sauvages, la Bamboli Cultuur Maatschappij¹⁰ commença l'exploitation de l'hévéa (*Hevea brasiliensis*) dans des plantations disséminées dans le territoire d'Opala et dans celui d'Isangi. Des comptoirs comme ceux de la SAB et la NAHV à côté de la Société anonyme d'Ancien Comptoir commercial d'Heryghere, Martins et Soares ainsi que Serpa et Costa, deux firmes portugaises, s'étaient aussi implantés dans la région avec la Belgika (Jewsiewicki 1978 : 10-11). Dans les années 1920, les frères Lever créèrent des plantations et des huileries dans les territoires de Basoko et de Yahuma. Parmi celles-ci, la plus grande plantation de palmier à huile du pays, avec 63 560 ha, était répartie sur trois domaines (Lokutu, Mosite et Lokumete).

La Belgika, qui avait d'abord été un simple comptoir commercial, étendit ses activités aux plantations agricoles de caféier, hévéa, palmier à huile, notamment sur l'île Bertha (entre Kisangani et Yangambi), mais aussi dans les territoires de Banalia, d'Opala, de Bafwasende. La société se spécialisa également dans l'usinage du café, du caoutchouc et installa des huileries et des rizeries. Et enfin, elle finit par se diversifier dans des fermes d'élevage bovin dans la périphérie de Kisangani (Kibibi, Tshopo, etc.) dont des fermes laitières qui produisaient du lait consommé dans la seule ville de Kisangani (Jewsiewicki 1978 : 23).

On notait également les activités de la compagnie du Lomami qui opérait dans le territoire d'Isangi. Celle-ci produisait de l'huile de palme, du caoutchouc et du café avec plusieurs stations d'essai créées et installées notamment à Yangambi et à Lula. Au même moment, à l'initiative de l'État, un accent particulier fut mis sur l'enseignement agricole (car la main-d'œuvre était encore inexpérimentée). Des

10. Bamboli Cultuur Maatschappij, filiale d'une société anversoise, Algemeen Belegingskantoor, se mua plus tard en CELCO/CELZA Bamboli (Culture et Élevage au Congo/Zaire). Elle avait son siège à Stanleyville.

entreprises privées se mirent également à former leurs propres cadres.

En 1959, parmi les grandes sociétés agricoles, on comptait, sans être exhaustif, trois sociétés ayant leur siège à Stanleyville : la Sofostan, Bamboli et Plyal. Quatre sociétés avaient leur siège directement sur leur lieu d'exploitation : Opala, kilomètre 24, Cidika et la Biaro, qui avait été créée en 1924 pour exploiter les caféiers entre Stanleyville et Ponthierville (Ubundu). Enfin, la PEK, Lomami, Comuele et Bunge qui avaient une agence à Stanleyville venaient compléter le panel (van Egroo 1971 : 130).

Après la guerre, le caoutchouc qui avait été le pilier économique de l'EIC perdait de son importance dans certaines régions. Mais dans la Tshopo, il était en pleine expansion. L'administration coloniale promouvait l'établissement de plantations sous forme de paysannats. La seule Province-Orientale, dont la plus grande partie des plantations d'hévéas se trouvaient dans le territoire d'Opala et d'Isangi, détenait 38,44 % de la surface qui y était dédiée (Bolakonga 2019). À la fin des années 1950, les deux territoires assuraient les trois quarts de la production de caoutchouc sec de la Province-Orientale (CEE 1963 : 2). À la même période, le palmier à huile était également cultivé à grande échelle dans la Tshopo sur 30 000 ha, dont environ les deux tiers étaient en rapport avec une production totale d'environ 35 000 tonnes d'huile et 12 000 tonnes de noix de palme. La plupart provenant des territoires de Basoko, Isangi, Opala et Yahuma. La majorité des noix de palme (70 %) était produite par des sociétés européennes, le reste étant le produit du travail des Congolais (CEE 1963 : 1). Alors que la production d'huile de palme n'arrivait plus à revenir au niveau de 1950, les dérivés étaient en pleine explosion. La production de coton avait également augmenté dans les années 1950. En 1959, il était produit par les Congolais dans les territoires de Bafwasende, Banalia et Basoko, à raison de 5000 tonnes de coton graine pour 9000 ha en 1959. Le café, après avoir stagné au début des années 1950, connaissait un nouvel engouement cinq ans plus tard. Il fut mis en culture dans de nombreuses plantations européennes. Les Congolais ne possédaient même pas 2000 ha sur les 20 000 ha de plantations. Un tiers était situé à Ponthierville (actuel Ubundu), le reste était réparti entre les territoires de Banalia, Opala et Bafwasende (CEE 1963: 2).

1.3. NAISSANCE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES À STANLEYVILLE APRÈS-GUERRE ET LA QUESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DU CHÔMAGE

Kisangani prit son virage industriel après la Seconde Guerre mondiale. Il fallait satisfaire les besoins d'une classe moyenne émergente constituée de commerçants, chauffeurs d'origine africaine, qui constituaient un nouveau marché pour les produits manufacturés. Cette période d'essor industriel fut couronnée par l'organisation d'une foire industrielle et agricole à Stanleyville en 1950 sur le terrain actuel de la SOTEXKI. Il s'agissait de promouvoir les nouveaux projets, d'inciter les investissements et de valoriser les entreprises. Les industries fleurirent dans tous les secteurs : la production de bois, l'agro-alimentaire, la chimie (savonneries), la construction (cimenterie, bâtiment), etc. Les boulangeries, laiteries, fromageries et autres activités de transformation apparurent en ville. Les sociétés brassicoles BRACONGO (devenue UNIBRA) et BRALIMA, la Cristaleau et la CAB (Compagnie africaine des Boissons) virent le jour, à côté des usines de traitement du riz qui les avaient précédées. Mais les boissons gazeuses à Kisangani firent long feu. Dès 1953, leur production entama un fléchissement, contrairement à la production de lait qui enregistrait toujours un certain succès (CEE 1963 : 45). Les produits oléagineux vont aussi connaître à la fin de l'époque coloniale un grand succès. La production des savonneries avait plus que doublé entre le début et la fin des années 1950.

Dans les archives administratives de Stanleyville, ce boom économique est aussi visible à travers l'augmentation des recettes de la ville. Les contribuables, qui avaient diminué avec la guerre, redevinrent plus nombreux : installation de nouveaux paysannats, revue des barèmes salariaux et apparition de nouvelles activités économiques. En 1953, les dépenses publiques de Stanleyville laissaient apparaître un dépassement budgétaire qui coïncidait avec la politique de grands travaux et la création et l'entretien de nouvelles voies de communication, en particulier routières. Les entités administratives (CI et CEC) furent autorisées à contracter des crédits pour des travaux dans d'autres secteurs que l'agriculture, comme la construction de bâtiments officiels, de routes, d'hôpitaux et autres.

Stanleyville était un centre d'attraction pour la main-d'œuvre venue d'autres territoires ou d'autres

districts. La tendance en ville était de recruter des temporaires ou journaliers en maintenant des salaires bas sans devoir s'acquitter du salaire minimal, en vigueur depuis 1947. Il s'agissait donc en majorité de travailleurs « à longue distance » qui retournaient dans leur village une fois les travaux achevés. Les conseils d'entreprise n'en étaient alors qu'à leurs balbutiements. Souvent, ils ne s'organisaient pas. En 1947, on ne recensait l'existence d'aucun syndicat, à l'exception de Stanleyville, où deux Européens mandatés par la Confédération générale des syndicats (CGS) tentaient de regrouper les clerks (indigènes et étrangers) (Rapport annuel AIMO 1948, dans FABV/SHP-MRAC¹¹). À partir de 1951, furent autorisées les premières revendications des ouvriers dans le cadre d'organisations professionnelles¹². Mais les premiers syndicats, une fois créés, mirent du temps à être productifs. Les membres se réunissaient davantage pour discuter des statuts et des droits de l'association que pour mettre en place de véritables avancées sociales pour les travailleurs.

Le rapport AIMO de 1952 donne un aperçu de la répartition de la main-d'œuvre par territoire selon les secteurs. C'est Stanleyville qui comptait la majorité des ouvriers dans d'autres secteurs que celui agricole ou minier, suivie par Isangi et Ponthierville, qui comptait des ouvriers pour son port et son chemin de fer CFL. Enfin, Bafwasende était le seul territoire qui comptait des travailleurs dans le secteur minier. Dans les années 1950, les entreprises de la région de Stanleyville furent de plus en plus confrontées à des difficultés de recrutement dans des domaines de travaux « lourds » qui étaient effectués avant dans le cadre des travaux forcés. Et pourtant, les habitants de Stanleyville étaient nombreux à être sans emploi. Malgré l'élan industriel que connut la ville, la capacité d'absorption des ruraux par les activités économiques en ville était limitée. Les mesures administratives qui limitaient les déplacements de population pour limiter l'exode rural n'étaient pas suffisantes. L'administration de la ville avait

11. Stanleyville, 21 février 1948, rapport AIMO sur l'administration du district (dans FABV/SHP-MRAC).

12. En 1951, sur les 1336 affiliés syndicaux de la Province-Orientale, 1141 se trouvent dans la Tshopo, 995 à Stanleyville et 146 à Ponthierville (Rapport annuel AIMO 1954, dans FABV/SHP-MRAC). En 1957, une nouvelle loi octroyait une marge de manœuvre plus grande aux syndicats.

entamé une véritable « chasse aux sans-emplois ». Cette question apparaît de manière récurrente dans tous les conseils de province des années 1950. L'administration s'efforçait de maintenir une comptabilité des chômeurs grâce à leur signalement par les sociétés en fin de contrat et l'enregistrement obligatoire des habitants sans emploi dans les bureaux de la main-d'œuvre indigène (BMOI). L'administration prit des mesures spécifiques, comme une taxe sur les artisans dont le statut était utilisé par les chômeurs pour échapper aux contrôles. Cette taxe fut celle qui connut la plus grande augmentation entre 1937 et 1952 : 37 % pour les factoriens et de 42 % pour les artisans à domicile. À long terme, son incidence fut paralysante. Elle s'avéra dissuasive pour les travailleurs et entrepreneurs. Selon le rapport AIMO de 1958, le nombre d'artisans à domicile en ville avait sensiblement diminué, passant de 135 en 1954 à 41 en 1958. Sur la même période, le nombre de commerçants n'allait qu'en croissant, passant de 210 à 988. Les employés congolais dans l'administration pour un travail de bureau augmentèrent également, passant de 280 en 1954 à 493 en 1958. Les professions libérales, par contre, n'étaient pas encore accessibles aux Congolais (Rapport annuel AIMO 1958, dans FABV/SHP-MRAC).

2. DE LA RUPTURE DE L'INDÉPENDANCE À LA FIN DU ZAÏRE DE MOBUTU : RETOUR À UNE AGRICULTURE D'AUTOSUBSISTANCE

2.1. LES TROUBLES POST-INDÉPENDANCE ET LE DÉMANTÈLEMENT DES INFRASTRUCTURES

La plupart des activités économiques de la Tshopo et leurs infrastructures (entreprises, plantations, routes, usines, etc.) ne survécurent pas à l'indépendance et aux troubles qui suivirent. Kisangani, qui s'institua dans l'histoire congolaise comme bastion du contre-pouvoir, fut plusieurs fois coupée de son débouché national (Kinshasa). Ce fut le cas à la fin de 1960 et pendant les premiers mois de 1961. Dans ce contexte, les producteurs se tournèrent vers l'Ouganda et le Soudan pour leurs exportations (Mpemba 1970 : 10). Selon la mission économique de 1963, une des causes de la diminution généralisée de la production agricole dans l'ancien district de Stanleyville après l'indépendance fut l'abandon d'une grande partie des petites plantations appartenant à des colons européens, principalement dans les

territoires de Ponthierville, Banalia et Bafwasende (CEE 1963 : 6-7). Pourtant, la Tshopo n'était pas une région où le colonat européen s'était si fortement développé, à la différence des Kivu. Les sociétés européennes continuèrent par contre leurs activités. Elles reconvertirent parfois leurs plantations. Ce fut le cas d'une bonne partie des caféiers qui n'étaient plus rentables, à la suite de l'augmentation continue du coût de la main-d'œuvre d'une part, et de la baisse des cours du café d'autre part. La culture du coton fut définitivement abandonnée à Basoko tandis qu'elle encaissait une sérieuse dégringolade dans les territoires de Banalia et de Bafwasende. La production de caoutchouc se maintenait, pressée par le nouveau contexte d'insécurité et d'incertitude et privée du jour au lendemain du personnel d'encadrement. Les plantations de cacao de la population congolaise, dont la production était déjà minime, furent abandonnées. La production de palmier à huile baissa également, pour n'atteindre que 75 % de celle de 1959. C'était en fait surtout les volumes de fruits de palme fournis par les Congolais aux usines européennes qui avaient drastiquement diminué, plus particulièrement dans les territoires d'Opala, de Yahuma et d'Isangi (CEE 1963 : 6).

Les troubles de 1964, avec la rébellion Simba, achevèrent ce qui restait des infrastructures économiques de la province. À titre d'exemple, la quasi-totalité des ouvriers de la Bamboli (CELCO) prirent la fuite. Tout l'appareil administratif fut profondément bouleversé. Les ponts furent détruits, les routes coupées. Le Bas-Uele qui était un grenier agricole pour la ville de Kisangani devint complètement enclavé (Mily Denda-Sakala 1996 : 194). C'est l'ensemble de l'économie régionale qui s'écroula. Après le chaos et les troubles des cinq premières années du Congo indépendant, les débuts de la Deuxième République furent en revanche caractérisés par une certaine stabilité politique sur l'ensemble du territoire. À l'exception de la mutinerie de la gendarmerie katangaise en 1966 ainsi que la rébellion des mercenaires de l'été 1967 (Mpembele 1970 : 10 ; Simons *et al.* 1981 : 5-6). Cette normalisation permit la reprise des activités économiques : la création de nouvelles structures et le redémarrage des infrastructures de production léguées par la colonisation (Bolakonga *et al.* 2012).

Avec la réforme monétaire et la libéralisation des importations, Kisangani réinvestit son rôle de port de transit et de distribution dans l'économie

régionale (van Egroo 1971 : 132). Le rapport d'activité de l'Office d'exploitation des Transports du Congo (OTRACO) montre une augmentation des tonnages vers Kisangani entre 1967 et 1968. Le tonnage à la descente en revanche avait nettement diminué à l'indépendance ; n'équivalant même pas les deux tiers de ce qui était exporté depuis Kisangani en 1959. Quelques années après, il avait encore sérieusement diminué, jusqu'à 37 % du niveau de 1959. Par contre, l'Uele montrait à l'exportation une reprise timide, mais perceptible. Trois maisons de commerce, Hasson frères, Simi-Simi et Tricotex, suivies de toute une série de petites maisons de commerce plus modestes, ouvrirent à Kisangani. Les Grecs, Pakistanais et Indiens installés dans la zone de Makiso à Kisangani étaient aussi actifs dans le secteur commercial. La plupart des grandes enseignes commerciales présentes à Kisangani dans le secteur de l'importation étaient en fait les succursales d'entreprises déjà présentes à Kinshasa ou à Lubumbashi. À l'exception de la société congolaise TRANSCOMPRO, locale. Celle-ci importait des wax, friperies et casseroles. À l'export, elle vendait des produits agricoles, principalement du café. Les grossistes et demi-gros sont à Makiso et tout le reste des petites boutiques et marchands au détail sont donc dispersés dans les autres quartiers de la ville (van Egroo 1971 : 83, 84, 100).

2.2. KISANGANI COMME TROISIÈME PÔLE ÉCONOMIQUE ?

Dans la littérature des années 1970, Kisangani était régulièrement perçue comme un futur pôle économique majeur pour l'Est du Congo. Plusieurs études et plans de développement économique mettaient les possibilités industrielles de la ville en avant. Après des années d'instabilité, Mobutu voulait lui construire un avenir industriel qui canaliserait sa population. C'est à cette époque, en 1971, que fut imaginé le projet de la SOTEXKI à Kisangani, qui devait, selon le Gouvernement, « développer tout particulièrement l'équipement et l'industrialisation en vue de la création d'un troisième équilibre » (« Potentiel socio-économique de Kisangani » dans FABV/SHP-MRAC). Dans le domaine agricole, des initiatives comme la fondation de l'ISEA (Institut supérieur en Études agronomiques) à Bengamisa en 1969 témoignaient aussi d'un nouveau souffle dans les domaines économiques (agricoles et industrielles). Mais les

espoirs soulevés par la profonde volonté de changement furent stoppés net par la zaïrianisation en 1973. Les ambitions économiques pour le développement industriel de Kisangani passèrent au second plan. La zaïrianisation consacra la nationalisation de toutes les sociétés agricoles et agro-industrielles, des propriétés foncières et autres grandes unités commerciales appartenant à des étrangers. À leur tête furent parachutés des nationaux peu expérimentés et sans compétences avérées. De rares entreprises y échappèrent, notamment les Plantations Lever au Zaïre (PLZ), actuellement Feronia Plantations Huilerie du Congo (PHC). Dans la majorité des cas, les entreprises s'effondrèrent : gérées par des personnes incompetentes et pillées par des dignitaires du régime. Les unes à la suite des autres, les infrastructures automobiles et les équipements de production (faute d'entretien, de renouvellement des pièces de rechange, de démantèlement, etc.) furent déclassés. La main-d'œuvre se retrouva mal outillée, non rémunérée et démotivée. La zaïrianisation fut mal planifiée et détruisit à nouveau des activités économiques de la région déjà fragilisées par le départ des Belges après l'indépendance et par les troubles qui suivirent. Devant le constat de l'échec généralisé, Mobutu fit marche arrière en procédant à la rétrocession de certaines plantations et autres industries aux anciens propriétaires. Mais la plupart d'entre eux ne revinrent pas, d'autant que le cours mondial de la plupart des produits agricoles, dont l'hévéa, avait baissé et n'encourageait pas les nouveaux investissements agro-industriels. La plupart des équipements avaient vieilli et étaient devenus inutilisables. Les cultures industrielles passèrent au second rang. La population rurale qui avait déjà un faible pouvoir d'achat se retrouva avec encore moins d'emploi. Sa seule issue se trouvait dans l'agriculture vivrière (manioc, banane, et légumes pour l'alimentation et riz, maïs, et courges pour la vente). Celle-ci se pratiquait dans un contexte général d'enclavement et de possibilités d'évacuation restreintes. Les campagnes se refermèrent sur elles-mêmes. La production rizicole qui s'était largement développée autour de Kisangani, notamment dans le territoire d'Opala, ne pouvait plus être acheminée en ville faute de connexions possibles. Les récoltes pourrissaient au village (Bolakonga 2013 : 118). Les pillages du début des années 1990 apportèrent le coup de grâce à une structure économique qui était déjà fortement ébranlée.

2.3. LE MIRACLE DE LA SOTEXKI AU MILIEU DE L'HÉCATOMBE ZAÏROISE

C'est donc dans le cadre du plan de développement économique national fondé sur l'émergence de trois pôles économiques en RDC que la Société textile de Kisangani (SOTEXKI) était née. À côté des industries de Lubumbashi et de Kinshasa, Kisangani faisait pauvre figure ; il fallait lui créer une industrie génératrice d'activités économiques. La SOTEXKI fut donc constituée en société d'économie mixte, à Kisangani, pour devenir le levier de développement de toute la zone du Haut-Zaïre, de l'ancien Kivu et de l'Équateur. En plus de sa localisation proche d'une vaste zone cotonnière, des possibilités énergétiques de la centrale de Kisangani et de la main-d'œuvre abondante, il s'agissait pour le Gouvernement congolais d'un moyen de stabiliser la population de Kisangani qui avait cumulé les crises et les bouleversements depuis l'indépendance. La personne responsable de l'étude économique du projet (membre de la Commission nationale des investissements) qui avait été exécutée préalablement à la fondation de la société avait d'ailleurs conclu son rapport en disant : « C'est en pleine conscience de la subordination de la technique à la politique qu'il a établi son rapport et que ce projet doit être situé dans un cadre plus large de la politique économique et financière du pays » (Simons *et al.* 1981 : 5 ; 16). Cet extrait montre la faible marge d'action d'une commission soumise à des pressions politiques (Simons *et al.* 1981 : 5-16). Dans la littérature de l'époque, on retrouvait ce type de slogan concernant le projet : « La SOTEXKI fera vivre entre 7000 et 10 000 personnes dans la région », « On estime les effets d'entraînement de la SOTEXKI sur les petites et moyennes entreprises locales à plus ou moins 4000 travailleurs ». Enfin, dans la revue *Horizon 1980*, on parlait même d'un effet d'entraînement bénéficiant à plus de 150 000 personnes dans la région du Haut-Zaïre. La société comptait près de 1500 employés dans les années 1980 (Simons *et al.* 1981 : 5-18).

Concrètement, la SOTEXKI fut le fruit d'un partenariat entre le Zaïre (38 %) et le groupe français Beaujolin, majoritaire (62 %), géré par Maurer Textile, une entreprise basée en Suisse (Kamandji Lossi 1991 : 18). Ce qui lui valut d'acquiescer rapidement un certain niveau de productivité et de rentabilité (Simons *et al.* 1981 : 5-18). Bien que la société ait été constituée en 1971, les travaux de construction ne débutèrent qu'en 1973 et la production industrielle ne commença qu'en 1975. Une dizaine d'années plus



Bâtiment de la Sotexki, vues de l'extérieur et de l'intérieur.

(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)

tard, l'entreprise entamait de nouveaux travaux d'extension. L'usine était située à 7 km de Kisangani, au nord-ouest, le long de la Tshopo de laquelle elle tirait l'eau nécessaire à son exploitation. La SOTEXKI filait, tissait, imprimait et distribuait ses produits haut de gamme. Elle produisait environ 18 000 000 m² de tissus par an, ce qui correspondait à seulement 40 % de l'objectif de départ.

Le plus grand problème de la SOTEXKI résidait dans son approvisionnement en matière première. Sa création coïncida avec la crise de la production de coton. La fondation de l'Office national des Fibres et Textiles (ONAFITEX) qui devait remplacer la Compagnie cotonnière congolaise (COTONCO) (et la Coopérative minière et agricole du Congo, COMACO) pour gérer la collecte et la vente du coton dans les Uele n'apporta pas la solution. Elle avait été mal pensée et mal gérée : la situation paysanne n'avait pas été prise en compte. À la place, l'État investit dans de nouveaux équipements de transformation dont la plupart ne furent au final jamais montés ni utilisés. Le réseau des routes se dégradait ; les producteurs privés de moyens d'évacuation, avec des rendements en baisse¹³, se tournèrent vers

des cultures plus rentables. La production de coton chuta. L'ONAFITEX fut dissous et remplacé par la Caisse de Stabilisation cotonnière (CSCO) et la Société des Textiles du Congo (SOTEXCO, association des entreprises textiles et de l'État dont 55 % étaient détenus par la SOTEXKI). Elle fut remplacée par la Compagnie du Développement rural du Nord (CODENORD). La production de coton qui s'était arrêtée dans certaines régions des Uele reprit en 1979, avec 6260 tonnes, puis 10 368 tonnes en 1980. La moitié du coton des Uele était destinée à Kinshasa, l'autre moitié à la SOTEXKI (Simons *et al.* 1981 : 5-37).

Pour compléter l'approvisionnement national, la SOTEXKI devait importer son coton, depuis les États-Unis contre du café et depuis la Zambie contre des tissus écrus. Dans les années 1980, la SOTEXKI tournait au ralenti, avec pourtant une capacité annuelle de 3500 tonnes de coton fibre (CECI & FIGEPAR 2007 : 20). En plus des difficultés concernant l'approvisionnement en matière première, l'éloignement du marché de Kinshasa, la vétusté des machines, et la concurrence des wax étrangers et de l'importation des friperies constituaient les principaux obstacles à son décollage économique (Kamandji Lossi 1991 : 18). Ce furent en partie les aides de l'État (exonérations fiscales et autres avantages) dont bénéficia au départ la société qui lui permirent de tenir financièrement (Simons *et al.* 1981 : 5-21). À côté des aides

13. Le paysan zaïrois produisait environ 60 kg de coton/an, le rendement à l'hectare était d'environ 600 kg/ha en 1959 et est tombé à 200 kg/ha en 1981.

d'État dont elle a bénéficié, sa survie fut surtout le fait de quelques individus qui réussirent à maintenir l'entreprise, usant d'un arsenal de solutions originales et efficaces. La gestion de l'entreprise demeura sous emprise étrangère avec une continuité à tous les niveaux de la direction et de l'encadrement, que ce soit dans les services d'ingénierie ou de gestion. C'est ce qui dut faire la différence avec les autres usines textiles congolaises qui fermèrent presque toutes (UTEXAFRICA, CPA, SOLBENA, SINTEXKIN, FILTISAF et NOVATEX). Après vingt ans à l'arrêt, la SOTEXKI s'est remise en marche au ralenti avec environ 250 employés. Elle fonctionne au rythme de commandes ponctuelles. Le Parc agro-industriel de Dingila (PAID) dans les Uele a remplacé la CODENORD comme fournisseur de coton. Le complexe livre plus de 1650 kg de fibre à la SOTEXKI. Le reste est toujours importé.

2.4. RUÉE VERS LES DIAMANTS DE KISANGANI : ÉCONOMIE DE CUEILLETTE SUR LE MODÈLE « CLIENTÉLISTE » DU GOUVERNEMENT MOBUTU¹⁴

Si les gisements miniers de Kisangani étaient déjà présents sur les cartes géologiques coloniales, il ne fut jamais question de leur exploitation. Les sites étaient trop éparpillés, de faible teneur, et donc considérés comme peu rentables. Jusque dans les années 1980, seuls les gisements de fer de Banalia et les gisements d'or de Pangi étaient connus. En 1986, un premier site diamantifère fut découvert à 36 km de Kisangani. Peu après, les creuseurs, les financiers et les acheteurs prirent d'assaut le lieu. Mais les milieux politiques ne s'y intéressèrent pas, jugeant le gisement de trop faible densité. C'est donc l'exploitation minière artisanale, poussée par la libéralisation économique du secteur qui permit d'extraire le potentiel minier de la Tshopo. Les activités minières s'étendirent rapidement. En 1996, environ 300 carrières d'or et de diamants étaient en exploitation dans la région (dans les territoires de Bafwasende, Banalia, Isangi, Opala, Ubundu). La découverte de diamants près de Kisangani arrivait en fait à point nommé. La ville connaissait des difficultés économiques provoquées par une baisse de la production de café, des

plantations abandonnées et des routes délabrées. La plupart des sociétés industrielles n'avaient pas survécu aux mesures de zairianisation du début des années 1970. Les routes non entretenues commençaient à devenir très problématiques malgré le financement d'instances internationales pour leur réhabilitation. L'impraticabilité du réseau empêchait non seulement les produits d'être acheminés vers Kisangani, mais freinait également l'exportation des marchandises produites en ville (savons, bière et textile de la SOTEXKI). En même temps, la mise à l'arrêt de la filière ivoire mit également au chômage un grand nombre de personnes. Cependant, l'alternative minière ne se traduisit pas par une amélioration sensible de la situation socio-économique de Kisangani. Les diamants étaient exportés bruts vers Kinshasa, sans valeur ajoutée réalisée sur le territoire provincial. La plus grande partie de l'argent rentrait dans les poches des propriétaires de comptoirs de diamants, presque tous étrangers, ou des militaires et dignitaires de haut rang. Étant donné les conditions pour ouvrir un comptoir (avec une obligation d'un minimum d'achat par mois de 300 000 dollars), peu de Boyomais pouvaient espérer lancer leur affaire. Si les effets économiques pour Kisangani furent réels, ils se limitèrent aux nouvelles possibilités d'emploi comme creuseurs ou commerçants pour approvisionner le nouveau marché que formaient les acteurs de toute la filière. Ils furent bien minces comparés à la valeur des diamants extraits du sol provincial. La majorité des taxes, la valeur des cartes de séjour, etc., étaient captées par la capitale sans aucune (ou très maigre) rétrocession à la province. La classe moyenne locale continuait à s'appauvrir (fonctionnaires et petits artisans et commerçants). L'emploi généré par la filière diamantaire ne compensait pas les pertes d'emploi dues à la crise économique et au désordre politique zaïrois. Selon Jean Omasombo, l'exploitation des diamants à Kisangani s'apparentait à l'économie de cueillette en vigueur à l'époque de l'EIC structurée autour d'un chef, propriétaire de la carrière, selon un schéma reproduisant fidèlement l'organisation du pouvoir politique et clientéliste de Mobutu. Les carrières en forêt, isolées, dans des zones peu peuplées qui échappaient à l'autorité coutumière, devinrent de véritables fiefs gardés par des milices spécialisées où quelques-uns s'érigèrent en despote (Omasombo Tshonda 2000 : 79-109).

14. Paragraphe rédigé d'après Omasombo Tshonda 2000 ; ouvrage à consulter pour plus d'informations sur le sujet.

2.5. GUERRES ET ANÉANTISSEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE

Pendant les guerres qui impliquèrent les pays voisins, la plus grande partie du territoire de la Tshopo fut occupée par la rébellion soutenue par le Rwanda, à l'exception d'un bout du territoire de Banalia qui était attaché à la zone d'influence ougandaise. Cette période fut caractérisée par de nombreux pillages dans les campagnes (récoltes, outils de production des entreprises agro-industrielles, équipements, etc.). La province fut coupée de Kinshasa : les échanges commerciaux sur le fleuve cessèrent. Les activités agricoles furent réduites à l'autosubsistance. Les taxes étaient monopolisées par les occupants. Les producteurs de riz subirent tout particulièrement les tracasseries administratives, causées par les policiers et militaires sillonnant la région. Tous les 20 à 30 km, et ce, sur tous les axes routiers et toutes les voies fluviales, se trouvaient des postes de douane (Direction générale des Migrations (DGM), Forces armées, Police fluviale, etc.¹⁵). Le monopole d'achat de la production locale de diamant fut attribué par les occupants rwandais à un commerçant libanais de la ville par lequel une partie de la production était envoyée en Ouganda. Plusieurs machines de la SOTEXKI auraient été transférées à Kigali. Les seules sources de revenus monétaires pour les habitants de Kisangani étaient constituées des échanges avec les fonctionnaires de la MONUC et des services prestés pour ceux-ci (Nicolai 2009 : 247-404)

Après les accords de Sun City (2002) et une fois que la sécurité fut rétablie dans la région, la circulation s'améliora, bien que les routes demeuraient dans la plupart des cas en mauvais état. Les partenaires internationaux intervenant dans le secteur agricole revinrent au pays, notamment la coopération belge, Enabel (anciennement Coopération technique belge, CTB), la FAO et encore bien d'autres, pour appuyer la recherche, améliorer la production en améliorant notamment l'accès aux semences, réhabiliter les routes de desserte agricole pour assurer leur évacuation, construire des marchés et des espaces de stockage (Bolakonga 2013 : 120).

15. Division du Transport et Communication, gouvernorat de Province, Rassemblement des Congolais pour la Démocratie (RCD), Administration du territoire, les inspections de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement rural, le service de renseignements.

3. PANORAMA DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ACTUELLES

3.1. CULTURES VIVRIÈRES, MARAÎCHÈRES ET FRUITIÈRES

3.1.1. GÉNÉRALITÉS

En termes d'importance, les trois cultures principales dans la Tshopo sont le manioc, la banane plantain et le riz. Ce dernier est la principale culture vivrière de rente. Le manioc et la banane sont omniprésents dans la quasi-totalité des associations culturelles et constituent la base du régime alimentaire des populations dans les sept territoires. Ils sont consommés durant toute l'année sous forme de pâte appelée « *lituma* » qui est accompagnée de feuilles de manioc et de poissons frais, salés en provenance de Buta et Kisangani, ou de chenilles selon les saisons. À côté, le maïs, les légumineuses, dont le niébé, le soja, l'arachide et quelquefois le haricot, qui sont riches en protéines et en lipides d'origine végétale. Il y a aussi les courges, les patates et l'igname (ACF 2009b : 4 ; ACF 2011a : 7 ; Bolakonga 2013 : 90). Enfin viennent les autres produits des cultures maraîchères et fruitières, qui sont éparpillées dans les champs, les jardins potagers autour des maisons, davantage dans les terrains vagues et le long des routes à Kisangani. En plus d'être un complément solide au niveau nutritionnel, les cultures fruitières et maraîchères peuvent également avoir une valeur commerciale, bien que celle-ci soit peu exploitée, si ce n'est quand elle est pratiquée à proximité de la ville où leur transport est possible (ACF 2009a : 5). La proximité des marchés, les aptitudes à cultiver selon les traditions locales, le dynamisme de certains producteurs et la proximité avec les voies d'évacuation sont autant de facteurs qui déterminent les performances d'un secteur plutôt qu'un autre.

L'agriculture est pratiquée dans l'ensemble de la province. Mais elle compte trois bassins agricoles d'importance : à Isangi (Bolomboki, Baluola Mbila, Yalikandja, Yalikoka Mboso, Turumbu), Opala (Yatulia, Likundu, Opala centre, Yemaka et Kenake) et Banalia (Yambelo, Badambila, Baloma (Mara), Bondjwade et Banalia centre) (DTF PRODET 2014 : 44). Il s'agit de trois territoires à proximité de Kisangani. La population urbaine de Kisangani pratique encore l'agriculture, surtout le maraîchage. Dans les années 1980, les femmes des communes



Préparation d'un champ, vers Yangambi, territoire d'Isangi : agriculture itinérante sur brûlis.

(Photo équipe locale, 2017.)

de Kabondo et de Mangobo allaient cultiver leurs champs dans la forêt de Masindula et sur la route Wanyarukulu pour Kabondo, sur la rive droite de la Tshopo, sur la route vers Buta ainsi que des parcelles au-delà de la localité Matete pour Mangobo. Les champs étaient encore nombreux dans le secteur de Lubuya-Bera, une ancienne localité rurale qui avait été intégrée à la ville en 1970 (Alaruka & Nyembo 1985 : 85).

3.1.2. SYSTÈME CULTURAL VIVRIER, TECHNIQUES DE PRODUCTION ET CALENDRIER AGRICOLE

L'agriculture s'effectue selon les techniques d'abattis-brûlis et suit un système de rotation des cultures. La séquence des activités préculturelles, dans la province de la Tshopo, est celle d'une zone forestière : abattage des arbres, rabattage de gros arbres et ouverture des champs. Elle est déterminée par la culture dominante, et dans bien des cas, il s'agit du riz (notamment dans le territoire d'Opala¹⁶ et de Banalia). Il est presque toujours cultivé en association avec des cultures secondaires vivrières ou maraîchères. Parmi lesquelles on retrouve le plus souvent le manioc et la banane plantain. Elle est agrémentée de légumes pour les territoires de Banalia, Isangi, Bafwasende et Opala, et d'ignames pour le territoire de Yahuma. On trouve aussi l'association

manioc, maïs et bananes à Banalia, Isangi, Ubundu et Basoko. Elle est complétée par le niébé à Yahuma, et le riz à Opala. Enfin, on note une troisième association (manioc, riz, maïs) à Banalia et à Yahuma (cf. Tableau 2.1) (CARG 2012, cité par Bolakonga *et al.* 2012).

Après la récolte du riz dont la saison culturale s'étale sur six mois pour les variétés à cycles longs (Kitombe, à Opala) et sur trois ou quatre mois pour les autres, les cultures pérennes associées restent en champs jusqu'à la mise en culture du maïs ou de l'arachide à cycle court, par exemple. Un proverbe local illustre ce système culturel : « Le riz n'est qu'un visiteur/passager, il va vite partir, mais nous resterons avec notre manioc et notre plantain ; lui (le riz), nous le vendrons. » Enfin, les ménages exploitent les champs laissés en jachère pour les bananes et bananes plantains et quelques pieds de manioc. Une enquête menée à Yangambi a révélé qu'en moyenne, du fait du manque d'intrants ou de techniques adéquates, les agriculteurs défrichaient environ 1 ha par an, en priorité dans les jachères et forêts secondaires, lorsqu'ils le peuvent, mais aussi dans les forêts primaires (Kyale Koy 2017 : 24). L'étude d'Action contre la Faim (ACF), réalisée dans la région de Bafwasende en 2009, avait recensé les superficies moyennes cultivées annuellement par ménage et par culture. Elle comptabilisait 45,8 ares pour le riz ; 25,2 ares pour le manioc ; 20,6 ares pour le maïs ; 15,2 ares pour la banane ; 13,7 ares pour le haricot/niébé ; 12,4 ares pour l'arachide et 11,2 ares pour l'igname (ACF 2009b : 4). Une évaluation du Fonds international

16. Dans le territoire d'Opala, la riziculture occupe la plus grande partie des superficies emblavées (jusqu'à 70 %) et son importance augmente dans les secteurs géographiques les plus éloignés de Kisangani.

pour le Développement de l'Agriculture (FIDA) avait quant à elle compté 1,1 ha pour le riz, 0,8 pour le maïs, 0,6 pour l'arachide et 0,4 ha pour le niébé et le manioc (FIDA 2016 : 36)¹⁷. Cependant, ces chiffres qui sont beaucoup plus élevés que la moyenne avaient été prélevés juste après le programme d'aide au développement agricole (PRAPO). Les ménages cultivent rarement plus d'1 ha : environ 0,5 à 0,8 ha par ménage. Enfin, recenser les superficies cultivées n'est pas aussi évident que ces chiffres ci-dessus pourraient le laisser penser. Entre les champs en jachère, les parcelles sont dispersées et n'ont généralement pas de formes géométriques définies, ce qui complique leur évaluation et explique aussi les écarts entre les différentes données.

Généralement, les champs et les cultures se situent dans un rayon de quelques kilomètres autour des habitations. Les distances moyennes entre les champs et les habitations sont d'environ 5 à 9 kilomètres, entre une heure et demie et deux heures de marche (Bolakonga 2013 : 86). C'est la main-d'œuvre familiale qui prévaut pour les activités de production. Si l'homme s'occupe des travaux de défrichage, la femme prend le relais à partir de l'incinération et, dans la plupart des cas, s'occupe également de l'entretien des champs, du semis et de la récolte. Dans les secteurs les plus productifs et où les cultures de rente sont importantes, notamment dans les territoires d'Opala, de Banalia et dans certains secteurs du territoire d'Isangi, les hommes s'impliquent au-delà des travaux préculturaux. Quand il faut de l'aide, les ménages font appel prioritairement aux membres de leur famille et aux voisins pour certaines tâches lourdes, délicates ou contraignantes au niveau du temps. Parfois, le ménage doit recourir à une main-d'œuvre salariée. Dans certaines contrées, des tontines « *likelemba* »¹⁸ (en lingala) de travail sont organisées à tour de rôle par les membres pour favoriser la production sur des espaces plus vastes grâce

17. Mais il s'agissait des zones où était intervenu le PRAPO.

18. Dans ce cas, celui qui reçoit prend en charge le repas, la boisson, voire les cigarettes de ceux qui lui viennent en appui. Le coût moyen du recours à la main-d'œuvre salariée est d'environ 2500 à 3000 CDF pour les travaux d'abattage et de nettoyage et de 1000 à 2000 pour ceux de semis, sarclage et récolte pour une parcelle de 10 sur 30 m (AGRER & Earth-Gedif 2006 cité par Bolakonga 2013 : 118).

à la mobilisation des uns et des autres (AGRER & Earth-Gedif 2006 cité par Bolakonga 2013 : 118). Les enfants, quant à eux, constituent une aide importante pour la plus grande partie des travaux cultureux et encore davantage en période non scolaire.

La récolte est totalement manuelle. L'équipement est constitué d'un couteau, d'une machette courte et quelquefois d'une houe et d'une hache. L'outillage varie peu selon les territoires (ACF 2009b : 15 ; DTF PRODAT 2014 : 31). La récolte des produits s'échelonne en fonction des cultures (maturation) et des besoins des ménages (pour parer aux périodes de soudure). Le manioc (dont on consomme les feuilles et les racines tubérisées) et la banane plantain par exemple peuvent rester plus longtemps dans le champ après la récolte que les autres cultures vivrières annuelles. Une fois collecté, le produit des récoltes est transporté généralement dans des paniers appelés « *ekolo* » ou « *liamba* » par les exploitants, à pied, jusque dans les villages pour être stockés. De manière générale, les premières étapes de l'usage (séchage progressif, égrenage, battage pour les céréales) se réalisent au niveau local. Les rendements des cultures à Basoko et Isangi étaient d'environ 1,4 t/ha pour riz, 0,9 t/ha pour le maïs, 0,8 t/ha pour l'arachide et 0,83 t/ha pour le niébé (FIDA 2016 : 36). Mais à nouveau, ces chiffres sont ceux récoltés après la tenue d'un programme d'aide (PRAPO), financé par les Nations unies, qui ne reflète peut-être pas la réalité de terrain de l'ensemble de la province. En milieu urbain, par exemple, à Kisangani, les rendements ont tendance à décliner, car les jachères sont écourtées bien que la rotation des cultures y soit toujours pratiquée.

Au niveau du calendrier agricole (cf. tableau 2.1), les mois de janvier, février et mars sont les mois du défrichage et du sarclage ; il s'agit de la période de l'année la plus sèche. L'incinération se fait à cheval sur le mois de mars et avril. Les semis commencent en avril et se prolongent jusqu'en septembre. Le riz est semé d'avril à juin, les bananes et le manioc le sont d'avril à juillet. Au niveau des récoltes, la banane et le manioc se récoltent toute l'année. Le maïs par contre ne l'est qu'entre le mois d'août et octobre, et le riz l'est d'août à décembre. Les périodes de soudure agricole varient d'une région à l'autre. Dans la zone de Banalia, elle coïncide avec les périodes de semis : de mars à mai et d'août à septembre. Cette période

Tableau 2.1 : Calendrier agricole des territoires de la Tshopo

Mois	Bafwasende	Banalia	Basoko	Isangi	Opala	Yahuma
Janvier	Abattage des futaies, débattage	Abattage, rabattage et récolte de l'an passé	Abattage, rabattage et récolte de l'an passé	Abattage et rabattage	Récolte	Abattage et rabattage
Février	Incinération et débattage	Incinération et collection de semences	Séchage et préparation du terrain	Abattage et rabattage	Abattage et rabattage	Abattage et rabattage
Mars	Semis	Semis	Incinération	Incinération et préparation champs	Abattage et rabattage	Début semis
Avril	Entretien	Entretien et regarnissage des vides	Incinération et semis	Semis	Incinération et préparation champs	Semis
Mai	Entretien et gardiennage	Entretien et gardiennage	Entretien	Entretien, regarnissage des vides	Incinération	Entretien, regarnissage des vides
Juin	Gardiennage	Suite gardiennage et début récolte	Suite entretien	Entretien	Incinération et début semis	Entretien
Juillet	Récolte	Récolte	Entretien et gardiennage	Entretien	Fin semis	Entretien
Août	Préparation du terrain et incinération	Choix du terrain, piquetage et maraichage	Entretien et gardiennage	Récolte	Entretien	Entretien
Septembre	Semis arachide, maïs, riz (rarement)	Abattage des arbres et début semis	Entretien et gardiennage	Récolte et délimitation champs	Entretien	Entretien
Octobre	Entretien	Abattage des arbres et début semis	Récolte	Défrichage et abattage des futaies	Entretien et gardiennage	Début récolte
Novembre	Surveillance	Défrichage et abattage des arbres	Fin récolte	Abattage des gros arbres	Suite gardiennage	Fin récolte
Décembre	Début récolte maïs et arachide	Défrichage, abattage et rabattage	Abattage, rabattage et récolte	Abattage des gros arbres et des sous-bois	Début récolte	Abattage et suite récolte champs de l'an passé

Source : Bolakonga *et al.* 2012.**Tableau 2.2 : Association des cultures dans les territoires de la Tshopo**

Banalia	Isangi	Yahuma	Bafwasende	Opala	Ubundu	Basoko
1. Manioc – riz – bananier – courge – légumes – arachide 2. Manioc – maïs – bananier – légumes 3. Manioc – riz – maïs – arachide – légumes	1. Manioc – riz – bananier – légumes 2. Manioc – maïs – riz – banane	1. Manioc – riz – bananier – igname 2. Manioc – maïs – niébé – bananier 3. Manioc – riz – maïs	1. Riz – manioc – banane – maïs – légumes 2. Arachide – maïs – manioc – banane – légumes	1. Riz – manioc – banane – légumes 2. Riz – manioc – maïs – banane – légumes 3. Niébé – maïs – arachide – légumes	1. Manioc – riz – bananier 2. Manioc – maïs – bananier 3. Manioc – riz – maïs.	1. Manioc – riz – bananier 2. Manioc – maïs – bananier 3. Manioc – riz – maïs

Source : entretiens avec les conseils agricoles ruraux de Gestion (CARG) des territoires et observations de terrain (2012), repris dans Bolakonga *et al.* 2012.



Bananiers.
(Photo équipe locale, 2009.)

correspond à la période des grandes captures de poissons dans les rivières. Selon l'étude d'Action contre la Faim (ACF) à Bafwasende, il n'y en aurait pas à proprement parler, grâce à la complémentarité des secteurs (ACF 2009b).

3.1.3. AFFECTATION, USINAGE ET TRANSFORMATION DE LA PRODUCTION VIVRIÈRE

Les produits, une fois cultivés, sont destinés à la consommation et à la vente. Une partie des récoltes est aussi conservée en guise de semences pour les saisons ultérieures. Selon le degré d'enclavement du territoire, les habitudes alimentaires et les cultures, le rapport entre ce qui est consommé et ce qui est vendu varie. Dans les territoires plus particulièrement enclavés comme à Yahuma et Opala, par exemple, plus de 90 % de la production réalisée est

autoconsommée par les ménages. Si riz, maïs et niébé sont principalement produits pour être commercialisés, le manioc est cultivé pour être consommé.

L'usinage ou la transformation s'opère de manière artisanale ou industrielle. En général, en milieu rural, les ménages producteurs, souvent les femmes, assurent les étapes de base de la transformation des produits de récolte, dont le manioc (en cossettes, *chikwangués*, *masele*, farine), le riz, le maïs, etc. Elles utilisent des mortiers, notamment pour le manioc et le riz en procédant assez régulièrement au tamisage pour séparer le produit fini de ce qui doit continuer à subir la même opération. Depuis la fin de la guerre, avec l'ouverture de la province à l'est, des équipements arrivent d'Asie (souvent de Chine) dans les milieux ruraux. Quelques opérateurs économiques ou associations ont pu acquérir des décortiqueuses pour le riz ainsi que des moulins mécaniques pour le manioc et le maïs. C'est le cas dans des agglomérations d'une certaine importance déjà. En ce qui concerne les moulins, ceux de Banalia, par exemple, peuvent moulinier jusqu'à 700 kg de cossettes par jour, en consommant quotidiennement 6 à 12 litres de gasoil. Pour leurs besoins énergétiques, la plupart des décortiqueuses sont implantées à Kisangani, ou alors dans les centres relativement importants des territoires. Leur ravitaillement est plus compliqué en milieu rural. Mais le rendement de ces machines (souvent à mazout) est globalement bas. Si un dénombrement précis n'existe pas, un rapport de l'Inspection provinciale de l'Agriculture, Pêche et Élevage (IPAPEL 2016)¹⁹ estimait que la ville de Kisangani comptait près de 60 unités, que le territoire de Bafwasende en disposait d'une dizaine dont trois dans son chef-lieu, que Banalia en comptait une vingtaine, qu'il y en aurait deux à Basoko, une bonne trentaine dispersée dans le territoire d'Isangi, et enfin, près de 25 unités dans le territoire d'Opala et huit au centre de Lobolo (Yahuma) (Bolakonga *et al.* 2012 : 23, 47-48).

S'agissant des prix des produits agricoles, il est le fruit des négociations entre acheteurs et vendeurs. Souvent les acheteurs, peu nombreux, sont en position de force : les producteurs, qui disposent de produits périssables sans espace de stockage adapté, sont forcés de vendre vite. Ils ne sont souvent pas au courant des prix en vigueur sur le marché de

19. Rapport IPAPEL 2016 (Bolakonga *et al.* 2012).

Kisangani. En allant écouler leurs récoltes dans les centres, les producteurs se renseignent sur l'évolution du marché. Ils en profitent pour effectuer une visite familiale²⁰ ou de soins de santé, et pour s'approvisionner (sel, savon, produits pharmaceutiques et habits). Et pourtant, faire le trajet jusqu'en ville n'est pas toujours la solution la plus rentable. Il n'est pas rare de voir des producteurs regretter leur voyage. En plus des frais administratifs et de ceux liés au transport, les coûts liés au séjour sont également importants. Dans les campagnes, la vente des produits agricoles s'organise sous forme de petits marchés le long des principales routes ou des cours d'eau (le long de la rivière Lomami pour le territoire d'Opala et d'Isangi), suivant un calendrier ou une périodicité définis par la tradition. À titre indicatif, dans le territoire d'Isangi, une grande partie des récoltes est acheminée vers Kisangani (ACF 2011b : 7). Les trois quarts des ménages écoulent leur production en ville, un quart opte pour le faire au village et moins de 5 % choisissent des lieux intermédiaires comme le long d'une route ou d'un cours d'eau (Bolakonga 2013 : 190).

3.1.4. LA PRINCIPALE CULTURE DE RENTE : LE RIZ

Le riz constitue la troisième principale culture de la province de la Tshopo, après le manioc et la banane plantain. Elle est la première culture de rente. Bien que plus souvent destiné au commerce et à l'alimentation des villes ou des sites miniers, le riz commence à se répandre dans les habitudes alimentaires de la population rurale aussi. Il nécessite moins de préparation en cuisine que le manioc. Le riz est aussi sollicité par l'industrie agroalimentaire, notamment dans la fabrication de la bière. Les enquêtes de terrain montrent que près de 85 % du riz produit dans la Tshopo sont orientés vers le marché, près de 12 % sont consommés par les ménages producteurs pour leur alimentation et environ 3 % sont réservés comme semences pour la saison suivante. Sa durée de conservation est relativement longue et son rapport volume/poids/prix est intéressant. Ce qui facilite sa commercialisation, même pour les agriculteurs de zones enclavées (Bolakonga 2013).

20. La quasi-totalité des paysans qui se rendent à Kisangani séjournent chez un parent (au sens large). En échange de l'hospitalité, ils offrent le produit de leur récolte (Bolakonga 2013 : 190).

Cependant le riz, au contraire du manioc, des arachides et des haricots est une culture exigeante qui demande une présence permanente aux champs (Pro-routes 2007 : 19). Au niveau provincial, c'est le territoire d'Opala qui en est le plus grand producteur. Mais il est cultivé ailleurs, notamment autour de Kisangani, dans la zone de Lubunga et sur la route menant à l'Ituri.

Comme pour l'huile de palme, le riz peut être traité dans les villages de manière artisanale au pilon/mortier, comme c'est le cas sur l'axe Kisangani-Banalia. Mais pour le décortiquer mécaniquement, il faut l'amener à vélo ou en camion à Kisangani où sont situées les rizeries. Au mois de juillet débute la période de la grande campagne du paddy. Elle s'étend pendant toute la seconde moitié de l'année (Pro-routes 2009 : 19). Son achat dans les campagnes est effectué par des collecteurs. Ceux-ci sont appelés « *mupungistes*²¹ ». Souvent en provenance de Kisangani et quelquefois de grands centres voisins, notamment Opala, Banalia, Isangi et Basoko, ces « intermédiaires » se rendent dans les zones rurales, parfois fort éloignées, pour acheter le paddy auprès des riziculteurs, afin de le revendre, après décorticage, aux commerçants (demi-grossistes et détaillants). La phase de collecte constitue le maillon le plus organisé de la chaîne de production et de commercialisation. Les *mupungistes* s'associent parfois pour obtenir des conditions avantageuses en imposant leur prix aux producteurs et aux transporteurs (principalement les propriétaires des baleinières). Dès 1994, les collecteurs avaient créé l'Association des Petits Acheteurs de Paddy (APAP) qui s'est muée, en 2001, en Association des Commerçants et Acheteurs de Paddy (ACAP). Généralement, les *mupungistes* s'établissent dans un village (qui est alors considéré comme le point de rassemblement), situé non loin d'un bassin de production et duquel ils organisent leurs voyages d'achat auprès des producteurs des environs, quand ceux-ci ne viennent pas d'eux-mêmes apporter leur récolte. Il arrive que les paysans, avec qui les collecteurs ont tissé de solides

21. Tire sa racine du mot swahili « *mupunga* » (paddy), le mot « *mupungiste* » désigne « celui qui exerce la fonction de collecteur ou d'intermédiaire, qui achète certaines quantités de paddy auprès des producteurs et les ramène généralement des centres de production vers le centre de consommation (Kisangani) pour la transformation et la vente. »



Petite rizerie à Yatolema, à 90 km de Kisangani sur l'axe Kisangani-Opala.
(Photo équipe locale, 2016.)



Femme de retour du champ, transportant sur son dos des panicules de riz.
(Photo équipe locale, 2016.)

Usinage du riz dans une petite rizerie de Badambila (à environ 80 km de Kisangani, sur l'axe Kisangani-Banalia).
(Photo équipe locale, 2017.)



Séchage du riz sur des bâches, à même le sol sur la route Kisangani-Banalia.
(Photo équipe locale, 2017.)



Traversée du riz sur pirogue, rivière Lobaie.
(Photo équipe locale, 2017.)

liens au fil des années, les hébergent. Certaines femmes réalisent jusqu'à trois campagnes par an : de juin à fin août à Banalia ; en septembre à Bolomboki (territoire d'Isangi) puis en décembre-janvier dans les différents bassins du territoire d'Opala ou à Lowa (territoire d'Ubundu). Plus souvent, les collecteurs réalisent deux campagnes par an : celles d'Opala (la plus importante) et de Banalia²². Un système de financement est aussi apparu sous forme d'avances sur les récoltes (sorte de crédit non formel) en nature ou en espèces, accordées aux producteurs par le collecteur en échange d'une garantie de vente de la production. Cette pratique appelée « *tukulebele* » (à l'avantage des collecteurs) tend à s'estomper à Opala, comme à Banalia, à cause des difficultés du producteur à respecter ses engagements. Quant aux quantités achetées par les *mupungistes*, elles varient selon les moyens du *mupungiste*. Une fois récolté, le riz est transporté, le plus souvent à vélo, puisque les routes de desserte agricole ne sont pas praticables autrement (Bolakonga 2013 : 187 ; Bolakonga *et al.* 2017 : 101-102).

Les productions sont ensuite acheminées dans les rizeries les plus proches, le plus souvent en ville. Sur l'axe Belgika-Kisangani (65 km), c'est le transport du riz qui occupe une grande part du trafic de camions. La transformation du paddy en riz cargo ou en riz blanc est, quant à elle, l'œuvre de décortiqueuses de taille variable (0,5 t à 1,5 t/h). Elles effectuent les opérations de décortilage et de blanchiment simultanément. Seule la rizerie d'Imbolo (territoire d'Isangi) appartenant à la compagnie Busira-Lomami dissocie les deux opérations (Bolakonga *et al.* 2017 : 103). Le riz est conservé dans des sacs en polyéthylène ou étalé sur du plastique, dans une pièce de la maison du producteur qui fait office de site de stockage. Ces conditions peuvent altérer la qualité du produit, qui ne sera pas transformé en riz blanc de bonne facture. Mais les entrepôts de stockage sont rares. Il y en a quelques-uns le long du fleuve et de la rivière Lomami dans les territoires d'Isangi et Opala.

22. Une collectrice/*mupungiste* médiane résidant à Kisangani et qui opère sur deux bassins de production par an (en saison A à Banalia et en saison B à Opala) engrange un bénéfice net de 1 610 000 FC, soit 21,04 % du chiffre d'affaires avec un niveau de rentabilité : 1 FC investie rapporte 0,26 FC. Ainsi, malgré les nombreuses difficultés rencontrées sur le circuit de collecte, la collectrice médiane non seulement rentre dans son compte, mais gagne (Bolakonga *et al.* 2017 : 111).

Certains sont d'anciens dépôts d'exploitants agro-industriels situés généralement le long des grands cours d'eau, d'autres ont été construits il y a plus de dix ans grâce à l'appui de partenaires internationaux, notamment la FAO et la CTB par l'intermédiaire du programme PAIDECO ainsi que les Nations unies avec le Programme de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province-Orientale (PRAPO) du Fonds international de Développement agricole (FIDA). À côté des projets des bailleurs de fonds, on note des initiatives locales : des entrepôts conçus par les paysans, notamment dans le territoire d'Opala, à Yate, sur la rive droite de la rivière Lomami. Après le rachat par des grossistes ou demi-grossistes, c'est le commerce de détail qui suit. Il est l'apanage des femmes. À la vente du riz, l'unité de mesure est soit : la bassine, le panier (*ékolo*), le seau (ou gobelet) ou le sac (6 ou 7 seaux). Si les trois premiers sont utilisés dans les centres de production, le dernier (au sac) est généralement utilisé par le demi-grossiste après usinage, près/autour de la rizerie. L'absence d'un alignement au niveau des unités de mesure complique la tenue de statistiques fiables. Après usinage, il arrive qu'il soit ramené là d'où il vient, trois fois plus cher que lors de son achat initial. C'est le cas sur l'axe Kisangani-Belgika, quand il est revendu dans les mines ou dans les villages en période de disette (Pro-routes 2009 : 19).

Au sujet des semences, les plus largement répandues et cultivées dans les principaux bassins de production sont les variétés IRAT 111 (renommée « *Kitombe* », dans le territoire d'Opala). La variété R66 était la plus diffusée à Yalibua près de Kisangani dans les années 1970. On recense également les variétés RY1, RY2, C 4-1-5, etc. Celles-ci étaient diffusées jusque dans les années 1990 avant que la recherche agronomique ne soit freinée puis stoppée pendant les années de guerre. Ces semences ayant été utilisées pendant près de vingt ans sans être renouvelées, leurs rendements ont sensiblement diminué (maximum 0,8 t/ha). À titre comparatif, à Basoko, 1 t/ha était considérée comme un bon rendement, équivalant à ceux de Lisala et Bumba dans les années 1960. À la faveur de la reprise des activités de recherche à l'INERA et grâce à l'appui de certains partenaires, dont la CTB (avec le Projet PAIDECO puis PRODAT), la FAO et l'ADRAO, la recherche agronomique a repris et de nouvelles variétés ont fait leur apparition : Baibinge et Lienge mises au point à Yangambi. Elles n'ont pourtant pas été sélectionnées,



Les usines Busira Lomami à Imbolo.
(Photo équipe locale, 2009.)



Camion assurant le transport du paddy, sur la rive droite de la rivière Lobaie, territoire d'Opala.
(Photo équipe locale, 2016.)



Chargement du paddy, sur la rive droite de la rivière Lobaie, territoire d'Opala.
(Photo équipe locale, 2016.)



Chargement du paddy.
(Photo équipe locale, 2016.)



Transport du paddy sur l'axe Banalia-Kisangani.
(Photo équipe locale, 2017.)



Transport du riz à environ 95 km de Kisangani, axe Kisangani-Opala.
(Photo équipe locale, 2016.)



Transport du riz, collecteur de riz et autres passagers, axe Banalia-Kisangani
(Photo équipe locale, 2017.)



Transport en camion du paddy.
(Photo équipe locale, 2017.)



Champ expérimental ou champ école du riz de la CTB à Opala centre.
(Photo équipe locale, 2016.)

à cause de caractéristiques qui ne correspondent pas aux attentes des producteurs et des consommateurs. Actuellement, ce sont les variétés NERICA 4 et 7, qui

permettraient des augmentations substantielles de rendement, de l'ordre de 1,5 à 2,5 t/ha, qui ont été retenues par la CTB pour être diffusées. Elles font l'objet d'une intense campagne de vulgarisation, à travers des champs-écoles ou expérimentaux, dans des bassins de production pilote dans les territoires d'Opala, d'Isangi et de Banalia. Toutefois, ces variétés ne sont pas encore totalement acceptées. Par exemple, les producteurs d'Opala demeurent fort attachés à leur *Kitombe*. Celui-ci est non seulement apprécié par les consommateurs de Kisangani, mais aussi plus adapté à l'association des cultures. À Banalia, et en particulier dans le bassin de Baloma où elle a été citée par tous les agriculteurs, la variété IRAT 233, appelée « Onu » ou « *bamanga* », est spécialement appréciée pour sa forme, son cycle court et son rendement qui, pourtant, se situe entre 0,6 et 0,9 t/ha (Van Damme *et al.* 2014 : 33 ; Bolakonga *et al.* 2017 : 96).

3.1.5. LES CULTURES MARAÎCHÈRES ET FRUITIÈRES EN APOINT

Les cultures maraîchères et fruitières permettent de compléter le menu des ménages agricoles et, pour certains produits, leur faire engranger des revenus supplémentaires. Il s'agit d'une activité complémentaire, surtout pour les ménages urbains ou périurbains de Kisangani. Une enquête menée à Lubunga en 2009 rapportait que les ménages qui y pratiquaient des activités de maraîchage déclaraient vendre près de 70 % de leur production. Cependant, le caractère périssable des produits maraîchers rend l'activité plus risquée et moins rentable pour les producteurs en milieu rural (ACF 2009b : 5).

Aussi, à Kisangani et dans les environs, le maraîchage s'effectue :

« en périphérie de Kisangani, sur un rayon de 30 à 40 km, sur les axes : Kisangani-Yangambi, en grande partie en territoire d'Isangi avec principalement les villages situés le long de la route et du fleuve, sur les deux rives, dont les plus représentatifs sont Yelenge, Yakoso, Yaoseko, Yamangandja ; Kisangani-Opala et Kisangani-Ubundu, sur la rive gauche du fleuve Congo, à partir de Losoko (à Lubunga) jusque vers Yatoko (en territoire d'Opala) d'une part et d'autre part, à partir du quartier Maniema vers le rail de chemin de fer (SNCC) jusqu'à une quarantaine de kilomètres ; Kisangani-Lubutu et Kisangani-Ituri ; Kisangani-Banalia, à partir de Kapalata jusqu'à environ 50 km. À Kisangani, les sites de production se situent dans la ceinture de la ville et dans d'autres endroits propices en plein centre-ville ; parmi les principaux sites, on peut citer : Simi-Simi (dans le Plateau médical), vers le fleuve à proximité du bac de traversée pour Lubunga, bas-fond du Plateau médical, vers le campus (commune Makiso) ; vers le château d'eau, les concessions de SAFRICAS et de la SOTEXKI, Orphelinat (commune de Mangobo) ; quartier du Zoo (rive droite de la rivière Tshopo), quartiers du stade et Pumuzika, environ de la BRALIMA (commune Tshopo) ; Maïka (6^e), 14^e, et vers le château d'eau au quartier Basakata (commune Kabondo) ; route Bangboka (commune Kisangani) » (Communication personnelle de l'ingénieur Paluku Nziabaki, se référant à ses travaux contenus dans différents rapports du projet Horticulture urbaine et périurbaine (entre 2004 et 2005)).

En ville, les activités maraîchères prennent place de manière informelle sur des parcelles non construites, le long des routes, dans des concessions

de sociétés non opérationnelles avec la précarisation foncière que la situation de fait entraîne (*idem*).

Les spéculations maraîchères locales sont : l'amarante, la tomate, l'aubergine, l'épinard et la ciboule. Viennent ensuite les feuilles de manioc, les tomates à petits fruits, les feuilles de patate douce, le piment, les baselles (ACF 2009b : 4). Dans les agglomérations, les maraîchers diversifient souvent leurs productions en les élargissant aux céleris, tomates à gros fruits, concombres, poivrons, choux, carottes, cannes à sucre, etc. (Bolakonga 2013 : 165). Les maraîchers de Simi-Simi se sont spécialisés dans le céleri et la ciboule et ceux de Lubunga dans l'aubergine. En l'absence de semence améliorée, les maraîchers se créent leur propre matériel de reproduction en puisant dans leurs plants les plus résistants. Pour la vente, ce sont les producteurs qui la réalisent. Elle a lieu directement au bord des champs. Parfois, ce sont des collectrices qui revendent les différents produits sur les marchés de la ville de Kisangani. Les producteurs viennent à Kisangani soit en pirogue, pour ceux qui empruntent le fleuve ou les rivières (Lindi et Tshopo), soit à vélo, en moto ou quelquefois en minibus. Les voyages se font généralement en soirée ou à l'aube pour les garder relativement frais sur les marchés. Le marché Libanga est spécialisé dans les légumes et les fruits. Des marchés en ville, quoique moins spécifiques, sont connus pour leur achalandage en légumes : marché de Djubu Djubu, Limanga et le marché de Balese (commune de Mangobo) ; marché de la 18^e avenue à Kabondo (Marché Kapela dans le quartier artisanal, sur l'axe menant vers l'aéroport de Bangboka et en face de l'entrée du quartier Cimestan), marché de la 12^e avenue Tshopo. Notons que la production est irrégulière et qu'un grand nombre de produits maraîchers sont encore importés depuis l'Est (Béni, Goma, Bukavu) (Observations sur place par équipe locale). Entre 2004 et 2011, la culture maraîchère a été appuyée par la FAO dans le cadre du projet d'appui au développement de l'horticulture urbaine et périurbaine (HUP) sous la direction du ministère du Développement rural et plus spécifiquement du Service national d'Appui au Développement de l'Horticulture urbaine et périurbaine (SENAHUP)²³ (DTF PAIDECO s.d. : 24).

23. Le projet a pris fin en 2011, mais le service d'exécution (SENAHUP) continue à fonctionner à l'inspection du Développement rural. Les interventions avaient porté sur la structuration de la filière maraîchère au travers, entre autres, du regroupement des maraîchers en associations et



Poivrons et tomates sur un étal du marché central.

(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)



Étals de légumes au marché central.

(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)

3.1.6. LES FACTEURS « LIMITANTS » DU SECTEUR

L'absence de banques, d'institutions financières et d'octroi de crédit dans les milieux ruraux rend difficile la constitution du capital nécessaire au développement des activités agricoles. Il existe des exceptions, comme l'attestait la COOPECI à 1 km d'Isangi (Yalikina Mission). Mais cette organisation financière, liée à Caritas, qui regroupait des agents économiques a fait faillite (Bolakonga 2013 : 48 ; DTF PRODAT 2014 : 22).

Les intrants sont rares et de mauvaise qualité. Mises à part quelques boutiques de vente de matériel agricole dans certains chefs-lieux, on ne trouve généralement pas d'outils sur les marchés locaux. La plupart des producteurs se fournissent à Kisangani lorsqu'ils s'y rendent pour la vente de leur production.

En ce qui concerne les semences, il est difficile de se procurer des variétés améliorées malgré la présence de l'INERA (anciennement INEAC) à Yangambi. Après les pillages du début des années 1990 et les guerres qui suivirent, le centre de recherche se mit à tourner au ralenti. Avec l'arrêt de la coopération bi- et multilatérale et la rupture avec Kinshasa, les

mises au point de nouvelles variétés ont été complètement abandonnées. Les producteurs de la Tshopo ont dû se tourner vers d'anciennes variétés, souvent dégénérées. Actuellement, en dépit de l'existence de semences de bonne qualité, grâce, notamment, au travail de recherche de l'INERA, au listage et à la certification de certaines variétés (riz, manioc, maïs, arachide, banane plantain) par le Service national de Semences (SENASEM), les producteurs dans leur majorité continuent à recourir aux semences prélevées sur les récoltes précédentes. Malgré les tentatives de quelques partenaires, dont la Coopération technique belge (CTB), l'Institut international pour l'Agriculture tropicale (IITA), le Programme intégré pour le Développement rural (PIDR) qui avaient entrepris la diffusion de semences de riz, maïs, niébé, arachide ainsi que des boutures de manioc dans certaines régions. Ces opérations de diffusion n'ont jamais pu atteindre l'ensemble des producteurs, particulièrement ceux des zones enclavées. Devant l'incertitude d'être approvisionnés, de nombreux producteurs préféraient garder leurs propres semences, quoique dégénérées et moins performantes. C'est le cas de nouvelles variétés de manioc résistantes à la mosaïque. La population n'en a pas voulu, car ce type de manioc n'était pas adapté à la préparation du plat local « *lituma* » (Van Hoof 2011 : 5). Les variétés améliorées productives sont souvent plus exigeantes et délicates et sont généralement faites pour la monoculture, alors que la population a l'habitude de travailler en associant les cultures (Bolakonga 2017 (CP)). Concernant les engrais, les agriculteurs de la Tshopo ne recourent pratiquement pas aux fumures organiques (fanés de maïs, de riz ou restes

de l'aménagement de certains ouvrages (sources d'irrigation à Saio et Lubunga, puits à Acet et maison de captage au quartier du Zoo), de l'amélioration de la conservation et de la transformation des produits maraîchers. En amont, les appuis concernaient également les artisans, fabricants d'outils de travail (houes, pelles, coupe-coupe...). En aval, le projet avait appuyé les commerçants par le biais d'investissements dans les marchés et espaces de stockage.

d'autres cultures, mauvaises herbes) et encore moins aux engrais minéraux. Généralement, les paysans incinèrent leurs champs pour bénéficier d'un sol (cendré) riche en potasse, mais comptent aussi sur la fertilité naturelle des sols forestiers (en première saison) (Bolakonga 2013 : 86).

Le prix du carburant pour alimenter des machines de transformation ou assurer le transport des marchandises est élevé. La question du conditionnement des produits agricoles a aussi son poids. Il permet d'éviter certains dommages, les contaminations et les attaques des stocks par des insectes et d'autres prédateurs, tout en protégeant de l'humidité, de l'air et des odeurs. Cependant, faute d'infrastructures et de matériel approprié (sac, sachet, bâche), le conditionnement n'est pas assuré (Van Damme *et al.* 2014 : 43).

Les prédateurs nuisibles présentent également une menace pour les cultures : insectes, rongeurs et oiseaux. Dans le territoire d'Opala, ce sont les rongeurs, dits « *simbiliki* », qui font le plus de dégâts, à côté des mauvaises herbes et des maladies comme celle du manioc (Bolakonga 2013 : 42-45).

Enfin, dans la Tshopo, les producteurs sont rarement rassemblés en coopératives ou autres organisations fiables susceptibles d'améliorer leur pouvoir de négociation à travers, notamment, des ventes et des achats groupés (prendre le contrepiéd des intermédiaires) à de meilleurs prix. Un originaire de la région rapportait : « c'est comme pour ainsi dire qu'il n'y avait pas de culture "coopérative" dans la région ». Dans la majorité des cas, les organisations paysannes qui existent restent informelles (sans statuts notariés).

Pourtant, des associations formelles temporaires émergent, mais souvent sous l'impulsion de partenaires internationaux. Elles durent le temps des financements. Certaines ont tout de même résisté, notamment les Initiatives locales de Développement (ILD) qui interviennent dans des domaines assez variés : agriculture, transformation des produits, petits élevages et commercialisation. Et l'appui des partenaires internationaux a aussi permis le regroupement de certaines associations au sein de plateformes dont : la Fédération des ONG laïques à vocation économique (FOLECO) dont le domaine d'activité se rapporte aux activités économiques telles que la commercialisation des produits agricoles, la réhabilitation et l'entretien des routes de dessertes agricoles, l'organisation communautaire, la réhabilitation des écoles, le microcrédit, etc. ; le Conseil



Un commerçant sur un pont du tronçon Yaboseo-Matete.
(Photo équipe locale, 2009.)

national des ONG de Développement (CNONGD), composé de onze conseils provinciaux d'ONG, s'est spécialisé dans l'humanitaire et le développement communautaire ; le Regroupement des Institutions du Système de Financement décentralisé au Congo (RIFIDEC) s'occupe pour sa part essentiellement du microcrédit. Certaines de ces ONG sont devenues des partenaires fiables, des interlocuteurs importants en milieu rural, qui servent surtout d'interface entre les projets et les bénéficiaires pour toutes les actions de développement. Enfin, dans la perspective de la décentralisation des Conseils agricoles ruraux de Gestion (CARG), au niveau des provinces et des territoires, qui sont appuyés notamment par la coopération belge, ces initiatives s'inscrivent dans la restructuration actuelle du ministère de l'Agriculture et du Développement rural à travers laquelle s'inscrit la répartition des compétences entre l'État central et les provinces. Le CARG est donc une structure de concertation, associant les différents acteurs du monde rural, l'exécutif et le législatif (provincial), l'administration, le secteur privé, les associations et les syndicats paysans, les universités et centres de recherche, les congrégations religieuses, la société civile tout entière. Il veille surtout à la diffusion des informations utiles à la prise de décision (choix d'activités, prix et marché) et à la promotion



Bureau de l'Inspection de l'agriculture et du développement rural dans le territoire de Banalia, construit et réhabilité par la CTB.

(Photo équipe locale, 2017.)

de l'entrepreneuriat local (Bolakonga 2013 : 96-97 ; Mokili *et al.* 2018 : 581-589).

3.1.7. TENTATIVES DE RÉPONSES VIA DES PROGRAMMES D'AIDE INTERNATIONAUX

La littérature disponible sur la situation actuelle de l'agriculture dans la province de la Tshopo est essentiellement constituée des études et des rapports de projets des différents organismes internationaux qui y ont opéré.

La Tshopo est l'une des quatre zones de concentration définies par la coopération bilatérale belge, à côté du Sud-Maniema, du Kasai-Oriental, du Kwilu et du Kwango. Mais si les données ne manquent pas sur la région, elles ne sont pas toujours de qualité. Le FIDA avait remarqué la faiblesse des études socio-économiques menées dans le cadre de son Programme de Réhabilitation de l'Agriculture de la Tshopo dans la Province-Orientale (PRAPO). Le projet des Nations unies (2005, 2013) visait à « améliorer de manière durable les revenus, la sécurité alimentaire, et les conditions de vie de 50 000 ménages dans le district de la Tshopo, par le renforcement des capacités d'autopromotion des communautés villageoises et de leurs organisations, l'amélioration de l'accès aux marchés et aux bassins de production, la mise en place d'un système durable d'accès aux biens et services agricoles et de pêche, géré par un réseau d'organisations d'agriculteurs et de pêcheurs, et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base » (FIDA 2016 : 3). La CTB avait à l'époque participé à ce dernier programme, parallèlement à d'autres projets tels que le Programme de Réhabilitation et d'Entretien des Pistes au Congo (PREPICO), le Programme d'Appui aux Initiatives de Développement communautaire (PAIDECO) ainsi que les projets Appui à la Production végétale (APV) et Appui au Secteur semencier (ASS). On recensait aussi dans la province les projets de développement de l'horticulture urbaine et périurbaine

(HUP) à Kisangani de la FAO et le Programme de bonne gouvernance, Appui à la Décentralisation et au Développement local (PADDL)²⁴.

Actuellement, Enabel (anciennement CTB) supervise le PRODADET, devenu PRODAT, Programme de Développement agricole et de Désenclavement dans le district de la Tshopo, qui est toujours en cours dans la province (PRODAT, voir aussi site internet officiel d'Enabel).

3.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

3.2.1. GÉNÉRALITÉS

Au niveau des cultures pérennes, la Tshopo compte des plantations de palmiers à huile, d'hévéas, de cacaoyers et de caféiers. La plupart sont abandonnées depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990. Si quelques grandes plantations ont été transformées en champs de riz et leurs troncs d'arbres en bois de chauffe ou charbon de bois, il en reste encore en activité ou en voie d'être réhabilitées. Le territoire d'Opala compte surtout des plantations de caféiers et d'hévéas. La société Culture et Élevage du Congo (CELCO, ex-CELZA) y avait des plantations dans les secteurs de Yatolema et Yaluko ainsi qu'une usine de fabrication de caoutchouc mousse latex. La société est à l'arrêt depuis les années 1980, mais 1200 ha sur les 3000 ha plantés restent exploitables. Les plantations ont déjà attiré des investisseurs, mais aucun ne s'est décidé pour la reprise. En attendant, la population locale y prélève toujours du caoutchouc, ainsi que dans ses exploitations villageoises héritées de la politique coloniale qui avait encouragé

24. Pour en savoir plus concernant les résultats de ces différents programmes, cf. Van Laer & Matthysen (2014) ainsi que le rapport du Bureau d'évaluation indépendant du FIDA (2016).

l'hévéaculture dans les paysannats²⁵. En fait, 94 % des plantations d'hévéas de la région sont des plantations villageoises (AGRER & Earth-Gedif 2006 : 117). Une autre société agro-industrielle dénommée CAFKO (Culture africaine Kikunda Ombala) avait mené ses activités près de Biaro (terr. d'Ubundu), mais n'est plus opérationnelle. Elle exploitait des plantations de caféiers, d'hévéas et des palmeraies sur une superficie de 599 ha. Les plantations sont également en friche et la population les utilise en partie pour ses cultures vivrières moyennant des contrats de type fermage (Masheka Bahige 2009 : 46). Elle y prélève également le caoutchouc qu'elle trouve. Une ONG, « Lobbi Congo », s'est d'ailleurs lancée dans le rachat du caoutchouc auprès des villageois autour de Biaro. Il est pressé, séché au soleil sur place pour obtenir des morceaux qui sont ensuite exportés vers la Tanzanie. Enfin, les plantations de la ferme de Lula²⁶, située sur la rive gauche à 7 km du fleuve Congo sur l'axe Ubundu, de 180 ha de palmiers à huile (variété Ténéra), 180 ha d'hévéas et 250 ha de caféiers (robusta) sont également abandonnées depuis la fin des années 1980 (Clinquart & Mumbere 2012 : 22-23).

Le territoire de Banalia compte aussi des plantations de cacaoyers. Alors que le cacao a de nouveau « le vent en poupe », la Cacaoyère de Bengamisa (CABEN) intéresserait de nouveaux partenaires internationaux (Radio Okapi 2010).

Quant aux activités de la sucrerie de Lotokila, elles n'auront pas duré une décennie. La sucrerie, qui avait été, en 1984, le fruit d'un partenariat du Zaïre avec la Chine, est à l'arrêt depuis le pillage de ses infrastructures au début des années 1990. Depuis, ses plantations (3000 ha) sont abandonnées (Radio Okapi 2014 ; DTF PRODET 2014 : 147).

Les cultures pérennes sont dans l'ensemble pratiquées par les originaires. Les propriétaires fonciers n'acceptent pas de cultures pérennes sur leurs parcelles mises en location, ce qui limite les possibilités agricoles des métayers (Van Damme *et al.* 2014 : 48).

25. Dans les années 1960, on comptait plus de 8000 ha plantés dans les territoires d'Opala et d'Isangi. Elles étaient regroupées dans des coopératives et disposaient d'usines de feuilles (AGRER & Earth-Gedif 2006 : 117-118).

26. Ancienne concession belge de 3000 ha qui avait été fondée en 1946 et qui était utilisée à l'époque comme ferme-école pour la formation d'agronomes, cultivateurs, etc.

3.2.2. LE SECTEUR HUILIER, UN PILIER ÉCONOMIQUE

La pluviométrie, la température et l'insolation de la Tshopo sont favorables à la production de l'huile de palme. La filière revêt une importance particulière dans la Tshopo. Elle constitue l'une des trois filières les plus importantes de Bafwasende et de Banalia. Elle est également considérée comme une culture porteuse pour le territoire d'Opala, où sa production connaît une augmentation sensible. Le palmier à huile est commercialisé tant au sein de la province qu'en dehors. La demande en huile de palme est en forte croissance, alors que l'offre stagne, voire est en régression (Bolakonga *et al.* 2012). Si la production y est restée plus ou moins stable, alors qu'elle avait chuté dans les provinces voisines, c'est sans doute grâce à la localisation des producteurs près des grands axes de communication (le fleuve Congo et la rivière Lomami). Cependant, selon des rapports sur la filière, les palmeraies de la Tshopo dans leur ensemble sont tout de même sur le déclin, faute d'entretien et de renouvellement des plants. Et globalement, le marché intérieur congolais est devenu déficitaire en huile de palme. Il doit en importer pour approvisionner ses industries. Les exportations d'huile congolaise ont donc disparu, si ce n'est un petit commerce transfrontalier d'huile artisanale en direction du Congo-Brazzaville, de l'Angola et de la République centrafricaine et, dans une certaine mesure, de l'Ouganda. Pendant les années de rébellions, il y eut un grand trafic de l'huile de palme en direction de l'Ouganda par avion.

De manière schématique, le secteur huilier peut être divisé en deux types de production : villageoise et industrielle. La première prenant largement le dessus sur la deuxième au niveau du volume de production. À l'époque coloniale, des milliers d'hectares (18 000) avaient été plantés dans le district de la Tshopo dans le cadre du développement des paysannats. Ces plantations villageoises ainsi que les plantations industrielles abandonnées comme celles de la Belgika, et les palmeraies naturelles sont actuellement toutes exploitées et traitées de manière artisanale (AGRER & Earth-Gedif 2006 : 83). La culture et la confection d'huile de palme présentent des avantages dont les villageois tirent bénéfice. En plus de fournir des revenus tout au long de l'année, l'huile est consommée au quotidien par tous. Une partie de la demande vient des sites miniers dans lesquels les bidons sont vendus à des prix élevés, environ quatre fois le prix du bidon acheté au



Une usine de fabrication de savons et d'huiles végétales, fermée.

(Photo équipe locale, 2019.)



L'usine de la SORGERI à Kisangani.

(Photo équipe locale, 2019.)

producteur. Ce sont les commerçants, à vélo, qui en tirent le profit le plus important (Pro-routes 2007 : 18). Les malaxeurs artisanaux²⁷ produisent de l'huile d'une qualité moindre que l'industrielle, mais qui est acceptée localement. Le taux d'extraction par voie artisanale est donc assez faible (8 à 10 %) par rapport à celui de la voie industrielle, deux fois plus performante (20 %). Les rendements des palmiers du secteur artisanal (0,8/1 t/ha) sont moins élevés que ceux des plantations industrielles (jusqu'à 3,4 t/h) (Van Damme *et al.* 2014 : 13). Pourtant, c'est toujours le secteur artisanal qui domine le marché. Bien ancré, et plus flexible, le secteur a pu pallier les manquements de l'industrie huilière ébranlée par les événements des trente dernières années.

Si la production industrielle existe encore, dans les anciennes provinces de l'Équateur et de la Province-Orientale, elle atteint à peine le niveau de production qu'elle avait dans les années 1930. Les usines disponibles sont loin de fonctionner à plein régime. Quant à la recherche agronomique dans le secteur, elle n'existe quasiment plus, tant au niveau de l'INERA que des sociétés privées.

La Tshopo abrite encore les anciennes plantations industrielles de Lokutu et de Busira-Lomami (BLO)²⁸ qui appartenaient respectivement aux Plantations et Huileries du Congo (PHC)(Unilever) et au Groupe agro-pastoral (GAP, aujourd'hui Blattner Elwyn (GBE)). Ces plantations, après avoir vieilli et s'être

dégradées au niveau agronomique (altération de la fertilité, mauvaise qualité des semences, abandon des plantations, etc.) pendant plus de deux décennies ou plus, ont bénéficié (pour certaines) de financements pour leur réhabilitation. Celles de Lokutu (anciennement Elisabetha) de la société congolaise PHC du groupe Unilever (8 650 ha)²⁹ et du Gouvernement congolais ont été rachetées (du moins les parts d'Unilever) en 2009 par une société, Feronia Inc., appartenant au groupe Tri North. Les plantations de la Busira Lomami Orientale (BLO), après avoir été partie prenante du GAP, appartiennent désormais au groupe Blattner Elwyn (GBE)³⁰, de la même famille. La BLO possède une usine de production d'huile de palme d'une capacité de 10 t/heure. Elle emploie 589 travailleurs contractuels et environ 1000 travailleurs temporaires indépendants pour s'occuper de 2650 ha de palmiers à huile en rapport à Imbolo (Isangi)³¹. Dans cette plantation, seules les cultures de moins de vingt-cinq ans (environ 1680 ha) avaient été maintenues en exploitation. Les anciennes palmeraies sont exploitées selon un système de métayage avec un achat de régime à un prix fixe. On estimait la production totale annuelle à 2100 t (AGRER & Earth-Gedif 2006 : 82-83). Ces deux groupes sont restés longtemps seuls en RDC à disposer d'entités fonctionnelles, bien que vieillissantes. GAP renouvela tout de même une partie de son équipement (Carrère 2010 : 54). La plus grande

27. Certains sont fabriqués par l'ONG APILAF qui utilise du matériel recyclé. La Fédération des Artisans de Kisangani (FAKIS) fabrique également des machines pour les savonneries artisanales (AGRER & Earth-Gedif 2006 : 83-83).

28. Créée en 1957.

29. Sur un total de 17 870, représentant donc un peu plus de 10 % de la surface.

30. Le groupe GBE est investi dans de nombreux autres secteurs en RDC, dont les transports et le commerce (Carrère 2010 : 54).

31. Sur 12 555 ha d'huile de palme du GBE en RDC.

partie du secteur industriel de l'huile de palme tomba en ruine, avec des plantations abandonnées ou non gérées et des usines obsolètes ou détruites. Les activités de la Plantation de la Comuele à Wela avaient été mises en veilleuse, tout comme l'huilerie de la station INERA de Yangambi, à l'arrêt, l'huilerie de Lunde à Isangi et les plantations et huileries d'Ubandu (AGRER & Earth-Gedif 2006 : 82-83). Au niveau de la transformation industrielle, l'usine la plus importante à Kisangani s'appelait la Société de Réalisation des Gérances et d'Investissements (SORGERI). Elle comportait trois unités distinctes : deux chaînes pour la fabrication de savon de ménage (2 t/h), une chaîne pour le savon de toilette (1 t/h), une raffinerie avec fractionnement (24 t/j) et une usine à margarine. Celle-ci est aussi restée longtemps à l'arrêt, même si elle bénéficia, en 2005, d'un crédit

du Fonds de promotion de l'industrie pour sa réhabilitation (AGRER & Earth-Gedif 2006 : 85). L'huile de palme produite dans le secteur industriel est envoyée telle quelle à Kinshasa pour y être transformée en huile raffinée, margarine, savon, etc. (Maindo *et al.* 2019 : 97). Récemment, une nouvelle entreprise, la Société de Culture industrielle, Pêche et Élevage au Congo (SCIPEC), a lancé des plantations de palmiers à huile près de Kisangani, à environ 40 km.

Si ces sociétés représentent une possibilité d'emploi dans certaines zones reculées, leurs détracteurs les accusent de spoliation de terre, d'exploitation et de mauvais traitements de leur main-d'œuvre. Les conflits fonciers entre villageois et sociétés privées (arrestations, etc.) sont récurrents (GRAIN, RIAO RDC 2015).

RÉFÉRENCES

- ACF. Action contre la Faim. 2009a (juin). *Enquête nutritionnelle anthropométrique. Zone de Santé de Lubunga, Province-Orientale, République démocratique du Congo*. En ligne sur : www.actionagainsthunger.org/sites/default/files/publications/Evaluation_de_la_securite_alimentaire_Zone_de_Sante_de_lubunga_Province_Orientale_DRC_08.2009.pdf (consulté le 25 avril 2020).
- ACF. Action contre la Faim. 2009b (août). *Évaluation de la sécurité alimentaire. Zone de Santé de Bafwasende, Province-Orientale, République démocratique du Congo*. En ligne sur : www.actionagainsthunger.org/sites/default/files/publications/ACF-FSL-DRC-Orientale-Bafwasende-2009-08-FR.pdf (consulté le 25 avril 2020).
- ACF. Action contre la Faim. 2011a (avril). *Enquête nutritionnelle anthropométrique. Zone de Santé de Banalia, Province-Orientale, République démocratique du Congo*. En ligne sur : www.actionagainsthunger.org/sites/default/files/publications/Enquete_Nutritionnelle_Anthropometrique_Zone_de_Sante_de_Banalia_Province_Orientale_DRC_04.2011.pdf (consulté le 25 avril 2020).
- ACF. Action contre la Faim. 2011b (avril). *Enquête nutritionnelle anthropométrique. Zone de Santé d'Isangi, Province-Orientale, République démocratique du Congo*. En ligne sur : www.actionagainsthunger.org/sites/default/files/publications/Enquete_Nutritionnelle_Anthropometrique_Zone_de_Sante_dIsangi_Province_Orientale_DRC_04.2011.pdf (consulté le 30 avril 2020).
- AFEK (Appui à la Fourniture d'Électricité de la ville de Kisangani). 2007. *Coopération technique belge. Dossier technique et financier*. En ligne sur : www.diplomatie.be/oda/12673_PROGDESCR_dossier_technique_et_financier.pdf (consulté le 25 mars 2020).
- AGRER & Earth-Gedif. 2006. *Étude des filières huile de palme et caoutchouc*. En ligne sur : <https://www.yumpu.com/fr/document/read/17020965/etude-des-filieres-huile-de-palme-et-caoutchouc-congoforum> (consulté le 25 mars 2020).
- Ahuka Omangu. 1977. « Économie urbaine de Kisangani ». Mémoire, UNAZA, Kisangani.
- Alaruka, A.A. & Choma Nyembo Kisombe. 1985. « Les femmes de Kisangani et la pratique agricole ». *Revue de l'ISP* 14 : 83-95.
- Bolakonga Bily Ilye, A., Geena, B., Horge, N., Ntoto, M'Vubu, R., Gahiro, L. & Lebailly, P. 2012. *Analyse des filières agricoles du riz, manioc et huile de palme dans les sept territoires du district de la Tshopo, Province-Orientale, République démocratique du Congo*. Rapport d'Études CTB-PAIDECO Tshopo.
- Bolakonga Bily Ilye, A. 2013. « Influence de l'enclavement sur le développement rural (cas du territoire d'Opala, district de la Tshopo, RDC) ». Thèse de doctorat, Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech.
- Bolakonga Bily Ilye, A., Mushakulwa Waziri, I. & Nkulu Mwine Fyama, J. 2017. *Filières agricoles en République démocratique du Congo : maïs, riz, bananes plantains et pêche*. Kinshasa : Fondation Konrad Adenauer. En ligne sur : https://www.kas.de/documents/275840/5293160/KAS_Fili%C3%A8res+agricoles+en+RDC.pdf/2e8e61c6-ce8a-8194-da22-240721636d28?t=1568619996297 (consulté le 25 mars 2020).

- Bolakonga Bily Ilye, A. 2019. « Analyses des filières agricoles dans la province de la Tshopo ». Étude commandée par la Fondation Konrad Adenauer, inédite.
- Carrère, R. 2010 (décembre). *Le Palmier à huile en Afrique : le passé, le présent et le futur*. Mouvement mondial pour les forêts tropicales. En ligne sur : https://wrm.org.uy/fr/files/2013/01/Palmier_a_huile_en_Afrique.pdf (consulté le 25 mars 2020).
- CECI & FIGEPAR. 2007 (mai). *Étude de la filière coton en RDC. Version finale. Étude diagnostique mai 2007*. RD Congo, PMURR. Montréal/Kinshasa : CECI/FIGEPAR.
- CEE. 1963 (juin). *Mission économique-Congo. Rapport sur l'économie congolaise. Rapport des Experts au Gouvernement du Congo*. Léopoldville (fascicule secteur primaire).
- Chakulomba N'gomo Sangany. 1977. « Aspect organisationnel de la pêche chez les Wagenia de la sous-région de Kisangani ». Mémoire, UNAZA, Kisangani.
- Clinquart, P. & Mumbere, G. 2012 (octobre-décembre). *Rapport d'activités en périphérie de Kisangani : projet MAKALA*. Montpellier : CIRAD.
- DTF PRODAT (CTB). 2014. *Dossier technique et financier. Programme de développement agricole dans le district de la Tshopo, Province-Orientale*. En ligne sur : www.diplomatie.be/oda/3047_PROGDESCR_DTF_PRODAT.pdf (consulté le 3 avril 2020).
- DFT PRODET (CTB). 2014. *Dossier technique et financier. Programme de désenclavement dans le district de la Tshopo, Province-Orientale*. En ligne sur : www.diplomatie.be/oda/3050_PROGDESCR_DTF_PRODET.pdf (consulté le 27 avril 2020).
- DFT. PAIDECO (CTB). S.d. *Dossier technique et financier. Programme d'appui aux initiatives de développement communautaire dans le district de la Tshopo, Province-Orientale*. En ligne sur : http://www.diplomatie.be/oda/12726_PROGDESCR_dossier_technique_et_financier.pdf (consulté le 30 avril 2020).
- Ergo A.-B. s.d. *Bref aperçu de l'agriculture dans la colonie du Congo belge*. Disponible en ligne sur : <http://abergo1.e-mon-site.com/medias/files/ekolagri5.pdf> (consulté le 7 juillet 2020).
- Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger. 1906. *Le Chemin de fer du Congo supérieur. De Stanleyville à Ponthierville*. Bruxelles : Imprimerie des travaux publics.
- FIDA (Fonds international pour le Développement de l'Agriculture). Bureau indépendant. 2016. *Programme de réhabilitation de l'agriculture dans le district de la Tshopo. Province orientale. Évaluation de la performance du projet*. Disponible en ligne sur : https://www.ecgnet.org/sites/default/files/DRC%20PRAPO%20PPE%20-%20Full%20Report_0.pdf (consulté le 7 juillet 2020).
- Gobert, E.G. 1950. *Rapport annuel des affaires indigènes et de la main-d'œuvre de 1950*. Kisangani : Division des affaires politiques.
- Gourou, P. 1952. « Le plan décennal du Congo belge ». *Les Cahiers d'Outre-Mer* 5-17 : 26-41.
- GRAIN, RIAO RDC. 2015 (juin). « Agro-colonialisme au Congo. Les institutions financières de développement européennes et américaines financent une nouvelle phase d'agro-colonialisme au Congo ». En ligne sur : <https://www.sosfaim.be/wp-content/uploads/2015/06/Feronia-FR.pdf> (consulté le 20 mars 2020).
- Jewsiewicki, B. 1978. *Histoire économique d'une ville coloniale : Kisangani. 1877-1960*. Bruxelles : CEDAF (coll. « Les Cahiers du CEDAF », n° 5).
- Kamandji Lossi, G.-M. 1991. *Quelques aspects de la planification institutionnelle de la Sotexki*. Mémoire, UNIKIN, Kisangani.
- Kyale Koy, J., Wardell, D.A., Mikwa, J.-F., Masimo Kabuanga, J., Maindo Monga Ngonga, A., Oszwald, J. & Doumenge, C. 2019 (juillet). « Dynamique de la déforestation dans la Réserve de biosphère de Yangambi (République démocratique du Congo) : variabilité spatiale et temporelle au cours des 30 dernières années ». *Bois et Forêts des Tropiques* : 15-28.
- Maindo, A., Bolakonga Bily Ilye, A., Ewango, C.E.N. & Amundala, N. 2019. « Cultural and socioeconomic aspects of oil palm in Tshopo and Mongala, DR Congo ». *ETFRN news 59 : Exploring inclusive palm oil production*. En ligne sur : www.tropenbos.org/resources/publications/cultural+and+socioeconomic+aspects+of+oil+palm+in+tshopo+and+mongala,+dr+congo (consulté le 1^{er} avril 2020).
- Malengreau, G. 1949. *Vers un paysannat indigène. Les lotissements agricoles au Congo belge. Rapport de mission*. Bruxelles : ARSOM. En ligne sur : [www.kaowarsom.be/documents/MEMOIRES_VERHANDELINGEN/Sciences_morales_politique/Hum.Sc\(IRCB\)_T.XIX,2_MALENGREAU%20G._Vers%20un%20paysannat%20indigène.%20Les%20lotissements%20agricoles%20au%20Congo%20belge_1949.pdf](http://www.kaowarsom.be/documents/MEMOIRES_VERHANDELINGEN/Sciences_morales_politique/Hum.Sc(IRCB)_T.XIX,2_MALENGREAU%20G._Vers%20un%20paysannat%20indigène.%20Les%20lotissements%20agricoles%20au%20Congo%20belge_1949.pdf) (consulté le 25 avril 2020).
- Masheka Bahige. 2009. « Étude socio-économique des communautés riveraines de la réserve forestière de Yoko (Province-Orientale, RDC) ». Mémoire, UNIKIN, Kisangani. Disponible en ligne sur : <http://www.biodiv.be/rdcongo/implementation/centre-de-surveillance-de-la-biodiversite-csb/botanique/ecologie-forestiere/etude-socio-economique-des-communautés-riveraines-de-la-reserve-forestiere-de> (consulté le 9 avril 2020).
- Michotte, D. 1955. « Aperçu sur l'économie générale de la Province-Orientale ». Bruxelles : Ministère des Colonies.

- Mily Denda Sakala, D. 1996. « Les sous-régions rurales de la Province Orientale dans la dynamique de l'histoire récente du Zaïre : de 1960 à 1985 (cas du Bas-Uele) ». *Afrika focus* 12 : 191-218.
- Mokili Denga Kassa, J. 1998. *Politiques agricoles et promotion rurale au Congo-Zaïre (1885-1997)*. Paris : L'Harmattan.
- Mokili Lilala, B., Bolakonga Bily Ilye, A. & Benabdellah, M. 2018. « Durabilité des acquis de projets agricoles en milieu rural du territoire d'Isangi, en RD Congo : Recherche de facteurs explicatifs ». *Rev. Mar. Sci. Agron. Vét.* 6 (4) : 581-589. En ligne sur : www.agrimaroc.org/index.php/Actes_IAPH2/article/view/589/652 (consulté le 30 avril 2020).
- Moleko Mumba Monongo. 1983. « L'INEAC et l'organisation de l'espace dans la région de Yangambi (1934-1960) ». Mémoire, Université de Lubumbashi.
- Mpemble, D. 1970 (juillet). « Développement agricole dans la Province-Orientale ». Mémoire, Université libre du Congo, Kisangani.
- Nicolai, H. 2009. « Revue bibliographique. Progrès de la connaissance du Congo, du Rwanda et du Burundi de 1993 à 2008 ». *Belgeo* 3-4 : 247-404. Disponible en ligne sur : <https://journals.openedition.org/belgeo/7306> (consulté le 14 avril 2020).
- Omasombo Tshonda, J. 1990. « La petite économie marchande à Kisangani. Nouvelles études de cas ». *Notes de recherche* 8. Kisangani : Institut de Recherches sociales appliquées.
- Omasombo Tshonda, J. 2000. *Les Diamants de Kisangani : de nouveaux seigneurs se taillent des fiefs sur le modèle de l'État zaïrois de Mobutu*. Bruxelles : Institut africain (coll. « Cahiers africains », n° 45-46).
- Programme de réhabilitation de l'agriculture dans le district de la Tshopo. Province-Orientale. *Évaluation de la performance du projet*. En ligne sur : https://www.ecgnet.org/sites/default/files/DRC%20PRAPO%20PPE%20-%20Full%20Report_0.pdf (consulté le 31 mars 2020).
- Pro-routes. 2007. *Étude d'impact social et environnemental de la réhabilitation de routes en RDC. Projet PRO-ROUTES, RDC, ministère des Travaux Publics et Infrastructures*. Disponible en ligne sur : <http://documents.worldbank.org/curated/en/947361468246899065/pdf/E17180vol-01.pdf> (consulté le 25 mars 2020).
- Pro-routes. 2009. « BUTA : quand la route relance les affaires, 13 ans après ». Disponible en ligne sur : <http://www.celluleinfra.org/index.php/component/k2/item/564-temoignageabuta> (consulté le 7 juillet 2020).
- Radio Okapi. 2010 (7 février). « Tshopo : relance des activités de la cacaoyère de Bengamisa ».
- Radio Okapi. 2012 (7 février). « La société belge Celec entame la réhabilitation du réseau électrique de Kisangani ».
- Radio Okapi. 2014 (27 juin). « Kisangani : les agents de la sucrerie de Lotokila réclament leurs décomptes finals [sic] ».
- Radio Okapi. 2020 (7 janvier). « Kisangani : la production de la centrale de Tshopo a chuté de 15 à 2,5 mégawatts ».
- Simons, E., Verhaegen, B. & Willame, J.-C. 1981 (décembre). *Endettement, technologies et industrialisation au Zaïre*. Vol. II. Bruxelles : CEDAF.
- Van Damme, J, Baret, Ph. & Bolakonga, Bily Ilye, A. 2014. *Caractérisation opérationnelle des systèmes de production de bassins de production dans la Tshopo (Province Orientale). Rapport d'étude CTB-PRODADET – Étude complémentaire dans le cadre de la reformulation*.
- van Egroo, F. 1971. « Kisangani : étude d'économie urbaine ». Mémoire, UNAZA, Kisangani.
- Van Hoof, F. 2011. « La dynamique paysanne en Province-Orientale. État des lieux des organisations paysannes en Province-Orientale ». *Eco Congo*. Alliance AGRICONGO.
- Van Laer, T. & Matthysen, K. 2014 (mai). *La Coopération belge au développement et les États fragiles : un écart entre politique et pratique ?*. Rapport du CNCD 11-11-11. Disponible en ligne sur : <https://ipisresearch.be/publication/la-cooperation-belge-au-developpement-et-les-etats-fragiles-un-ecart-entre-politique-et-pratique/> (consulté le 26 juin 2020).
- Verheust, T. 1978. *Enquête démographique par sondage 1955-1957, Province orientale, District de Stanleyville-district du Haut-Uele*. Bruxelles : CEDAF (coll. « Les Cahiers du Cedaf », n° 4).
- WFP. World Food Program. 2016 (janvier). *Évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence en ex-province orientale. Données collectées en septembre 2015. Principaux résultats*. En ligne sur : <https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp281053.pdf?iframe> (consulté le 13 novembre 2017).

Archives

- FABV/SHP-MRAC (Fonds d'archives Benoît Verhaegen, service Histoire et Politique du MRAC). Il s'agit de plusieurs fardes de documents non classées. Dans le texte, les documents cités (lettres, P.V., rapports, etc.) reprennent de manière systématique (au cas où ils sont indiqués) les noms des auteurs, les institutions, les dates de production voire les pages : par exemple :
- Rapport annuel AIMO. Stanleyville. 1948, 1958 & 1952.
- Anonyme, « Potentiel socio-économique de Kisangani » .

CHAPITRE 3

EXPLOITATION FORESTIÈRE ET PÊCHE

GÉNÉRALITÉS ET SOURCES

Située dans la Cuvette centrale, la Tshopo est une province forestière au climat équatorial (Amundala 2014 : 307), de type Af de la classification de Köppen (Bolakonga 2013 : 58, 111). Elle est divisée de façon naturelle par la diagonale du nord-ouest au sud-est que forme le fleuve Congo. De part et d'autre du fleuve, la province est recouverte par la forêt du type équatorial dense humide (87 %), en alternance avec les complexes agricoles (10 %) qui longent les cours d'eau et les routes principales et ceinturent les villes et agglomérations (Kisangani, Isangi, Basoko). Les îles et les abords du fleuve Congo abritent des forêts ripicoles sur sols hydromorphes (presque 3 %)¹. L'ensemble du couvert végétal provincial est drainé par un réseau hydrographique largement ramifié (rivières : Tshopo, Lindi, Lulu, etc.). La Tshopo compte plusieurs essences ligneuses dont le sapeli (*Entandrophragma cylindricum*), le wenge (*Millettia laurentii*), l'iroko (*Milicia excelsa*) et l'afroormosia (*Pericopsis elata*) qui, depuis l'époque coloniale, ont attiré dans la région des sociétés d'exploitation forestière. La plupart des chargements de bois destinés à l'exportation sont constitués de cette dernière essence, pourtant protégée² : l'afroormosia (Pro-routes 2007 : 32).

1. Voir partie 1, chapitre 1 de cet ouvrage : description générale de la végétation reposant sur la carte de l'occupation du sol et du couvert végétal (reproduite dans le cahier couleur).

2. Par la CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora).

Au centre de la province, Kisangani, à cheval sur le fleuve, a été fondée en pleine forêt. Dans les années 1950, le ministère de l'Agriculture rapportait que l'exploitation du bois d'œuvre s'effectuait dans un rayon de 30 km autour de Stanleyville, en plus de la région de Mombongo dans le territoire de Yahuma, le long du fleuve en aval de la ville, le long du rail CFL et le long du bief Ponthierville-Kirundu-Lowa dans le territoire d'Ubundu. À l'époque, le bois devait surtout couvrir les besoins en combustibles des bateaux et des chemins de fer. Aujourd'hui, l'auréole de déforestation autour de la ville s'est agrandie et continue de s'épanouir, poussée par la pression démographique urbaine. Parmi les activités anthropiques qui font reculer la forêt, on compte, en premier, l'agriculture itinérante sur brûlis qui demeure l'activité principale de la population provinciale. En deuxième lieu, il y a les activités de sciage et de carbonisation, plus particulièrement sur les axes Kisangani-Lubutu et Kisangani-Ituri (Maindo & Likwandjandja 2016 : 19). Le secteur forestier concentre un grand nombre d'acteurs aux stratégies, pratiques, intérêts et objectifs différents qui n'ont en commun que le lieu de leurs activités. Ils tirent cependant tous un bénéfice de la forêt par l'exploitation de ses ressources ligneuses ou non ligneuses. Les opérations des industriels se distinguent de celles des exploitants artisanaux, des activités de cueillette (chenilles, bambous, lianes, mangungu, cola, ketchu, etc.), de chasse, effectuées par les communautés rurales et de la production artisanale du charbon de bois. Les activités d'exploitation diverses s'effectuent dans un cadre légal qui reste fort théorique, étant donné le faible niveau de contrôle à l'échelle provinciale et le flou juridique qui plane sur certains textes légaux.

Une mission auprès des organes de contrôle forestier notait les failles suivantes dans son rapport : « absence de registre de procès-verbaux et de rapports récents documentant les faits constatés par les inspecteurs de la coordination lors de leurs missions de contrôle. [...] absence de planification de mission et un nombre relativement bas d'inspecteurs forestiers au niveau de la coordination de la province. Moins de 20 inspecteurs pour 10 concessions forestières et une superficie du couvert forestier d'environ 7063 km² » (OIFLEG 2017).

Au niveau de la pêche dans la province, elle serait restée artisanale, pratiquée davantage pour l'autoconsommation que pour la vente. La production provinciale est loin de couvrir les besoins de Kisangani, qui importe une grande partie des poissons qu'elle consomme.

Les sources utilisées pour la rédaction de la partie sur l'exploitation forestière sont hétéroclites et soulignent la multiplicité des acteurs dans le secteur. On pourrait les classer en trois catégories : les communautés locales dont la subsistance dépend en grande partie de la forêt, la société civile (les organisations non gouvernementales en charge de protéger l'environnement et la biodiversité) et enfin les exploitants, officiels ou non, qu'ils soient des artisans ou des sociétés industrielles³. Si un certain nombre de données viennent des pouvoirs publics comme la revue des concessions forestières, les sociétés privées communiquent également via leur site internet, mais souvent très peu. Les ONG et associations locales ou étrangères publient également leurs propres rapports ou articles de presse. Certaines instances financent des études et des enquêtes, c'est le cas du CIFOR⁴, que l'on retrouve comme partenaire financier dans un grand nombre de travaux. Certains éléments proviennent de rapports de terrain d'observateurs indépendants de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance (OI-FLEG), mandatés par le gouvernement⁵. Enfin, des études à caractère scientifique concernant des filières particulières, comme celles des chenilles, du bois énergie, du sciage artisanal ou encore du gibier apportent un éclairage plus précis. Il faut particulièrement

souligner l'apport de Guillaume Lescuyer et de ses collègues avec leur ouvrage sur le sciage artisanal dans la Province-Orientale publié par le CIFOR en 2014 et dans lequel nous retrouvons un certain nombre d'éléments exploités dans les travaux postérieurs. Par ailleurs, il y a aussi l'article d'Assumani *et al.* sur la chaîne de production artisanale du bois à Kisangani, publié en 2012. Nous y ferons largement référence. Il faut également citer le site internet de l'OFAC, l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale, qui publie notamment les contrats des concessions forestières sur son site. La fiabilité des statistiques officielles (quand elles existent) reste sujette à caution. On leur préfère les chiffres glanés dans les enquêtes scientifiques ponctuelles, bien que leurs extrapolations puissent aussi poser question. Les chiffres divergent donc selon les études. C'est par exemple le cas de l'estimation de la consommation de charbon de bois à Kisangani (Schure, Ingram *et al.* 2011 ; Tshimpanga *et al.* 2016). Concernant la pêche, la section a essentiellement été rédigée par Antoine Bolakonga, qui s'est appuyé en grande partie sur le travail de Chakulomba (1977) pour les éléments plus historiques ; il fait aussi référence à ses travaux issus de multiples enquêtes de terrain comme agronome, notamment à sa contribution à la publication de la Fondation Konrad Adenauer de 2017, s'intitulant : « Filières agricoles en RDC : maïs, riz, bananes plantains et pêche ».

1. EXPLOITATION FORESTIÈRE INDUSTRIELLE

1.1. LES CONCESSIONS FORESTIÈRES DANS LA TSHOPO

Avant 1996, il existait à Kisangani trois scieries industrielles de bois, fonctionnant à plein régime : AMEX-BOIS (ancêtre de COTREFOR, devenue IFCO), La Forestière et Bego-Congo, présent depuis le début des années 1990 et qui était dénommée Bego-Zaïre (Abdala & Lokoka 2009 : 4, cité par Assumani *et al.* 2012 : 163). En 2005, il y avait encore 14 exploitants pour 25 concessions forestières dont celles de SAFBOIS à Isangi (008/11 et 007/11) qui disparurent en 2018.

Aujourd'hui, huit exploitants forestiers industriels se partagent les concessions forestières dans la Tshopo : CFT, Booming Green DRC, SODEFOR, Bego-Congo, IFCO, ITB, FODECO et La Forestière (WRI 2018). Certaines de ces entreprises ont d'abord

3. Omasombo Tshonda 2014.

4. CIFOR (Center of International Forestry Research), institution scientifique pour la protection des forêts.

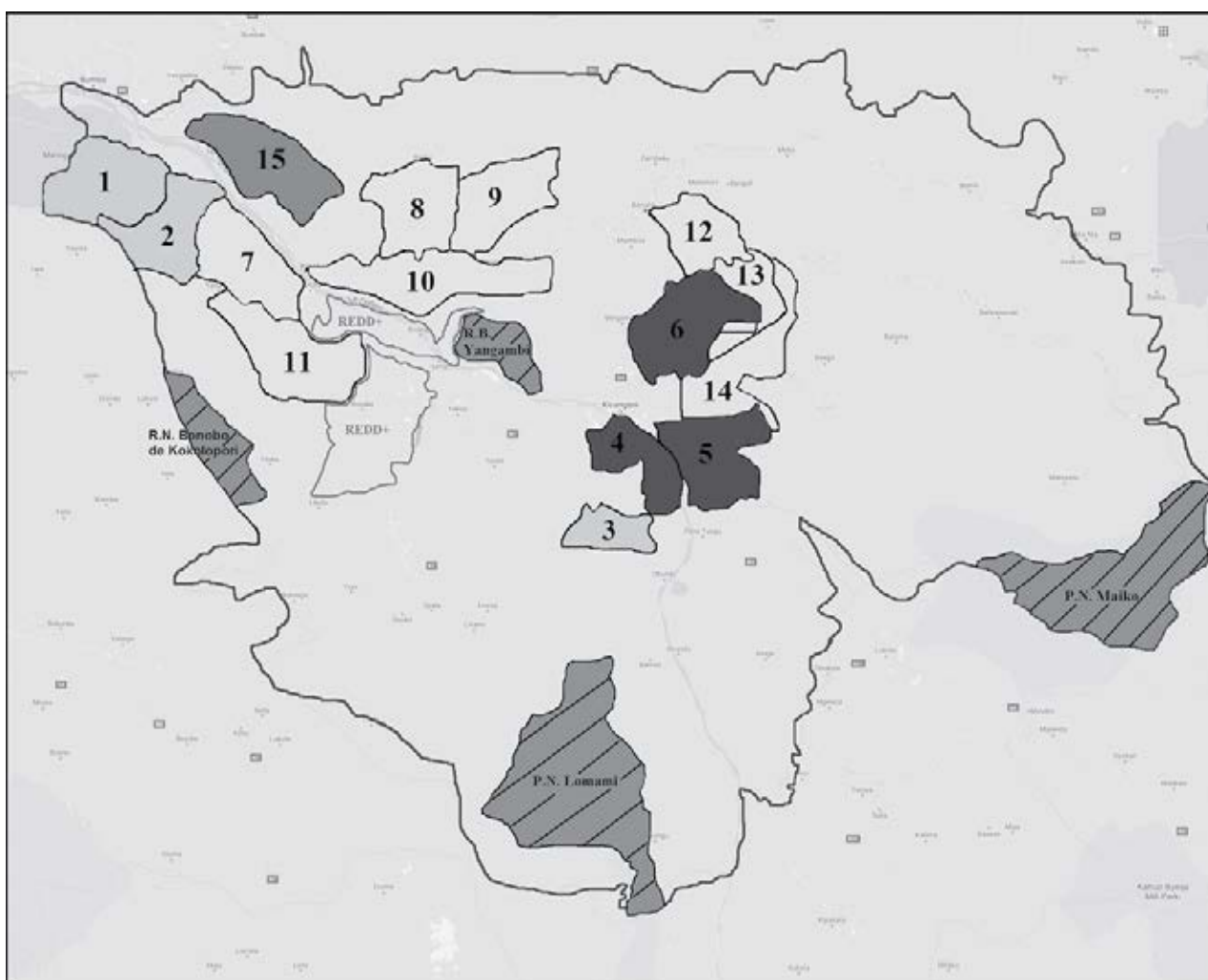
5. Rapports datant de 2017.

opéré dans le commerce et le transport, et se sont lancées dans le secteur forestier plus tardivement (FEC 2010-2011). Parmi toutes les sociétés forestières, seules COTREFOR (IFCO) et SODEFOR ont présenté leur plan d'aménagement forestier au gouverneur, qui a été accepté. Pour les autres, ils sont en cours d'élaboration (WRI 2018). Les concessions forestières occupent 3 218 602 ha. C'est la Société de Développement forestier (SODEFOR) qui domine

le marché, couvrant plus de 36 % de la superficie, répartis sur quatre concessions. Elle est suivie par la société Booming Green, le repreneur de SIFORCO, qui était également un acteur important dans le secteur forestier congolais.

Notons qu'à côté des concessions forestières industrielles, émergent un peu partout les concessions forestières communautaires (*cf.* Carte forestière interactive, en ligne <https://cod.forest-atlas.org/?l=fr>).

Carte des concessions forestières de la Tshopo



Num.	Société	N°GA	N° CCF	Superficie (Ha)
1	Booming Green DRC	001/98	053/14	525.034
2	Booming Green DRC	003/98	054/14	212.157
3	Bego Congo	021/05	022/11	37.942
4	CFT	038/04	048/11	146.551
5	CFT	018/03	047/11	257.219
6	IFCO (ex COTREFOR)	033/05	018/11	221.546
7	SODEFOR	010/03	084/14	262.780
8	SODEFOR	020/03	037/11	216.522
9	ITB	002/04	008/11	221.546
10	SODEFOR	011/03	042/11	315.858
11	SODEFOR	015/03	059/14	288.404
12	LA FORESTIERE	003/92	002/11	147.447
13	LA FORESTIERE	002/92	001/11	114.700
14	LA FORESTIERE	002/93	003/11	222.768
15	FODECO	...	003/16	261.041

Source : *Domaine forestier de la République démocratique du Congo. Situation au 30 avril 2018.* Ministère de l'Environnement et Développement Durable, CARPE - USAID-ESRI World Resources Institute.

Source : WRI 2018.

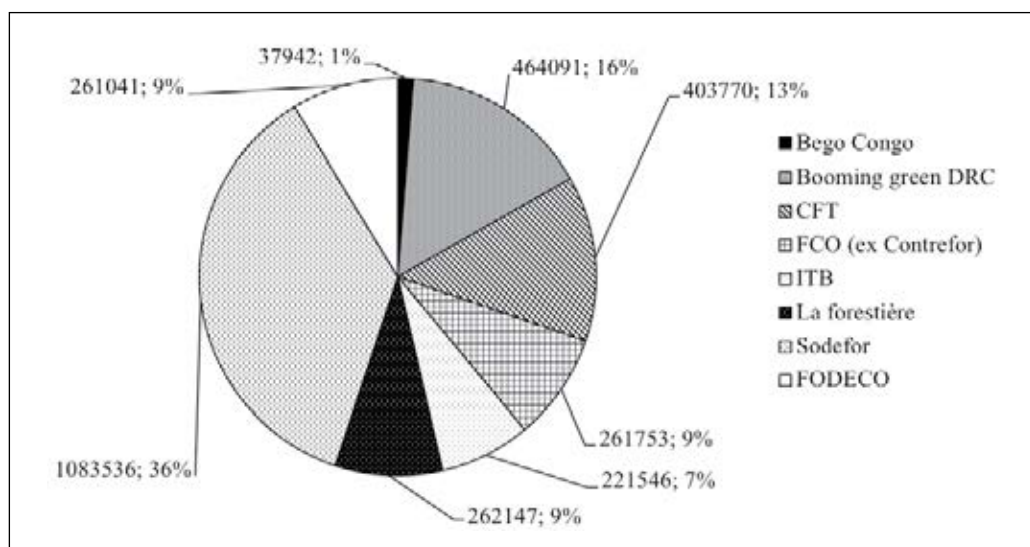
Tableau 3.1 : Concessions forestières de la Tshopo et de leurs superficies en 2018

Société	Origine des capitaux	Superficie	Localisation (territoire/secteur)	GA	CCF
Bego Congo	France, Italie	37 942	Ubundu/Bakumu Mangongo	01/025	022/11
Booming Green DRC (ex-SIFORCO)	(ex-Suisse) Chine	252 034		001/98	053/14
		212 057		003/98	054/14
CFT	France-Liban**	146 551	Ubundu/ Bakumu Mangongo	036/04	046/11
		257 219		018/03	047/11
IFCO (ex-COTREFOR)	France-Liban	261 753		033/05	018/11
Industrie de la transformation des bois ITB	France-Liban	221 546		002/04	006/11
La Forestière	Italie	114 700	Bafwasende/Bekondi Kondole	002/92	001/11
		147 447		003/92	002/11
		222 768		002/93	003/11
SODEFOR	Suisse	216 522	Basoko	020/03	037/11
		315 858		011/03	042/11
		288 404		015/03	059/14
		262 760		010/03	064/14
FODECO*	Chine	261 041	Basoko/Yaliwasa	/	003/15
Total		3 218 602			

Source : WRI 2018 ; OFAC (site internet) ; Atlas forestier interactif (2009 : 31-32) ; OGF 2016 ; WWF, NORAD (2012), ERAIFT (2019 : 20).

* On ne retrouve pas cette société chinoise dans le répertoire de l'OFAC (en ligne).

** L'entreprise était à la base d'origine suisse (Atlas forestier interactif 2009).

Graphique 3.1 : Répartition de l'occupation des sociétés forestières dans la Tshopo (2018)

Source : WRI 2018.

Exploitation de bois dans la concession CFT (à 62 km de Kisangani)

(Photos O. Muteba, équipe locale, 2018.)

Parc à plis prêts à l'exportation dans la scierie CFT (Kisangani).

(Photo O. Muteba, équipe locale, 2018.)

La SODEFOR est la société d'exploitation forestière qui s'étend sur le plus vaste terrain avec quatre concessions distinctes, dont la concession de Forabola qu'elle a reprise.

La société Compagnie forestière de Transformation (CFT) gère deux concessions et en aurait acquis une troisième dont le plan d'aménagement serait en cours (DG CFT 2020). La société emploie 300 personnes et exporte en Europe. Sa scierie est située à 9 km de Kisangani, sur l'axe qui mène vers l'aéroport de Bangoka. Elle constitue l'une des seules scieries industrielles en RDC avec celle de Nioki au Mai-Ndombe. Toutes les autres sociétés exportent leur bois brut à Kinshasa (ERAIFT 2019). La société Industrie forestière du Congo (IFCO) aurait racheté les concessions de l'entreprise COTREFOR, qui aurait elle-même remplacé Trans-M bois dont les pratiques contestées avaient, en leur temps, été sanctionnées.

Le transfert qui s'effectua fut davantage un changement de nom, que de structure et de personnel, selon ce qu'assurait l'ONG Global Witness dans la presse. La société la Forestière pour le Développement du Congo (FODECO) est une nouvelle arrivée dans la Tshopo. La société à capitaux chinois aurait obtenu sa concession (dans le territoire de Basoko) en 2015.

1.2. PRODUCTION ET GRIEFS CONTRE LES INDUSTRIELS

Au niveau de la production du secteur industriel, nous n'avons pas eu accès à des statistiques précises pour l'ensemble de la Tshopo. Selon la Banque centrale congolaise, la filière industrielle du bois en RDC produisait plus de 500 000 m³ de bois en 2017 (BCC 2017). Les sociétés forestières ne publient pas leurs volumes de production sur Internet, mais elles les envoient pour chaque concession sous forme de déclarations trimestrielles à l'administration. En

2007, l'étude réalisée dans le cadre de l'impact socio-environnemental de la réhabilitation de la route nationale RN4 rapportait que les statistiques de production (que les exploitants tiennent pour leur propre compte) n'étaient que très imparfaitement transmises au ministère de l'Environnement. L'étude citait Greenpeace qui considérait que l'ensemble des déclarations des exploitants forestiers en RDC étaient inférieures d'au moins 40 % aux volumes réels (Pro-routes 2007 : 39-40).

Parmi les griefs les plus courants à l'encontre des sociétés industrielles et les plus souvent proférés par les tenants de la société civile, on retrouve le non-respect du moratoire. Des concessions forestières ont été attribuées par le Gouvernement après la date du moratoire (2002). Ce fut le cas de FODECO qui reçut de nouveaux titres d'exploitation forestière en 2015 (Greenpeace 2016). Toujours dans la littérature incriminante à l'égard des industriels, on retrouve aussi les dérives liées à la gestion de l'exploitation du bois : le dépassement des quotas d'exploitation, les mauvaises pratiques en termes de marquage de bois, le non-respect du cahier des charges (construction de maisons de travailleurs, d'infrastructures dans les villages, etc.), le dépassement des délais entre la découpe et la mise en vente, le non-respect des règles de sécurité et de l'équipement préconisé pour les travailleurs (OGF 2016). L'indifférence de l'administration forestière face aux plaintes des communautés locales concernant les exploitants industriels mène le plus souvent à des conflits (Masheka Bahige 2009 : 78). De fait, il est rare de voir l'impact social et économique d'une exploitation forestière, quelle qu'elle soit, sur le niveau de vie des communautés rurales. À ce sujet, le cas d'Alibuku est éloquent. L'endroit qui est réputé pour ses richesses forestières et qui a déjà fait l'objet de nombreuses exploitations continue pourtant d'être un territoire enclavé avec des infrastructures socio-économiques précaires (santé, éducation, routes) (Van Puijenbroek 2014 : 44-45).

2. EXPLOITATION ARTISANALE : BOIS D'ŒUVRE ET BOIS-ÉNERGIE

L'exploitant artisanal est reconnu via deux documents : l'agrément, qui est la reconnaissance par l'autorité d'une personne admise à exercer l'exploitation forestière artisanale, et le permis de coupe (PCA). Les deux sont octroyés par le gouvernement provincial. L'exploitant doit ensuite s'acquitter des

taxes que prévoit la loi forestière (Assumani *et al.* 2012 : 168). Sur le terrain, les infractions sont nombreuses (OCEAN 2017 : 33).

2.1. PRODUCTION ET DESTINATION DU BOIS D'ŒUVRE

En 2013, Guillaume Lescuyer et ses collègues estimaient à plus d'un million de mètres cubes la quantité de sciages artisanaux produits en RDC, dont 85 % alimentaient la demande intérieure. La filière artisanale est donc non seulement plus importante en volume de production que le secteur industriel, mais est également vitale pour la satisfaction des besoins domestiques de la population congolaise. Les bénéficiaires des activités liées aux sciages sont les propriétaires des arbres qui bénéficient de leur vente et le secteur privé en charge de leur exploitation et de leur commercialisation. L'administration et les populations urbaines n'en bénéficient pas financièrement (Lescuyer *et al.* 2013 : 11). La ville de Kisangani consomme environ 60 000 mètres cubes de bois d'œuvre par an⁶, provenant donc du secteur artisanal puisque la production industrielle est exportée. Les trois quarts proviennent des trois axes suivants : de Kisangani-Ubundu et Kisangani-Lubutu ainsi que la route vers Alibuku. Une partie de la production est exportée vers les Kivu et l'Ouganda via le poste de Kasindi (CIFOR FORETS 2018 : 2 ; ERAIFT 2019 : 49). Le marché de Kisangani ainsi que la filière exportant vers l'Ouganda et le Rwanda se spécialisent dans les bois plus précieux. Si 66 espèces dans la Tshopo sont exploitables économiquement, les exploitants se concentrent seulement sur quelques espèces. L'afrorosia (*Pericopsis elata*) est l'essence la plus recherchée sur le marché, tant local que national et international, réputé pour sa durabilité et sa valeur. On trouve ce type de « teck africain » en abondance dans les forêts proches de Kisangani, particulièrement dans le territoire d'Isangi où il représente presque la moitié de la production de bois d'œuvre. Viennent ensuite, sans être exhaustif : l'acajou d'Afrique (*Khaya anthotheca*), le sapelli ou sapele (*Entandrophragma cylindricum*), l'iroko (*Militia excelsa*), le kosipo (*Entandrophragma candollei*), le tola (*Gossweilerodendron balsamiferum*), l'emien (*Alstonia boonei*), etc. Le secteur représenterait

6. Il s'agit d'une estimation (CIFOR FORET 2018).



Pirogues au marché Litoyi.
(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)



Vue du marché Litoyi.
(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)

220 emplois permanents et 2178 emplois temporaires (transport et manutention) avec un salaire moyen de 2 à 4 dollars/jour par travailleur (Lescuyer *et al.* 2013 : 39, 41). Si les relations entre populations et exploitants s'effectuent selon un cahier des charges, dans le cas d'une exploitation industrielle, elles se réalisent sous forme de transaction particulière entre l'exploitant et le propriétaire coutumier dans le cas du secteur artisanal. Sur le terrain, les pieds d'arbres sont directement vendus par le propriétaire au scieur. Celui-ci est généralement équipé d'une tronçonneuse bien que la scie de long soit encore utilisée, mais de moins en moins, et davantage par les scieurs sans financement. Un grand nombre de scies proviendraient des pillages des industries forestières pendant la guerre (Assumani *et al.* 2012 : 163). Les exploitants produisent des chevrons, des madriers, des linteaux et des planches pour le marché local (ERAIFT 2019 : 44).

Les exploitants artisanaux qui opèrent près de Yangambi, par exemple, envoient leur production sur les marchés de Kinshasa, Kisangani, Kasindi au Nord-Kivu, un poste frontalier avec l'Ouganda. Les marchés de bois de Kisangani sont situés au bord des cours d'eau sur les « beach » d'Avebo dans la commune de Mangobo au bord de la rivière Tshopo, de Bakumu à Simisimi au bord du fleuve Congo, de Kpama Baramoto dans la commune de Makiso en amont du pont Tshopo, et de Kikongo dans la commune de Kisangani en amont des chutes Wagenia sur le fleuve Congo (Assumani *et al.* 2013 : 157).

2.2. PROFIL DES SCIEURS ARTISANAUX⁷ ET DES PROPRIÉTAIRES D'ARBRES

L'exploitation artisanale est faite par une multiplicité d'exploitants artisanaux dont la majorité échappe au contrôle de l'administration territoriale. Il faut distinguer différents types de scieurs : « Les scieurs d'origine provinciale ravitaillant les marchés de Kinshasa, les scieurs d'origine locale desservant les marchés locaux et les scieurs originaires des autres provinces que la Province-Orientale approvisionnant les marchés du Kivu et d'Ouganda » (Tshimpanga Ongona *et al.* 2016 : 468).

Les scieurs dit « provinciaux » valorisent au maximum les arbres qu'ils abattent. Ils ne paient souvent pas de permis d'exploitation. Ils proposent un panel diversifié de bois transformé qu'ils revendent à Kinshasa où les prix sont plus élevés. Ce qui leur permet de réaliser d'importants bénéfices financiers.

Les scieurs locaux⁸ approvisionnent les marchés provinciaux ou Kisangani avec une grande diversité d'espèces. Ce sont généralement les ressortissants des territoires d'où vient le bois : d'Isangi (Turumbu, Topoke, Lokele), d'Ubundu (Mituku et Kumu) et de Bafwasende (Bali). Ils revendent leurs produits à des menuisiers ou constructeurs locaux en restant dans le réseau informel. Le bois provient des champs,

7. Pour plus d'informations, voir Tshimpanga Ongona *et al.* 2016.

8. Notons que les femmes sont aussi présentes dans la filière (ERAIFT 2019 : 44).

jachères et forêts secondaires situés généralement à moins de 2 km de la voie d'évacuation. En termes de qualité, la demande dans cette filière est moins exigeante. Les scieurs obtiennent donc un excellent taux de transformation et un bénéfice financier élevé. Environ la moitié de ces scieurs originaires de la province sont passés de l'exploitation des matières précieuses (diamant, or, etc.) à celle du bois, poussés par la chute de production dans le secteur minier oriental à la suite de la guerre. Un grand nombre sont liés aux mondes politique ou militaire grâce auxquels ils bénéficient de protections (Assumani *et al.* 2012 : 158, 161).

Les scieurs originaires d'autres provinces desservent l'Ouganda ou les Kivu où sont basés leurs patrons basés au Kivu, en Ouganda et au Kenya qui les financent et les équipent. Ces derniers sont donc en possession de permis de coupe (Tshimpanga Ongona *et al.* 2016 : 471-474). Les scieurs se regroupent à Kisangani en trois associations de type coopératif, « AVEBO, ALEXA-bois et APBois » (Assumani *et al.* 2012 : 161 ; ERAIFT 2019 : 44). Il existerait trois autres associations en situation régulière dans la région dont une à Bafwasende, une autre à Ubundu et une encore à Isangi (ERAIFT 2019 : 44).

En ce qui concerne les propriétaires des arbres concernés, les conflits sont récurrents, peu importe que la propriété revienne au village lui-même, au clan, à la famille ou à un membre en particulier. Les arbres ont pour la population rurale une valeur monnayable non négligeable (Assumani *et al.* 2012 : 5 ; 130). Soit le scieur accède directement grâce à un permis spécifique à un terrain de coupe qu'il gère lui-même, soit il s'agit d'abattis culturels, c'est-à-dire des arbres se trouvant dans les jachères ou les champs. Il faut alors négocier avec le propriétaire du champ. Il y a également les concessions agricoles en forêt qui ont été achetées auprès des communautés pour être cultivées, mais dont on exploite finalement le bois, considéré comme plus rentable à court terme (Assumani *et al.* 2012 : 168).

2.3. FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE : APPROVISIONNEMENT D'UNE VILLE AU CŒUR DE LA FORÊT

Presque toute la population urbaine de Kisangani cuisine au charbon de bois ou au bois de chauffe, utilisant dans la majorité des cas un brasero ou un foyer traditionnel à trois pierres. Seulement 4 % des ménages utilisent le pétrole

et encore moins nombreux sont ceux raccordés à l'électricité (1 %). Kisangani représente, par an, un marché d'environ 200 000 m³ de bois-énergie pour une population de presque un million d'habitants (en 2010)⁹. Ce qui représenterait selon les auteurs du rapport du projet Makala un budget d'environ 2,5 millions de dollars par an (Schure *et al.* 2011 : 27). À Kisangani, les sociétés et industries les plus consommatrices sont la SOTEXKI pour le bois de chauffe et les distilleries, les restaurants, les pâtisseries, les briqueteries¹⁰, les fondeurs d'aluminium et les cuiseurs de briques pour le charbon de bois combiné au bois de chauffe. De manière générale, le charbon de bois est préféré au bois de chauffe, car il fait moins de fumée et est plus facile à employer, mais son coût est plus élevé. La filière bois-énergie à Kisangani impliquerait 23 700 personnes (vendeurs, transporteurs, producteurs) et s'étendrait sur un rayon de 40-50 km. L'approvisionnement de la ville de Kisangani en charbon de bois est assuré par quatre axes routiers (Buta, Ituri-Lubutu, Ubundu et Opala) et deux axes fluviaux (Yangambi et Ile Mbiye). Les commerçants de la filière parcourent environ 37 km pour le charbon et 25 km pour le bois de chauffe. Les distances sont parcourues rarement en camion, le plus souvent à pied et en charrette, en vélo ou en pirogue. Dans le cas de la route de Buta et de l'Ituri, c'est la voie routière qui est empruntée (Tshimpanga *et al.* 2016: 5). De manière générale, les ménages s'approvisionnent dans leur marché de proximité et proche de leur lieu de travail. Ils se font aussi livrer à domicile¹¹. C'est le marché de la 11^e avenue Tshopo qui se montre le plus actif dans la vente de charbon et bois de chauffe. Il est suivi du marché central de la ville de Kisangani (Makiso). En plus du marché d'Aspiro (association des piroguiers), d'IAT et de Simi-Simi. On en trouve également sur les marchés : foyer

9. Équivalent de 0,2 m³/an.

10. Celles-ci ont le vent en poupe avec l'augmentation des prix du ciment (Schure *et al.* 2010 : 39).

11. Nombreux sont les vendeurs qui recourent au vélo et à la moto pour des livraisons à domicile. Par exemple, les femmes vont sur les marchés sus-évoqués pour négocier les prix des sacs de charbon. Une fois la course faite, elles les confient soit aux pédaleurs (qui portent ici le nom de « *kumba kumba* ») soit à des motards pour les ramener jusqu'au domicile (Bolakonga 2019).

social (Kabondo), Djubu-Djubu et Makolo Ngulu (Kabondo) (Tshimpanga *et al.* 2016 : 6). Les activités de carbonisation génèrent pour le producteur un revenu annuel moyen de 550 USD (Maindo & Likwandjadja 2016 : 23) tandis qu'une autre source évoque un revenu annuel de 296 dollars pour un producteur de charbon de bois. Un simple producteur de bois de chauffe engrangerait par contre 93 dollars/an (Schure *et al.* 2011 : 8).

3. LA DÉFORESTATION : AGRICULTURE SUR BRÛLIS, CARBONISATION ET EXPLOITATION ARTISANALE ILLÉGALE

3.1. ÉTAT DES LIEUX

La Tshopo est encore recouverte dans sa majorité de forêts denses et humides.

Ce sont généralement les forêts primaires des zones relativement proches d'un centre, d'une route ou d'un cours d'eau fréquentés qui sont touchées. Dans la Tshopo, les zones qui présentent une dégradation forestière se concentrent autour de Kisangani et dans son hinterland (territoire d'Isangi et les zones d'exploitation agro-industrielle, dans le territoire de Yahuma dont les parties exploitées, entre autres, par l'ancienne PHC). C'est le cas de Yangambi, de la région de Bengamisa et, près du fleuve Congo, de la zone vers Lilanda et Isangi (Kyale Koy 2019 : 26). On en trouve également dans le territoire de Bafwasende et de Banalia au niveau des carrières artisanales de diamants. Le territoire d'Opala est en partie préservé, si ce n'est de grandes étendues brûlées pour les cultures de maïs, riz, arachide, manioc, etc., et aussi les zones proches des villages riverains des cours d'eau importants où l'on coupe les gros arbres pour fabriquer les pirogues. Enfin, dans le territoire de Basoko (exploitation forestière), on observe des zones abîmées là où s'effectue l'exploitation forestière (UNREDD : 258). La déforestation est aussi observée le long des différents axes routiers menant à la ville de Kisangani, à savoir : la route Kisangani-Banalia, la route Kisangani-Lubutu, la route Kisangani-Ituri et celle de Kisangani-Ubundu.

La déforestation (en forêt primaire) dans la réserve de biosphère de Yangambi, par exemple, s'est accrue après les guerres du Congo, avec l'amélioration du niveau de vie et la réhabilitation de la route Yangambi-Kisangani en 2007. Les partenariats de

développement et de renforcement des capacités institutionnelles ont permis d'y étendre les activités agricoles (Kyale Koy 2019 : 23).

Il est difficile de chiffrer l'étendue de la déforestation dans la Tshopo. Certains auteurs s'y essaient pourtant. Les données sur le sujet diffèrent d'une source à l'autre suivant la méthode. Selon un article publié dans *Bois et tropiques* qui relate une enquête menée dans le territoire d'Isangi, voisin de Kisangani, qui visait à calculer précisément la déforestation dans la zone entre 2002 et 2010, la perte nette du couvert forestier y était de 2642 ha et concernait uniquement la forêt secondaire. Cela correspond à un taux de déforestation de 1,05 % pour la période 2002-2010. Le taux annuel de déforestation à Isangi avant 2003 était alors estimé à 0,13 %, soit 330 ha de forêt perdus par an ; celui-ci était inférieur au taux moyen national annuel (0,20 %) (Katembera Ciza *et al.* 2015). Après 2003, celui-ci a bien augmenté, atteignant plus de 0,22 % par an. Une autre étude, focalisée sur la réserve de Yangambi, comptait entre 2003 et 2016 un taux annuel de déforestation plus élevé, équivalant à 0,38 % (soit une perte de 973 ha/an)¹² (Kyale Koy *et al.* 2019 : 16).

Les exploitants industriels et artisanaux, les charbonniers, les communautés locales, tous jouent un rôle dans la diminution du couvert forestier provincial de la Tshopo. Mais c'est tout de même l'agriculture itinérante sur brûlis qui est pointée dans le monde académique comme le grand moteur de la déforestation, suivie par la carbonisation, la récolte du bois de chauffe, l'exploitation de bois d'œuvre et de minerais, etc. Bref, toutes les activités qui sont au centre de l'économie régionale. Bien que le Code forestier de 2002 ait prévu un certain nombre de mesures pour protéger ses forêts et freiner la déforestation, des zones de flou juridique et l'impossibilité de mener régulièrement des missions de contrôle efficaces sur le terrain empêchent l'exécution effective de la loi. L'adaptation des différentes filières de production aux exigences environnementales que le patrimoine de la Tshopo requiert est un défi de taille.

12. Le taux de déforestation de 1986 à 2003 était de 3,1 % (8 100 ha) et entre 2003 et 2016 de 4,9 % (12 600 ha).

3.2. LA RÉPONSE : LES AIRES PROTÉGÉES ET LES PROJETS DE SAUVEGARDE

Les conséquences des activités d'exploitation forestière ne sont pas un phénomène récent ; certaines exploitations étaient déjà pointées du doigt par les chercheurs dans les années 1990 et 2000 pour les dommages environnementaux qu'elles occasionnaient. Un certain nombre de sites naturels ont pu recevoir un statut spécifique.

Il y a les parcs nationaux comme le parc de Maiko, les réserves de plus de 10 000 ha comme la réserve de biosphère de Yangambi, puis les réserves plus petites qui ne figurent donc pas dans le document de l'Institut congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) : c'est le cas de la réserve de Yoko (6975 ha), de la réserve de Masako et de la réserve de l'île Mbiye érigée en forêt classée sous le statut de sanctuaire depuis 2008 par le ministère de l'Environnement. Selon le Code forestier de la RDC (2002), en ses articles 10 et 12, les réserves forestières sont des forêts classées et font partie du domaine public de l'État.

La réserve forestière de Masako (2105 ha) est située à 15 km de la ville de Kisangani, au nord-est, sur l'ancienne route de Buta dans la localité Batiabongena qui est une entité administrative de la collectivité-secteur Lubuya. Elle s'étend sur une superficie d'environ 2105 ha. Masako accuse un taux moyen de déforestation entre 1990 et 2001 de 1,32 % (Mikwa Ngamba 2010 : 42).

La réserve de biosphère de Yangambi créée en 1939 s'étend, quant à elle, sur 225 000 ha à 60 km à l'est de la ville (273 955 ha avec la réserve de N'Gazi et la concession de l'INERA, Institut national pour l'Étude et la Recherche agronomiques). Elle appartient depuis 1970 au réseau mondial des réserves de biosphères (Mikwa Ngamba 2010 : 42).

Le Parc national de Maiko, créé en 1970, à cheval sur la Tshopo, le Maniema et le Nord-Kivu, est l'un des parcs congolais dont la faune et la flore ont le plus souffert des guerres. Il est encore occupé par des milices dites « mai-mai » et « Simba ». Il abrite les espèces animales endémiques du pays : okapis, gorilles des plaines et paons congolais. En plus d'une population d'éléphants de forêt, de chimpanzés à face claire et de buffles.

Le Parc national de la Lomami créé en 2016 coiffe une partie du territoire d'Opala et une ou deux provinces voisines (Maniema et en partie dans les forêts des bassins des rivières Tshuapa et Lualaba) et compte 887 900 hectares.

La réserve forestière de l'île Mbiye voit ses ressources menacées par la pression démographique. Les habitants de Kisangani, de plus en plus nombreux, viennent trouver refuge sur l'île, en exploitant ses ressources. Elle sert de grenier pour la ville (Mbangilwa Mukombe 2009 : 17). Cette réserve est délimitée par un jalon circulaire qui fait le contour de la forêt et qui la sépare de la partie forêt communautaire où normalement toutes les activités (chasse, pêche, cueillette, carbonisation, coupe du bois et agriculture) sont permises.

La réserve forestière de Yoko est située sur l'axe Kisangani-Ubundu dans la collectivité des Bakumu. Elle a été érigée en forêt classée domaniale en 1959. Elle couvre une superficie de 6975 ha. Cette réserve appartient à l'ICCN. Sa gestion est sous la tutelle de la Coordination provinciale de l'environnement qui l'a confiée à huit agents, dont sept basés au village Kisesa (PK-25) et un à Babogombe (PK-32) (Masheka Bahige 2009 : 63).

On note également : la réserve forestière des chutes de la Tshopo (environ 84 ha, rive droite de la rivière Tshopo), l'arboretum de Kisangani (60 ha, nord de la ville, entre 11 et 12 km), la forêt de Kungulu (environ 100 ha, nord-ouest de la ville), la forêt de Yalisombo (170 km², rive gauche du fleuve Congo, à l'ouest de Kisangani). Enfin, on note également la réserve forestière du kilomètre 25 rail (3370 ha) sur la route Kisangani-Ubundu, l'*anthotheca* sur une superficie de 1275 ha à l'est et 790 ha à l'ouest. En plus des réserves forestières du km 32 rail (3605 ha), et de Babagulu (2360 ha) (Nyakabwa Mutabana s.d.).

4. LA PÊCHE : UNE ACTIVITÉ QUI DEMEURE ARTISANALE¹³

4.1. PLACE DE LA PÊCHE DANS LA TSHOPO

Le secteur de la pêche occupe une place importante à la fois du point de vue social, économique

13. La majorité des informations ont été rassemblées par Antoine Bolakonga Bily Ilye, agronome et professeur à l'Institut facultaire des Sciences agronomiques (IFA). Pour plus d'informations sur la situation actuelle de la pêche, consultez le rapport de Bolakonga *et al.* rédigé en 2017 pour la Fondation Konrad Adenauer et s'intitulant : « Analyses des filières agricoles dans la province de la Tshopo », ainsi que la thèse « Influence de l'enclavement sur le développement rural (cas du territoire d'Opala, district de la Tshopo, RDC) »,

et nutritionnel dans la province de la Tshopo. Cette filière fait intervenir un grand nombre d'acteurs et la survie de nombreuses communautés riveraines en dépend (Bolakonga 2017 (CP)). La pêche est toujours, avec la chasse, l'une des deux sources principales de protéines dans la Cuvette. Certains groupes sont encore organisés et structurés autour de cette activité ancestrale (Chakulomba 1977 : 40). Avant la colonisation, les pêcheurs wagenia échangeaient leurs poissons contre de la viande des Bakumu, du manioc et des bananes des Bambole et des Turumbu. Les Lokele leur procuraient des objets en fer comme des couteaux et des lances ainsi que des filets, de l'huile de palme et des poteries. Les Wagenia retrouvaient ces groupes de population en amont du fleuve jusqu'aux chutes de Wanie-Rukula et, en aval, jusqu'aux villages lokele (deux endroits accessibles en pirogue depuis les chutes Wagenia) (Chakulomba 1977 : 64-65). Pendant la période coloniale, l'espace de pêche des Wagenia avait été reconnu et protégé ; ils purent continuer leur activité traditionnelle. Ils restèrent en retrait de la vie de la ville coloniale. Leurs échanges se limitaient à la vente des produits de la pêche aux habitants de Kisangani, leurs voisins directs, et à accueillir sur leur site les touristes. Ils ne se mêlèrent pas davantage aux autres ; ni par l'éducation, ni par l'enrôlement dans l'armée, ni par l'exercice d'autres activités économiques. Ce n'est d'ailleurs que vers la fin des années 1950 que les premiers Wagenia entrèrent dans le système scolaire colonial (Chakulomba 1977 : 35-38).

Aujourd'hui, la demande en ville des produits halieutiques est trop soutenue pour être comblée par la production locale issue de la pêche, malgré le réseau hydrographique dense de la province qui héberge une biodiversité ichtyologique. Le nombre de femmes revendeuses de poissons « chinchards » surgelés importés en témoigne. Elles se rassemblent devant l'économat du peuple pour s'y approvisionner avant de les écouler sur les différents marchés de la ville de Kisangani. On note également des activités de pisciculture autour de Kisangani, mais qui restent assez rudimentaires. Le secteur de la pêche dans la Tshopo reste de manière générale artisanal ou

coutumier. Ni la pêche industrielle ni la pêche semi-industrielle n'y sont pratiquées (Bolakonga 2017 : 6-7).

4.2. BASSINS, POISSONS ET TYPES DE PÊCHE

Dans la Tshopo, la pêche se pratique uniquement dans les eaux douces. Les principaux cours d'eau sur lesquels opèrent les pêcheurs sont le fleuve Congo et ses affluents importants dans la province, à savoir les rivières Lindi, Arwimi, Lomami, Lowa, Tshopo ainsi que leurs propres « sous-affluents » (comme les rivières Ngene-Ngene et Mukwamboli pour la rivière Tshopo) (Bongo & Ngbolua 2017 : 81). Les principales zones de capture se situent autour des cités d'Ubundu (sur la rivière Lowa et le fleuve), de Wanie-Rukula, de Basoko (sur la rivière Arwimi et le fleuve Congo), de Banalia (sur la rivière Arwimi), d'Isangi (sur la rivière Lomami et le fleuve Congo), de Yalokombe (sur le fleuve) et à Kisangani, à la pêcherie Wagenia (Bolakonga 2017 : 7).

L'activité de la pêche dans la province de la Tshopo est caractérisée par la coexistence de deux secteurs : la pêche artisanale et la pêche coutumière, dite « traditionnelle ». Cette dernière est pratiquée selon des méthodes singulières, transmises depuis des générations, comme c'est le cas chez les Wagenia. C'est essentiellement une pêche de subsistance avec peu de matériel, qui s'accompagne, par moment, de rites traditionnels d'initiation. Chaque clan dispose d'une aire qu'il considère comme sa propriété foncière. Les périodes de capture sont bien réparties entre les membres de la communauté (Chakulomba 1977 : 29 ; 39-41).

La pêche artisanale est davantage pratiquée. Elle occupe la majeure partie des pêcheurs opérant dans la province de la Tshopo. Les pêcheurs artisanaux sont un peu plus outillés que les pêcheurs traditionnels et leur produit est en partie destiné à la vente (Bolakonga 2017 : 8). Mais dans un cas comme dans l'autre, la pêche est une activité collective, les pêcheurs ne vont jamais sur les eaux individuellement, mais bien en association, selon des affinités sociales diverses qui peuvent être des liens d'amitié ou de parenté. Cependant, contrairement à la pêche pratiquée en Ituri par exemple, les pêcheurs de la Tshopo ne sont pas organisés en camps de pêche formels. Certains recourent à des campements

rédigée en 2013. Pour des renseignements concernant la pêche traditionnelle chez les Wagenia, consultez Beba (1977) et Chakulomba (1977).

rudimentaires¹⁴, « *Nganda* », en fonction du rythme et des lieux de capture. Bien souvent, leurs campements servent en même temps de comptoir et de lieu de transformation du poisson (fumage ou salage) où s'approvisionnent les collectrices de poisson (Bolakonga 2017 : 8).

Parmi les espèces de la province, on retrouve : *Gnathonemus petersii*, *Petrocephalus microphthalmus*, *Stomathorhinus* sp, *Enteromius miolepis*, *Clypeobarbus congicus*, *Micralestes stormsi*, *Phractura fasciata*, *Clarias angolensis*, *Clarias buthupogon*, *Clarias* sp, *Pareutropius debauwi*, *Microctenopoma ansorgii*, *Congochromis pugnatus*, *Coptodon rendalli*, *Hemichromis* (Bongo & Ngbolua 2017 : 81).

4.3. ORGANISATION DE LA FILIÈRE PÊCHE

Globalement, la filière pêche dans la province de la Tshopo s'articule autour d'une chaîne de production composée de trois principaux maillons : la capture, la transformation et la commercialisation. De nombreux acteurs interviennent tout au long du processus. Leurs rôles dans la filière ne sont pas toujours nets. Un même acteur peut cumuler deux, voire trois fonctions. Certains pêcheurs assurent la production, les échanges, et même la transformation tant la conservation d'importantes quantités de poissons frais peut poser des difficultés. Il arrive que les collectrices se rendent dans les campements de pêcheurs et aident à la transformation du poisson avant de les vendre sur les marchés. À côté de ces acteurs, il existe des institutions d'appui à la filière pêche même si, à l'heure actuelle, leur impact est quasi imperceptible. Les pêcheurs s'organisent en associations, tontines et autres (Bolakonga 2017 : 7).

4.3.1. PRODUCTION

La pêche coutumière fait intervenir plusieurs types d'équipement selon les groupes de pêcheurs et leurs techniques spécifiques. Dans le secteur traditionnel, les nasses wagenia sont les plus spectaculaires. Elles font l'objet d'un intérêt touristique pour la ville de Kisangani (cf. photo de couverture de l'ouvrage). Il s'agit de grands paniers coniques, en forme d'entonnoir pour piéger les poissons, conçus

par les pêcheurs wagenia à l'aide de lattes de bois, de lianes, d'osier, montés sur des échafaudages au-dessus des rapides. Ces derniers sont faits de poteaux de bois très solides de plus de 30 cm de diamètre qui sont enfoncés dans des cavités rocheuses, puis assemblés par des lianes (Paugy *et al.* 2015 : 263 ; Chakulomba, 1977 : 40). Au sein des Wagenia, on distingue différents groupes, issus de villages divers, qui présentent chacun des spécificités au niveau des techniques de pêche (Chakulomba 1977 : 16-17). Les *Binakaese*, pêcheurs expérimentés, ont la particularité d'aller jusque dans la profondeur des eaux pour chercher les poissons à la main qu'ils ramènent à la surface grâce à un type de filet « *bukila* » porté en bandoulière. Certains d'entre eux pourraient rester sous l'eau sans équipement pendant une dizaine de minutes. Les *Binasilekwe*, *Binasilonga*, *Motimo* et les *Binakulu* recourent à d'autres types de nasses, comme le « *tulimo* », fixé dans des installations spécifiques. Les *Yasanga*, quant à eux, se distinguent par l'utilisation exclusive du filet (Beba 1977 : 21 ; Chakulomba 1977 : 48). Enfin, on observe d'autres techniques artisanales : pièges à enclos, barrage de décrue, pêche aux plantes ichtyologiques, pêche au marigot (Bolakonga 2017 : 7-8). Si dans le secteur artisanal, il est largement fait usage de la pirogue, pour les pêcheurs traditionnels, la pirogue est un instrument de transport plutôt qu'un support où s'effectue la pêche. Elle sert principalement à ramener les poissons sur la rive ou à atteindre le site de pêche en pleine eau. Ainsi, les aptitudes à la nage chez les pêcheurs wagenia sont fortement encouragées (Beba 1977 : 21 ; Bolakonga 2017 (CP)).

Le secteur artisanal peut être divisé en deux catégories : la pêche au filet (de plusieurs types et dimensions) et celle à l'hameçon (de différentes tailles selon les crochets utilisés). La première peut revêtir différentes formes : aux filets dérivants de surface ou filets flottants (*lubolola* ou *ebeba*), aux filets flottants en profondeur (*kumba kumba*¹⁵), aux filets coulants (*botshaka* ou *kundisa*), aux filets coulants avec flotteur (*lingofo*), à la senne (*lingomba*¹⁶) ou senne tournante coulissante, au filet épervier

14. Les campements mobiles des pêcheurs sont généralement situés dans des îlots ou le long des cours d'eau.

15. Lingala signifiant « qui ramasse tout ce qu'il peut prendre ».

16. Lingala signifiant « groupe » ; cela fait allusion à la mutualisation des forces de plusieurs intervenants pour ramener les poissons vers la pirogue.



Chutes Wagenia.
(Photo O. Muteba,
équipe locale, 2020.)

(*alima*), au filet dormant (Monsengo 2005 : 17 ; Ngoy *et al.* 2010 : 52-53).

Le matériel utilisé par les pêcheurs artisanaux de la province de la Tshopo ne varie pratiquement pas d'un bassin de production à l'autre. Les pêcheurs sont équipés de pirogues (embarcations monoxyles à fond plat de 4 à 8 m de long), de pagaies, de quelques casseroles, de bassins pour le salage, de cuillères, de machettes, de couteaux et de filets de plusieurs dimensions. Lesquels sont soit fabriqués à l'usine, soit confectionnés manuellement par les pêcheurs eux-mêmes à partir de rouleaux de nylon vendus dans les marchés des principaux centres de la province (Bolakonga 2017 : 8). Une étude de la CTB menée en 2010 rapportait qu'une grande majorité (94,2 %) des équipements utilisés par les pêcheurs leur appartenait. Dans de rares cas, le matériel était loué par le pêcheur (Ngoy *et al.* 2010 : 20). Si la pêche peut se pratiquer la journée, les pêcheurs apprécient le travail de nuit, par temps calme, quand la lune est presque invisible et que les températures sont plus fraîches (Bolakonga 2017 (CP)). En ce qui concerne les saisons, la période de montée des eaux (crues) qui s'étend de fin octobre, début décembre à janvier correspond à celle où les captures sont abondantes. Entre juin et septembre, en revanche, la production halieutique baisse, particulièrement aux chutes Wagenia. Pendant le reste de l'année, le niveau de production est moyen (Bolakonga 2017 : 10).

Les zones de frayère sont mal définies et ne sont pas délimitées dans la province de la Tshopo.

Néanmoins, elles se situent dans les plaines inondées des rivières et du fleuve Congo, pendant les périodes de crues « *mpela* », généralement sous les herbes, en dessous des arbres ainsi que dans les endroits ombragés et calmes où la nourriture est abondante et variée. Les pêcheurs expérimentés les connaissent (Bolakonga *et al.* 2017 : 9 ; Bolakonga 2017 (CP)).

4.3.2. TRANSFORMATION

De la pirogue du pêcheur à l'assiette du consommateur, le poisson capturé dans les différents cours d'eau de la Tshopo est difficile à conserver. En effet, après sa capture, le poisson est transporté sur de longues distances (jusqu'à plus de 260 km), souvent sur des embarcations peu rapides, avec des températures moyennes au-dessus des 20 °C. Sa composition physico-chimique, particulièrement délicate¹⁷, n'aide pas. Sur l'ensemble des bassins de production de poisson, il n'existe pas d'équipement de stockage spécifique pour les produits de la pêche. Les rares chambres froides dont dispose la province de la Tshopo sont installées dans la ville de Kisangani et sont destinées à la conservation du poisson et autres vivres surgelés importés en provenance de Kinshasa par bateau. Ainsi, seuls certains consommateurs et

17. La richesse du poisson en acides gras polyinsaturés et sa teneur élevée en eau facilitent à la fois son rancissement et son oxydation ; ce qui contribue à la dégradation rapide des molécules qui le composent.

quelques commerçants basés à Kisangani conservent le poisson frais dans des congélateurs. Même l'acquisition d'un frigo ne garantit rien : la fourniture en électricité n'est stable que dans la commune Makiso, dans le centre-ville (Bolakonga 2017 (CP)).

Les pêcheurs ont donc développé des techniques de transformation pour allonger le temps de conservation. Le village lokele de Yalokombe, situé à 52 km en aval de Kisangani, dans le territoire d'Isangi, conserve par exemple dans l'eau les poissons capturés vivants, retenus ou rattachés à une corde ou à une ficelle d'une part, et à une pierre d'autre part. Une corde peut supporter plus de 5 à 7 poissons distants d'environ 60 cm l'un de l'autre. Les poissons ainsi retenus pourraient rester sous eau jusqu'à une dizaine de jours. Si cette stratégie permet au producteur de répondre instantanément à la demande du client, elle a l'inconvénient d'altérer le goût du poisson tout en l'exposant à d'éventuels prédateurs, dont le crocodile. Et si le poisson est mal attaché, il peut s'échapper ou se blesser (Bolakonga 2017 : 9). Les deux autres techniques de transformation utilisées sont le fumage et le salage. Les procédés employés dans la Tshopo sont globalement similaires d'un bassin de production à l'autre et restent artisanaux malgré le recours à quelques intrants modernes (Bolakonga 2017 : 12-13). Le fumage consiste à étaler les poissons sur des claies sous lesquelles l'on attise un feu relativement doux de manière à ce que la chaleur et la fumée atteignent les poissons, pendant que l'eau qui y est contenue est progressivement éliminée. Ce sont généralement des femmes qui le réalisent. Il peut s'agir des épouses des pêcheurs, ou des collectrices/commerçantes qui se rendent dans des campements de pêcheurs pendant les périodes de forte production. Pour le salage, en revanche, le poisson est préalablement ouvert, éviscéré, nettoyé, salé puis étalé au soleil, sur des séchoirs, des nattes ou encore des claies. Les opérations sont effectuées par les pêcheurs eux-mêmes (Bolakonga 2017 : 12-13).

4.3.3. COLLECTE, TRANSPORT ET COMMERCIALISATION

La collecte et le commerce du poisson en général sont gérés par les femmes ; le commerce de détail dans les différents marchés leur est exclusivement réservé.

Parmi les collecteurs de poissons frais, on compte néanmoins une frange d'hommes. Ils travaillent seuls ou en association et opèrent dans un rayon ne dépassant pas 60 km de Kisangani. Les principaux

milieux d'approvisionnement sont Yalokombe à 52 km de Kisangani, sur l'axe Kisangani-Yangambi (en territoire d'Isangi) et Wanie Rukula (en territoire d'Ubundu), à environ 60 km de Kisangani sur l'axe Kisangani-Lubutu. Certains, particulièrement les hommes, utilisent leurs propres motos, alors que d'autres prennent les taxis-motos à l'aube pour acheminer le poisson en ville. Ces collecteurs sont des sortes de mareyeurs. Certains parmi eux fidélisent les producteurs, en leur fournissant du matériel de pêche (filets, pirogues, etc.) selon des arrangements divers¹⁸. Les collecteurs revendent le poisson au bord la rivière Lindi, au niveau du bac ou au marché, généralement à des commerçantes détaillantes. Le poisson frais collecté dans les environs de Kisangani sert à l'approvisionnement de sa population.



Poissons étalés sur le rivage de la Lindi.
(Photo équipe locale, 2017.)

La collecte des poissons transformés, conditionnés dans des valises, s'effectue sur un rayon beaucoup plus large, qui peut atteindre jusqu'à 300 km. Ces acteurs proviennent majoritairement de Kisangani, mais certains sont des résidents d'Isangi, de Basoko ou d'autres centres d'une certaine importance des territoires producteurs. Les collecteurs se déplacent généralement d'un village de pêcheurs à un autre pour collecter de grandes quantités de poissons. Le territoire de Basoko est le plus grand fournisseur de poissons fumés. La voie fluviale est généralement privilégiée et les moyens de transport les plus utilisés sont les pirogues et les baleinières qui autorisent l'embarcation de quantités importantes de poisson. Elles sont souvent surchargées, à la merci des intempéries, sans aucune garantie de sécurité ni pour les personnes ni pour les biens. Les naufrages sont courants. Mais la voie routière demeure

18. Cf. point 4.3.4 sur la coopération.



Pêcheur rentrant d'une pêche en face de Basoko sur l'Aruwimi.

(Photo équipe locale, 2017.)



Poissons vendus sur un petit marché de Basoko.

(Photos équipe locale, 2017.)



Étalage de poissons sur un petit marché de Basoko.

(Photo équipe locale, 2017.)

marginale pour les collecteurs qui ne l'empruntent que pour atteindre certains centres de production enclavés. Les paniers de poissons fumés ou salés ramenés à Kisangani sont vendus, soit directement par les collecteurs, qui se transforment en commerçants jusqu'à l'épuisement des stocks, soit, souvent à crédit, aux détaillantes, qui se rendent dans les différents points d'approvisionnement situés au bord des rivières (Lindi et Tshopo) ou du fleuve où se rassemblent les pêcheurs qui ont travaillé de nuit ou à l'aube. Ces dernières les revendent dans les différents marchés de la ville. La vente du poisson frais se fait soit à la pièce, soit en tas, soit en morceaux. Le prix du poisson sur le marché fluctue selon l'offre, les saisons, mais aussi la parité du franc congolais et du dollar américain. Les prix du poisson frais sont relativement bas entre mai et juillet. Les prix du poisson fumé provenant en grande partie de Basoko sont davantage variables. D'août à décembre, son prix baisse d'environ 20 à 30 % par rapport à son cours habituel ; en revanche, pendant la période d'étiage, entre septembre et octobre, les prix s'envolent (Bolakonga 2017 : 10 ; 11 ; 13).

4.3.4. COOPÉRATION ET STRUCTURATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS DU SECTEUR

La plupart des pêcheurs appartiennent à des associations, davantage à caractère social que professionnel. Leur niveau de structuration est généralement faible, excepté à Basoko (*cf. infra*). Pour le reste, la coopération relève plutôt de l'informel : des relations de confiance s'établissent entre collecteurs et pêcheurs d'une part, et entre collecteurs et détaillantes d'autre part. S'organise une sorte de commerce triangulaire appelé « *bosasele* » dans lequel la revendeuse fidélise un producteur en prenant son produit, tout en s'arrogeant l'exclusivité de l'achat. Elle achète le poisson à un prix relativement bas pour le revendre au consommateur, presque au même endroit. Un autre type de réseau de vente, assez similaire, est qualifié de « *sima yamukongo*¹⁹ ». La revendeuse prend une quantité relativement importante de poissons auprès d'un collecteur, généralement des poissons fumés ou salés. Après la vente, elle retire son paiement de la somme obtenue avant de remettre au collecteur le montant dont ils avaient préalablement convenu. On observe par ailleurs que les femmes se rendent à deux ou à trois dans les différents centres de production ou de vente pour se ravitailler en poissons fumés ou salés. Elles mutualisent leurs moyens et leurs efforts et réalisent des économies d'échelle.

En plus des carences en équipement, on observe un vide institutionnel et réglementaire. Au niveau de l'IPPEL (Inspection provinciale de la pêche et élevage), il existe bien un bureau de pêche provincial chargé de gérer et de promouvoir la pêche. Mais ce bureau est sous-équipé, sans moyens de fonctionnement adéquats. Par ailleurs, le bureau national des statistiques agricoles au niveau de la province ne dispose d'aucune statistique sur la pêche. Le contrôle de l'activité n'est pas non plus assuré. Des initiatives locales tentent d'y remédier. À Basoko, par exemple, l'Association des pêcheurs a élu son président qui, avec le concours d'autres pêcheurs, a constitué une équipe qui joue presque le rôle d'une brigade de pêche. Celle-ci régule les activités de la zone de Basoko en contrôlant plus particulièrement le type d'équipement utilisé par les pêcheurs et la préservation des zones de frayère. Mais ils ne



Président des pêcheurs de Basoko, jouant le rôle de chef de brigade de pêche.

(Photo équipe locale, 2017.)

sont ni rémunérés ni équipés (ni moteur hors-bord, ni torche, ni moustiquaires). Ils ne disposent que d'une pirogue à pagaie (relativement légère et rapide, conçue pour les besoins de la cause), de torches ordinaires et de quelques machettes personnelles. Néanmoins le président jouit du statut de chef de brigade de pêche et d'une reconnaissance au niveau des autorités administratives du territoire auxquelles il rend des comptes et défère les interceptés (Bolakonga 2017 : 8 ; 9 ; 14).

Enfin, l'accès aux financements par l'intermédiaire des banques ou des institutions de microfinances est très compliqué pour les acteurs du secteur, alors que celui-ci demande davantage de capital que les activités agricoles. La filière n'a pas bonne presse auprès des financiers ; elle est jugée peu fiable, non rentable et non solvable (Bolakonga 2017 : 11 ; 14).

4.4. LES ÉTANGS PISCICOLES EN PÉRIPHÉRIE DE KISANGANI

Dans un rayon de 18 km autour de la ville de Kisangani, des pisciculteurs ont maintenu la tradition aquacole dans cette région. Selon une étude qui a été menée auprès de 45 pisciculteurs gérant des étangs de minimum 100 m, l'espèce la plus élevée est l'*Oreochromis niloticus* (tilapia), suivie du *Clarias gariepinus* (poisson-chat) et du *Parachanna obscura*. Toujours selon la même étude, il n'existe pas d'aliments élaborés pour poissons sur le marché de Kisangani et de ce fait l'alimentation du poisson reste très basique : son de riz, déjections de porcs, déchets ménagers. Un cinquième des exploitants n'alimentent tout simplement pas les poissons. La production moyenne est de 11,4 kg/100 m tandis que

19. Traduction littérale du lingala : « derrière le dos ».

la production la plus faible et la plus élevée étaient respectivement de 4 kg et 29,5 kg/100 m. Une fois arrivés à maturité, les poissons sont acheminés et vendus en lots ou par pièce selon leur taille. Comme c'est le cas de la pêche, l'aquaculture dans la région de Kisangani reste rudimentaire. Mais la tradition y est demeurée plus ancrée que dans d'autres pays voisins

et le climat y est toujours propice. Comme c'est le cas de tous les secteurs de production artisanale, le développement de la filière est freiné par l'absence d'encadrement technique, le manque d'intrants (aliments pour poissons) et de moyens technologiques (Ngalya *et al.* 2019 : 58-64).

RÉFÉRENCES

- Abdala, B., Lokoka, R. & Adebu, C. 2009. « L'exploitation artisanale de bois à Kisangani et ses environs ». *Ressources naturelles* 5 : 13-17.
- Amundala, D., Monde, G., Maindo, A., Kambili, M., Uyergiu, T., Malemba, E., Kipene, L., Epekana, G., Kwale, A. & Ambena. 2014. « État des lieux de la biodiversité – 2014 Province-Orientale ». In *État des lieux de la biodiversité dans la RDC*. En ligne sur : http://congobiodiversityconference2014.africamuseum.be/sites/default/files/files/reports_rapports.pdf (consulté le 14 novembre 2017).
- Assumani, D.-M., Benneker, C. & Likwandjandja, J.-D. 2012. « Sciage artisanal : approfondir la connaissance de la chaîne de production. Étude menée dans la ville de Kisangani et environs, Province-Orientale, RDC ». In C. Benneker, D.-M. Assumani, A. Maindo, F. Bola, G. Kimbuani, G. Lescuyer, J.-C. Esuka, E. Kasongo & S. Begaa (éd.), *Le Bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'œuvre en RD Congo : secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises*. Wageningen : Tropenbos International RDC, pp. 155-180.
- Atlas forestier interactif de la République démocratique du Congo. Version 1.0. Données 2009. Document de synthèse*. WRI. http://pdf.wri.org/interactive_forest_atlas_drc_fr.pdf (consulté le 7 juillet 2020).
- BCC (Banque centrale du Congo). 2017. *Rapport annuel*. En ligne sur : www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/rapport_annuel_2017.pdf (consulté le 21 janvier 2020).
- Beba, K.Y. 1977. *Pêche et développement chez les Wagenia*. Kisangani : Institut de Gestion des Entreprises, Université nationale du Zaïre.
- Bolakonga Bily Ilye, A. 2017 (CP). Contribution personnelle.
- Bolakonga Bily Ilye, A. 2017. « Analyses des filières agricoles dans la province de la Tshopo ». Étude commandée par la Fondation Konrad Adenauer, inédite.
- Bolakonga Bily Ilye, A. 2019. (CP). Contribution personnelle.
- Bongo G., N. & Koto-Te-Nyiwa Ngbolua. 2017 (janvier). « Inventory of fish in the Congo Basin: Case of Mukwamboli and Ngene-Ngene rivers, Kisangani, Democratic of the Congo ». *International Journal of Zoology Studies* 2 : 75-82. Disponible en ligne sur : https://www.researchgate.net/publication/313818113_Inventory_of_fish_in_the_Congo_Basin_Case_of_Mukwamboli_and_Ngene-Ngene_rivers_Kisangani_Democratic_of_the_Congo (consulté le 7 juillet 2020).
- Chakulomba, N.S. 1977. « Aspect organisationnel de la pêche chez les Wagenia de la Sous-Région de Kisangani ». Mémoire inédit. Institut de Gestion des Entreprises. Université nationale du Zaïre, campus de Kisangani.
- CIFOR, FORETS. 2018 (mai). « Vers un secteur de bois d'œuvre plus durable. Diagnostic de la chaîne de valeur du bois d'œuvre issu de l'exploitation forestière artisanale dans le paysage de Yangambi ».
- DG CFT. Direction générale CFT. 2020.
- ERAIFT. École régionale post-universitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux. 2019 (octobre). *État des lieux des acteurs de la filière-bois en République démocratique du Congo*. En ligne sur : www.atibt.org/wp-content/uploads/2020/03/Rapport-final_Etude-sur-l'état-de-lieu-du-secteur-forestier-1.pdf (consulté le 18 avril 2020).
- FEC. 2010-2011. *Annuaire. Répertoire des entreprises commerciales, industrielles et de service*. Disponible en ligne sur : <http://www.fec-rdc.com/index.php/nos-publications/category/6-annuaire?download=18:annuaire-fec-2010-2011> (consulté le 7 juillet 2020).
- Greenpeace. 2016. *Comment la RDC a secrètement violé le moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions forestières*. Greenpeace. En ligne sur : <https://www.greenpeace.org/africa/fr/publications-fr/661/rapport-comment-la-rdc-a-secretement-viole-le-moratoire-sur-lattribution-de-nouvelles-concessions-forestieres/> (consulté le 7 juillet 2020).
- Inforcongo. 1958. *Le Congo Belge*. Tome I : *Le Pays et les Hommes*. Bruxelles : Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi.

- Kabura, R. 2012. « Caractérisation des usages locaux des ressources forestières par les populations rurales : Perspectives d'une gestion forestière multiusages. Cas des concessions forestières de la COTREFOR et la CFT à Kisangani en République démocratique du Congo ». Montpellier : AgroPatisTech.Engref.
- Katembera Ciza, S., Mikwa, J.-F., Cirhuza Malekezi, A., Gond, V., Boyemba Bosela, F. 2015 (novembre). « Identification des moteurs de déforestation dans la région d'Isangi, République démocratique du Congo ». *Bois et Forêts des Tropiques*. 324 (2) : 29-38. Disponible en ligne sur : https://www.researchgate.net/publication/283718746_Identification_des_moteurs_de_deforestation_dans_la_region_d'Isangi_Republique_democratique_du_Congo (consulté le 7 juillet 2020).
- Kyale Koy, J., Kicha, K., Ibofa, R., Yalanga, B., Gala Kamanda, M. & Tagba Munzonzo, G. 2017. « La filière bois de construction dit *sticks* à Kisangani et à Bumba (République démocratique du Congo) : de la survie des acteurs aux menaces des forêts périurbaines ». Kisangani : Tropenbos RDC. En ligne sur : <https://www.tropenbos.org/file.php/2194/publication-sticks-finale-12-9-2017-web.pdf> (consulté le 7 juillet 2020).
- Kyale Koy, J., Wardell, D.A., Mikwa, J.-F., Masimo Kabuanga, J., Maindo Monga Ngonga, A., Oszwald, J. & Doumenge, C. 2019 (juillet). « Dynamique de la déforestation dans la Réserve de biosphère de Yangambi (République démocratique du Congo) : variabilité spatiale et temporelle au cours des 30 dernières années ». *Bois et Forêts des Tropiques* : 15-28.
- Lescuyer, G., Cerutti, P.O. et al. 2014. *Le Marché domestique du sciage artisanal en République démocratique du Congo. état des lieux, opportunités, défis*. Bogor : CIFOR (« Document occasionnel », n° 100).
- Maindo, A. Likwandjandja, J.-D. 2016 (avril). *Les Ménages périurbains de Kisangani (RDC) et l'exploitation forestière artisanale : la survie en jeu*. En ligne sur : www.tropenbos.org/file.php/2046/publication_drc_rural%20household_logging%20.pdf (consulté le 18 avril 2020).
- Masheka Bahige. 2009. « Étude socio-économique des communautés riveraines dans la réserve forestière de Yoko ». Mémoire de licence, Université de Kisangani.
- Mbangilwa Mukombe, M. 2009. « Contribution à la mise en place d'une gestion participative des ressources naturelles en milieu périurbain. Cas de la réserve forestière de l'île Mbiye à Kisangani ». Mémoire, Université de Kisangani.
- Mikwa Ngamba, J.-F. 2010. « Évaluation par télédétection des effets de la déforestation et de la dégradation des forêts à Kisangani (cas de la région forestière de Masako) ». Mémoire, Université de Kisangani.
- Monsengo, M., 2005. « Efficience des appâts à la capture des poissons aux hameçons sur les rivières Lindi et Tshopo ». Mémoire, IFA, Yangambi.
- Ngalya, N., Monsengo, F., Saidi, P., Kankonda, A. & Nhiwatiwa, T. 2019 (mars). « Current status of aquaculture in Kisangani region, Democratic Republic of the Congo: Constraints and opportunities ». *Revue marocaine des Sciences agronomiques et vétérinaires* 7 (1) : 58-64.
- Ngoy Kasongo, E. & Monsengo, M. 2010. *Analyse de la filière pêche dans le district de la Tshopo*. Rapport d'Études CTB-PAIDECO Tshopo.
- Ngoy Ilunga Nimuk. 2012. « Le marché du bois d'œuvre à Kisangani : circuits, relations de pouvoir et insertion économique ». In C. Benneker, D.-M. Assumani, A. Maindo, F. Bola, G. Kimbuani, G. Lescuyer, J.-C. Esuka, E. Kasongo & S. Begaa (éd.), *Le Bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'œuvre en RD Congo : secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises*. Wageningen : Tropenbos International RDC, pp. 182-203.
- Nyakabwa Mutabana. S.d. « Îlots forestiers de Kisangani (RDC) : Observations floristiques et sauvegarde ». Mémoire. Disponible en ligne sur : <http://www.fao.org/3/XII/0935-B3.htm> (consulté le 18 avril 2020).
- Observatoire de la Gouvernance forestière (OGF). 2016. *Rapport de mission de terrain*, n° 6. Observation indépendante de la mise en application de la Loi forestière et de la Gouvernance (OI-FLEG).
- OCEAN. 2017. *Rapport de la première mission de l'OIM-F dans le secteur de l'exploitation artisanale de bois, du 20 février au 2 mars 2017 dans la Tshopo*. FAO-UE/FLEGT. En ligne sur : http://ocean-rdc.org/data/documents/RAPPORT-DEMISSION_OIM1_-TSHOPO_2.pdf (consulté le 19 avril 2020).
- OFAC, Observatoire des forêts d'Afrique centrale (site internet officiel). En ligne sur : <https://www.observatoire-comifac.net/> (consulté le 7 juillet 2020).
- OIFLEG. 2017. *Rapport de mission de terrain. n° 7. Observation indépendante de la mise en application de la Loi forestière et de la Gouvernance (OI-FLEG). Titres forestiers concernés : Titres industriels (042/11, 037/11, 046/11-047/11 et 018/11) et SCIPEC. Localisations des titres : Province de la Tshopo, Territoire de Basoko, Bafwasende et Ubundu. Sociétés : FORABOLA, SODEFOR, CFT, COTREFOR, SCIPEC*. http://ogfrdc.cd/wp-content/uploads/2018/03/rapport_mission_007-OIFLEG-OGF.pdf (consulté le 7 juillet 2020).
- Omasombo Tshonda, J. (éd.). 2014. *Mongala. Jonction des territoires et bastion d'une identité*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographies des provinces de la RDC », vol. 8).
- Paugy, D., Léveque, C. & Mouas, I. 2015. *Poissons d'Afrique et peuples de l'eau*. Montpellier : IRD Éditions.

- Pro-routes. 2007 (septembre). *Étude d'impact social et environnemental de la réhabilitation de routes en RDC* Projet PRO-ROUTES. *Cadre stratégique. Rapport final-DRAFT*. AGRECO (Bruxelles, Belgique). Disponible en ligne sur : <http://documents.worldbank.org/curated/en/947361468246899065/pdf/E17180vol-01.pdf> (consulté le 7 juillet 2020).
- Schure, J., Assembe Myondo, S. *et al.* 2010 (janvier). « L'état de l'art du bois énergie en RDC : Analyse institutionnelle et socioéconomique de la filière bois énergie ». CIFOR. En ligne sur : http://projets.cirad.fr/media/media_makala/les_produits/publications/rapport_de_projet/l_etat_de_l_art_du_bois_energie_en_rdc (consulté le 7 juillet 2020).
- Schure, J., Ingram, V. & Akalakou-Mayimba, C. 2011. « Bois énergie en RDC : Analyse de la filière des villes de Kinshasa et de Kisangani ». Projet makala CIFOR.
- Tshimpanga Ongona, P., Lescuyer, G., Vleminckx, J., Abdala, A.B. & Lokombe, D. 2016. « Utilité d'une typologie des exploitants artisanaux de bois pour contribuer à la formulation d'une politique publique en Province-Orientale (RDC) ». *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 20 (4) : 468-481.
- UNREDD. 2012 (août). *Étude qualitative sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République démocratique du Congo du groupe de travail Climat REDD*. En ligne sur : <https://www.unredd.net/documents/un-redd-partner-countries-181/africa-335/democratic-republic-of-the-congo-189/15160-etude-qualitative-sur-les-causes-de-la-deforestation-et-de-la-degradation-des-forets-en-republique-democratique-du-congo.html?path=un-redd-partner-countries-181/africa-335/democratic-republic-of-the-congo-189> (consulté le 19 avril 2020).
- Van Puijenbroek, J. 2014 (octobre). *L'Analyse de conflit et évaluation de besoin effectuée dans le cadre de l'opérationnalisation de la deuxième phase du STAREC/ISSSS dans les territoires de Mambasa et Bafwasende*. PAX.
- WRI (World Resources Institute) & Ministère de l'Environnement et du Développement durable MEDD (RDC). 2018. *Domaine forestier de la République démocratique du Congo. Situation au 30 avril 2018*.
- WWF, NORAD. 2012. *Rapport du suivi forestier. La longue marche vers une gestion responsable des forêts*.

CHAPITRE 4

COMMERCE ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET D'ÉNERGIE

GÉNÉRALITÉS ET SOURCES

Le fleuve Congo, qui constitue la principale voie de pénétration du pays, est navigable de Kinshasa à Kisangani. Tête de ligne du fleuve, Kisangani est située à la jonction de tous les axes de communication nord-sud et est-ouest du pays. En fait, elle est même située d'un point de vue géographique au centre du continent africain¹. Elle est traversée par le fleuve sur une longueur de 7 km et sur 800 mètres de largeur (Longane Luhata Okoko 1977 : 46). Kisangani est d'abord longtemps restée un lieu de passage ; « l'étape » pour se rendre dans le nord, le nord-est et l'est du Congo. Elle était aussi pour les Européens le point de transit pour l'exportation de la production des Uele, Ituri et Kivu à l'ouest via Matadi, avant la construction du chemin de fer des Uele. En sens inverse, à l'importation, elle est devenue une centrale de distribution de marchandises (Jewsiewicki 1978 : 35) ; un rôle qu'elle maintient. Kisangani est caractéristique d'une ville à l'économie extravertie, laquelle est perceptible à travers le réseau de transports hérité de la politique coloniale. Celui-ci avait d'abord été développé pour appuyer l'économie nationale, avec la construction de la voie ferrée en 1906, puis régionale, avec la mise en exécution du plan décennal (1949). Le réseau multimodal (routes, rail, eau) permettait de relier Kisangani au Katanga pour écouler la production minière

1. En reliant par une droite Le Caire au Cap, Kinshasa à Addis-Abeba, Alger à Madagascar, Dakar à Dar es Salam, Kisangani est le point de croisement de ces lignes. Elle est donc située au centre du continent africain à mi-chemin entre l'océan Indien et l'océan Atlantique.

dans les frontières nationales. C'est le fleuve Congo (notamment sur sa section Kinshasa-Kisangani) qui constituait et constitue toujours la colonne vertébrale du réseau. Ses affluents ainsi que les routes qui la rejoignent en sont les vertèbres. Comme c'est le cas de Kinshasa vers Matadi, l'axe principal du fleuve, qui devient le Lualaba passé Kisangani, est relayé par une voie ferrée qui permet de contourner le tronçon non navigable entre Kisangani et Ubundu (Mbemba & Chinamula 2007 : 9).

Le port de Kisangani et sa gare ferroviaire étaient devenus, au début du xx^e siècle, de hauts lieux de transit et de transbordement. La gare perdit de l'importance par la suite, avec la construction de deux autres chemins de fer concurrents, au nord et au sud. Le premier desservait les Uele de bout en bout et transportait vers le fleuve (via l'Itimbiri et Bumba) la marchandise en provenance de l'Ituri et du Nord-Kivu. Le deuxième, qui traversait le Kasai jusqu'à Ilebo, avait été conçu pour évacuer les produits miniers du Katanga qui transitaient avant par Kisangani.

Quant au réseau routier, il s'est développé plus tardivement dans la région de Kisangani. Les Uele ont été privilégiés dans le cadre du développement de la culture du coton. Le réseau de routes s'y est développé dans les années 1920, alors qu'il fallut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale dans la Tshopo. C'est surtout au début des années 1950 que le tissu routier s'est largement étoffé, avec l'ouverture de routes de desserte agricole en même temps que les marchands congolais se faisaient plus nombreux (Jewsiewicki 1978 : 25). Si elles drainaient vers Kisangani une part de la production locale, elles servaient surtout à la distribution de la marchandise importée.

Enfin, à côté de la route fluviale, voie naturelle, du réseau ferré et routier, l'avion reste le moyen de transport le plus rapide depuis Kinshasa pour atteindre Kisangani, mais il est aussi le plus coûteux. Après l'indépendance, Kisangani a été profondément marquée par les événements politiques et les différents conflits. De même, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, elle a subi les affres d'une guerre particulièrement destructrice durant laquelle le trafic sur le fleuve a été totalement suspendu, laissant la province enclavée avec des routes délabrées. Depuis, la situation s'est améliorée ; de nombreux projets de réhabilitation par l'intermédiaire de bailleurs de fonds, de sociétés privées ou encore d'organisations locales apparaissent un peu partout (Mbemba & Chinamula 2007 : 9).

Enfin, le secteur du commerce dans la Tshopo ne peut être abordé sans un focus sur Kisangani comme plaque tournante des échanges. Y convergent les produits agricoles régionaux qui sont achetés en échange de produits manufacturés, qui sont ensuite redistribués. Cette fonction commerciale fut déterminante lors de sa fondation. Elle la doit à son emplacement stratégique comme ultime point navigable sur le fleuve. Les premiers investissements dans les infrastructures de transport dans la région au début du ^{xx}^e siècle traduisent une orientation occidentale des échanges, comme l'illustre la construction de la ligne de chemin de fer Kisangani-Ponthierville (Ubundu) venant compléter la voie nationale pour assurer l'évacuation du cuivre des gisements depuis le Katanga. Mais cette orientation économique n'a cessé de changer selon les périodes et leurs contextes spécifiques.

Si nous avons plongé dans les ouvrages historiques de référence sur l'histoire des réseaux de transport au Congo belge (Huybrechts, Devroye, etc.) ainsi que sur des articles écrits dans les années 1970 et 1980 sur l'économie de Kisangani (Jewsiewicki, etc.) pour ce qui est de la question du transport, mais aussi du commerce, nous nous sommes basés également sur des informations plus récentes. Elles sont en partie issues d'une récolte de données effectuée sur le terrain en 2008. Elles ont été complétées par ce qui était disponible en ligne, dans la presse, mais aussi dans les différents rapports d'ONG et d'organismes internationaux ou de sociétés privées ayant financé ou réalisé des projets sur le terrain dans le secteur des transports ou autres. Il faut citer en particulier l'étude de Mbemba et Chinamula, réalisée en 2007 dans le

cadre d'un projet de réhabilitation du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) sur financement DFID². Celle-ci détaille la situation des transports, des routes, les opportunités et les différentes problématiques qui sous-tendent les voies de communication et leur potentielle réaffectation dans la région de Kisangani. Le travail dresse également l'agenda du PNUD en matière de travaux dans la province. Mais aussi les différents rapports d'étude d'impact environnemental et économique concernant la réhabilitation de la RN4. Différentes cartes, dont celles de la CTB ou de Médecins sans Frontières, nous ont aussi été utiles. Enfin, pour ce qui est de l'état des lieux des routes, nous avons croisé les données de la CTB et celles issues de « personnes-ressources » sur le terrain. Nous appelons le lecteur à rester vigilant quant à la manipulation de ce dernier type de données fluctuantes. Nous les donnons à titre informatif afin de garder une idée de « la situation en 2020 ». Il s'agit surtout de dresser un tableau général de la situation des transports et du commerce dans la province après être revenu brièvement sur l'histoire de l'implantation de son réseau d'échanges. Pour ce faire, nous avons passé en revue l'évolution des trois modes de transport séparément : chemin de fer, voie navigable et routes. Bien que pour des raisons de clarté nous les traitons séparément, il est évident que ces trois secteurs ne sont pas cloisonnés : dès leur conception, ils ont été pensés en termes de complémentarité. Ils forment un réseau.

1. LES PRÉMICES DU COMMERCE À KISANGANI : JONCTION ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET CULTURELLE

Depuis son origine, Kisangani est tiraillée entre deux zones d'influence. Elle est située à la jonction de deux bassins d'échanges économiques, politiques et culturels : celui de l'océan Atlantique, investi par les Européens, et celui de l'océan Indien caractérisé par la présence arabo-swahili au ^{xix}^e siècle (Jewsiewicki 1978 : 3). L'arrivée des Européens déboucha sur un conflit d'influence dont l'issue mit fin au commerce arabe dans la région et assit la domination européenne. Mais l'attraction de l'est sur Kisangani ne s'interrompt pas pour autant, et la ville

2. Department for International Development (Angleterre).

ne cessa d'être liée aux frontières nord et orientale du pays. L'histoire des interactions commerciales de Kisangani est ponctuée par un va-et-vient constant où l'ouest et l'est, tour à tour, selon la conjoncture, dictent l'orientation des échanges. Après la guerre des Européens contre les Arabo-Swahili, Kisangani entama une phase commerciale davantage orientée vers l'ouest. Avec l'essor du marché de l'automobile au début du xx^e siècle, l'État colonial et les investisseurs s'étaient davantage intéressés aux territoires voisins de la Cuvette, producteurs de caoutchouc. Le développement économique de Kisangani avait été mis en veilleuse. Cette période fut marquée par le retour à l'autosubsistance locale. Les monopoles concessionnaires qui s'étaient substitués au commerce swahili ruinèrent la dynamique des échanges régionaux. En même temps, la région devait servir de réservoir (en vivres et en hommes) pour les travaux du futur chemin de fer dont le projet de construction fut attribué à la Compagnie du chemin de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains (CFL). L'ouverture de Kisangani au sud au moyen de la nouvelle voie ferrée devait permettre l'évacuation des richesses du Katanga qui venaient d'être découvertes. Ces premiers investissements en infrastructures à Kisangani traduisaient la volonté d'une réorientation occidentale des échanges. Plus tard, la crise dans les années 1930 fut déterminante pour la situation commerciale de la Province-Orientale, surtout dans sa partie nord-est : elle fut forcée d'évacuer ses produits par la voie nationale (plus économique) et non vers l'est, comme elle en avait l'habitude. C'est donc la dévaluation du franc congolais par rapport à la livre (en cours dans les pays frontaliers) qui força l'intégration économique de l'est au marché congolais. Pendant cette période de crise (1930-1936), Kisangani était restée une grande importatrice (Jewsiewicki 1978 : 25) et bénéficia en partie de la réorientation des échanges. Mais, à l'exportation, les produits en provenance des Uele et de l'Ituri passaient plutôt par Bumba via l'Itimbiri et le chemin de fer Mungbere-Aketi, construit entre 1924 et 1937, que par Kisangani. Avec les deux guerres mondiales, les échanges et les liaisons commerciales de Kisangani évoluèrent encore. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les relations avec l'est furent privilégiées : la cassitérite venait du Kivu, le coton du Maniema, le café du Kivu et du « Ruanda-Urundi » (ainsi nommé à l'époque coloniale). Dans l'autre sens, les articles importés qui étaient distribués en Ituri, au Kivu et

au Maniema devaient obligatoirement passer par Kisangani. Après la guerre, Kisangani connut une période de prospérité assez intense durant laquelle toute une nouvelle classe marchande émergea. Différentes sociétés commerciales avaient leur siège à Kisangani (TRANSACO, Belgika, SOCOBRA, etc.), d'autres les ayant gardés à Kinshasa y avaient des agences (Noguera, PROFIGO, Ollivants, etc.) (van Egroo 1971 : 83).

Après l'indépendance en 1960, alors que Kisangani était coupée de la capitale³, ce sont à nouveau les échanges avec l'est qui furent favorisés. Une fois que la réunification nationale eut lieu, l'ouest put rediriger en sa faveur les échanges depuis et vers Kisangani. Mais les circuits commerciaux vers l'est, et notamment l'Ouganda, ne furent jamais vraiment abandonnés, consolidant la position d'Isiro comme plaque tournante (van Egroo 1971 : 103). La rébellion de 1964 eut également un sérieux impact sur le secteur commercial à Kisangani. Toutes les infrastructures furent détruites. La plupart des commerces furent pillés et les commerçants reprirent péniblement leurs activités en 1965 (Magwani-Bosi-Mukokole 1973 : 92). Le rapport d'activité de l'OTRACO montre les fluctuations au niveau des échanges, dont une augmentation des tonnages vers Kisangani entre 1967 et 1968. Le tonnage à la descente par contre avait nettement diminué à l'indépendance, n'équivalant même pas les deux tiers de ce qui était exporté depuis Kisangani en 1959. Quelques années après, il avait encore sérieusement diminué, jusqu'à 37 % du niveau de 1959. Quant aux Uele, en 1968, ils montraient à l'exportation une reprise timide, mais perceptible. Les importations à Kisangani ne se faisaient plus par le biais d'un grossiste, mais se réalisaient via les succursales de maisons de commerce basées à Kinshasa comme Hasson frères, Simi-Simi et TRICOTEX qui y ouvrirent leurs portes après 1969, suivies de toute une série de petites maisons de commerce plus modestes. En 1971, le grossiste Hasson (dont la maison-mère était située à Kinshasa) développa son business à Goma et Kindu et vers le nord jusqu'à Buta et Bunia (van Egroo 1971 : 83-84). La majorité des grossistes (grecs, pakistanais et hindous) étaient basés à Makiso, tandis que les petites boutiques de détaillants étaient éparpillées dans tous

3. Kisangani connut un régime politique séparé de Kinshasa d'octobre 1960 à août 1961.

les quartiers de la ville. Parmi les grandes enseignes, dont Kisangani ne représentait qu'une succursale, la société congolaise locale TRANSCOMPRO faisait exception. Celle-ci importait des wax, des vêtements et des casseroles. À l'export, elle vendait des produits agricoles, principalement du café. Actuellement, la connexion avec Kinshasa s'avère difficile et Kisangani est davantage tournée vers le « corridor nord-est » (en direction de l'Ouganda notamment). Tandis que les échanges avec l'est prennent la forme de frets aériens réguliers, le projet de la réhabilitation de la RN4 qui est en cours ne peut à l'avenir qu'intensifier les échanges avec l'est.

2. VOIE FERRÉE

Si les premiers projets ferrés et les investissements devaient à l'origine relier Kisangani au nord, le Soudan et le fameux « accès au Nil », c'est finalement la route du sud qui finit par s'imposer. En 1906, Kisangani était rattachée par voie ferrée à Ubundu (anciennement Ponthierville) au sud qui lui donnait accès au Maniema et au Katanga. Les autres projets, notamment celui d'un chemin de fer vers le nord, et plus précisément d'une ligne Stanleyville-Mahagi, furent mis aux cartons. Avec la découverte de gisements miniers au Katanga, la priorité devint la nécessité de les exploiter. Il s'agissait donc de créer une liaison, la plus rapide et la moins coûteuse possible. Des études montrèrent comment éviter les Wagenia Falls de Kisangani en creusant un canal de 23 km (avec trois écluses) jusqu'à Ubundu (ex-Ponthierville), en aval de Kindu pour naviguer d'une traite de Kinshasa à Kindu (de Saint Moulin 2006 : 142). Mais c'est finalement la solution comprenant le transbordement à Kisangani qui fut adoptée. Il s'agissait d'utiliser le Lualaba et de doubler les biefs non navigables par deux tronçons ferroviaires ; ce qui permettait la liaison entre Kisangani et Kindu et, plus tard, le Katanga.

Pour ce faire, l'État du Congo concéda à la CFL la construction de la ligne Stanleyville (Kisangani)-Ponthierville (Ubundu) (125 km). Le réseau de chemin de fer des Grands Lacs spécialement créé pour l'occasion (1902) était né⁴. Les travaux

commencèrent fin janvier 1903 et durèrent presque trois ans. Son premier tronçon coupait l'arc de cercle que dessinait le Congo, qui en amont était encore le Lualaba, sur 127 km à travers la forêt. Les prospections et le coût des travaux étaient pris en charge, dans un premier temps, par l'État, pour être remboursés par la compagnie d'exploitation dans le futur. L'État pouvait plus facilement recruter (de force) la main-d'œuvre pour des travaux d'utilité publique (Huybrechts 1970 : 15). Les travaux firent un certain nombre de victimes⁵. Après le bief navigable Ubundu-Kindu (306 km), ce tronçon débouchait dans un vide commercial, Kindu, qui n'était en fait que la première étape du prolongement (Kindu-Kongolo-Kabalo) pour raccorder le Katanga à la voie nationale par l'eau et le rail (Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger 1906 : 10-13). Depuis Kindu, Kongolo fut accessible à la fin 1910 (355 km), suivi du tronçon Kabalo-Kalemie en 1912. Et c'est en 1918 que fut inaugurée officiellement la voie nationale Katanga-Matadi via Kisangani (Masikini-Ngongo 1972 : 15). Après la Première Guerre mondiale, le projet d'une liaison « Congo-Nil » de Kisangani au lac Albert revint sur la table, porté par des « visionnaires » imaginant de compléter le chaînon manquant de la grande ligne du « Cap au Caire ». De nouvelles études et prospections furent mises sur pied. Mais elles n'aboutirent pas. Un autre projet fut réalisé : celui des Chemins de fer vicinaux du Congo ou VICICONGO, qui devait relier les Uele au fleuve. Il mettait fin définitivement aux ambitions du CFL de rejoindre le lac Albert depuis Stanleyville. Le projet réémergea à nouveau après la guerre, mais fut écarté lors de l'élaboration du Plan décennal, qui préféra se focaliser sur la liaison Kamina-Kabalo, au détriment également d'autres projets CFL, comme la modernisation de la voie Ponthierville-Stanleyville ou le ralliement par rail de Ponthierville à Kindu (Blanchart *et al.* 1999 : 359 ; 386). Mais si la voie CFL avait pour vocation, à sa conception, de relier le Katanga à la voie nationale, elle fut donc rapidement et solidement concurrencée par la construction, en 1928, d'une nouvelle voie

4. Le CFL fut le résultat de l'association de deux personnalités belges : Léopold II, qui souhaitait désenclaver le centre du continent africain, et l'industriel belge Édouard Empain (CFL vers 1952 : 16 ; 22).

5. La compagnie de construction en aurait compté 321 en deux ans. Ce qu'elle considérait dans un rapport comme « peu », selon ses mots, au regard d'autres expériences funestes au Congo. Elle attribuait cette « prouesse » au climat et à la bonne politique de gestion de l'entreprise (Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger 1906 : 41).

plus directe vers l'océan : celle traversant le Kasai. Et au nord, c'est la construction du VICICONGO dans les années 1920 qui lui ôta son rôle d'entonnoir pour la collecte et l'exportation des produits agricoles et miniers (or, coton, café) de l'Uele. Le port d'Aketi s'occupait aussi de transborder à l'importation du « cargo de masse », type carburant, ciment, etc., vers l'Uele (mais aussi vers l'Ituri et Nord-Kivu). Kisangani perdit d'abord au nord, puis au sud le contrôle économique de vastes régions. Comme pour formaliser cette rétrogradation ; le siège du CFL fut déplacé à Albertville (Kalemie) en 1938 (Jewsiewicki 1978 : 6). Plus tard, en 1942, un autre projet ferré dans la région fut imaginé : une liaison Yangambi-Aketi par rail qui n'aboutit pas non plus⁶ (van Egroo 1971 : 23). La ligne s'est rapidement détériorée. En 1970, Huybrechts écrivait : « Le tronçon Kisangani-Ubundu du CFL (resté seul à l'écartement métrique), également en fort mauvais état, assure un trafic traditionnellement assez faible et très déséquilibré lui aussi. Une route moderne serait à envisager ici aussi [...] » (Huybrechts 1970 : 300).

La ligne Kisangani-Ubundu est à l'heure actuelle gérée par la Société nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC) qui avait repris, en 1995, la Société inter-régionale zaïroise de Rail (SIZARAIL). Cette dernière avait remplacé la Société nationale des Chemins de fer du Zaïre (SNCZ), qui avait elle-même hérité, lors de sa création en 1974, du Chemin de Fer des Grands Lacs (CFL). Actuellement, le chemin de fer Ubundu-Kisangani est opérationnel, mais les trains sont vétustes. La SNCC dispose de six locomotives dont deux anciennes (une opérationnelle et l'autre en panne) et de quatre locomotives acquises en 2016 dont deux opérationnelles et deux autres en attente de pièce. Elle compte 36 wagons opérationnels dont 16 fermés pour le transport des marchandises et 20 ouverts GQ (Golf Québec). Les wagons grumiers ont été convertis en wagons ouverts étant donné que la SNCC ne transporte plus de bois. Elle dispose en outre de trois voitures (une de 2^e classe et 2 de 3^e classe). Elle a également un tracteur VT (Voie de Transport) pour l'entretien et la maintenance de la voie ainsi qu'un tracteur surbaissé pour tracter des engins de génie civil et autres véhicules. La circulation est irrégulière ; environ deux

fois par mois. À ses arrêts, le train embarque passagers et marchandises (Masheka Bahige 2009 : 44). Actuellement, il stationne à Biaro (PK 41), au PK 65, PK 82 (récemment réhabilités/récupérés comme station) et à Ubundu. Kisesa (PK 25) n'est plus opérationnel ; sa réouverture est à l'étude. D'autres anciens postes blocs (stations) sont momentanément supprimés : les PK 95 et 112 (CP de l'ingénieur Thomas Pole Pole, chef de groupe matériels à la SNCC). Les trains, qui sont censés effectuer deux rotations par semaine, n'en feraient plutôt qu'une, voire aucune (DTF PRODAT 2014 : 23 ; Bolakonga 2019⁷).

3. LA VOIE NATIONALE, NAVIGABLE

3.1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

Le fleuve Congo traverse la province en diagonale du nord-ouest au sud-est jusqu'à environ son centre ; il y constitue « l'artère maîtresse des transports congolais », pour reprendre l'expression d'André Huybrechts (1970 : 247). Kisangani a la double fonction de tête de ligne du parcours navigable depuis Kinshasa et de point de départ ou d'arrivée de la voie ferrée vers/depuis Ubundu. Entre Kisangani et la capitale, le voyage dure environ 18 à 21 jours pour un coût de 40 à 50 dollars par passager. Le trajet s'effectue souvent sur des baleinières surchargées et fréquemment en mauvais état. Les accidents sont nombreux entre Kisangani et Isangi, et entre Kisangani et Basoko (Bolakonga *et al.* 2017 : 78). Passé Ubundu, le fleuve, qui en amont de Kisangani porte encore le nom de Lualaba, est encore navigable jusqu'à Kindu. Avec le fleuve, ils constituent les deux seuls axes de la province qui sont entretenus pour la navigation (balisage, dragage). La rivière Tshopo, la Lindi ainsi que les rivières Makiso, Kabondo, Kibibi, Masendula, Maleke, Avokoko et Djubu-Djubu, qui sont les principaux cours d'eau qui passent dans la ville de Kisangani, ne font pas l'objet d'un entretien particulier.

Le port de Kisangani fut considérablement agrandi à l'occasion de la mise en œuvre du Plan décennal⁸ (1949). La ville comptait alors deux ports ;

6. Il s'agissait de matérialiser une route empruntée par les soldats qui se rendaient en Égypte pendant la guerre (van Egroo 1971 : 23).

7. Contribution personnelle (CP) obtenue auprès du chef d'agence ex-ONATRA.

8. Plan pour le développement économique et social du Congo belge.

chacun sur une rive. Le port de la rive gauche⁹ était exploité par la CFL, devenue depuis lors la SNCC. Il traitait la marchandise venant de – ou destinée au – sud-est (Kivu, Maniema), s'occupant également de la navigation sur les biefs navigables du Lualaba (Lederer 1949 : 216). Celui de la rive droite était géré par l'OTRACO, devenu l'Office national des Transports (ONATRA) et aujourd'hui Société commerciale des Transports et des Ports (SCTP). Il s'occupait des produits de l'Uele et de l'Ituri et organisait la navigation sur le fleuve jusqu'à la capitale. Le port ONATRA, sur la rive droite, a très vite présenté une activité plus importante que le précédent. Contrairement au port CFL de la rive gauche, l'ancien port de l'ONATRA est actuellement toujours en activité (de même pour le *beach* privé « Dokolo »). À l'époque, il était équipé de 12 grues dont 7 électriques, 1 mât de charge de 30 tonnes, 12 élévateurs, 4 tracteurs et 48 remorqueurs¹⁰ (van Egroo 1971 : 97). Au milieu des années 1970, des observateurs rapportaient l'état de détérioration avancé des équipements portuaires par rapport à la situation de 1956 : diminution du nombre de grues, d'engins de manutention, du nombre de palettes. Le mauvais état du port va de pair avec une diminution de son trafic de plus de la moitié entre 1956 et 1975 (Kalala Kamwanya s.d. : 23-24). Aujourd'hui, il a une capacité d'accueil de dix bateaux. Il compte une seule grue et un élévateur. Son entrepôt est désaffecté.

À côté, se trouvent des *beach*, prisés par les piroguiers : Litoyi et Djubu Djubu sur la rivière Tshopo, les *beach* Asango ou « ya general » et Kikongo sur le fleuve Congo.

À Kisangani, en amont du port de l'ONATRA, il y a deux principaux *beaches* qui se situent en amont des chutes Wagenia, à savoir celui de Cimestan (3 km) et celui de Kikongo (2 km). Ces deux marchés se caractérisent par des radeaux qui les approvisionnent majoritairement, à côté de petites pirogues. On y trouve essentiellement des produits agricoles, du bois de construction et des bois d'œuvre en provenance du territoire d'Ubundu (Wanierukula, le

PK 48 et Mobi (PK 33)), de différentes îles de l'hinterland de la ville et, dans une certaine mesure du territoire de Bafwasende (Bolakonga 2019). En aval du port ONATRA, la ville compte 21 *beaches* ou ports privés parmi lesquels certains appartiennent à des entreprises. Ainsi, on a successivement, de l'amont à l'aval les *beaches* Kirofal, Cathédrale, Jaloux jaloux, Wasuma, Aquatique, Pépé, Bonamayi, Bralima, Bomani, Zimex, Général, La forestière, Dokolo, IAT, Bweta, Mpakasa, Congo Futur, Mecano Congo, Wamungu, Aspiro, Sep Congo (Bolakonga 2019¹¹). Le *beach* Litoyi est investi à la fin des années 1960 par des pêcheurs puis des vendeurs de bois et de lianes. Ensuite, ce sont des produits vivriers qui y furent déchargés. Dans les années 1980, c'est le *beach* Djubu, en aval, qui fut créé et devint le plus important pour les volumes de vivres qui y transitaient. Il se situait entre les quartiers populaires de Mangobo et de la Tshopo. C'est l'huile de palme, le manioc frais et séché qui étaient vendus ici. Sur le fleuve, le *beach* Kikongo doit son existence, selon la tradition orale, à un certain Sefu, qui aurait commencé comme vendeur de *chikwangue*. Sa création daterait des années 1980. Les produits qui y transitaient venaient d'Ubundu et d'environ 1 km du port officiel de l'ONATRA, sa création date des années 1980. Ce sont des piroguiers en provenance de Lokutu et Basoko, Opala, Lotokila et Isangi qui s'y arrêtaient. Les marchandises étaient composées de produits vivriers (riz, manioc, huile de palme), mais aussi d'animaux domestiques. Les piroguiers profitaient de leur situation à proximité de l'ONATRA pour se remorquer aux bateaux. Une pirogue qui ne se faisait pas remorquer mettait trois/quatre jours pour atteindre le *beach* depuis Isangi (Omasombo 2002 : 109 ; Bolakonga 2019). Actuellement, il existe un nouveau *beach* Aspiro, situé à 8 km en aval du *beach* ONATRA sur le fleuve non loin de la première mission catholique de Kisangani (Saint-Gabriel) où accostent généralement des pirogues en provenance du territoire d'Isangi et de l'hinterland de Kisangani. Ce marché est spécialisé en produits agricoles et forestiers venant de ce secteur géographique (légumes, manioc, poisson fumé, chenilles, bois de menuiserie et charbon de bois..). Il est réputé pour les prix généralement intéressants (Bolakonga 2019).

9. Quai de 226 m de longueur. Le port n'offrait pas un mouillage suffisant en période de basses eaux. Il était équipé de deux grues électriques et de 6320 m² de magasins à étage, actuellement désaffectés (Lederer 1949 : 216).

10. Les chiffres pour les équipements varient selon les sources : 14 grues, 5 tracteurs, 60 remorques (Kalala Kamwanya sd : 23).

11. Bolakonga s'appuie sur le témoignage d'un commissaire fluvial.



**Bateaux et baleinières
accostés au port de Kisangani.**
(Photo équipe locale, 2019.)



Bac de la Lindi.
(Photo équipe locale, 2009.)

Les autres ports situés sur le fleuve se situent au niveau des agglomérations en quittant Kisangani vers l'aval : Yangambi¹², Isangi (Yalikina), Lokutu, Lotokila et Basoko (SNCT et Lokutu de PHC, etc.). Ils seraient dans l'ensemble utilisables, bien que leurs quais respectifs (s'il y en eut) ne soient pas entretenus et que les infrastructures connexes soient inopérantes ou inexistantes. On note par ailleurs, en amont, le port d'Ubundu, sur le Lualaba ou « Haut-Congo ». À côté du fleuve Congo, les autres rivières navigables dans la province sont la Lomami, la Lindi et la Tshopo, lesquelles raccordent entre eux différents territoires de la province. Celles-ci ne disposent pas de ports « équipés », bien qu'elles hébergent un trafic fluvial. Le long de ces axes secondaires, les produits agricoles sont évacués sur des pirogues à pagaies, rarement à moteur. Les seules baleinières qu'on retrouve dans la province passent par la Lomami ou le fleuve. Dans le territoire de Bafwasende, par exemple, on trouve un aménagement à Kondolole qui accueille les pirogues

motorisées et les pirogues à pagaies venant de la Lindi au niveau de Belgika (62 km de Kisangani). De même, le *beach* public Ambala assure la traversée entre les deux rives de l'Aruwimi. À l'intérieur de la ville, beaucoup de déplacements s'effectuent par voie d'eau, puisqu'elle est située entre la rivière Tshopo et le fleuve. En effet, les nombreux affluents et îles les favorisent ainsi que le transport des marchandises en baleinière, pirogue à pagaies ou motorisée, d'une rive à l'autre et d'un quartier à l'autre. Enfin, notons que Simi-Simi, avant d'être un aéroport, comptait également un port pétrolier (Ahuka Omangu 1976 : 17).

3.2. LIAISON KISANGANI-KINSHASA À MOTEUR OU CONNEXIONS INFRARÉGIONALES À PAGAIES

La liaison Kinshasa-Kisangani est assurée par des transporteurs privés via un réseau de baleinières ou par des sociétés industrielles possédant leur propre flotte. C'est notamment le cas de certaines sociétés d'exploitation forestière. En plus du coût que représente la traversée fluviale vers la capitale¹³, le matériel mis à l'eau n'est pas toujours en bon état.

12. Yangambi n'était qu'une étape sur le fleuve entre Kinshasa et Kisangani. Puis, avec le développement et le rayonnement du centre, des installations portuaires se sont imposées dans les années 1950. Ce point d'amarrage devint un point important d'échanges, non seulement pour le centre de recherche, mais aussi pour la coopérative Turumbu (Moleko Mumba Monongo 1983 : 73).

13. Le trajet coûte au moins entre 2000 et 3500 USD en taxes par trajet. La moitié du temps de transport est passée à l'arrêt et en négociation avec les agents chargés de récolter les montants. Le transport de marchandises revient à la tonne à



Aperçu de Lisaliko et de la rivière Lomami à Isangi.
(Photo équipe locale, 2009.)

Les accidents et les naufrages sont nombreux. En 2014, la Société congolaise de Transport et des Ports (SCTP) avait repris le trafic fluvial entre Kinshasa et Kisangani avec la remise à flot du bateau courrier *ITB Kokolo*. Il s'agissait à la base d'un bateau pour le transport de passagers, mais il avait été transformé en transporteur mixte (passagers et cargaison) pour être plus rentable. Le bateau compte une capacité d'environ 1500 t de marchandises à la montée (vers Kisangani) et de 2000 à 3000 t à la descente (vers Kinshasa). Son trafic est irrégulier, car il est fréquemment sujet à des pannes. Il effectue moins de trois allers-retours par an. Outre Kisangani, le bateau faisait escale dans la Tshopo à Basoko, Lokutu, Mombongo, Isangi et Yangambi (à la montée). À Kisangani, c'est le tonnage qui détermine le départ ou non d'un bateau. Il arrive que le bateau reste au port sans chargement suffisant pour entreprendre le voyage. À côté, la société possède également des remorqueurs-cargo exclusivement pour le fret, lesquels transportent des grumes et des marchandises (Bolakonga 2019¹⁴). Par ailleurs, un entrepreneur de la région avait également tenté de trouver une alternative aux baleinières inconfortables et dangereuses. Il avait débuté la construction d'un nouveau bateau, le *Mupira*¹⁵, pour effectuer la navette jusqu'à



Aperçu de Lisaliko et de la rivière Lomami à Isangi.
(Photo équipe locale, 2009.)

Kinshasa deux fois par mois, en s'arrêtant dans les petits villages pour le chargement/déchargement des marchandises. Mais la construction lancée en 2017 n'aurait jamais abouti (*Global Press* 2017). Selon le commissaire fluvial, il aurait tout de même effectué un voyage (inaugural) avant de tomber en panne à Lisala (dans la province de la Mongala) (Bolakonga 2019¹⁶). Comme alternative aux rares bateaux et aux baleinières défectueuses, les pirogues sont utilisées pour des trajets plus courts. Dans les années 1990, les piroguiers jouaient un rôle de premier ordre, avec les taxi-vélos, dans l'approvisionnement de la ville depuis son hinterland. Selon une étude de l'époque, les piroguiers pouvaient transporter jusqu'à 10 fûts d'huile de palme de 200 litres chacun en plus de deux personnes et de vivres (Omasombo Tshonda 2002 : 110).

environ 75 USD depuis Kisangani, 80 à 85 USD depuis Isangi et 75 USD depuis Lokutu (AGRER & Earth-Gedif 2006 : 44).

14. Contribution personnelle provenant du chef de poste SCTP.

15. Il s'agirait en fait du *MB Vainqueur* selon le commissaire fluvial.

16. Contribution personnelle provenant du chef de poste SCTP.

4. LE TISSU ROUTIER

4.1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

La Tshopo possède un important réseau routier, proportionnel à sa superficie, qui fait d'elle la province la plus grande de la RDC. Les fondements du réseau remontent aux grands axes commerciaux établis bien avant l'époque coloniale. Ce sont certaines de ces routes, les mêmes que celles empruntées par les Arabo-Swahili au XIX^e siècle, qui furent reprises et ramifiées par les Européens à la fin du même siècle : notamment celle de Kisangani vers Buta via Banalia

et celle de Kisangani vers Niangara via Avakubi et Wamba (van Egroo 1971 : 21).

Les routes se développèrent partout au Congo dans les années 1920 en même temps que le ministre L. Franck avait lancé sa politique « des grands travaux d'équipement », notamment dans les infrastructures de transport. En plus de la dimension morale de suppression du portage, le volet routier du programme de développement revêtait une dimension politique non négligeable : celle de contrôler l'ensemble du territoire grâce à l'extension du réseau de routes. Mais au-delà de l'aspect politique, dans toute

Carte 4.1 : Situation et connexion de la Tshopo en RDC



* distance par la voie routière (en km).

Source : Inforcongo 1958.

Tableau 4.1 : Accessibilité de Kisangani depuis/vers les principaux centres du pays

Ville	Distance (km)	
Ubundu	163	- 500
Buta	324	
Nia-Nia	335	
Ikela	392	
Mambasa	526	500-1 000
Isiro	567	
Kindu	627	
Beni	673	
Bunia	696	
Watsa	759	
Lodja	799	
Boende	826	
Kasongo	858	
Dekese	954	
Goma	1 038	1 000-1 500
Ingende	1 115	
Kampala	1 225	
Kananga	1 255	
Mbandaka	1 386	
Dibaya	1 388	
Kamina	1 589	1 500-2 000
Kikwit	1 599	
Kapanga	1 666	
Likasi	2 091	2 000-2 500
Lubumbashi	2 205	
Mombasa	2 508	
Kinshasa	2 971	+ 2 500

Source : Inforcongo 1958.

la colonie ce fut l'intérêt économique qui prima. Ainsi, dans la Province-Orientale, ce sont les Uele qui en bénéficièrent en premier, via l'essor du coton et l'intensification du réseau routier qui en résulta. Les entreprises cotonnières pouvaient supporter l'administration pour leur construction et directement les rentabiliser. La société des Messageries automobiles de la Province-Orientale (1923), devenue, en 1927, les Messageries automobiles du Congo (MACO), assurait les transports dans toute la région. MACO fut reprise en 1930 par le CVC (Chemin de fer du VICICONGO). Après la Seconde Guerre mondiale, les routes devaient servir à solidifier l'infrastructure économique de la colonie en

intensifiant les échanges intérieurs. Le plan décennal prévoyait des liaisons pour desservir les zones de production. La pénétration administrative et économique de Kisangani dans ses campagnes s'intensifia (Masikini Ngongo 1972 : 17). Les routes d'intérêt local sont apparues à la moitié des années 1950, en même temps que se développait le secteur commercial congolais. Le secteur du transport s'ouvrait aux Congolais (Jewsiewicki 1978 : 39). L'ouverture de la route Kisangani-Ubundu offrit par exemple de nouvelles perspectives commerciales à Kindu (Masikini Ngongo 1972: 18). C'est à la fin des années 1950 que fut également programmée la construction de la route Kisangani-Bukavu (qui traverse en ville la commune de Kabondo) (van Egroo 1971 : 88). Celle-ci devait permettre selon le conseil de province (1955) d'asseoir la position de Kisangani comme distributeur et de favoriser la présence des marchandises du Nord-Kivu sur les marchés de Kisangani par rapport à celles de l'Ituri (Masikini-Ngongo 1972 : 17 ; Buluku Bulupey 1973 : 31). Cette dernière est souvent revenue dans la littérature comme étant « une liaison clé », un moyen de réunir les deux bassins d'échanges de l'océan Atlantique et de l'océan Indien. Elle a d'ailleurs encore fait l'objet d'un grand chantier routier dans les années 1990 (l'unique en son genre du Zaïre) (Pourtier 1991 : 26).

L'ensemble des routes forme une étoile avec Kisangani pour centre. Les branches vont respectivement vers la Cuvette centrale via Yangambi, Buta au

Tableau 4.2 : Description des routes

Routes nationales		
RN4	341 km	Kisangani à Nyanya (Nia-Nia) (Ituri) via Bafwasende
RN7	373 km	Kisangani à Ota via Yatolema et Opala
RN4	128 km	Kisangani-Banalia
Routes d'intérêt provincial		
RP401	327 km	Kisangani à Yatolema, Isangi, Yabaondo, Yaboseya, Mosite, Yahuma et Lopori
RP408	125 km	Kisangani à Yaekela en passant par Yangambi
RP410	129 km	Kisangani à Ubundu
RP413	421 km	Banalia à Mpanga, Bomili, Mopototo, Aidru Yambo (vers Isiro)

Source : Office des routes s.d. : carte réalisée par l'unité de Geomatic, direction de la Planification (équipe locale).



Route de Yangambi au PK 59, aperçu général.

(Photo équipe locale, 2009.)



Pont à l'entrée d'Opala.

(Photo équipe locale, 2016.)

nord, Kindu au sud, Bukavu au sud-est et vers Isiro et l'Ituri à l'est. Celle vers Buta, qui fait partie de la transafricaine ou transcontinentale Lagos-Mombasa (entre l'est et l'ouest) de l'Afrique, demeure de loin la plus fréquentée, non seulement par les habitants, mais aussi par les agences humanitaires. La partie de la RN4 menant vers Buta est moins fréquentée.

4.2. TRANSPORT EN VILLE ET PARC AUTOMOBILE

Les transports en commun à Kisangani ont vu le jour en 1955 pour un événement précis : la foire commerciale et industrielle. Pour la foire, la Ville avait demandé à VICICONGO d'assurer le transport des participants dans le quartier industriel de Mangobo. L'office des Transports en commun de Stanleyville (TCS) fut créé. Le partenariat fut prolongé jusqu'en 1970 où les VICICONGO quittèrent la place et se firent remplacer par l'Office de Transport

en commun au Congo (OTCC) qui devint l'Office des Transports en commun du Zaïre (OTCZ)¹⁷. À la même période, l'agence STK (Société des Transports kinois), qui avait été fondée en 1967, s'établissait aussi dans la ville de Kisangani. Avec la crise économique générale, les transports en commun furent remplacés par des sociétés de taxis. On en dénombrait 68 en 1996. À la fin des années 1990, il n'en restait plus qu'une dizaine, se limitant au trajet centre-ville aéroport, le seul axe encore praticable en véhicule en ville (Omasombo Tshonda 2002 : 93 ; Kalala Kamwanya *et al.* Sd : 28). Les quelques voitures privées qui circulaient encore à la fin des années 1990 servaient de taxi, pour les trafiquants de diamant notamment.

17. Quatorze bus et 32 chauffeurs, 10 contrôleurs, 4 employés de bureau et 37 travailleurs.

Actuellement, les transports en commun n'existent quasiment plus (FPM 2014 : 20). Une vingtaine de minibus majoritairement Toyota Hiace ou Noah effectuent encore la liaison entre Mangobo et le centre-ville en chargeant 15 personnes en plus du chauffeur (Bolakonga 2019).

À défaut d'un système de transport public suffisamment étayé, la population utilise les taxis-motos avec lesquels le prix d'une course moyenne est de 500 FC et le taxi-vélo, communément appelé « *toleka* ». Ce dernier moyen de transport, avec les chariots « pousse-pousse », est utilisé pour le transport de marchandises depuis la périphérie de la ville (Bolakonga *et al.* 2012 : 26). S'il existe trois modes de transport (vélo, pirogue et camion), l'état des routes fait du vélo le moyen de transport privilégié et incontournable. Les producteurs, même en utilisant parfois les pirogues ou en faisant un tronçon en camion, finissent toujours par faire une partie à vélo. Une étude qui avait recensé les identités des transporteurs à quelques points stratégiques de la ville dans les années 1990 remarquait que ces « pédaleurs » exerçaient à côté un autre métier ou

étaient étudiants. Ils utilisaient cette filière quand ils avaient besoin de rentrées financières. La plupart étaient des cultivateurs, mais il y avait pas mal de fonctionnaires de l'État et de militaires (Omasombo Tshonda 2002 : 107). La quasi-totalité des véhicules vendus à Kisangani provient du Japon, via le port de Mombasa. Certains commerçants ou acheteurs recourent au site internet « Be Foward » (de préférence, ou d'autres sites de vente en ligne) pour commander directement des véhicules au Japon. De nombreuses voitures viennent aussi d'Ouganda et des Émirats arabes unis (FPM 2014 : 21). Généralement, ceux qui commandent via Kampala engagent des chauffeurs, souvent ougandais, qui vont récupérer les véhicules à Mombasa pour les amener jusqu'à la frontière avec la RDC. Là, des chauffeurs congolais prennent le relais jusqu'à Kisangani (ils passent par l'Ouganda (Kampala) puis Mahagi ou Aru (en Ituri) avant d'atteindre Bunia pour être acheminés à Kisangani). Et le chemin ne s'arrête pas là : de Kisangani, de plus en plus de véhicules sont encore acheminés vers Kinshasa. Il s'agit, dans la plupart des cas, de véhicules automatiques¹⁸ qui ont leur volant à droite (Bolakonga 2019).

4.3. ÉTAT DES LIEUX ET QUESTIONS D'ENTRETIEN

Les années qui suivirent l'indépendance et celles du Zaïre ne furent, pour le réseau des routes, qu'une succession de dégradations ; des dommages d'abord provoqués par les rébellions, mais aussi par l'abandon de tout le système de maintenance du réseau mis en place par les Belges. Il fonctionnait avec un pouvoir coercitif et une maîtrise du terrain que Mobutu n'eut jamais. Recontextualisant la dégradation des transports, J. Vanderlinden l'explique par : « des priorités inadéquates, l'absence d'investissement, la mauvaise gestion, l'insuffisance de l'entretien, baisse des rendements » (Vanderlinden 1980 : 192, 204). La rupture entre l'encadrement colonial contraignant et l'absence dans les campagnes après la colonisation entérina son déclin. Et la zaïrianisation des entreprises de transport l'envenima encore. Le bilan en 1969 des flux de marchandises (tonnage) au port de Kisangani montre les conséquences de l'impraticabilité des routes. Ils ne faisaient que chuter depuis



Route Ligasa-Etar, à 7 km de Mumba Losuna.
(Photo équipe locale, 2009.)

18. Contrairement à ceux qui viennent d'Europe avec les leviers de vitesses ordinaires.



Vue du marché Lisaliko. (Photo équipe locale, 2009.)



Transport en taxi-moto.
(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)



Transport sur vélo-taxi communément appelé « toleka ».
(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)

1959. Il fallut attendre 1969 pour que les transports reprennent timidement dans la région (van Egroo 1971 : 90 ; 93). Dans la deuxième moitié des années 1970 et dans la décennie 1980, l'heure était à quelques gros projets de réhabilitation financés par la Banque mondiale. Au début des années 1990, avant la fin de la coopération avec le Congo, fut mis en place un vaste programme de routes prioritaires (PRP). Un document issu d'un colloque national tenu en 1997 nous informe des axes retenus comme routes prioritaires. Mais la guerre vint

encore troubler la région à la fin des années 1990, avant que les projets de réhabilitation ne soient exécutés. Le conflit acheva de détruire le peu qui restait du réseau.

La situation climatique et hydrographique de la région entraîne un grand nombre de ponts à entretenir et rend le maintien des routes en bon état très exigeant. Quelques initiatives exceptionnelles voient le jour. Certains tronçons sont entretenus par des opérateurs économiques. C'est le cas d'opérateurs chinois qui exploitent des gisements d'or à

Bafwasende, sur l'axe vers Bomili et vers Banalia. La route passant par le pont Tshopo pour relier l'axe Alibuku à Kisangani a également été rénovée par une entreprise privée, forestière, Amex bois, devenue Trans-M bois¹⁹ (Likwandjandja *et al.* 2012 : 187). La société forestière Bego a quant à elle réhabilité l'axe Kisangani-Ubundu dans le cadre de l'exploitation forestière de sa concession (022/11)²⁰, mais sans en assurer la maintenance (Masheka Bahige 2009 : 43). D'autres tronçons sont entretenus par la population locale ou grâce à des initiatives locales. Ce fut le cas de la construction d'un pont par DAC (la Dynamique d'Action citoyenne²¹) à Isangi. Certains villages ou groupements entretiennent des routes de leur propre initiative afin d'écouler leur production ou pour percevoir des taxes de passage auprès des usagers (Bolakonga 2013 : 141 ; 149). À ces exceptions près, les améliorations sur le réseau sont surtout le résultat de l'intervention de partenaires techniques et financiers. Les bailleurs s'étaient réparti ainsi les projets routiers dans la Tshopo : Kisangani-Gemena (DFID) ; Kisangani-Bunia (BM, UE) ; Bukavu-Kisangani (UE) et Kisangani-Buta (BM) (Pourtier 2008). Dans le cadre du projet PRAPO, financé par le FIDA et la Belgique, 90 km de pistes rurales devaient également être rénovés et entretenus par l'Office des routes (FIDA 2016).

En 2012, les axes depuis Kisangani vers Banalia, Ubundu, Lubutu et Bafwasende étaient les seuls de la province dans un état acceptable (Bolakonga *et al.* 2012 : 26). Mais au-delà de ces centres, la circulation devenait compliquée.

En ce qui concerne la route Kisangani-Bukavu : les travaux d'asphaltage qui avaient été prévus restèrent inachevés et la guerre détériora encore son état (OCDE 2003). Elle est actuellement non carrossable à partir de Wanie Rukula (c'est-à-dire jusqu'à 50 km après la ville) (Médecins sans Frontières 2019). Cette liaison est importante pour Kisangani (davantage que pour Bukavu) qui en est dépendante pour une partie de son approvisionnement. D'autres routes sont prioritaires à l'agenda des réhabilitations routières, notamment celles qui servent à l'évacuation

des productions minières de l'Ituri, de Bafwasende et des environs de Kisangani²².

Bien que la route ralliant Buta depuis Kisangani soit devenue encore plus essentielle pour l'acheminement du coton des Uele avec la création de la SOTEXKI à Kisangani dans les années 1970, elle resta longtemps impraticable. La société de textile devait importer du coton ou faire passer la production locale via Bumba et la faire remonter sur le fleuve jusqu'à Kisangani (CECI & FIGEPAR 2007 : 46). Sa réhabilitation par la Banque mondiale en 2009, l'intégrant dans son programme de routes prioritaires Pro-routes²³, fut un élément déterminant pour la relance de la mobilité et des activités économiques dans la région. Elle rétablit le trafic entre la Tshopo et les Uele. Jusque-là, Kisangani-Banalia n'était faisable qu'à moto en cinq jours. Avec une route en bon état, la liaison Kisangani-Banalia s'effectue en deux heures. Le tronçon est desservi par des taxis qui font l'aller-retour. En moyenne, 141 véhicules y passent chaque jour. La réhabilitation du bac à hauteur de Banalia en 2009 a également été financée dans le cadre du projet Pro-routes. Celui-ci assure une moyenne quotidienne de cinq à six traversées, gratuitement pour les véhicules, les motocyclistes et les piétons. Anciennement, la traversée s'effectuait en pirogue à pagaies. Une nouvelle galerie marchande s'est constituée à Belgika. Les prix ont baissé un peu partout (dont celui des cossettes de manioc, riz, maïs, banane), notamment celui de la bière à Banalia, qui est passé de 2500 à 1000 FC la bouteille. Cependant, cet axe demande un entretien régulier (Banque mondiale 2012). L'état des lieux effectué par Médecins sans Frontière en 2019 et classant le tronçon en « état moyen » montre qu'il y a encore des lacunes au niveau de l'entretien. Le projet Pro-routes s'est ensuite concentré sur l'autre tronçon de la RN4, « la route de l'Ituri » ; l'axe Kisangani vers Beni (dont le tronçon jusqu'à Nia-Nia est situé dans la Tshopo). Au regard de l'histoire, il n'est pas étonnant que la RN4 ait été mise à l'agenda des routes prioritaires

19. Une entreprise libanaise de la filière de Congo Futur.

20. Secteur Bakumu Mongongo.

21. Projet PNUD qui met en place des cadres de concertation d'acteurs locaux dans différentes provinces, dont la Tshopo.

22. Pour en savoir plus sur les sites miniers de Bafwasende et le commerce des minerais ainsi que le rôle de Kisangani comme ville de transit, voir Spittaels (2010 : 55-57).

23. Le projet Pro-routes a été initié par le gouvernement de la RDC, avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, de DFID et du Fonds national d'Entretien routier (FONER).

par la Banque mondiale. Dans les années 1970, la route en question avait déjà fait l'objet de plusieurs travaux (van Egroo 1971 : 95). Dans le cadre du projet Pro-routes, plusieurs ponts sur la route, comme celui de Yeme, ont aussi été réhabilités²⁴. En 2019, la route est considérée comme en état « moyennement bon » par Médecins sans Frontières, mais au-delà de Bafwasende elle est « très mauvaise ». Les bus et autres véhicules mettent entre quatre et sept jours pour atteindre Bunia depuis Kisangani en passant par Nia-Nia. C'est la même route qui mène au Nord-Kivu, via l'embranchement de Komanda à 80 km de Bunia dans l'Ituri. C'est la praticabilité ou non de cette route qui détermine l'orientation des ventes pour les paysans de Mahagi. Il arrive que du coton congolais passe en Ouganda pour être finalement revendu à la SOTEXKI de Kisangani.

Notons aussi des liaisons moyennement praticables (bien qu'à certains endroits difficiles) vers Yangambi et Isangi (Médecins sans Frontières 2019). Quant aux territoires de Yahuma, Opala et Basoko, ils sont difficilement accessibles par la route (Médecins sans Frontières 2019) et les routes de desserte agricole sont dans leur ensemble délabrées²⁵ (DTF PRODAT 2014 : 22).

Au niveau des routes en ville, la quasi-totalité du centre est asphaltée, ainsi que l'axe qui va du rond-point de l'ancien « Prix uniques » jusqu'à la 18^e avenue Kabondo. Le rond-point Maele est également asphalté (jusqu'au pont Tshopo). Le premier asphaltage date de 1946 et concernait la route qui se dirigeait vers l'Ituri sur 4 km et celle reliant le port ONATRA à l'aéroport du Plateau médical. En 1974, les routes asphaltées totalisaient environ 14,5 km (Ahuka Omangu 1977 : 7 ; 14). D'autres travaux d'asphaltage sont en cours d'exécution et quelques tronçons de la voirie urbaine en mauvais état sont en cours de réhabilitation, grâce au potentiel des gisements de limonite des communautés Kumu des environs de Kisangani. Ces travaux qui viennent de commencer (2020) s'inscrivent dans le programme

24. La route jusqu'à Buta compte plus d'une quarantaine de ponts.

25. Par exemple, les routes d'intérêt local, à Bafwasende, sont toutes sans exception impraticables (Opienge, Kondolole, Bozokoli, Bigbolo), alors que la commission économique de 1961 pointait déjà ce réseau comme étant indispensable au décollage économique du territoire (CEE 1961 : 35).

quinquennal du gouvernement provincial (2019). Le volet routier de ce programme vise non seulement la réhabilitation de la voirie urbaine, mais aussi l'entretien des routes d'intérêt provincial et des routes de desserte agricole. Dans ce cadre, le gouvernement provincial a acquis quelques engins lourds, notamment deux camions bennes, une niveleuse, un chargeur et un compacteur²⁶ ; et ce, dans la perspective de la création d'une brigade d'entretien routier pour la province (Bolakonga 2019).

Aujourd'hui, l'état des routes, y compris celles asphaltées, continue de poser des problèmes de circulation en ville. La route qui mène du centre-ville à l'aéroport (passant par la commune de Kisangani et la mosquée) est en très mauvais état. Les véhicules sont obligés d'emprunter la route TP sur la commune Kabondo (une route qui a été réhabilitée dans le cadre du Programme des cinq chantiers du chef de l'État [Kabila] par l'entreprise ZTC aux alentours de 2012). Dans le centre, la voirie présente plusieurs manquements, dont un système de canalisation inefficace. Chaque épisode de pluie suscite des inondations : stagnation d'eau au boulevard Kitenge, boulevard de l'OUA et sur la route entre les communes Tshopo et Mangobo. Kisangani connaît des inondations cycliques et périodiques du fleuve Congo et de certaines rivières (surtout les rivières Lubunga, Tshopo, Kabondo)²⁷ (Ministère de l'Aménagement du territoire... 2017 : 24-25). Le pont sur la Tshopo, long de 163 m, situé aux pieds des chutes et qui permet la connexion entre l'ouest et l'est, a été réhabilité en 2014. Sa structure en pierre permet le passage de véhicules (jusqu'à 41 tonnes) avec une voie pour les piétons, juxtaposée²⁸.

26. Voir Radio okapi 2020c.

27. Les caractéristiques du sol constitué, entre autres, de grains quartzeux et siliceux ainsi que de sables moyens grossiers, conjuguées à l'urbanisation incontrôlée engendrent des phénomènes d'érosion et l'augmentation de ruissellement et/ou de stagnation des eaux dans les zones marécageuses (Ministère de l'Aménagement... 2017 : 23).

28. Cf. un article écrit par Robert Barn et mis en ligne sur le site « Construction review online » en 2015 : <https://constructionreviewonline.com/2015/03/tshopo-river-bridge-how-a-panel-bridge-brings-east-and-west-africa-together/> (consulté le 7 juillet 2020).



Pont sur la Lindi à 36 km de Kisangani, sur l'axe Kisangani-Banalia.
(Photo équipe locale, 2017.)



Pont sur le tronçon Yabaondo-Tolaw, à 1 km de Tolaw.
(Photo équipe locale, 2009.)



Pont au PK 32 de la route de Kisangani, vue latérale.
(Photo équipe locale, 2009.)



Premier pont sur le tronçon Yaboseo-Atete.
(Photo équipe locale, 2009.)



Axe Kisangani-Yangambi-Basoko.
Sur les 20 derniers kilomètres avant Basoko, et avant la traversée de la rivière Aruwimi, bois empilés sur la route par les paysans pour permettre la circulation.
(Photo équipe locale, 2017.)



Acheminement d'un troupeau de vaches par un éleveur mbororo allant vers Kisangani, à la sortie de Banalia.

(Photo équipe locale, 2017.)



Début de réfection d'une route dégradée, sur l'axe Kisangani-Opala.

(Photo équipe locale, 2016.)



Dégradation de la route envahie par un petit cours d'eau, vers Basoko, sur les 20 derniers kilomètres.

(Photo équipe locale, 2017.)



Transport en pirogue sur la rivière Lobaie, à environ 105 km de Kisangani, territoire d'Opala.

(Photo équipe locale, 2016.)

5. LA VOIE AÉRIENNE

L'avion reste le moyen de transport le plus rapide pour rallier les autres villes du pays. Kisangani compte deux aéroports principaux : l'aéroport international de Kisangani, Bangoka, situé à 17 kilomètres du centre-ville, plus Simi-Simi, un aéroport militaire.

Si les liaisons avec Kinshasa sont régulières, celles internationales connaissent un régime irrégulier avec de période plus ou moins longues de suspension, à cause de la faible clientèle.

Selon un rapport de 2014, il n'y aurait pas de liaison avec l'Ouganda (Entebbe) ou le Kenya (à Nairobi)

depuis Kisangani (Mthembu-Salter & Phuzumoya Consulting 2014 : 28). L'aéroport de Simi-Simi, situé dans le quartier résidentiel du Plateau médical, est le premier aéroport de la ville²⁹. Ce quartier doit son nom aux cliniques universitaires de l'Université de Kisangani et à l'hôpital général de Kisangani situés à proximité. Quoique appartenant à la RVA, l'aéroport

29. En face de l'ex-restaurant-bar de la SABENA (devenu paroisse catholique Saint-Esprit, aumônerie universitaire) qui, lui-même, est à l'intérieur de l'ancien camp « Guest-House » de la SABENA.

sert davantage aux besoins militaires. Il est d'ailleurs investi par des militaires de la force aérienne des FARDC. Les environs immédiats de cet aéroport ont été lotis de manière spontanée. Si un projet de réhabilitation de l'aéroport a plané pour en faire une vraie base de la force aérienne, il n'a jamais été concrétisé. Il y eut tout de même un renforcement d'officiers supérieurs (colonels et majors) venus principalement de Kinshasa. D'ailleurs, des agents de la RVA et des services de santé ont dû leur céder des logements à proximité. Globalement, l'état de la piste d'atterrissage de cet aéroport est praticable, mais la zone de stationnement des avions est dans un mauvais état. La tour de contrôle n'est pratiquement plus opérationnelle et le hangar censé servir de garage a beaucoup vieilli et est occupé par quelques familles de militaires.

L'aéroport international de Bangboka, inauguré en novembre 1978 par le président Mobutu, est actuellement fonctionnel. Il semble que les travaux de construction avaient commencé avant la rébellion de 1964. Il n'avait plus grand-chose d'international jusqu'à un financement de la Banque africaine de développement (BAD) qui permit sa réhabilitation. La piste d'atterrissage et le tarmac sont en bon état. Les bâtiments aéroportuaires et leurs équipements étaient en cours de réhabilitation par une entreprise chinoise en 2017.

Temporairement, les formalités d'embarquement s'effectuent dans les anciennes installations en préfabriqués du service MOVCON (Movement Connection, qui se chargeait des transports aériens de la MONUSCO).

À propos des compagnies aériennes qui opèrent sur Kisangani, on note la compagnie Congo Airways pour les vols domestiques réguliers (passagers). Elle assure la liaison avec des vols directs vers Kinshasa les lundis, jeudis et samedis, généralement par de gros avions Airbus. Les vols des dimanche sont plutôt rares. Les lundis et les jeudis, des avions Fokker viennent de Goma, avec escale à Bunia puis Isiro avant d'atteindre Kisangani, puis de rentrer sur Goma en faisant l'inverse de l'itinéraire (Isiro-Bunia-Goma). Kisangani joue ainsi le rôle de transit pour aller vers Kinshasa en provenance de ces trois villes, ou encore en provenance de Kinshasa pour ces trois villes. Le vol direct sur Kindu n'existe plus depuis un certain temps. Il y a également les services de CAA qui a repris ses vols vers Kisangani après une interruption datant de 2016. Elle n'opère que les mercredis

et les samedis, et uniquement sur Kinshasa. Le prix moyen d'un billet (aller simple et en classe économie) auprès de ces deux compagnies est de 350 USD pour Kinshasa, de 180 USD pour Bunia, de 210 USD pour Isiro et de 200 USD pour Goma. En ce qui concerne les vols internationaux, seul Ethiopian Airlines (établi³⁰ depuis fin avril 2018) propose des vols sur Kisangani et uniquement vers l'extérieur du pays, même si les avions font parfois escale à Goma. Tous les vols transitent par Addis-Abeba pour d'autres destinations dans le monde. Les passagers y passent presque systématiquement une nuit à l'aller et quelquefois au retour. Cette compagnie a largement facilité les connexions avec le reste de l'Afrique et le monde. Avant l'arrivée d'Ethiopian Airlines, les voyageurs étaient obligés de passer par Kinshasa ou Kampala via Goma. Actuellement, l'escale de Mbuji-Mayi est supprimée et les vols ne transitent plus que par Goma, et ce, uniquement les mardis. Jusqu'à ce jour, Ethiopian n'a pas encore mis en place un service cargo. Enfin, la compagnie Service Air, qui opère de manière ponctuelle, organise encore des voyages cargo, tout comme la MAAF, mais irrégulièrement. Dans le reste de la province, le territoire d'Isangi dispose de trois pistes d'aviation qui ne sont presque plus utilisées : Bosobolo depuis 1955 (encore praticable), Isangi depuis 1960 (impraticable) et Yangambi depuis 1959 (encore praticable). Le territoire de Bafwasende comptait quatre aérodromes : à Bafwasende, Opienge, Bomili et Batama. Les deux premiers aérodromes sont occasionnellement utilisés par la MONUSCO. Les deux autres ne sont plus fonctionnels depuis des années. Certains depuis 1964 (par exemple, Batama). Dans le territoire de Basoko, la société PHL entretient à Lokutu une petite piste d'environ 1500 m de longueur et de 200 m de largeur pour y recevoir occasionnellement les avions petits porteurs de secours. Le territoire d'Ubundu dispose de deux pistes d'atterrissage non entretenues. Enfin, il existe encore deux pistes : l'une à Banalia (6 km vers la route Kisangani) et l'autre à Bongondja (241 km de Kisangani) appartenant à l'Église protestante 21^e Communauté Nation du Christ en Afrique (CNCA).

30. Il ne s'est pas, à proprement parler installé. Il recourt à 2 sociétés de sous-traitance pour la vente des billets et les services au sol (Bolakonga 2019).

6. LES FLUX COMMERCIAUX D'UNE ÉCONOMIE EXTRAVERTE

6.1. ÉCHANGES AVEC L'EST

Le professeur Bogumil Jewsiewicki distinguait deux triangles commerciaux distincts incluant Kisangani : le réseau nord-est (Kisangani-Faradje-Bukavu) ainsi que le réseau est (Kisangani-Kindu-Bukavu). Selon lui, un troisième triangle aurait pu émerger au sud avec Lusambo-Kindu pour lesquels Kisangani aurait constitué le principal débouché. Mais cette zone a finalement été partagée entre trois provinces, empêchant la mainmise de Kisangani (Jewsiewicki 1978 : 35). Aujourd'hui, de nombreux produits vendus sur le marché de Kisangani viennent de Bunia, Beni, Butembo et même d'Ouganda : les choux, oignons, poireaux, pommes de terre et carottes, viande de bœuf³¹, haricots et poissons salés de Bunia ; les œufs de Kampala ; les produits manufacturés comme les appareils électroniques de Beni, Butembo et Kampala. Les marchandises sont acheminées par la route (RN4), qu'il faut régulièrement réhabiliter, ou par la voie aérienne. En effet, des frets réguliers s'organisent depuis Beni et Butembo pour fournir le marché de Kisangani. Le café et l'or du Haut-Uele et de l'Ituri ont plutôt tendance à être commercialisés en Ouganda. Il s'agit de biens qui se vendent sur le marché international, contrairement à des produits comme le poisson salé de Bunia³² qui a besoin d'un débouché régional.

6.2. ÉCHANGES AVEC KINSHASA

Depuis Kinshasa, les bateaux remontent le fleuve Congo, chargés de produits manufacturés : ciment, carburant et lubrifiant, tôles ondulées, boissons, sucre, sel marin, farine de froment, savons, vêtements, produits pharmaceutiques, poulets et poissons chinchards surgelés, etc. (DTF PRODAT 2014 : 22-23). Kisangani joue le rôle de centre de redistribution. Notamment pour Ubundu, qu'elle

approvisionne, mais aussi pour Kindu et même le Nord-Kivu via la route de l'Ituri.

À la descente, les bateaux, bien moins chargés qu'à la montée, transportent les produits agricoles ou issus de la cueillette qui peuvent supporter un long voyage. Ils évacuent aussi les grumes des exploitations forestières et une petite partie des produits de l'Uele et de l'Ituri³³.

6.3. ÉCHANGES INTÉRIEURS (CAMPAGNE-VILLE)

De nombreux échanges se réalisent entre la ville et son hinterland, parfois encore plus loin, avec Buta par exemple. Sur l'axe Buta-Kisangani, c'est vers Kisangani que le trafic est le plus intense. Les campagnes approvisionnent Kisangani en produits frais, pendant que la ville redistribue les produits en provenance de la capitale ou de l'est. Si historiquement Kisangani a exercé une quelconque influence économique sur ses campagnes, elle le réalisait par leur approvisionnement en produits manufacturés (Jewsiewicki 1978 : 25). Une étude financée par la Banque mondiale en 2007 avait observé qu'environ un tiers des produits sur les marchés de Banalia provenait de la ville (Pro-routes 2007 : 26). Dans les campagnes, les paysans écoulent toujours leurs produits des champs, de la cueillette, de la chasse et leurs confections artisanales devant leurs portes ou le long des routes. Une partie est vendue à des intermédiaires (commerçants) qui viennent de Kisangani et qui fixent leurs prix. Dans certains cas les producteurs se rendent eux-mêmes en ville, souvent pour la vente du paddy et du maïs. La population rurale se procure les produits manufacturés dans les petites boutiques de leurs villages. Les deux plus importantes pour le territoire d'Ubundu se trouvent à Biaro et Babusoko. Certains villages n'en comptent aucune (Masheka Bahige 2009 : 44). Chaque territoire de la province compte des marchés importants, généralement situés dans les centres d'une certaine importance. Ces marchés sont organisés, le long des routes, du fleuve ou d'autres rivières, à tour de rôle selon des horaires hebdomadaires précis (Bolakonga

31. Souvent des bouviers conduisent, à pied, leurs troupeaux à Kisangani pour venir les y abattre ou les vendre sur pied.

32. On l'attribue communément à Bunia, mais le poisson qui transite par cette même ville vient en fait de Mahagi, Tshomia et Kasenyi et même de l'Ouganda (parfois même majoritairement) (Bolakonga 2019).

33. Un représentant d'Emeko (une entreprise belge achetant de l'or, notamment à Kisangani) estimait en 2014 que 200 kg transitaient chaque mois par Kisangani, soit 2,4 tonnes par an (Mthemba-Salter & Phuzumoya Consulting 2015 : 14). Cependant, l'auteur ne précise pas le moyen d'évacuation.



Vue du marché Lisaliko.
(Photo équipe locale, 2009.)



**Marché Lisaliko à Isangi,
vue d'ouest en est.**
(Photo équipe locale, 2009.)

2019). Les producteurs conditionnent leurs produits locaux de différentes façons afin de pouvoir les conserver et les commercialiser. Cela leur confère de la valeur ajoutée. Le manioc est souvent vendu sous forme de *chikwange* ou de *malemba*.

Les commerçants ambulants passent des mois entiers sur la route. Une étude qui recensait les passages sur la RN4 montrait que les commerçants à vélo transportaient plus des deux tiers du tonnage charrié par la route. Le tiers restant était chargé dans les camions et les bus (Pro-routes 2007 : 35). Le commerçant s'approvisionne d'abord à Kisangani en produits manufacturés : cigarette, sel, allumettes, babouches. Il les vend ou les échange contre les productions locales : riz, huile de palme. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Kisangani, les produits pondéreux deviennent moins intéressants. Ce sont ces commerçants ambulants qui rythment les marchés hebdomadaires programmés du lundi au dimanche le long de la route. Il faut également souligner l'existence de l'activité de restauration le long

des grands axes. Elle permet non seulement de ravitailler les pédaleurs et navetteurs, mais procure aussi aux cuisinières des revenus (Pro-routes 2007 : 20).

7. LE MARCHÉ DE KISANGANI : PLAQUE TOURNANTE DES PRODUITS DE CHASSE ET DE CUEILLETTE

À Kisangani, les échanges et les opérations économiques s'effectuent surtout dans les trois communes de Makiso, Tshopo et Mangobo. Makiso correspond au centre-ville avec des centres commerciaux, des comptoirs d'achat d'or et de diamant et un marché central (appelé « marché du 15-mars »). S'y trouvent également les services administratifs comme le gouvernement et le siège des ministères provinciaux (FPM 2014 : 19). En ville, le commerce de détail est l'apanage des femmes qui font leur stock auprès des collecteurs avant de le revendre dans les principaux marchés de Kisangani, mais aussi des chefs-lieux des territoires, des cités importantes ou devant leurs habitations (Bolakonga 2017 *et al.* : 105). En ville,



Vue du marché central.

(Photo O. Muteba, équipe locale, 2020.)

le transport des marchandises s'effectue à pied ou à vélo. Ce dernier fait l'unanimité : il s'agit du moyen de transport du commerçant intermédiaire autant que du producteur. En périphérie de la ville, dans un rayon de 10 km, les charrettes (type « pousse-pousse ») remplies de produits vivriers sont également utilisées. Il y a aussi, et de plus en plus, des motos munies de petites carrosseries en provenance de Beni et Butembo qui font le transport. Ces motos sont appréciées parce qu'elles sont rapides et peuvent transporter des quantités importantes de marchandises. Elles opèrent en ville et en périphérie sur un rayon d'environ 15 km, selon ce que l'état des routes permet.

Les rivières Tshopo, Lobaie, Lokombe, Maïko, Lobilo, Lindi, Aruwimi, Lomami et une multitude de ruisseaux alimentent également le district et sont, pour la plupart, des affluents du fleuve. Une bonne partie de ces cours d'eau sont navigables et servent de voie préférentielle d'évacuation des produits agricoles vers les centres de consommation, dont principalement la ville de Kisangani (Bolakonga 2013 : 109).

La viande de brousse fait aussi l'objet d'un juteux commerce. Il s'agit d'une cargaison dont le rapport volume/prix est intéressant. Les marchands pédales transportent sur les routes, notamment sur celle de Buta, du gibier vers les centres miniers, les agglomérations, à Kisangani et dans les restaurants le long des routes où le plat préféré des Boyomais est constitué de banane pilée (*lituma*) et de viande de brousse. Le braconnage est donc intense dans

la province, même dans les sites protégés. C'est le cas de la réserve de chasse de Rubi Tele et de ses environs immédiats (Pro-routes 2007 : 40-42 ; Kyamakya 2018 : 390). Les espèces les plus chassées sont les suivantes : les antilopes *mboloko* (*Cephalophus monticola*) et *koto* (*Cephalophus dorsalis*), les singes *makako* (*Cercopithecus ascanius*), et les rongeurs *ndiko* (*Atherurus africanus*). Ensuite, les cochons sauvages *ngulu* (*Potamocheirus porcus*), les antilopes noires *mbengele* (*Cephalophus nigrifrons*) et les petits rongeurs *motomba* (*Cricetomys emini*) (Kyamakya 2018 : 394). On les retrouve sur les différents marchés de Kisangani où ils sont vendus avant midi. Contrairement à d'autres régions où la viande de brousse est un produit de luxe, à Kisangani elle reste une des sources de protéines les moins chères, comme les chenilles, en comparaison de la viande issue de l'élevage domestique (à l'exception du porc, lui aussi abordable) (van Vliet *et al.* 2012 : 197).

8. LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE

La Tshopo est de manière générale peu desservie en eau courante et en électricité, si ce n'est la ville de Kisangani. La construction de l'usine hydro-électrique de Kisangani sur la rivière Tshopo dans les années 1950 avait été entreprise pour permettre le développement du secteur industriel émergent. Les deux premiers groupes datent de sa construction. Dans les années 1970, un nouveau programme fut mis en place pour renforcer les capacités de l'usine

et un troisième groupe fut installé (AFEK 2007 : 9). Elle possède également une centrale thermique de secours, notamment en cas de basses eaux. Aujourd'hui, la SNEL à Kisangani via son réseau de distribution de 390 km n'est pas en mesure de faire face à la demande croissante en énergie pour alimenter à la fois les usines, les commerces et les habitations particulières (AFEK 2007 : 9). Il lui faudrait produire plus de 40 MW. Seuls les points considérés comme stratégiques de la ville sont desservis : l'hôpital général de référence (HGR), les cliniques universitaires, les deux morgues de l'hôpital général, l'hôpital cinquantenaire, la REGIDESO, etc. Certains quartiers privilégiés, majoritairement dans la commune Makiso³⁴, sont également desservis selon un créneau horaire limité. Seuls 8 % des ménages urbains sont concernés. Un grand nombre de raccordements au réseau s'effectuent aussi de manière clandestine (AFEK 2007). Les restrictions énergétiques limitent les activités de la REGIDESO, de la SOTEXKI et de la brasserie BRALIMA. La CTB (devenue Enabel) a déjà participé au financement de la réhabilitation de la centrale³⁵ (AFEK 2007). Mais sa production n'est toujours pas optimale. Au lieu de produire 18 MW en plein régime, elle ne produit que 2,5 MW. Ce sont les groupes qui tombent régulièrement en panne, selon le directeur provincial de la SNEL (Radio Okapi 2020a et b). À côté des panneaux solaires que les plus aisés peuvent se permettre d'installer chez eux, la plupart utilisent de petites lampes rechargeables au soleil ou alimentées par des piles ; celles-ci sont essentiellement de fabrication chinoise. À défaut, c'est l'huile de palme qui est, de loin, la plus utilisée comme source d'énergie pour l'éclairage. Les villageois construisent des lampions de fortune avec des boîtes de conserve. Presque 80 % de la population dans les secteurs les plus enclavés utilisent cette technique, tandis qu'elle disparaît complètement à l'approche de Kisangani où le pétrole était préféré (Bolakonga 2013 : 179). Mais actuellement, une grande majorité de la population périurbaines et même villageoise s'équipe de

lampes rechargeables ou aux piles d'origine chinoise (Bolakonga 2019).

Les habitants de la Tshopo n'ont pas accès à l'eau courante, si ce n'est les ménages dans le centre de Kisangani. Dans sa périphérie et en campagne, les ménages puisent leur eau dans des sources, aménagées ou non. Une étude réalisée sur l'axe Kisangani-Bangboka, plus précisément dans les villages Batiangkanga et Bangboka dans le secteur de Lubuya Bera, rapportait que presque les trois quarts des ménages utilisaient des bidons pour puiser l'eau. Presque un cinquième utilise le seau et moins de 10 % des bassines. Presque la moitié des ménages puisent l'eau de boisson deux fois par jour, presque un tiers de ceux-ci puisent l'eau une fois par jour, et enfin 17,1 % puisent trois fois et 5,1 % puisent plus de trois fois par jour. Cela dépend de la distance parcourue. Presque les trois quarts des ménages de Lubuya Bera doivent parcourir plus de 500 m pour atteindre le point d'eau le plus proche (Kambale 2017b : 19-24). Par ailleurs, 66,7 % des vendeurs de nourriture du marché de l'IAT utilisent l'eau du fleuve pour la préparation des aliments et seulement 33,3 % utilisent l'eau de la REGIDESO. La vaisselle est effectuée avec l'eau du fleuve.

À Kisangani, la REGIDESO possède des infrastructures, mais elles sont vétustes, délabrées : l'usine de Tshopo (rive droite) avec ses deux modules de production : Tshopo I (10 000 m³/j) et Tshopo II (20 000 m³/j) ; la station de captage et de pompage DARMA (720 m³/j) avec une ressource en eau de source, située sur la rive gauche du fleuve Congo, dans la commune de Lubunga ; l'usine AVOKOKO (Aéroport-Bangboka) : 1100 m³/jour pour une ressource en eau composée d'eau de surface. Pour l'instant, cette usine est à l'arrêt, donc il n'y a pas de traitement (ACF 2009 : 14-15 ; voir aussi le cahier couleur).

34. Les autres quartiers situés dans les autres communes de la ville ne sont desservis que les samedis et les dimanches, uniquement au courant de la journée (entre 7 h et 18 h 30).

35. Notamment via le projet Appui à la Fourniture d'Électricité à la ville de Kisangani (AFEK 2017).

RÉFÉRENCES

- ACF (Action contre la Faim). 2009. *Évaluation eau, assainissement et hygiène. Ville de Kisangani*. En ligne sur : <https://www.actionagainsthunger.org/sites/default/files/publications/ACF-WASH-DRC-Orientale-Kisangani-2009-08-FR.pdf> (consulté le 22 avril 2020).
- AFEK (Appui à la Fourniture d'Électricité à la ville de Kisangani). 2007. *Coopération technique belge. Dossier technique et financier*. En ligne sur : http://www.diplomatie.be/oda/12673_PROGDESCR_dossier_technique_et_financier.pdf (consulté le 9 avril 2020).
- AGRER & Earth-Gedif. 2006. *Étude des filières huile de palme et caoutchouc*. Disponible en ligne sur : <https://www.yumpu.com/fr/document/read/17020965/etude-des-filieres-huile-de-palme-et-caoutchouc-congoforum> (consulté le 25 mars 2020).
- Ahuka Omangu. 1977. « Économie urbaine de Kisangani ». Mémoire, UNAZA, Kisangani.
- Banque mondiale. 2012 (18 avril). « La réfection des routes relance les échanges entre la ville et les campagnes ». En ligne sur : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2012/04/18/road-repairs-a-boost-for-trade-between-city-and-countryside> (consulté le 21 avril 2020).
- Blanchart, Ch., de Deurwaerder, J., Nève, G., Robeyns, M. & Van Bost, P. 1999. *Le Rail au Congo belge*. Tome 2 : 1920-1945. Bruxelles : Masoin.
- Blanchart, Ch., de Deurwaerder, J., Nève, G., Robeyns, M. & Van Bost, P. 2008. *Le Rail au Congo belge*. Tome 3 : 1945-1960. Bruxelles : Masoin.
- Bolakonga Bily Ilye, A., Nellas Geena, C.B., Horge, E., Ntoto, R., Gahiro, L. & Lebailly, P. 2012. *Marché de services relatifs à l'analyse des filières agricoles du riz, manioc et huile de palme dans les sept territoires du district de la Tshopo, Province-Orientale, République démocratique du Congo*. Kisangani : CTB, Paideco. Rapport final.
- Bolakonga Bily Ilye, A. 2013. « Influence de l'enclavement sur le développement rural (cas du territoire d'Opala, district de la Tshopo) ». Thèse de doctorat, Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech.
- Bolakonga Bily Ilye, A. 2017/2019. Contribution personnelle (CP). Données issues d'observations de terrain, d'enquêtes auprès des institutions ou des acteurs et opérateurs locaux.
- Bolakonga Bily Ilye, A., Mushakulwa Waziri, I. & Nkulu Mwine Fyama, J. 2017. *Filières agricoles en République démocratique du Congo : maïs, riz, bananes plantains et pêche*. Kinshasa : Fondation Konrad Adenauer. En ligne sur : https://www.kas.de/documents/275840/5293160/KAS_Fili%C3%A8res+agricoles+en+RDC.pdf/2e8e61c6-ce8a-8194-da22-240721636d28?t=1568619996297 (consulté le 25 mars 2020).
- Bolakonga Bily Ilye, A. 2019. *Diagnostic des filières agricoles, l'inventaire des modèles et l'état des lieux des cultures pérennes dans la province de la Tshopo*. PNUD-PIREDD-Oriental.
- Buluku Bulupey. 1973. « L'impact du C.F.L. sur son hinterland économique ». *Le Portefeuille* 6 : 27-32.
- CECI (Centre d'Étude et de Coopération internationale) & FIGEPAR. 2007. *Étude de la filière coton en RDC. Version finale. Étude diagnostique*. PMURR (Programme multi-sectoriel d'Urgence, de Réhabilitation et de Reconstruction). En ligne sur : <https://www.yumpu.com/fr/document/view/4827788/etude-de-la-filiere-coton-en-rdc-version-finale-acp-cotton> (consulté le 22 avril 2020).
- CFL. Vers 1952. *1902-1952. Cinquantième anniversaire de la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains C.F.L.* Bruxelles : L. Cuypers.
- de Saint Moulin, L. 2006. « La réalité démographique du Congo post-conflit ». In P. Mabilia Mantuba-Ngoma, Th. Hanf & B. Schlee (dir.). *La République démocratique du Congo : une démocratisation au bout du fusil*. Kinshasa : Fondation Konrad Adenauer, pp. 99-122.
- DTF PRODAT. 2014. *Dossier technique et financier. Programme de Développement Agricole dans le district de la Tshopo, Province-Orientale, RDC*. Disponible en ligne sur : http://www.diplomatie.be/oda/3047_PROGDESCR_DTF_PRODAT.pdf (consulté le 3 avril 2020).
- Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger. 1906. *Le Chemin de fer du Congo Supérieur. De Stanleyville à Ponthierville. Vers la suppression du portage*. Bruxelles : Imprimerie des travaux publics.
- FIDA (Fonds international pour le Développement de l'Agriculture). Bureau indépendant. 2016. *Programme de réhabilitation de l'agriculture dans le district de la Tshopo Province orientale. Évaluation de la performance du projet*. Disponible en ligne sur : https://www.ecgnet.org/sites/default/files/DRC%20PRAPO%20PPE%20-%20Full%20Report_0.pdf (consulté le 7 juillet 2020).
- FPM (Fonds pour l'Inclusion financière en RDC). 2014. *Implanter une institution de microfinance ou une banque dans la province orientale. Kisangani-Bunia-Isiro*. En ligne sur : http://fpm.cd/wp-content/uploads/2016/06/151012_FPM_Etude-de-marché-Province-Orientale.pdf (consulté le 9 avril 2020).
- Global Press. 2017. « Quand un ferry prévu en 2018 facilite les déplacements et le commerce au profit des villes riveraines du fleuve Congo ». En ligne sur : <http://staging.globalpressjournal.com/africa/democratic-republic-of-congo/tired->

- watching-people-die-congo-river-local-entrepreneur-prepares-debut-400-person-ferry/fr/ (consulté le 14 février 2020).
- Huybrechts, A. 1970. *Transports et structure de développement au Congo. Étude du progrès économique de 1900 à 1970*. Paris/La Haye : Mouton.
- Inforcongo. 1958. *Congo Belge et Ruanda-Urundi. Le Guide du voyageur*. Bruxelles : Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi, III^e direction « Tourisme ».
- Jewsiewicki, B. 1978. *Histoire économique d'une ville coloniale, Kisangani : 1877-1960*. Bruxelles : CEDAF (coll. « Cahiers africains »).
- Kalala Kamwanya, Lumbu Mikombe a Kajele et al. Sd. *Kisangani peut-elle être le centre de rayonnement du troisième pôle économique du Zaïre*. Kisangani : UNAZA.
- Kambale, J.-L.B. 2017a. *Détermination des quelques paramètres organoleptiques et physico-chimiques des œufs importés des poudeuses vendus sur le marché central de la ville de Kisangani*. En ligne sur : cd.chm-cbd.net/biodiversity/biblio/publications-biotechnologiques/biotechnologie/microbiologie/determination-des-quelques-parametres-organoleptiques-et-physico-chimiques-des (consulté le 11 avril 2020).
- Kambale, J.-L.B. 2017b. *La Problématique de l'eau de boisson et sur l'assainissement dans le milieu périurbain de la ville de Kisangani*. En ligne sur : <http://cd.chm-cbd.net/biodiversity/biblio/publications-biotechnologiques/biotechnologie/microbiologie/la-problematique-de-l-eau-de-boisson-et-sur-l-assainissement-dans-le-milieu> (consulté le 11 avril 2020).
- Kyamakya, C.K, Kashinda, R.M & Vitekere, K. 2018 (mars-avril). « Characteristics of hunters and the socio-economic importance of selling game on the survival of village households in the Kisangani Forest Region (DRC)/ Caractéristiques des chasseurs et importance socioéconomique de la vente de gibiers sur la survie des ménages villageois en région forestière de Kisangani (RDC) ». *International Journal of Environment, Agriculture and Biotechnology* 3 (2) : 388-401. Disponible en ligne sur : <https://media.neliti.com/media/publications/239079-characteristics-of-hunters-and-the-socio-0f011031.pdf> (consulté le 19 avril 2020).
- Lederer, A. 1949. « La navigation fluviale au Congo belge ». *Revue de l'université de Bruxelles* 2 : 212-217. Bruxelles : Université libre de Bruxelles.
- Likwandjandja, J.-D., Benneker, C. & Assumani, D.-M. 2012. « Les modes de négociation entre exploitants artisanaux et communautés locales sur l'exploitation artisanale de bois d'œuvre. Étude menée dans les territoires d'Ubundu, d'Isangi, de Banalia et de Bafwasende, Province-Orientale, RDC ». In C. Benneker, D.-M. Assumani, A. Maindo, F. Bola, G. Kimbuani, G. Lescuyer, J.-C. Esuka, E. Kasongo & S. Begaa (éd.), *Le Bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'œuvre en RD Congo : secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises*. Wageningen : Tropenbos International RDC, pp. 181-200.
- Lokangila Molisho, D. 2013. *Contribution à l'étude de la qualité hygiénique des aliments vendus sur la voie publique (AVP) à Kisangani. Cas de marché de l'I.A.T. Fréquence d'altération et estimation du risque lié au niveau d'instruction du vendeur (Cas de contamination des AVP par FMAT, Salmonella et Shigella)*. En ligne sur : <http://cd.chm-cbd.net/biodiversity/biblio/publications-biotechnologiques/biotechnologie/microbiologie/contribution-l-etude-de-la-qualite-hygiene-des-aliments-vendus-sur-la-voie-1> (consulté le 11 avril 2020).
- Longane Luhata Okoko. 1977 (juillet). « Problèmes de transport en commun dans la ville de Kisangani ». Mémoire, UNAZA, Kisangani.
- Magwani-Bosi-Mukokole. 1973. « La Zone de Kabondo : son évolution politico-administrative. (ville de Kisangani 1957 à 1964) ». Lubumbashi : UNAZA.
- Masheka Bahige. 2009. « Étude socio-économique des communautés riveraines de la réserve forestière de Yoko (Province-Orientale, RDC) ». Mémoire, UNIKIN, Kisangani. Disponible en ligne sur : <http://www.biodiv.be/rdcongo/implementation/centre-de-sureveillance-de-la-biodiversite-csb/botanique/ecologie-forestiere/etude-socio-economique-des-communaut-riveraines-de-la-reserve-forestiere-de> (consulté le 9 avril 2020).
- Masikini-Ngongo Katabule. 1972. « Histoire de la population de Kisangani ». Mémoire, UNAZA, Kisangani.
- Mbemba, B. & Chinamula, I. 2007. *Rapport. Évaluation. Projet de réhabilitation de l'axe Kisangani-Ubundu. (K2Link). Projet DFID.PNUD/UNOPS*. En ligne sur : <https://erc.undp.org/evaluation/documents/download/1905> (consulté le 7 juillet 2020).
- Médecins sans Frontières. 2019. « Carte de référence : RDC, ancienne Province-Orientale. Niveaux de praticabilité des routes depuis Kisangani (avril 2019) », extraite du site internet « Humanitarian Relief » : <https://m.reliefweb.int/report/3120368> (consulté le 7 juillet 2020).
- Ministère de l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat. 2017 (février). *Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES). Rapport provisoire*. Disponible en ligne sur : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/572201488790954927/pdf/SFG3110-EA-FRENCH-P157114-Box402893B-PUBLIC-Disclosed-3-2-2017.pdf> (consulté le 17 juillet 2020).

- Ministère de l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction. Cellule infrastructure Pro-routes. Projet de réouverture et d'entretien des routes hautement prioritaires. 2014. *Étude d'impact environnemental et social des axes du financement additionnel : RN4. Kisangani-Beni et des 11 ponts*, volume 1. Rapport EIS final.
- Moleko Mumba Monongo. 1983. « L'INEAC et l'organisation de l'espace dans la région de Yangambi ». Mémoire, UNILU, Lubumbashi.
- Mthembu-Salter, G. & Phuzumoya Consulting. 9^e Forum sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables, 4-6 mai 2015, Paris, France. *Étude de l'état initial n° 3 : production, commerce et exportation de l'or en Province Orientale, République démocratique du Congo*. Disponible en ligne sur : <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Gold-Baseline-Study-3-FR.pdf> (consulté le 3 avril 2020).
- OCDE (2003). « Échanges et structuration de l'espace ». *Revue de l'OCDE sur le développement* 4 (4) : 101-108. Disponible en ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-de-l-ocde-sur-le-developpement-2003-4-page-101.htm>
- Office des routes. S.d. Carte réalisée par l'unité de Geomatic, direction de la Planification (équipe locale).
- Omasombo Tshonda, J. 2002. « Vivre à Kisangani, le cas de l'économie de transport ». In G. de Villers, B. Jewsiewicki & L. Monnier (dir.) *Manières de vivre. Économie de la « débrouille » dans les villes du Congo/Zaire*. Bruxelles/Paris : Institut africain/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 49-50), pp. 91-111.
- Pro-routes. 2007 (novembre). *Étude détaillée de l'impact socio-environnemental de la route allant de Kisangani à Bunduki*. Disponible en ligne sur : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/933381468235752572/pdf/E27490v130use0101public10BOX358330B.pdf> (consulté le 7 juillet 2020).
- Pourtier, R. 1991. « L'inéluctable défi des transports ». *Politique africaine* 41 : 22-31.
- Pourtier, R. 2008. « Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État : la RDC à la croisée des chemins ». *Afrique contemporaine* 227 (3) : 23-52.
- Radio Okapi. 2020a (13 février). « Kisangani : la centrale hydroélectrique de la Tshopo de nouveau en panne ». En ligne sur : <https://www.radiookapi.net/2020/02/13/actualite/societe/kisangani-la-centrale-hydroelectrique-de-la-tshopo-de-nouveau-en-panne> (consulté le 9 avril 2020).
- Radio Okapi. 2020b (7 janvier). « La production de la centrale de la Tshopo a chuté de 15 à 2,5 mégawatts (Kitambala Tabu) ». En ligne sur : <https://www.radiookapi.net/2020/01/07/actualite/societe/kisangani-la-production-de-la-centrale-de-tshopo-chute-de-15-25> (consulté le 9 avril 2020).
- Radio Okapi. 2020c (23 mai). « Province de la Tshopo : le gouverneur réceptionne des engins pour la réhabilitation de la voirie de Kisangani ». En ligne sur : <https://www.radiookapi.net/2020/05/23/actualite/societe/province-de-la-tshopo-le-gouverneur-receptionne-des-engins-pour-la> (consulté le 16 juillet 2020).
- Spittaels, S. (éd.). 2010 (novembre). *La Complexité de la gestion des ressources dans un contexte de fragilité de l'État : une analyse du secteur minier dans l'arrière-pays du Kivu*. Rapport IPIS et International Alert. En ligne sur : https://www.international-alert.org/sites/default/files/DRC_ResourceGovernanceKivu_FR_2010.pdf (consulté le 17 juillet 2020).
- van Egroo, F. 1971. « Kisangani : étude d'économie urbaine ». Mémoire, UNAZA, Kisangani.
- Vanderlinden, J. 1980. *Du Congo au Zaïre. 1960-1980. Essai de bilan*. Bruxelles : CRISP.
- van Vliet, N., Nebesse, C., Gambalemoke, S., Akaibe, D. & Nasi, R. 2012. « The bushmeat market in Kisangani, Democratic Republic of Congo: Implications for conservation and food security ». *Oryx* 46 (2) : 196-203. En ligne sur : <https://www.cambridge.org/core/journals/oryx/article/bushmeat-market-in-kisangani-democratic-republic-of-congo-implications-for-conservation-and-food-security/9E1A7707926AFA122CBDD207A2A0FE13> (consulté le 19 avril 2020).

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE par Guido Gryseels	9
1. UNE GÉOPOLITIQUE PARTICULIÈRE	9
2. UN LIEU DE TRANSIT, MAIS PAS DE CRÉATION DE RICHESSES	10
3. L'IMAGE POLITIQUE MARQUE DURABLEMENT LA TSHOPO	13
AVANT-PROPOS	15
Kisangani au travers de ses héritages par Jean Omasombo Tshonda	15
1. DEUX OCCUPANTS REVENDIQUENT SA PATERNITÉ	15
2. TSHOPO : UNE AUTOCHTONIE LÂCHE, CARACTÉRISTIQUE DE KISANGANI	16
3. TSHOPO : UNE GESTION POLITICO-ADMINISTRATIVE ÉCRASANTE POUR LA VILLE	17
3.1. <i>Un ordre colonial méprisant</i>	19
3.2. <i>Kisangani : l'édification laborieuse d'un espace administratif</i>	20
4. STANLEYVILLE, BASTION DU LUMUMBISME	23
4.1. <i>Le temps d'un engagement politique : une évolution soudaine</i>	23
4.2. <i>Le rôle de Patrice Lumumba et du Mouvement national congolais</i>	25
5. KISANGANI DANS LA TOURMENTE DES LUMUMBISTES	28
5.1. <i>Stanleyville sous la gestion des Lumumbistes</i>	28
5.2. <i>Kisangani : de la conquête des Simba à l'éradication des Lumumbistes</i>	29
6. KISANGANI : DE L'ÉTAT-ZAÏRE DE MOBUTU À L'INSTALLATION DES RÉBELLIONS DE L'ÈRE KABILA	32
RÉFÉRENCES	35
PREMIÈRE PARTIE. LA TSHOPO PHYSIQUE	37
Chapitre 1. Localisation, relief et hydrographie	39
1. LOCALISATION	40
1.1. <i>Localisation de la province</i>	40
1.2. <i>Localisation des territoires</i>	43
1.2.1. <i>Ville de Kisangani</i>	43
1.2.2. <i>Territoire de Bafwasende</i>	46
1.2.3. <i>Territoire de Banalia</i>	46
1.2.4. <i>Territoire de Basoko</i>	46
1.2.5. <i>Territoire d'Isangi</i>	47
1.2.6. <i>Territoire d'Opala</i>	47
1.2.7. <i>Territoire d'Ubundu</i>	47
1.2.8. <i>Territoire de Yahuma</i>	47
2. ASPECTS GÉOMORPHOLOGIQUES ET SOLS	47
2.1. <i>Aspects géomorphologiques</i>	47
2.2. <i>Sols</i>	48
2.2.1. <i>Sols ferrallitiques ou ferralsols</i>	48
2.2.2. <i>Les ferrisols</i>	48
2.2.3. <i>Les sols hydromorphes</i>	48
3. CLIMAT	49
4. HYDROGRAPHIE	51
4.1. <i>Le fleuve Congo</i>	51
4.2. <i>Rivière Aruwimi</i>	53

4.3. Rivière Lowa	55
4.4. Rivière Lindi	55
4.5. Rivière Lomami	55
4.6. Rivière Tshopo	57
4.7. Quelques caractéristiques générales des cours d'eau de la Tshopo	58
4.8. Eaux souterraines	58
RÉFÉRENCES	59
Chapitre 2. La végétation par J. De Weerd, B. Toirambe, C. Delvaux, A. Verhegghen, P. Defourny et H. Beeckman	61
1. LES FORÊTS DENSES HUMIDES	62
1.1. Une série d'îlots forestiers et d'autres réserves se trouvent autour de Kisangani	63
1.2. La végétation aux alentours de Yangambi	63
2. LES FORÊTS SUR SOLS HYDROMORPHES	66
3. LA VÉGÉTATION AQUATIQUE ET MARÉCAGEUSE	67
4. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE	67
5. L'AGRICULTURE PERMANENTE	68
6. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	68
6.1. L'appauvrissement des sols	68
6.2. La destruction définitive de la forêt	68
6.3. L'exploitation forestière	68
RÉFÉRENCES	69
Chapitre 3. La faune par A.M. Dudu, A.D. Upoki, M.J-L. Juakaly, G.B. Katuala, M.S. Gambalemoke, K.O. Mubenga, A.F. Bapeamoni, T.G-C. Gembu, M.C. Nebesse, D.N. Amundala, M.C. Danadu, B.T Mambo, B.J. Akuboy, M.F Masudi, B.G. Badjedjea et C.J. Ngabu	71
1. INVERTÉBRÉS	71
1.1. Phylum des arthropodes	71
1.1.1. Classe des insectes	71
1.1.2. Classe des arachnides	73
1.1.3. Classe des crustacés	73
1.1.4. Classe des myriapodes	73
1.2. Phylum des mollusques	73
1.2.1. Classe des gastéropodes	73
1.2.2. Classe des bivalves (moules)	73
1.3. Phylum des annélides	73
1.3.1. Classe des oligochètes	74
1.3.2. Classe des hirudinés	74
2. POISSONS	74
3. HERPTILES	77
3.1. Amphibiens	77
4. REPTILES	79
4.1. Chéloniens (tortues)	79
4.2. Sauriens	80
4.2.1. Caméléons	80
4.2.2. Geckos	80
4.2.3. Lézards	80
4.2.4. Gekkonidae	80
4.2.5. Varanidae	80
4.2.6. Crocodiliens	80

5. OISEAUX	80
6. MAMMIFÈRES	84
6.1. Présentation	84
6.2. Mammifères de moyenne et de grande taille	87
6.3. Micromammifères terrestres	91
RÉFÉRENCES	92
DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES	97
Chapitre 1. Migrations, compositions, localisations et parlars locaux	99
INTRODUCTION	99
1. MIGRATIONS	100
2. COMPOSITIONS ET LOCALISATIONS	104
2.1. Imbrication des peuples de la Tshopo	104
2.2. Les peuples de la Tshopo	105
2.2.1. Pygmées	105
2.2.2. Les gens du gong : Lokele, Topoke et Turumbu	107
2.2.3. Mbole	126
2.2.4. Ngando	130
2.2.5. Basoo	132
2.2.6. Babango	134
2.2.7. Angba, dits Ngelema	134
2.2.8. Yanongo et Likile	137
2.2.9. Mwingi (ou Basoa)	137
2.2.10. Baboro	138
2.2.11. Metoko (autre graphie : Mituku)	138
2.2.12. Lengola (et Bira)	138
2.2.13. Komo	140
2.2.14. Enya (autres graphies : Enia ou Genya)	142
2.2.15. Babali (autre graphie Baali)	146
2.2.16. Lombi (dits Barumbi)	147
2.2.17. Ababoa et Bombwa	148
2.2.18. Popoie	150
2.2.19. Mba (aussi dits Manga)	153
2.2.20. Wangwana et/ou Arabisés	154
3. PARLERS	161
3.1. Les langues par territoires administratifs	161
3.2. Liste des langues	162
RÉFÉRENCES	163
Chapitre 2. La ville de Kisangani : itinéraire historique d'un espace administratif	167
1. LE PARCOURS	168
2. LA MISE EN PLACE DU CEC	181
2.1. Évolution du CEC	183
2.2. De la réorganisation du CEC à sa suppression	186
3. ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE 1959	200
4. COMPOSITION ET GESTION DU CEC	202
4.1. Lengema : l'homme et son pouvoir	211
4.2. Chefferie des Arabisés	216
4.3. Chefferie Wagenia	220
4.4. Secteur Lubuya-Bera	226

5. COMPOSITION DE LA VILLE DE KISANGANI	231
RÉFÉRENCES	232
Chapitre 3. Constitution des territoires administratifs de la Tshopo	233
1. TERRITOIRE DE BAFWASENDE	233
1.1. <i>Appréciations sur la composition du territoire</i>	242
1.1.1. <i>Chefferie Baleka</i>	242
1.1.2. <i>Chefferie Bafalongo</i>	243
1.1.3. <i>Chefferie Babira</i>	243
1.1.4. <i>Chefferie Bakumu</i>	243
1.1.5. <i>Chefferie Bamini</i>	243
1.1.6. <i>Chefferie Bafulemba</i>	244
1.1.7. <i>Chefferie Arabisés</i>	244
1.2. <i>Subdivision politico-administrative</i>	250
1.2.1. <i>Secteur Bafwandaka</i>	251
1.2.2. <i>Secteur Bakumu d'Angumu</i>	251
1.2.3. <i>Secteur Bakundumu</i>	251
1.2.4. <i>Secteur Barumbi-Opienge</i>	252
1.2.5. <i>Secteur Bekeni-Kondolole</i>	252
1.2.6. <i>Secteur Bemili</i>	253
2. TERRITOIRE DE BANALIA	254
2.1. <i>Chefferie Babolo (Baboro)</i>	255
2.2. <i>Secteur Banalia-Bangba</i>	257
2.3. <i>Secteur Popoy (ou Popoie)</i>	257
2.4. <i>Secteur Bamanga</i>	257
2.5. <i>Secteur Baboa de Kole</i>	257
3. TERRITOIRE DE BASOKO	258
3.1. <i>Basoko : un site au passé colonial chargé</i>	258
3.2. <i>Organisation administrative du territoire de Basoko</i>	258
3.2.1. <i>Secteur Bangelema-Mongandjo</i>	260
3.2.2. <i>Secteur Lokutu</i>	262
3.2.3. <i>Secteur Mobango-Itimbiri</i>	262
3.2.4. <i>Secteur Turumbu-Mongelema</i>	262
3.2.5. <i>Chefferie Wahanga</i>	263
3.2.6. <i>Chefferie Yaliwasa</i>	263
3.2.7. <i>Chefferie Yamandundu</i>	263
3.2.8. <i>Secteur Bomenge</i>	263
4. TERRITOIRE D'ISANGI	263
4.1. <i>Les chefferies</i>	275
4.1.1. <i>Chefferie Bolomboki</i>	275
4.1.2. <i>Chefferie Kombe</i>	275
4.1.3. <i>Chefferie Liutua</i>	276
4.1.4. <i>Chefferie Baluolambila</i>	276
4.1.5. <i>Chefferie Yalihila</i>	276
4.1.6. <i>Chefferie Yalikoka-Mboso</i>	276
4.2. <i>Les secteurs</i>	276
4.2.1. <i>Secteur Lokombe</i>	276
4.2.2. <i>Secteur Turumbu</i>	276

4.2.3. Secteur Yawembe-Basoa	276
4.2.4. Secteur Bambilota	277
4.2.5. Secteur Luete	277
4.2.6. Secteur Yalikandja-Yanonge	277
4.2.7. Secteur Yaokandja	278
5. TERRITOIRE D'OPALA	278
5.1. Secteur Balinga-Lindja	281
5.2. Chefferie Kembe	281
5.3. Secteur Lobaie (ou Lobaye)	282
5.4. Chefferie Mongo	282
5.5. Secteur Tooli	282
5.6. Chefferie Yalingo	282
5.7. Chefferie Yomaie (ou Yomaye)	283
5.8. Chefferie Yapandu	283
5.9. Secteur Yawende-Loolo	283
5.10. Chefferie Yeyango	283
5.11. Secteur Iye	283
6. TERRITOIRE D'UBUNDU	284
6.1. Chefferie Kirundu	289
6.2. Chefferie Walengola-Baleka	289
6.3. Secteur Bakumu d'Obiatuku	289
6.4. Secteur Bakumu-Kilinga	290
6.5. Secteur Bakumu-Mandombe	290
6.6. Secteur Bakumu-Mangongo	290
6.7. Secteur Mituku-Bamoya	290
6.8. Secteur Mituku-Basikate	292
6.9. Secteur Walengola-Babira	292
6.10. Secteur Walengola-Baleka	292
6.11. Secteur Walengola-Lilo	292
6.12. Secteur Walengola-Lowa	293
7. TERRITOIRE DE YAHUMA	293
7.1. Secteur Bolinga	293
7.2. Secteur Bosoku	296
7.3. Secteur Buma	296
7.4. Chefferie Mombesa	296
RÉFÉRENCES	297
TROISIÈME PARTIE. L'ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE	299
Chapitre 1. Les conquêtes arabo-swahili et européennes	301
1. INCURSIONS ARABO-SWAHILI	301
1.1. Zone du fleuve	302
1.2. Zone du Bas-Lomami	303
1.3. Zone de la Lopori	303
1.4. Zone du Bas-Aruwimi	304
2. LES EUROPÉENS ACCROCHENT LES ARABO-SWAHILI POUR S'ASSURER DE LA CONQUÊTE DE LA RÉGION	305
2.1. Arabo-Swahili et Européens se disputent l'antériorité de l'occupation de Stanley-Falls	305
2.2. Nouvelle occupation de Stanley-Falls	307
RÉFÉRENCES	312

Chapitre 2. Organisation politico-administrative sous la colonisation	313
PRÉLIMINAIRES	317
1. PENDANT LA SÉPARATION DES DISTRICTS DE STANLEYVILLE ET DE L'ARUWIMI	319
1.1. <i>Sous l'EIC et la première décennie de la Province-Orientale</i>	319
1.1.1. <i>La zone de Stanley-Falls, chef-lieu Stanleyville</i>	321
1.1.2. <i>Zone de Ponthierville : chef-lieu Ponthierville</i>	323
1.1.3. <i>Zone de Maniema : chef-lieu Kasongo</i>	324
1.1.4. <i>Zone du Kivu : chef-lieu Rutshuru</i>	324
1.1.5. <i>Zone du Haut-Ituri : chef-lieu Irumu</i>	324
1.2. <i>La nouvelle restructuration administrative</i>	339
2. LA RIVIÈRE ITIMBIRI, FRONTIÈRE SÉPARANT LA PROVINCE-ORIENTALE ET LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR	345
2.1. <i>Chefferie Yankow</i>	348
2.2. <i>Chefferie Yaetshowa ou Moenge</i>	348
2.3. <i>Chefferie Mbole ou Mobango</i>	348
2.4. <i>Chefferie Woonda-Tribu budja</i>	349
2.5. <i>Chefferie Yamolota-Tribu budja</i>	349
2.6. <i>Chefferie Yawiango-Tribu budja</i>	349
2.7. <i>Chefferie Momenge-Tribu mabinza</i>	349
2.8. <i>Programme d'organisation envisagé</i>	349
Conclusions	349
3. DISTRICT DE L'ARUWIMI : DE SA CRÉATION À SON INCORPORATION DANS LE DISTRICT DE STANLEYVILLE	355
4. LE DISTRICT DE STANLEYVILLE APRÈS L'INCORPORATION DU DISTRICT DE L'ARUWIMI (1932-1959)	359
RÉFÉRENCES	378
QUATRIÈME PARTIE. LA TSHOPO À PARTIR DE LA DÉCOLONISATION	381
Chapitre 1. La Tshopo à la décolonisation (1959-1960)	383
1. LUMUMBA CRÉE LA SECTION DU MNC À STANLEYVILLE	384
2. LES ÉMEUTES DE STANLEYVILLE : LE DERNIER COUP POLITIQUE QUI DICTE UNE ORIENTATION NOUVELLE À LA CRISE DE LA DÉCOLONISATION	390
2.1. <i>La démission du ministre Van Hemelrijck et le projet d'élections en décembre 1959</i>	391
2.2. <i>L'explosion survient avec le congrès de Stanleyville</i>	393
2.3. <i>Les émeutes et l'arrestation de Lumumba</i>	398
2.4. <i>Le roi Baudouin arrive à Stanleyville</i>	402
3. SUITE DE LA CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS LOCAUX AVANT LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE	406
4. SITUATION APRÈS LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE	410
RÉFÉRENCES	414
Chapitre 2. La Tshopo sous la première république (1960-1965)	415
1. ÉVOLUTION POLITICO-ADMINISTRATIVE	415
2. CHRONIQUE SUR LA CONQUÊTE ET LA FIN DES SIMBA	434
2.1. <i>L'arrivée des Simba à Stanleyville</i>	434
2.2. <i>Le premier moment du pouvoir des Simba à Stanleyville</i>	436
2.3. <i>Le MNC sous le gouvernement Kingis</i>	439
2.4. <i>Diverses attitudes et réactions du pouvoir Simba à Stanleyville</i>	442
2.4.1. <i>Face aux Occidentaux qui appuyèrent le gouvernement de Léopoldville</i>	442
2.4.2. <i>Face à la religion chrétienne</i>	442
2.4.3. <i>Face aux syndicats</i>	442
2.5. <i>La fin du gouvernement Kingis</i>	443

2.6. <i>Le pouvoir des Simba à Stanleyville</i>	445
2.7. <i>Dérives et tués sous le pouvoir Simba</i>	449
RÉFÉRENCES	454
Chapitre 3. Chasser les Simba de Stanleyville : le grand massacre	457
1. UNION DES FORCES MILITAIRES POUR REPRENDRE STANLEYVILLE ET CONTRER LES « LUMUMBISTES » : ENCORE UN NOUVEAU RÔLE À JOUER POUR BRUXELLES	457
1.1. <i>La mise en place de l'Ommegang</i>	459
1.2. <i>L'opération aéroportée</i>	463
2. LE GRAND MASSACRE À STANLEYVILLE	465
RÉFÉRENCES	471
Chapitre 4. De la reconquête de Stanleyville à l'avènement du régime Mobutu	473
1. LE « NETTOYAGE » DE STANLEYVILLE VA CONTINUER DURANT DES MOIS	473
2. LES ÉLECTIONS DE 1965 CRISPÉES	475
3. À L'AGONIE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE : L'ÉPOPÉE DES MERCENAIRES TOUJOURS ACTIFS SUR LE TERRAIN À STANLEYVILLE	478
4. ET MOBUTU PRIT LE POUVOIR CE JOUR ANNIVERSAIRE DE LA RECONQUÊTE DE STANLEYVILLE	483
4.1. <i>Sur la fin de la province du Haut-Congo</i>	483
4.2. <i>De nouveau, l'affaire des mercenaires éclate à Stanleyville</i>	484
5. LA REPRÉSENTATION DE LA TSHOPO DANS L'ÉTAT-ZAÏRE DE MOBUTU	491
5.1. <i>Permutation des chefs de chefferies et des secteurs de la Tshopo sous le régime Mobutu en 1974</i>	496
5.2. <i>Les délégués de la Tshopo à la CNS (1991-1992)</i>	499
RÉFÉRENCES	503
Chapitre 5. La Tshopo sous le régime de Kabila père et fils	505
1. KISANGANI : QUARTIER GÉNÉRAL DE LA ZONE OPÉRATIONNELLE DE L'ARMÉE DE MOBUTU POUR CONTRER L'OFFENSIVE DE L'AFDL	505
2. AU DÉPART, PEU D'ORIGINAIRES DE LA TSHOPO INTÈGRENT LE POUVOIR DE KABILA	505
3. À PARTIR D'AOÛT 1998 : KISANGANI DE NOUVEAU ENJEU DE POUVOIR ENTRE KABILA ET SES EX-ALLIÉS DE L'AFDL	509
3.1. <i>Kisangani avant l'entrée des nouveaux rebelles</i>	509
3.2. <i>Le RCD est créé, mais bientôt naissent les dissidences</i>	510
3.2. <i>Les batailles de Kisangani</i>	513
3.3. <i>Bemba constitue son mouvement à partir de Kisangani</i>	518
4. LES DIFFÉRENTES GUERRES DE KISANGANI : « UN », « TROIS » ET « SIX JOURS »	519
4.1. <i>D'abord, la guerre d'un jour</i>	519
4.2. <i>Et puis, la guerre de trois jours</i>	520
4.3. <i>La guerre de six jours</i>	520
4.4. <i>Chronique du « massacre » du 14 mai 2002</i>	523
5. LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES POLITICO-ADMINISTRATIVES DU RÉGIME KABILA	524
5.1. <i>À la suite de l'occupation rebelle, les mouvements dits « maï-maï » s'installent dans l'espace au nom d'une légitimité autochtone revendiquée</i>	525
5.2. <i>De la représentation de pouvoirs rebelles et de Kinshasa sur les entités de la Tshopo</i>	530
5.3. <i>La représentation de la Tshopo sous le mode des élections</i>	536
RÉFÉRENCES	545
CINQUIÈME PARTIE. LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES	547
Chapitre 1. Démographie	549
GÉNÉRALITÉS ET SOURCES	549
1. PAYSAGE DÉMOGRAPHIQUE	550

1.1. La Tshopo dans l'ancienne Province-Orientale	550
1.2. Aperçu synthétique de l'évolution des limites de l'espace actuel de la Tshopo	552
1.3. Répartition de la population au sein de la Tshopo et sa croissance	552
1.3.1. Aux racines de l'occupation humaine : constance et bouleversement	552
1.3.2. Répartition par territoire de l'époque coloniale à aujourd'hui	553
1.3.3. Croissance de la population de l'après-guerre à aujourd'hui	555
2. LE PROCESSUS D'URBANISATION AU SEIN DE LA TSHOPO	555
2.1. Stanleyville-Kisangani	555
2.1.1. Contexte	555
2.1.2. Fondation de la ville	556
2.1.3. Mouvement de la population	557
2.1.4. Évolution démographique	557
2.1.5. Développement et extension des quartiers à Kisangani	559
2.1.6. Les quartiers et le type d'habitat à Kisangani	560
2.2. Développement des centres secondaires et spécificité de Yangambi	561
3. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE LA TSHOPO ET DE KISANGANI, EN PARTICULIER SELON L'ADRASS	563
3.1. Les sources et la méthode	563
3.2. Les bases sur lesquelles se fondent les estimations de l'ADRASS : espérance de vie et fécondité	563
3.3. Les différents scénarios	565
3.4. Pourquoi la population de Kisangani ne pouvait-elle pas représenter 43 % de la population de la Tshopo en 2010, comme le suggérait Léon de Saint Moulin ?	568
RÉFÉRENCES	576
Chapitre 2. Activités agricoles et industrielles	579
INTRODUCTION	579
1. NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT D'UN TISSU ÉCONOMIQUE AVANT 1960	580
1.1. Cultures vivrières aux mains des Congolais	580
1.1.1. Population agricole et bassins de production	580
1.1.2. L'étude d'une filière : le riz	580
1.1.3. Création de l'INEAC et son rayonnement	581
1.1.4. Mise en place des paysannats : le cas de Turumbu	582
1.2. Les grandes plantations : une affaire européenne	583
1.2.1. Période de cueillette et régime domanial	583
1.2.2. Mise en place des grandes plantations	583
1.3. Naissance des entreprises industrielles à Stanleyville après-guerre et la question de la main-d'œuvre et du chômage	584
2. DE LA RUPTURE DE L'INDÉPENDANCE À LA FIN DU ZAÏRE DE MOBUTU : RETOUR À UNE AGRICULTURE D'AUTOSUBSISTANCE	585
2.1. Les troubles post-indépendance et le démantèlement des infrastructures	585
2.2. Kisangani comme troisième pôle économique ?	586
2.3. Le miracle de la SOTEXKI au milieu de l'hécatombe zaïroise	587
2.4. Ruée vers les diamants de Kisangani : économie de cueillette sur le modèle « clientéliste » du gouvernement Mobutu	589
2.5. Guerres et anéantissement du tissu économique	590
3. PANORAMA DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ACTUELLES	590
3.1. Cultures vivrières, maraîchères et fruitières	590
3.1.1. Généralités	590
3.1.2. Système cultural vivrier, techniques de production et calendrier agricole	591
3.1.3. Affectation, usinage et transformation de la production vivrière	594
3.1.4. La principale culture de rente : le riz	595
3.1.5. Les cultures maraîchères et fruitières en appoint	600
3.1.6. Les facteurs « limitants » du secteur	601
3.1.7. Tentatives de réponses via des programmes d'aide internationaux	603
3.2. Les cultures industrielles	603

3.2.1. Généralités	603
3.2.2. Le secteur huilier, un pilier économique	605
RÉFÉRENCES	606
Chapitre 3. Exploitation forestière et pêche	609
GÉNÉRALITÉS ET SOURCES	609
1. EXPLOITATION FORESTIÈRE INDUSTRIELLE	610
1.1. Les concessions forestières dans la Tshopo	610
1.2. Production et griefs contre les industriels	613
2. EXPLOITATION ARTISANALE : BOIS D'ŒUVRE ET BOIS-ÉNERGIE	614
2.1. Production et destination du bois d'œuvre	614
2.2. Profil des scieurs artisanaux et des propriétaires d'arbres	615
2.3. Filière bois-énergie : approvisionnement d'une ville au cœur de la forêt	616
3. LA DÉFORESTATION : AGRICULTURE SUR BRÛLIS, CARBONISATION ET EXPLOITATION ARTISANALE ILLÉGALE	617
3.1. État des lieux	617
3.2. La réponse : les aires protégées et les projets de sauvegarde	618
4. LA PÊCHE : UNE ACTIVITÉ QUI DEMEURE ARTISANALE	618
4.1. Place de la pêche dans la Tshopo	618
4.2. Bassins, poissons et types de pêche	619
4.3. Organisation de la filière pêche	620
4.3.1. Production	620
4.3.2. Transformation	621
4.3.3. Collecte, transport et commercialisation	622
4.3.4. Coopération et structuration des différents acteurs du secteur	624
4.4. Les étangs piscicoles en périphérie de Kisangani	624
RÉFÉRENCES	625
Chapitre 4. Commerce et infrastructures de transport et d'énergie	629
GÉNÉRALITÉS ET SOURCES	629
1. LES PRÉMICES DU COMMERCE À KISANGANI : JONCTION ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET CULTURELLE	630
2. VOIE FERRÉE	632
3. LA VOIE NATIONALE, NAVIGABLE	633
3.1. Description du réseau	633
3.2. Liaison Kisangani-Kinshasa à moteur ou connexions infrarégionales à pagaies	635
4. LE TISSU ROUTIER	637
4.1. Description du réseau	637
4.2. Transport en ville et parc automobile	639
4.3. État des lieux et questions d'entretien	640
5. LA VOIE AÉRIENNE	645
6. LES FLUX COMMERCIAUX D'UNE ÉCONOMIE EXTRAVERTIE	647
6.1. Échanges avec l'Est	647
6.2. Échanges avec Kinshasa	647
6.3. Échanges intérieurs (campagne-ville)	647
7. LE MARCHÉ DE KISANGANI : PLAQUE TOURNANTE DES PRODUITS DE CHASSE ET DE CUEILLETTE	648
8. LA QUESTION ÉNERGÉTIQUE	649
RÉFÉRENCES	651

Carte administrative de la Tshopo :

https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/tshopo-carte_administrative.pdf

Avec ses 199 567 km², la province de la Tshopo est la plus vaste du pays. Aux confins du bassin du Congo et de la région des montagnes de l'est, c'est un espace de contacts de cultures et de peuples qui partage une frontière commune d'un périmètre de 3073 km avec huit autres provinces. Kisangani, son chef-lieu, occupe une position géographique centrale assurant le lien entre les anciens districts de l'Aruwimi (dont il hérite des territoires d'Opala, Basoko, Isangi et Yahuma) et de Stanleyville (les territoires de Bafwasende, Banalia et Ubundu) réunifiés en 1932. La ville se situe à la jonction des routes venant du nord-est du pays et constitue l'arrivée des voies des provinces voisines. Cette localisation explique l'intérêt de ce site à la fois pour les Arabo-Swahili, dont Tipico Tip était le chef et pour les lieutenants du roi Léopold II, menés par Stanley, qui lui donna son nom colonial de Stanleyville. La particularité de la Tshopo, qui est le résultat d'une situation locale liée à la géopolitique, au peuplement composite et à l'action des dominations étrangères, mue Stanleyville en bastion du nationalisme congolais à la décolonisation. Kisangani, un site hétéroclite déjà spécifique dans la Province-Orientale créée en 1913, se démarqua pour constituer un solide point d'attraction. C'est à Stanleyville que Patrice Lumumba se construisit. La ville qu'il finit par bien connaître fut son berceau d'adoption, de 1944 à 1956. Il y revint en 1959, pour installer sa base politique au bénéfice de laquelle il sut capter le vécu local à sa racine. Il conquiert une opinion fragilisée par le manque d'emplois et les conditions de vie rudimentaires. Au moment où partout ailleurs au Congo l'identité autochtone figeait la participation politique, Kisangani revendiquait l'identité nationale. De mai 1959 à novembre 1964, son empreinte fut marquante : la ville était devenue le foyer de la résistance contre le pouvoir central pro-occidental de Léopoldville. Pour éradiquer les Lumumbistes et reconquérir Stanleyville occupée par les Simba, les Belges parvinrent à entraîner les Américains dans leur sillage. Pendant ce temps, à Léopoldville, Kasa-Vubu (le chef de l'État), Tshombe (devenu Premier ministre) et Mobutu (le chef de l'armée) se retrouvèrent en une union sacrée autour du même objectif, associant ainsi l'Armée nationale congolaise et les ex-gendarmes katangais. Un an après, le 24 novembre 1965, s'ouvrait la Deuxième République. La convocation à Léopoldville des officiers supérieurs de l'armée congolaise à l'organisation de la cérémonie du premier anniversaire de la victoire sur Stanleyville servit de cadre pour le coup d'État qui hissa Mobutu au pouvoir. L'image de Kisangani, « la rebelle », acquise au Lumumbisme, découragea au départ la promotion politique des originaires de la Tshopo. Au niveau local, on observait que les « originaires lointains » supplantaient ceux de la Tshopo dans le quota de la représentation régionale de la grande province du « Haut-Zaïre » mobutiste aux fonctions de pouvoir.

En fait, la situation avait des racines beaucoup plus anciennes. La Province-Orientale coloniale avait toujours connu un décalage entre son espace administratif qui lui échappait économiquement et son espace d'échanges commerciaux plutôt situé à l'est avec l'Ouganda et le Kivu. Si Stanleyville demeurait la capitale provinciale, elle n'avait en fait que très peu de contrôle sur les Uele et l'Ituri.

Kisangani est toujours restée un lieu de passage, plus qu'une place de pouvoir ; c'est un lieu de transit et non de création de richesses. Il s'agit avant tout d'une cité administrative ; une fonction due à son origine. En effet, elle naquit de la juxtaposition de camps de travailleurs davantage que de la formation d'une agglomération urbaine naturelle. Elle a toujours été un centre d'exploitation rurale au profit de l'économie nationale ; une ville dépendante de Kinshasa, exception faite des périodes de guerre et de blocus de la navigation l'ayant obligé à se tourner vers l'est. À titre d'exemple, l'ancienne Province-Orientale, à cause de sa position géopolitique (Kisangani dans la Tshopo ou Bunia dans l'Ituri), servit de théâtre d'affrontements aux différentes factions rebelles sous Kabila père et fils.

Mais si la ville a été économiquement marquée par son histoire politique, elle est résiliente et dynamique de par sa localisation et ses ressources naturelles qui lui offrent un panel d'opportunités sociales et économiques.

Une partie appréciable de cette monographie de la Tshopo est consacrée à sa faune et à sa flore, à la construction politico-administrative de Kisangani et des territoires de la province, à son peuplement et à son économie, de même qu'à de nombreux événements majeurs du pays qui y trouvèrent leur foyer.

ISBN 978-9-4926-6970-4



9 789492 669704 >

Musée royal de l'Afrique centrale
www.africamuseum.be



Belgique

partenaire du développement